



HAL
open science

Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark

Gilles Vogt

► To cite this version:

Gilles Vogt. Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark. Histoire. Université de Strasbourg, 2018. Français. NNT : 2018STRAG010 . tel-01896020

HAL Id: tel-01896020

<https://theses.hal.science/tel-01896020>

Submitted on 15 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE 519 SHS-PE
EA 3400 ARCHE

THÈSE présentée par :
Gilles Vogt

soutenue le : 4 mai 2018

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Histoire contemporaine

**Neutres face à la guerre franco-allemande
(1870-1871) ?**

**Diplomatie et dynamiques d'opinions dans les États
de Suisse, de Belgique et du Danemark**

VOLUME 1

THÈSE dirigée par :

M. BOURGUINAT Nicolas

Professeur, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

M. EL GAMMAL Jean

Professeur, Université de Lorraine

M. TIXHON Axel

Professeur, Université de Namur

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Mme HERRMANN Irène

Professeure, Université de Genève

Mme MAURER Catherine

Professeure, Université de Strasbourg

M. RYGIEL Philippe

Professeur, École normale supérieure de

Lyon

Remerciements

La thèse de doctorat ne se limite guère aux tribulations d'un chercheur multipliant, seul, les visites auprès de divers centres d'archives ; au contraire, elle est un travail s'inscrivant sur la durée et faisant intervenir, au fil des problématiques étudiées et des défis rencontrés, nombre d'acteurs, d'intervenants et de soutiens. Ce sont ces personnes que j'aimerais ici remercier.

Mes premiers mots vont à mon directeur de thèse, M. le professeur Nicolas Bourguinat, sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour et dont la disponibilité, l'écoute et l'expertise ont été précieuses à la préparation, à l'élaboration et à la finalisation de ce travail. Je n'oublie pas mes collègues – professeurs et doctorants – du laboratoire EA 3400 ARCHE de l'Université de Strasbourg : les heures passées à leurs côtés, dans le cadre d'ateliers doctoraux ou de modules d'enseignement, ont indiscutablement contribué – tant humainement que scientifiquement – à la réussite de cette étude.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la confiance et le soutien financier, *via* un contrat doctoral obtenu en 2013, de l'École doctorale Sciences humaines et sociales – perspectives européennes de l'Université de Strasbourg.

Je remercie également l'ensemble du personnel des centres d'archives et bibliothèques dont j'ai eu l'honneur de découvrir les collections, personnel dont la gentillesse et la disponibilité ont facilité mes travaux de dépouillement. Je n'oublie pas M. le professeur Jerzy W. Borejsza dont les conseils ont été précieux lorsque fut prise la difficile décision « d'abandonner », dans le cadre de cette thèse, le cas des territoires polonais.

Enfin, je remercie affectueusement ma famille et ma compagne pour leur indéfectible soutien tout au long de mon parcours de doctorant : leur présence, leur implication et leur enthousiasme vis-à-vis de mes travaux ont été une constante et indispensable source de motivation.

Sommaire

Remerciements.....	3
Liste des abréviations utilisées dans cette thèse	9
Introduction	11
Motivations scientifiques et cadre spatial de l'étude.....	19
Cadre théorique et mise en perspective historiographique	37
Méthodologie et plan d'étude.....	53
PARTIE I : Le neutre à l'épreuve du déclenchement d'un conflit européen	71
I. 1. Le neutre de l'année 1870-1871, témoin moderne d'une guerre moderne.....	73
I. 1. 1. Le neutre de l'été 1870 : un témoin dans de bonnes dispositions.....	81
I. 1. 2. La guerre des annonces : une guerre européenne.....	93
I. 1. 3. Le neutre face à une guerre moderne	109
I. 2. Responsabilités et buts de guerre : l'Europe neutre pour tribunal	121
I. 2. 1. L'été 1870, un été allemand ?.....	127
I. 2. 2. La France coupable car donnée vainqueur ?	147
I. 2. 3. La France, à la faveur de l'automne.....	165
I. 2. 4. Les neutres face au droit de conquête : un rejet naturel ?	185
I. 3. Devenir neutre à l'été 1870 : entre démarche souveraine et considérations collectives.....	201
I. 3. 1. Les neutres permanents face à l'état de guerre : la neutralité évidente ?	207
I. 3. 2. Le Danemark et sa neutralité de circonstance : un échec français... ..	231
I. 3. 3. ...ou un succès russe ?	251
I. 4. Rester neutre en 1870-1871 : être en guerre malgré tout ?.....	269
I. 4. 1. Organiser la neutralité armée : comme des airs d'entrée en guerre ?	271
I. 4. 2. Définir les devoirs du neutre : une obligation contraignante ?.....	291
I. 4. 3. La population neutre en temps de guerre : un quotidien bouleversé ?.....	303
Conclusion de la partie I.....	315
PARTIE II : L'engagement du neutre	319
II. 1. Le neutre, cet acteur humanitaire de la guerre de 1870.....	321
II. 1. 1. 1870-1871 : l'évidence humanitaire ?.....	325
II. 1. 2. Sur le terrain dans un but charitable : le neutre, un engagé à tout prix ?	345
II. 1. 3. La guerre des « Comités », signe d'un temps humanitaire	357
II. 1. 4. Une charité opportuniste ? L'exemple de la sollicitude helvétique lors du siège de Strasbourg	375
II. 2. L'école de Genève et l'assurance charitable	391
II. 2. 1. Guerre de 1870, guerre de la Croix-Rouge	393
II. 2. 2. Le brassard de Genève, ce bouclier trop convoité.....	407
II. 2. 3. Protéger la Convention de Genève, une tâche dévolue à l'élément neutre ?	417
II. 3. Quand le neutre fait le coup de feu : la non-belligérance rejetée.....	443
II. 3. 1. Le volontaire étranger : un soldat comme les autres ?.....	447
II. 3. 2. La République française : un phare pour les candidats étrangers à l'enrôlement ?	459
II. 3. 3. Pour la France ou contre la Prusse ?	475
II. 3. 4. Être un volontaire étranger dans la France de l'année 1870-1871, une évidence ?	493

II. 4. Conduite maladroite et engagements anecdotiques : quand le neutre devient acteur malgré lui.....	509
II. 4. 1. Récits frontaliers : l'engagement par hasard.....	513
II. 4. 2. Faits divers et petites histoires de la guerre : l'engagement avec humour	521
II. 4. 3. Lorsque l'incroyable se produit : la guerre tombée du ciel.....	527
Conclusion de la partie II.....	539
PARTIE III : Le neutre, vainqueur ou vaincu de la guerre franco-allemande ?	547
III. 1. Récit d'un printemps danois comme un autre (mars-juin 1871).....	549
III. 1. 1. Le « cercle » Hans Christian Andersen : la villégiature malgré tout	553
III. 1. 2. L'immédiat après-guerre discret des observateurs danois.....	559
III. 1. 3. Récits printaniers de Danois en France : un engagement à oublier.....	563
III. 1. 4. Les rédactions danoises et le traitement de la paix : un commentaire à l'heure de Copenhague ?	571
III. 1. 5. Les résonnances occidentales du soulagement danois	579
III. 2. Printemps 1871 : le triomphe public de la neutralité ?.....	593
III. 2. 1. La non-belligérance respectée : une satisfaction de circonstance.....	595
III. 2. 2. Le neutre permanent : un crédit particulier au lendemain du conflit ?	603
III. 2. 3. Un triomphe à moitié.....	609
III. 3. L'Allemagne unifiée, ce vainqueur de la neutralité ?.....	615
III. 3. 1. Le printemps 1871 et le soulagement amer.....	619
III. 3. 2. La grande victoire allemande, la stupeur malgré tout.....	633
III. 3. 3. Le facteur allemand, un souci pour l'Europe du temps de paix ?.....	643
III. 3. 4. L'Europe et le règlement de la guerre, la partialité permise ?.....	655
III. 4. Le Danemark et les Danois à l'heure du bilan de la guerre franco-allemande	663
III. 4. 1. 1870-1871 : la guerre finale d'une décennie	667
III. 4. 2. Comme une guerre du Schleswig perdue	677
III. 4. 3. Récits officiels et dynamiques officieuses : l'impossible impartialité ?.....	691
III. 4. 4. Une résignation pas si désespérée ?	701
III. 5. Des neutres permanents aux espoirs neutralisés ? Les accents politiques du printemps 1871 en Belgique et en Suisse	713
III. 5. 1. Inquiétudes jurassiennes et impressions militaires.....	717
III. 5. 2. Un voisin trop puissant ? Vent de craintes en provenance de Zurich	729
III. 5. 3. La Belgique : une indépendance sans cesse menacée ?.....	743
III. 5. 4. 1871 : l'indiscutable crédit politique de Bruxelles.....	751
III. 5. 5. La Suisse, ce vainqueur de 1871 ?.....	761
Conclusion de la partie III.....	779
Conclusion générale.....	787
1870-1871 et le fait politique : la neutralité opportune	789
1870-1871 et le fait charitable : la neutralité attendue.....	795
1870-1871 et le fait théorique : la neutralité non-belligérante	803
Sources et bibliographie	813
Annexes.....	839
Annexe I. Chronologies	841
Annexe I.1. Chronologie de la guerre franco-allemande	841
Annexe I.2. Chronologie du siège de Strasbourg (juillet-septembre 1870).....	844

Annexe I.3. Chronologie de la mission suisse en faveur de Strasbourg (septembre 1870)	845
Annexe II. Documents juridiques	847
Annexe II.1. Déclaration des Puissances portant reconnaissance et garantie perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire (signée à Paris le 20 novembre 1815)	847
Annexe II.2. Traités d'indépendance du royaume de Belgique	848
<i>Annexe II.2.1. Traité de Londres du 15 novembre 1831</i>	848
<i>Annexe II.2.2. Traité entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et les Pays-Bas de l'autre part, relatif à la séparation de la Belgique d'avec les Pays-Bas (conclu et signé à Londres le 19 avril 1839)</i>	856
<i>Annexe II.2.3. Traité entre la Belgique et la Hollande, relatif à la séparation de leurs territoires respectifs (signé à Londres le 19 avril 1839)</i>	858
<i>Annexe II.2.4. Acte d'accession</i>	867
Annexe II.3. Traités liés au règlement de la question du Schleswig	870
<i>Annexe II.3.1. Traité de Vienne du 30 octobre 1864</i>	870
<i>Annexe II.3.2. Traité de Prague du 23 août 1866</i>	878
Annexe II.4. Conventions de Genève	881
<i>Annexe II.4.1. Convention de Genève du 22 août 1864</i>	881
<i>Annexe II.4.2. Articles additionnels à la Convention de Genève du 22 août 1864 (20 octobre 1868)</i>	883
Annexe III. Documents de presse	887
Annexe III.1. Extraits de l' <i>Illustreret Tidende</i>	887
<i>Annexe III.1.1. Illustrations (11 juin 1871)</i>	887
<i>Annexe III.1.2. Illustrations (19 mars 1871)</i>	888
<i>Annexe III.1.3. Illustrations (2 avril 1871)</i>	889
Annexe III.2. Poèmes	889
<i>Annexe III.2.1. Ved Aarsskiftet 1871. Extrait du Aarhus Stifts-Tidende (1^{er} janvier 1871)</i>	889
<i>Annexe III.2.2. Ved Aarsskiftet. Extrait du Dagens Nyheder (2 janvier 1871)</i>	890
Annexe III.3. Pages « annonces »	892
<i>Annexe III.3.1. Annonces du Dagens Nyheder (Danemark)</i>	892
<i>Annexe III.3.2. Annonces du Bund (Suisse)</i>	894
<i>Annexe III.3.3. Annonces du Journal de Charleroi (Belgique)</i>	896
Annexe IV. Composition des gouvernements (ainsi que de leurs ambassades française et allemande) et éléments biographiques	899
Annexe IV.1. Composition du Conseil fédéral suisse	899
Annexe IV.2. Composition du gouvernement belge	899
Annexe IV.3. Composition du gouvernement danois	900
Annexe IV.4. Profil de cinq vétérans de la guerre des Duchés portant l'uniforme français en 1870-1871	900
Annexe V. Cartes	903
Annexe V.1. Cartes des mouvements et positions de l'armée de l'Est devant Belfort (janvier 1871)	903
Annexe V.2. Carte du territoire savoisien neutralisé par les traités de 1815.	905
Annexe V.3. Carte de la rectification des frontières haut-rhinoise confiée à l'ambassadeur helvétique à Paris par le Conseil fédéral suisse (du 29 mars 1871)	906
Annexe V.4. Carte représentant la solidarité de la Croix-Rouge durant la guerre franco-allemande	907
Annexe V.5. Carte représentant la question du Schleswig en 1864	909

Annexe VI. Documents, objets et représentations de l'œuvre charitable en 1870-1871	911
Annexe VI.1. Représentations artistiques de la mission suisse en faveur de Strasbourg	911
<i>Annexe VI.1.1. Alfred Touchemoulin, Réception des délégués suisses à la Porte nationale par la Municipalité de Strasbourg.....</i>	<i>911</i>
<i>Annexe VI.1.2. Théophile Schuler, L'arrivée des délégués suisses à Strasbourg pendant le bombardement, 11 septembre 1870</i>	<i>912</i>
<i>Annexe VI.1.3. Auguste Bartholdi, La Suisse secourant les douleurs de Strasbourg pendant le siège de 1870 (miniature et relief du Hirsbrey)</i>	<i>912</i>
Annexe VI.2. Listes de donateurs en faveur d'œuvres charitables	914
<i>Annexe VI.2.1. Liste des donateurs en faveur du Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre</i>	<i>914</i>
<i>Annexe VI.2.2. Comité du pain bruxellois : bilan des souscriptions.....</i>	<i>917</i>
Annexe VI.3. Photographie d'un diplôme remis à un agent de la Croix-Rouge belge le 25 mai 1871.....	919
Annexe VII. Autres	921
Annexe VII.1. Liste des ballons-montés partis de Paris entre le 23 septembre 1870 et le 28 janvier 1871	921
Annexe VII.2. Photographie de la médaille commémorative 1870-1871 (Belgique)	922
Annexe VII.3. Répartition des internés français de l'armée de Bourbaki en Suisse (par canton)	923

Liste des abréviations utilisées dans cette thèse

AD1871-1872 : *Archives diplomatiques 1871-1872, Recueil de diplomatie et d'histoire*, IV t. (11^e et 12^e années), Paris, Librairie diplomatique d'Amyot, 1872, 1532p.

ADB : Archives du ministère belge des Affaires étrangères, Bruxelles.

AFS : Archives fédérales suisses, Berne.

DDS : AFS, Publications officielles numérisées, *Documents diplomatiques suisses*, vol. 2, 1866-1872, 760p.

DNS : Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmål, 1864-1879 : Aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik*, vol. 1 et 2 (1870-1871), Copenhague, Henrik Koppels Forlag, 1921-1938.

EDN : Aage Friis, Povle Bagge, *Europa, Danmark og Nordslesvig : Aktstykker og breve fra udenlandske arkiver til belysning af Danmarks udenrigspolitiske stilling efter freden i Wien, 1864-1879*, vol. 2, Copenhague, Levin & Munksgaards Forlag, 1945.

FFS : AFS, Publications officielles numérisées, *Feuille fédérale suisse*, 1870 (vol.2 et 3), 1144p. et 1118p., et 1871, vol.1, 544p.

HCAB : Brevbasen H.C. Andersen : *Breve til, fra og om H.C. Andersen – H.C. Andersen-Centret ved Syddansk Universitet i Odense-H.C. Andersens Hus*, lien : <http://andersen.sdu.dk/brevbase/>.

KBC : *Det Kongelige Bibliotek*, Copenhague.

Les origines : *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871 : recueil de documents publié par le ministère des Affaires étrangères*, 29 vol., Paris, G. Ficker, 1910-1932.

MRA : Musée Royal de l'Armée, Bruxelles.

RA : *Rigsarkivet*, Copenhague.

Introduction

Aussi, en étudiant ce droit [le droit des gens], ai-je vivement regretté que les nations européennes, si souvent représentées par des congrès composés de l'élite de leurs diplomates, n'aient pas réclamé, depuis longtemps, la rédaction d'un Code international réglant au moins les droits et les obligations des neutres en temps de guerre. Aujourd'hui on invoque des opinions d'auteurs, des fragments de traités, des décisions de cours maritimes, des exemples, des précédents, des usages plus ou moins universels ; en un mot, une multitude d'autorités purement doctrinales. Des règles précises et obligatoires (...) n'existent pas. Il en résulte nécessairement des doutes et des controverses, que les uns résolvent dans un sens et les autres dans un sens différent. (...) Des soldats français s'échappent des mains des soldats prussiens dont ils sont les prisonniers. Ils arrivent sur le sol belge. Les Prussiens, qui recherchent et poursuivent les fugitifs, s'arrêtent à notre frontière. Les prisonniers leur échappent définitivement, parce que ces prisonniers ont atteint notre territoire neutre. N'est-il pas incontestable que, si nous les laissons librement passer sur notre sol, si nous leur permettons de regagner leur pays sous la protection du drapeau belge, notre neutralité serait, dans ce cas, nuisible à l'Allemagne qui, bientôt, retrouverait les fugitifs, armés et enrégimentés, sur les champs de bataille ?¹

Lorsqu'il se permet donner cet exposé à ses collègues de la Chambre des représentants, le vendredi 9 décembre 1870, le député belge Jean-Joseph Thonissen (1816-1891) se doute certainement que des interrogations similaires se posent alors à la tribune des parlements, dans les salons, dans les couloirs des ministères ou dans les bureaux des titres de presse d'une bonne partie du continent européen. Lui-même est particulièrement sensible à la question des rapports humains et de leur résonance juridique : l'année précédente, il venait d'achever un précis d'*Études sur l'histoire du droit criminel des peuples anciens*, dernier né d'une production qui avait fait de lui l'un des premiers, en Belgique, à se pencher sur la doctrine socialiste et sur la possibilité d'abolir la peine de

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 décembre 1870, p.275-276.

mort¹. Que le « droit des gens » (ou droit international, c'est-à-dire, selon la définition proposée par la lecture historique de Benjamin Mulamba Mbuyi, « l'ensemble des règles qui gouvernent les rapports entre les États et d'autres sujets du droit international comme les organisations internationales² ») vienne interpellé le député catholique – par ailleurs juriste diplômé de l'Université de Liège – n'est donc, en soi, pas tout à fait surprenant. Cela l'est encore moins pour qui s'intéresse au contexte politique du royaume de Belgique de l'hiver 1870-1871. En date du 9 décembre 1870, jour de l'intervention du représentant Thonissen, un seul poste-frontière sépare en effet la Belgique d'un théâtre de guerre mettant en scène, depuis plus de quatre mois, les deux armées les plus redoutées du continent. Depuis la fin du mois d'août, les faits de guerre ont d'ailleurs offert au royaume l'une ou l'autre confrontation, directe, avec l'affrontement franco-allemand. Dans les heures et les jours ayant suivi une bataille de Sedan fatale au Second Empire, des milliers de soldats belligérants, principalement des Français, ont notamment trouvé refuge sur son territoire : conformément aux principes coutumiers du « droit des gens » (principes encore rappelés, par exemple, par une réédition des travaux du juriste suisse Emer de Vattel en 1863³), ces combattants sont internés sur le sol belge, désarmés et surveillés jusqu'à ce que la signature de préliminaires de paix puisse permettre leur rapatriement⁴. Au moment où s'exprime Thonissen, ils ne sont pas moins de 4171 à être ainsi répartis entre le camp militaire de Beverloo et les forts d'Anvers, de Liège, de Diest et de Gand⁵. Durant cette séance parlementaire du 9

¹ En 1850, il publie déjà, en deux volumes, *Le socialisme et ses promesses*. Cherchant à placer la doctrine socialiste dans une logique historique et à en interroger la légitimité politique, il propose par ailleurs, en 1851 un *Socialisme dans le passé* qu'il développera, l'année d'après, sous le titre *Le socialisme depuis l'Antiquité jusqu'à la Constitution française du 14 janvier 1852*. Outre ses travaux sur le règne de Léopold I^{er} (écrits entre 1855 et 1858), il publie, en 1862, son étude critique intitulée *De la prétendue nécessité de la peine de mort* ; Thonissen y défend notamment l'idée du remplacement de la peine capitale par une longue peine d'emprisonnement. À son sujet, on conseillera notamment la notice biographique proposée par John Edwin Sandys dans le troisième volume de l'imposant *A History of Classical Scholarship : The Eighteenth Century in Germany and the Nineteenth Century in Europe and the United States of America* (New York, Cambridge University Press, 2011 (1908), p.305-306).

² Benjamin Mulamba Mbuyi, *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 1999, p.57-61.

³ Emer de Vattel, *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, t.II, Paris, Guillaumin et Cie, Libraires, 1863 (1758), 501p.

⁴ *Ibid.*, p.479-481.

⁵ D'après les rapports du ministère de la Guerre conservés au Musée Royal de l'Armée (MRA), 1870/1871, 19/19, n°216.

décembre 1870, Thonissen est donc, en réalité, loin d'être le seul à s'emparer du sujet, brûlant, de l'impact de la guerre entre la France et l'Allemagne sur les institutions et la population de l'État neutre. Ce jour-là, c'est la lecture d'une pétition d'internés français, rédigée depuis Liège quelques jours plus tôt, qui ouvre en effet la réunion des députés : les militaires belligérants, « échappés des mains des Prussiens », y demandent à « être expulsés » de Belgique et à « regagner la frontière de sortie de leur choix », outrés, visiblement, d'être « retenus comme prisonniers de guerre » par les autorités belges¹. Sur fond d'offensives manquées des armées françaises de la défense nationale (l'armée de Paris échoue à percer les lignes allemandes à Champigny entre le 1^{er} et le 3 décembre, l'armée de la Loire est battue à Loigny et Patay le 4, Orléans connaît sa seconde occupation allemande le 5) et de consécration de la politique d'unification allemande (un accord est trouvé, le 8 décembre, entre la Confédération d'Allemagne du Nord et les États d'Allemagne du Sud au sujet de la future constitution impériale²), la lettre des internés français est accueillie avec suffisamment de sérieux pour que les parlementaires mettent son analyse à l'ordre du jour. Il faut dire que la décision de n'offrir aucun sauf-conduit à ces soldats, publiquement assumée par le chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères Jules d'Anethan (1803-1888), n'est pas sans causer quelques réticences. Aux remarques résignées de Thonissen se joignent par exemple celles, plus critiques, du représentant libéral de Bruxelles Adolphe Louis Joseph Demeur (1827-1892) ; sur un ton offensif, ce dernier pense que la question de l'internement nécessite une adaptation « au cas par cas » et que, dans le cas présent, le fait de retenir ces évadés français n'a pour résultat que « de rendre service à la Prusse³ ». Il est rejoint en ce sens par Henri Bergé (1835-1911), un député résolu à dénoncer la « tendance à s'incliner toujours devant le vainqueur » dont serait coupable un cabinet d'Anethan qui, par ailleurs, refuserait de voir que la neutralité laisse à l'administration en jouissant suffisamment de « latitude » pour régler souverainement une affaire telle que

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 décembre 1870, p.271.

² Une chronologie de la guerre et de ses principaux échos politiques est disponible en annexe (n°I.1.).

³ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 décembre 1870, p.273-274.

celle de l'internement de ces Français¹. Bousculé, le gouvernement n'hésite pas, pour se justifier, à faire de la pétition française un symbole symptomatique de l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent les puissances neutres spectatrices (et, nous le verrons, actrices) de la guerre franco-allemande : pour le baron Jules d'Anethan, la neutralité « impose des devoirs » que les études théoriques et les exemples étrangers, aussi incomplets soient-ils, doivent permettre de définir et de comprendre. Or, rendre ces Français à leur patrie équivaldrait, selon lui, à « renforcer l'armée » d'un État belligérant, acte que la Belgique, neutralisée par des accords voulus et signés par les principales puissances européennes dans les années 1830, ne peut certainement pas se permettre sans s'attirer « les reproches les plus mérités » du cabinet berlinois. Et le chef du gouvernement belge l'admet volontiers : il n'a aucune envie de découvrir, sur son bureau, une note allemande identique à celle que Bismarck avait présentée, six jours plus tôt, à des autorités luxembourgeoises accusées de faire le jeu de la France (en ayant, notamment, favorisé le ravitaillement de places fortes situées en Lorraine²).

La tenue d'une telle discussion parlementaire, dans la Belgique du mois de décembre 1870, renseigne deux réalités majeures de l'Europe contemporaine du conflit franco-allemand. La première, évidente ici, réside dans la possibilité, pour un État neutre, de se sentir pleinement impliqué dans les enjeux soulevés par une guerre *a priori* étrangère. L'implication est telle, d'ailleurs, pour le cas belge, que Jules d'Anethan profite de ce débat du 9 décembre pour faire vibrer la fibre patriotique des élus de la Chambre des représentants, rappelant, sur un ton alarmiste, qu'une attitude désintéressée était impossible à l'aune d'un tel affrontement :

Je fais, dans cette circonstance, un appel au patriotisme de la Chambre tout entière. Ce n'est pas ici une question de parti, c'est une question nationale et je prie la Chambre de vouloir seconder le gouvernement dans la mission qu'il a à remplir pour maintenir, dans les circonstances difficiles où nous sommes, nos

¹ *Ibid.*, p.276.

² *Ibid.*, p.272-273. Sur la note adressée aux autorités luxembourgeoises par le chancelier Bismarck le 3 décembre 1870, on lira Christian Calmes, *Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg : Le Luxembourg dans la guerre de 1870*, vol.8, Luxembourg, Saint Paul, 1970, p.149-180.

bonnes relations avec nos deux puissants voisins. (...) Toute déviation pourrait amener des conséquences que chacun peut facilement prévoir et apprécier. Et ces dangers que je signale ne sont pas des dangers imaginaires.¹

La deuxième réalité est, dans cet exemple, tout aussi apparente ; il s'agit de l'impuissance généralement exprimée face à une question des droits et des devoirs du neutre qui, au moment de la guerre, reste très largement à l'état de chantier théorique. Aussi impliqué fussent-ils dans la résonance du conflit entre Paris et Berlin, les Européens n'ont en effet que peu de supports juridiques susceptibles d'appuyer la lecture qu'ils font du principe de neutralité. En dehors, nous le verrons, du droit de la guerre maritime et du sort des victimes militaires des combats, Belges, Suisses, Danois, Britanniques, Néerlandais ou Autrichiens paraissent en réalité écrire, au fil des épreuves dont ils sont les témoins et au gré de leurs rencontres, leur propre code de conduite du neutre. L'exposé proposé le 9 décembre par le député Jean-Joseph Thonissen est déjà révélateur du phénomène. Regrettant l'absence d'un « code international » permettant l'expression d'une neutralité uniforme et incontestable, l'élu belge s'en remet en effet à une « multitude d'autorités purement doctrinales » pour, finalement, revendiquer le crédit de son appréciation personnelle de la problématique de l'internement de combattants belligérants, appréciation qui lui fait dire que la libération des soldats français retenus à Liège irait à l'encontre des devoirs du neutre mais qui, nous l'avons vu (et c'est bien là un enseignement central de ces années de construction du droit international de la guerre), est immédiatement rejetée par d'autres parlementaires (qui, de fait, retiennent de la doctrine une autre compréhension de la neutralité). À l'échelle d'une Europe de l'année 1870-1871 qui, nous le constaterons, se joue largement des frontières nationales, les contradictions mises en lumière par les opinions exprimées à la tribune de la Chambre des représentants de Belgique dévoilent, naturellement, un problème pratique bien plus large que ne l'est la seule gestion de quelques centaines d'internés français par le ministère belge de la Guerre. Elles posent en effet la question de la compréhension-même du principe de neutralité chez l'ensemble

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 décembre 1870, p.273.

des acteurs de *l'Année terrible*, que ceux-ci soient belligérants, neutres, agents de l'État, rédacteurs, soldats, ambulanciers, artistes ou pamphlétaires. Être neutre, est-ce, comme le confesse le juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns (1835-1902) à la fin de l'année 1870, être simplement ce non-belligérant tenu de s'adapter aux faits de guerre pour se comporter le plus sérieusement possible¹ ? Est-ce, à l'instar de ce que tendent à dévoiler les recherches d'Éric Schnakenbourg, un statut révélant une immanquable disjonction entre une société civile « non-belligérante » et des cercles politiques et commerciaux qui, eux, auraient tout intérêt à revendiquer une réception plus technique de la neutralité, réception faite de droits et de devoirs susceptibles de protéger les intérêts économiques, matériels et culturels de l'État étranger à un conflit² ? Ou les Européens contemporains de la guerre franco-allemande conçoivent-ils tous l'idée générale de neutralité de la même manière en s'inspirant, pourquoi pas (et comme le laisse entendre Jean-Jacques Langendorf), des travaux du Zurichois Johann Kaspar Bluntschli (1808-1881) qui, dans son *Droit des gens moderne* publié en 1868, ajoutait au fait de ne pas participer à une guerre menée par des tiers – trait constitutif de la neutralité – une dimension morale associant le fait d'être neutre à une étape vers une « victoire », plus durable, de la paix générale³ ? Et quand bien même la neutralité trouverait un certain consensus dans les sociétés européennes à la veille de la guerre franco-allemande, ce même affrontement – grandiose – n'aurait-il pas de décisives influences théoriques et pratiques sur la réception du concept et sur sa possible adaptation à des enjeux qui seraient propres à *l'Année terrible* ? Le respect de l'intégrité du sol de la Belgique neutre, dans les tourments de la guerre, n'est-il en effet dû qu'à ce

¹ En décembre 1870, Rolin-Jaequemyns avoue profiter des « faits de guerre » pour, partiellement, « traiter la question » de la conduite des habitants et de la presse des pays neutres dans un conflit étranger. Tout comme le député Thonissen, le juriste se montre impuissant devant l'absence de code international ; il pense que la guerre elle-même doit servir, à l'aide des situations qu'elle sera amenée à révéler, à construire ce code. Cf. Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, Gand, Imprimerie et lithographie de I.-S. Van Dosselaere, 1870, p.72.

² La prédominance du fait commercial et politique, dans une approche principalement diplomatique, est évidente dans l'excellente synthèse proposée par Éric Schnakenbourg au sujet de la neutralité dans les relations internationales des XVII^e et XVIII^e siècles. Cf. Éric Schnakenbourg, *Entre la guerre et la paix : Neutralité et relations internationales, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 375p.

³ Jean-Jacques Langendorf explique que la définition donnée par Bluntschli représente, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la définition « la plus satisfaisante » de la neutralité. Cf. Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, Dijon, Infolio, 2007, p.44-45.

« miracle » dont se souvient le roi Carol I^{er} de Roumanie à la veille de l'offensive allemande d'août 1914¹ ? La couverture des frontières helvétiques sous le commandement du général Hans Herzog (1819-1894) n'est-elle, entre juillet 1870 et février 1871, qu'une sorte de répétition générale introduisant les efforts, décuplés et largement étudiés par les historiens, entrepris lors des deux conflits mondiaux du XX^e siècle² ? Quant à la neutralité effective d'un royaume du Danemark pourtant dépossédé six années plus tôt, au profit de la Prusse, de ses duchés du Schleswig et de Holstein ; est-elle le seul fruit de la modération salvatrice d'une partie des décideurs de Copenhague, insensibles (aux dires notamment de l'historiographie référence du Danemark des années 1860) aux approches insistantes du Quai d'Orsay³ ?

¹ Cité par François Arnaud, *1914. La première et la seule, la Belgique fait usage d'autos blindées*, t.I, Paris, Société des Écrivains, 2014, p.106.

² C'est notamment l'approche choisie, au sujet de la neutralité armée, par Hanno Helbling. Dans son *Histoire suisse* (Genève, Droz, 1964, p.92), l'historien associe en effet surtout la Suisse neutre de l'année 1870-1871 au fait humanitaire. Au sujet de la surveillance du territoire, il explique que le « programme de défense » manquait de précision, et que le mandat du général Herzog avait surtout servi à l'ouverture « d'un chemin » vers « une organisation militaire conséquente dans le cadre de la démocratie ».

³ Voir, notamment, Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, Copenhague, Henrik Koppels Forlag, 1923, p.202.

Motivations scientifiques et cadre spatial de l'étude

Trouver une réponse, même imparfaite, à ces questions, c'est admettre une première fois – dans le sillage des enseignements fondateurs d'un colloque européen tenu à Strasbourg, en 1971, sous la direction de Fernand L'Huillier¹ – la possibilité (voire la nécessité) de pénétrer la guerre de 1870 sous l'angle bien particulier de ses résonances européennes. C'est comprendre aussi – en accord avec les remarques indiquées, dès 1966, par Jacques Ozouf – l'intérêt scientifique d'une démarche dépassant le seul fait administratif ou diplomatique pour sonder, quitte à être frappé par la « nostalgie de l'exhaustivité² », les « sentiments diffus » s'exprimant – ainsi que l'a très bien rappelé Pauline Piettre dans ses propres travaux sur l'opinion britannique de *l'Année terrible*³ – dans la diversité politique, sociale et culturelle d'une société à l'occasion d'un événement aussi marquant que le conflit franco-allemand. C'est envisager, aussi, de donner aux sujets et citoyens de pays de « moindre importance » l'opportunité de répondre aux dynamiques se faisant jour dans les sociétés de « grandes puissances » (l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie ou la Russie) dont les sympathies ont, elles, souvent été synthétisées par les historiens de la guerre de 1870⁴. C'est, enfin, être prêt à s'attarder sur des trajectoires individuelles, ces dernières étant, peu importe leur apparence « exceptionnelle », révélatrices d'un « contexte historique » dont la mise à jour profite, ainsi que le théorisait Giovanni Levi, à la

¹ Les actes de ce colloque ont été publiés, en 1972, dans le tome XIX de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine (RHMC)*. Dans son avant-propos, Fernand L'Huillier revendique notamment la volonté de projeter « des lumières nouvelles » sur la « valeur historique générale de l'année 1871 » grâce, entre autres, à l'examen « des mutations qui se dessinaient à l'époque du conflit franco-allemand » dans les « structures et les forces politiques et sociales » des pays européens non-belligérants. Cf. Fernand L'Huillier, « Dimensions et Résonances de l'année 1871 : Avant-propos », *RHMC*, t.XIX, avril-juin 1972, p.153-155.

² D'après l'expression de Jacques Ozouf, dans un article référence sur les enjeux soulevés par la diversité des sources pour qui s'essaie, forcément imparfaitement, à l'écriture d'une histoire des opinions. Cf. Jacques Ozouf, « Mesure et démesure : l'étude de l'opinion », *Annales ESC*, 21^e année, n°2, 1966, p.324-345.

³ Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *Histoire, économie & société*, 2012/3, 31^e année, p.51-66.

⁴ Dans un chapitre consacré à l'Europe qui « observe » le déroulement de l'affrontement rhénan, Pierre Milza résume par exemple les dynamiques diplomatiques de l'année 1870-1871 aux sympathies exprimées dans les milieux politiques et journalistiques britanniques, autrichiens et russes. Cf. Pierre Milza, *“L'Année terrible” : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, Paris, Perrin, 2009, p.324-344. Il a été précédé, dans cette même lecture européenne, par François Roth (qui, néanmoins, offre une brève appréciation de la lecture du conflit par « les milieux dirigeants » belges). Cf. *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, p.158-162).

découverte d'enseignements sociaux, économiques ou politiques plus larges et plus consensuels¹. C'est bien dans cette optique, transversale, que nous présentions, en 2012, le résultat d'une enquête biographique consacrée à l'aventure française de Wilhelm Dinesen (1845-1895), un aristocrate danois originaire du Jutland ayant combattu, entre décembre 1870 et février 1871, dans les armées de la défense nationale. Fruit, surtout, de l'analyse d'écrits personnels du soldat (sa correspondance ainsi que son carnet de voyage – documents mis à jour avec le concours de Tom Buk-Swienty² –, mais aussi ses publications, dont certaines ont été, dans les années 2000, traduites en français³), ce travail contribuait, à son échelle et suivant les trois principaux enseignements qu'il révélait, à une lecture véritablement européenne de l'affrontement franco-allemand. D'abord, Dinesen prouvait, selon ses propres aveux et au fil des rencontres qu'il effectuait, combien il était avant tout le combattant d'une décennie propice aux espoirs, aux déceptions et aux frustrations liées aux concepts de « droit des peuples » et de « nationalité ». Il était un Européen de son temps, bousculé et frappé par un conflit nationalitaire qui, dans son cas, s'était matérialisé par l'expression d'un sentiment d'humiliation dû au malheureux sort de son Danemark lors de la guerre des Duchés et à la perte des duchés du Schleswig et de Holstein au profit de la Prusse et l'Autriche⁴. Son engagement dans la France de la défense nationale de l'année 1870 était de fait, chez lui, la réplique politique somme toute naturelle de défis déjà rencontrés, les armes à la main, durant la défense désespérée de la forteresse de Dybbøl (le 18 avril 1864,

¹ Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Annales ESC*, 44^e année, n°6, 1989, p.1325-1336.

² Tom Buk-Swienty a, depuis, publié le résultat de ses propres recherches sur Wilhelm Dinesen. Le premier volume concerne plus précisément la période 1845-1871 (cf. *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, Copenhague, Gyldendal, 2013, 508p.). Il est également l'auteur d'ouvrages synthétiques consacrés à la guerre des Duchés (voir, notamment, *Slagtebænk Dybbøl 18. April 1864*, Copenhague, Gyldendal, 2012, 400p. – synthèse remarquable des combats de la forteresse de Dybbøl, dont l'issue devait précipiter la défaite de l'armée danoise face à la coalition austro-prussienne. Pour la traduction anglaise, voir *1864 : The forgotten war that shaped modern Europe*, Londres, ProfileBooks, 2015, 400p.).

³ C'est le cas de son *Paris sous la Commune*, récit de souvenirs publié pour la première fois en 1872, réédité au Danemark en 1891 et traduit en français, en 2003, aux éditions Michel de Maule. Aux mêmes éditions paraissait par ailleurs, en 2009, la traduction française de ses *Lettres de chasse*, une compilation de lettres rédigées, pour la plupart, à la fin des années 1880.

⁴ Paraphrasant la critique littéraire et écrivain Georg Brandes (1842-1927) au sujet la réception de l'échec de 1864 au Danemark, Judith Thurman – biographe de la fille de Wilhelm Dinesen, Karen Blixen – distingue une génération de combattants « traumatisée » par sa défaite et partageant, en quelque sorte, le sentiment « d'être laissée pour compte » dans un « petit royaume affaibli et sans avenir ». Cf. Judith Thurman, *Karen Blixen*, Paris, Seghers, 1986, p.26.

Dinesen, alors âgé de 18 ans, faisait en effet partie des derniers défenseurs de ce point de concentration décisif de l'armée danoise, position dont la perte avait accéléré la victoire de la coalition austro-prussienne sur le royaume scandinave¹). En partant pour Dieppe à la fin du mois de novembre 1870, Wilhelm Dinesen – rancunier à l'égard de Berlin – indiquait la possibilité, pour les enjeux soulevés par le conflit rhénan, de parler à l'Europe entière. Et cette vision continue, et, en quelque sorte, « globalisante » des frictions nationalitaires des années 1860 offrait également, en conséquence, des indices déterminants au sujet des sympathies du Danemark de *l'Année terrible*. Ensuite – et c'est là le deuxième enseignement que nous inspirait notre travail –, le témoignage de Dinesen permettait d'apprécier, sous un angle nouveau, le phénomène du volontariat militaire de la guerre de 1870. À travers le parcours du Danois – un aristocrate du Jutland dont l'un des oncles n'était autre que Christian Emil Frijs (1817-1896), chef du gouvernement danois entre novembre 1865 et mai 1870 – s'élevait la voix de volontaires étrangers bien différents de ceux dont la popularité, à l'époque de l'affrontement franco-allemand, confisquait tant la critique que les sentiments d'admiration de la plus grande partie des observateurs. Loin, en effet, d'un « combattant par excellence de la liberté » à la Giuseppe Garibaldi² ou d'un « soldat de Dieu » accouru pour défendre la « fille aînée de l'Église³ », Dinesen était de ces centaines de combattants anonymes ayant décidé, par opportunisme, de faire le coup de feu dans les rangs des armées françaises. Chez lui, cet opportunisme était celui d'un Danois frustré par sa première rencontre avec l'élément prussien et décidé, de fait, à prêter main forte au nouvel ennemi de Berlin. Chez d'autres volontaires croisés sur sa route,

¹ La Prusse avait mobilisé, dans cette guerre des Duchés, près de 40 000 hommes. Quant à l'Autriche, elle alignait 23 000 soldats. Ensemble, ces armées disposaient en outre de près de 200 canons. Pour une synthèse des origines et du déroulement du conflit, on lira principalement Michael Embree, *Bismarck's First War: The Campaign of Schleswig and Jutland, 1864*, Londres, Helion & Company, 2006, 480p. On notera également l'excellente notice consacrée à la question par le *Scandinavie* de Nicolas Kessler (Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.269-273).

² D'après l'expression reproduite par Jérôme Grévy, Hubert Heyriès et Carmela Maltone, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne: Histoire d'une passion pour la démocratie*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, p.11.

³ En structurant son chapitre consacré au « monde » venu « au secours de la France » après le 4 septembre autour des soldats de Garibaldi et des Zouaves pontificaux (partis de Rome pour défendre la France une fois l'unification de l'Italie militairement achevée, le 20 septembre 1870), Pierre Milza constatait déjà, en 2009, la prédominance de ces exemples symboliques dans la compréhension de l'engagement volontaire de l'année 1870-1871. Cf. Pierre Milza, *"L'Année terrible": la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, op.cit., p.235-250.

les motivations se déclinaient en des accents idéologiques (l'idéal républicain, le facteur religieux), politiques (l'idée de défense nationale) ou même économiques (accès au grade d'officier, possible grâce au décret du 14 octobre 1870¹, obtention d'un revenu). Quelles que fussent ces motivations, ces trajectoires invitaient – et notre thèse en donnera de nouveaux détails – à questionner, plus généralement, non seulement « l'universalité » supposée du combat français (principalement à partir de l'automne 1870, lorsque les hommes de la République du 4 septembre font de cette universalité l'un de leurs principaux arguments politiques), mais aussi l'intégration des étrangers dans cette société française marquée par l'occupation et tiraillée, en interne, par les signes avant-coureurs de la guerre civile. Enfin, les confidences du capitaine danois dressaient une partie du portrait technique et technologique de l'Europe contemporaine de la guerre de 1870. Qu'il ait été aux prises avec l'ennemi prussien dans le village de Chenebier (au milieu du mois de janvier 1871) ou qu'il l'ait combattu six années plus tôt sur les collines entourant le moulin de Dybbøl (le 18 avril 1864), le capitaine danois indiquait la même réalité : les guerres qu'il menait étaient des guerres modernes. Aux charges héroïques mais inutiles des unités d'infanterie répondaient les obus de canons à chargement par la culasse. Aux impressionnantes attaques de cavalerie s'opposaient l'intelligence stratégique et la connaissance géographique d'un ennemi multipliant les missions de reconnaissance et renforçant sans cesse ses positions défensives. Détaillée plusieurs années plus tard dans un article publié par la revue *Militært Tidsskrift*, la perception du fait militaire par Dinesen semblait formelle : l'Europe de l'année 1870-1871 était une Europe bousculée par la modernité et les changements affectant la stratégie et le matériel des armées ne représentaient qu'une facette d'un phénomène sociétal incluant, entre autres, la démocratisation du télégraphe, le développement du chemin de fer ou la diversification et l'internationalisation du travail journalistique².

¹ Ce décret a été imaginé par Charles de Freycinet, bras droit de Léon Gambetta à Tours, dans le but de constituer une « armée auxiliaire » hiérarchisée et dotée d'éléments (Français et étrangers) motivés. Il offre à la rédaction de ce décret une place tout à fait importante dans ses souvenirs du temps de la guerre de 1870. Cf. Charles de Freycinet, *Souvenirs (1848-1878)*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1912, p.148-151.

² Intitulé « Den franske Republiks Nederlag i 1870-1871 med særligt hensyn til Østarméen », l'article de Dinesen paraît en 1887 (*Militært Tidsskrift*, 16^e édition, p.132-157). La version utilisée

En incarnant, d'une certaine manière, une facette de la dimension européenne de la guerre de 1870, le parcours de Wilhelm Dinesen offrait à cette thèse une partie de ses motivations théoriques. Le Danois volontaire n'a-t-il pas en effet physiquement rejeté la neutralité pourtant proclamée et reconnue de son pays et de son armée ? Dans quel cadre politique, social et économique s'est construite cette détermination à risquer sa vie pour un combat que beaucoup savent, au moment de son engagement (fin novembre 1870), voué à l'échec¹ ? Que représente la non-belligérance d'un État lorsque certains de ses résidents choisissent l'enrôlement au sein d'une armée étrangère ? Et où débute donc la frontière morale entre la rancune d'un officier danois rongé par un sentiment d'humiliation (né de la guerre des Duchés) et celle d'un Européen comprenant son tour de service comme une réponse plus philosophique aux grands débats engendrés par la remise en cause des règlements de Vienne, par les expressions parfois contradictoires du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et par la lente codification du droit de la guerre ? Tenter de répondre à ces questions, c'est embrasser plus résolument, et sur une échelle plus large, la question de la neutralité, de sa définition et de son expérience à l'aune d'un événement aussi marquant que peut l'être, en 1870-1871, le choc entre les deux armées les plus redoutées du continent européen. Ce chantier, nous proposons de nous y atteler, en accord avec Nicolas Bourguinat, selon deux orientations majeures. La première devait naturellement, dans le sillage des premiers éléments récoltés sur les pas de Wilhelm Dinesen, offrir des indices supplémentaires à la réception danoise de la guerre. La seconde ambitionnait, dans un souci comparatif, de donner aux dynamiques d'opinions ainsi mises à jour de nécessaires résonances étrangères. Composé pour sa complémentarité en matière d'institutions, d'objectifs politiques, de poids démographique et diplomatique et

dans le cadre de cette thèse est une traduction française (en 15 pages) effectuée par Camilla Kent Hansen et Jan Rask Christensen, en 2011, grâce au financement de l'Université de Strasbourg. Cf. Wilhelm Dinesen, « La défaite de la République française en 1870-1871, avec une attention particulière portée à l'armée de l'Est », *Militært Tidsskrift*, 16^e édition, 1887, p.1-15.

¹ Voir, au sujet des motivations ayant conduit le Danois à prendre les armes à la fin du mois de novembre 1870, l'article que nous publions en 2014 dans la revue *Source(s)* : « Quand un neutre prend les armes : Wilhelm Dinesen (1845-1895), un Danois dans la guerre franco allemande de 1870-1871 », *Source(s), Cahiers de l'équipe de recherche Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe*, n°4, 1^{er} semestre 2014, p.65-76.

d'organisations militaires, l'échantillon ainsi constitué pouvait permettre une appréhension suffisamment complète de l'expérience de la neutralité et de ses principales manifestations dans l'Europe de *l'Année terrible*.

Pour qui veut aborder la réception européenne de l'affrontement franco-allemand, le royaume du Danemark ne manque, il est vrai, certainement guère d'arguments. D'abord, il est lui-même, en 1870, une victime récente de la politique conquérante de la Prusse et de son chancelier. En 1864, il avait subi la loi de Berlin et de Vienne qui, pour répondre aux ambitions séparatistes des germanophones des duchés du Schleswig et de Holstein (qui rejetaient la constitution unitaire imposée, le 18 novembre 1863, par le roi danois Christian IX), n'avaient guère hésité à dépêcher vers le Jutland une armée coalisée de près de 80 000 soldats. Très vite rejetés vers Dybbøl (où ils sont battus le 18 avril 1864) puis vers Fredericia (que les troupes autrichiennes arrachent le 29 avril), les 38 000 hommes de l'armée danoise ne pouvaient rien, malgré quelques succès navals, face à une telle supériorité numérique et matérielle¹. Demandée par Copenhague en mai, la paix était finalement signée, à Vienne, le 30 octobre 1864. Après seulement quelques semaines de combat, le Danemark se voyait forcé de céder ses duchés (soit non moins de 800 000 habitants et de près d'un tiers du territoire²) et d'observer, impuissant, la soumission de la minorité danoise du Schleswig du Nord – forte de 175 à 200 000 habitants répartis dans la région située entre Padborg et la ville de Haderslev³ – aux nouvelles autorités prussiennes⁴. Pour le pays, le traumatisme était énorme et la question du Schleswig (*det Slesvigske spørgsmål* ; c'est-à-dire l'idée de revendiquer, par tous les moyens, la récupération des districts nord du duché) s'était rapidement imposée, en réaction, comme un trait constitutif des discours littéraires, journalistiques, artistiques et politiques du royaume. Au printemps de l'année 1866, ces discours s'étaient permis quelques élans d'espoir au rythme des dépêches annonçant le raidissement des relations entre Vienne et Berlin.

¹ Nicolas Kessler, *Scandinavie, op.cit.*, p.271-272.

² *Ibid.*, p.271.

³ Jørgen Kühl, « Germany », dans Carl Skutsch (dir.), *Encyclopedia of the World's Minorities*, New York, Routledge, 2005, p.508. Une représentation cartographique de la question du Schleswig est par ailleurs consultable en annexe (n°V.5.).

⁴ Le traité de Vienne du 30 octobre 1864 est consultable en annexe (n°II.3.1.).

D'abord hésitant, le Conseil royal avait cru pouvoir profiter de la guerre pour obtenir un règlement favorable de sa grande question nationale ; sûre de sa force et bénéficiant, déjà, du soutien de l'Italie, la Prusse avait néanmoins rejeté son offre d'alliance militaire, écartant, de fait, toute idée de récompense territoriale en faveur de l'État scandinave¹. Assumant le rôle de médiatrice dans le cadre des négociations austro-prussiennes de l'été 1866, la France s'était pourtant, elle, bien emparée de l'affaire du Schleswig du Nord. Grâce, surtout, aux efforts de son ministre Édouard Drouyn de Lhuys, elle était parvenue à imposer – persuadée de la possibilité d'un accord – la question danoise dans les discussions de paix. L'article 5 du traité de Prague du 23 août 1866 était bien l'œuvre de son insistance : il indiquait, ni plus ni moins, l'éventualité pour « les populations des districts du Nord du Schleswig » d'être « à nouveau réunies au Danemark si elles en expriment le désir par un vote librement émis² ». Que cet article ne renseigne aucun calendrier quant à l'organisation de cet hypothétique plébiscite ou qu'il ne précise guère la délimitation géographique des districts concernés, cela n'importait, pour le public danois, que très peu : Povl Bagge a très bien montré, par exemple, combien l'opinion du Danemark des années 1866-1870 avait su se contenter de ce garde-fou et combien elle tendait à remercier la France « amie » pour l'existence d'un document représentant, malgré tout, une tribune internationale inespérée³. Aussi lorsque l'affaire du trône espagnol finit, en juillet 1870, par exacerber les tensions franco-allemandes, les sympathies françaises du Danemark ne surprennent, *a priori*, aucun observateur⁴. Évidente, la pression francophile du public s'y exprime tant par l'enthousiasme de sa presse⁵ que par

¹ Peter Munch, *Danmark efter 1864*, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, 1913, p.13.

² Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen, *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), Copenhague, C.A. Reitzels Forlag, 1938, p.154-159. Le traité de Prague du 23 août 1866 est consultable en annexe (n°II.3.2.)

³ *Ibid.*, p.161.

⁴ D'autant moins d'ailleurs qu'en avril 1870, Copenhague s'était encore indigné, auprès de Berlin, du contenu d'un éditorial du journal *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* qui s'était prononcé, le 4 avril, pour un abandon *de facto* de l'article 5 du traité de Prague. Adressées à l'ambassadeur danois à Berlin, George Quaade (1813-1889), les explications de Bismarck (qui réfutait toute implication dans la publication d'un tel article) avaient mis fin à l'imbroglie. Voir, notamment, la correspondance échangée à ce sujet entre Saint-Pétersbourg et sa légation à Berlin. Cf. *EDN* (vol.2), n°739, p.36-37.

⁵ Le *Dags-Telegraf* du 17 juillet 1870 qualifie par exemple la France du Second Empire de « défenseur de la liberté de l'Europe » prête à « donner de son sang pour combattre la violence et le vol politique ». Le *Aarhus-Stift-Tidende* du 30 juillet remarque quant à lui le fait que la France

des manifestations qui, depuis la salle de concert du parc du Tivoli jusqu'aux réunions annuelles d'associations d'étudiants¹, prennent des accents résolument germanophobes. Quant au gouvernement dirigé par Ludvig Holstein-Holsteinborg (1815-1892), il est, lui aussi, tiraillé par la tentation française². Formé, le 28 mai 1870, sur la base d'un compromis entre les nationaux-libéraux (piliers de l'intransigeance du Danemark en 1864 dont l'action politique cherche notamment, dans les années suivant la guerre des Duchés, à internationaliser la question du Schleswig afin d'en obtenir un règlement positif) et les membres du *Mellempartiet* (parti dit de « compromis » entre les nationaux-libéraux et la formation plus conservatrice *De Nationale Godsejere*), certains de ses membres ne cachent nullement, nous le verrons, leur intention de profiter de l'opportunité offerte par Paris pour forcer la décision et récupérer, par les armes, une grande partie des territoires perdus en 1864. Au soir du 25 juillet 1870 pourtant, le Conseil royal proclame la neutralité du royaume et met fin, un temps au moins, aux inquiétudes d'une Europe qui avait anticipé l'ouverture d'un deuxième front sur la Baltique. Une attitude apparemment contradictoire donc (pour un État « ami » du Second Empire cultivant une rancœur indéniable à l'encontre de la Prusse et pour lequel la France fait tout de même office de favorite), dont le questionnement critique doit permettre – nous le pensons – de découvrir derrière les seuls impératifs diplomatiques une série de dynamiques sociétales aussi mouvantes que politiquement déterminantes. Le Danemark de l'année 1870-1871 répond, par ailleurs, aux critères méthodiques structurant notre démarche scientifique : il est en effet un État *a priori* secondaire (sa population est alors de 1 784 741 habitants, dont 202 327 vivent à Copenhague, et son armée, mise sur le pied de guerre, représente 52 662 soldats³), plutôt éloigné du

était bien « la seule puissance » qui, « comme le prouve la paix de Prague », n'a « pas oublié » la « cause » danoise. Quant au modéré *Berlingske Tidende*, il profite lui aussi de la guerre, le 26 juillet, pour rappeler, sur un ton solennel, que la question du Schleswig n'était « pas une question de parti », mais bien « une affaire de patrie ».

¹ Vilhelm Christoffer Crone (1813-1887), directeur de la Police, rend un rapport dans ce sens le 1^{er} août 1870. Il y remarque l'humeur belliqueuse d'une partie du public du Tivoli et distingue, dans l'excitation des jours postérieurs à la déclaration de guerre française, de régulières manifestations francophiles dans les environs de Copenhague. Cf. Lettre du directeur de la police, V. Crone, au ministre de la Justice, A.F. Krieger, Copenhague, 1^{er} août 1870, *DNS* (vol.2), n°819, p.599.

² La composition du gouvernement danois, durant la crise de 1870-1871, est renseignée en annexe (n°IV.3.).

³ Georges Morache, *Traité d'hygiène militaire*, Paris, Librairie J.-B. Baillière et Fils, 1874, p.47-48.

théâtre de guerre rhénan et ayant choisi, pour le temps du conflit, une neutralité de circonstance et, en principe, « libre » (c'est-à-dire, comme le rappelle Jean-Jacques Langendorf, dépendant de l'État souverain lui-même qui la « décide » et la voit comme « un moyen de se protéger dans une situation belliqueuse¹ »). Il est pourtant – aussi neutre soit-il – un acteur tout à fait majeur de la résonance géopolitique de la guerre franco-allemande : sa question du Schleswig, inscrite dans le traité de Prague de 1866, est une question latente que n'oublient pas les commentateurs du conflit et qui conditionne même, nous le verrons, une grande partie des négociations diplomatiques menées à l'été 1870. Questionner la neutralité à travers les dynamiques d'opinions s'exprimant dans ce Danemark de *l'Année terrible*, c'est donc caresser, une première fois, l'interrogation de la possibilité-même de cette neutralité (si tant est que l'on accepte – et la question fait débat – son exigence d'impartialité, dans une définition « absolue » du terme qui emprunterait, par exemple, les enseignements du journaliste et diplomate belge Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881)²). N'y a-t-il pas, dans ce royaume scandinave, quelque raison de s'attarder sur les motivations philosophiques, sur la solidité politique et sur les contradictions pratiques du principe de neutralité tel qu'il est entendu en 1870-1871 ? Le rejet de la non-belligérance auquel se livre Dinesen est-il assumé par d'autres volontaires ou, sans aller jusqu'à offrir leur fusil aux armées françaises, par d'autres observateurs danois intimement influencés, eux aussi, par un possible parallèle entre les défis de l'année 1864 et ceux de l'année 1870 ? Et ce rejet est-il accepté, critiqué ou ignoré, dans un contexte de construction théorique de la neutralité, par les belligérants et par les principales puissances du continent européen ?

Un temps envisagé, dans un souci de complémentarité, en raison de ses propres défis nationalitaires au XIX^e siècle (dont l'un s'était encore matérialisé, entre 1861 et 1864, par une insurrection manquée et durement réprimée dans

¹ Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, op.cit., p.80-81.

² Dans le cadre d'un discours prononcé à la tribune de la Chambre des représentants le 21 novembre 1861, Nothomb revient sur la nature juridique et sur les exigences pratiques de la neutralité. Cherchant ses propres éléments d'appréciation dans la « doctrine », il affirme notamment que « la neutralité consiste dans une inaction entière relativement à la guerre, dans une impartialité exacte et parfaite, manifestée par les faits à l'égard des belligérants ». Cf. *De la neutralité belge*, Bruxelles, Imprimerie de Labroue et Mertens, 1861, p.11.

les territoires sous domination russe), le cas de l'ancienne Pologne pouvait certainement, en 1870, donner le change à ce questionnement, danois, de l'impartialité. Mais deux facteurs majeurs devaient expliquer, en accord avec Nicolas Bourguinat, l'abandon de cette piste. Le premier facteur n'était autre qu'institutionnel, les régions polonaises étant partagées, au moment du conflit franco-allemand, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse elle-même. De fait, la neutralité de l'administration polonaise était dépendante, pour les parties sous influences autrichienne et russe, de la conduite des institutions centrales des deux empires. Quant au territoire placé sous la tutelle de la Prusse (la Poméranie de Gdańsk, la Varmie, une partie de la Cujavie ainsi que la Mazovie et les terres s'étendant jusqu'au Niémen), ses conscrits étaient naturellement, au même titre d'ailleurs que ceux du Schleswig, sollicités par l'effort de guerre nord-allemand. En combattant principalement au sein du 5^e corps de la troisième armée allemande, les Polonais de Posnanie devenaient belligérants et s'éloignaient, ainsi, de notre attention pour la perception et le vécu de la neutralité durant la guerre de 1870¹. Le deuxième facteur expliquant cet abandon était d'ordre matériel : malgré les efforts entrepris en collaboration avec Jerzy W. Borejsza au début de l'hiver 2014, force était de constater, en effet, que l'analyse de journaux, de carnets intimes, de correspondances et d'autres récits privés nécessitait, dans le cadre de l'ancienne Pologne, une maîtrise de la langue polonaise que nous possédions pas². Conséquence naturelle de l'éclatement de la Pologne au XIX^e siècle, la dispersion des sources, elle, ne donnait que trop peu d'assurance quant à l'élaboration d'un corpus suffisamment exhaustif, représentatif et diversifié.

C'est donc en Belgique que nous trouvions, une première fois, les éléments culturels, sociaux, linguistiques et institutionnels susceptibles de servir notre considération transnationale de l'expérience et de la réception du principe de neutralité. Certes, la dynamique démographique de cette Belgique n'est peut-être, en 1870, pas tout à fait comparable à celle du Danemark : en 1866, date du

¹ Pour un aperçu synthétique des dynamiques culturelles et politiques des territoires polonais du second-XIX^e siècle, on lira par exemple Michal Tymowski, *Une histoire de la Pologne*, Montricher, Les Éditions Noir sur Blanc, 2003, p.101-128.

² Pour un aperçu du rapport entre les Polonais (principalement les exilés) et les événements de l'année 1870-1871, on n'hésitera pas à lire Jerzy W. Borejsza, « Les Polonais et la Commune de Paris. 140 ans après », *Migrance*, n°35, 3^e trimestre 2010, p.83-89.

dernier recensement effectué avant la guerre franco-allemande, le royaume comptait en effet 4 827 833 habitants (dont 309 321 vivent dans l'arrondissement dit de Bruxelles-Capitale), soit trois millions de plus que ce Danemark amputé, depuis 1864, de ses deux duchés tant convoités¹. Pourtant, les défis rencontrés par le royaume de Léopold II (royaume dont le gouvernement est alors assumé par un cabinet issu de la majorité parlementaire catholique et dirigé par Jules d'Anethan²) rejoignent, pour certains, ceux dont la nature conditionne, au même instant, les choix de Copenhague. À l'instar du Danemark dont les ambitions nationales se sont brisées sur celles – concurrentes – de la Prusse, la Belgique contemporaine de la guerre de 1870 connaît par exemple parfaitement, elle aussi, la question nationalitaire. En 1830, sa révolution contre Guillaume I^{er} des Pays-Bas s'était faite, en partie au moins et à côté d'indéniables motivations socio-économiques, au son d'un patriotisme dont l'expression contre le « joug hollandais » avait donné à la formation d'un gouvernement provisoire (le 4 octobre 1830) et au succès de la séparation (matérialisé par le traité de Londres du 15 novembre 1831) d'évidents accents de soulèvement national³. Aussi le pays est-il en 1870, fort de cette expérience, tout à fait conscient de la perméabilité territoriale (et institutionnelle) d'une Europe affectée par le tiraillement lié aux revendications concurrentes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du dit « droit de conquête ». Avec le Danemark, la Belgique partage également un même modèle institutionnel. En 1870, sa monarchie constitutionnelle affiche une quarantaine d'années d'existence et assume, dans les faits (et nous le constaterons), la démonstration d'une grande vitalité parlementaire et journalistique. Politiquement, l'attention des Belges pour la guerre franco-allemande n'a, par ailleurs, rien à envier à l'excitation trahie, dès les premières heures de conflit, par les commentateurs danois. À l'instar de ces derniers, les Belges ont bien des raisons de témoigner

¹ 1974 *World Population Year, La population de la Belgique*, C.I.C.R.E.D. Series, 1974, p.10.

² La composition du gouvernement belge, durant la crise de 1870-1871, est renseignée en annexe (n°IV.2.).

³ C'est notamment la thèse que défend Jacques Logie. Cf. *1830, de la régionalisation à l'indépendance*, Paris-Gembloux, Éditions J. Duculot, 1980, p.215. On citera également, toujours dans l'idée de questionner le caractère « national » et patriotique de la révolution belge, Jean Stengers. *Histoire du sentiment national en Belgique, des origines à 1918*, t.I, Bruxelles, Éditions Racine, 2000, p.189-192 et, du même auteur, « La Révolution de 1830 », dans Anne Morelli (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1995, p.139-141.

d'une impression de « vivre » la guerre. Après tout, leur pays a des chances de regarder le conflit en face, derrière la simple protection *a priori* accordée par ses postes-frontières. Peut-être a-t-il même des chances (peu enviables) de servir lui-même de terrain d'affrontement ; cinq jours à peine après le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français, c'est bien ce que laisse entendre le patron de presse Léon de Thier (1825-1903), personnalité libérale à la tête du quotidien liégeois *La Meuse*¹. Aussi, là où le cas du Danemark paraît incarner la contradiction d'un État occasionnellement neutre pourtant secoué par une tenace rancune, historique, à l'égard de l'un des camps belligérants, la Belgique offre, elle, l'exemple paradoxal d'un royaume notamment neutralisé, en 1831 et en 1839, par la volonté de la France et de la Prusse, mais qui, en 1870-1871, semble n'accorder qu'un crédit très partiel et très critique aux garanties exprimées par ces mêmes administrations vis-à-vis du respect de sa neutralité. Les rumeurs d'annexion – persistantes, ainsi que l'ont rappelé, entre autres, les recherches de Patrice Baubeau² –, les malentendus engendrés par l'affaire du rachat des chemins de fer belges en 1868-1869³ ou les réflexes défensifs vis-à-vis des tentations luxembourgeoises de la France et de la Confédération d'Allemagne du Nord : ces dynamiques ont-elles, à l'occasion de la guerre de 1870, la moindre

¹ Le 20 juillet 1870, *La Meuse* exprime, sous le titre « Point d'alarmes ! », toute la contradiction d'une société belge inquiète face à une « crise qui marquera les fates de l'histoire nationale belge » (éveillant notamment « les plus vives craintes » vis-à-vis de « l'indépendance » du royaume) mais qui, grâce à la neutralité reconnue de Bruxelles, devrait – du moins l'espère-t-on – épargner le territoire national.

² Qualifiées de « trait constitutif » des relations franco-belges, ces rumeurs s'exprimaient, selon Patrice Baubeau, tant lors des heures suivant le coup d'État du 2 décembre 1851 qu'en 1859-1860 (lors de l'annexion de Nice et de la Savoie, événement symbolisant l'éveil « pratique » de la théorie française des « frontières naturelles ». On les retrouve en 1863-1865 (sur fond d'exacerbation des tensions entre l'Autriche et la Prusse, des systèmes d'alliances étant prêtés aux acteurs) ainsi que dans les semaines suivant Sadowa (c'est-à-dire à une époque où l'on imagine – très justement – la France médiatrice cherchant à négocier quelques avantages en échange de sa neutralité dans les affaires allemandes). Cf. Patrice Baubeau, « Les rumeurs d'annexion de la Belgique à la France, de la II^e République à Sedan », Marc Quaghebeur, Nicole Savy (dir.), *France-Belgique (1848-1914) : Affinités-Ambiguïtés*, Bruxelles, Labor, 1997, p.29-45. Les rumeurs d'annexion ayant conditionné la réputation de l'élément français dans la Belgique des décennies 1850 et 1860 ont également été questionnées par les travaux d'Henri Pirenne (*Histoire de la Belgique. Des origines à nos jours*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1975, p.14-28, 41-46 et 50).

³ Soucieux de préserver les intérêts de sa neutralité et de ne pas éveiller la défiance de Berlin et de Londres, le cabinet belge s'oppose fortement au projet de cession des lignes de chemin de fer en faveur d'une compagnie française au début de l'année 1869 et finit par faire voter une loi obligeant les compagnies privées exploitant des tracés belges à obtenir l'aval du gouvernement avant toute vente des droits d'exploitation. On lira à ce sujet le chapitre consacré à la question dans la thèse de Christophe Bechet, *Traverser la Belgique ? De l'Indépendance au Plan Schlieffen (1839-1905)*, Liège, Catalogue des thèses de l'Université de Liège, 2012, p.271-307.

raison de ne pas connaître de nouveaux échos au sein de la société belge ? La nature « permanente » (c'est-à-dire, selon la définition avancée par Jean-Jacques Langendorf, « durable », « prolongée en temps de paix », « englobant toutes les guerres possibles, présentes et à venir » et reconnue par un traité international¹) de la Belgique suffit-elle au contraire à rassurer décideurs et observateurs et à imposer une compréhension suffisamment consensuelle des droits et des devoirs qu'elle implique ? En 1870-1871, deux réalités essentielles conditionnent, dans les faits, la réponse à ces interrogations. La première est la dimension contraignante de la neutralité perpétuelle du royaume belge : consacrée par les traités du 15 novembre 1831 et du 19 avril 1839, la neutralité de la Belgique est en effet, dans l'esprit des puissances européennes l'ayant reconnue (au premier rang desquelles figurent la France et la Prusse), la condition-même de l'indépendance du pays². En conséquence, cette neutralité – d'ailleurs fraîchement accueillie, en 1831, par le Congrès national belge³ – est scrutée par l'Europe (et par les belligérants) avec une attention qui, nous le verrons, n'échappe nullement aux décideurs royaume. Ensuite, la notion de capacité de défense du territoire, chère au roi Léopold II⁴, rythme, en réaction, une très grande partie des impressions belges de *l'Année terrible* : obsessionnelle, parfois maladroitement exécutée, la détermination du gouvernement et de l'entourage royal à échapper (aussi bien physiquement que moralement) aux hypothétiques reproches de Paris et de Berlin explique l'indéniable actualité, dans l'expérience belge de la neutralité, des questions territoriales et militaires. En ajoutant ainsi des éléments nouveaux à notre découverte de la perception de la neutralité de l'année 1870-1871, la Belgique répond, nous en sommes convaincus, à notre double exigence de diversité et de complémentarité des situations.

¹ Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective, op.cit.*, p.81.

² Les traités d'indépendance de la Belgique sont consultables en annexe (n°II.2.).

³ Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective, op.cit.*, p.84

⁴ La défense armée du territoire neutre est, selon son biographe Mathieu Longue, l'une des obsessions de Léopold II. Elle s'était notamment matérialisée, en 1868, par la promulgation d'une loi portant le contingent annuel de conscrits à 12 000 hommes (dont 11 000 doivent être disponibles pour l'armée active). Cf. Mathieu Longue, *Léopold II, Une vie à pas de géant*, Bruxelles, Éditions Racine, 2007, p.255-256.

Un autre État perpétuellement neutre, la Suisse, devait enfin compléter le cadre spatial de nos recherches. « Neutre par excellence » selon les termes d'Alain Carton¹, sa présence dans une étude du « vécu » de la neutralité dans l'Europe de *l'Année terrible* peut peut-être paraître convenue. Après tout, la neutralité helvétique est alors reconnue depuis cinquante-cinq ans et rien n'indique, *a priori*, un quelconque questionnement de ce crédit institutionnel et diplomatique à l'aune de l'exacerbation des tensions franco-allemandes. De plus, la neutralité permanente dont jouit cette Confédération helvétique n'a, contrairement au cas belge, pas été imposée aux députés ayant représenté la Suisse aux conférences du Congrès de Vienne. Voulue par la Diète extraordinaire réunie en novembre 1813 et élevée au rang de revendication prioritaire par les délégués suisses participant aux premiers entretiens menés dans le cadre de l'organisation de l'Europe post-napoléonienne (dès le 25 septembre 1814), la neutralité perpétuelle accordée à l'État par la déclaration internationale du 20 novembre 1815² peut même être comprise, nous le verrons, comme une garantie récompensant l'adhésion de la Suisse aux objectifs politiques et militaires des adversaires de la France durant l'épisode des Cent jours. Deux raisons viennent pourtant justifier, selon le résultat de nos travaux de dépouillement, la nécessité de redécouvrir – toujours dans cette logique internationale – l'expérience suisse de la guerre franco-allemande. La première réside dans les épreuves traversées par cette même neutralité helvétique dans les années précédant le choc de 1870, épreuves qui témoignent, très concrètement et à l'instar du cas belge, de la potentielle fragilité des assurances internationales formulées au bénéfice d'un État de « moindre importance ». En 1856-1857, soit un peu plus d'une décennie seulement avant l'affrontement entre Paris et Berlin, l'affaire de Neuchâtel s'était en effet chargée de renvoyer Berne au souvenir de la menace prussienne : Frédéric-Guillaume IV s'était dit prêt à mobiliser ses troupes pour défendre la suzeraineté de sa dynastie sur le canton de Neuchâtel, suzeraineté qu'il jugeait menacée par la répression s'abattant alors sur les monarchistes germanophiles du canton. Sérieusement compromise, la paix n'avait été maintenue que grâce à la prompte démonstration militaire du Conseil fédéral suisse et, surtout, grâce à

¹ Alain Carton, *Les neutres, la neutralité et l'Europe*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1991, p.39.

² Le traité du 20 novembre 1815 est consultable en annexe (n°II.1.).

l'intervention des chancelleries européennes ; le canton de Neuchâtel (soumis à l'autorité suisse par les accords de 1814-1815) perdait toute filiation personnelle avec la couronne prussienne et les monarchistes insurgés se voyaient protégés par un ordre d'amnistie¹. De doutes à l'égard de la neutralité helvétique, il était par ailleurs également question, par exemple, dans le commentaire français du percement du Gothard. Destinée à relier les États allemands à l'Italie et imaginée dans une logique tripartite impliquant, notamment, l'ouverture de souscriptions auprès d'industriels prussiens, l'entreprise ferroviaire (dont la réalisation gagnait en précision à la fin des années 1860) ne manquait certainement pas d'adversaires dans une France soucieuse d'obtenir des garanties quant à l'utilisation strictement commerciale de cette nouvelle ligne de chemin de fer accolée à sa frontière. Le 20 juin 1870 devant le Corps législatif, l'interpellation du député Christophe Morny (1800-1884) avait encore donné un coup de projecteur à l'éventualité d'une lecture politique de l'affaire, lecture dont la principale motivation n'était autre que le fait de questionner, le cas échéant et en présence de ce nouveau tracé, la capacité suisse à préserver son intégrité territoriale². En somme, le crédit européen de la Suisse neutre ne semble, à la lumière de ces expériences, pas si imperturbable lorsque Berne apprend, en même temps que l'ensemble du continent, le déclenchement d'une guerre entre Paris et Berlin. À l'instar de la Belgique, la Confédération partage ses frontières avec les deux puissances belligérantes et n'est abritée, physiquement, que par les postes-frontières délimitant son sol. Comme elle, elle est de fait confrontée à la problématique de la neutralité armée (c'est-à-dire, suivant les enseignements du juriste italien Pasquale Fiore (1837-1914), une neutralité dont les « droits légitimes » sont souverainement soutenus, par « une force de terre ou de mer »

¹ C'est le traité de Paris du 26 mai 1857 qui met fin au différend entre la Prusse et la Suisse. Au sujet de l'affaire, la synthèse la plus complète reste certainement celle de Jacques Petitpierre, *Neuchâtel et la Confédération suisse devant l'Europe (1856-1857)*, Neuchâtel, Éditions H. Messeiller, 1958, 413p.

² On lira la version imprimée du discours prononcé par le député Morny lors de la séance du Corps législatif du 20 juin 1870. Cf. M. Morny, *Interpellation relative au chemin de fer de Saint-Gothard*, Paris, Imprimerie et librairie du *Journal Officiel*, 1870, 45p. L'interpellation est évoquée par Jean-Jacques Langendorf qui y voit l'expression de « doutes en ce qui concerne la capacité de la Suisse à défendre sa neutralité en cas de conflit si le tunnel du Gothard est percé ». cf. Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, *op.cit.*, p.151. L'épisode est par ailleurs relayé par le colonel suisse Wilhelm Rüstow (1821-1878) qui, à l'inverse, en nuance la gravité. Cf. Wilhelm Rüstow, *Guerre des frontières du Rhin 1870-1871*, vol.1, Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, 1871, p.116-117.

mobilisée pour l'occasion¹) et de son impact économique et moral sur la population et les autorités neutres. Et comme elle, la Suisse perpétuellement neutre est attendue sur le volet de la résonance politique de la neutralité et de l'irréprochabilité supposée de la conduite d'une administration dont la non-belligérance est inscrite dans un traité international. Contrairement à la Belgique et au Danemark pourtant – et c'est là le second facteur ayant motivé nos recherches en Suisse –, la Confédération helvétique de l'année 1870 tend à incarner, aux yeux des Européens contemporains de la guerre, la vitalité philosophique et pratique du courant humanitaire international (entendu alors comme l'expression d'un intérêt scientifique pour l'amélioration des conditions de l'Homme, particulièrement en temps de conflit ou de désastre naturel²). Pays du philanthrope Henri Dunant (1828-1910) et des autres pères de la Croix-Rouge Gustave Moynier (1826-1902), Louis Appia (1818-1898), Théodore Maunoir (1806-1869) et Guillaume-Henri Dufour (1787-1875), la Suisse de *l'Année terrible* est la patrie de la Convention de Genève du 22 août 1864, premier traité international de droit humanitaire engageant ses signataires, en cas de conflit, à soigner les blessés sans distinction de nationalité et à reconnaître et promouvoir la neutralité (dans le sens d'une inviolabilité) du personnel et des établissements sanitaires porteurs du signe de la croix rouge sur fond blanc³. Elle est la nation de « la noble tâche » que salue le ministre italien Emilio Visconti-Venosta (1829-1914)⁴, le « plus dévoué des États neutres » que célèbre Marc Monnier (1829-1885)⁵ ou encore ce pays « digne de l'admiration des anges et des hommes » pour lequel s'enthousiasme Antoine Campaux (1818-1901), ce professeur de Strasbourg réfugié à Fribourg lors de la guerre franco-allemande⁶. Elle est, symboliquement, la Suisse de l'école de Genève et celle – et c'est une nouveauté en 1870 – de l'Agence de Bâle, cet organisme fondé dans les premiers

¹ Pasquale Fiore, *Nouveau droit international public suivant les besoins de la civilisation moderne*, t.II, Paris, Auguste Durand et Pedone Lauriel, 1869, p.369.

² Voir, entre autres, Rachel Chrastil, *The Siege of Strasbourg*, Cambridge, Harvard University Press, 2014, p.155-162.

³ La Convention de Genève du 22 août 1864 est consultable en annexe (n°II.4.1.).

⁴ Cité dans Louis Renault (dir.), *Archives diplomatiques : recueil mensuel international de diplomatie et d'histoire*, 2^e série, t.LIII, Paris, Imprimerie L. Frémont, 1897, p.359.

⁵ Marc Monnier, « La Suisse pendant la guerre de 1870 – Nos émigrés de Strasbourg et nos soldats de l'armée de l'Est », *Revue des Deux Mondes*, 2^e période, t. 93, 1871, p.41.

⁶ Antoine Campaux, *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, Fribourg, M. Soussens Libraire-Éditeur, 1871, p.10.

jours de la guerre dans le but de centraliser et de distribuer les dons affluant alors, depuis l'Europe entière, en faveur des blessés et des prisonniers de guerre¹. Que cette réputation soit justifiée ou qu'elle relève – nous le verrons – d'une interprétation biaisée de l'internationalisme humanitaire, cela n'a, dans la construction de notre problématique, qu'une importance relative ; c'est en effet à partir de cette réputation qu'un questionnement plus critique de la nature juridique et de l'internationalité des enseignements de l'école de Genève peut être, selon nous, méthodiquement envisagé. C'est aussi à partir de ces exemples helvétiques que d'autres trajectoires philanthropiques – indépendantes de la Croix-Rouge – apparaissent, dans une logique de confrontation, à travers une Europe familière du fait charitable. C'est, enfin, cette même réputation suisse qui doit introduire, dans notre travail, une appréhension plus politique et diplomatique des motivations ainsi que des objectifs de l'œuvre de bienfaisance. Par ailleurs dotée d'institutions républicaines et revendiquant, jusque dans sa Constitution, sa composition multinationale² – des caractères loin d'être anecdotiques dans une guerre opposant, à partir de septembre 1870, la France républicaine à une monarchie prussienne associée au droit de conquête et à la définition objective de la nation³ –, la Confédération helvétique (où vivent alors 2 655 001 personnes⁴ et dont le Conseil fédéral est présidé, au moment de la

¹ Voir notamment Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry-Dunant, Editions L'Âge d'Homme, 1971, p.35-40.

² Christophe Parent rappelle, par exemple, que la Suisse forme bien, à partir de 1848, un « État fédéral multinational » : ce caractère est reconnu par l'article 109 C de sa Constitution, article qui fait du français, de l'italien et de l'allemand les « langues nationales de la Confédération » (dans une conception unitaire de la nation suisse exprimée par le préambule de cette même Constitution). Cf. Christophe Parent, *Le concept d'État fédéral multinational : Essai sur l'union des peuples*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p.337-339.

³ Ces caractères sont, par exemple, au centre des recherches d'Éric Gruner. L'historien souligne notamment la « spontanéité » avec laquelle les citoyens helvétiques se seraient tournés vers la République du 4 septembre pour, ensuite, témoigner de leur déception devant l'instabilité de ce même régime républicain (lors de la guerre civile des mois de mars à mai 1871). Cf. Éric Gruner, « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », *RHMC*, t. XIX, avril-juin 1972, p.236-237.

⁴ On distingue, dans l'enquête de recensement menée entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1870, la population de fait (qui comprend également les habitants « de passage » et qui ne tient pas compte des absences momentanées, population qui s'élève à 2 669 147 âmes) et la population dite « domiciliée » qui, elle, atteint effectivement ce chiffre de 2 655 001 habitants. C'est 144 507 personnes de plus qu'en 1860. Pour les rapports de recensement complets, voir *Schweizerische Statistik, Eidgenössische Volkszählung vom 1. December 1870*, 2 vol., Berne, Verlag von Orell, 1872-1874, 304 et 514 p. Le statisticien de la Société statistique de Paris T. Loua est par ailleurs l'auteur d'articles récapitulatifs très utiles : cf. « La population en Suisse », *Journal de la société statistique de Paris*, t.12-13 (1871-1872), p.236-241 et « La population suisse d'après le

déclaration de guerre, par Jakob Dubs (1822-1879)¹) offre donc aux expériences danoise et belge de la neutralité, nous le pensons, de solides indices de comparaison.

De l'étude transversale des dynamiques se faisant jour dans les trois États composant notre échantillon doit se dégager une réponse suffisamment complète et documentée à notre problématique qui, en pratique, se décline en trois principaux objectifs. Le premier est de mettre en lumière l'expérience « quotidienne », dans les sociétés de ces pays, du principe de neutralité. Le deuxième – intimement lié – est de questionner la possible disjonction entre la neutralité étatique (ou diplomatique) et cette neutralité « quotidienne » à laquelle répondent les populations de l'année 1870-1871. Le troisième n'est autre que de dégager de ces appréciations un schéma de compréhension et de lecture du principe de neutralité partiellement commun à l'ensemble de cette Europe contemporaine du conflit franco-allemand.

recensement fédéral du 1^{er} décembre 1870 », *Journal de la société statistique de Paris*, t.16 (1875), p.46-52.

¹ La composition du Conseil fédéral durant la guerre franco-allemande est renseignée en annexe (n°IV.1.).

Cadre théorique et mise en perspective historiographique

Afin de mener à bien ces objectifs, deux principaux cadres théoriques balisent, nécessairement, notre travail de recherche. Le premier répond à l'appréhension du concept d'opinion lui-même, appréhension appliquée, naturellement, aux sciences historiques et à la lecture qu'en permet l'étude des sentiments des sociétés de l'Europe du second-XIX^e siècle. Sans entrer dans le détail de la controverse scientifique liée à la définition et à la mesure de l'opinion publique¹, nous retenons ici de la fameuse exclamation de Pierre Bourdieu – « l'opinion publique n'existe pas !² » – la même observation que celle proposée, en 2007, par Brigitte Gaïti : la « proclamation tonitruante » du sociologue est d'abord, dans un contexte de développement de l'usage politique du « sondage d'opinion », une « invitation à se débarrasser » de « l'existence » de l'opinion publique en tant qu'opinion publique « latente » ou « préexistante » dont les dynamiques se révéleraient simplement à travers « des question impartiales », un « codage vigilant » ou « une grille d'interprétation rigoureuse³ ». En somme, nous rejoignons volontiers, dans notre propre recherche, le constat dressé aussi bien par Jean-Noël Jeanneney (dans son *Histoire des médias*⁴) que par Ian Kershaw (dans ses travaux sur la réception du régime hitlérien dans l'opinion bavaroise⁵) ou Pierre Laborie (dans sa synthèse sur l'opinion française au temps de Vichy⁶), constat qui va dans le sens de la nécessité – ainsi qu'invite à la faire à son tour Daniel Hucker au sujet des sentiments français et britanniques à la veille de l'explosion de 1939 – « d'abandonner toute volonté d'identifier une seule opinion publique » et d'admettre au contraire l'utilisation d'une définition « plus large » susceptible de mettre à jour « la grande variété d'opinions » et de

¹ Le débat sur la définition, en sciences sociales, du concept d'opinion publique (entre critères de « rationalité », de « publicité », « d'effectivité » et « d'authenticité ») est parfaitement résumé, par exemple, par Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », dans Anne-Marie Gingras (dir.), *Communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, p.137-145.

² Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, n°318, janvier 1973, p.1292-1309.

³ Brigitte Gaïti, « L'opinion publique dans l'histoire politique : impasses et bifurcations », *Le Mouvement Social*, vol.221, n°4, 2007, p.95.

⁴ Jean-Noël Jeanneney, *Une histoire des médias : des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1996, p.8-9.

⁵ Ian Kershaw, *Popular Opinion and Political Dissent in the Third Reich, Bavaria 1933-1945*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2002, p.4-10.

⁶ Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, p.25-26.

s'atteler au « défi » de l'identification des opinions qui, dans une période et un espace donnés, paraissent à la fois « influentes » et « dominantes¹ ». Faire cela – ici, dans le cadre de la guerre franco-allemande – c'est comprendre par ailleurs la subjectivité inhérente à ce travail d'identification : comme l'avance très justement Laurence Kaufmann, l'opinion publique (même entendue dans sa diversité) est en effet un « concept intensionnel » dans le sens où elle présente une « signification » déterminée surtout « par les différenciations “horizontales” qui se tissent à l'intérieur même du système des conventions linguistiques, des règles sociales et des intérêts qui a présidé à sa fixation ». Elle risque donc d'être le fruit non de la réalité elle-même, mais de la manière avec laquelle cette réalité est décrite tant par les acteurs étudiés que par le chercheur lui-même². Le « coup de force interprétatif de l'historien » à propos duquel Brigitte Gaiti prononce une très juste mise en garde est, en conséquence, un problème central de l'histoire des opinions : la diversité des sources utilisées ne le résout d'ailleurs aucunement, le résultat du dépouillement de lettres, de carnets, de comptes rendus de manifestations, d'articles de presse ou de rapports de police reposant *a priori* avant tout sur « l'agrégation et la recomposition de comportement » ainsi que sur des « sentiments diffus³ ». Reste donc – et c'est le choix que nous faisons – à connaître ce risque et, d'une certaine manière, à en assumer les conséquences scientifiques. En ce sens, nous faisons nôtres les remarques formulées par Dominique Reynié qui, dans son étude de l'espace public français entre le XVI^e et le XX^e siècle, renvoie dos à dos adeptes du sondage et lecteurs pessimistes de l'opinion en tant qu'objet de recherche historique en ces termes :

Réduite à quelques instruments de mesure, l'opinion publique n'est plus qu'un indicateur de conjoncture, une donnée pour marchands et stratèges, un outil dont on pourra éternellement louer l'efficacité, regretter l'imperfection ou flétrir la malignité, sans jamais avancer d'un pouce quant aux raisons de son succès. Mais

¹ Daniel Hucker, *Public Opinion and the End of Appeasement in Britain and France*, Londres-New York, Routledge, 2016, p.9.

² Laurence Kaufmann, « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage et société*, vol.100, n°2, 2002, p.51-52.

³ Brigitte Gaiti, « L'opinion publique dans l'histoire politique : impasses et bifurcations », *art.cit.*, p.96-97.

regardée comme une instance critique déçue, l'opinion publique se trouve emportée dans une théorie du déclin qui n'est pas moins obscure. Elle suppose un paradis perdu du jugement public dont il est difficile de savoir à quelle réalité il a pu correspondre, ni pourquoi la mesure des opinions populaires serait incompatible avec l'existence d'une opinion éclairée.

Et si l'on doit, comme le préconise l'historien, « ouvrir le champ¹ », alors nous prenons consciemment, dans le cadre de cette thèse, le risque de la « nostalgie de l'exhaustivité » que théorisait Jacques Ozouf² en privilégiant dans notre démarche méthodologique le terme de « dynamiques d'opinions ». Aussi imparfait soit-il (une considération trop plurielle des opinions, pour qui n'en conçoit guère le processus de formulation, ne revient-elle pas à promouvoir cette « agrégation d'opinions individuelles » que rejette par exemple Louis Quéré sous prétexte qu'elle cèderait « aux préjugés individualistes et subjectivistes du discours social moderne³ » ?), ce terme nous semble être le mieux à même non seulement de décrire le caractère évolutif et contradictoire de l'opinion (bien rappelé, notamment, par John Zaller⁴), mais aussi de revendiquer l'inaccessibilité de l'opinion « générale » (l'opinion « muette ou rétive à l'expression⁵ » n'oblige-t-elle pas déjà l'historien à s'avouer vaincu et à assumer, comme le fait Jean Stengers⁶, l'hétérogénéité des sentiments d'une société ?). En considérant les témoignages belges, suisses et danois composant notre corpus pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des photographies de dynamiques d'opinions instables, contradictoires et mouvantes, nous souhaitons en somme – et dans une logique transnationale comparative – apporter des éléments susceptibles d'identifier et d'explicitier, au sein des sociétés de l'année 1870-1871, ce que Pauline Piettre qualifie de « visions partagées », de « sentiments diffus » et de « tendances

¹ Dominique Reynié, *Le triomphe de l'opinion publique : l'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, p.12.

² Jacques Ozouf, « Mesure et démesure : l'étude de l'opinion », *art.cit.*, p.328.

³ Louis Quéré, « Opinion : l'économie du vraisemblable. Introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique », *Réseaux*, vol.43, n°8 1990, p.36.

⁴ John Zaller, *The Nature and Origins of Mass Opinion*, New York, Cambridge University Press, 1992, p.91-96.

⁵ Jacques Ozouf, « Mesure et démesure : l'étude de l'opinion », *art.cit.*, p.325.

⁶ Jean Stengers, « Aux origines de la guerre de 1870 : gouvernement et opinion publique », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol.34, n°3, 1956, p.707-708.

fortes¹ ». Si nous appliquons cette approche théorique à l'Europe contemporaine de la guerre franco-allemande, c'est, par ailleurs, parce que ce cadre spatio-temporel se prête parfaitement à l'exercice. Il est d'abord un cadre propice au nécessaire questionnement scientifique de la formulation des opinions : si l'opinion n'est, comme le pensent Brigitte Gaiti ou Louis Quéré, pas une « donnée préexistante » mais bien un « accomplissement de son caractère social² » dépendant « des groupes qui la mobilisent, des autorités qui la recensent et la surveillent » ou des « supports qui la constituent, la mesurent et la façonnent³ », l'Europe de la guerre offre en effet, tant pour la vitalité de ses débats philosophiques que pour ses bouleversements d'ordre politique, un champ d'analyse particulièrement indiqué. De plus, l'historiographie a déjà largement prouvé combien le facteur « opinion publique » était notifié et très sérieusement considéré par les acteurs-mêmes de *l'Année terrible*. Les travaux de Dominique Reynié, notamment, dépeignent bien un XIX^e siècle voyant s'engager « la recherche obstinée d'une connaissance précise de l'opinion publique », particulièrement dans l'idée « d'accroître les performances du gouvernement » sur fond d'avènement d'un « ordre démocratique » en réalité « inséparable » de la volonté de « circonscrire », entre autres, les « masses jugées dangereuses ». Avant la guerre franco-allemande, l'opinion publique « prend place », déjà, dans un monde en pleine mutation où « l'extraordinaire développement » de la presse (grâce, entre autres, à la publicité), les progrès de l'alphabétisation, les améliorations techniques (en matière de transport et de communication), le brassage social (lié à ces mêmes évolutions techniques ainsi qu'au service militaire ou au phénomène de mobilité sociale), l'urbanisation ou la démocratisation lui assurent, justement, une visibilité et un dynamisme de plus en plus imposants⁴. Les travaux de Roger Marlin (sur les sentiments francs-

¹ Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.52.

² Louis Quéré, « Opinion : l'économie du vraisemblable. Introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique », *art.cit.*, p.57.

³ Brigitte Gaiti, « L'opinion publique dans l'histoire politique : impasses et bifurcations », *art.cit.*, p.100.

⁴ Dominique Reynié, « La théorie de l'opinion publique à la recherche d'un nouveau souffle », *Hermès, La Revue*, vol.31, n°3, 2001, p.23-26.

comtois durant la guerre de Crimée¹) ou d'André Lorant (sur la lecture du compromis austro-hongrois par l'opinion française²) en offrent de probants exemples : quelques années seulement avant l'embrasement de l'été 1870, l'opinion publique est, en France, un indice que les rapports de préfets tentent de quantifier et d'identifier, tandis que le Bureau de la Presse, cet organe chargé de l'application des décrets et des lois sur la presse, alimente des dizaines de « feuilles dévouées » afin, comme le rappelle le procureur général de Rouen en avril 1867, d'user de « l'immense influence » que les journaux exerceraient « sur les esprits³ ». Le phénomène est identique ailleurs, en témoigne, pour ne citer que cet exemple, la contribution de Mary McMullen sur « l'impact » de l'opinion publique britannique sur la politique extérieure de la monarchie au temps de la guerre de Crimée : à l'instar de leurs homologues français, ministres et parlementaires siégeant à Londres avouent, selon les résultats de cette enquête, craindre « l'opinion publique », cette entité qu'ils cherchent souvent à décrire à travers sa confrontation avec la presse⁴. Au sujet de la guerre de 1870 elle-même, le rôle des opinions publiques est, depuis bien longtemps, un objet d'étude déterminant ; Napoléon III ne déclare-t-il pas à Guillaume, le 2 septembre 1870 à Sedan, qu'il n'a pas voulu la guerre mais que « l'opinion publique l'y a forcé⁵ » ? En plus d'occuper partisans et opposants du Second Empire dans les années postérieures à l'humiliation française⁶, la responsabilité de l'opinion dans le déclenchement de la guerre a notamment motivé tout ou partie des travaux d'Henri Welschinger⁷, d'Eber Malcom Carroll⁸, de Lynn

¹ Roger Marlin, *L'opinion franc-comtoise devant la guerre de Crimée*, Paris, Les Belles Lettres, 1957, 68p.

² André Lorant, *Le compromis austro-hongrois et l'opinion publique française en 1867*, Genève, Librairie Droz, 1971, 242p.

³ *Ibid.*, p.5-9.

⁴ Mary McMullen, *British Public Opinion and the Origins of the Crimean War : The Impact of Public Opinion on Foreign Policy, 1830-1854*, Montréal, Catalogue des thèses et mémoires de l'Université McGill, 1973, p.25.

⁵ Cité par Jean Stengers, *Aux origines de la guerre de 1870 : gouvernement et opinion publique* », *ar.cit.*, p.701

⁶ On lira notamment, à ce sujet, les deux premiers chapitres du *Souvenir de 1870 : Histoire d'une mémoire* de Jean-François Lecaillon (Paris, Giovanangeli, 2011, p.15-84).

⁷ Henri Welschinger, *La guerre de 1870 : causes et responsabilité*, t.I, Paris, Plon, 1911, 388p.

⁸ Eber Malcom Carroll, « French Public Opinion on War with Prussia in 1870 », *American Historical Review*, vol.31, n°4, juillet 1926, p.679-700.

Marshall Case¹, de Jean Stengers² ou de Stéphane Audoin-Rouzeau³ ; si tous sont loin de trouver un terrain d'entente, ils n'en révèlent pas moins, à l'instar du dernier cité, combien l'indice « opinion publique » est scruté, lu et anticipé par les fonctionnaires du Second Empire⁴. Pour François Roth, il ne fait aucun doute que les opinions publiques (au pluriel) sont un « enjeu » de la guerre de 1870, à la fois dans les pays belligérants et dans les pays neutres : adhésion politique des civils, réponse aux attentes de la population, rôle accélérateur joué par les journaux et les progrès de la communication (grâce, notamment, au télégraphe et au chemin de fer) et manipulation de l'information font, chez lui, partie intégrante de l'expérience de l'année 1870-1871⁵. Les cas suisse, danois et belge ne font en tout cas guère exception et l'influence des sentiments publics s'y observe avec une attention non moins décidée. Nous verrons que lorsque le Conseil fédéral helvétique se décide à patronner l'expédition de philanthropes helvétiques cherchant à évacuer les civils de la ville de Strasbourg assiégée (en septembre 1870), c'est, surtout, pour répondre à l'indignation pressante de sa population, indignation dont la résonance politique, vis-à-vis des États allemands, nécessite un encadrement des autorités fédérales. Nous remarquerons, par exemple, que l'esprit public est au centre du tiraillement de Copenhague à la fin du mois de juillet 1870 : pour la France comme pour la Russie ou l'Angleterre, c'est en effet cet esprit public qui, électrisé par sa rancœur à l'égard de la Prusse, peut entraîner le Danemark dans la guerre. Nous constaterons qu'en Belgique également, cette même notion « d'esprit public » est au centre, notamment, des rapports qu'adressent les agents de l'État au

¹ Lynn Marshall Case, *French Opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 1954, 339p.

² Jean Stengers, Aux origines de la guerre de 1870 : gouvernement et opinion publique », *art.cit.*, p.701-747. Voir aussi, du même auteur, « Le rôle de l'opinion publique dans la genèse d'une guerre ; 1870 et 1914 », *Revue belge de Philologie et d'histoire*, vol.82, n°1-2, 2004, p.407-430.

³ Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870, la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420p.

⁴ « L'empereur lui-même, sur lequel tout reposait en dernière instance, se montrait toujours fort attentif aux réactions de l'opinion publique et en tenait le plus grand compte, quitte à orienter ou à modifier ses décisions en conséquence », écrit notamment Stéphane Audoin-Rouzeau au sujet de la réception, par les Tuileries, des rapports de préfets rédigés au début de la crise franco-prussienne. Cf. *Ibid.*, p.20-21.

⁵ François Roth, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, p.9-10.

ministère de la Guerre à propos de la réception des efforts entrepris pour la défense du territoire au sein de la population¹.

Intimement lié, le second cadre théorique guidant notre recherche relève, naturellement, de l'histoire du principe de neutralité et de ses expériences pratiques. Que signifie en effet le fait « d'être neutres » pour ces opinions volatiles et dynamiques ainsi que pour ceux qui en scrutent les manifestations ? Que représentent les opinions « neutres » pour les administrations belligérantes ? N'y a-t-il pas matière, en 1870-1871, à différencier la non-belligérance de cette neutralité dont les implications morales et politiques (idée de « traitement égal », voire « d'impartialité stricte² ») tendent à effrayer les États en jouissant ? S'attaquer à une histoire de la neutralité, c'est d'abord admettre, en tant que chercheur, le risque de se plonger dans l'univers d'un droit coutumier, c'est-à-dire dans la lecture, par les contemporains dont on cherche à révéler les dynamiques d'opinions, d'un ensemble incomplet, disparate et parfois contradictoire de traditions, de tentatives avortées de codification et de réflexions purement littéraires. Avant l'adoption des V^e et XIII^e conventions de La Haye du 18 octobre 1907³ – conventions relatives aux droits et aux devoirs des puissances et personnes neutres en cas de guerre sur terre (V^e) et sur mer (XIII^e) – le droit international du neutre est en effet un droit balbutiant dont les premières réalisations concrètes (la déclaration de Paris du 16 avril 1856⁴ et la Convention de Genève du 22 août 1864) ne concernent que des impératifs commerciaux (utilisation du pavillon neutre pour couvrir la marchandise ennemie, protection de la marchandise neutre sous pavillon ennemi) et humanitaires (inviolabilité des hôpitaux et du personnel identifiés, en cas de

¹ Cette question occupe d'ailleurs un dossier complet (n°217) du fonds 1870/1871, 19/19 du Musée Royal de l'Armée.

² Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, op.cit., p.43-45.

³ 25 articles composent la *Convention concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre* (convention dont le contenu est notamment reproduit dans le recueil systématique de droit international mis à disposition, sous forme électronique, par le gouvernement fédéral suisse. Voir <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070029/index.html#fn1> [page consultée le 12 décembre 2017]). 33 articles, adoptés le même jour, composent son équivalent en cas de guerre maritime (voir, dans le même recueil : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070029/index.html#fn1> [page consultée le 12 décembre 2017]).

⁴ Voir, au sujet de cette déclaration et de son contexte d'écriture, Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, op.cit., p.59-62.

conflit, par le signe de la croix rouge sur fond blanc). Aussi lorsque Jean-Jacques Langendorf voudrait, par exemple, remarquer « l'œuvre » du XIX^e siècle dans la formulation d'une compréhension consensuelle de la neutralité, ce dernier en est réduit non seulement à résumer les apports strictement théoriques de juristes s'essayant plus ou moins adroitement à des essais de codification¹, mais aussi à adopter, dans son analyse, un raisonnement au cas par cas, pays par pays (Belgique, Luxembourg, Suisse), voire « affaire par affaire » : affaires liées au traitement des pavillons et marchandises neutres (en Amérique, à la fin du XVIII^e siècle, ou en Crimée dans les années 1850), questions soulevées par l'internement militaire dans la Prusse et l'Autriche de 1831 (à l'occasion de l'insurrection polonaise) ou dans la Suisse de 1859 (durant la guerre d'Italie), problèmes liés à la neutralisation du Canal de Suez (1869), affaire – sur laquelle nous reviendrons – de la Savoie neutralisée et des rapports franco-helvétiques, etc. De cette synthèse apparaît l'évidence de l'indissociabilité du lien existant, tout au long du XIX^e siècle, entre la familiarisation progressive des sociétés vis-à-vis du concept de neutralité et l'impact pratique produit par des situations de conflits internationaux sur cette même familiarisation. Le constat de l'historien est alors entendu : jusqu'en 1907, « la doctrine se cherche tout en s'affermissant » et « si on parvient *grosso modo* à définir la neutralité, on est loin cependant d'avoir fixé avec précision les droits et les devoirs du neutre et d'avoir clairement défini les domaines, belliqueux ou non, auxquels elle peut s'étendre² ». Condamné, lui aussi, à surtout questionner la neutralité dans les relations internationales des XVII^e et XVIII^e siècles suivant l'influence théorique, pratique et politique qu'exercent sur ce principe les guerres de l'époque moderne, Éric Schnakenbourg ne dit pas autre chose :

Il s'agit de confronter ce qui est, selon les opinions, un idéal ou une chimère avec les préoccupations des différents acteurs des relations internationales,

¹ Il cite Georg Friedrich von Martens (1756-1822) et son *Précis du droit des gens moderne de l'Europe* (1788), Johann Ludwig Klüber (1762-1836) et son *Droit des gens moderne de l'Europe* (1819), Henry Wheaton (1785-1848), Bluntschli, Richard Kleen (1841-1923) ou encore Frédéric Fromhold de Martens (1845-1909), autant de théoriciens dont certains des travaux ont cherché à définir la neutralité elle-même, sans toujours prendre la mesure de ce qu'elle implique en matière de droits et de devoirs. Cf. *Ibid.*, p.43-46.

² *Ibid.*, p.46.

diplomates, négociants, ou encore lettrés et juristes qui réfléchissent à l'organisation des rapports entre les souverainetés.¹

Chez lui, la neutralité est bien « une dynamique » faite de rapports, de négociations et d'adaptations. Elle n'est pas « attentiste » et ne se résume pas à « une simple abstraction de la guerre qui enfermerait celui qui la pratique dans une autarcie frileuse et un isolement absolu ». Au contraire, elle est « plurielle » et invite celui qui veut en écrire l'histoire à la comprendre – tout comme il faut comprendre l'opinion publique – comme un « phénomène » répondant à un processus de formulation :

Faire l'histoire de la neutralité impose de se placer à un carrefour qu'il faut imaginer. L'étude de la navigation et du commerce neutres, comme de la diplomatie de la neutralité, passe nécessairement par la prise en compte des conditions politiques, économiques, juridiques et culturelles qui moulent la manière de les concevoir et de les pratiquer. Les questions relatives à la neutralité sont abordées à travers des phénomènes dont les évolutions ne suivent pas les mêmes rythmes. Le temps de la négociation du diplomate n'est pas celui de l'élaboration des stratégies des négociants, ou de la réflexion des juristes et des philosophes. Pourtant, ils entrent tous en résonance pour rendre la complexité de la neutralité, dont les usages doivent s'accommoder avec le cadre défini par les différents instruments de droit.²

En somme, la neutralité est le fruit d'une friction, régulière, entre des intérêts collectifs et privés, entre les attentes d'un État et celles de sa société, entre des objectifs diplomatiques et des ambitions commerciales, entre des considérations internationales, nationales ou même locales. Souligné, par ailleurs, par les travaux de Marc Perrenoud (au sujet de la « neutralité économique » de la Suisse au XX^e siècle³), de Hans Ulrich Jost (dont le questionnement sur les « usages » de la neutralité helvétique s'appuie largement sur le concept de « sécurité extérieure » et, donc, sur l'adaptation de l'État neutre aux différends

¹ Éric Schnakenbourg, *Entre la guerre et la paix...*, *op.cit.*, p.10.

² *Ibid.*, p.331.

³ Marc Perrenoud, « L'économie suisse et la neutralité à géométrie variable », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol.93, n°1, 2009, p.77-86.

internationaux qui paraissent le menacer¹) ou de Jürg Martin Gabriel (dont la synthèse sur la conception américaine de la neutralité dans le second-XX^e siècle concerne particulièrement la seconde guerre mondiale, la guerre froide et le conflit coréen²), ce rôle moteur joué par les conflits (qu'ils soient militaires, diplomatiques ou économiques) dans le processus de précision de la neutralité doit, nous semble-t-il, être méthodiquement apprécié par l'historien des sociétés neutres. Aussi l'Europe de l'année 1870-1871 nous paraît-elle offrir, en conséquence, un théâtre d'expressions, de réflexions et de tensions naturellement propice à un questionnement général du principe de neutralité et de son « vécu » par les sociétés. Elle est un événement dont la résonance transnationale répond de manière très concrète à l'appel formulé, en 2014, par Maartje Abbenhuis (cette idée de préférer à une « conception passive de la neutralité » un regard « actif » permettant de définir le choix de la neutralité au XIX^e siècle comme « une part essentielle du système international imaginé par les grandes puissances³ »). La guerre de 1870 est une guerre dont les enjeux parlent en effet à l'ensemble du continent ; droit des peuples, droit de conquête, équilibre des puissances, révoltes, espionnage ou problématique humanitaire – idées centrales dans l'affrontement entre Paris et Berlin – sont des notions que les Européens ont, dans le passé, déjà croisées et débattues. Sa modernité (télégraphe, chemins de fer, correspondances de guerre, annonces, armement nouveau, utilisation de ballons montés) semble inviter chacune et chacun à donner son avis, à en absorber une partie de la résonance pour en discuter autour de soi. L'identité des belligérants oblige, à elle seule, à prendre le pouls de la gravité de la situation ; l'Europe de *l'Année terrible* prend des notes, prononce des discours, s'inquiète ou se rassure parce qu'elle est consciente du fait de vivre un épisode historique (tant pour son envergure que pour les conséquences que l'on voudrait lui prêter). Ce continent européen envoie, aussi, des milliers de dons de diverse nature en faveur des blessés et prisonniers de guerre (qui, pour beaucoup, transitent par les territoires neutres de Suisse, de Belgique ou du

¹ Hans Ulrich Jost, « Origines, interprétations et usages de la “neutralité helvétique” », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 93, n°1, 2009, p.5-12.

² Jürg Martin Gabriel, *The American Conception of Neutrality After 1941*, New York, Palgrave MacMillan, 2002, 309p.

³ Maartje Abbenhuis, *An Age of Neutrals : Great Power Politics, 1815-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p.11-13.

Luxembourg), des centaines de soignants volontaires (organisés en ambulance ou non, affiliés à une Société de la Croix-Rouge ou non) et même de nombreux soldats (qui, en rompant la non-belligérance de leur propre pays, contribuent naturellement à l'internationalisation de la résonance politique du conflit). Autant de dynamiques d'opinions offrant à la neutralité un cadre « concret » d'expression et d'expérimentation, cadre dont la mise à jour et l'analyse critique doivent bénéficier – nous le souhaitons – à l'appréhension historique de la neutralité en tant que processus transnational de négociations, de débats philosophiques et d'adaptations quotidiennes¹. En appliquant ce guide théorique à un échantillon de trois États neutres (dont la neutralité, nous l'avons vu, ne répond pas à la même logique historique et institutionnelle), nous répondons par ailleurs volontiers à l'actualité d'une recherche ayant assimilé l'intérêt scientifique de la démarche comparative dans la redécouverte critique du fait d'être neutre. À ce titre, le travail de Lucie Le Barreau sur la construction d'une théorie politique du « tiers » – basée, notamment, sur la définition d'une « typologie de l'État tiers stratégique » – nous paraît d'une utilité tout à fait notable : c'est, en effet, en s'inspirant des exemples suisse, autrichien et finlandais (aux XIX^e et XX^e siècles) que la chercheuse indique un phénomène « d'émancipation du tiers » par le biais du statut du neutre, pendant d'un droit international balbutiant puis plus régulièrement affirmé à partir des Conventions de 1907. Autriche, Finlande et Suisse servent chez elle, dans leur diversité (depuis le « tiers-objet », subissant sa neutralisation jusqu'au « tiers-sujet » dont la neutralité est choisie « en toute indépendance et souveraineté ») la découverte d'un neutre « reconnu pour ce qu'il est » et cherchant à s'affirmer, dans l'orchestre des relations internationales, suivant « sa propre voie diplomatique et stratégique² ». De la même manière, la contribution publiée sous la direction

¹ On remarquera, parmi les travaux français récemment consacrés à la confrontation entre la neutralité théorique et la neutralité pratique, politique et diplomatique, la thèse de Sofia Valdez Tuma sur la neutralité portugaise au XVIII^e siècle. Soutenu en 2010, ce travail propose en effet de « contextualiser » les « matrices idéologiques de la neutralité » en les appliquant, notamment, à « l'expérience » de la neutralité du Portugal durant les conflits européens du XVIII^e siècle. Cf. Sofia Valdez Tuma, *La neutralité portugaise au XVIII^e siècle : d'Hugo Grotius à l'action politique et diplomatique*, 1 vol., Thèse de l'Université Panthéon-Sorbonne et de l'Université de Lisbonne, [S.I.], [s.n.], 2010, 438p.

² Lucie Le Barreau, *L'État tiers en relations internationales : déclinaisons d'identités stratégiques médianes : neutralisation, finlandisation, neutralité*, 1 vol., Thèse de l'Université Jean Moulin, (Lyon), 2015, 432p.

de Rebecka Lettevall, de Geert Somsen et de Sven Widmalm – *Neutrality in Twentieth-Century Europe*¹ – et celle proposée, en 2016 et sous la tutelle de Sandra Bott, de Jussi M. Hanhimäki, de Janick Marina Schaufelbuehl et de Marco Wyss – *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War*² – nous paraissent offrir, dans leur dimension véritablement transnationale, un outil procédurier applicable à l’interrogation critique de la neutralité en 1870-1871. À l’instar de Marco Wyss, nous voyons dans l’analyse collective et transversale de sociétés et d’institutions diverses le moyen de faire apparaître non seulement « les pressions internes et externes » s’exerçant sur l’État neutre, mais aussi les « similarités et différences » structurant et façonnant, ici à l’époque de l’affrontement franco-allemand, la compréhension politique et pratique du principe de neutralité³.

La nécessité d’insérer les dynamiques d’opinions des neutres de l’année 1870-1871 dans leur environnement social, politique, culturel et économique oblige par ailleurs à embrasser l’historiographie de la période dans toute sa diversité. Théâtre d’une grande vitalité diplomatique, la guerre de 1870 doit être lue suivant les enseignements des chercheurs ayant œuvré à sa connaissance à l’échelle des relations internationales et des défis militaires. Les synthèses de David Wetzel⁴, de Michael Howard⁵, d’Yves Bruley⁶ ou de Stéphanie Burgaud¹

¹ Rebecka Lettevall, Geert Somsen, Sven Widmalm (dir.), *Neutrality in Twentieth-Century Europe : Intersections of Science, Culture and Politics after the First World War*, New York, Routledge, 2012, 351p.

² Sandra Bott, Jussi M. Hanhimäki, Janick Marina Schaufelbuehl, Marco Wyss, *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War : Between or within the blocs?*, New York, Routledge, 2016, 238p.

³ *Ibid.*, p.5.

⁴ Son *A duel of Giants : Bismarck, Napoleon III and the Origins of the Franco-Prussian War* (Madison, The University of Wisconsin Press, 2003, 264p.) questionne notamment la déclaration de guerre française sous le prisme de sa réception en Europe : documents diplomatiques britanniques, italiens et autrichiens servent, en réalité, à inscrire le déclenchement de la guerre dans une dynamique politique européenne. Son *A Duel of Nations : Germany, France and the Diplomacy of the War of 1870-1871* (Madison, The University of Wisconsin Press, 2012, 248p.) poursuit cette réflexion en l’appliquant, notamment, à la résonance internationale du règlement de la guerre, au printemps de l’année 1871.

⁵ Si le fait militaire prend, chez Michael Howard, une place prédominante, l’historien prend la peine de questionner le triomphe allemand suivant ses échos diplomatiques et, finalement, politiques dans l’Europe du dernier tiers du XIX^e siècle. Cf. Michael Howard, *The Franco-Prussian War : The German invasion of France 1870-1871*, Londres-New York, Routledge, 2005, 536p.

⁶ L’Autriche, la Russie ou encore le Danemark apparaissent régulièrement, sous la plume d’Yves Bruley, tant dans ses travaux sur la diplomatie de l’entourage dynastique et de l’empereur lui-même (cf. *La diplomatie du Sphinx : Napoléon III et sa politique internationale*, Paris, CLD Éditions,

nous semblent à ce titre, tant pour leur contribution à la maîtrise de la diplomatie de la guerre que pour leur attention pour les cabinets neutres, particulièrement indiquées ; David Wetzel rappelle bien en effet, par exemple, combien le « développement » d'initiatives neutres a pu contribuer à la « construction politique » des acteurs de la guerre et combien son expression participe, dans les faits, à l'élaboration d'un constat faisant du conflit franco-allemand « un tournant de la plus grande importance dans l'histoire de l'Europe du XIX^e siècle² ». Guerre d'origine dynastique devenue guerre de nations, de nationalités et de sentiments nationalitaires (idée de défense nationale, problématique territoriale), l'affrontement de 1870 doit aussi être compris suivant les impressions journalistiques et privées qu'il suscite ; ici, en plus des travaux références de Stéphane Audoin-Rouzeau³ et de François Roth⁴ (particulièrement précieux pour leur manière de jouer sur les échelles administratives ainsi que pour l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard des titres de presse), il s'agit de se référer aux perspectives offertes, en autres, par les contributions de Jean-François Lecaillon⁵, de Claude Latta⁶, de Laure Godineau⁷, de Robert Tombs⁸, de Bertrand Taithe⁹, de Hollis Clayson¹ et, plus récemment, de

2015, 357p.) que dans sa contribution plus spécifiquement consacrée au Quai d'Orsay, à ses principaux pensionnaires ainsi qu'à son personnel durant le Second Empire (cf. *Le Quai d'Orsay impérial*, Paris, Éditions A. Pedone, 2012, 492p.).

¹ Les chapitres VIII et IX du travail de Stéphanie Burgaud sur la politique russe du chancelier Bismarck s'intéressent plus précisément à la diplomatie du temps de la guerre franco-allemande. Cf. *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, p.350-429.

² David Wetzel, *A Duel of Nations : Germany, France and the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.XI-XII.

³ Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870, la France dans la guerre*, *op.cit.*, 420p.

⁴ François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, 778p.

⁵ « L'opinion privée » est au centre des travaux que Jean-François Lecaillon a consacrés au vécu et à la réception des épreuves de l'année 1870-1871 en France. Récits de souvenirs, correspondances, journaux intimes et autres carnets structurent ses ouvrages *Les Français dans la guerre de 1870* (Paris, Giovanangeli, 2004, 223p.), *Été 1870 : la guerre racontée par les soldats* (Paris, Giovanangeli, 2002, 254p.) ou *La Commune de Paris racontée par les Parisiens* (Paris, Giovanangeli, 2009, 263p.).

⁶ En 2003, Claude Latta invitait l'historiographie à embrasser la « grande diversité » des acteurs de la Commune et, par extension, de *l'Année terrible*. Un travail qui devait se matérialiser, dans les faits, par un effort de diversification et d'internationalisation des sources traitées. Claude Latta (dir.), *La Commune de 1871 : L'événement, les hommes et la mémoire*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004, p.19-26.

⁷ Laure Godineau, *La Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue*, Paris, Parigramme, 2010, 263p.

⁸ Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions : la Commune de 1871*, Paris, Éditions Libertalia, 2014, 472p.

⁹ Bertrand Taithe, *Citizenship & Wars : France in turmoil 1870-1871*, Londres-New York, Routledge, 2001, 263p.

Mathilde Benoistel, de Sylvie Le Ray-Burimi et de Christophe Pommier² ; tous se rejoignent en effet dans leur volonté scientifique d'identifier les acteurs de *l'Année terrible*, de les apprécier dans toute leur diversité nationale, culturelle et sociale, de les confronter à l'exceptionnalité (aussi bien politique que philosophique) d'une situation de guerre et de comprendre leurs épreuves morales et physiques en cherchant autant que possible, grâce à un effort de diversification et de croisement des sources mobilisées (documents administratifs, carnets privés, représentations artistiques, mémoires), à réaliser ce que Jean-François Lecaillon qualifie, dans son travail sur le *Souvenir de 1870*, « d'incursion » – même imparfaite – dans le « ressenti » des populations³. Théâtre européen sur lequel combattent des étrangers, la guerre de 1870 invite par ailleurs à ouvrir le chantier du volontariat militaire et de ses motivations : dans cette optique, nous espérons, à l'aide du parcours de Danois, de Suisses et de Belges, ajouter des indices aux récents travaux de Pierre Milza (sur Giuseppe Garibaldi et ses soldats de l'armée des Vosges⁴), d'Armel Dirou (sur la guérilla et les unités de francs-tireurs⁵) ou de Patrick Nouaille-Degorce (sur les Zouaves pontificaux⁶). Aussi faisons-nous nôtre l'appel récemment formulé par Alexandre Dupont ; dans sa propre découverte du cas des volontaires espagnols de la guerre franco-allemande, ce dernier exhorte très justement l'historiographie à s'emparer de la question du volontariat international en appuyant notamment, comme il le fait lui-même et quand bien même les individus considérés « ne seraient que quelques dizaines », sur l'intégration des volontaires dans la France en guerre, sur leur insertion dans le dispositif militaire, sur leurs rapports avec leur pays d'origine ainsi que sur les conditions de leur formation⁷. Enfin, le grand orchestre charitable dont l'Europe est à la fois actrice et témoin entre juillet 1870 et mars 1871 nécessite d'inscrire – au moins partiellement – le

¹ Hollis Clayson, *Paris in Despair : Art and Everyday Life under Siege (1870-1871)*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 2002, 485p.

² Mathilde Benoistel, Sylvie Le Ray-Burimi et Christophe Pommier (dir.), *France-Allemagne(s), 1870-1871. La guerre, la Commune, les mémoires*, Paris, Gallimard, 2017, 304p.

³ Jean-François Lecaillon, *Le Souvenir de 1870. Histoire d'une mémoire*, op.cit., p.7-8.

⁴ Pierre Milza, *Garibaldi*, Paris, Fayard, 2014, p.593-628.

⁵ Armel Dirou, *La guérilla en 1870 : résistance et terreur*, Paris, Giovanangeli, 2014, 295p.

⁶ Patrick Nouaille-Degorce, *Les volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870-1871 : les Zouaves pontificaux au secours de la République*, Allaire, Edilys Éditions, 2015, 146p.

⁷ Alexandre Dupont, « "Ayudemos a Francia" : les volontaires espagnols dans la guerre franco-allemande de 1870-1871 », *Mélanges de la Casa Velázquez*, vol.45, n°1, 2015, p.199-219.

résultat de nos recherches dans le vaste champ de l'internationalisme du second-XIX^e siècle. Les synthèses théoriques et chronologiques de Marcel Merle¹, de Jacques Bariéty et Antoine Fleury², de Sandy E. Cooper³, de Peter Van den Dungen⁴ ou de Martin Ceadel⁵ nous permettront, dans un premier temps, de comprendre l'œuvre charitable de l'année 1870-1871 dans ses liens avec l'évolution de l'idéal pacifiste dans les décennies et les mois précédant l'affaire du trône d'Espagne. Dans un second temps, les initiatives en faveur des blessés de guerre, des victimes civiles du conflit ou des prisonniers dont nous mettrons à jour les dynamiques seront naturellement présentées suivant les indications contextuelles offertes par une série de travaux références consacrés à l'histoire du fait humanitaire international (Jean Pictet⁶, Thomas Davies⁷ ou encore David Rodogno, Bernhard Struck et Jakob Vogel⁸), du mouvement de la Croix-Rouge né en 1863-1864 (Hans Haug⁹, Victor Segesvary¹⁰ ainsi que les publications de la Société Henry Dunant¹¹) ou, plus précisément, d'actes charitables spécifiques au conflit franco-allemand (particulièrement les travaux de Rachel Chrastil sur le siège de Strasbourg¹²). L'idée étant, justement, non seulement d'apporter, *via* l'étude d'initiatives philanthropiques neutres (individuelles, collectives, indépendantes ou soutenues par les autorités), de nouvelles indications quant au

¹ Marcel Merle, *Pacifisme et Internationalisme (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 1966, 360p.

² Jacques Bariéty et Antoine Fleury (dir.), *Mouvements et initiatives de Paix dans la politique internationale (1867-1928)*, Berne, Peter Lang, 1987, 391p.

³ Sandy E. Cooper, *Patriotic Pacifism : Waging War on War in Europe (1815-1914)*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1991, 336p.

⁴ Peter van den Dungen (dir.), *West European Pacifism and the Strategy for Peace*, Londres, The Macmillan Press Ltd., 1985, 218p.

⁵ Martin Ceadel, *Thinking about Peace and War*, New York, Oxford University Press, 1987, 222p. et *Semi-Detached Idealists : the British Peace movement and International relations, 1854-1945*, New York, Oxford University Press, 2000, 477p.

⁶ De Jean Pictet, on retiendra notamment *Le Droit humanitaire et la Protection des Victimes de la Guerre* (Leiden, A.W. Sijthoff, 1973, 152p.) ainsi que son *Développement et principes du droit international humanitaire* (Genève-Paris, Institut Henry-Dunant & A. Pedone, 1983, 117p.).

⁷ Thomas Davies, *NGOs : A New History of Transnational Civil Society*, New York, Oxford University Press, 2014, 301p.

⁸ Davide Rodogno, Bernhard Struck, Jakob Vogel (dir.), *Shaping the Transnational Sphere : Experts, Networks and Issues from the 1840s to the 1930s*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2015, 320p.

⁹ Hans Haug, *Humanité pour tous : le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Berne-Stuttgart-Vienne, Editions Paul Haupt, 1993, 690p.

¹⁰ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry-Dunant, Éditions L'Âge d'Homme, 1971, 42p.

¹¹ Voir Société Henry Dunant, *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix-Rouge (1840-1869)*, Genève, Société Henry Dunant, 1991, 419p.

¹² Rachel Chrastil, *The Siege of Strasbourg, op.cit.*, 302p.

rôle de ce conflit dans l'affirmation pratique et politique du droit humanitaire, mais aussi de poser la question de la réputation du neutre, auprès des sociétés belligérantes et européennes, en tant qu'acteur du mouvement de bienfaisance.

Méthodologie et plan d'étude

Avant de pénétrer, *via* l'étude d'archives, les dynamiques d'opinions se faisant jour dans le Danemark, la Suisse et la Belgique de la guerre de 1870, il s'agit de s'en remettre à celles et ceux qui, de près ou de loin, s'y sont déjà essayés.

Les recherches récentes ont prouvé, pour le cas du Danemark, que le royaume scandinave avait toujours tendance à être considéré sous le prisme très spécifique (et réducteur) de son rôle d'État tiers subissant, à l'été 1870, la pression des administrations belligérantes et des principales chancelleries neutres. Ce fait diplomatique est ainsi toujours prédominant chez Stéphanie Burgaud (qui remarque les accents russes de la non-belligérance danoise¹), chez David Wetzel (chez qui le Danemark est d'abord l'allié potentiel d'une France cherchant faire diversion sur la Baltique²) et chez Tom Buk-Swienty (qui souligne le caractère maladroit des approches françaises en direction de Copenhague³). Cette lecture des impressions danoises de l'année 1870 n'est pas étonnante pour qui prend pour référence (et c'est le cas, notamment, de Tom Buk-Swienty) les travaux d'Aage Friis, spécialiste incontesté de la question du Schleswig dans le second-XIX^e siècle et pionnier de la découverte critique des choix du cabinet Holstein-Holsteinborg durant la guerre franco-allemande. Publiés respectivement en 1923 et en 1948, son *Danmark ved Krigsudbrudet*⁴ et le troisième volume de son *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*⁵ restent en effet, à ce jour, des contributions majeures dont la lecture n'est guère dispensable ; pourtant, ces ouvrages tendent à assimiler le sentiment public danois aux descriptions qu'en font les correspondances diplomatiques et les missives échangées au sein des cercles décisionnels danois (parlement, entourage royal, gouvernement), seules sources véritablement sondées par

¹ Stéphanie Burgaud, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, *op.cit.*, p.350-390.

² David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.39-40.

³ Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.238-241.

⁴ Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, 222p.

⁵ Aage Friis, *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*, vol.3 (1870-1877), Copenhague, Levin & Munksgaard Forlag, 1948, 474p.

l'historien. Les cercles littéraires et artistiques danois ont été quant à eux partiellement interrogés par un ouvrage paru sous la tutelle de l'Association franco-danoise de Paris en 1938¹. Franz von Jessen, Paul V. Rubow et Sigur Schultz y dressent notamment le portrait de Danois ayant vécu ou voyagé à Paris entre 1820 et 1870 et rappellent, par instant, le rôle joué par la guerre sur leur parcours². De cette synthèse, nous retenons néanmoins principalement le travail de Povl Bagge au sujet des rapports – parfois conflictuels – entre la France et la question du Schleswig dans la période 1864-1871 : principalement construite, elle aussi, autour de documents diplomatiques, cette contribution n'en renseigne pas moins l'origine et l'influence politique des cercles journalistiques francophiles du Danemark et permet, par ailleurs, de comprendre la logique historique et structurelle des choix de Copenhague à l'été 1870³. Notons enfin, au-delà des pistes récemment introduites par une historiographie danoise et allemande soucieuse de redécouvrir la mémoire de la guerre des Duchés (on prendra pour preuves les travaux signés Hans Schultz Hansen, Uwe Danker, Inge Adriansen ou Steen Bo Frandsen au sujet des conséquences à court et long termes de l'année 1864⁴), l'existence d'un mémoire de Master se proposant, sous la plume de Mogens Christensen, de donner un aperçu de « la réaction de la presse danoise devant la guerre franco-allemande jusqu'à la bataille de Sedan » ; dévoilant effectivement, à grands traits, les étapes émotionnelles de journaux électrisés par leurs espoirs francophiles avant de faire part de leur déception puis de leur résignation face à la chute du Second Empire, le mémoire adopte une méthode quantitative qui, en pratique, n'oppose guère les sentiments des titres de presse aux droits et aux devoirs théoriquement induits par la neutralité du royaume⁵.

¹ Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), Copenhague, C.A. Reitzels Forlag, 1938, 336p.

² Voir Paul V. Rubow, « Danske Forfattere i Paris i tiden mellem Restaurationen og den Tredje Republik » et Sigur Schluz, « Danske Kunstnere i Paris i tiden mellem Restaurationen og den Tredje Republik », dans *Ibid.*, p.167-214 et 215-328.

³ Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans *Ibid.*, p.141-166.

⁴ Voir, principalement, Inge Adriansen, Steen Bo Frandsen (dir.), *Efter 1864 : Krigens følger på kort og langt sigt*, Odense, Syddansk Universitetsforlag, 2016, 294p.

⁵ Mogens Christensen, *Den Danske Presses Reaktion på den fransk-tyske Krig 1870 indtil slaget ved Sedan*, Copenhague, Historie-Hovedsag (Speciale n°121-0190-4 : Danmarks Histoires 1814-1870), 19 ??, 134p.

Le concept de neutralité apparaît plus régulièrement chez les historiens ayant consacré tout ou partie de leurs travaux à la Belgique de l'année 1870-1871. Ici, les travaux références tendent, toujours sur un volet diplomatique et dans le cadre de la « politique intérieure », à comprendre l'expérience belge comme une réponse à un « danger » comparable, d'une certaine manière, aux défis soulevés depuis 1830 par le printemps des peuples, par la guerre de Crimée, par la guerre d'Italie, par le conflit austro-prussien ou par la politique de « pourboires » de Napoléon III. De fait, la sécurité intérieure et la défense des frontières sont, bien souvent, au centre des considérations des historiens ; c'est le cas chez Émile Banning¹, chez Henri Jaspar², chez Christophe Verneuil³ ou, plus récemment, chez Mathieu Longue⁴ et Nicolas Brunel⁵. Indispensables pour leurs enseignements en matière, notamment, de mobilisation armée, ces études doivent être comprises dans leur complémentarité avec les pistes récemment ouvertes, dans le sillage de Coenraad Tamse⁶, par Christophe Chevalier : les recherches de ce dernier tendent en effet à redécouvrir cette question de la sécurité de la Belgique neutre *via* la mise à jour d'un « processus de sécurisation » (en tant que choix politique conscient) susceptible de faire apparaître les facteurs culturels, linguistiques, moraux ou religieux des crises et des « menaces » touchant le royaume au XIX^e siècle⁷. Notons enfin que notre

¹ Émile Banning, *Les origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Dewit, 1927, 276p.

² Henri Jaspar, « L'opinion belge et les relations entre la Belgique et l'Allemagne », *Politique étrangère*, n°1, vol.3, 1936, p.5-19.

³ On pense bien sûr à sa thèse, soutenue en 1996 – sous la direction de Georges-Henri Soutou, sous le titre *La Belgique entre la France et l'Allemagne de 1830 à 1914 : diplomatie et stratégie* (Université Paris 4, 3 vol., 1173p.). Christophe Verneuil y remarque principalement une Belgique « État-tampon » dans laquelle se manifestent les rivalités politiques, culturelles et stratégiques de ses puissants voisins. C'est en étudiant différentes « crises » de la neutralité (printemps des peuples, annexionnisme supposé de la France du Second Empire, guerre de 1870) qu'il dresse le portrait d'une Belgique relativement confiante – malgré d'évidentes pressions extérieures – au sujet des garanties induites par son statut institutionnel.

⁴ Chez ce biographe de Léopold II, la guerre franco-allemande est surtout lue sous l'angle particulier de l'attention manifestée par le roi pour la neutralité armée et pour la nécessité de démontrer aux puissances belligérantes la capacité belge de défendre son intégrité territoriale. Cf. Mathieu Longue, *Léopold II, Une vie à pas de géant*, *op.cit.*, p.235-262.

⁵ Nicolas Brunel, *La Belgique pendant le conflit franco-prussien de 1870-1871, situation politique du pays. La mobilisation de l'armée et sa 5^e division mobile*, Louvain, Mémoire de Licence de l'Université catholique de Louvain, 2006-2007, 263p.

⁶ Coenraad Arnold Tamse, « The Role of Small Countries in the International Politics of the 1860s : The Netherlands and Belgium in Europe », dans *Acta Historiae Neerlandicae : Studies on the History of the Netherlands*, vol.IX, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976, p.143-169.

⁷ Christophe Chevalier, « Un pays sans politique étrangère ? Les questions de sécurité nationale en Belgique au XIX^e siècle », *Contemporanea*, vol.38, n°2, 2016, [disponible en ligne : <http://www.contemporanea.be/nl/node/80>][consulté le 15 décembre 2017].

propre enquête bénéficie, dans son appréhension des principaux défis méthodologiques soulevés par le cas belge, des précisions offertes par Jacques Lory (sur la presse au temps de la guerre¹), par Émile Braekman (à propos du fait religieux, et particulièrement protestant, dans la Belgique de 1870²), par Philippe Raxhon (sur la réception des « préludes » de la guerre par les Belges³), par Christophe Bechet (au sujet du « traumatisme » des fuyards et internés de la bataille de Sedan et de la gestion des chemins de fer belges en 1870-1871⁴) ou par Pascal Annet (auteur d'un mémoire sur l'internement des soldats français en Belgique⁵).

La Suisse de l'année 1870-1871 a elle aussi souvent suscité une attention prédominante pour le concept de neutralité armée et pour le bilan pratique de la mobilisation des troupes fédérales à partir de la fin du mois de juillet 1870. Évidente dans la synthèse référence signée Edgard Bonjour⁶, cette approche est encore assumée, plus récemment, par les travaux d'Hervé de Weck⁷ ou de Jean-Jacques Langendorf⁸. Si la dimension « stratégique » de ces publications permet, une première fois, de contextualiser l'effort défensif entrepris par les autorités fédérales tout au long de *l'Année terrible*, d'autres apports, tant suisses

¹ Jacques Lory, « Panorama de la presse belge en 1870-1871 », *Cahiers du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine*, n°32, Louvain-Paris, 1963, p.3-39.

² Émile Braekman, « La guerre franco-allemande de 1870 et les protestants en Belgique », *Revue Belge d'Histoire Militaire*, vol.23, n°2, 1979, p.165-175.

³ Philippe Raxhon, « La Belgique et les préludes de la guerre franco-allemande de 1870 », *Annales de l'Est, Association d'historiens de l'Est*, numéro spécial, 2008, p.203-221. Notons que Philippe Raxhon a, lui aussi, interrogé la « détermination » de Léopold II à l'occasion du conflit de 1870 : voir « Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 », dans Vincent Dujardin, Valérie Rosoux, Tanguy De Wilde (dir.), *Léopold II, entre génie et gêne : politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Éditions Racines, 2009, p.105-125.

⁴ Voir, Christophe Bechet, « Les traumatisés de Sedan (1870) et la Belgique », dans François Cochet (dir.), *Expérience combattante – XIX^e-XXI^e siècles, IV – L'expérience traumatique*, Paris, Éditions Riveneuve, 2015, p.63-79. et « Le dispositif d'interruption des chemins de fer belges pendant la guerre de 1870-1871 », dans Alain Colignon, Catherine Lanneau, Philippe Raxhon (dir.), *Radicalités, Identités, Patries, hommage au professeur Francis Balace*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège, 2009, p.153-165.

⁵ Pascal Annet, *L'internement des soldats français en Belgique pendant la guerre franco-allemande*, Louvain, Mémoire de l'Université catholique de Louvain, 1988, 209p.

⁶ Edgard Bonjour, *La neutralité suisse : synthèse de son histoire*, Genève, La Baconnière, 1979, 240p.

⁷ Voir, surtout, Hervé de Weck, « Aux confins de la Suisse. Menaces et mesures de défense dans le nord du Jura bernois (1871-1918) », *Revue d'Alsace*, n°139, 2013, p.105-118. On lira également son *La Suisse peut-elle se défendre seule ? Défense autonome, coopération militaire, des guerres de Bourgogne à nos jours*, Bière, Éditions Cabédita, 2011, 159p.

⁸ Jean-Jacques Langendorf, « Des penseurs militaires suisses. Une esquisse », *Sécurité Globale*, n°22, 2012, p.25-31.

qu'étrangers, peuvent servir notre appréciation des épreuves et défis rencontrés par la Confédération en matière de choix politique, de débat culturel et d'exigences économiques. Territoire et communications sont par exemple au centre de l'enquête biographique menée par Joseph Jung au sujet d'Alfred Escher (1819-1882), « pionnier » du chemin de fer helvétique dont l'engagement personnel dans les affaires de la Savoie neutralisée et du percement du Gothard éclairent une partie des dynamiques commerciales et des tensions diplomatiques impliquant la Suisse à la veille de l'explosion de 1870¹. Sur un registre identique, les travaux de Marcel Blanchard (sur la politique française face au percement des Alpes suisses²), d'Henri Ortholan (sur la neutralité de la Savoie et ses répercussions économiques et politiques³) ou, bien sûr, de Jacques Lovie (à propos des supposées approches savoyardes en faveur d'une protection militaire suisse, à l'automne 1870⁴) contribuent à la mise en lumière de dynamiques transfrontalières dont la maîtrise semble indispensable à la lecture des trajectoires helvétiques de la guerre franco-allemande. La question nationale – naturellement décisive pour une Confédération multinationale *a priori* opposée, en 1870, à la conception prussienne de la nation – n'ayant, jusqu'alors, motivé aucune publication spécifique au conflit de 1870-1871, c'est bien vers les considérations plus synthétiques de Donald Ipperciel⁵, de Josianne Veillette⁶, de Didier Froidevaux⁷ ou de François Walter⁸ que nous orientons notre regard afin de définir, à l'aide des témoignages mis à jour par nos propres recherches, les caractères des sentiments nationalitaires suisses et de leurs moyens

¹ Joseph Jung, *Alfred Escher : un fondateur de la Suisse moderne*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012, p.69-94.

² Marcel Blanchard, « La politique française et la percée des Alpes suisses (1860-1870) », *Revue de Géographie Alpine*, vol.30, n°2, 1942, p.199-223.

³ Henri Ortholan, « La neutralité de la Savoie. La France face à l'axe stratégique Allemagne-Italie », *Revue historique des armées*, n°243, 2006, p.51-64.

⁴ Jacques Lovie, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Chambéry, Presses Universitaires de France, 1963, p.509-514

⁵ Donald Ipperciel, *La Suisse : un cas d'exception pour le nationalisme ?*, *Swiss Political Science Review*, vol.13, n°1, p.39-67.

⁶ Josianne Veillette, *Récit national et imaginaires identitaires au double prisme du « bilinguisme » et de la « migration » : Une autre lecture des dynamiques de cohabitation dans deux petites communes suisses*, Berne, Peter Lang SA, 2015, p.29-57.

⁷ Didier Froidevaux, « Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *Swiss Political Science Review*, vol.3, n°4, 1997, p.1-58.

⁸ François Walter, « 1291-1991 : Présence et absence de l'histoire. La Suisse en vacances d'histoire », dans Institut national genevois (ING), *Regards sur une Suisse jubilaire, 1291-1991*, Genève, Nouvelle série des Actes de l'ING, p.105-118

d'expression. Initiatives humanitaires et expériences charitables helvétiques ont par ailleurs inspiré plusieurs enquêtes : parmi celles-ci, nous retenons surtout, en raison de leur considération pour l'année 1870-1871, les contributions de Jean F. Freymond (qui interroge le rôle de « l'humanitaire » dans la politique extérieure de la Suisse¹), de François Bugnion (à propos de la neutralité du Comité international de la Croix-Rouge et de son expression dans la Suisse neutre de février 1871²) et d'Henri Ortholan (sur l'armée de Bourbaki et sur les rapports franco-helvétiques des mois de janvier à mars 1871³).

Conscients des inéluctables limites d'une étude historique des opinions – tant, nous l'avons vu, en matière de représentativité que de diversité et d'exhaustivité du corpus subjectivement retenu – et compte tenu de la nature internationale de notre projet (nature qui, admettons-le, représente un stimulant défi méthodique et organisationnel), nos travaux de recherche et de dépouillement ont répondu à un schéma commun aux trois États composant notre échantillon. Dans la mesure du possible, la méthode de travail est donc la même pour l'exploitation de sources danoises, suisses et belges. La logique méthodologique se décline ainsi, pour chacune des sociétés et des neutralités considérées, en trois points ; le premier tend à mettre à jour les dynamiques d'opinions telles que les mentionnent, les interrogent, les décrivent ou les assument les documents dits « administratifs » (documents diplomatiques, institutions fédérales, nationales ou cantonales, correspondances et archives ministérielles, archives militaires et, dans la mesure du possible, rapports de gendarmerie et de police). Le second axe s'intéresse à ce que l'on désigne traditionnellement comme les institutions à vocation « représentative » (presse et supports écrits à résonance publique, comptes rendus et rapports d'associations et de comités de nature nationale ou internationale). Le troisième angle se réfère quant à lui aux sources à caractère privé (récits de souvenirs,

¹ Jean F. Freymond, « L'humanitaire dans la politique extérieure de la Suisse », *Annuaire suisse de politique de développement*, n°18, 1999, p.25-37.

² Voir François Bugnion, « La neutralité du Comité international de la Croix-Rouge et celle de la Suisse », dans Andreas Fischer-Lescano, Hans-Peter Gasser, Thilo Marauhn, Natalino Ronzitti (dir.), *Frieden in Freiheit – Peace in Liberty – Paix en liberté*, Baden-Baden, Nomos, 2008, p.363-374. et « L'arrivée des "Bourbaki" aux Verrières : L'internement de la Première Armée française en Suisse le 1^{er} février 1871, *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, n°818, 1996, p.191-203.

³ Henri Ortholan, *L'Armée de l'Est 1870-1871*, Paris, Giovanangeli Éditeur, 2010, p.167-202.

pamphlets, lettres, carnets de voyage et de guerre, journaux intimes, productions artistiques, annonces, etc.). Le principal intérêt de cette organisation réside dans la possibilité de dégager de notre travail des éléments susceptibles de servir une analyse résolument collective et transversale. De fait, les sources récoltées sont mises à contribution dans un souci de confrontation scientifique et de comparaison entre les trois États.

Le volet « diplomatique » se décline, au Danemark, en Suisse comme en Belgique, en plusieurs objets. Le premier objet réside bien entendu dans la correspondance entretenue durant le conflit entre les institutions neutres et de leurs représentations à l'étranger – principalement à Berlin et Paris. Au Danemark, le nombre de dépêches ainsi mises à jour, dans le fonds diplomatique des Archives du royaume (*Rigsarkivet*), s'élève par exemple, pour le cas français, à 81 références pour la période juillet-décembre 1870 et à 22 références pour la période janvier-mars 1871¹. Elles s'ajoutent aux documents relevant plus spécifiquement de la question du service militaire danois au sein des armées françaises (pour la période 1864-1876²) ainsi qu'aux rapports et lettres renvoyant aux relations entre la France et le royaume scandinave dans les mois et les années précédant la guerre franco-allemande³. Au sujet de la légation danoise en Allemagne du Nord et des rapports germano-danois, 36 dépêches ont été dépouillées pour la période juillet 1870-mars 1871⁴ ; elles sont soutenues par les dossiers spécifiquement consacrés à la neutralité du Danemark en 1870 (qui, pour des raisons politiques que nous détaillerons, se trouvent dans le fonds de la diplomatie allemande de Copenhague) et qui abritent, entre autres, les correspondances confidentielles interministérielles de l'été 1870⁵ ainsi que les comptes rendus, notices et rapports liés à la résonance de la Paix de Vienne du 30 octobre 1864 dans *l'Année terrible* (et notamment la question des obligations militaires des sujets du duché du Schleswig alors sous administration prussienne⁶). Naturellement, l'appréciation des impressions gouvernementales

¹ RA, 2-0419/206.

² RA, 2-0429/256 et 260.

³ RA, 2-0419/208.

⁴ RA, 2-0285/21.

⁵ RA, 2-0285/164.

⁶ RA, 2-0285/165 et, surtout, 167.

danoises ne peut, en matière de politique extérieure, nullement faire l'économie de l'utilisation des imposants travaux de compilation et de classification des historiens Povl Bagge et Aage Friis. Le premier recueil thématique présente, en cinq volumes, les échanges exclusivement menés entre responsables politiques danois (parlementaires, ministres, secrétaires du roi, famille royale) et entre le ministère des Affaires étrangères et ses représentations en Europe à propos de la question du Schleswig du Nord¹. Pour la période qui nous intéresse, 266 documents ont ainsi été répertoriés et étudiés². La seconde compilation de documents diplomatiques concerne plus précisément les rapports et lettres des personnels politiques européens à propos de « la politique étrangère danoise après la paix de Vienne ». Environ 300 correspondances, en provenance ou à destination de Paris, de Londres, de Bruxelles, de Saint-Pétersbourg, de Vienne ou de Florence, sont ainsi exploitables pour l'année 1870-1871³. De nos recherches aux Archives fédérales suisses et des fonds d'archives numérisés mis à disposition par l'administration⁴, 61 dépêches et rapports ont été retenus, concernant la légation française de la Confédération, pour la période allant du 1^{er} juin 1870 à la fin du mois de mai 1871. Majoritairement composé des échanges entre l'ambassadeur helvétique à Paris et les autorités fédérales, ce dossier abrite également une série de lettres à destination ou en provenance de Tours, de la préfecture de la Savoie voisine, du commandement de l'armée de Bourbaki (à l'occasion de l'internement de cette armée, alors menée par le général Clinchant, au tout début du mois de février 1871) ou des consulats suisses à Bordeaux, au Havre, à Alger et Marseille (sans omettre, naturellement, la légation française à Berne⁵). Pour le traitement des correspondances entre la Suisse et ses

¹ Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmål 1864-1879 : Aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik*, 5 vol., Copenhague, Henrik Koppels Forlag, 1921-1938.

² Pour la période juillet-décembre 1870, voir *Ibid.*, vol.2 (1921), p.472-798. Pour la période janvier-avril 1871, voir *Ibid.*, vol. 3 (1932), p.1 à 46. Abrégé ci-après *DNS* (vol.), n°, p.

³ Aage Friis, Povl Bagge, *Europa, Danmark og Nordslesvig : Aktstykker og breve fra udenlandske arkiver til belysning af Danmarks udenrigspolitiske stilling efter freden i Wien, 1864-1879*, vol. 2, Copenhague, Levin & Munksgaards Forlag, 1945, p.70-418. Abrégé ci-après en *EDN* (vol.), n°, p.

⁴ Pour les publications officielles numérisées, voir, sur le site internet des Archives fédérales suisses : <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do> [consulté le 15 décembre 2017].

⁵ Archives fédérales suisses (AFS), E2300#1000/716#709. Une partie de ces documents sont répertoriés dans la collection numérisée des documents diplomatiques suisses. Voir AFS, Publications officielles numérisées, *Documents diplomatiques suisses (DDS)*, vol.2, 1870-1871. Enfin, certains rapports de légations et correspondances de consulats sont disponibles dans l'édition numérisée de la *Feuille fédérale suisse*. Voir. AFS, Publications officielles numérisées,

représentants dans les États allemands, 32 dépêches ont été mises à jour ; la plupart répondent aux communications entre le Conseil fédéral et ses agents à Berlin¹, d'autres relèvent plus précisément des rapports entre la Confédération helvétique et le Grand-Duché de Bade. Notons par ailleurs que 33 références supplémentaires ont été retenues de la consultation du second volume des *Documents diplomatiques suisses* pour l'année 1870-1871 : il s'agit de lettres échangées, à propos de la guerre franco-allemande, entre les autorités suisses et leurs légations en Italie, en Turquie, en Autriche, en Angleterre, en Russie, en Espagne, au Japon ainsi qu'aux Etats-Unis. Pour pénétrer les dynamiques politiques de la Suisse neutre ainsi que les enjeux pratiques et matériels liés au respect de son inviolabilité, nous avons par ailleurs principalement ciblé le fonds E2#B2 des Archives fédérales, fonds exclusivement consacré aux questions de « différends » de « guerre » et de « neutralité ». Au sein de cet imposant répertoire, nous avons orienté notre attention vers des événements, des affaires et des discussions dont l'analyse semblait ouvrir des pistes de réflexion nouvelles et invisibles à la seule lecture des documents diplomatiques numérisés. Sur les 18 dossiers ainsi sélectionnés, signalons ici, à titre d'exemples, ceux ayant trait aux rapports – parfois conflictuels – entre les populations frontalières de Suisse et d'Allemagne², aux prétentions suisses sur l'Alsace du Sud en prévision de son annexion par le nouvel empire allemand³, au sort de Suisses volontaires dans l'armée française faits prisonniers de guerre⁴ ou, bien sûr, à l'organisation de la mission humanitaire en direction de la population de Strasbourg⁵. Côté belge enfin, notons que nombre de dépêches, de correspondances et de rapports diplomatiques dépouillés lors de visites aux Archives du ministère des Affaires étrangères proviennent du dossier *Indépendance, Neutralité, Défense nationale*. Des deux premiers volumes de ce dossier, nous avons retenu 49 documents spécifiquement liés à notre projet : on y trouve des lettres (des légations belges à Paris et Berlin, des gouvernements

Feuille fédérale suisse (FFS), vol.2, n°22 et vol.3, n°31 et 50 pour les documents datés de 1870, et vol.1, n°15 et 11 et vol.2, n°35 et 23 pour l'année 1871.

¹ AFS, E2300#1000/716#84.

² AFS, E2#1000/44#489.

³ AFS, E2#1000/44#475.

⁴ AFS, E2#1000/44#502.

⁵ AFS, E2#1000/44#514.

français et allemand, des représentations du royaume dans les principales places européennes), des notifications et circulaires du ministre des Affaires extérieures ainsi que des extraits de discours royaux relatifs à l'état de neutralité de la Belgique¹. Il faut ajouter à ce recueil la correspondance politique de la légation belge en Suisse² et au Danemark³. Quant au dossier *A.E.F.*, il nous offre, à travers les missives de l'ambassade, un accès aux efforts et commentaires de la diplomatie française à Bruxelles⁴. Enfin, remarquons les dizaines de lettres échangées entre départements ministériels belges et extirpées des correspondances politiques archivées. Des fonds « guerre 1870 » et « guerre entre la France et la Prusse » de ces mêmes archives diplomatiques, six recueils ont été retenus. Le premier recense les documents relevant de l'accueil et du traitement des internés français en Belgique à l'occasion de la guerre. On y trouve des coupures de presse (luxembourgeoise, allemande, britannique, française ou belge) pointant les frottements nés de la politique belge d'internement ainsi qu'une série de notes privées, écrites de la main du chef du gouvernement, le baron d'Anethan⁵. Cinq autres dossiers mettent en lumière des « cas juridiques » liés à la position de la Belgique durant le conflit : trois à propos de la propriété privée et de son hypothétique inviolabilité⁶, un autre au sujet des Cours de prise et du règlement de contentieux nés de la prise ou de la destruction de marchandises neutres au sein de transports allemands ou français⁷. Le dernier recueil dépouillé concerne plus précisément la qualité de neutre sur le territoire d'une nation belligérante⁸.

Le volet « administratif » (en matière de politique intérieure durant la guerre) se compose notamment, pour le cas danois, des comptes rendus de séances du Conseil royal (*Statsrådet*) pour la période du 27 mai 1870 (date de la

¹ Archives diplomatiques du Ministère belge des Affaires étrangères (ADB), *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870 et vol.2, janvier 1871-décembre 1877.

² ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse*, vol.6 (1868-1870) et vol.7 (1871-1873).

³ ADB, *Correspondance politique : Légations, Danemark*, vol.9 (1870-1871).

⁴ ADB, *A.E.F.*, XI, 1869-1870, Pièces n°1941 à 2088.

⁵ ADB, dossier n°12912, *Guerre 1870 (internés) : Polémique dans la presse sur les internés / Les internés français en Belgique en 1870*.

⁶ ADB, CI B32, B-2471, dossiers n°12, 13 et 34.

⁷ ADB, CI B32, B-2471, dossier n°18.

⁸ ADB, CI B32, B-2471, dossier n°11.

prise de fonction du gouvernement Holstein-Holsteinborg) au 30 juin 1871¹, de l'ensemble des arrêtés royaux et décrets du gouvernement contemporains à l'affrontement franco-allemand² ainsi que de rapports de police rédigés dans la ville de Copenhague entre le 2 juillet 1870 et le 1^{er} février 1871³. À cela s'ajoutent, bien sûr, les *Annales parlementaires (Rigsdagstidende)* déclinées en trois volumes pour la session législative de l'année 1870-1871⁴. Pour la Suisse, les documents d'origines administrative (et militaire) dépouillés dans le cadre de nos recherches sont de nature relativement similaire. Ainsi, le corpus en notre possession se compose de l'ensemble des arrêtés, circulaires, messages, insertions et rapports officiels du Conseil fédéral helvétique pour les années 1870 et 1871 (mesures militaires, finances, gouvernements cantonaux, douanes, postes, etc.⁵). Il faut ajouter à cela les extraits des délibérations du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États) pour l'exercice 1870-1871⁶, ainsi que les documents diplomatiques de sources dites « internes » (propositions devant le Conseil, procès-verbaux de séances, correspondances officielles entre cantons et autorités fédérales, proclamations de la Confédération aux puissances étrangères). Une série de rapports cantonaux et de documents d'ordre judiciaire ont par ailleurs été extirpés du fonds E2 des Archives fédérales. Citons notamment le dossier lié à la question de la réparation des propriétés suisses endommagées ou confisquées à l'occasion de la guerre en France⁷ et les rapports échangés entre administrations cantonales et fédérale à propos du projet d'établissement, en Suisse, d'hôpitaux destinés aux blessés des armées belligérantes⁸. Mentionnons enfin, dans ce même fonds, les informations sur la formation et l'exercice des Conseils de guerre pour les militaires français

¹ Harald Jørgensen, *Statsrådet Forhandlinger 1866-1872*, vol. XI (3 août 1866-25 mars 1872), Copenhague, Rigsarkivet-Munksgaard Forlag, 1974, p.353-426.

² Les arrêtés et décrets font notamment l'objet d'une publication dans le *Berlingske Tidende*, l'un des principaux titres de presse de Copenhague alors organe « officieux » du gouvernement. On les retrouve également dans le volume d'annexes des *Annales parlementaires*.

³ Landsarkivet for Sjælland (Lfs), DC-O31/C13.

⁴ *Rigsdagstidende, Forhandlingerne på Folkethinget & Forhandlingerne på Landstinget : Ordentlig Samling 1870-1871*, 3 vol., Copenhague, J.-H. Schulz, 1871.

⁵ AFS, Publications officielles numérisées, *FFS*, vol.2 et 3 (1870-1871), et vol.1 (1871).

⁶ *Ibid.*, vol.2, n°24 et 28 et vol.3, n°29 à 52 (1870) et vol. 1, n°2 à 16 (1871) pour les délibérations du Conseil fédéral. Pour l'Assemblée fédérale, voir vol.2, n°27 (1870), et vol.3, n°29, 30, 52, 53 (1871).

⁷ AFS, E2#1000/44#503.

⁸ AFS, E2#1000/44#498.

internés en Suisse en février-mars 1871¹. Concernant la Belgique, les archives administratives se déclinent en plusieurs séries de documents provenant majoritairement du fonds « 1870/1871 » du Musée Royal de l'Armée. À l'instar des corpus suisse et danois, remarquons d'abord l'ensemble des arrêtés royaux, circulaires du gouvernement et autres publications officielles ayant spécifiquement trait à l'état de neutralité du royaume et à la conduite des sujets neutres en temps de guerre (déclarations, ordonnances, décrets de mobilisation et de démobilisation de troupes d'observation, etc.). À cela s'ajoutent naturellement les *Annales parlementaires* dont le contenu a été étudié pour les deux chambres (Chambre des Représentants et Sénat) et sur l'ensemble de la période qui nous intéresse (session extraordinaire d'août 1870 et session législative ordinaire 1870-1871). De l'imposant fonds « 1870/1871 » ont par ailleurs été retenus une série de rapports. La première série provient d'autorités publiques régionales et communales et concerne « l'esprit public belge au sujet des événements » : on trouve dans ce dossier une cinquantaine de lettres (pétitions, interpellations de bourgmestres ou d'échevins²). La seconde série de rapports porte le cachet de la gendarmerie et se décline en une centaine de documents liés au « renseignement » (à propos notamment des sentiments de l'opinion belge, de l'intégrité territoriale du royaume et de divers incidents à la frontière³). Parmi les documents administratifs, il faut bien entendu distinguer les dossiers « Événements militaires/les belligérants » et « Questions relatives à la neutralité ». Du premier ont été extraits des télégrammes, notes, correspondances et comptes rendus spécifiquement liés à l'expérience de la guerre franco-allemande en Belgique et aux mesures civiles et militaires prises à cette occasion. Ils proviennent de chefs de brigades et autres commandants de l'armée, mais aussi des ministères ou d'autorités civiles particulièrement sollicités par la proximité du conflit⁴. Du second se démarquent des documents portant, selon les cas, sur les obligations des populations neutres (ravitaillement de forts français assiégés et aide potentielle aux populations victimes de la

¹ AFS, E27#1000/721#13385.

² Musée Royal de l'Armée de Belgique (MRA), Fonds 1870/1871, 19/19, n°217.

³ MRA, Fonds 1870/1871, 19/31, n°111. Le dossier comprend également la correspondance officielle de la gendarmerie, entre mars 1870 et octobre 1871.

⁴ MRA, Fonds 1870/1871, 19/24, n°118 à 1128.

guerre, questions de douane, d'accueil des réfugiés), sur le sort des Belges volontaires auprès d'une armée belligérante ou, bien sûr, sur les règles plus générales en matière d'internement¹. Enfin, soulignons, dans le même fonds, l'intérêt des documents extraits du dossier regroupant les cas de « plaintes » adressées par le gouvernement allemand aux autorités belges (lettres, coupures de journaux, comptes rendus d'enquêtes²).

Choisis, bien sûr, selon leur disponibilité dans les centres d'archives visités mais également pour leur diversité de réputation, de popularité et d'opinion, dix journaux danois ont été retenus dans notre travail de dépouillement³. Ont été ainsi étudiés l'ensemble des numéros couvrant la période du 8 mai 1870 à la fin du mois de mai 1871 du *Aarhus Stifts-tidende*, du conservateur *Berlingske Tidende*, des feuilles plus libérales *Dagbladet* et *Dagens Nyheder*, du conservateur « modéré » *Dags Telegraf*, du *Dannevirke* de Haderslev (Schleswig), des nationaux-libéraux *Fædrelandet* et *Folkets Avis*, ainsi que du *Horsens Folkeblad* et de l'*Illustreret Tidende*. Pour le cas danois comme pour les autres, une attention particulière est par ailleurs consacrée au format, au traitement quantitatif des questions liées à la guerre franco-allemande ainsi qu'à des rubriques *a priori* plus anecdotiques. Une lecture systématique de la rubrique des « annonces » permet par exemple de mesurer l'écho économique du conflit ; on y surprend telle ou telle librairie de Copenhague qui, jouant sur la francophilie des Danois à l'été 1870, propose des partitions de la *Marseillaise* ou d'autres marches militaires françaises. On y prévient également le lecteur de la vente de cartes suivant précisément le déplacement du théâtre des combats. L'isolement de publications apparemment étrangères à la couverture des événements militaires offre plus généralement l'opportunité de questionner la normalité ou l'anormalité des habitudes de la société civile tout au long de la guerre ; aussi un intérêt méthodique est-il manifesté pour les programmes de théâtres, d'opéras, d'événements littéraires, de fêtes populaires ou d'autres

¹ MRA, Fonds 1870/1871, 19/24, n°129 à 132. Ajoutons à cela le bilan chiffré de l'internement de soldats français et allemands sur le territoire belge (carton 19/19, n°216 du fonds 1870/1871).

² MRA, Fonds 1870/1871, 19/14, n°66.

³ Pour des informations quantitatives et qualitatives sur la presse danoise, on lira l'imposante étude de Jette D. Søllinge et Niels Thomsen, *De danske aviser 1634-1989*, vol. 2 (1848-1917), Odense, Odense Universitetsforlag, 1989, 727p.

rassemblements pour chacun des États étudiés dans le cadre de notre travail. Ce sont une dizaine de titres de presse suisses qui permettent d'interroger ces dynamiques sur le territoire helvétique ; mentionnons, parmi les plus influents, les journaux *Der Bund* (alors organe officieux du Conseil fédéral), le *Chroniqueur de Fribourg* ou le *Journal de Genève*. Le *Confédéré du Valais*, le *Nouvelliste Vaudois*, le *Jura Bernois*, la *Gazette de Lausanne*, le *Basler Nachrichten* ou la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* rejoignent, pour ne citer qu'eux, le corpus établi (sur la période juin 1870-mai 1871) en fonction de critères géographiques (diversité cantonale), politiques (conservatisme, radicalisme, libéralisme, fédéralisme) et, naturellement, matériels (prix, popularité et audience tant en Suisse qu'auprès du lectorat étranger¹). Toujours dans l'idée de respecter l'uniformité de notre schéma d'analyse, les journaux consultés en Belgique ont été, eux aussi, choisis suivant leur ligne éditoriale, leur diffusion et leur implantation géographique. Parmi les titres dépouillés (toujours pour les numéros publiés entre juin 1870 et mai-juin 1871), citons le *Bien Public*, le *Courrier de l'Escaut*, la *Gazette de Charleroi*, l'*Indépendance belge*, l'*Étoile belge*, *La Meuse* ou les plus « officieux » *Journal de Bruxelles* et *L'Écho du Parlement*². Notre attention pour les institutions à vocation « représentative » nous a par ailleurs permis de découvrir ce que nous définirons comme l'Europe « des comités », c'est-à-dire ce continent neutre sur lequel s'affairent avec passion et détermination des dizaines d'associations culturelles, charitables ou religieuses qui, quel que soit l'objectif de leurs travaux, s'imposent comme de véritables actrices de la guerre franco-allemande. Comité international de secours aux militaires blessés, « Comités des dames » qui fleurissent au sein des sociétés neutres, comités en faveur des victimes civiles de la guerre et des soldats neutres mobilisés pour la défense du territoire, comités français et allemands formés par des expatriés, ligues de la paix, réunions organisées au bénéfice de réfugiés ou de sujets belligérants expulsés : les dynamiques sont nombreuses et bénéficient, dans notre thèse, d'une visibilité

¹ Le principal recueil d'informations au sujet de la presse suisse reste l'imposante *Bibliographie Der Schweizer Presse* de Fritz Blaser (Bâle, Birkhäuser Verlag Basel, 2 vol., 1956-1958, 1441p.).

² Sur la presse belge en 1870, on lira Pierre Van den Dungen, *Milieux de presse et journalistes en Belgique (1828-1914)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005, 562p. Voir aussi, bien sûr, Jacques Lory, « Panorama de la presse belge en 1870-1871 », *art.cit.*, p.3-39

proportionnelle aux efforts déployés par ces centaines de Suisses, de Danois ou de Belges au cours du conflit.

Renseignés, en partie, dans notre bibliographie, les documents « privés » composant notre corpus ont été mis à jour, exploités et assemblés avec l'objectif de répondre, autant que possible (et dans la limite des pistes accessibles dans le cadre d'une recherche internationale), à la diversité d'origines sociales de sentiments ou de responsabilités des acteurs et observateurs neutres de *l'Année terrible*. On y trouve donc des récits de souvenirs publiés, des correspondances, des carnets de voyage, des notices ou des journaux intimes abrités pour la plupart (en dehors des archives familiales auxquelles nous avons eu la chance d'avoir accès) dans les collections de manuscrits des Bibliothèques royales de Belgique et de Copenhague ainsi que des Bibliothèques nationales de Suisse et d'Aarhus. Pour la Suisse, souvenirs et témoignages représentent par exemple quelques dizaines de récits (de figures de la société civile, d'anonymes, d'observateurs étrangers de passage en Suisse, de philanthropes ou de religieux¹), de carnets de soldats helvétiques mobilisés pour la surveillance des frontières en 1870-1871 (21 carnets récoltés²) ou de correspondances de citoyens suisses résidant en France au moment de la guerre³. De nos séjours à Copenhague et en plus d'une vingtaine de publications relevant de la littérature d'humeur (pamphlets, critique des buts de guerre allemands et de la conduite des armées belligérantes, regards juridiques sur le conflit, chroniques journalistiques), ces éléments « intimes » se déclinent notamment en une série d'écrits du for privé minutieusement sélectionnés dans les fonds du Centre des manuscrits et livres anciens de la Bibliothèque royale : les lettres contemporaines de la guerre de 1870 ainsi consultées sont celles de journalistes, d'artistes, d'historiens, d'écrivains, de professeurs d'université ou d'industriels⁴. Pour la Belgique, nous remarquerons une cinquantaine de récits rédigés, entre

¹ Ce corpus helvétique issu des collections de la Bibliothèque nationale suisse se décline en 11 journaux intimes et pamphlets contemporains de la guerre de 1870 et en 13 récits de souvenirs.

² Ces carnets sont pour la plupart issus de la série 721 du fonds E27#1000 des Archives fédérales suisses.

³ Il s'agit de la série 44#500 du fonds E2#1000 des Archives fédérales.

⁴ Ces documents extraits du Centre des manuscrits de la Bibliothèque royale seront indiqués, ci-après, sous la forme : lettre, date, KBC, NKS, référence du dossier.

autres, par des philanthropes, des juristes, des officiers ou des responsables politiques. Notons que dans tous les cas, notre appréciation méthodique de la presse européenne nous a permis de remarquer plusieurs dizaines de lettres rédigées, depuis la France en guerre, par des soldats et médecins volontaires originaires du Danemark, de Suisse ou de Belgique : destinées à la famille des engagés (qui, ensuite, se chargeait de les transmettre aux comptoirs des journaux) ou aux rédactions elles-mêmes, ces correspondances – passées inaperçues dans les travaux sur le volontariat étranger de l'année 1870-1871 – ont été d'une grande utilité pour la connaissance, à l'échelle transnationale, de l'identité, des motivations, des impressions et de l'entourage de celles et ceux qui ont osé rompre leur non-belligérance pour une cause *a priori* étrangère aux intérêts de leur pays d'origine.

Cette méthode en trois principaux axes de recherche (sources administratives et diplomatiques, sources d'institutions dites « représentatives », sources privées) – dictée par notre problématique (mettre à jour l'expérience « quotidienne », au sein des sociétés neutres, du principe de neutralité, questionner la possible disjonction entre la neutralité étatique (ou diplomatique) et cette neutralité « quotidienne » et dégager de ces appréciations, enfin, un schéma consensuel de lecture du principe dans l'Europe *de l'Année terrible*) – sert, dans notre thèse, un plan d'étude en trois parties. Destinée à confronter le neutre à l'épreuve du déclenchement d'un conflit européen, la première partie répond à trois principaux objectifs : comprendre l'environnement technique et technologique dans lequel évoluent les neutres, décrire et confronter les principaux sentiments trahis par leurs témoignages (vis-à-vis des responsabilités supposées des acteurs du conflit, du déroulement et des buts de guerre de chacun des États belligérants) et mettre à jour, enfin, les efforts théoriques, politiques et pratiques déployés par les administrations et les sociétés non-belligérantes pour devenir et rester neutres dans un affrontement d'une telle envergure. La deuxième partie a pour ambition de questionner l'engagement du neutre ; à travers le fait humanitaire (dynamiques théoriques de l'année 1870, trajectoires de philanthropes suisses, danois et belges durant le conflit, mobilisation et motivations de comités de bienfaisance formés en territoire

neutre) et le détail des travaux et défis de l'école de Genève tout au long de la guerre, elle tend à éclairer les raisons sociales, économiques et politiques de la charité internationale de l'année 1870-1871, questionnant, dans le sillage de l'historiographie spécialisée, l'influence de la guerre franco-allemande sur le développement du droit international humanitaire. Interrogeant par ailleurs le rejet (volontaire ou non) de la non-belligérance par des dizaines de neutres, cette deuxième partie doit aussi contribuer à la découverte des rapports entre le conflit et l'élément « étranger », tant d'un point de vue social (intégration des Danois, Belges et Suisses sur ce théâtre de guerre, conséquences de « l'espionnage ») que sous un angle plus politique (différends liés à l'engagement fortuit de neutres frontaliers, considérations économiques bilatérales). La troisième partie pose enfin une question *a priori* paradoxale : le neutre est-il un vainqueur ou un vaincu de la guerre franco-allemande ? Partant du constat d'une Europe exprimant, au printemps de l'année 1871, un fort sentiment de soulagement, cette partie prouve que la théorie du désintéret des neutres pour le détail du règlement du conflit franco-allemand ne tient pas : l'Allemagne unifiée auréolée de ses conquêtes inquiète et motive des centaines de Suisses, de Danois et de Belges à dévoiler leurs sentiments les plus intimes vis-à-vis de ce nouveau triomphe du droit de conquête. Période charnière pour la compréhension du principe de neutralité, les semaines immédiatement postérieures à la guerre montrent que la définition « non-belligérante » du fait d'être neutre reste largement prédominante au sein des sociétés et que cette définition peut servir les intérêts de chancelleries profitant de la paix franco-allemande pour plaider, avec opportunisme, leurs propres objectifs politiques (agrandissements territoriaux aux dépens du vaincu, appréciation de la neutralité comme argument politique dans les discussions menées avec Berlin, quête de nouvelles assurances internationales en faveur de la neutralité permanente).

PARTIE I : Le neutre à l'épreuve du déclenchement d'un conflit européen

I. 1. Le neutre de l'année 1870-1871, témoin moderne d'une guerre moderne

Difficile, à lire les nombreuses correspondances du poète danois Hans Christian Andersen (1805-1875) dans les premiers jours du mois de mai 1871¹, d'imaginer qu'un seul poste frontière sépare le Danemark de la ville de Francfort-sur-le-Main, alors théâtre des négociations franco-allemandes visant à mettre un terme définitif à une guerre éreintante ayant opposé, sept mois durant, deux des plus grandes armées du continent². Difficile, dans ce lourd contexte de tractations internationales et d'épisodes de guerre civile aux portes de Paris³, de ne pas remarquer la « normalité » des occupations printanières que trahissent les lettres d'un romancier bien décidé, à partir du 7 mai 1871, à assumer ses traditionnelles visites de courtoisie à Espe (sur l'île du Fyn), Basnæs (au sud du Sjælland) et dans la demeure de Rolighed (au nord de Copenhague⁴). C'est en effet un Andersen visiblement détaché des nouvelles politiques qui profite de son intense activité épistolaire pour témoigner d'un bonheur naturel, d'une joie de vivre assumée et d'une gaieté ambiante et pour ainsi dire « générale ». Ainsi, ici, c'est un concert chaleureux que narre le conteur à une connaissance :

Mercredi dernier [3 mai 1871], il y avait un beau concert à la cour, dans l'après-midi. Mlle Sternegg a chanté avec une telle justesse et une telle douceur ; *Jægerbruden*, *Euriante*, *Figaro* mais aussi *Erlkönig*. (...) Nous étions probablement

¹ Sur les 62 lettres réceptionnées et envoyées par Andersen au mois de mai 1871, 50 sont consultables au Centre des manuscrits et des livres anciens de la Bibliothèque royale de Copenhague ou dans le répertoire électronique mis à disposition par le Centre Hans Christian Andersen de l'Université d'Odense.

² Après l'entrée en vigueur de la constitution du Reich le 16 avril 1871, les négociations franco-allemandes s'ouvrent à Francfort le 6 mai. Le traité de paix est signé le 10 et approuvé par l'Assemblée nationale le 18 mai.

³ Entre le 28 avril et le 1^{er} mai 1871, la Commune affirme sa radicalité en créant un Comité de salut public composé de cinq membres. Sur le plan militaire pourtant, le sort des insurgés semble définitivement scellé après l'évacuation du fort d'Issy et le début du bombardement des quartiers ouest de Paris par les batteries versaillaises de Montretout (8 mai).

⁴ Andersen profite régulièrement des beaux jours pour être l'invité de « maisons » amies : chez les Moltke à Espe, chez Henriette Scavenius à Basnæs, chez les Frijs à Holsteinborg, chez les Moltke-Hvitfeldt à Glorup ou chez les Melchior à Rolighed (Østerbro). Il entretient avec chacune de ces familles une correspondance tout à fait particulière incluant, parfois, l'ensemble des membres d'une même maison.

180 personnes, peut-être 200 au total. Ce fut une belle et sympathique initiative de la part de la Reine que de penser à nous ravir de la sorte.¹

Là, c'est l'arrivée du printemps qui semble inspirer l'auteur de *Lykke Peer*, peu mécontent de raconter à son amie Henriette Collin (1813-1894) combien la vue des anémones blanches en lisière de forêt semble lui promettre un beau début d'été². Ici encore, c'est l'envie de composer que confie Andersen à l'une ou l'autre de ses relations³. Ailleurs enfin, c'est la perspective d'un voyage en Angleterre préparé par un ami qui paraît orienter la plume enjouée de l'écrivain ; « heureux » d'entendre que son correspondant s'apprête à « explorer un peu de ce monde », le voilà qui se lance dans la rédaction d'un véritable guide pratique et touristique :

Il y a beaucoup à voir et à connaître là-bas, notamment des visites de musées ; n'oubliez pas Westminster et parcourez donc un peu les grands parcs de châteaux situés dans et autour de la ville. Je ne sais quel itinéraire vous avez préféré pour vous y rendre, mais si je devais vous conseiller, je vous dirais de passer par la Hollande. Depuis Hambourg puis Hanovre, vous pouvez atteindre Amsterdam vers 10 heures du soir grâce au chemin de fer, et ainsi visiter Leyde et La Haye. Depuis Rotterdam, vous trouverez un bateau à vapeur jusqu'à l'Escaut et penserez alors certainement à *Lohengrin* ; après un bref trajet en train, vous voilà à Anvers et Gand, une vieille ville très intéressante depuis laquelle vous pouvez atteindre Ostende. Aussi pourrez-vous profiter de votre voyage de retour pour passer par Bruxelles ou Cologne (...).⁴

D'ailleurs, les correspondants du poète ne sont pas en reste, eux qui, comme lui, semblent entamer la nouvelle saison de la plus belle des manières. Parmi les douze lettres connues réceptionnées par Andersen au mois de mai 1871, on retrouve ainsi, entre autres, le propos enjoué d'un vice-consul danois en poste

¹ HCAB, H.C. Andersen à Julie Moltke, Copenhague, 5 mai 1871, n°14377.

² HCAB, H.C. Andersen à Henriette Oline Collin, f. Thyberg, Espe, 8 mai 1871, n°14382.

³ Le 2 mai 1871, Il promet notamment une « nouvelle petite histoire » à son traducteur britannique, Horace Elisha Scudder (1838-1802). Cf. HCAB, H.C. Andersen à Horace E. Scudder, Copenhague, 2 mai 1871, n°14374.

⁴ HCAB, H.C. Andersen à Emmanuel Hansen, Basnæs, 17 mai 1871, n°14397.

aux États-Unis d'Amérique¹, le récit satisfait d'une connaissance ayant reçu « 80 personnes, 57 lettres de souhait, 18 bouquets et 4 corbeilles de fleurs » à l'occasion de son anniversaire² ou encore la prose tout à fait entraînante de son amie Dorothea Melchior (1823-1885), heureuse de la bonne santé d'une partie de sa famille partie aux Antilles et du succès d'un dîner « jovial et animé » partagé avec des compagnons distingués de la haute société de Copenhague³. Il y a dans les échanges de ces propriétaires, écrivains et personnages politiques danois au printemps de l'année 1871 des accents d'insouciance, de bonne entente, d'une volonté de profiter de la revanche d'un soleil rayonnant sur l'obscurité d'un hiver particulièrement rude. Il y a, aussi, une certaine similitude avec la belle saison de l'année précédente, ces mois de mai et de juin 1870 qui ne laissaient guère présager l'extraordinaire coup de tonnerre du 15 juillet, jour du vote des crédits de guerre par un Corps législatif français décidé à prendre les armes pour marcher sur le Rhin. En juin 1870, Andersen était dans la demeure de Basnæs, propriété de sa chère amie Henriette Scavenius (1819-98). Le 2, il décrivait dans une lettre à une connaissance la bienheureuse monotonie de ses journées :

Après le petit déjeuner, je vais sur la plage ou dans les bois, puis je rentre et je m'adonne à la lecture jusqu'à l'heure du déjeuner. Ensuite, je fume une moitié de cigare et je fais habituellement une petite sortie qui me permet de contempler la mer et de penser aux meilleurs instants de ma vie de voyages. Mais bientôt ces souvenirs se dissipent à nouveau et je sens les jambes d'un vieil homme effrayé par la rapidité fatigante du chemin de fer. Le soir, je lis à voix haute durant une heure et à 11 heures, je vais chercher le calme et je m'en vais me coucher. Ainsi vont les jours, le vent est relativement frais, il pleut parfois, mais il paraît que nous

¹ En réponse à une simple rumeur faisant état de la visite prochaine de H.C. Andersen aux États-Unis, le vice-consul en poste à Minneapolis – qu'Andersen ne connaît pas personnellement – se permet d'inviter le poète à se rendre dans le Minnesota. Andersen, qui souffre d'une peur phobique des océans, n'a en réalité aucune intention de franchir l'Atlantique. Cf. HCAB, W.T. Rambusch à H.C. Andersen, Minneapolis, 1^{er} mai 1871, n°19239.

² HCAB, Friederike Serre, f. Hammerdörfer à H.C. Andersen, Dersde, 2 mai 1871, n°19240.

³ Sont présents à ce dîner du lundi 15 mai 1871 le général Raasløff, le parlementaire Bille, le commandeur Prosilius, le Conseiller d'État Olrik et le professeur Melchior. Cf. HCAB, Dorothea Melchior à H.C. Andersen, Copenhague, 17 mai 1871.

devrions nous en réjouir puisque cela est bénéfique à la terre – alors, je m’en réjouis.¹

Toujours en juin 1870, cinq jours plus tard, c’était à un autre ami de découvrir l’état d’un esprit d’un poète qui, niché dans le cadre idyllique d’une maison de campagne, semblait ne se soucier que d’une constante envie de découvrir d’autres rivages :

Aujourd’hui, l’été est arrivé, les moustiques volent dans l’air et la fatigue de mes membres ainsi que la nostalgie de ma conscience me rappellent mes voyages au-delà des mers pour visiter des terres étrangères et pour se languir, une fois là-bas, de rentrer au Danemark. Je suis certainement né sous le signe du zodiaque qui devrait être appelé “pendule” ; je dois toujours être en mouvement, en avant et en arrière, “tic ! tac !”.²

S’il y travaillait depuis le mois d’avril, c’est bien à ce moment-là, entre ses visites aux domaines de Basnæs (en juin) et de Holsteinborg (du 26 juin au milieu du mois de juillet) et à la faveur des beaux jours, qu’Andersen s’était plus sérieusement mis à la rédaction de *Lykke-Peer*, un roman qui sortira finalement en novembre 1870³. De fait, lorsque, un an plus tard, le retour du soleil annonce l’arrivée décidée du printemps, en mai-juin 1871, il n’est *a priori* pas étonnant de voir l’écrivain confier son ambition de reprendre ses travaux et de livrer, peut-être rapidement, un petit conte intitulé *Tante Tandpine*⁴. Pourtant, l’année qui sépare les deux récits est bien loin d’avoir été des plus habituelles. Entre juin 1870 et juin 1871, entre *Lykke-Peer* et les premières lignes de *Tante Tandpine*, une guerre formidable a déchiré les deux plus imposantes puissances du continent. Un affrontement entre des centaines de milliers d’hommes a d’abord ensanglanté les champs bordant les rives françaises du Rhin, en Alsace et dans le

¹ Cette lettre à Jonas Collin (1840-1905) est reproduite et mise en contexte par Kirsten Dreyer, dans un travail de compilation consacré à la relation épistolaire entretenue par H.C. Andersen et Henriette Scavenius. Cf. *H.C. Andersen og Basnæs : Breve til Henriette Scavenius 1855-1874*, vol. 1, Copenhague, Gads Forlag, 2007, p.265.

² Cette lettre, datée du 7 juin 1870, est composée à l’attention du compositeur Johan Peter Emilius Hartmann (1805-1900). Cf. *Ibidem*.

³ C’est notamment ce qu’il confie à Henriette Collin, dans une lettre du 8 août 1870. Il se dit alors « heureux » d’avoir pu figoler, en juillet, un travail véritablement entamé en juin lors de ses escapades printanières. Cf. HCAB, H.C. Andersen à Henriette Oline Collin, Rolighed, 8 août 1870, n°14080.

⁴ HCAB, H.C. Andersen à Dorothea Melchior, Rolighed, 28 mai 1871, n°14412.

nord de la Lorraine, avant de répandre ses scènes de combat et de misère jusqu'aux alentours de Paris, jusqu'à la Bourgogne et jusque dans les départements du Nord de la France. D'un point de vue politique comme militaire, un empire s'est constitué sur les ruines d'un autre, les États allemands abordant les beaux jours du printemps 1871 sous le sceptre unifié et reconnu d'un empereur – Guillaume Ier – et d'un chancelier – Bismarck – largement légitimés par le triomphe des armes. Et si les frontières de 1815 ont effectivement été retouchées, comme le souhaitait Napoléon III, c'est bien au profit de l'influence prussienne et allemande et – par extension – aux dépens des communautés nationales qui, frontalières de ces territoires allemands, espéraient peut-être quelques bénéfices avant l'écrasement des armées françaises.

L'été de l'année 1871 voit donc l'Europe accueillir avec soulagement le retour des beaux jours. Sur fond de mise en application des dispositions du traité de Francfort et alors que se règlent les derniers détails liés au vécu de huit mois de tensions (vis-à-vis, notamment, des implications financières de l'occupation d'une partie du territoire français et de l'internement d'éléments belligérants sur des terres neutres), nous verrons plus loin que Danois, Belges et Suisses profitent de la situation pacifique pour retrouver leurs habitudes, apprécier les programmes culturels dont les articles de presse prouvent le regain de vitalité et visiter des connaissances qui, comme eux, s'étaient montrées méfiantes aussi longtemps que le canon se faisait entendre sur les frontières du Rhin¹. Un an plus tôt, à l'été 1870, le témoignage qu'offrent les Européens interrogés par nos recherches était évidemment tout autre. L'Europe des mois de juillet-août 1870 est une Europe en guerre, une Europe dont l'attention est naturellement accaparée par l'affrontement franco-allemand et dont les inquiétudes, les espoirs et les élans de résignation sont proportionnels à la réputation des puissances en conflit. Depuis la fameuse déclaration rassurante d'Émile Ollivier, le 30 juin 1870, devant le Corps législatif français², les nouvelles que découvrent les

¹ Voir le titre III.1. de notre étude.

² À l'occasion de la discussion du projet de loi limitant le contingent militaire à 90 000 hommes (projet de loi discuté avec passion les 30 juin et 1^{er} juillet 1870), le chef du gouvernement, Émile Ollivier, explique le 30 juin, en réponse à une interpellation de Jules Favre, qu'à « aucune époque le maintien de la paix en Europe n'a paru plus assuré ». Prononcée quelques jours avant la crise du trône d'Espagne, cette déclaration vaut à Émile Ollivier d'être longtemps moqué et critiqué

Européens par l'intermédiaire des journaux ne sont en effet pas des plus réjouissantes, d'autant que le rythme des événements paraît incontrôlable. D'abord présentée comme une curiosité, l'annonce de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen (1835-1905) au trône d'Espagne ouvre, dès le 2 juillet, une période de flottement, la réaction de Paris étant attendue avec un intérêt angoissé. Quatre jours plus tard, le discours du ministre français des Affaires étrangères Agénor de Gramont frappe les consciences de tout un continent, certains commentateurs n'hésitant pas à voir dans l'assurance du diplomate la présentation d'un *casus belli* posant les premiers véritables fondements d'un état de guerre¹. Les 11, 12 et 13 juillet, le récit de l'intransigeance française (demandant audacieusement à Guillaume la promesse d'un rejet durable de la candidature d'un prince allemand) n'a rien de rassurant et la dépêche d'Ems se charge de donner du corps aux inquiétudes de chacun. Avant la remise de la déclaration de guerre officielle (le 19 juillet), le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français (le 15 juillet) suffit à mettre l'Europe au faite de la situation : un affrontement est bien enclenché entre les deux principales puissances continentales. À partir du milieu du mois de juillet, tout s'accélère et dépêches et correspondances inondent les papiers européens. Préparation des armées (dernières semaines de juillet), premiers combats sur le Rhin (Sarrebriick, Wissembourg, Forbach, Woerth), changement de cabinet à Paris (9 et 10 août), occupation de Nancy (12 août), batailles des alentours de Metz (14-18 août), marche allemande vers Paris (20 août) et mouvement tournant de l'armée du général Mac-Mahon menant à la catastrophe de Sedan (23 août-2 septembre) et à la révolution parisienne (4 septembre 1870) : journaux, officiels et commentateurs privés n'ont pas le temps de souffler, absorbant, en très peu de temps, une série d'informations toutes plus retentissantes et dramatiques les unes que les autres. La guerre va vite, très vite,

pour sa naïveté. La tirade fait d'ailleurs partie des pièces retenues par la commission parlementaire enquêtant sur les actes de la défense nationale en 1872. Cf. *Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale : dépêches télégraphiques officielles*, t.II, Versailles, Cerf et Fils, 1875, p.98-99. Sur la composition du Corps législatif français et sur les dynamiques politiques s'y révélant à la veille de la guerre, on lira Éric Bonhomme, *De l'Empire à la République : Comités secrets du Parlement (1870-1871)*, Paris, Perrin, 2011, p.28-65.

¹ C'est notamment le cas du ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique à Paris, Jean Conrad Kern, qui dans une dépêche confidentielle du 7 juillet 1870 utilise bien le terme de « *casus belli* » pour qualifier les griefs exposés par Gramont. Lettre de Kern au président du Conseil fédéral helvétique, Jakob Dubs, Paris, 7 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#709.

et ses échos sont littéralement impressionnants ; les masses de soldats blessés, tués, capturés ou neutralisés (car enfermés dans une place assiégée) représentent des effectifs inédits, des généraux jusque-là réputés se montrent totalement impuissants (voire incapables) et des ministres puis un empereur (que l'on pouvait penser plus légitime que jamais¹) sont accablés de discrédit et finalement chassés du pouvoir². C'est cette vitesse qui, avant toute considération strictement politique et avant tout calcul d'ordre diplomatique ou économique, paraît ressortir d'une première lecture de bien des impressions trahies par les correspondances, articles, missives et autres carnets rédigés par les témoins suisses, belges et danois. Comme si la rapidité de l'embrasement empêchait d'appréhender sereinement les faits rapportés par des centaines de télégrammes (qui se contredisent parfois dans la même journée), les observateurs neutres livrent toute la spontanéité de leurs émotions, favorisant l'écriture d'une sorte de schéma de compréhension structurant l'appréciation étrangère des premières semaines de guerre.

¹ Le plébiscite du 8 mai 1870 avait en effet offert à l'empereur une très large majorité de « oui » (7 358 000 voix, contre 1 538 000 de voix en faveur du « non ») dans sa volonté d'obtenir l'approbation populaire vis-à-vis du sénatus-consulte du 20 avril (qui avait notamment garanti la responsabilité du gouvernement devant le Corps législatif, signe d'une transition effective vers un régime parlementaire). Si le triomphe est susceptible d'être nuancé pour qui s'intéresse notamment aux résultats du vote dans les effectifs de l'armée (41 000 « non », contre 254 000 « oui »), le succès de la démarche n'en est pas moins indéniable, notamment aux yeux des éditorialistes européens. Pour un aperçu suffisamment exhaustif des coulisses du plébiscite et de son appréciation chiffrée, on lira Pierre Milza, *Napoléon III*, Paris, Perrin, 2006, p.680-690.

² Une chronologie de la guerre est consultable en annexe (n°I.1.).

I. 1. 1. Le neutre de l'été 1870 : un témoin dans de bonnes dispositions

La guerre franco-allemande n'est pas la première à susciter l'enthousiasme journalistique et littéraire de sociétés étrangères à son déroulement. Les nombreuses contributions relatives, par exemple, à la distribution de l'information et à son usage à des fins politiques et commerciales durant la guerre de Crimée ont prouvé combien la passion pour les épisodes armés, pour le sort des combattants et pour le destin de soignants se penchant au dessus des lits des hôpitaux militaires ne date pas de la campagne d'août 1870¹. C'est d'ailleurs la reproduction du récit des exploits de philanthropes tels que Guillaume-Henri Dufour (durant la guerre du Sonderbund), Nikolaï Pirogov (1810-1881), Anatole Demidoff (1812-1870), Florence Nightingale (1820-1910), Charlotte de Wurtemberg (1807-1873 ; pour le conflit de Crimée) ou Henri Dunant (dans la guerre d'Italie) par la presse d'Europe qui, nous le verrons², permet au fait humanitaire de bénéficier de solides fondements pratiques sur le continent à l'été 1870. Aussi les Européens de *l'Année terrible* ont-ils – en même temps qu'ils s'habituèrent à l'œuvre charitable internationale et désintéressée³ – effectivement pris le pouls de plusieurs années de modernisation et d'internationalisation de la communication et de ses principaux leviers. Depuis les premiers précis historiques se réjouissant, dans la première moitié des années 1850, de l'adoption d'un système télégraphique commun à plusieurs pays d'Europe rendant des services « multiples » et « variés » aux sociétés du

¹ Nous pensons aux travaux de Michael Palmer sur le « correspondant spécial » William Russell dont les descriptions du théâtre de Crimée (puis d'autres conflits des années 1850 à 1880) sont publiées par le *Times*. Cf. « William Russell, du "travelling gentleman" au "special correspondent", 1850-1880 », *Le Temps des médias*, n°4, vol.1, 2005, p.34-49. Parmi les travaux anglophones les plus notables, l'imposante compilation de dépêches et de photographies entreprise par John Grehan et Martin Mace donne à la dimension narrative des principaux combats une place naturellement décisive. Cf. John Grehan, Martin Mace, *British Battles of the Crimean Wars 1854-1856 : despatches from the front*, Barnsley, Pen & Sword, 2014, 208p. Et *The Crimean War : rare photographs from wartime archives*, Barnsley, Pen & Sword, 2014, 195p. Notons également, dans une démarche synthétique, le recueil de l'exposition du Musée de l'armée consacrée, fin 1994, aux « premiers reportages de guerre » et à leur publicité dans l'Europe contemporaine de la guerre de Crimée. Cf. *Crimée 1854-1856 : premiers reportages de guerre*, Paris, Editions du Musée de l'Armée, 1994, 127p. Sur la réception, en France, de la guerre de Crimée et de ses récits journalistiques, nous conseillons par ailleurs Roger Marlin, *L'opinion franc-comtoise devant la guerre de Crimée, op.cit.*, 68p.

² Voir le titre II.1.1. de notre étude.

³ Voir le titre II.2.1. de notre étude.

continent¹, la transmission des nouvelles s'est encore trouvée facilitée tandis que les journaux s'imposaient, au rythme des conflits et grands événements du début du troisième quart du XIX^e siècle, comme des vecteurs essentiels, influents et lus de dépêches et de lettres étrangères. Sans toujours être chiffrée ou particulièrement développée, cette réalité de la veille de l'année 1870 est soulignée par la plupart des historiens de la guerre franco-allemande. François Roth remarque par exemple « le rôle essentiel » des communiqués télégraphiques et des rédactions d'Europe dans la diffusion de nouvelles – « vraies ou fausses » – du théâtre des opérations ; Chez lui, le télégraphe est « une arme » tournée vers l'opinion publique puisqu'il « répand à travers l'Europe en moins d'un jour les nouvelles de Sedan ou du siège de Paris et les articles des journalistes qui suivent les armées² ». Le cas de l'investissement de Strasbourg, entre le milieu du mois d'août et la fin du mois de septembre 1870, serait, selon Georges Bischoff, tout à fait symbolique de cette dynamique technologique : « Militairement superflu », le bombardement de la ville n'en gagne pas moins une réputation internationale, ce dernier incarnant une guerre se jouant « en temps réel » sur fond « d'irruption médiatique ». C'est à Strasbourg que, pour la première fois (après des exemples plus limités en Crimée, en Italie, aux États-Unis), « les éléments sont réunis » pour la mise en place d'un véritable « suivi » de l'épisode : « Les lignes télégraphiques, les chemins de fer et la circulation des nouvelles ont atteint un degré jamais vu auparavant. » Découle de cette couverture technique l'impression, précisée plus loin³, de vivre un « roman feuilleton » dont la dimension spectaculaire renforce encore davantage la

¹ En 1855, Louis Figuier se réjouit par exemple de l'adoption par la France du télégraphe américain (l'appareil Morse) « sans modification importante », ce système tendant alors à « être universellement adopté » en Amérique et en Europe. Quinze ans avant le conflit de 1870, Figuier explique combien le fait de « faciliter la transmission des dépêches internationales » est déterminant et pointe la qualité d'un système américain qui permet de « transmettre l'électricité à des distances très considérables sans aucune interruption dans le fil conducteur ». Cf. Louis Figuier, *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, t.II, Paris, Langlois et Leclercq, Victor Masson, 1855, p.195. Trois ans avant cela, l'abbé Moigno célébrait déjà, dans un *Traité de télégraphie électrique*, la « multiplicité » et la « variété » des « services rendus » par le télégraphe, saluant un « moyen incomparable de correspondance » à la fois pour les missives gouvernementales et privées. Un aperçu des lignes télégraphiques établies en Angleterre, aux États-Unis, en Prusse, en Autriche ou en Bavière est par ailleurs déjà proposé par ce recueil. Cf. Abbé Moigno, *Traité de télégraphie électrique comprenant son histoire, sa théorie, ses appareils, sa pratique, son avenir, sa législation*, Paris, A. Franck, 1852, p.508-543 et 544-571.

² François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.9-10.

³ Voir le titre II.1.4. de notre étude.

popularité¹. En somme, le journalisme de terrain (qu'il soit assumé par des professionnels, à l'instar d'Archibald Forbes (1838-1900) pour le *Daily News*² ou de William Howard Russell (1820-1907) pour le *Times*³, ou qu'il réponde aux notes moins ordonnées de témoins de passage⁴) est une vraie tendance de la guerre et les Européens sont prêts, semble-t-il, à découvrir le plus rapidement possible le résultat de ce type d'enquêtes. Dans le souvenir de ses tribulations aux côtés du commandement allemand, William Russell lui-même rappelle combien la rapidité paraît, à partir de 1870, représenter la motivation essentielle du travail d'information. Décrivant la frénésie rédactionnelle du correspondant de guerre de l'été terrible, il écrit, non sans résignation :

Le correspondant ne peut pas attendre des hypothétiques "retours", des "états" ou des "dépêches". Il doit écrire la nuit-même. Blasé et usé, avec un pouls fiévreux et une douleur latente, excité par toutes les horreurs et par la splendeur de la bataille, il doit s'asseoir ici et maintenant, et envoyer une description complète et précise du conflit, description qui sera publiée bien après que le télégraphe se soit chargé d'abaisser la valeur de sa narration.⁵

Les faits qu'indique le reporter du *Times* sont révélateurs d'une dynamique transnationale pour laquelle la guerre entre la France et l'Allemagne n'est qu'un exceptionnel terrain d'expression. Si le neutre se passionne pour le sort des belligérants, c'est en effet parce que son environnement est propice (même en temps de paix) à l'absorption d'une grande quantité de nouvelles dans des délais de plus en plus courts. D'abord, la seule figure du correspondant étranger est

¹ Georges Bischoff, « Les Huns devant Strasbourg », dans Laurence Perry, Agathe Bischoff-Morales (dir.), *1870, Strasbourg brûle-t-il ?*, Strasbourg, Archives de Strasbourg, 2010, p.11-12.

² Forbes part de Londres pour arriver à Cologne le 19 juillet 1870 ; jusqu'à la Commune, c'est depuis les campements de l'état-major allemand que ses articles sont envoyés à sa rédaction. Forbes tirera de ses observations un récit de souvenirs, paru dès 1871. Cf. Archibald Forbes, *My Experiences of the War between France and Germany*, 2 vol., Leipzig, Bernhard Tauchnitz, 1871, 383 et 400p.

³ De son expérience en France, Russell retiendra des extraits de son journal, publiés trois ans après la fin de la guerre. Cf. William Howard Russell, *My Diary of the last Great War*, Londres & New York, George Routledge and Sons, 1874, 583p.

⁴ C'est le cas par exemple de Suisses et d'Allemands de passage près du Strasbourg assiégé et dont les remarques spontanées sont publiées par la presse helvétique. On retiendra notamment la lettre d'un « ami » de la rédaction du *Journal de Genève* publiée par ce même journal le 1^{er} septembre 1870.

⁵ William Howard Russell, *My Diary of the last Great War*, *op.cit.*, p.4.

généralement acceptée par l'opinion et par les autorités militaires. C'est bien pour son influence sur l'opinion internationale et, pourquoi pas, sur des questions d'intelligence stratégique que ce même correspondant neutre est tout simplement banni d'un état-major français partagé entre son obsession de faire la chasse aux espions et sa volonté de masquer à l'Europe (et donc à de potentiels alliés) les carences de son organisation armée¹. Et c'est pour son même pouvoir d'accompagnement des sentiments du lectorat que le commandement allemand choisit une voie plus contrastée en acceptant quelques étrangers à la suite de ses troupes ; le roi Guillaume ne qualifie-t-il pas Russell de « ministre de l'opinion publique » lorsque, le 23 juillet 1870, il admet devant le journaliste britannique que son accréditation est une réponse à la « grande puissance » de l'opinion² ? Techniquement, le succès de l'entreprise des correspondants est ensuite possible parce que les dispositions matérielles des sociétés contemporaines de l'*Année terrible* sont alors en mesure de réceptionner leurs travaux (mais aussi des milliers de dépêches composées par telle ou telle autorité, tel gouvernement ou telle association) avec rapidité et efficacité. La photographie du système télégraphique (pilier de ce dynamisme) que propose par exemple, dans la première moitié de l'année 1870, celui qui est alors directeur des transmissions télégraphiques à Versailles, un certain J.-M. Villefranche, donne (malgré son irritante propension à célébrer Napoléon III) une idée suffisamment complète de la modernité des installations européennes. À quelques mois de la guerre, la France possède en effet 43 000 kilomètres de lignes, 116 000 kilomètres de fils et 2800 bureaux télégraphiques (ce qui en fait le plus vaste réseau d'Europe) ; la Suisse (5158 kilomètres de ligne et 11 000 de fils pour 400 stations télégraphiques³), le Danemark (4000 kilomètres de fils et

¹ C'est d'ailleurs, à peu de choses près, le constat que dresse Russell devant le refus que lui adresse le commandement français en juillet 1870. Selon le correspondant du *Times*, l'isolement de l'état-major français s'explique par la nécessité de ne pas montrer à l'Europe les innombrables faiblesses du dispositif impérial. Cf. *Ibid.*, p.7-8. Au lendemain du vote des crédits de guerre, le ministre de la Guerre français, le maréchal Le Bœuf, indique en effet l'interdiction de suivre les armées pour les correspondants de guerre étrangers ainsi que pour les officiers militaires attachés à une ambassade d'une puissance neutre. Seuls des correspondants liés à des journaux français – et, disons-le, destinés à glorifier l'effort de guerre français – sont invités à accompagner les mouvements de l'armée.

² *Ibid.*, p.30.

³ Les chiffres suisses proviennent du rapport de l'administration fédérale des télégraphes. Cf. « Rapport présenté à la haute Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1870 », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°17, 29 avril 1871, p.93.

89 stations), la Belgique (3400 kilomètres de ligne et 9500 de fils, pour 360 stations télégraphiques) ou la Confédération d'Allemagne du Nord (900 stations télégraphiques, 23 000 kilomètres de ligne et 66 000 de fils) ne sont pas en reste et participent, c'est certain, à la vitalité des relais européens de communication¹. Si l'on en croit les traités parus au milieu du siècle, l'extension du quadrillage télégraphique en quinze ans est impressionnante et témoigne au besoin de la dynamique technologique dans laquelle évoluent les Européens ; en janvier 1855, on ne comptait en effet, par exemple, que 9 244 kilomètres de fils servant à transmettre les dépêches en France, environ 2900 kilomètres en Prusse², à peine suffisamment pour assurer un lien électrique avec Londres, Berlin, Vienne et Paris aux Pays-Bas et en Belgique et quelques lignes seulement, principalement depuis Florence, en Italie³. Et les signes de démocratisation et de précision des réseaux sont les mêmes pour qui s'intéresse au tarif du télégraphe ; en 1870, il faut déboursier en moyenne 50 centimes à 1 franc pour emprunter le service électrique ordinaire à l'intérieur des limites du territoire français, 3 francs pour communiquer à Berne, Bruxelles et Cologne, 4 pour Londres, Berlin, Madrid ou Florence, 5 pour Rome ou Lisbonne, 7 pour Copenhague, 8 pour Stockholm et 10 pour Athènes ou Constantinople⁴. Jusqu'en juillet 1868, la taxation des dépêches télégraphique était bien supérieure et imposait un prix au moins double à l'utilisateur des stations de transmission, et ce quelle que fût la localisation de son destinataire⁵. Déjà réelle en 1864 (où il ne faut qu'une dizaine de minutes aux souverains prussien et autrichien pour apprendre tel ou tel fait de la

¹ J.-M. Villefranche, *Télégraphie française : étude historique, descriptive, anecdotique et philosophique*, Paris, Victor Palmé, 1870, p.28-31. Les chiffres renseignés pour la Belgique, le Danemark et la Confédération d'Allemagne du Nord répondent à l'état des réseaux dans les années 1867-1868.

² Louis Figuier, *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, op.cit., p.199. Notons que l'abbé Moigno donne pour la Prusse, dès 1852, le chiffre identique de 600 lieues (soit, environ, 2900 kilomètres) dans son *Traité de télégraphie électrique* (op.cit., p.523-524).

³ Louis Figuier, *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, op.cit., p.201.

⁴ J.-M. Villefranche, *Télégraphie française : étude historique, descriptive, anecdotique et philosophique*, op.cit., p.V-VII. Voir également, en fin d'ouvrage, le très détaillé guide des tarifs (p.325-338)

⁵ C'est la loi du 4 juillet 1868 qui, en France, instaure cette baisse brutale des taxes sur le télégramme. Comme l'explique très bien Alexis Belloc en 1894, cette démocratisation du tarif des dépêches est le fruit d'une volonté générale notamment exprimée à l'occasion de conférences internationales tenues à Paris ou Vienne dans les années 1860. Cf. Alexis Belloc, *La Télégraphie historique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie de Firmin-Didot & Cie, 1894, p.230-231.

campagne du Danemark, grâce à une section de télégraphie propre à chacune des armées et reliée au réseau des États voisins) et en 1866 (avec la création d'un corps intermédiaire reliant télégraphie militaire et télégraphie publique), la modernité du système télégraphique explique donc le fait que ce dernier puisse accueillir la guerre franco-allemande avec sérénité. Partout et grâce aux efforts très commentés d'administrations et d'États moteurs (les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique ou l'Allemagne d'un point de vue plus militaire), les Européens ont eu le temps de prendre le pouls de cette grande tendance à l'immédiateté. Apparue le plus souvent au milieu des années 1850, la rubrique « dépêches télégraphiques » s'est – symbole évident de cette évolution – répandue à travers la totalité des titres de presse du continent. C'est cette rubrique qui, lors de l'affrontement sur le Rhin, donne rapidement aux neutres les informations essentielles quant au déroulement des opérations militaires et à la teneur des discussions politiques. Le fait que la dépêche d'Ems du 13 juillet 1870, transmise par voie télégraphique à l'Europe entière, soit l'une des ultimes causes du dévissage des relations franco-prussiennes n'est-il pas, d'ailleurs, révélateur de la popularité et de l'impact de ces télégrammes ?

En Belgique, en Suisse et au Danemark, les dispositions techniques et technologiques sont en tout cas tout aussi favorables qu'ailleurs ; bureaux télégraphiques et rédactions y sont absolument prêts à absorber un flux peut-être inédit de nouvelles en provenance du front. Dès l'explosion du mois de juillet 1870, l'accélération de la fréquence d'envoi et de reproduction de télégrammes est édifiante ; *l'Indépendance belge* publie ce mois-là, pour sa seule rubrique « bulletin télégraphique » et pour ses seules éditions matinales, non moins de 99 dépêches françaises et 100 dépêches allemandes (depuis Berlin, Munich, Stuttgart, Ems, Hambourg, Augsbourg¹). Signe d'un développement aussi assuré qu'important, la feuille de Bruxelles n'avait reproduit que 67 télégrammes français et 30 dépêches allemandes dans la même rubrique deux mois plus tôt, en mai 1870 (mois pourtant propice, lui aussi, à une certaine accélération du rythme journalistique, le plébiscite impérial suscitant un intérêt non négligeable

¹ Ces totaux ne prennent en compte que les dépêches reproduites dans le cadre de la rubrique « bulletin télégraphique » du journal belge ; les « nouvelles étrangères » et autres correspondances particulières en sont exclues.

sur le continent européen). Elle-même impressionnée par cette frénésie télégraphique et par la fascination du lectorat belge pour les derniers développements de la guerre, la rédaction de *l'Indépendance belge* profite d'ailleurs du numéro du 27 juillet 1870 pour rappeler l'existence d'éditions supplémentaires quotidiennes et pour tenter de canaliser la soif du public pour la moindre information française ou allemande :

À nos lecteurs.

En présence de l'intérêt exceptionnel que représentent, en ce moment, les événements politiques et surtout les transformations qu'ils subissent à chaque instant, *l'Indépendance* croit devoir rappeler aux personnes tenant à être promptement renseignées et à suivre pas à pas les péripéties de la situation, qu'elle offre des avantages tout spéciaux. Seule, en effet, jusqu'à ce jour, *l'Indépendance* a pu mettre, – en vue de la célébrité des informations et de la propagation rapide des nouvelles – quatre éditions quotidiennes différentes à disposition de ses lecteurs. (...) Toutes les nouvelles, tous les renseignements reçus par le journal, – qu'ils proviennent de dépêches télégraphiques, de correspondances particulières ou de toute autre source – paraissent pour la première fois dans l'édition qui suit leur arrivée. À quatre moments différents de la journée, on peut donc ainsi être mis au courant de la situation, telle qu'elle est à ce moment même, ou tout au moins telle qu'on peut la connaître à Bruxelles.

C'est donc très explicitement pour offrir une promptitude à des Belges demandeurs de rapidité (et pas forcément d'exactitude) dans la transmission des nouvelles du front que la feuille bruxelloise avoue accélérer la cadence de sa mise sous presse, proposant, à partir de cette dernière semaine de juillet, un numéro à 20 heures, un deuxième à 6 heures du matin, un troisième à 9 heures et un dernier au milieu de l'après-midi. Les observations sont par ailleurs identiques dans d'autres pays. En Suisse, le *Journal de Genève* suit tant bien que mal le rythme effréné de la réception des télégrammes : en juillet 1870, il en reproduit, hors suppléments, 101 en provenance de France et 75 en provenance d'États allemands. Signe du rôle accélérateur de l'état de guerre et des discussions qui en découlent, 62 des 101 dépêches françaises et non moins de 66 des 75 dépêches allemandes sont publiées par le titre de Genève après le 15

juillet, c'est-à-dire après le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français. Généralement muet le lundi, le *Journal de Genève* de Jacques Adert (1817-1886) et Marc Debrit (1822-1911) propose par ailleurs un numéro exceptionnel à partir du lundi 18 juillet, numéro exclusivement composé de dépêches et de correspondances spéciales rédigées depuis le théâtre du conflit¹. À l'instar de son homologue bruxellois et pour répondre aux attentes de son public, le journal du Léman est d'ailleurs bien forcé de mettre régulièrement sous presse un supplément : l'afflux de télégrammes engendre en effet un certain « désordre » et c'est là seul moyen de répondre au défi du manque de place². Au Danemark, le *Fædrelandet* absorbe, à l'occasion du déclenchement du conflit, une quantité tout aussi impressionnante de nouvelles : 69 dépêches françaises et 96 dépêches allemandes paraissent en juillet dans la rubrique « Ved Telegraf » de la feuille copenhagoise, la plupart étant publiées après le 15³. La tendance se confirme tout au long de la guerre : le 20 mars 1871 par exemple, l'agence télégraphique danoise publie un bilan comparatif et constate une progression de 43 % (soit 37 265 dépêches supplémentaires) entre le trafic des mois de janvier et février 1870 et celui des mois de janvier et février 1871⁴. Plus généralement, l'agence indique en janvier 1871 que 513 623 télégrammes ont été transmis depuis le Danemark durant l'année 1870, contre 409 167 en 1869⁵. En Suisse, l'administration des télégraphes arrive, elle aussi, à un résultat en assez nette augmentation : alors que 951 337 dépêches internes et 308 905 dépêches internationales partaient de la Confédération en 1869, ces chiffres sont respectivement de 1 132 029 et 387 652 en 1870, soit 18,9 et 25,5% de croissance⁶.

¹ Pour des raisons de clarté et d'équité avec des titres étrangers qui paraissent tous les jours, les numéros spéciaux des lundis 18 et 25 juillet 1870 ont été inclus dans le décompte des dépêches publiées en première édition par le *Journal de Genève*. Seules les dépêches parues dans la rubrique « dépêches télégraphiques » ont été retenues.

² C'est le 12 juillet 1870 que le premier supplément, exclusivement composé de dépêches n'ayant pu être reproduites dans l'édition principale, paraît. Le lendemain, la rédaction du journal admet proposer ce type de suppléments afin de répondre à l'afflux de dépêches.

³ 37 des 69 dépêches françaises relayées en juillet paraissent après le 15 juillet. Signe de l'intérêt peut-être plus urgent pour les affaires de l'Allemagne voisine, ce sont 68 des 96 télégrammes allemands qui paraissent dans la même quinzaine.

⁴ Résultats publiés par le *Fædrelandet* du 20 mars 1871.

⁵ Le bilan est reproduit par le *Fædrelandet* du 30 janvier 1871.

⁶ « Rapport présenté à la haute Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1870 », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°17, 29 avril 1871, p.86-87.

Les Européens de *l'Année terrible* sont donc bien prêts à apprécier les correspondances de commentateurs évoluant au plus près des acteurs du conflit mais aussi, plus simplement, à apprécier les centaines de télégrammes dépêchés depuis le théâtre des opérations avec une promptitude tout à fait inédite. L'explosion sur le Rhin représente un événement d'une telle envergure que le continent mobilise très vite son expertise matérielle pour en assurer une couverture efficace et suffisamment rythmée, satisfaisant ainsi des sociétés qui, depuis une quinzaine d'années, se sont progressivement habituées à l'accessibilité des nouvelles internationales. Les mots se succèdent donc avec une vitesse que l'historien lui-même peut qualifier de déroutante : il s'agit de ne rien rater de l'embrassement diplomatique, de connaître le moindre mouvement de troupes et d'être en mesure d'anticiper les combats dont on imagine le caractère décisif. Si elle répond à une demande précise de consommation de l'information, cette propension à l'urgence n'efface pas forcément le crédit de récits plus travaillés qui, quelle que soit la popularité de la simple lecture de dépêches, restent proposés au fil de la guerre par l'ensemble des journaux. Certains choisissent même de prendre le contrepied de la tendance générale à l'immédiateté, voyant dans la narration plus distante des faits de guerre une nouvelle opportunité commerciale. C'est ainsi que l'on trouve par exemple, dans le Danemark du mois d'août 1870, une succession de cahiers hebdomadaires envoyés au lectorat en échange d'une souscription de 8 skilling ; paraissant sous le titre *Krigen i Europa* (Guerre en Europe), ces cahiers sont annoncés pour la première fois le 9 août et doivent leur existence aux éditeurs Lund et Christensen. Leurs concepteurs expliquent bien, dans leur campagne de promotion, que l'idée de publier le récit de la guerre à un rythme hebdomadaire répond « à la nécessité pour chacun d'y voir clair dans l'abondance de nouvelles quotidiennes », ceci afin de « faire un point sur les différents événements où se mêlent personnages, lieux et batailles ». Ici, point de déclarations laconiques ni de désastres militaires annoncés en une dizaine de mots donc ; les enluminures décorent au contraire les impressions de guerre tandis que portraits (de généraux et de responsables politiques) et autres illustrations habillent le compte rendu de tel ou tel épisode armé. Aussi, non moins de 50 pages sont

nécessaires pour que les rédacteurs des cahiers se décident enfin à aborder la première véritable bataille sur le Rhin, à Wissembourg¹. Le calcul de profiter de la rapidité ambiante pour vendre, au contraire, une appréciation plus détaillée des événements est également adopté, dès les premières semaines de conflit, dans les limites de la Confédération helvétique ; dans le *Journal de Genève* comme dans le *Confédéré du Valais*, d'imposantes annonces apparaissent à la fin du mois de juillet 1870 dans le but de faire l'éloge d'une dite *Histoire populaire illustrée de la guerre de Prusse*². Véritable « atlas » du conflit tout juste déclaré, l'ouvrage se propose de fournir à ses souscripteurs, trois fois par semaine et en échange de 7 francs, « de nombreuses illustrations, plans stratégiques, vues, tableaux de batailles et de combats, portraits de généraux, etc. », le tout grâce au « travail d'écrivains » que l'on dit « en route pour le front ». Que la trace de cette *Histoire populaire* très francophile disparaisse au fil des défaites impériales du mois d'août n'a que peu d'importance : sa publicité dans les journaux suisses des premiers jours de guerre indique une conscience générale vis-à-vis du règne du télégraphe et de ses risques en matière de vérification des faits et de sincérité des descriptions. Après le conflit, lorsque le soulagement inhérent au dénouement d'un affrontement d'une telle envergure permet aux Européens de reprendre leur souffle et de se démarquer peut-être plus facilement du rythme imprimé par les télégrammes, l'idée de souligner, calmement, le caractère bien historique des événements dont le continent vient d'être le témoin ressurgit. C'est là la démarche avouée, par exemple, par les rédacteurs d'une imposante *Relation illustrée de la campagne franco-allemande* paraissant à Bruxelles et Anvers en 1872. Dessins, motifs et autres portraits servent en effet, là aussi, une vision moins soudaine de l'explosion de l'été 1870 et des drames français de l'hiver 1870-1871. Un an après le règlement du conflit, il serait bien temps pour les Belges à l'origine de l'ouvrage d'échapper aux travers de l'immédiateté :

¹ Les éditeurs avouent par ailleurs espérer rencontrer un intérêt durable du public et voir leurs cahiers « transmis dans le cercle familial lors des temps plus propices à la paix, comme un témoignage de l'une des périodes les plus mouvementées de l'histoire récente ». Dans les faits, l'entreprise ne semble pas avoir survécu à l'automne, une compilation parue au tournant de l'année 1870-1871 ne présentant, en tout, que 12 cahiers consacrés à des événements antérieurs au 4 septembre 1870. Cf. *Krigen i Europa*, Copenhague, Christensen og Ernst Lund, 1871 (1870), 144p.

² La première annonce y faisant référence dans le *Journal de Genève* paraît, en quatrième page, le 27 juillet 1870. Dans le *Confédéré du Valais*, il faut attendre le 4 août pour voir apparaître la même annonce.

Les annales de l'humanité ne mentionnent aucun duel de nations aussi gigantesque que la guerre franco-prussienne ; aucune période de l'histoire n'est aussi féconde en événements saisissants et grandioses, entassés en quelques mois.¹

Si la dépêche reste le principal support d'information des Européens – l'épisode d'Ems est là pour le rappeler, au même titre d'ailleurs que celui de Sedan, le résultat de la bataille étant très vite communiqué et su, en Europe, à travers une succession de télégrammes –, les habitudes de consommation ne sont donc pas figées, invitant imprimeurs, éditeurs, ou journalistes à faire preuve d'audace et d'imagination. L'illustration ou la rédaction d'une sorte d'histoire immédiate en sont de premières évidences ; naturellement, ces idées trouvent leur place et séduisent celles et ceux qui cherchent à se distinguer de la rapidité ambiante. Mais encore faut-il, pour que ce type d'entreprises trouve son audience, faire comprendre au lectorat qu'il existe bien d'autres façons de vivre la grande guerre franco-allemande. Nouveau signe de modernité des moyens d'expression des dynamiques européennes de l'année 1870-1871, c'est en parcourant les petites annonces généralement présentées en dernière page des journaux que le chercheur met le doigt sur les divers supports cherchant à capter l'attention de l'élément neutre. Car si la guerre se gagne, sur le terrain, à coups de canons et de fusils, sa résonance commerciale se dispute quant à elle, à l'échelle de l'Europe, à coups de publicités.

¹ *Histoire de la guerre de 1870-1871 : Relation illustrée de la campagne franco-allemande*, Bruxelles-Anvers, J. Rozez, Administration de l'illustration européenne, J.-P. Van Dieren, 1872, p.VII.

I. 1. 2. La guerre des annonces : une guerre européenne

Populaires depuis le milieu du siècle, les annonces que publient les journaux (et qui permettent leur financement) en disent long sur l'état d'esprit d'un lectorat et sur les habitudes de consommation d'une société¹. En 1870 et déjà à la veille de la guerre, ces annonces font partie intégrante du paysage éditorial et de la vie d'une rédaction ; parmi la trentaine de titres de presse consultés à l'occasion de nos travaux, tous consacrent en effet une page – souvent la dernière – à une rubrique compilant divers encarts publicitaires. Femme de chambre, livres, cartes, valet, cocher et autres cours de chants ou de piano : les réclames s'y succèdent alors sans grande logique thématique ou chronologique². Le 30 juin 1870 par exemple, avant toute influence de l'état de guerre sur les choix rédactionnels, la quatrième page du *Journal de Genève* affiche une grande diversité de publicités : un grand encart vantant les mérites du magasin de vêtements genevois « À la ville de Paris » y côtoie en effet la promotion d'une pension de Zoug promettant une « cure de lait et de petit lait » à ses clients³, tandis que les « Cafés Vouga » affirment vendre des « cafés de toutes les provenances » et que des fournitures pour pompes et machines à vapeur sont, nous dit-on, disponibles, « aux plus bas prix », chez les dénommés Hoog et Haab. Même variété dans la *Gazette de Lausanne* du même jour : ici, un grossiste loue les qualités d'une citronnade algérienne dont il aurait l'exclusivité, là, plusieurs maisons cherchent de nouveaux locataires, là encore, un « jeune homme robuste et intelligent » se propose d'assumer la tâche de portier pour un hôtel de Berne, et ici, enfin, la municipalité de Tour-de-Peilz renseigne la « mise au concours » du poste d'inspecteur de police de la commune. Toujours le 30 juin 1870, la diversité des réclames est tout aussi évidente dans l'ultime page du *Journal de Bruxelles* : une publicité pour des bières anglaises vendues rue Villa-

¹ On lira notamment, au sujet de l'apparition et de la consécration de la publicité dans la presse européenne du XIX^e siècle, le chapitre introductif du travail de Gilles Lugin, *Généricité et intertextualité dans le discours publicitaire de presse écrite*, Berne-Berlin-Bruxelles-Francfort-New York-Oxford-Vienne, Peter Lang, 2006, p.10-22.

² Un aperçu de la page d'annonces d'une partie des journaux dépouillés dans le cadre de nos recherches est visible en annexe (n°III.3.).

³ En ce début d'été, nombreuses sont les pensions s'offrant une place en quatrième page du *Journal de Genève* ; ce 30 juin 1870, on ne compte en effet pas moins d'une vingtaine d'encarts vantant les mérites d'hôtels et d'autres établissements de villégiature.

Hermosa à Bruxelles y répond, entre de nombreuses offres de location et d'hébergement, à un encart célébrant l'efficacité des produits de construction de l'entreprise Blaton-Aubert ou à un autre expliquant les fabuleux résultats du « véritable élixir tonique anti-glaireux » du docteur Guillié et du pharmacien Paul Gage. Le constat est identique pour qui feuillette le *Courrier de l'Escaut*, à Tournai ; farine aux vertus médicinales, conserves alimentaires, liqueur, dentiste et autres terrains à louer s'y succèdent sans logique apparente. Au Danemark, les habitudes semblent identiques et témoignent, là aussi, de l'insouciance de cette fin de printemps : la quatrième page du *Folkets Avis* (qui présente, pêle-mêle, un magasin de tissus, le programme d'une fête populaire ou le prix des lignes maritimes reliant le Danemark à la Suède) ou celle du *Berlingske Tidende* (où sont indiquées des offres pour un jeu de croquet, pour une boutique de vêtements masculins d'inspiration anglaise ou pour un magasin d'optique) ne se distinguent pas forcément, le 30 juin 1870, par leur originalité. La guerre en marche, à partir du milieu du mois de juillet, l'apparente banalité des annonces ne disparaît pas soudainement. Dans les journaux européens du 20 juillet encore (soit cinq jours après le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français), les réclames gardent une nature principalement étrangère à l'affrontement franco-allemand et cherchent à vendre, entre autres offres de services, de « l'authentique Maizena » ainsi que des outils de labourage (*Berlingske Tidende*), de la lingerie et une montre en or (*Gazette de Lausanne*) ou encore du vin de Palerme accompagné, pourquoi pas, de dragées (*l'Indépendance belge*).

Un peu comme elle s'impose à la tâche des agents postés dans les stations télégraphiques du continent, la guerre va pourtant rapidement s'immiscer en quatrième page des titres de presse. Passionnante, clivante, impressionnante et peut-être dangereuse, elle inspire en effet des dizaines de personnalités ou d'associations qui embrassent avec opportunisme l'enthousiasme de milliers d'Européens. Que l'on ouvre les pages de son journal préféré au Danemark, en Suisse ou en Belgique, la rubrique des réclames voit alors s'exprimer une autre tendance de *l'Année terrible* : celle de la guerre des annonces ou de l'utilisation de l'extraordinaire écho du conflit à des fins commerciales. Certes, l'observation

paraît particulièrement vraie à Copenhague et dans les villes du royaume danois ; francophilie, germanophobie, espoirs liés au Schleswig et volonté suffisamment diffuse de prendre part à la guerre sont autant de caractères qui, il est vrai, y font du lectorat local une cible potentiellement très réceptive. Les encarts publicitaires que la guerre fait naître dans le *Fædrelandet*, le *Dagens Nyheder*, le *Aarhus Stift-Tidende* ou le *Berlingske* témoignent de ce potentiel en même temps qu'ils révèlent une partie des dynamiques politiques propres à l'expérience que vivent les Danois contemporains de l'affrontement franco-allemand. Prenons le cas du *Dags-Telegraf*, journal de Christian Vilhelm Rimestad (1816-1879) qui, le 17 juillet 1870, n'hésitait pas à fêter son admiration pour la France, puissance qui « défend le droit face à la violence » et qui est « prête à donner de son sang » pour forcer une défaite prussienne dont l'impact serait si bénéfique « à la cause scandinave et à son unité ». Le 19 juillet, soit quatre jours à peine après le vote des crédits de guerre (vote qui, en Europe, est commenté comme une déclaration de guerre), les petites annonces paraissent déjà répondre aux événements diplomatiques¹. L'éditeur Steen & Son annonce en effet la parution, le jour-même, de deux cartes de France et d'Allemagne vendues, chez tous les libraires et éditeurs, au prix de 40 skilling. Une autre carte, représentant « l'Europe centrale » (ici comprise comme l'espace reliant Paris à Odessa et Copenhague à Rome), est également proposée au prix de 58 skilling ; le fait que cette dernière ne soit pas inédite importe peu tant le contexte semble propice à la vente de ce type de réalisations². La fête populaire (*Folkefest*) promise quelques encarts plus loin dans le cadre des célébrations des 20 ans de la bataille d'Isted prend quant à elle des accents un peu particuliers : n'y a-t-il pas quelque résonance subjective dans le fait de louer « la liberté des citoyens et de la nation » alors que la France vient de tirer l'épée³ ? Trois jours

¹ Le *Dags-Telegraf* fait alors partie des rares journaux dont la quatrième page n'est pas réservée aux annonces ; ces dernières y paraissent sur un côté de la troisième page.

² N'oublions pas que dans ses éditions des 17 et 18 juillet 1870, le *Dags-Telegraf* célébrait toute la confiance que lui inspirait l'armée française, « plus grande » que celle de la Prusse, disposant d'une meilleure flotte et prête, pensait-on alors, à se porter sur le Rhin très rapidement.

³ La bataille d'Isted du 25 juillet 1850, épisode déterminant de la première guerre du Schleswig (1848-1851), vit 40 000 soldats danois affronter (victorieusement) quelque 27 000 séparatistes du Schleswig-Holstein commandés par le général prussien Karl Wilhelm von Willisen (1790-1879). La fête populaire mentionnée dans les annonces du *Dags-Telegraf* est prévue dans le bois de Storgaard le 25 juillet 1870. Le programme promet une ouverture au son des canons ainsi

plus tard, c'est au tour du personnel du Tivoli, ce parc d'attractions au centre de Copenhague, de s'offrir une petite annonce dans le *Dags-Telegraf* : consciente du grand intérêt suscité par l'état de guerre et de la possibilité d'en bénéficier, la direction du parc se permet ainsi de rappeler que « tous les télégrammes de guerre, qui arrivent jusqu'à 11 heures du soir, sont consultables à l'entrée de la salle de concert¹ ». Si la seconde quinzaine de juillet est certainement indiquée pour qui veut profiter de l'excitation du public danois, la guerre ne manque pas d'apparaître régulièrement dans les réclames du journal tout au long des combats ; le 30 juillet pour annoncer la sortie d'un ouvrage mettant en scène un paysan du Schleswig, le 2 août pour découvrir un appel des Schleswigois de Copenhague cherchant à partager leur enthousiasme pour le conflit sur le Rhin, le 24 septembre pour informer le lectorat de la tenue d'un concert en faveur des victimes françaises, le 23 octobre pour répondre à l'offre d'un enseignant proposant des cours de langue française ou encore le 13 janvier 1871 pour contribuer à l'œuvre du Comité international pour les prisonniers de guerre : les prestations et produits liés au conflit franco-allemand sont variés et l'inéluctable défaite de la France ne paraît pas refroidir totalement les ardeurs des éditeurs, imprimeurs et autres présidents d'associations cherchant à profiter du retentissement de la guerre pour faire la promotion de leurs travaux. Parfois, le crédit d'une réunion ou d'un article vanté par une réclame semble suffisamment sérieux pour que la rédaction du journal décide d'en faire elle-même le commentaire, en première ou deuxième page. C'est notamment le cas 25 juillet 1870, à l'occasion de la sortie du pamphlet *Bør Danmark holde sig neutralt under krigen mellem Prøjsen og Frankrig ?* (Le Danemark devrait-il rester neutre durant la guerre entre la Prusse et la France ?) : signé J. Oslen, le pamphlet, « œuvre politique », mérite visiblement l'attention du *Dags-Telegraf* qui lui fait les honneurs d'un article spécifique². Une place à part est également réservée par

qu'une animation musicale proposant notamment des « mélodies patriotiques ». Un bal et un feu d'artifice doivent clôturer la journée.

¹ *Dags-Telegraf*, 22 juillet 1870.

² Le pamphlet de 31 pages ne cache nullement sa francophilie dans une sorte de récapitulatif des tendances et des options qui s'offrent au Danemark. Si l'idée d'une alliance avec la Prusse est rapidement écartée, celle d'un accord avec la France est discutée non sans distance critique. La tendance, écrit l'auteur, est à la neutralité, mais cette dernière doit être, en cas de succès français, provisoire. Cf. J. Olsen, *Bør Danmark holde sig neutralt under krigen mellem Prøjsen og Frankrig ? Et par Tidsbetragtninger*, Copenhague, L.A. Jørgensens Forlag, 1870, 31p.

le journal de Copenhague à la parution aux éditions Horneman & Erslev, le 27 juillet 1870, d'un cahier de partitions regroupant des « chants nationaux français » tels que *Partant pour la Syrie*, la *Marche des Girondins*, la *Parisienne* ou la *Marseillaise* ; au-delà de l'évident message politique, on comprend bien l'intérêt commercial recherché ici par des éditeurs bien conscients de l'état d'esprit de leur clientèle. La tendance trahie par les nouvelles sources de financement du *Dags-Telegraf* se confirme, à partir de la seconde quinzaine de juillet, dans l'ensemble des feuilles du royaume. Pour le moins conservateur et modéré lorsqu'il s'agit de dévoiler ses préférences politiques, le *Berlingske Tidende* des rédacteurs Johan Frederik Knudsen Knudsen (1823-1873), Theodor Emil Manicus (1823-1904) et Moritz Nathansen (1840-1902) n'échappe ainsi pas au phénomène : il est même touché très tôt top, certes timidement, lorsqu'une réclame informe de la mise en rayon chez Philipsen, le 18 juillet 1870, de l'ouvrage *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa* d'Émile de Laveleye. L'organe officieux du cabinet royal – dont les correspondances en provenance du Schleswig mettent souvent à mal la retenue¹ – connaît ensuite les mêmes dynamiques commerciales que son homologue. Et d'abord les cartes, que l'on sait particulièrement prisées en ces semaines d'excitation : le 19 juillet pour celles de France et d'Allemagne, le 23 juillet pour une carte des environs du Rhin vendue chez Steen & Son, le 1^{er} août pour une représentation des régions frontalières entre la France et l'Allemagne (chez Otto Schwartz) ou le 4 août pour un aperçu des forteresses de Mayence, de Sarrelouis, de Landau ou d'Ulm (chez Philipsen), chaque revendeur tâche de profiter de la tribune offerte par le journal aux 8000 abonnés pour capter une partie de l'engouement général pour les affaires internationales. Les publications ne sont pas en reste et s'affichent, elles aussi, à la faveur des sentiments manifestés par la très grande majorité des Danois ; c'est ainsi que l'on trouve par exemple, dans le *Berlingske* du 8 août 1870, une annonce du libraire-éditeur Horneman & Erslev renseignant la disponibilité d'un cahier de partitions permettant à son acheteur de jouer le *Chant guerrier des Pyrénéens*, une « marche militaire française ». C'est également dans l'idée de répondre à la francophilie ambiante que les éditions Gyldendal annoncent, le 9

¹ Le 19 juillet au matin, la correspondance schleswigoise du *Berlingske* (paraissant sous le titre « Hertugdømmerne » (Duchés)) relaie notamment les difficultés rencontrées par la population de Haderslev, population dont la francophilie naturelle présente un danger pour sa tranquillité.

août, la sortie d'un livre d'apprentissage du français rédigé par l'enseignant principal de l'École de la Cathédrale d'Odense. Et lorsque la maison Undertegnede fait de même si l'on en croit la réclame informant de la parution d'un « précis de langue française » dans le *Berlingske* du 13 août, nul doute que les sympathies majoritairement exprimées par le public local y sont pour beaucoup. Que le *Dagbladet* de Carl Steen Andersen Bille (1828-1898) soit à son tour concerné par cette tendance n'est, de fait, plus surprenant. Aussi tôt que le 19 juillet 1870 par exemple, la feuille copenhagoise voit la totalité d'une colonne de sa quatrième page relayer des offres dont la parution dépend directement du nouvel état de guerre : des cartes de France et d'Allemagne aux éditions Steen & Son, un ouvrage sur l'armée française récemment traduit sur initiative de l'éditeur Undertegnede et des partitions de piano comprenant plusieurs mélodies patriotiques françaises (parues chez Horneman & Erslev) se succèdent en effet pour le plus grand bonheur des lecteurs les plus passionnés par le grand combat sur le Rhin. Les jours suivants, des produits identiques sont très régulièrement proposés en dernière page du journal¹ et le fait que la France semble courir au désastre ne paraît pas source de modification brutale. Le 20 août encore, alors que le blocus de Metz en est à ses débuts, une réclame du parc du Tivoli invite les Copenhagois à apprécier un concert de musique française. Le 22, c'est au tour du morceau parisien *Le Rhin allemand* d'être publié chez Undertegnede² tandis qu'une composition danoise inédite, disponible chez le même éditeur, interroge, dans ce qui est présenté comme « une humeur du 6 août 1870 » : *Skal Trikolorensynke ?* (Le Tricolore va-t-il sombrer ?). À la toute fin du mois d'août et au début du mois septembre, c'est – signe de l'infortune des Français – à une souscription en faveur des blessés français qu'est régulièrement consacré l'un ou l'autre encart publicitaire : c'est le cas les 29 et 30 août et

¹ On retrouve par exemple les partitions de chants patriotiques français dans l'édition du 20 juillet 1870. Trois jours plus tard, ce sont des cartes du Rhin et des territoires européens possiblement concernés par le conflit franco-allemand que les annonces mettent en avant. Le 26 juillet, c'est au tour de l'ouvrage de J. Olsen relatif aux choix s'offrant au Danemark d'apparaître dans la rubrique des réclames tandis que les fameux cours de français sont proposés à partir du 28 juillet. Des annonces comparables sont consultables dans les éditions du 30 juillet, du 1^{er}, du 2, du 3, du 4, du 5, du 6, du 8, du 9, du 15 ou du 19 août 1870.

² Il s'agit d'une composition d'opéra dont le texte est signé Alfred de Musset et dont les arrangements répondent au travail de Charles Délicoux. Les éditions Undertegnede rappellent que l'œuvre a été traduite en danois pour l'occasion. C'est la librairie E. Wagner, située au 6 ST. Kjobmagergade, qui propose cette nouveauté dans le *Dagbladet* du 22 août 1870. L'annonce est notamment reproduite le 24 août.

encore les 12 et 16 septembre. L'enthousiasme francophile ne faiblit pourtant pas et le 3 septembre encore, alors que les restes de l'armée de Mac-Mahon convergent tant bien que mal vers la Belgique neutre et que l'empereur lui-même est prisonnier des Allemands, une publicité propose les notes de marches militaires françaises¹. Les curiosités se poursuivent même en octobre, avec, le 20, la proposition d'un enseignant de donner des cours de danois gratuits à des Français présents à Copenhague et, le 21, un encart annonçant des « séances françaises *for Damer* » qui, à raison de deux heures de cours tous les deux jours, affirment donner aux participantes les clés d'une « compréhension basique » de la langue et des coutumes françaises².

Le lien entre les sympathies généralement exprimées par les Danois et le type de réclames s'immisçant progressivement dans les journaux du royaume est tout à fait évident pour qui s'intéresse à ces dizaines d'initiatives éditoriales, musicales ou culturelles dont la motivation provient directement de la guerre franco-allemande. Aussi faut-il rappeler que l'enthousiasme collectif ne se substitue pas totalement aux habitudes du temps de paix ; même dans les éditions parues alors que les espoirs français sont au plus haut (c'est à dire entre le 15 juillet et le 6 août 1870), la majorité des annonces relève de produits étrangers au conflit ou à sa résonance et les livres, événements ou prestations profitant de la guerre pour se faire connaître du lectorat ne représentent qu'une petite proportion de la page sur laquelle ils sont publiés³. Si la francophilie joue

¹ Proposé par le libraire Wilhelm Hansen situé au 18 Kongens Nytorv à Copenhague, le cahier de partitions promet « 24 chants nationaux français » en plus de la pièce d'opéra *Le Rhin allemand*. Le 21 septembre 1870, sur fond d'exacerbation des tensions politiques à l'intérieur d'un Paris encerclé, le même Wilhelm Hansen ose même profiter d'une réclame du *Dagbladet* pour informer le public de la disponibilité de nouvelles partitions incluant, entre autres hymnes patriotiques, le chant militaire *À la Frontière !*.

² L'organisateur, un certain Rasmussen, propose même des « séances préparatoires » pour les participantes n'ayant jamais été confrontées au français. Au-delà du langage, une attention particulière est par ailleurs prévue, avec le concours des éditions Undertegnede, pour la poésie, l'art et le « mode de vie » français. Les cours doivent débiter le 1^{er} novembre 1870, au numéro 3 de la Tordenskjoldsgade, à Copenhague.

³ Pour ne prendre qu'un exemple, observons le *Dags-Telegraf* du 30 juillet 1870. À côté des trois encarts présentant une histoire populaire d'un « paysan du Schleswig » confronté à ses sympathies danoises dans un contexte de guerre (récit vendu par le libraire Strandberg à Copenhague), une publication consacrée au « destin du Danemark » entre 1864 et 1870 (disponible chez le même libraire) ainsi qu'une représentation théâtrale d'inspiration française au théâtre de Frederiksberg, les autres annonces sont bien moins exceptionnelles et renvoient plutôt les lecteurs à leurs habitudes d'avant-guerre. Une fête organisée par une association pour

un rôle déterminant dans la nature des produits proposés au Danemark, celle-ci n'est par ailleurs pas la seule explication ; les annonces sur lesquelles s'appuient les titres de presse belges et suisses sont en effet là pour témoigner de l'internationalité du phénomène. C'est le 20 juillet 1870 que la guerre s'invite, par exemple, en quatrième page de *l'Indépendance belge* : ce jour-là, au milieu de messages faisant la promotion de destinations estivales¹, un appel d'offres du ministère de la Guerre – qui cherche à fournir ses soldats en bottines et en bottes – apparaît, rappelant les Belges à la délicate réalité d'une actualité alors faite d'inquiétudes et d'ordres de mobilisation². Le lendemain, le gouvernement récidive et profite bien des petites annonces pour informer la population de la mission d'officiers dépêchés dans les différentes provinces du royaume à l'effet d'acheter des chevaux pour le service de l'armée³. Le milieu de l'édition n'est pas en reste et comprend, en Belgique également, l'intérêt qu'offrent alors certaines rééditions. Le 1^{er} août, la maison Victor Devaux & Compagnie en propose deux aux accents tout indiqués : un *Frédéric II, roi de Prusse et la nation allemande* signé Klopp et un ouvrage sur *Les Allemands depuis la guerre de sept ans* rédigé par Prosper de Haulleville⁴. Le 6 août, alors que les premières batailles ont été livrées sur le Rhin, c'est au tour des « cartes du théâtre de la guerre » de s'introduire en quatrième page du journal ; la librairie Muquardt, située Place Royale à Bruxelles, en promet en effet de nombreuses, depuis les Pays-Bas jusqu'à l'Allemagne occidentale en passant par « un grand choix de cartes allemandes et françaises » et de représentations « d'ouvrages militaires ». Le 1^{er} septembre, sur fond de diffusion de nouvelles désastreuses à propos de l'armée de Mac-Mahon, la sortie du pamphlet signé Félix Belly (1816-1886), *Déchéance et liberté*, sonne, au milieu d'annonces pour le moins banales, comme un véritable

le logement, la réunion annuelle de la communauté suédoise de Copenhague, le programme des spectacles du jardin de Tivoli, un repas assumé par une association de chasseurs ou encore une partie de « tir aux oiseaux » qui doit avoir lieu le 16 août ; les invitations ne trahissent visiblement aucune attirance particulière pour le conflit franco-allemand.

¹ Naturellement, ces destinations répondent en 1870 à une demande locale dont les habitudes précèdent la véritable mise en tourisme de lieux de villégiature extra-frontaliers. La plupart des hôtels présentés sont situés à Spa, en Belgique. Une annonce vante tout de même les mérites du Grand Hôtel des Bains situé à Saxon, en Suisse ; illustrée et particulièrement visible, la réclame explique – signe de modernité technique – que l'hôtel se trouve à 18 heures de Paris, à 20 heures de Francfort à 13 heures de Marseille.

² On retrouve le même avis dans l'édition du 25 juillet 1870 de *l'Indépendance belge*.

³ Le même message est notamment répété dans *l'Indépendance belge* des 22 et 24 juillet 1870.

⁴ Cet encart apparaît encore le 7 août 1870.

cri politique : disponible au prix de 50 centimes, l'essai d'une quinzaine de pages célèbre en effet la chute annoncée de Napoléon III et invite les Français à profiter de la terrible épreuve qu'est la guerre pour « reprendre possession d'eux-mêmes¹ ». Le 14 septembre, le conflit s'invite encore dans les réclames de *l'Indépendance belge*, une fabrique de Francfort s'autorisant un « avis aux Allemands expulsés de France » destiné à recruter des personnes « aptes au commerce de broderies pour vêtements et étoffes² ». Durant l'hiver 1870-1871, la charge que fait peser l'affrontement franco-allemand sur la rubrique commerciale de la feuille de Bruxelles ne s'amenuise pas. Au contraire, l'aspect plus humain de la guerre y fait une entrée fracassante à partir du 9 novembre et finit par imposer une sorte de « fil rouge » rédactionnel aux concepteurs du journal. Profitant de la renommée de *l'Indépendance belge* en France³, des prisonniers de guerre de l'armée française ainsi que des membres de leurs familles comprennent en effet le pouvoir informatif de la rubrique des petites annonces ; par centaines, ils l'utilisent de fait comme un moyen de transmettre des nouvelles, d'obtenir des confidences quant à la localisation et à l'état de santé de leurs proches ou de rassurer leur entourage. Les trois premiers encarts

¹ Connu pour son implication dans le projet de creusement d'un canal interocéanique au Nicaragua, le journaliste Félix Belly est alors domicilié à Bruxelles. Il y trouvera à nouveau refuge au printemps 1871 lorsqu'il devra fuir le Paris de la Commune dont il était l'un des sympathisants. Le pamphlet qu'il vend dans les librairies de Bruxelles au début du mois de septembre 1870 a été rédigé dans la seconde quinzaine du mois d'août. Cf. Félix Belly, *Déchéance et liberté*, Bruxelles, Imprimeries de E. Wittmann, 1870, 16p.

² Le 2 août 1870, le préfet de police ordonne à tout Allemand, par décret, d'obtenir un renouvellement de son titre de séjour. Le 4, le passeport est réintroduit pour les étrangers. Quelques heures plus tard, un nouveau décret du gouvernement français ordonne et accélère l'expulsion des Allemands de France. Il est alors décidé, après consultation des représentants belge et suisse à Paris, que les sujets de la Confédération d'Allemagne du Nord seraient rapatriés via la Belgique tandis que les Allemands des États du midi de l'Allemagne prendront la direction de la Suisse. On lira notamment, à ce sujet, Mareike König, « Les immigrés allemands à Paris (1870-1871) : entre expulsion, naturalisation et lutte sur les barricades », *Migrance*, n°35, 3^e trimestre 2010, p.60-70.

³ Selon le constat du spécialiste de la presse belge du début des années 1870, Jacques Lory, *l'Indépendance belge* est alors « le seul quotidien belge de portée internationale » grâce notamment à la résonance de ses correspondances étrangères et à la réactivité de son service de reproduction des dépêches. Populaire, le titre l'est encore davantage, en France, en raison de l'identité de son propriétaire, le Marseillais Léon Bérardi (1817-1897) ; proche de l'opposition au Second Empire, Bérardi jouit d'une influence politique tout à fait imposante dans le Bruxelles de la guerre de 1870, recevant, chez lui, diplomates, écrivains, artistes et autres commentateurs de l'actualité diplomatique. Cf. Jacques Lory, « Panorama de la presse belge en 1870-1871 », *art.cit.*, p.7-9. Notons que le journal propose à l'époque aux lecteurs allemands, anglais, français ou même originaires d'autres pays d'Europe des formules d'abonnement au trimestre : il faut compter 21 francs par trimestre, frais de port inclus, pour la France, 18 francs pour l'Allemagne ou 12 francs pour un autre pays (hors frais de port).

reproduits à ce titre dans le numéro du 9 novembre ne font qu'introduire une dynamique suffisamment massive pour que le journal regroupe les messages liés aux prisonniers sous un titre – « prisonniers de guerre » – bien spécifique. Entre le 9 novembre 1870 et le 25 février 1871 (date de la dernière apparition de ce type de réclames), ce ne sont pas moins de 752 annonces qui, en comptant l'avis d'expédition inséré presque chaque jour¹, transitent ainsi *via l'Indépendance belge*. Dans le détail, 175 paraissent en novembre et 364 en décembre 1870 (mois effectifs de guerre durant lesquels l'effort de défense nationale atteint son paroxysme), 165 en janvier (sur fond de dernières tentatives désespérées des armées françaises) et 48 en février 1871 (c'est-à-dire lorsque l'armistice et l'organisation d'élections permettent aux foyers français de retrouver un minimum de confort et d'envisager l'utilisation de moyens de communication plus ordinaires). Du fait de leur contenu, les annonces se chargent en tout cas de porter une partie des résonances humaines de la guerre en plein territoire neutre. Au plus fort de la tendance, le samedi 10 décembre 1870², on lit en effet, parmi les vingt messages publiés sur la totalité de la première colonne de cette fameuse quatrième page :

Un ami de la famille Quesnel prie M. Albert Quesnel, prisonnier français, de donner son adresse ; la faire porter rue de Bériot, 20, à St-Josse-ten-Noode [annonce n°3236].

M. Raoul Meynier, capitaine d'état-major, est prié de faire connaître son adresse à M. Louis Sacré, n°85, chaussée d'Auderghem, Bruxelles [annonce n°3235].

¹ L'avis, clôturant la rubrique « prisonniers de guerre » de la page du journal consacrée aux annonces, se présente ainsi : « L'expédition d'annonces de Messieurs Haasenstein et Vogler, à Francfort S/M., se charge de recevoir et de transmettre à *l'Indépendance belge*, pour y être insérés, au taux du tarif ordinaire, les annonces et les avis concernant les prisonniers de guerre. MM. les officiers peuvent donc s'adresser directement à cette maison, laquelle a plusieurs agences dans les principales villes de l'Allemagne. » D'après les tarifs indiqués en tête de journal, une annonce ordinaire vaut alors 30 centimes « la petite ligne » tandis que les « réclames » (de taille plus imposante) valent 1 franc et 50 centimes la ligne. Voir, par exemple, *l'Indépendance belge* du 15 janvier 1871.

² L'armée de la Loire vient alors d'être battue à Loigny et les tentatives de percée de l'armée de Paris se sont soldées, une semaine plus tôt, par des échecs. L'effort de défense nationale se poursuit pourtant et les restes de l'armée de la Loire se regroupent, en compagnie de milliers de nouvelles recrues, dans les environs de Bourges. L'armée du Nord, elle, reste active.

M. T. Flack, lieutenant au 86^e régiment de ligne, en activité, soit à l'armée de la Loire ou à celle de l'Ouest, est prié de donner de ses nouvelles à sa sœur, en écrivant à Mme veuve Hildgen Jonès, rue de l'Arsenal, à Luxembourg [annonce n°3182].

M. Etienne Vergé, lieutenant au 2^e de ligne, fait savoir à ses amis qu'il est interné à Cologne [annonce non numérotée].

Messieurs J. Danela, sous-lieutenant au 3^e voltigeurs de la garde, et E. Castillon, sous-officier aux zouaves de la garde, sont priés d'écrire à M. L. Kuntz, rue Pémagnie, n°6, à Caen (département du Calvados) [annonce non numérotée].

Mme Henri d'Hendecourt, actuellement à Rennes (Ille-et-Vilaine), prie son frère, M. Jean de Dieu Morisseau, engagé volontaire au 4^e cuirassiers et encore à Toul au commencement du siège, de lui envoyer de ses nouvelles poste restante, à Rennes [annonce non numérotée].

Les personnes qui seraient à même de donner des renseignements de M. Garnier (Georges), engagé volontaire au 2^e zouaves, blessé à Sedan, sont priées instamment de les adresser à la rédaction du journal à Mme Garnier, la mère, à Saint-Dizier (Haute-Marne), France [annonce n°3175].

MM. Guillemain (Edmond), lieutenant, et Thomas (Ferjeux), sous-lieutenant au 13^e d'artillerie, informent leurs familles : la 1^{re} à Tours et la 2^e à Ternuay, par Lure (Haute-Saône), et leurs amis qu'ils sont en bonne santé, prisonniers de guerre, à Gœrlitz (Silésie) [annonce n°3216].

M. Pouffret, capitaine d'artillerie, prisonnier de guerre à Lünebourg (Hanovre), désire vivement avoir des nouvelles de MM. les capitaines Ducellier et Michel, de la même armée [annonce n°3217].

MM. de Gay, chef de bataillon ;
Maffre du Bousquer, capitaine ;
Bouchet, lieutenant ;
Nief, sous-lieutenant ;

Jeannin, sous-lieutenant ;

Chamberland, sous-lieutenant du 33^e de ligne. Sont prisonniers de guerre à Munster (Westphalie) [annonce non numérotée].

La diversité des situations est évidente, d'autant que l'observation est valable pour l'ensemble des éditions de *l'Indépendance belge* proposant ces réclames de prisonniers de guerre durant l'hiver 1870-1871. On trouve ici des messages de captifs espérant simplement que l'audience du journal suffira à informer leurs proches (cas d'Etienne Vergé, interné à Cologne, ou de MM. Guillemain et Thomas *via* l'annonce n°3216) ainsi que des invitations de proches qui, à l'inverse, cherchent à profiter de la popularité de la feuille bruxelloise pour attirer l'attention d'un parent retenu en Allemagne (annonce n°3182, message de Mme Henri d'Hendecourt, de Rennes, cherchant à contacter son frère). On lit la détresse de personnes dont le propos s'adresse à une audience plus large, dans l'espoir d'obtenir ne serait-ce que des bribes d'information quant au sort et à la localisation d'un proche (annonce n°3175). On découvre avec peut-être plus de curiosité l'appel lancé par un prisonnier de guerre stationné près de Hambourg, le capitaine Pouffret, à destination de frères d'armes dont il aimerait connaître le lieu de détention (annonce n°3217). La réclame présentant une brève liste d'internés de Munster prouve quant à elle le crédit prêté à la démarche par plusieurs détenus d'une même localité ainsi que la possibilité de partager les frais d'expédition et de publication d'une petite annonce. Enfin, les premiers messages ici retenus indiquent l'éventualité d'une implication plus directe encore de l'élément neutre dans la transmission des nouvelles de prisonniers de guerre ; en indiquant des adresses d'amis résidant à Bruxelles (annonce n°3235) ou à Luxembourg (annonce n°3182), les Français cherchant à atteindre leurs proches captifs espèrent certainement contourner les difficultés de communication inhérentes à une France partiellement envahie et empêtrée dans un pénible état de guerre. S'il est difficile de mesurer le succès de ce type d'opérations, les combattants internés ne sont pas les seuls à user de la publicité d'un journal neutre à l'écho international à des fins personnelles ; à partir du 26 décembre 1870 apparaissent en effet, à la suite de la rubrique « prisonniers de guerre », des encarts spécifiquement consacrés aux annonces de familles

touchées par l'encerclement de Paris¹. En janvier 1871, ces réclames précédées de la mention « Pour Paris » prennent même une place prépondérante puisqu'elles sont 518 à être reproduites par la rédaction de *l'Indépendance belge* (contre 165 annonces liées aux prisonniers guerre durant le même mois). On y lit notamment, sur fond d'inquiétudes liées au bombardement :

POUR PARIS. À M. Henry Grimberghs, quai Voltaire, 25, Paris. – Monsieur et Madame Malinet sont à Bruxelles. Santé bonne. Ont reçu toutes les lettres de leurs enfants. Récompense à celui qui portera l'annonce à l'adresse ci-dessus [annonce non numérotée].

POUR PARIS. Mme Max, n°7, rue de Bondy. Mme Alberti et sa famille à Bruxelles se portent très bien et reçoivent leurs lettres [annonce n°141].

POUR PARIS. Instante prière à qui lira ces lignes de faire savoir à M. Demilly, 19, rue de Calais, que Charles et Georges sont ensemble à l'armée de Bourbaki. Ils sont tous deux en parfaite santé, ainsi que toute la famille [annonce n°85].

POUR PARIS. À Jules H., Hôtel de Turenne, n°18. Toute la famille est en bonne santé. – Reçu tes lettres des 2 et 12 octobre, 9 novembre et 13 décembre, cette dernière par F. Écris souvent par Bruxelles, à la même adresse, je recevrai sûrement. Ed H. [annonce n°143].

POUR PARIS. Prévenir Paul Delaroche, n°11, rue Barbette. – De Clermont reçoit vos lettres, les communique à vos parents, leurs nouvelles sont bonnes. – Allons tous bien. – Gaston officier à Cherbourg. – Affaires en pleine activité. – Continuez à écrire par chaque ballon. – Envoyez copies factures Rio à partir du 8 septembre [annonce n°136].

À l'instar des péripéties que trahissent les annonces publiées par les soldats prisonniers et par les membres de leurs familles, la diversité des messages parisiens reproduits, ici, par *l'Indépendance belge* du 10 janvier 1871 est pour le

¹ Ces annonces liées à Paris sont publiées pour la dernière fois dans l'édition du 22 février 1871 de *l'Indépendance belge*, soit près d'un mois après l'armistice et l'ouverture des portes de la capitale assiégée.

moins marquante. On y trouve en effet des Français réfugiés en Belgique et souhaitant communiquer cette heureuse nouvelle à l'un ou l'autre proche piégé dans les murs de Paris (annonce n°141 et message des Malinet à destination de Henry Grimberghs). On y croise la route de personnes qui, sans même résider en territoire neutre, tentent de profiter de la réputation du journal bruxellois pour interpellier un parent ou même des anonymes ayant été en contact avec une connaissance (annonces n°136 et n°85). On découvre aussi que l'isolement de la capitale française n'est pas total et que l'œuvre des ballons montés et autres messagers se proposant de passer les lignes pour le compte de correspondants peut porter ses fruits (annonces n°142 et n°136¹).

Couplé au flux d'annonces observé, durant les mêmes semaines, dans les titres de presse de la Confédération helvétique², les exemples fournis par *l'Indépendance belge* et par ses homologues danois lèvent le voile sur diverses

¹ La communication depuis le Paris assiégé est difficile et soumise au hasard des épreuves de la guerre. Elle est néanmoins possible, à force de patience et d'ingéniosité. Le témoignage du correspondant du *Daily News*, l'écrivain britannique Henry du Pré Labouchère (1831-1912), est de ceux indiquant les efforts entrepris par la population encerclée pour obtenir des nouvelles de l'extérieur. Dans la préface à son *Journal d'un assiégé*, l'auteur indique avoir largement utilisé le service de ballons montés pour partager ses observations avec sa rédaction. Il explique également avoir été en contact constant avec des « messagers » qui lui promettaient de « transpercer le blocus ». Nombre de ses lettres ont été « perdues en route », mais « une lettre sur 20 » parvenait tout de même à passer les lignes allemandes et à être reproduite par le *Daily News* avant la signature de l'armistice. Cf. Henry du Pré Labouchère, *Diary of the Besieged Resident in Paris*, Londres, Hurst & Blackett, 1871, p.V-VIII. Stéphane Audoin-Rouzeau mentionne bien ce grand défi de communication se présentant à tous les Français ayant été victimes d'un siège en 1870-1871. Il rappelle notamment, lui aussi, que les ballons montés permettaient parfois de donner des nouvelles à des proches. Cf. Stéphane Audoin-Rouzeau, 1870, *La France dans la guerre*, op.cit., p.275-276.

² Pour ne prendre qu'un exemple, arrêtons-nous un instant sur la quatrième page du *Confédéré du Valais*, organe catholique-libéral paraissant une à trois fois par semaine tout au long du conflit franco-allemand. À l'instar de ce qu'indique la rubrique réservée aux annonces par la rédaction de *l'Indépendance belge*, le premier signe de guerre (sous forme de réclame) apparaît dans le journal valaisan le 24 juillet 1870 : il s'agit d'un appel d'offres du département fédéral militaire pour la confection de 1600 sacs à pain au bénéfice de l'armée mobilisée pour la défense du territoire. À partir du début du mois d'août, les encarts liés à la guerre prennent une forme relativement attendue et conforme à ce que dévoilent, au même moment, les exemples belges et danois. Atlas de la guerre basé sur la souscription des lecteurs (du 4 au 21 août 1870), cartes du théâtre des opérations vendues par des libraires locaux (à partir du 7 août), message d'une entreprise de chauffage valaisanne conseillant de passer commande rapidement en raison des risques que fait peser la guerre sur les livraisons et les communications (18 septembre), édition de portraits de figures de l'armée (28 septembre), encart renseignant l'absence d'un médecin local parti pour le service militaire (13 octobre), avis du gouvernement fédéral informant de mesures prises à l'occasion de la guerre (29 décembre) ou ordre de réunion émis par une antenne locale de la Société de secours aux militaires blessés (26 janvier 1871) : les annonces suivent le rythme de l'affrontement franco-allemand et révèlent, comme ailleurs en Europe, le pouvoir d'adaptation de la société neutre.

réalités de la perception de la guerre de 1870 par « l'extérieur ». D'abord, cette perception s'articule sous des traits bien plus originaux que ne le sous-entendent les seuls éditoriaux, carnets ou contenus de missives ; à travers la publicité, l'Européen embrasse, aussi, la guerre « au quotidien » et participe en somme – en répondant à ces publicités – à l'alimentation d'un pan entier de sa résonance. En achetant un pamphlet commentant le conflit, en garantissant le succès de travaux d'édition ou de réédition de cartes ou en répondant favorablement à tel ou tel avis gouvernemental ou associatif, le neutre s'approprie une partie de l'affrontement franco-allemand et invite les annonceurs à poursuivre leurs efforts. La lecture attentive des pages que les journaux suisses, danois et belges réservent aux petites annonces renseigne également, par extension, la possibilité d'une appréciation de l'intérêt marchand de la guerre de 1870 ; considérable en raison de l'identité de ses acteurs et des effectifs engagés, marquante pour des raisons politiques et impressionnante par son déroulement tout à fait surprenant, la guerre donne lieu à des initiatives n'hésitant guère à prendre le contrepied du règne de la rapidité du télégraphe pour appuyer sur (et ainsi vendre) le caractère historique du grand événement dont les Européens sont les témoins. L'influence politique et matérielle de journaux alors très demandés (en raison, justement, de l'état de guerre) joue ici un rôle décisif, et ces journaux profitent à leur tour, grâce au financement que leur procurent ces nouvelles annonces, de cette effervescence créative. La même réflexion est valable pour les milliers de citoyens et de soldats belligérants assimilant tout autant le pouvoir offert par ces feuilles neutres dont l'écho dépasse parfois leur seul pays d'édition ; c'est ainsi que *l'Indépendance belge* des mois de novembre 1870 à février 1871 devient une plateforme d'échanges entre victimes directes (prisonniers ou assiégés) et victimes collatérales (familles ou amis de prisonniers et d'assiégés) de la guerre. Cette transposition de la guerre vers des habitudes commerciales (les réclames s'imposent véritablement, rappelons-le, au milieu du XIX^e siècle) représente en tout cas, dans les faits, une seconde évidence de la modernité matérielle et, pour ainsi dire, comportementale caractérisant l'élément neutre de *l'Année terrible*.

I. 1. 3. Le neutre face à une guerre moderne

S'il est un élément que les recherches sur la guerre de 1870 s'accordent à mettre avant, c'est bien la modernité de l'affrontement franco-allemand ou, tout du moins, des enseignements induits par son déroulement et son résultat. En opposant à la suffisance française (basée sur une conception traditionnelle de l'engagement militaire) l'adaptation de l'état-major allemand à des améliorations techniques nées dans les années 1850 mais dont le potentiel est surtout capable de d'exprimer à la veille de *l'Année terrible*, Jean-François Lecaillon est de ces historiens dont les travaux ont largement contribué à cette observation. C'est d'ailleurs là ce qu'exprime le « premier bilan » né de son attentive démarche de mise à jour et de compilation de témoignages de Français contemporains du conflit ; face aux défaites des deux premières semaines d'août 1870, soldats, responsables politiques et civils français se tournent en priorité vers l'ingéniosité de l'ennemi et vers sa capacité à innover dans un art de la guerre que l'on avait tendance à croire figé. Dans l'utilisation de la cavalerie à des fins d'information et d'éclairage, l'Allemand est moderne et balaie d'un revers les charges héroïques mais datées de cuirassiers embourbés dans l'imprévisibilité du relief. Lorsqu'il décime ces mêmes cuirassiers français grâce à une artillerie intelligemment placée et dont la cadence épargne encore moins une infanterie française effectivement redoutée pour sa bravoure, l'Allemand fait preuve de modernité. Lorsqu'il se dérobe des combats au corps-à-corps, s'élançant dans des mouvements de retraite stratégiques destinés à renforcer ses lignes de défense et à couvrir les soldats ennemis « d'une pluie d'obus », l'Allemand mène une guerre moderne aux yeux des Français et des Européens de l'année 1870-1871. Lorsque ses généraux osent enfin se libérer, un temps, des ordres de la hiérarchie en prenant l'initiative de coups de canons s'avérant décisifs (comme c'est le cas à Wœrth et Forbach), l'Allemand surclasse un commandement français trop léthargique et renforce un peu plus l'impression « d'avoir une guerre de retard » qu'expriment assez rapidement des centaines de Français¹. Avant même de se lancer dans les premiers combats du début du mois d'août 1870, les Allemands paraissent d'ailleurs répondre aux enjeux d'une guerre

¹ Jean-François Lecaillon, *Les Français et la guerre de 1870*, op.cit., p.37-46.

continentale « moderne » : sous le commandement suprême de Guillaume Ier depuis 1861, la Prusse peut notamment profiter du résultat de neuf années d'amélioration de son organisation armée (augmentation des crédits, instruction des unités de réserve, accroissement de la puissance des outils de guerre). Sous la tutelle politique d'un Bismarck s'assurant de l'isolement diplomatique de l'adversaire et sous le patronage militaire d'un général von Moltke entièrement dévoué, depuis 1857 et plus encore dans les années 1860, à l'établissement d'une hiérarchie efficace et parfaitement instruite prête à mobiliser une armée plus nombreuse que jamais et bien familière du projet d'anéantissement des masses armées françaises, l'état-major prussien se distingue, comme le remarque très justement François Roth, par sa « souplesse » et sa propension à « s'adapter » aux enjeux présents¹. Si les calculs diplomatiques français relèvent d'une profonde méconnaissance de ces mêmes enjeux (si ce n'est d'un fantasme), Paris a pourtant d'autres atouts que des seuls souvenirs d'Ancien Régime : les forteresses de Metz, de Langres et de Belfort ont été modernisées pour répondre, justement, à la menace allemande des années 1860, le fusil Chassepot est une arme moderne et la mitrailleuse de Reffye (adoptée en 1866) est une véritable innovation dans une Europe alors largement étrangère aux armes à répétition². Peu importe l'obédience philosophique des témoins européens que nos recherches ont interrogés, cette modernité technique et technologique est un caractère que tous semblent consciemment et rapidement associer à la guerre franco-allemande ; non seulement celle-ci s'annonce démesurée, mais elle promet aussi l'expression d'une excitante modernité dont l'analyse critique saura vite faire la richesse des éditoriaux. C'est en réponse à cette excitation que les journaux danois, suisses et belges de la seconde quinzaine du mois de juillet 1870 se parent en effet d'articles tâchant, à coups de reproductions et de détails techniques, de décrire la force matérielle des belligérants. Le samedi 30 juillet

¹ François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.19-21.

² *Ibid.*, p.18-19. Notons que l'armée française dispose en août 1870 de 190 mitrailleuses dotées d'un système à percussion centrale et chargées sur des blocs amovibles contenant 25 cartouches de munitions de 13 millimètres. La mise à feu se fait alors grâce à une manivelle. Sur la mitrailleuse et l'armement de l'armée française au commencement de la guerre, on conseillera, dans la collection « Men-at-Arms », Stephen Shann, Louis Delperier, *French Army 1870-71 : Franco-Prussian War (1. Imperial Troops)*, Oxford, Osprey Publishing, 1991, 48p. Pour un aperçu des outils prussiens, voir Michael Solka, Darko Pavlovic, *German Armies 1870-71 (1. Prussia)*, Oxford, Osprey Publishing, 2004, 48p.

1870, tandis que de petites escarmouches donnent à l'impatience générale de bien maigres distractions¹, le *Journal de Charleroi* affiche par exemple, en première page, un imposant article consacré aux mitrailleuses. Cette « arme formidable » qui ne cesse d'éveiller « la curiosité publique », explique la rédaction, doit en effet mériter de nouvelles descriptions, et tant pis si ces dernières proviennent de sources françaises (*l'Indépendant de la Moselle*, *l'Impartial dauphinois*) transportées par la fougue patriotique. « Ces nouveaux engins destructeurs » si impressionnants « que personne, jusqu'à présent, n'avait encore été admis à [les] voir » feraient déjà le plus grand bonheur des officiers de l'armée impériale en même temps qu'ils frapperaient l'ennemi d'une sorte de paralysie craintive :

Un seul homme tournant une petite manette en cuivre, très gentiment façonnée, fait partir les vingt-cinq coups de feu en l'espace d'une seconde. Recharger la pièce est l'affaire d'un instant, grâce aux ingénieuses combinaisons qui permettent de chasser les vieilles cartouches et de les remplacer par des neuves de façon presque automatique. La grande supériorité de nos mitrailleuses, sur celles des Prussiens gît, paraît-il, dans un léger mouvement horizontal, dit de fauchage, imprimé à la pièce durant l'explosion successive et cependant presque simultanée de vingt-cinq cartouches. (...) La force de pénétration des balles est extraordinaire, et la portée de l'arme est considérable ; elle peut atteindre 2 500 mètres ; le tir est d'une extrême précision. Chaque batterie se compose de six mitrailleuses. Deux batteries s'exerçaient à la fois ce matin, et ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on entendait le formidable tonnerre foudroyant. Nous ne saurions mieux faire comprendre les effets de la mitrailleuse qu'en la comparant à ces lances d'arrosage à l'aide desquelles par un imperceptible mouvement de la main, un jardinier répand l'eau à gauche, à droite, au près et au loin. (...) On a fait dernièrement dans les environs de Metz, des expériences sur des arbres ; ceux-ci

¹ Notons par exemple l'escarmouche de Schirlenhof qui, le 24 juillet 1870, fait les deux premiers morts de la guerre franco-allemande. Souvent indiquée sous le terme « d'escarmouche de Niederbronn » ou de « combat autour de Niederbronn », cet épisode, aussi minime soit-il, est repris et commenté par la quasi-totalité des journaux européens consultés dans le cadre de nos travaux.

n'ont pas été criblés de balles, ils ont été hachés, déchiquetés, réduits en menus morceaux.¹

Presque mythique si l'on en croit ces détails, la mitrailleuse semble surtout, d'un point de vue plus pragmatique, d'une modernité sans précédent². Le fait que le *Journal de Charleroi* lui consacre par ailleurs l'un ou l'autre commentaire dans ses éditions du 24 juillet et des 2, 5 et 6 août 1870 prouve en tout cas l'effet produit par cet outil sur les consciences des contemporains. Et lorsqu'un titre comme *l'Indépendance belge* de Léon Bérardi (qui, nous le verrons, n'a pas pour habitude d'être tendre à l'égard de la France impériale) partage l'enthousiasme général, l'impression ne s'en trouve que renforcée : si l'on peut regretter son impact sur l'Homme, la modernité de l'arme est évidente et son importance dans cette nouvelle campagne indiscutable. Avant le moindre combat, la feuille bruxelloise mentionne ainsi la mitrailleuse à plusieurs reprises, les 17, 22, 23, 25, 27 et 28 juillet 1870. Le 23 juillet, ce sont « les mitrailleuses qui réduisent en bouillie des bataillons à la distance de 1500 mètres et qui pourront faire leur œuvre sanglante » dont l'éditorial pointe le danger à l'aune de l'interdiction – alors confirmée – des balles explosives³. Le 25 juillet, c'est une correspondance messine qui assure au lectorat belge la complète préparation des troupes françaises qui, déployées suivant des lignes « gigantesques et continues avec des mitrailleuses dans leurs points de contact », feront en sorte que la première bataille – et c'est là un autre signe de modernité – « ne durera pas six heures ». À peu près au même moment, les descriptifs français reproduits par le *Bien Public* de Joseph de Hemptinne (1822-1909) sont du même acabit : l'expérimentation des mitrailleuses est non seulement un succès, mais elle est aussi la preuve d'une

¹ Le *Journal de Charleroi* cite ici un article de *l'Impartial dauphinois*. Le journal belge assume pourtant, dans cette édition du 30 juillet 1870, sa propre fascination pour l'arme française, arme qu'il qualifie lui-même de « formidable ».

² Notons que les historiens du volet militaire du conflit franco-allemand admettent bien la modernité de la mitrailleuse. Geoffrey Wawro qualifie ainsi l'arme de « très sophistiquée » pour l'époque mais rappelle tout de même que sa force et sa réputation sont alors largement nuancées par le fait que la portée de son tir était en réalité plus courte que prévue (environ 1300 mètres, contre 3000 en théorie) et par le danger que faisait courir son utilisation aux quatre hommes nécessaires à son déploiement (qui manœuvraient principalement à l'avant de l'engin et pouvaient donc être pris pour cibles par l'ennemi). Cf. *The Franco-Prussian War: The German conquest of France in 1870-1871*, New York, Cambridge University Press, 2003, p.53.

³ La déclaration à l'effet d'interdire l'usage de certains projectiles en temps de guerre, signée à Saint-Petersbourg le 11 décembre 1868, avait en effet consacré l'interdiction des balles explosives inventées sous l'égide des autorités militaires russes en 1863.

terrifiante innovation guerrière¹. Ailleurs, les observations abondent également dans ce sens : le *Journal de Genève* (des 17, 21, 22, 24 ou 29 juillet 1870) ou la *Gazette de Lausanne* (des 19, 21, 23 ou 31 juillet) se chargent par exemple d'en assumer l'écho dans une Suisse naturellement préoccupée par la proximité du théâtre de guerre. Dans son édition du 19 juillet, la dernière citée ne masque guère ses craintes devant la consécration de tels progrès dans l'art de tuer : les mitrailleuses que l'on sait en passe d'être dirigées sur Metz sont « de terribles engins de guerre » et les expériences quotidiennes auxquelles se livrent les officiers d'artillerie préfigurent un désastre humain encore jamais vu. Au Danemark, l'imposant éditorial que propose Robert Watt (1837-1894) dans son *Dagens Nyheder* du 24 juillet 1870 a tout de la confession d'un Européen médusé par la modernité technologique du combat qu'il s'apprête à contempler :

Si un homme ayant vécu avant 1789 devait aujourd'hui sortir de sa tombe, il éprouverait bien des difficultés à trouver ses repères. (...) Notre siècle a accueilli tant de progrès qu'il a bouleversé tous les acquis du vieux monde. À la place des lourdes et lentes diligences, nous avons maintenant le chemin de fer ; et si cela n'est pas assez rapide pour transmettre nos nouvelles, nous avons inventé le télégraphe. Pour retranscrire mieux et plus rapidement les discussions dans les chambres législatives, et dans un souci d'espace, nous avons mis au point la sténographie. La photographie nous offre maintenant une image qui est bien plus précise que celle que les dessins mettaient des jours à reproduire. Et l'observation s'applique quasiment à tous les milieux. Elle s'applique aussi à la guerre. La rapidité et la précision sont les résultats que l'on cherche dans toutes les situations, et nous voyons à présent que le même objectif a été recherché dans la science militaire. Lorsque, jadis, deux nations se trouvaient en état de guerre, il leur fallait un long moment, parfois plusieurs années, pour se préparer. Aujourd'hui, l'organisation des armées de la plupart des pays est telle qu'il ne faut que quelques jours pour que l'armée soit sous les drapeaux. Lorsque la mobilisation était terminée, les armées s'avançaient lentement et il leur fallait beaucoup de temps avant d'être effectivement l'une en face de l'autre. Maintenant, elles s'avancent le plus rapidement possible et cherchent à obtenir très vite l'avantage dans une confrontation décisive. Mais une chose doit être soulignée

¹ C'est notamment le sens d'une lettre tirée du journal le *Temps* reproduite par le *Bien Public* du 29 juillet 1870.

avant tout ; il s'agit de la nature des nouvelles armes et de la rapidité et la précision caractérisant leur mise en œuvre. Il est de notoriété publique que les armées européennes ont introduit les fusils à chargement par la culasse, mais le public sait peut-être moins que l'introduction de ce type de fusils va probablement engendrer un grand bouleversement dans l'art de faire la guerre. La guerre tout juste déclarée entre la France et la Prusse est la première durant laquelle les deux armées ennemies sont dotées de ces nouvelles armes. Cela va sans aucun doute consacrer de nouveaux principes dans la façon de guerroyer, et le résultat de la première rencontre entre les armées ennemies sera scruté avec la plus grande excitation. S'il est impossible pour nous aujourd'hui de deviner le dénouement de cette guerre, il est tout aussi impossible de comprendre l'influence que ces nouvelles armes exerceront sur la lutte et sur son résultat. Néanmoins, au-delà des fusils à chargement par la culasse, il est une arme apparue récemment qui pourrait être destinée à totalement surpasser les autres armes à feu en circulation. Nous pensons aux dites "*Mitrailleuses*" (...). Ces machines de guerre ne se trouvent – autant que nous le sachions – dans aucune autre armée que l'armée française, et même là, ces objets mystérieux ne sont connus que par quelques-uns (...).¹

Argumenté grâce au fameux « mythe » d'une mitrailleuse que l'on craint autant que l'on voudrait admirer, le message de Robert Watt a bien une résonance plus générale : les Européens de l'année 1870 comprennent la modernité des épreuves qui sont les leurs à la lumière d'une guerre à la portée inédite. Les dépêches françaises faisant suite à la promenade de Sarrebruck du 2 août sont là pour appuyer le constat global : peu importe qu'elles soient largement exagérées et qu'elles transforment volontiers un épiphénomène sans importance en une démonstration militaire, puisqu'en mettant l'accent sur les mitrailleuses qui auraient « dispersé » non moins de « la moitié » de deux pelotons allemands,

¹ Présentant les caractéristiques de la mitrailleuse suivant le récit qu'en font des sources françaises, Watt avoue ne pas savoir si ces descriptions « sont vraies ». Il ose, pour conclure cet article de plus d'une page, et sans que l'on comprenne vraiment la nature de son message : « C'est une horreur que de penser que de telles machines sont employées pour tuer des hommes, mais ces dernières ont également de bons côtés : elle font du combat un fait plus impersonnel dans la mesure où elles sont surtout dirigées contre des masses et des formations. De fait, une grande partie de la brutalité qui accompagnait les affrontements disparaît, et les mitrailleuses feront que l'on cherchera surtout à protéger les masses de leur feu dévastateur. Peut-être que cela conduira à l'élaboration d'une toute nouvelle tactique. »

c'est une face de cette guerre d'innovations que ces télégrammes mettent à jour¹. Reproduits les 3, 4 et 5 août 1870 par les titres de presse du continent², ces télégrammes mentionnent par ailleurs le fusil Chassepot, autre élément dont la popularité et l'efficacité indiqueraient toute la contemporanéité. Mis en service en 1866 (en réaction, dit-on, au choc de Sadowa et à l'écho technologique des conflits des années 1860), ce fusil à verrou réglementaire que l'on charge par la culasse et qui, en plus d'une cadence supérieure, peut être rechargé en position couchée, paraît en effet bien plus performant que son équivalent prussien, le fusil Dreyse (adopté dès 1840 et dont les caractéristiques commencent alors à dater). Début novembre 1867, sa première utilisation opérationnelle, lors de la bataille de Mentana opposant des troupes pontificales et françaises aux soldats de Garibaldi, avait déjà fait réagir : la dépêche de l'état-major français informant Paris de la victoire – « les chassepots ont fait merveille » – n'avait en effet pas manqué d'indigner les Italiens ainsi que les sympathisants de leur lutte nationale³. Aussi s'invite-t-il lui aussi, assez naturellement, dans les prédictions fascinées des commentateurs *a priori* étrangers au conflit franco-allemand. Depuis Tournai, le catholique *Courrier de l'Escaut* du chanoine Maton donne une bonne indication de cette autre appréciation technologique : les 21, 23, 27 et 28 juillet 1870, l'arme reine de l'infanterie française a en effet les honneurs de la rédaction dans une série de descriptions qui n'ont rien à envier aux lignes accordées, au même moment, à sa cousine mitrailleuse. Le 21 juillet, on lit par exemple, dans le cadre de la rubrique « nouvelles de la guerre » proposée en première page :

¹ Voici notamment ce que les Européens lisent, à partir du 4 août 1870, dans une dépêche transmise depuis Metz le 3, à six heures du soir : « Voici les détails principaux sur l'affaire de Sarrebruck. L'empereur ayant ordonné de tirer avec des mitrailleuses, seulement si c'était nécessaire, les Français tirèrent à 1600 mètres sur un peloton ennemi qui défilait sur le chemin de fer en ligne droite. Le peloton fut immédiatement dispersé, perdant la moitié de ses hommes. Un autre peloton subît le même sort. Les officiers d'artillerie sont unanimes à constater les effets foudroyants des mitrailleuses. Les prisonniers prussiens constatent aussi la supériorité du chassepot (...) »

² Pour ne citer que le cas danois, le *Dags-Telegraf*en publie ces télégrammes le 4 août 1870, tandis que le *Dagbladet* et le *Dagens Nyheter* attendent le lendemain. Le dernier cité, qui reproduit à la fois les dépêches françaises et allemandes, se permet d'y ajouter une sorte de guide de lecture des télégrammes de guerre ; devant les contradictions des déclarations françaises et allemandes, il s'agirait de faire preuve « d'attention » et de « précaution » afin – et c'est bien là le message du journal – de ne pas tomber dans le piège politique tendu par Berlin (qui n'aurait, évidemment, aucun intérêt à admettre l'importance de sa défaite).

³ On lira notamment, à ce sujet, Gérard Thermeau, « Sauver Rome et la France : La destinée de trois zouaves pontificaux », *Entretiens*, n°2, 2002, p.135-180.

Le colonel Stoffel affirme que les Prussiens éprouveront la plus douloureuse déception en constatant un fait qu'ils ignorent : c'est que le chassepot porte à 200 pas plus loin que le fusil à aiguille. La proportion est de 5 à 4. Il croit que les Prussiens seront massacrés avant de pouvoir aborder. Il dit que ce fait est hors de doute et que c'est une des raisons qui ont fait décider la guerre à Paris.

Deux jours plus tard, son homologue de Liège d'obédience libérale, *La Meuse*, ne dit pas autre chose. On découvre en effet, parmi les « bulletins de la guerre » présentés en « Une » du journal dirigé par Léon de Thier, la formulation suivante :

Les soldats français ont grande confiance dans leur arme. Les expériences que l'armée vient de faire au camp de Châlons ont démontré la supériorité du chassepot sur le dreyse. La portée maximum du fusil français est de 2750 mètres. Le fusil prussien ne porte qu'à 1100 mètres. Au-delà de 600 mètres, le dreyse ne tue plus. Le chassepot tue encore à 900 mètres. En présence de l'archiduc Charles, oncle de l'empereur d'Autriche, 800 hommes ont, à 500 mètres, mis 500 balles dans une cible composée de quatre panneaux successifs figurant une colonne en marche.¹

Commentée également par *l'Indépendance belge* (des 21, 23 et 28 juillet 1870), par le *Journal de Charleroi* (des 19, 26 et 31 juillet) ou par *L'Écho du Parlement* (des 26 juillet et 1^{er} août), la modernité du fusil Chassepot ne serait plus à prouver². Elle est en tout cas reconnue, tant par l'intermédiaire de correspondances particulières que par celui d'articles inédits, par des journaux suisses tels que le *Chroniqueur de Fribourg* (dès le 23 juillet), le *Journal de Genève* (dès le 17 juillet) ou la *Gazette de Lausanne* qui, le 24 juillet 1870, emprunte au titre le *National* un parallèle entre le fusil à aiguille et le Chassepot. Un correspondant français du *Journal de Genève* résume avec dextérité l'impression,

¹ *La Meuse*, 23 juillet 1870.

² Notons que cette supériorité technique est parfaitement admise par l'historiographie de la guerre de 1870. Geoffrey Wawro rappelle par exemple, dans son analyse de la force matérielle des belligérants, que le Chassepot « surclasse » effectivement le Dreyse tant en terme de portée de tir que de poids, de cadence et de munitions. Cf. *The Franco-Prussian War: The German conquest of France in 1870-1871*, *op.cit.*, p.52-53.

partagée par les Européens, d'être en quelque sorte submergé par ce type d'avancées techniques :

Il est maintenant visible que l'affaire du prince de Hohenzollern n'a été qu'un prétexte et une couverture ; mais on croit que nous sommes prêts, que le moment est venu et qu'on battra rudement les Prussiens. Au fond, c'est tout ce qu'on veut, et si les choses se passent ainsi, on sera satisfait ; la vieille rancune nationale aura triomphé. Ce que cette guerre va coûter de sang et d'argent, on n'y pense pas autrement. Voilà 66 millions votés : bagatelle ! 140 000 hommes appelés : bonne promenade ! Les canons rayés et les chassepots vont tout ravager, et des régiments seront fauchés à la mécanique ! Quels merveilleux progrès de l'industrie militaire ! Et puis on se dit que les campagnes sont maintenant si courtes, si expéditives ! L'intérêt ne languit point, le dénouement est prompt, saisissant, et ces grandes tueries se trouvent en somme plus humaines que la guerre à la vieille mode. Ô précieuse philosophie !...¹

Si l'on ajoute à ces « merveilleux progrès » et à cette course à la promptitude l'effet produit par les canons prussiens, ces modèles Krupp à chargement par la culasse dont le calibre de 60 millimètres fut présenté à l'Exposition universelle de 1867, nul doute que Suisses, Danois et Belges peuvent bien faire part de quelques émotions devant une guerre ô combien contemporaine. Réelle au contraire de celle que célébraient les télégrammes français au soir de la « prise » de Sarrebruck, la démonstration militaire estivale des armées allemandes se fait en effet, entre autres raisons stratégiques, au son de ces pièces d'artillerie à l'efficacité impressionnante. Marquante est à ce sujet la réaction des commentateurs helvétiques face aux malheurs vécus par la cité de Strasbourg, victime d'un intense bombardement. On lit par exemple, dans une lettre française reproduite par le *Journal de Genève* du 2 septembre 1870 :

Un engin nouveau, jusqu'ici inusité dans des sièges, les canons Krupp que tout le monde a pu voir à l'Exposition universelle de 1867, ont (sic) joué un rôle désastreux dans l'attaque de Strasbourg. Ces canons portent à huit mille mètres un projectile énorme et redoutable : il a donc suffi de mettre en batterie à Kehl, de

¹ *Journal de Genève*, 17 juillet 1870.

l'autre côté du Rhin quelques-unes de ces pièces, pour qu'à la distance d'une lieue ordinaire il fût possible de détruire en partie la citadelle et les boulevards en pierre qui la protègent. On assurait hier que la magnifique bibliothèque, qui renferme d'inappréciables trésors, – surtout en manuscrits uniques, – avait été la proie des flammes.

Un peu plus tard, la feuille du Léman dans laquelle s'exercent les talents de Jacques Adert et de Marc Debrit est encore plus explicite :

À propos de canons, c'est bien l'artillerie qui est l'arme la plus terrible des Prussiens. Leurs canons d'acier fondu, système Krupp, se chargeant par la culasse, sont d'une grande précision à de très fortes distances et supérieurs en tout à l'artillerie française. La manière de combattre des Prussiens est d'une logique écrasante : mitrailler, décontenancer les ennemis dans leur position, et puis, lorsque leurs centaines d'obus ont éclaté dans leurs rangs et que les plus braves n'ont pour ainsi dire plus qu'à se croiser les bras et attendre le biscayen ou le morceau de fonte qui doit les mettre en pièces, alors ils lancent leurs nombreux bataillons à l'assaut. Ils n'y vont pas en colonnes serrées, mais en tirailleurs, afin de ne pas offrir un point de mire sûr et compact au Chassepot, dont la supériorité, pour le tir à distance surtout – comparativement au fusil à aiguille – est généralement admise par les Prussiens.¹

Logique numérique, canons de dernière génération, corps-à-corps évité : la tactique – moderne – ici indiquée préfigure bien le constat dressé par les historiens du conflit de 1870². Aussi ce type d'observations se retrouve-t-il, à l'aune du siège de Strasbourg puis de l'encerclement de la capitale française, dans nombre de feuilles européennes : le *Zuger Volks-Blatt* (5 octobre 1870), le *Confédéré du Valais* (9 octobre), le *Confédéré de Fribourg* (16 octobre), la *Gazette de Lausanne* (7 octobre), *L'Écho du Parlement* (18 septembre, 2 et 11 octobre), le

¹ *Journal de Genève*, 10 septembre 1870.

² Nous avons mentionné les travaux de Jean-François Lecaillon ou Geoffrey Wawro. Ajoutons ici ceux de Raymond Oberlé dont le traitement comparatif des « forces en présence » offre une appréciation synthétique particulièrement bienvenue. Rejoignant le constat de ses homologues au sujet de la supériorité technique du Chassepot et de la mitrailleuse, Oberlé insiste sur l'avantage que représente, pour les armées allemandes, l'utilisation d'un canon aussi solide que celui que produisent les usines Krupp ; ce canon garde en effet une belle précision à 3200 mètres, ce qui en fait une arme supérieure à celle qu'utilisent alors les Français. Cf. Raymond Oberlé, *Alsace : 1870, l'Année terrible*, Belfort, Éditions G4J, 2000, p.9-11.

Journal de Charleroi (3 et 12 octobre), tous lui offrent une attention similaire à celle dont bénéficiait, dans les premières semaines de guerre, la très attendue mitrailleuse française.

Dans la manière de consommer l'information, dans les initiatives techniques et commerciales que fait naître le conflit ou dans la façon de comprendre la contemporanéité de l'affrontement dont ils attendent, fascinés, les principaux enseignements, les Européens de l'année 1870-1871 vivent, dans leur propre modernité, une guerre techniquement et matériellement inédite. Ils sont en cela, dès l'été, placés dans les meilleures dispositions, prêts à apprécier ou regretter la moindre nouvelle apportée (rapidement) par le télégraphe ou par les correspondances spéciales. À ce titre, l'éditorial de Robert Watt, publié dans le *Dagens Nyheter* du 24 juillet 1870, est particulièrement éloquent : si l'homme se réjouit de l'existence de la mitrailleuse (pour une France dont il souhaite ardemment la victoire), il replace son invention dans un contexte bien plus large et bien plus intimidant encore. En interrogeant d'abord cette « rapidité » qui se serait introduite dans « presque tous les milieux » et dont la recherche a effectivement bouleversé le quotidien des Européens (chemin de fer, télégraphe, sténographie, photographie, armement), la guerre de 1870 devient, chez lui, un élément constitutif d'une évolution historique ; elle n'est qu'une nouvelle expression de modernité et son résultat augure de fait de nouveaux changements. D'un point de vue pratique, ce constat technologique pose la question de la possibilité-même de la neutralité. Est-elle vraiment envisageable sur un continent contaminé par l'innovation, abreuvé d'informations, sans cesse mis au courant et dont les frontières sont moquées par les agences télégraphiques, les correspondants de guerre et les éditorialistes ? Le questionnement est d'autant plus légitime que l'envie d'information des Européens s'exprime partout, tout au long de la guerre et avec énergie. Lorsqu'il se souvient de l'incroyable aventure qui fut la sienne à la fin de l'automne 1870, au moment où son ballon monté parti du Paris assiégé pour rejoindre la province française s'écrasait sur le relief d'une Norvège si éloignée du théâtre du conflit, le franc-tireur Béziers utilise des termes qui ne font aucun doute sur la passion

pour l'information que trahit rapidement une population locale subjuguée par l'arrivée théâtrale de tels invités :

On éprouve toujours un certain soulagement à narrer ses misères, surtout quand on est un peu le héros d'une surprenante aventure ; nous étions écoutés par ces esprits distingués et bienveillants avec intérêt, quand nous racontions notre odyssée ; mais on voyait que leur pensée était ailleurs, Paris, Paris assiégé ! Le monde entier ne se préoccupait que de ce grand cataclysme, et voilà que des nouvelles toutes fraîches, exactes, brûlantes, arrivaient à ces populations si dévouées à la France (...). Il fallut tout leur dire, et leur raconter le dévouement et le stoïcisme héroïque des Parisiens, et les miracles accomplis. Il fallut leur dire toutes les exécrables infamies des sauvages envahisseurs de la France ; leur parler de notre jeune République. Bref, jamais plus pauvres orateurs n'obtinrent pareil succès d'enthousiasme¹.

Le fait qu'un combattant français soit littéralement tombé du ciel est, bien sûr (et nous y reviendrons), déjà extraordinaire, mais la possibilité d'assouvir une insatiable faim de nouvelles du front est, elle, pour ces Norvégiens, tout aussi stimulante.

¹ On retrouve la lettre que rédige Béziers depuis Bordeaux, le 24 décembre 1870, dans le *Mémorial illustré des deux sièges de Paris (1870-1871)* publié sous la direction de Lorédan Larchey (Paris, Librairie du Moniteur Universel, 1874, p.163). Sur l'épisode du ballon *monté Ville d'Orléans*, parti de Paris le 24 novembre 1870 pour une « simple » mission de transmission de dépêches en province mais qui, piégé par les vents, atterrit en Norvège dans l'après-midi du 25, voir le titre II.4.3. de notre étude.

I. 2. Responsabilités et buts de guerre : l'Europe neutre pour tribunal

En réaction à la course à l'immédiateté ou, du moins, à la recherche de promptitude, les Européens ne tardent pas à tracer les grandes lignes de leur manière d'aborder, de considérer et de comprendre les acteurs de la guerre de 1870. Motivés par le retentissement du conflit, alertés par les télégrammes, renseignés par des lettres et interpellés par les déclarations de leur propre gouvernement comme de leurs interlocuteurs directs, Suisses, Belges et Danois embrassent naturellement le volet plus politique de *l'Année terrible* : que disent les dépêches quant à la responsabilité de chacun ? Qu'attendre des batailles et des états-majors ? Faut-il répondre aux appels lancés par les belligérants eux-mêmes, appels qui voient ces derniers proclamer la légitimité de leur cause devant l'opinion du continent ? Les questions sont nombreuses et s'imposent aux commentateurs étrangers sans que ces derniers aient toujours le temps d'y échapper. Il faut dire que la guerre franco-allemande ne laisse que peu de place à l'indifférence. Le fait qu'elle mette aux prises les deux armées les plus redoutées du continent (voire, faut-il le préciser, du monde) suffit certainement à marquer les consciences de contemporains impressionnés, nous l'avons vu, par le déploiement de telles masses et de tels équipements. Le fait qu'elle se soit déclenchée pour une affaire de succession donne aux Européens la preuve qu'une explosion diplomatique d'envergure peut découler de considérations techniques *a priori* minimales et littéralement étrangères aux parties engagées (c'est bien le trône d'Espagne qui sert de prétexte à une rupture entre la France et la Prusse). L'évidence d'un combat aux allures politiques renvoie par ailleurs les opinions à ce qu'elles ont déjà observé ou vécu dans les années précédentes : cette idée que les questions nationalitaires, culturelles et territoriales sont des traits caractéristiques de leur quotidien et que même les régimes que l'on pensait particulièrement solides peuvent être entraînés dans leurs sanglantes répercussions¹. En brassant des thèmes aussi divers que la sécurité des

¹ Les résultats du plébiscite du 8 mai 1870 avaient en effet été commentés avec enthousiasme par la presse européenne : l'ampleur du « oui » semblait prouver la solidité du régime impérial.

frontières, l'avenir dynastique ou l'appartenance nationale d'une région, le combat sur le Rhin parle indiscutablement (et nous y reviendrons plus en détail plus loin¹), par exemple, à des Belges dont l'émancipation et l'indépendance restent des objectifs permanents, à des Danois eux-mêmes déchirés par les conséquences géographiques de leur dernier affrontement avec la Prusse ou à des Suisses qui, dans une époque de fulgurances militaires, s'accrochent avec détermination à leur modèle multinational. Sur fond de construction juridique de la neutralité et de modernité des moyens d'information, la guerre invite donc, en somme, au jugement du non-belligérant. En 1870, ce jugement ne va pas à l'encontre des codes de la neutralité : paradoxalement, il est même, au contraire, politiquement attendu, un peu comme est scruté l'avis de l'Européen à propos du respect des coutumes et conventions charitables². Lorsque le *Times* du 25 juillet 1870 publie, depuis Londres, le contenu d'un projet de traité prêté à l'ambassadeur Benedetti, il répond en effet à une double motivation : celle, personnelle, d'un journal libéral particulièrement critique à l'encontre de Napoléon III, et celle, presque diplomatique, d'une feuille ayant directement été approchée par Berlin (nous avons déjà vu la considération particulière dont jouit alors le correspondant William Russell auprès du commandement allemand). En reproduisant une partie des avances françaises de 1867, avances dont le fondement résidait dans l'annexion du Luxembourg et de la Belgique par la France en échange d'un désintéressement total de Paris en cas de renforcement de l'influence prussienne en Allemagne, le journal de John Walter (1818-1894) fait donc le jeu de Bismarck en même temps qu'il porte un jugement négatif et public sur les véritables intentions de Paris à l'été 1870. Les contemporains de l'épisode ne sont d'ailleurs pas dupes et comprennent généralement l'écho bien politique de l'indiscrétion : il n'est pas une publication, française comme étrangère, qui ne commente le *Times* du 25 juillet. Pour Alfred-Oscar Wachter par exemple, si l'isolement diplomatique français des premières semaines de conflit doit tant à « l'arrogance » impériale qu'aux prédispositions de cabinets étrangers surpris par la déclaration de guerre, la publication de la feuille londonienne entre, elle, dans une stratégie consciente de dénigrement de Paris :

¹ Voir les titres III.4. et III.5. de notre étude.

² Voir les titres II.1.2., II.1.3. et II.2. de notre étude.

« M. de Bismarck montra sa grande habileté », écrit-il, cherchant à « rendre impossible », auprès de l'Europe, « tout retour ultérieur de sympathie » envers une France dont on jalouerait la confiance¹. Personnellement impliqué dans les manœuvres du mois de juillet, Émile Ollivier a naturellement quelques raisons de se rappeler au souvenir de ce qu'il définit comme une bataille devant les opinions d'Europe. Cette bataille, pense-t-il, fut menée avec dextérité par le chancelier Bismarck ; geste audacieux directement orienté vers l'étranger, l'article du 25 juillet est l'un des éléments de ce grand jeu politique. Et en affirmant que c'est bien Bismarck lui-même qui « fit publier » le traité Benedetti dans le journal de la Cité, Ollivier admet implicitement une victoire de son ancien adversaire tout en questionnant l'indépendance de rédacteurs supposément neutres². Le propos est à peu près le même dans *l'Histoire de la chute de l'Empire* du sous-préfet Jules Pointu : « À l'époque de la déclaration de guerre, en juillet 1870, écrit-il, M. de Bismarck fit publier dans le *Times* un projet de traité entre la France et la Prusse, écrit, suivant lui, de la main de M. Benedetti. » Il ajoute, en tant qu'agent public français conscient de la résonance européenne des différends soulevés, que « la publication de cette pièce n'a pas peu contribué à nous aliéner les sympathies de l'Europe³ ». L'idée de porter les tensions franco-allemandes sur la scène européenne – dans le but de transformer cette scène en tribunal moral – est donc parfaitement assumée. Pour l'historien François Roth, elle est même une donnée essentielle de l'affrontement et un signe supplémentaire de modernité⁴. Pour David Wetzel, elle est une stratégie consciente, centrale et, pour le cas du traité Benedetti publié par le *Times*, réussie : son apparition dans le journal de Londres ne serait pas due aux craintes de Berlin vis-à-vis du commerce franco-britannique⁵, mais bien à une volonté

¹ Alfred-Oscar Wachter, *La guerre franco-allemande de 1870-71 : histoire politique, diplomatique et militaire*, Paris, L. Baudoin, 1895, p.129.

² Émile Ollivier, « La guerre de 1870 : nos défaites diplomatiques », *Revue des Deux Mondes*, LXXXe année, 5^e période, t.60, 1910, p.286-292.

³ Jules Pointu, *Histoire de la chute de l'Empire (6 juillet-4 septembre 1870)*, Paris, Le Chevalier, 1874, p.18-19.

⁴ François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.9-10.

⁵ Contrairement à la Suisse, au Danemark ou à la Belgique, le pouvoir exécutif britannique n'a pas interdit l'exportation et le transit de produits de contrebande de guerre vers les pays belligérants, permettant notamment à des négociants anglais spécialisés dans le commerce de munitions d'honorer les contrats les liant à des acheteurs français. C'est principalement au mois d'octobre 1870 que la querelle entre Londres et Berlin atteint son paroxysme, lord Granville et le comte von Bernstorff multipliant les lettres destinées à justifier la position de leurs

politique de « voir la France empêtrée dans la guerre », particulièrement, donc, aux yeux de l'opinion d'Europe :

La publication du traité Benedetti était une annonce à l'intention du monde, annonce disant que la Prusse considérait Napoléon comme un agresseur dont l'appétit pour la conquête ne connaissait aucune limite. L'idée de profiter de la Belgique pour échapper à une confrontation franco-prussienne était maintenant morte, et Bismarck pouvait déclarer, le 20 juillet 1870, que "le point de non-retour était atteint".¹

Directement interpellé, le neutre n'a, lui, d'autre choix que de se prononcer et d'entrer en quelque sorte dans le grand jeu politique initié par les États belligérants. À propos de l'affaire du *Times*, l'académicien et conservateur de musée bruxellois Théodore Juste (1818-1888) se souvient lui-même tout à fait, par exemple, des répercussions morales de la révélation du traité Benedetti. Selon lui, l'article du 25 juillet explique en effet non seulement la méfiance de cabinets qui, jusque-là, pouvaient se contenter des rassurantes confessions du Quai d'Orsay, mais aussi les signes de défiance plus généralement manifestés par des sociétés européennes pas forcément nostalgiques de la France conquérante du début du siècle :

Ce fut le 25 juillet 1870 que le *Times* publia le fameux projet de traité, et l'attitude de l'Angleterre changea immédiatement. Avant la révélation de cet acte odieux, le gouvernement britannique s'était contenté de la déclaration faite par la France qu'elle respecterait la neutralité de la Belgique. Après la publication du *Times*, les principaux orateurs du Parlement stigmatisèrent les projets ambitieux de la France et le gouvernement fut contraint par la nation indignée de garantir plus efficacement l'indépendance de notre pays. (...) Une chose est certaine, indéniable, c'est que le gouvernement prussien pouvait éviter la guerre en livrant la Belgique à Napoléon III. Or, il n'a pas commis ce crime politique : il a accepté l'arrogant défi de l'empereur des Français et, par les victoires de Wœrth et de Sedan,

gouvernements respectifs. Dès le mois de décembre 1870, le juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns offre à l'épisode de très satisfaisantes explications : cf. Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, op.cit., p.67-68.

¹ David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, op.cit., p.37-38.

l'indépendance belge était affermie en même temps qu'était fondé le nouvel empire d'Allemagne. (...) Si la France avait été victorieuse au mois d'août 1870, que serait-il advenu ? "Une extrême inquiétude, écrivait alors un publiciste anglais, agiterait toutes les capitales de l'Europe ; les cabinets tiendraient conseils sur conseils pour trouver le moyen d'arrêter les progrès du conquérant français ; la Belgique et la Hollande ne dormiraient pas d'un sommeil tranquille ; le loup français trouverait bientôt que l'agneau belge trouble son eau ; l'alliance anglo-belge deviendrait autre chose qu'un morceau de parchemin, et nos braves soldats devraient gagner un autre Waterloo".¹

Le point de vue de l'écrivain belge – par ailleurs grand défenseur des acquis de la révolution belge de 1830² – a certainement de quoi réjouir le chancelier Bismarck ; non seulement le Bruxellois saute-t-il à pieds joints dans le jugement comparatif des protagonistes du conflit, mais il fait également siens les arguments de Berlin en indiquant la responsabilité de Paris dans le déclenchement de la guerre, en remerciant la Prusse d'avoir écarté un projet perçu comme exclusivement français³ et en saluant même, au final, le résultat politique d'un été 1870 fatal au Second Empire. De fait, si la neutralité implique l'impartialité, Théodore Juste n'est pas un observateur neutre ; il dévoile ici un parti pris, devient en quelque sorte acteur d'un jugement moral transnational et ouvre peut-être la voie, et c'est là l'objet de notre interrogation, à des centaines d'autres témoins étrangers de l'affrontement franco-allemand.

¹ Théodore Juste, *M. de Bismarck et Napoléon III à propos des provinces belges et rhénanes*, Bruxelles, C. Muquardt, 1871, p.10-14.

² En plus d'une *Histoire élémentaire et populaire de la Belgique* rédigée en 1838, Théodore Juste est notamment l'auteur, dès 1850, d'une *Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge*. Dans les années 1860 et 1870, nombre de ses publications renvoient encore à la marche belge vers l'indépendance, la plus imposante étant certainement cette *Révolution belge de 1830* parue en 1872 et basée, pour l'essentiel, sur des archives de presse et des récits de souvenirs de protagonistes de la séparation.

³ À l'été 1866, la diplomatie impériale fait le pari de la Prusse et de l'intensification de la politique des « compensations territoriales », politique qu'illustre parfaitement le traité Benedetti reproduit par le *Times* à la fin du mois de juillet 1870. Frappé par Sadowa, Napoléon III avait en effet choisi de suivre la stratégie défendue par ses ministres Rouher et La Valette : la redéfinition de l'Europe de 1815 devait se faire grâce à une entente négociée entre la France et la Prusse, deux puissances qui, selon les rapports des ministres français, pouvaient s'accorder sur une série d'accroissements territoriaux. Consistant à se tourner plus franchement vers l'Autriche et à opposer à la Prusse une « médiation armée », la politique prescrite au contraire par le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, fut de fait écartée. On lira, à ce sujet, l'excellente synthèse proposée par Yves Bruley, *Le Quai d'Orsay impérial*, *op.cit.*, p.286-296.

I. 2. 1. L'été 1870, un été allemand ?

Longtemps objet de fantasmes et de débats naturellement subjectifs, l'idée d'une responsabilité berlinoise dans le déclenchement de la guerre¹ semble avoir progressivement disparu des enquêtes historiques. Si la fameuse « étoffe rouge » agitée devant « le taureau gaulois » n'est jamais omise par ceux qui s'intéressent à la très commentée dépêche d'Ems², l'heure est plutôt, depuis plusieurs années, au questionnement critique des dispositions estivales du cabinet impérial français. Chez Yves Bruley³ comme chez Carl Rudolf Lemieux⁴,

¹ Parmi les auteurs s'étant appliqués à dénoncer la responsabilité allemande dans l'explosion du mois de juillet 1870, on pensera notamment à Henri Welschinger et à son ouvrage *La guerre de 1870 : causes et responsabilités* (Paris, Plon, 1911), ouvrage dans lequel les Allemands sont parfois directement interpellés et dont l'objectif n'est autre que de s'en prendre aux « courtisans de Bismarck ». À la même période, *Les Origines de la guerre de 1870 : la candidature Hohenzollern (1868-1870)* de Pierre Lehautcourt (pseudonyme pour Barthélémy-Edmond Palat) adopte une partialité tout aussi évidente (Paris, Berger-Levrault, 1912). En 1954 encore, Henry Vallotton écrit que la guerre de 1870 n'est autre que « la guerre de Bismarck » ; écartant toute responsabilité de Napoléon III et excusant le cercle Eugénie-Gramont, l'écrivain et diplomate suisse affirme en effet que « le chancelier l'a voulue, comme il avait voulu celles contre le Danemark et contre l'Autriche ». Il offre en cela une lecture linéaire des péripéties militaires de l'Europe des années 1860, lecture dans laquelle l'intransigeance française de la deuxième semaine de juillet 1870 ne joue qu'un rôle tout à fait superficiel (cf. Henry Vallotton, *Bismarck et Hitler*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 2002 (1954), p.59-61). Le *Napoléon III : l'empereur calomnié* de Jeanne Henri-Pajot ne nécessite guère de dissertation : rédigé en 1972 (Paris, Beauchesne), l'ouvrage tout entier est structuré dans le but de rendre hommage à l'empereur et la déroute diplomatique et militaire de l'année 1870 n'échappe nullement à cette partialité. Parmi les contributions moins anciennes, toutes n'ont pas abandonné l'idée d'excuser le cabinet impérial pour mieux mettre à jour un stratagème berlinois dont Paris ne serait qu'une victime. S'il s'en défend, le *Second Empire* de Pierre Miquel est de ces contributions, l'accent étant mis, à propos de l'été 1870, sur l'inévitabilité de la guerre à l'aune des machinations de Bismarck : « il attend la crise de pied ferme, un pied botté de cuirassier blanc », y ose notamment l'auteur au sujet du chancelier prussien, avant d'affirmer – à tort – que Napoléon III ne joue qu'un rôle passif dans l'insolence manifestée par Paris à partir du 6 juillet (cf. Pierre Miquel, *Le Second Empire*, Paris, Perrin, 2008, p.514-525).

² Utilisée par Bismarck lui-même pour qualifier l'épisode d'Ems, l'expression est toujours reproduite par quantité de synthèses et d'essais consacrés à Napoléon III, à Bismarck ou plus généralement à l'histoire des relations franco-allemandes. Citons par exemple Sylvie Aprile, *La II^e République et le Second Empire 1848-1870 : du prince-président à Napoléon III*, Paris, Pygmalion, 2000, p.368, ou encore, plus récemment (et sur un registre bien moins scientifique), Gaël Nofri, *Napoléon III : visionnaire de l'Europe des nations*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2010, p.445.

³ À l'aide du manuscrit inédit des *Souvenirs du ministère des Affaires étrangères* d'un diplomate et haut-fonctionnaire du Quai d'Orsay, Hippolyte Desprez, Yves Bruley insiste, à propos de la crise de juillet 1870, sur l'influence décisive de l'empereur dans la gestion offensive de l'affaire espagnole. C'est Napoléon III qui, à la lecture du projet de déclaration de Gramont pour la séance parlementaire du 6 juillet, aurait notamment modifié « assez profondément » le texte original, pensant, avec la complicité d'Émile Ollivier, que « son gouvernement pouvait tenir un langage plus positif et plus ferme ». cf. Yves Bruley, *La diplomatie du Sphinx : Napoléon III et sa politique internationale, op.cit.*, p.304-305.

⁴ Soutenu en 2009 à l'Université de Montréal, le mémoire de Carl Rudolf Lemieux se propose de porter un « nouveau regard sur les origines de la guerre franco-prussienne ». Dès l'introduction de ce travail de synthèse de récits allemands, français et anglo-saxons, l'auteur affiche ses

David Wetzel¹ ou même Stéphanie Burgaud², le rôle de personnages tels que le ministre Agénor de Gramont, l'impératrice Eugénie³, le maréchal Leboeuf, Émile Ollivier et, bien sûr, Napoléon III, vient donner à l'appréciation de l'été 1870 un accent suffisamment français pour que la détermination de Paris saute aux yeux et pour que la volonté d'en découdre soit au minimum partagée par les deux camps. Ce déplacement du centre d'intérêt depuis Ems vers la capitale française s'explique naturellement par la nature des sources dépouillées par ces chercheurs et par le message que trahit leur contenu : documents diplomatiques, papiers privés de diplomates et d'observateurs informés et correspondances échangées entre agents des cabinets belligérants tendent effectivement à dévoiler toute la dimension offensive de la gestion de l'affaire du trône d'Espagne par un gouvernement impérial bien moins crédule que ne voudraient le faire croire les chroniqueurs et historiens s'étant donné pour objectif de réhabiliter l'empereur⁴. Est-ce à dire que l'Europe contemporaine de la guerre partage déjà

ambitions : nuancer la place de l'intrigue espagnole dans la marche vers l'unification allemande, rejeter l'importance supposée de la dépêche d'Ems dans le déclenchement de la guerre et prouver que Paris s'apprête à faire la guerre avant que ne s'exprime véritablement l'impact de cette même dépêche. Cf. Carl Rudolf Lemieux, *Guerre défensive ou duel pour la prépondérance ? Nouveau regard sur les origines de la guerre franco-prussienne de 1870-71*, Montréal, Recueil des Mémoires de l'Université de Montréal, 2009, 129p.

¹ Dans son *Duel of Giants*, David Wetzel interroge méthodiquement la discussion, l'élaboration et la signification de la déclaration de guerre française. S'il ne tait nullement la responsabilité d'un Bismarck effectivement prêt à provoquer l'orgueil de Paris, il rappelle que l'idée d'une guerre victorieuse en territoire allemand parle alors à un grand nombre de responsables politiques français et que « la France avait plus de raisons d'empêcher l'unification allemande » que les États allemands n'avaient de raisons d'entrer en guerre avec la France. Aussi Bismarck – lui-même surpris par les lacunes adverses – n'aurait-il eu qu'à exploiter (politiquement comme militairement) la grande « erreur » que représentait alors l'aventurisme français. Cf. David Wetzel, *A duel of Giants : Bismarck, Napoleon III and the Origins of the Franco-Prussian War*, op.cit., p.179-180.

² Dans son imposant et enrichissant travail sur la politique russe de Bismarck, Stéphanie Burgaud pense que si la paix semble sauve lorsque la candidature du prince allemand est abandonnée (avant l'épisode de l'insistance française et de la dépêche d'Ems), cela s'explique surtout par la modération de la maison Hohenzollern. La France de Napoléon III est, au contraire, une alliée objective du bellicisme de Bismarck et de ses plus proches collaborateurs, cette dernière rejetant la seule renonciation du prince Léopold en raison, justement, de sa propre volonté d'en découdre. Cf. Stéphanie Burgaud, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, op.cit., p.370-374.

³ On ne manquera bien sûr pas de consulter, au sujet de l'influence supposée de l'impératrice Eugénie sur le désastre de l'été 1870, le très documenté *Distaff Diplomacy* de Nancy Nichols Barker. Aussi ancien fût-il, ce travail prouve en effet combien l'ombre d'Eugénie plane sur les événements politiques et diplomatiques des mois de juillet et d'août 1870, et particulièrement sur les relations franco-autrichiennes et franco-italiennes. Cf. Nancy Nichols Barker, *Distaff Diplomacy : The Empress Eugénie and the Foreign Policy of the Second Empire*, Austin, University of Texas Press, 1967, p.174-204.

⁴ Nous pourrions ici faire mention, aussi, des travaux de Pierre Milza. Si l'historien n'excuse pas totalement Napoléon III (qu'il accuse d'avoir effectivement été emporté par un bellicisme naïf), la

cette impression et que les interpellations du cabinet prussien – l'article du *Times* en étant – portent leurs fruits au-delà du Rhin ?

Pour les chercheurs s'étant effectivement intéressés à la résonance internationale des premières semaines du conflit de 1870, l'idée d'une responsabilité française paraît évidente. Dans ses travaux sur « les visions partagées, les sentiments diffus et les tendances fortes » se dessinant en Angleterre à l'occasion de la guerre, Pauline Piettre remarque un premier « agacement » vis-à-vis des garanties exigées par la France à la fin de la première quinzaine de juillet (dans le *Times* des 9, 15 et 16 juillet, dans le *Spectator* du 16, dans la correspondance de Granville¹). La guerre déclarée, Paris semble perdre tout crédit : depuis la reine Victoria qui y voit une « conduite indigne » jusqu'aux journaux qui dénoncent un « crime » (le *Times* du 19 juillet), un « bellicisme » aventureux (le *Punch* du 23) ou une « attaque » déplacée (le *Fun* du 30), « on tient la France pour responsable ». Les sentiments plus nuancés de certains commentateurs (le *Sunday Times*, le *Spectator*, le poète George Meredith (1828-1909) ou le journaliste Albert Vandam (1843-1903)) ne suffisent pas à inverser le courant général : au début du conflit, l'opinion anglaise regarde Paris avec méfiance, plus encore lorsque la reproduction du fameux traité Benedetti (dans le *Times* et le *Daily Telegraph*) sonne comme « un coup de tonnerre » dont l'écho finit par « exaspérer » et « alarmer » une population particulièrement susceptible lorsque le sort de la Belgique est ainsi discuté². Objet d'études surtout centrées sur sa réputation à l'automne 1870 (à l'occasion du différend l'opposant alors à

responsabilité de la crise du mois de juillet 1870 incomberait bien à Bismarck d'abord (qui aurait fait le choix définitif d'une « politique agressive » après le plébiscite du 8 mai) et à l'impératrice ensuite (ici perçue comme un pilier du bonapartisme autoritaire cherchant dans le défi prussien un moyen de stopper la libéralisation de l'empire). Le rôle de l'empereur est, lui, surtout commenté sous l'angle de la faiblesse physique et morale du souverain, et ce jusqu'aux jours fatidiques des 14 et 15 juillet 1870. Cf. Pierre Milza, *Napoléon III, op.cit.*, p.693-701. Un propos assez similaire est par ailleurs assumé par Roger Price qui, dans son *Second Empire : An Anatomy of Political Power*, insiste surtout sur la vulnérabilité politique d'un empereur emporté par les rapports de ses préfets et par la confiance du commandement de l'armée mais qui, en privé, ne cacherait pas son scepticisme quant à la solidité militaire française (Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p.433-437).

¹ Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.54.

² *Ibid.*, p.55-57.

une chancellerie prussienne inquiète de ses efforts supposément francophiles¹), le Luxembourg n'aborde pas moins les premiers jours de conflit dans des dispositions visiblement identiques à celles de l'Angleterre. En 1970, les recherches de Christian Calmes, principalement basées sur des archives administratives et journalistiques belges et luxembourgeoises, ont notamment montré combien la rhétorique offensive du cabinet impérial avait inquiété le chargé d'affaires du Grand-Duché à Paris, Jonas Michel (1822-1884) : croyant à une attaque française depuis le territoire luxembourgeois, l'agent est en effet à l'origine d'une série de dépêches pour le moins alarmistes échangées avec le prince Henri d'Orange-Nassau (1820-1879), alors gouverneur du Luxembourg, et le ministre d'État Emmanuel Servais (1811-1890)². Ailleurs, les bons propos en faveur de la France semblent tout aussi rares : chez les Allemands du Sud, l'accent dynastique des tensions franco-prussiennes ne prend pas et le message national se propage très vite³ tandis que même en Autriche et en Italie, les réserves sont trop nombreuses et les dynamiques trop contradictoires pour offrir à la France l'appui moral qu'elle espérait⁴. Pris dans sa généralité, le constat de l'isolement moral français tend donc à mettre en lumière le succès politique de Bismarck et de ses principaux lieutenants, si tant est que l'on considère les erreurs parisiennes de l'été 1870 comme étant le fruit d'une stratégie méthodique mise en place par Berlin depuis les lendemains de

¹ C'est le cas d'un mémoire de recherche soutenu par Thierry Gillet à l'Université de Strasbourg au printemps 2017. Principalement articulé autour de lettres et de dépêches récoltées dans les fonds luxembourgeois des archives diplomatiques françaises, allemandes et, bien sûr, luxembourgeoises, le mémoire, qui n'oublie pas une partie de la presse du Grand-Duché, s'intéresse surtout à la période automne 1870-printemps 1871, ne consacrant au déclenchement de la guerre qu'un aperçu synthétique. Cf. Thierry Gillet, *Le Luxembourg pendant la guerre franco-allemande 1870/71*, Strasbourg, Catalogue des mémoires de l'Université de Strasbourg, 2017, 184p.

² Christian Calmes, *Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg : Le Luxembourg dans la guerre de 1870*, op.cit., p.14-15.

³ François Roth, *La guerre de 1870*, op.cit., p.151.

⁴ François Roth a bien rappelé, au sujet de l'Autriche, combien le poids de l'opinion des Allemands libéraux et des Hongrois avait nuancé la tentation française de personnages influents tels que l'archiduc Albert (1817-1895) ou le ministre de la Guerre Franz Kuhn von Kuhnenfeld (1817-1896). La menace russe finit par convaincre le chancelier Beust et l'empereur François-Joseph d'adopter une politique attentive, quitte à s'associer à la France après un premier grand succès militaire sur le Rhin. Concernant l'Italie, l'opinion reste largement divisée, là-aussi, en raison de la question romaine et de l'attente d'un geste favorable de la part de la France. Cf. *Ibid.*, p.160-162.

Sadowa¹. Et l'observation serait tout aussi évidente, d'ailleurs, pour le cas des États plus particulièrement interrogés dans le cadre de nos propres recherches. Jacques Lory ne souligne-t-il pas l'opposition frontale (et précoce) de *l'Indépendance belge* ou de *l'Étoile belge*, ces influents quotidiens dont l'aversion pour le Second Empire résonne dans les rues de Bruxelles dans les jours suivant la déclaration de Gramont² ? Patrice Baubeau ne voit-il pas des « rumeurs d'annexion » de la Belgique par la France refaire soudainement surface, comme si l'état d'esprit offensif de Paris cachait effectivement les ambitions secrètes révélées par le traité Benedetti³ ? Et dans une Confédération helvétique naturellement concernée par un affrontement sur le Rhin, les milieux radicaux et anticléricaux ne se prononcent-ils pas très vite, comme l'affirme Éric Gruner, contre une France « catholique » qui, même aux yeux des cercles industriels et les régions plus proches du catholicisme, poursuivrait en juillet une « politique de prestige » relevant de la « quasi-provocation⁴ » ? À lire les travaux de l'historien Aage Friis, même l'enthousiasme francophile d'un royaume du Danemark obnubilé par son duché perdu aurait de quoi être immédiatement nuancé : en taisant le plus souvent les dynamiques journalistiques et privées du temps de la guerre, ces derniers donnent en effet l'impression que la réserve stratégique d'un personnage tel que Peter Vedel (1823-1911 ; alors directeur du ministère des Affaires étrangères) est alors la règle ou, tout du moins, la

¹ C'est l'hypothèse soutenue, parmi d'autres, par Pierre Milza. En 2009, l'historien écrit, à propos des dispositions du chancelier prussien au lendemain de l'insurrection polonaise : « Bismarck s'était trouvé renforcé dans la conviction que l'unité allemande sous l'égide de la Prusse ne pouvait se réaliser que s'il parvenait à empêcher que la France et l'Autriche ne conjuguent leurs efforts pour contrarier son dessein. Il ne doutait pas qu'il aurait à affronter un jour ces deux adversaires potentiels : qu'au moins ce fût l'un après l'autre, et non ligüés dans une même coalition. Tel était l'objet de la politique que mènerait le Chancelier de Fer au cours des cinq années qui précèdent l'épreuve de force d'où sortirait la guerre franco-prussienne de 1870-1871. » Cette période entre 1864-65 et 1870 est associée par le chercheur à un « poker diplomatique » : « l'élimination » de l'Autriche en 1866, le rejet calme mais serein de la « politique des pourboires » dans les mois qui suivent puis l'échec de la cession du Luxembourg au printemps de l'année 1867 seraient autant d'événements indiquant la science diplomatique d'un chancelier cherchant à isoler Paris pour mieux préparer sa guerre. Cf. Pierre Milza, *"L'Année terrible" : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, *op.cit.*, p.34-48.

² Jacques Lory, « Panorama de la presse belge en 1870-1871 », *art.cit.*, p.7.

³ Patrice Baubeau, « Les rumeurs d'annexion de la Belgique à la France, de la II^e République à Sedan », Marc Quaghebeur, Nicole Savy (dir.), *France-Belgique (1848-1914) : Affinités-Ambiguïtés*, *op.cit.*, p.29-45.

⁴ Éric Gruner, « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », *art.cit.*, p.236.

tendance décisive offrant aux Danois le crédit politique nécessaire à leurs rapports avec Berlin¹.

Aussi documentés que puissent être ces constats, ils sont pourtant révélateurs d'un risque inhérent à la recherche sur l'expérience de *l'Année terrible* en France et en Europe : ils semblent en effet succomber, en partie au moins, à la tentation d'aborder les problématiques de l'été 1870 sous le prisme des enseignements de la guerre prise dans sa totalité. En d'autres termes, connaissant le résultat de la guerre et la réputation du Second Empire à partir de l'automne 1870, les historiens ont souvent lu les sentiments des contemporains du conflit sous un angle « global » couvrant la période juillet 1870-mars 1871 (voire mai 1871 – c'est-à-dire la fin du Paris de la Commune – pour certains). Le cas est tout à fait parlant, par exemple, dans les synthèses rédigées par Aage Friis à propos du vécu copenhagois des premières semaines de guerre : le comte de Christian Emil Frijs (ancien président du Conseil et négociateur extraordinaire début août 1870, lorsque Paris propose un traité d'alliance à Copenhague²) et Peter Vedel y sont en effet nommément salués pour avoir imposé un jugement réservé qui, au fil des défaites françaises, s'est avéré « décisif » pour un royaume qui aurait bien pu « disparaître³ ». Que ce jugement réservé dénote vis-à-vis d'une opinion largement francophile et qu'il soit lui-même perçu comme temporaire (dans l'idée que les premières victoires françaises donneront à Copenhague les clés de son engagement), il n'est au final que très peu question⁴. Pour mesurer le crédit politique et moral des belligérants en Europe et pour

¹ Cette approche apparaît assez clairement dans la conclusion du *Danmark ved Krigsudbrudet* d'Aage Friis. L'historien y fait en effet l'éloge d'un Peter Vedel ayant consciemment cherché à nuancer l'importance et le poids des élans patriotiques de la presse et de certains responsables politiques du royaume, assumant, dès la fin du mois de juillet 1870, une vision plus réservée des relations franco-danoises bénéfique à Copenhague. Cf. Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.197.

² Voir les titre I.3.2. et I.3.3. de notre étude.

³ Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.202.

⁴ Le fait diplomatique prédomine dans les travaux d'Aage Friis ; de fait, la tentation est souvent grande de schématiser les sentiments de l'opinion danoise suivant les seules indications données par les dizaines de documents administratifs dépouillés par l'historien. Particulièrement vrai pour son *Danmark ved Krigsudbrudet* de 1923, le constat est encore valable pour la synthèse complétée qu'il publie en 1948 : malgré les « nouveaux indices » ajoutés à l'appréciation du rôle du Danemark dans la guerre de 1870, la figure de Peter Vedel reste le véritable fil conducteur du récit et son point de vue paraît conditionner l'évocation de tout autre sentiment contemporain. Cf. Aage Friis, *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*, vol.3 (1870-1877), *op.cit.*, p.42-55.

arriver, pourquoi pas, à une appréciation schématique des dynamiques d'opinions s'attelant à l'identification et au jugement des responsables de l'explosion de 1870, une lecture particulièrement minutieuse semble donc indiquée ; une lecture consciente, du moins, de la chronologie du conflit et de la résonance bien précise de chacun de ses épisodes. En effet, le Second Empire du mois de juillet 1870 n'est pas celui du milieu du mois d'août, et encore moins celui qui ne se relèvera jamais des ruines de Sedan, début septembre. Napoléon III lui-même ne jouit pas de la même réputation selon que l'on oriente son regard vers le début du mois de juillet (alors qu'il bénéficie encore des répercussions plutôt positives de son plébiscite et qu'Émile Ollivier fait voter une baisse du contingent militaire), vers la seconde quinzaine de ce même mois (alors qu'il prend des airs offensifs et décidés) ou vers la fin de l'été (période de déchéance propice à la critique bien sûr, mais aussi à l'évocation de sa condition physique et mentale). Et la remarque vaut, naturellement, tant pour les acteurs français (le Corps législatif, l'impératrice, les ministres successifs, la presse) que pour leurs homologues allemands : le Bismarck du milieu du mois d'août 1870, heureux du début du processus d'encerclement de Metz et maître de la quasi-totalité du territoire alsacien, n'est évidemment pas le Bismarck de juillet qui, avec la complicité de ses proches, cherche à donner à Berlin un statut de victime presque symbolique de l'éternelle menace française. En somme, les vérités du mois de mai 1871 ne sont pas celles du début de l'été 1870, et le soulagement des observateurs neutres de la guerre – soulagement qui, nous le verrons, s'exprime énergiquement après l'armistice – ne répond peut-être pas aux mêmes conditions dans le contexte des premiers coups de canon. Révélatrice est à ce titre l'affaire du projet Benedetti. Suite à sa publication par le *Times* du 25 juillet, le traité s'invite certes dans les milieux diplomatiques et contribue, comme l'ont bien démontré David Wetzel¹ ou Pauline Piettre², à l'entretien d'une certaine méfiance londonienne à l'égard de la France impériale. Dans les journaux et documents privés européens pourtant, la réception du traité paraît plus distante et sources belges, suisses et danoises sont bien loin d'indiquer un rejet immédiat

¹ David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.37-38.

² Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.57.

et consensuel de l'élément français. En Belgique par exemple – pays directement concerné par l'accord secret –, la presse garde une distance critique pouvant étonner ceux qui en connaissent certaines habitudes francophobes. Ainsi et bien qu'elle soit régulièrement comparée aux journaux de l'opposition française à Napoléon III, *l'Indépendance belge* du pétillant Léon Bérardi adopte elle-même une lecture très tempérée de l'affaire. On lit en effet, dans son éditorial du 26 juillet 1870 :

Le *Times* publie aujourd'hui une pièce qui, fausse ou vraie, est destinée à faire sensation en Europe et va allumer sans doute de vives polémiques. Il s'agit d'un projet de traité qui aurait été proposé par le gouvernement français au cabinet de Berlin, et d'après lequel la France aurait garanti à la Prusse son état territorial actuel (...) moyennant que la Prusse permît à la France de s'annexer le grand-duché de Luxembourg et la Belgique. Le *Times* prétend que la France proposait encore récemment ce projet comme condition de paix. Mais il n'indique ni la date à laquelle aurait surgi pour la première fois cette proposition française, ni l'époque récente où elle aurait été renouvelée, ce qui enlève tout d'abord à sa révélation une grande partie de son autorité. Il semble, en outre, que si le gouvernement prussien, qui ne se fait pas faute de récriminer contre le cabinet des Tuileries, avait été en situation de dénoncer une telle manifestation de visées ambitieuses et conquérantes de la part de la France, il n'eût pas manqué d'en tirer parti autrement que par une publication sans authenticité. C'est pourquoi nous ne doutons pas que la pièce éditée par le *Times* ne soit promptement et catégoriquement démentie, et nous ne pouvons, en attendant, lui accorder d'autre valeur que celle d'un document apocryphe.

« Faire sensation », absence « d'autorité », « document apocryphe » : on ne peut certainement pas dire que l'organe bruxellois saute effectivement à pieds joints dans la brèche polémique ouverte par les connexions allemandes du *Times*. Si les termes sont bien plus critiques le lendemain¹, l'éditorial de l'édition du 29 juillet

¹ Le 27 juillet 1870 en effet, l'éditorial de *l'Indépendance belge* – pas encore familier du contenu exact des discussions londoniennes vis-à-vis du projet de traité – se montre beaucoup plus offensif. On y lit notamment : « En même temps, l'ambassadeur de l'empereur Napoléon à Londres a donné à entendre que la France n'avait jamais songé à porter atteinte à cette neutralité, malgré les plaintes qu'elle a pu avoir à élever contre la Belgique. Du moment que rêver l'annexion de notre pays à la France, ce n'est pas violer notre neutralité, nous n'avons rien à dire.

1870 n'hésite d'ailleurs pas à commenter le but politique de la fuite bismarckienne ainsi que la nécessité, pour la Belgique comme pour l'Angleterre, de considérer de la même manière les dangers prussien et français :

C'est ce soir seulement que le cabinet anglais fera connaître ses impressions et ses résolutions. Que la seule idée des deux plus grandes nations militaires de l'Europe essayant de se concerter dans l'ombre pour renouveler, en plein dix-neuvième siècle, le crime du partage de la Pologne, à l'insu de l'Angleterre et contre elle, que cette seule idée soit de nature à l'irriter profondément, cela n'a besoin que d'être indiqué. À Berlin on espère déjà que cette colère, se tournant contre la France, se traduira sinon en une déclaration de guerre, du moins en une neutralité hostile (...). Mais il n'est pas prouvé du tout que la France ait seule des torts dans cette affaire, et l'Angleterre n'arrêtera évidemment sa ligne de conduite définitive que lorsqu'elle sera bien édifiée sur la part de responsabilité qui incombe à chacune des parties en cause dans les projets agités entre elles contre l'indépendance d'un peuple libre et contre les traités sur lesquels repose l'équilibre de l'Europe. D'Allemagne, d'ailleurs, on ne néglige aucun moyen de se donner des alliés dans les deux hémisphères. En même temps qu'on cherchait à soulever l'indignation du peuple anglais par la divulgation du traité proposé par la France, on expédiait aux États-Unis un télégramme ayant pour but de démontrer qu'en Angleterre la nation est favorable à l'Allemagne, mais que le gouvernement viole à son égard les lois de la neutralité comme elle les a violées jadis à l'égard de l'Amérique du Nord dans l'affaire de l'*Alabama*.¹

Quant aux plaintes que le gouvernement français pourrait se prétendre en droit d'élever contre la Belgique, nous affirmons qu'il n'y en a pas, qu'il n'y en a jamais eu qui eussent le moindre fondement. La seule chose dont nous ayons eu à nous plaindre, depuis dix-huit ans, et nous ne nous sommes pas fait faute de le dire, à l'occasion, c'est que le gouvernement belge ait eu pour certaines exigences de notre puissante et impériale voisine infiniment trop de condescendance. »

¹ Le message est identique deux jours plus tard, le 31 juillet 1870. Alors qu'il reproduit la ligne de défense des Tuileries, le journal bruxellois questionne en effet, ce jour-là, l'insistance de « la presse officieuse de Berlin » qui, dans le sillage de la publication du traité Benedetti, « continue à exprimer la mauvaise humeur que lui cause l'attitude réservée de l'Angleterre et surtout la résolution du gouvernement britannique de ne pas interdire, quant à présent, l'exportation du charbon ». L'affaire de l'*Alabama* dont il est question renvoie, elle, à la construction, par des ouvriers de Liverpool, d'un navire secrètement commandé par les Confédérés lors de la guerre de Sécession (1861-1865) pour servir de navire corsaire contre les États du Nord. Dans les faits, cet armement de l'une des parties belligérantes allait à l'encontre des engagements consacrés par le *British Neutrality Act* de 1861. Au-delà du différend diplomatique engendré par l'affaire, l'épisode motiva le gouvernement américain à exiger de l'Angleterre d'importants dédommagements dans les années postérieures à la guerre civile. Le contentieux se règle finalement à Genève, devant une cour d'arbitrage internationale qui fixe le montant à rembourser à plus de 15 millions de dollars américains. La somme est réglée par Londres en 1872. Pour un aperçu synthétique de la

À Liège, *La Meuse* de Léon de Thier choisit elle aussi de garder ses distances à l'égard du message politique assumé par le *Times* du 25 juillet. Le 26 juillet, les premiers mots de la feuille belge se démarquent clairement de la mise au banc de Napoléon III et de son gouvernement :

Le *Times* nous a apporté hier une singulière nouvelle et qui a causé une certaine impression dans les régions de la politique. Le journal anglais a publié le texte d'un traité qu'il prétend avoir été proposé dernièrement par la France à la Prusse, et repoussé par le cabinet de Berlin. (...) Hâtons-nous de dire que nous ajoutons peu de foi à cette nouvelle pleine d'invraisemblances. Il nous paraît impossible que le cabinet des Tuileries ait proposé à la Prusse un contrat où tous les profits auraient été du côté de la France, sans aucun avantage pour la Prusse car l'union fédérale du Nord de l'Allemagne avec le Sud se trouve déjà stipulée, d'après l'opinion du gouvernement prussien, dans le traité de Prague. Le gouvernement français ne pouvait pas douter un seul instant du rejet d'une semblable proposition par le cabinet de Berlin, et les gouvernements qui ont souci de leur dignité ne mettent pas en avant des combinaisons dont l'échec est certain d'avance. D'ailleurs était-il possible de supposer que la Prusse, qui a été près de soutenir une guerre en 1867 pour empêcher l'annexion du Luxembourg à la France, se montrerait de meilleure composition aujourd'hui. De plus, la France aurait-elle été se compromettre à ce point vis-à-vis de son alliée l'Angleterre, dont elle connaît la volonté bien arrêtée de faire respecter l'indépendance de la Belgique ? Nous ne le pensons pas. Napoléon III a toujours prisé haut l'amitié de l'Angleterre et il n'aurait pas été de gaité de cœur, sachant bien qu'une pareille proposition ne pouvait rester secrète, rompre à jamais avec un passé qui démontre à l'évidence combien l'alliance anglaise a toujours été le pivot de la politique impériale. Pour toutes ces raisons, et pour d'autres encore que nous croyons inutile de développer, le prétendu traité révélé par la feuille de la Cité nous paraît l'œuvre d'un mystificateur plus ou moins habile. Mais l'hospitalité et le patronage que lui accorde le *Times* sont un indice assez significatif des dispositions qui règnent à l'égard de la France dans les régions auxquelles ce journal sert d'organe.

question, voir Académie de droit international, *Recueil des cours, 1938 (II)*, Leyde, A.W. Sijthoff, 1970, p.206-208.

Le lendemain, le journal libéral wallon s'appuie simplement sur les discussions britanniques (le ministre Granville et le premier ministre Gladstone ont demandé, devant les Chambres, des explications aux principaux intéressés cités dans le projet de traité) pour expliquer que « les journaux sont très divisés » au sujet de son authenticité et pour indiquer son espoir de voir « l'incident » bientôt « éclairci¹ ». Le 28 juillet, *La Meuse* évoque encore la « bombe lancée par le *Times* », bombe « dont les parties se rejettent l'initiative à la face » et qui nécessite donc d'être commentée avec réserve². Le 30 juillet, les belligérants sont même explicitement renvoyés dos-à-dos :

Il est positif aujourd'hui que l'existence de deux respectables nationalités, celles de la Belgique et de la Hollande, a été agitée et mise en question ; mais il semble aujourd'hui que cet incident doit tourner à l'avantage des pays menacés. Il a amené l'Angleterre, surprise et peut-être mécontente, à faire les plus solennelles déclarations au point de vue de la protection que son gouvernement doit accorder à notre indépendance. Nous ne reviendrons pas ici sur les dénégations qui arrivent de Berlin et de Paris et sur les accusations que ces deux gouvernements se lancent au sujet de ce traité (...). Tout ce que nous devons dire, c'est que la lumière n'est pas encore faite, mais qu'on commence cependant à comprendre que si M. de Bismarck a joué vraisemblablement dans cette circonstance le rôle de Méphistophélès, M. de Benedetti s'est montré "bien tendre à la tentation".

Que le très officieux *Journal de Bruxelles* – dont le conseil d'administration était encore présidé par le chef du gouvernement, le baron Jules d'Anethan, avant les élections du printemps de l'année 1870 – partage, publiquement, ce scepticisme à l'égard de la révélation londonienne n'est qu'un symbole supplémentaire de la retenue d'une opinion dont les sympathies ne se prêtent décidément pas forcément à la schématisation. Le 26 juillet, la feuille de la droite parlementaire écrit, au sujet du traité Benedetti :

¹ *La Meuse* ajoute dans cet éditorial du 27 juillet 1870 une note parisienne affirmant que « l'Empereur n'a jamais approuvé » le projet de traité effectivement discuté entre Bismarck et Benedetti « après le traité de Prague ».

² L'argumentaire d'Émile Ollivier est d'ailleurs reproduit, ce jour-là, par le journal liégeois.

Le *Times* prétend que la Prusse a rejeté une première fois ces ouvertures, ce qui n'a pas empêché la France de les renouveler tout récemment, sans plus de succès. Nous tenons, quant à nous, cette nouvelle pour entièrement controuvée, et nous ne doutons pas que la France ne lui oppose le démenti le plus catégorique. Il est vraiment déplorable qu'une feuille sérieuse comme le *Times* se fasse l'éditeur de pareilles fables.

Moins catégorique le lendemain, la feuille catholique ne s'en réjouit pas moins – comme si elle voulait se convaincre elle-même – du démenti apporté par Paris, ajoutant que l'épisode a le mérite de permettre de « confirmer par de nouvelles déclarations les droits sacrés et imprescriptibles sur lesquels repose l'indépendance de la Belgique¹ ». Partout, la tendance est identique : le projet Benedetti est, comme l'indique *La Meuse*, une « bombe » à laquelle on ne peut échapper, mais lâchée dans le contexte des premiers jours d'une guerre que l'on sait tant politique que militaire, la « bombe » n'a peut-être pas l'impact immédiat que lui prête une partie de l'historiographie (et qu'espère le chancelier Bismarck lui-même). Prenons, pour nous en convaincre, l'accueil que réservent les rédactions suisses – elles aussi possiblement émues par le sort qu'un arrangement tel que le traité Benedetti peut promettre à un État multinational, en partie francophone et frontalier de la France – aux détails reproduits par le *Times* à partir du 25 juillet 1870. Dans un *Journal de Genève* dont le libéralisme n'a pas toujours été tendre avec l'administration française, l'état d'esprit reste critique lorsque les premières dépêches révèlent la nouvelle. Le 27 juillet, l'éditorial de la feuille évoque bien un document « important », mais dans l'effervescence des semaines de préparatifs de guerre, Marc Debrit, son principal rédacteur lorsqu'il s'agit de commenter le conflit franco-allemand, préfère d'abord ne « fonder aucune appréciation » sur la « valeur » et le « contenu » du dit projet d'alliance. Le 28, il choisit de se taire et ne relaie, en première page, que les sentiments d'un correspondant particulier stationné à Paris. Généralement critique à l'égard de l'empereur et fervent opposant à la déclaration de guerre, ce dernier pense le traité Benedetti « invraisemblable » et se range, pense-t-il, aux

¹ Comme la totalité de ses homologues belges, le *Journal de Bruxelles* s'en remet très vite (en l'occurrence dès le 27 juillet 1870) aux discussions britanniques, discussions dont on apprécie, en Belgique, l'attachement à l'égard du royaume belge.

côtés du « plus grand nombre » en affirmant que le document faisant « peu d'honneur à la probité diplomatique des deux pays » intéressés, son authenticité reste à prouver¹. À Fribourg, le *Chroniqueur* du rédacteur Clerc semble se démarquer dès le 26 juillet :

Nous ne comprenons pas bien pourquoi le *Times*, à l'instar des journaux prussiens, s'échine à rejeter tout l'odieux de la guerre sur la France, à dire que le plus grand forfait qui se soit commis dans notre siècle est celui que la France commet maintenant en commençant cette guerre inique. L'or prussien irait-il, comme en France même, soudoyer au-delà du détroit des opinions antifrançaises ?

Avant le samedi 30 juillet, le projet Benedetti n'est pas repris par le « bulletin politique » généralement publié en première page du titre conservateur. Et lorsqu'il l'est enfin, il est question d'une « émotion bien compréhensible » due aux révélations britanniques, mais aussi de la ligne de défense française affirmant, à ce moment-là, que « les propositions ont été faites par la Prusse et que la France a refusé d'entrer en matière² ». Le lundi 1^{er} août 1870, l'éditorial du *Chroniqueur* aborde encore l'affaire uniquement sous l'angle du cabinet parisien : paraphrasant Émile Ollivier, la feuille explique que « l'initiative de ce traité est due toute entière à M. de Bismarck » et qu'elle a pour finalité de « rompre l'entente entre l'Angleterre et la France ». Le fait que l'empereur Napoléon et le roi Guillaume n'aient guère donné suite à la tentative suffirait par ailleurs, si l'on en croit cet article, à repousser les craintes européennes. Dans le même canton, l'organe de Louis Bornet (1818-1880), le libéral *Confédéré*, ne bouleverse quant à lui nullement ses habitudes éditoriales : le 29 juillet, le 31 juillet ou le 3 août, le journal se contente de reproduire les télégrammes français, allemands ou anglais faisant état des arguments des différents gouvernements

¹ En deuxième page de cette édition du 28 juillet 1870, le *Journal de Genève* se réfère par ailleurs à son correspondant britannique qui, à l'instar de ce que proposent les rédactions belges au même instant, reproduit les discussions engendrées par le projet Benedetti dans les cercles parlementaires anglais. La feuille helvétique tient tout de même à préciser, à cette occasion, le fait que le *Times* du 26 juillet assume ses propos en indiquant la véracité du document et l'existence très probable d'autres arrangements de ce type.

² Il est à noter que le *Chroniqueur* fribourgeois attend cette édition du 30 juillet 1870 pour publier, en première page, le contenu détaillé, en cinq articles, du projet de traité.

pour justifier, critiquer ou préciser le contenu du projet Benedetti¹. Le mutisme de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* de la famille Wolfrath (qui n'évoque pas une seule fois le traité) et la discrétion du libéral-radical *Confédéré du Valais* (qui ne relaie la question que pour renseigner, à l'instar de son confrère de Fribourg, le plaidoyer de chacune des parties²) confirment un constat essentiel : si la révélation du *Times* a un impact décisif sur l'opinion publique, c'est surtout dans les explications de contemporains déjà au faite du déroulement de la guerre et de l'échec diplomatique français de l'été 1870. Dans l'excitation de la deuxième quinzaine du mois de juillet, l'article britannique dicté par Bismarck est surtout une invitation au commentaire et, d'un point de vue strictement littéraire, presque une aubaine pour des Européens qui ne comprennent alors pas pourquoi les hostilités n'ont toujours pas débuté. D'ailleurs, on ne peut dire que les confidences des diplomates se démarquent particulièrement de la retenue critique des rédacteurs, et ce malgré les conversations plutôt animées auxquelles se livrent ministres et parlementaires anglais. Chez les agents politiques neutres montrant de l'attention pour le traité Benedetti, rares sont en effet les signes d'une véritable indignation ou d'une réelle impréparation vis-à-vis du contenu rendu public par le journal londonien. Pourtant passionné par les coulisses du monde diplomatique et par l'hypothèse d'arrangements déterminants entre les principaux cabinets d'Europe, le secrétaire de légation belge à Berne, Joseph de Riquet de Caraman (1836-1892), admet par exemple, dans une lettre du 30 juillet, combien le traité du *Times* semble au final porteur d'enseignements positifs pour l'élément neutre : « Le langage calme et presque indifférent des hommes d'État anglais paraît refléter une sécurité qu'ils ne sauraient avoir puisée autre part que dans des engagements suffisants de la part du gouvernement français », lance-t-il notamment avant de renvoyer dos-à-dos Paris et Berlin à propos de ce qu'il considère comme des « arrière-pensées »

¹ Dans son édition du 3 août 1870, en troisième page (rubrique « nouvelles étrangères »), le *Confédéré* fribourgeois relaie par exemple le contenu de la lettre de Benedetti lui-même au sujet des combinaisons de l'année 1866-1867. L'ambassadeur français y affirme être étranger aux arrangements publiés par le *Times*, expliquant que les conditions étaient celles de Bismarck lui-même et que Guillaume comme Napoléon III les avaient immédiatement rejetées.

² Voir les éditions du 31 juillet et du 4 août 1870.

heureusement brisées par la rupture de la « concorde » franco-allemande¹. S'ils révèlent le fait que le traité Benedetti a d'abord été communiqué au gouvernement belge avant toute fuite journalistique, les papiers privés d'Eugène Beyens (1816-1894), représentant de Bruxelles en France, appuient ce type d'appréciations. Le 24 juillet 1870, une lettre rédigée depuis les bureaux du roi Léopold II se charge d'informer directement l'ambassadeur – à l'insu du ministère des Affaires étrangères – du contenu du projet de traité. Théâtrale, la révélation faite par Bismarck à Berlin, devant le diplomate belge Jean-Baptiste Nothomb, aurait, selon la description qu'en fait cette lettre, tout du coup politique :

Ce jour où Bismarck a montré à Nothomb la déclaration qu'on vous envoie, la chose faite Bismarck est allé à son coffre fort, en a tiré un papier de quatre pages et a dit à Nothomb : - Connaissez-vous l'écriture de Benedetti ? Il m'a remis ceci après me l'avoir plusieurs fois exposé verbalement, un peu avant que votre incident des chemins de fer n'éclate². Je l'ai repoussé toujours et je continuerai. (...) Bismarck a dit : - depuis 1866 la France n'a pas abandonné l'idée d'une compensation. La guerre actuelle a le même but, je vous le dis pour que vous sachiez à quoi vous en tenir. Bismarck a demandé le secret le plus absolu, ce qui a été promis donc sachez et ne parlez à aucun au (ministère ?).³

Six jours plus tard, le point de vue de l'entourage royal, ici dévoilé par son intime collaborateur Jules Devaux (1828-1886), se veut pour le moins explicite. Les Anglais sont « calmes » ou font « semblant de l'être », mais la « confiance » paraît bien réelle et la mise au banc du Second Empire ne serait pas aussi évidente que ce qu'en disent les principaux contributeurs au *Times*. Au contraire, Bismarck aurait « surtout raté dans sa manœuvre » car « il voulait attirer l'Angleterre dans le conflit » alors que cette dernière « trouvera un moyen » de « se tenir en équilibre ». Et un peu comme l'avance, au même instant, Joseph de Caraman,

¹ Lettre de Caraman au baron Jules d'Anethan, Berne, 30 juillet 1870, n°110 (bis), ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse*, 6, 1868-1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Il fait ici référence au différend ayant opposé Paris et Bruxelles en 1868-1869 à propos du rachat de deux compagnies gestionnaires d'une partie des lignes de chemin de fer de la Belgique par la Compagnie (française) des chemins de fer de l'Est. Voir Christophe Bechet, *Traverser la Belgique ? De l'Indépendance au Plan Schlieffen (1839-1905)*, *op.cit.*, p.271-307.

³ Lettre du 24 juillet 1870 (Palais de Bruxelles à Beyens), ADB, Papiers Beyens, Caisse 6 étui 1, AI/P262, n°340/Farde VII, Ministère des Affaires étrangères.

Devaux pense même le moment opportun pour « prendre des garanties non pas pour les événements de la guerre mais pour les stipulations de la paix », la France étant « dans la gêne » et possiblement forcée, donc, de « donner des assurances bien formelles¹ ». Quoi qu'il en soit, le roi Léopold II lui-même ne paraît pas manifester plus d'inquiétudes en juillet 1870 qu'il n'en manifestait en 1867 lorsque des hommes d'État français comme allemands l'approchaient pour lui faire part des prétendues visées annexionnistes des uns et des autres². Le fait que le dossier *Indépendance, Neutralité, Défense militaire* des archives du ministère belge des Affaires étrangères ne comporte, pour la période juillet-décembre 1870, aucune correspondance diplomatique faisant mention des tractations reproduites par le *Times* n'est que plus révélateur de la distance manifestée par les milieux officiels à l'égard d'un tel document³ ; la démarche – berlinoise – est éminemment politique dans un contexte de préparation au combat, et Bruxelles s'en remet bien volontiers (et sans ajouter ses propres gesticulations à la confusion générale) aux réactions du cabinet britannique. Du côté de Berne et de ses légations, la dimension critique n'est pas moins fréquente et conditionne tout autant l'appréciation des révélations faites par le *Times*. Dans une lettre du chargé d'affaires Charles Emmanuel Philippe Mercier (1844-1889), alors temporairement en poste à Berlin, la crainte d'une trahison française est tempérée, dès le 28 juillet, par la possibilité de combinaisons similaires impliquant une chancellerie prussienne pour laquelle on ne peut pas non plus manifester la plus aveugle des confiances : « Reste à savoir si le gouvernement français n'est pas à même de produire des documents aussi désagréables pour la diplomatie prussienne », écrit en effet le Suisse basé à Berlin dans un rapport qui

¹ Lettre du 30 juillet 1870 (Palais de Bruxelles à Beyens), ADB, Papiers Beyens, Caisse 6 étui 1, AI/P262, n°340/Farde VII, Ministère des Affaires étrangères.

² D'après le contenu d'une lettre du 4 août 1870 (Palais de Bruxelles à Beyens), ADB, Papiers Beyens, Caisse 6 étui 1, AI/P262, n°340/Farde VII, Ministère des Affaires étrangères.

³ La question d'un arrangement contraire aux intérêts neutres entre la France et une puissance étrangère structure néanmoins une correspondance transmise par le représentant belge à Munich le 20 janvier 1871. Dans cette longue lettre, l'ambassadeur répond à une demande de son ministre de tutelle en informant Bruxelles du contenu supposé d'entretiens secrets menés à Salzbourg, en 1867, entre Napoléon III et l'empereur autrichien. S'il affirme ne « pas douter » de la volonté française d'annexer la Belgique, l'agent belge explique que, selon lui, l'hypothèse d'une alliance franco-autrichienne basée sur l'annexion de la Belgique et de l'Allemagne du Sud ne tient pas. Cf. Dépêche du ministre résident à Munich au baron d'Anethan, Karlsruhe, 20 janvier 1871, n°2 (1)-a5 ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

pointe tout de même l'impact potentiel du traité Benedetti sur les projets d'alliance de la France¹. Le 30 juillet 1870, le même Mercier semble d'ailleurs manquer lui-même de conviction lorsqu'il soumet à sa hiérarchie l'éventualité d'une audience privée avec Bismarck ; la rumeur faisant état de la mention de la Suisse dans les négociations secrètes supposément menées par Paris en Allemagne provient en effet du secrétaire prussien des Affaires étrangères lui-même, et pas sûr que le stratagème du ministre Hermann von Thile (1812-1889) suffise à alarmer les principaux décideurs de la Confédération helvétique quant à un véritable danger français². Quant au Danemark, la pression qu'y subissent les membres du gouvernement de Ludvig Holstein-Holsteinborg ainsi que les agents de l'administration éclipsent littéralement la nouvelle d'Angleterre. Après le 25 juillet (jour de la révélation) et jusqu'aux premiers combats, les correspondances de personnages aussi influents que les ambassadeurs à Berlin et Paris George Quaade (1813-1889) et Léon Moltke-Hvitfledt (1829-1896), que l'ancien président du Conseil et négociateur extraordinaire Christian Emil Frijs, que le directeur de la police Vilhelm Christoffer Crone (1813-1887), que le général Waldemar Raasløff (1815-1883), que le ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn (1821-1892), que le ministre de la Justice Andreas Frederik Krieger (1817-1893) ou que le chef politique des relations extérieures Peter Vedel ne trahissent pas la moindre attention concrète pour le projet reproduit par le *Times*. Et lorsque l'affaire est mentionnée, c'est pour mieux y voir un tort partagé et une tentative très politique de bénéficier de l'appui moral de l'Europe neutre. C'est bien ce que fait le général Carl Ernst Johan Bülow (1814-1890), chargé d'affaires du Danemark à Londres, dans une lettre adressée à son ministre de tutelle le 28 juillet 1870 : certes, le traité provoque « l'émoi » en Angleterre, mais sa mise à jour est « l'œuvre du gouvernement prussien » et « il ne fait aucun doute que la publication de tels projets politiques a pour but principal de détourner les intérêts des États neutres de la France », d'autant que,

¹ Lettre du Chargé d'affaires a.i. de Suisse à Berlin, C. P. Mercier, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°264, 28 juillet 1870, p.398-399. Notons que Mercier assure le rôle d'ambassadeur dans l'attente du retour du ministre plénipotentiaire accrédité, Bernhard Hammer (1822-1907). Indisponible plusieurs mois en raison d'une maladie, ce dernier ne reprend son poste qu'au milieu du mois d'octobre 1870.

² Lettre du Chargé d'affaires a.i. de Suisse à Berlin, C. P. Mercier, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n_269, 30 juillet 1870, p.404.

d'un point de vue politique, Bismarck ne serait « pas en meilleure posture » que ne l'est le cabinet impérial français¹. Bien occupé, à ce moment-là, par la gestion pour le moins délicate des sollicitations françaises et allemandes, le ministre Andreas Krieger ne dit d'ailleurs pas autre chose dans une missive datée du 29 juillet : la démarche n'est pas celle d'un quotidien britannique mais bien celle de Bismarck et si l'écriture de Benedetti a été confondue par plusieurs témoins, le projet d'annexion de la Belgique par la France peut très bien être celui du chancelier prussien². De toute manière, l'urgence est ailleurs : un plénipotentiaire français doit présenter aux autorités du royaume les bases d'une possible alliance militaire, les chancelleries européennes se tournent discrètement vers Copenhague pour anticiper une éventuelle contagion du différend franco-allemand et l'opinion publique danoise, obnubilée par la question du Schleswig, se montre particulièrement insensible à la dite « bombe » lâchée par le *Times*³. Si torts il doit y avoir quant au traitement des « petites » puissances par les États belligérants, ils ne sont certainement pas à chercher dans les arrière-pensées du seul camp français, et Berlin a tout intérêt à mesurer sa propre part de responsabilité. C'est précisément ce que cherche à exposer le baron Rosenørn-Lehn au gouvernement russe dans les jours qui suivent la découverte du traité Benedetti. Le 2 août, la lettre qu'il transmet à son représentant à Saint-Pétersbourg a tout d'un contrepied vis-à-vis des sentiments antifrçais qu'espère alors favoriser le chancelier Bismarck :

¹ Lettre du général Bülow à Rosenørn-Lehn, Londres, 28 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°807, p.575-576.

² Lettre d'Andreas Frederik Krieger à K. Motzfeldt, Copenhague, 29 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°808, p.582.

³ Il faut par exemple attendre le 29 juillet 1870 pour que le *Dagens Nyheder* de Robert Watt évoque, en première page, le projet Benedetti. Le journal ne donne guère son point de vue mais prend tout de même la peine d'associer à son éditorial le démenti du *Journal Officiel*. C'est deux jours plus tôt que Christian Vilhelm Rimestad reproduit dans son *Dags-Telegraf* une partie des arrangements mis à jour par le *Times*. Il n'est néanmoins pas non plus question de jugement personnel et les nouvelles de guerre classiques prennent vite le pas sur cette révélation. Le lendemain, l'éditorial de la feuille de Rimestad, très francophile, prouve combien le document post-Sadowa n'a pas altéré l'enthousiasme du titre copenhagois. Le 3 août, il est encore question de ces informations véhiculées par « le *Times* et les autres journaux de Bismarck » sous un angle qui ne laisse aucune place à la critique du crédit français de l'été 1870. Dans un article offrant pourtant un récapitulatif très détaillé de la rupture diplomatique du mois de juillet 1870, *Illustreret Tidende* du 31 juillet choisit quant à lui de taire le traité Benedetti : si guerre il y a, c'est à Berlin qu'il faut semble-t-il en chercher l'origine, et la France est au contraire saluée pour l'étonnante patience qui fut la sienne depuis les premières annexions prussiennes de 1864.

S'il est vrai, qu'aucun gouvernement ne peut faire abstraction de l'opinion publique de son pays, et surtout dans un état constitutionnel, où l'opinion du peuple politique a un droit légal de se faire valoir, il deviendra doublement difficile pour le gouvernement danois de ne pas tenir compte d'une opinion publique, devant laquelle se dressent tous les souvenirs de l'indigne attaque de la Prusse en 1863 et de la perfidie de M. de Bismarck depuis 1866, en même temps qu'elle a une confiance peut-être exagérée dans les armes françaises et qu'elle se flatte de l'espoir que le concours du Danemark pourrait contribuer dans une certaine mesure à décider le résultat. Et dans cet état de choses que fait la Prusse ? Au lieu de nous aider à calmer les esprits et au lieu de se concilier les suffrages de l'Europe, en faisant enfin honneur à sa parole solennellement donnée, M. de Bismarck a pris l'initiative pour dire à M. Quaade, que non seulement les difficultés qui l'avaient empêché d'exécuter l'art. V de la paix de Prague, subsistaient toujours, mais qu'il ne pourrait pas même donner des promesses pour ce qui se ferait après une paix favorable à la Prusse.¹

Offensif, résigné et rancunier, le propos du Danois est loin de la condamnation tous azimuts alors assumée par l'influent *Times*. Comprise dans ses liens dialectiques avec ce que dévoilent les correspondances journalistiques et administratives suisses et belges, la réception danoise du traité Benedetti prouve en tout cas la fragilité des combinaisons politiques berlinoises. Coupable, la France l'est certainement pour ses visées bien connues sur la Belgique et sur le Luxembourg. Mais à lire les témoignages de dizaines de neutres (y compris ceux de responsables politiques très directement concernés par les implications supposées du projet Benedetti), le statut de victime n'est pas accordé à la Prusse sans un mouvement de recul destiné à mettre en avant le fait que l'explosion du mois de juillet 1870 reste le fruit de l'imprudence de deux souverains, de deux administrations et de deux nations. Condamnable, Berlin l'est également pour la réputation militariste et conquérante induite par le résultat de guerres menées durant les années 1860. Le fait que Paris en soit venu à tirer son épée n'est pas une immense surprise ; la cohabitation de deux puissances à l'appétit si aiguisé semblait de toute manière impossible. Pourtant, si l'interrogation des

¹ Lettre du baron Rosenørn-Lehn à Vind, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, Copenhague, 2 août 1870, *DNS* (vol.2), n°828, p.605-606.

dynamiques d'opinions engendrées par l'article du *Times* montre combien il est difficile de schématiser les sentiments des Européens lorsque se pose la question des responsabilités, l'appréciation de la guerre en elle-même, en tant que confrontation matérielle et physique, donne peut-être davantage d'indices pouvant expliquer la popularité du constat faisant de l'Europe une sorte d'adversaire moral d'une France incontrôlable. Car si Napoléon III n'est, nous l'avons vu, pas forcément le seul coupable politique de l'été 1870, le fait que l'on attende de lui de rapides et décisifs mouvements offensifs sur le Rhin allemand n'est certainement pas étranger à la propagation de sentiments d'inquiétudes au sein des sociétés neutres.

I. 2. 2. La France coupable car donnée vainqueur ?

Le 30 juillet 1870 alors qu'il commente – avec retenue – la révélation du *Times*, Joseph de Riquet de Caraman, représentant belge à Berne, se livre à des projections pour le moins étonnantes pour qui connaît le résultat de la guerre franco-allemande : le retard pris par l'armée française (qui, rappelons-le, se prépare à la guerre depuis le 15 juillet), écrit-il, s'expliquerait par « la nécessité pour le gouvernement français de répondre à cet acte [celui de la signature d'une alliance entre la Prusse et l'Allemagne du Sud] par ses alliances et d'entourer l'Allemagne confédérée par un véritable cercle de feu ». Selon lui, la France aurait réussi dans cette grande tâche, et « tant à Posen que sur le Danube, le Rhin et la mer », Berlin « trouvera des ennemis à combattre ». Aussi, les alliés de Paris sont l'Italie (dont les préparatifs seraient « connus »), la Hongrie (« travaillée et excitée »), l'Autriche (qui se préparerait « silencieusement »), le Danemark (entraîné alors « dans une revanche qui aurait bien quelque légitimité ») mais aussi le peuple polonais qui pourrait « créer de graves embarras » à la Prusse et qui éprouverait les plus vives sympathies pour un prince Napoléon prêt, déjà, à prendre la tête des « troupes de débarquement » sur la Baltique. Dans cet orchestre militaire, « l'armée italienne pourrait donc opérer une diversion des plus utiles vers le sud de la Bavière tandis que l'armée autrichienne agirait du côté de la Saxe et du Grand-duché de Posen », le tout calibré et structuré, en quelque sorte, par « les neutralités suisse, belge et néerlandaise qui, respectées par la France comme cela semble acquis, deviendraient hostiles pour les armées allemandes, si elles tentaient d'emprunter ces territoires ». La France serait donc bien forte d'une « immense coalition » et, naturellement, son offensive ne pourrait être que massive et décisive¹. Rédigé dans un contexte mêlant agitation diplomatique et expression d'une certaine impatience vis-à-vis d'un conflit qui semble ne jamais débiter, le surprenant calcul de l'ambassadeur de Belgique en Suisse introduit, à nos yeux, une rhétorique absolument incontournable de l'Europe du mois de juillet 1870 : la France n'est pas tant un danger pour les combinaisons politiques qui furent jadis les siennes ou pour la nature juridique

¹ Lettre de Caraman au baron Jules d'Anethan, Berne, 30 juillet 1870, n°110 (bis), ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse*, 6, 1868-1870, Ministère des Affaires étrangères.

de ses institutions (Caraman ne nuance-t-il pas, dans la même lettre du 30 juillet, le poids du traité Benedetti ?), mais elle est à prendre très au sérieux pour la supériorité militaire qu'elle s'apprête à prouver sur le champ de bataille.

C'est la thèse que retiennent très vite la plupart des journaux danois. Très préoccupés par l'impatience de leurs lecteurs, par les rumeurs de débarquement de troupes françaises et par la gestion des pressions internationales pesant sur le cabinet royal, les rédacteurs du royaume trouvent un second souffle lorsqu'il s'agit d'anticiper l'issue de la gigantesque bataille ; ils profitent des deux semaines de flottement (à partir du 16 juillet) pour détailler, chiffres et confessions à l'appui, l'avantage dont paraît bénéficier la France. Le jour-même de la découverte du projet Benedetti, le *Dagens Nyheder* n'a par exemple qu'une idée en tête : répondre à la question, « soulevée les huit derniers jours par des milliers de [ses] compatriotes », de la force de l'armée de Napoléon III à l'aune des enseignements de Sadowa qui, faut-il l'avouer, ont « semé la confusion dans l'opinion publique européenne ». Or, selon la feuille de Robert Watt, le triomphe prussien du début de l'été 1866 doit être nuancé : cette victoire a été « obtenue grâce à la supériorité numérique et aux machines de guerre prussiennes » et il est nécessaire de « protester vivement contre la tendance qui ferait qu'une seule bataille donnerait à l'armée prussienne une réputation supérieure à une armée comme celle de la France qui dans sa grande et excellente histoire militaire a remporté nombre de victoires, bien plus que la monarchie prussienne ne peut en compter¹ ». Et si cela ne suffit pas, une « petite histoire militaire prussienne » doit faire l'affaire dans l'idée de convaincre les moins optimistes : « Nous disons simplement, lance encore le journal copenhagois, que sur les guerres que se sont livrées les Français et les Prussiens dans ce siècle, le résultat est que les derniers cités n'ont remporté que 8 batailles sur 25, dont 3 des plus importantes n'ont pu être gagnées qu'avec l'aide de toute l'Europe. » En somme, « il n'y a donc aucune raison valable de douter et d'angoisser en anticipant la bataille qui va se livrer

¹ Sur la guerre austro-prussienne de 1866 et, plus généralement, sur les rapports entre Vienne et Berlin dans les trois premiers quarts du XIX^e siècle, on conseillera, pour sa précision et pour les éléments biographiques et chronologiques qu'elle propose, l'excellente synthèse de John Breuilly, *Austria, Prussia and the Making of Germany, 1806-1871*, Londres, Longman, 2011 (2002), 196p.

maintenant¹ ». Quatre jours plus tôt, le constat du *Dagens Nyheder* était d'ailleurs le même. En première page, étalé sur non moins de trois colonnes, un article comparant « les flottes française et prussienne » devait en effet se charger de pointer l'indiscutable avantage des vainqueurs de Solférino sur ceux de Sadowa. La Prusse peut bien compter sur quatre navires de guerre suffisamment imposants et dotés de canons (le *König Wilhelm*, le *Prinz Wilhelm*, le *Prinz Carl* et le *Prinz Adalbert*), mais « le reste de sa flotte est composée de frégates de bois et de corvettes qui ne peuvent être que d'une utilité minimale en tant que croiseurs et qui ne peuvent prétendre sérieusement à se mettre dans de bonnes dispositions ». À l'inverse, l'armada française serait forte de 51 cuirassés, dont « 45 sont totalement opérationnels et prêts à gagner la mer avant un mois » et « 6 sont en construction et aptes au service d'ici un à deux ans² ». La démonstration est *a priori* éloquente. Si éloquente que son principe est vite repris par le *Dags-Telegraf* de Christian Vilhelm Rimestad. Comme pour s'excuser de la lenteur des opérations rhénanes, le journal de Copenhague se veut en effet rassurant dès le 22 juillet : il n'y aura pas de combat majeur « avant la semaine prochaine » et les effectifs des armées de France et d'Allemagne que découvrent les Européens cacheraient, peu importe le système d'alliances imaginé, une sensible domination parisienne. Certes, les chiffres avancés par le journal viennois *Neue Freie Presse* – un journal « antifrançais » – vont dans le sens d'une supériorité numérique allemande : 480 000 soldats d'infanterie, 51 000 cavaliers et 1344 canons ne tiendraient effectivement pas la comparaison, côté français, face aux 526 000 soldats, 55 000 cavaliers et 1590 pièces d'artillerie que seraient en mesure d'aligner la Prusse et ses alliés³. Mais s'en

¹ Cette « petite histoire militaire prussienne » est présentée en première page du *Dagens Nyheder* du 25 juillet 1870.

² *Dagens Nyheder*, 21 juillet 1870. Notons ici que les historiens de la guerre franco-allemande vont effectivement dans le sens du constat dressé par le journal danois. Michael Howard rappelle par exemple que la « conduite navale de la guerre » était au centre de la stratégie impériale et que la France disposait bien d'une flotte « qui avait des raisons d'être perçue comme la plus efficace du monde » ; il comptabilise 49 cuirassiers parfaitement armés prêts à défendre les intérêts de Paris, contre 5, seulement, côté allemand (ainsi qu'une trentaine de vaisseaux de moindre importance). Cf. *The Franco-Prussian War: The German invasion of France 1870-1871*, *op.cit.*, p.204-225.

³ Prenons les chiffres de Raymond Oberlé pour mesurer la force numérique des acteurs de la guerre en juillet 1870 ; début août, entre l'Alsace, la Lorraine et Châlons, les sept corps de l'armée du Rhin française se composent selon lui de 330 000 hommes, contre 563 000 côté allemand. Cf. *Alsace : 1870, l'Année terrible*, *op.cit.*, p.12. Pour François Roth, ces chiffres sont théoriques et doivent être modifiés en fonction de la nature des personnes appelées (combattants stricts,

tenir à ces statistiques serait, selon la rédaction du n°24 de la Store Kongensgade, une parfaite erreur :

Il faut préciser devant cette comparaison qu'elle est indéniablement influencée par l'opinion pro-prussienne du journal, en témoigne le fait, malgré la force française dans ce domaine, qu'il n'y ait pas un mot sur la flotte d'Allemagne du Nord qui, comme on le sait, n'est rien en comparaison à celle de la France.¹

La confiance semble en tout cas telle que Rimestad se permet de questionner la « coalition » d'États « différents » qui s'apprête à faire face aux fusils français : l'alliance sera-t-elle toujours aussi solide après les premières victoires françaises² ? Certainement pas, si l'on en croit les « quelques commentaires » qu'il fait publier en première page dans la première semaine du mois d'août, aveuglé par le demi-succès français à Sarrebruck :

En 1870, les Prussiens sont très déterminés et forts de victoires, c'est du moins ce qu'ils disent eux-mêmes. Ils ont une très grande armée, sont bien pourvus en armes et sont aidés par les Allemands du Sud et par une partie des Autrichiens. Le 2 août, les Français ont débuté leur marche en avant : nous verrons donc si cette fois l'enthousiasme prussien, le troisième du siècle, aura meilleure fortune que les deux premières fois, et si ce dernier, en comparaison des deux premiers, aura la force que lui prête la presse allemande. Nous ne le pensons pas.³

Jamais à court de supports susceptibles d'offrir à son lectorat un regard patriotique-conservateur sur l'actualité, Carl Ploug (1813-1894) profite lui aussi de l'attente générale pour tenter d'anticiper, dans son *Fædrelandet*, le résultat du grand combat rhénan. Si la comparaison numérique des adversaires ne l'inspire visiblement pas, nul doute néanmoins que l'élément français est prêt à la guerre et que le fait que Paris ait, le premier, pris la responsabilité de rompre la paix témoigne d'une assurance résolument offensive. Le 20 juillet par exemple (soit

médecins ou services) et en prenant en compte le fait que les unités mobilisées sont souvent incomplètes. Selon lui, la France compte ainsi, au commencement du conflit, 230 à 290 000 hommes, contre 510 000 environ du côté des États allemands. Pour l'artillerie, le rapport est d'environ 1600 pièces contre 980 en faveur des Allemands. Cf. *La guerre de 1870, op.cit.*, p.21-33.

¹ *Dags-Telegraf*, 22 juillet 1870.

² *Dags-Telegraf*, 4 août 1870.

³ *Dags-Telegraf*, 5 août 1870.

deux semaines avant la première véritable bataille à Wissembourg), la rubrique « Udlandet » du journal se plaît à relayer la confiance des décideurs français : Eugène Rouher n'a-t-il pas déclaré au Sénat qu'en même temps qu'est venu « le temps du danger », celui « de la victoire » est tout proche, anticipant la « libération » d'une Allemagne « réprimée » par une « domination » dont l'écrasement signifiera le retour de la paix européenne ? L'armée française, elle, serait en tout cas prête, selon la feuille de Ploug, à répondre au défi berlinois :

L'organisation a déjà eu lieu à la tête de l'armée, puisque 7 généraux de brigade sont devenus des généraux de division, et 14 colonels ont été promus généraux de brigade. La classe aînée de l'école des officiers doit, elle, offrir des sous-lieutenants. L'armée doit se former en 7 corps, l'empereur assumant le commandement général avec Lebœuf comme chef d'état-major et ministre de la Guerre ; le général Lebrun intègre également l'état-major. Mac-Mahon, Frossard, Bazaine, Ladmirault, Feuilly (sic), Canrobert et Douai doivent prendre la tête de l'un des 7 corps, tandis que Bourbaki doit mener la Garde et les unités de réserve, avec Baraguay d'Hilliers (sic) et Montauban pour le commandement de Paris et de Lyon. Un télégramme dit que les Français se sont avancés sur le Rhin prussien à Sarrebruck.¹

Pour un commentaire publié le lendemain de la déclaration de guerre officielle, on ne peut dire que l'humeur soit au défaitisme : Paris serait tout à fait organisé, ses troupes préparées et son offensive si évidente qu'elle aurait même déjà débuté du côté de Sarrebruck. On comprend bien sûr, à la lecture de telles déclarations et de tels raccourcis, que la réputation militaire de la France est peut-être ce qui frappe en premier les Européens de l'été 1870. Toujours au Danemark, le fait qu'un journal aussi modéré que le *Berlingske Tidende* se joigne à ce type d'observations n'en est d'ailleurs qu'une preuve supplémentaire ; alors qu'il s'efforçait jusque-là de relayer tant les dépêches françaises que les arguments de leur adversaire, l'organe officieux du cabinet royal ne peut s'empêcher d'accueillir la nouvelle du vote des crédits de guerre par une

¹ Rarement présentée en première page du journal, la rubrique « Udlandet » du *Fædrelandet* est un curieux mélange de reproduction de dépêches et de commentaires subjectifs de la rédaction copenhagoise. En ce 20 juillet 1870, on la retrouve en troisième page.

succession d'articles pronostiquant – est-ce encore une surprise ? – les intentions très offensives de Paris. Dès le 16 juillet, une correspondance chipée à un titre allemand y promet l'arrivée prochaine de quelque 250 000 hommes sur la frontière du Rhin, tandis que deux articles anticipent les premiers « succès » de la France et pointent les « craintes » des « cercles militaires prussiens » devant la rapidité de la marche française vers les rives rhénanes allemandes. N'est-ce pas « l'armée française avec son grand et rayonnant passé qui va se mesurer aux vainqueurs de Sadowa¹ » ? N'est-ce pas l'affrontement du « génie français » et de « l'organisation prussienne », affrontement dans lequel de « grands généraux » s'apprêtent à faire à nouveau leurs preuves, au point, signe d'un état d'esprit décidé, que les « conditions de paix françaises » sont déjà imaginées (« reddition de Mayence, rupture de l'alliance militaire avec les États d'Allemagne du Sud, application de l'article 5 du traité de Prague »)² ? Toujours dans son édition du 16 juillet, le *Berlingske* n'hésite d'ailleurs pas à reproduire les calculs les plus étonnants : les préparatifs de guerre seraient déjà très avancés en France, notamment dans les ports de Toulon et de Brest ainsi qu'à Besançon, et la flotte française se tiendrait prête à se déployer en « trois escadres » couvrant la Baltique, l'Atlantique et même le fleuve du Rhin ainsi que ses affluents. Le 19 juillet au soir, le journal conservateur publie un « plan des opérations françaises en Allemagne » emprunté au *Neue Frei Presse* autrichien : Zweibrücken, Kaiserslautern, Neustadt, Mannheim, Lauterbourg, Karlsruhe ou encore Francfort seraient les cibles prioritaires dans une projection qui ne laisse décidément aucune place à l'éventualité de combats en territoire français. Le 21 juillet, alors que l'on promet maintenant le début des hostilités pour les jours à venir, on lit encore dans la feuille des rédacteurs Johan Frederik Knudsen, Theodor Emil Manicus et Moritz Nathansen un premier bilan pour le moins optimiste des dispositions parisiennes : l'engagement volontaire mènerait grand train dans la capitale française, offrant un appui conséquent à l'armée (parallèlement à l'arrivée de « milliers » de combattants venus d'Algérie). De plus, les « mitrailleuses », présentes « en nombre », n'attendraient que la première étincelle pour prouver leur efficacité. Et si l'éditorial du 22 juillet

¹ Ce commentaire enthousiaste apparaît dans l'éditorial du *Berlingske*, le 16 juillet 1870.

² Le *Berlingske* du 16 paraphrase ici « des journaux français », toujours en première page de son édition du 16 juillet.

nuance l'assurance française¹, les éditions de la dernière semaine du même mois pointent surtout la force de frappe de l'armée de Solférino : ici on rappelle que la France est « la nation la plus militaire du monde² », là on dit « s'attendre à ce que les Français passent en Allemagne par Lauterbourg d'où il faut un jour pour marcher sur Karlsruhe et trois pour Mannheim³ », là encore, on pense que « les mitrailleuses seront peut-être pour cette guerre en faveur de la France ce que les canons représentaient pour la Prusse en 1866⁴ ».

La tendance se confirme-t-elle ailleurs que dans un royaume naturellement excité par les déconvenues que lui-même a subies face au voisin prussien ? À s'en tenir aux commentaires passionnés d'une presse européenne bien obligée d'offrir à ses lecteurs de quoi patienter jusqu'au début des grandes batailles, la réponse est généralement positive. Elle l'est en tout cas pour le cas des rédactions belges qui, proximité du théâtre de guerre oblige, proposent de multiples articles cherchant à présenter les protagonistes de la rupture du milieu du mois de juillet 1870. Dès le 19 juillet par exemple, le libéral *Journal de Charleroi* compare les trois armées qui, selon lui, seraient alors amenées à s'entrechoquer. Composition des troupes de ligne, de l'artillerie, des gardes royale et impériale, du génie ou de la cavalerie permettent au titre de dévoiler une première fois son point de vue : comparé aux dispositions de la Prusse et de l'Espagne (que le journal croit alors en passe d'être mêlée à la guerre), l'effectif français est « formidable » et, si l'on y ajoute « la garde nationale mobile forte de 95 bataillons d'infanterie et d'artillerie » dont la mission serait de défendre les places fortes, alors Paris se présente sur le Rhin le torse bombé. C'est certain, « la France se tient prête » et les « hostilités sont imminentes⁵ ». Et s'il faut s'en convaincre, un coup d'œil aux articles rédigés ou reproduits par la feuille dans les jours qui suivent suffirait certainement à interpeller ceux qui douteraient de

¹ « On a prévu et attendu, côté allemand surtout, que les Français avec leur nombre ayant un si fort avantage, que 24 heures après la déclaration de guerre ils seraient sous les bannières contre ce Rhin prêts à submerger l'Allemagne : mais depuis le 16, il a fallu six jours pour que les grandes colonnes d'armée des deux côtés soient disposées », lit-on, ce jour-là, dans l'éditorial du *Berlingske*.

² *Berlingske Tidende*, 25 juillet 1870.

³ *Berlingske Tidende* (supplément), 26 juillet 1870.

⁴ *Berlingske Tidende*, 26 juillet 1870.

⁵ *Journal de Charleroi*, 20 juillet 1870.

la puissance française : les troupes de débarquement sont déjà rassemblées et celles d'Afrique déjà à Metz¹ et, quel que soit le rapport politique que l'on entretient avec elle, on ne peut que constater le fait que « jamais la France n'a pu mettre en ligne aussi rapidement une aussi belle armée » et qu'elle se trouve donc « dans les conditions les plus propices pour bien recevoir les Prussiens ou marcher en avant, suivant les circonstances² ». Dithyrambiques, les portraits de généraux français publiés sous le titre « le défilé de la Grande Armée » donnent au lectorat matière à ne pas s'impatienter : Frossard (le 27 juillet) ou Trochu (le 28) y bénéficient en effet d'un traitement qui n'a rien à envier à l'enthousiasme patriotique de la presse parisienne³. Même lorsque la « tactique prussienne » est à l'honneur après deux longues semaines d'immobilisme sur le théâtre du conflit, c'est bien une offensive française qui semble être préparée par « l'immense triangle » articulé autour de Trèves, Coblenz et Mayence : les 100 000 hommes que l'on dit « embusqués dans la Forêt-Noire » auraient notamment pour objectif « d'envelopper l'armée française qui franchira le Rhin », les 100 000 autres massés dans le Schleswig sont bien là pour « se porter à la rencontre de toute troupe de débarquement » et 80 000 sont déjà prédisposés à la défense de Berlin⁴. Chez les rédacteurs belges dont le verbe n'est généralement pas en faveur de Napoléon III et de ses généraux, on n'échappe pas non-plus à l'impression de vivre un début de campagne anticipé par l'état-major français. Dans son éditorial du 19 juillet 1870, *l'Indépendance belge* avoue par exemple que les dispositions de Paris semblent bonnes :

La déclaration de guerre lancée, quelques jours se passeront encore en préparatifs. D'ici là il faut donc se tenir en garde contre toutes les nouvelles annonçant des engagements. L'Empereur ne quittera Paris que dans quelques jours, de jeudi à samedi probablement. La garde impériale le précèdera de vingt-quatre heures. Sept corps d'armée sont en voie de formation. Le commandement

¹ *Journal de Charleroi*, 21 juillet 1870.

² Ce sont les termes qu'assume la rubrique « la guerre » présentée en première page du *Journal de Charleroi* du 22 juillet 1870.

³ À propos de Frossard, on dit par exemple, le 27 juillet 1870, qu'il est « une individualité », un « homme à part » qui « est aussi savant que brave ». « En présence de l'ennemi, [son] naturel reparaît et la violence éclate » lance encore l'article qui salue par ailleurs le caractère humain d'un soldat qui « a un culte pour la famille ».

⁴ *Journal de Charleroi*, 1^{er} août 1870.

en chef sera exercé par l'Empereur, ayant le maréchal Le Bœuf comme chef d'état-major.

Si l'intuition des éditorialistes avait besoin d'être appuyée, une correspondance particulière en provenance de Strasbourg est d'ailleurs là pour le faire : la concentration « s'achève avec la plus admirable activité », explique ce témoin en date du 21 juillet, « rien n'est négligé ou omis » et « en attendant que l'Empereur donne le signal impatientement attendu de la marche en avant, tout le monde, bourgeois aussi bien que militaires, s'essaie à pénétrer les combinaisons que nous allons bientôt voir se développer dans l'action¹ ». Le 27 juillet encore, soit deux jours après la révélation du *Times* (révélation ayant rappelé à l'Europe l'appétit très offensif, voire offensant, du Second Empire), la deuxième page du titre de Bérardi abrite une lettre particulière qui, elle, ne laisse planer aucun doute sur la force des troupes massées à l'est :

C'est une véritable armée de réserve qui sera au camp de Châlons. Outre les cent bataillons de gardes mobiles, on trouvera encore moyen, malgré les masses immenses qui manœuvrent sur la frontière, d'avoir là un véritable corps d'armée. Le maréchal Canrobert a pris le commandement de toutes ces forces réunies.

Généralement réservé puisque répondant à la nécessaire modération du cabinet auquel il sert de tribune, le *Journal de Bruxelles* croit tout autant en la détermination française. On y lit en effet dans les premières heures suivant le vote des crédits de guerre :

C'est la France qui prend l'offensive, et bien que le télégraphe et les journaux gardent sur les mouvements de troupes un silence obligé, on peut s'attendre à voir cette puissance mener les opérations militaires de façon à ne pas perdre les quelques jours d'avance qu'elle paraît avoir sur la Prusse.²

¹ *L'Indépendance belge*, 24 juillet 1870.

² *Journal de Bruxelles*, 17 juillet 1870.

Et si l'éditorial du 21 juillet nuance l'excitation générale¹, il semble bien que la France soit toujours résolue à « prendre l'offensive² », que le canon s'apprête à tonner « sur les bords de la Sarre » et dans le nord où se dépêche la flotte française³ et que le commandement allemand reste sur ses gardes dans une optique apparemment défensive :

Le long du Rhin, les forteresses se trouvent toutes en état de siège. À Mayence, on rase les glacis ; on abat les arbres et l'on démolit les constructions qui s'élèvent dans le rayon de la forteresse. (...) Le long des côtes du Nord, tout est en état de guerre. Le port de Kiel est fermé ; on établit des télégraphes de batterie en batterie. À l'approche de bâtiments français qui croisent actuellement devant Hull, les habitants ont fui emportant ce qu'ils ont de précieux.⁴

Si cela était encore nécessaire, l'affaire de Sarrebruck (et la publicité que lui offre la France dès le 2 août au soir) met tout le monde d'accord : c'est bien la France offensive qu'il faut apprécier ou, c'est selon, redouter. En Suisse, le très réservé *Bund* peut enfin, grâce à cet épisode, structurer son commentaire du conflit (habituellement présenté en première page, sous le titre « situation ») autour d'un fait concret dont les enseignements paraissent alors évidents : « Les Français ont pris l'offensive, on traversé la frontière et se sont avancés jusqu'à Sarrebruck », avec pour objectif immédiat, semble-t-il, la place de Mayence⁵. S'il passe lui-même sous silence cette fameuse « prise » de Sarrebruck⁶, le *Journal de Genève* ne peut totalement rester indifférent à ce qui s'apparente alors à la première grande nouvelle du théâtre de guerre. En deuxième page de l'édition du

¹ Ce jour-là, le *Journal de Bruxelles* justifie en effet le temps pris par les belligérants pour organiser leurs troupes en position de livrer bataille. À l'aide d'exemples historiques, l'organe bruxellois explique que la rapidité du glissement diplomatique fait que la mobilisation des armées nécessite des ajustements qui retardent le premier véritable combat. En ce 21 juillet 1870, le journal pronostique néanmoins un fait de guerre pour la semaine d'après, c'est-à-dire à partir du 25 juillet.

² *Journal de Bruxelles*, 26 juillet 1870.

³ *Journal de Bruxelles*, 31 juillet 1870.

⁴ *Journal de Bruxelles*, 2 août 1870.

⁵ *Der Bund*, 4 août 1870.

⁶ Le fait que l'éditorial du *Journal de Genève* se refuse, le 5 août 1870, à tout commentaire vis-à-vis de l'affaire de Sarrebruck est d'autant plus curieux (et d'autant plus justifié par des raisons que l'on imagine politiques, l'organe ne masquant nullement sa réserve à l'égard de la France impériale) que les nouvelles de Wissembourg motivent, le lendemain, un commentaire décidé évoquant une « véritable victoire allemande ».

5 août 1870, ses correspondants particuliers sont formels et vont jusqu'à dicter, déjà, les conditions de paix que pourrait exiger une France décidément en route vers une guerre d'invasion : « On espère que cette fois nous ne rendrons point Sarrebruck et que le minimum de nos prétentions s'élèvera, avant tout, à la restitution des places que nous ont enlevées les traités de 1815 », écrit notamment l'un d'eux non sans s'étonner, sous un angle plus critique, de la présence du prince impérial parmi les troupes ayant arraché cette ville. La veille d'ailleurs, le journal devait bien prédire, à l'aune des premiers télégrammes relatant l'incident et malgré sa propension à tempérer les ardeurs françaises, le « rôle important » que devraient jouer les principales forteresses allemandes protégeant la rive gauche du Rhin : l'avantage, au départ du moins, serait en effet bien parisien¹. Depuis Fribourg, le *Chroniqueur* ne dit pas autre chose et paraît même s'enflammer pour l'ouverture des hostilités en territoire allemand :

L'heure de l'attente et de l'inaction (au moins apparente) est donc passée, l'armée française a pris l'offensive en s'emparant de Sarrebruck, en se rendant maîtresse des hauteurs qui commandent le chemin de fer de Trèves. On peut supposer maintenant que le futur champ de bataille est déjà plus ou moins arrêté et que les opérations sérieuses vont suivre sans plus de retard.²

Bien sûr, l'effet dépasse les frontières helvétiques et s'exprime aussi dans les rédactions qui s'étaient déjà permises, en Belgique comme au Danemark, d'anticiper l'agressivité française. Déjà impressionné, nous l'avons vu, par le potentiel matériel de la France, le *Dagens Nyheder* de Copenhague évoque une « victoire importante » que les Prussiens cherchent, en vain et à tort, à réduire à l'état de simple escarmouche³. Le *Dags-Telegraf* est catégorique : « Les Français ont remporté leur première conquête dans cette campagne, et nous espérons que le vieux proverbe "chose bien commencée, chose à moitié faite" s'avèrera vrai.⁴ » Dans son *Dagbladet*, Carl Steen Andersen Bille s'enthousiasme à son tour :

¹ Le journal salue ce jour-là (4 août 1870), dans son éditorial, la « valeur défensive » des places autour desquelles s'organise la mobilisation allemande.

² *Le Chroniqueur suisse*, 6 août 1870.

³ *Dagens Nyheder*, 5 août 1870.

⁴ *Dags-Telegraf*, 5 août 1870.

Le combat de Sarrebruck livré le 2 août semble être plus important que ne le laissent penser les premières nouvelles prussiennes, et ce “coup de théâtre” comme on l’appelle s’avèrera certainement décisif pour l’humeur de Berlin et de Paris puisqu’il prouve une véritable supériorité des armes françaises.¹

« Sarrebruck enlevé par les Français », lit-on au même moment en première page du *Journal de Charleroi* : et si la portée de la bataille reste à prouver pour la rédaction, la nouvelle n’en est pas moins « importante » dans le sens où « elle devrait augurer un mouvement offensif des Français² ». L’impression est la même dans les bureaux du *Journal de Bruxelles*. Avec excitation, les regards peuvent enfin se tourner vers les frontières franco-allemandes et mesurer, dès le 3 août, combien la réputation française semble justifiée :

L’armée française du Rhin a fait hier un premier mouvement en avant. Elle a franchi la frontière allemande et, après deux heures de combat, a débusqué les Prussiens de la position qu’ils occupaient à Sarrebruck. C’est une dépêche expédiée du quartier général de Metz qui nous apprend ce premier fait d’armes.

Le lendemain 4 août, l’instant paraît d’ailleurs encore plus solennel :

L’armée française est en marche ; les Prussiens, massés sur leurs frontières, vont disputer pied à pied leur territoire à l’ennemi. La grande lutte commence. Dès à présent les événements militaires prennent le pas sur les discussions politiques. (...) Sarrebruck, on le sait, est la première ville qu’on rencontre quand on débouche dans la Prusse rhénane par la vallée de la Sarre. Au-delà, en suivant le même chemin, on arrive à Sarrelouis, vieille ville française fondée par Louis XIV et construite par Vauban. Les Français marchent-ils en ce moment sur cette place forte ? Vont-ils, comme quelques-uns le pensent, la laisser à gauche pour piquer droit sur Mayence ?

¹ *Dagbladet*, 5 août 1870.

² *Journal de Charleroi*, 4 et 5 août 1870.

Pour ce journal (qui prédit un prochain combat autour de Trêves¹) comme pour des dizaines d'autres feuilles européennes, le constat a quelque chose d'évident : Sarrebruck n'est pas une surprise dans le sens où la « Grande Armée » française, encore auréolée d'une imagerie napoléonienne mêlant volontiers le début et le milieu du XIX^e siècle, devait de toute manière assurer à Paris une certaine supériorité. Si surprise il y a, elle est plutôt à chercher dans la lenteur d'un état-major français que l'on pensait prêt à frapper quelques jours seulement après le vote des crédits de guerre.

En dehors des locaux des rédactions européennes, on trouve des sentiments identiques. Alors qu'il apprend le déclenchement du conflit chez les Melchior, non loin de Copenhague, Hans Christian Andersen pense obtenir rapidement des nouvelles d'un théâtre de guerre qu'il a tendance à naturellement situer en territoire allemand. À son amie Thérèse Henriques, il écrit en effet, dès le 20 juillet 1870 :

Pourvu que le tonnerre des canons et les nouvelles amères ne viendront guère me distraire dans la composition de ce conte [il termine alors la rédaction de *Lykke-Peer*]. (...) Il est regrettable que le télégramme privé envoyé à Anna Melchior en Suisse n'ait pu lui parvenir. L'endroit se situant si près de Francfort sur le Main, peut-être est-ce là le théâtre de la guerre. Pourvu que les chers enfants soient en bonne santé près du lac Léman.²

Et si ce n'est en se jetant de l'autre côté du Rhin, c'est par la mer que le poète pronostique la confirmation d'une offensive bien française, lui qui, dans une lettre du 27 juillet, dit « attendre chaque jour l'arrivée de la flotte française dans la Baltique³ ». Deux jours plus tard, la lettre qu'il réceptionne en provenance de Christinelund embrasse la même impression. Son auteure, Jonna Stampe (1827-1878), y dévoile ses sympathies pour la France tout en espérant – signe de la confiance associée à l'élément français – que les faits de guerre permettront « la

¹ *Journal de Bruxelles*, 4 août 1870.

² HCAB, H.C. Andersen à Thérèse Henriques, Rolighed, 20 juillet 1870, n°14059.

³ HCAB, H.C. Andersen à Israël B. Melchior, Rolighed, 27 juillet 1870, n°19667.

reprise du Jutland du Sud¹ ». La correspondance privée du journaliste Carl Steen Andersen Bille témoigne d'une excitation similaire vis-à-vis d'un conflit qui semble avoir été savamment préparé par Paris. Dès le 12 juillet 1870, le patron du *Dagbladet*, heureux de l'aggravation des tensions franco-allemandes, se veut tout à fait formel : la France, écrit-il à l'attention de son collaborateur Vilhelm Topsøe (1840-1881), a laissé passer « trop de défis » depuis 1866 et elle est cette fois décidée à tirer l'épée, si bien que, la Prusse étant particulièrement faible en ce qui concerne son potentiel maritime, l'arrivée prochaine d'une flotte française dans la Baltique paraît évidente. Et comme si le sort des premiers combats ne faisait aucun doute, Bille préconise déjà une « alliance immédiate ou rapide » entre le Danemark et la France afin de faire évoluer « la situation » du royaume scandinave et de profiter, donc, de l'esprit offensif des Français². C'est d'ailleurs motivé par l'état d'esprit parisien et par l'impatience de voir cette fameuse armée française porter un coup décisif à la Prusse que Bille envoie Topsøe à Paris afin d'en faire le correspondant particulier de son journal ; bien assuré de l'arrivée de son envoyé spécial dans la capitale française, il peut, dès le 20 juillet, se réjouir de l'ambiance victorieuse que « les rues, les places, les comptoirs des journaux, les cafés, les boulevards ainsi que les gares » de Paris répandront, à travers les lettres que publiera le *Dagbladet*, dans les consciences des observateurs danois³. Dans cette lecture optimiste du crédit militaire de la France, Sarrebruck n'est alors qu'une confirmation : le 5 août, le langage de Bille est enthousiaste et informe son correspondant de « la grande joie » suscitée à Copenhague par la bataille du 2 août, et ce malgré la nuance qu'apporte l'épisode de Wissembourg dont les détails ne sont alors connus par le rédacteur que *via* les dépêches allemandes⁴. Son homologue Carl Ploug, figure du *Fædrelandet*, se confronte lui aussi promptement à cette idée faisant de la France le favori naturel de l'explosion rhénane. Le 3 août 1870, une lettre de l'assureur Louis Ernst Bramsen (1819-1886), alors à Paris, se charge de faire de l'événement de

¹ HCAB, Jonna Stampe à H.C. Andersen, Christinelund, 29 juillet 1870, n°14069.

² Il ajoute d'ailleurs que selon lui, le fait que le Danemark soit entraîné dans la guerre ne change rien à ses rapports avec la Prusse : victorieuse, cette dernière menacerait de toute manière Copenhague, que le royaume se soit déclaré neutre ou qu'il soit un allié de la France. Cf. C. St. A. Bille à Vilh. Topsøe, 12.7.1870, KBC, NKS 4446, 4°, I.

³ C. St. A. Bille à Vilh. Topsøe, 20.7.1870, KBC, NKS 4446, 4°, I.

⁴ C. St. A. Bille à Vilh. Topsøe, 5.8.1870, KBC, NKS 4446, 4°, I.

Sarrebruck une information décisive indiquant le début de l'offensive tant attendue. Le 2 au soir, alors qu'il s'est abrité en raison d'une pluie de plus en plus intense, ce dernier entend un « cri » qui lui rappelle l'atmosphère des « incendies du Copenhague de la vieille époque » :

Mais le cri était le suivant : "Victoire, la première victoire, demandez la première victoire, 2 sous !" et depuis toutes les fenêtres on pouvait entendre "où s'est faite cette victoire ?" réponse : "Sarrebruck est pris ! Nouvelle officielle ! 2 sous !".

Et il y aurait, selon Bramsen, de quoi s'attendre à des intrusions déterminantes en territoire allemand :

Par le chemin de fer, on peut atteindre, depuis Sarrebruck, Mannheim vers le sud, Trêves vers le nord-ouest en passant par Sarrelouis et enfin Forbach en terres françaises. C'est certainement ce caractère qui a motivé le choix de cette localité comme point d'attaque. Le temps dira si l'armée française va maintenant se porter sur Sarrelouis ou plutôt sur Mayence. (...) Ce fait a provoqué une grande joie ici, (...) et il semble que cette première rencontre aura des significations plus sérieuses. La signification stratégique, je l'ai présentée, mais il ne faut pas omettre la signification morale. On voit maintenant sans le moindre doute que le Chassepot peut tirer à 1200 milles tandis que le Dreyse n'atteint que 650 milles, sans compter l'avantage de la possession de mitrailleuses qui ont une portée de 2000 milles.¹

Deux semaines plus tôt, Carl Ploug décachetait déjà une correspondance schleswigoise anticipant une offensive de ce type. Son auteur, un certain F.G. Buck, y renseignait en effet « l'indescriptible bonheur » ressenti dans le Schleswig du Nord à l'occasion de la déclaration de guerre française, et osait prédire le fait que « la France légitime » ira « vaincre » le « tyran » empêchant les Danois du duché de retrouver leur véritable partie². Chez le parlementaire Mads Pagh Bruun (1809-1884), un observateur danois pourtant prudent et plus proche des tenants de la neutralité que du cercle des va-t-en-guerre,

¹ Louis Bramsen à Carl Ploug, 3.8.1870, KBC, NKS 3316 4°.

² F.G. Buck (?) à Carl Ploug, 20.7.1870, KBC, NKS 3316 4°, II.

l'appréciation est forcément comparable : la France ayant elle-même rompu les relations diplomatiques¹, elle se présente devant l'Europe avec une certaine assurance et la Prusse se voit bien forcée, dans la seconde quinzaine de juillet, de surveiller ses côtes nordiques en prévision de l'apparition de la flotte ennemie². Si elle a peut-être plus de raisons politiques de s'exprimer dans un Danemark assez nettement influencé par sa propre rancœur à l'encontre du voisin prussien, la compréhension offensive de la stratégie française s'invite aussi chez d'autres étrangers habituellement moins enthousiastes lorsque se pose la question de la réputation du Second Empire. Prenons pour exemple les projections du philosophe genevois Henri-Frédéric Amiel (1821-1881), cet adversaire presque obsessionnel de Napoléon III et de la « France catholique » qui vit les premiers jours de l'embrasement estival depuis ses lieux de villégiature situés dans les Alpes suisses. Touché par l'humeur générale et surpris, certainement, par l'assurance que dégage la déclaration de guerre française, l'homme paraît bien obligé d'admettre dès le 17 juillet, dans son journal intime, que si « le triomphe du germanisme et du protestantisme » est la « perspective la moins sinistre » s'offrant à l'Europe, la « première manche » devra vraisemblablement être gagnée par la France³. Le 20 juillet 1870, il précise d'ailleurs son point de vue :

Un million d'hommes sont sous les armes, et la moitié vont se ruer les uns sur les autres, pour une question d'amour-propre. Mais qu'importe le prétexte ? La question est celle-ci : la Prusse qui a réussi en 1866 malgré d'évidentes iniquités, sera-t-elle battue cette fois, par un adversaire qui n'a pas plus raison qu'elle, mais qui ne veut pas être joué comme l'Autriche, et qui attaque à son moment ? Toutes les nouvelles indiquent que la Prusse aura su faire de son affaire une question allemande, qu'elle sera soutenue de tous les Allemands, et peut-être de la Russie, tandis que la France n'aura que l'Italie (et pas même) de son côté. J'incline donc toujours à croire à des succès au début pour l'armée française, et au triomphe final pour l'Allemagne.⁴

¹ Vagn Dybdahl, Birgit Nüchel Thomsen (dir.), *M.P. Bruuns Dagbog 1856-1874*, Aarhus, Universitetsforlaget i Aarhus, 1961, p.192.

² *Ibidem*.

³ Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), Lausanne, Éditions l'Âge d'Homme, 1988, p.162.

⁴ *Ibid.*, p.166.

Identique le 23 juillet¹, la confession est d'autant plus sincère que les échecs français des 4 et 6 août surprennent totalement l'écrivain :

On s'arrache les dépêches télégraphiques. Ces pauvres Français depuis le 2, où ils ont commencé la guerre, n'ont éprouvé que des échecs, et le sixième jour, il faut déjà déclarer la patrie en danger, la France est envahie et il faut battre en retraite. Ce résultat est presque incroyable, quand l'offensive était naturellement dévolue à celui qui a tiré l'épée le premier.²

Mais comment en vouloir à ces neutres dont les regards s'étaient naturellement portés sur le Paris du discours de Gramont et qui, de fait, accueillent la fulgurance des succès allemands, dans les premiers jours du mois d'août, avec une avouable stupéfaction³ ? Comment en effet ne pas croire en la prise d'initiative des Français lorsque Guillaume lui-même explique à la reine Augusta, le 20 juillet, que « l'offensive française est à prévoir à toute minute⁴ » ? Si tous n'ont pas sauté sur l'épisode de Sarrebruck pour y voir la démonstration des assurances de Paris⁵, le fait est là : plus que le Paris du projet Benedetti dont on connaît de toute manière la propension aux arrangements plus ou moins secrets (l'affaire du Luxembourg n'en était-elle pas la parfaite illustration, trois ans

¹ « Je n'augure rien de bon de l'issue de cette lutte, quels que puissent être les succès du début. Je conjecture que l'Allemagne en sortira plus forte, et la France plus faible. Ce qui ne m'afflige point comme résultat », écrit-il notamment ce jour-là, toujours convaincu par l'évidence d'une stratégie offensive de Paris. Cf. *Ibid.*, p.173.

² Il rédige cette appréciation le 8 août 1870. Cf. *Ibid.*, p.195.

³ Notons que les historiens ayant plutôt travaillé sur les sentiments britanniques, autrichiens et russes rejoignent ce constat d'une opinion généralement préparée à une offensive française. On retrouve cet élément, entre autres contributions, chez François Roth, *La guerre de 1870, op.cit.*, p.43.

⁴ François Roth rappelle par ailleurs combien Guillaume aimait rappeler à ses interlocuteurs les craintes qui furent les siennes à l'ouverture des hostilités : il pensait la France en mesure de frapper la première et avait imaginé des combats défensifs en territoire allemand. Son fils, le prince royal, partage les mêmes inquiétudes. Parmi les personnalités les plus influentes de l'état-major prussien, Moltke n'a par exemple jamais caché ses craintes vis-à-vis de l'infanterie française. Cf. *Ibid.*, p.30-32.

⁵ Symptomatique est à titre l'absence de la moindre mention de Sarrebruck dans les 31 correspondances politiques échangées entre les principaux agents diplomatiques danois entre le 2 et le 7 août 1870. Des personnages aussi influents que les ambassadeurs à Paris, Saint-Pétersbourg et Londres Moltke-Hvitfeldt, Vind et Bülow ou que les ministres et responsables politiques Vedel, Frijs et Rosenørn-Lehn ne réagissent en effet nullement à la supposée victoire française du 2 août. Dans un contexte de négociations diplomatiques entre Paris et Copenhague, ce silence témoigne de l'échec politique de l'entreprise française : une promenade à Sarrebruck ne suffit pas à convaincre un allié potentiel de la supériorité française et d'autres succès, plus déterminants, sont nécessaires. Cf. *DNS* (vol.2), p.602-634.

seulement avant le déclenchement de la guerre franco-allemande ?¹), c'est le Paris de la marche vers Berlin qui motive avant tout, en juillet 1870, le schéma dialectique faisant de la France l'acteur le plus redoutable du grand conflit rhénan. Il faudra plus de deux semaines d'immobilisme puis une impressionnante succession de défaites en Alsace, en Lorraine et dans les Ardennes pour que la stupeur des Européens débarrasse peut-être définitivement cette France supposément conquérante de sa réputation offensive et, disons-le, agressive. Car si le mois de juillet est bien celui du danger parisien, le mois d'août est indiscutablement celui de son éclatant successeur allemand. Des plaines encore fumantes du nord de l'Alsace, des alentours de Metz et des environs de la forteresse de Sedan se construit en effet une nouvelle phase, plus stable puisque plus longue, du jugement de l'Europe : celle d'une réinterprétation de l'écho moral de la guerre, tant d'un point de vue politique que sur les plans militaire et culturel. Après tout, un empire allemand ne s'apprête-t-il pas à prendre la place du Second Empire dont on pouvait craindre les prédispositions ? Et l'annexionnisme que prêtait le projet Benedetti à la France ne s'exprime-t-il pas au final dans les actes de ceux-là mêmes (les Allemands) qui cherchaient, fin juillet, à en dénoncer les visées ? À la fin de l'été 1870, nul doute que la lecture des Suisses, des Belges et des Danois se trouve bouleversée par le résultat très concret de cinq semaines de combat. À la faveur de l'automne, l'agresseur prend des airs d'agressé et mène, contre toute attente, une guerre défensive désespérée. Or, aussi bien qu'elle semblait devoir parler à des neutres qui pronostiquaient une invasion du territoire allemand, cette guerre défensive – cette fois française – trouve à l'étranger une indéniable caisse de résonance.

¹ Dès 1937, Jules Garsou établissait un lien entre la résonance de la crise luxembourgeoise de 1867 et la réputation des belligérants de l'année 1870-1871. Son travail offre par ailleurs, aujourd'hui encore, un aperçu synthétique tout à fait correct du différend franco-allemand de 1867. Cf. Jules Garsou, *Le Grand Duché de Luxembourg entre la Belgique, la France et la Prusse (1867-1871)*, Luxembourg, Editions des « Cahiers Luxembourgeois », 1937, 84p.

I. 2. 3. La France, à la faveur de l'automne

Ce déplacement du statut d'agresseur depuis Paris vers Berlin est une donnée tout à fait connue de l'historiographie. À la fin des années 1980, la synthèse de François Roth en soulignait déjà la réalité, remarquant qu'il est « plus délicat » pour Bismarck « de faire passer la France pour l'agresseur » à partir du mois de septembre 1870 et insistant sur « un courant de sympathie en faveur de la France républicaine » se faisant notamment jour dans la Belgique voisine¹. Plus récemment, Pierre Milza indiquait quant à lui surtout le « revirement » d'une opinion italienne qui, débarrassée du Second Empire et libérée de la question romaine, « multiplie les manifestations de sympathie » envers Paris : rapports consulaires de Turin, de Florence, de Milan, de Bologne, de Gênes ou de Naples prouveraient combien le sentiment public est prêt à « s'enflammer » pour les épreuves de la sœur latine, et ce malgré les considérations bien plus réservées des cercles politiques². À propos de l'Angleterre, Pauline Piettre distingue de son côté le « trouble » d'une société partagée entre la méfiance à l'égard d'une République française dont on craint le jusqu'au-boutisme et la bienveillance qu'inspire le sort pathétique d'un pays envahi et dont plusieurs villes sont en proie à des sièges éreintants. Le *Times* du 2 septembre 1870 n'ose-t-il pas lui-même dissenter au sujet de « la malheureuse France » ? Granville ne va-t-il pas jusqu'à avouer combien « son cœur saigne pour les souffrances de la France » ? Clairement, le désastre de Sedan (dans ce qu'il implique de changements politiques et institutionnels) est, comme l'écrit le *Lloyd's Weekly Newspaper* du 11 septembre, « une catastrophe sans précédent dans l'Histoire » dont l'appréciation questionne les préjugés britanniques³. Et si la poursuite de la guerre tend à susciter des sentiments partagés (l'investissement de Paris provoque l'indignation certes, mais l'orgueil des ministres français reste incompris), les buts de guerre allemands motivent une condamnation suffisamment consensuelle : l'annexion programmée de l'Alsace et

¹ Il cite, pour appuyer cette démonstration, *l'Indépendance belge* et *l'Étoile belge*. Cf. François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.312-313.

² Pierre Milza, « *L'Année terrible* » : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871), *op.cit.*, p.133-136.

³ Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.59.

d'une partie de la Lorraine est vivement critiquée (dans le *Times* et le *Daily Telegraph* du 14 décembre, dans le *Pall Mall Gazette* des 14 et 18 décembre, dans le *Standard* du 13 décembre), tant par les libéraux qui y voient un « piétinement du droit des peuples » que par des conservateurs qui craignent que ce transfert d'autorité ne vienne poser les bases d'une revanche française¹. Ces sentiments sont, semble-t-il, ceux d'une grande partie des Européens.

Avant toute considération politique, un constat s'impose avec évidence à qui s'intéresse aux dynamiques d'opinions du tournant des mois d'août et de septembre 1870 : extraordinaire, fulgurante et historique, la défaite des armes françaises est malheureuse pour qui veut analyser et anticiper ses conséquences humaines. À Copenhague, Berne ou Bruxelles, on sait la France occupée, on sait Paris bientôt encerclé et l'on comprend l'injustice ressentie par des centaines de milliers de femmes et d'hommes dont la nationalité paraît devoir changer sur ordre d'un vainqueur décidément implacable². Que cette émotion se retrouve dans les témoignages de Danois ayant largement souhaité la victoire de Paris n'est, certes, pas une surprise. Au nord de l'Eider, les malheurs français inspirent la plume de dizaines d'observateurs, et ce bien avant le choc décisif de Sedan. Ils titillent notamment les membres du cabinet qui, portés par leur adhésion au national-libéralisme, espéraient l'internationalisation – grâce à la France – de la question du Schleswig. En ouvrant le journal intime du ministre Andreas Frederik Krieger, la déception est ainsi évidente : dès le 7 août, l'infortune française est chez lui une « triste nouvelle » dont l'impact semble devoir

¹ *Ibid.*, p.63-64.

² Longtemps perçue comme le but de guerre originel (et secret) de Bismarck et de ses plus proches lieutenants, l'annexion de l'Alsace et d'une partie de Lorraine a récemment motivé de nouvelles interrogations scientifiques. Il semblerait, à la lumière de récents résultats (basés, surtout, sur le dépouillement de correspondances privées et de missives de diplomates allemands) que l'idée d'inclure (résolument) l'annexion dans les conditions de paix prussiennes n'ait en réalité été adoptée par le cabinet berlinois qu'au rythme des victoires du mois d'août 1870. Fruit d'un pari mené par une chancellerie bien consciente des attentes de sa population (attentes exprimées dans les journaux), des dispositions morales de son armée et de l'isolement diplomatique de son principal adversaire, l'annexion des provinces serait donc un enfant du conflit franco-allemand et de son surprenant déroulement. À ce sujet, David Wetzel a par exemple très bien détaillé le cheminement politique de Bismarck : heureux de laisser les organes officieux relayer une première fois l'idée au milieu du mois d'août, le chancelier attend la veille de la bataille de Sedan pour dévoiler, à demi-mot, l'adhésion de son gouvernement au projet d'annexion. Napoléon III vaincu et l'armée du Rhin décimée, une circulaire se charge enfin d'officialiser le but de guerre, le 13 septembre 1870. Cf. David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.70-75.

dépasser les seules discussions stratégiques motivées par les épisodes de Forbach et de Woerth¹. Répété trois jours plus tard², son constat ne peut qu'être renforcé après deux semaines de nouvelles désillusions françaises : « Les dés sont jetés. Voilà la supériorité prussienne indiquée », lance un Krieger résigné, abrité dans ses bureaux de Copenhague, le 24 août 1870³. Pourtant souvent plus mesurés dans leur manière d'embrasser l'explosion de l'été 1870, ses collègues ne sont pas en reste et s'émeuvent à leur tour, au fil des dépêches et des correspondances réceptionnées, du terrible sort de Paris. Tout au long de ce mois d'août fatal au Second Empire, les missives que s'échangent membres et proches du gouvernement Holstein-Holsteinborg semblent en effet s'accorder sur une chose : l'écrasement de l'armée française est certainement regrettable et son impact est préjudiciable pour l'Europe dans son ensemble. Négociateur extraordinaire au tout début du mois d'août (lorsque l'éventualité d'une alliance franco-danoise était encore dans les cartons), l'ancien président du Conseil Christian Emil Frijs ne cache pas son pessimisme : la lettre qu'il adresse à son ami Peter Vedel pointe certes, le 20 août, les « fautes » de Français coupables de n'avoir pas « adopté quelque chose qui ressemble à l'organisation de l'armée prussienne », mais leurs déconvenues successives sont surtout regrettables dans le sens où elles placent les Européens face à leur propre impuissance dans la délicate gestion de l'élément prussien. Plus qu'un nouveau choc militaire, l'été français est surtout un mauvais signal pour ceux qui pensaient être en mesure de canaliser les ambitions berlinoises à coups de déclarations de neutralité et de discussions amiables ; le peuple danois peut lui-même trembler, le triomphe des armées allemandes risquant d'éveiller l'appétit de ceux qui rêveraient de pousser Copenhague dans ses derniers retranchements et d'étendre, pourquoi pas, les frontières de l'Allemagne jusqu'à Skagen⁴. Pour le moins sombre, la

¹ Dès le dimanche 7 août 1870, Krieger relaie en effet la « panique » décrite par l'ambassadeur danois à Paris pour qualifier le sentiment des cercles officiels français vis-à-vis du coup de tonnerre du 6 août. Il affirme, déjà, que « l'effet des victoires allemandes est extrêmement fort ». Cf. Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5 (13 juin 1870-21 juin 1874), Copenhague, Gyldendalske Boghandel, 1923, p.55-57.

² Il s'exclame en effet, dans une lettre destinée au conseiller Regenburg : « Quelles tristes nouvelles depuis la France ! ». Cf. Lettre du ministre de la Justice, A.F. Krieger, au Conseiller d'État Regenburg, *DNS* (vol.2), n°871, p.646.

³ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.* p.66.

⁴ Lettre de C.E. Frijs à Peter Vedel, Boller, 20 août 1870, *DNS* (vol.2), n°896, p.679-683.

même lecture est adoptée par Carl Ernst Johan Bülow, représentant danois à Londres. Fort des conseils de son homologue russe Philipp von Brunnow (1797-1875), ce dernier peut expliquer à son ministre de tutelle, le 22 août 1870, combien la tournure du conflit semble mettre un terme aux espoirs du Danemark et des Danois du Schleswig du Nord, et combien personne ne « pourra empêcher » la Prusse de déchirer les assurances de la paix de Prague et de « montrer le compte », si elle le désire, à un cabinet de Copenhague peut-être plus isolé que jamais¹. Reproduite, à nouveau, le 1^{er} septembre², l'idée tend à faire de l'été danois une sorte de pendant du désastre français, renforçant, de fait, l'impression de gravité motivée par les nouvelles en provenance du Rhin, de Lorraine et des Ardennes. Il faut dire que le vocabulaire de l'ambassadeur danois à Paris, le comte Léon Moltke-Hvitfeldt, ne prête pas franchement à sourire ; au rythme des fulgurances prussiennes, ce dernier alimente en effet les principaux responsables politiques copenhagois de missives insistant sur la portée du drame vécu par les Parisiens. « Panique énorme » et armée « en déroute complète » (dès le 6 août), « nouvelles très graves » et « crainte d'un mouvement révolutionnaire » (7 août), « situation considérée comme étant affreuse » (8 août), « violence » et « désordres terribles » (9 août) : rien ici n'invite le lecteur à l'adoption d'une appréciation enthousiaste du grand affrontement franco-allemand³. Dans ces semaines d'effervescence, la nouvelle de Sedan n'a plus qu'à donner aux observateurs les plus informés les ultimes raisons de s'émouvoir : plus qu'une surprise d'ordre militaire (le déroulement des opérations du mois d'août permettant à chacun d'anticiper la défaite des armées impériales), Sedan est un choc politique, humain et symbolique. C'est exactement ce que confesse Peter Vedel dans une lettre adressée au représentant du Danemark à Berlin, George Quaade, le 7 septembre 1870. Chez lui, la bataille de Wœrth devait certes

¹ Lettre du général Bülow au ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn, Londres, 22 août 1870, *DNS* (vol.2), n°902, p.689-694.

² Le général Bulow transmet ce jour-là le compte rendu d'une discussion informelle avec le représentant de la Confédération d'Allemagne du Nord à Londres, le comte Albrecht von Bernstorff (1809-1873). Si ce dernier n'est pas aussi pessimiste que son homologue russe, il n'avoue pas moins à l'ambassadeur danois que rien ne laisse indiquer, du côté de Berlin, l'hypothèse d'un règlement de la question du Schleswig à la faveur de la victoire allemande en France. Cf. Lettre du général Bülow au ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn, Londres, 1^{er} septembre 1870, *DNS* (vol.2), n°916, p.714-715.

³ Ces missives de Moltke-Hvitfeldt sont brèves et sont exclusivement destinées à relayer les dynamiques parisiennes à son ministre de tutelle et, par extension, aux cercles officiels danois. Cf. *DNS* (vol.2), n°853, 855, 857, 862, 868 et 868, p.634, 636, 638 et 645.

déjà indiquer la « supériorité » de « l'art de guerre prussien sur celui de la France », mais « personne » n'était capable de prédire une « destruction » si « rapide » et si frappante dans « sa dimension ». Avec Sedan, les Européens ont maintenant de quoi se poser des questions qui paraissaient relever du fantasme à peine cinq semaines en arrière :

De la même manière, le fait que l'Empire était trop faible pour résister à un nouveau choc ne faisait aucun doute, mais qui pouvait imaginer que cela se terminerait si lamentablement et que la République devrait recourir à des forces si misérables et si usées ? Les jeux sont maintenant faits et la France est à terre, peut-être pour longtemps, peut-être même pour toujours, et l'Empire et l'Empereur achèvent leur mandat dans le mensonge et l'insolence, un peu comme ils l'avaient débuté. J'ai toujours vu Napoléon comme la représentation de notre époque corrompue et déréglée, et je ne me retiens donc pas de dire la même chose maintenant qu'il est tombé.

Et si le cas du Danemark doit être évoqué par les puissances spectatrices de cet incroyable triomphe allemand, Vedel admet n'avoir que « peu d'espoir » dans l'idée d'une discussion centrée sur les duchés perdus : « Après 1870, on sera plutôt intéressé par le fait que le Danemark tout entier ne subisse pas le même sort que ses anciens duchés », lance-t-il au contraire, plus inquiet que dépité¹. La solennité de l'instant n'échappe en tout cas guère au ministre Andreas Frederik Krieger. Le 2 septembre, il n'ouvre son journal intime que pour y noter ces quelques mots pour le moins symboliques :

Vendredi. Le *Flensborg Avis* d'aujourd'hui rappelle la prophétie liée au Second Empire : *Dix-huit ans, moins un quart – pas un jour plus.*²

¹ Lettre de Peter Vedel à George Quaade, Copenhague, 7 septembre 1870, *DNS* (vol.2), n°920, p.721-724.

² Prêtée par les contemporains de la guerre de 1870 à Nostradamus, cette prédiction connaît une certaine popularité lorsque le verdict de la bataille de Sedan est connu des Européens. Le Suisse Henri-Frédéric Amiel lui consacre par exemple, dans son journal intime, un commentaire de quelques lignes (le 8 septembre 1870) : « Nostradamus contient, dit-on, ces deux vers : *Quand le Second Empire en Lutèce adviendra / Dix-huit ans moins un quart, pas plus, il ne vivra*. Le coup d'État est du 2 décembre 1852. Ajoutons 17 ans et trois quarts, nous avons le 2 septembre 1870. Or c'est le 2 septembre 1870, jour pour jour, que Napoléon III a été fait prisonnier et que le Second Empire a vécu. Le prophète Daniel est enfoncé haut la main, pour la précision et l'exactitude prophétiques. Reste à savoir si la citation est juste. Si c'est le cas, comment expliquer

Le lendemain, ses interrogations sont à peu près les mêmes que celles de l'influent Vedel : « Les conséquences les plus directes de cette catastrophe seront que l'Europe neutre sera encore plus réticente à l'idée de s'opposer à la Prusse », écrit-il, visiblement préoccupé par le rôle de Copenhague, entre deux commentaires consacrés à l'éventualité d'un prolongement de la guerre à l'aune des conditions de paix bientôt fixées par le vainqueur¹. Dix jours après la nouvelle de Sedan, il est également temps, pour le linguiste Vilhelm Thomsen (1842-1927), de dévoiler des sentiments comparables à ceux trahis par ses connaissances du gouvernement : c'est bien une « malheureuse guerre » que mentionne en effet ce jeune habitué des boulevards parisiens dans une lettre adressée à son correspondant italien Graziadio Isaia Ascoli (1829-1907) le 13 septembre 1870². Deux semaines plus tôt, c'était en l'honneur de son homologue français Michel Bréal (1832-1915) que le Danois exprimait, bouleversé par les épreuves de Paris, son « affection » et sa détermination à se rendre « utile » dans un contexte décidément historique³. Pour Louis Ernst Bramsen, nul doute que la dimension historique de ce début du mois de septembre est une réalité parfaitement perceptible. Depuis une capitale française maintenant obnubilée par ses préparatifs défensifs, le Danois se charge de transmettre ses inquiétudes au rédacteur du *Fædrelandet*, Carl Ploug : « La défaite est immense », ose-t-il notamment pour introduire une lettre du 6 septembre 1870, tout en admettant être dans l'attente de l'un ou l'autre signe positif de la part du nouveau pouvoir et en pointant, aussi, les risques de « guerre civile » liés à la déchéance de la dynastie⁴. L'humeur n'est décidément plus la même qu'au début du mois d'août, lorsque le même Carl Ploug lisait tout l'enthousiasme de son correspondant au lendemain de la canonnade de Sarrebruck. Et que dire du contraste entre le verbe excité du Carl Steen Andersen Bille de la fin du mois de juillet et celui du

cette rencontre merveilleuse ? ». Cf. Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.234.

¹ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.71.

² Thomsen, Vilhl. à A G.I. Ascoli, 13.9.1870, KBC, NKS 4291, 4°, II. La correspondance de Thomsen nous apprend qu'il était encore à Paris fin mai 1870 à l'occasion d'un voyage qui l'avait mené, aussi, à visiter l'Italie.

³ Thomsen, Vilhelm à M. Bréal, 29.8.1870, KBC, NKS 4291, 4°, II.

⁴ Louis Bramsen à Carl Ploug, 6.9.1870, KBC, NKS 3316 4°.

même homme, à présent marqué par cinq semaines de désillusions françaises, au début du mois de septembre ? Lorsque le patron du *Dagbladet* prend la plume pour partager ses sentiments avec son agent en France Vilhelm Topsøe, l'excitation semble à présent être celle d'un homme profondément marqué par un été historiquement désastreux pour les armes françaises et pour tous ceux qui avaient cru bon de miser sur la détermination impériale :

Tout est fini : c'est un combat désespéré et à la déroute militaire répond une déroute politique et morale. Je n'écris rien à propos de notre humeur, vous la découvrirez en lisant le *Dagbladet*.

La résignation transparait ici, et le seul fait que Topsøe ait préféré poursuivre son travail journalistique à Lyon, quittant ainsi la capitale, suffit probablement à appuyer l'idée d'un choc suffisamment important pour que les préjugés de chacun au sujet de la guerre s'en retrouvent chamboulés¹. Collaborateur de l'officieux *Berlingske* et signature du *Dagbladet* au moment du conflit franco-allemand, Heinrich Carl Ludvig Buchheister (1825-1906) pourrait, lui aussi, témoigner de l'effet produit par l'ultime représentation, grandiose, de la supériorité prussienne. Fin août 1870, alors que l'armée de Mac-Mahon s'enferme dans un périlleux mouvement vers les Ardennes, ce dernier réceptionne en effet une lettre de Carl Bille qui, devant l'ampleur de la débâcle française, a tout du bilan politique et militaire :

Je n'ai pas le temps de répondre à tout ce que contient votre lettre. Vous avez raison sur certains points, peut-être même sur la plupart, mais pas sur tout. Ce n'est pas l'Empire qui est pourri, c'est la France elle-même ; depuis Henri IV, tous les gouvernements ont été, en France, les sujets de controverses similaires à celles qui touchent l'Empire actuel. Aussi n'y a-t-il guère de raison de dissenter à propos de l'Empire, puisqu'une nouvelle défaite signifiera sa fin ; même dans le cas d'une victoire, je ne pense pas que cela suffise à sauver son avenir. Il est triste que dans la situation militaire actuelle, aucune victoire française ne paraisse en mesure de nuancer le grand triomphe prussien et d'amener la reconstruction de l'Allemagne

¹ C. St. A. Bille à Vilh. Topsøe, 5.9.1870, KBC, NKS 4446, 4°, I.

vers une nouvelle base capable de prendre en considération notre salut durable.
C'est pour cette raison que je considère l'avenir comme particulièrement sombre.¹

Second Empire, République ou restauration de la monarchie ne changeraient donc que peu de choses : l'été 1870 est symptomatique d'un mal français que Bille ne se pressait pourtant pas de relayer lors des premiers jours suivant le déclenchement de la guerre. Les événements de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre offrent à chacun l'occasion de modifier sa propre compréhension du conflit : la France offensive du mois de juillet n'est plus, remplacée, d'une part, par les gesticulations d'une nation envahie et fatalement défensive, et, d'autre part, par un adversaire s'étant, au fil de batailles victorieuses, imposé comme le seul élément offensif du grand affrontement. L'effet ainsi produit est réel. Même lorsque les lettres de ces jours fatidiques ne sont *a priori* guère dictées par les nouvelles en provenance du théâtre de guerre, le choc lié à l'écrasement français apparaît bien souvent, comme si sa mention était indispensable à l'absorption de la gravité et de la solennité de l'instant. Dans une brève correspondance technique relative à la « régulation » des chemins de fer vers les frontières du sud du Danemark, Martin Levy (1827-1899), alors chef du conseil central des colonies et collaborateur du ministère des Finances, ne peut par exemple s'empêcher de débiter le propos qu'il adresse au journaliste Buchheister par l'évocation du « malheur de la France » et d'un Danemark alors livré à lui-même². Encore en villégiature, Hans Christian Andersen – comme pour excuser la douceur de son quotidien – habille quant à lui ses lettres de multiples références au désastre français. Chaque matin, en août, le poète se jette sur les journaux (il est notamment abonné au *Dagens Nyheder* de Robert Watt et s'est lui-même assuré de l'expédition de ce dernier vers son lieu de repos³) et vibre pour l'infortune d'une France qu'il connaît parfaitement. Aussi le choc est-il, chez lui, bien réel, quand bien même l'entretien de sa correspondance reste étranger, en principe, aux déboires de Napoléon III, de Mac-Mahon ou de Bazaine. « Je vis pour le reste uniquement à travers la

¹ C. St. A. Bille à H. C. L. Buchheister, 25.8.1870, KBC, NKS 2933, 4°.

² Levy, M. à Buchheister, H. C. L., 6.9.1870, KBC, NKS 2933 4°.

³ Andersen écrit à Edgar Collin (1836-1907 ; autre rédacteur du *Dagens Nyheder*) le 24 juillet 1870 pour lui demander de faire suivre le journal vers Rolighed, demeure des environs de Copenhague dans laquelle il compte passer la plus grande partie de son été (HCAB, n°19186).

presse, et on ne peut que ressentir de la fièvre après de telles lectures », avoue-t-il par exemple, marqué par « les horribles nouvelles de la guerre », le 26 août 1870, à une Henriette Collin qu'il ne contacte pourtant que pour obtenir des nouvelles de sa famille¹. Les dépêches sedanaises consommées, le ton est des plus dramatiques et l'accablement de l'écrivain natif d'Odense semble comme dépendant des douleurs françaises. À la même Henriette Collin, il écrit, les 4 et 5 septembre :

Chère Madame Collin !

Quels temps solennels nous vivons là ! Les événements de ce monde ont bouleversé les consciences ! Seules 7 semaines ont passé, le sang s'est répandu, Napoléon est captif ! – Vous savez tout cela aujourd'hui grâce aux journaux, en attendant de voir ce qu'ils apporteront demain. Maintenant, le théâtre se déplace vers Paris. Je ne pouvais prendre hier aucune commande, j'étais si accablé par le règlement de Dieu. A notre époque, tout s'envole avec la vapeur, les guerres de sept ans deviennent des combats de sept heures. Je me répète une strophe que j'écrivais un jour :

“Ce qui doit arriver arrive ! On ne pleure que le sang !”.

Quand je suis heureux, je prie Dieu avec ferveur, lorsque je suis consterné et profondément attristé, je n'ai aucune prière qui ne soit pas chrétienne ! Je le sais.

Rolighed, le 5 sept.

Je ne pouvais poursuivre ma lettre hier, je n'étais pas en mesure de le faire. Aujourd'hui, je vais pourtant ajouter quelques mots et vous envoyer cette lettre comme un signe des pensées qui m'animent à votre égard, vous et les vôtres. Donnez-moi le plaisir de quelques mots en retour ; je reste ici à Rolighed jusqu'à la fin de la semaine (...).²

¹ HCAB, H.C. Andersen à Henriette Oline Collin, f. Thyberg, Rolighed, 26 août 1870, n°14102.

² HCAB, H.C. Andersen à Henriette Oline Collin, f. Thyberg, Rolighed, 4-5 septembre 1870, n°20875.

La dimension du malheur de la France et la réinterprétation des préjugés des premiers jours de guerre que celle-ci doit induire inviterait presque, chez l'homme de lettres, à l'expression d'interrogations philosophiques. À Ida Koch (1806-1876), convive régulière de ses déjeuners, Andersen lance en effet, dans une lettre datée du 6 septembre :

Mais comme vous le savez, j'avais pris froid et j'ai tellement été submergé par les événements que je ne vivais qu'à travers ces derniers et pour moi-même. Ce sont effectivement des journées sanglantes que nous vivons, une époque historique pour le monde ! Chaque soir apporte son nouveau récit, son nouveau journal pour nous. – Dans tout cela, nous ne nous oublions pourtant pas nous-mêmes, et aujourd'hui est un jour spécial pour nous ! L'an dernier, nous nous réunissions chez moi, vous étiez l'une de ceux ayant contribué au succès de cette fête. C'était un si joli jour alors que débutait pour moi, ensuite, un voyage vers le sud de la France ; que ne s'est-il pas passé depuis ! Pour moi, Dieu a été bon, j'ai été un enfant plein de fortune. Mais qu'est-ce que la fortune ? Et l'homme peut-il seulement se poser la question en ce moment.¹

Courantes chez le poète, les questions liées à l'existence et à la simple condition humaine ont toute leur place à l'aune d'une catastrophe aussi frappante que la bataille de Sedan (et que son impact symbolique et humain). Il en répète d'ailleurs certains termes, le lendemain 7 septembre, à l'attention de son amie Henriette Scavenius :

Mes pensées ont souvent été pour Vous dans ces temps solennels et sanglants. Chaque jour se déroule un nouvel événement. Je me sens tout à fait dépassé par cela. Quand et comment mettre fin à ces combats ? Quelles en seront les conséquences ? Je comprends que Vous, comme nous autres, êtes également secouée par l'orage engendré par cette guerre. Vous êtes probablement à Basnæs (...). Le temps est toujours agréable, mais les pensées s'envolent au rythme du tonnerre des canons (...). Comme le cœur peut se serrer lorsque l'on pense à tout

¹ HCAB, H.C. Andersen à Ida Koch, Rolighed, 6 septembre 1870, n°14116.

ce sang qui coule, à toute la misère et à cette détresse qui ne fait qu'empirer dans les temps qui courent.¹

Emportés par la même émotion, les correspondants d'Andersen peinent, eux aussi, à masquer les sentiments de pitié ou d'inquiétude que leur inspirent les nouvelles en provenance du front. Le 15 septembre, la lettre que rédige Henriette Collin n'a rien à envier aux grands questionnements du conteur :

Cher Andersen

Je suis fatiguée et accablée par la lecture des journaux ; je vais donc rafraîchir mon esprit en vous gratifiant d'une petite visite, avec une bonne humeur.

Si tout ce qui se passe de terrible en ces temps est le signe de la civilisation, alors ne pensez-vous pas que l'on ferait mieux d'être des barbares ; je peux bien comprendre que les Chinois se dégagent de la culture européenne et pensent que notre histoire est une succession de guerres, accompagnée des horreurs de l'infortune et d'événements malheureux ou scandaleux. – Je ne peux voir de rayon de soleil dans cette obscurité, et je ne trouve guère d'autre consolation que le fait que les Français vivent maintenant une période de détresse et que la fierté prussienne sera soumise le moment venu ; arrivera un temps où nous autres Danois nous relèverons ; mais cela ne se fera pas sous la génération de ceux qui ont souffert et souffrent de leur politique lâche ; laissons les générations à venir goûter à la douceur de la vengeance qui nous est niée. – Pouvez-vous comprendre que le vieux roi avec ses cheveux blancs s'en remette sans cesse à Notre Seigneur ; comme si lui et la politique n'avaient aucun lien ?²

Deux semaines plus tôt, la confidente consacrait déjà son attention à la population française empêtrée dans un drame historique :

Le dernier télégramme explique que le Conseil communal de Paris encourage tous ceux qui ne peuvent participer aux combats à quitter la ville, mais pour eux le combat de quitter leur maison est suffisant ; mais je souhaite que tous les

¹ HCAB, H.C. Andersen à Henriette Scavenius, f. Moltke, Rolighed, 7 septembre 1870, n°14117.

² HCAB, Henriette Oline Collin, f. Thyberg, à H.C. Andersen, Aalsgaard, 15 septembre 1870, n°14126.

vieillards et les enfants soient à l'abris lorsque le dur effort commencera ; je crois qu'après cette guerre, on comprendra la guerre comme une impossibilité, et pour une raison de sécurité, toutes les armes à travers le monde devraient être enfouies au plus profond des mers ; ainsi nous pourrions noyer Bismarck par la même occasion.¹

Augusta Plesner (qui loue la poésie d'Andersen qui, malgré tout, « apporte un peu de lumière à ces horreurs² ») ou l'écrivain Mads Hansen (1834-1880 ; qui regrette, dès le 11 août, la tournure délicate des opérations françaises et son possible impact pour « la grande question politique » danoise³) assument le même type de réflexions : l'été 1870 est porteur d'enseignements qui, instinctivement, dépassent résolument les seules limites géographiques du théâtre de la guerre. Dans un Danemark marqué, nous l'avons vu, par sa propre épreuve allemande, le drame d'une France respectée suscite un mouvement de recul certainement attendu : que le Paris offensif et porteur d'espairs du mois de juillet se trouve livré aux difficultés d'une guerre défensive ne peut que renvoyer aux souvenirs encore brûlants de l'invasion de 1864. Pourtant, le statut d'agressé n'est pas accordé au vaincu de Sedan par les seuls observateurs francophiles (ou germanophobe, c'est selon) du royaume scandinave.

La dynamique danoise est en réalité révélatrice d'une tendance qui touche, aussi, les commentateurs belges et suisses. Parmi eux figure bien sûr Jean Conrad Kern (1808-1888), ministre de la Confédération helvétique à Paris qui, jusqu'au milieu du mois d'août, semblait bien plus occupé à faire reconnaître la neutralisation de la Savoie qu'à imaginer une défaite militaire d'un Second Empire dont il s'était attaché à démontrer la détermination à entrer en guerre⁴. Devant la fulgurance de la marche allemande, l'humeur de l'ambassadeur évolue radicalement et rappelle, dans son expression, les explications plutôt paniquées trahies, au même moment, par son homologue danois Moltke-Hvitfeldt. Dès le 14

¹ HCAB, Henriette Oline Collin, f. Thyberg, à H.C. Andersen, Aalsgaard, 30 août 1870, n°14107.

² HCAB, Augusta Plesner à H.C. Andersen, 26 août 1870, n°19196.

³ HCAB, Mads Hansen à H.C. Andersen, 11 août 1870, n°19193.

⁴ Du 7 au 20 juillet 1870, Kern transmet à son cabinet au moins onze lettres destinées à informer Berne de l'évolution dialectique du bellicisme français. Toutes insistent sur l'état d'esprit offensif de Paris et sur l'importance du discours de Gramont dans la compréhension des prédispositions françaises. Ces documents sont abrités aux Archives fédérales suisses, dans le dossier 716#709 du fonds E2300#1000.

août, le Suisse est formel : « La plus grande anxiété règne à Paris » et « des résolutions très graves » sont à attendre en cas de nouvelles désillusions¹. Le Second Empire déchu, les prédictions deviennent réalité et les interrogations se font concrètes : devant un tel désastre français, la légation suisse de Paris devrait-elle, comme le mentionne une lettre du 9 septembre, quitter la capitale pour échapper aux affres d'un siège et poursuivre sa mission depuis la province² ? Si la réponse est négative, les craintes ne sont pas moins perceptibles et la menace « du parti rouge » suffit pour qu'une réunion soit organisée entre représentants des États neutres le 23 septembre 1870 ; animée, la discussion tourne en la faveur de Kern qui veut une action collective des ambassadeurs (y compris du Danois Moltke-Hvitfeldt, qui participe à la même réunion) auprès des belligérants et qui pense que la présence de pavillons non-belligérants dans Paris permettra de dénoncer plus facilement un bombardement que l'on imagine inéluctable³. À la lumière du mois de septembre et du siège de plusieurs villes françaises, les préoccupations sont en tout cas très clairement modifiées et l'agresseur s'identifie maintenant à travers l'uniforme que portent ces centaines de milliers de soldats allemands répartis entre l'Alsace et les portes de la capitale isolée. Au-delà des rapports de Jean Conrad Kern, révélatrice est à ce titre la correspondance que réceptionne le Conseil fédéral helvétique au début de l'automne. Consuls, membres du département politique ou même officiels français n'y dévoilent en effet plus leurs calculs quant à une hypothétique offensive française, mais bien les sentiments que leur inspirent les triomphes successifs des armes allemandes ; pour apprécier la possibilité d'user du drapeau suisse afin d'échapper aux réquisitions du vainqueur⁴, pour imaginer une aide en faveur de Strasbourg⁵ ou pour anticiper une occupation de la Savoie

¹ Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°275, 14 août 1870, p.413-415.

² Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°277, 9 septembre 1870, p.432-435.

³ Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°291, 24 septembre 1870, p.442-444.

⁴ Voir, Le Conseil fédéral au consul de Suisse au Havre, E. Wanner, *DDS*, vol.2, n°293, 7 octobre 1870, p.449.

⁵ Voir Proposition du chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°280, 1^{er} septembre 1870, p.423-425.

en raison de la progression des troupes prussiennes¹, les missives destinées à Berne adoptent un ton qui, dans les faits, tend à dessiner les contours d'un nouveau danger allemand. En somme, la détresse de la France est évidente, tout comme l'est la force politique et militaire de son bourreau. Et s'il fallait encore s'en convaincre, le ministre de Suisse à Berlin est là pour donner au contraste entre Paris et Berlin une parfaite illustration. Le 15 octobre 1870, Bernhard Hammer, enfin remis d'une maladie qui l'avait tenu éloigné de la capitale prussienne durant plusieurs semaines, peut en effet faire le récit de son grand retour dans cette Allemagne victorieuse. De passage autour d'une ville de Strasbourg encore convalescente, il se dit « impressionné par la tenue des troupes allemandes » qui, comparées aux soldats français, paraissent « pleines d'intelligence et de patriotisme ». Arrivé à Berlin, il peut constater combien les préoccupations diffèrent de celles relayées, au même instant, par son homologue de Paris ; « les conditions de paix seront très dures », pense-t-il, d'abord, à la vue de l'excitation d'une population décidée à « punir » cette France qui ne dépose toujours pas les armes. Plus grave encore, les « sentiments vis-à-vis des neutres » seraient – signe d'une nouvelle assurance germanique – tout aussi « amers » et la presse suisse susciterait notamment « une irritation qu'il ne s'agit pas de sous-estimer² ». L'Allemagne serait donc conquérante et assumerait ce nouveau caractère devant une Europe réduite au rang de spectatrice. Le constat est en tout cas partagé par d'autres agents suisses, que ces derniers exercent leur responsabilité à Berne ou qu'ils soient en poste à l'étranger. Johann Jakob von Tschudi (1818-1889), ministre plénipotentiaire de la Confédération à Vienne, ne remarque-t-il pas, le 1^{er} septembre, l'enthousiasme belliqueux d'une Allemagne du Sud qui manifeste une « certaine animosité à l'égard de la Suisse » en raison de quelques différends liés à l'impact du triomphe militaire rhénan³ ? Et son homologue à Florence, le diplomate originaire de Locarno Giovanni Battista Pioda (1808-1882), ne va-t-il pas jusqu'à associer, à tort, les signes de mobilisation de l'armée italienne dans la première semaine de septembre 1870 à

¹ Voir Le Conseil fédéral au préfet de la Savoie, E. Guiter, *DDS*, vol.2, n°298, 28 octobre 1870, p.455.

² Le ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°296, 15 octobre 1870, p.452-454.

³ Le ministre de Suisse à Vienne, J. J. von Tschudi, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°281, 1^{er} septembre 1870, p.426-427.

l'éventualité d'une entrée en guerre de l'Italie, comme si l'implacable succès allemand appelait, au fond, à la réaction précipitée de chacun¹ ? Dans les couloirs des institutions fédérales, ce type de messages n'est pas pris à la légère et participe indiscutablement à l'adoption d'un schéma de compréhension comparable. Le nouvel aspect offensif et conquérant de l'élément allemand apparaît tant dans la circulaire du Conseil fédéral demandant aux autorités cantonales de « renforcer » la surveillance de titres de presse dont les sympathies aliéneraient celles des voisins belligérants (20 août 1870²), que dans la proposition du général Dufour d'accueillir des blessés en Suisse (7 septembre³) ou dans les premières traces des visées de la Confédération sur des terres d'Alsace que l'on sait en passe d'être annexées par Berlin (21-24 septembre⁴). Indiscutablement, il y a dans l'agitation du début d'automne des signes qui ne trompent pas ; les affaires de politique extérieure ne répondent pas aux menaces françaises que laissaient présager le traité Benedetti, mais bien à une nouvelle menace, allemande, dont l'existence est réelle et tout à fait perceptible. Le fait de retrouver le même pas en arrière, vis-à-vis du bourreau de la France, en dehors des cercles officiels helvétiques n'est, si l'on en croit le contexte politique, pas tout à fait surprenant. Grand adversaire de la France du Second Empire, le philosophe Henri-Frédéric Amiel ne peut lui-même masquer la petite réserve qui, visiblement, nuance son admiration pour la conduite germanique de l'été 1870. En septembre, son journal intime célèbre en effet bien plus la chute de Napoléon III que le triomphe de Guillaume et, surtout, du chancelier Bismarck. Comme pour s'en convaincre, Amiel préfère d'ailleurs pronostiquer la clémence de ce dernier dans une phase de négociation franco-allemande qu'il s'imagine peut-être fructueuse :

¹ Le ministre de Suisse à Florence, G. B. Pioda, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°285, 8 septembre 1870, p.430-431.

² Le Conseil fédéral aux cantons, *DDS*, vol.2, n°278, 20 août 1870, p.420-421.

³ Le général G.H. Dufour, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°284, 7 septembre 1870, p.428-429.

⁴ Voir, Le chef du bureau de l'état-major, le colonel H. Siegfried, au département militaire, *DDS*, vol.2, n°289, 21 septembre 1870, p.436-440 et Proposition du chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°292, 24 septembre 1870, p.445-449. Sur les prétentions territoriales helvétiques à l'hiver puis au printemps de l'année 1871, voir le titre III.5.5. de notre étude.

Bismarck ne va pas irriter l'esprit révolutionnaire qui peut diviser les Allemands eux-mêmes. L'unité allemande est un bien préférable à la sécurité stratégique, et il ne risquera pas le bien acquis, pour un avantage secondaire et incertain. Si avant les négociations, il peut prendre Strasbourg et Metz, cela sera précieux pour traiter, car la France pourra regarder l'indemnité de deux milliards comme le rachat de son territoire plutôt que comme la rançon de sa défaite. Et s'il convient que la France reçoive une leçon sévère, il ne faudrait pas l'exaspérer pour deux ou trois générations. La Prusse a joué son jeu d'une façon trop supérieure jusqu'ici, pour se tromper maintenant. Elle n'oubliera pas le *vae victoribus* (malheur aux vainqueurs !) ! Quoique ses cuirassiers blancs gardent un Empereur prisonnier, Bismarck est de force à ne pas subir l'ivresse dangereuse de la prospérité et à ne pas épuiser les faveurs de la fortune. Il n'a pas le tempérament français et saura s'arrêter à temps, comme à Nikolsburg, avant d'attacher au flanc de l'Allemagne victorieuse une Vénétie ou une Irlande, qui peuvent devenir un brûlot.

Ce même mercredi 7 septembre 1870, le Genevois va plus loin et en vient, presque naturellement, à évoquer le cas d'une Suisse multinationale qui, à partir de Sedan, ne peut que sentir le souffle de la conception prussienne de la nationalité :

Nous, Suisses, nous ne devons pas oublier que la frontière des langues, meilleure que celle des rivières ou des monts, est encore une fatalité naturelle et que la raison d'être des nationalités doit être dans la volonté libre des populations. La Suisse n'entend nullement rentrer dans les trois groupes, Italie, France, Allemagne ; il n'y pas de religion suisse, de langue suisse ; mais il y a un peuple suisse, parce qu'il y a des institutions nationales, des souvenirs et des espérances en commun, et que nous voulons pas appartenir à d'autres qu'à nous-mêmes.¹

Mais les quelques inquiétudes du philosophe ne s'arrêtent pas là. À Bâle le 11 septembre, il passe l'après-midi avec le professeur Girard, un homme qui lui indique combien « Bâle craint surtout la Prusse » et combien, de fait, cette ville tend à adresser ses vœux aux Français². Toujours dans la même cité six jours plus tard, Amiel l'admet : aussi positive fût-elle, la création de cette « Grande

¹ Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.233.

² *Ibid.*, p.240.

Allemagne » doit « diminuer le militarisme prussien » et si la « prépondérance allemande » est « salubre », elle sera « sans doute ennuyeuse¹ ». Le fait qu'il partage, le 18 septembre, une longue promenade avec l'éminent Johann Heinrich Gelzer (1813-1889), un professeur suisse ayant servi sous les ordres de Frédéric-Guillaume IV dans les années 1840 avant de se distinguer pour son rôle de médiateur entre la Suisse et la Prusse lors de l'affaire de Neuchâtel (1856-1857), semble naturellement renvoyer au souvenir de quelques frayeurs nationalitaires : d'ailleurs, c'est bien de « droit de conquête », de « conditions de la paix en Europe » et de la « question de l'Alsace » dont il s'agit lorsque les deux hommes arpentent le Petit Huningue². À Heidelberg à la toute fin du mois de septembre, le Genevois peut directement prendre le pouls de la nouvelle ère introduite par l'écho de Sedan. Le 29 septembre, il rencontre en effet, lors d'un dîner de gala, « d'irréconciliables antiprussiens » qui associent volontiers le « prussianisme » à « l'esprit de conquête et de ruse » ; un peu plus tard, c'est une « dame de Francfort » qui se plaint auprès de lui du « conquérant » berlinois qui a « prussianisé » (sic) sa ville grâce au zèle de fonctionnaires et d'employés venus faire en sorte que « la délivrance » ne soit même plus « rêvée » par les locaux³. Le 29 octobre 1870, c'est Amiel lui-même qui semble mal à l'aise devant les confidences du professeur Røeder : ce dernier se montre en effet, selon le Suisse, « beaucoup trop partisan de l'idée de race », ce qui l'oppose, en théorie, aux principes constitutionnels de la Confédération helvétique⁴. Aussi francophobe fût-il, nul doute que le Genevois aurait préféré ne pas s'attarder sur le poids – décidément bien lourd – du grand vainqueur berlinois. Parmi les supports helvétiques relayant avec panache le même type de réserves automnales, la *Revue militaire suisse* pourrait servir de cas d'école. Avant le numéro du 13 septembre 1870 en effet, on ne peut dire que le jeune journal des

¹ *Ibid.*, p.247.

² *Ibid.*, p.249. L'affaire de Neuchâtel renvoie, nous l'avons déjà remarqué, à une crise diplomatique née de l'opposition – physique – entre le parti monarchiste neuchâtelois et les autorités cantonales à partir du 2 septembre 1856. Devant l'arrestation de plusieurs centaines de monarchistes locaux (et le roi de Prusse étant, à cette époque, suzerain de la région), Frédéric-Guillaume IV de Prusse menace d'intervenir en faveur des insurgés afin de défendre ses droits dynastiques. Face à la rapide mobilisation helvétique (sous l'autorité du général Dufour) et suite aux propositions de médiation des puissances européennes, un traité est conclu à Paris le 26 mai 1857. Ce traité garantit l'amnistie des insurgés monarchistes en même temps qu'il met fin à la filiation entre le canton et Berlin.

³ *Ibid.*, p.268.

⁴ *Ibid.*, p.269.

officiers de l'armée fédérale se distingue par son franc-parler : dans les quatorzième, quinzième et seizième cahiers – entre le 27 juillet et le 30 août –, il sert surtout de relai aux injonctions des autorités politiques et militaires, reproduisant, sans commentaire particulier, circulaires, messages et autres appels destinés aux puissances étrangères, aux cantons ou aux soldats mobilisés pour la défense du territoire. Très symboliquement pourtant, la réserve des rédacteurs Ferdinand Lecomte (1826-1899), Ernest Ruchonnet (1832-1904) et Jules Dumur (1840-1920) éclate durant la première quinzaine de septembre, comme si l'écho de Sedan et de la révolution du 4 septembre obligeait à laisser s'exprimer une nouvelle subjectivité. L'éditorial du 13 septembre se démarque en tout cas du caractère feutré de ses prédécesseurs : ce sont « 800 000 Allemands » qui, « à cette heure », se « ruent à leur aise sur la France abattue », prêts à « s'accorder le plaisir impuni d'assiéger à la fois Laon, Metz, Strasbourg, Phalsbourg » et « bientôt Paris ». C'est un « immense naufrage » que l'Europe observe avec pitié, le « grand peuple » français « passant subitement de la torpeur du bien-être aux angoisses de l'agonie ». Faut-il, devant une telle humiliation, souhaiter le réveil des vaincus ? En tout cas, les « héroïques traditions de 1792 » cherchant à « résister à outrance à l'invasion étrangère » sont saluées, les plumes de la *Revue* allant jusqu'à souhaiter que « ces nobles dispositions » ne soient « pas trop tardives » et qu'elles se transforment en actes. Quoi qu'il en soit, cette « pauvre France » qui, maintenant, combat pour « ses foyers » et « ses libertés » contre « la conquête brutale » devrait éveiller « de nombreuses sympathies en Europe¹ ». Et ce n'est certainement pas le siège de Paris qui, dans les faits, détournera l'opinion neutre de la pitié que lui inspire l'épreuve d'une population à présent dévolue aux seules urgences liées à une guerre strictement défensive². Couplés aux dynamiques journalistiques qui, nous le verrons, se passionnent au même moment pour le sort de Strasbourgeois et d'Alsaciens abandonnés par leur propre armée et menacés par la détermination de l'ennemi allemand (c'est bien à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre qu'est véritablement lancée la mission helvétique en faveur de

¹ *RMS*, 15^e année (1870), n°17, p.369-372.

² C'est là le sens d'un article paru en supplément au dix-neuvième cahier de la *Revue*, le 19 octobre 1870. Cf. *RMS*, 15^e année (1870), n°19, p.449-452.

Strasbourg, sur fond de montée des tensions avec les Allemands frontaliers¹), les sentiments se faisant jour dans cette Suisse du début de l'automne témoignent d'une chose ; les émotions engendrées par le malheur français ne se limitent pas aux réflexes francophiles de la société danoise mais s'imposent bien, en réalité, à des commentateurs neutres qui ne s'étaient jusque-là guère distingués par une quelconque éloquence germanophobe. La secousse de Sedan donnant aux Européens le signal d'un triomphe peut-être inégalé des armes prussiennes, la tendance est à la redéfinition, parfois radicale, de préjugés construits depuis la deuxième semaine du mois de juillet 1870. Naturellement interrogé, le rôle des belligérants s'en retrouve modifié : la France offensive de la seconde quinzaine de juillet devient, schématiquement, l'agressée, tandis que Berlin fait preuve de suffisamment de talent militaire pour offrir aux observateurs non-belligérants les raisons de lui attribuer les habits d'agresseur. Évidemment, ce nouveau jugement du tribunal européen a plutôt tendance à être conforté par la problématique très concrète (et très brûlante) de l'annexion territoriale, pendant logique du succès estival allemand.

¹ Voir le titre II.1.4. de notre étude.

I. 2. 4. Les neutres face au droit de conquête : un rejet naturel ?

Les documents diplomatiques belges du début d'automne confirment les impressions laissées par les cas suisse et danois. À Bruxelles, la réputation offensive du Second Empire s'exprimait, nous l'avons remarqué, avec une aisance proportionnelle au danger que semblait incarner le Paris des années 1850 et 1860 : la Belgique ne figure-t-elle pas explicitement, d'ailleurs, dans les arrangements prêtés à Benedetti après le choc de Sadowa ? L'écrasement des ambitions impériales, manifeste durant le mois d'août 1870, frappe ainsi d'autant plus les consciences des principaux décideurs du royaume : le danger français n'est plus, et l'appréciation de la France voisine peut donc se débarrasser de ses compréhensibles réflexes politiques. À l'inverse, c'est depuis l'Allemagne que se lève une nouvelle évidence politique, celle d'une Confédération enivrée par ses prouesses militaires et montrant un appétit qui, après 1864 et 1866, risque de ne pas se satisfaire de l'année 1870. Dès le 7 août 1870, Jules Devaux, confident du roi Léopold II, donne, depuis le Palais de Bruxelles, le ton de cette nouvelle lecture du conflit franco-allemand. À son ami Eugène Beyens, il écrit, visiblement estomaqué par les premières explosions sur le Rhin :

Mon cher ami,

Voici la copie de trois télégrammes que la légation de Prusse vient de recevoir de Bismarck. Quelle histoire ! Comment Paris va-t-elle supporter cela – le danger pour nous me paraît être maintenant dans une bagarre à Paris. Moltke est dans une sévérité complète et dit froidement qu'il marche sur Paris. Les Prussiens ont 1 400 mille hommes. Jusqu'ici, nous n'avons rien entendu dire que Bismarck ait adhéré au protocole de Londres. Cela me paraît louche. L'explication que j'y trouve n'est pas aimable. (...) Le corps de Falkenstein¹ qui est au nord en observation sera libre et descendra vers le sud. Son plus court chemin est par le Luxembourg. (...)

¹ Il est ici question du corps d'armée commandé à l'été 1870 par le général Vogel von Falkenstein (1797-1885) dans le cadre de son mandat de gouverneur militaire des côtes d'Allemagne. Basé à Hanovre, ce corps a pour mission originelle de défendre l'Allemagne du Nord face à un potentiel mouvement français depuis la Baltique.

Dans tous les cas nous donnerons des coups de fusil aux Prussiens s'ils veulent passer. L'armée d'observation est concentrée. Chazal s'y rend demain.¹

Affirmer qu'un tel exposé contraste avec les dynamiques du mois de juillet relève de l'euphémisme tant les confidences des membres du cabinet ou du parlement semblaient loin d'imaginer (en tout cas pas si rapidement) une telle éventualité. Encore quelques jours avant cette lettre de Devaux, les regards se tournaient en effet surtout vers Paris et vers les dispositions du Quai d'Orsay à l'égard de l'intégrité du sol belge. Comme si la rupture des traités des années 1830 devait logiquement venir de la puissance ayant déclaré la guerre (et le traité Benedetti en était un nouveau signe), une missive du 2 août détaillait par exemple, sur un ton loin d'être rassurant, la conception française de la neutralité belge². Et si les craintes bruxelloises relevait alors surtout du fantasme, la tenue de telles discussions entre Paris et le cabinet belge n'en renseignait pas moins l'état d'esprit général de ces journées immédiatement postérieures au déclenchement du conflit : à l'instar de la presse et de la plupart des observateurs européens, d'Anethan et ses agents ne paraissaient absolument pas prêts à concevoir la chute brutale et implacable d'une France dont on imaginait la parfaite préparation. L'automne bien installé, c'est pourtant bien du côté de Berlin que se joue la réputation de la Belgique, Wœrth, Saint-Privat et surtout Sedan ayant

¹ Lettre du 30 juillet 1870 (Palais de Bruxelles à Beyens), ADB, Papiers Beyens, Caisse 6 étui 1, AI/P262, n°340/Farde VII, Ministère des Affaires étrangères. Il est à noter que les télégrammes mentionnés par Devaux ne figurent pas dans les documents conservés aux Archives diplomatiques du royaume de Belgique ; il s'agit néanmoins très certainement des télégrammes annonçant les succès de Wœrth et de Forbach.

² Beyens reproduit ce jour-là les termes exacts du ministre Gramont : « Il ne pourrait s'agir du droit dans la théorie pure – on pourrait dire platonique et chimérique, qui consisterait à prétendre qu'en cas de violation de votre neutralité par la Prusse, le rôle de la France serait strictement de se borner à une dénonciation aux autres Puissances garantes, à un cri d'alarme non suivi d'action, que le rôle serait de rester semblable à celui de ces autres Puissances non-belligérantes, semblable à ce qu'il serait en temps de paix (...). La neutralité belge n'a pas été créée uniquement pour la sécurité et le bonheur de la Belgique ; mais aussi pour notre sécurité ; elle est un rempart ; vous devez la défendre : vous le pourriez, je veux le croire ; mais si vous ne le pouvez pas, nous devrions nous joindre à vous pour la défendre. Si on veut appeler cela une violation de territoire, ce serait le violer pour faire respecter la neutralité ; le premier infracteur seul viole les deux éléments. Jamais, d'ailleurs, parce que nous serions avisés que les Prussiens sont entrés par Verviers nous n'irions, nous, pénétrer aussitôt par vous, – et la meilleure preuve, c'est que nous n'avons pas envoyé un homme de ce côté. – Non, nous vous donnerions avis de cette attaque et nous vous demanderions de nouveau si vous voulez et pouvez vous défendre ; nous nous ferions appeler par vous, si la chose devenait nécessaire pour soutenir l'armée neutre. » Cf. Lettre de Beyens, représentant à Paris, à d'Anethan, Paris, 2 août 1870, n°686, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

totallement modifié le rapport de forces antérieur aux premiers combats. Les documents diplomatiques des mois de septembre et d'octobre 1870 sont formels : le vent de crainte souffle depuis l'est et le conquérant n'est plus celui que pointait la révélation du *Times*. Entre le milieu du mois d'août et le début du mois d'octobre, le premier volume du dossier *Indépendance, Neutralité, Défense militaire* du ministère belge des Affaires étrangères ne contient d'ailleurs aucune autre mention notable du cas français, comme si la défiance historique s'était éteinte en même temps que s'éteignait le rêve dynastique du couple impérial. Lorsqu'une certaine agitation réapparaît enfin, à l'automne, c'est bien à l'Allemagne offensive qu'elle doit ses motivations. Le choc de Sedan à peine digéré, le nouveau poids du vainqueur prussien fait une entrée pour le moins alarmante dans l'esprit des décideurs belges : il ne faut en effet que quelques jours à Bismarck pour s'adresser à Bruxelles dans l'optique, osée, d'obtenir un meilleur contrôle des réflexes supposément francophiles de la presse du royaume neutre. Rédigée telle une menace poliment formulée, la dépêche berlinoise du 3 octobre fait s'éveiller le souci des Belges pour l'intégrité de leur sol et donne, dans le même temps, une confirmation factuelle (et visuelle) à la redéfinition de la réputation des parties en conflit. L'alerte suffit en tout cas à émouvoir le baron d'Anethan qui, en plus de multiplier les entretiens avec l'ambassadeur nord-allemand à Bruxelles, se presse de se justifier auprès de son représentant à Berlin, l'ancien journaliste et habile commentateur politique Jean-Baptiste Nothomb. Les termes choisis par le chef du gouvernement belge lors de ces entretiens ne laissent guère planer le moindre doute quant à l'évolution du rôle prêté aux acteurs de la guerre : la Belgique a maintenant « tout intérêt » à ce « qu'un souffle sympathique anime la presse allemande à son égard », ses « bons rapports » avec l'Allemagne gagneraient à être développés au moment où cette Allemagne « entre dans une grande période de son histoire », d'autant que « les attaques partant de la presse allemande » ternissent l'image de Bruxelles en même temps qu'elles déboussolent les responsables politiques belges qui, historiquement, avaient plutôt l'habitude de « voir venir » cette « forme d'agression » depuis les rédactions françaises¹. En somme, la pression est

¹ Dépêche de d'Anethan à Jean-Baptiste Nothomb, Bruxelles, 16 octobre 1870, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des

allemande et l'on est bien loin, en ce début du mois d'octobre 1870, des combinaisons parisiennes dévoilées quelques semaines plus tôt par le traité Benedetti. À la Chambre des représentants (qui se réunit en session extraordinaire du 8 août au 22 septembre 1870, avant de démarrer ses sessions ordinaires le 8 novembre), le poids de la Prusse s'invite avec le même allant. Le 25 août, Barthélémy Charles Joseph Dumortier (1797-1878), député de l'arrondissement de Roulers, se fait le porte parole de l'une des rumeurs engendrées, dans le royaume, par le triomphe du voisin germanique : il évoque des « bruits » qui, dans la capitale, « causent beaucoup d'inquiétude » en véhiculant l'idée que « plusieurs soldats » belges « auraient été tués à la frontière par des soldats prussiens ». De plus et comme si le fait était inéluctable, le parlementaire interpelle d'Anethan au sujet d'une supposée « violation de la neutralité » par des Allemands qui, pour des raisons pratiques, n'auraient guère hésité à faire passer certains de leurs blessés *via* le territoire belge afin de les acheminer plus rapidement vers Aix-la-Chapelle¹. Appliqué, le démenti du chef de gouvernement² n'empêche nullement l'expression de nouvelles inquiétudes liées à l'assurance que dégage le bourreau du Second Empire. Le 22 septembre en effet, l'intervention du même Dumortier a tout d'une représentation symbolique du bouleversement des préjugés de la guerre franco-allemande : louant, d'abord, « les services que la Belgique a rendus » aux belligérants (et particulièrement, donc, aux Français débandés venus s'y réfugier suite au désastre des Ardennes), le député indique, dans un second temps, la « vive douleur » ressentie devant les accusations déjà proférées « continuellement », en Allemagne, à l'encontre de Bruxelles. « L'insistance » de « certains journaux allemands » prouverait, selon lui, le fait que « les droits des petites nationalités » ne sont pas forcément respectés, et l'exemple de l'invasion de Rome par l'Italie obligerait la Belgique à considérer la menace étrangère avec sérieux³. Évidemment opportuniste lorsqu'il est utilisé, comme c'est le cas ici, par un

Affaires étrangères.

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative extraordinaire 1870*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 25 août 1870, p.87-88.

² En réponse aux inquiétudes exprimées lors de cette séance du 25 août 1870, d'Anethan récusé tout accrochage physique et toute violation de la neutralité belge. Il explique avoir donné son aval au passage de blessés prussiens en raisons de « considérations d'humanité », mais avoue avoir changé d'avis devant l'incompréhension manifestée par les autorités français. Cf. *Ibidem*.

³ *Ibid.*, séance du 22 septembre 1870, p.132.

responsable politique appartenant au parti catholique (et donc particulièrement touché par le sort de la Papauté), le parallèle entre la prise de Rome par l'Italie et la fragilité de la Belgique vis-à-vis d'un grand voisin triomphant renseigne une évidence de l'automne de l'année 1870 ; celle de l'indéniable actualité du principe d'annexion et de la question de la distribution des territoires. Or, c'est bien le cas de l'Alsace et de la Lorraine messine qui catalyse alors les émotions des Européens de l'après-Sedan.

En Belgique, la problématique est d'autant plus concrète, d'ailleurs, que des centaines de soldats français internés témoignent directement de leur détresse et que des ambulances sont dépêchées, nous le remarquerons¹, sur des lieux de combats qui semblent eux-mêmes amenés, si l'on en croit les revendications de Bismarck, à changer de nationalité. Dans la presse du royaume, l'annexion se fait une place dans les jours qui suivent la catastrophe de Sedan, et ce jusqu'aux rédactions les plus critiques à l'égard de la France et de sa détermination à poursuivre la guerre. Dans *l'Indépendance belge* du bouillonnant Bérardi, elle se permet, dès le 14 septembre, d'apparaître sous les traits du commentaire que lui offre alors le *Journal de Saint-Pétersbourg* : on ne sait alors, explique le journal, si l'annexion répond « au vœu général de la nation » allemande et – signe d'une première dimension critique – si cet objectif persistera « lorsque l'Allemagne pèsera mûrement toutes les conséquences d'une conquête et ne négligera point de tenir compte des conjonctures possibles de l'avenir dans son appréciation de ce que les intérêts actuels lui semblent exiger² ». Ce que les lecteurs du titre bruxellois savent en revanche à peu près au même instant, c'est que l'opinion anglaise, capitale à leurs yeux, semble assez résolument s'indigner de la consécration annoncée d'un nouveau droit de conquête. On lit en effet, dans une correspondance particulière rédigée depuis Londres, le 23 septembre 1870 :

¹ Voir le titre II.1.3. de notre étude.

² *L'Indépendance belge* du 14 septembre 1870 n'ajoute pas moins, toujours suivant les réflexions du journal russe, l'idée que le démantèlement (voire la cession) de « quelques forteresses » françaises (démantèlement que le rédacteur pense alors suffisant dans l'optique d'une paix prochaine) ne devrait guère poser d'insurmontables problèmes à un nouveau gouvernement français qui, tout de même, « pousse la rigueur de la vertu patriotique bien loin ».

Nous engageons les Allemands à réfléchir avant d'exiger l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine, parce que nous ne croyons pas que la cession de ces provinces soit un moyen d'arriver au but qu'ils ont en vue. Quoi qu'en dise la *Gazette officielle*, les Allemands qui prêchent l'annexion avouent bien que la population de l'Alsace est française avec fanatisme ; en effet elle a manifesté ce sentiment avec une évidence incontestable dans la guerre actuelle. L'annexion de cette province lèguerait une suite d'embarras à l'Allemagne et laisserait à la France un sentiment d'irritation sans fin.¹

Quelques jours plus tard, un autre article londonien informe les abonnés de *l'Indépendance belge* de la résolution manifestée par « les corporations ouvrières de Londres » pour défendre l'intégrité du territoire français : reçue par le gouvernement du premier ministre Gladstone, une députation se serait en effet émue de la détresse de la France, prônant une médiation de Londres ainsi que la rédaction d'une protestation officielle au sujet de l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine². Y aurait-il là, pour les Belges, de quoi trouver quelques éléments d'inspiration ? Le *Journal de Charleroi* du 11 septembre paraît avoir la réponse :

Les nécessités de la guerre ont amené l'occupation par les armées allemandes, de l'Alsace et de la Lorraine. Cette occupation qui ne devait être que momentanée, suivant les premières proclamations, va-t-elle se transformer en annexion définitive ? S'il en est ainsi la cause de l'Allemagne va se transformer aussi. Elle va cesser d'être juste.³

Le 30 septembre, la même feuille insiste, proposant à ses lecteurs, sciemment, la traduction d'un article de la *Gazette de Cologne* prouvant, si besoin était encore, que « la question des annexions » est « très diversement appréciée » et ce, « même en Allemagne ». Démocrates soucieux du droit des peuples, cercles commerciaux et mercantiles inquiets de l'intégration des provinces dans le marché allemand, conservateurs réticents devant l'état d'esprit antigermanique des populations sur le point de changer de nationalité et « patriotes allemands »

¹ *L'Indépendance belge*, 25 septembre 1870.

² *L'Indépendance belge*, 30 septembre 1870.

³ Le *Journal de Charleroi* s'approprie ici, en réalité, les termes assumés par le *Peuple belge*.

qui émettraient des doutes en raison de « leur connaissance de l'Alsace et de son peuple » : le consensus serait, selon cette publication très offensive, loin d'être évident dans cette Allemagne certes galvanisée par ses succès militaires. Le 25 septembre, *La Meuse* de Liège ose user des mêmes arguments dans sa revue politique :

Les exigences formulées dans les circulaires de M. de Bismarck sont loin de rencontrer une approbation unanime de la part des journaux allemands. Les critiques portent surtout sur l'annexion de la portion de la Lorraine qui comprend Metz ; on fait observer que l'Allemagne devrait restreindre ses revendications à la portion exclusivement allemande de cette province, sauf à demander le démantèlement de la forteresse. D'autres journaux repoussent entièrement l'idée d'une annexion de l'Alsace et de la Lorraine allemande : dans l'Allemagne du Sud, cette opposition se manifeste, entre autres, parmi les industriels, qui semblent redouter beaucoup la concurrence des manufactures alsaciennes.

Critique, le point de vue est tout à fait assumé par la rédaction du journal qui, dans le même éditorial, étrille un peu plus l'intransigeance prussienne :

On voit que la Prusse n'y va pas de main morte. Habituellement, on se bornait, lorsqu'on concluait un armistice, à maintenir le *statu quo*. M. de Bismarck ne l'entend plus de cette façon. Metz résiste, Strasbourg est encore au pouvoir des Français, Paris n'a pas encore reçu l'atteinte d'un boulet, et cependant la Prusse veut être mise en possession de toutes ces forteresses, elle veut occuper la clef de la position de Paris, c'est-à-dire les seules choses que la force des armes n'ait pas encore arrachées à la France. Ces propositions ont naturellement été repoussées par le gouvernement de la défense nationale et le canon seul finira ce que le canon a commencé.

Que la possibilité d'une annexion partielle soit plus ou moins admise n'importe que très peu : l'impression générale est bien celle d'un renversement des responsabilités de la guerre, le patriotisme français étant excusé tandis que les conditions berlinoises sont, au mieux, interrogées. Pourtant animé d'une modération proportionnelle à son degré de proximité avec le gouvernement et le

cabinet royal, le *Journal de Bruxelles* n'hésite d'ailleurs pas, lui non plus, à qualifier « les difficultés matérielles » qu'engendrerait « l'annexion forcée de l'Alsace et de la Lorraine » de « certitudes absolues », les populations en passe d'être annexées affichant, et cela est « bien connu », un réel « attachement » à la France ainsi qu'un authentique « patriotisme » qui ne se laissera pas même « refroidir » par l'instauration d'une République à Paris¹. Débarrassée du seul travail de reproduction de confidences étrangères, *l'Indépendance belge* se déporte sur un même volet moral et assène, sur un ton éminemment politique :

À ce compte [au sujet de l'annexion], l'Allemagne n'aurait plus à l'étranger que des adversaires, alliés de la France, car dans les pays neutres, abstraction faite de ceux dont le témoignage peut être suspect, parce qu'ils sont directement intéressés au débat, comme l'Autriche et le Danemark, ou qui sont préoccupés de leurs affaires intérieures comme l'Italie, il n'y a qu'une voix pour lui recommander d'user de modération dans sa victoire.

Selon cet éditorial, le seul fait que le *Times* (« qui n'a cessé d'être très sympathique aux Allemands ») ou que le *Journal de Saint-Pétersbourg* (« qui est un confident de la pensée de son gouvernement ») se démarquent des exigences de Berlin doit prouver combien il paraît nécessaire de « dégager la part de responsabilité de la France de celle du régime qui vient de tomber » et de traiter les Français, donc, avec une intelligente sagesse². La compréhension du grand jeu politique est à peu près identique à Tournai, dans les locaux du *Courrier de l'Escaut*. Dans les derniers jours du mois de septembre, l'éditorial de la feuille catholique profite en effet de l'une ou l'autre rumeur relative au véritable objectif du chancelier Bismarck pour exprimer tout son scepticisme :

Encore une contradiction ! Tandis que la France prétend que la Prusse, par la voix de M. de Bismarck, conférant avec Jules Favre a mis des conditions impossibles à la conclusion d'une suspension d'armes, la Prusse dénie qu'elle ait exigé l'occupation de l'Alsace et de la Lorraine, et de l'un des forts de Paris. S'il faut l'en croire, tout ce qu'elle a demandé, c'est la possession provisoire des forteresses de

¹ *Journal de Bruxelles*, 23 septembre 1870.

² *L'Indépendance belge*, 25 septembre 1870.

Toul, Metz et Verdun pour assurer l'alimentation de ses troupes pendant l'armistice. M. de Bismarck comprendrait-il qu'il a forcé la mesure de ses exigences et reviendrait-il sur ses pas ?¹

Ici encore, les imprécisions factuelles n'empêchent guère de remarquer la signification du message ; loin d'être convaincu par la légitimité de l'entreprise allemande d'annexion, le journal du chanoine Maton se permet de juger négativement un Bismarck qui, en voulant agrandir le territoire confédéré, « forcerait la mesure » et justifierait, en conséquence, des éditoriaux de ce type².

Il suffit de feuilleter la presse suisse de la même période pour se convaincre de la popularité de telles appréhensions au sein des opinions neutres.

¹ *Courrier de l'Escaut*, 28 septembre 1870.

² Qu'est ce que la nation, pour les Belges du dernier tiers du XIX^e siècle ? Pour répondre à cette question, on retiendra ici, par exemple, la contribution de Christian Franck qui, en 1989, remarquait que la conception de la nation des Constituants belges de 1830 s'inspirait d'une définition libérale selon laquelle « les citoyens jouissant des mêmes libertés forment ensemble la nation ». Il ajoute que l'expérience acquise par la Belgique indépendante tout au long du second-XIX^e siècle offre rapidement à cette conception libérale initiale une « une affectivité patriotique » servant de structure à un « sentiment national belge » principalement soucieux de revendiquer le caractère unitaire de la nation. En somme, la volonté commune (celle des unionistes de 1830 imprégnés d'un même combat pour l'indépendance, qu'ils soient catholiques et libéraux, flamands ou francophones) prime alors et n'est remise en cause, en Belgique, que lorsque l'attachement provincial et le « dualisme linguistico-culturel » viendront questionner, au XX^e siècle, la « perspective nationale » prédominante tout au long du XIX^e siècle. Cf. Christian Franck, « Y a-t-il un État belge ? Introduction », dans Hugues Dumont, Christian Franck, François Ost, Jean-Louis de Brouwer (dir.), *Belgitude et crise de l'État belge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1989, p.43-48. En 2004, la thèse de Christophe Traisnel sur le « nationalisme de contestation » de la Wallonie tendait, à l'aide d'une imposante documentation, à confirmer le constat de Christian Franck. Traisnel distingue en effet la création de l'État belge en 1830 (surtout né en réaction à la politique « discriminatoire et assimilationniste » de Guillaume 1^{er}) et l'apparition de véritables théories « sur l'existence d'une nationalité ou d'une âme belge » au cours du XIX^e siècle : Edmond Picard (1836-1924), Henri Pirenne (1862-1935) et Godefroid Kurth (1847-1916) sont alors les principaux artisans de la « belgitude ». Cette belgitude du XIX^e siècle tâche de « créer une nation » en proposant une « narration belge de l'histoire » dans laquelle l'État de 1830 joue le rôle de ciment. En conséquence, les différences linguistiques sont niées (la langue nationale officielle, le français, étant le symbole de l'union et du « progrès » contre les dialectes wallons ou flamands) ou revendiquées, à l'instar de ce que proposent les penseurs suisses, comme étant le signe d'une identité belge bien particulière et admirable. Ce n'est que dans le dernier quart du XIX^e siècle que la conception intégrant le dualisme linguistique s'impose à la quasi-totalité des théoriciens de la nationalité belge : au début du XX^e siècle – et en réaction, notamment, aux pressions flamandes – l'identité belge se décrit comme étant le fruit « d'une histoire nationale particulière qui se distingue notamment des histoires qui marquent les "nations voisines" ». Comme en Suisse, cette lecture s'accompagne d'une redéfinition des mythes nationaux. Cf. Christophe Traisnel, *Le nationalisme de contestation : Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada*, Montréal, Thèses et mémoires électroniques de l'Université de Montréal, 2004, p.135-141.

À Lausanne par exemple, la libérale *Gazette* choisit, le 24 septembre 1870, de rebondir sur les prétentions annexionnistes de l'historien allemand Heinrich von Sybel (1817-1895) ; selon le journal helvétique, l'argumentaire de l'érudit (qui prône la conquête de l'Alsace et de la Moselle mais qui rejette la Meuse pour des raisons de « nationalité ») ne tient absolument pas. La démonstration est éloquente et frappe par sa virulence :

M. von Sybel ne s'aperçoit pas que les arguments qu'il fait valoir contre ces exigences outrées – à savoir la nationalité française des populations qu'elles revendiquent – bat également en brèche sa propre thèse, au moins en ce qui concerne la plus grande partie des habitants de la Lorraine. M. von Sybel reconnaît aussi qu'il faudra au moins une génération pour *regermaniser* les Alsaciens, ce qui prouve que, d'après les Allemands eux-mêmes, l'annexion de cette province à l'Allemagne serait une application singulièrement forcée du principe des nationalités. Il est notoire que les Alsaciens entendent rester Français et ne veulent pas devenir Allemands. Dès lors, peu importe qu'ils parlent un patois plus ou moins germanique, et qui ne diffère guère pas plus de la langue française que le provençal ou le breton ; le principe des nationalités n'a rien à voir dans l'affaire, et il est inadmissible qu'on invoque ce principe à l'appui des projets d'annexion qu'on nourrit en Allemagne à l'égard de ces départements.

Indigné, le *Journal de Genève* l'est visiblement tout autant lorsque, parmi ses éditoriaux du mois d'octobre, se glisse un étonnant billet d'humeur bien décidé à revenir sur le rapport entre « les nouvelles politiques et la presse neutre ». En trois colonnes, la feuille de Jacques Adert et de Marc Debrit y rompt enfin avec son habituelle réserve, dévoilant, même discrètement, une partie de ses propres sympathies. En réaction à la lettre d'un lecteur alsacien déçu de la reproduction d'articles « pangermanistes », le journal se prononce en faveur de « l'impartialité » de la presse non-belligérante, affirmant que cette dernière gagnerait à « laisser » à ses lecteurs le « soin de décider » entre les arguments des parties en conflit. Revenant sur les critiques qui, traditionnellement, questionnent l'intégrité des rédactions neutres, l'éditorial n'échappe pourtant pas à quelque subjectivité et l'on comprend bien, lorsqu'il évoque le cas fictif d'un titre « suspecté d'avoir des sympathies françaises parce qu'il ne désire pas

voir l'Alsace et la Lorraine arrachées malgré elles à un pays pour l'amour duquel elles ont supporté de si grands malheurs», que son cœur ne bat alors pas forcément pour l'intransigeance du chancelier Bismarck¹. Ailleurs dans la Confédération, les impressions journalistiques rejoignent en tout cas celles de leurs homologues de Lausanne et de Genève et défendent plutôt, avec passion parfois, la libre détermination de voisins alsaciens que tous connaissent bien (et d'autant mieux, d'ailleurs, depuis l'arrivée de réfugiés fuyant l'occupation et les affres des sièges²). D'obédience radicale, le *St. Galler-Zeitung* de l'avocat Friedrich Bernet (1829-1872) pointe ainsi, dès le 2 septembre 1870, les « difficultés » que paraît promettre l'assimilation d'une population qui, dans ses réflexes les plus profonds, « se trouve du côté français ». À peu près au même moment, le libéral *Confédéré* se veut formel et lance depuis Fribourg, en même temps qu'il salue la nouvelle République française :

Nous espérons vivement qu'avec la nouvelle forme politique que vient de se donner la France, et avec la satisfaction éclatante que vient d'obtenir l'Allemagne, elle aura la sagesse et la générosité d'écouter les conseils de la paix et de renoncer à ces funestes velléités annexionnistes de six départements français. L'Allemagne peut, dans les circonstances actuelles, jouer un beau rôle que gâterait une politique de conquêtes et d'annexion. (...) Vouloir continuer à outrance cette

¹ *Journal de Genève*, 20 octobre 1870.

² Sur la conception helvétique de la nation, on conseillera la thèse particulièrement documentée de Josianne Veillette, *Récit national et imaginaires identitaires au double prisme du « bilinguisme » et de la « migration »*, thèse dans laquelle il est rappelé que la naissance l'État moderne suisse (lors de l'adoption d'une Constitution en 1848) traduit elle-même « la manière dont le peuple (ou plutôt les Constituants) se perçoit en tant qu'espace de transactions et de décisions (entre les différentes parties) » ; en confiant « la médiation entre la citoyenneté nationale et l'État national » à des cantons qui, seuls, peuvent reconnaître les citoyens formant le « peuple actif de la Confédération » et en déléguant la question des langues à ces mêmes autorités cantonales (invitées à « agencer un ordre des langues » propre à leur situation), la Constitution consacrait en effet le plurilinguisme en même temps qu'elle affirmait le « caractère spécifique » de la nationalité suisse dans une Europe du XIX^e siècle marquée par la création d'espaces étatiques « linguistiquement et culturellement homogènes ». Une particularité qui expliquerait, aussi, la nature des mythes nationaux suisses appuyant à la fois sur « l'existence exceptionnelle » du pays, sur le fait qu'il serait un « cas particulier » et sur l'idée que la nation helvétique serait bien née « d'une pensée et d'une volonté ». Cf. Josianne Veillette, *Récit national et imaginaires identitaires au double prisme du « bilinguisme » et de la « migration » : Une autre lecture des dynamiques de cohabitation dans deux petites communes suisses*, *op.cit.*, p.29-57. La synthèse proposée par Josianne Veillette se base par ailleurs très largement sur les travaux de Didier Froidevaux (« Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *art.cit.*, p.1-58) et de François Walter (« 1291-1991 : Présence et absence de l'histoire. La Suisse en vacances d'histoire », dans Institut national genevois (ING), *Regards sur une Suisse jubilaire, 1291-1991*, *op.cit.*, p.105-118).

guerre déjà si fatale et si destructive, ou en rendre le retour inévitable par un démembrement de la France, nous paraîtrait aussi dangereux que peu politique de la part de la Prusse.¹

Généralement moins offensif, le *Chroniqueur* fribourgeois laisse à son tour s'exprimer ses sentiments lorsqu'il propose, dans la seconde quinzaine du mois d'octobre, une étonnante dissertation à propos du « rôle de la providence dans les événements actuels ». Pour le journal conservateur, les « bons principes » ne sont pas ceux que l'Europe observe alors depuis l'Alsace jusqu'aux portes de Paris, et l'explosion franco-allemande renseigne bien une chose :

La Prusse de Guillaume et de Bismarck aspire à son tour à un rôle providentiel. Mais quel rôle ?... Celui d'Attila. De même que le chef des Huns était venu châtier les vices de la Rome payenne (sic), ainsi la Prusse victorieuse doit corriger la légèreté et les inconséquences du caractère français. Le roi Guillaume invoque le Dieu des armées, et c'est en profanant les mots les plus sacrés qu'il bombarde les villes, incendie les villages, extermine les femmes et les enfants. La Prusse moderne nous rappelle les siècles barbares. Enivrée de ses triomphes, elle ne rêve plus qu'annexions et conquêtes, et elle ne rougit pas de faire revivre en notre siècle l'axiome payen (sic) : *la force prime le droit*. Mais si la Prusse se montre immodérée dans ses exigences, elle verra un jour la force se retourner contre elle et elle apprendra à ses dépens, comme l'a dit Mgr Dupanloup, que le *væ victoribus* de la Providence se vérifie bien plus souvent encore que le *væ victis* des barbares.²

Bien que loin des appréciations religieuses du *Chroniqueur*, le *Confédéré du Valais* ne frappe pas moins avec une assurance comparable, habillant ses numéros des mois de septembre et d'octobre 1870 de nombreuses références au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au danger du droit de conquête. Le 11 septembre 1870, *la Marseillaise* offre son titre à l'habituel feuilleton de la feuille libérale-radical ; revenant sur la composition du chant dans le Strasbourg des guerres révolutionnaires, l'article tend à prouver la francophilie « enthousiaste et

¹ *Le Confédéré, Journal démocratique fribourgeois*, 7 septembre 1870.

² *Le Chroniqueur suisse*, 25 octobre 1870.

patriotique » de l'Alsace. Trois semaines plus tard, c'est au tour de l'éditorial de lancer ce qui ressemble à une alerte destinée à l'Europe entière :

Ne nous faisons pas d'illusions, ne nous berçons pas de vaines espérances, l'infamale diplomatie des despotes n'a pas encore atteint son apogée, la convoitise des annexions ne s'étendra peut-être pas seulement à l'Alsace, à la Lorraine ; il y a encore en résumé dans la boîte de la diplomatie, un gâteau pour le dessert. À quoi le servira-t-on ?¹

Ajoutées aux reproches formulés, par exemple, par les correspondants de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*², les confidences de la presse suisse de ce début d'automne répondent à un consensus suffisamment clair pour que la tendance à la redéfinition du rôle attribué aux deux parties belligérantes soit, en septembre 1870, qualifiée de transnationale. Les cas belge et helvétique indiquent en effet la popularité de cette lecture en dehors du seul cadre particulièrement francophile (ou germanophobe) qu'offre, dans notre échantillon, le royaume du Danemark³.

¹ *Le Confédéré du Valais*, 6 octobre 1870.

² Le 12 octobre 1870 par exemple, le journal de Neuchâtel publie les impressions d'un Neuchâtelois revenu de Strasbourg, impressions qui se distinguent, dans un organe généralement très discret, par un ton résolument critique. L'auteur y dénonce en effet les Allemands qui, selon lui, « monnaient l'accès aux alentours » de Strasbourg, comme pour encourager un lucratif tourisme post-siège. Indigné, il évoque des « Allemands qui viennent en foule examiner leur récente conquête » et souligne constamment le contraste entre cet enthousiasme germanique et la misère qu'inspirent les zones endommagées de la principale ville alsacienne.

³ Au Danemark, royaume lui-même victime de l'esprit de conquête de Berlin, l'impopularité de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine n'est pas surprenante. Le 24 septembre 1870, le *Berlingske Tidende* affirme par exemple que cette solution « ne donnera aucune sécurité à l'Europe », mais plutôt « une raison de guerre ». Trois jours plus tard, le même journal conservateur regrette le fait que « les exigences de Bismarck ne pouvaient que soulever l'opposition en France » et excuse, de fait, la poursuite du conflit. Pour le *Dagens Nyheder* du 28 septembre, l'intransigeance du vainqueur, inappropriée, indique qu'il « ne fait aucun doute que la nation française se battra jusqu'au dernier ». En plus de reproduire les doutes de la minorité républicaine et démocratique d'Allemagne (dans son édition du 24 septembre), le *Fædrelandet* interpelle quant à lui directement Bismarck dans son éditorial du 27 septembre : face aux « plaintes » des régions en passe d'être annexées, « où est donc cette garantie de paix qu'est censée apporter la politique prussienne ? », se demande le titre de Carl Ploug non sans rappeler, très opportunément, les injustices de 1864 et 1866. Sur la conception danoise de la nationalité dans le second-XIX^e siècle, on conseillera l'étude de Lars Bo Kaspersen qui distingue, au sujet de cette période de grands défis militaires et territoriaux pour le royaume scandinave (la question du Schleswig-Holstein catalysant naturellement les énergies des théoriciens de l'identité danoise), une conception danoise de la nation s'exprimant suivant un discours invoquant à la fois le libéralisme de la Constitution de 1848 (l'idée d'un parlementarisme symbole de progrès et d'unité nationale) et, après 1864, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (qui devrait permettre d'organiser un plébiscite dans les districts nord du Schleswig). Cf. Lars Bo Kaspersen, *Danmark i Verden*, Copenhague, Hans Reitzel Forlag, 2008, p.64-80.

Documents diplomatiques, correspondances administratives et privées et journaux renseignent donc bien le schéma de compréhension liant les Européens soucieux d'identifier et de questionner les responsabilités et la réputation de chacun des acteurs du grand conflit de l'année 1870. Conscients du poids du tribunal moral que représente l'Europe neutre (et, en cela, ils adoptent une lecture tout à fait identique à celle de philanthropes qui, nous le verrons, comptent sur l'opinion non-belligérante pour mesurer le crédit humanitaire des administrations en guerre), les cabinets belligérants cherchent eux-mêmes à défendre la légitimité de leurs motivations ; c'est bien dans cette optique que Berlin s'assure que le *Times* de Londres reproduise le contenu du projet Benedetti, un traité jamais ratifié mais qui, Bismarck l'espère, suffirait à prouver aux yeux du continent la culpabilité presque génétique d'une France travaillant constamment à son agrandissement. Pourtant, les dynamiques d'opinions révèlent, en Belgique, en Suisse et au Danemark, combien la combinaison allemande peine à véritablement parler à des observateurs plutôt habitués, depuis 1863, à lire les prouesses d'une Prusse résolument conquérante et qui a, elle, effectivement étendu son aire d'influence jusque dans des districts qui rejettent presque unanimement leur caractère germanique. De fait, si responsabilité française il y a à l'été 1870, c'est surtout dans le caractère offensif prêté au Second Empire et à son armée que celle-ci trouve ses principales raisons d'exister. Déterminé dans le discours que propose son ministre des Affaires étrangères dès le 6 juillet, insistant lorsqu'il exige de Guillaume la promesse écrite d'une désolidarisation durable vis-à-vis des prétentions allemandes sur le trône d'Espagne et visiblement confiant au moment où il fait voter les crédits de guerre, le Second Empire donne à l'Europe l'image d'un régime préparé à la guerre et décidé à porter la première estocade face à un adversaire prussien qui, à l'inverse, semble d'abord dans une posture militaire défensive. Ce schéma est une première fois bouleversé, nous l'avons vu, au cours du mois d'août 1870 : la fulgurante progression des armées allemandes, la publicité faite au siège de plusieurs places françaises et, enfin, la catastrophe de Sedan forcent les Européens à revoir leurs préjugés. Sur un volet humain d'abord, les épreuves endurées par la population française suscitent l'émotion de neutres sensibles à la résonance humanitaire de la guerre. Sous un angle plus stratégique ensuite, la

France offensive devient un acteur entièrement dévoué à un combat strictement défensif : la menace française apparemment indiquée par le traité Benedetti n'est plus, celle-ci s'étant évaporée dans les tourments d'un effort désespéré en faveur de la libération du territoire national. Parallèlement, c'est donc bien l'élément allemand qui porte alors l'uniforme d'agresseur, ce dernier assumant le rôle d'une force d'occupation décidée à ne pas précipiter son départ. Aussi la confirmation des buts de guerre de Berlin se charge-t-elle de motiver les dernières critiques européennes : en passe d'être à nouveau consacré (après ses premiers succès en 1864 et 1866), le droit de conquête ne trouve que peu d'avocats en dehors des cercles les plus germanophiles et les neutres profitent du récit de l'intransigeance du chancelier Bismarck pour s'alarmer, parfois, du sort de leur propre nation.

Quelle que soit l'opinion interrogée, le fait que des dizaines de rédactions et de personnalités neutres se livrent à l'élaboration d'une sorte de jugement moral des parties en conflit offre un nouvel indice à la définition de la neutralité telle qu'elle paraît comprise par les Européens de l'année 1870-1871 : rien, en effet, n'empêche un Danois, un Suisse ou un Belge d'exprimer sa crainte vis-à-vis du potentiel militaire français, son inquiétude devant l'appétit de Berlin ou ses regrets à propos de l'impact humain d'un conflit que le continent n'a pas su éviter. Au contraire, la neutralité étant – et nous y reviendrons – d'abord entendue dans ce qu'elle implique de non-belligérance, ces témoins extérieurs à l'affrontement franco-allemand prennent, dès l'été 1870, les mêmes libertés qu'au printemps de l'année 1871¹ : protégés par les digues qu'élève la non-belligérance des institutions desquelles ils dépendent et motivés par l'accessibilité de l'information, leur plume et leur discours assument une subjectivité aussi naturelle qu'évolutive. Comme étourdis par la résonance des nouvelles en provenance du Rhin et comme électrisés par la dimension de l'explosion qu'ils commentent, ces Européens ne voient donc pas, en somme, la fragilité politique du principe de neutralité dans les premières semaines de conflit. Ils ne remarquent pas que le schéma de compréhension qu'ils ont eux-mêmes formulé depuis la deuxième semaine du mois de juillet 1870 secoue la

¹ Voir, notamment, le titre III.3. de notre étude.

neutralité elle-même ; parfaitement conscients du risque que représente l'aliénation des sympathies étrangères, les belligérants ont en effet toutes les raisons – politiques – de porter sur le neutre un regard exigeant. Les Français ne seraient-ils pas tentés, en juillet, de dénoncer l'image trop offensive que leur prêtent les Européens ? Et les Allemands faisant le siège de Paris ont-ils un intérêt quelconque à accepter, sans rechigner, la réputation conquérante que leur associent les neutres à partir de l'automne ? Très concrètes, ces questions structurent le volet pratique de la lecture européenne de la guerre franco-allemande. Elles expliquent, aussi, la mobilisation de tous les instants des administrations non-belligérantes pour un objectif prioritaire : celui de défendre leur neutralité, tant sur un volet institutionnel que sur un registre strictement géographique.

I. 3. Devenir neutre à l'été 1870 : entre démarche souveraine et considérations collectives

Dans l'enthousiasme d'un été européen que l'on imagine rapidement historique, la neutralité s'impose très naturellement comme une problématique absolument centrale ; c'est bien elle qui, après tout, permet la localisation d'un conflit colossal puisque mettant aux prises – et cela n'est-il pas suffisant ? – les deux armées les plus réputées et redoutées du continent. Presque aussi vite que sont votés les crédits de guerre et tandis que la mobilisation des troupes françaises et allemandes ne fait que débiter, les Européens portent un regard attentif et insistant sur ceux qu'ils dénomment instinctivement (et très rapidement) « les neutres », c'est-à-dire sur ces administrations dont on attend à la fois une retenue salvatrice et un effort, si possible concerté, en faveur de la restauration de l'état de paix. Que « les neutres » soient liés par des traités internationaux (comme en Belgique, en Suisse ou au Luxembourg) ou qu'ils ne le soient pas (en Autriche, en Russie, au Danemark, en Grande-Bretagne, etc.), cela n'importe que peu ou même pas du tout : dans l'esprit des commentateurs de cet été 1870 (et, par extension, du conflit dans son ensemble), la neutralité englobe, sans distinction particulièrement évidente, tout État étranger au différend entre Paris et Berlin. Surtout compris comme un indice de non-belligérance, le terme fait en tout cas une entrée fracassante et remarquée dans la presse européenne du milieu du mois de juillet ; la France et la Prusse semblant décidées à menacer la paix du continent, « les neutres » sont ceux vers lesquels les minces espoirs se tournent, et peu importe si l'on ignore alors véritablement, au moins jusqu'à la dernière semaine de juillet, l'identité des États pouvant effectivement revendiquer cette qualité « neutre ». Le 9 juillet 1870 déjà, le *Morning Post* de Londres n'évoque-t-il pas les dits « conseils des puissances neutres » qui seraient sur le point de « résoudre la question espagnole » en réaction à la violente charge verbale du duc de Gramont¹ ? Que l'on ignore la nature de ces conseils neutres ainsi que leurs hypothétiques lieux d'expression relève certainement du détail,

¹ L'article du *Morning Post* du 9 juillet 1870 est communiqué à l'Europe par un télégramme daté du même jour. *L'Indépendance belge* en reproduit notamment le contenu, le 10 juillet.

aussi longtemps que la dénomination permet de différencier, au moins sur un plan dialectique, les principaux acteurs du dévissage diplomatique (à ce moment-là, la France, la Prusse et l'Espagne) des administrations qui, jusque-là et jusqu'à preuve du contraire, y sont étrangères. Peut-être n'est-il de fait pas étonnant de voir *l'Indépendance belge* reproduire la même expression dans son éditorial du 11 juillet¹ avant d'assumer d'autres généralités dans les jours qui suivent : permanents ou non, « les neutres » méritent l'attention des rédactions pour leur participation, ou non, à la guerre (19 juillet), pour le respect que leur témoignent les « belligérants » (20 juillet), pour imaginer le sort réservé à leurs navires (26 juillet) ou pour espérer une ultime médiation avant le début effectif des combats (30 juillet). « Les neutres » suscitent les mêmes appréciations génériques, dans la seconde quinzaine du mois de juillet 1870, dans *La Meuse*², dans le *Journal de Bruxelles*³ ou dans le *Journal de Charleroi*⁴. Au Danemark, leur rôle et leur nature institutionnelle ne sont pas plus explicités par le *Dagens Nyheder* du 16 juillet⁵ ou par un *Dags-Telegraf* qui, le 19 juillet, pronostique la « neutralité » anglaise, italienne, belge ou hollandaise sans jamais préciser les caractères (pourtant décisifs) opposant les neutres permanents et ceux qui jouissent de cette qualité pour la seule durée du conflit. Et même dans un titre habituellement procédurier tel que le *Journal de Genève*, la tentation de simplifier les rapports politiques de ces semaines d'embrasement est perceptible : le 16 juillet 1870 par exemple, un correspondant de la feuille dit « espérer que les

¹ « À Londres et à Florence on est encore convaincu que les conseils des puissances neutres empêcheront le conflit d'éclater », écrit notamment le journal bruxellois, visiblement inspiré par la lecture de quelques télégrammes étrangers.

² Le 19 juillet 1870 par exemple, *La Meuse* affirme que « partout, on trouve cette guerre absurde et sans motif », citant, pêle-mêle, l'Autriche, la Russie, le Danemark ou l'Angleterre. Sans connaître réellement les implications de telles assurances, la rédaction croit savoir que le « désintéressement » des Européens « prouve que les droits des neutres seront vigoureusement protégés ».

³ Le 10 juillet 1870, le journal officieux du gouvernement d'Anethan évoque la « confiance » des titres britanniques dans l'idée de voir « les puissances neutres » s'accorder pour « détourner l'orage prêt à éclater sur l'Europe ». Il avoue néanmoins ne pas être en mesure de réellement renseigner la moindre « initiative » ni la moindre « proposition de conférence ».

⁴ Le 20 juillet 1870, le *Journal de Charleroi* croit savoir que « le gouvernement britannique est disposé à intervenir en faveur des États neutres dans le cas où leur neutralité serait mise en danger par l'une ou l'autre des parties belligérantes » : si l'on imagine bien la référence directe au cas de la Belgique, l'éditorial laisse planer le doute et ne renseigne guère l'identité des dits « neutres » susceptibles d'être protégés par Londres.

⁵ Le titre évoque la « forte neutralité » prêtée à l'Autriche, à l'Italie ou à l'Espagne mais omet volontiers d'indiquer la signification d'une telle responsabilité. À l'instar de la majorité des titres européens du milieu du mois de juillet 1870, le *Dagens Nyheder* se repère donc surtout suivant le simple contraste belligérants/non-belligérants.

gouvernements neutres emploieront leurs bons offices pour conserver la paix », insistant sur le « besoin » qu'auraient « les puissances neutres » d'Europe à localiser la guerre mais oubliant de définir, plus concrètement, ce que l'on est en droit d'attendre d'une telle appellation.

De prime abord et de manière assez générale donc, la neutralité de l'été 1870 est entendue comme la non-belligérance de gouvernements qui, face à l'identité des acteurs en passe de prendre les armes, n'auraient que peu d'intérêts à se jeter tambour battant dans une lutte démesurée. Héritée d'expériences passées (et notamment des conflits prussiens des années 1860 qui n'avaient eux-mêmes guère mobilisé au-delà d'un cercle restreint d'États directement concernés par les différends territoriaux alors en suspens), cette compréhension européenne de la neutralité s'exprime spontanément et sans grande hésitation : le fait que la dénomination « les neutres » gagne les journaux avant même le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français est tout à fait révélateur de cette tendance, le terme étant alors utilisé dans le seul objectif de distinguer les cabinets s'opposant à propos de la succession espagnole (Paris, Berlin et Madrid) de ceux étant *a priori* étrangers à l'affaire¹. Le conflit franco-allemand bien débuté, la confusion reste de mise chez une très grande majorité de contemporains. Au début de l'année 1871, l'ouvrage critique du juriste belge Siegfried Weiss porte un titre évocateur : dans *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre*, le neutre est considéré comme un « tout », et rapports avec les réfugiés et les biens des belligérants, questions industrielles et commerciales ou statut des possessions neutres durant la guerre sont questionnés sans qu'aucune attention ne vienne différencier les États perpétuellement neutralisés des

¹ C'est le cas notamment, par l'intermédiaire des premières confidences britanniques, dans le *Journal de Charleroi*, *L'Écho du Parlement*, *l'Indépendance belge* ou le *Journal de Bruxelles* des 10 et 11 juillet 1870 (c'est-à-dire, quatre à cinq jours avant le vote des crédits de guerre en France). En adoptant une telle appréciation – spontanée – de la neutralité, les Européens de l'année 1870-1871 prouvent combien la définition originelle (voire étymologique) du terme – cette idée, née au XIV^e siècle, que le neutre se définit surtout suivant « ce qu'il n'est pas » et par un « refus de peser sur l'issue d'un conflit » – reste, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, solidement ancrée dans l'imagerie populaire. Si l'on en croit les travaux d'Éric Schnakenbourg, la ténacité de cette lecture non-belligérante n'est peut-être pas surprenante : en confrontant, dans l'introduction à ses recherches, les réflexes des opinions et les préoccupations plus techniques des acteurs des relations internationales, l'historien avait déjà prouvé la persistance de cette définition aux XVII^e et XVIII^e siècles. Cf. Éric Schnakenbourg, *Entre la guerre et la paix...*, *op.cit.*, p.9-16.

gouvernements qui, opportunément, on fait le choix (temporaire) de cette option¹. Depuis Gand quelques jours plus tôt, la contribution de Gustave Rolin-Jaequemyns se livre à une lecture somme toute comparable. Les rapports de la guerre avec le droit international y sont analysés, pour ce qui concerne « les neutres », en assumant surtout une distinction entre la neutralité de pays limitrophes du théâtre des combats et celle d'États peut-être plus sereins en raison de leur éloignement géographique ; de véritable définition des principes de neutralité, il n'est question que pour mesurer la pratique quotidienne de la non-belligérance, et ce dans une démarche théorique qui présente, dans un même échantillon, l'Autriche, l'Angleterre, la Suisse, les États-Unis d'Amérique ou la Belgique². Qu'un avocat aussi méticuleux que le Suisse Gustave Moynier accepte une lecture identique renforce évidemment l'impression générale : son appréhension des statuts de la Croix-Rouge oppose en effet les « États neutralisés » à « la neutralité accordée à des médecins et à des hôpitaux » suivant l'œuvre de l'école de Genève, mais ces États neutralisés sont bien compris comme un ensemble homogène qui se signale par une même non-belligérance³. Dépêches, correspondances journalistiques et éditoriaux honorent et assument, tout au long de la guerre, un regard identique : « Les neutres » sont un tout lorsqu'ils s'opposent au « démembrement de la France » (*Journal de Bruxelles*, 4 septembre 1870), lorsqu'ils accueillent les plaintes de Thiers (*L'Écho du Parlement*, 15 septembre 1870), lorsque l'Europe leur prête le rôle de médiateurs (*Le Bien Public*, 28 octobre 1870), lorsqu'une conférence à Londres s'apprête à entendre les objections russes vis-à-vis de la mer Noire (*Journal de Genève*, 1^{er} janvier 1871) ou lorsque toute intervention en faveur de l'intégrité du territoire français paraît vaine (*Gazette de Lausanne*, 5 janvier 1871). Mais si, comme l'indiquent ces témoignages, les neutres forment un tout en raison de la non-belligérance qui les caractérise, le fait que la France déclare la guerre à la seule Confédération d'Allemagne du Nord ne dispense aucunement les autres États européens de préciser l'attitude désintéressée qu'ils comptent adopter

¹ Siegfried Weiss, *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre*, Bruxelles, Ch. et A. Vanderauwera, 1871, p.13-32.

² Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.59-80.

³ Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, Paris, Sandoz & Thuillier, 1882, p.64-65.

dans le cadre de cette explosion. En somme, la distance maintenue, dans la première semaine de juillet, entre Londres, Vienne, Florence ou Copenhague et le différend franco-allemand engendré par l'affaire du trône d'Espagne ne suffit pas à faire de ces cabinets, sur le volet de la science diplomatique, des puissances immédiatement étrangères à l'état de guerre prononcé au début de la seconde quinzaine du même mois. Quand bien même la neutralité est avant tout appréciée pour la non-belligérance qu'elle induit, on attend bien des gouvernements d'Europe qu'ils se tournent vers les administrations en guerre et qu'ils déclarent, solennellement et suivant les règles coutumières alors connues, leur décision de rester neutres¹. Or, et ce, quelle que soit la lecture simplifiée que peuvent adopter les Européens au sujet de la neutralité, ces déclarations ne répondent *a priori* pas aux mêmes dynamiques selon qu'elles proviennent d'États neutralisés par des traités internationaux ou d'États optant pour une non-belligérance de circonstance indiquée pour la seule durée de la guerre. Le fait de devenir neutre à l'été 1870 ne relève donc pas d'une expérience uniforme, mais bien de trajectoires nationales invoquant une multitude de réalités politiques, sociales ou économiques propres à chacune des administrations.

¹ Gustave Rolin-Jaequemyns rappelle d'ailleurs cette obligation coutumière dans le précis qu'il rédige au mois de décembre 1870 : il salue en effet le fait que « les puissances désintéressées dans la lutte » se soient « empressées de déclarer solennellement qu'elles entendaient y demeurer étrangères », soulignant le fait – alors accepté – que les déclarations de neutralité sont entendues comme « un acte de souveraineté » de la part des États qui les font, et que cet acte n'a de fait, en 1870 (et en principe), « pas besoin de sanction de la part des belligérants ». Cf. Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.59-60.

I. 3. 1. Les neutres permanents face à l'état de guerre : la neutralité évidente ?

Le 22 juillet 1870, le lectorat de *l'Indépendance belge* peut découvrir, en troisième page du journal, un encart dont la présence, en tête de la première édition de la nouvelle rubrique « Théâtre de la guerre », en dit long sur l'excitation philosophique accompagnant cette période durant laquelle les déclarations de neutralité répondent, depuis les quatre coins du continent européen, aux récits français et allemands des préparatifs de guerre. Dans les « communications et avis divers » en effet, le lecteur bruxellois peut apprécier une liste de publications disponibles à l'achat et relevant, toutes, du travail de codification du droit international. *Le droit international codifié* de Johann Kaspar Bluntschli (1808-1881), le *Droit maritime international* d'Eugène Cauchy (1802-1877), *l'Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime* de Laurent Basile Hautefeuille (1805-1875), le *Droit de la guerre et de la paix* de Grotius (1583-1645) ou le *Précis du droit des gens modernes de l'Europe* de Georg Friedrich von Martens (1756-1821) : autant de traités théoriques qui, s'ils ne questionnent pas tous directement le principe de neutralité, offrent une place suffisamment déterminante aux relations internationales en période de guerre pour inspirer des observateurs souhaitant revendiquer, entretenir et garantir leur non-belligérance. Naturellement, la présence, en Belgique, d'une telle publicité trois jours à peine après l'officialisation de la déclaration de guerre de Paris n'est pas due au hasard : les Belges comprennent la solennité de l'instant et cherchent, dans les coutumes codifiées avec plus ou moins d'habileté par des juristes de diverses nationalités, les éléments susceptibles de conforter et de solidement définir les statuts que leur ont confiés les traités d'indépendance des années 1830. Car aussi simple que puisse paraître la compréhension de la neutralité chez des Européens qui ont tendance à l'associer au seul fait de ne pas prendre part à un conflit, la question de son respect par les belligérants ne se pose pas moins à tous ceux qui ont vu, impuissants, la métamorphose de l'affaire du trône espagnol en un véritable incendie diplomatique. Elle se pose d'autant plus, nous l'avons remarqué, que les prédispositions offensives prêtées aux armées en campagne ne sont certainement pas là pour rassurer les décideurs de

pays frontaliers de régions que l'on imagine bien vite être le théâtre d'opérations militaires. Aussi *La Meuse* de Liège fait-elle par exemple une entorse remarquée à ses considérations générales relatives au rôle des « neutres » lorsque, quelques jours après le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français, elle se souvient soudainement de la particularité du cas de la Belgique et de sa légitimité, pense-t-elle, aux yeux des gouvernements ayant tiré l'épée :

Point d'alarmes !

Notre pays traverse une crise qui marquera dans les fastes de notre histoire nationale. On avait toujours exprimé les plus vives craintes pour notre indépendance dans le cas où un conflit viendrait à éclater entre la France et l'Allemagne. Ce conflit, surgissant tout-à-coup à une époque où la quiétude de l'Europe était grande et notre confiance dans l'avenir du pays moins ébranlée que jamais, a répandu dans les esprits une panique extraordinaire et, jusqu'à un certain point, justifiée dans le premier moment. La France, disait-on, ne s'est pas lancée à la légère dans une guerre aussi formidable. Elle a des alliances cachées avec quelques grandes puissances. (...) Restaient l'Angleterre, l'Espagne et la Russie, pays qui ne se mêlent pas volontiers aux querelles du continent quand ces querelles intéressent médiocrement leur puissance ou leur richesse. La France, ajoutait-on, est en repos de ce côté. Pas une de ces nations ne viendra se mettre à l'encontre de ses projets. (...) Ce raisonnement, basé sur des présomptions politiques que justifiaient des précédents historiques, était bien fait pour jeter l'effroi en Belgique, en Hollande, en Suisse, chez tant de petits peuples que la politique moderne, la politique des agglomérations, semble menacer depuis quelques années. Nous comprenons donc la panique qui s'est emparée tout d'abord de nos populations. Quand on a beaucoup à perdre, on s'effraie vite du danger. La Belgique, heureuse nation, fière de son indépendance, fière de ses institutions et de ses progrès industriels, convoitée d'ailleurs par le parti chauvin français, avait bien le droit de s'émouvoir, en présence d'une guerre qui menaçait le continent d'une conflagration telle que rien de ce qui existait pouvait ne pas rester debout. Mais l'heure des grandes alarmes nationales n'a pas encore sonné, comme on l'appréhendait. La situation, si sombre dès le commencement du différend, s'est fortement détendue (...) [et] il nous reste au moins la consolation de voir les puissances garantes de notre neutralité protester de leur dévouement à notre indépendance et d'entendre les belligérants eux-mêmes donner à notre

gouvernement des assurances pour le respect de notre territoire et de notre nationalité. (...) Non, la Belgique n'est pas en danger de mort. Elle subit une crise grave, c'est incontestable ; elle a de sérieux devoirs à remplir, tout le monde le sait, pour montrer qu'elle est digne de rester une nation et qu'elle saura, si besoin est, défendre la virginité de son sol que l'étranger n'a pas foulé depuis 40 ans (...).
Point d'alarmes !¹

Si le but d'un tel article est de rassurer (et de se rassurer), tout ici indique la complexité de la situation dans laquelle peut se trouver un État neutre permanent à l'aune d'un affrontement aussi grandiose que celui qui oppose, en 1870, la France à la Confédération d'Allemagne du Nord. Visiblement, les traités du 15 octobre 1831 et du 10 avril 1839 ayant vu les principales puissances européennes reconnaître l'indépendance de la Belgique – tout en lui imposant, faut-il le rappeler, un caractère perpétuel de neutralité² – ne suffisent pas, selon le rédacteur Léon de Thier, à donner à la Belgique l'assurance de son inviolabilité. Il faut bien des « craintes » imaginant la France déchirer les traités, bien des inquiétudes pronostiquant l'embrasement d'une bonne partie du continent et bien des discussions relatives à l'intervention d'une Angleterre protectrice et aux bonnes dispositions finalement répétées de Paris et de Berlin pour que, dans une sorte de cri de soulagement, *La Meuse* mette sous presse cet article se concluant par des confidences plus apaisées. Et ce ne sont pas les journalistes Jacques Adert et Marc Debrit qui, pour le cas de la Suisse, contrediront Léon de Thier. À peu près au même instant en effet, leur *Journal de Genève* propose un éditorial plein de gravité qui, comme pour s'en convaincre, loue la solidité de la réputation helvétique et la sérénité de la Confédération face à une guerre que ses frontières communes avec la France et l'Allemagne lui permettront de contempler :

(...) Une guerre formidable est définitivement déclarée entre deux des plus grandes puissances de l'Europe. Un événement de cette importance ne saurait nous laisser indifférents. (...) Mais, à côté de ces préoccupations désintéressées, nous ne pouvons oublier que cette lutte terrible, telle que l'histoire n'en a pas vu

¹ *La Meuse*, 20 juillet 1870.

² Les traités de 1831 et 1839 sont consultables en annexe (n°II.2.).

de semblable depuis bien des années, entre des nations également puissantes, également jalouses de leur force et de leur gloire, aura pour théâtre les contrées voisines de notre frontière du Nord. Des faubourgs de Bâle, on pourra presque prêter l'oreille au bruit de la canonnade qui s'engagera sur les rives du Rhin, et les troupes fédérales qui seront envoyées sur la frontière pour protéger notre neutralité, assisteront, ou peu s'en faut, l'arme au pied, à cette guerre commencée par un simple prétexte (...). Cette situation toute particulière impose à la Suisse des devoirs qu'elle saura remplir avec une patriotique énergie. (...) Ce n'est pas que nous ayons aucune inquiétude sérieuse au sujet de notre neutralité. Sa meilleure protection, après la ferme volonté du peuple suisse, est d'être dans l'intérêt bien entendu de l'Europe. (...) Mais ce qui importe avant tout, dans ces circonstances, c'est de prouver à l'Europe que cette neutralité n'est pas un vain mot, qu'elle n'existe pas seulement sur le papier, mais que la Suisse est fermement résolue à la faire respecter par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Il ne suffit pas qu'on place sur la frontière un écriteau avec les mots : "C'est ici un terrain neutre où le passage est interdit". Il faut encore que, derrière la bannière fédérale, on aperçoive le peuple suisse dans la personne de nos soldats. Cette attitude résolue est la seule qui puisse garantir notre indépendance contre tout danger et inspirer à l'Europe une entière confiance dans cette neutralité qu'elle a tant de fois reconnue.¹

Les Genevois l'écrivent ici explicitement : le fait de placarder à la frontière l'Acte de neutralité signé, en 1815, par l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne, la Prusse et la France ne peut aucunement contenter les administrations belligérantes, ni même satisfaire l'Europe spectatrice de l'affrontement². La jouissance de l'état de non-belligérance impliquerait au contraire une politique active, visible et résolue, comme si les garanties obtenues au lendemain des guerres napoléoniennes nécessitaient d'être sans cesse justifiées. En d'autres termes, cette non-belligérance paraît devoir, même pour les neutres permanents, se mériter.

C'est avec une même solennité face à l'ampleur de la guerre tout juste déclarée et conscient des mêmes attentes internationales que le gouvernement

¹ *Journal de Genève*, 16 juillet 1870.

² Le contenu intégral de l'acte de 1815 est consultable en annexe (n°II.1.).

fédéral suisse embrasse avec détermination les journées immédiatement postérieures au vote des crédits de guerre français. L'objectif du président de la Confédération Jakob Dubs et de ses agents Charles Emmanuel Philippe Mercier et Jean Conrad Kern est simple : donner à Berlin et Paris (et, dans le même temps, aux autres cabinets du continent – que ces derniers soient tentés, ou non, de prendre part à la lutte) l'image d'un État bien familier de ses responsabilités et décidé à prouver une nouvelle fois toute l'utilité de son indépendance neutralisée. Il faut dire que la Confédération semblait particulièrement prête à anticiper le glissement des relations franco-allemandes. À peine le discours offensif du duc de Gramont consommé¹, Jean Conrad Kern s'était en effet fait l'avocat d'une appréciation politique coordonnée, sérieuse et parfaitement préparée : les 7, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 19 et 20 juillet 1870, c'est avec une promptitude remarquable qu'il alimente sa hiérarchie en brèves correspondances et en télégrammes informant, presque minute après minute, de l'évolution des dispositions françaises et de l'état d'esprit de son homologue nord-allemand à Paris. Dès le 7 juillet, il remarque ainsi un « *casus belli* formellement posé », commentant la réception de la prestation de Gramont au Corps législatif français dans des termes qui, s'ils finissent par espérer un apaisement favorable aux « intérêts de la paix », témoignent bien du risque « désastreux » que représenterait, pour l'Europe entière, un appel aux armes de Paris². Les 9 et 10, le verbe est alarmiste : « Situation très tendue » et « mesures » françaises pour appuyer ses droits « par les armes » donnent aux dépêches un

¹ « Pêché primordial » du gouvernement impérial selon le rapport d'enquête parlementaire publié, en France, en 1872, le discours que prononce Gramont devant les députés du Corps législatif, le 6 juillet 1870, contient notamment ce passage : « Nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. » Cf. *Archives diplomatiques 1871-1872, Recueil de diplomatie et d'histoire*, t.I, 11^e et 12^e années (janvier-février-mars 1871-1872), Paris, Librairie diplomatique d'Amyot, 1872, p.20-21. Abrégé ci-après en *AD1871-1872* (t.). Pour le rapport d'enquête parlementaire, voir *Annales de l'Assemblée nationale : Compte-rendu in extenso des séances (annexes)*, t.XX, Paris, Imprimerie et librairie du Journal officiel, 1874, p.10.

² Lettre de J.C. Kern au président de la Confédération, J. Dubs, Paris, 7 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#709.

accent plutôt pessimiste¹. Le jour où la capitale française apprend la renonciation du prince Léopold, Kern n'est pas d'humeur, contrairement à d'autres, à fêter un hypothétique règlement du différend : si une partie des complications sont « levées », le télégramme qu'il adresse à Berne retient surtout, ce jour-là, l'absence de communication des ministres au Corps législatif ainsi que l'ouverture de nouvelles discussions entre Gramont et l'ambassadeur prussien Karl Freiherr von Werther (1809-1894)². Visiblement plus serein le 13 juillet³, Kern est bien obligé de signaler à son gouvernement, le lendemain, « l'imminence » d'une déclaration de guerre et la nécessité, pour les autorités fédérales suisses, de préparer les « mesures » prescrites par leur neutralité⁴. Précises, les informations que se presse de transmettre l'ambassadeur dans cette deuxième semaine de juillet répondent en réalité à une action en deux points. Le premier, ô combien décisif dans un contexte où les rumeurs prennent souvent le pas sur les faits, réside dans le zèle manifesté par Jean Conrad Kern dans le but de rencontrer, si possible à plusieurs reprises, la plupart des diplomates en poste à Paris impliqués, plus ou moins directement, dans les coulisses de l'affaire espagnole. Entre le 6 et le 15 juillet, le Suisse converse ainsi, en audience privée ou dans les couloirs des représentations, avec ses homologues italien, espagnol, américain, anglais et, bien sûr, allemand et français⁵. Ainsi placé dans la confiance de chancelleries influentes, Kern peut – et c'est là le second volet de

¹ Voir télégrammes de Kern à destination de Berne, Paris, 9 et 10 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#709.

² Télégramme de Kern au Conseil fédéral helvétique, Paris, 12 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#709.

³ Deux dépêches arrivent ce jour-là à Berne, en provenance de Paris. La première, rédigée à 8h30, reproduit un commentaire du *Constitutionnel* expliquant que la candidature du prince allemand étant écartée, « la paix de l'Europe ne sera pas troublée ». La seconde, rédigée au milieu de l'après-midi, informe le Conseil fédéral suisse du langage de Gramont qui, malgré les articles rassurants de la presse, admet que les négociations à propos de l'affaire Hohenzollern « ne sont pas encore terminées ». Voir, télégrammes de Kern au Conseil fédéral helvétique, Paris, 13 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#709.

⁴ Dans l'après-midi du 14 juillet, deux télégrammes informent notamment le Conseil fédéral helvétique de la rupture très prochaine des relations franco-prussiennes et de la nécessité, en conséquence, de « préparer les mesures » liées à « l'intérêt » de la neutralité de la Confédération. Cf. Télégrammes de Kern au Conseil fédéral helvétique, Paris, 14 juillet, AFS, E23000#1000/716#709.

⁵ Le 6 juillet 1870 par exemple, Kern adresse au Conseil fédéral suisse un rapport sur les discussions entamées par ses soins avec les représentants espagnol et prussien à Paris, entretiens dont la motivation réside effectivement dans la volonté d'en apprendre davantage sur les coulisses politiques de l'affaire d'Espagne et sur l'état des discussions entre les cabinets impliqués. Cf. Lettre de J.C. Kern au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°245, 6 juillet 1870, p.372-376.

son action – laisser s’exprimer toute sa dextérité politique, ce dernier assumant très vite sa pleine adhésion à l’idée faisant de la neutralité une sorte de récompense permanente qu’il serait nécessaire de mériter. Cette lecture se dévoile en tout cas, dès les premières heures suivant le fameux discours de Gramont, dans sa propension à anticiper la rupture. Le 9 juillet déjà, le ministre plénipotentiaire, attentif et scrupuleux, peut de fait écrire le rapport suivant à son président, Jakob Dubs :

Si vous ne recevez pas d’ici à peu de jours des nouvelles plus rassurantes, il y aura lieu d’examiner s’il n’est pas nécessaire de prendre certaines mesures de précaution destinées à sauvegarder la neutralité de la Suisse dans l’éventualité d’une guerre entre la France et la Prusse, tout en évitant, autant que possible, de faire du bruit autour de ces mesures et de provoquer des inquiétudes. – Je sais positivement qu’au ministère de la guerre on développe une grande activité pour être prêt à marcher dans le cas où une solution pacifique deviendrait impossible.¹

Et si les institutions fédérales de Berne n’étaient pas encore suffisamment préparées, Charles Emmanuel Philippe Mercier, ambassadeur par intérim à Berlin, est là, lui aussi, pour concourir à une parfaite anticipation. À l’instar de son homologue stationné à Paris, ce dernier multiplie en effet les dépêches, renseignant le département politique fédéral de Berne de l’évolution du point de vue berlinois les 9, 12, 13, 14, 15, 16, 19 et 20 juillet 1870. D’abord « réduit aux conjectures » vis-à-vis d’une affaire « sérieuse » mais dont l’issue lui paraît possiblement pacifique (le 9 juillet), Mercier, un temps dupé par l’optimisme né de la renonciation du prince mais bien conscient de la force de frappe allemande², n’a plus qu’à se résoudre, les 15 et 16 juillet, à indiquer l’état de guerre et à informer sa hiérarchie de la prompte mobilisation de l’armée nord-

¹ Lettre de J.C. Kern au président de la Confédération, J. Dubs, 9 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#709.

² Le 12 juillet 1870, il explique à sa hiérarchie que la situation prend des allures « plus rassurantes qu’il y a deux jours », remarquant l’accueil « fort bienveillant » réservé par Guillaume à Benedetti, à Ems. À propos de l’absence de préparatifs militaires prussiens, il affirme néanmoins que cela ne doit pas être lu comme « un signe de paix », ces préparatifs ne nécessitant selon lui, en cas d’explosion, que 48 heures. Cf. Lettre de Mercier au département politique fédéral, Berlin, 12 juillet 1870, AFS, E23000#1000/716#84*.

allemande¹. Ainsi informé des dynamiques se faisant jour, au fil des heures, chez les principaux acteurs de la crise de la première quinzaine de juillet 1870, le Conseil fédéral helvétique est dans d'excellentes dispositions lorsque le vote des crédits de guerre par le corps législatif français sonne, enfin, le glas des espoirs de paix. Sa déclaration de neutralité (qui est, dans son cas, une confirmation plus qu'une révélation) se fait alors en trois actes. Le premier, fruit de l'énergie déployée par ses agents à Paris et Berlin depuis le 6 juillet, se matérialise par une première proclamation, précipitée, de son intention d'observer et de faire respecter, à l'occasion de cette nouvelle guerre, la neutralité garantie par le traité de 1815. Ordre est en effet donné à Kern et Mercier, dès le 16 juillet au soir, de faire part aux ministres des Affaires étrangères prussien et français du contenu de deux documents rédigés, en interne, par les autorités fédérales. Le premier est le *message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant la position actuelle de la Suisse et les mesures à prendre pour la défense de sa neutralité*. Présenté à Berne le 16 juillet, le message affirme que le Conseil fédéral « a pris sans bruit ses dispositions pour ne pas être surpris par les événements », ce dernier étant conscient – n'est-il pas important de le souligner ? – du « devoir de rester neutre » que lui ont confié les traités européens. Aussi le message demande-t-il sans tarder à l'Assemblée fédérale la « mise à sa disposition » de « toute l'armée suisse », celle « de toutes les ressources financières de la nation » ainsi que la nomination d'un général et d'un chef d'état-major général dont la responsabilité sera d'encadrer très rapidement une « levée de troupes considérable ». Ne manquant guère de rappeler la filiation juridique existant entre la Suisse et les fameuses régions savoyardes neutralisées², le Conseil fédéral se veut par ailleurs rassurant : militairement, la Suisse « peut faire face à toutes les éventualités », son armement et son organisation sont « dans le meilleur état », les finances sont suffisamment satisfaisantes pour « entretenir l'armée pendant longtemps » et d'autres ressources sont déjà imaginées par le département des Finances³. Réponse directe à ce message, le *projet d'arrêté concernant la position neutre de la Suisse* portant le sceau de l'Assemblée fédérale

¹ C'est ce qu'il fait dans un télégramme daté de l'après-midi du 16 juillet et destiné au président de la Confédération, Jakob Dubs. (AFS, E23000#1000/716#84*).

² Voir, au sujet de la question savoyarde en 1870, le titre III.5.5. de notre étude.

³ *RMS*, 15^e année (1870), n°15, p.330-332.

est également immédiatement reproduit à l'attention de Paris et de Berlin. En sept articles, ce projet rappelle la détermination de la Confédération à défendre sa neutralité (article 1), l'approbation des institutions fédérales au sujet de la levée de troupes (article 2), la mise à disposition de l'ensemble de l'armée (article 3), l'ouverture d'un crédit illimité pour faire face aux dépenses extraordinaires (article 4), la nomination très prochaine d'un état-major (article 5) ainsi que la délégation des pleins-pouvoirs au profit du Conseil fédéral (articles 6 et 7). En somme, la Suisse est prête à revendiquer et à défendre sa neutralité, et ce dans un délai si court qu'il doit susciter, pense-t-on, les appréciations rassurées des cabinets belligérants¹. De prime abord et dans l'attente d'une circulaire destinée à l'ensemble des gouvernements européens, ce premier acte de la déclaration de neutralité helvétique semble être un succès². Dès le 16 juillet au soir, Jean Conrad Kern – toujours soucieux d'anticiper ses obligations – peut écrire à sa hiérarchie qu'il s'est bien assuré d'exprimer oralement, devant le chef de cabinet de Gramont, « la neutralité internationale de la Suisse³ ». Le lendemain, l'ambassadeur est heureux d'informer le président Dubs de la remise effective, à l'attention du ministre français, du message du Conseil fédéral ainsi que du projet d'arrêté de l'Assemblée : « Votre excellence verra avec quelle unanimité et quelle énergie les Chambres fédérales ont mis à la disposition de mon gouvernement les ressources nécessaires pour défendre contre toute atteinte la neutralité du pays », a-t-il par ailleurs ajouté, devant Gramont, à cette occasion⁴. Daté du 17 juillet, l'accusé de réception français conforte la Suisse dans sa confiance : le chef du Quai d'Orsay y rappelle « l'importance qu'il attache au maintien de la neutralité suisse » et se dit honoré de « l'initiative » précoce du cabinet fédéral. Par ailleurs, il se dit « heureux de

¹ *RMS*, 15^e année (1870), n°15, p.332.

² La dépêche que transmet que le Conseil fédéral à ses agents en France et en Allemagne, le 16 juillet 1870, s'articule comme suit : « les deux Conseils ont unanimement proclamé la neutralité de la Suisse, mis à disposition du Conseil fédéral toute l'armée et crédit illimité pour défendre la neutralité. Conseil fédéral a déjà convoqué cinq divisions qui sont en marche. Général et chef d'état-major seront nommés mardi par l'Assemblée fédérale. Donnez communication au gouvernement français [et allemand]. Lettre suit. » Cf. Le chargé d'affaires a.i. de Suisse à Berlin, C.P. Mercier, au président de la Confédération suisse, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°250, 17 juillet 1870, p.380-381.

³ Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°247, 16 juillet 1870, p.377-378.

⁴ Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°249, 17 juillet 1870, p.379.

pouvoir compter sur l'efficacité des mesures adoptées par le Conseil fédéral, pour assurer de la part de toutes les Puissances, la stricte exécution des stipulations européennes sous la sauvegarde desquelles la Suisse est placée¹ ». Du côté de Berlin, Mercier peut pousser un même soupir de soulagement. Le 17 juillet, il annonce à Jakob Dubs le bon accueil réservé par Hermann von Thile ainsi que par les diplomates des États du sud de l'Allemagne aux toutes premières communications de la Confédération :

Durant l'entrevue que j'ai eue avec M. de Thile, ce dernier était radieux, il m'a dit que rien ne saurait être plus agréable à l'Allemagne que cette neutralité suisse, et que les Allemands "seraient bien fous" de violer le territoire suisse.²

Assuré d'un premier soutien, même informel, de la part des administrations ayant tiré l'épée, le Conseil fédéral helvétique peut enclencher le deuxième acte de sa déclaration de neutralité. Le 18 juillet 1870, il est temps en effet de transmettre à l'Europe (et aux gouvernements belligérants) une *notification diplomatique aux puissances* rédigée comme suit :

Les traités de 1815 garantissent à la Suisse sa neutralité perpétuelle et l'inviolabilité de son territoire. Ils garantissent aussi la même neutralité à certaines contrées qui faisaient autrefois partie intégrante du royaume de Sardaigne, mais se trouvent actuellement en la possession de la France par la suite du traité de Turin du 24 mars 1860. L'espoir d'une solution pacifique du conflit survenu entre la France et la Prusse à propos du trône d'Espagne s'étant évanoui et ces deux États ayant pris les armes (...), le Conseil fédéral déclare, en conséquence, en vertu du mandat spécial que l'Assemblée fédérale lui a confié à l'unanimité de ses membres, que la Suisse maintiendra et défendra, pendant la guerre qui se prépare, sa neutralité et l'intégrité de son territoire par tous les moyens dont elle dispose. Elle conservera loyalement vis-à-vis de tous cette position, qui lui est dictée par les traités européens et répond aussi bien aux conditions dans lesquelles elle se trouve qu'à ses propres besoins (...). Relativement aux parties de la Savoie (...), le Conseil fédéral croit devoir rappeler

¹ Le ministre français des Affaires étrangères, A. de Gramont, au ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, *DDS*, vol.2, n°249, 17 juillet 1870, p.379-380.

² Le chargé d'affaires a.i. de Suisse à Berlin, C.P. Mercier, au président de la Confédération suisse, J. Dubs, *DDS*, vol.2, 17 juillet 1870, n°250, p.380-381.

que la Suisse a le droit d'occuper ce territoire. Le Conseil fédéral ferait usage de ce droit si les circonstances lui paraissaient l'exiger pour la défense de la neutralité suisse et de l'intégrité du territoire de la Confédération ; toutefois il respectera scrupuleusement les restrictions que les traités apportent à l'exercice du droit dont il s'agit, et il s'entendra à cet égard avec le gouvernement impérial français. Le Conseil fédéral exprime l'espoir que ces explications franches sur la position que prendra la Suisse en présence des événements qui se préparent, seront accueillies avec bienveillance soit par les États belligérants, soit par les autres grandes puissances garantes des traités de Vienne (...).¹

Signe de l'état de concentration dans lequel se trouve cet État perpétuellement neutre au moment où se précise le choc entre deux puissants voisins, cette circulaire rappelant très officiellement les cours européennes au souvenir de la neutralité helvétique a tout d'une représentation très concrète des craintes confessées, au même instant, par des journaux tels que *La Meuse* ou le *Journal de Genève*. On y trouve en effet des termes destinés – signe que cela paraît nécessaire – à évoquer le caractère obligatoire de la neutralité suisse, cette dernière tenant sa légitimité, dit-on, de la signature de puissances qui, en ce 18 juillet 1870, sont en passe de tirer le coup de feu. On y distingue une promesse : celle d'être en mesure de défendre, aussi bien physiquement que politiquement, cette neutralité. On y remarque enfin l'insistante présence d'une question savoyarde qui, dès les premières heures de la guerre donc, semble causer quelques sueurs froides à des décideurs suisses conscients de la délicatesse du sujet. En somme, le document transmis à l'Europe le 18 juillet justifie lui-même l'attention portée par les autorités fédérales au troisième acte de la déclaration de neutralité helvétique ; celui de la phase de discussion immédiatement postérieure à la proclamation officielle de la neutralité. Du côté allemand, cette troisième phase ne démarre visiblement pas sous les meilleurs auspices aux yeux du Conseil fédéral. Le 21 juillet, soit trois jours après l'envoi de la circulaire, on attend en effet toujours, à Berne, une réaction officielle de Berlin : les termes amicaux du secrétaire aux Affaires étrangères Hermann von Thile s'étaient en effet limités, le 17 juillet, à une appréciation orale simplement reproduite par

¹ *RMS*, 15^e année (1870), n°15, p.335.

l'ambassadeur Mercier. Cette absence de support écrit paraît émouvoir le département politique fédéral qui, en plus d'alerter son représentant en Allemagne du Nord, se permet d'en toucher quelques mots au général Maximilien Heinrich von Roeder (1804-1884), principal agent de Berlin à Berne. Il faut deux correspondances de Charles Emmanuel Philippe Mercier pour calmer une première fois, le 21 juillet, les inquiétudes de Jakob Dubs et de ses collègues. L'une permet à l'ambassadeur en Allemagne du Nord de reproduire de nouvelles déclarations rassurantes de Thile : ce dernier se serait bien exprimé « officiellement » lorsqu'il remarquait que la neutralité helvétique « serait invariablement respectée » et Mercier aurait la bénédiction du cabinet prussien pour répéter ce point de vue à l'attention de sa hiérarchie¹. L'autre lettre revient sur le malentendu, réaffirmant le soutien trouvé auprès du ministère prussien des Affaires étrangères et regrettant, aussi, le fait que les autorités fédérales n'aient pas été suffisamment claires à propos de la nécessité « de réclamer du gouvernement [de Berlin] une déclaration écrite de l'observation de la neutralité » de la Confédération². Le 24 juillet 1870 enfin, le troisième acte de la déclaration de neutralité helvétique peut se clore du côté allemand : le chancelier Bismarck transmet se jour-là une note accusant réception de la circulaire du 18 et indiquant sa « vive satisfaction » et sa détermination à « respecter scrupuleusement la neutralité de la Suisse » qui, après tout, est garantie par des traités à propos desquels l'Allemagne s'est toujours montrée « fidèle³ ». Du côté de Paris et comme le craignaient les concepteurs de la déclaration du 18 juillet, ce troisième acte est à l'origine d'une brève période de flottement durant laquelle s'opposent, certes poliment, les conceptions française et suisse de la neutralisation de la Savoie. Précisé plus en détail dans notre troisième partie, l'épisode se résume à un échange de missives entre Agénor de Gramont, Jean Conrad Kern et Jakob Dubs entre le 21 juillet et le 14 août 1870⁴. Si la lettre que transmet Gramont à l'attention du président de la Confédération helvétique

¹ Le chargé d'affaires a.i. de Suisse à Berlin, C.P. Mercier, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°255, 21 juillet 1870, p.388-389.

² Le chargé d'affaires a.i. de Suisse à Berlin, C.P. Mercier, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°256, 21 juillet 1870, p.389-391.

³ Le chancelier de la Confédération, O. von Bismarck, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°259, 24 juillet 1870, p.393-394.

⁴ Voir, à ce sujet, le titre III.5.5. de notre étude.

réitère bien, le 25 juillet, la pleine adhésion du Second Empire aux assurances promises à la Suisse neutre par le traité de 1815, le ministre français des Affaires étrangères garde en effet une ambiguïté toute politique au sujet de l'éventualité d'une occupation effective de la Savoie par les troupes fédérales (occupation dont la possibilité n'est nullement remise en cause par le traité de Turin de mars 1860 et qui a pour but de faire entrer les territoires du Chablais, du Faucigny et du nord d'Ugine, territoires historiquement convoités par la Sardaigne puis occupés par la France, sous la protection neutre de la Confédération helvétique¹). À peine levée lorsque Kern met en quelque sorte fin au débat au milieu du mois d'août², l'inquiétude bernoise prouve, ici encore, combien la permanence d'un état de neutralité n'empêche nullement l'administration en bénéficiant de vivre l'explosion de juillet 1870 avec une anxiété proportionnelle à la force et à l'influence prêtées aux deux grands belligérants. Aussi perpétuelle fût-elle, la neutralité de la Suisse doit être indiquée, rappelée et même justifiée (c'est en tout cas le sens de la circulaire du 18 juillet) aux yeux d'une Europe naturellement excitée par l'état de guerre existant entre ses deux armées les plus redoutées. La déclaration de neutralité répond donc à une logique suffisamment procédurière pour qu'elle ne souffre d'aucune contestation : sens de l'anticipation (depuis le 6 juillet, grâce aux indiscretions de ses ambassadeurs), vitesse d'exécution (dès le 15 juillet) et attachement à des aspects juridiques (le cas de la Savoie, mais aussi la demande d'une réponse écrite à Berlin) sont ainsi les trois éléments qui permettent à la Suisse d'aborder finalement les premiers combats avec une once de sérénité.

De sérénité, il n'est certainement pas question dans cette lettre que transmet le principal collaborateur du roi des Belges, Jules Devaux, à l'ambassadeur de Bruxelles à Paris, Eugène Beyens, dans les premiers jours suivant la déclaration de guerre :

¹ Le ministre français des Affaires étrangères, le duc de Gramont, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°260, 25 juillet 1870, p.394-395.

² Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°275, 14 août 1870, p.413-415.

(...) La France dit : je respecterai votre neutralité si la Prusse la respecte : donc je ne la respecterai pas si la Prusse la viole. Si cela signifie que les traités tombent par le fait que l'un des signataires ne l'observe pas – que par conséquent – tout autre signataire a le droit de se considérer comme n'en étant plus, vous comprenez à quelles conséquences cela fait conduire et combien il nous est impossible d'admettre une telle interprétation. (...) Notre crainte est que si nous ne précisons pas le sens que nous attachons à cette déclaration, la France (ou la Prusse, car nous avons aussi écrit à Berlin, les deux déclarations étant conçues à peu près de même) ne prétende que la violation du traité par l'un des belligérants a mis fin à ce traité. C'est pour prévenir que l'on nous objecte plus tard les termes de la déclaration que nous désirons en préciser la justice. Nous avons signalé la chose à Londres, lord Granville a pris note de notre observation qu'il a trouvée profondément juste.¹

On comprend en effet, à la lecture de cette missive, que tout ne se passe pas, pour la Belgique, de la manière la plus fluide : les retours vis-à-vis de sa déclaration de neutralité (qui, à l'instar du cas helvétique, relève pourtant plus du rappel que de la révélation) semblent avoir été mauvais, la question de l'intégrité du territoire national est déjà posée et l'on en revient dès cet instant à mobiliser l'attention d'une Angleterre dont on connaît l'amitié. En somme, un vent d'inquiétude souffle sur le royaume neutre, et le fait que ce royaume tienne sa neutralité de la volonté tutélaire des principales puissances européennes (parmi lesquelles figurent la Prusse et la France) n'y change rien. Il faut dire que la marche belge vers l'affirmation de sa neutralité au milieu du mois de juillet 1870 n'a pas été de tout repos. Si les termes de l'ambassadeur Beyens étaient des plus rassurants au début du mois de mai², ses missives – ainsi que celles de ses homologues en poste à Berlin et Londres – gagnent nettement en gravité lorsque le discours de

¹ Lettre de juillet 1870, adressée à « Monsieur Beyens », ADB, Papiers Beyens, Caisse 6 étui 1, AI/P262, n°340/Farde VII, Ministère des Affaires étrangères.

² Le 8 mai 1870, Beyens écrit à celui qui est alors ministre belge des Affaires étrangères, Jules Vander Stichelen (1822-1880), pour lui faire part du contenu de sa récente discussion avec l'empereur Napoléon III. Il explique notamment avoir trouvé auprès du souverain une oreille bienveillante à l'égard de la Belgique, ce dernier ayant assuré que du côté de Paris, la sécurité de Bruxelles « était entière ». Regrettant le « fâcheux malentendu » qui opposait trop souvent la France et la Belgique, Napoléon III aurait par ailleurs admis le fait qu'il ne voyait, pour sa part, aucune raison de s'inquiéter des dispositions de Berlin à l'égard du royaume neutre. Cf. Lettre de Beyens, représentant à Paris, à Jules Vander Stichelen, Paris, 8 mai 1870, non numérotée, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

Gramont et l'expression de l'intransigeance française obligent les diplomates à user de leurs plus précieux accès pour anticiper, autant que possible, le moindre signe d'explosion. Tout comme les agents suisses multiplient les rencontres et les indiscretions, les Belges tentent donc d'être à la hauteur de la situation en pénétrant, à leur tour, les couloirs des administrations les plus influentes : entre le 8 et le 15 juillet 1870 en tout cas, des lettres relatives à la crise du trône d'Espagne et à l'évolution de ses répercussions politiques arrivent sur le bureau du baron d'Anethan. Bien aidé par sa proximité personnelle avec le couple impérial français¹, Beyens est ici aux avant-postes et dès le 8, soit deux jours seulement après la prestation remarquable de Gramont, il peut offrir à son ministre un rapport qui, en plus de prouver la précocité de l'adhésion des Tuileries à l'idée d'une guerre avec la Prusse, interpelle déjà, directement, la possibilité-même de la neutralité belge :

La question de la neutralité de la Belgique, en point de vue des éventualités d'une guerre prochaine, a été agitée hier au conseil, et l'Empereur a désiré que nous en fussions informés et mis en mesure de manifester nos intentions, Le duc de Gramont a préféré m'en entretenir confidentiellement plutôt que d'en écrire à la légation de France gérée, en ce moment, par un secrétaire tout récemment nommé². J'ai dit à M. le Ministre des Affaires étrangères que jamais, en aucune occasion, la plus légère atteinte n'avait été portée par nous à notre rôle de pays neutre de droit sous la garantie des puissances, que, de leur côté, nos voisins avaient par leur loyauté gardé cette situation, et que nous ne doutions pas qu'il ne continuât à en être de même... Le Ministre a abondé dans le sens de l'Empereur, mais en faisant observer toutefois que, "dans les circonstances actuelles, il fallait aborder nettement toutes les hypothèses. La France n'a pas besoin de passer par la Belgique, mais il suffit d'un coup d'œil sur la carte pour se convaincre qu'elle a besoin d'être sûre qu'on ne pourra pas non plus passer par chez vous pour pénétrer chez elle : avez-vous la volonté et le pouvoir de défendre votre neutralité ?" – "Nous voulons, ai-je répondu, défendre notre stricte neutralité loyalement et énergiquement contre qui tenterait de la violer, et nous avons la

¹ Rappelons ici que Beyens a pour femme une amie d'enfance de l'impératrice Eugénie et que son fils, prénommé Eugène Napoléon, a pour parrain Napoléon III.

² C'est alors Paul Lefebvre de Laboulaye (1833-1905) qui assure la fonction de principal secrétaire de l'ambassade de France à Bruxelles.

confiance de le pouvoir – notre attitude l'a toujours indiqué“ – “je n'en doutais point, mais je devais pourtant vous le demander et en prendre acte“.¹

Le 8 juillet déjà, le cabinet impérial français pose donc la question de la capacité qu'aurait effectivement Bruxelles à défendre, physiquement, sa neutralité. Cette capacité étant implicitement exigée par les traités d'indépendance des années 1830², la remarque exprimée par Gramont indique, une semaine avant le vote des crédits de guerre et près d'un mois avant la première bataille, la potentielle fragilité des garanties internationales confiées à la Belgique plus de trente ans avant l'affaire du trône d'Espagne. Le poids de l'appréciation française est en tout cas suffisant pour que le ministre des Affaires étrangères et chef de gouvernement Jules d'Anethan réponde immédiatement à son représentant à Paris : « Jamais la Belgique n'est sortie de la neutralité » et elle a « le pouvoir » de faire honneur aux prescriptions contenues dans les traités, rappelle-t-il avec détermination, comme pour appuyer la thèse de son ambassadeur³. À partir de ce rapport et comme s'il invitait à des premières mesures, les choses s'accélèrent du côté de Bruxelles. Soucieux d'anticiper le moindre dérapage, le gouvernement, par ailleurs alerté par les insinuations d'une partie de la presse parisienne⁴, se permet de dépêcher vers ses frontières, avant même que l'état de guerre ne soit reconnu par le Corps législatif français, des troupes ainsi que du matériel. Si le cabinet souhaitait profiter d'une certaine discrétion, l'imprudence d'un officier

¹ Lettre de Beyens, représentant à Paris, à d'Anethan, Paris, 8 juillet 1870, n°191, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Plus que les traités eux-mêmes, ce sont les négociations internationales entamées le 4 novembre 1830 qui donnent aux Constituants belges la conviction que la neutralité et l'indépendance du royaume doivent être conditionnées par une obligation contraignante d'être en mesure de défendre le territoire national. La solution consacrée par les protocoles de 1831 et de 1839 doit en effet, selon les cinq grandes puissances que sont l'Autriche, la France, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, répondre aux « intérêts et à la sécurité » de l'Europe entière, intérêts qui induisent une capacité effective de protection de l'intégrité territoriale du nouvel ensemble neutre. On lira, à ce sujet, Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, *op.cit.*, p.84-86, et Édouard Descamps, *La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique. Étude sur la Constitution des États pacifiques à titre permanent*, Bruxelles-Paris, 1902, p.314.

³ Lettre de d'Anethan à Beyens, Bruxelles, 9 juillet 1870, n°602, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

⁴ Dans les heures suivant le discours de Gramont, des journaux tels que la *Patrie* ou le *Gaulois* croient pouvoir révéler un lien entre la candidature du prince de Hohenzollern et les affinités du roi des Belges Léopold II en Allemagne. Les accusations sont jugées suffisamment sérieuses pour qu'un démenti soit publié, en deux temps, dans le *Moniteur belge* des 10 et 11 juillet 1870.

du génie, dans la nuit du 14 au 15 juillet, donne à sa précipitation une résonance publique embarrassante : par erreur, ce dernier fait sauter un pont de chemin de fer situé entre les localités belges de Baisieux et de Blandain, soit sur la ligne reliant la ville de Lille à Tournai¹. Bien obligées de s'excuser, auprès du Quai d'Orsay, d'un incident qui, dans les faits, semble plutôt dévoiler une méfiance bruxelloise d'abord orientée vers Paris (et non vers Berlin, le détachement du génie ayant bien opéré à la frontière franco-belge, et non du côté allemand), les autorités belges peuvent pousser un soupir de soulagement lorsque l'ambassadeur Paul Lefebvre de Laboulaye montre, au nom de Gramont, un certain détachement vis-à-vis de l'affaire². Reste que l'épisode est révélateur de l'excitation de l'instant et de la fébrilité d'un royaume pourtant neutralisé par des accords internationaux : plutôt que de rassurer une Belgique naturellement demandeuse d'assurances diplomatiques, la discussion du 8 juillet lui donne au contraire l'idée de parer, très tôt, à l'éventualité d'une atteinte à son intégrité. En somme, il est bien temps, lorsque la France officialise son entrée en guerre, de s'appliquer à la communication d'une déclaration de neutralité sérieuse et formellement incontestable. Cette déclaration se fait, comme en Suisse, en trois temps. Le premier temps est celui d'un contact immédiat avec les cours belligérantes afin de rappeler, dans l'attente d'une circulaire plus traditionnelle et plus détaillée, l'état de neutralité du pays et de ses institutions. Mobilisé depuis les 9 et 10 juillet³, le cabinet de Londres joue là un rôle déjà déterminant : c'est bien grâce aux services de son agent en France, Richard Lyons (1817-1887), que la voix du Second Empire répète pour la première fois (après l'entrevue privée du 8 juillet), le 15 juillet, le fait qu'elle « respecterait la neutralité de la

¹ On trouve notamment mention de l'incident dans *le Journal de Bruxelles* du 17 juillet et *l'Indépendance belge* du 16 juillet 1870.

² On lira à ce titre la lettre que transmet Laboulaye à Gramont, le 16 juillet 1870. Cf. ADB, A.E.F, XI, 1869-1870, n°2013.

³ C'est une lettre du baron Beaulieu, représentant de la Belgique à Londres, qui renseigne l'existence de ces premières démarches. Le 12 juillet 1870, il affirme en effet avoir obtenu un premier soutien politique et moral de Granville, le tout suite à un entretien provoqué par l'insistance précoce de d'Anethan. Cf. Dépêche de Beaulieu, ministre du roi à Londres, à d'Anethan, Londres, 12 juillet 1870, n°164, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères. Léopold II prend par ailleurs lui-même la plume pour alerter Granville dès le 13 juillet : il lui présente une première fois l'idée d'une intervention britannique dans l'optique d'obtenir des cabinets belligérants qu'ils s'engagent à « ne pas passer » par la Belgique. Cf. Robert Demoulin, « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, n°122, vol.1, 1957, p.137-138.

Belgique en toute circonstance¹ ». Le 17, le gouvernement d'Anethan et le palais royal peuvent avoir le sourire : non seulement Napoléon III prend-t-il la peine d'écrire à Léopold II pour confirmer les bonnes dispositions de la France, mais ce message est également assumé, au même instant, par un Gramont qui n'hésite pas à promettre à Eugène Beyens l'officialisation de ce respect par un document dont la forme répondra à la convenance de Bruxelles². Que ces confidences françaises indiquent le succès du premier acte de la déclaration de neutralité belge, cela paraît évident pour un cabinet qui, quoi qu'en disent les conversations polies qu'il échange avec le Quai d'Orsay, reste surtout préoccupé par les intentions supposément secrètes et condamnables des Tuileries. Dans une lettre adressée à la reine Victoria le 17 juillet, Léopold II ne se réjouit-il pas des propos rassurants de l'empereur des Français et de son principal agent à Bruxelles³ ? Et si le cas allemand n'est pas aussi rapidement réglé – le roi des Belges avoue, dans la même lettre, n'avoir eu vent d'aucune assurance officielle en provenance de Berlin – la question est résolue le 21 juillet lorsque Jules d'Anethan réceptionne, des mains de la représentation nord-allemande en Belgique, une missive notifiant le respect qu'inspire la neutralité du royaume aux décideurs berlinois⁴. L'officialisation du point de vue de la Prusse précipite d'une certaine manière le deuxième acte de la déclaration de neutralité de Bruxelles. Ce même 21 juillet 1870 en effet, le ministère des Affaires étrangères peut transmettre à ses agents à l'étranger ainsi qu'aux diplomates des cours européennes présents en Belgique la circulaire informant de sa neutralité :

La guerre est déclarée entre deux Puissances voisines de nos frontières. Quelle sera, dans ces graves conjonctures, l'attitude des États liés avec la Belgique par des

¹ Message reproduit par Emile Banning, « Aperçu sur l'histoire de la neutralité belge », dans Alfred de Ridder (dir.), *Les origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, A. Dewit, 1927, p.234-235.

² Les assurances de Napoléon III et de Gramont sont toutes deux mentionnées par la dépêche que transmet Beyens à d'Anethan, le 17 juillet 1870. Cf. Dépêche de Beyens à d'Anethan, Paris, 17 juillet 1870, n°33, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

³ « Le duc de Gramont a fait la promesse verbale à mon ministre de respecter notre territoire, s'offrant même de nous la donner par écrit », confesse le souverain avant d'informer la reine de la réception de la lettre de Napoléon III. Lettre reproduite par Robert Demoulin, « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *art.cit.*, p.143.

⁴ Lettre de la légation de la Confédération d'Allemagne du Nord en Belgique à d'Anethan, Bruxelles, 21 juillet 1870, non numérotée, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

engagements de droit public, quelle sera celle de la Belgique elle-même ? Les puissances signataires des traités de 1831 et de 1839 n'ont pas seulement consacré par un texte clair et précis l'indépendance et la neutralité de la Belgique ; elles ont pris soin de définir la pensée même dont cette clause n'était que la formule : "agissant avec un parfait désintéressement dans les affaires de la Belgique, les cinq Puissances n'ont eu en vue que de lui assigner dans le système européen une place inoffensive, que de lui offrir une existence qui garantit à la fois son propre bonheur et la sécurité des autres États". (...) C'est dans ces conditions que la Belgique, durant une période déjà longue, a traversé toutes les crises par lesquelles l'Europe a passé. Dans aucune circonstance les Puissances ne se sont écartées des engagements qu'elles ont contractés envers nous. En 1840 comme en 1848, en 1853 comme en 1866, en 1867, nos droits ont été formellement et partout reconnus. La Belgique, de son côté, a rempli dans toute leur étendue ses obligations internationales. Sa neutralité n'a pas cessé un seul instant de garder le caractère d'une impartialité absolue et le pays s'est invariablement montré résolu à tous les sacrifices pour la préserver de toute atteinte. (...) Nous n'avons donc pas aujourd'hui à chercher notre voie, le passé nous l'indique et les faits témoignent qu'elle est comprise par les gouvernements étrangers et par nous-mêmes. Les dispositions manifestées à notre égard par les Puissances belligérantes répondent de tous points à notre attente et nous avons pris les mesures nécessaires pour attester, en fait comme en droit, notre intention franche et ferme de rester fidèles à tous nos engagements. (...) Telle est notre situation, telle sera notre politique au milieu d'un conflit dont la fin n'arrivera jamais assez tôt au gré de nos vœux. Les vues que je viens d'exprimer ne seront pour vous ni pour personne une révélation, mais pour avoir été éprouvées par une expérience plusieurs fois renouvelée et toujours bienfaisante, elles n'en paraîtront que plus dignes de l'attention du Gouvernement et des hommes d'États du pays dans lequel vous résidez.¹

Particulièrement attendue pour le cas de la Belgique², la circulaire transmise aux chancelleries européennes adopte une structure pour le moins révélatrice des

¹ Circulaire du baron d'Anethan aux agents diplomatiques, Bruxelles, 21 juillet 1870, non numérotée, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Le 14 juillet 1870, une lettre en provenance de la représentation belge à Vienne avait notamment relayé les « appréhensions générales » engendrées en Autriche par la capacité belge à défendre son intégrité territoriale et à obtenir des engagements concrets de la part des gouvernements belligérants. Cf. Dépêche du représentant belge à Vienne à d'Anethan, Vienne, 14

grands défis face auxquels se trouve le royaume neutre. D'abord, cette circulaire débute non pas par un paragraphe renseignant la détermination belge à revendiquer sa neutralité historique, mais bien par un questionnement des intentions des États ayant sonné le tocsin. En d'autres termes, la conduite de la Belgique est conditionnée par celle de ses voisins belligérants, et ses principales armes ne sont autres que des traités internationaux signés des mains des deux principaux acteurs de l'explosion de l'été 1870. De fait, le message adressé aux agents diplomatiques se concentre très largement sur les expériences passées (y compris sur des conflits qui, comme en 1866 ou 1867, ont vu les cabinets français et prussien être plus ou moins directement impliqués) et sur le fait que, depuis 1831, la Belgique aurait prouvé toute la légitimité de son indépendance (d'où l'allusion à « l'impartialité absolue », pendant de la neutralité permanente conditionnant cet état d'indépendance). Ce serait donc forte de son expérience (et, disons-le, de son expertise en matière de neutralité) que cette Belgique se tiendrait parfaitement prête à défendre l'intégrité de son territoire et qu'elle mériterait, en conséquence, de nouvelles appréciations positives de la part de l'Europe. Sur un registre somme toute comparable à la circulaire que proposait, quelques heures plus tôt, la Confédération helvétique¹, le message belge confirme l'idée selon laquelle le caractère permanent de la neutralité n'empêche nullement l'État qui en jouit de donner aux chancelleries étrangères les gages de son implacable détermination. Ici, cette détermination est motivée à la fois par le poids – positif – du passé et par la capacité bien présente du gouvernement d'Anethan à honorer ce même passé. Aussi claire fût-elle, la déclaration de neutralité du 21 juillet ne prive par ailleurs pas la Belgique d'une phase de flottement similaire à celle que vivent les décideurs suisses dans les jours qui suivent leur propre notification de neutralité. Ce troisième acte de la déclaration de neutralité belge débute, en réalité, dès le 21 juillet. En effet, si les premières assurances communiquées par la légation d'Allemagne du Nord à Bruxelles sont rassurantes, la mention indiquant que Berlin « respectera la neutralité de la

juillet 1870, n°141, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

¹ La déclaration de neutralité helvétique est d'ailleurs observée avec grand intérêt par Bruxelles. Le 16 juillet 1870, le Conseil fédéral avait en effet transmis au cabinet belge une lettre précisant les mesures prises en Suisse en faveur de la sauvegarde de la neutralité. Cf. MRA, 1870/1871, 19/19, n°220 (pièce n°13).

Belgique aussi longtemps qu'elle sera respectée par la France » suscite un mouvement de recul de la part de d'Anethan. Ce dernier est d'autant plus embarrassé que le lendemain, la dépêche qu'adresse directement Bismarck à l'agent belge en Prusse, Jean-Baptiste Nothomb, adopte exactement la même formulation¹. Du côté de Paris, la réaction à la circulaire du 21 juillet n'est pas plus inconditionnelle : en réponse à Eugène Beyens qui lui demande d'officialiser les bons sentiments de Paris² (et ce malgré le fait que Léopold II lui-même ait, semble-t-il, considéré la lettre de Napoléon III comme une garantie suffisante³), Agénor de Gramont précise en effet, à son tour, le point de vue d'une France qui « se déclare résolue à respecter la neutralité du territoire belge dans la condition qu'elle sera respectée par la Prusse et ses alliés⁴ ». Les 30 et 31 juillet, le chef du gouvernement belge se résout donc, inquiet de ces interprétations, à alerter les puissances belligérantes sur le fait que la violation du territoire du royaume de Belgique par l'un des États en campagne « ne déliait pas l'autre de ses engagements et ne lui donnait nullement le droit de le violer à son tour », mais qu'elle l'obligerait au contraire à « se joindre » à Bruxelles pour « faire respecter cette neutralité ». Il affirme par ailleurs avoir fait remonter ces observations jusqu'à Londres, où Granville en aurait pris bonne note⁵. Constamment et sérieusement informé de la situation belge depuis le début de l'affaire du trône d'Espagne, le *Foreign Office* adhère effectivement très vite aux craintes des cercles politiques belges ; le 31 juillet au matin, les services diplomatiques de Paris et de Berlin trouvent, sur leur bureau, un télégramme britannique pointant l'inexactitude de leurs interprétations et les invitant à signer avec Londres « un traité ou un protocole » afin de réaffirmer le respect que leur inspire la neutralité

¹ Bismarck assure Nothomb du respect de la neutralité belge par la Confédération d'Allemagne du Nord et ses alliés « bien entendu qu'elle sera respectée par l'autre partie belligérante ». Cf. Dépêche de Bismarck à Nothomb, Berlin, 22 juillet 1870, non numérotée, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Voir dépêche de d'Anethan à Beyens, Bruxelles, 24 juillet 1870, n°69, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

³ Voir De Lannoy, « La neutralité belge et la guerre de 1870 », *Revue de Saint-Louis*, 26^e année, n°1, janvier 1926, p.6.

⁴ Lettre au ministre du roi à Paris (non signée), Bruxelles, 30 juillet 1870, n°84, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

⁵ Jules d'Anethan transmet des remarques identiques à ses agents en poste à Berlin et Paris. Voir notamment Lettre de d'Anethan à M. le baron Nothomb, Bruxelles, 31 juillet 1870, non numérotée, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

belge et de contribuer, donc, à l'apaisement de « l'anxiété générale » qui « trouble naturellement l'esprit des Puissances neutres ¹ ». Dans l'attente de la transmission de ce protocole, Beyens et Nothomb ont pour ordre d'inviter Gramont et Hermann von Thile à préciser leur point de vue ; le premier obtient la confession selon laquelle la France se tiendrait simplement prête à « défendre » la neutralité bien légitime de la Belgique² tandis que le second télégraphie le fait que la Prusse serait amenée à entrer dans le royaume neutre « non pour méconnaître ses engagements, mais comme alliée de la Belgique contre celui qui les aurait méconnus³ ». Rassuré, le cabinet bruxellois peut l'être le 4 août 1870 lorsque, sur fond de premiers véritables coups de canons sur le Rhin, Londres remet aux chancelleries belligérantes une copie du projet de traité censé réaffirmer, aux yeux de l'Europe, la solidité de la neutralité belge. En quatre articles, le traité engage le belligérant contractant à apporter au Royaume-Uni sa coopération militaire en cas de violation de la neutralité belge par l'autre belligérant. Ne s'appliquant, bien sûr, qu'aux limites de la Belgique indiquées par le traité de 1839 (il n'est absolument pas question d'un engagement de l'Angleterre en dehors de ce seul cadre et de cet unique contexte), le traité est par ailleurs obligatoire pour le contractant pour une période de douze mois après la ratification d'un traité de paix entre les principaux belligérants⁴. Accepté

¹ Paris et Berlin réceptionnent la même dépêche britannique. Voir, par exemple, la lettre que transmet le marquis Charles de La Valette (1806-1881), représentant français à Londres, au ministre Gramont, le 31 juillet 1870, n°8853 dans *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871, recueil de documents publié par le ministère des Affaires étrangères*, t. XXIX (16 juillet-10 août 1870), Paris, Henri Charles-Lavauzelle Editeur, 1932, p.327. Abrégé ci-après en *Les origines* (t., n°, p.).

² Lettre de Beyens à d'Anethan, Paris, 2 août 1870, n°686, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

³ Dépêche de Nothomb à d'Anethan, Berlin, 3 août 1870, n°201, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

⁴ Les quatre articles du traité proposé le 4 août 1870 sont ainsi formulés (ici pour la version française) :

« Art. 1^{er} – S.M. L'Empereur des Français ayant déclaré que, nonobstant les hostilités dans lesquelles la France est actuellement engagée avec la Prusse et ses Alliés, c'est sa ferme détermination de respecter la neutralité de la Belgique aussi longtemps que cette neutralité sera respectée par la Prusse et ses Alliés, S.M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande déclare de son côté que si, pendant ces hostilités, les armées de la Prusse et de ses Alliés violaient cette neutralité, elle sera prête à coopérer avec S.M. Impériale pour la défense de cette même neutralité, de la manière qui pourra être concertée mutuellement, en employant pour cet objet ses forces militaires et navales, dans le but d'assurer, en ce moment, l'observation et de maintenir, de concert avec S.M. Impériale, l'indépendance et la neutralité de la Belgique. Il est clairement entendu que S.M. la Reine du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande ne s'engage par ce traité à prendre part à aucune des opérations générales de la guerre qui se poursuit maintenant entre la France et la Prusse et ses Alliés en dehors des limites de la Belgique

le 5 août au soir par Berlin¹ et le 9 par Paris², le protocole – fruit d’une démarche originale – indique le caractère bien particulier des journées immédiatement postérieures à la déclaration de guerre ; il faut en effet ni plus ou moins qu’un nouveau traité pour enfin clore le troisième acte de la déclaration de neutralité de la Belgique et pour lui donner – et ce bien qu’elle jouisse d’un statut d’État neutre permanent – des signes suffisamment positifs concernant sa situation³.

En somme, tout indique, à l’été 1870, que les cartes diplomatiques sont en quelque sorte redistribuées et que l’ampleur de l’affrontement que le continent s’apprête à vivre oblige les administrations pourtant juridiquement neutralisées à produire des assurances comparables à celles que l’on attend d’États optant pour une neutralité strictement circonstancielle. Si les traités ayant officialisé la neutralité de la Suisse et de la Belgique représentent des arguments de poids, les gouvernements de ces pays ne prennent pas moins la peine de renvoyer très explicitement à leur souvenir (comme si cela était bien nécessaire) et de prendre l’Europe à témoin afin d’élever, à nouveau, leur propre intégrité au rang de

établies par le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas le 19 avril 1839, et que, d’autre part, la coopération de l’Angleterre ne devra, dans aucun cas et sous aucune forme, porter atteinte à la liberté d’action de la France pour la défense de son territoire, ni dispenser la Belgique de son devoir de défendre sa neutralité d’une manière active.

Art. II – S.M. l’Empereur des Français s’engage de son côté, dans le cas prévu par l’article précédent, à coopérer avec S.M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d’Irlande, à employer ses forces militaires et navales dans le but susmentionné, et, le cas échéant, à concerter avec sa Majesté les mesures qui devront être prises séparément ou en commun pour assurer la neutralité et l’indépendance de la Belgique.

Art. III – Ce traité sera obligatoire pour les Hautes Parties Contractantes pendant la durée de la guerre actuelle entre la France et la Prusse et ses Alliés, et pour douze mois après la ratification d’un traité de paix conclu entre les Puissances belligérantes et, à l’expiration de ce temps, l’indépendance et la neutralité de la Belgique continueront, en tant que cela concernera les Hautes Parties Contractantes, à reposer comme jusqu’ici sur le premier article du quintuple traité du 19 avril 1839.

Art. IV – le présent traité sera ratifié... ».

Voir lettre du marquis de La Valette à Gramont, 4 août 1870, *Les origines* (t.XXIX, n°8902, p.386-388).

¹ Voir lettre du marquis de La Valette à Gramont, 6 août 1870, *Les origines* (t.XXIX, n°8919, p.403).

² Voir lettre du marquis de La Valette à Gramont, 9 août 1870, *Les origines* (t.XXIX, n°8940, p.429).

³ Le juriste Gustave Rolin-Jaequemyns insiste déjà, en décembre 1870, sur le caractère « spécial » et « remarquable » du traité conclu par l’Angleterre, la France et la Prusse au sujet du respect de la neutralité belge. Bien qu’il qualifie le document de « surabondant au point de vue du droit strict », il en justifie l’existence par la particularité de l’instant et par la nécessité, tant pour Londres que pour Bruxelles, de prouver leur parfaite détermination à défendre l’intégrité du royaume neutre. Cf. Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.60-62.

préoccupation internationale. Le fait que la réception de leur déclaration de neutralité n'échappe guère à quelques malentendus est par ailleurs révélateur de la solennité de l'instant : aussi historiques fussent-elles, les assurances dont jouissent la Confédération helvétique et le royaume de Belgique sont elles-mêmes questionnées à l'aune d'un conflit opposant deux puissances qui, en plus de partager des frontières avec elles, disposent des potentiels militaires les plus redoutés d'Europe. D'ailleurs, le fait que le Luxembourg – neutralisé par le traité de Londres de 1867 – cherche lui aussi la confirmation des bonnes dispositions française et allemande ne vient qu'appuyer ce constat : les 16 et 17 juillet, les gesticulations des agents du Grand-Duché à Paris et Berlin répondent à la crainte, suffisamment perceptible, de voir le territoire neutre transformé en champ de bataille et les engagements passés déchirés pour des besoins stratégiques¹. Bien avant que les coups de feu ne se fassent entendre à quelques lieues seulement de la frontière neutre, la neutralité semble donc devoir se mériter et se justifier, le tout suivant un argumentaire mêlant la capacité bien présente d'un État à la faire respecter, l'intérêt que celle-ci représenterait pour les belligérants ainsi que la légitimité qu'elle aurait déjà souvent inspirée auprès des principaux cabinets européens. Cette première démarche politique effectuée, les neutres permanents peuvent plus sereinement se tourner vers les autres administrations du continent ; certaines, aucunement neutralisées par un quelconque protocole passé, risquent en effet de se joindre à la lutte.

¹ Voir Christian Calmes, *Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg : Le Luxembourg dans la guerre de 1870*, op.cit., p.26.

I. 3. 2. Le Danemark et sa neutralité de circonstance : un échec français...

La neutralité que le Roi se propose d'observer en présence de la guerre, qui vient d'éclater si inopinément, est naturellement tracée à S. M. par la position géographique et par les convenances politiques du Danemark. Libre de tout engagement antérieur, le gouvernement du Roi ne se laissera guider dans sa conduite que par le respect dû aux principes du droit des gens et aux stipulations des traités existants. Il ne cessera de s'appliquer à assurer au Danemark les bienfaits de la paix, tout en tenant compte de ses intérêts futurs aussi bien que ceux du présent. En exécution de cette détermination du Roi, et conformément à ce qui eut lieu en 1854 à l'occasion de la guerre de Crimée, le gouvernement de S. M. entend assumer les obligations et se réserver les avantages, qui suivent :

1° Il s'abstiendra de toute participation à la guerre, en faveur d'une des parties belligérantes au détriment de l'autre ;

2° Il admettra dans les ports du royaume les bâtiments de guerre et de commerce des parties belligérantes, à la condition toutefois que les règlements sanitaires qui ont été ou seront trouvés nécessaires soient observés et respectés.

3° Il accordera aux bâtiments des puissances belligérantes la faculté de se pourvoir, dans les ports du royaume, de toutes les denrées et marchandises dont ils pourraient avoir besoin, à l'exception des articles réputés contrebande de guerre ;

4° Il n'admettra dans les ports du royaume ni l'entrée – les cas de détresse constatée exceptés – ni la condamnation et la vente des navires capturés.

Par contre

5° Il prétend jouir, dans les relations commerciales du royaume avec les États en guerre, de toute sûreté et de toutes facilités pour les navires et le commerce danois, avec obligation toutefois pour les sujets navigants et commerçants de S. M. de se conformer aux règles généralement reconnues, et formulées en dernier lieu par la déclaration signée à Paris le 16 avril 1856.¹

Si l'on ajoute à cette lettre du 25 juillet 1870 la remise en vigueur, le même jour, d'une ordonnance de 1803 réglant « la conduite des commerçants et gens de mer en temps de guerre entre puissances maritimes étrangères » –

¹ Lettre du ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn à George Quaade, ambassadeur à Berlin, Copenhague, 25 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°788, p.554-556.

ordonnance à laquelle s'ajoutent les dispositions liées au droit maritime des neutres votées dans le cadre de l'élaboration du traité de Paris d'avril 1856¹ –, la forme de la déclaration de neutralité danoise est tout à fait révélatrice de la position de Copenhague à l'entame de cette dernière semaine du mois de juillet. Certes reproduite à l'attention de l'Europe entière², la lettre signée Rosenørn-Lehn est surtout une réponse directe à l'insistance d'un cabinet berlinois un brin agacé par les atermoiements du gouvernement Holstein-Holsteinborg³. On y retrouve de fait, même implicitement, tous les éléments qui font la singularité des relations germano-prussiennes à la veille de l'explosion franco-allemande : la mention d'un Danemark supposément « libre » d'engagements antérieurs, celle de l'importance (ici menaçante) de la position géographique du royaume et, bien sûr, l'évocation très politique du « droit des gens » et des « traités existants » (c'est-à-dire, dans le langage danois, les traités de 1864 et de 1866 ayant promis une solution prochaine à la question du Schleswig du Nord⁴). On y trouve aussi une phrase lourde de sens dans une période de flottement qui voit l'Europe attendre, impatientement, le début des combats sur le Rhin : en affirmant être

¹ L'ordonnance originale de 1803 demande aux « commerçants ou gens de mer » danois voulant « faire partir leur vaisseau » vers un port susceptible d'être le théâtre d'une guerre entre puissances étrangères d'obtenir un passeport spécifique (en latin) uniquement délivré par les autorités royales (articles 1 à 5). Elle régleme la nationalité de l'équipage des bâtiments marchands, insistant sur la nécessité de ne confier le grade de capitaine qu'à des sujets originaires du Danemark ou, le cas échéant, de pays neutres au conflit en cours (articles 6 à 12). Elle définit enfin la contrebande de guerre ainsi que son commerce à destination de ports neutres (articles 13 et 14). Les dispositions consacrées par le traité de 1856 abolissent les exigences liées au passeport (article 1) ainsi qu'à la nationalité de l'équipage des navires marchands (article 2). Elles ajoutent certaines règles relatives au pavillon et à la marchandise neutres (le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie et la marchandise neutre n'est pas saisissable sous pavillon ennemi – à l'exception, notable, de la contrebande de guerre) et au blocus (qui doit être effectif pour être obligatoire, c'est-à-dire « maintenu par une force suffisante »). La lettre patente du 25 juillet 1870 interdit par ailleurs aux sujets danois de s'engager au service des puissances belligérantes, « soit dans leurs armées soit dans leurs marines », et notamment « d'entreprendre le pilotage des bâtiments de guerre ou de transport de ces puissances ». Cf. RA, Aktstykker vedr. Londonerkonferen 1864, 2-0285/164 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission : 1846-1912, Samlede sager, n°13 et 15.

² Voir lettre de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 26 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°851, p.146-147.

³ C'est Rosenørn-Lehn lui-même qui, dans une lettre à son ambassadeur à Berlin, présente la lettre notifiant la neutralité du Danemark comme une réponse directe à la dépêche prussienne du 19 juillet 1870 ; cette dépêche, officiellement réceptionnée le 21 par le gouvernement danois, renseigne de l'état de guerre existant entre la France et la Confédération d'Allemagne du Nord. Voir, notamment, lettre du comte de Bismarck à l'ambassadeur Heydebrand u.d. Lasa, Berlin, 19 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°754, p.501-503 et Lettre du ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn à George Quaade, Copenhague, 25 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°788, p.554-556.

⁴ Les traités de Vienne (30 octobre 1864, suite à la guerre des Duchés) et de Prague (23 août 1866, suite à la guerre austro-prussienne) sont consultables en annexe (n°II.3.).

attentif à la prise en compte « de ses intérêts futurs aussi bien que ceux du présent », Copenhague s'applique en effet à garder une porte de sortie et paraît assumer le caractère provisoire de sa neutralité. La publication parallèle d'une ordonnance maritime révèle, elle, la franche adhésion des décideurs danois aux préjugés européens de l'instant ; la France devant, croit-on, prendre l'offensive et mener une première guerre en territoire allemand, le déplacement du théâtre du conflit vers les eaux du nord de l'Europe semble naturel et c'est sur ce volet bien précis que le Danemark croit devoir prouver, le 25 juillet, sa capacité à justifier et à défendre sa nouvelle neutralité. En somme et aussi souveraine fût-elle d'un point de vue juridique, la déclaration de neutralité du royaume scandinave est d'abord une réponse à un contexte bien particulier. Officialisée non moins de dix jours après le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français, elle donne aux diplomates du continent une double information. En même temps qu'elle affirme la non-belligérance d'un Danemark pourtant naturellement influencé – et l'Europe en est bien consciente – par la tentation parisienne, elle envoie en effet un signal suffisamment clair à qui voudrait anticiper une possible contagion de l'état de guerre ; la France en mesure de l'emporter et de forcer la réalisation du fameux cinquième article du traité de Prague¹, les fusils danois serviront, c'est certain, à la grande victoire de Napoléon III.

Comment en arrive-t-on, au Danemark, à ce compromis entre francophiles convaincus et administrateurs inquiets de la proximité géographique de la Confédération d'Allemagne du Nord et de ses intimidantes armées ? Ici, la notion de pression (dans le sens d'une influence coercitive) est absolument centrale. Appréciée, regrettée ou questionnée par les décideurs du royaume, elle s'impose très vite à l'historien soucieux de pénétrer les coulisses des dynamiques politiques scandinaves de l'été 1870. Car si le Danemark est « si peu de choses » selon le maladroit Camille de Nompère de Champagny (1827-1882), duc de

¹ Rappelons ici que l'insertion d'un cinquième article au traité de Prague du 23 août 1866 est bien due à une médiation française. Imaginé dans le cadre des cessions territoriales décidées suite à la guerre austro-prussienne, cet article devait, tout en confirmant l'autorité de Berlin sur le Schleswig conquis en 1864, permettre aux populations danoises des districts nord du duché de se prononcer en faveur d'un rattachement au Danemark. Ce rattachement devait, selon cet article, se faire sur la base d'un « vote librement émis ». Lorsque la guerre éclate à l'été 1870, aucun signe ne semble indiquer une quelconque volonté berlinoise de mettre en application cette disposition.

Cadore et envoyé extraordinaire de l'empereur à Copenhague à la toute fin du mois de juillet 1870¹, le pays n'en représente pas moins une pièce maîtresse du jeu diplomatique des journées précédant et suivant le déclenchement de la guerre. Son importance stratégique, particulièrement aux yeux d'une France en quête d'alliés et décidée à élargir le champ de bataille, a d'ailleurs été remarquée par nombre de spécialistes des relations internationales de *l'Année terrible*. Pour David Wetzel par exemple, le ciel du Danemark de la seconde quinzaine de juillet se couvre de « nuages » avec « une grande et alarmante rapidité », signe, s'il en est, de la possibilité d'une extension des limites géographiques de la guerre depuis les rives du Rhin vers les côtes de la Baltique. Chez lui, le ressentiment des Danois à l'égard de la Prusse (né de l'annexion du Schleswig-Holstein) et les bonnes relations que Copenhague entretient alors avec Saint-Pétersbourg expliqueraient les inquiétudes d'un Bismarck bien conscient, dans ces premiers jours de guerre, du bon accueil réservé par la population du royaume scandinave aux messages (et messagers) francophiles². Dans son travail sur la politique russe du chancelier Bismarck, Stéphanie Burgaud souligne, elle aussi, le caractère pour le moins brûlant du cas danois durant les toutes premières semaines de conflit ; la France y cherche bien un moyen de doubler son offensive, Berlin craint les conséquences stratégiques d'une alliance franco-danoise et Saint-Pétersbourg n'a, c'est évident, aucun intérêt à vouloir la « mise en coupe de Copenhague » qui ne deviendrait qu'un « satellite de la puissance victorieuse » transformant les eaux nordiques et baltes en « un lac français ou allemand³ ». C'est bien l'influence combinée (et parfois contradictoire) de ces trois facteurs qui explique déjà, selon ses résultats, le fait qu'un Danemark dont l'attitude est observée par l'Europe entière choisisse la non-belligérance⁴. Pour Carsten Due-Nielsen, la « quête de sécurité » des cabinets successifs de Copenhague après le

¹ Reproduite par la fameuse publication du ministère français des Affaires étrangères relative aux *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871* (voir *Les origines* (t.XXIX, n°8877, p.357-358)), l'expression maladroite du duc de Cadore a suffisamment marqué les esprits pour que le ministre danois Andreas Frederik Krieger en fasse mention dans son journal intime (voir Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.44). Tom Buk-Swienty évoque également l'affaire du « langage » peu respectueux du diplomate français, dans son *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.240-241.

² David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.39-40.

³ Stéphanie Burgaud, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, *op.cit.*, p.386.

⁴ *Ibid.*, p.390.

drame de 1864 explique l'importance du royaume et la popularité de sa propre question nationale à l'aune de la guerre franco-allemande ; après l'occasion manquée de 1866, la nouvelle possibilité d'une défaite prussienne – qui plus est face à une France perçue, à tort ou à raison, comme une « amie » du Danemark depuis l'écriture du cinquième article du traité de Prague – donnerait aux Danois l'espoir « d'une nouvelle chance » et aux Européens, inquiets de la généralisation des combats, quelques sueurs froides¹. Chez Michael Epkenhans, la question du Schleswig du Nord, l'indécision relative à l'attitude du Danemark en cas de guerre continentale et la réputation stratégique des côtes danoises pour les puissances maritimes sont les trois éléments qui font de ce pays un sujet régulier de discussions internationales dans les années 1860 ; le fait qu'il en soit de même en 1870, alors que Paris cherche à entraîner Copenhague dans une guerre de « revanche », n'est, de fait, pas une surprise². Le poids du facteur étranger dans le point de vue du Danemark en 1870 est par ailleurs compris comme un indice décisif par les historiens de la problématique du Schleswig-Holstein. Dans sa biographie du capitaine Wilhelm Dinesen, Tom Buk-Swienty rappelle par exemple, dans un chapitre consacré aux dynamiques politiques de l'été 1870, combien le royaume scandinave revêt une « importance stratégique » aux yeux d'une France cherchant à « diviser l'armée prussienne » en imposant un second point d'attaque depuis la Baltique. Pour ce spécialiste de la guerre des Duchés, les tractations et les craintes se faisant jour en Europe concernant les sympathies de Copenhague sont d'ailleurs comparables au cas plus étudié de l'Autriche, autre puissance victime de Berlin quelques années plus tôt dont les intentions sont largement sondées par les Tuileries et qui témoigne d'un intérêt tout aussi évident pour l'éventualité d'un élargissement du théâtre de guerre³. Un propos

¹ Carsten Due-Nielsen, « The Beginning of a Beautiful Friendship : Denmark's Relations with Britain 1864-1914 », dans Jørgen Sevaldsen (dir.), *Britain and Denmark : Political, Economic and Cultural Relations in the 19th and 20th Centuries*, Aarhus, Museum Tusulanum Press, 2003, p.179-181.

² Michael Epkenhans, « Germany and Denmark before 1914 », dans Michael Epkenhans, Gerhard P. Groß (dir.), *The Danish Straits and German Naval Power 1905-1918*, Potsdam, Militärgeschichtliches Forschungsamt, 2010, p.4-7.

³ Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, op.cit., p.238-241. Pour un aperçu synthétique du point de vue autrichien à l'été 1870 et dans les mois qui précèdent l'explosion franco-allemande, on conseillera par exemple Jan Hendrik Schmidt, *Der unterschätze Krieg : Europa und der deutsch-französische Krieg von 1870/1871*, Hambourg, Disserta Vorlag, 2014, p.45-50. Mieux documentée, l'enquête signée Yves Bruley est évidemment incontournable, notamment pour comprendre les dynamiques françaises dans les semaines et les mois postérieurs au choc de

somme toute similaire est par ailleurs assumé par Uwe Danker qui, dans une contribution remarquable, tend à souligner l'impact du différend germano-danois de 1864 sur la politique extérieure prussienne et sur le succès d'une unification allemande finalement acceptée par les puissances européennes. Le fait que la question des affinités de Copenhague soit posée en 1870 n'est chez lui qu'un élément logique (et susceptible d'être anticipé) d'un processus politique débuté six années plus tôt et dont l'expression en 1866 avait déjà prouvé l'internationalité¹. En somme, le Danemark de l'année 1870-1871 n'est pas un État dont la neutralité laisse indifférents les principaux acteurs de la crise née de la candidature Hohenzollern. Au contraire, ses sympathies politiques sont scrutées dès les premiers signes d'explosion et son passé militaire comme sa situation géographique font craindre une contagion de l'état de guerre. Si l'Italie et l'Autriche remportent la plupart des suffrages en raison de la puissance politique que leur prêtent les Européens, le Danemark suscite donc, lui aussi, l'attention appuyée de l'opinion et des diplomates du continent. Le fait que sa faiblesse militaire l'empêche d'envisager des rapports équilibrés avec Berlin renforce d'ailleurs ce sentiment général d'inquiétude ; s'il doit forcer la rétrocession du Schleswig qu'il regrette tant, le royaume n'a en effet d'autre choix que de compter sur une internationalisation de sa cause nationalitaire. Or, en 1870, cette internationalisation paraît possible.

La pression étrangère accompagnant la marche danoise vers la neutralité est nettement perceptible pour qui consulte – grâce, notamment, au travail de compilation mené par Aage Friis et Povl Bagge – les documents diplomatiques européens ayant spécifiquement trait aux dynamiques politiques danoises durant le mois de juillet 1870. Entre le 5 et le 25 juillet (c'est-à-dire depuis les premiers commentaires liés à l'affaire du trône d'Espagne jusqu'à la déclaration de neutralité de Copenhague), pas moins de 63 missives sont déjà échangées, dans les principales places du continent, au sujet de la seule conduite du

Sadowa (*Le Quai d'Orsay impérial*, op.cit., p.286-296). On notera également les interrogations viennoises de Pierre Milza (*L'Année terrible" : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, op.cit., p.45-59 et *Napoléon III*, op.cit., p.703-704) et de François Roth (*La guerre de 1870*, op.cit., p.160-162).

¹ Uwe Danker, « 1864-krigens følger for og i Preussen », dans Inge Adriansen, Steen Bo Frandsen (dir.), *Efter 1864 : Krigens følger på kort og langt sigt*, op.cit., p.99-122.

royaume scandinave¹. Signe de la fragilité prêtée à la neutralité décidée le 25 juillet, 105 lettres s'ajoutent à ces 63 premières missives si l'on date l'apaisement définitif des craintes relatives à la conduite danoise au 11 août 1870² ; ce jour-là, l'envoyé extraordinaire d'un Second Empire déjà acculé, le duc de Cadore, quitte en effet Copenhague sans avoir obtenu la moindre signature au bas du traité d'alliance qu'il avait pour mission de soumettre au gouvernement. Entre le 5 juillet et le 11 août en somme, la question des sympathies danoises motive, hors récits privés, la rédaction de quelque 168 correspondances diplomatiques étrangères (lettres prussiennes exceptées³). Sans grande surprise compte tenu de la situation politique, 50 de ces 168 correspondances portent le sceau de la France et sont échangées, durant ces cinq semaines, entre le Quai d'Orsay et ses agents à Stockholm, Saint-Pétersbourg et, bien sûr, Copenhague (où officie alors, depuis novembre 1869, l'ambassadeur Marie Louis Emmanuel de Saint-Ferriol (1827-1892)⁴). Le fait que 42 missives soient l'œuvre de diplomates russes, que 38 proviennent du *Foreign Office* et que 25 autres trahissent une origine viennoise prouve l'internationalité de la problématique danoise ; la conduite du Danemark intéresse bien au-delà des seules rives du Rhin. Côté allemand, l'intense activité de l'ambassadeur danois à Berlin, George Quaade, est là pour rappeler la grande actualité de la question germano-danoise : durant la même période, entre le début du mois de juillet et le milieu de la deuxième semaine du mois d'août, Quaade transmet ou réceptionne 23 lettres (contre 27 pour son homologue en poste à Paris, le comte Moltke-Hvitfeldt⁵). Est-ce à dire que le choix de la neutralité n'est, pour Copenhague, que le fruit de l'influence coercitive de puissantes cours étrangères ? La question mérite en tout cas d'être

¹ Voir *EDN* (vol.2), n°788 à 851, p.88-147.

² Voir *EDN* (vol.2), n°852 à 957, p.147-279.

³ L'imposant travail de compilation de documents diplomatiques étrangers mené par Aage Friis et Povl Bagge entre 1939 et 1959 – sous le titre *Europa, Danmark og Nordslesvig 1864-1879*, en quatre volumes – se base en effet sur le résultat de recherches principalement menées à Londres, Paris, Vienne et Moscou. Si l'on y trouve des missives italiennes, suédoises ou encore belges, les confidences berlinoises y apparaissant relèvent de lettres échangées entre le représentant nord-allemand à Copenhague et ses homologues russe, autrichien ou britannique officiant auprès de la même cour.

⁴ Les papiers Saint-Ferriol conservés aux Archives du Quai d'Orsay nous apprennent que le diplomate a représenté la France à Vienne (avril 1863-mai 1866), Washington (1866-1868) et Londres (1868) avant de poser ses valises à Copenhague à la fin de l'année 1869. Voir Archives diplomatiques du MAEE, 157PAAP.

⁵ Voir *DNS* (vol.2), n°730 à 875, p.477-653.

posée et, en pointant la popularité du défi danois à l'été 1870, l'historiographie récente s'est déjà appliquée, nous l'avons vu, à lui offrir de solides éléments de réponse. À lire Aage Friis, Povl Bagge ou Tom Buk-Swienty pourtant, c'est surtout l'idée d'une « sage modération » des décideurs Peter Vedel et Christian Emil Frijs qui ressort de l'étude de l'expérience danoise des premiers jours de conflit. Le premier salue, nous l'avons remarqué, « l'influence décisive de deux hommes » dans une « grande crise » qui aurait pu « provoquer la disparition de l'État¹ ». Le second évoque un Vedel qui, ayant obtenu suffisamment de rapports d'officiers l'informant des « faiblesses de l'armée française », travaille auprès du gouvernement Holstein-Holsteinborg à la proclamation d'une neutralité au moins provisoire². Le troisième souligne le rôle décisif de Peter Vedel et du roi Christian IX dans la décision du 25 juillet, les deux hommes ayant alors conscience des limites défensives du royaume face à un adversaire allemand incontestablement supérieur³. Entre le récit de ces réserves danoises et le constat renseignant la pression subie depuis l'étranger en faveur de la neutralité, la conduite du Danemark paraît en réalité relever d'une réflexion complexe, évolutive et contradictoire mêlant, entre le début du mois de juillet et le début du mois d'août, d'évidents sentiments francophiles, un souci constant d'entretenir une certaine respectabilité internationale, l'expression d'espoirs nationalitaires et, bien sûr, la prise en compte du danger, très concret, que représente la proximité géographique de l'Allemagne du Nord belligérante.

Si l'on peut donc être tenté de résumer le refus adressé au duc de Cadore par le ministre Rosenørn-Lehn, le 10 août 1870⁴, par la maladresse d'une diplomatie française décidée à signer un traité d'alliance sans même offrir la moindre garantie militaire aux négociateurs danois⁵ et par la sagesse des principaux décideurs scandinaves, documents diplomatiques et carnets privés de

¹ Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.202.

² Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.161-162.

³ Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.240.

⁴ Lettre du duc de Cadore à Gramont, Copenhague, 10 août 1870, *EDN* (vol.2), n°944, p.265.

⁵ Voir notamment la lettre que transmet Cadore à Gramont le 6 août 1870, lettre dans laquelle l'envoyé extraordinaire du Quai d'Orsay explique avoir rappelé au gouvernement danois le fait que le débarquement d'un corps expéditionnaire français susceptible de soutenir et d'encadrer l'armée danoise était conditionné par la signature préalable d'un traité d'alliance. Cf. *EDN* (vol.2), n°921, p.241.

responsables politiques prouvent que le Quai d'Orsay avait des raisons de croire en l'amitié inconditionnelle de Copenhague à l'été 1870. D'abord, les recherches de Povl Bagge ont montré combien la francophilie de l'opinion publique (et notamment de la presse) s'était répandue, avant 1870, dans une partie non négligeable des cercles politiques danois. Si Gramont explique à l'ambassadeur Moltke-Hvitfeldt, le 2 juin 1870, que la France ne se considère pas en mesure « pouvoir désirer bien vivement », auprès de Berlin, la solution de la question du Schleswig¹, cette France n'en est en effet pas moins la seule puissance européenne qui, depuis l'épisode de Sadowa, se soit montrée plutôt sensible aux frustrations territoriales de Copenhague, au point d'obtenir l'insertion d'un cinquième article au traité de Prague d'août 1866 et de tenter, jusqu'en 1869, quelques maladroitement démarches en direction de Berlin². C'est cette France « amie » que représentent les personnalités politiques, les industriels et les journalistes accueillis avec grand enthousiasme au Danemark, en août 1867, dans l'idée de célébrer les liens unissant Paris au combat national danois³. C'est grâce aux capitaux de cette France que l'entrepreneur Carl Frederik Tietgen (1829-1901), propriétaire de la *Store Nordiske Telegraf-Selskab*, peut voir ses affaires prospérer convenablement⁴. C'est au bénéfice politique de cette même France que travaille ardemment Jens Julius Hansen (1828-1908), un juriste s'étant fait un nom dans le Copenhague de la guerre des Duchés grâce la publication d'articles au ton patriotique défendant alors, sans condition, le point

¹ Voir lettre de Moltke-Hvitfeldt à Rosenørn-Lehn, Paris, 4 juin 1870, *DNS* (vol.2), n°714, p.447-448.

² La France s'adresse une première fois à Berlin au printemps de l'année 1867, poussant le chancelier Bismarck à effectivement faire un pas vers Copenhague au mois de mai. Les garanties demandées par la Prusse en faveur des Allemands du Schleswig du Nord font s'enliser les négociations et, sur demande expresse du Danemark, Paris transmet une nouvelle note à Berlin en juillet 1867. Mal reçue par les décideurs allemands, la note française est finalement désavouée par les Tuileries et la mise en vigueur du cinquième article du traité de Prague devra attendre. À la fin de l'année 1869, une dernière tentative parisienne est faite par l'intermédiaire du général Fleury (1815-1884), nouvel ambassadeur à Saint-Pétersbourg qui, sur ordre direct de Napoléon III et à l'insu du Quai d'Orsay, approche le tsar pour lui demander de soutenir le point de vue français (en faveur « d'aménagements pour les susceptibilités de la nation française », et notamment en ce qui concerne l'article 5 du traité de 1866) auprès de Guillaume. Aussi osée que maladroitement, cette dernière démarche connaît un échec retentissant. Cf. Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.158-160.

³ On compte notamment, parmi les Français accueillis à Copenhague durant cet été de l'année 1867, l'industriel Etienne François Théodore Morin (1814-1890) et Vincent Piccioni (1812-1897), personnages qui s'étaient alors rendus célèbres, au Danemark, par leurs interventions en faveur de la rétrocession du Schleswig au Corps législatif. Cf. *Ibid.*, p.161.

⁴ *Ibid.*, p.164.

de vue de l'armée et du gouvernement danois. Entré en relation avec les cercles nationaux-libéraux du royaume au printemps de l'année 1864, il avait trouvé les financements nécessaires à son voyage à Paris dans l'optique de contribuer à la diffusion de sentiments pro-danois au sein de la société française. Très vite collaborateur de journaux français de tous bords (*Le Pays*, alors journal officieux du gouvernement, *La France*, plus proche du Quai d'Orsay, mais aussi des titres d'opposition) et correspondant spécial de feuilles européennes, Hansen s'était imposé comme un commentateur passionné du différend germano-danois et s'était assuré, dès 1864, de l'adhésion (monnayée) de grands rédacteurs parisiens en faveur de la cause du Schleswig danois. Bientôt confident du fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères Jean-Baptiste Alexandre Damase de Chaudordy (1826-1899 ; dont les services sont encore appréciés par le gouvernement de la défense nationale à l'hiver 1870-1871), Hansen avait obtenu ses entrées au Quai d'Orsay et ne se privait pas pour multiplier les audiences privées avec les plus hauts responsables de la diplomatie française. Converti, pour ses raisons pratiques, à un règlement national de la question du Schleswig-Holstein (c'est-à-dire à l'acceptation d'une solution distinguant le Schleswig du Nord, majoritairement peuplé de Danois, et les provinces au sud du duché, largement germanophones), le journaliste avait fini par convaincre Paris de l'embaucher comme agent diplomatique. C'est fort de ce titre qu'il s'était par exemple rendu à Berlin, en août 1866, pour présenter à Bismarck un mémorandum détaillant les compensations espérées par la France en échange de sa neutralité devant le développement de l'influence prussienne en Allemagne. Au moment de la déclaration de guerre de juillet 1870, Jules Hansen, qui a installé sa famille à Paris en 1869, cumule donc le statut de conseiller officieux de Copenhague et de fonctionnaire du Quai d'Orsay chargé notamment de rédiger des rapports sur les sympathies françaises de la presse étrangère¹. Que son

¹ *Ibid.*, p.145-149. Notons que Jules Hansen travaille alors parallèlement, en tant que conseiller, pour le compte de l'ambassade russe à Paris ; il cherche en effet, dans les mois qui précèdent la guerre franco-allemande, à promouvoir l'idée d'un rapprochement politique entre la France et la Russie. Ce n'est qu'à la fin des années 1880, alors qu'il vient d'être naturalisé français, qu'Hansen verra ses efforts récompensés : c'est notamment lui qui, en septembre 1891, soumet à Alexandre III le projet d'alliance militaire alors porté par le gouvernement français. En août 1892, la signature de la convention militaire franco-russe – qui met fin à l'isolement français et qui symbolise une première remise en cause de l'hégémonie allemande née du triomphe de 1871 – vaut à Jules Hansen les honneurs des chancelleries concernées. En plus des excellentes

enthousiasme ait influencé Gramont et ses plus proches collaborateurs, cela semble, de fait, relever de l'évidence. C'est aussi cette France supposément proche des préoccupations danoises qu'appréciant très sincèrement, nous l'avons vu, des commentateurs politiques aussi influents que Carl Bille et Vilhelm Topsøe ; connus et appréciés des cercles les plus patriotiques de Copenhague, eux-mêmes sont des amis de Jules Hansen en même temps que des confidents de ses aventures diplomatiques¹. Bille est d'ailleurs de ceux qui militent, faut-il le rappeler, pour une alliance immédiate entre le Danemark et la France, son pays natal ayant selon lui tout à gagner dans le fait de profiter de la chance inédite que représenterait l'offensive française de l'été 1870². Le général Waldemar Raasløff, ministre de la Guerre du gouvernement Frijs jusqu'en avril 1870, ne dirait pas autre chose : vétéran de la première guerre du Schleswig (1848-1851), diplomate s'étant distingué à Washington dans les années 1850 et francophile convaincu, il est de ces conseillers officieux qui, en 1870, donnent au point de vue de Copenhague des accents décidément parisiens. Déjà en mission à Paris au printemps de l'année 1868 (dans le but d'y sécuriser les bonnes dispositions de l'empereur en cas de conflit entre le Danemark et la Prusse), le général est à nouveau reçu par Napoléon III, cette fois à titre privé, les 15 et 17 juillet 1870. À cette occasion et même si le gouvernement Holstein-Holsteinborg est mis sur fait accompli, Raasløff l'assure : le Danemark est prêt à entrer en guerre aux côtés de la France, la réserve du cabinet n'est que stratégique et les réticences de l'entourage royal seront balayées par la présence effective de troupes françaises sur les côtes de la Baltique³. Le fait que cette figure populaire de l'armée entretienne des liens étroits avec l'entrepreneur Tietgen, avec le patron du *Dags-Telegraphen* Christian Vilhelm Rimestad ou avec Carl Bille ne fait par ailleurs que renforcer l'impression de dynamisme laissée par ces cercles francophiles

explications de Povl Bagge, le parcours de Hansen est notamment résumé par David Wetzel (Cf. *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.39-40).

¹ Povl Bagge nous apprend notamment que parmi les invités reçus à sa demeure parisienne du 87 boulevard des Courcelles figure, dès le début des années 1870, le journaliste du *Dagbladet* Vilhelm Topsøe. Cf. Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.151-152.

² Voir C. St. A. Bille à Vilh. Topsøe, 12.7.1870, KBC, NKS 4446, 4^o, I.

³ Voir, notamment, Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.72-76. L'article consacré à Waldemar Raasløff par Povl Engelstoft, pour le compte du *Dansk Biografisk Leksikon*, offre par ailleurs une excellente synthèse du parcours du militaire. Cf. Povl Engelstoft, « Waldemar Raasløff », dans *Dansk Biografisk Leksikon*, 3^e édition, Gyldendal, 1979-1984. Consulté le 18 octobre 2017 via <http://denstoredanske.dk/index.php?sideId=296023>

gravitant au plus près du gouvernement danois¹. Au sein même de ce gouvernement d'ailleurs, les relais parisiens ne manquent pas et contribuent – c'est évident – à la confiance que semble accorder le Quai d'Orsay à l'enthousiasme antiprussien du royaume du Danemark. Le premier de ces relais n'est autre qu'une figure tutélaire du parti national-libéral ayant assumé, entre mai 1857 et décembre 1859 puis entre février 1860 et décembre 1863, la charge de président du Conseil. Carl Christian Hall (1812-1888) embrasse en effet la guerre franco-allemande de 1870 armé de sa propre expérience diplomatique (son second mandat de chef de gouvernement ayant coïncidé, fin 1863, avec les prémices de la guerre des Duchés) et fort d'une influence politique tout juste renouvelée par sa nomination au poste de ministre de l'Église et de l'Instruction. Surtout, le Hall de l'été 1870 ne masque que très partiellement ses liens avec Paris et avec les diplomates, conseillers et autres commentateurs les plus francophiles du royaume : Jules Hansen est l'un de ses confidents, Vilhelm Topsøe et Carl Steen Andersen Bille sont ses soutiens politiques et l'ambassadeur Saint-Ferriol lui-même peut se prévaloir d'être l'un de ses interlocuteurs réguliers². Que l'enthousiasme du ministre pour la guerre que déclare la France ait contribué à la précipitation (et à l'impréparation) de Paris dans la gestion du cas danois, cela ne fait aucun doute. Le 3 août 1870 encore, le ministre français des Affaires étrangères, le duc de Gramont, peut en effet écrire à son représentant à Copenhague :

Le corps expéditionnaire de 28 000 hommes doit partir le 20 de ce mois ; mais il est nécessaire de savoir comment il sera accueilli, et si le débarquement pourra se faire, car si le Danemark ne nous promet pas son concours, nous serons forcés de le laisser de côté et d'aller faire notre diversion ailleurs. Pourrons-nous débarquer en Jutland, et y trouverons-nous du concours. M. Hall a écrit ici que le pays se déclarerait pour nous et entraînerait le Roi, bon gré, mal gré. Voyez-le et entendez-vous avec lui.³

¹ Sur l'entourage politique de Raasløff, voir Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.73.

² *Ibid.*, p.71-72.

³ Dépêche de Gramont à l'ambassadeur Saint-Ferriol, Paris, 3 août 1870, *EDN* (vol.2), n°894, p.210.

L'influence de Hall est d'autant plus indiscutable que ce dernier entraîne, dans son sillage, plusieurs membres éminents du gouvernement. Deux d'entre eux, Carl Emil Fenger (1814-1884 ; alors ministre des Finances) et Andreas Frederik Krieger (ministre de la Justice) sont des personnalités bien connues du parti national-libéral et, à ce titre, des partisans assumés d'une doctrine cherchant à internationaliser la question nationale danoise afin de lui offrir une solution favorable aux intérêts de Copenhague. Aussi, la francophilie d'un homme comme Krieger ne fait par exemple aucun doute lorsque les rumeurs de guerre se font de plus en plus sérieuses en juillet 1870. Depuis le 7 juillet et jusqu'à l'arrivée effective du négociateur extraordinaire français, le duc de Cadore (dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août), le journal intime de Krieger commente quotidiennement, avec enthousiasme, les nouvelles faisant état de l'évolution des rapports franco-allemands et du début prochain des combats sur le Rhin¹. Chez lui, le camp à soutenir ne fait aucun doute : en contact avec Jules Hansen², il croit en la rédaction d'une neutralité provisoire dont la rupture serait naturelle au moment où une solide force de débarquement gagnera, en provenance de Cherbourg, les côtes de l'Allemagne du Nord³. Certains de ses collègues du Conseil royal vont bien plus loin et envoient des signaux très optimistes aux décideurs parisiens. Proche de Hall et des fondateurs du national-libéralisme politique, Carl Emil Fenger est de ceux-là : tout au long du mois de juillet et encore dans les premiers jours du mois d'août, le ministre milite en faveur d'une alliance directe avec la France, rejetant les appels à la retenue auxquels se risque une partie du cabinet. Il est suivi dans cette voie par le ministre de l'Intérieur Christen Andreas Fonnesbech (1817-1880) ainsi que par son homologue de la Guerre Wolfgang Haffner (1810-1887). C'est certainement Andreas Frederik Krieger qui, dans la spontanéité d'une entrée de journal intime datée du 3 août 1870, résume le mieux cette évidente pression francophile s'affairant avec passion dans les plus hautes sphères de décision du royaume :

¹ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.16-43.

² Le 9 juillet 1870, il explique notamment que Jules Hansen venait de lui conseiller de « se tourner vers la Prusse » en « formulant une déclaration vis-à-vis de l'article 5 » pour ensuite « se plaindre auprès des grandes puissances » du refus prévisible de Bismarck. Cf. *Ibid.*, p.17.

³ C'est la vision qu'il développe notamment, dans son journal intime, le 3 août 1870. Cf. *Ibid.*, p.47-49. On lira également, au sujet du point de vue qu'il défend lors de la crise estivale, Aage Friis, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.46-47.

3 août. Mercredi. (...) Fenger, Haffner et Fonnesbech se rejoignent dans l'idée que nous devrions nous allier avec la France, et ils se prononcent de plus en plus fortement en ce sens, tant du point de vue d'un corps danois de soutien qu'en terme de bénéfices pour notre pays. Hall a expliqué qu'il ne resterait pas dans le gouvernement si Cadore demandait un engagement particulier qui ferait qu'un refus signifierait une rupture. Holstein nous a surpris en nous expliquant qu'il défendait l'idée d'une victoire sur le Rhin avant même la présence ici du corps d'armée français, parce qu'il voyait dans la récupération du Schleswig du Nord contre la volonté prussienne une hypothèse qui, plus tard, causerait de considérables inconvénients. Il y avait un certain désaccord entre lui (il ne savait pas si Rosenørn partageait son idée) et les autres ministres quant à l'hypothèse d'utiliser la guerre actuelle pour solliciter des réparations pour le Danemark (...).¹

Le fait que l'aile pro-française du cabinet soit soutenue avec insistance par Ditlev Gothard Monrad (1811-1887), président du Conseil durant le désastre de 1864 et grand connaisseur de Paris – où, au même titre que Fenger et Krieger, il a un temps étudié² – n'arrange certainement guère les affaires de ceux qui, à l'instar de Peter Vedel ou de Christian IX, gardent un œil relativement critique sur la solidité de l'armée française³. Réels, les débats à propos de la conduite du royaume se font sur un ton virulent et la résolution des membres les plus francophiles du gouvernement va jusqu'à poser, début août, la question d'une éventuelle dissolution du Conseil royal⁴. Si tel n'est pas le cas, le Quai d'Orsay et les Tuileries ne prennent pas moins note, de leur côté, des appels du pied de ces décideurs. Depuis le début du mois de juillet, Gramont a en effet les yeux rivés sur l'entourage de Jules Hansen (Hall, Bille, Raasløff, Monrad, Topsøe ou Fenger) et les plans qu'il dessine en compagnie de l'empereur portent indiscutablement

¹ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.49.

² Voir Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, 52-55.

³ S'il apparaît assez régulièrement dans le journal de Krieger, le point de vue de Monrad à l'été 1870 est particulièrement bien résumé dans une entrée datée du 3 août 1870 : « Monrad veut faire tout ce qu'exige l'empereur », explique ce jour-là le ministre de la Justice, plutôt méfiant devant le bellicisme inconditionnel de l'ancien président du Conseil. Cf. Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.47. On retrouve la trace des insistances de Monrad chez Aage Friis, cf. *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.113-114.

⁴ C'est ce qu'avoue notamment Andreas Frederik Krieger. Cf. Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.49.

la marque de ces quelques Danois partisans d'une franche entente entre Copenhague et Paris. Le 16 juillet 1870, le ministre français des Affaires étrangères peut déjà faire part de sa confiance à l'ambassadeur Saint-Ferriol :

(...) Je n'ai pas à vous apprendre ce qui se dit de l'autre côté du Rhin, du rôle destiné au Danemark, le jour où serait constituée une Prusse définitivement maîtresse de l'Allemagne en absorbant en elle toutes les forces du centre de l'Europe. Dans de telles conditions et quand bien même je n'aurais à évoquer les sentiments de sympathie traditionnelle qui unissent les deux nations, nous pouvons compter le Danemark au premier rang de ceux dont l'amitié nous est acquise. J'en ai pour garant l'accueil chaleureux que l'on a fait dans tout le royaume aux déclarations que j'ai faite à la tribune du Corps législatif. Je compte donc sur vous pour préparer le cabinet de Copenhague aux éventualités qui peuvent survenir d'un moment à l'autre et pour entretenir les bonnes dispositions dont nous le savons animé à notre égard. Il peut être assuré que la France, faisant la juste appréciation des services qu'il lui rendra, saura s'en montrer reconnaissante.¹

Un rapport rédigé le même jour dans les bureaux du Quai d'Orsay va bien plus loin dans cette idée, trompeuse, de voir en ce Danemark revanchard un allié tout désigné et inconditionnel de la démarche française. Dressant le compte rendu de premières discussions menées avec Waldemar Raasløff, le document assume un ton particulièrement confiant :

Le général a fait savoir confidentiellement qu'il était entendu à Copenhague que si le Danemark s'engageait avec nous, il rentrerait au ministère, reprendrait le portefeuille de la guerre et de la marine et dirigerait les opérations militaires ; mais les Danois ne peuvent se prononcer que si nous envoyons dans la Baltique une escadre et un corps de troupes suffisant pour les empêcher d'être écrasés. Ils peuvent, dès aujourd'hui, mettre en ligne 25 000 hommes et fournir à notre marine un appoint utile, sans compter l'immense avantage d'avoir en territoire ami une base d'opérations et de ravitaillement. Ils ne demandent aucun subside d'argent. Le général Raasløff pense qu'une expédition serait plus utile dans la Baltique que dans la mer du Nord où il n'y a pas de ports : il conseillerait

¹ Lettre de Gramont à Saint-Ferriol, Paris, 16 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°806, p.102-103.

l'occupation de l'île de Rugen ou d'Alsen, où nous menacerions de très près Berlin et neutraliserions au moins 60 000 hommes. Il résulte du langage du général Raasløff et de l'attitude du comte de Moltke que les Danois sont prêts à accueillir nos ouvertures et à jouer les derniers restes de leur existence politique (...).¹

Un jour à peine après le vote des crédits de guerre en France, tout serait donc prêt, au Danemark, pour accueillir favorablement les avances parisiennes : francophile bien connu, Raasløff s'apprêterait même à entrer au gouvernement et à diriger lui-même, *de facto*, une politique fidèle aux intérêts du Second Empire. Les nuances exprimées par l'ambassadeur Saint-Ferriol (qui insiste sur la nécessité de donner à Copenhague le signe, physique, de la force française²) n'émeuvent d'ailleurs que discrètement Gramont. Un temps inquiet de la réserve exprimée par une partie du cabinet danois (il adresse, en ce sens, une lettre au ministre de la Marine, Charles Rigault du Genouilly, afin de le sommer d'accélérer la préparation d'une flotte destinée à prendre la direction des côtes danoises³), le chef du Quai d'Orsay reste confiant : son entretien avec l'ambassadeur Moltke-Hvitfeldt, le 17 juillet, est suffisamment positif, des conditions de paix sont déjà imaginées en faveur du Danemark et la France est de toute manière prête à accepter la neutralité provisoire de Copenhague à condition d'obtenir « l'assurance d'une coopération ultérieure⁴ ». Les 19 et 20 juillet, les dépêches de Saint-Ferriol sont, elles aussi, plutôt entraînantes : la première assure Gramont de la détermination de son agent à « combattre ce qu'il peut y avoir d'excessif » dans les craintes formulées par l'entourage du roi et par le président du Conseil, Ludvig Holstein-Holsteinborg, tandis que la seconde insiste sur un sentiment public local « ouvertement sympathique » à la France et qui ne voudrait imaginer la neutralité que s'apprête à proclamer son gouvernement autrement que dans une logique provisoire et stratégique. En somme, la situation est suffisamment agréable pour que l'on garde en tête, du côté de Paris, l'indéniable possibilité d'un concours du Danemark à hauteur de 30 000 hommes et d'une poignée de

¹ Note du Quai d'Orsay, 16 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°807, p.103-104.

² Voir lettre de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 17 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°809, p.105-106.

³ Voir lettre de Gramont à Rigault du Genouilly, Paris, 17 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°810, p.106-107.

⁴ Lettre de Gramont à Saint-Ferriol, Paris, 18 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°812, p.109-110.

navires¹. Parallèlement à la tenue des discussions de cabinet préparant la déclaration de neutralité danoise (les 23, 24 et 25 juillet 1870), Saint-Ferriol continue, semble-t-il, à obtenir des témoignages positifs de personnalités gravitant au plus près du pouvoir. Le 23 juillet, il explique à Gramont que la déclaration de Copenhague pourrait « renfermer des réserves concernant l'exécution de l'article 5 » et que cette dernière devant être « conçue dans des termes qui laisseraient la porte ouverte aux éventualités », l'attitude générale pourra bien être « modifiée » au point que « tout serait possible » une fois la présence de forces françaises dans la Baltique effective². Dans une autre missive du même jour, il insiste : l'apparition du drapeau français dans la région provoquera « une explosion » qui devrait « garantir un concours actif et prochain » d'un gouvernement forcé de choisir son camp³. La neutralité enfin déclarée, l'ambassadeur attend quelques jours avant de dévoiler, finalement, un changement d'humeur. Le 29 juillet, son rapport est en effet bien plus mesuré : la neutralité paraît plus résolue que dans les jours précédents, l'opinion l'a accueillie avec un étonnement qui ne suffira peut-être pas à renverser la modération du cabinet et plus le temps passe, plus ce cabinet appréciera le choix de la passivité⁴. Si l'appréciation à présent pessimiste est répétée le lendemain⁵, il est trop tard pour que les Tuileries et le Quai d'Orsay modifient le plan que les manifestations francophiles d'éminents observateurs danois les ont poussés à réaliser. Le 27 juillet en effet, c'est un Gramont encore confiant qui peut télégraphier à Saint-Ferriol la nouvelle du départ du duc de Cadore pour Copenhague. Inspirée par les élans d'enthousiasme réceptionnés, jusque-là, par Paris, la mission de celui qui était encore, jusqu'au début du mois de juillet, ministre plénipotentiaire de France à Munich, est pour le moins simple : revenir auprès de Napoléon III avec un traité d'alliance qui permettrait de donner du crédit à l'idée d'une diversion stratégique du côté des rives de l'Allemagne du

¹ Lettres de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 19 et 20 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°817 et 818, p.113-116.

² Lettre de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 23 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°834, p.132-133.

³ Lettre de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 23 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°835, p.133-134.

⁴ Lettre de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 29 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°869, p.170-171.

⁵ Le 30 juillet, Saint-Ferriol explique à Gramont que le temps joue contre la France et que les sympathies de l'opinion tendent à se refroidir devant l'absence d'initiative militaire de Paris. Voir Lettre de Saint-Ferriol à Gramont, Copenhague, 30 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°873, p.177-178.

Nord¹. Que cette mission soit menée avec la maladresse que l'historiographie connaît², cela n'importe au final que très peu : contrairement à ce que laissent penser les confessions des Danois les plus francophiles, le camp de l'alliance à tout prix a, autour du 25 juillet 1870, perdu la bataille politique ayant opposé les membres du cabinet. En somme, Cadore débarque, le 1^{er} août au matin, dans une ville de Copenhague où l'excitation pro-française n'est plus la même que celle – inconditionnelle – qu'il pensait rencontrer ; le 27 juillet lorsqu'il avait quitté Cherbourg, les rapports pessimistes de Saint-Ferriol n'étaient en effet pas encore connus du Quai d'Orsay. Quant à la déclaration de neutralité danoise du 25 (qui, elle, est rapidement notifiée), sa forme ne pouvait réellement justifier l'annulation du voyage de Cadore : sous la pression très éloquente des ministres Hall, Fonnesbech, Fenger, Haffner et Krieger, la phrase mentionnant la possibilité d'un changement de politique de Copenhague selon « les intérêts futurs », définitivement ajoutée à la déclaration lors de l'ultime conseil des ministres précédant sa publication, a en effet bien pour objectif de ne pas mettre une croix définitive sur l'opportunité que représenterait une alliance avec une France victorieuse³. En somme, l'échec diplomatique français au Danemark n'est pas

¹ Voir lettre de Gramont à Saint-Ferriol, Paris, 27 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°854, p.150.

² Encore récemment, Tom Buk-Swienty insistait sur la mauvaise impression laissée par le duc de Cadore à Copenhague et particulièrement auprès de Peter Vedel. C'est en effet devant lui que l'envoyé français aurait déclaré que le Danemark était « si peu de choses » et que, par conséquent, il pouvait risquer jusqu'à son existence en s'engageant explicitement aux côtés de la France. Cf. Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.241. Stéphanie Burgaud, qui nuance le poids de la Russie dans la marche danoise vers la neutralité, va, quant à elle, jusqu'à évoquer « une diplomatie imbécile, au sens classique du terme » qui, au final, serait la première explication du rejet adressé par Copenhague. Cf. Stéphanie Burgaud, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, *op.cit.*, p.390. À l'aide des témoignages de Vedel et du ministre Krieger, Aage Friis s'était déjà appliqué à présenter une synthèse des maladresses de Cadore dans les dix premiers jours du mois d'août 1870 ; en plus de ne pas demander d'audience auprès du roi, ce dernier se serait montré incapable de différencier le Holstein du Schleswig et se serait montré totalement insensible aux remarques d'interlocuteurs pourtant sensibles à la nécessité, pour le Danemark, d'obtenir un signe décisif de supériorité française avant toute signature d'un traité. Cf. Aage Friis *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.125-158. Notons enfin que la mission de Cadore et l'échec diplomatique français à Copenhague sont résumés par Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.165-166.

³ Le texte de la réponse danoise à la notification berlinoise du 19 juillet – faisant office, nous l'avons vu, de déclaration de neutralité – est en réalité préparé par les membres du gouvernement seuls. Devant le fait accompli, Christian IX s'exprime, lors de la réunion du Conseil d'État du 25 juillet, à l'encontre de la fameuse phrase indiquant le caractère provisoire de la neutralité danoise. Il est alors mis en minorité par l'ensemble des ministres, y compris par le chef des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn. Au cours de ce conseil, les membres les plus francophiles du cabinet s'expriment avec détermination en faveur d'un attentisme

tant dû à la pression supposément imprudente qu'exerce Paris sur Copenhague qu'à une démarche en réalité malavisée et, certes, mal préparée. Le bellicisme trop bruyant du cercle francophile de Copenhague suffit en réalité à donner à Gramont et Napoléon III une impression faussée de la situation scandinave en même temps qu'il impressionne négativement les décideurs les moins téméraires du royaume du Danemark ; la lenteur de l'organisation militaire française finit par conforter les derniers cités qui, bien secondés par une constante pression russe, parviennent finalement à prendre le pas sur la ligne pro-française.

stratégique de Copenhague. Christian Hall explique notamment que la référence aux traités existants ainsi qu'au droit des gens et la présence d'un bref paragraphe destiné à renseigner la liberté d'appréciation future de Copenhague étaient deux éléments qui, en réalité, devaient inspirer à Berlin la nécessité de prendre en considération les frustrations danoises. Si, au contraire, la Prusse devait ne pas répondre favorablement aux appels du pied du Danemark, alors la légitimité d'une « autre position que la neutralité » devrait être clairement admise, et ce en vertu de « l'amour » du Danemark. Fonnesbech se félicite quant à lui d'un « sous-entendu » bienvenu qui a le mérite de la clarté, tandis que Fenger loue un texte qui sera « reconnu » par « les puissances étrangères impartiales » et qui, dans le même temps, donne au gouvernement la clé d'un éventuel engagement futur. Krieger et Haffner partagent le point de vue de leurs collègues, affirmant que la mise en application de l'article 5 du traité de Prague ne se ferait jamais avec le concours bienveillant de Berlin. Cf. Harald Jørgensen (dir.), *Statsrådet Forhandlingler 1866-1872*, vol. XI (3 août 1866-25 mars 1872), *op.cit.*, p.369-375.

I. 3. 3. ...ou un succès russe ?

Chez Stéphanie Burgaud, le rôle de Saint-Pétersbourg à l'été 1870 est principalement résumé aux relations austro-russes et au tiraillement entre le choix d'une neutralité stricte (c'est-à-dire sans la moindre préparation militaire) et celui d'une « neutralité expectante » (qui renvoie, selon l'auteure, à une non-belligérance accompagnée d'ordres – même partiels – de mobilisation). Le tsar ayant secrètement promis aux décideurs berlinois, le 14 juillet, de mobiliser 300 000 hommes en cas de déclaration de guerre de l'Autriche à la Prusse, sa politique est celle d'une puissance cherchant surtout à localiser le conflit et à conforter les principales puissances européennes dans leur volonté de rester neutres. La Russie parvient-elle à assumer ce « rôle dissuasif » finalement favorable à un Bismarck absolument décidé à isoler son adversaire français ? Pour Stéphanie Burgaud, l'influence de Saint-Pétersbourg sur la passivité du continent doit être nuancée ; d'abord, les assurances prononcées à l'égard de Berlin n'engagent que très peu le gouvernement du tsar qui, dès les premiers jours de tension, sait bien que Vienne s'inclinera dans un premier temps – dans un souci de compromis entre les dynamiques politiques s'exprimant en interne¹ – vers une politique de non-belligérance. Ensuite, l'Autriche refuse les avances du tsar qui s'était en quelque sorte porté garant de son intégrité vis-à-vis de Berlin : contrairement au souhait de la Russie donc, la neutralité autrichienne sera, au moins provisoirement, armée². Aussi, l'idée d'imposer un congrès des neutres pour peser sur les négociations de paix, principalement exprimée au milieu du mois d'août, ne donne pas plus de couleur à la diplomatie de la Neva : les succès prussiens sont trop incontestables, la marche des armées allemandes vers Paris écarte la possibilité d'une paix clémente et les cabinets anglais et autrichien ne se pressent pas forcément pour offrir au tsar le leadership d'une démarche neutre internationale (finalement abandonnée, dans les faits, au milieu

¹ Stéphanie Burgaud rejoint à ce titre les principaux constats dressés par l'historiographie de l'été 1870 : les Hongrois craignent majoritairement que l'Autriche ne regagne sa position dominante en Allemagne et militent donc pour la neutralité, Beust redoute la germanophilie des libéraux allemands et se dirige vers un point de vue équilibré, l'armée, elle, est généralement hostile à la Prusse. Cf. Stéphanie Burgaud, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, op.cit., p.383.

² *Ibid.*, p.384-386.

du mois de septembre¹). Quant à la neutralité du Danemark, elle serait certes un « franc succès » pour la Russie mais deux faits viendraient, selon Stéphanie Burgaud, nuancer cette réussite : d'une part, la fameuse « maladresse » française expliquerait tout autant la conduite de Copenhague, et, d'autre part, la neutralité danoise n'étant appuyée par aucun traité, la Russie (qui souhaitait la mettre sous la protection de puissances tierces, à l'aide d'un traité comparable à celui que signent l'Angleterre, la France et l'Allemagne du Nord début août, au sujet Belgique) aurait échoué, là aussi, à internationaliser la question de la non-belligérance². Dans son appréciation générale des ambitions russes et de leurs rapports avec l'élément prussien, le constat de l'historienne paraît particulièrement solide : principalement guidé par son problème oriental et par sa volonté de peser, à nouveau, sur les affaires européennes, Saint-Pétersbourg favoriserait une passivité militaire générale favorable à ses intérêts (et, par extension, à ceux de la Prusse, même si la proclamation de neutralités dites « armées » va à l'encontre des projets originels de Berlin). Dans cette équation, l'Autriche est un pilier que la Russie cherche à neutraliser, à contrôler et à éloigner de l'esprit de conquête prêté à la France du Second Empire. Le Danemark est, lui, un royaume stratégique puisque permettant de maintenir un certain équilibre sur les eaux nordiques : sous la coupe de la France comme de la Prusse, il ne deviendrait qu'un satellite de ces puissances et leur donnerait une position menaçante au nord de l'Europe (d'autant que le spectre du scandinavisme, cette idée d'une union entre le Danemark, le royaume de Suède-Norvège et, pourquoi pas, la Finlande – idée inacceptable aux yeux de la Russie –, reste suffisamment présent dans l'esprit des décideurs de la Neva pour travailler au maintien du statu quo dans la région³). Surtout orientée vers la réception européenne du projet de ligue des neutres initialement porté le ministre italien des Affaires étrangères Visconti Venosta (projet auquel adhèrent l'Italie, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie entre la mi-août et la deuxième semaine de

¹ *Ibid.*, p.392-396.

² *Ibid.*, p.386-388.

³ Stéphanie Burgaud interroge déjà très justement le rapport entre Saint-Pétersbourg et le scandinavisme durant la guerre des Duchés, en 1864. La Russie plaide en effet, à ce moment-là, pour une intégration du Danemark au sein d'une Confédération germanique sous influence autrichienne : devant la menace que ferait peser le scandinavisme sur ses intérêts au nord de l'Europe, Saint-Pétersbourg voit en cette solution le moyen de neutraliser Copenhague tout en permettant au royaume de garder son intégrité. Cf. *Ibid.*, p.215-217.

septembre 1870, visant à obliger les parties contractantes à « ne pas abandonner leur neutralité » sans une consultation préalable des autres signataires), l'analyse proposée par David Wetzel reproduit, à propos de la Russie, les mêmes observations ; la Neva chercherait surtout à se faire une place en Europe en admettant enfin le statut de grande puissance de la Prusse et en misant, pourquoi pas, sur l'utilisation d'une médiation dans le but d'obtenir un règlement favorable de ses affaires orientales. Si le Danemark est ici l'un des éléments naturellement sondés par Saint-Pétersbourg, les détails manquent pour véritablement mesurer l'intensité et la permanence du travail russe à Copenhague¹.

Pourtant, archives diplomatiques et correspondances politiques russes et danoises sont formelles : la conduite du Danemark est une problématique déterminante pour la Russie de l'été 1870 et les frustrations nationalitaires scandinaves, matérialisées par la question du Schleswig, méritent toute l'attention de diplomates résolus à ne pas laisser le nord de l'Eider aux seuls appétits français et prussien. Trois agents russes s'activent en réalité presque quotidiennement, à partir, surtout, du milieu du mois de juillet, en faveur d'une « stricte » neutralité danoise. Représentant de la Neva à Copenhague, Arthur Pavlovitch de Mohrenheim (1824-1906) est naturellement le plus remuant d'entre eux ; en poste depuis 1867, il possède ses entrées dans les coulisses des principaux ministères et la capitale danoise n'a pour lui guère de secret. Il faut dire qu'ayant joué un rôle tout à fait essentiel dans le mariage, célébré en novembre 1866, entre la princesse Marie Sophie Frédérique Dagmar de Danemark (1847-1928), fille de Christian IX, et Alexandre Alexandrovitch Romanov (1845-1881), fils du tsar Alexandre II et successeur au trône impérial, Mohrenheim jouit d'une réputation tout à fait positive auprès du roi et de son entourage. Paul d'Oubril (1818-1896) représente le deuxième pilier de la politique danoise de Saint-Pétersbourg : depuis Berlin où il officie comme ambassadeur, ce dernier est en effet régulièrement amené à évoquer le

¹ Voir David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.41-66. Dans son *Duel of Giants*, David Wetzel admet par ailleurs n'avoir pas eu le temps de visiter Moscou afin d'y consulter les fonds des Archives diplomatique de l'Empire russe. Cf. *A duel of Giants : Bismarck, Napoleon III and the Origins of the Franco-Prussian War*, *op.cit.*, p.210.

Danemark lors de ses nombreux entretiens avec le secrétaire prussien aux Affaires extérieures, Hermann von Thile. Voix concurrente d'Alexandre Gortchakov (1798-1883) et, naturellement, messenger du tsar lui-même, Wladimir Westmann (1812-1875), directeur du bureau politique du ministère des Affaires étrangères, joue par ailleurs un rôle évidemment déterminant. Que ces trois hommes soient régulièrement soutenus, dans leurs efforts en faveur de la neutralité copenhagoise, par l'ambassadeur à Londres Philipp von Brunnow ou par Gortchakov et Alexandre II eux-mêmes donne le ton de l'importance associée au point de vue danois par Saint-Pétersbourg. Discret dans la semaine postérieure au discours de Gramont, le travail russe au Danemark démarre véritablement la veille du vote des crédits de guerre par le Corps législatif français ; à partir de cette date, il est mené avec beaucoup de zèle et les rapports politiques se multiplient entre la Neva et sa représentation à Copenhague. Le 14 juillet 1870, Mohrenheim rencontre une première fois le baron Rosenørn-Lehn au sujet du différend franco-allemand. À un interlocuteur « troublé » puisque tenté de « mettre un prix à sa neutralité », l'ambassadeur russe explique très explicitement le point de vue de son gouvernement : le seul moyen d'espérer une quelconque rétrocession de tout ou partie du Schleswig serait, pour le Danemark, d'opter pour « une attitude calme et impartiale » susceptible, pourquoi pas, de susciter la « générosité » de Berlin. Toute autre politique livrerait le royaume scandinave à « une agression préventive » de la part d'un voisin bien trop puissant. Répété le lendemain, l'exposé de Mohrenheim est une première fois notifié et « partagé » par le ministre Rosenørn¹. Le 18 juillet, c'est au tour de l'influent Peter Vedel de recevoir l'agent de Saint-Pétersbourg pour un entretien pour le moins mouvementé. Vedel, qui croit alors en la possibilité d'invoquer l'article 5 du traité de Prague avant toute déclaration de neutralité, fait en effet face à un Mohrenheim offensif et particulièrement menaçant ; désireux de vite contrer l'impact que pourrait avoir l'excès de patriotisme du directeur du ministère des Affaires étrangères sur les membres du Conseil royal, l'ambassadeur de la Neva le renvoie au souvenir du drame de 1864 et à l'erreur alors commise par un Danemark « dévoyé » par l'imprudence du national-

¹ Lettre de Mohrenheim à Westmann, Copenhague, 8/20 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°819, p.116-118.

libéralisme. Il conseille par ailleurs à Vedel de prendre exemple sur la modération bien connue de l'ancien président du Conseil danois, le comte de Frijs, et de réfléchir aux conséquences d'actes dont il assumerait « seul » la responsabilité « devant son pays et devant l'Europe¹ ». L'insistance de l'agent russe paraît en tout cas nécessaire pour qui s'intéresse à la réception de l'état de guerre par l'opinion danoise. Dans un rapport daté 20 juillet, Mohrenheim souligne bien, avec inquiétude, la francophilie spontanée et massive de l'environnement dans lequel il évolue :

Inutile de vous dire de quel côté sont ici toutes les sympathies. On reconnaît bien que la France a été très gratuitement maladroite dans les formes, et l'on regrette d'autant plus qu'elle se soit donné ces torts que le bon droit était incontestablement de son côté aux débats, – mais ces menues petites appréciations de détail disparaissent de plus en plus devant les dimensions que prend la question : tout le monde sent que la guerre fait irruption comme un volcan, par explosion des masses incandescentes accumulées dans les entrailles de la situation, sans chercher à constater par quelles fissures s'échappent les flammes longtemps contenues.

Pour éviter l'irruption incontrôlée de ce volcan et comme s'il avait jusque-là agi suivant son unique convenance, l'ambassadeur demande, dans la même correspondance, des instructions formelles de ses supérieurs². La Neva, elle, n'attend pourtant guère le compte rendu de ses entretiens pour agir sur un deuxième front en faveur de la neutralité danoise. Par l'intermédiaire du diplomate Paul d'Oubril, le tsar, Gortchakov et Westmann s'agitent, en parallèle, en direction de Berlin ; trahi par leurs missives, leur objectif est d'obtenir des assurances précoces de la part de la Prusse qui, en déclarant très tôt son intention de respecter la neutralité inconditionnelle du Danemark, obligerait en quelque sorte les membres du Conseil royal scandinave à privilégier une solution calme et attentiste. Entre le 15 et le 18 juillet 1870, Oubril se presse ainsi de communiquer à Hermann von Thile la volonté danoise de se positionner en strict

¹ Lettre de Mohrenheim à Westmann, Copenhague, 8/20 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°820, p.118-120.

² Lettre de Mohrenheim à Westmann, Copenhague, 8/20 juillet 1870, *EDN* (vol. 2), n°821, p.121-122.

observateur du conflit franco-allemand. Le 18, l'ambassadeur en Allemagne du Nord peut télégraphier une première fois à Westmann l'information selon laquelle le gouvernement prussien s'était oralement félicité, en sa présence, du fait que le Danemark semblait animé d'intentions pacifiques¹. Le 19 juillet, Wladimir Westmann vient appuyer, très officiellement, les premiers efforts de Paul d'Oubril en transmettant à la légation russe de Berlin une dépêche impériale « recommandant » à la Prusse « le respect de l'attitude de stricte neutralité » que s'apprêterait à proclamer Copenhague. Transmis dans le même temps à Paris, le message est pour le moins symbolique à l'heure où le Quai d'Orsay s'active, nous l'avons vu, pour mobiliser ses principaux relais au sein des cercles politiques et journalistiques danois². Le 19 juillet toujours, Saint-Pétersbourg attire par ailleurs l'attention de Londres au sujet du Danemark en demandant à Granville « son concours » dans les discussions ouvertes à Copenhague, Berlin et Paris³. À l'approche de la réunion du Conseil royal du 25 juillet et suite à la note allemande du 19 (informant notamment le Danemark de l'état de guerre et invitant, dans les faits, le cabinet Holstein-Holsteinborg à se prononcer clairement), la démarche russe, inquiète de l'influence des nationaux-libéraux, redouble d'intensité. Le 23 juillet, Paul d'Oubril peut affirmer un fait certainement décisif dans la marche danoise vers la neutralité : la Prusse serait tout à fait prête, si l'on en croit la promesse orale de son ministre des Affaires extérieures, à respecter la neutralité de Copenhague⁴. Le même jour surtout, Westmann s'empresse de sommer Arthur Pavlovitch de Mohrenheim de faire état, auprès de Christian IX et du gouvernement danois, des approches entreprises par Saint-Pétersbourg à Paris, Berlin et Londres en faveur de la non-belligérance scandinave. Il ajoute à cette lettre les sentiments personnels du tsar, avec ordre de les communiquer à Rosenørn et au roi lui-même :

Vous ajouterez que notre Auguste Maître espère que de son côté le gouvernement danois veillera avec soin à ce que tous les devoirs de la neutralité soient

¹ Lettre de Paul d'Oubril à Westmann, Berlin, 6/18 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°813, p.110-111.

² Voir lettres de Westmann à Paul d'Oubril et à Okunew, Saint-Pétersbourg, 7/[19] juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°814 et 815, p.112.

³ Lettre de Westmann à Brunnow, Saint-Pétersbourg, 7/[19] juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°816, p.113.

⁴ Lettre de Paul d'Oubril à Westmann, Berlin, 11/23 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°838, p.135-136.

scrupuleusement remplis, afin de ne fournir aucun prétexte aux efforts qui seraient tentés de part et d'autre pour entraîner le Danemark dans les complications de la guerre. L'Empereur est profondément convaincu que les intérêts bien entendus du pays lui conseillent cette ligne de conduite. La constante sollicitude de Sa Majesté Impériale pour le Danemark Lui fait un devoir de la recommander instamment au Roi.¹

Le 24 juillet 1870, enfin au courant du contenu des discussions menées par Mohrenheim depuis le 14, Westmann poursuit, comme piqué par l'extrême agitation de l'instant : « Continuez à recommander avec chaleur neutralité.² » La neutralité danoise enfin déclarée, l'attention de la Russie ne perd nullement en intensité ; le ton du texte officialisant cette neutralité reste, nous l'avons remarqué, le fruit d'un compromis pour le moins fragile, et l'arrivée imminente d'un envoyé extraordinaire français n'est pas là pour rassurer un Mohrenheim qui, bien informé, se montre ouvertement inquiet de l'attitude de l'opinion devant une possible démonstration parisienne³. Le 30 juillet d'ailleurs, les termes de l'ambassadeur – qui a transmis les vœux du tsar à Christian IX, comme indiqué par Westmann dans sa lettre du 23 – sont loin d'être rassurants :

Roi profondément reconnaissant, espère encore bon effet appui moral à Paris. (...) Cadore appuyé par une flotte attendu d'un moment à l'autre. Grande perplexité du gouvernement danois. Résolutions personnelles du Roi excellentes. Pas sûr qu'elles puissent prévaloir devant esprit public surexcité. Pour préserver Danemark, pression très énergique à Paris serait de toute urgence. Roi vient de m'exprimer vœu. (...) En vue de crise, Frijs attendu à Copenhague. Danemark plus

¹ Lettre de Westmann à Mohrenheim, Saint-Pétersbourg, 11 [23] juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°839, p.136-137.

² Lettre de Westmann à Mohrenheim, Saint-Pétersbourg, 12 [24] juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°840, p.137.

³ Voir la lettre que transmet Mohrenheim à Westmann au soir du 25 juillet 1870. Tout en se félicitant de la déclaration de neutralité danoise, l'ambassadeur russe y avoue en effet craindre l'arrivée de « troupes de débarquement » françaises. « Si France veut entraîner pays, surtout en cas de succès militaire, situation deviendrait très difficile, presque intenable. Dès lors, crise ministérielle possible », écrit-il notamment, alarmé par les manifestations francophiles de l'opinion (*EDN* (vol.2), n°845, p.141).

que jamais entre enclume et marteau, espère que cette fois, où existence est en jeu, protection réellement efficace des puissances ne lui fera pas défaut.¹

La mission du duc de Cadore est un événement catalyseur : le Danemark peut être entraîné dans la guerre, faisant des eaux du Nord un champ de bataille et déconstruisant presque instantanément la politique d'attentisme général prônée par Saint-Pétersbourg. Aussi la Neva donne-t-elle, en réaction, une nouvelle impulsion à la pression déjà exercée sur la question copenhagoise. D'une part, Paul d'Oubril tâche d'obtenir quelques confessions encourageantes de la part de Bismarck lui-même (avec l'idée d'en faire état, naturellement, auprès du cabinet danois). Le 29 juillet, ce dernier est heureux de transmettre à Westmann une lettre confidentielle résumant un entretien s'étant déroulé, la veille, dans les bureaux du chancelier prussien : Bismarck, écrit-il, « se félicite de la neutralité du Danemark » qui « constitue des titres nouveaux en faveur d'une solution du litige slesvigois (sic) et est de nature à rendre l'Allemagne plus accommodante ». Le comte ne demandant « que la possibilité de mener cette affaire à bonne fin » mais s'étant « toujours heurté à des difficultés insurmontables », cette neutralité doit, selon lui, être maintenue voire, mieux encore, défendue face à la flotte France qui s'apprête à faire son apparition sur la Baltique. Bismarck avance en effet, calculateur :

M. de Quaade semble craindre les menaces de la France. Mais pourquoi le Danemark ne résisterait-il pas ? Si tel était le cas et si nous devions venir à son secours, en faisant cause commune avec lui, c'est alors que ma position deviendrait facile. Comme de raison la ligne de rétrocession s'en ressentirait avantageusement et deviendrait tout autre.

Que Paul d'Oubril nuance volontiers la sincérité du chancelier et que lui-même ne songe pas un instant à la possibilité politique, pour Copenhague, de se rapprocher de Berlin, cela n'importe qu'assez peu : des propos pour le moins positifs ont été prononcés par Bismarck au sujet du Schleswig et l'entretien confirme, si cela était encore nécessaire, la légitimité d'une conduite strictement

¹ Lettre de Mohrenheim à Westmann, Copenhague, 18/30 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°872, p.176-177.

neutre susceptible de « ménager » le « puissant voisin¹ ». Les 31 juillet et 1^{er} août 1870, au moment où Cadore débarque sur le sol danois, Saint-Pétersbourg tente en tout cas de porter un coup décisif aux espoirs français ainsi qu'aux atermoiements des décideurs danois les plus francophiles. Inspiré par le cas belge, le ministère russe des Affaires étrangères s'adresse une nouvelle fois à l'Angleterre, cette fois de manière très concrète : par l'intermédiaire du baron Brunnow, représentant russe à Londres, et d'Andrew Buchanan (1807-1882), ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg, le gouvernement du tsar propose « que Russie et Angleterre déclarent en commun à Paris qu'existence du Danemark étant nécessaire pour équilibre européen, surtout en vue de Baltique, Russie et Angleterre engagent instamment gouvernement français à respecter neutralité danoise, librement déclarée par cette puissance² ». Le 3 août, Alexandre II lui-même insiste, auprès de Buchanan, sur la pertinence d'une communication commune³, tandis que la veille, Westmann s'était dépêché d'informer Mohrenheim – et donc les membres du Conseil royal du Danemark – de cette nouvelle démarche⁴. Reçue froidement par le *Foreign Office* et appliquée, sous la forme d'une timide recommandation collective, le 15 août 1870 (c'est-à-dire quatre jours après le départ de Cadore et en pleine débâcle de l'armée française⁵), l'idée n'a certainement pas l'impact souhaité sur les choix danois de la première semaine du mois d'août. Mais en étant connue des décideurs danois, elle participe pourtant à la victoire, à Copenhague, d'une conception très conditionnelle de la signature d'un hypothétique traité d'alliance avec la France. Car si les diplomates russes avouent très tôt ne pas croire en « de grands résultats » pour ce qui concerne leur ouverture en direction de Londres⁶, ils

¹ Lettre de Paul d'Oubril à Westmann, Berlin, 17/29 juillet 1870, *EDN* (vol.2), n°867, p.167-169.

² Voir, pour instructions originelles, lettre de Westmann au baron Brunnow, Saint-Pétersbourg, 20 juillet [1^{er} août] 1870, *EDN* (vol.2), n°876, p.183-184. Voir aussi lettre de Sir Andrew Buchanan à Lord Granville, Saint-Pétersbourg, 1^{er} août 1870, *EDN* (vol.2), n°880, p.185-186.

³ Voir lettre de Sir Andrew Buchanan à Lord Granville, Saint-Pétersbourg, 3 août 1870, *EDN* (vol.2), n°898, p.216.

⁴ Lettre de Westmann à Mohrenheim, Saint-Pétersbourg, 21 juillet [2 août] 1870, *EDN* (vol.2), n°884, p.193-194.

⁵ Le 15 août 1870, représentants britannique et russe à Paris réceptionnent une lettre de leur ministre de tutelle recommandant, dans des termes identiques, le respect, par Paris, de la « stricte neutralité » librement proclamée par Copenhague. Voir, notamment, lettre de Lord Granville à Lord Lyons, Londres, 15 août 1870, *EDN* (vol.2), n°965, p.283-285.

⁶ Le 3 août 1870, Westmann admet n'avoir que peu d'espoir quant à la réception d'une hypothétique démarche conjointe de l'Angleterre et de la Russie à Paris. Il pense Napoléon III bien trop décidé à s'assurer le concours d'alliés par ailleurs entraînés par des « passions » trop

accompagnent leurs efforts, au début du mois d'août, de messages plus spécifiquement destinés au comte de Frijs (alors chargé de mener les négociations avec Cadore) et au roi. Le 3 août, le tsar Alexandre II prend ainsi personnellement la plume pour interpeller Christian IX et pour le sommer de ne pas céder aux sirènes aventureuses des nationaux-libéraux :

J'ai appris avec une vive satisfaction par mon ministre près votre Cour, l'intention où vous êtes de vous maintenir dans une stricte neutralité. J'ai chaleureusement recommandé aux deux belligérants de la respecter. (...) J'ai adopté la même attitude et je la maintiendrai aussi longtemps que cela me sera possible. Je crois qu'il est de l'intérêt de toute l'Europe de faire tous ses (sic) efforts pour que la guerre soit circonscrite, puisque malheureusement elle n'a pas pu être évitée. C'est surtout l'intérêt des États voisins du théâtre de la lutte et qui sont exposés à en être les victimes. Vous reconnaîtrez sans peine qu'aucun d'eux n'y est plus intéressé que le Danemark. En cas de succès des armes du Roi de Prusse, autant votre loyale abstention vous concilierait des dispositions favorables lors de la conclusion de la paix, autant une conduite hostile attirerait infailliblement sur votre pays de pénibles représailles, – tandis que si la guerre se termine heureusement pour la France, il vous est permis de compter sur des avantages réels. Vous aurez d'autant plus la chance de Se les assurer (sic), que vous aurez concouru par une sage réserve à seconder le vœu général de l'Europe, qui est d'éviter l'extension de la lutte. J'appelle sur ce sujet, mon cher Chrétien, votre sérieuse attention. Je sais qu'il vous faudra beaucoup de fermeté pour résister aux entraînements de toute nature qui vous accableront. Mais j'ai la conviction que vous rendrez par là le plus grand service à votre pays, et que vous lui éviterez des chances bien dangereuses. Vous comprendrez certainement, mon cher Chrétien, que ces conseils me sont dictés par le vif intérêt que je vous ai voué.¹

Particulièrement symboliques puisque provenant, rappelons-le, du beau-père de la fille de Christian IX, ces conseils – apportés, et cela a son importance, par le

« excitées ». Voir lettre de Westmann à Mohrenheim, Saint-Pétersbourg, 22 juillet [3 août] 1870, *EDN* (vol.2), n°897, p.214-216.

¹ Lettre d'Alexandre II à Christian IX, Palais de Peterhoff, 3 août 1870, *EDN* (vol.2), n°896, p.212-213.

prince impérial russe lui-même¹ – sont appuyés par une lettre de Westmann. Dans celle-ci, la Neva renvoie le cabinet danois aux efforts entrepris en faveur de la reconnaissance de la neutralité du Danemark et explique, une nouvelle fois, combien Saint-Pétersbourg compte à présent « s'en remettre à la prudence du Roi » et à la « sagesse » des décideurs du royaume scandinave². La fin de non recevoir adressée à Cadore par le gouvernement danois est-elle, de fait, le fruit de cette agitation russe ? Pour Mohrenheim, cela ne fait aucun doute. Le 9 août, ce dernier considère la menace française comme étant écartée, et les revers militaires du Second Empire seraient loin d'en être la seule explication :

Revers français facilitera tâche du gouvernement, en écartant pression extérieure et intérieure. Situation difficile serait ainsi traversée, grâce surtout à force puisée à temps dans appui moral énergique de Russie. Appui anglais mou, même douteux. Nul doute que Danemark redevable à l'Empereur de maintien de neutralité, c'est-à-dire d'existence.³

Si l'humeur qu'inspirent les approches russes aux principaux acteurs danois de la marche vers la neutralité est difficilement mesurable, la présence, même morale, de la Neva se distingue bien dans l'une ou l'autre correspondance. Dès le 18 juillet par exemple, Peter Vedel notifie, dans ses carnets personnels, l'insistance de l'ambassadeur de Saint-Pétersbourg⁴. Le 23 juillet, le compte rendu de sa discussion avec le Français Saint-Ferriol évoque explicitement le poids de la Russie dans les décisions que s'apprête à prendre Copenhague. Et même en cas d'engagement aux côtés d'une France victorieuse, explique Vedel, le Danemark saurait se contenter de la rétrocession d'un territoire courant jusqu'à Flensburg, ceci afin d'être en mesure de présenter à la Russie, à l'Angleterre et à l'Allemagne toute la bonne foi d'un État simplement soucieux de retrouver les terres

¹ On apprend, le 4 août au matin, le départ du prince impérial russe, accompagné de sa femme, la princesse Dagmar, pour Copenhague. Voir notamment lettre de Vind à Rosenørn-Lehn, Saint-Pétersbourg, 4 août 1870, *DNS* (vol.2), n°838, p.615.

² Lettre de Westmann à Mohrenheim, Saint-Pétersbourg, 22 juillet [3 août] 1870, *EDN* (vol.2), n°897, p.214-216.

³ Lettre de Mohrenheim à Westmann, Copenhague, 9 août 1870, *EDN* (vol.2), n°935, p.252-253.

⁴ Note de Peter Vedel, 18 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°748, p.491.

mentionnées par l'article 5 du traité de Prague¹. Le 26, le directeur du ministère danois des Affaires étrangères alerte à nouveau Saint-Ferriol à propos de la pression russe : il est essentiel, dit-il, et ce quelle que soit l'évolution du conflit, que le Danemark apparaisse, auprès de Saint-Pétersbourg comme de Londres, comme une puissance animée d'intentions pacifiques². Le 2 août 1870, Rosenørn-Lehn rédige une lettre à l'attention de Carl Rudolph Emil Vind (1829-1906), son représentant auprès de la cour d'Alexandre II. Le ministre danois s'y félicite de la « sollicitude » avec laquelle la Russie « embrasse » les affaires du Danemark dans des circonstances « difficiles » et se dit « reconnaissant » des démarches faites à Berlin et Paris en faveur du respect de la neutralité danoise. Toujours sensible à la question du Schleswig, Rosenørn regrette néanmoins, dans la même correspondance, le fait que Saint-Pétersbourg n'ait guère profité de son influence sur les affaires allemandes pour, justement, aller plus loin : peut-être était-ce le bon moment, pense-t-il, pour approcher la Prusse afin de « mettre fin au seul différend » (l'article 5 du traité de Prague) qui, à cette date, « sépare » le Danemark de Berlin³. Le 5 août encore, le nom de Mohrenheim apparaît à plusieurs reprises dans une lettre adressée par le ministre Krieger à Peter Vedel : les intentions de la Russie y sont interrogées, particulièrement en ce qui concerne les chances de réussite de la pression commune que s'apprêteraient à exercer Londres et Saint-Pétersbourg à Paris⁴. Lors du premier entretien entre le duc de Cadore et le comte de Frijs, la résolution dont fait preuve la Russie pour localiser le conflit franco-allemand va jusqu'à servir d'argument à un négociateur danois quelque peu bousculé par le ton directif et très assuré de son interlocuteur français. À l'occasion du premier rapport qu'il adresse au ministre Rosenørn-Lehn, Frijs écrit :

J'ai ensuite fait remarquer à M. de Cadore qu'en vertu de mon ancienne position officielle je savais que de plusieurs côtés, spécialement du côté de la Russie et de l'Angleterre, on faisait de grands efforts, en vue de localiser la guerre, pour

¹ Voir notes de Peter Vedel au sujet des discussions menées du 23 au 25 juillet avec les ambassadeurs français et allemand, n°II, *DNS* (vol.2), n°781, p.540.

² Notes de Peter Vedel au sujet des discussions menées du 23 au 25 juillet avec les ambassadeurs français et allemand, n°III, *DNS* (vol.2), n°781, p.542.

³ Lettre de Rosenørn à Vind, Copenhague, 2 août 1870, *DNS* (vol.2), n°828, p.604-606.

⁴ Lettre de Krieger à Peter Vedel, Copenhague, 5 août 1870, *DNS* (vol.2), n°843, p.619.

déterminer le Danemark à ne point sortir de la neutralité. Or, si nous n'en prenions pas moins le parti de nous allier à la France, nos nombreux ennemis (les petits États ont toujours de nombreux ennemis) ne se feraient pas faute de nous accuser d'avoir donné le signal d'une conflagration générale. Le duc n'a pas voulu admettre la justesse de ces considérations, ou du moins elles avaient moins de poids à ses yeux qu'aux miens. J'ai cru devoir les maintenir comme très importantes à mon point de vue personnel, et je lui ai dit qu'elles eussent exercé une sérieuse influence sur mes résolutions, si j'avais été dans le cas d'arrêter la ligne de conduite du gouvernement.¹

Le fait que cette « sérieuse influence », particulièrement pressante au début du mois d'août, coïncide avec les premiers revers de l'armée française sur le Rhin vient en quelque sorte conforter, définitivement, l'aile la plus réservée des cercles politiques danois. Alors qu'il renseigne une nouvelle fois, le 6 août 1870, la « très forte pression » exercée à Copenhague par la Russie et l'Angleterre², le ministre Rosenørn-Lehn réceptionne en effet, quelques heures plus tard, le premier télégramme l'informant, depuis Paris, des « nouvelles de plus en plus désastreuses » traversant les couloirs des institutions du Second Empire³. À compter de ce jour, la conduite du Conseil royal semble toute tracée et si l'impact évidemment décisif des opérations militaires peut naturellement être perçu comme le premier facteur du refus adressé au duc de Cadore, l'élément russe a indiscutablement joué un rôle dans l'assurance manifestée par Christian IX, Peter Vedel et Christian Emil Frijs face aux décideurs danois les plus bellicistes. Dans une lettre qui prend des airs de bilan précoce des négociations diplomatiques de la fin du mois de juillet et du début du mois d'août 1870, le ministre Andreas Frederik Krieger peut ainsi pointer, en même temps qu'il pleure les « tristes nouvelles du théâtre de guerre », l'efficacité de la pression morale sans cesse assumée par Saint-Pétersbourg : « La Russie a manifesté beaucoup de zèle pour recommander à notre Roi le maintien de la neutralité », confesse-t-il, presque

¹ Lettre de Frijs à Rosenørn-Lehn, Copenhague, 5 août 1870, *DNS* (vol.2), n°850, p.624-628.

² Voir lettre de Rosenørn-Lehn à Moltke-Hvitfeldt, Copenhague, 6 août 1870, *DNS* (vol.2), n°854, p.634.

³ C'est le 7 août que le premier télégramme alarmiste de Moltke-Hvitfeldt arrive à Copenhague. Visiblement marqué par les premières grandes rencontres armées sur le Rhin, l'ambassadeur danois à Paris va jusqu'à renseigner une « déroute complète » des Français. Voir lettre de Moltke-Hvitfeldt à Rosenørn-Lehn, Paris, 7 août 1870, *DNS* (vol.2), n°855, p.634.

dans un soupir d'impuissance, avant de souligner le rôle joué par Westmann dans l'entretien de puissants liens entre le Danemark et la Neva¹.

Si la conduite danoise devait se résumer aux influences coercitives étrangères qui s'y expriment à partir de la deuxième semaine du mois de juillet et jusqu'au milieu du mois d'août, alors la neutralité du royaume serait, en somme, autant le symbole d'un échec français que celui d'un succès russe. Après tout, la France s'est avancée vers la Baltique, nous l'avons remarqué, avec une assurance démesurée et bien mal renseignée. Induite en erreur par la trop grande partialité de ses principaux informateurs danois, elle n'a pas voulu prendre note de l'extrême délicatesse de la position de Copenhague. Voisin d'une Prusse menaçante et susceptible de frapper rapidement, le Danemark ne pouvait en effet s'engager inconditionnellement en faveur de la France. Il lui fallait de solides garanties militaires tant sur le Rhin qu'au plus près de son propre territoire. Or, pénalisé par les soucis de préparation de son armée, Paris n'est nullement en mesure d'honorer ces conditions. Aveuglé par la francophilie de ses relais à Copenhague, le Quai d'Orsay ne dépêche vers le Danemark qu'une bien maigre escadre à bord de laquelle prend place le duc de Cadore, un diplomate mobilisé pour l'occasion et simplement muni, comme si cela relevait de la formalité, d'un traité d'alliance offensif et défensif auquel le gouvernement Holstein-Holsteinborg est invité à apposer sa signature. Longtemps objet de fantasmes, la maladresse de Cadore (par ailleurs explicitement nuancée par son principal interlocuteur danois, le comte de Frijs²) n'a que peu d'incidence sur le refus finalement adressé par le ministre Rosenørn-Lehn autour du 9 août 1870. Très tôt, la neutralité, même provisoire, avait été imaginée par les membres les plus éminents des cercles officiels, Peter Vedel, Christian Emil Frijs et le roi

¹ Lettre de Krieger à Mozfeldt, Copenhague, 7 août 1870, *DNS* (vol.2), n°856, p.635-636.

² « Je ne puis terminer ce rapport toutefois sans exprimer combien j'ai été touché de la manière chaleureuse dont M. de Cadore a parlé de notre auguste Souverain, du peuple et du pays qu'il habite. Il y a eu également une grande élévation dans toutes les considérations qu'il a fait valoir pour me faire apprécier quel est le véritable but de la France et de l'Empereur dans la guerre qui vient de commencer. J'ai compris en l'écoutant que ce que le gouvernement impérial se propose ce n'est pas conquérir de nouveaux territoires, mais d'affermir l'indépendance des petits États et de fonder une paix durable qui permettrait aux nations de l'Europe de s'adonner aux travaux utiles à l'humanité sans craindre toujours pour le lendemain », écrit le comte de Frijs, au sujet de Cadore, dans le premier rapport de ses entretiens avec l'envoyé particulier de Paris. Voir lettre de Frijs à Rosenørn-Lehn, Copenhague, 5 août 1870, *DNS* (vol.2), n°850, p.628.

Christian IX en tête. Que Vedel ou Frijs aient eux-mêmes espéré profiter d'une victoire française pour rompre la réserve du pays ne change rien à l'équation diplomatique de la première semaine du mois d'août : lorsque Cadore pose le pied sur le sol danois, l'excitation s'est apaisée, le Conseil royal a trouvé un compromis plutôt favorable aux intérêts de la Prusse et l'armée française du Rhin peine à offrir la moindre démonstration pouvant servir d'appui aux efforts de ses ambassadeurs. À la même période, la pression russe a quant à elle réussi à instaurer un climat suffisamment menaçant pour que les négociateurs du royaume scandinave en fassent régulièrement mention. Lorsque l'échec de la mission de Cadore est en quelque sorte officialisé, Saint-Pétersbourg peut donc se féliciter de son rôle et du succès d'une conception fidèle à ses intérêts. Mais si le facteur russe est bien notifié par les membres du gouvernement danois, il n'est pas le seul à expliquer la conduite adoptée par le pays. Bien sûr, la débâcle française est une confirmation pratique de la légitimité du point de vue des partisans de l'attentisme scandinave. Mais une lettre de Peter Vedel prouve, aussi, que l'idée de « se déclarer neutre suivant une expression plus ou moins forte » semble privilégiée, dès le 19 juillet, par le proche entourage du ministre Rosenørn-Lehn¹. De fait, l'enthousiasme patriotique (voire national-libéral) dont fait preuve le duo Rosenørn-Vedel devant l'ambassadeur russe Mohrenheim, les 14, 15 et 18 juillet 1870, pourrait très bien relever d'un stratagème politique visant à alarmer la Neva afin de l'inviter à obtenir en urgence, de la part de la Prusse, le règlement de tout ou partie du différend germano-danois (stratagème que confirmeraient, par ailleurs, non seulement la dépêche que transmet Rosenørn à son représentant en Russie, le 2 août 1870², mais aussi la lettre que fait parvenir Christian IX à sa fille Marie Sophie Frédérique Dagmar en mars 1871, lettre dans laquelle le souverain sonde à nouveau la sincérité des bons offices russes afin d'arracher à Berlin la rétrocession du Schleswig du Nord³).

¹ Voir lettre de Peter Vedel à George Quaade, 19 juillet, *DNS* (vol.2), n°755, p.503-507.

² Déjà citée, cette lettre regrette en effet le fait que Saint-Pétersbourg n'ait guère profité de l'explosivité de la situation et de ses bons rapports avec Berlin pour demander un règlement de la question du Schleswig. Ce règlement signé, la tentation française du Danemark perdrait, *de facto*, sa raison d'être. Voir lettre de Rosenørn à Vind, Copenhague, 2 août 1870, *DNS* (vol.2), n°828, p.604-606.

³ Lettre de Christian IX à la princesse Maria Feodorowna, Copenhague, 10 mars 1871, *DNS* (vol.3), n°972, p.12-13. Pour une analyse plus détaillée de cette démarche printanière, voir le titre III.4.4. de notre étude.

Quelle que soit sa première motivation, la déclaration de neutralité danoise indique, à l'instar des proclamations de la Belgique et de la Suisse, le poids de l'étranger dans la conduite d'un État de « moindre » importance. Ce poids se fait nettement sentir, déjà, lors de la conception de cette déclaration. Dans les trois cas, le texte transmis aux chancelleries répond en effet à la nécessité de justifier le bien fondé du point de vue neutre, ceci afin d'inscrire ce point de vue dans une logique internationale qui n'aurait aucune raison d'être questionnée. En Belgique et en Suisse, cette justification renvoie explicitement aux traités européens ayant garanti, dans la première moitié du XIX^e siècle, l'indépendance et l'intégrité neutre de l'État. Au Danemark, la légitimité doit être celle « du droit des gens et des traités existants », c'est-à-dire des accords austro-prussiens qui, en 1866 surtout, ont promis le règlement prochain du différend germano-danois. Fruit de discussions internes et de multiples correspondances avec l'extérieur, la déclaration de neutralité a, en 1870, une évidente priorité : celle de revendiquer le statut de puissance non-belligérante afin d'épargner au territoire national les affres de la guerre. En même temps qu'il explique la diversité des formes prises par les déclarations remises à l'étranger, ce message prioritaire prend naturellement ses racines dans la compréhension contemporaine du principe de neutralité ; une compréhension qui, nous l'avons déjà remarqué, tend à réduire la question des droits et des devoirs du neutres à l'idée de ne pas prendre les armes et de ne pas favoriser, physiquement, l'une ou l'autre partie belligérante. Cette priorité explique également, de fait, la propension danoise à assumer (auprès de la France mais aussi auprès de la Russie, de l'Angleterre ou de l'Autriche-Hongrie) ses préférences morales – jugées naturelles – pour le camp français. Le fait de batailler, pour des raisons pratiques, en faveur de la neutralité (donc, de la non-belligérance) de son pays n'empêche par exemple nullement le comte Christian Emil Frijs de souhaiter, très tôt, la victoire de la France : le 24 juillet en effet, soit la veille d'une déclaration de neutralité qu'il a lui-même pour mission de justifier auprès du duc de Cadore, Frijs partage son enthousiasme avec le préfet de Skanderborg Theodor August Jes Regenburg (1815-1895), évoquant une guerre « attendue depuis longtemps » et affirmant qu'une victoire de la Prusse signifierait « la

victoire de la barbarie » et le début de la « servitude » pour le Danemark¹. La rupture de l'impartialité – du moment que celle-ci reste morale – n'est, en somme, pas plus condamnable à l'été 1870 qu'elle ne l'est, nous le verrons, au printemps de l'année 1871, lorsque Frijs et ses homologues pourront, par exemple, regretter la sévérité des conditions de paix imposées par l'Allemagne. Reste que l'ombre menaçante des belligérants n'en plane pas moins constamment, et ce dès les premiers jours de conflit, sur les cabinets chargés d'assurer le respect physique de l'état de neutralité. Dans les jours qui suivent la transmission de la déclaration de neutralité, cette pression étrangère se fait déjà jour avec une remarquable intensité. N'y a-t-il guère de similitudes entre les inquiétudes de la Belgique cherchant à obtenir la confirmation de l'inviolabilité inconditionnelle de son territoire (les belligérants ayant promis de respecter cette intégrité aussi longtemps que la partie adverse en fera de même) et celles de décideurs danois acculés par une France qui voudrait forcer le verrou de la neutralité scandinave en faisant apparaître le drapeau français devant les ports scandinaves ? Et la quête belge d'un appui international auprès de l'Angleterre ne répond-t-elle pas aux mêmes considérations qu'un cabinet de Copenhague cherchant ou subissant, c'est selon, l'appui moral de Saint-Pétersbourg ? Pour les neutres permanents comme pour le Danemark neutralisé pour le seul temps de la guerre, la phase de déclaration de neutralité est en réalité une phase de négociations et de justifications au cours de laquelle l'élément étranger joue un rôle aussi coercitif que décisif. Dans les trois cas, le texte de la déclaration ne suffit pas à apaiser les craintes des gouvernements concernés et de l'Europe : tout comme il est de coutume de présenter une occasion de guerre (un *casus belli*) lorsque l'on entre en conflit, le continent et les belligérants paraissent attendre du neutre une occasion de paix ou, en d'autres termes, un effort soulignant l'inscription du choix de la neutralité dans une logique d'intérêt général et impartial. Ce n'est donc qu'après plusieurs jours de tractations postérieures à la déclaration de neutralité que Belgique, Danemark et Suisse peuvent travailler plus sereinement à la défense de leur position neutre, cette dernière étant enfin définitivement reconnue, grâce à ces mêmes tractations ou

¹ Lettre du comte de Frijs à Regensburg, Frijsenborg, 24 juillet 1870, *DNS* (vol.2), n°783, p.545.

grâce au déroulement de la guerre, par les belligérants et par les principaux cabinets du continent.

I. 4. Rester neutre en 1870-1871 : être en guerre malgré tout ?

La grande implication des administrations neutres dans le déclenchement de la guerre indique naturellement, une première fois, l'indéniable internationalité des problématiques soulevées par l'affrontement entre deux puissances majeures du continent. Bousculée par l'excitation de l'instant, la Belgique se rappelle au souvenir de ses combats pour l'indépendance et s'adresse très vite aux belligérants – et, plus généralement, à l'Europe – pour obtenir de nouvelles garanties vis-à-vis du statut que lui ont offert les traités des années 1830. La Suisse en fait de même, soumettant très volontairement au débat international les assurances prononcées par l'acte de neutralité de 1815, assurances qui, à l'occasion du conflit franco-allemand, ne feraient que trouver un nouveau moyen de prouver leur pleine légitimité. Le Danemark négocie quant à lui, à partir du milieu du mois de juillet et dans les jours suivant sa proclamation de neutralité, suivant ses évidentes et historiques frustrations schleswigoises ; que représente la guerre de 1870 en effet, si ce n'est une nouvelle étape dans la grande actualité des différends nationalitaires susceptible, presque spontanément, de faire la publicité de l'affaire du Schleswig du Nord ? En somme, le processus de déclaration de neutralité – à Copenhague, à Bruxelles comme au sein de la Confédération helvétique – est, en lui-même, un épiphénomène de la guerre franco-allemande. Il mobilise partout les belligérants eux-mêmes, forçant ces derniers à entendre les revendications du neutre (au sujet du Schleswig, de la Savoie neutralisée, de l'inconditionnalité de l'intégrité du territoire de la Belgique) et les invitant à leur présenter leurs propres conditions (la Belgique est sommée de démontrer sa capacité à défendre son territoire, la Suisse est interpellée par la France au sujet de la Savoie et le Danemark est bien amené, sous pression, à prononcer une neutralité ménageant les susceptibilités de la Prusse). Les négociations ainsi menées entre cabinets neutres et chancelleries belligérantes n'ont souvent rien à envier, dans leur intensité, aux tractations méfiantes auxquelles se livrent les diplomates français et allemands avant la rupture officielle des rapports entre Paris et Berlin. Ce constat soulève naturellement une autre interrogation à propos de la conduite

des neutres de l'année 1870-1871 ; si le fait de devenir neutre emprunte les codes de la marche vers la guerre (à coups de négociations, de menaces implicites puis de garanties échangées avec des arrière-pensées plus ou moins assumées), qu'en est-il de l'œuvre de défense de cette même neutralité, une fois que les troupes belligérantes se mettent en marche et que l'impact des opérations militaires oblige les uns et les autres à s'adapter ? La mobilisation de l'armée neutre dans le but de défendre les frontières du territoire national n'est-elle pas comparable aux ordres de mobilisation communiqués en France et dans les États allemands dans le but de tirer le coup de feu sur le Rhin ? Le vécu des populations neutres, dans les localités particulièrement proches des limites du théâtre de guerre ou dans des foyers ayant perdu plusieurs membres partis pour porter l'uniforme de l'armée neutre, ne se rapproche-t-il pas, d'une certaine manière, de l'expérience trahie par le témoignage de familles allemandes ou françaises ? Et le soldat neutre lui-même, ne porte-t-il pas le fusil comme ses homologues belligérants ? Ne bivouaque-t-il pas au rythme du déplacement des opérations militaires comme le font les combattants de Paris et de Berlin ? Et n'est-il pas, comme en France ou en Allemagne, particulièrement soulagé de retrouver son foyer une fois le danger de la contagion de la guerre écarté, non sans obtenir, parfois, les honneurs de sa hiérarchie pour sa bonne tenue et ses bons services ? Indiscutablement, il y a dans la tâche de rester neutre des airs de participation à une guerre européenne ; après tout, le bruit du canon se fait entendre depuis Bâle et Bouillon, les troupes belligérantes sont régulièrement aperçues à quelques mètres des postes-frontières (lorsqu'elles ne pénètrent pas dans le territoire neutre) et même le Danemark observe des navires français, en état de guerre, progresser sur la Baltique et en mer du Nord.

I. 4. 1. Organiser la neutralité armée : comme des airs d'entrée en guerre ?

Miliciens confédérés !

La haute assemblée fédérale m'a confié le commandement de l'armée fédérale qui est déjà en partie sous les armes.

Une lutte gigantesque a éclaté d'une manière inattendue entre deux puissances voisines, lutte dans laquelle notre chère patrie pourrait être entraînée suivant les circonstances. Il faut maintenant prouver que l'armée suisse mérite la confiance que notre autorité supérieure ainsi que tout le monde a en elle.

Pour le moment notre mission est de protéger nos frontières contre toutes les attaques et s'il devait arriver que la guerre passât nos frontières, alors il faudrait aussi montrer à l'ennemi par le déploiement de toutes nos forces que nous ne sommes pas des successeurs dégénérés de nos glorieux ancêtres.

Miliciens confédérés ! Je suis sûr de votre dévouement illimité pour la patrie, et j'espère que le même Dieu qui assista souvent nos pères, sera cette fois encore avec nous.

C'est avec reconnaissance que nos concitoyens ont admiré la rapidité et l'enthousiasme avec lesquels vous êtes accourus sous les armes.

Grands sont les sacrifices qui, maintenant déjà, sont réclamés de vous, mais vous montrerez au monde que vous possédez les vertus du vrai soldat.

Supportez virilement les fatigues et les privations de la guerre ; montrez-vous peu exigeants et modestes envers vos concitoyens, et songez toujours que l'ordre et la discipline la plus sévère sont les conditions premières de la victoire.

Vous pouvez être assurés de mon dévouement complet pour la patrie.

Par ces quelques paroles, je vous salue de cœur.¹

La dialectique ici employée pourrait parfaitement correspondre à l'adresse d'un officier d'état-major d'une puissance belligérante. « Lutte gigantesque », « ennemi », « dévouement illimité pour la patrie », « grands sacrifices », « fatigues et privations de la guerre », « victoire » : le vocabulaire assume des accents particulièrement dramatiques et cherche, c'est évident, à titiller la fibre patriotique de soldats amenés à prendre les armes. Pourtant, cette adresse du 22 juillet 1870 – qui ne fait par ailleurs aucune référence explicite à la neutralité – est celle du général en chef de l'armée suisse, Hans Herzog. Celle

¹ RMS, 15^e année (1870), n°15, p.343-344.

d'un général d'un pays neutre donc, bien loin, en principe, des soucis quasi-vitaux exprimés au même instant par les états-majors allemand et français. Elle est en tout cas loin d'être la seule, en Suisse, à adopter une rhétorique aussi guerrière. Commandant de la II^e division mobilisée parallèlement à l'officialisation de la neutralité suisse, le colonel fédéral Jean de Salis (1815-1886) harangue ses propres troupes, le 19 juillet 1870, à Bienne :

Une guerre ayant éclaté entre deux des grandes puissances européennes aux portes de notre partie, la haute Assemblée fédérale a trouvé nécessaire de mettre sur pied une force militaire respectable pour occuper nos frontières. La II^e division a l'honneur d'en faire partie. Je salue votre arrivée dans la division, et j'espère que vous ferez honneur à notre chère patrie par une sévère discipline, par votre zèle à remplir vos devoirs, à supporter les fatigues du service et, si cela devenait nécessaire, par votre volonté ferme de tout sacrifier pour notre vieille liberté et notre indépendance, par quelque ennemi qu'elles soient menacées. Vive notre partie !¹

Dans la *Revue militaire suisse*, Ferdinand Lecomte s'autorise également, au sujet de la mobilisation de cinq divisions de l'armée, un éditorial empli de gravité :

La Suisse ne fait pas simplement une démonstration, comme quelques-uns le pensent. Elle entend garder effectivement et solidement sa double frontière française et allemande contre toute atteinte accidentelle ou intentionnelle de l'un des grands joueurs aux prises. Sans mépriser leurs courtoisies et rassurantes déclarations, elle veut compter en premier lieu sur elle-même et sur son armée toujours prête littéralement, on le voit, à voler à la frontière et qui serait non moins prompte à repousser et à châtier toute violation téméraire.²

Si l'objectif politique de tels messages est évident (l'état-major souhaite s'assurer de la pleine implication des troupes mobilisées pour la défense des frontières), il n'empêche qu'ils reflètent le sérieux avec lequel les autorités militaires fédérales prennent note du déchirement franco-allemand. Comme l'affirme Lecomte dans

¹ *Ibid.*, p.344.

² Il s'agit de l'éditorial du 27 juillet 1870. Voir *RMS*, 15^e année (1870), n°14, p.305.

le même éditorial, c'est une guerre « formidable » que s'apprête à absorber la Confédération helvétique, une guerre « qui pourrait trop facilement s'étendre et devenir générale » et qui, de fait, nécessite la mise en place, en urgence, d'une organisation armée défensive suffisamment énergique aux yeux des belligérants et de l'Europe¹. Dans les faits, ces discours sont, d'ailleurs, représentatifs d'actes très concrets. Dès le 15 juillet 1870, le département militaire invite les cantons à « compléter et à tenir prêts leurs contingents » tandis que le lendemain, le Conseil fédéral décide de la levée immédiate de cinq divisions (les 1^{re}, 2^e, 6^e, 7^e et 9^e) ainsi que de la mise de piquet (ou mise en état d'alerte) de l'ensemble de l'armée fédérale. En lien avec les compagnies de chemins de fer, le transport des troupes vers leur lieu d'affectation (au nord-ouest du territoire) se fait rapidement. Les premiers soldats arrivent à Bâle le 16 juillet au soir et le 19, quatre divisions complètes sont en formation dans les quartiers prévus par l'ordre de mobilisation (la première division à Bâle, la deuxième à Bienne, la septième à Frauenfeld, la sixième et la neuvième, prévues dans une logique de seconde ligne de défense, à Berne et Lucerne²). 37 423 hommes, 3436 chevaux et 66 pièces d'artillerie sont ainsi mis sous les ordres de Hans Herzog et de son chef d'état-major général Rudolf Paravicini (1815-1888) le 22 juillet 1870. Depuis leur quartier-général d'Olten et avec l'aide de l'adjutant-général Jules Philippin (1818-1882), les deux hommes tâchent très vite de renforcer la solidité du dispositif helvétique : la répartition géographique des soldats est précisée, l'instruction est généralisée et les exercices de tir se multiplient pour l'infanterie comme pour l'artillerie³. Pour le Conseil fédéral, ces efforts sont, dans le contexte diplomatique que nous indiquions précédemment, plus que nécessaires. Dans le rapport qu'ils transmettent à l'Assemblée fédérale en décembre 1870, les membres du gouvernement sont en effet formels :

Non seulement c'était au commencement de la guerre que notre territoire risquait le plus d'être violé, mais nous avons encore le plus haut intérêt à montrer dès

¹ *Ibidem.*

² « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 8 décembre 1870) », *FFS*, XXII^e année, vol.3, n°53, 17 décembre 1870, p.843-844.

³ *Ibid.*, p.844.

l'abord que la Confédération avait la volonté et la force nécessaires pour repousser toute agression hostile et toute suggestion contraire à sa neutralité.¹

Être neutre ne signifie donc pas, ici, faire preuve de passivité. Au contraire, la jouissance de l'état de non-belligérance est perçue comme un avantage qu'il s'agit de défendre militairement. Aussi le vocabulaire est-il celui d'une guerre défensive, comme si la Suisse devait elle-même constamment redouter l'esprit bien offensif des deux grandes parties belligérantes. La prompte et massive mobilisation du premier mois de conflit (entre le 16 juillet et le 18 août) est alors directement conditionnée par les mouvements des armées française et allemande, et l'allègement du dispositif helvétique ne survient qu'une fois le danger lié à la proximité du théâtre de guerre clairement écarté. Les 17 et 18 août, les cinq divisions mobilisées sont ainsi licenciées (seuls quelques bataillons sont maintenus, notamment à Bâle) et huit jours plus tard, l'état-major subit le même sort. Pourtant, l'impression de vivre la guerre ne quitte jamais les principaux acteurs de la neutralité de la Confédération. Le 17 août 1870, le message qu'adresse le général Herzog à ses troupes en passe de rejoindre leurs foyers garde la même gravité que lors des premières heures suivant la déclaration de guerre :

Soldats confédérés ! Le théâtre de la guerre s'éloignant de plus en plus des frontières de notre chère patrie, le haut Conseil fédéral a décidé le licenciement de la 1^{re} et de la 2^e division. Vous allez en conséquence reprendre le chemin de vos foyers. Pendant quatre semaines vous avez été aux avant-postes avec ardeur et sans relâche et fait un service de garde pénible pour sauvegarder notre neutralité et empêcher toute violation de notre sol ; c'est avec le même zèle avec lequel vous avez pris les armes, que vous vous êtes soumis aux exercices qui étaient nécessaires pour le perfectionnement de votre instruction militaire.²

« Ardeur », « service de garde pénible » et « zèle » manifesté pour « prendre les armes » et s'exercer au « perfectionnement » de l'instruction militaire : Herzog s'adresse à des soldats démobilisés bien volontairement considérés comme des

¹ *Ibid.*, p.843.

² *RMS*, 15^e année (1870), n°16, p.363.

défenseurs d'un territoire en situation de guerre. Son collègue Jean de Salis, commandant de la II^e division licenciée le 17 août, ne dit pas autre chose lorsqu'il s'exprime à l'attention des officiers de son propre entourage, le 21 :

Témoin du zèle, de la discipline, de la bonne conduite et des sentiments patriotiques que vous avez constamment montrés, à part quelques rares exceptions, pendant le service actif qui va se terminer, je viens joindre aux flatteuses et nobles paroles qu'ils vous ont mérités de la part de notre commandant en chef, l'expression de tout mon contentement personnel. (...) Chez vous, ayez soin de vos armes et de votre équipement. Vous restez de piquet. Soyez donc toujours prêts à rejoindre vos drapeaux aussi rapidement que vous l'avez déjà fait il y a cinq semaines (...).¹

Plutôt à l'abri à l'automne, la Confédération se presse d'ailleurs de prouver, une nouvelle fois, la détermination de sa neutralité armée lors d'un hiver 1870-1871 qui voit se déplacer une partie des opérations militaires vers ses frontières. Alerté par la rencontre d'importantes masses belligérantes dans les environs de Belfort, le gouvernement fédéral ordonne, les 12 et 14 janvier 1871, la mobilisation d'une division (la III^e) à Porrentruy². Devant les rapports alarmistes de ses espions et pour parer aux éventuelles conséquences des grands affrontements ayant alors lieu autour d'Héricourt, une nouvelle division (la V^e) est appelée à seconder les troupes d'occupation le 16 janvier³. Le lendemain, une lettre invite le général Herzog à considérer l'éventualité de prendre le commandement général de cette force d'observation, tâche qu'il accepte officiellement le 19 janvier tout en demandant, immédiatement, la mobilisation d'une division complète supplémentaire. Anticipant la retraite désespérée de l'armée de l'Est française vers le sol helvétique, ces troupes suisses, au nombre de 21 339 (pour 2013 chevaux) en date du 29 janvier 1871, sont dirigées vers Morteau-Loche, vers les Verrières et vers Sainte-Croix, c'est-à-dire vers les

¹ *Ibid.*, p.363-364.

² Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.962.

³ « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 28 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol.2, n°27, 8 juillet 1871, p.810.

passages susceptibles d'être empruntés par les belligérants¹. Aussi solide, proportionnellement au danger redouté, qu'à la fin du mois de juillet 1870, le dispositif défensif suisse doit à nouveau suffire à donner à la neutralité de la Confédération un visage résolu et appliqué. Pour Hans Herzog en tout cas, la démonstration suisse devait être sérieuse, la situation de guerre obligeant l'armée d'observation à se comporter telle une armée en campagne. Se rappelant au souvenir de la lettre que lui adressa le Conseil fédéral le 17 janvier, le général écrit, quelques semaines après la fin du conflit :

À cet office je répondis le 19, par le retour du courrier : que, le danger me paraissant bien plus grand pour la Suisse dans ce moment qu'en juillet et août 1870, j'allais reprendre le commandement. Je prévoyais deux éventualités : ou bien celle des deux armées qui se combattaient dans notre voisinage, qui resterait victorieuse, forcerait l'autre à se retirer sur le territoire suisse, en lui coupant la retraite ; ou bien, dans les combats qui se livraient si près de nos frontières, l'un ou l'autre des généraux étrangers, afin de s'assurer des avantages sur l'adversaire qu'il ne lui serait jamais possible d'obtenir par des moyens légaux, pourrait trouver nécessaire d'étendre ses opérations sur une partie de notre territoire en mettant de côté tous les égards qu'il devait avoir pour notre neutralité.²

Le danger ne se limiterait donc pas aux mouvements peïnés de combattants vaincus forcés de trouver refuge en territoire neutre. Il pourrait aussi être conscient, les armées allemande et française pouvant être tentées d'étendre leur lutte et de porter atteinte à l'inviolabilité pourtant reconnue de la Confédération. Aussi les témoignages au ton guerrier, comparables aux adresses distribuées dans les deux dernières semaines du mois de juillet 1870, réapparaissent-ils avec une même énergie. Le 14 janvier 1871 déjà, la *Revue militaire suisse* s'improvise porte-drapeau des interrogations d'une partie des officiers fédéraux :

[Au sujet de l'offensive tentée par l'armée de Bourbaki autour de Belfort] On peut donc s'attendre à une grande bataille ou au moins à une série de chauds engagements dans le voisinage de cette place et de toute la frontière nord-est de la

¹ *Ibid.*, p.810-812.

² Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.963.

Suisse. Dans de telles prévisions il est singulier que le Conseil fédéral suisse, naguère si prodigue de démonstrations et de menaces militaires sur tous les points cardinaux, s'obstine, malgré de nombreuses réclamations des intéressés, à ne faire occuper cette frontière que par une simple brigade réduite. (...) Pour imposer réellement le respect de sa neutralité la Suisse doit avoir sur la frontière assez de troupes pour y faire poser les armes immédiatement aux corps belligérants qui y seraient acculés et empêcher, qu'après cela, ils ne soient encore maltraités par l'ennemi.¹

Commandant de la III^e division chargée, au début de l'hiver, de garder un œil sur l'évolution du siège de Belfort, Jean-Louis Aubert (1813-1888) se souvient quant à lui très bien de « l'impression » que ses compagnons et lui éprouvèrent en entendant, depuis Boncourt en Suisse, les coups de canon tirés à Belfort et, plus grave encore, en observant « l'arrivée d'un corps de uhlans qui venaient occuper Delle » et s'installer, de fait, à quelques mètres du territoire suisse². La gravité de l'instant est parfaitement retranscrite par une missive qu'il adresse alors, heurté par la trop grande confiance de certains décideurs vis-à-vis des intentions des troupes belligérantes, au département militaire fédéral : « Tout ce que qu'on peut faire avec ce qu'on a, c'est de faire tuer quelques hommes pour sauver l'honneur du drapeau », lance-t-il en effet, solennel, à un Conseil fédéral décidément confronté à une situation de guerre³. Le fait que des soldats en armes se présentent presque quotidiennement aux postes-frontières de l'État neutre n'arrange d'ailleurs pas les affaires des officiers les plus inquiets ; chaque jour, la Confédération ressent la pression du dehors, se rappelant au pied de guerre sur lequel est placée l'Europe de la guerre franco-allemande. Le 2 janvier 1871, 188 combattants français sont désarmés et internés vers Porrentruy, une dizaine le lendemain, certes affaiblis par le froid mais non moins impressionnants et, porteurs de « galons d'argent sur vêtement noir » et de ces fourrures

¹ *RMS*, 16^e année (1871), n°2, p.42.

² Jean-Louis-Hippolyte Aubert, « Ma carrière militaire », *RMS*, 74^e année (1929), n°6, p.287. Un temps pressenti comme le second de Hans Herzog à l'occasion de la déclaration de guerre, Jean-Louis Aubert, officier reconnu du génie, refusa sa première nomination en raison de ses lacunes en allemand. Il accepta pourtant de prendre le commandement de la III^e division, division qui fut en partie mobilisée pour assurer la surveillance de la frontière depuis Porrentruy, à l'automne 1870. Le 2 janvier 1871, Aubert prend lui-même du service, participant à la grande mobilisation des mois de janvier-février 1871.

³ *Ibid.*, p.287-288.

blanches propres au corps des « Vengeurs de la mort », physiquement menaçants¹. Dans l'intensité des combats de la Lizaine, au milieu du mois de janvier, l'excitation craintive des Suisses et des autorités militaires et politiques est d'autant plus légitime que les détonations des fusils français et allemands sont de plus en plus audibles : le dimanche 15 janvier, des dizaines de Suisses se regroupent à la frontière, depuis Courtedoux jusqu'à Fahy, pour observer les batailles que l'on sait très proches. Certains, trop avancés, se font appréhender par les Allemands². Parallèlement à la seconde mobilisation, massive, de l'armée helvétique, les ordres du jour adressés aux soldats de l'État neutre et les proclamations confiées aux populations des districts frontaliers assument des accents particulièrement sérieux ; le colonel Jean-Louis Aubert ne cache ainsi guère aux habitants de Porrentruy les « événements graves » se déroulant sous le nez de la Suisse, insistant sur la « patience » attendue des localités destinées à accueillir les soldats de l'armée helvétique d'observation dont le crédit reste, après tout, de permettre à la Confédération « d'échapper aux malheurs qui dévorent les pays voisins ». La défense de la neutralité, affirme-t-il, doit suffire à donner aux foyers « heureux d'appartenir à la Suisse » l'envie de contribuer aux « sacrifices nécessaires³ ». Le 19 janvier, l'ordre du jour du général Herzog est de ces ordres qui n'ont rien à envier à ceux que réceptionneraient des soldats en campagne : « Rigueur », « devoirs considérables », « fatigue » et « privations » sont en effet promis à des troupes invitées à « supporter » ces charges avec le plus grand patriotisme⁴. Le 1^{er} février 1871, ce sont d'ailleurs avant tout deux armées qui se font face du côté des Verrières. Les quelque 20 000 soldats suisses croisent le regard des plus de 80 000 combattants défaits de l'armée de Clinchant, appliquant, en désarmant les Français et en se chargeant eux-mêmes des premiers efforts de sécurité et de transport, une convention d'internement dont les conditions de signature (dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 1871, sur fond de combats d'arrière-gardes à la Cluse) et le contenu (dix articles précisant les modalités de neutralisation de l'armée française et promettant le

¹ Edouard Krieg, *Il y a 25 ans : notes au jour le jour sur le rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, Porrentruy, Imprimerie et Lithographie du Jura, 1897, p.125.

² *Ibid.*, p.132-133.

³ *Ibid.*, p.135-136.

⁴ *Ibid.*, p.137.

rapatriement des troupes et du matériel internés une fois la paix signée) rappellent ni plus ni moins certains traités de capitulation¹. Pour Herzog et ses troupes, le péril est réel et le défi, démesuré pour un pays neutre de cette envergure², aussi immense que politiquement délicat. Aussi le général en chef de l'armée helvétique peut-il laisser s'exprimer son soulagement lorsqu'il licencie, entre le 9 et le 11 février 1871, la grande partie des brigades ayant honoré ce service littéralement extraordinaire. Pour lui, il y a dans la conduite de ses soldats au début du mois de février des airs de véritable victoire militaire :

Officiers et soldats suisses, quand l'autorité fédérale vous a appelés sous les armes, il y a quelques semaines, vous êtes accourus avec toute la promptitude et tout le dévouement dont avaient fait preuve, l'été dernier, vos camarades de cinq autres divisions de l'armée. Mais votre tâche a été bien plus rude ; non-seulement vous avez fait plus d'étapes pendant une saison rigoureuse et vous avez ainsi souffert davantage, mais on a dû réclamer de vous des efforts exceptionnels pour vous placer, grâce à des marches forcées, aux points où les événements qui se succédaient avec une rapidité inattendue, rendaient votre présence nécessaire ; Dès que vous avez été mis en ligne, vous avez été soumis à un service pénible et à bien des privations. Un terrible spectacle s'est déroulé sous vos yeux. Vous avez pu assister à ce fait désolant d'une grande armée où les liens de la discipline étaient presque entièrement détruits, ce qui l'avait mise dans cet état de dissolution que nous avons tous constaté avec chagrin. Puisse ce spectacle se graver dans votre mémoire, et, comme un terrible exemple, augmenter la conviction que sans discipline et subordination, il n'y a pas de bonne armée, le courage et les sacrifices sont vains. (...) En arrivant chez vous, mettez vos armes et votre équipement dans le meilleur état, et tenez vous constamment prêts à endosser de nouveau au premier signal l'uniforme honorable du soldat, afin d'assurer partout l'ordre dans notre chère patrie, si quelque événement menaçait de le troubler. Confiant dans votre patriotisme, je vous souhaite du fond du cœur un heureux retour dans vos foyers !³

¹ Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.974-976.

² Pour une appréciation détaillée de l'accueil de l'armée de l'Est en Suisse, voir les titres II.1.1. et surtout, III.5.1. et III.5.2. de notre étude.

³ Ordre du jour du 9 février 1871. Cf. *RMS*, 16^e année (1871), n°5, p.137.

En juin 1871, le rapport que le général rend au Conseil fédéral adopte un ton identique, soulignant volontiers « l'esprit militaire » et le « sentiment patriotique » de combattants neutres « sérieux » et constamment appliqués malgré la « gravité » des circonstances¹. En somme, l'armée suisse de l'année 1870-1871 aurait, d'une certaine manière, remporté une victoire. Certes, cette victoire n'est pas celle des coups de canons et des charges menées en direction d'un adversaire auquel on aimerait arracher la capitulation. Elle n'est pas celle d'un siège réussi ou d'un blocus bien assuré. Elle est, en réalité, plutôt celle d'une armée heureuse d'avoir prouvé à l'Europe sa capacité à défendre la non-belligérance des institutions qu'elle représente. Elle est celle de troupes ayant bivouaqué, en plein hiver et dans le relief difficile du Jura, dans le seul but d'empêcher des bandes armées belligérantes de pénétrer sur le sol national et de violer, de fait, la neutralité de ce sol. La réussite de cette tâche – pas forcément évidente dans le contexte d'une guerre mettant aux prises les deux armées les plus redoutées du continent – suffit à expliquer le bonheur de l'état-major et justifie, donc, chez les officiers, l'utilisation d'une rhétorique proche de celle accompagnant généralement les succès glanés sur les champs de bataille. Que ce point de vue ait des défenseurs et des admirateurs en Belgique, autre État perpétuellement neutre confronté au brûlant enjeu de la proximité du théâtre de guerre, cela n'a certainement rien d'une surprise. Alors qu'il est lui-même attaqué par l'opposition libérale, lors de la séance parlementaire du 9 février 1871, pour avoir fait rappeler quelque 12 000 soldats les 8 et 9 janvier, le baron d'Anethan, chef du gouvernement belge, se veut tout aussi solennel que ses homologues helvétiques. Il l'affirme avec vigueur : ce rappel, critiqué par certains pour son « inutilité », répondait aux nécessités induites par la progression de l'armée française du Nord, et le seul but ayant guidé les décisions du cabinet de Bruxelles reste la démonstration, physique, de la capacité de défense du royaume

¹ On lit notamment, dans ce rapport, le passage suivant : « Le service auquel quelques fractions de l'armée fédérale ont été astreint en janvier et février de cette année, a été beaucoup plus fatigant et bien plus pénible que celui de l'occupation des frontières en 1870. Mais comme tout le monde, depuis le divisionnaire jusqu'au dernier soldat, avait reconnu ce que la situation avait de sérieux et de grave, les fatigues et les marches souvent très pénibles furent supportées et exécutées avec un dévouement plein d'entrain qui mérite les plus grands éloges. Il a démontré jusqu'à l'évidence, que l'armée suisse renferme un noyau d'hommes qui donnent lieu aux plus belles espérances, si chez eux l'esprit militaire est relevé par un sentiment patriotique. » Cf. Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.992.

neutre. Pour le baron, l'exemple est tout trouvé et doit suffire à calmer la défiance de Walthère Frère-Orban (1812-1896) et de ses collègues de l'opposition :

D'ailleurs, avons-nous fait autre chose que les autres nations neutres ? Qu'a fait la Suisse ? Dès l'instant où elle a pu penser que son territoire était menacé, elle a rappelé de nouvelles brigades et c'est grâce à cette précaution qu'elle a pu, dans des circonstances graves, parer à tous les événements. Elle a rappelé deux brigades sous les armes, elle a rappelé également de l'artillerie et c'est, je le répète, grâce à ces troupes que la convention entre le général Clinchant et le général suisse a pu se faire. Si la Suisse n'avait eu que quelques hommes à sa frontière, elle n'aurait pas pu s'engager à désarmer l'armée qui voulait se réfugier sur son territoire.¹

« L'engagement » (ici, celui d'être matériellement apte à désarmer une grande quantité de troupes belligérantes) fait donc partie, chez d'Anethan également, des obligations pratiques du neutre. Voir les choses autrement et faire preuve d'une trop grande suffisance, cela relève même, selon son compère du parti catholique Barthélemy Charles Joseph Dumortier, de « l'antipatriotisme », particulièrement à l'aune d'événements historiques invitant chacun à « prêter son concours au pays² ». Il faut dire que les membres de la majorité connaissent, c'est certain, le prix de la neutralité de la Belgique. En juillet 1870, les chancelleries belligérantes ne s'étaient pas privées, alors qu'elles entamaient leur propre mobilisation, d'interpeller Bruxelles, nous l'avons vu, quant à sa capacité à effectivement défendre son territoire face à de possibles incursions. Gramont n'avait-il pas indiqué à l'ambassadeur belge Eugène Beyens que la neutralité belge n'avait pas seulement « été créée pour la sécurité et le bonheur de la Belgique », mais aussi pour la sécurité des puissances signataires de son traité d'indépendance, ces dernières étant en droit d'exiger que cette neutralité

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 février 1871, p.566.

² *Ibid.*, p.567.

soit « un rempart » que la Belgique elle-même « doit défendre¹ » ? Condition première de l'indépendance du royaume, la neutralité de la Belgique, jadis imposée au Congrès national belge par la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, a, de fait, d'autant plus de raisons d'être solidement armée et de prouver à l'Europe, en 1870-1871, son intention d'honorer son statut². Au commencement du conflit franco-allemand, les décideurs de l'État neutre ne s'y trompent pas et multiplient, à l'instar de leurs homologues suisses, les déclarations renvoyant la population et l'armée à la gravité et au sérieux de la situation. À peine convoquées pour une session extraordinaire répondant aux événements de l'extérieur, les Chambres s'imposent très vite comme les tribunes de ces appréciations. Le 8 août 1870, alors que les gradins réservés aux membres du corps diplomatique sont pleins, Léopold II assume immédiatement la solennité du défi belge :

La Belgique, dans la position que le droit international lui fait, ne méconnaîtra ni ce qu'elle doit aux autres États, ni ce qu'elle se doit à elle-même. Elle saura, pendant la guerre, conserver à sa consciencieuse neutralité, le caractère loyal et sincère qu'elle s'est toujours efforcée de donner à ses relations pendant la paix. Conformément aux vœux des belligérants eux-mêmes, elle se tiendra prête à se défendre avec toute l'ardeur de son patriotisme et toutes les ressources qu'une nation puise dans l'énergie de sa volonté. (...) La Belgique, Messieurs, a déjà été soumise à plus d'une épreuve périlleuse. Aucune n'a eu la gravité de celle qu'elle traverse aujourd'hui. Par sa prudence, par ses loyaux sentiments, par son ferme patriotisme, elle saura s'y montrer digne d'elle-même, digne de l'estime que les autres nations lui accordent, digne de la prospérité que lui ont assurée ses libres institutions. Le peuple belge a la profonde conscience de son droit ; il connaît le prix des biens que, depuis quarante ans, il a si heureusement acquis, si honorablement possédés. Il n'est pas près d'oublier que ce qu'il a à conserver

¹ Lettre de Beyens, représentant à Paris, à d'Anethan, Paris, 2 août 1870, n°686, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Sur la médiation internationale menant aux traités officialisant l'indépendance de la Belgique, en 1831 et 1839, voir Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, *op.cit.*, p.84-86.

aujourd'hui, c'est le bien-être, la liberté, l'honneur, l'existence même de la patrie.
Devant une cause aussi sacrée, tous les cœurs belges s'unissent.¹

Pour le souverain qui finit son discours par un symbolique « vive la Belgique indépendante ! », le poids politique de la neutralité armée est donc évident ; il est même, et il l'avoue volontiers, l'effort qui permettra au royaume de surmonter un danger encore inégalé. Dans les jours et les heures qui suivent, le vocabulaire militaire est effectivement de mise dans les nombreux témoignages destinés à appuyer la détermination du roi. Charles Vilain XIII (1803-1878) qui, le 12 août et en tant que président de la Chambre des représentants, mentionne la nécessité de « prouver à l'Europe » que la Belgique sait agir avec « sagesse et fermeté² », le ministre de l'Intérieur Joseph Kervyn de Lettenhove (1817-1891) qui parle de « menaces » pesant sur le pays³, le député Jean-Joseph Thonissen qui propose d'insérer à la réponse des Chambres au discours du roi un paragraphe spécifiquement consacré à « l'empressement des miliciens de toutes classes » qui attesterait que « le territoire serait énergiquement défendu » lorsque « le péril » viendra⁴, ou encore Dumortier qui, le 19 août, explique que « l'acte patriotique » que représente l'unité des forces politiques doit être l'objectif permanent d'un État qui n'a pour seule option que de soutenir son armée⁵ : tout indique l'adoption, en Belgique, d'un schéma de compréhension comparable à celui qu'empruntent les autorités fédérales suisses au même instant. Dans les faits, les discours sont, là aussi, suivis d'actes décidés.

Il faut dire que Léopold II a une conception très précise de la neutralité belge. Pour lui, et comme l'a très bien rappelé Mathieu Longue dans une enquête biographique consacrée au souverain, la neutralité théorique du royaume est « une garantie dérisoire » que l'État doit absolument « savoir faire respecter *manu militari* si nécessaire ». Depuis 1868, une loi s'était ainsi chargée de porter le contingent annuel de conscrits (la mobilisation de l'armée se faisant alors

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative extraordinaire 1870*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 8 août 1870, annexe n°1, p.1-2.

² *Ibid.*, séance du 12 août 1870, p.19.

³ *Ibid.*, annexe n°18, p.1-2.

⁴ *Ibid.*, séance du 16 août 1870, p.30.

⁵ *Ibid.*, séance du 19 août 1870, p.37.

suivant le modèle français, par tirage au sort au sein des classes) à 12 000 hommes, dont 11 000 doivent être disponibles dans l'armée active¹. Si les conscrits restent à la disposition du gouvernement pour une durée de huit ans, le roi a le pouvoir, selon les circonstances, de rappeler à l'activité le nombre de classes qu'il juge nécessaire. De fait, les dix classes mobilisées par arrêté royal, dès le 15 juillet 1870, correspondent à un effectif théorique de quelque 100 000 soldats². Une véritable démonstration de force qui, en réalité, n'a rien d'anodin ni de surprenant pour qui connaît le pouvoir qu'exerce alors Léopold II sur la thématique militaire. En juin 1870, suite à la victoire étriquée de conservateurs n'ayant pu arracher aux libéraux que la majorité de la Chambre des représentants (et non du Sénat, qui restait alors aux mains des collègues de Frère-Orban), le roi s'était en effet assuré du soutien du baron d'Anethan et de ses amis en faveur d'un renforcement de la politique de défense nationale en échange de son ordre de dissolution des Chambres, seul moyen alors, pour le parti catholique, d'obtenir une majorité totale. Effectivement appliqué, l'accord secret permet au souverain, après les élections générales du 2 août 1870, de choisir lui-même le ministre de la Guerre (en l'occurrence, le général Henri Louis Gustave Guillaume (1812-1877), ainsi considéré comme un représentant direct du Palais) et à d'Anethan, maintenant chef de cabinet, de disposer du confort parlementaire qu'il espérait³. Ainsi assuré de voir son attention pour la neutralité armée menée, au sein du gouvernement, par un ministre qu'il a personnellement recommandé, Léopold II peut contempler la mise en place du dispositif défensif belge, dans les quatre semaines qui suivent le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français, avec soulagement. Comme en Suisse et pour écarter, très vite, les possibles reproches des chancelleries belligérantes, la mobilisation de l'armée belge s'organise en effet promptement. En plus de mobiliser dix classes de conscrits, les arrêtés royaux du 15 juillet 1870 divisent l'armée du pays en deux ensembles : une armée mobile d'observation d'un côté, chargée de veiller à la défense du territoire en accord avec le déplacement du théâtre de guerre, et une armée fixe d'Anvers de l'autre, destinée, principalement

¹ Mathieu Longue, *Léopold II, Une vie à pas de géant*, op.cit., p.255-256.

² Georges Morache, *Traité d'hygiène militaire*, op.cit., p.44-45.

³ Voir, au sujet de cet accord, Mathieu Longue, *Léopold II, Une vie à pas de géant*, op.cit., p.187-188.

en cas de crise, à mener la résistance des institutions, de ses représentants ainsi que de son trésor¹. Si le chiffre de 100 000 hommes en armes n'est jamais atteint (des hommes mariés des classes de 1861 et 1862 ne sont pas soumis au rappel, les conscrits de l'année 1870 bénéficient d'un délai pour se trouver un remplaçant, certains appelés sont à l'étranger et d'autres ne peuvent être localisés²), 80 754 miliciens sont sous les drapeaux dès le 25 juillet. Sous les ordres du commandant en chef Pierre-Emmanuel Félix Chazal (1808-1892), ils sont 83 350 au plus fort de la mobilisation, le 20 août 1870³. À cette date, la possibilité d'affrontements au plus près du territoire belge explique par ailleurs la répartition géographique finalement adoptée par l'armée d'observation. Depuis son quartier général de Namur, Chazal commande des régiments entièrement répartis entre la frontière du Grand-Duché de Luxembourg et le fleuve de la Meuse, c'est-à-dire, en somme, entre les villages au sud de Namur et les environs de Bastogne. Fin août, ordre est donné de se rendre plus au près des Ardennes françaises, le sort de l'armée de Mac-Mahon semblant devoir se jouer autour de Sedan. C'est ainsi depuis le château de Bure, dans la province de Luxembourg, et avec le renfort de la garnison de Bruxelles dont la marche vers la frontière débute le 29 août, que Chazal attend, anxieux, le résultat matériel et humain de la bataille de Sedan⁴. La correspondance personnelle du général ne laisse en tout cas planer aucun doute sur le sérieux avec lequel son état-major observe les opérations militaires se déroulant au plus près du sol neutre. Ici, Jules Devaux lui rappelle l'ordre général « pour tout le monde d'aller à la frontière » et de ne pas se mêler, comme certains semblent l'avoir fait, des affaires de la population française frontalière (23 août⁵). Là, le même Devaux lui transmet les félicitations d'un Léopold II satisfait de la tenue générale des troupes mais lui rappelle aussi, comme pour nuancer cet optimisme, la grande

¹ « Mobilisation de l'armée belge en 1870 », *Revue Militaire de l'Etranger*, n°36, 26 juin 1872, p.374.

² *Ibid.*, p.375.

³ *Ibidem.*

⁴ Sur la répartition de l'armée belge en août 1870, on lira notamment *L'Histoire de la guerre de 1870-1871 : relation illustrée de la campagne franco-allemande*, *op.cit.*, p.118. On signalera également l'existence d'un mémoire de Licence soutenu à l'Université catholique de Louvain en 2007 et dont l'attention pour la Belgique durant la guerre de 1870 est très largement portée sur la mobilisation de l'armée. Cf. Nicolas Brunel, *La Belgique pendant le conflit franco-prussien de 1870-1871. Situation politique du pays. La mobilisation de l'armée et de sa 5^e division mobile*, *op.cit.*, 263p.

⁵ MRA, P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I.1106-IV.35, n°IV.13 et IV.14.

fréquence de dépêches, généralement publiées en France, indiquant à tort la fragilité du dispositif belge devant de supposées incursions allemandes (24-25 août¹). Ici encore, le secrétaire du roi interpelle Chazal au sujet de « l'affrontement décisif » qui, si la situation reste la même et avec un brin d'imagination, pourrait même se faire à Mons ou Philippeville, c'est-à-dire sur les plaines de Belgique (25 août²). Le souci dominant reste donc bien celui de la solidité du système défensif belge : devant un tel déplacement d'unités combattantes, il s'agit de constamment prouver aux belligérants la parfaite détermination de la neutralité armée de la Belgique. Le 22 août déjà, le ministre de la Guerre Henri Louis Gustave Guillaume écrit à Chazal, soucieux :

J'ai communiqué au Roi les craintes que j'éprouve de voir quelque colonne étrangère traverser la partie sud de notre frontière, sans pouvoir être arrêtée par notre armée dont les forces principales sont sur la Meuse, c'est-à-dire à 3 ou 4 jours de marche des routes que les dites colonnes pourraient suivre. Nous paraîtrions bien coupables si ayant sous les armes 85 000 hommes nous laissons violer notre territoire par quelques colonnes étrangères. Pour faire face à cette éventualité, je pense qu'il est indispensable d'envoyer dans le Luxembourg un corps de 25 à 30 000 hommes tiré de votre armée.³

Sur le terrain, ce type de craintes se matérialise par des instructions sérieuses, précises et tout à fait comparables à celles que pourraient réceptionner des officiers de bataillons français ou allemand : la neutralité est une affaire existentielle si elle est officiellement mobilisée dans un but « d'observation », l'armée belge n'en est pas moins, en 1870, une véritable armée en campagne. Le 10 août, le ton est donné pour les officiers mis sur le pied de guerre qui découvrent, à peine installés, les remarques générales de Chazal :

J'appelle de la manière la plus sérieuse l'attention des chefs sur les mesures de sûreté à prendre tant en marche qu'en station. L'expérience prouve que les jeunes troupes, surtout au début d'une campagne, pêchent par manque de précautions à se garder et paient souvent fort cher leur imprévoyance. (...) D'un autre côté il y

¹ MRA, P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I.1106-IV.35, n°IV.15 à IV.19.

² MRA, P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I.1106-IV.35, n°IV.20.

³ MRA, P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I.1106-IV.35, n°IV.39.

aurait danger à employer au service de sûreté un trop grand nombre d'hommes, quand tout le monde veille personne ne repose. C'est par l'intelligence des moyens et par l'activité qu'il faut suppléer au nombre. Les avant-postes doivent satisfaire à cette condition principale qu'on ne puisse les franchir sans être aperçu, et que ceux qui l'essayeraient soient signalés assez à temps pour que les troupes qui couvrent ces avant-postes puissent être prêtes à les recevoir. Pour satisfaire à ces conditions il faut porter au loin ces postes avancés composés d'un petit nombre d'hommes placés sur des points choisis de façon à avoir des vues sur de grands espaces, sans lacunes, c'est-à-dire sur tout le front du corps à protéger. Pendant la nuit ces sentinelles avancées se bornent à observer les routes et les sentiers. Pendant le jour les sentinelles seront doubles et pendant la nuit par groupes de 4 hommes. Elles formeront ainsi de véritables petits postes. Enfin un service de patrouilles, de trois ou quatre cavaliers au plus, circulera au delà des sentinelles extrêmes, devant le front de chaque division (...). La surveillance des flancs se fera par les mêmes moyens. Ces groupes seront relevés toutes les 2 heures. Chaque homme du groupe observera une direction, il pourra se coucher, s'embusquer sur le point le plus favorable. Un seul homme sera debout en faction et aura l'œil sur tous les points. Toutes les demi-heures il sera relevé par un homme du groupe à tour de rôle. (...) Pour habituer les troupes à exécuter rigoureusement ce service vous le ferez comme si nous étions en présence de l'ennemi et vous ne tolérerez aucune négligence.¹

Mention d'une « campagne », communication de détails très précis quant aux travaux de surveillance, référence à la possibilité d'incursions ennemies et appel explicite à comprendre le service de 1870 comme une situation de guerre : les instructions ici présentées sont celles d'une formation prête, au besoin, à tirer le coup de feu. Et si ces indications ne suffisent pas, les ordres du mois d'août se chargent, sans aucun doute, de rappeler aux soldats belges la très grande solennité de l'instant. Exercice de tirs « à toutes les distances », organisation de marches militaires, sanction des marques de légèreté, missions de reconnaissance et autres accrochages avec la population sont en effet là pour maintenir une discipline stricte et pour rappeler à chacun des miliciens le

¹ MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°40.

contexte menaçant dans lequel il est amené à honorer son devoir¹. À la toute fin du mois d'août, les belligérants s'apprêtant à mener de grandes luttes à quelques pas de la frontière, le sentiment de gravité gagne encore en précision. Le 28 août, ordre est en effet donné aux bureaux télégraphiques des provinces de Namur et de Luxembourg (principalement Andenne, Gedinne, Neufchâteau, Virton, Semelle et Bouillon) de « transmettre jour et nuit² ». Dans le même temps, des informations quant à la conduite des troupes, à la tenue au combat ou à l'utilisation du matériel sont transmises par le ministre de la Guerre à l'ensemble des officiers de l'armée d'observation. Dans un premier document, le général Guillaume explique les modalités d'usage de la force en cas d'incursion préméditée et hostile de troupes belligérantes, rappelant la « plus grande prudence » que nécessitent ces heures graves et demandant aux employés de douane de s'atteler, en urgence, à marquer physiquement les limites du territoire belge³. Dans un second pli, les généraux et chefs de corps sont sommés d'avoir « pour règle de conduite absolue », s'ils « n'ont pas un ordre formel de rester en position ou d'aller occuper un poste déterminé », de « marcher au feu dès qu'ils l'entendront et d'y entrer résolument si une fraction de l'armée y est engagée ». En somme, une « intervention décidée » est exigée, seul moyen, dans les circonstances de cette fin d'été, de se diriger vers « les plus grands succès⁴ ». Dans les faits, grâce à la clarté des ordres et à la bonne surveillance des avant-postes⁵, le grand défi de Sedan est très correctement relevé par les milliers de soldats belges venus à la rencontre des fuyards affluant vers le territoire neutre. Les rapports des commandants des régiments stationnés au plus près du théâtre de guerre sont généralement positifs : depuis Arlon, Paliseul ou Saint-Hubert,

¹ MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°50, 65, 75, 90, 93, 143 et 144.

² MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°152.

³ MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°148.

⁴ MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°149.

⁵ On notera la levée, dès le 15 juillet 1870, d'un fonds secret du service de renseignement destiné, notamment, à connaître la position des belligérants ainsi que leurs mouvements grâce à des agents dépêchés à la frontière et en territoire français. Voir, à ce sujet, MRA, 1870/1871, 19/19, n°225. De nombreux télégrammes en provenance de Bouillon, poste-frontière belge le plus proche de Sedan, sont compilés dans la correspondance politique des départements ministériels belges, aux Archives diplomatiques du royaume. Cf. ADB, *Correspondance politique : départements ministériels belges*, 7, 1861-1870, Ministère des Affaires étrangères, n°126 à 129.

colonels et majors informent le ministère de la guerre de la bonne réception des injonctions belges par les troupes belligérantes passant la frontière du royaume (et se soumettant donc, avec bienveillance, à l'obligation de désarmement¹). Et lorsque la neutralisation des combattants français ou allemands pose quelque difficulté, comme à Saint-Hubert le 13 septembre, l'intervention de chasseurs à cheval belges suffit à mettre fin au malentendu². Le 26 septembre 1870, ce ne sont pas moins de 4214 internés belligérants qui se trouvent dans le camp de Beverloo. En octobre et novembre, ces internés sont répartis, avec succès, entre Berveloo et les forts d'Anvers, de Liège, de Diest et de Gand (ils sont encore 4171 le 15 novembre 1870 et même 4182 au 1^{er} janvier 1871³). Certes, l'indéniable surreprésentation de l'élément français dans ces effectifs neutralisés alimente les frustrations de la Prusse et d'une partie de ses alliés ; c'est bien à partir de cet internement réussi que Bruxelles voit les accusations de partialité se multiplier depuis le territoire allemand. Reste que la gestion générale d'un épisode si extraordinaire est saluée, au sein du royaume, comme un honnête succès pratique. Dans l'entourage royal par exemple (entourage pourtant largement sollicité par les plaintes allemandes), le soulagement s'exprime avec un enthousiasme évident. Au général Chazal, Jules Devaux, premier secrétaire du roi, écrit, le 2 septembre 1870 :

Je ne veux pas fermer cette lettre semi-officielle sans vous dire combien nous sommes heureux de la manière dont marchent les choses et combien nous vous félicitons. Il est réellement impossible de rêver une direction plus heureuse, plus intelligente, plus ferme, plus prévoyante que celle que vous avez donnée aux délicates affaires que vous conduisez. Le Roi était dans la jubilation. (...) Vous devez être bien heureux vous-même de voir les choses réussir aussi complètement.⁴

¹ MRA, 1870/1871, 19/14, n°122 (pièces n°5, 7 et 8).

² Un rapport du capitaine commandant du génie de la 2^e division, en poste à Saint-Hubert, explique avoir bénéficié du soutien de chasseurs à cheval afin non seulement de désarmer trois soldats français qui comptaient regagner le théâtre de guerre, mais aussi pour signifier aux Prussiens les poursuivant qu'ils entraient en territoire neutre et qu'ils devaient donc rebrousser chemin. Cf. MRA, 1870/1871, 19/14, n°122 (pièce n°9).

³ MRA, 1870/1871, 19/19, n°216.

⁴ MRA, P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I.1106-IV.35, n°IV.23-24.

Et « réussir complètement » n'est-il pas, comme l'indique une autre lettre de Devaux¹, de sortir de la crise de la guerre de 1870 avec un territoire inviolé sur lequel sont internés des soldats belligérants fermement, sérieusement et légalement désarmés par les troupes de l'armée neutre ? Si la neutralité est d'abord comprise dans la non-belligérance qu'elle induit, elle ne dispense en tout cas nullement, pour les États voisins du théâtre de guerre, d'offrir la preuve quotidienne de son sérieux et de sa solidité. En mobilisant des armées conséquentes, en adoptant une démarche tout à fait similaire à celle d'une véritable guerre défensive et en traduisant les discours en actes lorsque des soldats belligérants menacent leur frontière, Belgique et Suisse assument ainsi une neutralité armée perçue, dès l'été 1870, comme le seul moyen d'honorer leur statut. C'est cette neutralité armée qui, tout au long de la guerre et dans les semaines qui suivent son règlement, leur assure, malgré quelques malentendus, les bons sentiments des puissances européennes. Et c'est cette même neutralité en armes qui, naturellement, donne parfois aux populations neutres le sentiment d'être, elles aussi, en état de guerre.

¹ Jules Devaux se félicite, en septembre, du fait qu'il n'y ait « pas eu de violation de territoire » et célèbre le fait que les rumeurs faisant état de l'afflux de masses belligérantes hostiles ne soient guère fondées. Cf. MRA, P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I.1106-IV.35, n°IV.27.

I. 4. 2. Définir les devoirs du neutre : une obligation contraignante ?

Contrairement à ses homologues belge et suisse, le ministre danois de la Guerre prend tout son temps pour apprécier la situation. Il faut dire que la neutralité du Danemark n'est nullement conditionnée par un quelconque engagement international et que sa capacité de défense est alors – et l'Europe le sait bien – très relative. En 1870, son armée – formée sur les bases d'un service obligatoire variant de dix à seize ans et composée de deux bans comprenant des hommes âgés de 22 à 38 ans qui, tous les deux étés, renouvellent leur instruction au camp de Hald, dans le Jutland – ne se compose, sur le pied de guerre, que de 52 662 soldats (pour une population globale de 1 784 741 habitants¹). Aussi le royaume scandinave ne se dépêche-t-il pas plus de proclamer sa neutralité (il ne le fait, rappelons-le, que le 25 juillet) que de donner le signal d'une mobilisation qui, au milieu du mois de juillet et devant le déplacement des principales masses belligérantes vers le Rhin, paraît encore prématurée. Le 17 juillet, les membres du gouvernement réunis en conseil sont d'ailleurs tout à fait d'accord pour dire qu'il « n'est pas nécessaire de conseiller à sa Majesté la mobilisation du camp de Hald ». À cette date, seule une petite force de cavalerie, de quelques dizaines d'unités, est dépêchée à Kolding dans un strict souci d'observation (en plus de l'entretien effectif des forts maritimes²). Au fil des jours pourtant, l'idée d'une mise sur le pied de guerre gagne certains esprits, tant pour anticiper le fameux débarquement français que les nationaux-libéraux aimeraient soutenir militairement que pour parer, pourquoi pas, à la volonté berlinoise d'agir préventivement, dans le Jutland, afin de couper à la flotte française l'accès à ses plus évidentes bases d'opération. La question est d'autant plus envisageable que dans le cadre de l'instruction estivale liée au service militaire, 10 000 hommes se trouvent alors au camp de Hald, s'entraînant à toutes sortes d'exercices et se préparant, dans les faits, à une situation de guerre³. Au terme de discussions

¹ Georges Morache, *Traité d'hygiène militaire*, *op.cit.*, p.47-48.

² Harald Jørgensen (dir.), *Statsrådet Forhandlinger 1866-1872*, vol. XI (3 août 1866-25 mars 1872), *op.cit.*, p.365.

³ Voir notamment, au sujet des prédispositions du camp militaire de Hald, près de Viborg, en 1870, Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.239-240. On retiendra néanmoins surtout le travail chronologique chiffré et parfaitement documenté de Helge Klint, « Danske hær i sommeren 1870 », *Historisk Tidsskrift*, Bind 12, n°5 (1971), p.85-118.

animées lors des réunions ministérielles des derniers jours de juillet ainsi que des 1^{er} et 6 août 1870, la force finalement mobilisée par le gouvernement Holstein-Holsteinborg – symbole, elle aussi, d'un compromis entre partisans d'une mise sur le pied de guerre totale (au premier rang desquels figure le ministre de la Guerre lui-même, Wolfgang Haffner) et défenseurs d'une démonstration militaire discrète (Peter Vedel, Andreas Frederik Krieger et, surtout, le roi Christian IX en étant les plus éloquents piliers¹) – est certes supérieure à un service actif traditionnel, mais reste relativement dérisoire. Les 6000 soldats prenant position à Kolding, le 30 juillet, sous le commandement du colonel Carl Wolle (1813-1893) ne pèsent en effet, « pour empêcher ou retarder toute violation potentielle du territoire », que très peu face aux dizaines de milliers de combattants affectés au même moment aux armées d'observation belge et suisse². Les 20 870 soldats danois mis sur le pied de guerre en date du 14 août 1870, appelés sous les drapeaux suite à un ordre de mobilisation partielle décidé lors de la séance du Conseil royal du 6 août, ne doivent pas faire illusion : leur nombre ne dépasse l'état de l'armée active antérieur au 6 août que de 3300 unités et les bataillons réunis à Kolding dans le but de garder la frontière ne sont, eux, nullement renforcés³. La menace d'une participation (voulue ou non) à la guerre écartée, le mois d'août voit même les décideurs du royaume, par un jeu d'ordres de licenciement et de mobilisation, « normaliser » la situation de l'armée afin de lui donner son allure ordinaire⁴. Au sein du commandement et particulièrement dans l'entourage royal, le souci pour le caractère armé de la neutralité paraît donc bien loin de la grande agitation des plus hautes autorités militaires et politiques de la Confédération helvétique ou du royaume de Belgique. Pourtant, la relative discrétion des cantonnements danois n'empêche aucunement une partie de la population d'embrasser le contexte de l'été 1870 comme si elle devait, elle aussi, bientôt subir les conséquences naturellement extraordinaires d'un état de guerre. Car au Danemark comme ailleurs, la formation de quelques masses armées ne

¹ À ce sujet, on lira notamment le résumé proposé par Aage Frijs, *Danmark ved Krigsudbrudet*, *op.cit.*, p.165-172.

² Helge Klint, « Danske hær i sommeren 1870 », *art.cit.*, p.103.

³ *Ibid.*, p.107-109.

⁴ *Ibid.*, p.109-113.

représente, pour les autorités, qu'une première étape – certes prioritaire – vers la revendication d'un comportement non-belligérant. Parmi les grandes problématiques soulevées par l'affrontement franco-allemand figure en effet, dès l'été et particulièrement à l'automne, la résonance législative du choix de la neutralité. Destinées, très vite, à indiquer à l'Europe l'inviolabilité du territoire national, les déclarations de neutralité sont partout secondées, dans les heures qui suivent leur publication, par la présentation d'un arsenal juridique plus ou moins complet destiné, dans les faits, à garantir une sorte de non-belligérance pratique à l'intérieur-même des frontières neutres. À Copenhague, ces indications n'attendent pas et structurent même, nous l'avons vu, la forme de la déclaration de neutralité originelle du royaume. Les 23 articles présentés par la remise en vigueur de l'ordonnance du 4 mai 1803 ayant pour but de « régler la conduite des commerçants et gens de mer en temps de guerre entre puissances maritimes étrangères », articles immédiatement annexés à la lettre du roi informant de sa détermination à rester neutre, sont en effet là pour canaliser, autant que possible, les tentations partiales de l'un ou l'autre sujet. Très précis, l'article 13 interdisant la contrebande de guerre comporte par exemple une liste des produits que les Danois ne peuvent, sous peine de sanction, transporter au profit d'un sujet belligérant. Vis, canons, mortiers, armes, balles, fusils, pierres-à-feu, mèches, cuirasses, épées, ceinturons, selles et, plus généralement, « tous les articles manufacturés qui peuvent servir directement à un usage de guerre » sont alors, très concrètement, prohibés pour tout acte de commerce entre marchands danois et marchands français ou allemands. Contraignant, l'article 17 l'est également puisqu'il oblige tout vaisseau neutre « non convoyé par une protection militaire » à se livrer avec bienveillance à tout examen exigé par « un bâtiment armé appartenant à l'une des Puissances belligérantes » : en somme, la liberté de navigation des navires danois peut, très légalement, être momentanément interrompue par un navire français ou allemand. Ajoutées, entre autres, au cinquième paragraphe de la lettre patente de remise en vigueur de l'ordonnance de 1803 renseignant l'interdiction de s'engager en faveur des belligérants (y compris comme simple pilote de navire¹) ou à la soumission des

¹ RA, Aktstykker vedr. Londonerkonferen 1864, 2-0285/164 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission : 1846-1912, Samlede sager, n°13 et 15.

titres de presse à une censure concernant la situation militaire du royaume¹, les dispositions prises le 25 juillet 1870 témoignent bien d'une volonté d'encadrer ou de modifier une partie des habitudes de la population danoise. Elles donnent aussi, dans le même temps, une nouvelle démonstration du sérieux associé par l'État neutre à sa qualité de non-belligérant.

En 1870, cette non-belligérance est en effet – et nous l'avons déjà remarqué – le caractère prédominant de l'état de neutralité. Encore en discussion, les implications strictement morales du fait d'être neutre sont, en principe, ignorées des lois et ordonnances accompagnant les déclarations de neutralité. Un fait qui permet d'ailleurs au président américain Ulysses S. Grant de préciser, dans le cadre de la « loi de neutralité » du 22 août 1870, que « l'expression libre et entière des sympathies en matière d'intérêts publics et privés » n'est « aucunement restreinte » par les onze articles prohibant notamment l'enrôlement au service de l'un des belligérants ou l'équipement et l'armement de navires secrètement destinés à se mettre à la disposition de forces en conflit². Pour le juriste Gustave Rolin-Jaequemyns, très inspiré par la question des droits et des devoirs du neutre durant la guerre franco-allemande, l'analyse des expériences législatives britannique, américaine, néerlandaise ou espagnole indique bien le fait que, dans l'esprit des contemporains de l'affrontement, un gouvernement « remplit strictement » les devoirs imposés par la neutralité « aussi longtemps qu'il ne pose ou n'encourage pas un acte, légal ou non, et qu'il ne tolère pas un acte illégal, l'un ou l'autre systématiquement favorable à l'une des parties belligérantes³ ». *A priori*, toujours selon le théoricien belge, les lois indiquant la nature des actes illégaux qui seraient favorables aux intérêts de l'une des puissances belligérantes répondent à un pouvoir « municipal et national » et non à « une obligation parfaite dont l'un des belligérants ou tous les deux auraient le droit de réclamer l'accomplissement⁴ ». La principale évidence

¹ Dans les heures qui suivent la déclaration de guerre française, les journaux ont en effet pour ordre de ne divulguer aucune information concernant les mouvements des troupes danoises alors en activité. Cf. Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod, op.cit.*, p.239-240.

² La loi de neutralité des États-Unis, publiée le 22 août 1870, est reproduite chez Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international, op.cit.*, p.62-65.

³ *Ibid.*, p.69.

⁴ *Ibid.*, p.67.

de cette appréciation serait, pour Rolin-Jaequemyns comme pour de nombreux contributeurs à la codification du droit international des neutres, le fait que les navires du port de Newcastle aient, durant le conflit, continué à vendre leur charbon à la flotte française opérant dans la mer du Nord, et ce malgré les plaintes de la chancellerie nord-allemande tout au long de l'automne 1870¹. Effectivement, les premières lois de neutralité portées à la connaissance de la population proviennent bien, en Suisse comme en Belgique, de l'autorité souveraine de l'État neutre. Dans son « ordonnance concernant le maintien de la neutralité de la Suisse » du 16 juillet 1870, le Conseil fédéral helvétique introduit les sept articles (informant l'interdiction de l'exportation d'armes et de matériel de guerre vers les pays belligérants (article 2), la confiscation du matériel de guerre importé en Suisse par un réfugié ou déserteur français ou allemand (article 3), l'internement des réfugiés ou déserteurs se présentant en Suisse (article 5) ou la mobilisation des gouvernements cantonaux frontaliers pour s'assurer du respect de ces mesures (article 7)) en affirmant que ces derniers ont été jugés « compatibles avec la position neutre de la Suisse » et, donc, avec sa propre conception des devoirs inhérents à la qualité de neutre². Une libre appréciation nationale et souveraine que pointe, d'ailleurs, le rapport rendu par le même Conseil fédéral à la haute Assemblée, en décembre 1870 :

Le maintien de la neutralité présente de grandes difficultés, ne fût-ce déjà que parce qu'on ne possède pas de règles précises internationales sur les droits et les devoirs des neutres. On sait, par exemple, que l'Angleterre et l'Amérique du Nord n'ont mis aucun empêchement à l'exportation des armes et des munitions destinées aux belligérants³, tandis que la Suisse a trouvé qu'elle ne pouvait concilier cette exportation avec sa manière de comprendre la neutralité. Bien que

¹ Voir *Ibid.*, p.67-68. Parmi les juristes ayant travaillé sur la question, on lira particulièrement Fernand Verraes, *Les lois de la guerre et de la neutralité*, t.II, Bruxelles, Oscar Schepens & Cie Editeurs, 1906, p.126-127. On notera également le résumé, plus complet, proposé par l'Allemand Ludwig Gessner, *Le droit des neutres sur mer*, Paris, Librairie Guillaumin & Cie, 1876, p.127-131.

² « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant la position actuelle de la Suisse et les mesures à prendre pour la défense de sa neutralité (du 16 juillet 1870) », *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°29, 23 juillet 1870, p.7-8.

³ Le Conseil fédéral fait ici référence, entre autres, à l'achat, par la France, de dizaines de milliers de fusils fabriqués à Londres et Birmingham entre le mois d'août et le mois d'octobre 1870. Citant la correspondance de Granville et de l'ambassadeur nord-allemand à Londres, Ludwig Gessner évoque le chiffre de « 120 à 160 000 fusils » livrés par l'Angleterre à la France entre le 30 août et le 8 octobre 1870. Cf. Ludwig Gessner, *Le droit des neutres sur mer*, *op.cit.*, p.128.

le commerce des armes en Suisse eût à souffrir de cette appréciation sévère des devoirs du neutre, le Conseil fédéral a cru devoir persister dans cette interprétation, parce que, d'une part, elle est conforme à la ligne de conduite suivie dans des cas analogues, et que, d'autre part, elle se trouve plus en harmonie avec le sentiment populaire.¹

En Belgique, la même justification est avancée par les arrêtés royaux publiés entre juillet et septembre 1870. Le 17 juillet (pour prohiber l'exportation des chevaux « par toutes les frontières »), le 5 août (pour interdire le transit et l'exportation d'armes et de munitions vers les États belligérants), le 18 août (pour prohiber, sauf indication contraire d'un agent du ministère de la Guerre, l'exportation et le transit d'armes de luxe et de chasse ainsi que de pièces détachées d'armes) ou le 7 septembre 1870 (pour préciser et valider les dispositions précédentes tout en informant, en parallèle, l'interdiction de l'exportation des avoines, foin, paille et autres fourrages), les arrêtés insérés au *Moniteur belge* correspondent à l'idée que les autorités du royaume se font de l'expérience neutre et leur publication fait suite à des débats souverains menés au sein de corps législatifs dûment convoqués². Pourtant, quelle que soit la latitude laissée aux cabinets neutres dans leur façon de définir la neutralité, l'ombre de l'élément belligérant n'est en réalité jamais totalement étrangère aux choix assumés par ces derniers. En Belgique, la notification gouvernementale du 22 juillet 1870, immédiatement reproduite dans les colonnes du *Moniteur*, renvoie suffisamment clairement à ce poids politique du facteur étranger :

L'état de guerre existant entre deux puissances voisines, le gouvernement du roi croit devoir rappeler que la Belgique est un État perpétuellement neutre et que tout acte contraire aux devoirs de la neutralité doit, par conséquent, être soigneusement évité. Le nouveau code pénal belge, art. 123, contient la disposition suivante qu'il peut être opportun de signaler à l'attention du public : "Quiconque,

¹ « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 8 décembre 1870), *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°53, 17 décembre 1870, p.858-859.

² Pour consulter le détail des arrêtés royaux relatifs à la neutralité belge, voir Jean Servais Guillaume Nypels (dir.), *Pasinomie ou collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlement généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, vol.5, Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1870, p.394, 415, 424 et 432-433.

par des actions hostiles non approuvées par le gouvernement, aura exposé l'État à des hostilités de la part d'une puissance étrangère, sera puni de la détention de cinq à dix ans, et, si des hostilités s'en sont suivies, de la détention de dix à quinze ans".¹

La crainte d'une rupture malheureuse avec l'une des parties belligérantes structure ici l'appel lancé à la population belge. Peu importe en somme que les arrêtés signés durant les deux premiers mois de guerre soient le fruit de délibérations souveraines : le respect de ces arrêtés doit, lui, assurer à la Belgique sa bonne réputation à l'étranger. En Suisse, la liberté d'appréciation des devoirs du neutre est également susceptible d'être nuancée. Dans son rapport du 8 décembre 1870, le Conseil fédéral avoue en effet avoir agi, dans les quatre premiers mois de la guerre, en gardant constamment à l'esprit la grande proximité du danger militaire et politique représenté par l'Allemagne et la France :

La neutralité de la Suisse dans cette guerre était encore entourée de difficultés toutes particulières. Nos plus proches voisins se trouvaient en guerre l'un contre l'autre ; après avoir perdu son caractère dynastique, cette lutte prit le caractère d'une guerre de races (sic) entre deux peuples représentant justement les deux principales races (sic) dont la Suisse est composée ; en outre, elle parut revêtir l'apparence d'une guerre de la république contre la monarchie, et elle prit même ça et là un caractère confessionnel. Il n'est pas surprenant que dans de telles circonstances bien des gens en Suisse aient trouvé que leur propre cause était en jeu (...).²

Tant physique que morale, la pression exercée par l'élément belligérant conditionne donc sensiblement la direction prise par la conduite souveraine des

¹ *Bulletin usuel des lois et arrêtés concernant l'administration générale*, t.IV (1861-1870), Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1871, p.852. Rappelons ici que les journaux belges et luxembourgeois circulent sur le théâtre de guerre en 1870-1871. François Roth a par exemple très bien rappelé que l'action répressive des autorités allemandes se matérialisait, notamment en Alsace et en Lorraine, par l'interdiction de ces journaux étrangers suspectés d'entretenir une conception germanophobe de l'occupation. Cf. *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.380-381.

² « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 8 décembre 1870) », *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°53, 17 décembre 1870, p.859.

autorités neutres. Dans les faits, cela se traduit, par exemple, par des remontrances adressées à des titres de presse dont la liberté de ton peut être parfois perçue par les gouvernements neutres comme étant contraire à leurs rapports pacifiques avec l'un ou l'autre cabinet belligérant. Bien connu et très discuté par les contemporains de la guerre¹, le cas des tensions germano-belges se faisant jour, à l'automne, en raison de la germanophobie supposée de rédactions majeures du royaume neutre est à ce titre un exemple particulièrement révélateur. C'est en effet une note berlinoise du 3 octobre 1870, transmise au gouvernement belge par la légation nord-allemande de Bruxelles, qui ouvre la voie à plusieurs semaines d'intenses discussions et de réinterprétations des acquis législatifs en matière de liberté de la presse. Le baron d'Anethan a beau écrire, le 8 octobre, que « la constitution » et « les lois » belges empêchent les autorités de censurer le moindre titre de presse, il n'en avoue en effet pas moins avoir « engagé de ses amis » susceptibles « d'avoir une influence sur certains journaux » dans l'optique de guider les directeurs de ces feuilles vers « l'impartialité² ». Le 16 octobre, c'est toujours sous la pression de l'Allemagne (il multiplie alors les entretiens avec l'ambassadeur allemand Hermann Ludwig von Balan (1812-1874)) que le chef du gouvernement belge affirme avoir « fait un examen approfondi des lois spéciales en vigueur concernant la presse en dehors de la constitution » : il serait possible, pour les autorités, de réprimer un titre auteur « d'offenses envers les souverains étrangers » ou d'expulser un étranger « troublant la tranquillité publique », mais ces deux options, parce qu'elles ne sont guère invocables dans ce contexte, ne sauraient être en mesure de satisfaire la chancellerie berlinoise. Impuissant, d'Anethan va jusqu'à solliciter de véritables consignes en provenance de Berlin : si c'est ce que « demande » Bismarck, il se dit en effet prêt, dans la même

¹ Le débat soulevé par les remontrances allemandes au sujet de la presse belge est largement évoqué, par exemple, par le pamphlet (anonyme) *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870* (Bruxelles, Chez Les Principaux Libraires, 1870, p.15-18). L'essai de Désiré de Garcia de la Vega lui est par ailleurs entièrement consacré (*La neutralité de la Belgique et la liberté de la presse*, Bruxelles, Aug. Decq. Libraire-éditeur, 1870, 14p.).

² Lettre de d'Anethan à Jean-Baptiste Nothomb, Bruxelles, 8 octobre 1870, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

correspondance du 16 octobre, à « faire une nouvelle loi¹ ». S'il n'en est rien, nul doute que le poids de l'Allemagne explique largement les discours donnés par d'Anethan et ses amis de la majorité, les 9 et 21 décembre, à la tribune de la Chambre des représentants. Le 9 en effet, c'est un Jean-Joseph Thonissen éreinté par plusieurs jours de tensions germano-belges qui interpelle ses collègues députés, affirmant qu'il était temps de « réclamer » la confection d'un « code international » enfin apte à préciser les droits et les devoirs des États neutres². Le 21, d'Anethan rappelle devant le Sénat la « tâche si difficile et si ardue » que doit remplir la Belgique neutre, invitant « ceux qui reçoivent l'hospitalité » belge à ne pas la rendre « plus difficile encore ». Il ajoute alors cette « recommandation patriotique » :

Le gouvernement et tous les citoyens sont obligés de respecter les lois de la neutralité ; la presse seule ne peut avoir la prétention et n'a pas le privilège de s'en affranchir.³

Associés à la reproduction, par le *Moniteur*, d'articles de presse appelant à la « prudence » et à la « modération » des rédactions du royaume⁴, ces discours prouvent la fragilité de l'indépendance de jugement des décideurs neutres ; souverains, leurs choix ne sont pas moins motivés par le souci permanent de ne pas s'attirer les foudres de l'une des parties belligérantes. Dans le cas de la Belgique de l'automne 1870, le fait que la partie manifestant un certain agacement à l'égard de Bruxelles soit celle dont les triomphes militaires et les appétits territoriaux ne cessent d'impressionner renforce, naturellement,

¹ Dépêche de d'Anethan à Jean-Baptiste Nothomb, Bruxelles, 16 octobre 1870, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 décembre 1870, p.275.

³ Annales parlementaires de Belgique, *Sénat, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 21 décembre 1870, p.60.

⁴ Le 15 novembre 1870, d'Anethan est interpellé à la Chambre des représentants au sujet de recommandations apparues, notamment, dans le *Moniteur belge* du 22 octobre. Le chef du gouvernement assume cette démarche : il explique que les autorités « n'ayant aucune action sur la presse », la publication d'une « déclaration de principe » faite « d'articles de journaux » qui « répondaient » à la pensée du cabinet en conseillant « une ligne de prudence et de modération » semblait, à cet instant, la meilleure réponse possible au défi soulevé par la germanophobie supposée d'une partie des rédactions du royaume. Voir Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 15 novembre 1870, p.145-146.

l'impression d'impuissance véhiculée par les membres du gouvernement. Ici encore, le fait que la neutralité belge soit permanente et internationalement reconnue ne change rien à la problématique : les droits et les devoirs de ses citoyens neutres sont, dans les faits et en partie au moins, conditionnés par l'appréciation qu'en fait l'Allemagne. La même situation contraignante est par ailleurs observable, dès le mois d'août, en Suisse. Le 12 août 1870 en effet, le président de la Confédération, Jakob Dubs, réceptionne un courrier d'un citoyen de Genève se plaignant de la parution, dans sa ville, d'un journal « français » – *La Révolution* – dont le propos ferait courir un risque à la neutralité helvétique. Le 13, un autre habitant de Genève se joint à cette démarche et fait parvenir au Conseil fédéral un exemplaire du journal incriminé. Au même instant, le Conseil admet, dans une note, avoir accusé réception de plusieurs communications « portant que la population frontalière allemande manifesterait une certaine irritation à l'encontre de la Suisse ». Le 25 août, une nouvelle lettre d'un Genevois se plaint auprès des autorités fédérales du message partisan assumé par le journal les *Nouvelles du jour*, message qui irait à l'encontre des intérêts de l'État neutre tant pour son aspect antiallemand que pour ses efforts en faveur de la déchéance de Napoléon III. Le 5 septembre, un supplément du titre neuchâtelois *La Solidarité* relaie un manifeste de l'Association internationale des travailleurs s'adressant à ses sections et demandant, en somme, de s'engager résolument en faveur de la République française. Pour Jakob Dubs et ses collègues du Conseil fédéral, c'en est trop : de telles libertés journalistiques concourent à la détérioration des rapports germano-helvétiques, particulièrement au moment où l'indignation des Suisses devant le siège de Strasbourg prend, nous le verrons, des proportions de plus en plus incontrôlées. Poussés par la crainte de réprimandes allemandes, ces derniers se décident à agir et acceptent donc, implicitement, le fait que la pression étrangère puisse conditionner leur propre conception de la liberté de la presse. Le 5 septembre, Dubs demande en effet au chef de l'antenne du département de la Justice et de la Police à Genève, Philippe Camperio (1810-1882), d'enquêter sur les journaux incriminés par certains citoyens de la cité : à cette occasion, Camperio se permet d'adresser un avertissement aux rédacteurs ainsi qu'à l'imprimeur du journal *Nouvelles du jour*. Parallèlement, une enquête est ouverte, dès le 7 septembre, par le Conseil d'État

du canton de Neuchâtel : il s'agit de localiser les agents de l'Internationale à l'origine de l'appel aux armes¹. Plus encore, le Conseil fédéral se décide à faire parvenir aux autorités cantonales une circulaire « concernant la manière dont est observée la neutralité », circulaire dont les termes trahissent on ne peut plus explicitement l'influence de l'élément étranger dans la définition des droits et des devoirs du neutre :

Il est parvenu à notre connaissance un certain nombre de faits qui nous portent à croire que des influences étrangères se produisent dans le but de compromettre la position neutre de la Suisse. On s'attache en même temps à répandre systématiquement à l'étranger le bruit, mensonger et calomnieux, que la population suisse favoriserait telle ou telle des parties belligérantes (...). Nous estimons, par conséquent, qu'il est de notre devoir d'engager les hauts gouvernements cantonaux à exercer une surveillance plus active pendant la durée de la guerre et à intervenir avec énergie et immédiatement contre des tentatives de compromettre, soit verbalement, soit par écrit, ou par tout autre acte, la neutralité de la Suisse. Nous devons tout particulièrement insister pour qu'il soit recommandé à la presse de votre Canton de ne pas prendre ostensiblement parti et de refuser l'insertion d'articles qui ne viennent pas de source bien connue, ainsi que celle d'articles provocateurs ou d'insinuations mensongères. Nous vous engageons pareillement à avoir l'œil sur ce qui se passe dans les établissements publics, en particulier à la frontière, et à recommander au public de se tenir sur la réserve vis-à-vis de l'étranger. (...) L'agitation actuelle des esprits dans tous les États qui nous entourent et l'excitation des ressortissants de ces pays qui séjournent parmi nous, exigent pendant la guerre des mesures de précaution qui, d'ailleurs, sont inconnues dans la Suisse libre. Nous avons cependant la conviction que notre population tout entière, de même que notre presse, s'imposeront volontiers une réserve momentanée, justifiée par des considérations de patriotisme.²

¹ L'ensemble de ces pièces, depuis la première lettre genevoise s'inquiétant de la partialité de certains journaux jusqu'aux pièces structurant l'enquête préliminaire du Conseil d'État de Neuchâtel au sujet de l'appel de l'Association internationale des travailleurs, sont consultables dans le dossier 44#489 du fonds E2#1000 des Archives fédérales suisses.

² « Extrait des délibérations du Conseil fédéral (du 20 août 1870) », *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°36, 24 août 1870, p.245-246.

Ce qu'inspire le facteur étranger n'est autre, ici, que la nécessité de clairement limiter la liberté d'expression des commentateurs suisses. En demandant aux gouvernements cantonaux d'exercer une surveillance accrue, d'empêcher la publication d'articles jugés contraires aux intérêts de la neutralité et en préconisant, en prime, une attention particulière pour les dynamiques se faisant jour « dans les établissements publics », le Conseil fédéral adopte une conception contraignante des devoirs du neutre directement inspirée des remarques alors audibles depuis le territoire d'un État belligérant. Non seulement la Suisse conditionne-t-elle ainsi sa souveraineté à l'appréciation qu'en font ses puissants voisins, mais elle réalise là, aussi, un acte de censure que l'on imaginerait *a priori* plutôt réservé à un pays en guerre. Frappée par les implications pratiques de la circulaire, la population suisse peut en tout cas concrètement mesurer l'influence coercitive de l'état de guerre touchant ses plus proches voisins.

I. 4. 3. La population neutre en temps de guerre : un quotidien bouleversé ?

Entre mobilisation de corps d'observation pour garder les frontières et promulgation de lois de neutralité, les devoirs inhérents au statut de non-belligérant bouleversent-ils le quotidien de la société neutre ? Ressent-elle, elle aussi, le poids d'une situation qui, nous l'avons vu, paraît parfois comparable à celle d'États effectivement engagés dans un conflit militaire ? À en croire, par exemple, les réclamations adressées par les populations frontalières au ministère belge de la Guerre entre les mois de septembre et de décembre 1870, nul doute que certains neutres seraient bien tentés de répondre à ces questions par l'affirmative. Dans l'un des dossiers du fonds 1870-1871 du Musée royal de l'armée belge, ce sont en effet non moins de 69 documents qui viennent démontrer, en somme, combien le stationnement et l'entretien d'une armée d'observation de 80 000 hommes peuvent causer de difficultés et d'angoisses à des habitants pas forcément habitués à vivre au rythme des obligations militaires. 26 de ses 69 pièces sont en réalité des lettres de résidents qui, sous forme de pétition ou *via* la plume du seul bourgmestre, demandent au gouvernement le renvoi ou la diminution des régiments ou détachement logés au sein de leur commune. La plupart justifient leur requête par les charges en nourriture et en aménagements que ferait peser la présence de soldats sur la collectivité, charges qui deviendraient insupportables à l'approche d'un hiver que l'on pressent rigoureux. C'est notamment le cas du bourgmestre de Beaumont, le 13 décembre 1870 : selon ce magistrat, le cantonnement de 80 hommes est excessif pour la capacité d'absorption de sa commune, et un effectif « réduit à 20 hommes » suffirait au succès de la mission du 9^e de ligne (à savoir empêcher l'importation de troupeaux de bêtes malades¹). Un propos identique est assumé, par exemple, par les autorités municipales de Herve, tout près de Liège : le 3 octobre 1870, ces dernières s'adressent au ministre de la Guerre pour obtenir le renvoi pur et simple de l'escadron de lanciers qui stationne chez eux depuis le 13 septembre et qui, selon eux, « occasionne des dépenses excessives² ». À l'inverse, d'autres habitants s'inquiètent surtout de la proximité de troupes

¹ MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°2.

² MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°28.

belligérantes et voudraient que leurs angoisses quotidiennes soient apaisées par la présence de miliciens belges. Ainsi les résidents de Carlsbourg demandent-ils expressément, le 14 octobre, le retour des deux compagnies qui s'étaient déjà établies dans leur commune en septembre¹. Ceux de Chimay sont très clairs : leur position à l'extrême frontière inspire « des craintes continuelles » qui ne « seraient rassurées », indiquent-ils dans une pétition datée du 28 septembre, que lorsque leur ville « sera occupée militairement² ». Depuis Néchin, le 1^{er} octobre, les confessions sont des plus alarmantes : plusieurs compagnies d'infanterie seraient nécessaires pour protéger les biens et propriétés de la population contre « l'invasion des pillards français qui encombrant la frontière ». La police locale serait en effet insuffisante « contre des masses de sept cents hommes quelquefois davantage qui enlèvent les récoltes et pillent les maisons³ ». Le 1^{er} décembre à Nismes, la population se résout elle aussi à prendre la plume pour réclamer au ministre de la Guerre « un petit détachement de troupes qui serait placé en cantonnement jusque des temps meilleurs » dans le but de protéger des habitants que seule une forêt sépare de la France et, donc, de « fuyards des armées belligérantes » ou « d'individus sans ressources fuyant les pays investis⁴ ». Pour le ministre Guillaume, ces diverses réclamations, symboles de la particularité de l'instant et des difficultés induites par la neutralité armée, justifient en tout cas la rédaction d'une lettre rappelant aux autorités provinciales l'inévitabilité de certaines frustrations : « La guerre occasionne des maux inévitables dont les armées et surtout les militaires ne peuvent être rendus responsables », lance notamment le confident du roi non sans admettre le peu de confiance que lui inspirent les réfugiés français souvent amenés à être en contact direct avec ces résidents frontaliers⁵. À la Chambre des représentants, le poids de l'œuvre de neutralité armée se fait également régulièrement sentir. Le 23 novembre 1870, la séance s'ouvre sur une motion d'ordre inspirée d'une « pétition d'une pauvre femme sur le point d'accoucher » demandant, désespérée, un congé illimité pour son mari milicien mobilisé dans le cadre de la

¹ MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°12.

² MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°13.

³ MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°47.

⁴ MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°48.

⁵ MRA, 1870/1871, 19/19, n°217, pièce n°65.

défense des frontières¹. Le 2 décembre, ce sont des soldats belges eux-mêmes qui, visiblement éreintés par leur service, prient les parlementaires de les renvoyer dans leurs foyers ; stationnés à Bruges, où ils ne seraient plus que 33 à être sous les drapeaux, les miliciens voient le licenciement de leurs camarades comme « une injustice » et insistent sur la durée, trop importante, de leur tâche². Le 17 janvier 1871, les requêtes se multiplient, permettant de mesurer la charge que peut représenter, pour une famille, le départ de l'un de ses membres pour l'armée d'observation. Un certain De Cuyper, ouvrier cultivateur, qui demande le retour de son fils incorporé au 3^e régiment d'artillerie, le dit Langle, ouvrier houilleur, qui voudrait voir son fils revenir du service ou encore Mme Chapelle, une veuve ayant le temps long face à l'absence de son fils : tous ont une raison de s'adresser aux autorités pour faire part des difficultés qui sont les leurs dans ce contexte bien particulier de l'hiver 1870-1871³. Oui, la démonstration défensive exigée par le statut d'État neutre influence directement le quotidien de ces Belges. Et quelle différence y aurait-il, d'ailleurs, entre les charges imposées par des troupes d'occupation belligérantes et celles que font peser les détachements de l'armée neutre d'observation sur les villages qui leur servent de cantonnement ? Ou entre la détresse d'une famille belge amputée de l'un de ses membres parti pour le service et celle d'un foyer français ou allemand abordant l'hiver avec la même contrariété ?

C'est bien ce type de questionnements qui, en Suisse, motive la fondation d'œuvres philanthropiques spécifiquement consacrées au soulagement des miliciens appelés sous les drapeaux et de leurs familles. L'initiative d'une certaine « Madame Graeser », artiste de profession, est de ces œuvres : à Sion, dans la semaine du 4 août 1870, cette dernière organise en effet un concert dont la moitié du produit net doit être remise au premier magistrat de la municipalité afin d'être appliquée en faveur des familles des « militaires pauvres » du premier bataillon valaisan appelés au service. Porte-voix de la démarche, le *Confédéré du Valais* y voit un élan de solidarité nécessaire et salue, signe des impressions du

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 23 novembre 1870, p.169.

² *Ibid.*, séance du 2 décembre 1870, p.236.

³ *Ibid.*, séance du 17 janvier 1871, p.371.

moment, « des miliciens qui ont tout quitté et [qui] feront peut-être le sacrifice de leur vie¹ ». À Neuchâtel, c'est le 30 juillet que les habitants découvrent, dans leurs journaux, les initiatives destinées à soutenir les locaux touchés par le poids de la mobilisation. Au sein du Conseil municipal, une antenne est ainsi imaginée dans cette seule optique : soins, habillement et questions s'asile seront, pense-t-on, ses principaux défis². À l'échelle nationale, l'agitation n'attend pas : dès le 24 juillet, le Comité de secours aux militaires suisses se fait en effet connaître du public, insérant dans les principales feuilles du pays une proclamation destinée à présenter ses statuts ainsi que ses ambitions prioritaires. En correspondance amicale avec le Comité international de la Croix-Rouge à Berne, l'association propose à des sociétés cantonales de se former en réaction à la mise sur le pied de guerre de l'armée fédérale. Selon ses fondateurs, les difficultés liées à la mobilisation sont évidentes et la solidarité doit, pour les soldats comme pour leurs proches, être massive. On recommande alors, sur fond d'attente des premiers combats sur le Rhin, l'organisation de « dépôts d'ustensiles sanitaires », la préparation de « matériel d'ambulance » et de « moyens de transport » ainsi que le recrutement de volontaires pour les ambulances et la mise en place de moyens réguliers de souscription³. Le 11 septembre, un Comité de secours pour les militaires suisses du canton du Valais annonce sa constitution, révélant, en pratique, la bonne réception de l'appel du 24 juillet : détaillé par voie de presse, son but est de centraliser les dons des citoyens et de diriger de potentiels volontaires vers le service sanitaire des armées⁴. À Genève, la formation d'une antenne identique est décidée le 27 juillet et portée à la connaissance du public le lendemain⁵. Tout au long de la guerre et particulièrement lorsque la mobilisation de l'armée suisse atteint son paroxysme (en juillet-août 1870 puis en janvier-février 1871), nombreux sont ainsi les événements et messages témoignant du souci charitable de la population helvétique pour ses propres soldats. Le 10 août au soir, le théâtre de Neuchâtel abrite par exemple une représentation de la Société littéraire d'Athénée, représentation dont les

¹ *Le Confédéré du Valais*, 4 août 1870.

² *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 30 juillet 1870.

³ Cet appel du 24 juillet est reproduit, par exemple, par la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 30 juillet 1870. On le retrouve également dans le *Journal de Genève* du 27 juillet.

⁴ *Le Confédéré du Valais*, 11 septembre 1870.

⁵ *Journal de Genève*, 28 juillet 1870.

bénéfices doivent être reversés au profit « des familles dont les chefs sont à la frontière¹ ». Le 27 novembre, un concert donné par la société de musique « l'Avenir » consacre le produit de sa prestation au bataillon neuchâtelois tout juste rappelé sous les drapeaux². La veille, le Comité de Neuchâtel en faveur des soldats mobilisés pouvait d'ailleurs faire un bref bilan des dons déjà récoltés au profit de ce bataillon : il y informait de la livraison de non moins de 58 paires de caleçons, 94 paires de chaussettes, 51 chemises, 21 gilets ainsi que de dizaines de ceintures³. À Genève, une « solennité musicale » est proposée par des amis du Comité de secours local dans la semaine du 8 août 1870 : l'encart annonçant la tenue de l'événement – qui doit se dérouler à la cathédrale Saint-Pierre – espère qu'une foule nombreuse assistera à ce concert classique afin de participer aux efforts entrepris dans le but de soulager, dans ces « circonstances critiques », les familles de miliciens convoqués⁴. Le 12 août, c'est à un prêtre genevois, un certain Mgr Greith, que l'on doit une déclaration des plus sérieuses : les fidèles devraient en effet, selon lui, « accepter les sacrifices » liés aux « nécessités de la guerre » en embrassant notamment l'idée de venir en aide « aux familles qui souffrent par l'absence de leur chef⁵ ». Le samedi 13 août, à 20 heures, la salle de la Réformation de la cité du Léman organise elle aussi un « grand concert national » durant lequel les prestations des chorales du canton doivent permettre de récolter des fonds en faveur des militaires suisses⁶. Une expérience similaire est par ailleurs reproduite, toujours à Genève, le dimanche 21 août ; ce jour-là, les « Sociétés chorales et musicales de Genève » se donnent en spectacle au Jardin anglais en l'honneur de leurs compatriotes bien occupés à défendre la neutralité de la Confédération⁷. Ailleurs, les manifestations du même type ne manquent pas, en témoignent par exemple ce concert donné au temple Saint-François de Lausanne, le dimanche 7 août⁸, et cet autre spectacle musical assuré le 3 août, sous les voûtes de la cathédrale Saint-Nicolas, par la « Société de chant » de Fribourg (et dont la recette de 1052 francs est, naturellement, remise

¹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 10 août 1870.

² *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 23 novembre 1870.

³ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 26 novembre 1870.

⁴ *Journal de Genève*, 9 août 1870.

⁵ *Journal de Genève*, 12 août 1870.

⁶ *Journal de Genève*, 13 août 1870.

⁷ *Journal de Genève*, 20 août 1870.

⁸ *Gazette de Lausanne*, 4 août 1870.

aux « familles des soldats indigents appelés aux frontières¹»). Quel que soit l'événement considéré, la fréquence de ce genre de réunions permet de constater l'état d'anxiété dans lequel se trouvent les Suisses face aux défis nationaux soulevés par la guerre de 1870 ; la neutralité armée paraît en effet comprise comme une épreuve dont la difficulté justifie la formation d'associations et l'organisation de manifestations généralement réservées, nous le verrons², à l'œuvre de bienfaisance orientée vers les soldats et civils français et allemands. De là à affirmer que les neutres ont l'impression d'être eux-mêmes en guerre, il n'y a qu'un pas que certains, directement touchés par l'impact physique et moral des devoirs attendus de l'État neutre, n'hésitent pas à franchir.

Parmi les témoignages corroborant cette impression, les lettres que transmettent quelques-uns des milliers de soldats mobilisés à la frontière figurent en bonne position. Comment ne pas imaginer le pire lorsque l'on est, par exemple, un lecteur du *Confédéré du Valais* du 28 août 1870 ? Ce jour-là, le journal publie en effet, sur l'ensemble de sa deuxième page, une lettre d'un « militaire valaisan » ayant participé aux répétitions d'une division de l'artillerie de montagne à Thoune, à l'occasion de l'appel aux armes prononcé en juillet. Les exercices décrits, effectués entre le 11 et le 14 août, donnent une idée du danger que ferait peser une incursion étrangère hostile sur la Confédération. Tirs d'artillerie, combats de retraite des soldats suisses, progression très délicate des chevaux et des charrettes sur de sinueux chemins de montagne, manque de médecins pour prendre soin des combattants les plus fragilisés : rien ne laisse présager une conduite optimiste des opérations militaires, d'autant que des miliciens prenant part à l'exercice et plusieurs chevaux reviennent de cette sortie blessés et un brin déboussolés par l'absence de soutien médical au sein de la division³. Fin novembre, une lettre d'un sous-officier du 45^e bataillon vaudois se charge bien de décrire l'imprévisibilité des travaux de surveillance du territoire :

À peine installés dans les lieux qu'on pensait être notre résidence, nous devons partir pour une autre destination. Hier, la nouvelle inattendue nous arriva. Nous

¹ *Gazette de Lausanne*, 7 août 1870.

² Voir titre II.1.3. de notre étude.

³ *Le Confédéré du Valais*, 28 août 1870.

quittons le Jura bernois pour aller occuper la frontière neuchâteloise. On dit que ce sont les mobiles et les francs-tireurs qui sont la cause de notre déplacement. Ce matin, nous avons été remplacés aux avant-postes par nos camarades du 84^e bataillon de Genève. Les Vaudois avaient été disloqués dans quatre villages du district de Porrentruy. Ce sont les chasseurs de droite de Lausanne et de Lavaux qui ont eu le grand honneur et le privilège d'arrêter les uhlans. Quel émoi dans les postes ! Quelle curiosité dans la troupe ! Pour quelques-uns, il y a même de l'anxiété, car c'est la terrible cavalerie des Prussiens qui s'avance. (...) Dimanche, nous avons passé par Porrentruy, où nous avons trouvé nos camarades et amis du 70^e bataillon. Ils étaient heureux de nous voir arriver parce que cela leur annonçait le terme de leurs fatigues. C'est près de Courchavon que nous avons rencontré le 46^e. Ce jour-là nous avons célébré le culte. Sous la voûte des cieux, M. L'aumônier Londriset a prononcé un sermon que tous ont entendu avec un profond recueillement. Dans des paroles éloquentes il a donné du courage aux soldats pour endurer les fatigues et les privations.¹

Mouvement de troupes effectué dans l'urgence, relève de garde, arrestations d'unités étrangères armées, privations et fatigue générale : le seul élément différenciant le service helvétique de celui qu'honorent alors Français et Allemands ne résiderait, d'après cette correspondance, que dans l'absence de coups de feu. Et ce ne sont certainement pas les cérémonies de départ des bataillons organisées par telle ou telle municipalité qui nuanceront le sentiment de gravité accompagnant la mission des soldats suisses. En l'honneur du 23^e bataillon neuchâtelois, les paroles suivantes sont prononcées par les autorités locales, le 16 novembre 1870 :

Le peuple suisse aime la paix ; il a horreur de la guerre. Mais il veut rester maître chez lui, et il ne reculera devant aucune extrémité, il n'hésitera devant aucun sacrifice plutôt que de souffrir qu'on porte atteinte à sa neutralité, qu'il envisage comme la condition de son existence. Soldats ! Comme vos camarades qui vous ont précédés à la frontière et dont vous allez prendre la place, vous montrerez, par

¹ Datée du 25 novembre 1870, la lettre, transmise au *Nouvelliste vaudois*, est publiée par le *Confédéré du Valais* du 1^{er} décembre 1870.

vosre conduite, par vosre discipline, par vosre constance dans les fatigues, que la Suisse, au moment du danger, peut compter sur chacun de ses enfants.¹

Le souffle de ce danger, nul doute que les miliciens et citoyens installés à Bâle le connaissent. C'est en tout cas ce qu'indique, par exemple, ce témoignage reproduit par la presse dans la première semaine du mois d'août 1870 :

Dès vendredi soir [30 juillet 1870], il s'était répandu le bruit que le lendemain matin, il pourrait survenir quelque affaire qui nous arriverait du côté d'Huningue ou d'Eimeldingen. Ce jour-là, disait-on, il était arrivé dans ces localités un général français quoiqu'il ne s'y trouvât jusqu'ici qu'un faible bataillon de dépôt ; d'autre part, on avait requis dans tous les villages d'Alsace un grand nombre de chars qui devaient être attelés de quatre chevaux, pour être dirigés sur Belfort, qui fourmillait de troupes. On disait qu'il s'agissait d'une rapide mise en mouvement de toutes ces troupes d'abord par le chemin de fer, puis par des chars au bord du Rhin (pour tenter le passage du fleuve dans la proximité immédiate de Bâle). Aussi dès 3 heures du matin, samedi, la plus grande partie des troupes fédérales en garnison à Bâle et dans les environs se trouvaient sur pied et prenaient position soit sur la frontière de la rive droite du Rhin, soit sur les hauteurs de la rive gauche. Les lunettes des officiers et des curieux se dirigeaient avec obstination sur le cours du fleuve en aval de Bâle, et les gens à oreille fine prétendaient déjà distinguer les coups de fusil et le bruit sourd du canon. Mais rien n'a bougé.²

L'excitation est palpable, de même que l'angoisse qui accompagne ces rumeurs et qui oblige chacun à se préparer, ni plus ni moins, à un affrontement physique avec l'une des parties belligérantes. Que le quotidien des Bâlois s'en trouve chamboulé, cela na rien de surprenant. Par centaines, les soldats fédéraux se fraient un chemin jusqu'aux avant-postes de leur ville, invitant la population à croiser les doigts pour que les bruits d'accrochages à la frontière helvétique ne soient le fruit que d'imprécises indiscretions. Fin janvier et dans les premiers jours du mois de février 1871, lorsque l'effectif débandé de l'armée de l'Est frôle la frontière, les témoignages au ton solennel se multiplient et inspirent,

¹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 19 novembre 1870.

² D'abord rédigée à l'attention du *Volksfreund* de Bâle, la lettre est reproduite par le *Journal de Genève* du 6 août 1870.

naturellement, des émotions similaires. Un officier du 40^e bataillon de Sion, en postes aux Brenets, décrit par exemple, le 3 février, le sérieux de la mission de son régiment : après avoir prêté serment, les soldats du bataillon arrivent à la Chaux-de-Fonds transis de froid et « ressemblant à des vieillards », pressés d'arracher leurs billets de logement afin de se réchauffer. Les 29, 30 et 31 janvier, journées et soirées sont rythmées par la relève de positions de surveillance du côté du Locle. Le 1^{er} février, point de « baptême de feu » mais une installation vers un avant-poste « harcelé par l'arrestation de fuyards, de blessés, de malades, de tous les corps et de bagages de toutes espèces ». Le 2 février, le son de la fusillade est si proche qu'une sentinelle appelle la garde aux armes : une colonne française « s'avance à une centaine de pas et l'officier monté veut violer le sol suisse ». Il faut, toujours selon notre témoin, la fermeté de l'officier suisse pour désarmer le Français téméraire ainsi que ses 522 hommes soucieux de ne pas voir leurs armes remises aux Allemands. Dans l'après-midi, des officiers prussiens se présentent encore au même poste, cherchant à connaître le sort réservé aux Français qu'ils poursuivaient et tentant même de se renseigner à propos de « la force » de la position helvétique leur faisant barrage¹. Le fait que cette lettre soit, tout comme les précédentes, immédiatement publiée par les journaux donne une idée de l'humeur générale : le public suisse a accès à ces comptes rendus militaires et il peut trembler, en même temps que ses compatriotes partis pour la frontière, pour la préservation de sa tranquillité. Il le peut d'autant plus que la presse du début de l'année 1871 recèle d'observations du même type. C'est le cas dans le *Confédéré du Valais* des 16 et 19 février 1871, sous la plume appliquée d'un officier du 53^e bataillon valaisan stationné aux Verrières à la toute fin du mois de janvier. Dans le journal du 16, cet acteur direct de la neutralité armée est formel : le jeûne accompagnant les marches entreprises par un froid glacial est difficile à supporter, la garde nécessite une concentration de tous les instants et l'alerte est régulièrement donnée lorsque des uniformes belligérants se montrent à quelques mètres du territoire. Le 28 janvier, plusieurs fourgons, deux ambulances et une cinquantaine de soldats français sont ainsi « à une portée de fusil de la limite de la Suisse » et l'excitation gagne les miliciens neutres en faction : on bat la générale, le reste du bataillon

¹ *Le Confédéré du Valais*, 9 février 1871.

« accourt » et le calme n'est restauré que lorsque l'on s'aperçoit qu'il s'agissait d'une « fausse alerte¹». Le 31, les raisons de battre le rappel sont peut-être plus évidentes :

Nouvelle générale pour partir pour les Verrières, le bataillon arrivé à Fleurier rencontre la tête de colonne de l'artillerie française se rendant prisonnière en Suisse : grande fut notre émotion, plus grande encore notre surprise : la route était tellement encombrée et la marche de nos soldats en fut si fort retardée par les dangers et les obstacles de toute espèce, que nous n'arrivâmes aux Verrières, quartier de notre brigade, que vers les 5 heures. Vous dire l'impression, les sentiments divers qui traversaient nos esprits pendant cette rude traversée, nous renonçons à le faire, chacun les devine sans peine (...).

Les 1^{er} et 2 février 1871, lors de l'arrivée des près de 90 000 hommes de l'armée de l'Est, ce sont naturellement des scènes de capitulation que relaie l'officier du 53^e bataillon du Valais : efforts liés au désarmement des Français, transformation des Verrières en un « vaste camp improvisé », émotion des populations locales, improvisation d'ambulances dans « les temples et les écoles » et autre abattage de chevaux blessés et malades offrent à ce tour de service des reflets pour le moins dramatiques et sérieux². Ces mêmes reflets, le lectorat suisse les retrouve, au même instant, dans une correspondance de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* : la vallée des Verrières est entièrement « parsemée de feux de bivouac », y explique un homme installé à la frontière le 1^{er} février, et la responsabilité des troupes fédérales est des plus importantes, depuis le désarmement et l'accompagnement des Français neutralisés jusqu'à la garde de bâtiments réquisitionnés ou à la surveillance de bois depuis lesquels se font entendre des tirs de francs-tireurs et d'Allemands évoluant bien trop près du sol neutre³. Une solennité que les Suisses peuvent par ailleurs eux-mêmes contempler lorsque vient le temps du retour des hommes mobilisés. C'est le cas, par exemple, des habitants de Neuchâtel qui, dans l'après-midi du 6 janvier, sont invités à assister à la cérémonie célébrant le

¹ Publiée en deux parties, la lettre de l'officier valaisan est datée du 7 février 1871. Cf. *Le Confédéré du Valais*, 16 février 1871.

² *Le Confédéré du Valais*, 19 février 1871.

³ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 25 février 1871.

retour du 23^e bataillon de la ville. Obéissant à un protocole visiblement bien maîtrisé, ce retour prend des airs de marche victorieuse :

Chacun était joyeux de revoir nos jeunes milices, qui de leur côté paraissent heureuses de rentrer dans leurs foyers, avec le sentiment du devoir accompli envers la patrie pendant une si rude saison. Le bataillon a fait son entrée en ville dans le plus bel ordre, et comme de vieilles troupes. Il a été harangué et remercié dignement sur la place du collège par M. le conseiller d'État Touchon, puis les soldats ont reçu les billets de logement.¹

Rythmé, en 1870-1871, par les rumeurs de violation de frontière, les lettres de mobilisés, les fêtes de départs et d'arrivées de bataillons, les charges liées au logement et à l'entretien des miliciens ou par l'accueil de soldats belligérants désarmés, le quotidien du neutre subit forcément, en Belgique comme en Suisse, l'impact des obligations défensives induites par l'état de guerre existant entre les deux puissances que sont la France et l'Allemagne. La proximité de théâtre de guerre joue ici à plein, au même titre, d'ailleurs, que la réputation d'institutions neutres placées sous le patronage juridique des principales chancelleries européennes. De fait, les témoignages véhiculant l'impression de vivre la guerre ne manquent pas, et les difficultés que rencontrent les populations et les armées neutres ne sont pas toujours éloignées de celles auxquelles sont alors confrontées les sociétés belligérantes. Plusieurs années après l'expérience de la neutralité armée de l'année 1870-1871, le souvenir des ordres de mobilisation est d'ailleurs passionnément entretenu par les vétérans ayant bivouaqué le long des frontières neutres. En Belgique, un arrêté royal crée, le 20 septembre 1911, une médaille commémorative destinée à être décernée à l'ensemble des miliciens mobilisés entre le 15 juillet 1870 et le 5 mars 1871. Représentant les armes du royaume, la mention « 1870-1871 » ainsi que la devise « l'union fait la force », la pièce n'est autre qu'une célébration de la neutralité victorieuse et consacre ainsi, en quelque sorte, les témoignages déjà graves et solennels exprimés par les contemporains des événements². En Suisse, le travail mémoriel se fait notamment à travers des publications qui, dans le premier quart du XX^e

¹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 7 janvier 1871.

² Une photographie de la médaille est consultable en annexe (n°VII.2.).

siècle, tâchent de rendre hommage aux troupes convoquées, à partir du mois de juillet 1870, sous l'autorité du général Herzog. En 1916, le premier lieutenant Wilhelm Meyer publie par exemple un recueil de souvenirs de soldats suisses sous le titre *À la frontière* ; en pleine guerre mondiale, l'auteur admet vouloir offrir aux Suisses les scènes « les plus caractéristiques de l'occupation des frontières » afin de motiver « un esprit prêt à la défense de la patrie¹ ». En 1921, à l'occasion du cinquantenaire de la mobilisation, un manuel récapitulant les grandes étapes de la levée des troupes est distribué aux vétérans vaudois se réunissant à Lausanne. La bonne tenue et l'humanité des miliciens helvétiques y sont saluées, les menaces ayant été, selon les concepteurs de cette compilation de témoignages, bien réelles sur divers points de la frontière². Il y aurait donc en somme, tant à Bruxelles que dans les cantons suisses, de quoi se féliciter de la préservation de l'intégrité du sol national tout au long du grand choc franco-allemand ; les dangers existaient et méritaient d'être compris et anticipés non seulement par les autorités militaires, mais aussi par les milliers de civils dont le quotidien devait également être bouleversé.

¹ Wilhelm J. Meyer, *À la frontière en 1870-1871 : souvenirs extraits des récits de soldats suisses*, Lausanne, Georges Bridel & Cie Éditeurs, 1916, p.2-5.

² *1870-1871 : Souvenirs des frontières. Offert aux vétérans vaudois pour la réunion du 20 février 1921 à Lausanne*, Lausanne, Imprimeries Réunies S.A., 1921, p.4.

Conclusion de la partie I

Comprise comme une garantie juridique née de la rencontre entre les droits et les devoirs induits par l'état de non-belligérance, la neutralité est-elle seulement possible lors de la guerre franco-allemande ? Poser cette question, c'est d'abord admettre l'indiscutable modernité du conflit et de ses résonances. Le neutre de l'été 1870 est en effet un témoin dans de bonnes dispositions techniques et pratiques : déjà mis en confiance par plusieurs années de dynamisme journalistique (apparition et consécration des correspondances particulières, création de rubriques spécifiquement consacrées aux actualités étrangères), le développement du télégraphe lui a permis de se rapprocher du dehors et de se familiariser avec la notion de rapidité (voire de quasi-immédiateté, notamment *via* la rubrique « dépêches télégraphiques » qui s'invite dans la totalité des titres de presse à partir du milieu des années 1850). Disposant de plusieurs milliers de kilomètres de lignes et de fils ainsi que de centaines de bureaux télégraphiques lorsque l'affaire du trône d'Espagne prend des airs d'explosion diplomatique, Danemark, Suisse et Belgique n'échappent nullement à la démonstration technique des Européens de *l'Année terrible*. Comme ailleurs, les journaux qui y sont imprimés mobilisent leur savoir-faire et accélèrent, à l'instar de *l'Indépendance belge*, du *Journal de Genève* ou du *Fædrelandet*, la reproduction des lettres et des télégrammes transmis depuis le théâtre de l'affrontement. À coups d'annonces, de lectures et de considérations matérielles relatives à la guerre qu'il s'apprête à observer, le neutre prouve par ailleurs au chercheur s'intéressant à ses impressions combien il a lui-même conscience de sa modernité. À ce titre, l'éditorial que Robert Watt rédige dans son *Dagens Nyheder* du 24 juillet 1870 a tout d'un résumé symbolique : impressionné par la force de frappe des belligérants, le Danois l'est en effet tout autant lorsqu'il dresse la liste des progrès de son temps pour expliquer, en somme, que les « repères » et « acquis du vieux monde » ont été « bouleversés » par le chemin de fer, la sténographie, le télégraphe ou les nouveaux systèmes de mobilisation des armées. Ainsi motivé par ses dispositions techniques, le neutre peut naturellement embrasser la guerre franco-allemande avec curiosité et peut

dessiner, au fil des dépêches et des comptes rendus, les contours de son jugement de la réputation militaire, du crédit politique ou de la légitimité diplomatique des parties belligérantes. Dans ce grand travail d'écriture d'un schéma d'appréciation des acteurs de la guerre, il ne fait aucun doute que les supports accessibles à l'historien viennent nuancer, le plus souvent, l'idée d'une culpabilité évidente et précoce de Paris. Si la France est coupable pour les Danois, Suisses et Belges interrogés par nos recherches, c'est surtout parce que la supériorité supposée de son armée lui offre, très vite, le costume de favorite ; perçue comme une puissance offensive, on la soupçonne donc de s'être préparée à la guerre et d'aborder la fin du mois de juillet 1870 avec l'appétit d'un colosse en confiance. Politiquement pourtant, les gesticulations de Berlin, notamment *via* la publication du fameux traité Benedetti, n'émeuvent que très discrètement les neutres ; au contraire, nombreux sont par exemple les titres de presse qui renvoient les acteurs de l'explosion dos-à-dos et qui affirment se méfier, à l'instar de *l'Indépendance belge*, du *Journal de Bruxelles* et de *La Meuse* du 26 juillet 1870, tant des intentions de la France que de celles du cabinet nord-allemand. L'automne se profilant à l'horizon, les préjugés estivaux sont de toute manière généralement et radicalement redéfinis : la France offensive en est en effet réduite à un effort défensif qui, nous l'avons vu, parle à bien des Européens habitués aux problématiques nationalitaires et à la notion du droit de conquête. Sur les ruines du Second Empire apparaît en effet un nouvel empire, allemand, bientôt prêt à officialiser ses vues sur l'Alsace et sur une partie de la Lorraine.

Que le neutre s'émeuve de la posture offensive de Paris ou qu'il craigne les intentions conquérantes de Berlin, sa situation est dans tous les cas conditionnée par le respect qu'inspire l'état de neutralité aux gouvernements, armées et sujets belligérants. Absolument central dans notre travail de dépouillement, ce constat s'explique par les immenses efforts déployés aussi bien au Danemark, qu'en Suisse ou qu'en Belgique en faveur de la défense diplomatique, politique et militaire de la neutralité. Dès l'été 1870, le fait de devenir neutre répond à un processus complexe où se mêlent acquis coutumiers (l'idée de proclamer très officiellement sa neutralité et d'en informer l'Europe, l'acceptation du principe des lois de neutralité) et résultats de négociations

parfois houleuses entre le cabinet neutre et ses homologues belligérants. Que la neutralité d'un État soit juridiquement permanente (car consacrée par un traité international) ne change rien : le neutre doit légitimer sa non-belligérance en s'adonnant à diverses communications et actions spécifiquement destinées à prouver aux puissances étrangères tout l'intérêt qu'elles auraient à lui faire confiance. En Belgique, cela se traduit par des discussions censées apaiser les signes d'inquiétude se faisant jour, tant à Paris qu'à Berlin, au sujet de la capacité matérielle du royaume à défendre l'intégrité de son territoire : Bismarck comme Gramont acceptent finalement, sous la pression de l'Angleterre et après trois semaines de tergiversations, de signer un document rappelant le crédit historique de la neutralité belge. En Suisse, le processus de déclaration, aussi déterminé et documenté soit-il, n'échappe pas non plus à quelques frayeurs. Trois jours après sa notification diplomatique aux puissances confirmant très officiellement la neutralité résolue de la Confédération, le Conseil fédéral attend toujours, inquiet, la réaction solennelle de l'Allemagne du Nord. Ce problème résolu, c'est vers la France que se tournent les responsables politiques fédéraux ; il s'agit en effet de profiter des jours suivant la déclaration de neutralité pour préciser la lecture helvétique de la clause savoyarde inscrite dans les traités de 1815 et de 1860. Au Danemark, pays neutralisé par sa seule volonté et pour la seule durée de la guerre, l'idée de respectabilité joue à plein dans la marche, sinieuse, menant à la déclaration de neutralité du 25 juillet 1870 et à son affirmation dans les jours qui suivent. Respectabilité aux yeux d'une France que les nationaux-libéraux de la presse, du parlement et du gouvernement espèrent bientôt victorieuse et qui, elle-même, ne ménage pas ses efforts pour retarder le choix du cabinet et pour le forcer, peut-être, à embrasser l'enthousiasme de l'esprit public. Respectabilité, aussi, aux yeux d'une Russie parfaitement infiltrée dans les couloirs des principales institutions danoises et dont l'influence sur le roi et sur son plus proche entourage fait s'exprimer une ligne modérée prônant la neutralité la plus stricte et la moins armée possible. Fruit d'un hasardeux compromis entre ces tendances opposées, la forme donnée à la déclaration de neutralité du 25 juillet suffit à contenter un continent inquiet et perd finalement toute son ambiguïté lorsque les nouvelles de Wissembourg, de Forbach et de Wœrth arrivent aux oreilles de l'opinion danoise. La non-belligérance de l'État

une première fois reconnue, reste à prouver, dans les faits et au rythme des événements militaires, toute sa solidité. Voisins du théâtre de guerre et neutralisés en vertu d'accords internationaux portant le sceau des chancelleries belligérantes, Suisse et Belgique surpassent ici largement, en matière d'efforts politiques, de durée de service ou d'effectifs mobilisés, la précaution bien timide d'un gouvernement danois qui n'aligne sous ses drapeaux, le 14 août 1870 et pour quelques jours seulement, que 20 000 soldats. Depuis Bruxelles comme depuis les chefs-lieux des cantons helvétiques, l'agitation qui gagne les autorités n'a en effet qu'un seul objectif : celui d'anticiper, de proclamer et de pérenniser une neutralité armée suffisamment impressionnante pour que l'État ne soit jamais suspecté de ne pas assumer avec maîtrise l'obligation de défense du sol national induite par la jouissance de la neutralité. Les cérémonies de rassemblement, les marches, les problèmes de logement et de nourriture, les diverses communications militaires et les défis matériels liés à cette tâche donnent naturellement au pays neutre des allures similaires à celles de ses voisins belligérants. Évidente au sein des cercles militaires, l'impression de vivre une situation de guerre est également fréquemment exprimée par une population civile dont le quotidien est évidemment modifié. Pour pleurer le départ d'un fils mobilisé dans le cadre de la surveillance des frontières, pour regretter l'absence de travailleurs partis pour le service, pour se plaindre de la charge que fait peser l'entretien d'un détachement militaire sur les ressources d'une ville ou d'un village ou pour s'inquiéter de l'étranger menaçant telle ou telle place frontalière, l'expression des neutres durant *l'Année terrible* est, au fond, souvent comparable à celle des familles françaises et allemandes affectées par l'impact humain et économique de la guerre. En absorbant, eux aussi, les secousses du tremblement franco-allemand, ces neutres s'imposent donc comme des acteurs intégrés et parfaitement conscients de la guerre de 1870. Ils sont des éléments, parmi d'autres, d'un conflit européen.

PARTIE II : L'engagement du neutre

II. 1. Le neutre, cet acteur humanitaire de la guerre de 1870

Au tout début de l'année 1871, le Comité international de secours aux militaires blessés publie un rapport d'activité dont les principales confessions s'invitent dans les colonnes de nombreux journaux européens. Concis et visiblement composé dans le but de justifier l'utilisation et la répartition des dons réceptionnés, le document rappelle avec insistance la portée tout à fait transnationale du « terrible conflit qui ensanglante l'Europe¹ ». Surtout, il s'enflamme avec passion pour la mobilisation charitable du continent :

Il est certain qu'antérieurement, aucune guerre européenne n'avait offert le spectacle d'un pareil déplacement de bienfaisance. (...) Cette année, on peut presque dire que le monde entier s'est ému et a coopéré à l'assistance des blessés. La solidarité des peuples, démentie par la lutte de deux races qui semblaient vouloir s'autodétruire, a été affirmée au contraire, d'une manière éclatante, par le retentissement qu'ont eu, au sein des peuples neutres, les cris des blessés et des mourants. Des volontaires de tous les pays sont accourus en foule à leur aide, envoyant des secours de tout genre (...).²

Il faut dire que pour la seule période d'août à septembre 1870, l'inventaire de l'Agence de Bâle (que nous préciserons plus loin) est impressionnant : cette dernière s'est vue confier, depuis la Suisse, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche ou la Russie, 1896 colis (c'est-à-dire 35 par jour) et 90 000 francs³. Un bilan provisoire qui ne prend pas en compte, bien sûr, les multiples offres en matière de volontariat :

Nous voyions par exemple affluer dans nos bureaux des gens de tous les pays, qui venaient se faire enrôler dans "l'Internationale" comme ils disaient, s'imaginant qu'il n'y avait qu'une seule et même société et que nous avions qualité soit pour

¹ *Compte rendu des travaux du Comité international de secours aux militaires blessés (du 15 juillet au 31 décembre)*, Genève, Imprimerie Soullier et Wirth, 1871, p.4-5.

² *Ibid.*, p.6.

³ *Ibid.*, p.10.

faire des enrôlement, soit pour diriger des compagnies sanitaires et les revêtir d'un caractère d'inviolabilité absolue.¹

À lire l'une des figures tutélaires de « l'humanitaire » au temps de la guerre franco-allemande, *l'Année terrible* est bien un « tournant » dans l'organisation, la responsabilisation, la coopération et l'action des différentes sociétés de secours fondées sur la base de la Conférence de Genève du 26 octobre 1863. Le philanthrope helvétique Gustave Moynier se souvient en effet, quelques années après les faits, du grand dynamisme de ces dernières :

C'est là que les sociétés mirent en jeu toutes leurs forces vives, et qu'elles luttèrent avec une énergie exemplaire. En 1870, elles pouvaient, mieux que précédemment, opposer les armes de la charité à celles de la violence, et faire une rude guerre à la guerre elle-même.²

Il est vrai qu'elles sont bien aidées par l'effervescence charitable de l'instant ; partout, le sort des victimes du conflit semble émouvoir les consciences. Dans le même récit qu'il rédige en 1882, Moynier ne renvoie-t-il pas au souvenir de l'implication de tous les instants d'une douzaine de comités centraux européens ? Ne rappelle-t-il pas les 7,5 millions de francs récoltés en Angleterre, en plus des 12 000 caisses de dons livrées en 188 jours d'activité ? Ne mentionne-t-il pas la « distribution de pain aux soldats et civils » que se sont efforcés d'assurer ses homologues luxembourgeois au lendemain de la bataille de Sedan ? N'est-il pas lui-même impressionné par « l'envoi de monnaie » qu'assument les observateurs norvégiens, russes et autrichiens ? N'évoque-t-il pas enfin les approvisionnements délivrés par les Pays-Bas, le vin reçu d'Espagne et du Portugal et les autres offrandes envoyées depuis la Belgique et la Suède³ ? Autant de participations bien réelles et quantifiables à un effort international destiné, dans les faits, à apporter un soutien matériel, physique et moral aux soldats et sujets directement touchés par l'affrontement que se livrent durant près de huit mois les deux principales puissances du continent. Bien sûr, les

¹ *Ibid.*, p.12.

² Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.103.

³ *Ibid.*, p.126-129.

exemples peuvent être multipliés selon la perspective et le lieu considérés. Objet de nombreuses représentations dramatiques et grand sujet de réflexion de l'historiographie spécialisée, l'épisode de l'internement de l'armée de l'Est en est un ; peut-être suffit-il d'ailleurs de constater l'importance des effectifs français répartis dans les cantons helvétiques pour mesurer le moment de gravité vécu par les habitants de la Confédération neutre. Au contact, respectivement, de 8800, 20 000, 4000, 7100, 1500, 8000, 3900, 8000 et 11 000 internés, les Suisses des cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Saint-Gall, de Neuchâtel, de Soleure, de Thurgovie, de Vaud et de Zurich sont évidemment amenés à être confrontés très directement aux conséquences de la guerre et à s'engager, pourquoi pas, dans le grand courant philanthropique cherchant à en atténuer les effets¹. De la même manière, un coup d'œil au rapport final du Comité du pain fondé à Bruxelles en septembre 1870 donne déjà de précieuses indications quant à l'implication tout à fait sincère et constante de citoyens *a priori* neutres ; dans les Ardennes, en Lorraine et même à Paris, ce sont bien des Belges spontanément mobilisés qui, devant les épreuves endurées par leurs voisins français, supervisent des expéditions ayant pour but d'acheminer des denrées essentielles vers les victimes du conflit². En feuilletant, par exemple, le *Fædrelandet* que Carl Ploug dirige depuis Copenhague, il ne faut pas plus longtemps pour constater la sollicitude de dizaines de Danois visiblement émus par les faits de guerre ; le 30 août 1870 déjà, le journal peut annoncer avoir récolté 17 453 rigsdaler en faveur des « victimes et blessés français », tandis que le 3 février 1871, le « Comité des dames » dont les appels à souscription sont régulièrement publiés par le quotidien revendique un total de 8028 rigsdaler, total destiné aux prisonniers de guerre retenus en Allemagne³. Quelle que soit l'origine ou la motivation du soutien considéré, ce dynamisme charitable que nous proposons d'interroger pose logiquement et très concrètement la question de l'engagement des

¹ Les travaux d'Henri Ortholan nous offrent un aperçu chiffré de la répartition des internés français dans les cantons helvétiques. Cf. *L'Armée de l'Est 1870-1871, op.cit.*, p.182. Le tableau récapitulatif est consultable en annexe (n°VII.3.).

² *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général, op.cit.*, p.15-29.

³ Au Danemark, les souscriptions – presque exclusivement organisées au profit des Français – trouvent dans les colonnes de la presse une tribune déterminante : à chaque bilan d'activité, les comités à l'origine de ces œuvres publient le nom des souscripteurs ainsi que le détail des sommes récoltées. Cette pratique, privée, dure tout au long du conflit. Notons ici que la couronne danoise n'apparut qu'en 1875 ; à l'époque considérée par nos recherches, c'est bien en rigsdaler danois que se pratiquent les échanges monétaires.

Européens – *a priori* neutres – dans le grand duel franco-allemand de 1870-1871. Comprises en effet en lien avec le parcours de dizaines d'étrangers présents, pour de multiples raisons (motivation philanthropique, guerrière, financière, politique), sur le théâtre de guerre, ces collectes et autres tâches « humanitaires » participent en effet à une tendance très large, véritablement transnationale, parfois impartiale et souvent remarquable en matière d'organisation, de réception et de réputation. En pénétrant le volet littéralement physique de l'expérience neutre de *l'Année terrible*, le chercheur est en réalité rapidement frappé par un constat encore trop tu par l'historiographie ; l'isolement tant commenté des belligérants n'est, dans les faits, que très relatif et, sur bien des points, la guerre de 1870 peut être qualifiée de guerre européenne.

II. 1. 1. 1870-1871 : l'évidence humanitaire ?

Comment croire en effet au désintéret pratique des Européens à l'aune des seuls événements du mois de février 1871 ? Lorsque près de 90 000 soldats français de l'armée de l'Est – accompagnés de leur matériel et de leurs chevaux – gagnent le territoire helvétique pour y être internés, la « petite » Confédération paraît en effet prête à faire face à ce qui s'apparente pourtant à une épreuve particulièrement démesurée pour un État qui, au 1^{er} décembre 1870, comptait 2 655 001 habitants¹. Archives fédérales et témoignages privés prouvent en effet que l'absorption temporaire et soudaine d'un effectif représentant l'équivalent de 3,4% de la population du pays se fait, au-delà des problématiques politiques dont nous avons déjà pointé la réalité, de manière globalement fluide et heureuse. Dès la fin janvier, le Conseil fédéral avait exhorté le général Herzog à se mettre en relation avec les armées belligérantes, anticipant leur déplacement vers le territoire neutre et facilitant ainsi la signature de la fameuse convention des Verrières annonçant, en dix points, la neutralisation des Français et leur hébergement provisoire sur le sol helvétique². À partir du 1^{er} février, les choses vont vite et bien, depuis la prise en charge des colonnes débandées par l'état-major suisse lui-même jusqu'à leur transport vers les différents cantons, en passant, bien sûr, par les multiples efforts requis par la nécessité du ravitaillement, de l'entretien des chevaux et du cantonnement des quelque 284 pièces de campagne, 472 caissons d'artillerie, 110 caissons d'infanterie, 229 chariots de batterie et 63 412 fusils³. Faite le même jour par le département militaire, la répartition des internés tient compte « du chiffre de la population, des sacrifices qu'avaient déjà faits quelques cantons frontaliers et des ressources de chaque canton » et annonce, quelques heures plus tard, l'envoi aux autorités militaires des cantons d'une instruction fédérale destinée à régler « le

¹ Voir T. Loua, « La population en Suisse », *art.cit.* p.236-241, et « La population suisse d'après le recensement fédéral du 1^{er} décembre 1870 », *art.cit.*, p.46-52.

² « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 28 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol.2, n°27, 8 juillet 1871, p.813-814.

³ Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol. 2, n°29, 22 juillet 1871, p.983.

logement, l'alimentation, la solde et l'administration » des Français¹. Le 12 février 1871 déjà, le processus d'internement est considéré comme achevé et, supervisée notamment par l'inspection fédérale mise en place par Berne sous la direction de Gabriel Trümby (1824-1890), du colonel Jean de Salis, de Louis Tronchin (1825-1873) et de Heinrich Wieland (1822-1894), la prise en charge des internés est assurée avec zèle et conviction par l'armée helvétique et par des centaines de personnalités et d'anonymes issus de la société civile. Jusqu'au rapatriement de ces milliers d'invités inhabituels en mars, les Suisses se chargent en effet avec dextérité de la bonne organisation du séjour des Français, en témoignent, parmi des dizaines d'exemples, les souvenirs de Gustave Moynier² et de Ferdinand Lecomte³. Aussi, plus encore que ses implications morales et ses conséquences diplomatiques, l'internement réussi de plus de 80 000 hommes sur le territoire d'un État neutre dont la force matérielle est naturellement bien inférieure à celle que revendiquent alors les nations belligérantes pose-t-il la question, pour l'historien de la guerre de 1870 et des dynamiques d'opinions, de la justification historique d'une telle aisance. Eu égard à ce que l'Europe observe en février-mars 1871, le fait que l'exemple de ce grand élan charitable suisse s'inscrive en réalité dans un « humanitarisme » né de plusieurs années de confrontations et d'expérimentations paraît en effet pour le moins évident. En 1871, le brassard blanc vêtu d'une croix rouge, les départements politiques, militaires et sanitaires des États européens et la générosité de milliers d'anonymes n'en sont en réalité guère à leurs premières initiatives ; ancien et particulièrement développé depuis le milieu du XIX^e siècle, le phénomène humanitaire est alors un trait constitutif des dynamiques transnationales et philosophiques du continent.

Pour le spécialiste du « mouvement pour la paix » britannique Martin Ceadel, l'émergence des préoccupations pacifistes peut par exemple être datée à la toute fin du XVIII^e siècle, époque charnière où l'influence des Lumières, de la

¹ « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 28 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol.2, n°27, 8 juillet 1871, p.815-816.

² Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.128-130.

³ Ferdinand Lecomte, *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871*, t. IV, Genève et Bâle, H. Georg, 1874, p.345-371.

chrétienté évangélique et des améliorations sociales et politiques se mêle à une perte de terrain du fatalisme propice à « l'éclosion d'un débat public sur la faisabilité des relations internationales sans guerre¹ ». Bien aidée par « sa relative sécurité géostratégique » ainsi que par une « culture politique modérée et libérale », la Grande-Bretagne voit à ce titre naître des courants tout à fait précoces : la Société pacifique et philharmonique fondée par Jeremy Bentham (1748-1832) en 1789, la campagne pour la paix et ses premières pétitions en février 1793, la Société pour l'abolition de la guerre en mai 1816 et la Société pour la promotion d'une paix permanente et universelle, bientôt connue sous le nom de *Peace Society*, en juin 1816². Les travaux de Ceadel ont montré combien la réflexion sur l'utilité de l'état de guerre et sur les dangers matériels, moraux et physiques de ses conséquences a su se développer parallèlement à la libéralisation de la vie publique et à une série de conflits coloniaux impopulaires (en Chine, en Afghanistan) dans le second quart du XIX^e siècle. Depuis le travail constant de la *Peace Society* (pétitions, prêcheurs ambulants, réunions publiques, conventions) jusqu'aux contributions des Chartistes (disant que la paix suivrait la fin des privilèges) et des partisans de l'*Anti-Corn Law League* (qui liaient paix internationale et liberté commerciale), en passant par la *League of Universal Brotherhood* qui, fondée par l'Américain Elihu Burritt (1810-1879) dans la deuxième moitié des années 1840, ambitionnait de s'adresser au monde en faisant campagne pour l'accomplissement d'une justice raciale et sociale menant à la paix universelle³, les discussions sont réelles et les initiatives, marquées notamment par la réorganisation de la *Peace Society* sous la tutelle d'Henry Richard (1812-1888) et de son allié Richard Cobden (1804-1865) en 1848, de

¹ Pour Martin Ceadel, le chercheur peut, à partir du XVIII^e siècle, appliquer aux différentes réalités historiques un ou plusieurs des cinq concepts théorisés par le résultat de ses enquêtes (*militarism, crusading, defencism, pacific-ism* et *pacifism*). Chez Ceadel, le *militarism* est le point de vue affirmant la nécessité de la guerre pour le développement humain, le *crusading* est le courant qui accepte l'idée d'user d'une guerre agressive pour promouvoir l'ordre ou la justice, le *defencism* une tendance regrettant l'agression mais insistant sur la légitimité du maintien d'une forte capacité de défense. Enfin, le *pacific-ism* croit en la possibilité d'abolir la guerre à l'aide de réformes politiques et sociales (tout en maintenant une force défensive nécessaire à la défense de ces institutions réformées) tandis que le *pacifism* dit que la participation et le soutien à n'importe quelle guerre sont condamnables. Cf. Martin Ceadel, *Thinking about Peace and War, op.cit.*, p.4-6.

² Martin Ceadel, *Semi-Detached Idealists...*, *op.cit.*, p.22-23.

³ Au sujet des diverses tendances (politiques, religieuses et sociales) caractérisant le pacifisme anglo-saxon des XIX^e et XX^e siècles, on conseillera la synthèse théorique établie par Peter van den Dungen, « Pacifism : Sources of Inspiration and Motivation », dans Peter van den Dungen (dir.), *West European Pacifism and the Strategy for Peace, op.cit.*, p.18-33.

plus en plus évidentes¹. Vingt ans avant l'affrontement franco-allemand de 1870-1871, on retrouve ainsi trois rencontres internationales en faveur de la paix, à Paris (1849), Francfort (1850) et Londres (1851). À Francfort en 1850, certains participants issus de la société civile vont même jusqu'à tenter une mission de médiation entre la Prusse et le Danemark à propos du Schleswig-Holstein². Si les années 1850 et le début des années 1860 voient le pacifisme anglais perdre de son crédit (bien desservi, il est vrai, par la méfiance qu'inspire la Russie à une opinion majoritairement libérale et radicale, mais aussi par la peur de l'invasion française en 1851-1852, par la question d'Orient ainsi que par les passions déchaînées par la guerre civile américaine), les actions ne manquent pas et témoignent d'un souci constant et concret d'organisation. Encore audible en 1852 dans son opposition à la nouvelle loi militaire britannique, la *Peace Society* poursuit par exemple ses réunions nationales lorsque se précise le danger oriental russe, en 1853. En février 1854, certains de ses membres, alarmés de l'alliance franco-anglaise et de l'évidence d'une intervention armée, se rendent à Saint-Pétersbourg pour tenter de sauver la paix, en vain³. Tout au long de la guerre de Crimée d'ailleurs, entre 1853 et 1856, la multiplication des débats et le tiraillement entre partisans du *defencism*, du *crusading* ou de lignes plus pacifistes symbolisent certainement, au-delà de l'échec relatif des tenants de la paix universelle, l'expression d'une conscience véritablement transnationale pour le droit de la guerre et pour la nécessaire justification de toute entreprise armée⁴. La prise de Sébastopol (septembre 1855) et la signature du traité de Paris (31 mars 1856) ne voient-elles pas, d'ailleurs, plusieurs pacifistes se liguer afin de peser sur les belligérants et plénipotentiaires pour défendre puis obtenir,

¹ Martin Ceadel, *Semi-Detached Idealists...*, *op.cit.*, p.23-30.

² *Ibid.*, p.30-32.

³ *Ibid.*, p.37.

⁴ Martin Ceadel distingue quatre phases dans la survivance de l'idéal pacifiste durant la guerre de Crimée. La première, jusqu'à la fin du mois d'octobre 1854, voit les partisans de la paix agir avec prudence et discrétion devant l'enthousiasme général provoqué par la guerre. La deuxième phase, jusqu'en juin 1855, permet au pacifisme d'afficher plus sérieusement ses prétentions, des affiches, journaux et discours répondant alors aux premiers récits des combats et aux dynamiques de rejet observables chez une partie du public. La troisième phase, à partir de juin 1855, voit de nouvelles voix s'ajouter au mouvement pour la paix, la prise de Sébastopol permettant, en septembre 1855, d'avancer l'argument de l'inutilité de la poursuite des opérations militaires. Enfin, la quatrième phase, postérieure à la signature du traité de Paris de mars 1856, donne aux pacifistes le courage politique nécessaire au combat journalistique et parlementaire en faveur d'une clause internationale basée sur l'obligation de procéder à un arbitrage en cas de nouveaux frottements. Cf. *Ibid.*, p.40-54.

dans la phase de règlement du conflit de Crimée, l'insertion d'une clause stipulant l'obligation de procéder à un arbitrage international en cas de nouveau frottement diplomatique¹ ? Au-delà des impulsions britanniques (orientées pour certaines, il est vrai, vers des problématiques véritablement transnationales), l'effervescence philosophique gagne naturellement d'autres contrées ; influencées, elles aussi, par les évolutions techniques, juridiques ou politiques de la première moitié du XIX^e siècle, les sociétés européennes laissent émerger des porte-voix dont l'action questionne à son tour le crédit du fait de guerre. Depuis Genève et dès les années 1830, Jean-Jacques de Sellon (1782-1839) en est un ; ardent opposant à la peine de mort, partisan d'un commerce libre et traducteur de l'idée d'intégrité physique de la personne humaine sur un plan diplomatique, il crée une Société de la paix genevoise en 1830 et entreprend de répandre un message foncièrement humanitaire et pacifiste à travers une Europe des élites qui n'a alors aucun secret pour lui². Avec les conflits des années 1860 (politiques impérialistes, armement plutôt général, guerre d'Italie, insurrection polonaise, guerre des Duchés, conflit austro-prussien et autre différend franco-allemand vis-à-vis du Luxembourg), d'autres participent à la théorisation du message pacifique : Joseph Rowntree (1836-1925) aux États-Unis, Emile Acollas (1826-1891), Charles Lemonnier (1806-1891) et Frédéric Passy (1822-1912) en France ou Henri Dunant et James Fazy (1794-1878) en Suisse consacrent, à quelques années seulement de l'explosion franco-allemande, tout ou partie de leur contribution littéraire ou politique à la définition de mécanismes de paix durables et foncièrement internationaux³. C'est d'ailleurs le parcours de certains

¹ L'article VIII du traité de Paris instaure en effet l'idée d'une médiation pour tout différend futur entre la Turquie et la Russie, tandis qu'un « Protocole 23 » est signé le 14 avril 1856 pour inciter les puissances à adopter une solution identique pour toute dispute internationale.

² Issu d'une famille de riches négociants de soie dont la réputation est européenne, Jean-Jacques de Sellon avait en effet pour habitude d'accueillir dans ses différentes résidences de nombreuses personnalités politiques et littéraires. On le savait ainsi proche de Cavour, de plusieurs membres de la famille Bonaparte ou d'influents parlementaires britanniques. Sur son parcours, on lira l'excellent article signé Ivo Rens et Klaus-Gerd Giesen, « Jean-Jacques de Sellon : pacifiste et précurseur de "l'esprit de Genève" », *Revue suisse d'histoire (RSH)*, t.35, n°3, 1985, p.261-287.

³ Charles Lemonnier est par exemple l'auteur d'un essai qui, en 1867, loue « l'audace » et « l'admirable union » des participants au Congrès de la paix et de la liberté de 1867. Selon lui, il faut alors dépasser les divisions que fait naître la question sociale (notamment dans les cercles dits « cléricaux », « césariens » ou « secrètement réactionnaires ») pour saluer le « bon sens » des Européens s'étant réunis à Genève quelques semaines seulement après l'affaire du Luxembourg – un « orage qui gronde encore » et qui fut notamment « écarté » grâce à l'éveil d'un « patriotisme

de ces penseurs qui explique le constat remarqué de Verdiana Grossi ; chez elle, le milieu du XIX^e siècle est en effet le temps de la révélation intellectuelle « d'une minorité d'individus ayant conscience de former une élite chargée d'éclaircir les masses populaires, l'opinion publique ainsi que les gouvernements sur les méthodes et les dangers de la guerre ». Une révélation dont l'impact moral n'aurait, selon l'historienne, rien de négligeable :

L'apparition de cette élite introduisit un élément nouveau dans la culture intellectuelle et morale du monde, du fait qu'elle visait à promouvoir la fraternité entre les nations, le rapprochement des peuples, l'amélioration constante de l'humanité et la formation d'un esprit pacifiste. Ses conceptions en matière de paix universelle, de fédération européenne, de neutralisation de petits États, d'arbitrage étaient inspirées par les idées de Kant, Buckle, Spencer, Cobden, Garibaldi, Mazzini, Hugo, Saint-Simon, Fourier, etc. Cette élite appartenait par affinité de pensée, par la poursuite d'activités professionnelles analogues, par sa participation régulière aux Congrès universels de la Paix, à une communauté sociale internationale qui se superposait à la communauté nationale.¹

Ainsi plusieurs milliers d'Européens (soutenus, par voie de pétition, par des centaines d'autres) se réunissent-ils à l'appel de quelques-uns au Congrès de la paix et de la liberté de Genève, en 1867². La même année, le pacifisme anticapitaliste d'une partie des participants au Congrès de Lausanne (au mois de septembre³) ainsi que la fondation successive de l'Union pour la paix (d'inspiration franc-maçonne), de la Ligue internationale et permanente de la paix (LIPPP) et, surtout, d'une Ligue internationale de la paix et de la liberté (LIPL) immédiatement soucieuse de se doter d'un statut international assurant

européen » multipliant les « adresses fraternelles ». Cf. Charles Lemmonier, *La vérité sur le Congrès de Genève*, Berne-Genève, Vérésoff et Garrigues, 1867, 50p.

¹ Verdiana Grossi, « Société européenne et pacifisme : considérations sur une élite intellectuelle (1867-1914) », dans Jacques Bariéty et Antoine Fleury (dir.), *Mouvements et initiatives de Paix...*, *op.cit.*, p.59.

² *Ibid.*, p.60-62.

³ Ce congrès a lieu du 2 au 9 septembre 1867 et voit de nombreux membres ou sympathisants de l'Internationale s'en prendre à la guerre ; accusée d'être le résultat « du paupérisme et des problèmes économiques », cette dernière est associée au capitalisme.

son indépendance vis-à-vis des gouvernements¹ donnent au courant pacifiste une visibilité associative inédite, signe, s'il en est, d'une expérience pratique croissante. Comme l'ont très bien démontré les recherches de Marcel Merle, les Européens ont bien eu vent, avant la rupture de l'été 1870, des principales doctrines structurant l'idéal pacifiste. « L'humanité » au nom de laquelle poètes et philosophes exigent le sacrifice des « égoïsmes nationaux », le fédéralisme porté par les voix de Victor Hugo ou d'Ernest Renan (fédéralisme d'ailleurs encouragé par la réussite politique des modèles suisse et américain) ou même le socialisme proposant de trouver la paix dans « l'abolition des conflits de classe » : les leviers théoriques existent et s'expriment à travers discours, articles de presse et autres comptes rendus de congrès². De fait, les partisans de la paix européenne n'en sont guère à leur premier essai politique lorsque l'affaire du trône d'Espagne finit par troubler la tranquillité du continent. Sandi E. Cooper a justement rappelé, par exemple, combien ces derniers s'étaient mobilisés autour de la question du désarmement en 1869 et au début de l'année 1870 : Henry Richard, Frédéric Passy, Rudolf Virchow (1821-1902) ou Edouard Löwenthal (1836-1917) se chargent alors en effet, malgré l'intense pression exercée sur le public par un nationalisme en pleine effervescence, de promouvoir auprès des parlements de France, de Prusse ou de Saxe (mais aussi, par l'intermédiaire d'autres agents, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas et en Suède) l'idée d'une réduction des capacités militaires³. Aussi, lorsque débutent les combats au mois d'août 1870, les lettres et protestations qu'adressent aux principaux journaux du continent le président de la LIPL Jules Barni (1818-1878) ainsi que les serviteurs dévoués de la LIPPP Martin Paschoud (1802-1873) et Frédéric Passy rappellent évidemment, dans leur construction dialectique⁴, les efforts journalistiques d'Henry Richard, cette figure de la *Peace Society* dont la détermination à dénoncer l'état de guerre s'était déjà distinguée en février 1864 à l'occasion du

¹ On lira, au sujet des premières années de la LIPL, la contribution de Miklos Molnar, « La Ligue de la Paix et de la Liberté : ses origines et ses premières orientations », dans Jacques Bariéty et Antoine Fleury, *Mouvements et initiatives de Paix...*, *op.cit.*, p.17-36.

² Marcel Merle, *Pacifisme et Internationalisme (XVII^e-XX^e siècles)*, *op.cit.*, p.33-35.

³ Sandi E. Cooper, *Patriotic Pacifism : Waging War on War in Europe (1815-1914)*, *op.cit.*, p.35-36

⁴ On retrouve notamment la mention de ces différentes adresses dans la lettre qu'adresse Pictet de Sergy à Jules Barni, en septembre 1870. Cf. Pictet de Sergy, *Les ligues de la paix en face de la guerre : lettre adressée à Monsieur le professeur Jules Barni, président de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*, Genève, Imprimerie Véréssoff et Garrigues, 1870, 15p.

conflit germano-danois¹. Le congrès extraordinaire convoqué par la LIPL à Bâle, le 24 juillet 1870, porte naturellement le souvenir de la réunion pour la paix de Francfort qui, en 1850, préconisait déjà une médiation internationale en pleine radicalisation des tensions liées à l'appartenance nationale du Schleswig-Holstein. De la même manière, comment ne pas songer à l'esprit des francs-maçons de l'Union de la paix inquiets, en 1867, du potentiel explosif de la question luxembourgeoise à la lecture de préoccupations similaires en 1870-1871, et notamment de cette publication de l'Orient de Bruxelles brocardant la « honte » de la guerre et appelant à « rendre l'emploi de la force impossible » en septembre 1870² ? Le fait que le pacifisme ait littéralement butté sur le conflit franco-allemand de 1870 (il échoue à en empêcher le déclenchement, ne parvient pas, malgré les appels au peuple allemand de Victor Hugo ou d'Edgard Quinet, à prévenir la mutation d'un différend dynastique en une guerre entre nations et peine à convaincre certains de ses membres les plus influents à ne pas prendre les armes³) n'importe au final que très peu : l'existence d'un message en faveur de la paix internationale est, elle, bien connue des Européens de *l'Année terrible*.

Familiers de la réalité du pacifisme et de la possibilité de le soumettre à la science diplomatique (en témoignent les clauses d'arbitrage du traité de Paris de 1856), les Européens des années 1860 ont donc bien un pied dans le courant humanitaire (entendu comme l'expression d'un intérêt pour l'amélioration des conditions de l'Homme⁴). À une époque charnière rythmée par une succession de

¹ On lira à ce sujet Martin Ceadel, *Semi-Detached Idealists...*, *op.cit.*, p.72.

² *Orient de Bruxelles, Loge des Amis Philanthropes : séances du 12 au 15 septembre 1870, Adresse à tous les maçons de France et d'Allemagne*, Bruxelles, Imprimerie Bols-Wittouck, 1870, 14p.

³ On lira à ce sujet Sandi E. Cooper, *Patriotic Pacifism : Waging War on War in Europe (1815-1914)*, *op.cit.*, p.42-45. On signalera également la contribution de Nadine-Josette Chaline, *Empêcher la guerre : le pacifisme du début du XIX^e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, (Amiens, Éditions Encrage, 2015, 249p.), Chapitre 1, Édition Kindle.

⁴ La problématique militaire n'est d'ailleurs pas la seule ayant inspiré le philanthropisme européen du XIX^e siècle. Les enquêtes de Julia Moses (sur les accidents du travail), de Chris Leonards et Nico Randeraad (sur les réformes sociales), de Christian Müller (sur l'émergence et l'affirmation de juristes internationalistes) ou de Martina Henze (au sujet des prisons) prouvent que l'effort international en faveur de l'amélioration des conditions de l'Homme touche, principalement à partir du milieu du siècle, une grande diversité d'objets. Cf. Davide Rodogno, Bernhard Struck, Jakob Vogel (dir.), *Shaping the Transnational Sphere : Experts, Networks and Issues from the 1840s to the 1930s*, *op.cit.*, p.60-81, 111-130, 131-151 et 197-217. On conseillera par ailleurs la synthèse signée Thomas Davies (*NGOs : A New History of Transnational Civil Society*, *op.cit.*, 301p.). L'auteur y remarque notamment l'impact des réalités économiques et politiques (telles que l'industrialisation, la nature des régimes ou l'évolution de l'État-nation et de

conflits de nationalités, de territoires et d'entreprises coloniales, ce courant se déporte par ailleurs naturellement vers la définition-même du droit de la guerre. Qu'est-ce que l'état de guerre et qu'implique-t-il ? Quels sont les droits des gouvernements en conflit et, surtout – à défaut de prévenir la guerre elle-même – quelles sont les garanties dont bénéficient les victimes civiles et militaires d'un affrontement entre deux armées en campagne ? Au milieu du XIX^e siècle, ces interrogations apparaissent avec pragmatisme et spontanéité dans le sillage du « pacifisme sentimental » dont Rachel Chrastil ou Marcel Merle ont parfaitement dressé le portrait¹. Fruit de constats scientifiques, pratiques et théoriques souvent établis sur les lieux d'affrontement des Européens dans les années 1840, 1850 et 1860, ce mouvement en faveur du soulagement des conséquences matérielles et humaines de l'acte de guerre bénéficie en réalité, en 1870-1871, d'un crédit moral et politique presque indiscutable. C'est bien ce qu'exprime l'un des pères du Comité international de Secours aux blessés, Gustave Moynier, lorsqu'il justifie « l'énergie exemplaire » des sociétés de la Croix-Rouge durant la guerre franco-allemande par les « circonstances favorables » de l'instant ; pour lui, l'expertise des volontaires porteurs du brassard du Comité s'explique par le

l'interdépendance économique) sur l'apparition et la diversification des organisations non-gouvernementales depuis le XVIII^e siècle et plus encore aux XIX^e et XX^e siècles.

¹ Rachel Chrastil rappelle que si l'utilisation moderne du terme « humanitaire » date du début du XIX^e siècle, il fallut plusieurs années pour que le concept abandonne un sous-entendu « péjoratif » renvoyant à des élucubrations utopiques et utopistes. Elle comprend de fait le dynamisme des mouvements abolitionnistes et pacifistes britanniques comme une étape décisive vers l'émergence d'une définition plus scientifique. Au milieu du XIX^e siècle, on distinguerait ainsi l'apparition de ce qu'elle qualifie « d'humanitarisme de l'urgence » (*Emergency humanitarianism*), un effort collectif ou individuel entrepris en réponse à une guerre ou à un désastre naturel et facilité non seulement par l'expérience du pacifisme, mais aussi par les améliorations techniques propres à cette période. L'exemple-type d'organisation humanitaire réside naturellement, selon elle, dans la fondation de la Croix-Rouge en 1863. Cf. Rachel Chrastil, *The Siege of Strasbourg*, *op.cit.*, p.155-162. Pour Marcel Merle, l'utopie n'est « pas épuisée » dans le second-XIX^e siècle, mais l'industrialisme, le fédéralisme, le socialisme ou même le « pacifisme sentimental » et l'idéologie révolutionnaire se démarquent alors progressivement des « mirages utopiques » qui les caractérisaient encore au siècle précédent. Le fédéralisme gagne notamment « en précision », cherchant « les conditions, idéologies et politiques » véritablement « nécessaires » à sa consécration pratique. De fait, c'est en adoptant ce regard plus pragmatique et juridique que l'internationalisme se tourne vers un humanitarisme comparable à celui que peuvent revendiquer les fondateurs de la Croix-Rouge. Cf. Marcel Merle, *Pacifisme et Internationalisme (XVII^e-XX^e siècles)*, *op.cit.*, p.34-35. Notons que Miklos Molnar constate, dans un registre comparable, le virage « juridique » pris par la Ligue de la Paix et de la Liberté en 1870-1871 : c'est selon lui à ce moment-là que les promoteurs de la ligue abandonnent plus résolument leurs ouvrages idéalistes (incluant la question sociale, facteur de division au sein des courants pacifistes) pour se concentrer plus sensiblement sur « le droit politique et international » et contribuer, donc, à l'écriture de codes internationaux plus précis et plus « techniques ». Cf. Miklos Molnar, « La Ligue de la Paix et de la Liberté : ses origines et ses premières orientations », dans Jacques Bariéty et Antoine Fleury, *Mouvements et initiatives de Paix...*, *op.cit.*, p.34-36.

foisonnement de la littérature humanitaire, par la publicité offerte à l'œuvre par l'Exposition universelle parisienne de 1867, par les conférences internationales organisées depuis la création de l'institution et par l'expérience acquise à l'occasion de conflits passés (et particulièrement la guerre de 1866 qui avait vu la formation de dix nouvelles associations affiliées¹). Il faut dire que les défis rencontrés en 1870-1871 ne sont pas inconnus des sociétés européennes : établissement de lazarets de campagne, visite et assainissement des champs de bataille, amélioration du sort des blessés et accueil de belligérants internés ou envoi de dons de divers ordres, autant de pratiques qui, si elles restent exceptionnelles par nature, n'en ont pas moins déjà mobilisé, par le passé, une partie parfois non négligeable des opinions. Comment ne pas faire de rapprochement, par exemple, entre les réflexions des juristes Moynier et Rolin-Jaequemyns en 1870 et la rédaction du fameux « Code Lieber », du nom de la codification partielle du droit de la guerre élaborée durant la guerre de Sécession par le professeur Francis Lieber (1798-1872) ? C'est en effet bien face aux grandes problématiques induites par l'évolution du conflit américain (application de la loi martiale, statut de la propriété privée et des civils, échange et traitement des prisonniers, réputation de troupes régulières et de groupes s'apparentant à de la guérilla) que le code devait trouver sa place et inspirer non seulement son rédacteur, mais également les plus hautes sphères des parties belligérantes. Lorsqu'il est présenté en avril 1863, le « Code Lieber » propose une série d'instructions tout à fait novatrices et répondant aux défis éthiques de l'art moderne de faire la guerre : aussi y retrouve-t-on effectivement, plus de sept ans avant l'explosion franco-allemande, des sujets aussi divers que ceux ayant trait aux prisonniers de guerre, à l'extorsion de confessions, à la torture, à l'utilisation du poison ou à la propriété des territoires, des biens et des personnes². En 1870, *le droit international théorique et pratique* de Charles Calvo (1824-1906³) ou la

¹ Gustave Moynier, *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.103

² À propos du « Code Lieber », on lira Franck Freidel, « Francis Lieber and the Codification of the International Law of War », dans Société Henry Dunant, *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix-Rouge (1840-1869)*, *op.cit.*, p.31-45. Pour une appréciation plus détaillée, nous renvoyons à l'ouvrage collectif dirigé par Charles R. Mack et Henry H. Lesesne : *Francis Lieber and the Culture of the Mind*, Columbia, University of South Carolina Press, 2005, 196p.

³ La guerre civile américaine occupe une bonne place dans « l'exposé historique des progrès de la science du droit des gens » que propose Calvo. Cf. Charles Calvo, *Le droit international théorique et pratique*, Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, Guillaume et Cie, 1870, p.78 et 93-114.

guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international de Gustave Rolin-Jaequemyns¹ s'inspireront largement de cette expérience dans les réflexions, souvent comparables, que motivent les champs de bataille européens. De fait, les expériences du passé offrent aux observateurs et acteurs de la guerre franco-allemande un véritable schéma de compréhension et d'action. Bien sûr, la guerre d'indépendance grecque menée tout au long des années 1820 avait déjà généré une forme de mobilisation internationale : le combat national grec contre la domination ottomane ne suscitait-il pas en effet l'émotion particulièrement engagée des philhellènes, ces intellectuels, artistes et commentateurs de nationalités diverses dont une partie des œuvres appelait à l'intervention des puissances européennes en faveur des insurgés ? Au-delà des écrits de Victor Hugo, de Chateaubriand, d'Eugène Delacroix ou même de Palmerston, les fonds de soutien récoltés par exemple par l'Allemand Barthold Georg Niebuhr (1776-1831) ne préfigurent-ils pas, d'une certaine manière, les multiples souscriptions ouvertes au Danemark, en Suisse ou en Belgique à l'occasion de la guerre de 1870² ?

Mais c'est principalement à partir de la seconde moitié des années 1840 que l'Europe entre dans l'ère humanitaire au sens que lui prêtent les contemporains de la déflagration de 1870³. En 1847, la guerre civile helvétique du Sonderbund offre ainsi au continent deux exemples particulièrement riches en enseignements. Le premier n'est autre que la conduite modérée et humaine du général en chef de l'armée confédérée Guillaume-Henri Dufour ; depuis son

¹ Dans son approche en trois points (les causes de la guerre, la conduite respective des belligérants face aux lois de la guerre ainsi que les rapports créés par la guerre entre les belligérants et les neutres), le juriste belge reprend nombre de problématiques déjà traitées par le « Code Lieber » de 1863 (statut des troupes irrégulières et des civils, traitement des personnes et des propriétés ennemies, gouvernement des territoires occupés, etc.). Cf. Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.6-59.

² Sur le mouvement philhellène et les différentes formes de son action, on lira principalement Denys Barau, *La cause des Grecs : une histoire du mouvement philhellène (1821-1829)*, Paris, Honoré Champion, 2009, 775p.

³ Dans sa découverte des « préludes » et des « pionniers » du mouvement humanitaire ayant favorisé l'éclosion d'une institution à vocation internationale comme la Croix-Rouge, le colloque organisé en 1988 par la Société Henry Dunant choisit d'ailleurs une même approche chronologique. Les dynamiques de la fin des années 1840, des années 1850 et du début des années 1860 sont considérées comme décisives dans la définition-même de l'effort humanitaire européen et occidental. Cf. Société Henry Dunant, *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix-Rouge (1840-1869)*, *op.cit.*, 419p.

discours de prise de fonction dans lequel il affirme vouloir « tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre » jusqu'à son rapport général postérieur aux combats préconisant une meilleure formation des médecins militaires, l'œuvre du commandant suisse inscrit résolument le souci humain dans le droit de la guerre. En novembre 1847, l'instruction « sur la conduite à tenir envers les habitants et les troupes » qu'il adresse à ses soldats pose les bases de ce que l'Europe attendra naturellement des Français et des Allemands tout au long de *l'Année terrible* ; Dufour y exhorte en effet ses troupes à « bien traiter » les « otages » ainsi que la population des cantons insurgés, il demande le respect « des propriétés des magistrats et des fonctionnaires publics », insiste sur les soins à prodiguer avec minutie aux blessés ennemis et appelle à procéder au « désarmement des prisonniers » en adoptant une attitude conciliante et apaisée¹. Lors de la prise de Fribourg au milieu du mois de novembre, les exactions commises par une partie des troupes fédérales provoquent d'ailleurs la colère du général qui, en brocardant des « actes de dilapidation » et en sommant ses officiers de prévenir tout acte qui ne soit pas « humain et généreux », introduit en quelque sorte un schéma comportemental dont le crédit sera largement rappelé vingt-trois ans plus tard lors des sièges et conquêtes successives de l'affrontement franco-allemand². Explicité notamment dans les travaux de Werner Gabriel Zimmermann, le second exemple légué par la guerre du Sonderbund réside naturellement dans l'initiative zurichoise de fonder le *Verein der Stadt Zürich zum Transport von schwerwundeten Militärs*, une société créée le 5 novembre 1847 par quatorze personnalités « soucieuses du manque évident de moyens de transport pour soldats blessés » ; en contact rapide avec les autorités, à l'origine de la construction d'ambulances et présente lors de certaines batailles, la société rappelle certainement, à travers son professionnalisme, ses égards pour le soin des victimes en général ou ses appels au grand public, plusieurs traits constitutifs de l'identité des sociétés de secours

¹ Dominic M. Pedrazzini, « Conceptions et réalisations humanitaires du général Guillaume-Henri Dufour lors de la guerre du Sonderbund », dans *Ibid.*, p.56-57.

² Nous pensons notamment à la protestation collective d'une partie des ambassadeurs neutres (les agents helvétique et américain en tête) lorsque les premières bombes allemandes tombent sur Paris en janvier 1871. Il est en effet reproché à Bismarck et au commandement militaire allemand de ne pas avoir respecté les préceptes alors admis du droit de siège, et particulièrement l'obligation d'adresser un ordre de sommation à la place assiégée.

et des ambulances bien actives et solidement constituées, plus tard, au moment du conflit entre Paris et Berlin¹. Déclenchée six ans après la pacification des tensions helvétiques et événement charnière, déjà, pour la vitalité des théories pacifistes, la guerre de Crimée joue également un rôle essentiel dans l'aisance manifestée par les ambulanciers, médecins et autres philanthropes de l'année 1870-1871. Comment ne pas voir en effet dans les exercices pratiques du chirurgien russe Nikolai Pirogov (1810-1881) et de la Communauté d'infirmierie de Sainte-Croix qu'il dirige durant le conflit des signes renvoyant, en matière d'organisation et d'objectif, à l'expérience future des sociétés de secours ? En insistant sur l'indépendance de son institution regroupant des dizaines d'infirmières, en admettant l'idée d'étendre l'humanitarisme à l'ennemi et en proposant même, plus tard, le regroupement des médecins militaires des pays en guerre, nul doute que Pirogov donne à la trajectoire humanitaire une direction que les volontaires des années 1860 ne manqueront pas de considérer². Tout aussi marquant, d'un point de vue historique et pratique, est le parcours du philanthrope Anatole Demidoff (1812-1870) : diplomate russe coutumier des voyages, cet homme de lettres oriente son souci évident pour les questions sociales et sanitaires vers la condition des prisonniers de guerre de la campagne de Crimée. Ses interpellations auprès de grandes familles aristocratiques européennes, son rôle dans l'ouverture de souscriptions en faveur des victimes et son implication dans la fondation d'une « agence de secours et de renseignement » destinée à prodiguer des soins aux prisonniers de guerre, à leur donner des nouvelles de leurs familles et à leur transmettre des dons de divers ordres ne sont pas sans rappeler les défis rencontrés par l'Agence internationale de Bâle fondée fin juillet 1870 sous la tutelle du Comité international de secours aux militaires blessés³. En élargissant ses objectifs premiers de coordination des

¹ Zimmermann nuance tout de même cette ressemblance, rappelant que cette société zurichoise, de par son activité limitée dans le temps et l'espace, son absence de prétention générale et son émotion sensiblement patriotique, diffère assez nettement des associations introduites par les pères de la Croix-Rouge en 1863. Cf. Werner Gabriel Zimmermann, « Une initiative zurichoise en 1847 », dans *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix-Rouge (1840-1869)*, op.cit., p.69-79.

² Vladimir A. Kalamonov, « The Emergence and Development of the Red Cross Movement in Russia », dans *Ibid.*, p.83-93.

³ Une publication parue chez Dentu en 1870 propose une compilation d'extraits de la correspondance du prince Demidoff durant la guerre de Crimée. Cf. *Les prisonniers de guerre des puissances belligérantes pendant la campagne de Crimée : extraits de la correspondance du prince Anatole Demidoff*, Paris, E. Dentu, 1870, 558p. Sur l'Agence de Bâle fondée en juillet 1870, ses

agences nationales et de répartition des dons à des tâches plus spécifiquement dédiées au renseignement et à l'établissement de listes de blessés et de soldats retenus prisonniers, le bureau de Bâle répond en effet partiellement, dans la pratique, à la feuille de route tracée par Demidoff au milieu des années 1850¹. D'ailleurs, le fait que le prince russe ait participé, à distance, aux préparatifs de la Conférence de Genève d'octobre 1863 ne vient que renforcer ce constat : ses recommandations à propos des prisonniers de guerre, ces « exilés » qui « emportent avec eux l'image de leur pays et de leur famille », sont lues par le général Dufour lui-même à l'ouverture de la réunion, et si elles n'entrent pas dans les intentions des pères du Comité international à ce moment-là², il ne fait aucun doute que leur souvenir contribuera, en 1870, à la diversification de l'œuvre de la Croix-Rouge. Toujours relativement à l'exemple laissé, dans le domaine humanitaire, par la guerre de Crimée, comment imaginer enfin que les dizaines d'ambulanciers et médecins parcourant les champs de bataille de la guerre de 1870-1871 ne portent guère en eux une partie de la mémoire de personnalités telles que Florence Nightingale (1820-1910) ou la princesse Charlotte de Wurtemberg (1807-1873), figures infatigables et médiatiques du mouvement en faveur de l'amélioration du sort des victimes du conflit de Crimée ? Si l'organisation et la motivation des secours varient certainement entre les années 1853-1856 et le grand engagement neutre de 1870³, nul doute que la route de philanthropes tels que les Suisses Frédéric Ferrière (1848-1924) ou August Socin (1837-1899) s'inspire beaucoup, entre Karlsruhe, Wœrth et

motivations et son évolution, on lira Gradimir Djurovic, *L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry Dunant, 1981, 320p.

¹ Auteur de travaux biographiques consacrés au philanthrope russe, Jacques Meurant va même plus loin, remarquant dans l'action du prince en Crimée « bien des dispositions de la III^e Convention de Genève [d'août 1949] relative à la protection générale des prisonniers, à la captivité (internement, logement, habillement, alimentation des prisonniers, soins médicaux), aux conditions morales de l'internement (religion, activités intellectuelles, ressources pécuniaires) et aux secours ». Cf. Jacques Meurant, « Anatole Demidoff, pionnier de l'assistance aux prisonniers de guerre », dans Société Henry Dunant, *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix-Rouge (1840-1869)*, op.cit., p.103.

² À l'époque de la Conférence d'octobre 1863, le sort des prisonniers de guerre est néanmoins considéré comme accessoire et comme étranger au mandat des pères du Comité international de secours aux militaires blessés. Cf. *Ibid.*, p.108-111.

³ Comment ne pas préciser en effet l'opposition de Florence Nightingale à l'œuvre de la Croix-Rouge ? Impliquée, certes, dans le mouvement en faveur du soulagement physique et moral des soldats en campagne, cette dernière préconise exclusivement un service sanitaire national et rejette en conséquence toute organisation humanitaire basée sur la neutralité. Cf. Barry Smith, « Florence Nightingale, The Common Soldier and International Succour », dans *Ibid.*, p.131-141.

Plombières en 1870-1871, des épreuves vécues par les deux femmes, une quinzaine d'années auparavant, à Sébastopol et Scutari¹. Sur fond de foisonnement intellectuel et de multiplication des initiatives collectives, la contribution des efforts humanitaires des années 1860 dans l'expertise manifestée en 1870 est certainement plus évidente encore. C'est bien le *Souvenir de Solférino* du Suisse Henri Dunant qui impose véritablement, dès 1862, l'idée d'un lien presque filial et pour ainsi dire naturel entre le neutre et le travail charitable au profit des blessés d'armées en campagne². C'est également son *Souvenir de la guerre d'Italie* qui donne à la Conférence internationale de Genève d'octobre 1863 le contenu de ses principales résolutions ; résolutions qui, une première fois appliquées lors de la guerre des Duchés³ puis reconnues par la Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne du 22 août 1864⁴, devaient offrir au mouvement humanitaire les clés de son orientation dans le conflit austro-prussien du printemps de l'année 1866. Ces clés, précisées notamment par Gustave Moynier, introduisent indiscutablement ce que les Européens observeront quatre ans plus tard sur les plaines d'Alsace, en Lorraine et sur les principaux lieux de combat de l'affrontement franco-allemand : pour la première fois, la guerre entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie voit en effet des neutres intervenir directement dans l'organisation du service médical et sanitaire des troupes engagées. Signataire de la Convention de 1864 et disposant d'un réseau de sociétés de secours particulièrement solide, l'Italie est secondée par exemple par des volontaires

¹ À propos de la princesse Charlotte, on lira Walter Gruber, « La grande-duchesse Hélène Pavlowna et ses auxiliaires en Crimée », dans *Ibid.*, p.119-129. Sur l'œuvre de Nightingale en Crimée et ses rapports avec les autorités et l'opinion (notamment journalistique), on pourra conseiller Gilbert Sinoué, *La Dame à la lampe : une vie de Florence Nightingale*, Paris, Calmann-Levy, 2008, 288p.

² Au-delà de la création d'associations de secours propres à chaque État, Dunant invite en effet, dans son récit du désastre sanitaire de la bataille de Solférino, à la définition d'un « principe international, conventionnel et sacré » servant de base à la protection des blessés de toutes les armées en conflit. Cf. Henri Dunant, *Un Souvenir de Solférino*, Genève, Jules-Guillaume Fick, 1862, p.102-115.

³ Au moment où le conflit germano-danois atteint son paroxysme (au printemps de l'année 1864), la Convention de Genève n'a pas encore été signée ; le Comité international de secours aux militaires blessés a donc pour seules « armes » les résolutions nées de la Conférence d'octobre 1863. Les délégués neutres dépêchés sur place constatent pourtant, aussi bien du côté danois que du côté austro-prussien, un traitement des blessés généralement humain, équitable et conforme aux préceptes de Genève.

⁴ La Convention d'août 1864 est consultable en annexe (n°II.4.1.).

français et suisses¹. Les États allemands, eux, suscitent dans les innombrables efforts entrepris par leurs comités respectifs l'admiration non dissimulée de Moynier ; efficaces, disposant de fonds importants récoltés en temps de paix, abrités dans des locaux suffisamment confortables et travaillant de concert avec les autorités publiques et avec d'autres associations indépendantes, ces comités préfigurent, dans leurs accomplissements quotidiens, ce que les défis de la guerre de 1870 inspireront aux milliers de volontaires français, allemands et neutres².

Si l'on ajoute à l'écho de ces diverses expériences la publicité offerte à l'idéal humanitaire par les conférences internationales organisées sous le patronage du comité genevois³ à Paris (1867) et Berlin (1869), l'apparente maîtrise technique et organisationnelle des philanthropes européens de l'année 1870 paraît naturellement moins surprenante. Le mouvement qui se met en marche à l'été 1870 est de fait massif, visiblement décidé et prêt à tirer les leçons des contributions et conflits passés. Exemple parmi d'autres d'une implication précoce et particulièrement efficace, la création de l'Agence internationale de Bâle (renseignée par circulaire le 18 juillet 1870) reste un cas d'école. Conçue dans un but de coordination, de correspondance, de communication et de répartition des dons, l'agence se distingue rapidement par sa capacité à comprendre les besoins des victimes du conflit et par son impassible souci d'équité entre les belligérants ; elle achète de fait du matériel de secours en très grande quantité (l'équivalent, dans les faits, de 174 316 francs), elle fait parvenir 6425 colis aux lazarets établis des deux côtés du front, elle entre en contact avec des organisations locales déjà existantes afin de ne pas démultiplier les lignes d'organisation, elle forme elle-même des petits dépôts (à Niederbronn-les-bains, Haguenau, Bischwiller, Vendenheim, Roberstau, Saverne, Wœrth, Soultz-sous-Forêts) destinés à pourvoir aux nécessités des hôpitaux de campagne, elle vient directement en aide aux blessés transportés par voie de chemin de fer et

¹ Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.97-98.

² *Ibid.*, p.98-102.

³ Ces conférences ont alors un but très pratique et rassemblent les représentants des différentes sociétés de secours nationales ; une troisième réunion devait avoir lieu à Vienne, en 1871, mais son report est naturellement décidé en raison de l'implication du continent dans les événements de France.

intervient avec détermination devant la place de Belfort (à Montbéliard, Lure, La Chapelle, Châtenois, Héricourt, Dannemarie ou Pontarlier¹). Jouissant déjà, au début de l'automne, d'un crédit européen indéniable, l'agence s'inspire par ailleurs des exigences de l'instant et du souvenir laissé par quelques pionniers pour embrasser, par souci d'humanité, la cause des prisonniers de guerre : fondé par circulaire le 22 novembre 1870, le comité de la Croix-Verte s'y attèle, contactant par voie de presse les familles françaises de prisonniers et entrant immédiatement en relation avec les forteresses et dépôts de prisonniers en Allemagne et en France. Publiée fin mars 1871, la compilation des quatre rapports d'activité du bureau bâlois impressionne par son détail, par sa clarté et par l'exigence de ses indications statistiques². Dès le mois d'août 1870, La multiplication d'associations charitables et de souscriptions vient logiquement appuyer cette démonstration : l'Europe est prête à comprendre le rôle des sociétés épargnées par un conflit majeur et à suivre les exemples de ceux qui, dans les années précédentes, ont œuvré en faveur de l'amélioration du sort des victimes. Prenons ne serait-ce que le cas du Danemark, pays qui ne possède alors aucun comité national affilié à la Croix-Rouge³ : là-bas, le sort des soldats français submergés par l'ennemi et l'infortune des populations des territoires occupés suscitent un vif élan de sympathie bientôt manifesté par la formation de groupements autonomes appuyés, dans leur campagne publique, par une presse particulièrement ouverte à ce type d'initiatives. La dynamique est telle que dans son édition du 30 août 1870 – soit après quelques jours seulement de combats effectifs – le *Fædrelandet* de Copenhague peut par exemple relayer la grande vitalité de deux souscriptions distinctement aménagées ; la première, proposée par le journal lui-même (qui en assure la coordination depuis son propre comptoir) en faveur des « Français blessés et des familles des tués » revendique déjà 2562 rigsdaler tandis que la seconde, patronnée par la feuille et animée par des « hôtes » dont on peine à distinguer l'identité, affiche non moins de 17 453

¹ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, op.cit., p.35-37.

² Le bureau publie quatre rapports durant la guerre franco-allemande : le 10 décembre 1870, le 10 janvier 1871, le 10 février 1871 et le 20 mars 1871. Cf. *Rapports du Comité international de Bâle pour le secours aux prisonniers de guerre (1870-1871)*, Bâle, Imprimerie G. A. Bonfantini, 1871, 113p.

³ Il ne sera fondé que le 26 avril 1876.

rigsdaler. Surtout, les listes de donateurs qui accompagnent ces nouvelles témoignent d'un effort véritablement collectif ; des dizaines de noms s'associent en effet à la cause indiquée, depuis les contributions de 3, 4 ou 5 rigsdaler de « privés » jusqu'aux offrandes plus conséquentes de rédactions (le *Folket Avis*, le *Vordingborg Avis*, le *Heimdal* ou le *Roeskilde Avis*) et de personnages publics n'hésitant pas, pour certains, à offrir jusqu'à 100, 200 ou 450 rigsdaler¹. Peut-être suffit-il de lire le recueil que propose le philanthrope belge Auguste Meulemans (1831-1902) pour apprécier une première fois le caractère international du courant déjà observable dans le Sjælland : grâce à l'ouverture de souscriptions et à la générosité de l'opinion bruxelloise, des ambulances bien équipées et réactives ont pu, depuis la Belgique, aider rapidement à l'amélioration des conséquences sanitaires des batailles de Lorraine, des Ardennes et des districts nord de la France². Un même souci de réactivité et de prise en compte des enseignements du passé motive naturellement la fondation de relais humanitaires et sanitaires tels que le Comité pour l'assainissement des champs de bataille, le Comité du pain ou la Société de secours aux prisonniers de guerre : nées des préoccupations de neutres conscients de la proximité physique et philosophique du déchirement franco-allemand, ces associations belges indiquent concrètement, dans la grande diversité de leurs objectifs, un souci charitable très sérieusement organisé³. En somme, rien ne semble laissé au hasard lorsque se pose la question du coût humain et matériel de la guerre entre la France et l'Allemagne. Paris et Berlin n'ont certes pas mobilisé directement les armées de potentiels alliés européens, mais les belligérants paraissent trouver un soutien immédiat, spontané et solidement constitué auprès de la plupart des sociétés neutres du continent. Fruit, bien sûr, des défis inédits soulevés par la

¹ L'austérité graphique des listes présentées par les journaux danois rend l'identification des donateurs relativement périlleuse. Dans ce bilan proposé le 30 août 1870 par le *Fædrelandet*, plusieurs dizaines de noms apparaissent ainsi uniquement sous la forme d'initiales. Par ailleurs, le nom de famille de nombreux donateurs n'est guère renseigné. Enfin, excepté le bureau du *Fædrelandet* lui-même, le lecteur peine à situer les différents lieux de réception des dons envoyés.

² Auguste Meulemans, *Les ambulances en Belgique et notamment à Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie du Cosmopolite, 1871, p.9-20.

³ Notons notamment la fondation du Comité du pain, le 12 septembre 1870. Née de l'expédition de philanthropes et docteurs belges sur des champs de bataille de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre, la démarche, d'abord modeste, gagne en audience et en réputation au fil des mois. Pour une appréciation détaillée de l'œuvre du Comité du pain, voir le titre II.1.3. de notre étude.

portée extraordinaire du choc entre les deux plus grandes puissances d'Europe, ce soutien ne s'explique pas moins, nous l'avons vu, par l'adoption générale d'un schéma comportemental indiscutablement hérité des épreuves vécues par le passé. Inscrite dans ce contexte précis, la détermination du Comité du pain bruxellois répondrait en quelque sorte, en 1870, à l'appel lancé dès 1847 par la société de secours que fondaient quelques dizaines de Zurichois déjà inquiets de l'impact sanitaire d'une opposition armée. La campagne de souscription menée par les journaux du Danemark marcherait quant à elle sur les pas des appels aux dons lancés non moins de quarante ans plus tôt par les philhellènes du continent. Et l'engagement physique de dizaines de Suisses, de Scandinaves et de Belges sur le terrain ne ferait peut-être que répéter, au final, les œuvres réalisées par les figures de l'humanitarisme du milieu du XIX^e siècle que sont notamment Florence Nightingale, Nikolai Pirogov ou Henri Dunant. Aussi la particularité de *l'Année terrible* dans la compréhension historique et critique du mouvement humanitaire est-elle certainement à chercher ailleurs que dans une simple description technique de ses plus évidentes manifestations. Présentée une première fois en 1866 à l'occasion de la guerre austro-prussienne (en témoigne d'ailleurs le souvenir de Gustave Moynier), la question que pose la relation entre la guerre de 1870 et le souci humanitaire semble plutôt liée, en réalité, à la réputation et au rôle attribués spécifiquement à l'acteur neutre d'un conflit. Lettres, bilans, rapports et récits de souvenirs consultés l'indiquent ; le neutre semble d'une certaine manière « attendu » par les parties en conflit et ses efforts en matière de soin et de collecte paraissent tout aussi anticipés qu'attentivement commentés. Le neutre doit-il en somme être, dès 1870, le troisième acteur humanitaire (et pourquoi pas pacifiste) d'une guerre localisée, associant ainsi inévitablement son identité à l'image que popularisera en février 1871 l'épisode de l'internement des troupes débandées du général Bourbaki sur le territoire helvétique ?

II. 1. 2. Sur le terrain dans un but charitable : le neutre, un engagé à tout prix ?

Peut-être est-il logique d'appliquer cette hypothèse, une première fois, à la découverte de l'engagement individuel et bien physique de certains philanthropes. Ils sont en effet nombreux à s'être rendus, depuis la Suisse et la Belgique mais, aussi, depuis le Danemark, sur le théâtre de guerre. Tous ne répondent certes guère aux mêmes connexions philosophiques ou politiques ; le réseau social et professionnel de médecins helvétiques très directement affiliés à la Croix-Rouge n'est certainement pas tout à fait comparable aux liens revendiqués par les quelques docteurs danois agissant de leur propre chef au sein d'associations ou de groupements officiels d'abord destinés à venir en aide aux Danois victimes de l'explosion franco-allemande. De la même manière, les différences sont évidentes entre les délégués des Sociétés de secours ou du Comité du pain belge et le parcours d'un observateur plus autonome comme peut l'être l'écrivain Camille Lemonnier (1844-1913). Tous jouissent pourtant d'un même statut offert par les décisions de leurs gouvernements respectifs : ils sont des sujets neutres *a priori* étrangers au différend opposant Paris et Berlin. Malgré une connaissance encore partielle et coutumière des codes de la neutralité, c'est même ce statut de neutre qui, très souvent, leur ouvre les portes des plaines ravagées par les combats et des hôpitaux de fortune parfois maladroitement établis en périphérie du front. Dans le contexte bien connu de la « chasse aux espions » dont sont victimes nombre d'étrangers résidant ou exerçant dans la France de *l'Année terrible*¹, l'exemple de Danois et de Suisses sauvés, justement, par leur nationalité neutre en est un signe manifeste. C'est le cas à l'automne 1870 du peintre francophile Axel Helsted (1847-1907), retenu autour du Havre avant d'être relâché, ou d'un vétérinaire originaire de l'île de Fyn, un certain Olsen, dont la maîtrise de l'allemand a éveillé la méfiance

¹ On lira à ce sujet l'édifiant pamphlet de Jacquet, *Les Espions à Paris*, Paris, Imprimerie de Dubuisson et Compagnie, 1871, 8p. Pour une appréciation synthétique de nature plus scientifique, on pourra consulter Roger Vaultier, « L'espionnage militaire pendant la Guerre de 1870-1871 », *ACH*, n°31 (1960), p.545-549. On n'oubliera pas non plus le sous-chapitre que consacre Bertrand Taithe à « la définition de l'ennemi » dans cette France en quête « d'espions » et de « traîtres ». Cf. *Citizenship & Wars : France in turmoil 1870-1871*, *op.cit.*, p.104-109.

éphémère de quelques soldats français croisés à Tours¹. C'est également le cas du publiciste et soldat Jean Huber-Saladin (1798-1881), un Genevois venu à Paris pour favoriser l'évacuation de blessés et qui a eu toutes les peines du monde à justifier sa nationalité et son mandat charitable². Au-delà des incontournables malentendus liés à la particularité de l'instant, c'est bien le fait d'être un étranger originaire d'un État neutre qui permet finalement à ces trois hommes de poursuivre leur aventure française et de ne pas être davantage inquiétés. Si la neutralité est une sorte de passe-droit autour des deux rives du Rhin, la présence précoce de médecins, d'ambulanciers ou de philanthropes étrangers auprès des victimes du conflit pourrait presque paraître naturelle. Dans l'engagement des Européens, on trouve en effet, de prime abord, peu d'hésitations quant à la décisions de franchir les frontières pour assurer un service physique au plus près des opérations militaires.

Prenons à ce titre le témoignage de Frédéric Ferrière, ce jeune infirmier de 22 ans dont on connaît le parcours grâce à l'enquête biographique proposée en 1948, sur la base de trois volumes de mémoires manuscrits, par son fils Adolphe³. Encore étudiant, cantonné en Suisse à un rôle d'observation et d'apprentissage, Frédéric Ferrière n'a que six mois d'une maigre expérience médicale lorsque la France déclare la guerre à la Prusse. Pourtant et comme pour confirmer le crédit naturel de l'effort humanitaire neutre, le jeune homme n'hésite pas à solliciter son oncle Louis Appia – un éminent chirurgien genevois qui jouit dès l'été 1870 de la fonction de délégué du Comité international de secours aux militaires blessés (poste qu'il occupait déjà en 1864, lors de la guerre des Duchés) et dont le récit des efforts en faveur des victimes de la guerre austro-prussienne s'était largement répandu à travers le continent⁴ – dans le but

¹ Le sort du peintre Helsted est renseigné par une lettre d'un soldat danois volontaire stationné au Havre publiée par le *Dagens Nyheder* du 8 octobre 1870. C'est une lettre d'un Danois de Tours qui, le 19 septembre, évoque les difficultés du vétérinaire Olsen et d'autres Scandinaves empêtrés dans des suspicions d'espionnage.

² C'est ce qu'il confie dans une lettre du 24 septembre 1870 adressée à Gustave Moynier. Cf. Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge : de Solferino à Tsoushima*, Genève, Institut Henry Dunant, 1978, p.333.

³ Adolphe Ferrière, *Le Dr Frédéric Ferrière, son action à la Croix-Rouge internationale en faveur des victimes de la guerre*, Genève, Editions Suzeranne, 1948, 168p.

⁴ À l'origine, en compagnie du général Dufour, de l'initiative ayant consacré l'idée du port du brassard blanc à la croix rouge, Appia s'était en effet distingué en 1866 au sein du « corps de

de l'accompagner sur le théâtre de guerre rhénan. Respectueusement recalé en raison, justement, de son inexpérience, Ferrière ne se décourage pas. À Château-d'Œx, dans le canton de Vaud, le 8 août 1870, il reçoit un télégramme de son père l'informant de la bataille de Wœrth et de l'appel à l'aide lancé la veille par un Louis Appia bien forcé de constater l'insuffisance des services sanitaires. Lorsqu'il s'en va pour l'Alsace le 10 août, Ferrière est déterminé et n'anticipe peut-être pas l'importance des défis à surmonter ; logement, ravitaillement et cantonnement des troupes posent problème, les hôpitaux militaires semblent se méfier des civils et les administrations de campagne françaises n'affichent décidément pas la même expertise que leurs homologues allemandes en matière de respect des recommandations humanitaires de l'école de Genève¹. Le jeune suisse arrive pourtant bien à Wœrth, au soir du 15 août, accompagné du pasteur Jacques Ehni, un compagnon de Genève chargé de porter aux armées le fruit de la souscription ouverte par sa paroisse. Le village, surchargé en hommes, en ambulances de fortune et en charrettes abandonnées, marque le volontaire tout juste arrivé :

Un ouragan est passé par là, les fermes sont brûlées ou rasées, beaucoup d'arbres jonchent le sol et le village est en partie détruit. Le sol est couvert de débris, armes brisées, casques défoncés, harnachements en loques, roues de chars, fragments de fourgons, de canons, vêtements militaires déchirés et ensanglantés, chaussures et sacs défoncés ; fragments de cadavres d'hommes et de chevaux. Le sol est visqueux et noirâtre, partout du sang et une odeur suffocante.²

Obligé de loger chez une connaissance du pasteur, sur un sol sur lequel s'entassaient encore les cadavres de soldats quelques jours auparavant, Frédéric Ferrière ne perd nullement sa motivation et se rend à Haguenau afin de soigner les victimes de la terrible percussio de deux locomotives. Là-bas, il retrouve le docteur Louis Appia et comprend rapidement combien il est difficile de se faire une place à la droite d'un philanthrope d'une telle renommée. Se détournant des

volontaire des vallées » qu'il avait lui-même fondé afin de venir en aide aux blessés des lazarets de Storo, en Italie.

¹ Adolphe Ferrière, *Le Dr Frédéric Ferrière, son action à la Croix-Rouge internationale en faveur des victimes de la guerre*, op.cit., p.43.

² *Ibid.*, p.43-44.

soins qu'il prodiguait aux accidentés mourants, le jeune Ferrière rejoint alors un lazaret badois dont les installations ne sont qu'à quelques pas. Sa guerre de 1870 débute alors véritablement : il s'établit, avec ce lazaret, à Gray-sur-Saône, et gagne progressivement la confiance de ses homologues en dirigeant diverses expéditions destinées à transférer des convois de blessés entre différentes localités françaises¹. Au début de l'hiver, son expérience est particulièrement éprouvante : refusant la moindre escorte militaire dans son travail d'ambulancier (en raison, notamment, de la confiance qu'il associe à sa qualité d'infirmier neutre), il est arrêté sur le chemin d'Épinal avant d'être relâché. À la veille de Noël et alors que la ville de Gray est évacuée par des Allemands inquiets de l'arrivée prochaine de troupes garibaldiennes, il tombe gravement malade, manque d'être touché par une balle perdue et finit par être capturé par les Français qui, malgré le brassard qu'il porte, l'accusent d'être un espion et ordonnent son exécution. Finalement relâché mais objet d'un ordre d'expulsion, brûlant de fièvre dans cet hiver des plus rigoureux, Ferrière entame une marche délicate vers la Suisse. Ce n'est qu'à son arrivée à la frontière helvétique qu'il bénéficie des soins nécessaires à son rétablissement. Alors que se profile la nouvelle année, la rancœur du neutre paraît donc évidente :

Mon cœur se dilatait d'être dans ma patrie, d'avoir enfin le droit d'exprimer une opinion personnelle ouvertement, de me sentir au milieu de compatriotes, donc d'amis. Qui n'a pas vécu des mois dans les conditions où j'avais été, aura peine à me comprendre. Toujours entouré d'Allemands plus ou moins hostiles à mon pays, critiqué par les Allemands, critiqué par les Français, toujours obligé à la prudence pour ne pas passer pour l'espion des uns ou des autres, contre les uns ou contre les autres, j'avais été à l'école du silence contraint, de l'irritation concentrée bien souvent.²

Le parcours de Ferrière – difficile, périlleux et déterminé – fait certainement partie de ceux qui introduisent naturellement la question de la filiation, constante, entre le neutre et l'œuvre humanitaire. Le fait qu'il abandonne

¹ *Ibid.*, p.45-46.

² Cité par Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.342-343. L'épisode de l'évacuation de Gray est également repris par Adolphe Ferrière, *Le Dr Frédéric Ferrière...*, *op.cit.* p.47-48.,

rapidement son amertume pour regagner le théâtre de guerre en janvier 1871 n'est d'ailleurs qu'une nouvelle preuve de l'intensité de son engagement ; l'infirmier suisse paraît tout acquis à la cause destinée à améliorer le sort des victimes d'un conflit étranger, et ce peu importe ce qu'il en coûte. Les termes qu'il utilise pour justifier son départ vers le front en août 1870 sont à ce titre édifiants :

Au fond, partir seul, ou presque seul, sans connaissances techniques aucune, ignorant la langue allemande ou du moins la parlant fort mal, pour s'exposer, au sortir de la coquille familiale, aux aléas de la vie des camps et cela sous sa propre responsabilité, était folie. Si j'ai fait cette folie, et si mon père me l'a laissé faire, c'est précisément parce que, sentant mon infériorité physique et nerveuse en face de la lutte pour l'existence, j'ai compris qu'il fallait me jeter dans l'eau pour apprendre à nager, à défaut de quoi je risquais fort de rester une épave destinée à flotter, pour la vie, au gré des influences du dehors. Il me restait heureusement à côté de la notion de ma faiblesse assez de volonté pour la combattre.¹

La guerre franco-allemande est donc ce phare imprévu mais peut-être bienvenu permettant ici à ce neutre, Ferrière, de se « jeter à l'eau » et de laisser s'exprimer sa « volonté » de surmonter les difficultés de sa propre existence. Le brassard à la croix rouge semble (et la confiance permanente du jeune Suisse en témoigne) un moyen d'atteindre cet objectif ; il serait une sécurité ouvrant l'accès à un théâtre de guerre étranger dans lequel un Genevois, un Copenhagois ou Bruxellois n'aurait *a priori* guère sa place.

La motivation n'est clairement pas moindre chez l'expérimenté Henri Dunant, figure influente des premiers pas du Comité international de secours aux militaires blessés dont les péripéties judiciaires n'ont pas tout à fait entamé le crédit international en 1870. Empêtré, pourtant, dans un scandale de faillite frauduleuse impliquant son entreprise commerciale algérienne et mis au banc du bureau du Comité genevois depuis trois ans², le Dunant de la guerre de 1870 n'en

¹ Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p. 340-341.

² Le 15 août 1867, Dunant réceptionnait une lettre l'exhortant à donner sa démission du poste de secrétaire du Comité international. La même année, il avait en effet quitté la Suisse afin

croit pas moins, dans les faits, en la bonne étoile de l'engagement humanitaire neutre. Pour celui qui fut l'un des plus ardents promoteurs de la neutralité du personnel sanitaire, l'implication personnelle d'un philanthrope genevois dans un conflit externe paraît au contraire indiquée et attendue. Dès les premières semaines de conflit, l'homme profite de ses contacts parisiens pour peser (certes en vain) sur le débat parlementaire qui doit enfin rappeler, selon lui, le lien contractuel liant la France à la Convention de Genève. Le 16 août 1870, Dunant écrit à l'impératrice Eugénie pour lui soumettre un projet humanitaire d'une ampleur inédite : certaines villes du théâtre de guerre seraient neutralisées afin d'y rassembler et d'y soigner les blessés des armées belligérantes¹. L'empire renversé, le Genevois poursuit ses efforts ; comme pour anticiper la rédaction d'un mémoire historique², il observe, attentif, le respect des dispositions de la Convention de 1864 par les parties en conflit et prend note des « manquements » qu'il observe ou qui lui sont rapportés³. Bientôt proche du docteur français Jules Chéron (1837-1900) avec lequel il venait de publier un ouvrage interrogeant le lien entre *les victimes de guerre et le progrès de la civilisation*⁴, Dunant fabrique et vend de la charpie antihémorragique (fruit de sa propre inventivité) destinée à

d'échapper aux poursuites le visant dans une affaire de faillite frauduleuse impliquant le Crédit genevois, une société participant indirectement au financement de ses entreprises algériennes. Cette entreprise algérienne avait démarré en 1856, date à laquelle Dunant obtint la concession de sept hectares à Djemila ; cherchant à développer sa possession, le Suisse avait fondé, en 1858, la Société des Moulins de Mons-Djemila, une société au capital d'un million de francs siégeant à Genève et vivant principalement grâce aux emprunts et au patronage de personnalités connues du philanthrope. À Solférino en raison, notamment, de son ambition de rencontrer Napoléon III afin de plaider sa propre cause algérienne, Dunant (qui jouissait de la nationalité française depuis le 26 avril 1859) est au pied du mur dans les semaines qui suivent la guerre d'Italie : les actionnaires impliqués dans son entreprise coloniale lui demandent des comptes et attendent de lui les avantages commerciaux promis par sa proximité avec l'entourage de l'empereur des Français. Le 21 février 1860, Dunant obtient enfin de nouvelles terres, une chute d'eau ainsi que trois nouvelles fermes. Afin de bénéficier du soutien de nouveaux souscripteurs, il promet à ses associés genevois un rendement de 10% sur leurs investissements et confie la plupart des activités coloniales à son associé, Henri Nick. En 1867, les bénéfices de sa société algérienne sont clairement insuffisants et, tandis que ses actionnaires et associés lui tournent le dos, l'apparition de son nom dans la liste du conseil d'administration du Crédit genevois en pleine faillite finit par jeter le discrédit sur le philanthrope. Les piliers du Comité international de secours préfèrent alors se détourner de lui, certains, à l'instar de Gustave Moynier, choisissant même de l'éviter durant l'Exposition universelle de 1867. Ruiné, Dunant s'installe alors à Paris. Le remboursement de ses dettes liées à ses activités coloniales l'occupera une bonne vingtaine d'années. Cf. Gérard A. Jæger, *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, Paris, Editions de l'Archipel, 2009, p.64-123 et 191-208.

¹ *Ibid.*, p.210.

² Ce n'est qu'en 1971 que ses *Mémoires* seront publiés à Lausanne, aux éditions L'Âge d'Homme.

³ Gérard A. Jæger, *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, *op.cit.*, p.211-212.

⁴ On lira à ce sujet André Durant, « Un livre d'Henry Dunant écrit en collaboration avec le docteur Chéron », *International Review of the Red Cross*, vol.67, n°775 (octobre 1985), p.267-279.

améliorer le sort des blessés. Durant le siège de Paris, le Suisse s'engage résolument dans le défi sanitaire : lui-même affaibli, il s'active jusqu'à la fin du mois de janvier 1871, fondant notamment des associations capables d'épauler les insuffisantes initiatives humanitaires françaises. La Société de prévoyance en faveur des citoyens sous les armes et l'Association des vêtements chauds, toutes deux consacrées à l'atténuation des douleurs inhérentes à la guerre, sont le résultat de ses gesticulations¹. Dans les ultimes jours de l'affrontement franco-allemand, Dunant cherche par ailleurs à profiter de sa notoriété pour interpeller directement les états-majors belligérants : un appel, imprimé à 100 000 exemplaires et adressé aux soldats d'Allemagne, prône l'urgence de la paix et la nécessité d'une prise de conscience humanitaire, tandis que le commandement français finit par souscrire aux injonctions du Suisse en faisant porter à chaque combattant une « rondelle » précisant son identité et son incorporation². Compliqué en raison d'une santé déclinante, pas forcément facilité par ses ennuis judiciaires et par les immenses obstacles se dressant devant l'initiative humanitaire à Paris, l'engagement d'Henri Dunant en 1870-1871 n'en paraît au final que plus intense. À l'instar de son jeune compatriote Frédéric Ferrière, l'homme de 42 ans semble embrasser très naturellement le grand courant philanthropique accompagnant une guerre concluant plusieurs années d'expériences militaires et de différends internationaux. Le fait que son implication se poursuive (contrairement à nombre d'ambulanciers et de médecins neutres) lors de l'épisode de la Commune, entre mars et mai 1871, ajoute certainement du crédit à cette observation : confiant dans la protection que lui garantirait son passeport helvétique, Dunant passe en effet de Paris à Versailles, obtenant notamment du Comité central de la Commune qu'il respecte (en principe) les préceptes de la Convention de Genève et favorisant un temps l'évacuation de vieillards et d'enfants piégés dans la capitale insurgée³.

Un autre compatriote de ce dernier peut indiscutablement témoigner d'une assurance identique liant, dans le grand bouleversement de *l'Année terrible*, le travail du neutre et les conséquences sanitaires des combats. Il s'agit du

¹ Gérard A. Jæger, *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, op.cit., p.216.

² *Ibid.*, p.217-219.

³ *Ibid.*, p.220.

chirurgien August Socin, un professeur résidant à Bâle, médecin au lazaret de Vérone durant la guerre austro-prussienne de 1866 et artisan de l'effort humanitaire s'exprimant sur la rive droite du Rhin dès le début du mois d'août 1870. Appelé par la *Badische Fraueverein* (Association des femmes badoises) à diriger le lazaret de réserve établi à Karlsruhe à l'occasion de la campagne de 1870 (signe, déjà, de la réputation dont jouit un sujet neutre auprès d'une partie de la société d'un État belligérant), le Suisse, accompagné de son assistant Rudolf Oeri-Sarasin (1849-1917), s'y rend immédiatement. Il y reste jusqu'au printemps de l'année 1871, assumant l'organisation d'un local de 400 lits aménagé dans un hall destiné habituellement à l'accueil de locomotives. Connue principalement grâce au bilan particulièrement technique qu'il fit publier en 1872¹, l'aventure allemande de Socin corrobore parfaitement les impressions laissées par les trajectoires de Ferrière ou de Dunant ; l'implication du Suisse est permanente, son autorité réelle, sa connaissance des défis quotidiens et de l'attente suscitée par la charité neutre implacable. Pour le personnel exerçant à Karlsruhe, la tâche n'est pas des plus reposantes, et la confrontation avec les affres de la guerre particulièrement violente : 314 blessés sont amenés depuis les champs de bataille de Wissembourg et Wœrth, 64 depuis les environs de Mars-la-Tour, 77 depuis les alentours de Metz, 58 depuis les événements du siège de Strasbourg en septembre, 77 depuis Saint-Rémy et Raon en octobre, 13 depuis les avants de Belfort en janvier 1871 et une quarantaine depuis diverses autres zones d'affrontements. En tout, 643 blessés bénéficient des soins de l'équipe du professeur Socin, la plupart (607) pour des blessures par balle². Au-delà du traitement, parfois désespéré³, de ces blessures, Socin fait naturellement face à bien d'autres défis inhérents à l'animation d'un hôpital de guerre : fièvre, pyohémie, septicémie, gangrène, trismus, tétanos, saignements secondaires et lésions nerveuses rythment le quotidien du Bâlois et structurent d'ailleurs –

¹ August Socin, *Kriegschirurgische Erfahrungen gesammelt in Carlsruhe (1870 und 1871)*, Leipzig, Verlag von F.C.W. Vogel, 1872, 218p.

² *Ibid.*, p.5-6.

³ Une notice biographique rédigée en 2008 par Emilie Louise Frey pour le compte de la base de données en ligne *altbasel.ch* mentionne par exemple le cas d'un soldat badois soigné par August Socin en octobre 1870. Secondé alors par le philanthrope et chirurgien russe Nikolai Pirogov, Socin est confronté à un saignement secondaire important et décide d'opérer le malheureux combattant neutralisé. Six jours après l'opération, le Badois devait néanmoins succomber d'une infection. Cf. « August Socin », *altbasel.ch*, <http://www.altbasel.ch/dossier/august-socin.html>, consulté le 26 juin 2017.

signe, s'il en est, de l'intensité et de l'importance de ces phénomènes – l'articulation du bilan d'activité qu'il rédige à la fin de son mandat¹. Quoi qu'il en soit et peu importe la difficulté des responsabilités exercées à la tête de cette unité, Socin fait preuve d'une concentration de tous les instants, dirigeant ses médecins et infirmiers avec autorité et répondant aux épreuves de l'instant avec un indéniable souci d'adaptabilité ; c'est en 1870-1871 que son assistant et lui-même acquièrent, par exemple, une maîtrise inédite des instruments de désinfection en préconisant l'incessante prise en compte de l'impact sanitaire de l'environnement dans lequel devaient évoluer blessés et soignants. De fait, la trajectoire de Socin pose une question identique à celle qu'induisent, au même moment, le parcours des philanthropes précédemment cités ; dans un contexte extraordinaire, dans l'immense charge qu'implique la définition de la résonance sanitaire d'une guerre à l'ampleur inégalée et dans des conditions physiques et morales difficiles (vie auprès de blessés et malades, environnement propice au développement d'infections, proximité du champ de bataille, méfiance de certains belligérants), le neutre suit son objectif humanitaire avec détermination, se détournant finalement très peu des tâches que sous-entend son statut. Plus encore, ce neutre semble souvent attendu, comme si les expériences du passé avaient déjà popularisé l'image d'une philanthropie naturelle et susceptible d'être anticipée. August Socin ne répond-t-il pas à l'appel d'une association badoise lorsqu'il prend les rênes du lazaret de la gare de Karlsruhe ? Frédéric Ferrière et Henri Dunant ne refusent-ils guère la protection armée que leur proposent parfois certains de leurs homologues belligérants sous prétexte que le brassard à la croix rouge qu'ils portent devrait suffire à leur garantir une inviolabilité *a priori* assurée par la neutralité du personnel sanitaire ? Être Suisse n'est-il pas un atout pour le Dunant du Paris de la Commune qui brandit son passeport à chaque contrôle afin de passer de Versailles à la capitale française sans s'attirer d'ennuis ? Bien sûr, ce ne sont là que trois exemples sélectionnés avec toute la subjectivité que sous-entend l'enquête historique. D'autres viennent néanmoins apporter leur soutien à ce constat critique, mettant en lumière, à leur tour, le rôle et la réputation de l'humanitarisme neutre.

¹ August Socin, *Kriegschirurgische Erfahrungen gesammelt in Karlsruhe (1870 und 1871)*, *op.cit.*, p.17-66.

Prenons le cas du général Guillaume-Henri Dufour lui-même, pionnier de l'œuvre de la Croix-Rouge dont le récit de la sollicitude lors de la guerre civile de 1847 avait largement traversé les frontières de la Confédération helvétique. Alors âgé de 73 ans, le Dufour de 1870 n'a plus les jambes d'un commandant marchant à la tête de ses soldats ; pourtant, porté peut-être par les enseignements tirés de ses expériences personnelles, l'homme ne semble guère se résoudre à rester tout à fait étranger aux grands événements français. Le 7 septembre 1870, c'est d'ailleurs la neutralité elle-même qui motive sa démarche auprès du Conseil fédéral suisse ; brièvement mais avec détermination, Dufour propose au président de la Confédération de donner à l'Europe le témoignage d'une « sage politique » en « offrant aux puissances belligérantes de recevoir chez elle [en Suisse] un nombre égal de blessés¹ ». Si l'idée est poliment écartée, deux jours plus tard, par le président Dubs², elle n'en appuie pas moins l'impression d'une implication naturelle de l'élément neutre ; chez Dufour, l'épreuve traversée par la Belgique à ce moment-là (plusieurs centaines de blessés et de débandés de Sedan s'étant retirés vers le royaume) devrait en effet être partagée et l'autorité du neutre serait non seulement suffisante, mais également indiquée dans l'optique de participer à l'effort humanitaire visant les victimes d'un conflit externe. Si le neutre est attendu par l'Europe de la guerre de 1870, nul doute que l'écrivain belge Camille Lemonnier irait dans le sens d'Henri Dufour. Arrivé aux abords des plaines encore fumantes de Sedan le 3 septembre 1870, Lemonnier est accueilli par la saisissante démonstration du crédit associé par ses contemporains à la réputation de la neutralité. Dans la ville de Bouillon servant de poste-frontière, il croise en effet un officier d'état-major belge qui, observant des jeunes gens portant le brassard à la croix rouge, se plaint de l'utilisation apparemment abusive du sigle genevois :

Vous verrez tous les jours ici la même chose. On se donne rendez-vous pour aller voir les morts comme pour nocer après l'Opéra. Les trois quarts de ces porte-

¹ Lettre du général Dufour au président de la Confédération, J. Dubs, Genève, 7 septembre 1870, AFS, E2#1000/44#498.

² Lettre du président de la Confédération, J. Dubs, au général Dufour, 9 septembre 1870, Berne, AFS, E2#1000/44#498.

brassards sont des viveurs en partie fine avec des Margots en rupture de ban. Histoire de rire. Je vous dis, moi, que c'est naturel.¹

C'est en tout cas le passeport d'un État neutre qui permet à l'écrivain de poursuivre sa route et d'arpenter les lieux de combat sans grande difficulté. C'est également ce passeport qui le mène vers des baraques et autres hôpitaux de fortune depuis lesquels se font entendre les cris de blessés français et allemands ; presque naturellement, Lemonnier profite de sa liberté de mouvement pour venir en aide à ces malheureux, comme lorsqu'il leur distribue des cigares ou du tabac et qu'il prend le temps d'offrir un peu de réconfort à des dizaines de Français démoralisés parqués dans un lazaret établi à Bazeilles². Son expérience sur le champ de bataille parsemé de cadavres est particulièrement pénible ; tout au long de son récit de souvenirs, on rencontre, en même temps que l'auteur, des centaines de chevaux agonisants, des hommes amputés, des femmes désespérées allant aux nouvelles de leurs proches et des médecins, infirmiers ou témoins minés par la contemplation de scènes de désolation. Mais à l'instar de ce que vivent alors Frédéric Ferrière, August Socin et Henri Dunant, l'idée de rebrousser chemin pour regagner l'environnement plus confortable des provinces belges ne semble jamais traverser l'esprit de l'écrivain. Au contraire, il use de sa neutralité pour aller plus toujours au devant des principales scènes de combat, comme lorsque, encerclé par une patrouille de quatre cavaliers allemands, il brandit un mouchoir en criant « Belgique ! » afin de calmer leurs réflexes guerriers ; prêts à écouter le Belge, les soldats acceptent, contre un peu d'argent, d'escorter la petite troupe de neutres vers la forteresse de Sedan³. Là-bas, le passeport neutre est à nouveau la principale arme d'un Camille Lemonnier décidément déterminé à vivre toute l'intensité de ce conflit pourtant étranger aux intérêts militaires de son pays d'origine ; il ce cesse en effet d'y croiser des femmes et hommes demandant des nouvelles de la guerre, il y assiste à l'inhumation sauvage de dizaines de soldats tombés, il y découvre lui-même des cadavres oubliés et assiste à des opérations d'amputation dans un hôpital de

¹ Camille Lemonnier, *Les Charniers (Sedan)*, Paris, Alphonse Lemerre Éditeur, 1881 (1871), p.9-10.

² *Ibid.*, p.84-85.

³ *Ibid.*, p.91-95.

campagne de Givonne¹. Comment ne pas croire, en somme, en la sincérité de l'engagement de ce Belge qui finit par collecter les lettres trouvées sur le corps de combattants tués pour en reproduire le propos²? Dans le parcours de ce neutre en septembre 1870, il y a cette étincelle spécifique à ceux qui embrassent corps et âme l'épreuve de la guerre. Lui-même n'est pas soldat ; il n'est pas non plus l'un de ces médecins habitués à vivre dans l'urgence que requiert le soin de troupes neutralisées. Pourtant, il se retrouve au plus près de l'action humanitaire et y participe, à son échelle, comme si cela relevait d'une forme de logique. Au-delà de la motivation ayant mené des gens tels que Lemonnier, Socin ou Ferrière sur le théâtre de la guerre, leur vécu pose inévitablement, une nouvelle fois³, la question de la possibilité d'un traumatisme neutre peut-être équivalent à celui que vivent les sujets belligérants. À Karlsruhe, Frœschwiller, Épinal, Paris ou Sedan, ces volontaires neutres sont en effet confrontés aux mêmes drames que leurs homologues français et allemands. Cris, épidémies, amputations et plaintes font partie de leur quotidien au même titre qu'ils rythment les journées de ceux qui portent un uniforme militaire. En cela, la présence du neutre ne serait plus seulement attendue, mais elle se fondrait même, en quelque sorte, dans la « masse » de la guerre franco-allemande. À Karlsruhe, personne ne semble en effet surpris de voir un chirurgien helvétique diriger le lazaret de la station de chemin de fer. À Haguenau, la compagnie badoise en attente ne trouve rien à redire au fait qu'un philanthrope suisse, Louis Appia, vienne lui confier l'un de ses jeunes compatriotes francophones pour épauler son service sanitaire. À Sedan, officiers vainqueurs et citoyens vaincus ne semblent guère s'étonner de prier un groupe de Belges de leur offrir quelques vivres ou de leur divulguer les dernières informations publiées par les journaux qu'ils ont pu, eux, récemment feuilleter. À l'aune de ces trajectoires individuelles, la guerre de 1870 est donc, aussi, celle de l'élément neutre.

¹ Voir notamment *Ibid.*, p.205-214.

² *Ibid.*, p.233-240.

³ Voir le titre I.4.3. de notre étude.

II. 1. 3. La guerre des « Comités », signe d'un temps humanitaire

L'impression de vivre résolument et intensément les épreuves du conflit ne s'exprime pas seulement chez les neutres ayant décidé de participer, à titre individuel, à l'effort humanitaire se faisant jour sur les lieux de bataille. L'initiative du général Dufour en faveur d'un accueil, en Suisse, de blessés des armées en campagne en était une première indication ; l'élan philanthropique atteint également des centaines de personnes qui, restées dans leur pays (neutre) de résidence, ne manifestent pas moins l'envie de participer à l'amélioration générale des conditions des victimes de la guerre. Difficile néanmoins, pour l'historien de cette période, de véritablement quantifier cette facette précise du phénomène humanitaire. La multitude de pétitions, la diversité des souscriptions et les différences, parfois notables, en matière d'audience rendent le travail du chercheur particulièrement complexe. Les « Comités de dames » agissant en faveur de l'amélioration des conséquences humaines de la guerre sont par exemple nombreux et apparaissent aussi bien dans la confusion francophile de Copenhague que dans les cercles plus réservés de la ville de Genève. La circonspection est peut-être évidente pour qui lit, pour ne citer que ce titre, le *Journal de Genève* des premiers jours du mois d'août 1870. Lorsque le « Comité des dames pour le secours des blessés » publie, le 15, un appel à poursuivre et intensifier la collecte pilotée depuis le casino de la ville, un nombre notable d'appels du même type ont en effet déjà été relayés par la feuille du Léman¹. Le même jour, un « Comité pour le secours aux militaires blessés des armées belligérantes » annonce ainsi sa formation à Vevey ainsi que sa détermination à embrasser la cause de l'Agence de Bâle. La veille, un appel du

¹ Le *Journal de Genève* se charge de relayer les communications et bilans de ce Comité des dames du casino. Le 8 septembre 1870, on apprend que l'association formée le 18 juillet a déjà reçu 5400 bandes, 2500 chemises, 750 draps, 1700 paires de bas, 1900 essuie-mains, 635 coussins, 340 paires de pantoufles, 425 ceintures de camisole de flanelle et près de 40 000 compresses. Le comité dit par ailleurs avoir acheté « un nombre considérable d'instruments de chirurgie et d'objets de pansement » ainsi que des aliments et des cigares. 115 colis sont partis du casino de Genève à destination de Bâle et des victimes de la guerre à cette date. Moins actif en septembre, le comité reprend par ailleurs du service en octobre, répondant aux appels de l'agence de Bâle. Entre le 1^{er} octobre et la fin du mois de novembre, 100 colis sont ainsi expédiés à Bâle (comprenant principalement des vêtements) tandis que de nouveaux envois sont prévus à destination de Lyon, ville que l'on sait investie de blessés soignés, entre autres, par une ambulance helvétique. Le 3 février 1871, on apprend encore que le Comité des dames organise un « grand bazar » dont le produit sera destiné à l'amélioration des conditions des Suisses de Paris, des militaires blessés et des populations des régions touchées par la guerre.

Comité international de Genève avait renvoyé les lecteurs aux besoins humanitaires exprimés depuis Bâle, tandis qu'un article en première page renseignait le projet bernois de création d'une « Société de secours pour les militaires suisses et leurs familles » dont l'objectif principal serait d'améliorer le quotidien des soldats fédéraux mobilisés pour la défense des frontières¹. L'avant-veille, la « souscription nationale française » du canton de Genève publiait l'adresse postale de ses membres dans l'optique de récolter des fonds ; elle était imitée, le même jour, par un encart proposé en troisième page par une « fanfare française » soucieuse à son tour de collecter des dons. Dans le cahier supplémentaire du journal daté du 12 août, c'était à « des habitants de Bâle » que l'on devait l'idée de « réunir une somme d'argent destinée à faire une distribution de vin et à procurer des chaussures » pour les troupes helvétiques encore occupées à protéger le territoire. Le 10 août 1870, la rédaction genevoise laissait une place à un appel du général Herzog exhortant les médecins de l'armée suisse à s'engager, volontairement, en faveur des unités sanitaires des belligérants ; l'appel, daté du 8, introduisait ce jour-là trois communications du quartier-général de l'armée suisse invitant à privilégier, dans le grand élan d'humanité alors en exercice, l'envoi de « lignes de corps, de chaussettes et de bas ». Ce foisonnement d'initiatives et d'informations se fait alors que les correspondances particulières du *Journal de Genève* n'ont de cesse, depuis le 7 août, de décrire l'arrivée de dizaines d'émigrés alsaciens ayant voulu échapper à l'occupation allemande². Il se fait parallèlement à la présentation d'articles évoquant des projets plus « officieux », à l'image de ces hôpitaux militaires que l'on imagine construire dans l'Oberland badois afin de répondre efficacement au défi des blessés débandés³. Il se fait enfin sur fond de quêtes de divers ordres, depuis le produit d'une messe jusqu'à la transmission à des fins humanitaires de la recette d'une pièce d'opéra⁴. En somme, l'humanitaire semble on ne peut plus à sa place en cette première quinzaine du mois d'août 1870 ; il affiche une vitalité

¹ Cette société se mettrait néanmoins, aux dires de ses promoteurs, au service des blessés des armées belligérantes en cas de besoin. Cf. *Journal de Genève*, 14 août 1870.

² Deux lettres de ce type sont par exemple publiées dans le supplément au numéro du 8 août 1870.

³ Une initiative dont on apprend l'existence dans le *Journal de Genève* du 9 août 1870.

⁴ Ainsi le *Journal de Genève* du 9 août informe-t-il du fait que se tiendra le soir-même un « grand concert classique » à la cathédrale Saint Pierre dont le bénéfice sera reversé au Comité de secours pour les militaires blessés.

inédite, répond à plusieurs impulsions et prend une grande variété de formes. L'intense publicité résultant – ici pour l'exemple de Genève – de cette dynamique indique une implication naturelle et finalement attendue de la population neutre. Plutôt que de confronter, au fil d'articles de presse parfois expéditifs, la multitude d'options audibles tout au long de *l'Année terrible*, peut-être l'intérêt scientifique réside-t-il de fait dans l'analyse plus précise des quelques « Comités » dont les bilans d'activité ont pu être dépouillés ; en définissant les motivations de ces derniers, en mesurant leurs actes ainsi que leur audience, en chiffrant, lorsque cela est possible, le crédit de leurs campagnes de dons respectives puis en proposant le résultat de cette enquête à d'autres entreprises contemporaines, les contours plus généraux et européens de ce phénomène humanitaire parti de « l'arrière » doivent nécessairement apparaître.

Ainsi naît à Lausanne, en septembre 1870, un « Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre », comité né de la fusion de deux œuvres charitables. Ayant ses habitudes à l'Hôtel de ville, la première devait « secourir les blessés français », tandis que la seconde, fruit de l'imagination d'anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, tenait à apporter son soutien aux « populations ruinées par la guerre¹ ». Le processus de formation du comité relève d'étapes somme toute classiques. D'abord, un appel au public est transmis à la presse du canton fin septembre 1870 ; concis, le bureau de l'association y exhorte notamment ceux « qui doivent sympathiser aux détresses des paysans français » à constituer des relais locaux dans les villes et villages du canton et à y organiser des collectes « en argent ou nature » afin de répondre aux urgences de la guerre. Dans un souci de respectabilité, le comité précise immédiatement l'exigence de son engagement et le fait que « rien » ne serait expédié « sans la certitude que tout arrivera à destination » ; en somme, dès la première adresse publique, le souci de se démarquer de la multitude d'initiatives plus ou moins structurées paraît naturellement indiqué². Preuve de la popularité de l'humanitaire à cet instant, le

¹ Ce Comité publie un rapport final d'activité en 1871. Cf. *Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre : Rapport sur l'œuvre du Comité (1870-1871)*, Lausanne, Imprimerie George Bridel, 1871, 93p.

² *Ibid.*, p.3-4.

comité ne cache pas son ambition de profiter de « l'élan de générosité qui se produisait spontanément à la ville » pour répandre son aura, grâce à un maillon de bureaux locaux, jusque dans les zones rurales. Selon les dires des rédacteurs du rapport d'activité de l'association, ce but a, dans les tous cas, été atteint :

Celui qui n'avait pas d'argent, a donné du blé ou des pommes de terre ; celui qui n'avait ni l'un ni l'autre est allé chercher dans son garde-manger un saucisson, un quartier de lard, jusqu'à un morceau de viande fumée mis en réserve pour les grands jours. Ces détails, puérils si l'on veut, ont leur valeur comme caractérisant la généreuse compassion dont ont été saisies nos populations de la campagne, au récit de tant de souffrances.¹

Parmi les témoignages corroborant cette idée figure d'ailleurs la lettre d'une donatrice :

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'accusez réception de l'argent que je vous ai envoyé ; je tiens à vous dire que vous faites erreur en me l'attribuant en entier ; deux personnes de notre village m'en avaient remis une partie, entre autres une très pauvre femme presque aveugle, qui désire consacrer au même but tout l'argent qu'elle pourra gagner en tricotant cet hiver. C'est elle aussi qui dans son zèle a choisi la meilleure des seules paires de bas qu'elle possédait en me priant de vous la faire parvenir. Je crois que parmi ceux qui ont répondu à votre appel il n'y en a probablement pas de plus pauvre, et aucune sans doute qui l'ait fait avec plus de joie.²

Au-delà de l'émotion subjective manifestée par cette dame, le succès semble réel : 60 000 francs auraient été récoltés, durant les mois de guerre, dans les seules « communes rurales et petites villes du canton », somme à laquelle s'ajoutent environ 35 000 francs de denrées ainsi que des vêtements. Un soutien populaire qui n'inclut pas le fruit de l'initiative du vice-président du Comité Jean-Frédéric Astié (1822-1894). Ce Français d'origine et théologien de la faculté libre

¹ *Ibid.*, p.5.

² *Ibid.*, p.5.

de Lausanne imagine en effet un système de souscription par achat de carnets hebdomadaires à dix centimes dont le produit final se chiffre à 11 726 francs ; une somme qui, par définition, provient surtout de donateurs moins aisés susceptibles d'accéder, grâce à ces carnets à bas prix, au mouvement charitable général¹. Au total, villes comprises et hors dons de vêtements (qui, eux représenteraient une valeur de « plus de 50 000 francs »), les recettes du comité s'élèvent à 131 929 francs². Si l'on en croit la liste des 412 donateurs annexée au rapport publié à l'automne 1871³, cela représente un effort de 320 francs par personne. Certes, l'œuvre du comité vaudois peut être naturellement nuancée par l'évidence quantitative de sa non-représentativité ; sur les 231 700 habitants que compte le canton de Vaud au 1^{er} décembre 1870⁴, l'implication n'équivaudrait après tout qu'à 0,178% de la population. Ses actes sont pourtant bien réels. La section des prisonniers de guerre en Allemagne intervient résolument à la forteresse d'Ulm, à Breslau, à Mayence où une somme de 6510 francs est confiée au bénéfice des 25 000 soldats français retenus, ainsi qu'à Leipzig. Aussi 5000 francs ont-ils été envoyés à Versailles dans l'optique de servir à l'amélioration des conditions de vie des blessés de l'armée de la Loire, en plus de sommes versées pour d'autres combattants atteints à Paris, Tours, Bordeaux, Saint-Quentin et, dans une moindre mesure, en Allemagne⁵. Concernant l'aide plus spécifique aux populations civiles, le Comité vaudois agit au rythme des nouvelles militaires : 500 francs à Gorze, 1500 à Metz, 401 francs à Sedan et 1000 autres pour les Ardennes, 4000 francs en Haute-Saône, 3000 à Besançon, 600 à Mâcon et la même somme à Châlons-sur-Saône⁶. Proximité géographique oblige, le département de la Côte-d'Or, le canton de Belfort ainsi que les environs de Montbéliard et de Pontarlier ont bénéficié de l'effort le plus évident de l'association lausannoise. En Côte-d'Or, le processus de soutien démarre quelques jours après la signature de l'armistice : le 1^{er} février 1871, deux membres du comité y sont dépêchés afin de s'assurer, notamment, de la remise

¹ *Ibid.*, p.6

² *Ibid.*, p.22

³ *Ibid.*, p.23-29. La liste des donateurs est consultable en annexe (n°VI.2.1.).

⁴ T. Loua, « La population en Suisse », *Journal de la société statistique de Paris*, art.cit., p.241.

⁵ *Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre*, op.cit., p.6-14.

⁶ *Ibid.*, p.14.

de 39 colis de lingeries et de vêtements. Contrariés par l'ineffectivité de la trêve militaire dans cette partie de la France¹, les délégués (parmi lesquels figure Jean-Jacques Lochmann (1836-1923), un ingénieur vaudois ayant étudié à Paris dans les années 1850) usent de divers stratagèmes pour arriver à leur fin ; ils déposent une partie des dons chez des interlocuteurs à Mâcon et Nuits et participent à la fondation d'une sorte de section intermédiaire dans la ville de Dijon². À Belfort, c'est au mois de mars que se présente la main de la charité vaudoise ; une visite de Lochmann permet d'y mesurer les principales nécessités, et une somme de 25 000 francs est finalement offerte aux philanthropes ayant un accès régulier à la cité longtemps assiégée³. Toujours grâce au zèle de Jean-Jacques Lochmann, un atelier de confection de chemises est par ailleurs mis en place à Montbéliard, autre localité ciblée par l'initiative humanitaire de Lausanne. Sur proposition d'un membre du Comité de secours de Bâle, l'association vaudoise publie de plus un appel en faveur « des enfants abandonnés de Montbéliard », c'est-à-dire d'enfants « dont l'entretien était devenu une charge trop lourde pour des familles privées de leur gagne-pain et de leur soutien naturel ». Destiné à désigner des volontaires prêts à accueillir ces jeunes français, l'appel rencontre un certain succès puisque 43 enfants sont accueillis à Lausanne suite à l'enquête menée sur place par un agent du comité⁴. Enfin à Pontarlier – et toujours suivant le rythme des faits de guerre –, des denrées (pommes de terre et céréales) sont acheminées et le produit de ventes agricoles confié aux civils les plus fragilisés⁵. À lire le rapport final du Comité vaudois de secours aux prisonniers de guerre français et aux populations ruinées par la guerre, l'élan charitable lausannois est en somme tout à fait notable : ce

¹ Les départements de l'Est dans lesquels combattent les troupes de Bourbaki et de Garibaldi sont en effet exclus de l'armistice que signe Jules Favre, le 26 janvier 1871. La délégation de Tours ignorant d'abord cette précision, les attaques allemandes autour de Besançon et de Pontarlier surprennent dans un premier temps les combattants français. « L'oubli » de Favre lui vaudra, de la part du commandement de l'armée de l'Est et des principaux responsables de la délégation de Tours, de très vives critiques.

² *Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre*, *op.cit.*, p.15-16.

³ *Ibid.*, p.17.

⁴ *Ibid.*, p.19.

⁵ *Ibid.*, p.20-21.

modeste comité de 19 membres¹ formé, par souci certainement francophile, sur les ruines du choc européen de Sedan, agit avec allant dès ses premières heures d'activité. Il lance des appels à la population, structure son action en Suisse comme à l'étranger, définit des lieux prioritaires d'intervention et élargit ses moyens de participation. Il se fait ainsi connaître auprès de centaines de détenus de guerre français en Allemagne et ne cesse de promouvoir le message humanitaire dans les forts que ses délégués parviennent à visiter. Il garde un œil attentif sur l'évolution du champ de bataille, révélant une volonté de répondre autant que possible aux urgences de l'instant. Aussi, il sait élargir son schéma de préoccupation lorsque, par souci d'intégration dans le grand mouvement européen né de l'école de Genève, il offre son soutien à des initiatives dédiées au sort des blessés belligérants. Reproduites tout au long du rapport établi durant l'été 1871, les lettres de remerciement réceptionnées depuis les principaux lieux concernés par son humanité prouvent, si besoin est, l'utilité de ses démarches ; vingt correspondances attestent en effet, depuis Mayence, Leipzig, Belfort ou Pontarlier, de l'impact positif (aussi bien physiquement que d'un point de vue matériel) des dons emmagasinés et transmis par l'association de Lausanne.

À Bruxelles, l'idée de rendre des comptes aux souscripteurs anime aussi, au même moment, les personnalités à l'origine du « Comité du pain ». Fondé le 12 septembre 1870 à l'initiative du patron de presse Gustave Lemaire et du docteur Lambert Feigneaux (1822-1887), ce comité inscrit résolument ses actes dans l'implication humanitaire internationale née de l'expérience de la guerre franco-allemande. C'est en effet suite à la visite des champs de bataille de la fin de l'été 1870 que les deux hommes lancent un signal d'alarme dans *l'Étoile Belge* du 11 septembre. Leur but : acheminer des vivres vers les zones touchées par le conflit (la frontière belge, les environs de Metz et de Paris) et vers les hôpitaux de Belgique où se trouvent des victimes des affrontements. Classiques, les moyens mis en œuvre répondent quant à eux aux généralités du moment et sont tout à fait comparables à ce que propose alors le comité vaudois ; des dons en argent ainsi que des vêtements, médicaments et aliments doivent être récoltés

¹ Si l'on en croit la liste publiée dans les premières pages du rapport de 1871, liste qui précise, par ailleurs, que sept des dix-neuf membres indiqués participent parallèlement à l'organisation de la section des prisonniers.

pour être transférés, en toute sécurité, vers le théâtre des opérations. Le rapport d'activité publié en mai 1871 (et divisé en trois chapitres¹) l'indique : l'organisation et la popularité du comité ont indiscutablement profité de l'appui précoce de personnalités journalistiques, économiques et politiques de la Belgique de l'automne 1870. Le patronage ou l'adhésion du bourgmestre de Bruxelles Jules Anspach (1829-1879), du comte Louis de Merode (1821-1876), du directeur de la banque nationale Eugène Anspach (1833-1890) ou du grand rabbin de Belgique Emile Aristide Astruc (1831-1905) ont naturellement contribué à la réputation du Comité du pain et à son insertion somme toute spontanée dans les dynamiques alors perceptibles, déjà, au Luxembourg, en Suisse ou auprès des sections de la Croix-Rouge. Ce solide lobby explique certainement, aussi, le sérieux de l'entreprise de structuration de l'association bruxelloise. Embryonnaire en septembre, cette dernière gagne rapidement en expérience au point de se hiérarchiser au courant du mois d'octobre ; à partir de là, on y trouve en effet deux sections consacrées à « l'action directe de l'œuvre d'humanité » pour l'une (c'est-à-dire les demandes et distributions en secours) et à « la commission des fêtes » pour l'autre (soit l'organisation de représentations théâtrales, de concerts, d'expositions et de loteries pour augmenter les ressources du comité²). Dès l'appel du 11 septembre 1870, la motivation animant les initiateurs du mouvement semble en tout cas évidente ; c'est bien « l'admirable élan de charité » manifesté par la Belgique à l'occasion des combats menés à sa frontière qui doit inspirer les Belges à se montrer plus actifs encore et à imiter l'exemple des « cœurs généreux de tous les pays » qui, déjà, donnent de leur énergie en faveur des victimes militaires et civiles du différend franco-allemand³. Comme en Suisse donc, le contexte paraît propice à la bonne réception de cette nouvelle démarche charitable, et les personnalités à l'origine de son expression témoignent d'une confiance précoce et certainement réfléchie. Concrètement, l'idée du Comité du pain bénéficie d'ailleurs d'une double-résonance, à la fois à internationale et nationale ; les premiers dons que mentionne le rapport d'activité du mois de mai 1871 sont bien ceux réceptionnés

¹ *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général*, Bruxelles, Imprimerie et Lithographie de E. Guyot, 1871, 162p.

² *Ibid.*, p.2-10.

³ *Ibid.*, p.11-12.

depuis l'étranger, depuis les sommes envoyées par des philanthropes établis en Angleterre et en Russie jusqu'aux vêtements confiés par des sociétés de secours françaises en passant, par exemple, par une traite de 92 000 francs offerte par le Grand Bazar national français de New York, une société de bienfaisance sollicitée par ses contacts parisiens¹. Aidé des efforts matériels de proches contributeurs (prêt d'un fourgon, de chevaux, d'outils d'exposition ou de locaux d'imprimerie), le Comité peut revendiquer une recette globale de 44 015 francs provenant de 326 souscripteurs (soit une moyenne de 135 francs par donateur)². Bien qu'inférieur, quantitativement, à l'effort des 412 donateurs du Comité vaudois dont nous avons déjà indiqué le bilan, le dynamisme de l'association belge n'en est pas moins important. Plus encore que son bureau directeur (dont la composition révèle, nous l'avons vu, un solide patronage politique et financier), la liste des contributeurs à l'œuvre du Comité du pain impressionne en effet par sa composition ; on y retrouve le roi Léopold II lui-même (à hauteur de 2000 francs), son frère Philippe de Belgique (1837-1905 ; à hauteur de 500 francs), la baronne de Rothschild (2250 francs), les rédactions de *l'Indépendance belge* (2000 francs), de *l'Étoile belge* (1000 francs) et du *Journal de Bruxelles* (175 francs), le cercle industriel de Bruxelles (500 francs), le cercle artistique et littéraire d'Anvers (2000 francs) ou encore le Comité français de Londres (250 francs). Présentés à part, les dons en nature, certes moins massifs, témoignent quant à eux d'une certaine générosité³. « Mme Tenot », domiciliée à Londres, s'est par exemple débarrassée de centaines de biens utiles au dessein humanitaire de l'association belge : en confiant 48 couvertures en laines, 24 paires de drapes, 24 chemises, 24 châles, 30 jupes ainsi que des dizaines d'autres vêtements (chaussures, camisoles, mouchoirs, bas), nul doute qu'elle s'impose comme une donatrice particulièrement précieuse. De la même manière, les 300, 200 et 50 pains confiés respectivement par les boulangers Sainte-Gudule, Poelman et Becquet, les 100 bouteilles de vin de Mmes Bemelmans et Orban, les 5 caisses de cigares de Félix Washer ou les chocolats de M. de Greuser contribuent eux aussi, à leur échelle, à l'amélioration des conditions d'existence

¹ *Ibid.*, p.12-14.

² *Ibid.*, p.144-149. La liste des souscripteurs et de la valeur de leur don est consultable en annexe (n°VI.2.2.1.).

³ *Ibid.*, p.150-152. La liste des dons en nature est consultable en annexe (n°VI.2.2.2.).

des victimes de la guerre. D'un point de vue pratique, le Comité du pain affiche une expertise indéniable due, pour partie au moins, à l'expérience de ses membres les plus actifs. Entre le 12 septembre 1870 et la fin du mois de mars 1871, le comité se réunit en effet plus de trente fois dans l'objectif de définir exactement les contours de chacune des expéditions envisagées. Deux principes régissent par ailleurs ces visites du théâtre de guerre ; le premier doit assurer la présence d'un ou plusieurs des membres de l'association afin de superviser la distribution des dons tandis que le second précise la distinction entre le voyage des aidants (réglé à leurs propres frais) et des produits de charité (dont le transport est financé par le comité¹). Sans compter l'activité du Comité du pain à Paris à partir de la fin du mois de janvier 1871, au moins dix expéditions sont effectuées sur divers lieux de combat en France. À durées variables, ces expéditions mobilisent plusieurs philanthropes belges ; Gustave Lemaire, Jacob Heremans (1825-1884) et Jules Anspach, mais aussi le notaire de Doncker, l'avocat Bouquié, les docteurs Feigneaux, Delstanche, Lebel, Semal, Van Erps et Vandevelde et les dits MM. Limauge, Tasson, Genis, Joostens, Draper, Vancutsem, Rochedieu, Nieuwenhuys et Minszech : tous ont participé à au moins une visite d'un champ de bataille². Dans leur travail de terrain, ces Belges membres de l'association bruxelloise contribuent involontairement – c'est indéniable – à l'image du « Bon Samaritain » bravant le danger des obus et des coups de fusils pour apporter aux soldats et civils meurtris une once d'humanité. Cette image, vigoureusement et régulièrement rejetée par le procédurier Gustave Moynier et par ses collègues membres du Comité genevois de la Croix-Rouge³ a peut-être, dans ce cas, quelques raisons d'être justement remarquée. Le 10 octobre 1870, le compte rendu de la quatrième expédition du Comité du pain, atour de Carignan,

¹ *Ibid.*, p.15-16.

² *Ibid.*, p.16-26.

³ Dans une rétrospective de 1882, Moynier regrette par exemple, au sujet de la guerre de 1870, « l'ignorance du peuple vis-à-vis de la Croix-Rouge », ignorance qui se manifeste notamment par une compréhension trop partielle du rôle des volontaires. Cf. Gustave Moynier, *La Croix-Rouge, son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.119-120. Dans un rapport d'activité cosigné en 1871, le Comité international basé à Genève rappelait par ailleurs déjà à le fait que la place des médecins et philanthropes portant le brassard blanc n'était pas forcément sur le champ de bataille ; le travail d'organisation, de distribution et d'observation devait être considéré avec la même importance. Aussi le comité regrettait-il la popularité « d'idées les plus erronées » à propos de l'Association de secours aux militaires blessés, particulièrement au sujet du recrutement et de l'emploi des secourus volontaires. Cf. *Compte rendu des travaux du Comité international de secours aux militaires blessés (du 15 juillet au 31 décembre)*, *op.cit.*, p.12 et 17.

Douzy, Pourru-Saint-Remy, Bazeilles et Balan, fait par exemple la part belle aux drames auxquels se confrontent très directement les émissaires bruxellois :

Nous sommes restés cinq jours à parcourir les sanglants alentours de Sedan, contemplant tous les désastres, visitant chaque ambulance en interrogeant les blessés et leur partageant les secours du Comité. Je vous parlerai donc des misères profondes dont nous avons été les témoins oculaires et auriculaires. (...) C'est le cœur plein d'une indéfinissable tristesse que l'on réveille les impressions évoquées par l'aspect de ce pays où, à côté des affreuses plaies des blessés, l'on coudoie des ruines, où l'on foule des milliers de tombes. Ajoutez l'hôpital, la faim, les fièvres typhoïdes et la dysenterie qui, de plus en plus, désolent ces contrées, et vous en aurez la physionomie navrante. (...) Au sortir de Douzy, tandis que nos fourgons gravissaient la côte, nous suivîmes lentement la route. Les rares maisons ont été assiégées, littéralement enlevées une par une, étage par étage, chambre par chambre. Là, la lutte a été féroce ; c'est un véritable ossuaire ! Que de tombes creusées dans ces lieux ! Que de malheureux coulés aux arbres, mutilés par la baïonnette. À chaque pas nous devinions des drames inconnus et des misères atroces, des femmes amaigries, des enfants hâves et déguenillés sortaient des masures pour nous demander du pain.

Ajoutée aux « campagnes en ruine » et aux « débris maculés de sang » qui, sortant de la terre « fraîchement remuée », permettaient de « suivre la trace des combats », on comprend l'engagement très physique de ces philanthropes partis au début du mois d'octobre pour répondre aux besoins les plus évidents des victimes des affrontements ardennais¹. L'impression n'est pas différente lorsque se pose la question de contribuer au soulagement des souffrances de la population messine ; avant même la fin du siège, le bureau du Comité du pain décide en effet de « porter quelques secours » à la place lorraine et d'anticiper, de fait, une capitulation que l'on imagine prochaine². À la tête d'une escorte de dix chariots comprenant notamment 400 kg de sucre, 200 kg de café, 2500 kg de sel, 5000 kg de farine, 10 000 kg de pommes de terre et 1000 bouteilles de vin,

¹ *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général, op.cit.*, p.42-46.

² C'est le 15 octobre 1870 que les membres du Comité bruxellois décident de « des mesures seraient prises à l'effet de ravitailler les habitants du département de la Moselle ». Le 26 octobre à Arlon, un nouveau point sur l'organisation de l'expédition est discuté. Deux jours plus tard, le 28 octobre 1870, l'Europe apprend la signature de la capitulation de Metz.

Gustave Lemaire et Emile Astruc arrivent à Metz alors que les canons viennent à peine de s'y taire. Daté du 9 novembre 1870, le rapport de Lemaire pointe naturellement l'effet désastreux provoqué par la découverte de près de 20 000 blessés et malades répartis dans les jardins, écoles, couvents et casernes de la ville. La tâche des Bruxellois a ainsi tout d'une scène dramatique :

Il était environ midi et, depuis le matin, malades et blessés avaient reçu pour toute nourriture : un biscuit vieux de plusieurs mois ! Aussi, en parcourant les rues de Metz, rencontre-t-on fréquemment de pauvres soldats, exténués, démoralisés par les souffrances, les privations et la faim, tendant la main, implorant la charité. Dès le vendredi, M. et Mme Astruc avaient distribué du pain à ces malheureux. Cette distribution reprit le samedi et le dimanche ; mais le nombre des affamés qui se présentaient était tel, qu'il fallut, pour les satisfaire tous, partager les pains en quatre parts égales, et en donner une à chacun d'eux. C'était, Messieurs, un spectacle navrant ! Ces soldats, nous les avons vus, entrant dans Metz, musique en tête, bannières déployées, chantant des hymnes patriotiques, pleins de courage et d'ardeur, et nous les revoyions se traînant péniblement, pâles, amaigris, les traits dévastés par la souffrance et par la faim. (...) Aux environs de Metz, le spectacle est tout aussi triste, aussi affligeant. Les misères y sont accumulées d'une manière effroyable ! Que de villages complètement détruits par les flammes ! Les habitants des villages que le feu a épargnés sont, pour la plupart, dans une misère profonde. (...) Les secours arrivent de toutes parts ; mais que sont-ils en présence de l'immensité des besoins ?¹

Évidemment, la présence de ces volontaires neutres quelques heures seulement après la fin du siège a tout du symbole de générosité ; en venant en aide à non moins de 1177 familles de la Lorraine messine², nul doute que les envoyés belges du Comité du pain ont quelques raisons d'être associés, dans un coin de l'esprit populaire, à des sortes d'héritiers dévoués de figures presque mythiques de la philanthropie du milieu du XIX^e siècle. Lorsqu'il visite les hôpitaux de fortune de la ville de Metz pour y proposer des centaines de vivres collectés dans un pays neutre, un homme comme Emile Astruc marcherait bien sur les traces, par exemple, de Florence Nightingale, « ange » et « dame à la lampe » des lieux de

¹ *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général, op.cit.*, p.55-61.

² D'après le décompte d'un rapport établi le 15 mars 1871, cf. *Ibid.*, p.77-80.

combats de la guerre de Crimée dont la réputation quasi-mystique avait été popularisée par les correspondances du *Times*. Peu importe sa filiation philosophique, la sollicitude des Bruxellois devait en tout cas se confirmer, fin janvier 1871, lors de l'ouverture des portes de Paris. Le 30 janvier, le rédacteur Gustave Lemaire prend en effet la route de la capitale française afin d'y mesurer les défis humanitaires et de rédiger un rapport préalable à une intervention plus coordonnée du Comité du pain. En chemin, décision est prise d'acheter du pain frais et de participer ainsi au soulagement immédiat et spontané d'une partie des Parisiens éprouvés par cent trente-cinq jours de siège ; rédigé depuis Paris le 29 mars 1871, le compte rendu de cette première expédition parisienne ne manque pas de mentionner les « désastres », « misères » et autres « malheurs » dont l'observation s'imposait aux visiteurs précoces. Et très vite, les agents du Comité du pain distribuent des vivres et intensifient les efforts en faveur de l'organisation de dons en argent¹. À Paris comme en Lorraine et dans les Ardennes, l'œuvre de l'association bruxelloise participe indiscutablement, à son échelle, à l'amélioration des conditions d'existence de soldats et résidents touchés par le fléau de la guerre : en mars 1871, 1000 francs sont par exemple offerts à la municipalité de Saint-Cloud, 1500 francs à celles de Boulogne et de Billancourt, 1000 autres francs en faveur de Meudon et 2500 pour les 8000 habitants d'Issy². Par ailleurs, les démarches effectuées sur le théâtre de guerre sont étendues, à partir du mois de décembre 1870, vers le territoire belge. Là, le Comité du pain vient directement en aide, grâce à un « Comité de secours » fondé pour l'occasion, à quelque 95 familles belges, allemandes, hollandaises, françaises, italiennes, polonaises et tunisiennes ayant fui la France depuis l'été. À ces familles, la charité bruxelloise délivre 1788 kg de pain, 19 810 kg de houille et 933 kg de viande³. Source de motivation dans l'idée de créer le Comité, la mobilisation de l'arrière est donc aussi, dans le royaume de Belgique, ce qui explique le succès pratique de l'association charitable. C'est bien légitimé par le patronage de personnalités influentes et par la participation suffisamment

¹ *Ibid.*, p.116-120. Au sujet du sort des Parisiens et du quotidien d'une population meurtrie par les privations et les affres de la guerre, on ne manquera pas de lire le très documenté *Paris in Despair : Art and Everyday Life under Siege (1870-1871)* de Hollis Clayson (*op.cit.*, 485p.).

² *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général*, *op.cit.*, p.121-132.

³ *Ibid.*, p.133-136.

massive de centaines d'anonymes que le Comité du pain affiche les ressources nécessaires à l'intervention de ses membres dans les zones les plus meurtries par le conflit. Comme pour le comité vaudois en faveur des prisonniers de guerre, l'organe bruxellois bénéficie par ailleurs d'une bonne presse auprès des populations visitées. Dans les environs de Sedan comme dans la Lorraine messine ou dans les rues enfin praticables de Paris, les envoyés belges sont accueillis avec un soulagement naturel et leur présence n'est nullement questionnée ; au contraire, la facilité avec laquelle ils percent les lignes de surveillance et les limites des cantonnements militaires tend à alimenter une nouvelle fois l'idée d'un service charitable neutre attendu et pour ainsi dire anticipé.

Autre exemple de comité typiquement structuré à l'arrière du front et dans le cadre sécurisé d'institutions neutres, le « Comité neuchâtelois pour les Allemands pauvres expulsés de France » peut quant à lui servir au témoignage d'entreprises plus éphémères dont l'existence répond à un épiphénomène de la guerre de 1870. Présenté par la presse du canton de Neuchâtel au milieu du mois d'août 1870, le comité se propose d'apporter une réponse rapide aux sérieux défis engendrés par le décret d'expulsion du gouvernement français ; sous la protection tutélaire du Conseil fédéral, il s'agit d'offrir aux Allemands transitant par la Suisse (en l'occurrence, à Genève, aux Verrières ainsi qu'à Neuchâtel) de bonnes conditions d'accueil en leur distribuant des vivres ainsi qu'en offrant un logement aux familles les plus nécessiteuses¹. Fonctionnant en coordination avec le commissariat établi aux Verrières, le comité neuchâtelois se concentre surtout, *a priori*, sur l'aménagement de logements pour les Allemands arrivant à la station de chemin de fer par le train du soir et forcés, de fait, d'attendre le lendemain pour gagner la frontière allemande. Dès le 17 août 1870, la légitimité du comité (dont on ignore, hélas, la composition) ne fait en tout cas aucun doute si l'on en croit la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* :

Des détachements d'Allemands expulsés de France passent maintenant chaque jour par notre gare. Plusieurs de ces gens paraissent fort misérables et même

¹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 17 août 1870.

dénués de tout. Ceux qui arrivent le soir sont logés en ville et reçoivent de la nourriture, par les soins du comité formé dans ce but.

Effectivement, les efforts du comité sont réels ; ses appels à la mobilisation rencontrent un écho certain et, le 20 août déjà, ses membres peuvent rendre hommage aux Neuchâtelois ayant mis leur appartement à disposition ainsi qu'aux autorités municipales qui se sont résolues à ouvrir des salles de collèges pour y abriter les voyageurs tardifs¹. Toujours à la recherche de volontaires susceptibles d'assumer un soutien régulier à la gare de Neuchâtel, le comité se confronte très directement aux conséquences humaines du conflit franco-allemand. Entre le 15 et le 27 août, il dénombre en effet 2000 Allemands passés par le canton et assure avoir pu offrir le repas à une très grande partie d'entre eux². Début septembre, devant la radicalisation du point de vue français³, le phénomène prend une ampleur plus importante encore : face à l'afflux de non moins de 1080 puis 400 Allemands dans l'après-midi et la soirée du 1^{er} septembre, c'est avec le zèle d'une population remobilisée par un appel de la municipalité que le comité neuchâtelois peut honorer son engagement. « Portés en masse à la gare pour réclamer leur part de ces malheureux sans asile », les habitants de Neuchâtel contribuent à l'amélioration des conditions des expulsés tandis que la ville n'hésite guère à transformer le collège des filles en dortoir et à congédier les élèves qui devaient y être hébergées⁴. Dissout *de facto* par l'évacuation réussie des centaines d'Allemands du Sud concernés par le décret d'expulsion, le comité n'est actif qu'une quinzaine de jours ; pourtant, son rôle dans les dynamiques humanitaires de la guerre de 1870 n'est guère négligeable et son utilité globale se mesure certainement à l'aune du succès de la mission de rapatriement confiée par Berlin à la Confédération helvétique. Le bilan final que

¹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 20 août 1870.

² Un rapport de police publié par la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 31 août 1870 dénombre quant à lui 941 Allemands ayant transité à la gare de Neuchâtel entre le 16 et le 25 août (572 hommes, 154 femmes et 215 enfants).

³ Le 24 août 1870, le général Trochu, gouverneur de Paris depuis le 17, publie en effet un nouvel arrêté ordonnant l'expulsion de Paris de « tout individu dépourvu de moyens d'existence ». Quatre jours plus tard, un nouvel arrêté d'expulsion concerne cette fois « tous les étrangers appartenant à l'un des pays actuellement en guerre avec la France » ; en dehors des citoyens naturalisés, les exceptions ne sont donc plus admises. Les contrevenants risquent par ailleurs, selon l'article 2 de l'arrêté du 28 août, d'être immédiatement traduits devant les tribunaux militaires. Voir, notamment, *La Guerre Illustrée*, n°13, 3 septembre 1870.

⁴ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 3 septembre 1870.

dresse le comité au début du mois de janvier 1871 est en tout cas plutôt flatteur : les importantes sommes dépensées (24 074 francs pour les Suisses rapatriés, 26 266 francs pour les Badois, 49 211 francs pour les Bavaois, 13 001 francs pour les Allemands du Nord, 4043 pour les Autrichiens et 17 933 pour les Wurtembergeois, en plus des dépenses directes de la légation helvétique de Paris) ont permis le transit par la Suisse de non moins de 3730 Badois, 6430 Bavaois, 1525 Allemands du Nord, 327 Autrichiens et 2125 Wurtembergeois¹. À l'instar des expériences précédemment décrites, le crédit des travaux de ce comité en faveur des expulsés allemands n'est par ailleurs aucunement interrogé ; la présence de plusieurs dizaines de Suisses sur le quai des gares traversées par des sujets belligérants évacués du théâtre de guerre paraît absolument légitime et tout à fait digne de l'attente humanitaire des sociétés européennes de ce troisième quart du XIX^e siècle. Les Neuchâtelois ont d'ailleurs à peine le temps de souffler et de réaménager les gymnases prévus pour l'enseignement que s'impose la problématique strasbourgeoise et l'urgence de venir en aide aux centaines de civils exfiltrés de la cité alsacienne. Sept jours seulement séparent ainsi les derniers articles de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* relatifs aux Allemands expulsés de France (le 3 septembre) de ceux informant de la nécessité d'organiser le secours de Strasbourgeois que l'on imagine être rapidement dirigés vers le canton (le 10 septembre).

Comité(s) des dames, Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre, Comité du pain, Comité pour les Allemands expulsés de France ou, pourquoi pas, Comité pour l'assainissement des champs de bataille² ; autant de relais humanitaires fondés en dehors des limites d'une Croix-Rouge en plein développement et qui n'en revendiquent pas moins une intégration tout à fait sérieuse et dynamique dans l'imposant mouvement humanitaire se faisant jour entre août 1870 et mars 1871. Organisée selon des principes souvent comparables (premiers appels diffusés par la presse,

¹ Le bilan final – auquel s'ajoute le cas des Suisses de France rapatriés – est publié par la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 14 janvier 1871.

² Ce comité est fondé au début de l'automne 1870 par le gouvernement belge lui-même. L'idée est alors d'éviter une contagion du territoire belge par les maladies que favorise la précarité sanitaire des champs de bataille des Ardennes.

constitution d'un bureau, mise en place de souscriptions, distribution des dons avec l'aide de sous-comités locaux ou d'émissaires et rédaction de rapports d'activité), la multitude d'associations découlant d'initiatives neutres renforce le sentiment d'implication des sociétés européennes dans l'épreuve franco-allemande. Bien sûr, cette « guerre des Comités » doit être inscrite, pour être exhaustivement comprise, dans une tendance sociétale plus large qui, se démarquant des initiatives institutionnalisées, voit des centaines de citoyens prendre spontanément part à l'une ou l'autre démonstration charitable. Ainsi faut-il par exemple citer le théâtre de Frederiksberg, établissement des quartiers ouest de Copenhague dont le directeur propose régulièrement, à partir de la deuxième semaine du mois d'août 1870, de reverser une partie de sa recette aux victimes françaises de la guerre¹. Il ne faudrait pas oublier non plus ces quelques Allemands et germanophiles de Genève qui, dès le 30 juillet, font publier dans la presse locale un encart appelant à la générosité de « ceux qui s'intéressent à l'Allemagne », prouvant, cinq jours avant les premiers combats, le sens de l'anticipation de leur engagement². De la même manière, peut-être doit-on mentionner les dizaines de représentations et expositions rythmant la vie quotidienne des résidents helvétiques, belges ou danois tout au long du conflit franco-allemand et participant, à l'instar de ce que propose le théâtre de Frederiksberg en août, à l'effort humanitaire collectif. Le 10 août 1870 déjà, la Société littéraire d'Athénée se livre par exemple à une représentation extraordinaire au théâtre de Neuchâtel en faveur des « familles dont les chefs sont à la frontière », c'est-à-dire des Suisses mobilisés dans le cadre des travaux de surveillance du territoire neutre³ ; réussie, l'initiative est imitée plus tard par d'autres groupes charitables neuchâtelois cherchant, eux aussi, à satisfaire les besoins (surtout financiers) de la cause qu'ils cherchent à soulager⁴. À Sion, c'est à « Madame Graeser » que l'on doit entre autres réjouissances, dans la première

¹ On apprend par exemple, dans le *Dagens Nyheder* du 12 août 1870, qu'une somme de 100 rigsdaler venait d'être remise par le directeur du théâtre à l'ambassade française de Copenhague. Cette somme correspond aux recettes tirées d'une représentation spéciale organisée le 9 août.

² *Journal de Genève*, 30 juillet 1870.

³ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 10 août 1870.

⁴ Les 24 et 27 août 1870, la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* annonce par exemple une série de concerts dont les recettes seront reversées à l'œuvre du Comité international de secours aux militaires blessés. Fin octobre 1870, d'autres représentations musicales sont dédiées, à Neuchâtel, aux victimes de la guerre.

semaine de combats, l'organisation d'un concert « dont la moitié du produit net » doit servir à soulager la charge pesant sur les « militaires pauvres » originaires du canton du Valais et appelés sous les drapeaux pour défendre l'intégrité de la Suisse¹. Ailleurs, nombreuses sont les démarches embrassant la cause de l'humanité, depuis les appels pacifistes de tel ou tel observateur² jusqu'aux dons spontanément réceptionnés par les représentants des gouvernements allemand et français installés à Berne, Copenhague ou Bruxelles³. Le temps est donc à la popularité des sentiments charitables et à une discussion véritablement transnationale des conséquences humaines et matérielles de la guerre. Au-delà même du cadre plus centralisé de la Croix-Rouge, trajectoires individuelles, comités en tous genres et initiatives généreuses plus spontanées donnent déjà au fait humanitaire de la guerre de 1870 un aspect pour le moins dynamique et suffisamment divers. Né de l'expérience acquise par tout un continent dans les décennies précédentes, ce souci humanitaire dévoile ici son assurance et agit tel un troisième acteur (majeur) du conflit entre la France et les États allemands. À en croire les risques pris par certains et le zèle manifesté par des dizaines d'étrangers pour récolter des fonds et acheminer des vivres vers les zones de combat, la neutralité embrasserait la philanthropie avec un naturel presque déroutant ; parfois, il semblerait même qu'elle en soit une condition, comme si la « main fraternelle⁴ » d'une société neutre était la première – avant même celle des services de santé belligérants – que chercheraient à attraper les soldats et les civils meurtris par les affrontements.

¹ *Le Confédéré du Valais*, 4 août 1870.

² Mentionnons par exemple « l'appel d'une femme suisse » aux « femmes d'Allemagne, de France et d'ailleurs » en faveur de la communication d'un message de paix ; cet appel est notamment reproduit par le *Confédéré du Valais* du 4 septembre 1870.

³ Début septembre 1870, le représentant de la Confédération d'Allemagne du Nord à Berne, Maximilien Heinrich von Roeder, remercie par exemple publiquement, par voie de presse, un généreux donateur neuchâtelois lui ayant adressé la somme de 500 francs en faveur des blessés de guerre allemands. Cf. *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 3 septembre 1870.

⁴ Selon l'expression utilisée par Rachel Chrastil pour décrire les démarches helvétiques en faveur de l'évacuation des civils de Strasbourg durant le siège de la cité alsacienne. Cf. Rachel Chrastil, *The Siege of Strasbourg*, *op.cit.*, p.150-175.

II. 1. 4. Une charité opportuniste ? L'exemple de la sollicitude helvétique lors du siège de Strasbourg

La modernité et la popularité du fait charitable interpellent très naturellement l'historien dans ce qu'elles impliquent de motivations possiblement subjectives. Exprimées, surtout, au printemps de l'année 1871, les approches du cabinet de Copenhague en faveur du Schleswig du Nord comme les espoirs helvétiques vis-à-vis de la Savoie et de l'Alsace du Sud nous indiqueront, plus loin, combien le fait d'être neutre peut être très consciemment élevé au rang d'argument politique, particulièrement lorsque se joue (ou semble se jouer) le sort de la guerre¹. Aussi paraît-il évident d'appliquer une hypothèse identique aux dizaines de manifestations humanitaires initiées depuis ces mêmes États neutres. Les philanthropes neutres n'ont-ils pas eux aussi quelques raisons de voir en leur bonne conduite un levier vers d'éventuels gains collectifs ou personnels ? Bien sûr, le fait de poser cette question ne nuance en rien l'effectivité ou l'importance des projets d'humanité menés depuis les pays que nos recherches ont interrogés. Un simple coup d'œil aux dizaines de lettres françaises de remerciement réceptionnées par le Conseil fédéral helvétique au printemps de l'année 1871 suffit à mesurer la grande utilité de l'œuvre humanitaire². Pourtant, certaines trajectoires sont bien là pour rappeler la subjectivité inhérente à l'humain et la possibilité, pour les bienfaiteurs de la guerre de 1870, de suivre la vague charitable avec un brin d'opportunisme et d'égoïsme.

D'une certaine manière, le cas du jeune Frédéric Ferrière témoigne déjà d'un souci au moins partiellement privé dans le choix de rejoindre le théâtre de guerre pour y épauler les services sanitaires débordés. Ses biographes l'ont bien prouvé : Ferrière est à Wœrth et dans d'autres localités françaises parce qu'il veut profiter du drame rhénan pour défier le statut d'apprenti qui, en Suisse, semblait le condamner à de simples tâches d'observation. Avec la guerre,

¹ Voir les titres III.4.4. et III.5.5. de notre étude.

² On consultera notamment le dossier 721#13397 du fonds E27#1000 des Archives fédérales suisses, dossier regroupant principalement les lettres réceptionnées par les autorités suisses suite à l'internement des près de 90 000 soldats de l'armée de l'Est.

l'homme de 22 ans trouve une raison d'accélérer sa formation et d'effleurer une réputation qui, en temps de paix, ne pourrait peut-être pas atteindre la même respectabilité. Le fait que son mentor soit alors l'éminent Louis Appia, un chirurgien de Genève dont les exploits lors de la guerre de 1866 ont suscité l'admiration bien au-delà des Alpes, renforce d'ailleurs très probablement la détermination de Ferrière. Aussi ce dernier semble-t-il se livrer à un aveu en bonne et due forme lorsque, dans ses souvenirs manuscrits, il lie sa décision de partir pour l'Alsace à son « infériorité physique et nerveuse en face de la lutte pour l'existence » qui nécessitait d'être enfin combattue afin de ne pas « rester une épave destinée à flotter, pour la vie, au gré des influences¹ ». En somme, c'est un peu ses propres démons que cherche à conjurer l'opportuniste Ferrière dans son engagement philanthropique du mois d'août 1870. De démons, il est d'ailleurs également question dans la trajectoire alors déjà bien mouvementée de son compatriote Henri Dunant, une figure symbolique de la charité internationale dont le nom suscite pourtant le scepticisme lorsque débute le conflit franco-allemand. En 1867, l'auteur du *Souvenir de Solferino* avait en effet quitté la Suisse afin d'échapper à ses créanciers et de se donner de l'air dans une affaire de fraude impliquant son entreprise algérienne. Poussé à la démission par ses collègues membres du secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge, c'est un Dunant financièrement et politiquement affaibli qui aborde l'explosion de 1870. Nul doute, donc, que ses multiples efforts auprès des autorités belligérantes indiquent, au-delà de l'évidente sincérité philanthropique d'un pionnier de l'école de Genève, une volonté certainement très intime de retrouver des sensations politiques devenues inaccessibles. C'est sûrement avec cet objectif en tête que le Genevois de 42 ans se veut si insistant, dès la fin du mois de juillet, auprès du cabinet français. Le 25 juillet déjà, il s'adresse au gouvernement Ollivier pour lui rappeler ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'œuvre de Genève. Pour obtenir une reconnaissance publique de cette filiation, Dunant demande au sénateur Brenier de Renaudière (1807-1885) d'intervenir à la tribune du parlement mais, couverte de murmures, la prestation de l'élu français est aussi anecdotique que vaine². Le 16 août, c'est donc l'impératrice Eugénie

¹ Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, op.cit., p. 340-341.

² Henry Dunant, *l'homme qui inventa le droit humanitaire*, op.cit., p.210.

elle-même que sollicite le père de la Croix-Rouge : visiblement inquiet et cherchant à créer une réaction dans l'état-major français, Dunant lui fait part des critiques de la presse étrangère et lui demande de transmettre sa requête à propos du respect des préceptes de la Convention de Genève au ministère concerné¹. Également présenté à Eugénie, son projet pour le moins révolutionnaire de neutralisation de villes présélectionnées dans le but d'y soigner les blessés allemands et français est peut-être celui qui symbolise le plus parfaitement l'ambition politique d'Henri Dunant ; s'il était accepté avec ce qu'il implique d'entente préalable entre la France et les États allemands, nul doute que le principe des cités neutralisées aurait servi, par son retentissement, à redorer le blason du Genevois de Solférino. Le fait que l'idéalisme religieux devienne en quelque sorte, dès 1871, le refuge intellectuel de Dunant finit par conforter l'hypothèse d'un engagement partiellement subjectif ; c'est en effet abattu par ses vains efforts durant *l'Année terrible* (ses gesticulations n'ayant nullement apaisé le regard critique de ses pairs de Genève) que l'homme se décide à embrasser la cause d'un pacifisme tourné vers l'Église primitive et compris comme le messager d'une espèce de cataclysme militaire dont les expériences de 1870-1871 n'étaient que les premiers caractères². Bien sûr, il existe d'autres exemples de trajectoires individuelles renvoyant, dans le grand jeu charitable européen, à des réflexes égoïstes ; la réputation, l'orgueil et les intérêts politiques sont après tout des notions familières chez nombre d'initiateurs de démarches dites philanthropiques. L'architecte de l'Association internationale de secours aux militaires blessés, l'avocat Gustave Moynier, n'est-il pas animé par exemple, au moment de la guerre franco-allemande, par un souci pragmatique dont la manifestation implique une mise à l'écart opportuniste du « rêveur » Henri Dunant³ ? Jean Conrad Kern, le ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique en France, ne cache-t-il pas un attachement très

¹ *Ibid.*, p.210.

² *Ibid.*, p.233-234.

³ Beaucoup de choses ont été dites et écrites au sujet du différend opposant, dès 1863, Gustave Moynier à Henri Dunant. Entre septembre 2010 et janvier 2011, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge accueillait même une exposition entièrement consacrée au « combat » entre les deux hommes. Un résumé appréciable de leur relation fut par exemple proposé par Caroline Moorehead dans le magazine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cf. « Le rêveur et le bâtisseur », *RCRC*, 2^e trimestre 2010, http://www.redcross.int/FR/mag/magazine2010_2/22-23.html [consulté le 28 novembre 2017].

particulier pour l'élément français (lui qui avait connu, alors qu'il siégeait au Grand Conseil de Thurgovie, le Louis-Napoléon Bonaparte du temps des exils et des insurrections manquées¹) lorsqu'il défend notamment l'intégrité des habitants de Paris auprès d'un chancelier Bismarck à qui l'on reproche, mi-janvier 1871, de n'avoir pas publié de « dénonciation préalable » au bombardement de la capitale² ? Et son homologue belge Eugène Beyens – dont la femme est une amie d'enfance de l'impératrice Eugénie et dont le fils, prénommé Eugène Napoléon, a pour parrain Napoléon III – n'est-il pas proche du conflit d'intérêts lorsqu'il cosigne une note de ce type, quand bien même une république a remplacé l'empire ? Indiscutablement, la sollicitude a sa part d'opportunisme et d'opportunité. Dans un contexte extraordinaire où nombre de cartes sont redistribuées, chacune et chacun peut comprendre la philanthropie comme une part précise et logique de rapports politiques en constante redéfinition. Souvent, les efforts collectifs dépassent d'ailleurs les calculs individuels et la charité devient, dans certains cas, une démarche politique (et diplomatique) d'envergure.

Souvent étudié et objet de fantasmes littéraires et artistiques, le cas de la mission helvétique en faveur de plusieurs centaines de civils strasbourgeois piégés dans les murs de leur ville bombardée est certainement de ces exemples d'initiatives semi-officieuses répondant à des motivations plus complexes que ne l'implique la seule urgence charitable. Certes, la situation de la principale cité alsacienne est clairement préoccupante au sortir de l'été 1870 : durant les 46 jours de siège (entre le 13 août et le 28 septembre 1870), ce sont après tout quelque 200 000 projectiles allemands qui tuent ou blessent 1400 des 60 000 habitants encore dans la place et qui détruisent le logement de milliers d'autres³.

¹ Bénédict Tscherner, *Johann Konrad Kern, Homme d'État et diplomate*, Presigny & Genève, Éditions de Penthes, 2005, p.21.

² 19 représentants du corps diplomatique signent cette protestation datée du 13 Janvier 1871 et initiée, dans les faits, par les ambassadeurs suisse et américain. Cf. Les membres du Corps diplomatique à Paris, au Chancelier de la Confédération d'Allemagne du Nord, O. von Bismarck, *DDS*, vol.2, n°316 (annexe), 17 janvier 1871, p.485-486.

³ Outre les travaux de Rachel Chrastil que nous avons déjà cités, on lira principalement, au sujet du siège de Strasbourg, la publication proposée en 2010 par les Archives municipales, le Musée historique et la Médiathèque André Malraux de Strasbourg sous la direction de Laurence Perry et d'Agathe Bischoff-Morales (*1870, Strasbourg brûle-t-il ?*, *op.cit.*, 160p.). Notons ici que Strasbourg compte environ 85 000 habitants, en temps de paix, en 1870. Suite à la fuite précoce de

Tombé au niveau du Faubourg de Saverne le 13 août, le premier obus allemand n'était donc qu'un avertissement et l'adoption d'une stratégie de bombardement systématique (entre le 23 et le 27 août) devait propulser Strasbourg sur le devant de la scène européenne. Alors que les assiégeants ne cessent de progresser (indifférents aux efforts défensifs des 15 000 soldats de ville fortifiée, ils parviennent à creuser des parallèles et à mettre leurs pièces d'artillerie dans les meilleures disposition), le sort de la ville de Strasbourg devient en effet un véritable feuilleton et très rares sont les titres de presse se désintéressant de l'épreuve alsacienne¹. En Suisse, les émotions manifestées à l'égard des Strasbourgeois se matérialisent, début septembre, par l'organisation d'une mission d'ordre humanitaire destinée à obtenir du commandement allemand l'autorisation d'évacuer les civils encerclés. À l'initiative du docteur bâlois Gottlieb Bischoff (1820-1885), un premier conseil est ainsi tenu à Bâle le 5 septembre 1870 ; sous le regard bienveillant de l'ancien membre du Conseil d'arrondissement de Strasbourg Charles Staehling, les Bernois Otto von Buren (1822-1888) et Hans von Wattenwyl (1850-1922) ainsi que le Zurichois Melchior Römer (1831-1895) sont désignés, aux côtés de Bischoff, pour mener à bien cette approche. Le 7 septembre, le petit conseil nouvellement formé obtient l'appui officiel du Conseil fédéral helvétique qui promet des mesures en faveur des futurs réfugiés. Le même jour, la démarche profite par ailleurs de la recommandation du représentant nord-allemand à Berne, le général von Roeder. Les 10 et 11 septembre, la délégation à présent sur le terrain obtient des commandements belligérants le feu vert pour l'organisation d'une évacuation. Le 11 vers 11h du matin, les délégués pénètrent dans Strasbourg par la Porte Nationale et travaillent à l'identification des civils amenés à quitter la ville. Le lendemain, le grand duc de Bade offre aux délégués l'assurance de tarifs et de

nombreuses familles, ils sont encore 60 000 lors de l'investissement de la ville par les Allemands, début août.

¹ En 2010, Georges Bischoff constatait déjà une « irruption médiatique » faisant du Strasbourg de 1870 un sujet international de discussions et de débats. D'un point de vue technique, réseau télégraphique, correspondants de guerre et ambulanciers volontaires (travaillant notamment sur la rive allemande du Rhin) contribuent largement à la réputation européenne du siège. Symboliquement, la particularité culturelle et linguistique de la place de Strasbourg est par ailleurs connue des Européens qui s'attachent rapidement aux « héros » du feuilleton alsacien, notamment au préfet républicain Edmond Valentin (1823-1879) dont on connaît l'exploit d'avoir pu entrer dans la ville assiégée en ayant franchi l'Ill à la nage et les fossés des fortifications à l'aide d'un déguisement. Cf. Georges Bischoff, « Les Huns devant Strasbourg », dans Laurence Perry, Agathe Bischoff-Morales (dir.), *1870, Strasbourg brûle-t-il ?*, op.cit., p.8-13.

conditions favorables dans l'utilisation des chemins de fer badois vers la Suisse. Quatre convois de femmes, d'enfants et de « vieillards » quittent finalement la place assiégée les 15, 17, 19 et 22 septembre. En date du 23 septembre 1870, ce sont environ 1300 réfugiés de Strasbourg qui se trouvent en Suisse après un bref transit en territoire allemand. De fait, la mission charitable initiée par le docteur Bischoff est un succès et les journaux européens ne dissimulent guère leur admiration devant cette démonstration d'humanité¹. Assez rapidement, la démarche helvétique s'impose par ailleurs comme un épiphénomène de la guerre de 1870 dont l'écho symbolique dépasse le seul cadre spatio-temporel de l'Europe de *l'Année terrible*. la *Réception des délégués suisses à la Porte nationale par la Municipalité de Strasbourg* d'Alfred Touchemoulin (1829-1907) et, sur un registre plus dramatique dépeignant une population attendant ses sauveurs helvétiques, *l'Arrivée des délégués suisses à Strasbourg venant offrir un abri aux vieillards, femmes et enfants pendant le bombardement* de Théophile Schuler (1821-1878) en assurent par exemple la précoce intégration dans le cercle plutôt restreint des représentations picturales du conflit franco-allemand (elles contribuent aussi, dans le même temps, à la réputation des délégués suisses dont la stature est clairement identifiable²). Inauguré en 1895, le monument *La Suisse secourant les douleurs de Strasbourg* d'Auguste Bartholdi (1834-1904) en symbolise quant à lui, à Bâle, l'imposante pérennité sculpturale ; dans un registre épique largement inspiré de l'Antiquité, la Charité y agrippe la ville de Strasbourg d'un geste généreux tandis que l'enfant nu que l'on imagine être un

¹ Parmi les recherches s'étant appliquées à présenter un aperçu suffisamment documenté de la mission humanitaire helvétique en faveur de Strasbourg, nous conseillons la lecture du chapitre « A Fraternal Hand » du *Siege of Strasbourg* de Rachel Chrastil (*op.cit.*, p.150-175) ainsi que la contribution de Georg Kreis : « Die Strassburger Evakuierung vom September 1870 : Ein heller Moment in dunklen Tagen », dans Laurence Perry, Agathe Bischoff-Morales (dir.), *1870, Strasbourg brûle-t-il ?*, *op.cit.*, p.26-43. Malgré son évidente tendance à la justification (l'auteur n'ayant jamais vécu les affres du siège et ayant visiblement été attaqué pour cela), le témoignage de Charles Staehling reste par ailleurs tout à fait précieux pour qui veut pénétrer dans l'intimité des délégués suisses, Staehling ayant assisté à la toute première réunion du conseil bâlois et accompagné les quatre envoyés helvétiques à Strasbourg. Cf. Charles Staehling, *La mission suisse à Strasbourg pendant le bombardement en septembre 1870*, Strasbourg, Imprimerie de J. H. ED. Heitz, 1874, 61p. On retiendra aussi, pour son travail de reproduction de documents officiels (déclarations des commandements, lettres des délégués suisses, ordres divers), le récit de souvenirs de l'ancien rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin* Gustave Fischbach, *Le siège et le bombardement de Strasbourg*, Strasbourg, Maurice Schauenburg Imprimeur-Editeur, 1871, 263p. Une chronologie de la démarche suisse à Strasbourg est par ailleurs consultable en annexe (n°I.3.).

² Voir les annexes n°VI.1.1. et VI.1.2.

petit Strasbourgeois apeuré se voit protégé par l'Helvétia dont le bouclier secourable et libérateur couvre les souffrances de la cité alsacienne¹. Une vitalité artistique qui n'inclut pas les nombreux témoignages littéraires gagnant les étalages des revendeurs dès l'année 1871 ; Charles Staehling, le dit « Blech² », Paul-Alphonse Larzillière³ ou Antoine Campaux⁴, tous ont en effet offert une place de choix à l'intervention humanitaire suisse dans les récits qu'ils publient dans les jours et semaines postérieurs au règlement de la guerre. Naturellement, un tel retentissement mémoriel ne va pas sans quelques interrogations concernant, précisément, les motivations prêtées aux membres de la salvatrice délégation helvétique. Spontanément, une première lecture des sources contemporaines de l'événement semble certes aller dans le sens d'un effort dicté par l'émotion de l'instant et par un souci *a priori* naturel pour les conséquences humaines d'un épisode violent du conflit franco-allemand. C'est ce qu'avancent les délégués eux-mêmes lorsque, leur mission achevée, ils répandent les comptes rendus de leur expérience strasbourgeoise dans la presse de la Confédération. Pour Otto von Buren, la principale motivation serait ainsi simplement l'effet produit par « la détresse de Strasbourg, la vieille ville alliée des cantons suisses » : soumise aux « terribles épreuves d'un bombardement et d'un long siège », l'appel devait selon lui être collectivement entendu afin de « porter aide et secours à ces misères ». « N'est-ce pas la plus belle mission des États neutres que de prendre leur part des souffrances de ceux qui sont visités par le fléau de la guerre ? », interroge dans le même temps le Bernois dans une approche dialectique décidément révélatrice des ponts alors jetés par les Européens entre l'œuvre charitable et la jouissance de l'état de neutralité⁵. Dans un second compte rendu de mission publié dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* et reproduit, entre autres, par le *Journal de Genève* du 25 septembre, la rhétorique est sensiblement la même : la députation helvétique y dépeint une excursion

¹ Voir l'annexe n°VI.1.3. À propos du monument, de sa réalisation, de sa description et de son histoire dans la ville de Bâle, on lira *Le Monument à la Suisse secourant les douleurs de Strasbourg pendant le siège de 1870*, Colmar, Musée Bartholdi, 1999, 120p.

² Blech, *La défense de Strasbourg jugée par un républicain, lettre à un patriote de la Suisse*, Neuchâtel, Chez les Principaux Libraires, 1871, 22p.

³ Paul-Alphonse Larzillière, *L'artillerie au siège de Strasbourg en 1870, notes recueillies par un officier de l'artillerie suisse*, Paris, Ch. Tanera Editeur, 1872, 39p.

⁴ Antoine Campaux, *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, *op.cit.*, 17p.

⁵ Le témoignage d'Otto von Buren paraît dans le *Bund* du 22 septembre 1870.

« triste » inspirée par la compassion ressentie devant l'aspect des « malheureux habitants de Strasbourg » qui vivent de « terribles semaines » et dont les épreuves physiques et morales sont « dignes du pinceau d'un peintre ». Le 26 septembre 1870, alors qu'est discutée à Olten la possibilité de mener une nouvelle expédition charitable à Strasbourg¹, le rapport du comité formé pour l'occasion précise encore qu'il serait bon « d'essayer d'arracher encore un certain nombre de malheureux du désastre du bombardement » car cet acte répondrait à « la plus grande cause de l'humanité² ». Parallèlement aux liens historiques de solidarité effectivement mentionnés (et sur lesquels nous reviendrons), un rapport factuel et philosophique paraît donc assumé, ici aussi, entre la qualité de neutre et l'acte d'entraide. Aussi les émotions ressenties devant le sort de Strasbourg justifieraient-elles la main fraternelle offerte par la Confédération helvétique. En cela, tristesse, compassion, malheur, difficultés de divers ordres et misère liée à la destruction de monuments et de logements sont les expressions qui, dans premiers récits de souvenirs, apparaissent *a priori* le plus naturellement. Pourtant, un détour par les Archives fédérales donne à la découverte de la mission suisse en Alsace des contours certainement moins linéaires³. Certes, il ne s'agit pas de questionner la sincérité de ceux qui ont pris de leur temps et de leur énergie pour proposer leurs services aux Strasbourgeois meurtris ; la sollicitude des délégués helvétiques de septembre 1870 répond, après tout, à une dynamique émotionnelle héritée de plusieurs jours d'observation et de commentaires liés aux faits de guerre. Depuis le 7 août, l'opinion helvétique s'était en effet largement inquiétée du sort de l'Alsace et des Alsaciens : dans les journaux comme dans les correspondances et carnets intimes, elle avait compris, impuissante, l'isolement militaire et physique de ses voisins français et avait très rapidement anticipé les « horreurs » que

¹ L'idée est abandonnée à la nouvelle de la capitulation de la ville, deux jours plus tard.

² Ce rapport, qui regrette par ailleurs l'attitude méfiante du général prussien August von Werder (1808-1887), est reproduit dans la rubrique « faits divers » du *Journal de Genève* du 28 septembre 1870.

³ On consultera principalement les dossiers 44#415 (*Hilfeleistung und Aufnahme von Flüchtlingen aus der Kriegsgeschädigten Stadt Strassburg. Gründung und Abordnung eines Schweizerischen Komitees nach Strassburg*) et 44#489 (*Zwistigkeiten zwischen der Schweizerischen und Deutschen Grenzbevölkerung sowie Militärpersonen. Beleidigung der Kriegführenden durch die Presse*) de la série E2#1000 des Archives fédérales suisses.

s'apprêtaient logiquement à subir les résidents de la forteresse strasbourgeoise¹. À partir du 23 août et de l'adoption par le général von Werder d'une stratégie de bombardement systématique, l'attention des Suisses pour les conséquences humaines de ces combats devait clairement gagner en intensité ; Strasbourg devient alors un véritable sujet auquel sont consacrés des éditoriaux entiers et plusieurs dizaines de témoins plus ou moins proches de la frontière prennent la plume pour partager leurs sentiments. Dans les éditions du *Journal de Genève* de la fin août et du début du mois de septembre, la description de l'horreur interpelle forcément le lecteur : « Boulets incendiaires », « artillerie de gros calibre », « transport des blessés dans les caves » et « embrasement » de Strasbourg² y côtoient le récit d'une bombe « tombée sur une maison » et ayant « tué le père » et « broyé les pieds de la mère sous les yeux de sept enfants épouvantés », le tout alors même que mourraient « sept jeunes filles » piégées dans un couvent en flamme³. Écrite depuis Niederhausbergen le 25 août au petit matin, une lettre privée se charge de répandre en Suisse, par voie de presse, le caractère pathétique de la condition des Strasbourgeois : on y craint « la ruine d'intérêts particuliers » et la « misère des familles » et l'on y regrette, bien sûr, « le meurtre et la perte de créatures comme nous » dans ce « tableau si terrible et plein d'enseignements⁴ ». Aussi l'inquiétude générale est-elle alors réelle : comment se portent concrètement les habitants de Strasbourg et que va-t-il rester de cette ville que nombre de Suisses connaissent ? Pour le *Confédéré du Valais* du 8 septembre 1870, « le nombre de victimes civiles doit être immense », raison pour laquelle, certainement, « le sujet principal de la conversation » des Fribourgeois est bien, suivant les confidences d'Henriette Bénnett, l'infortune de

¹ Entre le 12 et le 16 août 1870, plusieurs lettres de Strasbourg sont par exemple publiées par la presse helvétique. Souvent teintées de patriotisme et d'esprit de résistance face à « l'envahisseur » allemand, ces lettres n'en diffusent pas moins un message pessimiste qui ne fait aucun doute sur la fatigue morale des habitants et des défenseurs de la place. L'isolement des Alsaciens laisse craindre le pire et la possibilité d'une famine terrifie les Strasbourgeois (cf. *Der Bund, Journal de Genève*, 19-20 août 1870). Entre le 19 et le 23 août sont reproduites les premières descriptions de la ville bombardée, comme cette lettre d'un Suisse de passage à Offenbourg entre le 15 et le 18 août et qui évoque le « scintillement sinistre » de la cité de Strasbourg qui « subissait les horreurs d'un siège ».

² *Journal de Genève*, 27 août 1870.

³ *Journal de Genève*, 1^{er} septembre 1870.

⁴ La lettre paraît notamment sous le titre « correspondance de Niederhausbergen » dans le *Journal de Genève* du 4 septembre 1870.

Strasbourg¹. Perceptibles et visibles, les émotions manifestées par les Suisses depuis la première quinzaine du mois d'août 1870 jouent donc un rôle déterminant dans l'appropriation de la problématique du siège de Strasbourg par ceux qui, *via* leurs relais ou leur position, sont en mesure d'envisager une action charitable. Le lien de cause à effet est en tout cas assumé, semble-t-il, par des acteurs majeurs de l'expédition helvétique de septembre. Dans une première proposition visant à accorder l'asile aux réfugiés strasbourgeois, le président de la Confédération Jakob Dubs concède par exemple, dès le 1^{er} septembre 1870, combien l'idée d'un effort fédéral à destination de Strasbourg était motivée par « le terrible sort de la ville » qui a « excité la sympathie générale de la population suisse » et fait naître « un désir de faire quelque chose » que ne peuvent ignorer les décideurs du pays². La notion de « sympathie général » est admise, aussi, chez le pasteur Edouard Krieg (1830-1890), un observateur informé des environs de Delémont qui se souvient, vingt-cinq années après les faits, combien « la malheureuse situation faite à la population de Strasbourg par le bombardement » avait « excité partout en Suisse les plus vives sympathies » et précipité, en réaction, « la formation d'un Comité » cherchant à centraliser « la charité » des citoyens helvétiques³. Chez l'accompagnateur de la délégation helvétique à Strasbourg Charles Staehling, le constat est identique : les récits « toujours plus lugubres » des événements du siège semblent accélérer, depuis Bâle, les démarches pratiques du docteur Bischoff⁴. En somme, la sollicitude des Suisses en route vers Strasbourg est aussi, dans les faits, une réponse politique aux dispositions dans lesquelles se trouve l'esprit public. Le patronage d'une mission d'évacuation des civils strasbourgeois doit ainsi logiquement contribuer à la bonne réputation d'un Conseil fédéral que l'on attend sur ce terrain humanitaire. Cette évidence politique est, bien sûr, à comprendre parallèlement à la question de la distribution des territoires. Dans l'Europe de l'été 1870, cette question est, nous l'avons déjà remarqué, une problématique tout à fait centrale.

¹ Elisabeth Bénett, « Souvenirs de la guerre de 1870-1871. Notes inédites sur l'internement des troupes françaises à Fribourg », *Nouvelles Étrennes Fribourgeoises*, II, 1937, p.101-102.

² Proposition du Chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°280, 1^{er} septembre 1870, p.423-425.

³ E. Krieg, *Il y a 25 ans : notes au jour le jour sur le rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, *op.cit.*, p.54.

⁴ Charles Staehling, *La mission suisse à Strasbourg pendant le bombardement en septembre 1870*, *op.cit.*, p.18-20.

Dès le milieu du mois d'août 1870, on comprend en effet, dans les États restés étrangers au différend franco-allemand, les ambitions annexionnistes de l'Allemagne vis-à-vis de l'Alsace et de la région messine ; nomination des membres d'un gouvernement général prussien de l'Alsace siégeant à Haguenau et articles de la presse officieuse se sont déjà chargés de donner un crédit suffisamment sérieux aux rumeurs pronostiquant la conquête définitive. De fait, l'abandon de l'Alsace par l'armée française et l'investissement très rapide des places fortes de la région placent le cas de la résistance strasbourgeoise sur le terrain du symbolisme nationalitaire : logiquement, Strasbourg devient vite l'un des porte-drapeaux de la nationalité de Fustel de Coulanges (1830-1889) face à celle que défend Theodor Mommsen (1817-1903) dans *sa Lettre adressée au peuple italien*¹.

En Suisse, État multilingue cimenté par la neutralité constitutionnelle², cette posture parle certainement à une part non négligeable des observateurs des faits de guerre. Sur fond d'effondrement du Second Empire et de projections

¹ Dans son message au peuple italien publié au tout début du conflit, l'historien Mommsen affirme ni plus ni moins le caractère allemand de l'Alsace, invoquant l'histoire, la langue et la race pour principaux arguments. Selon lui, Strasbourg est une ville allemande comme Milan et Venise sont des cités italiennes. Mobilisant une définition libérale et démocratique de la nation, Numa Fustel de Coulanges lui répond notamment au début de l'automne 1870 dans de fameuses contributions à la *Revue des Deux Mondes* ; chez lui, les facteurs objectifs de la nationalité ne suffisent pas et l'existence d'une nation dépend de la conscience et de la volonté des hommes qui la composent. Le patriotisme français et francophile de Strasbourg et de l'Alsace prouverait donc le caractère bien français de cette région. En 1995, Michael Werner proposait une analyse critique et documentée des arguments avancés en 1870-1871 par les dites « conceptions française et allemande de la nation ». Il y distinguait d'abord un « recours à l'histoire » qui, du côté français, devait renvoyer l'annexionnisme allemand au temps de « l'invasion barbare » tout en insistant, dans le même temps, sur la « différence de nature » entre les conquêtes de Louis XIV (qui, selon certains Allemands, étaient une anomalie que l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine permettait de corriger) et celles de la Prusse de l'année 1870 (conquêtes qui ne répondraient pas tant à un besoin militaire qu'à une insatiable envie « d'invasion »). L'historien a par ailleurs prouvé combien le franc déplacement de la conception française de la nation vers un terrain démocratique (l'idée d'organiser un plébiscite pour consacrer l'annexion d'une région) répond en réalité, à l'automne 1870, au tiraillement de penseurs qui, à l'instar d'Ernest Renan ou d'Auguste Geffroy, ne semblaient jusque-là pas tout à fait insensibles aux critères de « race » définissant, notamment socialement, les nationalités. Cf. Michael Werner, « La nation revisitée en 1870-1871. Vision et redéfinition pendant le conflit franco-allemand », *Revue Germanique internationale*, n°4, 1995, p.181-200.

² Sur la conception helvétique de la nation, rappelons la grande utilité de la thèse de Josianne Veillette, *Récit national et imaginaires identitaires au double prisme du « bilinguisme » et de la « migration » : Une autre lecture des dynamiques de cohabitation dans deux petites communes suisses*, *op.cit.*, p.29-57. On lira également Didier Froidevaux, « Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *art.cit.*, p.1-58 et François Walter, « 1291-1991 : Présence et absence de l'histoire. La Suisse en vacances d'histoire », dans Institut national genevois (ING), *Regards sur une Suisse jubilaire, 1291-1991*, *op.cit.*, p.105-118.

quant à l'impact politique du triomphe allemand, certains commentateurs prennent la liberté de regretter ou de critiquer la démonstration militaire de la conception prussienne des nationalités. Ainsi le *Nouvelliste vaudois* du 5 septembre s'interroge-t-il par exemple sur la libre détermination des Alsaciens qui, impuissants, « iront changé en bien peu de temps trois fois de cocarde », depuis la « cocarde impériale » jusqu'à la « cocarde prussienne », malheureux « bouquet » d'une existence marquée par les convoitises. Il imite en cela le *Confédéré du Valais*, journal d'obédience libérale qui, dès le 11 août, déplorait le fait que « la Prusse veuille réunir sous son sceptre tous les peuples qui parlent l'allemand, comme si la langue seule faisait la nationalité ». Le fait qu'une feuille aussi réservée que le *Journal de Genève* relaie également, fin août, des articles de presse anglais ou belges dénonçant les conséquences d'une possible annexion¹ ou qu'un francophobe aussi convaincu que le philosophe genevois Henri-Frédéric Amiel confie au même moment, dans son journal intime, les inquiétudes que lui inspire l'appétit berlinois² vient naturellement appuyer la démonstration de l'existence d'un angle politique dans la perception helvétique du siège de Strasbourg. Aussi est-ce cette compassion d'ordre politique qui contribue à une forme d'altération des rapports avec les voisins allemands durant le mois d'août 1870. Au rythme des articles consacrés au sort de l'Alsace et des manifestations de défiance observables dans certaines localités helvétiques, la population allemande frontalière peine à masquer son irritation et les éditoriaux du *Warte* ou de l'*Oberländer Bote* symbolisent, à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, la réaction possiblement virulente de vainqueurs blessés dans

¹ C'est le cas par exemple dans le numéro du 28 août 1870 où paraît un article du *Daily Telegraph* britannique demandant à l'Allemagne de ne pas « convoiter les territoires d'Alsace et de Lorraine » afin de donner à l'Europe un « exemple de modération ».

² Le 7 septembre 1870 alors qu'il commente la chute de l'empire et qu'il exprime son espoir de voir le chancelier Bismarck faire preuve de modération politique, Amiel ne peut s'empêcher de défendre la conception helvétique de la nationalité : « Nous, Suisses, nous ne devons pas oublier que la frontière des langues, meilleure que celle des rivières ou des monts, est encore une fatalité naturelle et que la raison d'être des nationalités doit être dans la volonté libre des populations. La Suisse n'entend nullement rentrer dans les trois groupes, Italie, France, Allemagne ; il n'y a pas de religion suisse, de langue suisse ; mais il y a un peuple suisse, parce qu'il y a des institutions nationales, des souvenirs et des espérances en commun, et que nous ne voulons pas appartenir à d'autres qu'à nous-mêmes. » Cf. Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871, *op.cit.*, p.231-232.

leur orgueil¹. Une rixe a même lieu le 15 août, à l'initiative d'un jeune allemand promettant des « ennuis » à la Suisse, dans une brasserie de Berne tenue par un Bavarois². Ces critiques sont-elles suffisantes pour engendrer une réaction politique des autorités bernoises ? Et le patronage (pour ne pas dire l'encadrement) de la mission de bienfaisance en faveur de Strasbourg n'est-il pas, d'une manière ou d'une autre, lié à cette réaction ? À la lecture des correspondances et rapports des départements fédéraux, nul doute que la question de la gestion des sentiments publics se pose aux décideurs helvétiques de la fin de l'été 1870. Une note du Conseil fédéral en date du 19 août 1870 prouve en effet la gravité avec laquelle Berne réceptionne diverses communications portant sur l'irritation des populations allemandes à l'encontre de citoyens suisses accusés de germanophobie³. Dans le contexte du siège de Strasbourg et de l'éclosion de sincères émotions dont l'impartialité n'est pas toujours contrôlable, l'idée de former un comité bien identifiable et composé de gens de confiance dans l'optique de venir en aide aux Strasbourgeois arrive donc à point nommé. Dans la proposition qu'il adresse à ses collègues du Conseil fédéral le 1^{er} septembre 1870, le chef du département politique assume, inquiet, la nécessité diplomatique de contribuer à une telle solution :

D'après des informations confidentielles, ces sympathies [suisses] seraient à l'origine de nouvelles réclamations allemandes à l'encontre de Bâle et il serait souhaitable que la Suisse dans son ensemble organise une telle aide humanitaire.⁴

Si un comité peut se former, le 5 septembre, sous la direction du docteur bâlois Gottlieb Bischoff, c'est donc parce que cette idée a alors déjà mûri dans les consciences des principaux décideurs de la Confédération et parce que, par extension, le soutien du gouvernement fédéral semble acquis. Lorsque ce soutien est officialisé le 7 septembre, le comité en faveur de Strasbourg peut bien se

¹ Nous pensons notamment à l'édition du 20 août 1870 du journal *Die Warte* ainsi qu'à l'*Oberländer Bote* du 4 septembre. Dans les deux cas, la Suisse est mise en garde pour ses sentiments supposément germanophobes.

² C'est le *Confédéré du Valais* du 21 août 1870 qui relate l'incident, précisant que l'intervention de la police n'a pas empêché d'autres débordements en soirée.

³ « Note du Conseil fédéral suisse, 19 août 1870 », AFS, E2#1000/44#489.

⁴ Proposition du Chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°280, 1^{er} septembre 1870, p.423-425.

féliciter : les frais de douane sont supprimés pour les objets que les fugitifs strasbourgeois pourront amener, des tarifs ferroviaires avantageux doivent faciliter le transport de ces malheureux et des lettres de recommandation sont envoyées à Paris, Berlin et Karlsruhe dans le but de souligner la respectabilité de la démarche des délégués¹. En somme, le cabinet bernois contribue, par l'intermédiaire d'un comité spécifiquement formé, à la canalisation de sentiments publics dont nous avons vu que l'expression s'était intensifiée au rythme des nouvelles dramatiques du siège de Strasbourg. En cela, l'intervention charitable si souvent célébrée peut être, au moins partiellement, qualifiée de politique ; elle une réponse subjective aux attentes de l'opinion et au danger d'un glissement des rapports germano-helvétiques. Compris dans ses liens avec d'évidentes motivations historiques² et médiatiques³ dans le fait de venir en aide à Strasbourg, ce constat politique indique la possible complexité de l'acte de bienfaisance. Guidé, certes, par un souci indéniable pour les conséquences humaines de la guerre (souci hérité, nous l'avons remarqué, de plusieurs années d'expériences militaires et d'évolution de la science philanthropique), ce dernier peut parfois répondre à des défis nationaux et locaux dont la nature désintéressée peut clairement être discutée. Qu'il se rende sur le terrain avec ses propres moyens, qu'il soit à l'origine de comités à vocation humanitaire ou qu'il

¹ C'est un arrêté du 7 septembre 1870, renseigné notamment par le *Journal de Genève* du 8 septembre, qui détaille ces mesures fédérales.

² Les liens historiques entre Strasbourg et la Suisse sont régulièrement rappelés par les contemporains de la mission helvétique en Alsace. Le délégué Otto von Buren lui-même qualifie Strasbourg de « vieille ville alliée des cantons suisses » dans son compte rendu de mission du 22 septembre 1870. La mémoire de l'œuvre charitable suisse assume par ailleurs parfaitement cette lecture. Le monument *La Suisse secourant les douleurs de Strasbourg* de Bartholdi offre par exemple, sur l'un de ses reliefs, une représentation de l'anecdote du Hirsbrey, du nom d'un breuvage traditionnel de la cité de Zurich livré à Strasbourg en 1576. À cette époque, un équipage zurichois en apporte par voie fluviale aux Strasbourgeois : encore chaude au moment de sa dégustation par des Alsaciens médusés, la soupe devait symboliser la détermination de la ville de Zurich à venir en aide à ses alliés de Strasbourg le plus vite possible. Une photographie du relief est consultable en annexe (n°VI.1.3.).

³ C'est notamment la thèse que sous-entend très justement Georges Bischoff. S'il rappelle que Strasbourg n'est pas le premier siège couvert par des correspondances journalistiques (celui de Sébastopol, en 1854-1855, étant souvent cité parmi les événements pionniers), l'historien souligne la convergence d'éléments propices à la popularité des récits détaillant le malheur des Strasbourgeois en 1870 ; chemins de fer et lignes télégraphiques disposant d'un réseau européen solide et efficace, importance symbolique d'une cité alsacienne en passe d'être annexée et mise en scène de « héros » du siège (le préfet Valentin, le maire Küss, le général von Werder) font que l'épisode se lit tel un « roman feuilleton » dont on découvre les péripéties quotidiennes à travers les journaux. De fait, une intervention charitable de citoyens frontaliers d'un siège si médiatisé paraîtrait naturellement indiquée. Cf. Georges Bischoff, « Les Huns devant Strasbourg », dans Laurence Perry, Agathe Bischoff-Morales (dir.), *1870, Strasbourg brûle-t-il ?*, op.cit., p.11-12.

se lance dans une entreprise plus officielle impliquant le patronage des autorités publiques, le neutre bienfaisant ne manque guère de défendre sa propre réputation, ses propres acquis ou ses propres projets. Il est en cela un acteur subjectif de la grande explosion de 1870-1871 et devient lui-même – et le cas de la mission suisse à Strasbourg en est une parfaite illustration – un sujet de commentaires et d’analyses à l’échelle de l’Europe.

II. 2. L'école de Genève et l'assurance charitable

S'il est une réalité historique qui peut également expliquer le crédit du neutre en tant qu'acteur charitable du bouleversement de *l'Année terrible*, les sources sont suffisamment précises, nombreuses et explicites pour la trouver dans le rôle moteur joué par l'expérimentée école de Genève. Lorsque la France déclare la guerre à Berlin, l'Europe est en effet tout à fait prête à se tourner, spontanément, vers l'expérience de ceux qui, depuis la cité du Léman, s'étaient consacrés depuis bien des années à l'inscription d'un droit humanitaire dans les consciences contemporaines. L'assurance d'un jeune soignant helvétique comme Frédéric Ferrière en est un premier signe remarquable ; le brassard à la croix rouge sur fond blanc, symbole de ce droit genevois, suffit selon lui à garantir son intégrité sur un terrain pourtant dangereux et qui, *a priori*, n'épargne guère les étrangers nationaux. Indéniable, l'assurance de cette filiation charitable déploie durant la guerre franco-allemande des efforts jusqu'ici inconnus des gouvernements et des opinions ; ses bras s'étendent partout, sur la totalité des lieux de combat, dans les camps de prisonniers d'Allemagne et de France, dans les entrepôts de ravitaillement et dans la quasi-totalité des localités neutres dans lesquelles s'expriment des préoccupations humanitaires. Aussi l'expertise et la réputation de l'œuvre Genève expliquent-elles, par extension, les cas d'abus ou de malentendus liés à l'utilisation du sigle de la croix rouge dont recèlent les documents d'archives ; phare reconnu dans le brouillard d'une guerre inédite, le symbole genevois est également une bouée potentielle pour le franc-tireur piégé par l'ennemi, pour l'habitant cherchant à protéger son logement de la réquisition ou pour le commerçant dont la cargaison est menacée par l'intransigent contrôle d'un douanier belligérant.

II. 2. 1. Guerre de 1870, guerre de la Croix-Rouge

Au-delà du développement transfrontalier de l'idéal pacifiste et de l'action déterminante des pionniers de l'amélioration du sort des victimes de conflits – faits dont nous avons déjà souligné l'impact dans l'inscription d'une certaine habitude humanitaire dans les consciences européennes de la fin des années 1860 –, le rôle de l'Association internationale de secours elle-même ne doit pas être sous-estimé. Après tout, c'est elle qui, en 1870, jouit du prestige le plus éclatant en matière de bienfaisance et c'est bien vers elle que les regards se tournent le plus spontanément lorsqu'il s'agit de mesurer, par exemple, la réputation charitable des armées belligérantes. Il faut dire que contrairement à ce qu'a pu connaître l'Europe des guerres du Sonderbund, de Crimée ou d'Italie, le souci humanitaire dispose en 1870 d'un socle législatif dont l'autorité est internationalement reconnue. Née de l'héritage légué, au fil d'expériences dramatiques, par d'éminents philanthropes tels que Francis Lieber, Guillaume-Henri Dufour, Nikolai Pirogov, Anatole Demidoff, Florence Nightingale, Charlotte de Wurtemberg ou, bien sûr, Henri Dunant, la Convention de Genève du 22 août 1864 a en effet donné au volet humain du fait de guerre une tribune inédite et tout à fait novatrice. Faisant écho aux préconisations développées par l'indispensable *Souvenir de Solferino* de Dunant (qui s'était lui-même placé dans le sillage des observations pratiques de ses prédécesseurs en Amérique et en Europe), elle offre en effet un traité à des coutumes dont les Européens du milieu du XIX^e siècle cherchaient à valider l'irrévocabilité. Neutralité des ambulances et des hôpitaux tenus d'être respectés et protégés, neutralité de leur personnel en exercice, respect de l'intégrité des civils venant au secours de blessés armés, soins équitables en faveur des blessés ou malades des troupes belligérantes et port du signe de la croix rouge sur fond blanc pour revendiquer ces immunités : autant de préceptes innovants que les opinions de l'année 1870 ont, en principe, eu le temps de découvrir et de comprendre¹. Dans l'atmosphère feutrée des chancelleries du continent, la méconnaissance des dix articles de la Convention de Genève est en tout cas théoriquement impossible : aux neuf États signataires originels (France, Suisse, Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, Danemark, Bade et

¹ Le texte de la Convention d'août 1864 est consultable en annexe (n°II.4.1.).

Prusse) se sont en effet joints, jusqu'en 1868, la Suède, la Norvège, la Grèce, la Grande-Bretagne, le Mecklembourg-Schwerin, la Turquie, le Portugal, la Russie, la Roumanie, San-Salvador, l'Argentine, le Wurtemberg, la Hesse, la Bavière, l'Autriche ou encore la Saxe. Un succès quantitatif qui fait dire à Jean Pictet qu'à quelques mois de l'explosion franco-allemande, « toutes les grandes puissances ont ratifié la Convention¹ ». Et un succès qui, surtout, indique l'adhésion des acteurs de *l'Année terrible* aux recommandations genevoises. Un constat suffisant pour associer la guerre de 1870 à la première véritable manifestation consensuelle de ces engagements internationaux ? À lire certains spécialistes de l'école de Genève et de ses premiers pas, peut-être est-on tenté de répondre positivement. Gustave Moynier lui-même ne qualifie-t-il pas cet instant de « tournant » dans l'enclenchement pratique des dispositions de 1864, remarquant l'extrême vitalité des sociétés de secours formées à travers l'Europe et mettant l'accent sur la « mise à profit des expériences du passé » décidément bénéfiques à des efforts « exemplaires² » ? Cent ans après la ratification du traité de Francfort mettant fin au conflit franco-allemand, l'enquête de Victor Segesvary tend, d'une certaine manière, à appuyer les dires de l'architecte du « Comité des cinq³ ». Pour lui, les « horreurs » de la guerre de 1870 ont « provoqué un phénomène entièrement nouveau » et « d'importance capitale dans l'histoire de l'humanité », puisque ces dernières seraient à l'origine « du grand mouvement universel de solidarité de la Croix-Rouge » prouvant que « la neutralité politique n'est pas l'indifférence humaine⁴ ». Si tout n'est pas spontané dès l'été 1870, Segesvary souligne la « prise de conscience » permise par l'affrontement entre la France et les États allemands :

Ce mandat [de fournir des secours aux armées], les sociétés des nations belligérantes l'ont rempli dès le premier coup de canon. C'est chose connue. Mais l'esprit a soufflé plus loin et plus fort : les sociétés des pays demeurés neutres

¹ Jean Pictet, *Développement et principes du droit international humanitaire*, op.cit., p.39.

² Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, op.cit., p.103.

³ Du nom du comité fondé à Genève le 17 février 1863 et composé d'Henri Dunant, de Gustave Moynier, de Louis Appia, de Théodore Maunoir et du général Guillaume-Henri Dufour. À sa création, le comité se fixe pour principal objectif de contribuer à la reconnaissance internationale des idées philanthropiques développées par Henri Dunant dans son *Souvenir de Solferino*.

⁴ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, op.cit., p.9.

n'ont pas supporté l'idée de demeurer spectatrices et inactives. Sans sollicitation de quiconque, elles ont envoyé sur les champs de bataille des hommes et des secours.¹

Résultat ? Douze sociétés de secours aux militaires blessés et malades en temps de guerre de douze pays « non engagés » s'affairant avec détermination pour assouplir autant que possible l'épreuve endurée par les soldats et civils entraînés dans la guerre. Pays-Bas, Autriche, Angleterre, Italie, Espagne, Luxembourg, Belgique, Norvège, Portugal, Russie, Suède et Suisse (sans compter les initiatives privées venues d'autres pays n'ayant pas encore constitué de sociétés sur le modèle de la Convention de 1864) : autant de pays dans lesquelles se distinguent effectivement des relais déterminés du moteur genevois². Pour la Belgique, les chiffres charpentent, il est vrai, un bilan général pour le moins remarquable ; arrivées les premières sur les champs de bataille du nord de la Lorraine et des Ardennes, les ambulances dépêchées sous l'autorité du Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés s'occupent de non moins de 200 soldats convalescents à Sarrebruck, de 200 autres à Trèves, d'une cinquantaine à Brévilly, d'une centaine à Sedan, d'une soixantaine à Givonne et Balan, de plus de quatre-vingt blessés à Mouzon ou encore de 300 personnes à Metz. À Saint-Quentin, deux ambulances belges (dont l'une est composée en partie de médecins britanniques) s'efforcent de calmer les douleurs de cinquante convalescents tandis que 105 lits préparés par les soins de Bruxelles sont destinés à accueillir les mourants de Cambrai. Autour de Paris, l'ambulance volante belge rend service aux blessés de multiples champs de bataille ; formée par non moins de 150 agents répartis en huit équipes subdivisées en pelotons de quatre personnes, cette ambulance se distingue à Champigny, au Bourget, à Épinay ou encore à Villiers-sur-Marne. Sur le territoire belge et en plus des efforts des comités locaux d'Anvers, de Saint-Nicolas ou de Liège, la main charitable de la Croix-Rouge s'active avec panache au grand lazaret de Bruxelles (composé de six pavillons pouvant accueillir 30 lits chacun et situé au Champ des Manœuvres) ainsi qu'à Saint-Gilles (20 lits), Cureghem (40 lits), Uccle (40 lits),

¹ *Ibid.*, p.7.

² *Ibid.*, p.10.

Laeken (22 lits), La Soye (20 lits), Tirlemont (11 lits) et bien sûr Bouillon (80 lits¹).

À lire le rapport quinquennal de l'Association belge de secours aux militaires blessés rendu public quelques semaines avant le déclenchement de la guerre de 1870, l'indéniable dynamisme de la Croix-Rouge belge tient certainement à la qualité de sa préparation. Formé dès février 1864, le Comité belge n'a en effet guère ménagé ses efforts pour sensibiliser la population à la cause humanitaire. Auteur de ses premières annonces publiques en mai 1864, il fonde un journal (*la Charité sur les champs de bataille*, dont le premier numéro paraît en mai 1865), des sous-comités (ceux d'Anvers et de Saint-Nicolas sont créés à la fin de l'année 1865) et s'adresse à des sociétés médicales belges susceptibles d'appuyer l'idéal de Genève². Participant activement aux discussions des années 1868-1869 à propos de l'ajout des marins blessés et des navires en détresse aux préoccupations de la Convention de 1864, l'aile belge de la Croix-Rouge répond par ailleurs aux défis humains des guerres des années 1860 : elle envoie notamment le fruit de ses souscriptions vers l'Autriche, l'Italie et la Prusse durant le conflit de 1866³. En 1867, l'Association belge est présente à l'Exposition universelle de Paris et obtient bientôt, forte de deux audiences privées, le patronage du roi Léopold II. À quelques semaines de la déflagration de juillet 1870, le Comité de Belgique peut de fait afficher un certain optimisme, remarquant combien « l'œuvre de secours aux blessés avait fait d'immenses progrès » et revendiquant une « agitation » organisationnelle et administrative devant permettre « d'entrer en campagne à un moment donné⁴ ». Jusqu'ici impliqué dans les seuls travaux de distribution, c'est donc un organisme prêt à embrasser le volet physique de l'élan charitable qui accueille la nouvelle de la rupture des relations franco-allemandes. Sa première circulaire (le 21 juillet 1870) appelle ainsi déjà au volontariat de médecins et d'infirmiers et s'en remet

¹ *Ibid.*, p.14-15. On lira également, pour un aperçu de l'effort des ambulances belges et particulièrement sur le territoire du royaume de Belgique : Auguste Meulemans, *Les ambulances en Belgique et notamment à Bruxelles*, *op.cit.*, p.14-20.

² *Bulletin de l'Association belge de secours aux militaires blessés*, Bruxelles, Imprimerie de H. Manceaux, 1870, p.2-3.

³ *Ibid.*, p.3.

⁴ *Ibid.*, p.5.

à « l'engagement humanitaire » des étrangers résidant en Belgique¹. Sa deuxième lettre aux membres et sections datée du 30 juillet rappelle quant à elle les principaux principes de l'école de Genève et, prédisant un rapprochement des combats, demande la création de multiples sections dans les localités belges en étant dépourvues². Plus offensive, la troisième circulaire (le 12 août) de l'association donne le *la* de ce que sera l'effort de la Croix-Rouge belge dans les épreuves de la guerre : l'institution y recommande l'organisation de nombreuses souscriptions, y revendique le patronage des plus hautes autorités du royaume, y renseigne la mise en place de moyens de correspondance entre les Comités centraux de Bruxelles et de Luxembourg dans l'optique de connaître les besoins exprimés sur les lieux des batailles et y appelle, enfin, à l'implication du plus grand nombre dans les cours spécifiquement proposés à l'usage des infirmiers et infirmières prêts à donner de leur énergie en faveur des victimes de la guerre³. Déjà indiqué par la vitalité du soutien belge sur les champs de bataille de France, la mobilisation charitable de la Croix-Rouge du royaume de Belgique durant la guerre de 1870 est en tout cas confirmée par les rapports qui gagnent les étalages et les colonnes des titres du presse au printemps de l'année 1871. Formé dès juillet 1870, le Comité de Saint-Nicolas (entre Anvers et Gand) peut par exemple célébrer le succès de ses propres opérations. Auteur lui-même d'appels à l'engagement de médecins, il a directement contribué à l'envoi de philanthropes sur les lieux de combat et a bénéficié de l'appui financier et matériel d'éminentes figures des universités de Gand et de Louvain⁴. Trois de ses membres, MM. Willems, Van den Heuvel et Driane, ont été de ceux ayant porté le brassard à la croix rouge sur le théâtre de guerre ; le premier à Sarrebruck, Metz et Paris, le second autour de Metz et le dernier à Mouzon et en Lorraine⁵. En espèces, le sous-comité a par ailleurs recueilli 3445 francs pour la durée du

¹ *Comité de secours aux militaires blessés en temps de guerre : appel en faveur des victimes de la guerre, sans distinction de nationalité, adressé aux Belges et aux étrangers qui résident en Belgique*, Bruxelles, Imprimerie et lithographie E. Guyot, 1870, 3p.

² *Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, lettre (circulaire) aux membres de l'Association et aux Comités sectionnaires et autres correspondants dans les provinces*, Bruxelles, Imprimerie de J. Sannes, 1870, 4p.

³ *Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre : lettre (circulaire) du Comité central à MM. les membres de l'Association, aux Comités sectionnaires et aux correspondants du Comité central dans les provinces*, Bruxelles, Imprimerie de J. Sannes, 1870, 3p.

⁴ *Association belge de secours aux militaires blessés, Comité de Saint-Nicolas, Rapport présenté en séance du Comité le 28 juillet 1871, s.n., p.1.*

⁵ *Ibid.*, p.2.

conflit tandis qu'il expédiait 1358 kg de dons en nature répartis en 41 caisses et paniers (vieux linge, charpie, linge, flanelle, vêtements mais aussi vin, cigares et objets de pharmacie)¹. Lorsqu'arrive le temps de faire les comptes, son homologue anversoise affiche une mine non moins satisfaite. Sous la présidence du vicomte de Nieulant, le Comité d'Anvers de la Croix-Rouge s'était réuni dès le 20 juillet 1870 pour organiser son action en quatre directions principales : mise en circulation de souscriptions à travers les rues de la ville, relations constantes avec le bureau du Comité, installation de trois sections (une pour la médecine, une pour les finances et une pour la distribution) et appel public (par voie de presse) aux médecins-chirurgiens et autres infirmiers prêts à se porter volontaires pour être dépêchés sur les lieux d'affrontement devaient en effet permettre une intégration rapide et efficace de la section anversoise dans le mouvement humanitaire inspiré des préceptes de Genève². Très vite, le Comité entre en relation avec divers organismes ou associations ayant exprimé une volonté de participer à l'effort charitable (le Comité de Dames pour la distribution des dons, mais aussi les Sociétés royales d'Harmonie et de Zoologie ainsi que le Cercle Artistique et littéraire d'Anvers) et envoie trois personnes sur le terrain (deux femmes, Adèle Cateaux et Constance Teichman, et un homme, M. Coomans). Grâce notamment aux collectes menées par la Société des Volontaires de la Charité (qui se propose de confier les recettes de ses spectacles et autres représentations publiques à la Croix-Rouge d'Anvers), il peut par ailleurs revendiquer, en date du 15 octobre 1870, l'envoi de 109 colis pesant 6335 kg et d'une somme de 15 000 francs³. Le 7 novembre, le Comité d'Anvers décide encore la création d'une ambulance destinée à proposer ses services sur le théâtre de guerre ; basée à Arras, cette dernière, dirigée par le docteur Smet-Van Aelert, serait en mesure d'intervenir rapidement là où son appui serait le plus ardemment désiré. Jusqu'au milieu du mois de janvier 1871, l'ambulance participe ainsi effectivement à la prise en charge de dizaines de blessés recueillis

¹ Consciencieux, le sous-comité de Saint-Nicolas renseigne par ailleurs, dans son rapport de juillet 1871, l'utilisation des fonds récoltés : 2380 francs ont été utilisés à l'indemnisation des trois médecins dépêchés sur le théâtre de guerre, 150 francs employés à l'achat de dons spéciaux et de médicaments, 470 francs envoyés au Comité de Bruxelles, 280 francs consacrés aux frais d'emballage, d'expédition et d'impression et 65 francs dédiés à l'achat de caisses. Cf. *Ibid.*, p.3.

² *Comité anversoise de secours aux militaires blessés en temps de guerre, Rapport sur les travaux du Comité pendant la guerre de 1870-1871*, Anvers, Imprimerie E. Gressin Dumoulin, 1871, p.4-5.

³ *Ibid.*, p.6-7.

sur les champs de bataille de la région (et notamment à Bapaume jusqu'au 13 janvier) et suscite l'admiration des autorités belligérantes¹. En somme, l'effort déployé par les membres et sympathisants de la Croix-Rouge de Belgique à l'occasion de la guerre de 1870 semble bien inédit ; préparée par six années de travaux et d'observations, stimulée par le patronage financier et politique des plus hautes autorités du pays (l'Orangerie du Jardin botanique est notamment léguée par le gouvernement pour en faire le magasin central de l'association) et bien organisée tout au long du conflit (grâce à ses correspondants et à ses sections locales), elle agit avec détermination et contribue effectivement, nous l'avons vu, à l'apaisement des douleurs de centaines de blessés des champs de bataille du nord de la France, de Lorraine et des environs de Paris². Saluée par de nombreux récits de souvenirs immédiatement postérieurs au règlement de la guerre, la Croix-Rouge belge a de fait quelques raisons de se satisfaire de son zèle ; assurée de sa bonne réputation, elle émet même des diplômes qu'elle ne tarde pas à remettre, dès le mois de mai 1871, à ceux qui se sont distingués auprès de l'une de ses ambulances³.

Le parcours des philanthropes belges porteurs du brassard de Genève est évidemment révélateur des progrès effectués par le message de la Convention de

¹ *Ibid.*, p.8-12.

² Nous pourrions également mentionner, au sujet des soignants belges affiliés à la Croix-Rouge en 1870-1871, le travail de terrain d'Ida de Crombrughe (1820-1875). Érudite, fille d'un sénateur-bourgmestre de Gand et proche des cercles parlementaires belges, cette dernière est surtout connue, avant la guerre franco-allemande, pour son engagement en faveur de l'éducation des femmes (condition, selon elle, de l'émancipation générale des travailleurs et de la cohésion du corps social). Le 20 août 1870, elle dirige un groupe de dames répondant à l'appel d'une Croix-Rouge de Coblenze déjà débordée. C'est sous ses ordres qu'un nouveau lazaret est établi à Sarrebruck ; elle y soigne, en compagnie de ses compatriotes, non moins de 200 blessés et malades. Fin octobre, elle est envoyée à Metz où elle contribue à l'apaisement des souffrances de 800 soldats. Après un bref retour à Bruxelles au début de l'année 1871, on la retrouve à Cambrai, dans l'hôpital de campagne ayant ses quartiers au musée municipal. Dans les mois qui suivent la guerre, Ida de Crombrughe milite pour l'amélioration de l'organisation charitable en temps de paix. De son expérience de la guerre franco-allemande, elle retiendra un ouvrage, *Journal d'une infirmière pendant la guerre de 1870-1871*, Bruxelles, Librairie Plyglotte de F. Claasen, 1871, 219p. Mêlant descriptions techniques et scènes dramatiques, son témoignage comporte, aussi, plusieurs éléments liés aux relations franco-allemandes ou à la condition des soldats français originaires du continent africain. On lira par ailleurs, à son sujet, l'article synthétique lui étant consacré dans le remarquable *Des Femmes dans l'Histoire en Belgique depuis 1830* de Suzanne Van Rokeghem, Jeanne Vercheval-Vervoot et Jacqueline Aubenas (Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2006, p.34-35).

³ Un exemplaire d'un diplôme remis à Bruxelles le 25 mai 1871 est consultable en annexe (n°VI.3.).

1864 lors des six années précédant l'explosion franco-allemande. En matière de réactivité, de recrutement et de traitement de blessés, la mobilisation humanitaire de *l'Année terrible* surpasse très naturellement les dynamiques charitables ayant accompagné, par exemple, le conflit austro-prussien de 1866. Si l'on est tenté d'expliquer ce phénomène par la proximité du théâtre de guerre, l'internationalité du zèle humanitaire est là pour rappeler combien ces progrès paraissent surtout dictés par une évolution générale des consciences européennes et par une intégration philosophique sans précédent des préceptes jadis dictés par le « Comité des cinq ». Aussi l'historiographie s'est-elle déjà appliquée à présenter les élans charitables non moins remarquables se faisant jour, à l'occasion de la guerre de 1870, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Angleterre ou, bien sûr, en Suisse. Dès les premiers jours de combat, le Comité luxembourgeois s'organise par exemple pour proposer aux services sanitaires des armées belligérantes un appui tout à fait bienvenu ; en tout et selon les comptes de Victor Segesvary, le comité du Grand-duché dispose d'une cinquantaine de personnes sur le terrain (dont dix médecins, sept ecclésiastiques et plusieurs pharmaciens, infirmiers et agents de transport) et de vingt-sept docteurs travaillant dans le lazaret installé sur le territoire luxembourgeois. Le 7 août, sept médecins originaires du Grand-duché s'affairent ainsi autour de Sarrebruck tandis qu'une quinzaine d'autres gagnent les environs de Metz dès le 16 août. La sollicitude luxembourgeoise s'exprime par ailleurs à Sedan, en septembre (six médecins et treize infirmiers y sont envoyés), ainsi qu'à Sarrelouis, Douzy et La Moncelle¹. Un bilan « foncièrement positif » donc, et ce malgré d'inévitables malentendus liés à la jeunesse de la section et aux quelques incidents diplomatiques impliquant le cabinet grand-ducal². Aux Pays-Bas, la réponse aux cris de détresse des victimes de l'affrontement franco-allemand dévoile, là encore, une connaissance tout à fait inédite de la science humanitaire

¹ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, op.cit., p.15. Au sujet de la Croix-Rouge luxembourgeoise et de son rôle en 1870-1871, on lira principalement Charles Barthel (dir.), *Au service de l'humanité : histoire de la Croix-Rouge luxembourgeoise (1870-2014)*, Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise, 2014, p.14-63.

² *Ibid.*, p.58-63.

et du droit de Genève¹. Très vite, le Comité national de la Croix-Rouge décide en effet de centrer son action sur l'intervention directe de médecins et d'infirmiers recrutés parmi la société civile et les services de santé de l'armée ; audacieuse, l'idée de ne dépêcher en France que des ambulances entièrement équipées (en personnel comme en instruments, en brancards et en médicaments) est assumée avec une constance déroutante et divers comités régionaux (à Amsterdam, Rotterdam, Utrecht ou La Haye) sont chargés de faciliter le recrutement de philanthropes. À Paris (avec quatre médecins hollandais), Sarrebruck et Trèves (22 médecins et employés durant six semaines à partir du 16 août), Mannheim (cinq médecins, cinq candidats-médecins et sept infirmiers jusqu'à la fin du mois d'octobre 1870), Versailles (de la mi-octobre au début du mois de décembre, sous l'autorité de quatre médecins), La Chapelle (18 employés), Balan (11 employés), Metz (de mi-octobre jusqu'au 1^{er} mars 1871, en deux sections), Le Havre (du milieu du mois de décembre au milieu du mois de février, avec 13 employés), Bordeaux (du 22 décembre 1870 au 4 mars 1871) et Lille (du 11 février au 5 mai 1871), des installations néerlandaises accueillent ainsi plusieurs centaines de blessés de guerre et s'assurent de leur guérison parfois jusqu'au mois de mai 1871². Une présence remarquable à laquelle s'ajoutent les efforts des médecins du royaume autorisés à exercer dans les lazarets existants, à l'instar de ceux de Düsseldorf (dès le 22 août, cinq médecins et deux candidats-médecins y sont dépêchés, bientôt suivis d'infirmiers) et de Neuwied (où deux médecins et deux candidats-médecins exercent jusqu'à la signature des préliminaires de paix³). Naturellement, le fait que la Société britannique de secours aux militaires blessés soit justement née de la déclaration de guerre de juillet 1870 ne peut que corroborer l'idée d'un mouvement suffisamment mature pour inspirer bien au-delà des frontières directes du théâtre des combats. *A priori* embryonnaire lors de sa création le 4 août 1870, l'association britannique affiliée à l'œuvre de Genève se surpasse avec un zèle indéniable, dépêchant non

¹ On lira, au sujet de la Société internationale de secours aux militaires blessés néerlandaise, *La société néerlandaise de secours aux militaires blessés pendant la guerre de 1870-1871*, La Haye, Imprimerie de C. Blommendaal, 1872, 163p.

² *Ibid.*, p.27-157 (pour un aperçu détaillé). Voir aussi, pour un regard plus synthétique, Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, *op.cit.*, p.16-20.

³ *Ibid.*, p.20.

moins de 213 personnes sur le terrain (chirurgiens, infirmiers, brancardiers et autres agents d'entrepôts ou de transport) et dépensant quelque 223 717 livres pour offrir aux blessés les moyens de vivre et de se soigner¹. Durant la guerre, la langue de Shakespeare est ainsi audible dans les hôpitaux de Douzy, Briey, Châlons-sur-Marne, Stenay, Beaumont, Donchery, Bouillon, Arlon, Sarrebruck, Metz, Pont-à-Mousson, Autrecourt, Darmstadt, Hanau, Cologne, Bingen et bien sûr Versailles (où s'établit la fameuse *Woolwich Ambulance* pouvant entretenir 200 patients et contenant des équipements dignes d'un hôpital fixe²).

Indiscutablement, la guerre de 1870 apparaît donc comme un événement moteur dans l'affirmation internationale de sentiments charitables en général et des indications de l'école de Genève en particulier. Neutres, les médecins, infirmiers et autres agents étrangers présents sur le champ de bataille ou actifs depuis leur localité de résidence le sont, dans les faits, doublement ; ils le sont en conséquence de la réserve officiellement manifestée par leur gouvernement, mais aussi par la protection que leur offre le signe de la Convention de Genève lorsqu'ils travaillent à l'amélioration du sort des victimes du conflit franco-allemand. Nullement isolés, les services de santé des armées belligérantes voient ainsi affluer des centaines d'aidants étrangers rassurés par l'inviolabilité de leur condition et motivés par l'acceptation *a priori* générale et transfrontalière de l'aide qu'ils se sont promis de proposer. L'extraordinaire mouvement de sollicitude qu'observe le théâtre de guerre français confirme par ailleurs, d'une certaine manière, le rôle plus ou consciemment associé à l'élément neutre par les sociétés européennes du troisième quart du XIX^e siècle. La venue et l'installation d'ambulances complètes venues de Belgique, d'Angleterre ou du Luxembourg ne souffrent d'aucune contestation ; comme l'ont déjà prouvé les parcours de volontaires tels que les Suisses Ferrière, Appia ou Socin, la présence d'établissements étrangers et neutres paraît au contraire attendue et tout à fait

¹ Parmi les contributions les plus récentes et dont l'approche est suffisamment synthétique, on lira, à propos des débuts de la Croix-Rouge britannique : Rebecca Gill, « The origins of the British Red Cross Society and the politics and practices of relief in war, 1870-1906 », *Asclepio. Revista de Historia de la Medicina y de la Ciencia*, n°66 (1), janvier-juin 2014, p.1-13.

² Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, *op.cit.*, p.21. À propos de l'ambulance de Woolwich, on lira Rebecca Gill, *Calculating compassion : Humanity and relief in war, Britain 1870-1914*, Manchester & New York, Manchester University Press, 2013, p.55-72.

bienvenue, comme si le bruit du canon devait nécessairement laisser place à l'intervention moins assourdissante de brancardiers que l'on aime croire impartiaux. Si l'idéal genevois offre en cela des signes de triomphe un peu partout en Europe, les manifestations ne manquent guère pour en apprécier le succès, aussi, dans son propre berceau helvétique. Si, contrairement aux cas belge ou néerlandais, aucun rapport exhaustif n'a été établi en Suisse dans les mois et les années suivant la guerre de 1870, les témoignages sont en effet suffisamment nombreux pour apprécier l'expression déterminée des préceptes de 1864 au sein de la Confédération. Ainsi pouvons-nous notifier l'excellente réception de l'appel qu'adresse le général Herzog à ses médecins militaires le 8 août 1870 ; face à l'importance des besoins constatés sur le théâtre de guerre, le chef de l'armée fédérale, qui exhorte les médecins helvétiques à se mettre au service des unités de santé des corps belligérants, obtient rapidement la candidature de 31 personnes¹. En date du 1^{er} novembre 1870, quelque 146 médecins et 40 étudiants en médecine originaires de Suisse exercent sur les lieux de combat², depuis la région de Metz jusqu'à Paris et Sedan (où s'active l'ambulance suisse dirigée par le docteur lausannois Louis Rouge (1833-1895)), en passant, bien sûr, par les régions limitrophes de la Confédération (Belfort, Lure, Pontarlier, Héricourt, Châtenois ou Montbéliard³). Le projet (concrétisé) de formation d'une ambulance fédérale helvétique à Porrentruy le prouve, l'effort de la Croix-Rouge suisse profite d'une organisation solide dont le financement est largement assumé par les dons reçus par l'Agence de Bâle⁴. Couplé à la solidarité spécifiquement consacrée aux soldats fédéraux mobilisés pour défendre les frontières, à la ville de Strasbourg ainsi qu'à l'extraordinaire démonstration charitable accueillant l'arrivée des troupes démunies de l'armée de l'Est, cet effort inspire en tout cas les lettres de remerciement de centaines de Français bien heureux, encore une fois, d'avoir pu compter sur la sollicitude

¹ Le témoignage de l'un d'eux, rattaché à l'armée allemande, fut d'ailleurs publié immédiatement après le conflit. Cf. Albert Burckhardt, « Vier Monate bei einem Preussischen Feldlazareth während des Krieges von 1870 », *Bulletin International des Sociétés de secours aux militaires blessés*, 2^e année (1871), n°9, p.43-47.

² Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, op.cit., p.23.

³ *Ibid.*, p.24.

⁴ Ce lazaret suisse de Porrentruy fonctionne du 14 novembre 1870 au 28 février 1871, soignant 65 soldats grâce au concours de cinq médecins et de six infirmiers. Il bénéficie du soutien financier de l'Agence de Bâle à hauteur de 10 000 francs. Cf. *Ibid.*, p.25.

spontanée de philanthropes neutralisés. Souvent, le verbe de ces lettres revendique par ailleurs la compréhension historique du fait humanitaire et indique des égards particuliers pour le rôle joué à ce titre par la Suisse et par son école de Genève. C'est le cas, par exemple, d'une adresse des habitants de Pontarlier, le 14 octobre 1870 :

Pendant que les grandes nations épuisaient leur intelligence et leurs richesses à la recherche des engins de guerre les plus désastreux, vous, fidèles à la loi du Christ, vous cherchiez les moyens de rendre les effets des guerres moins terribles, vous imposiez aux grands, aux puissants de la Terre, votre force morale, et la Convention de Genève vous donnait le droit de parcourir les champs de bataille, d'arrêter souvent l'effusion d'un sang inutile, de panser les plaies des victimes, de rendre enfin à leurs familles de pauvres mutilés.¹

La même idée est assumée par le Conseil municipal de la ville de Colmar, le 12 septembre 1870 :

Honneur au Peuple Helvétique, et que le Ciel lui rende en paix et en prospérité ce qu'il consacre au soulagement de nos malheurs. Nous ne faisons point de vœux pour sa gloire. La plus belle de toutes les gloires, la Suisse la possède, puisqu'elle est libre et qu'elle peut donner au monde la grande leçon humaine qui le console des cruautés d'une guerre si contraire aux aspirations d'une époque civilisée.²

Le principal objet de rédaction (le siège de Strasbourg) est ici dépassé, en quelque sorte, par la portée toute générale d'un acte d'humanité effectué dans le contexte dramatique de l'affrontement des deux plus grandes armées du continent. En tant qu'édifice né d'une construction philosophique longue de plusieurs années, la Convention de Genève apparaît ainsi, en 1870, comme une référence acceptée dont la nécessité n'en est que plus évidente. Dans la multiplicité des initiatives observées, dans l'efficacité des démarches effectuées et dans l'omniprésence du brassard genevois sur le théâtre de guerre comme en

¹ À la Suisse, les habitants de Pontarlier, 14 octobre 1870, AFS, E2#1000/44#514*.

² Le Conseil municipal de la ville de Colmar au très digne et excellent Conseil fédéral de la République helvétique, 12 septembre 1870, AFS, E2#1000/44#514*.

dehors de ses limites, la guerre de 1870 a bien quelque chose d'une guerre de la Croix-Rouge¹.

¹ On consultera par ailleurs, en annexe (n°V.4.), une copie de la représentation cartographiée de la solidarité de la Croix-Rouge en 1870-1871 proposée en 1971 par Victor Segesvary.

II. 2. 2. Le brassard de Genève, ce bouclier trop convoité

L'effervescence que sont tentés d'exprimer les promoteurs et acteurs de la Convention de Genève durant *l'Année terrible* ne doit pas masquer la réalité d'un droit humanitaire encore en gestation et manquant cruellement – particulièrement à l'aune d'un conflit d'une telle envergure – de guide pratique ou de précis susceptibles d'apporter une réponse suffisamment concrète et consensuelle aux défis qui s'imposent aux Européens. Certes, la Convention de 1864, signée par les principaux États du continent, symbolise d'une certaine manière la possibilité d'une convergence philosophique et politique vis-à-vis de la question ; néanmoins, son message se limite au règlement du sort des soldats blessés et malades en campagne et la connaissance du contenu de ses dix articles n'est certainement pas aussi précise selon que l'on interroge un émissaire d'un gouvernement signataire, un homme en uniforme dépendant surtout des injonctions de sa hiérarchie ou un civil n'ayant eu qu'un accès *a priori* limité aux informations relatives à la mise en application de préceptes si novateurs. Aussi les obstacles à une appréhension parfaite de la Convention sont-ils nombreux durant la guerre franco-allemande. Qui peut porter le brassard à la croix rouge et dans quelles conditions ? Quid des civils évoluant sur les champs de bataille et de l'utilisation du drapeau genevois sur des convois transportant des soldats encore aptes au combat ? Quelle différence y aurait-il entre les ambulanciers français, allemands, suisses, belges ou néerlandais ? Et comment reconnaître un hôpital inviolable ? Dans la pratique, ce type de questions pose d'innombrables difficultés tant le schéma d'appréciation des enseignements de l'idéal genevois paraît varier suivant les lieux de combat, les unités, les villes ou les cercles privés considérés. En bons procéduriers et conscients – notamment sous l'impulsion de l'avocat Gustave Moynier – de la nécessité de présenter un arsenal réglementaire correctement fourni, les rédacteurs de la Convention de 1864 avaient pourtant cru offrir les clés d'une conduite collectivement acceptable. Si l'article 1^{er} offre ainsi la neutralité aux ambulances ainsi qu'aux hôpitaux, cette assurance ne s'applique qu'aux bâtiments militaires dans lesquels se trouvent effectivement des blessés et malades et cesse dans le cas où ces ambulances et hôpitaux seraient gardés par une force militaire. De la même manière, le deuxième article

de la Convention étend la neutralité au personnel de ces bâtiments protégés (comprenant l'intendance, le service de santé et d'administration ainsi que le service de transport des blessés et les aumôniers) mais à condition, là aussi, que ce personnel « fonctionne » effectivement et « tant qu'il restera des blessés à relever ou à secourir ». Le quatrième article précise quant à lui le fait que l'ambulance puisse conserver son matériel en cas de retrait face à l'ennemi, mais s'empresse d'indiquer la soumission aux lois de la guerre des hôpitaux militaires (dont le matériel peut donc être confisqué). Consacré au volet civil de l'effort charitable, l'article 5 de la Convention de Genève donne aux habitants d'un pays devenu théâtre de guerre la possibilité d'être « respectés » et « libres » si ces derniers devaient porter secours aux blessés. Il recommande à ce titre un travail de prévention des généraux belligérants qui, dans leurs appels à « l'humanité » de la population, peuvent préciser la neutralité garantie par cet effort. Enfin, l'article renseigne l'éventualité d'un accueil de blessés au sein de propriétés privées ; dans ce cas, la maison servant de « sauvegarde » serait épargnée et l'habitant y recueillant des blessés serait dispensé du logement de troupes ainsi que « d'une partie des contributions de guerre » imposées par les circonstances. Autre exemple décisif, l'article 7 qui régit le port du signe distinctif destiné aux hôpitaux, aux ambulances, aux évacuations ainsi qu'au personnel neutralisé ; représentant une croix rouge sur fond blanc, ce signe doit être arboré sous forme de drapeau par les bâtiments et de brassard par le personnel, mais la délivrance du brassard est, elle, laissée au bon vouloir exclusif de l'autorité militaire¹. Les nuances à la jouissance de la neutralité offerte par la Croix-Rouge sont donc réelles. Le port du brassard ou drapeau de la Convention de Genève répond à des critères précis qui en appellent souvent, dans les faits, à l'appréciation des états-majors (c'est d'ailleurs le sens de l'article 8 qui explique que « les détails d'exécution » de la Convention « seront réglés par les commandants en chef des armées belligérantes, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs »). Dans un contexte, nous l'avons remarqué, de grande popularité de la réputation genevoise et de visibilité inégalée des efforts de la Croix-Rouge, la connaissance trop partielle de ces indications crée une situation de paradoxe propice aux malentendus et à la dénaturation du message originel de l'année

¹ Voir annexe n°II.4.1.

1864. Nombreux, ces malentendus laissent des traces dans les archives et révèlent combien la question du respect de la Convention de Genève entretient, selon les cas, des situations de tension parfois virulentes.

Neutralité politique et neutralisation des secouristes porteurs du sigle genevois sont des notions que l'on retrouve ainsi, par exemple, chez les Suisses de France. *A priori* au faîte de l'appréciation philosophique de ces principes et de la protection qu'ils accordent, ces derniers avancent dans le conflit franco-allemand avec une assurance pourtant toute relative et semblent omettre (volontairement ?) les précisions traditionnellement indiquées par leur gouvernement. Aussi les lettres d'émigrés affluent-elles, à Berne, dans les cinq premiers mois de guerre ; inquiètes de l'avancée des armées allemandes et de l'éventualité de nouvelles occupations, ces lettres – qui questionnent le cabinet helvétique au sujet « des droits et des devoirs » de citoyens suisses établis sur un théâtre étranger d'opérations militaires – effleurent l'idée d'une inviolabilité supposément historique de l'élément suisse, comme si le symbole de la croix (que celle-ci soit blanche ou rouge) suffisait à garantir une intégrité internationalement reconnue. Ainsi le docteur Perrochet de Neuchâtel n'hésite-t-il guère à demander au Conseil fédéral, le 13 septembre 1870 la « protection de sa demeure » des environs de Paris¹. Un certain Alexandre Galland vivant à Masevaux interroge quant à lui, deux jours plus tard, la possibilité pour le Suisse qu'il est d'échapper aux réquisitions que ne manqueront certainement pas d'exiger les troupes allemandes d'occupation². Depuis Bordeaux, Angelo Pagoni va jusqu'à exhorter le gouvernement bernois à « intervenir » auprès de Berlin afin de faire respecter les propriétés suisses de France et de leur épargner les réquisitions³. Le 16 septembre, Conseil fédéral est à nouveau interpellé, cette fois par le consul helvétique à Lyon, M. Rüffer, qui voudrait savoir si sa qualité de consul le dispensait du logement de troupes et des réquisitions⁴. Quatre jours

¹ Lettre de M. Perrochet au président du Conseil fédéral, 13 septembre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

² Lettre d'Alexandre Galland au président du Conseil fédéral, 15 septembre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

³ Lettre d'Angelo Pagoni au Conseil fédéral, 15 septembre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

⁴ Lettre du consul suisse à Lyon, M. Rüffer, au président de la Confédération suisse, 16 septembre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

plus tard, c'est depuis le Havre que se pose une nouvelle question : le fait d'arborer le drapeau de la Confédération helvétique sur certains bâtiments appartenant à des Suisses peut-il être envisagé dans l'optique de protéger les personnes et les marchandises y étant abritées¹ ? Complexe et visiblement dans l'air du temps, la même interrogation est soumise à Berne depuis Marseille en novembre 1870² tandis que des adresses de Breteuil ou Bourogue implorent une sorte de tutelle salvatrice des autorités fédérales³. À toutes ces sollicitations, Berne répond, sans détour, par la négative. En insistant sur la « retenue comportementale » à adopter face aux armées belligérantes, en conseillant une utilisation très mesurée du drapeau de la Confédération⁴ et en rappelant l'incapacité des autorités helvétiques à défendre leurs citoyens résidant en France, le gouvernement confirme, en quelque sorte, la grande technicité des coutumes régissant le droit international du neutre. Aussi, il dresse un obstacle pratique très clair devant ceux qui seraient tentés de profiter des préceptes peut-être mal connus de l'école de Genève pour créer la confusion et obtenir du symbole de la croix un avantage privé normalement inaccessible ; le drapeau helvétique n'est pas celui de la Société internationale de secours aux militaires blessés et, quand bien même l'illusion fonctionnerait, le sigle de la croix rouge sur fond blanc reste lui-même régi par des principes suffisamment techniques pour ne pas être dénaturés. Dans le feu de l'action militaire et dans un contexte de multiplication de dépêches et de rumeurs liées au déplacement des armées et au traitement des populations rencontrées, ces nouvelles précisions paraissent en tout cas nécessaires tant les sollicitations se montrent de plus en plus insistantes. Le fait que la presse helvétique s'empare à son tour du sujet n'est qu'une preuve supplémentaire de l'actualité du débat ; le *Confédéré du Valais* consacre par exemple quelques colonnes à l'utilisation (ou non) des

¹ Lettre du consul suisse au Havre au Conseil fédéral, 20 septembre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

² Réponse du Conseil fédéral à une lettre du consul suisse à Marseille, 11 novembre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

³ On mentionnera notamment la lettre d'un citoyen suisse habitant Breteuil, dans l'Eure, et demandant le soutien du Conseil fédéral suisse dans la fuite qu'il envisage devant l'arrivée de troupes allemandes. Cf. Lettre d'un citoyen suisse au président de la Confédération suisse, 11 octobre 1870. AFS, E2#1000/44#500*.

⁴ Aux demandes formulées depuis Marseille et le Havre, le Conseil fédéral répond sur un ton mesuré ; le drapeau suisse est envisageable pour les bâtiments possédés par des Suisses et abritant des effets suisses, mais il est contre-indiqué dans le cas où le bâtiment serait public (et ce même si des marchandises helvétiques y sont stockées).

drapeaux et au statut des citoyens suisses à l'étranger les 3 et 20 novembre 1870¹ ainsi que le 19 janvier 1871². Forcément attaché, par sa géographie, à l'héritage de la Convention de 1864, le *Journal de Genève* ne se prive quant à lui guère de souligner l'importance du respect du règlement originel de l'œuvre genevoise au moment où celui-ci s'expose naturellement au jugement de tout un continent. Pour cela, la feuille de la cité du Léman reproduit, le 11 août 1870, une circulaire du chef de l'état-major de l'armée fédérale, le colonel bâlois Rudolf Paravicini :

Toute ambulance, hôpital militaire, ainsi que tout hôpital civil où sont reçus des malades et blessés militaires et tout transport de blessés et malades, toute place de pansement doit porter en Suisse en même temps que le pavillon fédéral, le drapeau international (blanc à croix rouge), prévu par l'art. 7 de la Convention de Genève. Toutes les personnes qui à divers titres sont employées au service de ces établissements doivent porter au bras gauche, au lieu du brassard fédéral, le brassard international. Ce brassard ne peut être porté par d'autres que ceux qui appartiennent au service de ces établissements qu'avec une permission spéciale du médecin en chef de la Confédération. C'est ce dernier qui est chargé de veiller à ce que le nombre nécessaire de ces insignes soit disponible, et il doit y joindre, en les délivrant, un numéro de contrôle ; chaque personne qui reçoit le brassard en question doit être inscrite en même temps sur un registre spécial. Quant au personnel des ambulances et autres services réguliers de l'armée, les drapeaux et brassards doivent être fournis par les magasins fédéraux, tandis que c'est aux cantons à pourvoir du nécessaire sous ce rapport les corps attachés aux places de pansement.

Établissements concernés par le port de l'insigne, modalités de distribution de cet insigne et identification des personnes jouissant de sa protection ; les conditions d'exercice détaillées par le commandement militaire helvétique sont strictes et répondent très directement aux cas d'indécisions et de malentendus alors déjà observables en Suisse et sur les territoires voisins de la Confédération.

¹ Le journal explique le 3 novembre 1870 que les Suisses de France ne peuvent *a priori* réclamer l'inviolabilité de leurs propriétés qui sont soumises, au même titre que l'ensemble des propriétés privées et publiques du pays, aux lois traditionnelles de la guerre. Le 20, il s'attarde sur la possibilité pratique et juridique d'un rapatriement des Suisses résidant en France.

² Concernant le sort plus spécifique des Suisses habitant Paris, de leurs biens et de leurs familles.

Le fait que le journal se permette de rappeler, en guise de conclusion, l'interdiction de la « vente de brassards internationaux » par des particuliers ou des militaires confirme la tendance ; la popularité de l'école de Genève alimente une confusion générale qu'il paraît nécessaire de pacifier avant que le message du traité de 1864 ne soit déformé. Le 24 août 1870, il devient d'ailleurs primordial, pour le *Journal de Genève* de Jacques Adert et Marc Debrit, de présenter une sorte de récapitulatif historique et philosophique de l'esprit de la Convention et de ses principales implications ; parmi les enseignements indiqués¹, l'accent est mis sur « l'utopie » de supposées « légions d'infirmiers volontaires » parcourant les champs de bataille et sur la nécessité de comprendre le but réaliste de la Convention de Genève en décourageant d'une part les « inconnus » tentés de se revendiquer du brassard à la croix rouge et en se référant d'autre part aux seuls comités belligérants dans le travail de recrutement des philanthropes. En somme, l'expérience de 1870 est « décisive » pour la Croix-Rouge et la connaissance des dix articles de la Convention de 1864, par les Suisses et les Européens, doit aider les « hommes de la charité » à « organiser laborieusement leur pacifique victoire² ». Le port du brassard de Genève implique de fait, décidément, de lourdes responsabilités et le fait d'en abuser porterait, par extension, le germe de dangers tout à fait concrets. C'est le sens d'une correspondance rédigée le 23 août 1870 depuis les alentours de Metz par un ambulancier suisse, lettre que le *Journal de Genève* se charge de

¹ Le journal rappelle que de la Convention de Genève sont nées des Sociétés de secours nationales qui ont « leur existence à part » et « ne relèvent que d'elles-mêmes et de leur gouvernement ». Il explique à ses lecteurs qu'une telle société existe à Berne et qu'elle est appuyée, sur le terrain, par des « succursales » établies dans plusieurs cantons. Dans cette organisation, le Comité international dont le siège se trouve à Genève et qui a pour président Gustave Moynier se borne à un rôle « d'intermédiaire », prêtant « ses bons offices pour tout ce qui est d'un intérêt commun et général » sans avoir le moindre pouvoir exécutif supranational. Le *Journal de Genève* rappelle par ailleurs qu'il faut distinguer les comités relevant de l'œuvre de 1864 de ceux répondant à des dynamiques locales spécialisées et étrangères au secours des malades et blessés.

² Il est à noter que cet article du 24 août 1870 tient – chose rare dans cette feuille – sur près de trois colonnes de la première page du *Journal de Genève*. En donnant une telle importance à la présentation des Sociétés de secours aux militaires blessés, le titre genevois ne cache guère sa volonté de voir ses lecteurs embrasser le mouvement charitable, en témoigne ce propos introductif : « Le monde assiste en ce moment à deux mouvements opposés dans leur but bien qu'étroitement liés l'un à l'autre : le premier, national et militaire, poussant les hommes à se disputer les armes à la main la prépondérance politique ; le second, pacifique et humanitaire, tendant à diminuer les maux de cette lutte, à en atténuer les conséquences et à en panser les blessures. Si l'un a pour lui cet intérêt dramatique, cette curiosité fiévreuse qui s'attache toujours à ces rencontres des peuples et à leurs terribles péripéties, c'est à l'autre que doivent appartenir toutes les sympathies, c'est à l'appuyer et à le généraliser que doivent tendre tous les efforts. »

reproduire : comme s'il voulait alerter ses compatriotes vis-à-vis des conséquences d'une mauvaise appréciation du poids de l'œuvre de secours aux militaires blessés, le secouriste y regrette le fait de devoir « retenir » un nombre croissant de volontaires « qui ne veulent faire autre chose que courir au champ de bataille » et qui bafouent la réputation de la Croix-Rouge en se ruant sur les plaines où se sont tus les canons pour « emporter quelques souvenirs » et de vanter, plus tard, de leur présence « au milieu de l'action ». Ces *Schlachtenbummler* (littéralement, « fainéants amateurs de batailles ») font, selon ce témoin, partie de ceux qui aident à dénaturer la philosophie internationale portée par l'idéal genevois¹. Et les exemples de méconnaissance de cet idéal sont nombreux et dépassent nettement le seul souci des bureaux de presse. Dans ses notes personnelles, le docteur Frédéric Ferrière ne s'étonne-t-il pas des innombrables difficultés qui sont les siennes lorsqu'il se présente sur les champs de bataille d'août 1870 ? Le fait que son brassard marqué du sigle de Genève ne suffise guère à lui éviter la suspicion des Français et Allemands rencontrés sur son parcours (ici, il est pris pour un espion, là, on le traite de voleur et on le considère comme un pilleur de cadavres) est suffisamment révélateur d'un certain état d'esprit² : l'école genevoise a encore du travail pour imposer le détail de ses préconisations à travers le continent européen. L'intervention d'un philanthrope internationalement reconnu ne semble pas même toujours suffire. Le 11 septembre 1870, Henri Dunant est bien reçu par le ministre français Jules Favre qui lui promet de s'appuyer sur le *Journal Officiel* pour rappeler à la population les dispositions contenues dans la Convention de Genève ; mais en ne publiant que le texte du cinquième article relatif à la nécessité de respecter les civils portant secours aux blessés, la démarche a des effets pervers puisqu'elle ouvre la porte à « mille abus » liés à la volonté de chacun de défendre sa demeure (l'article en question offrant notamment, nous l'avons vu, le titre de « sauvegarde » aux habitations privées abritant des blessés³). Dans ses entretiens avec les pouvoirs publics, Dunant insiste sur l'inadmissibilité des procédés observables. Des brassards à la croix rouge sont en effet distribués sans véritable travail de filtrage, habillant la manche de paysans

¹ *Journal de Genève*, 31 août 1870.

² Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.340-341.

³ *Ibid.*, p.331.

possesseurs de voitures, de gens gravitant simplement autour de l'intendance ou de militaires cherchant à s'échapper de telle ou telle place assiégée¹. C'est bien le même constat qu'établit l'écrivain belge Camille Lemonnier depuis les alentours de Sedan au début du mois de septembre 1870 ; dans une auberge, ne rencontre-t-il pas des personnes surnommées des « porte-brassards » et guidées par la seule motivation « d'aller voir les morts » gisant encore sur le lieu des combats² ? La fragilité pratique de l'édifice genevois semble en tout cas traverser les frontières de l'Europe de *l'Année terrible*. En Belgique, les archives de l'armée indiquent notamment plusieurs cas de malentendus et de tensions spécifiquement liés au port du brassard à la croix rouge ainsi qu'aux responsabilités que cela doit impliquer. Bien qu'une lettre de l'état-major se soit chargée, le 5 septembre 1870, de clarifier l'usage et la distribution du symbole (il est *a priori* réservé aux officiers de santé et d'administration ainsi qu'aux employés et conducteurs d'ambulances de l'armée belge³), la maîtrise semble plus discutable lorsque l'élément civil se mêle aux certitudes militaires, en témoigne par exemple une instruction du 11 septembre appelant les médecins des régiments à faire preuve de la plus grande vigilance dans l'accueil de « personnes étrangères à l'armée » ; en effet, des cas d'abus arrivent quotidiennement aux oreilles de l'état-major et il faut faire là aussi obstacle à ceux qui « ne font de ce signe honorable de la Croix de Genève qu'un laissez-passer » et « un moyen de faire parler d'eux⁴ ». La situation est parfois suffisamment grave, d'ailleurs, pour que les cercles politiques adressent leurs recommandations aux autorités militaires du royaume ; le 20 septembre depuis Berlin, l'ambassadeur belge Jean-Baptiste Nothomb écrit ainsi à son ministre de tutelle, inquiet des « maltraitances » apparemment subies par des soldats bavarois arrachés de leur voiture portant le drapeau de la « croix de Genève » pour être frappés par des trublions francophiles alors que leur escorte arpentait les rues de Bouillon. Au-delà du fait de représenter une nouvelle preuve de la

¹ C'est d'ailleurs porteur d'un brassard que le général Bourbaki s'évade par exemple de la ville de Metz assiégée. Cf. *Ibid.*, p.332.

² Camille Lemonnier, *Les Charniers (Sedan)*, *op.cit.*, p.9-10.

³ MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°197.

⁴ MRA, 1870/1871, 19/2D5, 49bis : 5^e division de ligne (mobile), livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871, n°220.

fragilité du droit de Genève, l'anecdote est assez sérieuse pour que la presse allemande s'insurge de la germanophobie supposée d'une partie des Belges et pour que le baron d'Anethan s'entretienne à ce sujet avec son ministre de la Guerre, le général Henri Guillaume¹. Encore renforcé par une discussion similaire à celle qu'échangent alors les Suisses quant à la possibilité de protéger un établissement privé en y déployant un drapeau « neutre² », le cas belge est donc à son tour révélateur de la face plus sombre de la popularité de l'idéal genevois. Le symbole de la croix rouge est bien connu en tant que symbole offrant, en principe, la neutralité (et l'inviolabilité) à celle ou celui qui le porte, mais les implications de sa possession sont plus ou moins volontairement ignorées ou simplifiées. De fait, la tentation d'en user à des fins strictement personnelles est une réalité évidente de la guerre de 1870, réalité dont la manifestation n'épargne nullement les États étrangers à l'affrontement franco-allemand. Les témoignages des journaux helvétiques, de philanthropes tels que Ferrière ou Dunant et de l'état-major belge tendent par ailleurs, naturellement, à apporter une touche de nuance à cette expertise humanitaire de l'élément neutre que nous remarquions précédemment. Très conscient des enjeux de la guerre, attendu sur le terrain par des belligérants dont les services sanitaires sont vite débordés et rarement remis en question lorsqu'il s'agit d'imaginer un relai charitable en faveur des victimes du conflit, le neutre n'en est pas moins touché par les faiblesses philosophiques et pratiques d'une époque et de tout un continent ; face au développement du droit humanitaire alors symbolisé par la Convention de Genève, il rencontre des défis identiques aux Français et aux Allemands et ses actes vis-à-vis de la Croix-Rouge sont scrutés – nous l'avons vu avec l'exemple des soldats bavarois agressés à Bouillon – avec une attention parfois tout aussi sérieuse que celle dont sont l'objet les camps belligérants. Pourtant et malgré ces indiscutables signes d'hésitation, les parties en guerre

¹ L'affaire ne s'arrête pas là puisque fin septembre, le ministre de la Guerre ordonne au commandant de la place de Bouillon de « prendre des mesures » afin d'assurer l'intégrité des blessés y étant transportés. Le juge d'instruction de Bouillon ouvre par ailleurs une enquête début octobre, enquête dont les résultats sont communiqués deux semaines plus tard. Cf. MRA, 1870/1871, 19/14, n°132-105 à 126.

² De nationalité française, le consul de Belgique à Rouen demande au gouvernement belge la possibilité, début septembre, d'arborer le drapeau belge sur « ses propriétés particulières » (y compris ses établissements industriels) afin de protéger ses biens de l'avancée allemande. La réponse de d'Anethan est aussi brève qu'intransigeante : le pavillon belge ne peut être arboré qu'à la chancellerie consulaire. Cf. MRA, CI B32, B-2471, Guerre entre la France et la Prusse, n°11.

sont la France et les États allemands et les critiques centrées sur les prédispositions des sujets neutres vis-à-vis de l'école de Genève relèvent bien plus de l'épiphénomène marginal de *l'Année terrible* que d'un véritable sujet constant de débats et d'interrogations. À l'échelle transnationale, la question reste celle de savoir si les armées en campagne respectent les blessés et prisonniers ennemis ainsi que les ambulances rencontrées sur le chemin du combat ou de la retraite. Et dans cet exercice général d'analyse, c'est clairement depuis les États neutres épargnés par les affres de la guerre que s'expriment les considérations les plus complètes.

II. 2. 3. Protéger la Convention de Genève, une tâche dévolue à l'élément neutre ?

La Convention de Genève est-elle respectée par les troupes françaises et allemandes durant la guerre de 1870-1871 ? D'apparence pour le moins simple et directe, la question a inspiré une littérature nombreuse – tant durant le conflit que dans les mois et années l'ayant suivi – et motivé des réponses complexes et parfois contradictoires. Dans la violence de huit mois de combats et dans un contexte propice à la propagation de rumeurs aux objectifs bien souvent politiques, difficile en effet de distinguer un schéma d'appréciation suffisamment consensuel et exhaustif. Dans leurs travaux, les historiens spécialistes de la Croix-Rouge et de ses principaux ambassadeurs ont eux-mêmes, parfois sans le vouloir, mis en lumière un constat fait de contradictions. À lire Pierre Boissier, le fait que le droit de Genève « ne sombra pas corps et biens » au sortir de *l'Année terrible* relève ainsi du « miracle » tant les « abus » ont été nombreux du début à la fin des combats. Citant nombre de situations de tensions liées à la méconnaissance de la Convention de 1864 (notamment les arrestations d'ambulanciers accusés d'être des espions), l'auteur rappelle, pour preuve, les menaces d'inexécution du droit humanitaire proférées par le chancelier Bismarck lui-même lorsque, fatigué des anecdotes faisant état de la maltraitance de blessés allemands aux mains des français, il prévenait l'Europe de la possibilité d'une rupture des accords de Genève au début du mois de janvier 1871¹. Gérard Jæger abonde plutôt dans le même sens ; selon ce que lui ont appris les notes privées d'Henri Dunant, le biographe constate en effet « une négligence réelle pour la Convention », des « manquements » et des « cas d'usurpation » (côté français surtout, mais également côté allemand) dont les conséquences auraient largement pu dépasser les seuls échanges critiques entre contemporains de la guerre². Référence de l'étude du droit international humanitaire et de son évolution, Jean Pictet qualifie quant à lui de « premier véritable conflit d'application réciproque de la Convention » la guerre serbo-bulgare de 1885, guerre durant laquelle le taux de mortalité parmi les blessés n'a

¹ Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, op.cit., p.334.

² Gérard A. Jæger, *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, op.cit., p.211.

pas dépassé les 2%. Au sujet de la guerre de 1870, il pointe plutôt les « graves difficultés » nées notamment de la piètre connaissance de l'école genevoise en France¹. Hans Haug choisit de son côté de ne couvrir pratiquement que les conflits du XX^e siècle pour comprendre la propagation du message « d'humanité pour tous » véhiculé par la Croix-Rouge ; chez lui, les expériences du dernier tiers du XIX^e siècle servent plutôt de réglage (particulièrement pour le Comité international de la Croix-Rouge basé à Genève) et *l'Année terrible* ne laisse quasiment aucune trace dans le résultat de ses recherches². À l'inverse et si les problèmes français ne sont par exemple pas tus, Victor Segesvary donne à son récapitulatif de l'œuvre internationale de secours aux militaires blessés dans la guerre de 1870 des accents sensiblement plus optimistes. Selon lui, le « combat au corps-à-corps » engagé entre les Sociétés de secours et la guerre « a marqué une étape décisive dans l'histoire de la Croix-Rouge » et l'expérience a globalement été positive pour l'idéal genevois dans le sens où « les gouvernements, les armées, ont compris que ces sociétés privées, disciplinées, respectueuses de leur autorité, pouvaient leur apporter un concours d'une efficacité remarquable³ ». C'est, à peu de choses près, ce qu'écrivait plus récemment Marcel Guivarc'h dans un aperçu du travail des ambulances civiles françaises en 1870-1871 ; pour lui, la « première application » de la Convention est, dans la pratique, l'une des « trois avancées » du conflit (aux côtés des améliorations liées à l'infection post-opératoire et des premiers signes d'autonomisation des services de santé des armées⁴). En somme, l'historiographie paraît rejoindre, dans son indécision, la distance critique manifestée, nous l'avons vu, par les commentateurs contemporains de l'affrontement franco-allemand les plus attentifs. En observateur particulièrement informé et impliqué, Gustave Moynier ne se souvient-il pas d'une « épreuve décisive » ayant mis en lumière les nombreux « obstacles » encore dressés devant la marche pourtant décidée des principes de la

¹ Jean Pictet, *Développement et principes du droit international humanitaire*, op.cit., p.39.

² Hans Haug, *Humanité pour tous : le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, op.cit., p.50-53 et 157-168

³ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, op.cit., p.42.

⁴ Marcel Guivarc'h, « Les ambulances civiles pendant la guerre franco-prussienne (19 juillet 1870-28 janvier 1871) », *E-mémoires de l'Académie Nationale de Chirurgie*, 2007, 6 (2), p.57-61.

Convention de Genève, tout en soulignant l'utilité d'expériences pratiques plus positives ? Pour le co-fondateur du Comité international de secours, la guerre franco-allemande a certes prouvé « l'inexécutabilité » (à ce moment-là) d'une partie des dispositions de 1864 telles que les exemptions de charges aux habitants secourables (article 5) ou l'affranchissement de la captivité pour les prisonniers blessés (article 5, additionnel). Elle a aussi pointé les faiblesses des garanties supposément offertes par le brassard à la croix rouge, le port de ce dernier ayant effectivement « engendré d'innombrables abus » punis trop tardivement. Mais l'avocat d'insister, également, sur les notes moins pessimistes de *l'Année terrible* : distribution de notices expliquant aux soldats les préceptes de Genève (côté allemand dès l'été, en octobre côté français), interventions morales réussies du Comité international (notamment auprès de l'état-major allemand à propos du renvoi des blessés capturés guéris) et punition, même tardive, d'actes contraires à la Convention sont autant d'éléments qui, selon Moynier, méritent de figurer parmi les avancées historiques de l'œuvre d'humanité sur les champs de bataille¹. Naturellement, ce type de constats en demi-teinte que partagent bien des homologues du Genevois – qu'ils soient philanthropes ou juristes – pose plus généralement la question de la critique « humanitaire » contemporaine de la guerre, de ses moyens d'expression et de sa légitimité philosophique et politique. Puisque le neutre est en quelque sorte attendu sur le terrain charitable et qu'il assume ce rôle avec un zèle inédit dans cette Europe du second-XIX^e siècle, ne s'impose-t-il pas comme un analyste légitime et audible de l'organisation humanitaire des armées belligérantes auxquelles il apporte un soutien régulier ?

C'est en tout cas chez le neutre contemporain de la guerre de 1870 que l'on trouve les premiers aperçus critiques de l'état d'esprit des acteurs de l'embrassement vis-à-vis des préceptes de Genève. Dans son souvenir de l'expérience de *l'Année terrible*, Gustave Moynier fait de la comparaison entre les efforts français et allemands en matière d'humanité un angle de lecture tout à fait déterminant. Admiratif, le fondateur de l'institution genevoise détaille ainsi les prédispositions d'États allemands parfaitement impliqués dans le souci

¹ Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, op.cit., p.198-205.

philanthropique des années 1860 ; en 1870, la Croix-Rouge y jouit selon lui d'une « grande notoriété » et d'une organisation quasi-exemplaire. Disposant de plus de 2000 sociétés de secours et d'un « comité supérieur » centralisant l'effort général depuis Berlin, la branche allemande de l'œuvre de Genève inspire visiblement le respect de Moynier qui se satisfait du succès des souscriptions organisées à travers le territoire et qui observe avec bonheur l'engagement de centaines de volontaires venus suppléer, avec sérieux, les « médecins et infirmiers officiels¹ ». « L'innovation » que représente le service d'évacuation mis en place par l'intendance allemande impressionne tout autant l'avocat ; basée sur des trains « devenus de véritables hôpitaux ambulants » (dans lesquels peuvent être transportés jusqu'à 900 blessés) ainsi que sur un système de « stations de rafraîchissement » disposées le long des voies ferrées, l'initiative a de quoi susciter le respect, d'autant qu'elle fonctionne parallèlement à une utilisation studieuse des stations balnéaires (ouvertes aux infirmes) et des ressources spécifiquement dévolues aux familles nécessiteuses frappées par le départ d'un ou plusieurs de leurs membres vers le front². À l'inverse et si les objections restent minimes, l'absence parfois prolongée d'aide médicalisée (comme à Gravelotte où les blessés ne sont pas pris en charge à temps) et l'abandon fatal de victimes sur des lieux de combat trop vite évacués (comme à Sultz, en août) seraient à classer parmi les réalités regrettables de l'effort charitable allemand. « Prise de cours », la société de secours française motive certainement davantage de réserves chez Gustave Moynier. Ne possédant à l'origine « ni matériel, ni argent, ni personnel », le Comité de Paris en est surtout réduit à de « l'improvisation » et les faiblesses de l'attention humanitaire française sont évidentes : impuissance de l'État à seconder les associations de secours, communications trop partielles avec le Comité central, défaut d'entente avec les militaires et ignorance de la population par rapport à la Croix-Rouge sont autant de points que regrette très explicitement le juriste genevois. Pourtant, les tentatives bien réelles de surmonter ces difficultés tendent à nuancer la noirceur du tableau ; en obtenant, même dans la précipitation, des dons tout à fait importants, en formant non moins de 17 ambulances de campagne

¹ *Ibid.* p.104.

² *Ibid.*, p.109-113.

opérationnelles ainsi que des ambulances fixes placées dans les gares de Paris et en parvenant à créer de nouveaux établissements de santé mobiles en province après le 4 septembre 1870, la France symboliserait la possibilité-même du message humanitaire et de sa pénétration spontanée dans les consciences des Européens¹. L'ancien collègue de Moynier, Henri Dunant, se risque lui aussi, nous l'avons vu, à comparer les prédispositions des belligérants vis-à-vis de la Convention de 1864 dont il est à l'origine. Un peu sur le modèle de son expérience de Solférino, le philanthrope prend bien note de la maîtrise du fait humanitaire par les gouvernements de Paris et de Berlin avec lesquels il est en contact régulier. Aussi son constat est-il sans appel : le ministère français de la guerre témoigne en 1870 d'une négligence réelle pour l'œuvre de Genève et même l'Église catholique – potentiel relai de l'organisation charitable – semble surtout « soucieuse de ses prérogatives en matière de charité privée² ». La France est de fait minée par une « désorganisation » touchant à la fois ses soldats et ceux de son adversaire, désorganisation qui justifierait les efforts personnels de Dunant pour obtenir notamment de l'impératrice puis du gouvernement de la défense nationale le fait que de nouvelles instructions soient distribuées aux services d'intendance dans le but de préciser les recommandations contenues dans le traité de Genève. Et si le zèle de la population civile le « rassure » quant au potentiel mobilisateur de son idéal, le fait que nombre de ces volontaires aient surtout voulu profiter de l'abri offert par le drapeau de la Croix-Rouge vient

¹ *Ibid.*, p.115-119.

² Gérard Jæger, *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, *op.cit.*, p.211. Les travaux restent rares au sujet de la charité catholique en 1870-1871. La plupart des contributions scientifiques tendent en effet à aborder la question religieuse sous l'angle de la prise de Rome, de l'adhésion au régime du 4 septembre et des exactions observables lors de la guerre civile du printemps 1871. C'est le cas, par exemple, chez Jean-Marc Guislin, « Les catholiques modérés dans les années 1870 : politique et religion » et chez Bruno Dumons, « "La bande à Aynard". Des catholiques libéraux et modérés à Lyon (1860-1920) », dans Jacques Prévotat, Jean Vavasseur-Desperriers (dir.), *Les "chrétiens modérés" en France et en Europe (1870-1960)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013, p.157-178 et 199-214. La thèse de Jacques Gadille s'intéressait quant à elle surtout, à travers le témoignage d'évêques français, à la reconstruction morale de la « fille aînée de l'Église » après le désastre combiné de la défaite de la France et de la prise de Rome. Cf. Jacques Gadille, *La Pensée et l'action politique des évêques français au début de la III^e République (1870-1883)*, vol.1, Paris, Hachette, 1967, 352p. On notera tout de même la grande utilité du chapitre consacré à l'opinion catholique dans le *Citizenship & Wars* de Bertrand Taithe ; l'historien y renseigne en effet le travail des Frères des écoles chrétiennes en faveur de l'organisation d'ambulances, les appels à la charité de l'archevêque Jacques Marie Ginoulhiac ainsi que le rôle de l'archevêque Darboy dans la sollicitude manifestée au sein des camps de prisonniers de guerre et auprès des victimes du siège de Paris. Cf. Bertrand Taithe, *Citizenship & Wars, France in turmoil 1870-1871*, *op.cit.*, p.97-103.

décidément donner, pour Henri Dunant, des accents surtout négatifs au comportement humanitaire français. Si l'homme de Solférino partage avec Gustave Moynier la satisfaction de pouvoir louer le sens de « l'anticipation » des autorités allemandes, la conduite particulière de la Prusse n'échappe par ailleurs pas à ses réprimandes ; à faire des prisonniers parmi les médecins rencontrés sur les champs de bataille ou à détruire des hôpitaux à coups de canons, elle n'aurait pas non plus fait preuve d'une grande irréprochabilité dans sa façon de respecter la Convention¹. Frédéric Ferrière (outré d'être passé près de la mort en raison de mauvais traitements infligés tant par des Allemands que des Français « ignorants »), Jean Huber-Saladin (scandalisé de voir le drapeau de Genève qualifié de « drapeau prussien » par des soldats barrant son chemin devant Paris) ou encore Axel Helsted (retenu aux abords du Havre en raison de son seul accent danois) : les jugements à propos de l'attachement des belligérants à l'œuvre de 1864, principalement négatifs, sont nombreux et s'expriment ailleurs que dans le seul cercle restreint du « Comité des cinq ». Surtout, ils révèlent une nouvelle fois la résonance possiblement politique du droit humanitaire à l'heure d'une guerre d'ampleur inédite pour le continent. En adoptant un regard critique et en livrant leurs appréciations à leurs contemporains, les neutres offrent en effet une nouvelle facette à leur rôle d'acteur de l'affrontement franco-allemand. Ce rôle – celui d'être en quelque sorte un défenseur naturel d'acquis charitables récents dont la portée est supposément transnationale – n'est pas négligeable dans une Europe dynamisée, nous l'avons vu, par un réseau télégraphique performant et par une couverture journalistique propice à toutes sortes de récupérations politiques. Acteur, le neutre pourrait donc naturellement devenir témoin et participer, même sans le vouloir, à une entreprise subjective de déstabilisation de l'une des parties belligérantes.

C'est du moins ce que comprennent rapidement les parties en conflit. Au même titre que le passif diplomatique d'un régime peut contribuer à le discréditer aux yeux des neutres (c'est là le sens de la révélation, par Bismarck, du fameux « traité Benedetti » censé prouver les visées françaises en Belgique), son comportement vis-à-vis du droit de Genève peut servir un but similaire dans

¹ *Ibid.*, p.211-212.

une époque qui, nous l'avons remarqué, exprime des attentes réelles et spontanées concernant l'atténuation des conséquences humaines de la guerre. Sans toujours donner à leur travail documentaire un aspect quantitatif précis (l'absence de rapport général du Comité international de Genève et la dispersion des témoignages font qu'il est difficile de connaître le nombre exact d'entorses à la Convention de 1864 ou le rapport de forces entre les écarts supposés de la France et ceux des États allemands), les historiens de la guerre franco-allemande et du droit humanitaire n'ont d'ailleurs pas manqué de pointer la récurrence des accusations réciproques tout au long du conflit¹. Il faut dire que les lettres ouvertes et autres pamphlets destinés à pointer les manquements de l'adversaire ne manquent pas. Compilées en 1871 et originellement écrites pour le *Moniteur Universel*, les *Lettres sur la guerre de 1870* d'Adolphe Franck (1810-1893) sont de ces documents. Directement adressée « aux puissances neutres, peuples et souverains de l'Europe », la troisième lettre du membre de l'Institut de France sollicite en effet directement « l'humanité » du neutre en l'invitant à comprendre la particularité de son rôle d'arbitre et de garant de principes charitables :

Les États européens, sans préjudices des droits attachés à leur souveraineté respective, forment une société dont les membres liés par une solidarité tacite, sont obligés de respecter et de faire respecter les uns à l'égard des autres certaines lois générales d'humanité, de justice, de bonne foi, de moralité politique. Celui d'entre eux qui commet ou qui prépare contre ces lois quelque grave

¹ Particulièrement attentif au rôle du Comité international de la Croix-Rouge dans le grand bouleversement de l'année 1870-1871, Pierre Boissier souligne par exemple, très justement, le zèle manifesté par les deux camps belligérants pour tenter de prendre l'institution genevoise à témoin devant ce qu'ils considèrent comme des violations (qu'elles soient réelles ou imaginaires) de la Convention et du droit de la guerre plus généralement. Cf. Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.352-353. Un même propos est assumé par exemple par Shabtai Rosenne dont les travaux sur les tensions liées au droit international moderne offrent aux premières années de la Croix-Rouge une place non-négligeable ; chez lui, le « premier véritable test » que représente la guerre de 1870 pour la Convention a certainement échoué en raison, justement, de l'utilisation politique du fait humanitaire et de la récurrence d'accusations réciproques. Cf. Shabtai Rosenne, *The Perplexities of Modern International Law*, La Haye-Londres-Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2002, p.180. On retrouve les signes de ce constat dans la contribution plus récente de Mark Lewis à propos de l'internationalisation des crimes et punitions. Certes consacré aux développements politiques, juridiques et philosophiques de la première moitié du XX^e siècle, son travail n'en oublie pas le rôle pionnier de la Convention de 1864 et de ses premières expériences pratiques ; ici, la notion de « violation » est au centre du jeu diplomatique de l'année 1870-1871 et elle expliquerait, par extension, la nécessaire remise en question des penseurs de Genève dans les mois et années suivant la guerre franco-allemande. Cf. Mark Lewis, *The Birth of the New Justice : The Internationalization of Crime and Punishment (1919-1950)*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p.1-16.

attentat, encourt non seulement la réprobation des autres, mais leur action répressive. (...) Mais quoi ! L'appui que l'Europe a prêté à la race noire (sic), au petit peuple hellène, au gouvernement du Sultan, elle le refuserait à la France écrasée par un ennemi implacable, à la France ensanglantée, dévastée, ruinée, mise au pillage sur la plus grande partie de son territoire, et poursuivie, malgré ses offres de paix, par une guerre d'extermination ! Lorsqu'on voit un homme tenant un autre accroupi sous ses genoux et lui déchirant à coups de couteau la tête et les membres, chacun se hâte de mettre un terme à cette scène hideuse. Celui qui se contenterait de la regarder tranquillement blesserait les plus saintes lois de l'humanité et manquerait de respect envers lui-même.¹

« Justice », « bonne foi », « moralité » et « lois générales d'humanité » doivent ici frapper l'esprit de l'élément neutre ; il est, chez Adolphe Franck, cet acteur bien attendu de la guerre franco-allemande dont la responsabilité dépasserait les seuls intérêts de Paris, de Berlin, ou même du continent européen. Alerté par ce plaidoyer, encore vague, en faveur du souci d'humanité, le neutre peut maintenant se tourner vers le camp qui serait responsable de la détérioration des principes de moralité en 1870-1871 :

Mais détournons nos regards des deux parties belligérantes pour les porter sur la guerre elle-même. En remontant le cours du temps jusqu'à une certaine hauteur, on n'en pourrait rencontrer d'aussi barbares, on n'en a jamais vu d'aussi sanglantes. C'est la barbarie elle-même employant, au profit de son œuvre de destruction toutes les ressources de la civilisation, tous les secrets de la science. Il n'y a pas un principe du droit des gens tel que nous le comprenons aujourd'hui, qui ne soit constamment violé par les armées allemandes. Cependant, je ne m'arrêterai point aux atrocités qu'elles commettent chaque jour. Le tableau qu'en pourrait tracer une plume française paraîtrait suspect, en dépit de sa plus scrupuleuse fidélité.²

Si la Convention de Genève n'est ici pas explicitement mentionnée, le lecteur de la lettre doit comprendre que son sort est implicitement questionné par le constat (évidemment subjectif) d'une violation « constante » du « droit des

¹ Adolphe Franck, *Lettres sur la guerre de 1870*, Milan, Dumolard Frères Libraires, 1871, p.28-29.

² *Ibid.*, p.30.

gens », c'est-à-dire du droit régissant, par la coutume ou les traités, la conduite élémentaire des relations humaines entre sociétés supposément « civilisées ». Sans entrer dans le détail du secours aux militaires blessés ou du traitement des prisonniers, Adolphe Franck associe volontiers organisation générale de l'ennemi allemand et entorse à l'idéal humanitaire des années 1860 ; ainsi, l'acte d'invasion à grande échelle ainsi que la possession d'une armée permanente dont le perfectionnement serait « un scandale pour le monde civilisé » doivent suffire à prouver le fait que « les excès et les crimes » fassent en réalité partie d'un « plan de campagne » qui, à terme, devra menacer « toute liberté dans le monde » et, naturellement, toute garantie internationale précédemment signée¹. L'approche dialectique est identique chez un pamphlétaire anonyme dont « l'appel à l'Europe » paraît après le mois d'octobre 1870. Rédigée dans le but de susciter la franche réaction des neutres, sa lettre propose une description de « l'Homme de Prusse » mobilisant, là aussi, les notions d'humanité, d'honneur et de morale :

La lutte prend des proportions effrayantes ; elle prend un caractère terrible, un caractère d'extermination ! Quand on songe que tous les malheurs qui fondent sur la patrie, que toutes les calamités qui désolent le monde sont l'œuvre infernale de deux hommes ! de deux vampires, de deux vautours dont la soif du sang français est intarissable et dont l'orgueil, la vanité et l'ambition ne connaissent plus de limites, on se demande, devant l'inaction de l'Europe, ce que vont devenir et l'humanité et la civilisation ?²

Ici, le commandement allemand n'étant pas humain mais plutôt affilié à une créature habituellement crainte (le vampire ou le vautour), son rejet de principes inhérents à la « civilisation » (comme, par exemple, la Convention de Genève) en serait presque logique. D'ailleurs, les peuples d'Europe seraient proches d'admettre cette réalité :

La presse est à peu près unanime pour flétrir la conduite des Allemands, qui semblent avoir rompu avec l'honneur et l'humanité. La victoire a tellement enivré

¹ *Ibid.*, p.32-36.

² *L'Homme de Prusse : Appel à l'Europe de 1870*, s.n., 1870, p.5.

ces barbares que le sens moral paraît les avoir abandonnés ; leurs armées, aidées par la trahison, ont été constamment victorieuses, elles ont anéanti nos armées en acceptant, sans gloire, des capitulations telles que celles de Sedan et de Metz. Leur roi et leur grand chancelier ont ruiné la France, brûlé nos villages, dévalisé les caisses publiques, rançonné les habitants inoffensifs, fusillé sans pitié des gardes nationaux, des francs-tireurs, des prisonniers, des fonctionnaires publics et laissé déshonorer nos femmes et nos filles !¹

Incendie, vol, exécutions sommaires et même viols : les accusations sont pour le moins graves et violentes. Et peu importe qu'elles soient proférées sans la moindre preuve, l'essentiel étant de toucher la sensibilité humanitaire et humaine de l'opinion neutre et de discréditer l'adversaire militaire. En saluant publiquement, via des conférences, le rôle salvateur de la Suisse pendant la guerre, le professeur de Lettres de Strasbourg, Antoine Campaux (alors réfugié à Fribourg), ne manque pas d'appuyer tout aussi fortement sur les exactions commises par les assiégeants de la principale cité alsacienne. Sa description du sort de civils blessés piégés dans un hôpital touché par les projectiles allemands a certainement de quoi faire réagir à l'étranger :

Des détails sinistres, horribles, circulaient sur la nature et sur les ravages de ces projectiles. Des ornements funèbres arrachés aux tombes du cimetière Sainte-Hélène, où l'assiégeant s'était retranché, arrivaient jusqu'en ville, lancés par les pièces ennemies, comme pour insulter à la douleur des familles et ajouter un raffinement de plus aux atrocités de la guerre. On racontait que des jeunes filles transportées à l'Hôpital Civil, à la suite d'horribles blessures au pied qui avaient nécessité l'amputation, poursuivies de nouveau dans cet asile par l'incendie qui dévora la Chapelle, avaient dû, la nuit, de l'étage supérieur où elles gisaient, descendre précipitamment ou plutôt se rouler par les escaliers, affolées d'épouvante, jusque dans les caves, sur les moignons sanglants de leurs pieds amputés.²

Au-delà de la scène d'épouvante dont la véracité reste à documenter, la seule mention du bombardement d'un hôpital suffit ici, dans l'esprit de Campaux, à

¹ *Ibid.*, p.5-6.

² Antoine Campaux, *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, *op.cit.*, p.2-3.

faire reposer le poids de la responsabilité anti-humanitaire sur le dos des troupes allemandes (en référence à l'article 1^{er} de la Convention de Genève, et ce bien que nous ayons remarqué combien le détail de cet article rendait difficile la définition exacte de la nature – militaire ou non, gardée ou non – d'un établissement de ce type). Parfois, les pamphlets antiallemands se réfèrent plus directement à l'esprit de Genève et vont jusqu'à présenter le guide pratique de la conduite supposément anti-humanitaire de l'envahisseur prussien. Au titre évocateur (*La guerre comme la font les Prussiens*), celui de Charles Aimé Dauban, rédigé à la toute fin de l'année 1870, est de ceux-là. Père d'un soldat du 1^{er} régiment de Zouaves touché à Wœrth et décédé sur un lit de l'hôpital de la gare de Karlsruhe, l'auteur s'applique à détailler ce qu'il considère comme le triomphe combiné d'un droit du plus fort et d'un comportement humainement terrifiant. À Strasbourg d'abord, « la terreur allemande » aurait « accompli sa tâche sanglante » et ce malgré « les protestations de tous les esprits élevés » outrés « par une conduite sauvage si contraire au but qu'on se propose d'atteindre » : comment en effet qualifier autrement le fait d'assumer le bombardement d'habitations civiles afin de forcer le commandant Urich à capituler¹ ? À Soissons ensuite, le « massacre » d'environ 4000 prisonniers français se passerait de commentaire :

Les prisonniers de Soissons, au nombre d'environ 4000, marchaient sous l'escorte des troupes allemandes depuis plusieurs heures, lorsque, arrivés dans le bois de Saint-Jean, à cinq lieues environ de la ville qu'ils avaient abandonnée le 16 vers trois heures après-midi, on les fit arrêter. Puis tout à coup, des feux de peloton et de file, partant de la tête, de la queue et des flancs de la colonne, vinrent jeter l'épouvante et le désordre dans la masse des malheureux prisonniers. Quelle était la cause de cette épouvantable boucherie ? Qui avait pu donner des ordres pour un massacre aussi impitoyable ? Était-ce de la part des Prussiens un acte de défense ou un accès de sauvagerie ? On n'a pu nous le dire.²

¹ Charles Aimé Dauban, *La guerre comme la font les Prussiens*, Paris, Henri Plon Imprimeur-Éditeur, 1871, p.34-35.

² *Ibid.*, p.46-47.

Que le drame ait pu être provoqué par la rage de quelques prisonniers rebelles n'importe que très peu ; la destruction de Châteaudun (où des blessés piégés dans les maisons auraient été « brûlés vifs »), le « délire de la haine triomphante » de Bismarck, l'exécution de civils à Bougival et d'un curé à Hébécourt, l'enrôlement forcé de paysans des environs de Toul utilisés comme boucliers au premier rang d'un bataillon allemand, le meurtre d'un docteur français venu au secours d'un Prussien mourant où l'anecdote de soldats ennemis « mettant la crosse en l'air pour fusiller à bout portant » les « généreux soldats français » suffisent naturellement à « dénoncer » les Allemands « à l'indignation du monde civilisé » (c'est-à-dire, dans ce contexte, aux neutres garants de l'humanité du conflit¹). À peu près au même moment, la publication du rapport du docteur Christot, un chirurgien ayant servi au sein de la troisième ambulance lyonnaise, attaque tout aussi directement la conduite des troupes allemandes. C'est en effet ni plus ni moins « le massacre » d'une ambulance française que voudrait dénoncer le praticien dans un exposé d'une vingtaine de pages. Dans une démonstration mêlant souvenirs personnels et bruits de couloir, le médecin est formel : les ambulanciers de Saône-et-Loire dirigés par un certain docteur Morin ont « strictement » exécuté la Convention de Genève en ne portant aucune arme, en arborant le brassard et en hissant sur la façade des maisons qu'ils occupaient des « drapeaux de Genève » qui « s'apercevaient facilement² ». Pourtant, alors qu'ils établissaient une ambulance dans une maison de la partie basse du village de Hauteville au début du mois de janvier 1871, leur destin devait connaître une issue dramatique. Restés sur place malgré la prise du village par les Allemands, les agents de l'ambulance auraient accueilli les troupes ennemies avec la confiance que pouvait leur garantir le port du brassard genevois. Néanmoins et malgré la présence de blessés nécessitant des soins, la situation devait dérapier : le chef de l'établissement français est exécuté après avoir pris des coups de crosse de fusil et nombre de ses compagnons subissent le même sort tandis que sont brisées des cantines de médicaments et d'objets de

¹ La plupart des événements reproduits par Dauban sont tirés de titres de presse français et leur véracité doit évidemment être questionnée. Cf. *Ibid.*, p.49-87.

² Christot (docteur), *Le massacre de l'ambulance de Saône-et-Loire : rapport lu au Comité central de secours aux blessés, le 7 juillet 1871*, Lyon, Imprimerie d' Aimé Vingtrinier, 1871, p.5.

pansement arborant le sigle de Genève¹. Offensif, le docteur Christot explique ces exactions par une utilisation généralement abusive, côté allemand, de la protection offerte par la Convention de 1864 ; il dit avoir observé l'arrestation « d'espions prussiens porteurs des insignes de Genève » près de Dijon et affirme par ailleurs que, « plus d'une fois », son ambulance a pu ramasser sur les champs de bataille des cartouchières ennemies « contenant à la fois des munitions et des brassards² ». Bref, les Allemands ne sont, suivant cet exposé que, « de lâches assassins » dont les actes doivent décidément être connus au-delà des frontières³. Dans un registre d'apparence plus formelle, les accusations sont tout aussi courantes chez les personnalités gravitant plus franchement autour des cercles gouvernementaux. Pour accentuer l'isolement de l'ennemi ou pour trouver d'indispensables soutiens étrangers, Français et Allemands rivalisent en effet de sous-entendus et d'attaques politiques pour discréditer leurs adversaires. Principalement à partir du mois de septembre 1870 – lorsque la recherche d'alliés s'accélère dans un contexte désespéré –, le gouvernement français s'adresse par exemple régulièrement à l'Europe dans les discours, annonces et autres circulaires que signent ses ministres. Le 14 octobre, la lettre que transmet le comte de Chaudordy au représentant français à Londres effleure le volet humanitaire du conflit ; pour rompre l'isolement du gouvernement de la défense nationale et obtenir, enfin, une médiation britannique, l'accent est en effet mis sur les « sentiments d'humanité qui ont, de tout temps, fait l'honneur de l'Angleterre » et qui, à travers la conduite allemande de la guerre, seraient trop régulièrement piétinés⁴. Le 8 novembre, la circulaire que transmet Jules Favre aux agents diplomatiques de Paris rejoint cette idée ; on y trouve une Prusse annexionniste qui « ravage les campagnes », « chasse » des « familles ruinées »,

¹ *Ibid.*, p.6-10.

² *Ibid.*, p.12.

³ Sur les dites « exactions » allemandes et les rumeurs véhiculées au sein de la société française de *l'Année terrible*, on lira Odile Roynette « Le village de la mort. Les "atrocités allemandes" en 1870-1871 », dans Anne-Emmanuelle Demartini, Dominique Kalifa (dir.), *Imaginaire et sensibilités au XIXe siècle. Études pour Alain Corbin*, Paris, Créaphis, 2005, p.257-268. Sur la violence de la guerre et la lecture journalistique de l'ennemi, on lira, de la même auteure, « Écrivains et journalistes, témoins et acteurs de la violence de la guerre (Sedan, 1870) », dans Michel Biard (dir.), *Combattre, tolérer ou justifier ? Écrivains et journalistes face à la violence de l'État (XVIe-XXe siècle)*, Cahiers du GRHIS n°20, Rouen, Presses Universitaires Rouen-Havre, 2009, p.111-126. On notera également la place que consacre à la réputation de l'ennemi le travail de Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870, la France dans la guerre, op.cit.*, p.261-291.

⁴ *AD1871-1872* (t.III), n°619, p.786-788.

bombarde des civils retranchés dans les villes de France et use « des horreurs de la faim » en empêchant le ravitaillement de Paris. Autant d'éléments qui seraient « contraires au droit commun » et qui sauraient prouver à l'Europe, aux yeux du gouvernement auquel Favre appartient, combien les armées allemandes ont contre elles « le droit et la justice¹ ». Deux semaines plus tard, Favre insiste, conscient du potentiel politique d'une telle approche :

Nous avons maudit et condamné cette guerre ; quand des désastres inouïs dans l'histoire ont mis en poussière ses criminels instigateurs, nous avons invoqué, pour la faire cesser, les lois de l'humanité, les droits des peuples, la nécessité d'assurer le repos de l'Europe, offrant d'y concourir par de justes sacrifices. (...) La Prusse a continué la lutte, non pour défendre son territoire, mais pour conquérir le nôtre. Elle a porté dans plusieurs de nos départements le ravage et la mort ; elle investit depuis plus de deux mois notre capitale, qu'elle menace de bombardement et de famine, et c'est pour couronner ce système scientifique de violence qu'elle nous convie à réunir une Assemblée élue en partie dans ses camps et appelée à discuter paisiblement quand gronde le canon de la bataille ?²

Si les « sentiments de justice et d'humanité » ne sont pas ceux de la Prusse, ils seraient naturellement, par opposition, ceux de cette France envahie que cherche à crédibiliser le ministre français. Le paroxysme est probablement atteint le 29 novembre lorsqu'une nouvelle circulaire signée Jean-Baptiste de Chaudordy atteint les représentations françaises à l'étranger. Dans cette lettre, point de messages implicites ni de non-dits : la Prusse, y dit-on, méconnaît « les lois les plus sacrées de l'humanité » en conduisant « une guerre d'extermination » à la tête de troupes « transformées en hordes de pillards ». Frappantes, ses exactions seraient innombrables : elles consistent en des réquisitions et arrestations arbitraires, des exécutions sommaires de « paysans » ou de « soldats pourvus de commissions et revêtus d'uniformes légalisés » (c'est-à-dire autres que des francs-tireurs dont le statut reste largement questionné en 1870 et qui, eux, n'entrent *a priori* guère dans les dispositions de la Convention de Genève), en des

¹ Joseph Reinach, *Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Léon Gambetta (4 septembre 1870-6 février 1871)*, Paris, G. Charpentier et Cie Editeurs, 1886, p.116-119.

² AD1871-1872 (t.III), n°781, p.1019-1023.

destruction de villes sans déclaration préalable, des prises d'otages régulières et injustifiées (notamment à Dijon, Gray et Vesoul) et des profanation de lieux à caractère religieux¹. Si les attaques politiques d'une France un brin désespérée et acculée depuis le mois d'août 1870 ne sont certainement pas surprenantes, le camp adverse n'est pas en reste et comprend, lui aussi, le potentiel moral de l'idéal genevois dans la conquête des sympathies européennes. Peut-être suffit-il de remarquer les quarante pages rédigées par Charles Duncker en 1871 dans le seul but d'inventorier et de dénoncer « les violations de la Convention de Genève par les Français » pour avoir un exemple tout à fait révélateur de l'adoption de cette ligne de conduite par quelques pamphlétaires allemands ; tout aussi remonté que ses homologues français, l'auteur y dépeint ses « évidences » et s'indigne notamment du fait que les Français aient souvent cherché à « abuser du système » en tentant notamment de « sanctuariser » des maisons particulières sur lesquelles étaient arborés les insignes de Genève alors même que l'on n'y trouvait aucun blessé véritable². Du côté de la chancellerie de Berlin, les plaintes existent également ; le cas des francs-tireurs français dont l'organisation et les opérations seraient étrangères aux règlements de 1864³ ou celui des militaires échappés de places assiégées grâce à un brassard qu'ils n'auraient jamais dû porter (c'est notamment de cette manière que le général Bourbaki s'évade de Metz pour reprendre le combat) expliquent, entre autres indignations, la circulaire allemande du 9 janvier 1871 constatant « un mépris persistant de la Convention de Genève » qui « a forcé les gouvernements alliés allemands à examiner dans quelle mesure, désormais, cette Convention les liait eux-mêmes vis-à-vis de la France⁴ ». Il faut dire que le 27 septembre 1870 déjà, une lettre du secrétariat d'État nord-allemand aux Affaires étrangères adressée à ses agents à l'étranger s'émouvait de « la très étrange manière dont le gouvernement français

¹ Charles Aimé Dauban, *La guerre comme la font les Prussiens*, *op.cit.*, p.88-95.

² Charles Duncker, *Les violations de la Convention de Genève par les Français en 1870-1871 : dépêches, protocoles, rapports, etc.*, Berlin, Éditeur Carles Duncker, 1871, 39p.

³ Rappelons que face à la multiplication des unités de francs-tireurs, Moltke rédige, le 27 septembre 1870, une directive dans laquelle il est expressément indiqué le fait que les armées allemandes considéreront tout « tireur non identifié » ou « tout franc-tireur » comme un « malfaiteur » passible du « conseil de guerre immédiat » et, donc, de la « peine de mort ». On lira notamment, à ce sujet, Armel Dirou, « Les francs-tireurs pendant la guerre de 1870-1871 », *Stratégique*, vol. 93, 94, 95, 96, n°1, 2009, p.279-317. Voir également François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.225-226.

⁴ Voir à ce sujet Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.334-335.

exécute ou plutôt n'exécute pas la Convention de Genève », pointant l'ignorance totale et dangereuse des médecins et soldats français recueillis dans les hôpitaux militaires allemands dès les lendemains des batailles du mois d'août¹.

Naturellement, la principale question que pose la récurrence de ces réclamations réside dans l'accueil qu'en font les sociétés prises à témoin. Interpellés pour le rôle de garants de l'œuvre humanitaire que leur prêtent plus ou moins consciemment les belligérants, les neutres acceptent-ils, en quelque sorte, cette inédite responsabilité ? À lire des passages des récits d'Henri Dunant, de Gustave Moynier ou du jeune docteur Ferrière, la réponse paraît positive. Ces observateurs vont bien, nous l'avons vu, jusqu'à présenter de courtes études comparatives établissant un aperçu des rapports des uns et des autres vis-à-vis de la Convention de Genève ou du droit humanitaire coutumier que cette dernière a contribué à légitimer. Support d'expression privilégié du temps de l'affrontement franco-allemand, la presse ne se tait pas non plus, dans les États concernés par nos travaux, au sujet des supposées entorses et exactions que relaient dépêches et correspondances allemandes ou françaises. Nombreuses sont par exemple les appréciations liées à la question dans les pages du *Journal de Genève*. Le 14 août 1870 pour relayer un démenti parisien à propos de prétendues violations au traité, le 30 août pour un fait du même ordre cette fois consenti par une correspondance de Francfort, le 28 août en relayant la lettre d'un Français arrêté chez lui alors qu'il avait recueilli des blessés des deux camps, le 13 septembre à propos de l'utilisation abusive du brassard à la croix rouge par un émissaire du maréchal Bazaine intercepté par des Prussiens vigilants ou encore le 1^{er} mars 1871 en paraphrasant le chancelier Bismarck qui s'était plaint de l'utilisation de « projectiles explosibles » côté français ; les références au respect (ou non) de la Convention de Genève sont diverses et tout à fait récurrentes dans le titre du Léman. Ailleurs au sein de la Confédération helvétique, les commentaires ne sont pas moins courants. *Le Chroniqueur* de Fribourg offre ainsi ses pages, par exemple, aux accusations de Jean-Baptiste Alexandre Damase de Chaudordy qui, le 25 janvier 1871, affirme que la Prusse « a enfreint » la Convention de Genève « dans ses articles les plus essentiels » en

¹ La circulaire est notamment reproduite par le *Journal de Genève* du 4 octobre 1870.

couvrant notamment ses convois de munitions d'une croix rouge et en « fusillant » des chirurgiens français¹. Plusieurs semaines auparavant, c'était aux menaces françaises de renonciation à la Convention que la feuille fribourgeoise consacrait déjà une partie de son attention et de ses inquiétudes². Plus radical, le *Confédéré de Fribourg* ne manque pas non plus participer à la discussion de l'adhésion à l'œuvre de 1864 dans sa propre couverture de la guerre. Fin décembre, le journal publie par exemple une lettre jurassienne affirmant que des blessés et malades français « ont été écrasés, coupés en morceaux dans leurs lits par les obus » et que « les ambulances semblent attirer de préférence » les tirs allemands³. Le 15 janvier 1871, l'organe reproduit une lettre rendue publique par la *Gironde* dans laquelle sont listés des « crimes » supposément commis, principalement la nuit, par des combattants prussiens « porteurs de croix rouges et qui sont tous armés ». Le 2 février 1871 encore, il est question, dans l'éditorial du jour, de la supposée responsabilité des « deux Églises » (catholique-française et protestante-germanique) dans la difficile progression philosophique du message genevois. En Belgique, l'intérêt pour l'application des dispositions de Genève n'est pas moindre. Entre le début du mois d'août 1870 et le début du mois de mars 1871, *l'Indépendance belge* en fait ainsi mention non moins de quinze fois. Parmi les préoccupations relayées figurent notamment la maltraitance d'un parlementaire prussien par les Français (26 août 1870), la couverture d'un matériel d'artillerie allemand à l'aide des insignes de la Croix-Rouge (3 septembre), le transport abusif de munitions recouvertes du même drapeau autour de Strasbourg (2 octobre) ou l'utilisation de balles explosibles dans les dernières semaines de combat (28 février 1871). Littéralement offertes à l'Europe par voie de dépêches, une partie de ces accusations se retrouvent dans le *Journal de Bruxelles* du 26 août et du 4 septembre 1870, tandis que d'autres observations bénéficient de l'attention de la rédaction, à l'instar des inquiétudes engendrées par la méconnaissance des principes genevois chez les ambulanciers et prisonniers français interrogés par leurs adversaires⁴. Le *Bien Public* (qui, le

¹ *Le Chroniqueur suisse*, 2 février 1871.

² *Le Chroniqueur suisse*, 3 septembre 1870.

³ *Le Confédéré, Journal démocratique fribourgeois*, 21 décembre 1870.

⁴ Le 2 octobre 1870, le *Journal de Bruxelles* relaie ainsi la circulaire du secrétariat d'État nord-allemand s'inquiétant de la familiarité toute relative des Français vis-à-vis de la Convention de Genève.

29 août 1870, reproduit les assertions indiquant l'attaque d'une ambulance française à Toul) ou *La Meuse* (dont le souci s'oriente, le 28 février 1871, vers les protestations de Bismarck au sujet de munitions prétendument interdites) font partie des autres papiers belges qui, durant la guerre, veillent avec plus ou moins de distance sur le respect de la Convention de Genève. Au-delà du regard critique des journalistes d'Europe, le comportement humanitaire des belligérants inspire, aussi, la littérature d'humeur des États neutres. Au Danemark par exemple, on trouve sur les étalages du printemps de l'année 1871 un pamphlet dont le titre, *Blodhunderne, eller sandfærdige fortællinger fra den fransk-tydske krig* (Chiens sanguinaires : ou histoires vraies de la guerre franco-allemande), ne masque nullement l'orientation dénonciatrice ; assumée dès la formulation du sous-titre, l'idée de son auteur (par ailleurs anonyme) est de montrer au monde, en une trentaine de pages, « comment les Allemands ont déshonoré les femmes, tué des enfants et maltraité des soldats ». Pour cela, un « aperçu » des « actes d'horreurs » commis par les adversaires de la France est proposé, depuis la « destruction de villes entières » jusqu'au vol de « tout ce qu'ils trouvaient », en passant par le fait de « brûler vifs » des habitants *a priori* innocents¹. À lire l'ouvrage *Imod Strømmen* signé August Isaac Wolff (1829-1897) et dont la première partie paraissait déjà à l'automne 1870, le constat est sensiblement identique et la charge non moins décidée ; balayant la réputation « désordonnée » du régime républicain fraîchement proclamé à Paris, le commentateur préfère pointer la « froideur » des forces prussiennes qui envoient leurs fils à la guerre sans aucun remord et dont l'esprit conquérant renvoie au souvenir sanglant des Carthaginois. Chez lui, l'Europe est menacée car l'Allemagne témoigne d'un retard de développement intellectuel et moral incompatible avec les dynamiques philosophiques de l'instant (parmi lesquelles figure, bien sûr, l'idéal de Genève²). En Suisse, les références au « droit des gens » et à l'humanité (ou non) de la guerre et de ses acteurs existent également dans cette littérature d'humeur qui profite du conflit pour gagner les rayons des

¹ *Blodhunderne, eller sandfærdige fortællinger fra den fransk-tydske krig : hvorledes de humane Tydskerne skjændede Fruentimmer, myrdede Børn, mishandlede Soldater osv.*, Copenhague, Jul. Strandbergs Forlag, 1871, 31p.

² August Wolff, *Imod Strømmen : to betragtninger under Krigen 1870*, Copenhague, I Commission hors Andr. Schou., 1870, p.5-22.

revendeurs. Daté de janvier 1871, le *Paris assiégé* du poète Jules Jurgensen (1808-1877) est de ces écrits ; dans un drame se jouant principalement sur la plateforme de l'Arc de triomphe, Paris, en costume sombre, peine à se remettre des horreurs d'un bombardement aveugle ayant causé le désarroi bien au-delà des seuls rangs des défenseurs armés de la place. À travers, notamment, les yeux du jeune Alain, le lecteur y retrouve les traits d'une simplicité trahie et qu'un quotidien bouleversé par l'injustice d'un siège ; incendies et famines témoignent alors de l'inhumanité de l'adversaire¹. Lorsque William Reymond (1823-1880) répond à Ernest Stoehlin (1844-1907) au sujet des droits politiques de l'Allemagne dans le Genève du printemps de l'année 1871, la notion d'humanité est aussi au centre de l'argumentation ; face à son contradicteur qui remarquait la légitimité des conditions de paix allemandes, Reymond rappelle les « excès » de Bismarck, de Guillaume et de leurs troupes, mentionnant une « haine de race » incompatible avec « les préceptes du droit international » puisque coupable d'incendies de villages, de « massacres » et de multiples bombardements :

En continuant la guerre depuis Sedan, le roi Guillaume s'est placé en dehors du droit des gens ; en faisant le siège de Paris, en dehors de la civilisation ; en dévastant les provinces, en massacrant les femmes et les enfants, en pillant les villages et les villes, en dehors de la morale et du christianisme.²

Pillages, meurtres et droit de conquête : le vocabulaire est celui d'un jugement et prouve la réceptivité de certains aux accusations proférées tout au long du conflit par les parties belligérantes. Chez le juriste Gustave Rolin-Jaequemyns, la reproduction de ces accusations va jusqu'à justifier la rédaction d'un précis théorique censé apporter de nouvelles indications coutumières au droit de la guerre. L'ouvrage qu'il présente à la toute fin de l'année 1870 ne manque en effet guère de puiser dans les écarts supposés des armées françaises et allemandes en matière « d'humanité » pour mettre en lumière la nécessité d'arriver, à terme, à

¹ Jules F.-U. Jurgensen, *Pendant la guerre : Trois poèmes : Le soir du combat, Paris assiégé, La revanche, décembre 1870, janvier 1871, avril 1871*, Genève, F. Richard, 1871, p.25-40.

² William Reymond, *La Prusse, la République et les conséquences de la guerre*, Genève, F. Richard, 1871, p.18-21.

l'écriture d'un véritable code de conduite universel. Aussi y retrouve-t-on la question des balles explosibles, celle du bombardement condamnable de villes ouvertes ou de maisons particulières non défendues, celle du statut des francs-tireurs et de leur filiation très relative à la Convention de Genève, celle de la punition d'actes hostiles commis par des civils à l'encontre des occupants ou celle du traitement des prisonniers de guerre¹.

La multiplicité des réactions chez les observateurs neutres révèle une certaine acceptation du rôle que leur attribuent les États en conflit. Appelés, à coups de dépêches et de circulaires, à se prononcer sur les dérives de l'un ou l'autre camp vis-à-vis des préceptes charitables consacrés par la coutume et par la Convention de 1864, les neutres paraissent se prendre au jeu et assument dans leurs écrits un informel statut de garants de l'idéal humanitaire. En cela (et cela peut paraître paradoxal), ils rompent l'impartialité *a priori* inhérente à leur protection neutre sur demande expresse d'autorités belligérantes pourtant très exigeantes en matière de neutralité. D'un point de vue strictement politique pourtant, point de traces, en 1870, d'un pouvoir quelconque d'intervention chez le neutre appelé à s'exprimer. Comme le rappelle la rédaction du *Journal de Genève* dès le 24 août 1870, l'œuvre célébrée par la Convention de Genève reste basée sur la souveraineté nationale et la gestion des ambulances, des blessés et du personnel des services de santé des armées ne répond aucunement aux directives d'un organe à vocation supranationale que beaucoup confondent avec le Comité international établi à Genève dans un pur souci de coordination :

Beaucoup de personnes s'imaginent à tort que ce comité a les attributions et les pouvoirs d'un comité central, d'une sorte de pouvoir exécutif cosmopolite, en matière de secours et d'ambulances. Nous n'en sommes pas encore là, et les nations n'en sont pas venues au point de se dessaisir en faveur d'un comité international de prérogatives qu'elles considèrent comme les attributs de leur propre souveraineté.

¹ Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.18-52.

Le seul jugement possible serait donc, de la part des neutres interpellés, d'ordre moral. C'est d'ailleurs ce que s'efforce de rappeler Gustave Moynier lui-même, conscient de la confusion et des attentes philosophiques d'un continent prêt à embrasser le message humanitaire :

Notre initiative pour la conclusion de ce traité [la Convention de Genève], la part active que nous avons prise aux travaux de ses rédacteurs, peut expliquer jusqu'à un certain point l'existence de ce préjugé, mais il est de notre devoir de le combattre et de rappeler que nous n'avons aucun contrôle légal à exercer sur la conduite des troupes en campagne. La Convention étant un contrat synallagmatique, c'est à la partie qui se prétend lésée par son inexécution, à rappeler à l'autre ses engagements, et à la traduire, en fin de compte, à la barre de l'opinion publique, seule juridiction de laquelle elle relève.¹

La prédominance du fait moral dans l'arbitrage humanitaire de l'Europe de *l'Année terrible* explique naturellement le fait que seules de timides recommandations aient pu être adressées aux gouvernements en guerre par l'une ou l'autre autorité neutre. Le Comité international de secours aux militaires blessés s'y ose rarement ; il le fait le 22 août 1870, lorsqu'il transmet une lettre au général Palikao face à la multiplication des témoignages de méconnaissance des articles de Genève chez les soldats français, et le 24 septembre 1870, devant l'évidence du maintien en captivité, côté allemand, de blessés français pourtant guéris². Sur un même ton prudent, le Conseil fédéral se permet en juillet 1870 d'inviter les puissances belligérantes à reconnaître le caractère « obligatoire » des articles additionnels à la Convention de 1864 proposés en 1868. Aussi prend-t-il la liberté de relayer auprès du gouvernement français, par l'intermédiaire de son ministre à Paris, une plainte réceptionnée depuis l'Allemagne en août 1870. Mais ses efforts s'arrêtent là, les faits lui étant

¹ Cité par Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.353.

² Le cinquième article additionnel joint à la Convention de Genève en octobre 1868 stipule en effet que les soldats ennemis guéris devront être renvoyés vers leur pays d'origine à condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre. En septembre 1870, les témoignages faisant état d'un manquement à cet engagement sont suffisamment nombreux pour que Moynier s'adresse à la représentation berlinoise à Berne afin de rappeler la force du lien liant la Confédération d'Allemagne du Nord à l'idéal genevois. La démarche n'a, dans les faits, aucun effet sur la conduite de Berlin. Cf. *Ibid.*, p.354-355.

rapportés étant « difficilement vérifiables » et ses pouvoirs étant fatalement limités à la fois par les traités et par l'agitation générale de l'instant¹.

Si la guerre de 1870 ne symbolise peut-être pas ce grand concert charitable et bien huilé que semble décrire Victor Segesvary à l'occasion du centenaire du traité de Francfort, nul doute que les Européens accueillent la nouvelle de l'explosion franco-allemande avec une assurance nouvelle ; conflits et débats philosophiques passés ont donné à l'Europe les clés d'une conscience humanitaire inédite qui ne demande qu'à se développer et à se mesurer à la dure réalité d'un nouvel embrasement. Le fait que cet embrasement ait lieu entre les deux plus grandes puissances du continent est pourtant un choc indiscutable qui nécessite une concentration maximale ainsi qu'un certain temps d'adaptation. Rapidement débordés par l'ampleur des effectifs engagés (et, donc, des blessés et malades recueillis), les belligérants – militaires et civils – se tournent spontanément et avec un naturel presque déconcertant vers l'élément neutre. Depuis son territoire protégé, on l'imagine prêt à mettre en pratique l'aide humanitaire telle qu'elle paraît comprise par l'Europe de la fin des années 1860. Après tout, c'est bien à Genève que s'est écrit, quelques années auparavant, le premier essai de droit charitable international. Le fait que quinze articles additionnels à la Convention de 1864 aient été discutés (et non ratifiés) deux ans seulement avant le conflit de 1870² renforce d'ailleurs certainement, dans une certaine mesure, cette tendance à l'anticipation. Avec un empressement bien digne de la fulgurance et de la violence de la campagne militaire, nombreux sont ainsi les neutres qui s'engagent sur le volet humain de la guerre. Qu'ils soient des

¹ On retrouve la trace de ces interventions du gouvernement fédéral helvétique dans le message que ce dernier adresse à l'Assemblée fédérale au début du mois de décembre 1870. L'adresse est notamment reproduite par le *Journal de Genève* du 13 décembre 1870. On ne peut par ailleurs tout à fait ignorer le commentaire du même journal en date du 3 septembre ; en regrettant la méconnaissance du droit de Genève dans les rangs français et en appelant les journaux du grand État voisin à en reproduire les principales dispositions, le titre du Léman semble bien s'exprimer au nom du Comité international et du Conseil fédéral.

² Précisant certaines dispositions de la Convention d'origine (notamment à propos de la dénomination « ambulance » et de la répartition des charges relatives au logement) et étendant la protection neutre à la guerre maritime, ces articles additionnels discutés par des émissaires de quatorze États (dont la France et la Confédération d'Allemagne du Nord) ne sont pas ratifiés à l'heure du conflit franco-allemand de 1870. Sous l'égide de la Confédération helvétique, les autorités belligérantes s'engagent pourtant, en juillet 1870, à respecter les préceptes discutés. Les quinze articles du 20 octobre 1868 sont consultables en annexe (n°II.4.2.).

observateurs amenés à prêter main forte à des professionnels un brin désespérés (à l'instar du Belge Lemonnier qui finit par aider au transport de blessés autour de Sedan), qu'ils se rendent sur les points chauds du conflit avec l'idée de prendre une part active aux services de santé (à l'image de Socin, de Dunant et de Ferrière qui fréquentent et parfois dirigent lazarets et autres ambulances mobiles), qu'ils répondent directement à l'école de Genève et à ses ramifications à travers le continent ou qu'ils entament un travail depuis « l'arrière » en fondant divers comités de soutien aux victimes de la guerre (nous avons évoqué, par exemple, le Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre, le Comité du pain ou le Comité de Neuchâtel pour les Allemands expulsés de France), les neutres font preuve de détermination et d'inventivité dans un travail humanitaire qui, dans les faits, fait partie intégrante de la guerre de 1870. Devenu acteur de la guerre, le neutre peut parfois prétendre à quelques considérations plus opportunistes ; les cas de la mission helvétique à Strasbourg (dont le patronage officiel répond la nécessité d'encadrer les émotions parfois trop critiques de l'opinion suisse) et des multiples abus liés au port du brassard à la croix rouge témoignent en effet de l'intérêt politique potentiellement prêté à l'œuvre charitable. Reste que le théâtre des opérations militaires est suffisamment étendu et animé pour permettre un bilan relativement complet (à défaut d'être exhaustif) de l'état philosophique de la préoccupation humanitaire et de ses relais pratiques au sein des sociétés européennes. À ce titre et face au nombre de blessés, de malades et de familles effectivement soutenus par l'une ou l'autre initiative de bienfaisance née en dehors des frontières des États belligérants, les importantes réserves émises par les travaux de Jean Pictet, Pierre Boissier ou Hans Haug semblent – sans faire fausse route – excessivement influencées par le perfectionnisme critique des pères de la Croix-Rouge, par la littérature des années et décennies postérieures au conflit et par les expériences effectivement plus heureuses de guerres du XX^e siècle. À constater l'indifférence générale dans laquelle la proposition de créer une institution judiciaire internationale destinée à « réprimer les infractions à la Convention de Genève » a été accueillie en janvier 1872¹ et à lire les observations déçues de Michel Revon (1867-1943)¹ et de

¹ Gustave Moynier, *Note sur la création d'une Institution judiciaire internationale propre à prévenir*

Gustave Moynier² au début des années 1890, la tentation est naturellement grande de ne voir en la guerre de 1870 qu'une incarnation des limites pratiques et politiques du souci humanitaire bien réel des Européens du dernier tiers du XIX^e siècle. Mais si nous avons bien vu les difficultés auxquelles sont confrontés les philanthropes de *l'Année terrible*, les impressions exprimées dans l'effervescence des combats paraissent, tout compte fait, plutôt positives. Le bilan dressé, par exemple, par Victor Segesvary prouve une implication très perceptible et massive de nombreux Européens dans l'effort de charité ; jamais des secours n'avaient été proposés, avant 1870, depuis tant de pays *a priori* étrangers à un différend³. En plus des douze antennes nationales de la Croix-Rouge actives en Angleterre, en Autriche en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas, en Italie, au Luxembourg, au Portugal, en Russie, en Suède, en Norvège et en Suisse, les initiatives humanitaires se faisant jour au Danemark (nous avons évoqué les souscriptions de certains journaux ainsi que le « Comité des dames » s'étant formé dans les salons de Copenhague) ou aux États-Unis (par l'envoi de dons) démontrent une conscience charitable inédite dépassant largement les seules motivations opportunistes ou égoïstes de quelques brancardiers et ambulanciers volontaires ayant réussi à se procurer le fameux brassard de Genève. Autre satisfaction et non des moindres : le fait que cet engagement général confirme, dans des proportions jamais atteintes, la légitimité de la présence de philanthropes neutres sur le champ de bataille. Au-delà du mythe, le progrès est en effet réel entre les trajectoires de Francis Lieber, Anatole Demidoff ou Florence Nightingale – tous sujets des États en guerre dont ils cherchaient à réformer le service de santé – et celles d'acteurs de l'école humanitaire tels que Frédéric Ferrière, August Socin ou Louis Appia dont l'idéal reste, malgré les tentations politiques, indiscutablement transnational et dont le zèle durant le conflit de 1870 est étranger à l'état d'agitation que peut connaître une société en guerre. Le bilan que présentent les comités dont nous avons

et à réprimer les infractions à la Convention de Genève lue au Comité international de secours aux militaires blessés dans sa séance du 3 janvier 1872, Genève, Soullier et Wirth, 1872, 12p.

¹ Michel Revon, *L'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir*, Paris, A. Rousseau, 1892, 541p.

² Gustave Moynier, *Considérations sur la sanction pénale à donner à la Convention de Genève*, Lausanne, Imprimerie F. Regamey, 1893, 33p.

³ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge, op.cit.*, p.9-10.

interrogés les actes en est d'ailleurs un nouveau signe ; la grande mobilisation charitable de la guerre franco-allemande satisfait la plupart des contemporains et offre aux Européens des perspectives généralement positives quant à l'avenir. Imaginés par les pères de la Croix-Rouge et fondés pour la première fois en 1870, l'Agence internationale de Bâle (pour la répartition et la distributions des dons aux militaires blessés et malades) et le Comité international de secours pour les prisonniers de guerre (pour l'inventaire et le soutien aux prisonniers) serviront par exemple de référence à l'Agence internationale de Trieste mise en place lors de la guerre russo-turque de 1877 ou à l'Agence internationale de Belgrade exerçant au moment de la guerre des Balkans en 1912.

II. 3. Quand le neutre fait le coup de feu : la non-belligérance rejetée

Nous l'avons remarqué : la neutralité peut être une arme politique dans l'Europe de *l'Année terrible*. Sur un continent demandeur de règlements internationaux mais sur lequel les initiatives visant à codifier le droit de la guerre (tant celui s'appliquant précisément aux belligérants que celui se concentrant plutôt sur les neutres ou la charité) sont encore en gestation, difficile d'échapper à l'opportunisme de ceux qui, malgré la non-belligérance de leurs institutions, cherchent à profiter de quelque manière des conséquences politiques, territoriales et diplomatiques du grand affrontement franco-allemand. La partialité notable des contemporains du règlement de la guerre de 1870 sera un nouveau signe de cette évidence ; débarrassés des craintes liées à une possible extension du théâtre des combats, Danois, Suisses et Belges peuvent profiter du printemps de l'année 1871 pour se féliciter du retour de la paix et de la fin du supplice français. Les espoirs nourris par les cabinets de Berne, de Bruxelles et de Copenhague en seront un autre exemple : s'étant *a priori* conduits suivant la compréhension européenne de la neutralité, ces derniers sont suffisamment confiants pour oser approcher l'un ou l'autre belligérant dans le but de peser sur les négociations de paix. Ainsi, nous verrons que le Danemark lorgne sur le Schleswig du Nord, pensant être en quelque sorte récompensé par Berlin pour avoir privé la France d'un allié en juillet-août 1870. La Belgique s'imagine quant à elle obtenir une assurance durable quant à la reconnaissance internationale de son indépendance et de sa neutralité. La Suisse, elle, ose regarder vers le sud de l'Alsace et vers cette fameuse région savoyarde que les traités du XIX^e siècle ont déjà placée sous sa protection¹. Mais au-delà des calculs des chancelleries, l'aspect politique de l'expérience neutre de la guerre de 1870 s'invite également, nous l'avons vu, dans le grand mouvement charitable se faisant jour sur et autour des champs de bataille. Il y a bien quelque chose de politique dans la volonté du gouvernement fédéral helvétique d'encadrer la sollicitude des Suisses à l'égard des infortunés Strasbourgeois, le but, avoué par les archives du cabinet, étant

¹ Voir le titre III.5.5. de notre étude.

bien de calmer les tensions grandissantes avec le voisin allemand. De la même manière, le brassard de la Croix-Rouge sert tant certains soldats tentant de s'évader d'une zone de combat que des habitants cherchant à protéger leurs biens des pillages et des réquisitions. L'opportunisme n'est pas moins réel, d'ailleurs, chez quelques philanthropes effectivement actifs dans les ambulances et lazarets du théâtre de guerre ; les exemples d'un Frédéric Ferrière venu en France avec l'espoir d'accélérer son apprentissage et d'un Dunant visant la réhabilitation de son nom après plusieurs mois d'errance sont bien là, c'est indéniable, pour nous le rappeler.

Plusieurs questions se dégagent au final de cette lecture politique de la neutralité ; la présence constante du facteur politique n'indique-t-elle pas la possibilité d'un engagement subjectif plus franc et plus direct de la part des neutres ? Où tracer la limite entre l'espoir de profiter des conséquences du conflit et la décision d'y contribuer directement en rejoignant, pourquoi pas, le camp que l'on jugerait le plus apte à défendre ses intérêts personnels ? Le volontariat militaire – symbole, s'il en est, d'une rupture décidée de la non-belligérance – est-il une réalité de la guerre, et que nous renseignent les trajectoires de ceux qui incarnent cette réalité ? Longtemps, ces questions ont été traitées avec distance par les historiens : sans entrer dans le détail du phénomène, l'accent était surtout mis sur l'influence de la proclamation de la République française dans la décision prise par plusieurs centaines d'Européens de prêter main forte à la France envahie¹. Seules les publications plus

¹ Constatant, surtout, « l'isolement » français, François Roth ne laisse par exemple presque aucune place au volontariat étranger dans son excellente synthèse de la guerre. Seuls Garibaldi et son armée des Vosges y sont brièvement évoqués (sous un angle principalement militaire). Cf. François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.224-225 et 287-289. Pierre Milza consacre quant à lui un chapitre complet à ce « monde » venu « au secours de la France » dans les semaines ayant suivi la révolution du 4 septembre. Venus d'Italie, des Pays-Bas, d'Espagne, d'Irlande, des États-Unis, d'Argentine, de Belgique, de Pologne ou de Grèce, ces « milliers de volontaires étrangers » se seraient avant tout distingués au sein de la légion étrangère (autorisée à combattre sur le sol métropolitain depuis 1831), au sein des bataillons garibaldiens ou dans les rangs des fameux Zouaves pontificaux commandés par le charismatique général Athanase de Charrette de la Contrie, dit Charrette. Cf. Pierre Milza, *L'Année terrible : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, *op.cit.*, p.235-250. Plus récemment encore, la notable étude d'Armel Dirou sur la guérilla en 1870 empruntait une direction scientifique relativement comparable : si l'origine sociologique des francs-tireurs y est bien questionnée, leur nationalité n'est jamais au centre de la problématique et seules quelques précisions sont apportées au sujet, notamment, des combattants du général Charrette. Cf. Armel Dirou, *La guérilla en 1870...*, *op.cit.*, p.17-37.

spécifiquement consacrées aux troupes de Giuseppe Garibaldi¹, aux « soldats du Pape » commandés par le général Athanase de Charrette de la Contrie (1832-1911²) ou aux étrangers de la Commune de Paris³ semblaient préciser, même partiellement, la motivation et le profil de quelques combattants d'origine étrangère. Récemment, le vide laissé par l'historiographie tend à inspirer de nouvelles dynamiques scientifiques prêtes à dépasser le préjugé du « phare » républicain ; les travaux d'Alexandre Dupont (sur les volontaires espagnols inspirés de l'œuvre tutélaire de José Maria Orense (1803-1880)⁴) ou de Tom Buk-Swienty (sur le soldat danois Wilhelm Dinesen et, par extension, sur certains de ses compagnons⁵) en sont de parfaits exemples. Il faut dire que l'enquête est délicate tant les sources sont éparées et inégales suivant le pays d'origine considéré et tant ces dernières succombent bien souvent à la

¹ Pierre Milza évoque par exemple les volontaires garibaldiens de la guerre de 1870 dans sa biographie de Garibaldi. Cf. Pierre Milza, *Garibaldi, op.cit.*, p.593-628. On pense également à la publication de Jérôme Grévy, Hubert Heyriès et Carmela Maltone, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne : Histoire d'une passion pour la démocratie, op.cit.*, 252p.

² On pense notamment à la thèse en trois volumes de Patrick Nouaille-Degorce, soutenue en mars 2005, intitulée *Les volontaires de l'Ouest : Histoire et souvenir, de la guerre de 1870-1871 à nos jours* (travail aujourd'hui disponible, sous forme synthétique, sous le titre *Les volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870-1871 : les Zouaves pontificaux au secours de la République, op.cit.*, 146p.).

³ Les étrangers de la Commune et leurs liens possibles avec la guerre franco-allemande de 1870 sont notamment au centre des résultats du colloque tenu en octobre 1971 à Strasbourg à l'occasion du centenaire de *l'Année terrible* : les contributions de Jean-Baptiste Neveux (sur les Polonais) et de Dimitrije Djordjevic (sur les Yougoslaves) y abordent par exemple le conflit avec l'Allemagne pour mieux s'interroger, ensuite, sur le rôle des étrangers dans le Paris de la guerre civile. Cf. Fernand L'Huillier (dir.), « Dimensions et résonances de l'année 1871 », *RHMC*, t.XIX, avril-juin 1972, 388p. Plus récemment, des ponts similaires entre 1870 et 1871 ont été jetés sous l'impulsion décisive de Sylvie Aprile, de Jacques Rougerie et de Quentin Dupuis, aboutissant notamment à la parution d'un numéro de la revue *Migrance* (n°35, 3^e trimestre 2010) spécifiquement consacré aux étrangers dans la Commune et dans lequel les propositions de Jerzy Borejsza, d'Henri Wehenkel ou de Robert Tombs s'appuient effectivement sur la guerre franco-allemande. Nombre d'étrangers rencontrés dans l'excellente synthèse de Laure Godineau sur les acteurs et observateurs de la Commune sont par ailleurs de récents vétérans dont le parcours militaire lors de la guerre franco-allemande explique bien souvent la présence dans ou autour du Paris de la Commune. Le travail de Godineau est d'ailleurs l'un des premiers à mentionner, en France, le service du capitaine danois Wilhelm Dinesen, ce vétéran de la guerre des Duchés faisant le coup de feu dans le 18^e corps du général Billot à Belfort avant de vivre entre Paris et Versailles au printemps de l'année 1871. Cf. Laure Godineau, *La Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue*, Paris, Parigramme, 2010, 263p.

⁴ Alexandre Dupont, « "Ayudemos a Francia" : les volontaires espagnols dans la guerre franco-allemande de 1870-1871 », *art.cit.*, p.199-219.

⁵ Principalement le premier volume de son enquête biographique, paru en 2013 (*Kaptajn Dinesen : Ild og Blod, op.cit.*, 508p.).

polémique, à la nécessité de se justifier ou à une sorte d'autocélébration¹. Entre la Belgique, la Suisse et le Danemark, les outils de recherche ne sont pas les mêmes et la gestion du cas des nationaux volontaires diffère suivant les autorités interrogées. Reste que les lettres en provenance du théâtre de guerre que reproduisent les titres de presse, les récits de souvenir publiés après le conflit ainsi que les (rares) écrits du for privé disponibles à l'étranger permettent d'entreprendre une synthèse qualitativement acceptable. Surtout, ces sources offrent suffisamment d'éléments susceptibles d'alimenter le questionnement général des motivations guidant les candidats étrangers à l'enrôlement ; depuis le moment où l'on rompt sa neutralité jusqu'à l'heure du premier bilan en passant, bien sûr, par l'intégration dans telle ou telle unité combattante, des similitudes apparaissent en effet et dessinent, peu importe la nationalité, des grandes tendances dans l'expérience des volontaires de *l'Année terrible*.

¹ Armel Dirou fait d'ailleurs le même constat au sujet des francs-tireurs (volontaires par définition), dans une synthèse de son travail publiée en 2009. Cf. Armel Dirou, « Les francs-tireurs pendant la guerre de 1870-1871 », *art.cit.*, p.279.

II. 3. 1. Le volontaire étranger : un soldat comme les autres ?

« Lettre d'un franc-tireur », « un franc-tireur dans la guerre », « un Danois franc-tireur » : nul doute que la presse de la guerre de 1870 contribue elle-même largement, via le titre qu'elle donne aux correspondances de guerre qu'elle reproduit, à la diffusion d'un préjugé (tenace) faisant de l'étranger volontaire le parfait modèle du franc-tireur, c'est-à-dire, en 1870, d'un soldat rattaché à une unité de corps francs formée de manière autonome, *a priori* dépareillée et spécialisée dans les techniques de harcèlement et d'embuscade. À lire certains témoignages de combattants originaires de pays s'étant déclarés neutres, un tel réflexe est d'ailleurs certainement excusable. À l'un de ses amis resté à Copenhague, un Danois n'évoque-t-il pas par exemple, le 6 octobre 1870, l'allure de « groupe de bandits » que prend son bataillon, insistant sur un « costume plus laid qu'autre chose » et sur les « 20 000 francs-tireurs de toutes sortes » qui, dans la capitale française, « font la guerre selon leur propre motivation¹ » ? Un autre ne se plait-il pas à narrer aux lecteurs du *Fædrelandet* les coulisses des coups de main auxquels il participe dans les environs du Havre durant l'hiver, comme ce jour où, dissimulé sous des couvertures placées sur une charrette postée sur la route d'Etrépagny, il attaquait avec onze compagnons vingt-cinq uhlands paralysés par l'effet de surprise² ? Et cet étudiant volontaire difficilement parvenu à Lille au tout début du mois de janvier 1871, ne rejoint-il pas une unité que les Français surnomment l'unité des « enfants perdus », tant pour sa composition (des Français y côtoieraient des Anglais, des Italiens, des Belges, des Néerlandais et, donc, un Danois) que pour son équipement très sommaire³ ? Mi-janvier depuis Saint-Omer, ses confessions laissent en tout cas imaginer une expérience aventureuse guidée par une spontanéité bien propre à cet « esprit corps franc » :

¹ Sous le titre « De Paris, par ballon (lettre d'un compatriote) », c'est le *Dagens Nyheder* du 23 octobre 1870 qui reproduit cette lettre après avoir obtenu l'accord de son principal destinataire.

² Cette lettre fait partie de la série « Brev fra en dansk Franc-tireur » proposée par le journal copenhagois *Fædrelandet* tout au long de la guerre. Elle est publiée dans le numéro du 19 janvier 1871 et date du 7 du même mois.

³ C'est le *Dagbladet* du 15 janvier 1871 qui, sous le titre « lettre d'un volontaire danois », reproduit cette lettre rédigée à Lille le 6 janvier.

C'est un intéressant rassemblement d'individus de tous les pays possibles et qui pour différentes raisons se sont réunis sous la bannière de la France. La plupart sont des vieux guerriers ; là, il y a un sous-officier de l'armée du président Juarez, certains autres de Montevideo ou du Brésil. L'un a servi dans l'armée chinoise, plusieurs Italiens ont servi sous la bannière de Garibaldi en Italie, mais la plupart sont des Hollandais et des Belges ; les derniers ont en particulier et pour la plupart déserté leurs régiments avant de venir ici sous l'uniforme de leur nation. Parmi tous ces gens, j'ai eu la joie de rencontrer un Danois (...). Peu après notre arrivée, nous avons commencé à être intégrés, et vous pouvez imaginer le panache qu'offre cette légion étrangère nouvellement formée et non-uniformisée.¹

En rompant sa neutralité pour gagner la France en guerre, le neutre serait-il donc en quelque sorte condamné à revêtir son propre uniforme, à s'armer de fusils plus ou moins fonctionnels et à marcher aux côtés d'étrangers se retrouvant dans la même situation ? Si la question se pose tant les exemples de volontaires réduits au coup de feu depuis les bosquets existent, les nuances sont évidentes et rappellent la nécessité de ne pas simplifier outre mesure le processus d'enrôlement. La première nuance réside d'ailleurs dans le statut-même du franc-tireur de l'année 1870, statut plus complexe que ne le sous-entendent les écrits de contemporains parfois mal informés. En effet et contrairement à ce que laisse penser la formation de quelques groupes d'autodéfense dans les Ardennes occupées de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre 1870, les francs-tireurs ne sont pas inconnus de l'organisation militaire impériale française. Comme l'a très bien rappelé Armel Dirou dans ses travaux sur la guérilla de *l'Année terrible*, des dizaines de compagnies de francs-tireurs sont déjà reconnues depuis la loi du 1^{er} février 1868. Sous l'impulsion du maréchal Niel, cette loi à l'origine de la création de la garde nationale mobile avait en effet prévu un lien contractuel entre ces derniers et la nouvelle armée de réserve². Au commencement de la guerre franco-

¹ Cette lettre (datée du 15 janvier) est la seconde que ce Danois transmet au *Dagbladet*. Elle est présentée sous le titre « lettre d'un volontaire danois (II) » et paraît dans l'édition du 23 janvier 1871.

² Lors des conseils de révision, une partie des conscrits était désignée au service au sein de la garde mobile ; équipés aux frais de l'administration civile (et non militaire), ces mobiles effectuaient un service de cinq ans (contre sept pour les conscrits réguliers) et devaient être amenés à assumer un rôle de réserve vis-à-vis de l'armée principale. À la demande d'associations de corps francs formées dans certains départements mais ne bénéficiant d'aucune

allemande et bien que la garde mobile ne soit pas encore organisée, on retrouve donc des unités de corps francs à Ars-sur-Moselle, Colmar, Frouard, Metz, Mirecourt, Nancy, Neuf-Brisach, Verdun et Saverne. Dans l'urgence de l'instant, une circulaire ministérielle du 31 juillet 1870 se charge par ailleurs d'approuver la formation d'autres compagnies de volontaires, assurant aux intéressés le soutien financier et matériel de l'État. Aussi une partie de ces unités officiellement reconnues se distinguent-elles déjà, non sans subir d'importantes pertes, lors des combats défensifs des alentours de Metz ou sur les plaines de Sedan¹. À partir de septembre, l'effervescence de la défense nationale et les appels à la nation en armes de Léon Gambetta ne misent pas davantage sur le désordre que font craindre les attaques non-coordonnées des francs-tireurs. Si le discours est offensif et si les références au « harcèlement » de l'ennemi y sont nombreuses, l'organisation et l'affectation des corps francs sont strictement encadrées par une série de décrets dont l'objectif est d'intégrer ces « irréguliers » au sein de corps réguliers agissant sous le patronage indiscutable de la délégation de Tours². Le décret de levée en masse du 7 novembre 1870 (qui, dans les faits, place l'ensemble des combattants sous l'autorité militaire) symbolise d'ailleurs à lui seul ce choix politique ; plutôt que de donner une trop grande liberté d'initiative à des unités de guérilla réputées incontrôlables et parfois trop politisées, le gouvernement républicain imagine un mécanisme de recrutement menant à la formation et au renforcement de masses armées traditionnelles et parfaitement contrôlables. De fait, et si l'étranger se bat souvent aux côtés de francs-tireurs (sur les 350 unités de corps francs recensées

reconnaissance officielle, le maréchal Niel avait imaginé, dans le cadre de sa réforme de l'armée, un engagement contractuel liant les francs-tireurs volontaires à la garde mobile pour une durée d'un an. Un manuel pratique daté de 1868 et destiné aussi bien aux gardes nationaux mobiles qu'à l'armée offre un éclairage synthétique suffisamment complet aux implications de ces réformes. Cf. A. Dumon, *Nouveau guide manuel pour la garde nationale mobile et l'armée*, Paris, Le Bailly, 1868, 72p.

¹ Armel Dirou, *La guérilla en 1870...*, op.cit, p.11-14.

² Un décret du 29 septembre 1870 met une première fois les francs-tireurs à la disposition du ministère de la Guerre. Le 4 novembre, un nouveau décret renforce le contrôle de l'État sur ces unités jugées trop libres et dont on craint les influences révolutionnaires ou réactionnaires ; à partir de ce jour en effet, tout corps de francs-tireurs doit être attaché à une armée en campagne et perd son pouvoir d'initiative. Aussi les francs-tireurs sont-ils tenus de ne pas s'éloigner « du territoire dans lequel ils ont reçu l'ordre d'opérer » (sauf ordre contraire du commandement militaire). Le quatrième article de ce décret de novembre menace par ailleurs les unités dissidentes de dissolution et de sanctions. Cf. *Ibid.*, p.50-55. On ne manquera pas non plus de lire, à ce sujet, Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870, la France dans la guerre*, op.cit., p.198-199.

par le ministère de la Guerre à la fin du conflit, 35 proviennent de l'étranger¹), il agit dans la plupart des cas dans le cadre bien précis indiqué par ces différents décrets. Ainsi le Danois s'amusant de l'allure de « bandits » de son unité parisienne au début du mois d'octobre 1870 abandonne-t-il rapidement son ton léger pour souligner, dans la même lettre, qu'il fait bien partie des « éclaireurs à cheval » liés au « 2nd escadron du 1^{er} régiment », c'est-à-dire d'un groupe tout à fait intégré à l'effort défensif régulier de la capitale française². Un autre volontaire parti de Copenhague au début du mois de décembre offre des précisions du même ordre ; si ses compagnons rencontrés à Lille « ressemblent à un mélange de gens de la rue et de voleurs », sa compagnie, relevant d'un bataillon reconnu de voltigeurs volontaires, est composée de soldats « évadés des prisons prussiennes » et de « bons éléments » tout à fait conscients de l'organisation hiérarchique dans laquelle ils évoluent. L'exaspération qu'exprime le Danois au début du mois de janvier 1871, alors qu'il est cantonné à des tâches de surveillance en soutien d'un bataillon bloqué dans un village des environs d'Arras, est certainement une preuve notable de cette liberté d'action toute relative³. Le volontaire ayant participé à quelques embuscades autour du Havre ne dit pas autre chose ; si les embuscades semblent être le quotidien de sa compagnie, celles-ci paraissent surtout s'imposer à ces francs-tireurs qui s'étaient si bien intégrés à l'armée du général Briand qu'ils s'étaient battus (aux côtés de près de 40 000 hommes) contre les troupes redoutées du général Manteuffel avant d'être forcés de rejoindre le Havre dans un mouvement de retraite précipité⁴. Même l'étudiant heureux de faire partie des rangs des « enfants perdus » de Lille ne peut masquer longtemps la régularité de son enrôlement ; bien que ne disposant pas d'uniforme, il est notamment appelé, début janvier, à participer à une expédition vers le fort de Saint-Omer dans le but de récupérer le matériel nécessaire, justement, à un grand effort de soutien en

¹ *Ibid.*, p.18.

² Sans que l'on dispose du moindre détail, il peut s'agir du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval de la division de cavalerie du 3^e corps d'armée de la 2^e armée de Paris. Cf. « De Paris, par ballon (lettre d'un compatriote) », *Dagens Nyheder*, 23 octobre 1870.

³ Le *Fædrelandet* du 17 janvier 1871 publie deux lettres de ce volontaire danois, lettres transmises à la rédaction par la famille du soldat et datées du 19 décembre 1870 et du 9 janvier 1871.

⁴ « Brev fra en dansk Franc-tireur », n°VII, Le Havre, 7 janvier 1871, *Fædrelandet*, 19 janvier 1871.

faveur du général Faidherbe¹. En somme, si la vie de franc-tireur réserve bien quelques surprises à l'étranger qui choisit de la mener aux dépens de la protection que lui offrait la neutralité de son pays d'origine, l'expérience française est de toute manière suffisamment encadrée par le pouvoir politique pour que la plupart des coups de main et autres attaques d'apparence spontanée répondent, en réalité, aux ordres d'une hiérarchie militaire tout à fait traditionnelle. Parfois, cette structure paraît d'ailleurs susciter l'admiration des volontaires, à l'instar de ce soldat en contact régulier avec le *Fædrelandet* qui, dans une lettre du 6 octobre 1870, témoigne de l'impression très positive que lui fait le « renommé camp des corps-francs de Mocquard » :

Les Mocquard jouissent d'une grande réputation parmi les francs-tireurs. Leur corps est le plus grand, le plus recherché et le mieux commandé des corps du nord de la France. Il comprend environ 1200 hommes, divisés en deux bataillons, dont une grande partie se compose des restes des régiments démantelés de Sedan. Le corps présente un spectacle très varié, on y voit des uniformes bien différents entre les costumes orientaux des Turcos et les manteaux bleus et pantalons rouges de l'infanterie de ligne, sans compter les uniformes civils. (...) Ils sont tous armés de chassepot. La discipline parmi eux est sérieuse et leur démarche est entièrement basée sur l'énergie et la cruauté.²

Tout dans ce passage révèle le subtil paradoxe d'une vie *a priori* nomade entourée de soldats dépareillés mais qui reste rythmée par la discipline et par une organisation militaire voulue par les autorités du 4 septembre. Bien sûr, d'autres témoins étrangers viennent, au fil des sources consultées, corroborer cette impression. Plus connu puisque publié à Neuchâtel dès 1871, le récit du franc-tireur suisse Georges Guillaume, un volontaire parti pour la France en octobre 1870, est de ces témoignages. Accueilli par ses nouveaux compagnons d'armes à Romainville, le Neuchâtelois n'a semble-t-il pas assez de mots pour décrire l'aspect bucolique de l'unité qu'il vient de rejoindre : « La majorité des francs-tireurs étaient sans aucune instruction, et leur unique préoccupation était de manger et de boire », confesse-t-il notamment avant de remarquer la

¹ « Lettre d'un volontaire danois », n°II, Saint-Omer, 15 janvier 1871, *Dagbladet*, 23 janvier 1871.

² « Brev fra en dansk Franc-tireur » n°II & III, 6 octobre 1870, *Fædrelandet*, 15 octobre 1870.

discipline « presque nulle » d'une compagnie qui, le matin, se permet de répondre à l'appel des officiers avec une nonchalance surprenante¹. Plus loin, c'est avec un brin de cynisme qu'il se souvient encore des maladroites et des écarts des combattants : l'un d'eux, un certain « Boitard », manque de le toucher après avoir tiré sur ses amis alors qu'il était « complètement ivre », les autres se livrent à des « destructions et pillage » entre Romainville et Bondy tandis que les derniers s'occupent des bouteilles de vin tout juste déterrées de caves situées à proximité d'un lieu de bataille². Il n'empêche : son expérience est suffisamment calibrée par les décrets du gouvernement pour ne pas se résumer à une succession d'inélégances. D'abord, ses compagnons paraissent, pour la plupart, tout à fait sérieux : Nicolet, un compatriote des environs de Neuchâtel ayant « une certaine autorité dans son escouade » ou le caporal Hefter, un Belge ayant servi dans la garde de l'impératrice Charlotte, impressionnent par exemple le franc-tireur helvétique dès le premier jour de son service³. Aussi, la formation ne souffre visiblement d'aucun défaut d'organisation : la soixantaine d'hommes de la compagnie est basée dans une bonne caserne de Romainville, elle dispose d'uniformes et est équipée d'une carabine Snider-Enfield très appréciée des soldats. Malgré les soucis d'autorité, les exercices sont quotidiens et les sorties les armes à la main sont effectuées avec la prudence indiquée par le commandement militaire. L'intégration des recrues se fait avec respect et même les perspectives d'évolution semblent répondre au fonctionnement d'une armée traditionnelle. Dans la lignée de son service auprès des Éclaireurs de la garde nationale (du nom de la compagnie qu'il rejoint en octobre 1870), Georges Guillaume est lui-même nommé caporal ; à l'ouest de Paris, les missions de reconnaissance et les accrochages auxquels il participe s'expliquent alors exclusivement par la stratégie revendiquée par les plus hautes autorités de Paris. Le constat que dresse Schuler, un ambulancier helvétique converti en soldat de la République française au mois de septembre 1870, est à peu près le même. Occupé à servir sur les remparts de la capitale, le Suisse a tout le loisir d'observer ces « jeunes » avec lesquels il partage les tâches de surveillance : « Légers de

¹ Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, Neuchâtel, J. Sandoz, 1871, p.55-75.

² *Ibid.*, p.87 et 127-136.

³ *Ibid.*, p.47-56.

caractère », « follement insouciant », « influençables », « chantant les plaisirs de Bacchus et de Vénus » et même pillards, ces derniers ne maîtrisent certainement pas les codes de la bonne conduite soldatesque¹. Pourtant, cet ardent partisan du gouvernement de la défense nationale en est persuadé : « L'esprit général » est bon, la défense de Paris se présente plutôt bien et les efforts des autorités portent leurs fruits :

On est étonné de voir ce que la jeune République a déjà su improviser en quelques jours. (...) Il n'y a que quelques jours pourtant qu'ils sont arrivés [les gardes mobiles], n'ayant que cette arme [un fusil à piston], en blouses et en mauvaises chaussures, sans rien. Aujourd'hui, les voilà en possession de vêtements chauds, de sacs, de gibernes, et du chassepot, ou au moins du fusil à tabatière.²

Les lettres d'un « volontaire neuchâtelois de l'armée de Garibaldi à un parent » que publie la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* les 24 et 28 décembre 1870 vont elles aussi dans ce sens ; depuis Autun le 17 décembre, ce Suisse ne manque certes pas de vin, mais il est « fasciné » par la figure du général (que ses compagnons et lui respectent au plus haut point) et semble heureux, tout compte fait, à la fois de son équipement, de son traitement et des démarches entreprises par la toute jeune république³. Quant à Auguste Pellaux, un Vaudois d'Yverdon parti pour la France le 23 octobre 1870, il partage indiscutablement cet enthousiasme, se faisant plus explicite encore à propos du sérieux que lui inspire sa propre condition de franc-tireur :

À la fin nous entrons dans un café et nous trouvons les officiers du bataillon qui nous demandent où nous allons ; on s'explique et ils nous proposent d'entrer dans leur bataillon : chose acceptée de suite, et nous voilà francs-tireurs et sous la discipline militaire. (...) Le lendemain l'on nous arma et nous équipa, nous entrâmes les trois dans la même compagnie, la cinquième. Notre habillement était entièrement de fort triège (sic) depuis la casquette aux guêtres, avec des passe-

¹ P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, Bienne, Chez tous les libraires, 1871, p.17-19.

² *Ibid.*, p.10.

³ Dans la seconde partie de sa lettre (publiée dans l'édition du 28 décembre 1870 de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*), on apprend par ailleurs que le Neuchâtelois est « sergent dans la 3^e compagnie, 2^e bataillon de l'Égalité, 2^e brigade de l'armée des Vosges ».

poils rouges ; nous reçûmes en outre un sac en toile blanche, deux chemises, deux caleçons, une ceinture de dessous de flanelle et une de laine aux trois couleurs ; un couvre-pieds, une paire de souliers de rechange et une trousse pour le nettoyage du fusil et des habits. Pour l'armement nous reçûmes une carabine Menier, un ceinturon et une giberne, plus douze paquets de cartouches à balles.¹

Généralement confirmée par les témoignages français², l'organisation des corps francs paraît donc loin des préjugés d'une Europe imaginant volontiers l'action désordonnée et aventureuse de guerriers guidés par leur idéal chevaleresque et peinant à masquer l'objectif politique de leur tour de service. Au même titre qu'il profite aux Français volontaires et aux évadés des prisons allemandes cherchant à reprendre le combat le plus rapidement possible, le dispositif d'intégration de l'ensemble des combattants mis en place par les hommes du 4 septembre s'applique de fait naturellement, aussi, aux soldats originaires de pays neutres. Tout comme les Français, Belges, Suisses ou Danois peuvent par exemple (signe d'une structure plus traditionnelle que ne le laissent penser les discours jusqu'au-boutistes de Gambetta et de ses collègues), bénéficier des avantages induits par le décret du 14 octobre 1870 permettant à des civils (y compris étrangers) d'obtenir des grades militaires³. Ils peuvent aussi s'entraîner, le cas échéant, dans l'un des camps régionaux institués en vertu du décret du 2 novembre et disséminés dans des territoires épargnés par les affres de la guerre⁴. Sur le papier, ils ne sont donc pas isolés et, surtout, pas condamnés à multiplier les embuscades plus ou moins utiles en compagnie d'ivrognes et de rebelles. Parmi les confessions mises à jour par notre enquête, certaines s'imposent d'ailleurs plutôt comme de véritables preuves de l'efficacité des mécanismes d'intégration instaurés par la délégation de Tours. Arrivé à Dieppe le 4 décembre 1870, le Danois Wilhelm Dinesen est ainsi de ces volontaires dont le parcours prend très vite des allures de carrière tout à fait respectable.

¹ Auguste Pellaux, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi (1870-1871)*, Yverdon, Grandchamp, 1892 (1871), p.7-8.

² Parmi les témoignages récemment reproduits et annotés, on notera celui de Gabriel Vanier (1828-1905), un Caennais officiant à la Cour d'Appel de Paris ayant pris les armes dans une unité de corps francs après le mois de septembre 1870 et passé, notamment, par le territoire belge. Cf. Gabriel Vanier, *Un magistrat franc-tireur : septembre 1870-février 1871*, Édition et notice par François de Boisdeffre, Paris, F. de Boisdeffre, 2009, 440p.

³ Voir notamment Charles de Freycinet, *Souvenirs (1848-1878)*, *op.cit.*, p.148-151.

⁴ *Ibid.*, p.151-154.

Impressionné, certes, par la vue de camps d'entraînement improvisés au sein desquels s'exercent « tous les citoyens » et « toutes formes d'uniformes¹ », Dinesen voit son aide (celle d'un vétéran de la guerre germano-danoise de 1864 portant le grade de premier-lieutenant dans l'armée de son pays) accueillie avec bonheur. Manquant de peu de rencontrer Léon Gambetta lors de son arrivée à Tours, le Danois trouve rapidement son affectation et se voit vite confier le grade de capitaine. Dans l'armée de Bourbaki formée à Bourges sur les ruines d'une armée de la Loire tout juste mise en déroute, il rejoint l'état-major du 18^e corps et exerce ses responsabilités au plus près du général Billot. À ce titre et en compagnie des 15^e et 20^e corps, c'est vers l'est que doit se distinguer le Danois au début du mois de janvier 1871. Dans un mouvement massif en direction de Belfort, accompagné de non moins de 140 000 soldats, il fait le coup de feu à Villersexel et Héricourt, vit la tentative de suicide du général Bourbaki au plus près et partage enfin l'infortune de tant de Français lors de la retraite désastreuse à travers le Jura². En somme, il est un officier apparemment respecté et faisant pleinement partie d'un ensemble structuré (même maladroitement) reposant sur une conception traditionnelle de l'organisation armée. Intégré, le comte Wilhelm Sponneck (1842-1921), ami d'enfance de Dinesen, l'est aussi. Parti en août 1870, ayant combattu à Metz jusqu'à ce qu'il parvienne à s'échapper de la place assiégée pour rejoindre la Belgique puis le centre de la France, le jeune homme est lui aussi enrôlé au sein du 18^e corps de l'armée de Bourbaki en décembre. Là, il sert la division du général Bremond d'Ars, assumant son statut d'officier au sein d'un ensemble composé de quatre régiments de cavalerie et de deux batteries d'artillerie. Poussé, lui aussi, à la retraite vers la Suisse, Sponneck échappe à l'internement au début du mois de février 1871 et parvient à gagner Bordeaux en même temps que son compagnon Wilhelm

¹ Wilhelm Dinesen a tenu un carnet de voyage, très régulièrement alimenté, tout au long de son expérience en France (plus précisément, entre novembre 1870 et décembre 1871). La transcription de ce journal utilisée dans le cadre de nos travaux est l'œuvre de Birgit Christensen et a été obtenue avec le concours de Tom Buk-Swienty au printemps 2011. Cf. *Dinesens dagbog 1871 : Agenda*, KBC, Håndskriftafdelingen Utilg. 727 Wilhelm Dinesen A.I.7. Dagbøger m.v. Mentionné ci après : Wilhelm Dinesen, *Agenda*, lieu, date. Le propos ici cité est daté des 4 et 6 décembre 1870, entre Dieppe et Tours.

² On consultera, au sujet du parcours de Dinesen dans la France en guerre, le mémoire que nous soutenions à Strasbourg, en 2012. Cf. Gilles Vogt, *Wilhelm Dinesen en France (4 décembre 1870-29 juin 1871) : témoignage d'un officier étranger dans la guerre franco-prussienne et la Commune de Paris*, Strasbourg, Catalogue des mémoires de l'Université de Strasbourg, 2012, 189p.

Dinesen¹. Même constat pour le cas d'un certain Møller, un combattant d'origine danoise affecté à la défense de Paris à l'hiver 1870-1871 ; dans l'armée active du général Ducrot, celui-ci participe à diverses sorties durant le mois de décembre et obtient – signe de son intégration au sein d'un dispositif régulier – une médaille de bravoure pour avoir été blessé à l'épaule droite par un tir ennemi vers Champigny². Peu importe le lieu d'affectation, les exemples du même type sont légion tout au long de *l'Année terrible* ; depuis ce Danois suivant son bataillon de la légion étrangère rapatrié d'Afrique pour combattre à Orléans jusqu'à un jeune relieur originaire de Hjørring et dont on retrouve la trace dans les divisions de l'armée des Vosges de Garibaldi en passant par la trentaine de Scandinaves se distinguant dans les rangs des défenseurs de Paris, les étrangers au service de la France portent les armes de régiments insérés dans un ensemble tout à fait régulier et parfaitement hiérarchisé. Que cet ensemble soit fragile et qu'il suscite la critique des contemporains et des historiens spécialistes des questions militaires n'y change absolument rien³ : Gambetta et son fidèle bras droit Charles de Freycinet ont imaginé pour le temps de la défense nationale un système à l'allure traditionnelle et qui, d'un point de vue strictement formel, paraît bien opérationnel. Avec difficulté et non sans frustration, les Suisses et Danois que nous observons rejoindre les rangs d'unités de corps francs ou de bataillons réguliers n'ont donc d'autre choix que d'obéir à ce modèle. Ainsi, le neutre qui se décide à rompre sa non-belligérance en misant sur une armée étrangère en campagne vit un véritable tour de service. Il se bat là où son bataillon est affecté, il marche aux côtés de Français qui subissent les mêmes épreuves et peut même, grâce aux leviers imaginés par le gouvernement, accéder à des grades qui lui étaient peut-être inaccessibles dans son pays d'origine. Au-delà des défis quotidiens et des malentendus culturels (sur lesquels nous

¹ Si le journal intime et la correspondance de Dinesen mentionnent bien Wilhelm Sponeck, son parcours est notamment résumé par un article du *Horsens Avis* paru à la fin du mois de février 1871 et dont le propos serait basé sur le contenu d'une lettre réceptionnée depuis Genk. Le *Dagens Nyheder* du 25 février 1871 en propose également un compte rendu.

² Des nouvelles de ce dénommé Møller sont données par le *Dagens Nyheder* des 7 et 13 mars 1871. C'est notamment une lettre écrite par des volontaires suédois combattant à ses côtés qui a permis au journal de Copenhague de mentionner ses actes de bravoure.

³ Pour ne prendre que le cas de l'armée de l'Est, on pense notamment au rapport à charge dressé dans les semaines suivant la guerre par l'avocat Joseph Juteau, rapport qui s'en prend à l'impréparation de troupes trop jeunes et au manque de communication entre les autorités politiques et militaires. Cf. Joseph Juteau, *Rapport sur la campagne de l'Est (1870-1871)*, Paris, E. Lachaud, 1871, 71p.

reviendrons), le volontaire étranger de la guerre de 1870 est donc, en principe, un combattant comme un autre.

II. 3. 2. La République française : un phare pour les candidats étrangers à l'enrôlement ?

Si le combat se fait dans les mêmes conditions que pour les Français menant une guerre dans l'optique de défendre leur territoire national, leurs foyers et, pourquoi pas, leurs institutions, les motivations ayant mené le volontaire européen sur le chemin de la France envahie posent naturellement question. *A priori*, difficile en effet d'imaginer les Danois, Suisses ou Belges guidés par le seul objectif d'embrasser la cause des Français et d'inscrire leur tour de service dans l'unique effort de défense d'un territoire qui leur est étranger. D'ailleurs, cet *a priori* faisant du volontaire étranger un combattant plus opportuniste, un aventurier désintéressé ou un franc-tireur peut-être davantage occupé à diffuser ses idées subversives (que celles-ci soient révolutionnaires ou monarchistes) est, dans l'esprit des Français de *l'Année terrible*, une constante tenace dont l'expression engendre parfois quelques tensions. La chasse aux espions, cet épiphénomène de la guerre de 1870 dont l'impact sur les enrôlés européens sera discuté plus loin, en est l'une des plus évidentes manifestations. Reste que l'engagement des « neutres » armés répond effectivement à des mécanismes complexes et à une logique tant philosophique que financière dont la mise en lumière révèle nombre de contradictions. Si le soldat étranger est un soldat comme les autres dans ce que son mandat implique de formalités, il ne l'est peut-être plus lorsque les confidences qu'offrent sa correspondance ou ses récits effleurent les raisons concrètes de sa présence sur le théâtre de guerre. Au même titre que les statuts des étrangers présents sur les champs de bataille de 1870-1871 avaient longtemps tendance à être résumés à ceux de combattant « irréguliers » opérant en dehors des armées actives, les facteurs motivant la présence de ces étrangers en France ont d'ailleurs longtemps buté sur la tentation des chercheurs de généraliser le profil de quelques engagés particulièrement visibles ; oubliés puisque méconnus, les volontaires à la personnalité et au parcours plus discrets se trouvaient, de fait, associés à un groupe qui, en réalité, ne correspondait pas toujours à leurs spécificités.

Dans l'Europe de la guerre de 1870, la popularité de cas symboliques relevant d'existences aventureuses n'est certes pas surprenante. Plus que jamais d'actualité dans les années 1860, la question des nationalités et les répercussions politiques du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (en Pologne, au Schleswig-Holstein mais aussi en Allemagne avec le conflit austro-prussien) favorisent la diffusion et le triomphe de récits d'aventure et d'une perception romantique de l'indigène révolté et de ses soutiens étrangers. C'est notamment le temps de Garibaldi, véritable incarnation du « peuple de l'Italie aspirant à l'indépendance » (en 1870, sur les États du Pape), un « combattant par excellence de la liberté » puisque réputé « désintéressé » et amoureux de la seule démocratie populaire¹. Idéaliste et littéralement impressionnant, son combat est en effet à l'origine d'un véritable phénomène médiatique propice à la mobilisation des opinions européennes. Lorsque le héros s'apprête par exemple à réaliser l'annexion des Deux-Siciles pour le compte du royaume de Sardaigne au début de l'année 1860, des volontaires, des « admirateurs » et des journalistes de tout le continent affluent auprès de lui². Le lecteur d'Europe est alors demandeur de nouvelles relatives à ce type d'exploits et il est prêt, surtout, à voyager avec les centaines d'hommes entourant Giuseppe Garibaldi. L'idée de combat pour la liberté est donc bien dans l'air du temps – Garibaldi n'écrit-il pas lui-même que la cause à défendre est toujours celle de la « cause nationale contre la tyrannie³ » ? – et la guerre franco-allemande de 1870 n'échappe pas à cette contagion. Dans la presse suisse, belge et danoise, la proposition de service qu'adresse le héros au gouvernement de la défense nationale et son arrivée théâtrale dans le port de Marseille sont suivies avec délectation. En Belgique par exemple, le nom de Garibaldi justifie la rédaction de non moins de 133 articles dans huit titres de presse différents entre le 1^{er} septembre et le 20 octobre 1870 (c'est-à-dire, grossièrement, entre le moment où le nom de l'homme de Caprera se répand à travers la France et l'instant où son armée des Vosges a solidement installé son état-major⁴). Révélatrice d'une pratique générale, la couverture que

¹ Jérôme Grévy, Hubert Heyriès et Carmela Maltone, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne : Histoire d'une passion pour la démocratie*, op.cit., p.11.

² *Ibid.*, p.13.

³ Giuseppe Garibaldi, *Mémoires d'un Chemise rouge*, Paris, Maspero, 1981 (1872), p.278.

⁴ Ce chiffre de 133 articles est obtenu en appliquant le filtre « Garibaldi » à la recherche textuelle proposée par le catalogue en ligne de la Bibliothèque royale de Belgique (*Belgica*). Il n'est donc

propose le *Journal de Bruxelles* des premiers pas français du soldat a quelque chose d'un feuilleton. D'abord mentionné dans le sillage des rumeurs faisant état de son apparition prochaine dans telle ou telle ville de France au milieu du mois de septembre¹, Garibaldi s'impose très vite comme un authentique sujet de la nouvelle guerre républicaine. Pour signaler le succès de son débarquement à Marseille et la fête qui s'en suit (7 octobre), pour questionner le symbole de sa rencontre avec Gambetta et faire état de « l'ovation » dont il est l'objet à Tours (10 et 11 octobre), pour interroger le caractère politique de son engagement ainsi que ses rapports avec des corps d'armée résolument conservateurs (le 14 octobre), pour indiquer l'arrivée prochaine de ses fils sur le champ de bataille (le 15 octobre) et son accueil triomphal dans les rues de Besançon (le 16 octobre), pour dévoiler la formation d'un ensemble de « francs-tireurs des Vosges » dont il doit prendre le commandement (17 octobre) et insister sur les résistances engendrées par cette décision dans le cercle des « meilleurs citoyens » de France (18 octobre), puis pour, enfin, relayer sa première proclamation aux volontaires et corps francs composant ses unités (20 octobre²), pas un jour ne passe sans que la rédaction bruxelloise ne s'émeuve de la nouvelle aventure républicaine du « combattant de la liberté ». Âgé de 63 ans, voyageur parmi les voyageurs, vétéran d'innombrables conflits dont l'Europe entière apprenait le détail grâce aux lettres reproduites par les journaux et à présent général d'une république formée sur les ruines d'un empire que l'on imaginait imperturbable : il faut bien dire que Garibaldi réunit encore une fois, en 1870, tous les éléments susceptibles de servir sa propre légende. C'est en tout cas cette immense réputation qui explique l'intérêt très naturel des contemporains de l'affrontement franco-allemand pour son armée des Vosges et pour les francs-tireurs étrangers que l'on imagine volontiers rejoindre ses troupes ou partager, tout du moins, son idéal aventureux. Cela explique certainement, dans le même temps, la prédominance des engagés volontaires réunissant ces critères dans les principales synthèses

guère exhaustif et ne s'applique qu'aux titres de presse effectivement numérisés (c'est-à-dire, pour ces mois de septembre et d'octobre 1870, le *Journal de Charleroi*, *l'Indépendance belge*, le *Journal de Bruxelles*, *La Meuse*, *l'Écho du Parlement*, le *Bien Public*, le *Handelsblad* ainsi que le *Courrier de l'Escaut*). Plateforme numérique utilisée dans sa version du 10 août 2017.

¹ Plus précisément dans les éditions des 14 et 15 septembre 1870, sous la forme de correspondances françaises.

² « Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi. Vive la République ! » proclame notamment Giuseppe Garibaldi sur un ton plutôt mesuré.

historiques de la guerre de 1870¹. Les « Chemises rouges », ces fidèles du baroudeur italien et « têtes brûlées » dont les exploits servent une vision romantique de l'engagement militaire, sont indiscutablement parmi les acteurs les plus cités de l'effort de défense nationale entrepris, dans les faits, à partir du mois d'octobre 1870. Comment ne pas relayer en effet, à l'instar de Pierre Milza, les trajectoires de personnages tels que Luigi Castellazzo (1827-1890), Achille Bizzoni (1841-1903) ou Celso Ceretti (1844-1909), ces « lieutenants » de Garibaldi habitués des campagnes « démocratiques » (et des geôles papales et françaises) bien décidés à accompagner leur modèle une nouvelle fois en compagnie de non moins de 500 Italiens principalement guidés par la même figure tutélaire² ? Comment ne pas s'arrêter sur le dénouement de l'expérience des garibaldiens, impuissants lorsque Favre signe l'armistice, criant à la trahison d'un républicanisme modéré suspecté de les avoir livrés aux Allemands et bien obligés de bivouaquer à la toute fin du mois de janvier 1871 vers Chagny puis Chalon-sur-Saône³ ? Et comment ne pas souligner l'aspect tout à fait théâtral du retrait du *condottiere*, élu spontanément dans plusieurs départements français aux élections du début du mois de février et qui se présente à l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux dans le seul but de saluer une dernière fois l'œuvre républicaine de défense nationale au milieu des cris de soutien des républicains, des acclamations de la foule massée au dehors et des quolibets de la majorité conservatrice qui s'était empressée d'invalider son élection au prétexte qu'il était étranger⁴ ? Parmi les témoins suisses ou danois dont nous avons interrogés les

¹ Nous pensons notamment aux travaux de Robert Molis qui, ne serait-ce qu'à travers le titre sous lequel ils étaient publiés, dressaient un lien somme toute naturel entre les francs-tireurs et les fidèles de Garibaldi. Cf. Robert Molis, *Les Francs-tireurs et les Garibaldi : Soldats de la République (1870-1871 en Bourgogne)*, Paris, Editions Tirésias, 1995, 362p. Au sujet de la dimension mythique de Garibaldi et de ses Chemises rouges et, donc, de leur popularité dans la littérature du milieu du XIX^e siècle, on lira la biographie critique signée Lucy Riall (*Garibaldi, Invention of a Hero*, New Haven, Yale University Press, 2007, 496p.). Comme son appellation l'indique, l'enquête de l'historienne tend à questionner l'apparition, la diffusion et la réception de l'imagerie garibaldienne et constate, en plus de l'implication directe de Garibaldi lui-même, le rôle joué dans l'écriture du mythe par une série d'écrivains, d'éditeurs et de personnages politiques contemporains du Niçois. La prédominance de ses exploits dans nombre de travaux relatifs au volontariat militaire du second-XIX^e siècle s'expliquerait ainsi partiellement, selon ces résultats, par le succès de cette entreprise (consciente) de glorification.

² Pierre Milza, *L'Année terrible : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, *op.cit.*, p.241.

³ Pierre Milza, *Garibaldi*, *op.cit.*, p.617.

⁴ *Ibid.*, p.618-621. L'épisode est narré par la quasi-totalité des historiens spécialistes de la période. C'est le cas par exemple chez François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.482-483. Pour

confidences, certains semblent en tout cas s'être engagés avec l'objectif de vivre l'excitation forcément induite par un tour de service auprès du général de Caprera. C'est certainement le cas du jeune vaudois Auguste Pellaux qui, fébrilement mais avec envie, attend l'arrivée du général Garibaldi dans l'effervescence de la commune de Dole à la toute fin mois d'octobre 1870. Répondant enfin, lors d'une matinée que rien ne semblait différencier des autres, à « une marche jouée par une fanfare qu'il ne connaissait pas » et se précipitant dans la cour de sa caserne afin de présenter ses armes, le Suisse peut laisser s'exprimer son admiration :

Tout le monde descend dans la cour, et voici deux magnifiques bataillons avec la chemise rouge traditionnelle qui entrent par la porte du poste dans la cour de la caserne ; c'étaient les Piémontais. C'était beau à voir ces jeunes gens avec leurs couleurs voyantes, précédés d'une excellente fanfare, qui venaient offrir comme nous leurs bras et leurs vies pour la défense de la République française, aussi furent-ils reçus à bras ouverts et aux cris de vive la France ! vive Garibaldi ! (...) Garibaldi venait d'arriver et prenait immédiatement le commandement de toutes les compagnies et bataillons de francs-tireurs en France : c'en était fait des rires, le moment sérieux était là ; nous le sentîmes tous et nous nous préparâmes en conséquence. Le lendemain l'on procéda à la formation des corps : notre bataillon fit partie de la brigade Menotti. À midi nous fûmes rappelés dans la cour de la caserne avec armes et bagages et là, devant Garibaldi père et tout son état-major, nous prîmes serment de fidélité à la République française, respect et obéissance envers nos chefs, respect à la propriété (...). La fanfare piémontaise joua l'air de Garibaldi et nos officiers vinrent rejoindre leurs compagnies. Nous partons tout de suite après aux cris de vive la République ! vive Garibaldi ! et accompagnés par la fanfare italienne.¹

Un Neuchâtelois opérant du côté d'Autun en décembre n'écrit pas autre chose : Garibaldi et garibaldiens forcent le respect et donnent à son corps fatigué de

une appréciation plus précise de l'invalidation de l'élection de Garibaldi, on lira notamment l'analyse de la démission de Victor Hugo proposée par Jérôme Grévy (« La démission de Victor Hugo après l'invalidation de l'élection de Garibaldi en 1871 », dans Thierry Truel (dir.), *Élus et élections du 8 février 1871*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.127-132.

¹ Auguste Pellaux, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi*, op.cit., p.11-12.

l'intensité des combats la motivation nécessaire pour ne pas abandonner. À sa famille à laquelle il transmet une première correspondance une semaine avant Noël, il raconte :

C'est merveilleux de les [les garibaldiens] voir exercer avec leurs chemises et leurs casquettes rouges. Les chasseurs de Garibaldi surtout sont imposants avec leurs grands manteaux gris-clair, leurs longues bottes et leurs bonnets rouges à aigrettes. Ce sont tous de grands et beaux hommes, probablement l'élite du parti d'action en Italie. Il y a pourtant une ombre au tableau : quelle avalanche de galons, de broderies, de sabres traînants ! Les rues d'Autun ressemblent à une véritable rivière d'or et d'argent. Heureusement que l'on voit au-dessus de toute cela la figure héroïque de Garibaldi. C'est lui dont le nom fait battre toutes les poitrines, et c'est lui qui est le lien qui réunit tant de gens de nationalités diverses, accourus pour défendre la République française. Il parcourt le pays dans une simple voiture, avec deux chasseurs seulement ; mais malgré ce simple appareil, il est signalé de loin, et partout on entend comme une vague rumeur : "c'est le général !". Partout aussi on se découvre avec respect, avec vénération. Quant à lui, il passe, saluant gravement ou souriant à quelque figure de connaissance. En un mot, il est comme un père au milieu de ses enfants.¹

Plus loin, dans un extrait diffusé le 28 décembre 1870 par la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, c'est encore « la fascination qu'exerce le général Garibaldi sur tout ce qui l'entoure » qui motive une partie des remarques du caporal helvétique. Si tous n'ont pas laissé de témoignages aussi explicites pour comprendre leur parcours, nul doute que le fait de côtoyer le général italien inspire la fierté d'autres volontaires étrangers. S'il a combattu dans les rangs de l'armée de l'Est de Bourbaki et Clinchant et non aux côtés du héros de Caprera, le Danois Wilhelm Dinesen est, par exemple, de ces enrôlés dont le souvenir offre une place particulière à la mémoire du chef de l'armée des Vosges. Dans son *Paris sous la Commune*, récit de son expérience française paru pour la première fois au Danemark en 1872, le capitaine scandinave regrette en effet l'intransigeance conservatrice du mois de février 1871, notant que le germe de la guerre civile

¹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 24 décembre 1870.

post-conflit est à chercher, entre autres erreurs politiques, dans le mépris manifesté à l'égard du soldat Garibaldi :

Dès son entrée en fonction, l'Assemblée nationale manifesta son hostilité à Paris et aux représentants des villes. Garibaldi, qui avait pourtant pris part à la guerre et qui avait été élu député, fut, d'une manière assez peu courtoise, récusé comme étranger. Victor Hugo saisit ce prétexte pour quitter l'Assemblée. D'autres suivirent son exemple.¹

La rancœur d'un officier ayant vécu le même sentiment d'abandon que le *condottiere* au lendemain de la signature de l'armistice (le 26 janvier) a beau être évidente, il n'empêche² : Dinesen voit en Garibaldi un chef utile à la défense nationale et dont le potentiel surpasse largement celui de nombre de piliers des armées mises sur pied dans les semaines suivant la catastrophe de Sedan³. Son compatriote de 22 ans originaire de Hjørring et qui fait le coup de feu dans les rangs de l'armée des Vosges à partir du mois de novembre 1870 ne dirait certainement pas autre chose. Parti du Danemark à la fin du mois d'octobre alors que les nouvelles de France n'étaient pas exactement propices à enthousiasmer le moindre francophile, le jeune homme se rend en effet en Angleterre puis au Havre avant de faire son chemin jusqu'à ce que l'on appelle alors communément (et à tort) « la légion étrangère de Garibaldi ». Ancien soldat du Pape, ce volontaire ne remplit *a priori* pas les critères du parfait Chemise rouge ; pourtant, c'est avec détermination qu'il traverse la France et qu'il bataille au début de l'hiver malgré la grande précarité matérielle de son unité (les enrôlés de ce détachement ne disposent alors, selon les nouvelles qu'il transmet à sa famille, que « d'un sac à pain, d'une casserole, d'un fusil à chargement par la

¹ L'édition des souvenirs de Dinesen utilisée dans le cadre de cette thèse est la seconde, datée de 1891. Cf. Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune, op.cit.*, p.123.

² Cette rancune est intacte et très régulièrement exprimée, encore, dans l'article qu'il rédige en 1887 pour la revue *Militært Tidsskrift*. Cf. Wilhelm Dinesen, « La défaite de la République française en 1870-1871, avec une attention particulière portée à l'armée de l'Est », *art.cit.* p.1-15.

³ La recherche de responsables à la débâcle française est une constante dans le témoignage de Wilhelm Dinesen. Les généraux et responsables politiques du temps de la défense nationale n'ont selon lui pas été à la hauteur de l'enjeu, trahissant le potentiel révolutionnaire et « jusqu'au-boutiste » des combattants français. Parmi les grands responsables pointés du doigt par Dinesen dans ses différents écrits, on notera surtout le gouverneur de Paris Louis Trochu, le général Bourbaki et le ministre Jules Favre. À l'inverse, Garibaldi et, surtout, Gambetta, bénéficient généralement des faveurs du Danois.

culasse et d'une cartouchière »). Naturellement, on ne peut imaginer une telle motivation sans un authentique respect à l'égard du général italien¹. Même chez ceux qui n'ont pas bivouaqué près de Garibaldi, le modèle de l'homme de Caprera peut servir de référence. Pour un autre Danois sous les drapeaux de la jeune république dont les impressions sont relayées par le *Dagbladet*, la présence de vétérans garibaldiens dans son régiment de Saint-Omer est ainsi un gage de qualité et de sérieux, comme si l'impression de vivre une expérience de « guerrier » dépendait aussi de la réputation de ses frères d'armes². Bien que son service se fasse exclusivement aux alentours de Paris (et donc loin de l'armée des Vosges), le Suisse Georges Guillaume semble lui aussi associer, d'une certaine manière, son statut de franc-tireur à la popularité des garibaldiens. Sa rencontre avec l'un d'eux le marque en tout cas suffisamment pour qu'il lui consacre une partie de ses souvenirs :

Dès l'âge de 16 ans, il partait pour faire avec Garibaldi la guerre des Deux-Siciles. Plus tard, il entra dans les zouaves et prenait part à la campagne de Crimée ; il revint conspirer avec Orsini, et fut emprisonné de longs mois, puis déporté à Lambessa, à Cayenne, puis en Guinée, d'où il parvint à se sauver. Il gagna San-Francisco, servit comme volontaire sous Juarez, et en dernier lieu fit l'expédition de Rome sous Garibaldi. Il n'y avait donc rien d'étonnant pour moi de le retrouver sous le costume de franc-tireur.³

En somme, le pouvoir d'attraction du général Garibaldi est évident et les soucis physiques qui sont les siens en 1870 ne changent rien à cette réputation. De là à dire que ces témoins ont rompu leur neutralité uniquement pour se mettre au service du général, il y a un pas que l'on ne peut certes franchir sans quelques précisions. Certes, la date d'arrivée en France et la motivation trahie par certains semblent aller dans le sens d'une adhésion consciente à l'effort spécifique des unités garibaldiennes ; c'est le cas du caporal Auguste Pellaux (qui, nous l'avons

¹ Il n'existe guère de copie de la lettre qu'envoie ce volontaire à sa famille. Seul un résumé de la correspondance est proposé par le *Dagens Nyheder* du 27 novembre 1870. C'est aussi ce journal qui donne quelques précisions quant au profil de l'individu.

² « Lettre d'un volontaire danois », n°II, Saint-Omer, 15 janvier 1871, *Dagbladet*, 23 janvier 1871.

³ Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, op.cit., p.77-78.

vu, quitte la Suisse au milieu du mois d'octobre) ou du relieur de Hjørring (dont les tribulations pour atteindre précisément les lieux de garnison des corps de Garibaldi témoignent d'une détermination effectivement inédite). D'un point de vue philosophique pourtant, le cheminement est plus complexe ; ainsi que l'on parfaitement souligné les biographes du *condottiere* et les historiens du volontariat international au second-XIX^e siècle, les unités commandées par l'homme de Caprera sont généralement hétéroclites et composées, à côté de fidèles partageant l'idéal garibaldien, de personnages aux origines sociales et politiques tout à fait diverses. L'armée des Vosges de l'hiver 1870-1871 n'échappe pas à la règle ; Pierre Milza rappelle bien combien les soldats formant ses bataillons « ne sont pas des militants exemplaires », entre les publicistes, écrivains, étudiants, artistes, professions libérales, employés de commerce, boutiquiers, artisans et autres repris de justice qui, dans leur cohabitation, renvoient en bien des points au souvenir de la troupe des « Mille » de 1860¹. Gauche révolutionnaire, républicanisme plus ou moins modéré, anarchisme, anticléricalisme et socialisme démocratique se côtoient donc dans un ensemble qui ne manque pas de susciter la méfiance des hommes du 4 septembre². C'est donc bien, dans ce cas, à la république nouvellement proclamée qu'il faut s'adresser pour découvrir le dénominateur commun de l'engagement de ces centaines de volontaires combattant auprès de Garibaldi ou manifestant un respect suffisamment évident pour le symbole qu'il représente. Car si nous verrons que l'enrôlement de certains précède bien la débâcle de Sedan et la chute de l'empire de Napoléon III, l'influence du 4 septembre paraît tout de même indiscutable dans le cheminement vers le front de nombre de candidats étrangers.

Le Danois Wilhelm Dinesen l'écrit avec précision : la proclamation de la république a joué à plein et les références à 1792 et à « la patrie en danger » ont effectivement titillé la conscience de volontaires de tous ordres touchés, quel que

¹ Pierre Milza, *Garibaldi, op.cit.*, p.610.

² Pierre Milza cite par exemple le général Michel qui, depuis Belfort, demande à la délégation de Tours de se méfier des « demandes de renforts » de Garibaldi, ce dernier étant de toute manière à la tête d'une troupe limitée qui, peu importe son dynamisme, ne semble guère être en mesure d'être décisive pour le sort de la France. Cf. *Ibid.*, p.611.

soit leur objectif personnel, par l'universalité du nouveau message français et par l'ouverture plus franche de ses armées à des éléments extranationaux¹. Lui-même est un soldat de l'après-Sedan puisque, assuré de la distante complicité du roi Christian IX qui lui promet de ne pas perdre le bénéfice de son grade en cas de départ vers la France, ce n'est qu'à la fin du mois de novembre qu'il s'embarque vers Dieppe *via* l'Angleterre². Lui-même ne cache pas, non plus, son attirance pour le phare républicain et démocratique, et ce malgré l'environnement pour le moins conservateur au sein duquel il a ses habitudes. Loin, certes, du romantisme anticonformiste qu'avaient tendance à célébrer ses quelques biographes³, Dinesen ne s'approche pas moins du constat de Giuseppe Garibaldi lorsqu'il explique, dans l'une des *Lettres de chasse* qu'il rédige plusieurs années après la guerre, que le « fracas des combats, le vrombissement de l'acier et le sifflement du plomb » sont justifiés par l'idéal du « droit des peuples⁴ ». Il serait même suspecté d'être un révolutionnaire par qui se contenterait de la lecture de quelques passages de ses écrits : ne s'improvise-t-il pas un brin garibaldien lorsqu'il ose dénoncer les membres du gouvernement de la défense nationale restés à Paris, qualifiés d'agent d'une « bourgeoisie honnête, cultivée, éclairée qui se prévalait de patriotisme et de libéralisme, qui parlait toujours le plus haut, qui se considérait elle-même assez intelligente pour diriger n'importe quoi et qui se distinguait par des discours ronflants qui ne veulent rien dire et dont les chefs dirigeants portaient des noms différents selon les lieux différents »

¹ Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, *op.cit.*, p.71-73.

² Dinesen avait déjà voulu se porter volontaire au sein des armées autrichiennes opposées à la Prusse en 1866. Il s'était laissé convaincre de ne pas tenter l'aventure avant l'obtention du grade de premier-lieutenant. Si ce grade est bien le sien en 1870, il lui faut d'abord s'assurer des bons offices de sa hiérarchie et du roi lui-même avant de prendre la direction de la France. Par l'intermédiaire de son oncle, l'ancien président du Conseil Christian Emil Frijs, et grâce à la réputation de sa propre famille (son père ayant brillamment commandé une batterie d'artillerie lors de la première guerre du Schleswig, entre 1848 et 1851), Dinesen obtient de Christian IX l'assurance de ne pas perdre le bénéfice de son statut. Voir Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.230-231 et 250-251.

³ Dans sa préface à l'édition française de *Paris sous la Commune*, Jean-François Battail évoque par exemple un Dinesen « exceptionnel », soldat « des hauts faits et des causes nobles » dont l'expérience militaire répondrait à son « idéalisme ». Cf. Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, *op.cit.*, p.10. Judith Thurman distingue quant à elle une figure « mélancolique et nonchalante » avide « de se frotter aux Prussiens » et motivée par un « anticonformisme » expliquant, notamment, ses quelques sympathies pour la Commune de Paris. Cf. Judith Thurman, *Karen Blixen*, *op.cit.* p.23-27. Remarquons que la notion « d'idéalisme » est également assumée par Bruno de Cessole, auteur d'une brève notice biographique consacrée à Dinesen dans le cadre d'un compte rendu de lecture des *Lettres de chasse* traduites du vétéran danois (Bruno de Cessole, « Boganis ou le bonheur dans les bois », *Jours de Chasse*, n°38, hiver 2009, p.152-162).

⁴ Wilhelm Dinesen, *Lettres de chasse*, *op.cit.*, p.87-88.

alors « qu'ils se ressemblaient tous¹ » ? Ne se confondrait-il pas avec la gauche la plus radicale en regrettant dans un article publié en 1887 le fait que la défense nationale française n'ait pas su s'en référer à « la guillotine de la Première République » (pourtant nécessaire pour « menacer » des « généraux malheureux » et « les hommes politiques bons à rien ») ou à la « guerre à l'épée jusqu'au dernier homme » dans la plus pure tradition de la fin du XVIII^e siècle² ? Et ne rejoint-il pas enfin Garibaldi dans l'indéniable respect qu'il témoigne sans cesse à l'égard de Léon Gambetta, cette figure de la délégation de Tours qui possède les qualités « d'un homme fort qui s'entend à l'organisation » et qui « croit en la victoire », deux conditions nécessaires au « rassemblement » des milliers d'acteurs quotidiens de la défense nationale³ ? Quoi qu'il en soit, la République du 4 septembre, en décrétant la levée en masse et en assumant l'effort à présent défensif d'une nation envahie, parle à Wilhelm Dinesen comme elle parle à bien d'autres candidats au coup de feu⁴. Chez certains, la volonté de rejoindre la cause spécifiquement incarnée par cette nouvelle République est explicitement revendiquée. C'est le cas du Suisse Schuler dont les impressions du Paris assiégé paraissent à Bienne en 1871 ; « période mémorable à travers les âges », son expérience de soldat est due, selon ses propres aveux, à « un amour vrai » allié à « une vivre sympathie » pour « le principe républicain », principe associé, au moment où il échange son brassard de la Croix-Rouge pour un fusil, à cette France acculée⁵. Tout au long de son récit, l'idéal républicain se confond avec les faits militaires et les Français, ces « patriotes et républicains », paraissent mériter son investissement personnel⁶. Depuis son atelier

¹ Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, *op.cit.*, p.62-63.

² Wilhelm Dinesen, « La défaite de la République française en 1870-1871, avec une attention particulière portée à l'armée de l'Est », *art.cit.*, p.10.

³ *Ibid.*, p.3. Dans ses mémoires, Garibaldi lui-même saluait le travail de la délégation de Tours et de son principal représentant, un homme qui, écrit-il, « secoua notablement la machine inerte du gouvernement, la galvanisa, et improvisa des moyens énormes » (*Mémoires d'un Chemise rouge*, *op.cit.*, p.378). Au sujet de la relation entre Gambetta et Garibaldi et de leur rôle respectif dans la mobilisation de plusieurs milliers de civils à l'automne 1870, on lira Jean Garrigues, *Les Hommes providentiels : Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012, p.237-238.

⁴ On lira par ailleurs, au sujet des motivations ayant guidé Dinesen vers la défense nationale française à la fin de l'année 1870, Gilles Vogt, « Quand un neutre prend les armes : Wilhelm Dinesen (1845-1895), un Danois dans la guerre franco allemande de 1870-1871 », *art.cit.*, p.65-76.

⁵ P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, *op.cit.*, p.3.

⁶ *Ibid.*, p.10.

d'imprimerie de Neuchâtel au début du mois d'octobre 1870, Georges Guillaume veut lui aussi répondre à la nouvelle donne politique du conflit franco-allemand :

Ce fut vers les premiers jours d'octobre que, gagné par l'effervescence populaire, je déposais mes outils paisibles, et résolu de reprendre la carabine, non plus pour tirer à la cible, comme dans nos joyeuses fêtes suisses, mais sur des poitrines ennemies. Je crus qu'il était de mon devoir de défendre le principe républicain, lorsqu'il était menacé.¹

L'impact de Sedan sur sa décision est très clair. Et il serait tout aussi décisif, selon lui, aux yeux de ses compagnons d'armes étrangers. Se souvenant notamment d'une soirée passée à discuter avec les membres de son bataillon, Guillaume écrit :

Peu de politique, par contre. La plus grande partie des francs-tireurs était peu lettrée, et ne savait guère les affaires de la France. "Nous avons la République, les Prussiens venaient l'attaquer, donc on devait se battre contre eux" ; voilà quel était leur raisonnement.²

Avec la révolution du 4 septembre, la guerre devait dans tous les cas « changer de face », une « guerre défensive » ayant remplacé celle menée par « la France bonapartiste et chauvine qui avait cru aller à Berlin³ ». Attablé dans un café d'Yverdon, Auguste Pellaux partage à n'en pas douter l'appréciation de son compatriote :

Le dimanche 22 octobre 1870, étant dans un café d'Yverdon, où l'on causait des événements qui se passaient en France, et pour ainsi dire à notre porte, l'on vint presque à se disputer, les uns tenant pour les Prussiens, les autres pour nos amis les Français. Une des personnes se trouvant là, sachant que j'étais revenu du service français (je m'étais engagé pour deux ans dans la légion d'Antibes lorsque je travaillais à Besançon), dit tout à coup : "Je suis sûr que P. ne repartirait pas !"

¹ Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, op.cit., p.44.

² *Ibid.*, p.176-177.

³ *Ibid.*, p.12.

Là-dessus, je lui répondis que les Français étaient républicains et par conséquent nos amis, que s'il voulait attendre cinq minutes j'allais chercher mes papiers et que je partirais le même soir. Il était environ neuf heures.¹

Surprenante, l'anecdote est de celles qui font la richesse des trajectoires de l'automne 1870 ; titillé, ce Suisse n'hésite pas à accepter le défi de son interlocuteur dans un raccourci philosophique associant l'épreuve des Français à leur républicanisme. Les confessions d'un Neuchâtelois stationné à Autun en décembre 1870 confirment la popularité de tels rapprochements dans le contexte bien particulier de la défense nationale. Alors qu'il s'émerveille de l'allure de son régiment et de la composition hétéroclite de l'armée des Vosges, le soldat croit bien savoir que ces gens « de nationalités diverses » se retrouvent dans une même situation car tous ont pour objectif de « défendre la république française² ». D'ailleurs, son combat tout entier paraît motivé par l'idée de donner à ses voisins des assurances constitutionnelles : de ces « rudes épreuves », la république « sortira victorieuse » et la guerre « lui aura permis de s'affirmer, de se régénérer, de s'illustrer par la délivrance prochaine du territoire, et de sceller son avènement par les plus grands sacrifices³ ». Parmi les dizaines de Danois dont nous avons mis à jour le parcours, plusieurs témoignent d'une réaction *a priori* comparable à celle de leurs homologues helvétiques vis-à-vis de la résonance du 4 septembre. Si les 31 lettres et 32 résumés de lettres d'enrôlés danois dépouillés dans le cadre de nos recherches ne se distinguent certainement pas par un républicanisme passionné (en réalité, hormis Wilhelm Dinesen, aucun Danois interrogé ne confesse explicitement l'un ou l'autre signe d'adhésion à l'idéal républicain), la date de départ pour le front des volontaires scandinaves peut indiquer, c'est évident, la réalité d'une décision comprise comme une réponse aux appels des hommes (républicains) de la défense nationale. Sur les vingt-sept Danois connus faisant le coup de feu sous l'uniforme français, dix au moins ont en effet quitté le Danemark après le 4 septembre 1870. Consciemment donc, ces combattants attendent la chute de l'empire pour

¹ Auguste Pellaux, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi*, *op.cit.*, p.5.

² C'est ce que dévoile la première partie de sa lettre adressée à sa famille et publiée par la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 24 décembre 1870.

³ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 décembre 1870.

proposer leurs services, comme si le signal pour l'aventure avait été donné et qu'un obstacle (psychologique ?) était soudainement levé. Au milieu du mois de septembre, en octobre et en novembre 1870 en tout cas, les articles de la presse danoise consacrés au volontariat se multiplient. On y trouve « le fils du fabricant de vêtements ambulant Modeweg », parti par navire vers Newcastle le 9 septembre, à 16h, pour « se rendre le plus vite possible en France où il se fera inscrire comme volontaire dans l'armée française¹ ». On y trouve la trace d'une femme cherchant à vendre « une vieille horloge du temps de Louis XIV » dans la plus grande précipitation afin, dit-on, de récolter suffisamment d'argent pour financer le voyage de son fils, marqué comme elle par « les malheurs de la France » et décidé à porter le fusil². On y découvre les expériences pour le moins chaotiques du « franc-tireur danois » dont les lettres sont publiées par le *Fædrelandet* et qui, lui aussi, s'est résolu à embrasser la cause de la défense nationale au mois de septembre³. On y observe le jeune relieur de Hjørring, embarqué pour l'Angleterre puis le Havre à la fin du mois d'octobre⁴. En janvier 1871, on lit des nouvelles de Jens Christian Nielsen, un homme de 24 ans résidant à Tøving (à Morsø) qui vient de sacrifier son héritage pour partir à son tour vers une France dont on n'attend alors plus grand chose⁵. On apprend aussi qu'un autre Danois s'est décidé à tenter l'aventure en défiant la neutralité de son pays au début du mois de décembre 1870 ; arrivé à Lille peu avant Noël, l'homme est enrôlé, prêt à oublier le confort de son cocon de Copenhague, dans les rangs de l'armée du Nord⁶. On y lit la lettre d'un étudiant qui, s'il « a longtemps témoigné l'ardent désir d'apporter son aide à la France combattante », n'en est pas moins parti « dans la semaine entre Noël et nouvel an », c'est-à-dire après près de quatre mois de mandat républicain et à un moment crucial et délicat dans la formation et le succès des armées mises sur pied par Gambetta⁷. Arrivé sur place, ce dernier a d'ailleurs l'honneur de faire la rencontre d'un autre jeune

¹ *Dagens Nyheder*, 10 septembre 1870.

² Cette histoire est publiée sous le titre « Une belle anecdote » dans le *Dagens Nyheder* du 5 septembre 1870.

³ Cette révélation intervient à l'occasion de la publication de la septième lettre du franc-tireur, dans le *Fædrelandet* du 19 janvier 1871.

⁴ *Dagens Nyheder*, 27 novembre 1870.

⁵ *Dagens Nyheder*, 11 janvier 1871.

⁶ « Lettre d'un volontaire danois à sa famille », Lille, 19 décembre 1870, *Fædrelandet*, 17 janvier 1871.

⁷ « Lettre d'un volontaire danois », Lille, 6 janvier 1871, *Dagbladet*, 15 janvier 1871.

compatriote qui, lui, s'est embarqué pour la France au mois de novembre¹. Consacré au volontaire Albert Læssøe, un neveu d'un vétéran d'Isted (1850) portant l'uniforme de l'armée de la Loire avant de rejoindre celle de Bourbaki au milieu du mois de décembre 1870, un article du *Dagens Nyheder* assume par ailleurs le fait de lier la réalité du volontariat militaire à l'impact moral et politique des nouvelles du début du mois de septembre ; selon le rédacteur qui offre quelques nouvelles du lieutenant Læssøe, l'homme n'est en effet qu'un soldat « parmi les Danois qui, après la bataille de Sedan, se sont hâtés pour aider la France aux abois² ». À lire enfin les rapports de l'Administrateur de la Sûreté publique belge et les notices rédigées par les agents du ministère de la Guerre, nul doute que la résonance de l'après-Sedan frappe aussi les consciences des candidats à l'enrôlement originaires de Belgique. D'après les documents conservés au Musée Royal de l'Armée, la question du statut des Belges au service des belligérants ne se pose qu'à partir du début du mois de décembre et jusqu'à l'armistice de la fin du mois de janvier 1871 ; puisque les rapports d'internement du début du mois de septembre ne mentionnent *a priori* aucun sujet belge portant les armes d'une armée étrangère en campagne, ce n'est en effet que durant l'hiver qu'il est établi que « les Belges qui ont servi dans une armée belligérante ne peuvent être internés lorsqu'ils désertent pour passer en Belgique ». Un cas, discuté les 9 et 10 décembre 1870, est certainement parlant : tandis que des Belges sont arrêtés aux côtés d'internés français à Gand, on apprend que ces volontaires (qui affirment avoir déserté) « avaient pris un engagement il y a trois mois », c'est-à-dire dans les jours suivant la proclamation d'un régime républicain. Retenus par le commissaire chef de Police de Gand, ils sont d'ailleurs séparés de leurs compagnons d'armes français et libérés sur ordre direct du ministre de la Guerre³.

¹ « Lettre d'un volontaire danois », n°II, Saint-Omer, 15 janvier 1871, *Dagbladet*, 23 janvier 1871.

² *Dagens Nyheder*, 13 mars 1871.

³ MRA, 1870/1871, 19/14, n°130 (pièces n°1 et 2). La question se pose à nouveau en janvier suite à l'arrestation de Belges en armes à la frontière, Belges qui ne semblent pas être en mesure de justifier leur nationalité. Par une circulaire du 24 janvier 1871, le ministre de la Guerre indique alors aux lieutenants-généraux commandant les divisions territoriales l'autorisation de « relâcher » ceux qui seront capables de prouver leur identité (un interrogatoire doit être mené afin que l'Administrateur de la Sûreté publique soit en mesure de trancher et d'ordonner leur libération). Voir la pièce n°6 du même dossier.

En entrant sur le territoire français après le 4 septembre 1870, ces volontaires suisses, danois et belges se mettent au service d'une république et des hommes qui en assument la direction. Peu importe qu'ils n'expriment pas tous la même passion pour l'idée républicaine ; tous semblent avoir consciemment attendu la chute du Second Empire pour embrasser la cause qui leur semble digne d'efforts. Bien sûr, l'exemple des Danois prouve, au-delà de la seule appréciation constitutionnelle, l'impact évident du choc militaire de Sedan. Il n'est pas rare en effet de lire dans les récits d'enrôlés combien l'infortune de la France a pu, avant toute considération strictement politique, susciter l'émotion de personnalités déjà prêtes à concourir au redressement d'une nation dont on pleure les malheurs depuis le début du mois d'août. En proposant un service régulier, en appelant à l'adhésion d'étrangers auxquels des grades peuvent être offerts et en multipliant les discours à portée universelle, les hommes du gouvernement de la défense nationale parviennent donc d'une certaine manière à profiter de l'excitation générale et à envoyer une sorte de signal de départ aux extranationaux les plus motivés. C'est donc dans ce contexte mêlant excitation politique, écho historique d'une guerre surprenante et expression d'une certaine tristesse à l'égard d'infortunés français que des dizaines de neutres se décident enfin à défier la neutralité de leur pays et de leur armée d'origine. En endossant l'uniforme français, ils renoncent instantanément à l'impartialité bien sûr, mais aussi, pour ceux qui servaient déjà l'autorité militaire de leur État, à leurs responsabilités en tant que soldats de Belgique, du Danemark ou de la Suisse. Naturellement, il faut pour cela croire en la légitimité de son propre engagement et en la sincérité de l'effort défensif français. Tout comme il faut croire, par extension, en la nécessité de stopper l'avancée allemande et de mettre un terme à des années de triomphe de la perception prussienne des nationalités et de la distribution des territoires.

II. 3. 3. Pour la France ou contre la Prusse ?

Impossible d'effleurer les motivations des volontaires danois, suisses ou belges sans évoquer, à côté du phare français, l'influence plus spécifique de la réputation prussienne (et allemande) sur leur décision de prendre part au conflit. Toujours à propos du mois de septembre et de sa résonance auprès des candidats à l'enrôlement, il semble d'ailleurs nécessaire, dans un premier temps, de rappeler le contexte « public » dans lequel évoluent les volontaires avant leur départ. Naturellement, le choc de Sedan a des répercussions qui dépassent les seules observations de ceux qui, les armes à la main, sont prêts à se rendre sur le théâtre de guerre. Presse, gouvernements, commentateurs de tous ordres et opinion publique sont frappés par la nouvelle au même titre que le sont Giuseppe Garibaldi, ses lieutenants ou les partisans républicains disséminés à travers le continent européen. Car si la défaite de la France impériale était prévisible depuis, disons, le milieu du mois d'août 1870 (l'encerclement de Bazaine est à ce titre déterminant), le désastre de Sedan ne représente pas moins une sorte de signal aux yeux des témoins de l'affrontement débuté quatre semaines plus tôt ; l'empereur captif, une grande partie de son armée anéantie, ses soldats prisonniers ou internés, son plus brillant général (aux yeux du public¹) enfermé dans une forteresse de Metz qui ne peut plus compter que sur elle-même pour se libérer et la capitale, Paris, se préparant à l'épreuve d'un siège, c'est tout un ouvrage politique et culturel que l'on regarde s'effondrer avec impuissance et – chose pour le moins nouvelle dans certains pays – tristesse. Sedan, c'est le grand triomphe prussien. C'est la célébration de Guillaume² et,

¹ À Copenhague, le *Dagens Nyheder* du 15 août 1870 loue par exemple les qualités de Bazaine dont « le talent militaire » serait « craint » par n'importe quel adversaire. Les Français seraient d'ailleurs, sous son commandement, prêts à livrer « une bataille aux Prussiens » au-delà de Nancy.

² Astucieusement reproduit par Berlin, le télégramme qu'adresse Guillaume à la reine Augusta depuis Varennes, le 4 septembre 1870 au matin, se répand notamment à travers le continent dès le 5 septembre. Ce jour-là, il gagne en effet les colonnes des éditions spéciales imprimées dans l'urgence par des rédactions vivant dans l'excitation de l'instant. Bien choisis, les termes du roi de Prusse appuient cette idée de triomphe militaire, politique et populaire : « Quel moment émouvant que celui de ma rencontre avec Napoléon III ! Il était abattu, mais digne et résigné. Je lui ai assigné, comme séjour, le château de Wilhelmshöhe, près de Cassel. Notre rencontre a eu lieu dans un petit château situé devant les glacis de Sedan du côté de l'ouest. De là j'ai passé à cheval la revue de l'armée autour de Sedan. Vous pouvez vous imaginer l'accueil qui m'a été fait par les troupes. Il était indescriptible. À la nuit tombante, j'ai terminé ma course à cheval qui avait

surtout, la démonstration de son redoutable chancelier. Sedan, c'est de plus le signe d'une promenade militaire aussi surprenante que retentissante ; un symbole de supériorité des armes allemandes et de la potentielle fragilité de n'importe quelle armée du continent amenée à s'y frotter. Mais Sedan, c'est aussi le point de départ de la révélation des véritables buts de guerre allemands, buts qui, jusque-là, n'étaient débattus qu'à l'aune de rumeurs véhiculées par la presse officieuse basée dans quelques cités prussiennes. Le 13 septembre 1870 en effet, la circulaire que transmet Bismarck aux représentants nord-allemands à l'étranger ne masque plus les intentions de Berlin : l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine devient la principale condition de paix et est présentée par le cabinet vainqueur comme un gage indispensable de « sécurité ». Dans une Europe où l'on a plutôt tendance à se méfier du nouveau gouvernement français (le souvenir de la république ne prête pas forcément à l'optimisme sur un continent où les monarchies sont majoritaires et où les dérives françaises de la fin du XVIII^e siècle sont largement enseignées¹), cette revendication territoriale est un tournant puisqu'elle engendre un frottement moral qui éclipse partiellement les réserves vis-à-vis de la république pour les remplacer par des témoignages de méfiance à l'encontre d'une puissance que l'on sait maintenant annexionniste. Pauline Piettre a très bien montré, par exemple, combien l'opinion britannique avait profité des bouleversements politiques du mois de septembre pour regarder la France sous un angle nouveau. Le *Morning Post* (du 24 septembre), le *Daily Telegraph* (qui, le 23 septembre, explique qu'il n'est pas acceptable « d'imposer la loi prussienne à une population hostile ») et même le *Times* (du 2 septembre), mais aussi lord Granville (qui écrit que « son cœur

duré 5 heures, mais je ne retournerai à Varennes que dans une heure. Que Dieu nous accorde son aide encore dans l'avenir ! Guillaume. »

¹ En Angleterre, le *Sunday Times* du 18 septembre regrette par exemple la disparition du régime impérial, « le seul qui pouvait conclure convenablement la paix », et s'en prend au « fanatisme impulsif » et à la « vanité imprudente » du nouveau pouvoir de Paris (cité par Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.59). Au Danemark, la francophilie de la presse ne résiste pas toujours à l'examen de la proclamation de la République du 4 septembre. Le *Berlingske Tidende* du 10 septembre est ainsi formel : « La République a par deux fois apporté à la France non pas la liberté, mais l'anarchie et le despotisme. » Le 6 septembre, le *Fædrelandet* (dont les liens avec le courant national-libéral l'invitent à souhaiter le sursaut français) ne peut, lui non plus, s'empêcher de qualifier le résultat du 4 septembre de « nouvelle décourageante pour les amis sincères de la France », les hommes au pouvoir étant selon lui « inexpérimentés » et plus adeptes de « mots violents » que d'actes d'affection envers leur patrie.

saigne pour les souffrances de la France »), certains libéraux et des conservateurs rassurés de voir la république acceptée par les Français ; les confessions troublées sont réelles et marquent une rupture indiscutable avec les dynamiques observables en Angleterre durant l'été 1870¹. Même dans un État modéré comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne peut donc apparaître comme le nouvel agresseur et la France, par opposition, comme une victime mobilisée, quel que soit son modèle institutionnel, pour la défense de son territoire. Cette appréciation schématique née des extraordinaires événements de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre, on la retrouve chez plusieurs volontaires dont nous avons interrogées les motivations. On la retrouve notamment chez les Suisses dont nous connaissons le parcours, ces derniers partageant l'humeur générale relative aux conditions de paix et n'étant pas insensibles, en prime, à l'émotion engendrée dans leur pays par le sort malheureux d'Alsaciens et de Strasbourgeois (alors victimes d'un siège médiatisé, nous l'avons vu) qu'ils connaissent bien. Ainsi par exemple, lorsque le dimanche 22 octobre 1870, le jeune Auguste Pellaux discute de la guerre avec ses camarades de table dans une taverne d'Yverdon, il s'oppose très clairement à ses interlocuteurs « tenant pour les Prussiens », avouant même que la troupe « vint presque à se disputer ». Pis encore, c'est face au défi lancé par l'un d'eux que le Vaudois se décide à faire ses bagages et à partir dès le lendemain². Plus loin le chant qu'il affirme avoir entonné lors des marches de jour confirme d'ailleurs cette dimension de défiance à l'égard de l'ennemi de la France :

La victoire chantant nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas,
Et du Nord au Midi la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France !
Rois ivres de sang et d'orgueil,
Le peuple souverain s'avance,
Tyran, descendez au cercueil !

¹ Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.59-60 et 63-65.

² Auguste Pellaux, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi*, *op.cit.*, p.5.

La République nous appelle,
Sachons vaincre et sachons mourir ;
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.¹

La République française est donc une chose, mais la volonté de blesser des « tyrans » et autres rois conquérants prend une ici une place tout aussi déterminante. Chez Schuler qui observe, le fusil en bandoulière, le système de défense de Paris, l'impression est similaire. Très vite dans son récit, le Suisse qualifie le Prussien « d'ennemi » et s'efforce de justifier cette chasse aux espions qui a la cote dans la capitale au milieu du mois de septembre :

Chaque jour, chaque heure même, l'on arrête quelque individu aux allures suspectes ; parfois c'est à tort, parfois cependant l'interrogatoire que l'on fait subir au prévenu justifie amplement les précautions prises. (...) Prenez garde, curieux que la nature a gratifiés d'une chevelure blonde, d'une barbe tirant sur le rouge. Tâchez que vos yeux bleus n'aient pas trop l'air de fouiller l'horizon ; ne parlez pas allemand, et ayez soin de ne pas trop laisser voir votre lunette, votre carte et votre carnet de notes.²

Au-delà de préjugés physiques ici compris négativement, c'est bien un exercice de légitimation que propose Schuler ; légitimation d'un combat mené contre un « ennemi » d'abord, et légitimation, aussi, d'une tendance à la paranoïa lorsque celle-ci oriente ses attentions vers des Allemands qui, peu importe leur honnêteté, doivent être considérés comme dangereux. Politiquement, ses explications rejoignent par ailleurs la dénonciation d'un régime prussien « militariste » et d'une « main de fer » dont le triomphe signifie la consécration européenne de la monarchie et de l'annexionnisme aux dépens d'un libéralisme jusque-là florissant :

Quelles sont les raisons qui poussent la Prusse à rejeter les propositions de Jules Favre ? Pourquoi Bismarck tient-il tant à annexer à l'Allemagne les deux provinces

¹ *Ibid.*, p.25.

² P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, *op.cit.*, p.7.

de l'Est, provinces qui ont montré leurs sympathies françaises sur le champ de bataille ? Est-ce dans l'intérêt de la paix européenne que le roi Guillaume, exigeant Strasbourg et Metz, veut humilier la France et lui enlever tout moyen d'attaque ? Ou bien tout cela n'est-il qu'un prétexte pour remettre la jeune République sous le joug d'un gouvernement monarchique qu'on lui imposerait par la force ? (...) Supposons un instant que la Prusse reste victorieuse, que la France soit forcée d'accepter un tel gouvernement monarchique qu'il plairait à Bismarck de lui imposer : quel serait l'avenir réservé à la Suisse, si le tout puissant Guillaume rêvait une rectification de frontière quelconque ?¹

En somme, l'opposition à la Prusse est une raison suffisante pour combattre aux côtés de la France de la défense nationale, et la Suisse dans son ensemble devrait d'ailleurs, selon ce volontaire passionné, envisager le fait de « tirer l'épée » afin de « vaincre, sinon succomber avec honneur² ». Plus mesuré et guidé surtout par son attachement envers le principe républicain, Georges Guillaume ne va pas jusque-là ; le récit de sa vie de franc-tireur est plutôt rythmé par les espoirs déçus de combattants idéalistes et par les signes manifestes d'une société française en marche vers la guerre civile. Il n'empêche, la « menace » qui pèse sur la république qu'il admire tant est bien allemande et, à ce titre, l'ennemi est tout indiqué³ ; en cela, son engagement antiallemand, s'il est réel, est principalement opportuniste puisqu'il doit permettre, dans le meilleur des cas, d'affermir un jeune et fragile régime républicain.

Au fond, cet opportunisme paraît naturel pour qui choisit de se démarquer de la neutralité de son État d'origine pour porter le fusil sur un champ de bataille aussi redoutable que l'est celui de la France de *l'Année terrible*. Le républicanisme des uns explique la condamnation des autres, comme si la désignation de l'ennemi prussien était une fatalité inhérente au contexte dans lequel s'est formée cette nouvelle république. D'ailleurs, c'est là l'un des principaux arguments des hommes du 4 septembre dans le refus qu'ils opposent

¹ *Ibid.*, p.39-40.

² *Ibid.*, p.40.

³ Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, *op.cit.*, p.44 et 176-177.

aux exigences du duo Bismarck-Guillaume¹ : Jules Favre ne prend-t-il pas l'Europe à témoin dans la fameuse circulaire du 6 septembre qui précise que la République française hérite d'une guerre qu'elle n'a pas voulue et que le roi de Prusse serait seul responsable de sa poursuite, ce dernier ayant assuré ne pas combattre le peuple français (maintenant « libre ») mais bien la dynastie qui était à sa tête jusqu'à la catastrophe de Sedan² ? Cette utilisation opportune de l'affrontement franco-allemand et, donc, de la perception négative de l'élément prussien, est une tendance que l'on retrouve assez nettement chez les Danois volontaires. Le récit du vécu du printemps de l'année 1871 au sein de la société danoise nous l'apprendra plus loin : les ponts jetés entre le malheur de la « patrie » en 1864 et l'épreuve des Français en 1870 sont nombreux et mobilisent aussi bien les journaux que les responsables politiques, les observateurs plus distants ou, bien sûr, les francs-tireurs et soldats servant au sein des armées françaises. De 1864 à 1870-1871, l'ennemi est en effet identique ; il s'agit de la Prusse et de ce qu'implique la politique extérieure de son charismatique chancelier. Dans un pays où le souvenir des duchés perdus aux dépens de la Prusse est devenu, depuis 1864, un trait constitutif de l'identité des cercles politiques et militaires (il est par exemple le ciment du parti national-libéral, qui souhaite porter la question sur le plan international) et où le moindre journal consacre à ces territoires enlevés des rubriques spécifiques et régulières visant à maintenir le lien entre les populations danoises séparées par une frontière (intitulées « Hertugdømmerne », « Fra Slesvig » ou « Fra Sønderjylland », ces rubriques apparaissent au minimum une fois par semaine dans le *Berlingske*, le *Folkets Avis* ou le *Fædrelandet*), nul doute que l'impartialité paraît impossible et que l'idée de rancœur guide, par extension, les pas décidés des candidats à l'enrôlement. Au Danemark peut-être plus qu'ailleurs, la question « pour la France ou contre la Prusse ? » dicte en tout cas très naturellement le cheminement de l'historien soucieux de donner un sens philosophique au choix

¹ Loin des récits faisant de Bismarck le seul instigateur de la stratégie allemande au sujet des conditions de paix, nous savons maintenant que Guillaume se tenait parfaitement informé de la moindre discussion accordée par son chancelier à l'un ou l'autre plénipotentiaire français. Pierre Milza en fait notamment mention à propos de l'entrevue de Ferrières, en septembre 1870. Cf. Pierre Milza, *L'Année terrible : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, op.cit., p.130.

² La circulaire est notamment reproduite par Joseph Reinach (*Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Léon Gambetta (4 septembre 1870-6 février 1871)*, op.cit., p.9-12).

français fait par certains. C'est en posant cette question aux documents d'archives traités qu'une première particularité vient d'ailleurs titiller l'attention du chercheur ; le cas des volontaires danois offre, dans les faits, un contre-exemple parfait à ce « phare républicain » longtemps compris (parfois avec raison, nous l'avons remarqué) comme le point de départ du volontariat militaire international de la guerre de 1870. Dans un contexte propice aux élans francophiles et à l'expression d'une germanophobie à peine dissimulée, nombreux sont en effet les Danois qui, dès les jours suivant le vote des crédits de guerre par le Corps législatif français, semblent tout à fait prêts à renforcer les rangs de la France impériale. Révélatrice est à ce titre la publication d'une notice d'information dans le *Dagens Nyheder* du 25 juillet 1870 ; intitulée « Danske Frivillige til den franske hær » (les volontaires danois pour l'armée française), la notice est une réponse aux « nombreuses demandes » adressées à la rédaction « à propos des modalités selon lesquelles devront se faire les volontariats ». En trois points, le journal y explique avoir contacté l'ambassadeur français qui, s'il n'a guère reçu d'ordre quant à la gestion de tels enrôlements, conseille tout de même aux candidats au départ de prendre « la voie maritime vers Le Havre » pour rejoindre la France et se rendre à Besançon où, pense-t-il, une « légion étrangère de 4000 hommes sera formée¹ ». Si ces « nombreuses demandes » ne se sont pas toutes converties en engagement effectif, certains n'ont effectivement pas attendu le signal de Sedan pour proposer leurs services aux autorités militaires françaises et pour participer – n'est-ce pas là le plus important ? – à un conflit susceptible de mettre à mal la Prusse, ce voisin et bourreau d'autrefois. C'est le cas par exemple d'un jeune homme de 19 ans que mentionne le même *Dagens Nyheder* dans son édition du 4 septembre. Ce Copenhagois aurait ainsi reçu dans les derniers jours du mois d'août « un passe pour chercher une place dans les rangs des braves » amenés à défendre la capitale française, et les raisons de sa détermination seraient pour le moins explicites :

¹ L'ambassadeur français à Copenhague, le vicomte de Saint-Ferriol, regrette par ailleurs à cette occasion le fait de ne pas pouvoir assumer le financement du voyage des Danois volontaires. Il avoue également avoir obtenu la nouvelle annonçant la formation d'une légion étrangère à Besançon par l'intermédiaire de journaux, et non de rapports officiels.

Ainsi agit-il non seulement par admiration pour la France et pour sa juste cause, mais aussi par haine pour les Allemands et dans le but de venger divers membres de sa famille proche qui ont trouvé la mort dans le combat du Danemark pour le Schleswig. Ainsi a-t-il perdu un frère à Dybbøl durant la dernière guerre, un frère qui avait eu l'occasion de se rendre mais qui a préféré trouver la mort sur le champ de bataille.

C'est le cas, aussi, du comte Wilhelm Sponneck, un jeune homme ayant déjà combattu en 1864 (au sein de la 8^e brigade, tristement célèbre pour sa défense désespérée de la forteresse de Dybbøl¹) et qui profite de l'excitation des premiers jours de conflit pour faire ses bagages et pour participer aux batailles des alentours de Metz au mois d'août 1870². Dans le même esprit, peut-être pouvons-nous citer Emile Arendrup, un médecin de formation dont les journaux de Copenhague annoncent le départ dès le 27 août et dont l'exemple (il cherche à s'enrôler dans l'armée française, possiblement auprès du service de santé) paraît inspirer d'autres praticiens résolus à soutenir la puissance s'opposant à la Prusse³. Et pourquoi ne pas ajouter le général Waldemar Raasløff lui-même, vétéran des deux guerres du Schleswig et ministre de la Guerre du Danemark jusqu'en mai 1870 ? N'est-il pas en effet à Paris au mois de juillet, visitant Napoléon III les 15 et 17 pour l'assurer de l'adhésion de l'armée et de l'opinion à la cause impériale ? S'il ne s'engage pas personnellement, nul doute que le général comprend, opportuniste, l'intérêt que peut représenter un affrontement véritablement international avec l'ennemi de 1864⁴. En additionnant le concours

¹ Le 18 avril 1864, l'assaut des fantassins prussiens sur la forteresse de Dybbøl (assiégée depuis huit semaines) submerge les quelques milliers de défenseurs danois. Si la bataille ne met pas directement fin à la guerre, cette défaite fragilise l'armée danoise au point de faire du reste de la campagne militaire austro-prussienne une simple formalité. Acculé, envahi, incapable de défendre son territoire autrement que par quelques succès navals, le gouvernement danois est bien forcé de signer la paix le 30 octobre 1864.

² Au-delà des confidences de Wilhelm Dinesen à son sujet, on trouve la trace de Sponneck et de son parcours en France dans une brève du *Dagens Nyheder* du 25 février 1871.

³ C'est en tout cas ce qu'explique le *Dagens Nyheder* du 27 août 1870 dans un article qui rappelle aux candidats à l'enrôlement au sein des services de santé qu'il est préférable d'emporter « les papiers adéquats » permettant de justifier leur expertise.

⁴ Sur la démarche privée de Raasløff, rappelons l'existence de la la synthèse proposée par Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.164-165. À partir d'octobre 1870, son influence supposée sur l'insistance française de la fin du mois de juillet et du début du mois d'août est par ailleurs discutée sur les bancs du parlement danois. Voir *Rigsdagstidende : Forhandlinger paa Folkethinget, Ordentlig*

immédiat de nombreux danois de Paris¹, on comprend combien Sedan et le 4 septembre ne représentent pas forcément le seul signal motivant les Danois à prendre les armes en faveur de la France. Dans un contexte national résolument francophile car misant sur une internationalisation des revendications danoises relatives aux conséquences culturelles et territoriales de l'humiliation de 1864, l'enthousiasme estival peut suffire à faire le pari d'une nouvelle opposition frontale avec un voisin prussien que l'on sait réticent à l'idée de trouver une solution négociée à la question du Schleswig. De fait, la germanophobie s'exprime très tôt chez ceux qui se lancent dans l'aventure française, en témoigne ce Copenhagois de 19 ans dont on dit qu'il cherche à « venger » les membres de sa famille tombés sous les balles allemandes durant la guerre des Duchés. Chez ceux qui attendent le mois de septembre et qui profitent des perspectives offertes par le gouvernement de la défense nationale, les confessions antiallemandes ne sont par ailleurs pas moins rares. Si la question « pour la France ou contre la Prusse ? » devait par exemple être posée à Wilhelm Dinesen par l'un de ses compagnons d'armes français, nul doute que le soldat originaire du Jutland y répondrait avec un brin d'embarras. Dans ses écrits, ce dernier ne dissimule en effet nullement sa méfiance envers le gouvernement de la défense nationale auquel il a pourtant proposé ses services ; oui, Gambetta est un « patriote énergique et agité » dont le travail doit être salué, mais les « bourgeois » s'étant « autoproclamés » ministres du nouveau cabinet n'ont pour légitimité que d'être des citoyens de Paris et leurs faiblesses sont trop nombreuses pour assurer le sursaut général souhaité. Critique, Wilhelm l'est d'ailleurs jusqu'aux dernières heures de son expérience :

Samling 1870-1871, Copenhague, J.H. Schulz, 1872, vol.1 p.31, 130-131, 4428-4431, 4433-34, 4441-4457, 4474, 5276 et vol.2, p.897-901, 904-914.

¹ Nombreuses sont les allusions à l'action (charitable ou militaire) des Danois de Paris dans la presse du royaume. On lira par exemple le *Fædrelandet* du 14 septembre 1870 (au sujet de la formation d'une ambulance scandinave), le *Dagbladet* du 20 février 1871 (qui présente notamment un « petit corps de volontaires scandinaves » s'étant distingué, les armes à la main, durant le siège de la capitale) ou le *Dagens Nyheder* du 12 mars 1871 (qui fait le bilan de la guerre telle qu'elle fut vécue par un Danois habitant Paris). La principale lecture permettant de mettre un nom sur le visage d'une partie des Danois de la capitale française dans le troisième quart du XIX^e siècle reste, à ce jour, l'ouvrage dirigé par Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, 336p. Au-delà de la contribution « politique » de Povl Bagge, on s'arrêtera notamment, dans cet ouvrage, sur la synthèse de Paul V. Rubow sur « les écrivains danois à Paris entre la Restauration et la III^e République » (p.167-214).

Pourvu qu'en France le pouvoir ne tombe plus jamais aux mains des "avocats".
Puissent les autres nations en tirer la leçon – c'est le seul avantage que je puisse
trouver dans l'action du gouvernement de la Défense nationale.¹

Difficile, donc, de penser que l'auteur de ces lignes se soit battu sous l'uniforme français dans le seul but de consolider le régime du 4 septembre (d'autant plus que lorsqu'il débarque en France au début du mois de décembre, trois mois de dépêches et de brèves lui ont déjà permis de mesurer le crédit militaire de la jeune république). Non, la motivation de Dinesen est décidément à chercher ailleurs, dans les souvenirs encore difficiles de sa première confrontation avec l'armée prussienne, en 1864. Capitaine de la 8^e brigade, Dinesen était des derniers défenseurs de la forteresse de Dybbøl lors des ultimes assauts allemands du 18 avril 1864 ; aux côtés de son compagnon Wilhelm Sponeck, il avait pu mesurer l'extraordinaire potentiel militaire de ses adversaires, affrontant près de 40 000 soldats et s'abritant tant bien que mal des centaines d'obus tirés par l'ennemi. 4800 blessés et tués plus tard², il ne restait au jeune homme que la vision de « morts et blessés [qui] couvraient le champ de bataille », la résonance du « feu ennemi [qui] venait de tous les côtés » et le constat d'un régiment décimé à l'allure « désastreuse³ ». Sur les champs de bataille de France, six ans plus tard, la rancune de Dinesen est de fait évidente ; exprimée avec spontanéité, elle répond plus généralement à ce « sentiment d'échec collectif » commun à « toute une génération » (celle des vétérans de 1864) que se permet alors de remarquer le critique littéraire Georg Brandes⁴.

¹ Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, *op.cit.*, p.114.

² Spécialiste des batailles de la guerre de 1864, Tom Buk-Swienty rappelle que le nombre exact de tués lors de la prise de Dybbøl est impossible à connaître tant les rapports officiels sont incomplets. Il évalue tout de même ce nombre, côté danois, à « 800 à 1000 individus », contre « près de 300 » tués côté prussien. En ce qui concerne la seule 8^e brigade, l'historien évoque 1416 soldats neutralisés. Cf. Tom Buk-Swienty, *Schlachtbank Düppel (18. April 1864)*, Berlin, Osburg Verlag, 2011, p.312-314.

³ Ces impressions proviennent du récit *Fra Ottende Brigade (la Huitième Brigade)* proposé par Wilhelm Dinesen en 1889. Des extraits (reproduits ici) de ce témoignage ont notamment été publiés par Gert Laursen dans le cadre d'un article synthétique consacré à la bataille de Dybbøl sur le site internet *Dansk Militærhistorie* (voir Gert Laursen, « Kampen ved Dybbøl », <http://milhist.dk/slaget/kampen-ved-dybbol/>, [consulté le 17 août 2017]). La version utilisée dans le cadre de cette thèse est celle de 1945 (Copenhague, Gyldendal, 80p.). Notons que les travaux entrepris en 2013 par Tom Buk-Swienty au sujet de la vie de Dinesen ont engendré un regain d'intérêt pour une partie de l'œuvre du Danois, intérêt qui s'est notamment traduit par la réédition de la *Huitième Brigade* (Copenhague, Lindhardt og Ringhof, 2013, 80p.).

⁴ Cité par Judith Thurman, *Karen Blixen*, *op.cit.*, p.26.

Surtout, elle surpasse parfois les considérations politiques ou philosophiques, s'imposant comme un facteur perceptible et prédominant de service militaire. Alors qu'il s'apprête à marcher vers le front au sein de l'état-major du 18^e corps de l'armée de Bourbaki, Dinesen ne masque en effet guère son impatience : « Je pense que d'ici deux jours nous verrons les Allemands et j'espère que nous leur infligerons une belle déculottée », écrit-il, remonté, à un ami resté au Danemark¹. Dans l'excitation des faits de guerre, sa rancœur ne faiblit pas. Le 30 janvier 1871 à Pontarlier, le Danois accuse les Allemands de profiter de l'armistice tout juste signé pour mieux attaquer les Français : « L'ennemi ignore l'armistice, c'est probablement une mauvaise ruse allemande. » Le lendemain, il insiste : « Ils me disent "nous sommes amis, armistice!", encore un mauvais tour bien allemand. ² » Même plusieurs années après les faits, loin de l'aigreur accompagnant très logiquement un soldat d'une armée vaincue et forcée de battre retraite dans des conditions difficiles, l'humeur antiallemande de Dinesen ne semble guère altérée. N'écrit-il pas que les Allemands « tiraient sur ceux qui voulaient se rendre » et qu'il ne « voulaient pas accepter la fin des combats » dans un article publié en 1887³ ? Et ne prend-t-il pas, en 1891 encore, le contre-pied de la littérature de l'époque en s'attaquant avec vigueur à l'Allemagne accusée d'avoir « laissé Paris et Versailles s'entretuer » avec « une secrète joie » lors de la guerre civile du printemps de l'année 1871⁴ ? Indiscutablement, lorsque Jean-François Battail voit en ce volontaire un opposant « farouche » à « l'idée d'une domination allemande en Europe⁵ », il y a une part de vérité que l'historien ne peut ignorer. L'opportunisme d'un homme cherchant à soigner la douleur morale née de sa première confrontation – dramatique – avec l'élément prussien est indéniable ; d'ailleurs, le fait qu'il ait cherché à servir l'armée

¹ Wilhelm Dinesen, *Lettre à Fritz*, Chagny, 27 décembre 1870. Cette lettre fait partie d'un corpus de quatre lettres obtenu par l'intermédiaire de Tom Buk-Swienty au printemps 2011. Trois de ces lettres sont adressées par Dinesen à sa sœur, Thyra (le 24 janvier 1871 depuis Saint-Claude, le 15 mars depuis Argenton et le 21 juin depuis Versailles). Une est destinée à un ami, Fritz (depuis Chagny le 27 décembre 1870).

² Wilhelm Dinesen, *Agenda*, Pontarlier, 30 et 31 janvier 1871.

³ Wilhelm Dinesen, « La défaite de la République française en 1870-1871, avec une attention particulière portée à l'armée de l'Est », *art.cit.*, p.16.

⁴ Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, *op.cit.*, p.125. Dans les années 1880-1890, la tendance est plutôt à la valorisation de l'ennemi dans une littérature qui tend à glorifier la défense française après le 4 septembre. Cf. Jean-François Lecaillon, *Le Souvenir de 1870. Histoire d'une mémoire*, *op.cit.*, p.85-109.

⁵ Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, *op.cit.*, p.11.

autrichienne au printemps de l'année 1866 suffit à témoigner de la ténacité de cet état d'esprit¹. Si le « droit des peuples » est, nous l'avons vu, l'une des raisons de sa présence en France, ce droit serait donc d'abord celui du peuple danois qui, après 1866 et le pari autrichien, n'a de toute manière d'autre choix que de confier ses espoirs au nouvel adversaire – cette fois français – de la Prusse. Plus loin, nous verrons combien nombre de compatriotes de Dinesen faisant le coup de feu en France après le 4 septembre partagent la conception « continue » du capitaine : après 1864 et 1866, l'affrontement de 1870 est un nouveau conflit de nationalités à travers lequel peut s'exprimer la voix du Danemark et des Danois². Onze des trente-et-une lettres de volontaires combattant sur le théâtre français étudiées établissent explicitement ce parallèle, dévoilant la revendication d'intérêts personnels et nationaux qui échappent en quelque sorte au contrôle politique du régime français (quel qu'il soit). Lorsque des Danois fêtent, avec leurs camarades scandinaves et français, la fin de l'année 1870 dans une auberge de Bondy, leurs chants mêlant « vive la Suède ! », « vive la France ! » et « vive le Danemark ! » résonnent comme une confession : leurs regards agacés sont tournés vers un ennemi commun, Berlin, dont il s'agit de stopper la domination³. Lorsque le franc-tireur du *Fædrelandet* se souvient, dans une lettre écrite au Havre le 7 janvier 1871, de l'état des systèmes de défense d'Odense et de Copenhague près de sept années plus tôt, le message est certainement identique et prouve l'importance du facteur prussien et du souvenir de ce dernier dans l'expérience de *l'Année terrible*⁴. En regrettant, deux mois plus tard, le « naufrage commun » (*Commune naufragium*) des espoirs danois et français, ce même franc-tireur confirme d'ailleurs son point de vue : le droit de vie serait détenu par « le cyclope Bismarck », un « digne représentant de l'esprit prussien » dont l'appétit seul déciderait du sort de l'Europe⁵. Publiée par le même *Fædrelandet* le 13 octobre 1870, une lettre datée du 28 septembre contient non moins de huit références à la guerre des Duchés. Visiblement marqué par l'infortune du pays

¹ On lira à ce sujet Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, op.cit., p.230-231 et 250-251.

² Voir les titres III.1.3. et III.4.1. et III.4.2. de notre étude.

³ La lettre informant de la tenue de cette soirée de fin d'année paraît dans le *Dagens Nyheder* du 13 mars 1871.

⁴ « Brev fra en dansk Franc-tireur », n°VII, Le Havre, 7 janvier 1871, *Fædrelandet*, 19 janvier 1871.

⁵ « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, Le Havre, 10 mars 1871, *Fædrelandet*, 18 mars 1871.

qu'il s'est décidé à servir, le soldat danois en étant l'auteur s'y réfère sans cesse au souvenir des duchés, à l'humiliation de 1864 et à l'idée que le conflit de 1870 n'est ni plus ni moins qu'une répétition – certes décuplée – des épreuves qu'il a lui-même endurées six ans plus tôt au nord de l'Eider : « Il est assez étranger pour un Danois de revivre 1864 », lance-t-il notamment avant de rappeler ses lecteurs au quotidien de la guerre du Danemark, expliquant « qu'il est impossible d'observer ce spectacle sans penser aux affichages devant le ministère de la guerre [danois] ». Un bien « triste souvenir » que le jeune volontaire ne manque guère de développer, liant, encore une fois, le malheur de son pays et celui de la France :

Nous savons tous à quel point 1864 fut un temps terrible pour nous ; on peut imaginer alors ce que cela doit être pour la France, la fière France, le centre du monde, la plus puissante des grandes puissances, de se retrouver dans une même situation terrible que le Danemark il y a 6 ans.

Et encore, plus loin :

Si je devais comparer l'état de la France telle que je l'ai observé, je ne trouverais rien de plus approprié que le Danemark en 1864. Même humeur sombre, même défiance envers sa propre force, mêmes accusations stupides de trahison, même manque de foi – et même répugnance à l'idée de se trouver face à une paix honteuse, couplée à des doutes quant à la possibilité d'obtenir l'effort des gens.¹

Forcément, on ne peut qu'imaginer la dimension personnelle de l'engagement d'un tel volontaire, le traumatisme de sa précédente rencontre avec l'armée prussienne semblant structurer le récit de ses observations dans la France qu'il vient de rejoindre. Non datée mais probablement rédigée au même moment, une autre lettre d'un soldat danois suit le même raisonnement et va jusqu'à interpeller les milliers d'observateurs restés au Danemark : « Souvent, nous pensons à vous qui êtes à la maison, au Danemark. C'est donc également votre

¹ « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, 28 septembre 1870, *Fædrelandet*, 13 octobre 1870.

cause qui combat côte à côte avec celle de la France.¹ » Parmi les plus de 70 correspondances et résumés de correspondances étudiés, bien des exemples similaires pourraient être cités. Aussi la confirmation de l'emploi de cette dialectique (et, donc, de la confession d'une motivation principalement nationale) est-elle peut-être à chercher, au final, dans l'identité-même des combattants danois rencontrés au fil de notre enquête. Cinq des vingt-sept soldats de *l'Année terrible* sont en effet – et nous y reviendrons – des vétérans de la guerre de 1864². Wilhelm Dinesen et son ami Wilhelm Sponneck sont de ceux-là, leur expérience au sein de la 8^e brigade à Dybbøl expliquant leur maîtrise du sujet prussien et de ses implications techniques et technologiques (connaissance de la stratégie d'artillerie, lucidité quant à la nécessité d'accentuer le moindre succès militaire par une tactique de harcèlement susceptible d'empêcher l'ennemi de réorganiser sa ligne de défense, etc.³). Jens Christian Nielsen en est un autre ; originaire de Tøving, au nord-ouest du Jutland, cet homme a également été du désastre de Dybbøl alors qu'il n'avait que 18 ans et nul doute que ce souvenir guide ses premiers pas au sein des armées françaises, en janvier 1871⁴. Sans s'être forcément battus eux-mêmes en 1864⁵, les Danois volontaires en France dont les lettres trahissent des liens familiaux avec l'un ou l'autre vétéran s'étant déjà mesuré à l'obstacle allemand dévoilent à n'en pas douter, par leur seule présence sur le front, une motivation pour le moins subjective : c'est bien le

¹ Ces termes proviennent d'extraits reproduits par le *Dagens Nyheder* du 8 octobre 1870 ; l'auteur de la lettre est alors stationné au Havre et s'exprime, c'est certain, après le 17 septembre.

² On retrouvera de brèves informations biographiques, au sujet de ces cinq vétérans de 1864 combattant pour la France en 1870, en annexe (n°IV.4.).

³ Chez Wilhelm Dinesen, les considérations stratégiques sont omniprésentes et l'impression de lire l'analyse d'un « connaisseur » de l'adversaire prussien indéniable. Dans son *Paris sous la Commune*, il regrette ainsi régulièrement ce qu'il considère comme un mauvais emploi des ressources françaises ; selon lui, la ville de Paris aurait dû être considérée comme « une forteresse exclusivement militaire » (impliquant la fuite du gouvernement dans son ensemble et sa préparation à une guerre d'artillerie) tandis que les armées en provinces devaient être dotées d'un commandement quasi-dictatorial. Cf. Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune, op.cit.*, p.66 et 74. Son sens de la tactique militaire s'exprime par ailleurs constamment dans le journal intime qu'il tient durant son service au sein de l'armée de Bourbaki ; au soir de la victoire de Villersexel par exemple (9 janvier 1871), le Danois refuse de célébrer et préfère alerter ses compagnons à propos de la capacité défensive des Allemands. Pour lui, le fait d'avoir attendu trois jours avant de reprendre la marche est une faute grave et un nouveau signe de l'amateurisme des généraux des armées de la défense nationale. Cf. Wilhelm Dinesen, *Agenda, Villersexel*, 11-12 janvier 1871.

⁴ Voir, à son sujet, l'édition du 11 janvier 1871 du *Dagens Nyheder*.

⁵ Cette réalité pose d'ailleurs la question de l'âge des volontaires danois faisant le coup de feu dans la France de l'année 1870-1871. Les lettres dépouillées dans le cadre de nos travaux nous disent peu de choses à ce sujet ; ils ont pour la plupart, au moment de leur enrôlement, entre 18 et 30 ans (19, 22, 24, 25 ans) mais certains, notamment à Paris, semblent plus âgés.

cas de ce Copenhagois cherchant, selon le *Dagens Nyheder* du 4 septembre 1870, à faire honneur à une famille décimée par la guerre des Duchés, mais c'est aussi le cas, par exemple, du dénommé Albert Læssøe, cet officier de l'armée de la Loire que l'on retrouve notamment dans les combats de Coulmiers et d'Orléans en novembre 1870 et dont les journaux rappellent la filiation avec le chef d'état-major Frederik Læssøe (1811-1850), « héro » de la guerre première guerre du Schleswig tombé sur le champ de bataille d'Isted à la tête de son 12^e bataillon, en 1850¹.

En somme, et l'exemple des Danois est ici frappant, la part d'opportunisme motivant l'enrôlement d'étrangers ne doit pas être ignorée par l'historien des opinions « neutres » de *l'Année terrible*. Que l'on s'intéresse au commentaire d'un caporal vaudois critique envers la prudence conservatrice de la jeune République française ou que les confessions proviennent de soldats animés par une rancœur tenace à l'encontre de la Prusse (et ce, pour différentes raisons), les dynamiques sont suffisamment diverses pour questionner très concrètement l'adhésion des volontaires européens aux actes et aux idéaux de l'empire de Napoléon III puis du gouvernement de la défense nationale. D'ailleurs, qu'aurait donc fait la France pour mériter le sacrifice inconditionnel de ces Danois, Belges et Suisses ? Le traité Benedetti reproduit par le *Times* du 25 juillet 1870 n'a-t-il pas, au contraire, indiqué les vues secrètes de Paris sur la Belgique et sur d'autres régions francophones ? Et en dehors de déclarations françaises amicales et de l'entretien de cercles francophiles à Copenhague, le Danemark n'a-t-il pas pu compter que sur lui-même lors de ses luttes avec la Prusse ? Dans leur correspondance, certains n'hésitent pas à soulever ce type d'interrogations, conscients de la fragilité du lien unissant l'effort militaire français à l'objectif poursuivi par les centaines d'Européens partis pour servir la France. Il n'échappe par exemple guère aux observateurs d'Europe que le respect du cinquième article du traité de Prague relatif à la rétrocession du Schleswig

¹ La bataille d'Isted (25 juillet 1850) vit 40 000 soldats danois affronter quelque 27 000 séparatistes du Schleswig-Holstein commandés par le général prussien Karl Wilhelm von Willisen (1790-1879). En 1870, Albert Læssøe fait ses preuves auprès du général d'Aurelle de Paladines autour d'Orléans, en novembre, avant d'être affecté à l'état-major de l'armée de Bourbaki. C'est en tant que lieutenant qu'il combat devant Belfort en janvier 1871.

n'est absolument pas inclus, mi-juillet 1870, dans le *casus belli* français. Jusqu'à la première semaine du mois d'août, les proclamations rassurantes du Quai d'Orsay ne suffisent d'ailleurs jamais à faire oublier cette prudence, d'autant que le cabinet impérial s'est rapidement montré incapable de dépêcher – malgré ses promesses – une force de débarquement imposante sur les rives de la Baltique en date du 1^{er} août 1870. À l'instar des responsables politiques du royaume, les volontaires danois en France font de ce constat un sujet de discussion. Le franc-tireur danois stationné au Havre fin septembre 1870 explique par exemple, dans l'une de ses correspondances, combien le sujet revient régulièrement dans les discussions entre Français et Scandinaves :

En parlant avec des gens politiquement éduqués, il n'est pas rare d'entendre des mauvais sentiments à l'égard du peuple danois dans son ensemble parce que nous n'avons pas pris part à la guerre, ceci bien qu'ils admettent que la France ne s'est pas mieux comportée à notre égard en 1864 ; mais on ne rencontre jamais personne qui irait transmettre ce malentendu depuis les nations vers les individus.¹

La possibilité d'un « malentendu » entre les deux nations est donc bien réelle. Fruit d'une décennie riche en bouleversements, ce malentendu peut expliquer la défiance ou du moins la rancœur manifestée, par ailleurs, dans une lettre du 10 mars 1871 revenant sur les choix du cabinet impérial français depuis l'insurrection polonaise de 1863 :

Les Polonais de 1863 et les Danois de 1864 peuvent bien, dans un moment d'amertume et avec une certaine légitimité, insister sur l'idée que l'un de ceux [la France] dont l'égoïsme peut être en partie vue comme responsable des malheurs de leurs pays souffre aujourd'hui d'une punition terrible mais méritée.²

¹ « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, 28 septembre 1870, *Fædrelandet*, 13 octobre 1870.

² « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, Le Havre, 10 mars 1871, *Fædrelandet*, 18 mars 1871.

Certes, son auteur rappelle que malgré les erreurs commises, la France reste la seule qui ait « soutenu le droit international des peuples et le droit de la nationalité contre les oppresseurs », mais le constat est là, et le souvenir d'un Quai d'Orsay trop discret dans les épreuves nationales danoise et polonaise s'invite bien dans l'expérience de ce volontaire danois. Une déception qui avait d'ailleurs déjà été relayée par un autre soldat dont la lettre paraissait dans le *Dagens Nyheder*, début octobre 1870 :

Il y a également ici une opinion très sympathique en faveur du Danemark. J'ai entendu à ce sujet l'autre jour X, qui, comme vous le savez, est un homme d'un certain âge et estimé ici dans cette ville, lancer : "ce qui se passe maintenant à notre rencontre, c'est une juste punition liée au fait que nous n'avons pas aidé le Danemark en 1864".¹

Ajoutée aux motivations personnelles et nationales précédemment mises à jour, cette propension à interroger la solidité et la réciprocité de la relation unissant le volontaire européen à la France en guerre finit par confirmer la délicatesse du travail de l'historien cherchant à comprendre les principaux facteurs expliquant la présence sur le champ de bataille de sujets d'États ayant publiquement affirmé leur désintérêt pour l'affrontement franco-allemand. Si les trajectoires divergent selon les individus considérés², une chose est certaine à l'heure du bilan : l'adhésion inconditionnelle à la politique menée par les gouvernements français (le Second Empire puis le cabinet du 4 septembre) n'est pas – c'est évident – le ciment liant les différents cas rencontrés.

¹ « Fragments d'une lettre du Havre », non datée, *Dagens Nyheder*, 8 octobre 1870.

² Nous pourrions ajouter ici la motivation économique du service en France. S'ils sont peu nombreux, les exemples existent : le *Dagens Nyheder* du 27 septembre 1870 évoque par exemple le départ de sept Norvégiens qui, avant de quitter Christiania, auraient déclaré vouloir profiter de leur expérience sous l'uniforme français pour ensuite « trouver un emploi dans les bureaux de commerce à Paris ». Un autre exemple serait celui d'un ébéniste danois qui, confronté à de graves difficultés en plein siège de Paris, décide de s'engager dans la garde nationale en compagnie de son fils, les rondes sur les remparts de la capitale assurant un petit revenu à la famille (*Dagens Nyheder*, 12 mars 1871).

II. 3. 4. Être un volontaire étranger dans la France de l'année 1870-1871, une évidence ?

Si l'étranger est un combattant comme un autre dans ce qu'il vit d'épreuves et de déceptions aux côtés de ses compagnons d'armes français, est-il lui-même considéré comme tel par ces mêmes camarades ? Le fait de rompre sa non-belligérance pour donner jusqu'à sa vie à la France suffit-il à garantir une bonne intégration au sein de cette société française bouleversée par une guerre défensive éreintante ? Dans le prolongement de la mise en lumière d'une certaine fragilité dans les liens unissant les volontaires européens à l'objectif politique français, ce type d'interrogations paraît pour le moins naturel. Pourtant, le traitement du statut d'étranger dans la France de *l'Année terrible* n'a pas encore suscité la plus grande attention de l'historiographie. Avant l'affrontement franco-allemand (dont la résonance internationale a tout de même structuré quelques enquêtes, mentionnées en amont¹), c'est surtout le Paris de la Commune qui, récemment, a motivé les travaux d'historiens spécialistes de la guerre civile et des flux migratoires. C'est d'ailleurs dans le cadre de l'une de ces contributions que Jacques Rougerie et Sylvie Aprile regrettaient, en 2010, le fait que « l'histoire de la Commune n'a[it] pas pu en soi avoir un effet sensible et durable sur l'histoire des combats des étrangers en France », cette histoire étant selon eux largement dominée par « les événements majeurs du XX^e siècle² ». Brièveté de la période considérée, domination littéraire de quelques grandes figures du volontariat et du révolutionnarisme, « légende noire » relativement tenace du cosmopolitisme parisien écrite par les vainqueurs de la guerre civile et méconnaissance des étrangers expulsés et restés en France dans un contexte de conflit : les obstacles sont en effet nombreux pour qui veut sereinement appréhender le cas des extranationaux de l'année 1870-1871³. Les historiens et historiennes s'y étant essayés n'ont pourtant pas manqué de contribuer à l'élaboration d'outils de travail déterminants et de schémas d'étude

¹ Nous avons notamment cité les travaux d'Alexandre Dupont (sur les volontaires espagnols inspirés de l'œuvre tutélaire de José Maria Orense) et ceux de Tom Buk-Swienty à propos de Wilhelm Dinesen et, par extension, d'autres Danois présents sur le théâtre de guerre franco-allemand en 1870-1871.

² Sylvie Aprile, Jacques Rougerie, « Introduction », *Migrance*, n°35, 3^e trimestre 2010, p.4-10.

³ *Ibid.*, p.4-5.

utiles à la compréhension générale du processus d'intégration, et ce malgré la prédominance du Paris révolté dans leurs résultats. Ainsi Quentin Deluermoz a très justement questionné le paradoxe communaliste d'une « révolution patriotique » (née en partie de la capitulation face à l'Allemagne) prétendant incarner, en même temps, l'idéal d'une « République universelle » ; en bien des aspects, sa description d'une « extrême politisation » de l'espace public de la Commune de Paris (cette idée que le fait d'être étranger dans la capitale du printemps de l'année 1871, c'est d'abord de « ne pas être connu ou inséré dans un réseau de sociabilité ») peut tout à fait servir à l'interrogation du procédé d'intégration des combattants étrangers dans les armées du Second Empire et, surtout, d'un gouvernement de la défense nationale qui n'hésite pas non plus à revendiquer l'universalité de sa cause¹. Les remarques de Robert Tombs au sujet de la différenciation « traditionnelle » entre nationaux et extranationaux qu'utilisent les autorités et la propagande versaillaises au même moment ne sont pas moins utiles à la mise en lumière du conservatisme français de *l'Année terrible* et de ses leviers d'expression durant l'affrontement avec la Prusse². Dans une autre contribution marquante, Mareike König a quant à elle donné une perspective plus large à la question du statut des étrangers dans cette France en guerre ; en s'intéressant plus spécifiquement aux familles allemandes de Paris, aux demandes de naturalisation de certains lors du conflit avec la Prusse et à l'adhésion d'autres aux idéaux de la capitale révolutionnaire, l'historienne a donné un coup de projecteur à une série de pratiques (individuelles, familiales et administratives) dont la réalité dépasse naturellement le seul cas des immigrés originaires d'Allemagne³. L'étranger est aussi l'un des éléments structurant, bien sûr, le *Village des "cannibales"* d'Alain Corbin ; en enquêtant au sujet du célèbre

¹ Quentin Deluermoz, « Être étranger sous la Commune : les soubresauts du rêve nationalitaire du XIX^e siècle », *Migrance*, n°35, 3^e trimestre 2010, p.23-33. La question est également traitée, certes plus implicitement, par Laure Godineau ; dans son travail sur *la Commune de Paris par ceux qui l'ont vécue*, cette dernière effleure notamment le sujet de l'idéal international du Paris révolté et donne la parole, ici et là, à des témoins étrangers de l'insurrection (cf. *op.cit.*, p.84-96 et 97-156).

² Robert Tombs, « Les Versaillais et les étrangers », *Migrance*, n°35, 3^e trimestre 2010, p.34-42. De Robert Tombs, on lira évidemment, pour compléter ce focus sur les étrangers de la guerre civile, *The Paris Commune 1871*, ouvrage référence qui, en 1999 déjà, donnait à la diversité du « peuple révolutionnaire » une importance critique particulière. Cf. (pour la traduction française) *Paris, bivouac des révolutions : la Commune de 1871*, *op.cit.*, p.187-224, 225-304 et 398-412.

³ Mareike König, « Les immigrés allemands à Paris (1870-1871) : entre expulsion, naturalisation et lutte sur les barricades », *art.cit.*, p.60-70.

crime de Hautefaye (localité du Périgord où, le 16 août 1870, un jeune noble est maltraité et brûlé par des villageois pour avoir crié « vive la République ! »), ce dernier a en effet très bien rappelé combien les « rumeurs » liées à la trahison de tel ou tel groupe social ou religieux avaient joué à plein dans la réalisation d'un tel crime. Or, cette trahison aurait bien profité à l'étranger, des nobles monarchistes ou républicains étant accusés d'envoyer de l'argent vers les lignes allemandes dans le but de précipiter la déchéance de Napoléon III¹ et le malheureux supplicié étant, comme l'a relevé Georges Marbeck, très largement qualifié de « Prussien » par ses agresseurs². Dans son travail sur le renseignement français, Sébastien Laurent a par ailleurs rappelé combien la guerre de 1870 se caractérisait par une « vague d'espionnage populaire » qui, « relayée par certains intellectuels et publicistes », ne put que pénaliser l'étranger germanophone évoluant sur le terrain pour le moins électrique de cette France de *l'Année terrible*³. Tous ont en tout cas souligné la possibilité de tensions et de malentendus dans un pays en proie à une invasion militaire, à un bouleversement institutionnel et à une division de son corps social. Aussi les témoignages des volontaires étrangers faisant le coup de feu sur ce terrain dévoilent-ils à leur tour la contradiction d'une expérience certes riche en épreuves collectives et en esprit de camaraderie (et nous avons vu qu'à ce titre, Danois, Belges et Suisses apparaissent effectivement comme des soldats « comme les autres »), mais également rythmée par des temps de frictions, d'inquiétudes et d'incompréhensions dont les conséquences ne sont pas toujours anecdotiques. Les mésaventures vécues par des médecins, des ambulanciers ou de simples témoins étrangers s'étant rendus sur le théâtre de guerre sont là pour en témoigner une première fois ; nous avons déjà évoqué, par exemple, l'arrestation du peintre francophile Axel Helsted autour du Havre, celle d'un vétérinaire originaire de l'île de Fyn dont la maîtrise de l'allemand a éveillé la méfiance de soldats cantonnés à Tours ou celle du Genevois Jean Huber-Saladin qui a bien du mal à justifier son identité face à des Français confondant le drapeau de la Croix-Rouge et celui « des Prussiens ». À ces malheureux exemples

¹ Alain Corbin, *Le village des "cannibales"*, Paris, Flammarion, 2016 (1990), p.59-68.

² Georges Marbeck, *Hautefaye : L'Année terrible*, Paris, Robert Laffont, 1982, p.256-257.

³ Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre : État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, p.321.

s'ajoutent ceux observés ou vécus directement par des dizaines de personnes qui, en portant l'uniforme français dans un conflit pour le moins compliqué, sont pourtant prêtes à se sacrifier pour la France. Le Suisse Schuler fait de cette chasse aux espions, nous l'avons remarqué, un caractère tout à fait récurrent du service qui est le sien sur les remparts de la capitale assiégée ; des individus « aux allures suspectes » sont selon lui arrêtés « chaque jour, chaque heure », et son récit va jusqu'à mettre en garde les résidents dont le physique et le comportement indiqueraient quelques velléités antinationales¹. Revenu de son service à Romainville et débarrassé de son costume de franc-tireur, le Neuchâtelois Georges Guillaume se souvient très bien de ces pratiques :

Ce fut vers les derniers jours de septembre que, par suite de la constante surexcitation des esprits, commença la chasse aux espions. (...) Passait-il dans la rue un étranger à l'accent anglais ou polonais, vite il était signalé (...). S'il avait les cheveux blonds, c'était un indice aggravant. Aussitôt il se formait un groupe hostile autour du malheureux suspecté qui était appréhendé au corps, mené au poste le plus voisin, brutalisé (...). Des étrangers de distinction, des journalistes français même, furent ainsi arrêtés par le peuple, (...) les uns à cause de leur accent, les autres parce qu'ils avaient été surpris à prendre des notes. Les Alsaciens et les Suisses allemands, qui avaient gardé leur accent tudesque, eurent particulièrement à souffrir de cette tyrannie.²

Inconfortable, la situation l'est encore davantage lorsque les suspicions visent directement les Suisses portant le fusil en bandoulière. Guillaume lui-même l'avoue : à son arrivée en octobre, il est « toisé de la tête au pied » et « interrogé » à la fois sur son âge et sur sa nationalité, signe d'une atmosphère particulière donnant l'impression « d'être en pays inconnu³ ». Pour Schuler, l'alerte est plus sérieuse. Le 18 septembre 1870, le voilà bien obligé de s'expliquer avec le concierge de l'immeuble parisien dans lequel il loge ; il faut dire que le propriétaire de son logement est un Allemand naturalisé et que des « soupçons

¹ P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, *op.cit.*, p.7.

² Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, *op.cit.*, p.44.

³ *Ibid.*, p.47-49.

sont nourris par une demi-douzaine de farouches locataires » bien décidés à ne pas détourner leur regard de leur voisin helvétique. L'incendie provisoirement maîtrisé, la sérénité n'est jamais vraiment totale : « De temps en temps, je surprends le regard méfiant de tel patriote qui a l'air de vouloir dire "qu'il y a quelque chose là-dessous" », confesse en effet un Schuler constamment sur ses gardes¹. Sur leurs gardes, les Danois se battant aux côtés de ces Suisses et des troupes françaises le sont tout autant, puisque sur les vingt-sept Scandinaves identifiés au cours de notre enquête, huit ont, de près ou de loin, été confrontés à une mésaventure liée à leur nationalité et à la méfiance que celle-ci peut susciter. Parfois, l'affaire va d'ailleurs très loin et manque de coûter la vie à des soldats pourtant engagés (même opportunément) en faveur de la France. C'est le cas d'un jeune danois stationné à Saint-Omer en janvier 1871 et dont l'une des correspondances est reproduite par le *Dagbladet* du 6 février. Rédigée alors qu'il vient d'être relâché, cette correspondance du 24 janvier détaille l'intense frayeur vécue par cette recrue et par l'un de ses compatriotes :

Des rumeurs de trahison commencent à se faire entendre, et l'on cherche un espion ou un ennemi dans chaque étranger. Moi-même j'en suis venu à être au centre d'une petite péripétie, ma première ici véritablement. On avait remarqué qu'un autre étudiant danois de la légion étrangère et moi-même écrivions des lettres en langue étrangère dans les différents cafés. Ainsi j'ai écrit dimanche dernier, dans l'après-midi, une lettre à mes parents depuis un petit café adjacent à la "grande place" près de l'Hôtel de ville. Il y avait là quatre bataillons de la garde nationale régulière, défilant avec la plus belle posture militaire tandis qu'un corps de musique nombreux jouait la *Marseillaise* et que le soleil brillait sur les drapeaux tricolores et les baïonnettes scintillantes. Mon attention se détournait souvent de ma lettre pour contempler ce beau spectacle. Un chasseur qui s'était installé près de moi a trouvé là l'occasion de poser son regard sur ma lettre et puisqu'il n'a pas pu lire un seul mot de son contenu, il m'a adressé l'énoncé suivant calmement : "vous écrivez ici une lettre parisienne", ce à quoi j'ai répondu par un non, sans moyen de lui témoigner plus d'attention. C'était un endroit où je me rendais souvent et où j'avais tendance à écrire la plupart de mes lettres et jamais je n'y avais été considéré avec suspicion. Après avoir terminé la rédaction de ma lettre,

¹ P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, op.cit., p.12.

j'ai profité de ma liberté et du beau temps pour faire un tour plus long sur les remparts de la forteresse.

L'atmosphère est tendue, et l'uniforme français ne change rien à la défiance de cet interlocuteur français prononçant ce qui n'est autre qu'une mise en accusation (même implicite). Et le Danois n'est pas au bout de ses surprises :

Imaginez mon étonnement lorsque, une fois de retour en ville, j'ai été soudainement saisi par une patrouille et amené à la caserne où j'ai trouvé mes officiers réunis ; ils me reçurent avec beaucoup de gravité et m'ont emmené dans un local où j'ai été fouillé, où tous mes papiers ont été pris avant qu'ils ne ferment la porte avec l'information que je m'en tirerai probablement quelques jours plus tard. J'avais alors l'opportunité de faire connaissance avec cette chambre qui me retenait de manière si accueillante. C'était une chambre profonde et étroite, de deux mètres de large pour cinq de long. Très haut se trouvait une fenêtre qui me donnait une vue sur une partie des murs d'enceinte de Saint-Omer ainsi que sur les pieds d'une sentinelle dont le mouvement des jambes, en avant puis en arrière, était mon seul plaisir à suivre. Mon intérieur se composait de trois planches en guise de lit et d'une barre comme tête de lit. J'étais privé de sacs et de couverture. Le même sort avait frappé mon ami, l'autre étudiant danois qui se trouvait ici au sein de la légion étrangère. Toute la journée du dimanche, nous attendions vainement que l'on nous donne des informations quant à notre sort. La seule chose que nous entendions, c'était la discussion qu'engageaient les gardes entre eux lorsqu'ils se croisaient, discussion qui disait que nous serions fusillés, certains qu'ils étaient du fait que nous étions Prussiens. En 24 heures, nous n'avons rien eu à manger, ni eau ni pain. Lundi matin enfin, on nous apporta un petit bol de soupe avec un peu de pain.

On remarque ici combien l'accusation d'espionnage ou de trahison entraîne la mise au banc immédiate et sans sommation de l'étranger volontaire. Soudainement, les conditions de vie deviennent difficiles et la position des intéressés est fragilisée au point qu'aucune possibilité de défendre leur intégrité ne semble envisageable. D'autant que les charges se précisent :

Pourtant, nombre de ceux qui nous considéraient à ce moment-là avec un sauvage esprit de vengeance étaient nos meilleurs camarades auparavant. Nous apprenions bientôt le crime dont on nous accusait, à savoir le fait que nous ayons utilisé notre position ici ainsi que l'opportunité que nous offrait l'uniforme de sous-officier français, pour espionner les forces et les mouvements de l'armée du Nord, éléments à propos desquels nous aurions envoyé beaucoup de détails, par lettre, à Berlin. Nous devions passer encore une nuit et une longue journée dans cette cellule froide avec ce sol d'argile humide et ces planches crasseuses sur lesquelles s'allonger. Heureusement, nos cellules n'étaient pas loin l'une de l'autre, ce qui nous permit, en puisant dans toutes nos forces, de nous adresser l'un à l'autre et de maintenir ainsi un véritable divertissement qui lui aussi a fini par mourir au moment où chacun de nous plongeait dans ses propres rêves. (...) Mais le temps passait et les continuelles interpellations – "Prussiens !" – audibles depuis le jardin dehors n'auguraient rien de bon pour nous. Finalement, mardi soir nous étions emmenés devant le commandant, très tendus à l'idée de vivre notre sort. Mais ce sort était meilleur que ce que nous pensions. Le commandant, qui était un beau jeune homme avenant qui nous a reçus avec beaucoup de gentillesse, nous a annoncés que nous étions complètement libres mais qu'il avait été obligé de nous faire arrêter après la réception d'un rapport relatif à l'histoire ci-dessus, et il a ajouté avec un haussement d'épaules que Bismarck était si intelligent qu'on ne pouvait pas savoir ce qu'il pouvait mettre en scène. Nous avons passé si longtemps dans la cellule qu'ils avaient eu du mal à trouver quelqu'un capable de lire nos lettres. Finalement on avait trouvé un officier qui avait entrepris ce travail, mais vous pourrez vous faire une idée de la manière avec laquelle il a accompli cette tâche si je vous communique la preuve suivante. Mon ami et camarade malheureux avait parmi ses papiers une recommandation du directeur de l'École des frères d'armes avec lequel il s'était entretenu par le passé. Cette recommandation avait été traduite comme une attestation disant qu'il avait validé avec les honneurs "la grande école militaire danoise", de sorte que le commandant nous a expliqués à ce sujet que puisque nous étions de bons soldats, nous devrions être en mesure de faire carrière ici, en France. Nous avons été raccompagnés et reçus avec les acclamations des mêmes soldats qui peu de temps avant s'étaient déjà vus entrain de nous exécuter. Les rumeurs quant à notre sort avaient traversé tout Saint-Omer. Partout les gens nous prenaient par la main et nous expliquaient que les Danois étaient les meilleurs amis des Français, et lorsque plus tard dans la soirée nous sommes allés au "Grand Café des voyageurs",

officiers et civils se sont pressés contre nous et voulaient boire avec nous en nous assurant de leur amitié. Nous ne pouvions imaginer beaucoup mieux pour venger notre honneur, en particulier lorsque le commandant nous a promis qu'à l'avenir, nous répondrions directement de son influence personnelle.¹

Le schéma est donc indiqué ; l'accusation prononcée par un témoin lambda arrive aux oreilles de la hiérarchie qui, dans l'attente de découvrir les aboutissants de l'affaire, ordonne l'arrestation et la détention des deux Danois. Isolés, verbalement malmenés, ces derniers n'ont plus qu'à imaginer le peloton d'exécution avant que leurs lettres soient enfin traduites (maladroitement) par un agent susceptible de différencier le danois de l'allemand et donc de confirmer leur identité. Les excuses adressées aux soldats injustement menacés témoignent quant à elles de la volatilité de l'environnement social dans lequel évoluent les volontaires étrangers ; de frères d'armes, ces derniers deviennent des ennemis puis des amis avec une vitesse et une spontanéité que ne maîtrise au final aucun acteur de *l'Année terrible*. Ce type de vexations n'est pas sans rappeler l'expérience vécue par Wilhelm Dinesen dans le Paris de la Commune. Le 17 avril 1871, sorti d'un déjeuner pris avec un compatriote, Dinesen est accusé d'être un espion par une foule hostile qui l'empêche de poursuivre son chemin ; pointé du doigt pour avoir parlé « l'allemand » (alors qu'il s'était exprimé en danois), celui qui n'est alors plus officier de l'armée française ne doit son salut qu'à l'intervention d'un commandant de la garde nationale qui, sans trop s'attarder sur la nationalité du Danois, explique à la foule qu'avant d'être à Berlin, « l'ennemi est à Versailles² ». Les exemples peuvent en tout cas être multipliés. Un Danois en poste au Havre durant le mois de septembre 1870 le dit, le fait « d'être suspecté » n'est « pas si extraordinaire » pour qui « tient compte du système d'espionnage prussien qui est utilisé de manière tout à fait terrible dans toute la France », et le cas de « deux hommes déguisés en femmes » arrêtés peu de temps avant la rédaction de sa lettre est le symbole d'une excitation

¹ « Lettre d'un volontaire danois », n°III, Saint-Omer, 24 janvier 1871, *Dagbladet*, 6 février 1871.

² Dinesen prend la plume le jour même, dans son journal intime, pour rapporter l'incident. Il se montre peu surpris devant ce malentendu et semble comprendre la confusion – principalement en temps de guerre – entre deux langues aux résonances parfois comparables. Cf. *Agenda*, Paris, 17 avril 1871. L'anecdote trouve également sa place dans son *Paris sous la Commune* (*op.cit.*, p.277).

naturellement orientée, en premier lieu, vers des individus de langue étrangère¹. L'un de ses compatriotes s'exprimant depuis Tours, le 19 septembre, aurait certainement de quoi calmer l'adhésion de ce Havrais de passage pour la tendance à la chasse aux espions. De son aventure en France, il retient en effet cet événement :

Aussi, l'un de nos camarades a eu la malchance, malgré de nombreuses protestations, d'avoir été pris pour un Allemand et envoyé avec eux ; il s'agit du Suédois Peterson de Werice, et le vétérinaire danois Olsen, de Fionie, ainsi que son compatriote Sveudsen de Roskilde ont été proches de partager son sort. Le fait que Peterson ait été suspecté d'être un Allemand et envoyé avec ces derniers provient probablement du fait qu'il n'avait pas de papiers capables de prouver sa nationalité. Et lorsqu'il a été cantonné avec quelques Hanovriens dans son malheur, il s'est adressé à eux dans leur langue, alertant la suspicion d'un sergent l'ayant entendu.²

Même pour un *Dagens Nyheder* généralement conciliant avec les exagérations françaises, ce type de cas est le symbole des limites de cette obsession française. Dans un article du 18 octobre 1870, le journal regrette le fait que la crainte générale « se porte sur de nombreux innocents », les Français « croyant maintenant voir un espion dans presque tous les étrangers rencontrés sur le territoire » : la preuve, le dernier interpellé en date, à Fontainebleau, n'est autre que le mathématicien norvégien Sophus Lie (1842-1899), un homme que les journaux français avaient pourtant accueilli avec admiration lors de son séjour à Paris, à partir de mars 1870³.

Chasse aux espions, tensions politiques et difficultés d'ordre militaire expliquent certainement les formes de solidarité inter-volontaires régulièrement

¹ « Fragments d'une lettre du Havre », non datée, *Dagens Nyheder*, 8 octobre 1870. C'est notamment ce Danois qui évoque l'arrestation temporaire du peintre Helsted, son compatriote.

² « Lettre du 19 septembre », Tours, *Dagens Nyheder*, 14 octobre 1870.

³ Le *Dagens Nyheder* du 18 octobre 1870 nous dit que le scientifique s'est fait appréhender durant son voyage (à pied) débuté au mois d'août 1870. Alors qu'il devait rejoindre « une université italienne », le Norvégien n'a pas marché deux jours avant d'être arrêté à Fontainebleau. Sans passeport et porteur de lettres écrites en langue allemande (provenant d'un correspondant habituel du mathématicien qui, en 1870, avait le malheur d'être conscrit), l'homme est retenu jusqu'au 11 septembre. Il part alors pour la Suisse par le chemin de fer.

notifiées par ces mêmes correspondances. Telle une réponse naturelle à ces malentendus culturels, les Danois en France semblent par exemple tisser des liens particuliers avec leurs compatriotes ainsi qu'avec d'autres camarades scandinaves. Dans son journal intime, Wilhelm Dinesen ne masque guère sa proximité avec son ami d'enfance et compagnon d'armes Wilhelm Sponneck ; les deux hommes, officiers de l'armée de Bourbaki, ne se quittent que rarement, partageant les espoirs de Villersexel, le drame d'Héricourt, le chaos de la retraite jurassienne puis, à partir du printemps, l'atmosphère dangereuse d'un pays vaincu sur la voie de la guerre civile¹. Souvent, le départ vers la France se fait d'ailleurs collectivement, et les journaux scandinaves regorgent de brèves annonçant le départ de plusieurs membres d'une même famille, de camarades étudiants ou d'autres groupes ayant choisi de se confronter, ensemble, au déchirement franco-allemand². Une intimité « nationale » ou culturelle qui, parfois, semble absolument nécessaire aux volontaires : « Si nous n'étions pas plusieurs Norvégiens dans la légion, je ne pourrais tout simplement pas envisager de rester ici », écrit par exemple un citoyen norvégien stationné à Tours, avec la légion étrangère, en septembre 1870. Il va plus loin, décidément confronté à quelques difficultés d'intégration :

Maintenant nous sommes six qui sommes partis de Christiania le 20 août, mais également deux Danois, le capitaine Christoffersen, ainsi que deux étudiants suédois arrivés plus tard (...), autant de personnes avec lesquelles nous avons formé un cercle qui s'est totalement isolé du reste de l'effectif.³

Une tendance à l'isolement que confirme un volontaire suédois narrant le déroulement d'une fête de Noël à Bondy, dans les rangs de l'armée active du général Ducrot. Vingt-et-un Scandinaves improvisent une célébration, et si quelques officiers français se joignent bien, un temps, à la réunion, la plume du

¹ C'est d'ailleurs avec lui que Dinesen déjeune le 17 avril 1871, jour de sa brève interpellation par des Parisiens le suspectant d'être un espion allemand.

² Le *Dagens Nyheder* du 9 septembre 1870 mentionne par exemple le départ de « deux étudiants en médecine de Christiania » ayant la volonté d'être recrutés ensemble comme médecins auprès de l'armée française. Le *Dagbladet* du 19 septembre évoque quant à lui le départ – collectif – de quatre Suédois. Le 27 septembre, on apprend encore – dans le *Dagens Nyheder* – le départ depuis la Norvège de « sept jeunes hommes » ayant l'intention de s'enrôler dans l'armée française.

³ Lettre d'un volontaire norvégien au journal *Morgenblad*, Tours, 19 septembre 1870, reproduite par le *Dagens Nyheder* du 14 octobre 1870.

Suédois n'en avoue pas moins l'exclusivité des rapports entretenus avec ses compatriotes ainsi qu'avec les Norvégiens et Danois de la division :

Nous autres Scandinaves formions une secte à part avec Rosenfrantz pour sergent côté suédois et Michelsen côté danois. Nous comptons en tout douze Suédois, un Norvégien et huit Danois.¹

Les signes de solidarité sont par ailleurs récurrents et nombreuses sont les lettres soulignant la charité déployée par la communauté scandinave entre les murs du Paris assiégé ; on y évoque successivement l'ambulance de l'Association scandinave de Paris², le zèle de l'ambassadeur Moltke-Hvitfeldt ou la générosité d'un certain Emil Levy, banquier d'origine danoise dont les relations permettent d'organiser un soutien régulier en faveur des Danois établis dans la capitale française³. Dans une lettre réceptionnée au Danemark par ballon au début de l'hiver, un Danois volontaire en service à Paris renforce cette impression de proximité nationale, ce dernier prenant soin de mentionner la « trentaine de Scandinaves » ayant rejoint les rangs des combattants et aux côtés desquels il semble bien heureux de servir :

Deux Suédois sont tombés au combat. J'ai eu la chance de recommander le lieutenant suédois Bagge en tant que capitaine du Génie dans l'armée française. Il est très heureux de cet enrôlement et a pris part à la sortie de ces derniers jours.⁴

Avant les malheurs que l'on connaît, le soldat danois de Saint-Omer précise également, dans une lettre datée du 15 janvier 1871, combien la rencontre d'un compatriote animé « des mêmes sentiments » que lui a pu lui inspirer de la « joie⁵ ». Les Danois ne sont par ailleurs pas les seuls à témoigner de cette

¹ « La fête de Noël scandinave à Paris », *Dagens Nyheder*, 13 mars 1871.

² Le *Fædrelandet* du 14 septembre 1870 consacre un article à l'association, relayant son appel à la solidarité des Danois et détaillant ses actions dans et autour de Paris.

³ C'est une lettre datée du 2 février 1871 et adressée depuis Paris au *Fyens Stiftstidende* qui renseigne les lecteurs danois des efforts déployés par certains Danois de la capitale française en faveur de leurs compatriotes.

⁴ C'est le *Dagens Nyheder* qui publie le contenu de cette lettre dans son édition du 14 décembre 1870.

⁵ Plus tard, alors qu'il partage avec ce compatriote l'épreuve d'une mise en accusation, il qualifie même cet homme « d'ami ». Voir les éditions du 23 janvier et du 6 février 1871 du *Dagbladet*.

complicité nationale. Que dire en effet de la satisfaction manifestée par les volontaires suisses croisant la route d'autres confédérés? Chez Georges Guillaume, les confessions de ce type sont en effet légion. Dès les premières heures de son aventure française, c'est bien auprès d'un compatriote que le Neuchâtelois trouve un brin de chaleur : il se dit « charmé de trouver un compatriote si loquace, qui pût [le] mettre au courant des affaires de la compagnie » et ne manque pas de dîner avec lui¹. La proximité des éléments suisses de la compagnie de Guillaume ne s'arrête visiblement pas là, puisqu'une « réunion nationale » est même improvisée pour célébrer le recrutement de deux nouveaux confédérés :

Un Vaudois, grand et fort garçon, qui entrait en qualité de clairon, et un Jurassien bernois, long et maigre, d'environ 25 ans, et qui portait le nom d'un savant bien connu dans le Jura, savant dont il était, me dit-il, le neveu. Je présentai ces deux compatriotes à Nicolet, qui les accueillit fort bien, et les exhorta chaleureusement à faire honneur au nom Suisse, et à se distinguer en toutes occasions. (...) Cette petite réunion nationale, assaisonnée par la verve de Nicolet, par son vin d'Hauterive, et par quelques gasconnades du clairon vaudois, m'amusa beaucoup, et je n'allai me coucher que tard dans la soirée.²

Dans les faits, la sollicitude de Guillaume pour ses compatriotes s'exprime notamment dans une conception collective des tâches de chacun ; ainsi remplace-t-il par exemple volontiers le clairon vaudois qui avoue se sentir trop nerveux pour assurer la totalité de son tour de garde³. Parfois, la solidarité et la camaraderie dépassent d'ailleurs les frontières nationales et rassemblent plus généralement les éléments étrangers d'un même bataillon. Chez Guillaume encore, cette réalité se matérialise notamment par une complicité très claire avec le Belge Hefter, un caporal de 28 ans ayant fait la campagne du Mexique et dont la personnalité inspire très tôt l'admiration du Neuchâtelois. C'est avec lui qu'il

¹ Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, op.cit., p.50-54.

² *Ibid.*, p.177-178.

³ *Ibid.*, p.184-190.

parle régulièrement d'affaires politiques¹ et c'est avec lui qu'il improvise une sortie, à deux, destinée à explorer les environs de Rancy et à attaquer les avant-postes allemands disposés le long du parc délimitant la commune². Sur et au devant des remparts de Paris, Schuler aime quant à lui renvoyer ses lecteurs à la « colonie suisse » de la capitale française, sorte de repère pour les victimes confédérées d'un siège dont la violence ne fait naturellement aucune différence entre les nationalités³. Le caporal de l'armée de Garibaldi Auguste Pellaux ajoute également du crédit à ce constat général. D'abord, c'est bien en compagnie de deux amis d'Yverdon que le Suisse quitte son pays pour rejoindre la France en guerre ; avec eux, il parvient à Besançon et tous trois sont enrôlés dans le même bataillon⁴. Au fil des événements militaires, Pellaux et ses compères croisent la route de plusieurs compatriotes et ses souvenirs ne manquent jamais de détailler les circonstances de ces chaleureuses rencontres. Ainsi, à Semur par exemple, les retrouvailles d'enfants de la Confédération helvétique ont tout d'une fête improvisée :

Le soir, à six heures, nous étions réunis, une trentaine de Suisses, Vaudois, Neuchâtelois et Genevois, autour de la table de la boulangère ; avec nous se trouvait une Vaudoise d'Orbe, Mlle B., venue avec ses maîtres de Paris au château de Semur ; elle aidait à servir. Nous faisons venir du vin chaud et nous entonnons les chants du pays, chacun la sienne ; nous étions bien en train de chanter : Charmant pays, Canton de Vaud si beau, sur la demande de la demoiselle d'Orbe et pour lui faire plaisir, car les Vaudois sont toujours galants, lorsqu'un malheureux clairon vient sonner la marche dans la boulangerie ; nous voilà tous debout, nous réglons et nous partons. En passant dans la boulangerie, où la patronne avait aligné des petits verres, nous fûmes invités à en prendre chacun un, avec une bonne poignée de main. (...) Adieu le plaisir et les chansons !⁵

¹ Hefter est présenté par Guillaume comme un membre de l'Association internationale des travailleurs ne masquant guère son adhésion à un « socialisme enragé ». Cf. *Ibid.*, p. 57.

² *Ibid.*, p.132.

³ P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, *op.cit.*, p.25 et 62-63.

⁴ Auguste Pellaux, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi*, *op.cit.*, p.6-8.

⁵ *Ibid.*, p.54-55.

Fait notable ici : la réunion de compatriotes offre un rare moment de bonheur aux volontaires, bonheur qui s'achève – n'est-ce pas symbolique ? – par l'appel au rassemblement du commandement d'une armée bien française. Le dur retour à la réalité est celui qui mène à l'éprouvant quotidien d'une guerre menée pour le compte d'une puissance qui, après tout, reste étrangère à ces dizaines de volontaires. Dans les moments les plus difficiles, la solidarité entre étrangers semble par ailleurs toujours de mise. Les Belges arrêtés à Gand aux côtés d'internés français, au début du mois de décembre 1870, n'avouent-ils pas en effet, collectivement, « avoir pris un engagement il y a trois mois » ? Et ne risquent-ils pas, tous ensemble, la détention dans l'un des centres d'internement mis en place par les autorités belges¹ ? Et quinze volontaires suisses retenus en tant que prisonniers de guerre à Ratisbonne ne cosignent-ils pas une lettre rédigée le 4 mai 1871 et transmise au président de la Confédération helvétique dans le but d'obtenir leur libération collective, comme si leur camaraderie nationale impliquait un traitement privilégié et identique à chacun² ?

Au fond, si les malentendus restent minoritaires et si nombre de volontaires étrangers semblent s'accommoder de leur statut et de leur environnement, la prudence et la distance manifestées par d'autres posent naturellement et plus généralement la question de l'intégration des combattants, médecins, infirmiers et autres témoins européens dans la France de l'année 1870-1871. Pour les Danois par exemple, si l'affaire du Schleswig et le passif germano-danois tendent à justifier une complicité presque évidente à l'égard des armées françaises, les quelques frictions, bien réelles une fois le théâtre du conflit rejoint (suspensions, arrestations, isolement des volontaires scandinaves), prouvent que cette évidence reste tout à fait questionnable. Si le drame de 1864 donne au profil du volontaire danois de 1870 un certain modèle schématique et consensuel, c'est surtout en raison d'une rancœur réelle à l'encontre de la Prusse, de ses symboles, de son chancelier et de son roi. Nouvel obstacle à l'esprit conquérant de cette Prusse, la France est d'abord soutenue parce qu'elle est l'un

¹ MRA, 1870/1871, 19/14, n°130 (pièces n°1 et 2).

² Cette pétition ainsi que la réponse du Conseil fédéral (qui transmet le dossier à son représentant à Berlin) figurent dans le dossier 22#502* du fonds E2#1000 des Archives fédérales suisses.

des derniers espoirs de voir la question nationale danoise trouver un règlement favorable aux intérêts de Copenhague. L'idéal de cette France – qu'il soit impérial ou républicain – ne semble importer qu'à la marge, dans la correspondance d'une minorité de combattants scandinaves partis par pure adhésion philosophique à l'universalité qu'il cherche à revendiquer. Lettres, journaux intimes, titres de presse et autres documents privés et administratifs suisses, belges ou danois dessinent au final une multiplicité de trajectoires et une diversité de parcours ; que le volontaire cherche à apporter un supplément de revenu à sa famille, qu'il se souvienne avec amertume des épreuves des années 1860 ou qu'il soit guidé par l'aventure promise par un événement historique ou par le commandement tutélaire de figures idéalisées (Garibaldi, Gambetta), sa présence en France ne s'explique que par l'addition de différents facteurs qui, mis en commun, forment un ensemble complexe et parfois mouvant. C'est ainsi que plusieurs volontaires, partis avec enthousiasme pour servir les armées impériales au début du mois d'août 1870, décident de poursuivre leur service en France sous un drapeau républicain (qui ne rencontre pourtant pas toujours les meilleurs sentiments en Europe). C'est également cette diversité de motivations qui explique certainement les départs de volontaires à l'automne 1870 et durant l'hiver 1870-1871 ; l'improvisation et l'inexpérience caractérisant les armées de la défense nationale ne suffisent pas à freiner les candidats au départ, bien décidés à saisir l'opportunité de servir leurs propres objectifs. Certains n'hésitent d'ailleurs pas, à l'instar de Wilhelm Dinesen et de son ami Wilhelm Sponeck, à prolonger l'aventure jusqu'aux ultimes soubresauts de la guerre civile, comme si les espoirs déçus d'une guerre désastreuse avaient quelque possibilité d'être ravivés ou extériorisés dans l'excitation de l'épisode communaliste¹.

¹ « J'en avais assez vu. J'étais las, de corps et d'âme, et je quittai bientôt Paris » : cette ultime phrase du *Paris sous la Commune* de Wilhelm Dinesen témoigne de la résignation d'un homme ayant vécu bien des surprises et bien des déceptions depuis son arrivée en France au début du mois de décembre 1870. Le Danois quitte effectivement Paris le 29 juin 1871 par le train de 7 heures du matin, direction Strasbourg, puis Hambourg et Katholm, sa résidence familiale (qu'il atteint le 21 juillet au soir).

II. 4. Conduite maladroite et engagements anecdotiques : quand le neutre devient acteur malgré lui

L'engagement des neutres prend donc diverses formes. Dans un temps de première maturité humanitaire (dont les fondements sont posés dès les années 1830 et plus encore durant les décennies 1850 et 1860), son activité sur le terrain de la charité est en quelque sorte attendue par les états-majors et les sociétés des États belligérants. Cette responsabilité, Danois, Suisses et Belges l'embrassent avec détermination et avec un esprit d'organisation dont l'efficacité va jusqu'à impressionner les pères du droit international humanitaire ; partout des comités naissent dans l'optique de concourir à une partie des efforts de bienfaisance tandis que des centaines de médecins, d'infirmiers et de brancardiers se rendent sur les champs de bataille pour venir en aide aux blessés ainsi qu'aux familles les plus nécessiteuses. Évidemment symbolisé par le crédit politique dont jouit alors l'école de Genève, ce souci humanitaire international a pourtant sa part d'ombre et n'échappe de fait guère aux confessions méfiantes d'observateurs et de décideurs parfois influents ; en usurpant la neutralité garantie par le brassard à la croix rouge (et en s'offusquant de cette pratique) ou en dénonçant la supposée partialité de telle ou telle démarche charitable neutre, nul doute que les belligérants laissent planer le doute quant à la compréhension générale de principes d'humanité certes lentement codifiés mais qui restent largement régis, à l'heure de l'affrontement franco-allemand, par des appréciations principalement coutumières. Aussi la protection de la Convention de Genève de 1864 (et de ses articles additionnels de 1868 qui attendent encore leur ratification officielle) devient-elle l'une des tâches que l'esprit public semble confier à l'élément neutre. Et si des commentateurs aussi procéduriers que le Genevois Gustave Moynier refusent d'endosser le costume d'arbitre charitable (qu'ils pensent naturellement dévolu aux opinions publiques), nombreux sont les exemples de juristes européens s'attelant, à l'instar du Belge Rolin-Jaequemyns ou du Suisse Henri Dunant, à décrire, notifier et dénoncer les écarts et maladresses des parties en conflit. Mais l'engagement du neutre de *l'Année terrible* ne se limite pas au fait de panser les plaies (physiques et morales) des

soldats et des prisonniers de guerre. Introduisant les dynamiques politiques indiquées dans la troisième partie du résultat de nos recherches (cette idée de véritablement vivre l'impact de la guerre et d'y trouver, nous le verrons, quelques avantages nationaux), des Danois, des Belges et des Suisses font le choix de porter leurs armes sur le théâtre du conflit. Parfois sans préparation mais avec détermination, ils partagent alors le quotidien de leurs compagnons français ; impréparation des armées, difficultés logistiques, succession d'ordres de marche contradictoires, retraites plus ou moins ordonnées et victoires mal exploitées affectent le moral de n'importe quelle nationalité et renforcent, en parallèle, un esprit de camaraderie bien souvent salvateur. Pourtant si les malheurs des soldats de la France de 1870 ne font aucune distinction entre les origines géographiques et culturelles des combattants, l'engagement militaire de l'Européen répond, nous l'avons vu, à des facteurs bien plus complexes que ne laisserait penser la romance républicaine d'une adhésion extranationale à des principes politiques et institutionnels à l'ambition et à la réputation universelles. Qu'ils se battent pour une certaine forme de l'idéal républicain, pour une certaine conception de l'aventure nationalitaire et démocratique, par rancœur pour des épreuves personnelles et nationales vécues dans les deux décennies précédentes ou même pour assurer un revenu supplémentaire à leur famille, les Suisses, Danois et Belges dont nous avons aperçues les trajectoires avancent dans cette France de *l'Année terrible* avec un enthousiasme non dénué de méfiance, de scepticisme et même de défiance. Naturellement déterminante pour qui veut comprendre les raisons de leur présence au centre des combats, la question « pour la France ou contre la Prusse ? » s'applique à chacun d'eux, peu importe son passif et peu importe le ton quelque peu idéaliste de son récit de souvenirs. Dans une guerre aux résonances transnationales et à l'envergure inédite, la part d'opportunisme est ainsi évidente chez le neutre décidant de rompre la non-belligérance *a priori* « tranquille » que lui assurait pourtant son État d'origine.

Mais l'engagement du neutre dans le conflit de 1870-1871 répond parfois à une autre réalité. Bousculé, sans le vouloir, par l'un ou l'autre épiphénomène de la guerre, le neutre peut se retrouver acteur temporaire de l'affrontement. Qu'il

le veille ou non, il peut voir son nom et sa réputation se répandre dans les correspondances diplomatiques et les journaux du continent uniquement parce qu'une nouvelle liée au conflit vient frapper à sa porte, l'obligeant à se découvrir et à se faire connaître. Depuis la réception et l'accueil de Français dont la fuite en ballon a pris une trajectoire non souhaitée jusqu'à une affaire de troupeau de bêtes « belligérantes » dont on ne sait quoi faire à la frontière en passant par l'ouverture de cercueils que l'on suspecte d'abriter quelques outils de contrebande : la neutralité peut être questionnée par le hasard du quotidien de la guerre, interrogée dans ce qu'elle implique de maladresses et temporairement rompue par des engagements anecdotiques qui, parfois, ne donnent pas moins des sueurs froides aux autorités non-belligérantes.

II. 4. 1. Récits frontaliers : l'engagement par hasard

En principe et même si les Européens de l'année 1870 comprennent la neutralité à travers une compréhension strictement coutumière (Convention de Genève exceptée), l'espace d'expression et d'effectivité de cette neutralité ne fait aucun doute pour les États ayant choisi cette voie à l'occasion du conflit franco-allemand. Leur neutralité s'applique à l'ensemble de leur territoire national, les frontières symbolisant très logiquement les limites de l'intégrité et de la non-belligérance que cela implique. « Meilleure idée de législation permanente » à l'époque de la guerre selon le juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns, la déclaration de neutralité des États-Unis d'Amérique, signée de la plume du président Ulysses S. Grant le 22 août 1870, suffit certainement à incarner cette réalité ; les onze points de l'ordonnance présentée à la population américaine (à propos de l'enrôlement, de l'aide aux belligérants, du ravitaillement de navires de guerre, etc.) s'appliquent en effet, c'est écrit noir sur blanc, « dans les limites des territoires et juridictions des États-Unis¹ ». Le détail est tellement primordial que du côté belge par exemple, ordre est donné aux services des douanes d'entreprendre diverses démarches visant à « délimiter » le territoire neutre en installant, à des points stratégiques, des « bornes », des drapeaux belges et des agents et affiches susceptibles « d'informer poursuivis et poursuivants² ». Si avons déjà vu combien ces précisions ont effectivement leur importance pour les États frontaliers du théâtre des combats particulièrement concernés par l'obligation de défense du territoire (cette capacité de défense étant alors même exigée des belligérants en échange de leur respect pour l'inviolabilité du neutre³), elle ne manque pas non plus de poser quelques questions à l'engagement des Européens et à leur volonté (ou non) de prendre part au bouleversement voisin. Le moindre événement lié, même indirectement, à l'état de guerre et ayant lieu au devant du territoire d'un pays neutre vient en effet titiller la tranquillité d'une société jouissant de son état de non-belligérance.

¹ La déclaration est reproduite par Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, op.cit., p.62-65.

² MRA, 1870/1871, 19/31, n°117.

³ Voir les titres I.3.1. et I.4.1. de notre étude.

Parfois, les situations ont quelque chose de cocasse et méritent indéniablement, dans l'inconfort qu'elles engendrent, l'attention de l'historien.

Un troupeau de bœufs, propriété de la compagnie française Legrand et C^{ie}, entre-t-il dans la juridiction de l'internement lorsqu'il pénètre sur le territoire belge ? La question a de quoi faire sourire tant son règlement paraît anecdotique dans un contexte de guerre et de bouillonnement diplomatique et politique. Et pourtant, c'est bien cette question qui se pose aux autorités belges dans les semaines suivant la bataille de Sedan, alors que 4214 Français sont internés sur le territoire du royaume neutre¹. Dans les « affaires diverses » annexées au dossier consacré aux blessés français ainsi qu'aux mémoires sur les internés, on retrouve en effet la trace de quelques correspondances diplomatiques franco-belges liées à la disparition de plusieurs bêtes. Les troupes françaises en route vers Sedan étaient en effet, selon des témoins et si l'on en croit un rapport du 14 février 1873 transmis au ministère belge des Affaires étrangères par Ernest Picard (qui représente alors la France à Bruxelles), suivies d'un troupeau de bœufs. Or, « durant la bataille de Sedan », ce troupeau « a été conduit loin de la bataille et intercepté à la frontière par l'armée belge » ; il n'en fallait pas davantage pour que la population frontalière et les soldats belges en faction s'en emparent à des fins personnelles, tandis que des douaniers en garnison en confisquent quelques-uns pour les revendre. Point d'internement donc, pour les pauvres bêtes qui, par le hasard d'un fait de guerre, finissent plutôt dans l'estomac de dizaines de citoyens neutres. Point de plaintes ni de menaces liées à une application *a priori* maladroite du principe de neutralité non plus. Reste que l'anecdote est suffisamment prise au sérieux pour que la diplomatie française approche Bruxelles, plus de deux ans après les faits, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Ernest Picard :

Il serait d'une grande utilité pour la liquidation des comptes des sieurs Legrand et C^{ie}, entrepreneurs de vivres-viandes à l'arrivée du Rhin, de connaître l'importance des troupeaux qui ont passé la frontière. Je vous serai obligé, Monsieur le Comte [il

¹ En date du 26 septembre 1870, selon le rapport du ministère de la Guerre abrité dans les collections du Musée Royal de l'Armée, à Bruxelles. Cf. MRA, 1870/1871, 19/19, n°216.

s'adresse alors au comte Guillaume d'Aspremont Lynden (1815-1889), ministre des Affaires étrangères de Belgique], de demander des renseignements à cet égard au commandant du camp de Beverloo, au bourgmestre de Paliseul, ainsi qu'à l'administration des domaines de Belgique. M. le ministre attacherait du prix à les avoir le plus tôt possible, et je vous serais très reconnaissant de me mettre à même de les lui transmettre sans tarder.¹

Si le dénouement de l'affaire des bœufs nous est inconnu, sa seule présence matérielle dans un fonds aussi détaillé que celui de l'internement français en Belgique prouve l'extrême complexité de la pratique de la neutralité en même temps qu'elle dévoile la possibilité d'un engagement insolite de l'élément non-belligérant (certes, il n'y a pas mort d'homme, mais des neutres n'en mangent ou vendent pas moins des bœufs appartenant à l'armée française en campagne).

De mort d'homme, il est question dans une autre anecdote dont les conséquences auraient certainement pu être plus sérieuses pour le crédit belge de *l'Année terrible*. Que faire en effet d'un cercueil porté par des soldats d'une armée belligérante se présentant au devant de la frontière neutre pour, disent-ils, s'offrir une escale avant de rejoindre leur patrie et de rendre le corps du défunt à sa famille ? Peu importe la vitalité de la littérature juridique du milieu du XIX^e siècle, cette question ne trouve évidemment aucune réponse précise aux yeux des contemporains de la guerre de 1870. Pourtant, et tandis que certains disposent sur leurs assiettes les morceaux des bœufs chipés à l'armée française, les Belges de Florenville (et, par extension, de Bruxelles) se retrouvent bien malgré eux en face d'une telle équation. Pour le moins original, l'épisode est bien explicité par les correspondances conservées aux Archives de l'armée belge (il s'agit de quatre documents, datés de la période courant du 6 au 17 septembre 1870). Le 4 septembre donc, deux soldats prussiens se présentent à Florenville avec le cercueil de « leur capitaine » et un sauf-conduit qui doit leur permettre de faire escale en Belgique avant de rejoindre la frontière allemande. Poussé, dicit un premier rapport des autorités militaires daté du 6 septembre, par « les clameurs d'une population excitée par les nombreux Français émigrés dans la

¹ MRA, 1870/1871, 19/19, n°216.

localité », le bourgmestre de Florenville, soucieux de stopper un potentiel trafic, ordonne l'ouverture du cercueil « en pleine place publique ». Grâce à l'intervention d'un certain « major Groetars », représentant de l'armée à Florenville, l'humiliation est, certes, une première fois évitée. Mais le receveur des douanes de la localité finit bien par céder aux suspicions générales et prend la responsabilité de faire ouvrir le cercueil en dehors du village, n'y trouvant, au final, que le cadavre du pauvre capitaine. Bien sûr, l'incident a de quoi inquiéter la hiérarchie belge dans le contexte déjà brûlant de la gestion des conséquences humaines et diplomatiques des affrontements des Ardennes. Aussi une enquête est-elle immédiatement ouverte afin de définir les responsabilités de chacun et d'être en mesure, le cas échéant, de prouver la bonne foi de l'État belge dans le malheur infligé à ces soldats allemands et à la mémoire de leur officier. Rédigé le 17 septembre 1870, le résultat de l'enquête est présenté par le ministre des Finances lui-même, Philippe Marie Victor Jacobs (1838-1891), à son homologue de la Guerre, le généra Henri Louis Gustave Guillaume :

Il résulte des rapports que je viens de recevoir que le receveur de cette localité supposant d'après des suggestions étrangères que ce cercueil contenait des marchandises a cru devoir en ordonner l'ouverture. Peut-être a-t-il agi de bonne foi, mais les militaires prussiens qui accompagnaient ce cercueil étant munis d'un sauf-conduit et M. le major Groetars ayant au préalable reconnu la régularité du transport, le comptable a tout au moins agi avec une légèreté inexcusable. Aussi par ma décision de ce jour je viens de le suspendre de ses fonctions.¹

Si l'événement n'a plus entraîné de différend diplomatique que ne l'a fait l'affaire du troupeau français, le fait qu'il intervienne à peu près au même moment que le cas de « maltraitance » de Bavaois pourtant porteurs de l'insigne de Genève par des habitants du poste-frontière de Bouillon² semble suffisamment interpeller Bruxelles pour que des preuves du caractère exceptionnel de l'incident soient rassemblées et pour qu'une responsabilité privée soit indiquée à celui qui se plaindra, peut-être, de cette conduite peu respectable. Ici encore donc,

¹ Le ministre de la Guerre avait en réalité interpellé son collègue des Finances au sujet de la conduite du receveur des douanes par une dépêche du 8 septembre 1870. MRA, 1870/1871, 19/14, n°129-21.

² Voir MRA, 1870/1871, 19/14, n°132-105 à 126.

l'engagement de l'élément neutre est involontaire puisque ce sont des Allemands qui portent une véritable problématique juridique aux portes du royaume de Belgique. Il n'empêche qu'en ordonnant l'ouverture du cercueil d'un officier d'une armée belligérante (et ce quelle que soit l'implication effective de Français dans le choix des autorités civiles), le receveur des douanes (et potentiellement, avec lui, toute l'administration qu'il représente) s'engage subjectivement – aussi anecdotique soit l'intervention fût-elle – dans la guerre franco-allemande.

Plus heureuse est l'expérience, début décembre, d'un garde-champêtre belge embarqué bien malgré lui dans le conflit voisin sans avoir jamais quitté le territoire neutre. Des rapports de la Sûreté publique et du gouverneur de la province de Luxembourg nous apprennent en effet que le 6 décembre 1870 au matin, une malle-poste prussienne en provenance de Sedan est interceptée « à 300 mètres dans le territoire belge » par des francs-tireurs français disposant certainement, selon certains témoins, de la complicité de Belges établis aux alentours de Bouillon. Le 7 au matin, la malle est récupérée par un détachement de l'armée belge et les francs-tireurs sont arrêtés et désarmés suivant les règles applicables à l'internement de soldats belligérants. L'incident a, encore une fois, toutes les raisons d'être considéré avec sérieux ; une malle appartenant à l'une des armées en campagne n'a-t-elle pas été subtilisée par des combattants de l'armée adverse en plein territoire supposément neutre ? N'y aurait-il pas là un manquement au devoir de défense du territoire que les parties en guerre n'ont pourtant jamais manqué de rappeler aux États non-belligérants frontaliers du théâtre des opérations ? Pour parer à toutes les éventualités, une enquête est rapidement diligentée suite à une première lettre transmise par le lieutenant-général de la 3^e division territoriale de Liège au ministre de la Guerre (le 9 décembre). Signe de l'importance du fait et de son impact potentiel sur la réputation du royaume, il faut attendre le 21 août 1871 pour que les autorités régionales de la province de Luxembourg dévoilent au général Guillaume les détails de l'événement :

Le 6 décembre 1870, des francs-tireurs français ont arrêté, sur le territoire belge, une malle-poste prussienne venant de Sedan. (...) À cette occasion, j'ai constaté

que c'est grâce à l'intervention du garde-champêtre Willemet de Bouillon, que, le 7 décembre vers sept heures du matin, l'officier français a été arrêté et la malle-poste prussienne retenue par un détachement de carabiniers belges ; cela résulte du rapport que j'ai adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sous la date du 7 janvier dernier. (...) Le garde-champêtre Willemet a, dans cette circonstance, fait preuve d'intelligence et de résolution, toutefois, il ne me semble pas que cette conduite, qui n'est après tout que l'accomplissement d'un devoir, pourra constituer un titre à l'obtention d'une récompense pécuniaire de la part du Gouvernement allemand.¹

Le garde-champêtre a donc permis, en faisant son « devoir² », la réparation d'une entorse très claire au principe d'inviolabilité du territoire neutre. Si son engagement peut être perçu, à l'instar de ce qu'avance le rapport du gouverneur de Luxembourg, comme un acte surtout destiné à protéger la neutralité de son pays, le seul fait de mentionner l'hypothèse d'une récompense allemande vient questionner ce constat : n'y aurait-il pas là, en effet, les signes d'un engagement (aussi involontaire et spontané fût-il) en faveur d'un camp belligérant, le Belge espérant voir son action reconnue par le camp matériellement favorisé par la dénonciation des francs-tireurs ?

Loin de l'enrôlement militaire ou de l'adhésion physique ou pécuniaire à l'œuvre humanitaire, ces exemples sont en tout cas là pour indiquer la part de hasard et de spontanéité expliquant parfois la participation du neutre à des épiphénomènes de la guerre de 1870. Rompre sa non-belligérance et faire entorse à sa neutralité sont des actes qui, selon les circonstances, peuvent répondre à des choix indépendants de toute volonté de véritablement devenir acteur de l'affrontement franco-allemand. En se partageant le troupeau de bœufs

¹ MRA, 1870/1871, 19/14, n°123-33. Notons que l'anecdote de l'arrestation de ces francs-tireurs est l'objet d'une brève discussion au Sénat, le 21 décembre 1870. Ce jour-là, un sénateur interpelle en effet le baron d'Anethan à ce sujet, affirmant que l'impréparation des autorités civiles et militaires à la frontière, dénoncée par la presse allemande, participe au glissement progressif des relations germano-belges. Cf. *Annales parlementaires de Belgique, Sénat, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 19 décembre 1871, p.59.

² On conseillera ici, à propos de l'appareil policier belge au XIX^e siècle et de son renforcement dans l'année 1870, l'ouvrage de Luc Keunings, *Des polices si tranquilles : une histoire de l'appareil policier belge au XIX^e siècle*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2009, 299p.

ayant franchi la frontière lors de la bataille de Sedan, les Belges impliqués dans cette affaire n'ont certainement pas pour ambition de porter atteinte aux Français (et, en conséquence, de faire le jeu de leurs ennemis) ; ils voient dans cet épisode dû au hasard de combats étrangers l'opportunité de s'offrir un repas supplémentaire ou de profiter d'un revenu additionnel. De la même manière, le receveur des douanes ordonnant l'ouverture du cercueil d'un capitaine allemand n'est certainement pas plus germanophobe que n'importe quel habitant de Florenville au mois de septembre 1870 ; mais visiblement alerté par des internés français rancuniers et vraisemblablement désespéré devant l'absence totale de précis juridique lié à ce problème pour le moins original, l'agent belge préfère découvrir la dépouille du soldat (au risque de devenir acteur du conflit, puisqu'il est immédiatement soupçonné de francophilie). Enfin, le garde-champêtre disposant d'informations quant à l'expédition belge de francs-tireurs français pourrait être particulièrement germanophile, mais son intervention en faveur de la restitution de la malle prussienne s'explique avant tout par l'imprudence des combattants français ; ce sont bien eux qui se présentent en quelque sorte à lui et qui lui donnent le moyen de voir en leur arrestation la double possibilité de défendre l'inviolabilité de son pays et d'espérer une récompense de la part de Berlin.

II. 4. 2. Faits divers et petites histoires de la guerre : l'engagement avec humour

L'épisode des bœufs français cuisinés par les Belges de Paliseul en introduisait les premiers signes ; l'engagement du neutre dans le conflit franco-allemand de 1870 ne répond pas toujours aux motivations les plus sérieuses. Dans l'Europe de *l'Année terrible*, il y a en réalité la place pour quelques étourderies, pour des dynamiques plus légères et pour une subjectivité maniant humour et dérision. Bien au-delà du défi humanitaire et de la tentation de faire le coup de feu pour l'un ou l'autre camp que l'on juge – pour diverses raisons – digne de bénéficier de son propre sacrifice, nos recherches ont mis à jour une série d'anecdotes et de pratiques dont l'origine et la nature brisent cette impression de gravité inhérente à l'idée de neutralité et à ce qu'elle implique de droits et de devoirs.

Curiosité parmi d'autres, la pétillante rubrique « Fra alle Lande » (de tous les pays) du journal copenhagois *Dagens Nyheder* mérite certainement un coup de projecteur tant son rédacteur, Robert Watt, y fait preuve d'originalité et de distance. Le Danemark de *l'Année terrible* ne remplit pourtant pas forcément les conditions d'une lecture apaisée de l'état de guerre : le souvenir de 1864 y motive la plupart des commentaires et l'excitation liée à un conflit dans lequel se bat à nouveau le bourreau prussien inspire naturellement plus d'espoirs et de craintes que de soulagement. Connu pour un conservatisme social qui, d'un point de vue politique, ne ferme pas la porte à un rapprochement avec le national-libéralisme, le *Dagens Nyheder* n'est lui-même pas un symbole d'insouciance lorsque se profile une guerre européenne ; mi-juillet 1870, le titre s'était plutôt enflammé pour la cause française, avançant que la « seule issue » était de « se battre » et rappelant « l'instant sérieux et décisif » que cette explosion représentait pour des Danois prêts à entonner la *Marseillaise*¹. Le 22 juillet d'ailleurs, alors que la rubrique « Fra alle Lande » apparaît pour la première fois, la feuille ne se distingue pas par sa modération. En première page, une correspondance en provenance de la ville de Hanovre se réjouit du

¹ On lira l'éditorial de l'édition du 16 juillet 1870 du *Dagens Nyheder*.

déclenchement de la guerre, annonçant « le temps de la séparation » pour des Allemands éreintés de l'influence prussienne. Une colonne plus loin, le journal informe ses lecteurs du départ attendu de l'empereur Napoléon III et de l'imminence (pense-t-il) des premières opérations militaires sur le Rhin. Le cas du Danemark n'est pas en reste et ses chances de participer à l'affrontement, sa position géographique comme sa réputation auprès des journalistes et hommes de lettres français sont discutées jusqu'à la deuxième page de l'édition. Niché quelque part entre ces considérations tout à fait sérieuses, le titre « Fra alle Lande » dénote ainsi d'autant plus : « La première bataille entre les Français et les Prussiens a eu lieu à Liverpool », y lance son rédacteur dès la première ligne, avant de poursuivre sur ce qui n'est autre qu'un récit de comptoir. Un bon matin, quatre Prussiens et trois Français, négociants de profession, décident en effet d'en venir aux mains « avant l'arrivée du chef ». « Avec des grandes règles en guise d'épées et des gros livres en guise d'obus », les sept hommes livrent une bataille « des plus féroces ». Le résultat du combat vaut la peine d'être explicité :

Malgré le désavantage numérique des Français, ce sont les Prussiens qui ont dû battre en retraite, et lorsque le chef s'est enfin présenté, il a trouvé les quatre Prussiens barricadés dans une salle et les Français postés devant la porte.¹

Relevant plus de la chamaillerie de taverne que d'une brève de guerre, ce fait a le mérite d'apporter à la feuille de Robert Watt une touche de légèreté. Et si le message ici reproduit arrange bien les convictions francophiles du journal, nous sommes effectivement bien loin de l'angoissante progression de masses armées, des déclarations menaçantes des cabinets belligérants ou des rumeurs inquiétantes à propos de la signature d'hypothétiques alliances militaires. Surtout, la dérision que révèle ce premier numéro de la rubrique « Fra alle Lande » est un choix rédactionnel et rhétorique absolument conscient. Dans l'engagement qui est le sien à l'occasion de cette guerre, le *Dagens Nyheder* offre à partir de ce 22 juillet une tribune régulière à l'ironie, maniant l'art de la satire avec finesse et dextérité. Une semaine plus tard par exemple (alors que les

¹ Ces faits présentés le 22 juillet dans le cadre de la rubrique « Fra alle Lande » sont tirés d'une brève du journal britannique *Pall Mall Gazette*.

premières colonnes commentent le fameux traité Benedetti), c'est à ses confrères que Robert Watt adresse un message pour le moins moqueur ; se riant des « titres tentants » que plusieurs professionnels de la presse quotidienne n'hésitent pas à utiliser, le rédacteur assène, entre résignation et plaisanterie :

Hier encore, deux de nos confrères publiaient des articles de premier plan, et au-dessus de l'un d'eux on pouvait lire, en guise de titre, "petite bataille" (à propos de boulettes de poisson ?), tandis que l'autre s'interrogeait : "cela arrivera-t-il dans les prochaines heures ?".

Pour le *Dagens Nyheder*, la précipitation est révélatrice d'un état d'esprit général, mais elle n'a pas plus de crédit qu'un Copenhagois promettant « de préparer du café immédiatement » et mettant, au final, un temps fou à effectivement faire le nécessaire pour offrir ce café. Tout au long du conflit et particulièrement à l'été 1870, le « Fra alle Lande » du journal donne en tout cas un coup de frais saisissant à la rigidité de la presse danoise. Révélatrice de la possibilité d'un engagement ironique de l'élément neutre, on y trouve de véritables drôleries, des scènes cocasses et même des boutades s'appuyant sur les dispositions politiques, matérielles et diplomatiques du Danemark et des Danois de *l'Année terrible*. Le 30 juillet, les nouvelles décalées se succèdent ainsi avec gaité et le lecteur apprend qu'un professeur de l'Université de Berlin, Dubois-Raymond, est forcé de débiter sa conférence par des excuses en raison « de son nom français », que des soldats français se mettent à surnommer leur fusil chassepot « Pie IX » car, comme le pape, il est « increvable¹ », ou que le Cognac est un membre essentiel – et agréable – du dispositif militaire français. Le 13 août 1870, l'anecdote a encore de quoi faire sourire :

À Besançon, un homme se promenait l'autre soir, tout nu, en interpellant les gens dans la rue. – "Je suis une mitrailleuse", disait-il, "je me recharge tout seul et je vais tuer tous les Prussiens d'un seul tir. Je pars ce soir pour le Rhin". – Le malheureux était remonté contre les nouvelles de la guerre. Les policiers lui ont demandé de rentrer chez lui. "Pourquoi ne m'arrêtez-vous pas ?", demanda l'individu. "Rien

¹ En 1870, le Pape Pie IX a fêté ses 78 ans. Il règne jusqu'à sa mort, en 1878, à l'âge de 85 ans.

n'est plus naturel – lui ont-ils répondu – que de vous demander de rentrer chez vous, puisque vous êtes une mitrailleuse”.

Quelques jours plus tard, ce n'est autre qu'une blague que les abonnés et lecteurs du *Dagens Nyheder* retrouvent dans le cadre de la fameuse rubrique. On y évoque en effet l'histoire de quatre soldats français entrant dans une auberge alsacienne :

L'aubergiste ne comprenait en revanche pas un mot de français. “Quatre lits !”, dirent les soldats (...). “Je ne peux pas”, répondit-elle en allemand. “Qua-trelits” dirent-ils à nouveau, mais cela n'aida en rien. L'un des soldats pensa que la discussion était terminée, la dame ne les ayant pas compris, et lança, dans un murmure résigné : “vous êtes une fière bête” – “Ah !” – comprit-elle alors – “*Vier Bett, ça, je peux vous l'offrir tout de suite !*”¹

Le choix rédactionnel n'a ici nullement vocation à effacer la gravité des circonstances dans lesquelles sont imprimées les pages du journal ; la rubrique « Fra alle Lande » peut elle-même comporter des informations tout à fait sérieuses² et les premières pages du *Dagens Nyheder* sont de toute manière toujours consacrées aux appréciations plus traditionnelles des nouvelles de la guerre et de ses implications politiques et diplomatiques. Il n'empêche, cette propension à la plaisanterie, sans jamais dénaturer ou remettre en cause les convictions philosophiques d'une feuille assez explicitement opposée à Berlin, habille l'engagement politique de la rédaction d'une légèreté certainement bienvenue à l'heure où se posent des questions aussi déterminantes que l'avenir de provinces françaises occupées ou que le sort des Danois du Schleswig encore administrés par cette puissance voisine dont l'influence ne cesse de progresser. Dans l'Europe du temps de la guerre, le *Dagens Nyheder* n'est évidemment pas le seul support d'expression se permettant quelques notes d'humours. Les récits anecdotiques font à cette époque partie des procédés éditoriaux de nombre de

¹ « Fra alle Lande », *Dagens Nyheder*, 19 août 1870.

² Le 5 août 1870 par exemple, le *Dagens Nyheder* profite de la rubrique pour critiquer le *Berlingske Tidende* qu'il accuse de ne faire que citer des journaux étrangers. Le 8 août, on y trouve un aperçu chiffré de l'équipement de l'armée française. Le 12 août encore, c'est à l'ambiance parisienne, racontée par un Danois, que le « Fra alle Lande » s'intéresse.

journaux et le conflit franco-allemand n'a souvent pour effet que de transformer les faits divers en petites histoires de guerre. C'est bien ce que fait, par exemple, le *Journal de Genève*, titre dont l'attention pour les faits divers se concentre assez régulièrement, alors que la guerre fait rage dans la France voisine, sur des sortes de récits de comptoir et autres racontars mettant en scène l'un ou l'autre camp belligérant. Le cynisme du journal genevois est en effet manifeste le 10 août 1870 :

Il nous est rapporté de très bonne source une anecdote qui vaut la peine d'être racontée. Il y a quelques jours un étranger logé dans un de nos hôtels et qui n'a fait d'ailleurs que traverser notre ville a raconté à une personne avec laquelle il s'est trouvé en relation, que, peu avant la guerre actuelle, douze officiers prussiens de l'armée du génie (dont lui-même faisait partie) avaient travaillé à 3 fr. par jour pendant onze jours comme ouvriers hanovriens aux fortifications de Metz. Il va sans dire que, à l'heure qu'il est, tous ces officiers sont successivement rentrés dans leur pays.

Et encore le 2 septembre :

On me raconte une anecdote qui montre combien les Allemands ont peu de peine à se faire guider dans la Champagne. Un jeune homme de ce pays faisait, près d'Avenay¹, une promenade en vélocipède, lorsqu'il fut hélé par son nom. En se retournant, il vit cinq cavaliers prussiens, dont trois, connus de lui, étaient encore il y a trois mois tonneliers ou cavistes à Ay.

Le Français est naïf et bien trop confiant, l'Allemand a cette roublardise un brin déroutante ; les traits que soulignent ces anecdotes ont certainement quelque chose de provocant et de subjectif pour un journal qui n'a, entre autres, jamais masqué sa réserve à l'égard de la France de Napoléon III. Mais le fait que ce point de vue s'exprime avec ironie éclipe bien, l'espace d'un instant, la solennité du contexte politique. Si le fait de s'engager sur le ton de l'humour est certainement à la portée de rédacteurs protégés par la non-belligérance de leur pays, le sens

¹ Il s'agit ici d'Avenay-Val-d'Or, commune du département de la Marne ; à ne pas confondre avec Avenay, petite commune située dans le département du Calvados.

de la dérision est peut-être moins évident chez ces Européens ayant fait le choix d'un engagement véritablement physique et moral dans le grand conflit franco-allemand. Les traces de gaieté sont de fait très rares chez les ambulanciers, médecins et soldats volontaires danois, belges et suisses connus de nos recherches. Peut-être le récit du Danois du Schleswig du Nord Carlo Adalbert d'Obry Willemoes (1837-1914) est-il à ce titre le seul exemple susceptible d'être positivement cité ; l'histoire que rédige ce journaliste du *Vestslesvigsk Tidende* à propos de son expérience dans les geôles allemandes en compagnie de cinq compagnons d'infortune (tous arrêtés dans la nuit du 1^{er} au 2 août 1870 en raison de leur germanophobie supposée) est en effet rythmée par des traits d'ironie et de sarcasme tout à fait dignes des plus belles anecdotes du *Dagens Nyheder*. Pour se moquer de son interpellation nocturne dont la mise en scène serait exagérée, pour apprécier le voyage à travers les provinces allemandes au contact d'une population dont il n'hésite pas à railler l'inculture ou pour narrer la chaleureuse camaraderie liant cette poignée de Danois du Schleswig à des prisonniers de guerre français rencontrés au milieu du mois d'août, Willemoes n'amuse en effet régulièrement de sa propre situation, du destin particulier de ses pairs et du triomphe irréflecti des Allemands¹.

¹ Willemoes est arrêté en compagnie de Sigfred Ley (1804-1874) – un homme qui avait montré ses penchants nationalistes dans de nombreux articles du journal *Vestslesvigsk Tidende* dans les années 1850 –, du parlementaire August Beck (1808-1885), de Hans Andreasen Krüger (1816-1881) – figure du national-libéralisme que l'on surnomme « le roi sans couronne du royaume de la paysannerie du Schleswig » (*den ukronede konge i det slesvigske bondekongerige*) depuis son élection au parlement allemand après l'annexion de 1864 –, du pasteur copenhagois Diderich Nicolai Blicher Schmidt (1815-1883) et du chef d'orchestre Johann Peter Bestmann (1839-1917). Cf. Carlo Adalbert Willemoes, *Nordslesvigernes Fangenskab i Året 1870*, Tønder, Forlaget Neffen, 1986 (1871), p.12-16 et 22-40.

II. 4. 3. Lorsque l'incroyable se produit : la guerre tombée du ciel

Parmi les pratiques de la guerre qui suscitent quelques fantasmes chez les Européens de l'année 1870-1871, le ballon à gaz fait indiscutablement partie de celles qui remportent le plus de suffrages. Dans une guerre désastreuse aux conséquences dramatiques, les récits liés aux 67 ballons effectivement partis de Paris pour assurer la communication avec la province entre le 23 septembre 1870 et le 28 janvier 1871¹ véhiculent l'idée d'un combat romantique et la dimension épique d'une partie de ces voyages traverse naturellement les frontières pour alimenter la curiosité des observateurs des quatre coins du continent. Bien entendu, Léon Gambetta y est lui-même pour beaucoup ; Jean Garrigues a très bien montré combien sa « fuite » en ballon du 7 octobre avait contribué à forger l'image d'un « sauveur », d'un « homme providentiel » et d'un « héros patriotique » au service – et l'Europe en a maintenant une représentation symbolique – d'une France absolument obnubilée par son immense effort de défense nationale². La trajectoire du ballon *Armand Barbès* est en tout cas renseignée avec fascination par la presse européenne et son arrivée à Tours, au soir du 9 octobre 1870, offre un écho transnational évident au tribun républicain ainsi qu'à la cause qu'il cherche à incarner. Pour le volontaire Wilhelm Dinesen, c'est même la réussite de cette fuite en ballon qui permet à Gambetta de se démarquer une première fois de « ceux qui demeurèrent » à Paris, c'est-à-dire ces « avocats » qui, eux, ne méritent décidément pas les honneurs dévolus à l'audacieux chef de la délégation de Tours³. Reste que loin des témoignages de célébration d'auteurs et de personnages politiques mondialement connus tels que Victor Hugo, Louis Blanc ou Alphonse Daudet⁴, bien des nacelles envoyées dans les airs depuis Paris connaissent un sort bien plus délicat. Ainsi, un ballon

¹ Jean-François Brun a notamment dressé une liste alphabétique des ballons montés du siège de Paris pour le compte de l'Académie de Philatélie (voir annexe n°VII.1.). Basée sur une multitude de lectures, une liste plus détaillée (avec identité des aéronautes et lieu d'arrivée) a été établie par Toussaint Coppolani. Cette dernière est consultable à l'adresse suivante : http://www.coppoweb.com/ballons/fr.ball_lst.php?&tri=0&debut=0 [page consultée le 23 août 2017].

² Jean Garrigues, *Les Hommes providentiels : Histoire d'une fascination française*, op.cit., p.237-238.

³ Wilhelm Dinesen, *Paris sous la Commune*, op.cit., p.62-64.

⁴ On lira au sujet de l'effervescence provoquée par la fuite de Gambetta, François Roth, *La guerre de 1870*, op.cit., p.234-235, ou Pierre Milza, *L'Année terrible : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, op.cit., p.168-169.

envolé le 30 septembre 1870 atterrit dans les lignes ennemies. D'autres sont capturés par les Prussiens aux alentours de Verdun, en Eure-et-Loir, en Seine-et-Marne ou en territoire allemand. Certains se perdent en mer, piégés par les vents : c'est le cas du *Jacquard* (parti le 28 novembre) ou du *Richard-Wallace* (parti le 27 janvier 1871¹). Un autre, objet de notre intérêt, s'égare vers le nord, perçant le ciel de Belgique et des Pays-Bas, traversant la mer du Nord pour apercevoir, enfin, les terres de Norvège sur lesquelles il finit par se poser non sans difficulté ; il s'agit du ballon *Ville d'Orléans*, le 33^e du siège, parti de Paris le 24 novembre 1870 un peu avant minuit et arrivé à Lifjell, dans le Telemark, au milieu de l'après-midi du 25. Pour les aéronautes Paul Rolier (1844-1918) et Léonard Béziers (1840-1897), rien ne semblait pourtant devoir indiquer telle aventure ; seuls des pigeons et quatre sacs de dépêches devaient être transmis aux autorités opérant au sud, autour de Tours². Mais c'est bien vers « la plus étonnante ascension que les annales aérostatiques aient jamais comptée » que s'élèvent les deux hommes, surpassant aux yeux de leurs contemporains « le récit des histoires fantastiques » de « rêveurs » tels que Jules Verne ou Edgar Poe³. Narré notamment par la plume du franc-tireur et passager Léonard Béziers, le voyage a, il est vrai, de quoi faire le bonheur des lecteurs les plus imaginatifs. Parti tard le soir, l'aérostat prend les airs avec détermination, atteignant les 2000 mètres d'altitude pour, très vite, être piégé par les vents et par un brouillard épais et constant empêchant d'anticiper le moindre changement de destination. Au lever du soleil, point de troupes françaises ni même de lignes allemandes menaçantes : le *Ville d'Orléans* vole au-dessus de la mer et ses passagers ne voient aucune terre accueillante à l'horizon. Les vagues menaçantes se faisant plus proches, leur destin semble scellé ; à 6 heures et demie du matin, « perdus dans l'immensité », Béziers et Rolier rédigent un message d'adieu qu'ils remettent à l'un des pigeons les accompagnant dans leur malheur (« 6 heures et demie du matin, en pleine mer, ne voyant aucune côté, à

¹ Nous nous référons ici à la liste très détaillée consultable à l'adresse suivante : http://www.coppoweb.com/ballons/fr.ball_lst.php?&tri=0&debut=0 [page consultée le 23 août 2017].

² On trouvera une description suffisamment complète du ballon dans le *Mémorial illustré des deux sièges de Paris (1870-1871)* publié sous la direction de Lorédan Larchey (*op.cit.*, p.163).

³ Selon les termes d'un article publié sous la tutelle d'Edouard Charton dans la revue annuelle *Le Magasin Pittoresque* (année XL, 1872, p.46-47).

la grâce de Dieu ! »). Vers 11 heures, quelques navires aperçoivent les malheureux et s'affairent pour leur porter secours, mais la vitesse vertigineuse avec laquelle la nacelle s'approche de la surface de la mer empêche toute manœuvre ; il faut au contraire remonter, et Béziers et Rolier se décident à se débarrasser d'une centaine de kilos de plis pour poursuivre leur route incertaine. Vers 13 heures, souffrant du froid et de la neige qui s'abat sur eux sans discontinuer, incapables de reprendre le contrôle de leur ballon, les deux hommes décident de « faire sauter » l'aérostat afin de « ne pas souffrir trop longtemps ». Mais l'humidité est telle qu'aucune allumette ne prend. Entre 14 et 15 heures enfin, les Français aperçoivent la cime d'un sapin émergeant « d'une épaisse couche de neige », moment pour eux de tenter l'impossible :

La nacelle, presque instantanément, toucha terre, et l'aéronaute sauta, sans perdre un instant, au dehors ; je voulus en faire autant, mais je me pris les pieds dans les cordes de l'ancre ou du guide-robe, et je me trouvais pendu, la tête en bas, en dehors de la nacelle, et le ballon, délesté d'une notable partie de son poids, remontait avec une extrême rapidité. Heureusement pour moi, M. Rolier put se cramponner au guide-robe, ce qui ralentit le mouvement ascensionnel. Je profitai du temps d'arrêt pour me dégager, et tous deux nous pûmes tomber d'une hauteur de vingt à vingt-cinq mètres dans une couche de neige récente, c'est-à-dire molle, d'un peu plus d'un mètre d'épaisseur. Nous étions sauvés, mais nous avons perdu notre ballon et nos pauvres pigeons.¹

Effectivement digne des romans de Jules Verne (*Vingt mille lieues sous les mers* vient de paraître, en deux parties, en 1869 et 1870), l'incroyable aventure décrite par la lettre que rédige Béziers depuis Bordeaux le 24 décembre 1870 est de celles qui font la richesse des épiphénomènes de la guerre franco-allemande et qui, plus encore, marquent l'histoire de la poste par ballons montés et des communications. L'impression est d'autant plus épique que les épreuves des deux voyageurs ne sont pas tout à fait terminées : arrivés en pleine montagne norvégienne, dans le relief peu accueillant du Telemark, les voilà bien obligés de

¹ Extrait de la lettre rédigée par le franc-tireur et passager Léonard Béziers, depuis Bordeaux, le 24 décembre 1870. Cf. *Mémorial illustré des deux sièges de Paris (1870-1871)*, op.cit., p.163.

marcher plusieurs heures sans trouver âme qui vive. Ce n'est que le 26 novembre au matin, soit une trentaine d'heures après leur départ de Paris, que Béziers et Rolier aperçoivent une habitation. Patients, ils attendent ses occupants durant une bonne heure. Le récit de leur rencontre avec les deux Norvégiens propriétaires des lieux vaut la peine d'être reproduit :

Tout à coup nous vîmes déboucher tout en haut de la colline deux paysans couverts de fourrures et conduisant chacun un cheval. Ils s'arrêtèrent à notre vue, frappés de saisissement. Nous nous étions levés, fortement émus de notre côté ; Rolier, s'avancant de quelques pas, leur fit le salut russe, en levant les yeux vers le ciel ; ils répondirent par le même signe et s'avancèrent vers nous.

L'explication des Français n'ayant que peu de chances d'être comprise par les autochtones, la présentation se fait sur un registre plus visuel :

La conversation menaçait de devenir languissante ; mais tout au moins nous prodiguâmes des fleuves d'éloquence, hélas ! complètement perdue, quand une idée lumineuse nous vint : nous fîmes le dessin du ballon sur une carte, et, plus heureux qu'Alexandre Dumas quand il crayonna un champignon dans une auberge et qu'on lui apporta un parapluie, nous vîmes tout de suite que nos braves paysans nous avaient compris. Il y a plus d'un paysan en France qui, vu l'incorrection du dessin, aurait pris notre ballon pour une toupie. Après avoir attentivement regardé le dessin et le côté gravé de la carte, ils virent imprimé le mot magique : "Paris !" et, regardant encore le dessin, crièrent : "*Ja, ballone, Paris !*" en nous montrant du doigt le ciel. Les braves gens semblaient consternés ; mais leur stupéfaction se changea soudain en activité fébrile, à notre grand attendrissement. Le plus jeune alla chercher du lard et du saucisson qu'il fit frire dans une poêle, tandis que l'ainé s'empressait de nous entraîner dans la cabane, rallumait du feu pour nous chauffer, et nous préparait du café.¹

Ces deux « paysans », ce sont Harald (1837-1900) et Klas Strand (1843-1929), deux frères, bûcherons de profession, habitant la vallée de Lifjell reliant les lacs de Seljord et de Norsjø ; et si le ciel ne leur est pas tombé sur la tête, c'est une

¹ *Ibid.*, p.166.

partie de la guerre franco-allemande qui vient de tomber du ciel. À côté des indications offertes par la précieuse lettre du passager Léonard Béziers, les scènes qui suivent l'arrivée des deux Français dans cette Norvège absolument fascinée par leur destin et par le sort de Paris ont été parfaitement détaillées par l'historien spécialiste de la région Telemark, Einar Østvedt¹. Il faut dire qu'il y a certainement de quoi interpeller une population locale totalement étrangère au conflit sur le Rhin², le périple des Français ne représentant, au-delà d'un retentissant symbole de l'infortune parisienne, rien de moins que le tout premier voyage aérien dans le ciel de Norvège. La célébration commence en tout cas avec les frères Strand qui, en plus d'offrir le souper à leurs hôtes, partagent volontiers une bouteille d'eau de vie de pommes de terre avec les Français sur le chemin de Seljord. Arrivés au village bordant un imposant lac, il s'agit pour ce beau monde de trouver un interlocuteur francophone susceptible de comprendre le détail du voyage des deux hommes et de répondre positivement à leur volonté de se rendre à Christiania. Par l'intermédiaire du docteur local, un certain Thomesen, l'avocat Walløe et l'ingénieur Niels Nielsen, tous deux capables de s'exprimer en français, se présentent chaleureusement aux naufragés du ciel, leur indiquant le lieu exact de leur atterrissage ainsi que la distance séparant Seljord de Christiania. En cet après-midi du 26 novembre 1870, le village est à la fête ; un dîner est organisé chez l'ingénieur Nielsen et, en conclusion d'un bref discours de l'aéronaute Paul Rolier, une première *Marseillaise* retentit depuis le piano de la salle à manger, à la plus grande surprise des Français. Le lendemain, une charrette est prête à conduire les Parisiens vers Kongsberg, Drammen et, enfin, Christiania. Déjà, les mots d'adieu des habitants de Seljord prennent, spontanément, des accents politiques : « Que Dieu vous protège, vous et votre noble partie ! », lance le docteur Thomesen, bientôt imité par le prêtre local qui ose un vibrant « je suis l'ami des Français !³ ». Entre-temps, la nouvelle a le temps de se répandre à travers les principales villes de Norvège qui, depuis 1870

¹ Einar Østvedt, *Den første luftferd over Norge*, Skien, Oluf Rasmussens Forlag, 1968, 111p. Un compte rendu plus synthétique et surtout consacré au passage des deux Français dans la ville de Drammen a plus récemment été proposé par Henning Mathiassen, « Ballongferden med Ville d'Orléans til Norge i 1870 : Hva har den med Drammen å gjøre ? », *Filatelistisk Årbok*, 2012, p.127-130.

² Si la question ne soulevait aucune interrogation majeure, la neutralité des Royaumes unis de Suède et de Norvège n'en est pas moins affirmée le 4 août 1870.

³ Einar Østvedt, *Den første luftferd over Norge*, *op.cit.*, p.65.

justement, disposent toutes d'une station télégraphique. Un tout premier télégramme, daté du 25 novembre et transmis depuis Vikersund, a d'ailleurs déjà informé la capitale (et donc le consul-général français) de la découverte d'un ballon parisien contenant « plusieurs sacs de lettres et six pigeons en vie » mais « aucun équipage ». Le 28 novembre, sans connaître l'affaire avec toutes les précisions nécessaires, les journaux *Morgenbladet* et *Aftenbladet* peuvent relayer l'information et mentionner une première fois le fait que « des officiers français se trouveraient dans le Telemark¹ ». À Kongsberg (où les Français arrivent au petit matin du lundi 28 et où une communication télégraphique peut enfin être entreprise entre ces derniers et le consulat de France à Christiania), les rumeurs liées à la rencontre prochaine de deux véritables évadés du siège de Paris se sont en tout cas rapidement transformées en manifestations d'enthousiasme. Alors qu'il s'apprête à quitter la ville, le franc-tireur Béziers raconte :

Une foule compacte nous attendait à la sortie ; les femmes, en toute hâte, avaient fabriqué des drapeaux français ; ce furent des hurrahs et des cris assourdissants de "Vive la belle France !". C'était en quelque sorte un cri national, et jamais depuis nous n'entendîmes acclamer "la France", mais toujours "la belle France !". Après que nous eûmes dit le dernier adieu à notre hôte de Kongsberg et à sa bonne et gracieuse famille, nous eûmes à traverser la ville, où il nous fallut aller au pas, à cause de la foule, et toujours au milieu des cris de : "Vive la belle France !". Pendant qu'aux fenêtres les femmes déployaient leurs drapeaux et nous saluaient affectueusement de leurs mouchoirs, les hommes, en double rang au milieu des rues, tenaient tous à nous serrer cordialement la main les uns après les autres. Après cette explosion d'enthousiasme, nous pûmes enfin reprendre notre route à travers les forêts et les montagnes couvertes de neige, et nous arrivâmes vers sept heures du soir à la gare du chemin de fer, où nous devions prendre le train pour Drammen. À cette petite gare nous attendaient tous les habitants des environs ; les braves Norvégiens (sic) nous accueillirent par des hurrahs frénétiques. Nous avons beaucoup de peine à traverser leurs rangs serrés et à nous diriger vers le chemin de fer ; le chef de gare, accompagné des notables du pays, vint à notre aide ; il nous fit entrer dans un salon, où nous pûmes nous reposer quelques instants. (...) L'enthousiasme des braves habitants était tel qu'ils ne voulaient pas

¹ *Ibid.*, p.69.

laisser partir le train ; ils voulaient absolument nous presser la main les uns après les autres ; et quelles solides étreintes ! Je m'étais labouré un doigt de la main droite dans ma chute du ballon ; les braves gens me le pressaient avec une amitié si énergique que des larmes m'en venaient aux yeux ; enfin le chef de gare dut brusquer la scène des adieux, il nous réintégra dans notre compartiment et donna le signal du départ.¹

L'émotion du Français n'explique pas, à elle seule, l'impression pour le moins démesurée laissée par l'accueil offert par les Norvégiens des environs de Kongsberg. Les sources contemporaines de l'épisode confirment en effet une excitation des plus intenses, comme si le hasard de la présence de ces Parisiens représentait pour ces habitants neutres et géographiquement très éloignés du conflit franco-allemand une formidable occasion de laisser s'exprimer leurs sentiments les plus intimes. À la sortie du train à Drammen, l'enthousiasme n'est, de loin, pas retombé. Des dizaines de personnes attendent les deux hommes (à présent accompagnés d'un agent du consulat de France) et ont préparé en leur honneur une fête de grande envergure. Cette fois, les dires de Béziers sont confirmés par un reportage publié le 29 novembre par le journal *Aftenbladet*. Toute la journée du 28, ordre est en effet donné aux habitants qui le souhaitent de se retrouver le soir au Club Saint-Olaf, une salle située dans le quartier de la Bourse. Après les premières salutations sur le quai de la gare, en présence du maire et de l'ensemble de ses conseillers, ce sont non moins de 300 personnes qui attendent les fameux héros français dans la dite salle des fêtes. Arrosés de champagne, des toasts sont prononcés en l'honneur de la France et de la Norvège et Paul Rolier se charge de faire le récit de l'incroyable voyage et du sort de Paris à une assistance médusée. Vers 23 heures, l'attention de l'audience se fait plus bruyante et une chorale entonne successivement la *Marseillaise*, les *Girondins* ainsi que le *Brudeferden i Hardanger*, composition populaire louant le national-romantisme norvégien. À 1 heure du matin, du punch est encore servi et des clameurs s'élèvent en faveur des naufragés du ciel et de leur infortuné pays. Le 29 novembre, après avoir confié au soldat Béziers les six pigeons perdus qu'il semblait tant chérir, l'arrivée à Christiania n'est pas des plus tristes ; autorités

¹ *Mémorial illustré des deux sièges de Paris (1870-1871)*, op.cit., p.166.

municipales et consulaires se bousculent tandis qu'une imposante foule, massée dans la rue Karl Johan, salue Béziers et Rolier aux cris de « vive la France ! ». La nouvelle s'étant, depuis le 25 novembre, répandue aux quatre coins du pays, des dizaines de télégrammes en provenance de diverses localités de Norvège sont lus aux Parisiens ; dans celui-ci, les habitants de Hamar leur souhaitent la bienvenue, dans celui-là, le premier citoyen de Tønsberg prononce ses meilleurs vœux pour la France, dans un troisième, un résident de Tromsø explique combien sa ville « sympathise pour la France¹ ». Les célébrations à Christiania sont, selon les termes de Béziers, les mêmes que celles de Drammen mais « sur une échelle beaucoup plus vaste² ». Durant les deux jours qu'ils passent sur place, les Français sont en effet invités à plusieurs fêtes et acclamés à chacune de leurs apparitions. Le 30 novembre dans l'après-midi, la principale célébration est même présidée par l'illustre Bjørnstjerne Bjørnson (1832-1910), chef du théâtre de Møllergaten, président de l'Association des étudiants de Christiania, rédacteur du *Norsk Folkeblad*, figure du libéralisme scandinave et ami intime du Danois Hans Christian Andersen. Véritable hymne à l'universalisme français et à la « gloire » du « patriotisme » des Parisiens, l'allocution de Bjørnson est par ailleurs accompagnée par la lecture d'un poème non moins francophile spécialement composé par l'éminent écrivain Jonas Lie (1833-1908) : « Vive la France, et vivent les trois couleurs qui portent l'espérance à l'heure de l'adversité ! », y découvre-t-on notamment entre autres hommages au « génie » d'un peuple « symbole de la liberté³ ». Finalement, c'est avec grande émotion que les adieux se font devant le navire *North Star* amarré au port de la ville dans la soirée du 1^{er} décembre 1870. Alors que 23 800 francs, fruit d'une souscription spontanée organisée à travers la Norvège, sont remis aux deux Parisiens, le

¹ Ernar Østvedt, *Den første luftferd over Norge*, op.cit., p.75-76.

² *Mémorial illustré des deux sièges de Paris (1870-1871)*, op.cit., p.167.

³ Intitulé *À la France*, le poème, traduit pour l'occasion, s'articule comme ceci : « À cette heure le bruit des tempêtes passe sur les plaines / de la France, trempée de sang et de larmes. / Derrière son drapeau tricolore, symbole de la liberté, / elle est grande dans son deuil. / Retrempée par les revers, elle trouvera son salut dans ses exploits. / Ne reste-t-il donc que l'espérance à tes fils, Ô France ? / L'espérance est la puissance souveraine sur la terre ! / Dans ses promesses se révèle le Génie d'un peuple ; / c'est elle qui fait sortir les guerriers du sol de la patrie. / Ces deux nobles jeunes gens que nous avons vus passant l'Océan, / pleins de brûlant courage et de foi patriotique, / et pour qui le tourbillon des tempêtes ne fut qu'une main / qui les portait, prouvent que la Foi et l'Espérance / seront le salut de la France. / Vive la France, et vivent les trois couleurs / qui portent l'espérance à l'heure de l'adversité ! / Les trois couleurs seront encore pour la patrie française. / l'arc-en-ciel de la liberté. »

fameux ballon *Ville d'Orléans* est, lui, laissé sur place en vue d'être exposé au profit des blessés de guerre¹.

L'épisode est évidemment notable, voire sensationnel, pour une société norvégienne dont le regard sur la grande guerre de 1870 dépend uniquement de dépêches et d'articles de correspondants scandinaves dont la publication doit souvent attendre plusieurs jours. Venus du ciel (une première dans le royaume !), deux Français s'étant échappés du siège de Paris (à propos duquel circulent tant de fantasmes) apparaissent soudainement dans les montagnes du Telemark. Les témoignages reproduits en amont le prouvent : leur présence est une aubaine pour des centaines de personnes qui, depuis Seljord jusqu'à Christiania, en passant par Kongsberg et Drammen, brûlent d'une envie d'exprimer leurs émotions les plus sincères et les plus enthousiastes vis-à-vis du conflit sur le Rhin. Caractère épique du voyage, sort de la nacelle elle-même, identité et itinéraire des passagers, destin des six pigeons accompagnant l'expédition : les éléments sont indiscutablement réunis pour offrir aux Norvégiens une expérience littéralement extraordinaire durant laquelle leur parole semble pouvoir se libérer. Plus qu'un élan germanophobe né, pourquoi pas, d'un sentiment de proximité avec les rancœurs d'un Danemark ami², l'engagement fortuit et francophile de la population rencontrée par les Français au fil de leur périple en Norvège paraît surtout lié au privilège de vivre ces instants particuliers et à la volonté d'imprimer cet événement dans les mémoires de ces centaines d'observateurs très distants des faits de guerre ; d'ailleurs, une médaille commémorative est présentée à Christiania, en janvier 1871³. Les multiples articles consacrés à l'épisode dans *l'Adressebladet*, *l'Aftenbladet*, le

¹ Ernar Østvedt, *Den første luftferd over Norge*, op.cit., p.87. L'anecdote est par ailleurs confirmée par Léonard Bézières lui-même.

² Le schéma d'une solidarité scandinave naturelle et spontanée ne tient pas pour qualifier le vécu de la guerre de 1870 par les Suédois et Norvégiens. Sur le plan politique et diplomatique, nombre d'études ont montré combien le conflit de 1864 entre le Danemark et la Prusse avait mis un terme définitif au scandinavisme, ce courant unioniste principalement porté par des étudiants et universitaires qui avait atteint son paroxysme philosophique et organisationnel dans les années 1840-1850. Pieter Dhondt affirme même que le résultat de la guerre de 1870 finit par « enterrer » l'idée politique scandinaviste (qui, au début du XX^e siècle, connaîtra quelques répliques culturelles). Cf. Pieter Dhondt, « Nineteenth-century University Jubilees as the Driving force of Increasing Nordic Cooperation », *History of Science and Medicine Library – Scientific and Learned Cultures and Their Institutions*, vol.25 & vol.4, 2011, p.1-9.

³ Voir Ernar Østvedt, *Den første luftferd over Norge*, op.cit., p.92-93.

Drammens Tidende, le *Laurvigs Blad* ou le *Morgenbladet* entre le 28 novembre 1870 et le milieu du mois de janvier 1871 répondent, eux aussi, à cette lecture historique.

Par extension, l'ironie et l'anormalité de cette aventure finalement positive suscitent également la fascination de bien des rédactions européennes abasourdies, tout comme leurs homologues de Norvège, par l'originalité de l'anecdote. Au Danemark, en Suisse et en Belgique, une même liberté de ton s'exprime alors pour célébrer la bonne fortune des aéronautes français et même le succès de leur mission (le contenu de leurs lettres est bien transmis à Tours, notamment depuis Drammen et Christiania). *L'Écho du Parlement* (8 et 15 décembre 1870), *La Meuse* (29 novembre et 12 décembre), le *Journal de Bruxelles* (8 et 13 décembre), le *Bien Public* (9 décembre), *L'Indépendance belge* (7 décembre), le *Journal de Genève* (10 et 17 décembre), la *Gazette de Lausanne* (3 décembre), mais aussi le *Fædrelandet* (29 novembre, 3 et 5 décembre) ou le *Dagens Nyheder* (3 et 5 décembre) : tous relaient le destin « extraordinaire » de ce ballon parti de France pour atterrir sur les cimes enneigées de Norvège après avoir survolé la Belgique, les Pays-Bas et la mer du Nord. Tous se réjouissent, aussi, du fait que les Français aient bien survécu à leur traversée et que leur aventure soit si bien fêtée par des Norvégiens que l'on semble parfois envier. Ainsi le *Fædrelandet* du 5 décembre se permet-il de dévoiler sa sincère satisfaction : « 900 personnes » offriraient aux invités de Christiania des égards mérités, les « drapeaux français et norvégiens se côtoyant » au rythme de « cérémonies et de chants en l'honneur de la France ». De plus, les deux Parisiens auraient rassuré leur public quant aux « bonnes dispositions de la capitale française » : une « grande sortie » serait « prochaine » et les « soldats nombreux » agissant sous un « commandement respecté » augureraient le meilleur pour tous les amoureux de la France. Dès le 3 décembre, le *Dagens Nyheder* peut quant à lui narrer une partie du parcours norvégien de Rolier et Béziers, informant ses lecteurs du succès de la fête organisée au Club Saint-Olaf de Drammen et saluant l'excitation manifestée par les habitants de Christiania au moment de les accueillir. En somme, si subjectivité partisane il y a dans l'admiration exprimée pour deux Français évadés du siège de Paris, cette subjectivité tombe

littéralement du ciel et ne paraît poser aucun problème de conscience idéologique à ceux qui choisissent de l'extérioriser. L'épisode est en effet si extraordinaire qu'il dépasse son caractère politique (la fuite d'un ballon monté tenu d'alimenter la résistance française en informations de divers ordres) pour devenir humain et s'approcher peut-être davantage d'un fait de nature charitable ; en venant en aide à ces deux aéronautes ayant manqué de se tuer, les frères Strand (et, avec eux, les centaines de Norvégiens mobilisés jusqu'au 1^{er} décembre 1870) ne portent-ils pas secours à des blessés de guerre, comme l'auraient fait des infirmiers porteurs des insignes de Genève ?

Conclusion de la partie II

Qu'elle soit tombée du ciel, qu'elle frappe à la porte par le plus grand des hasards, qu'elle donne lieu à rire, qu'elle s'impose au contraire comme une réponse évidente à un idéal collectif ou personnel ou que sa résonance humaine invite à en apaiser les conséquences, la guerre de 1870 est une donnée absolument incontournable du quotidien des Européens y étant pourtant étrangers. Surtout, elle est une donnée forte, perceptible, mesurable, observable ; peu importe la sympathie politique de l'individu la contemplant avec crainte et fascination, la guerre oblige l'Europe à regarder, à apprécier, à tenter de comprendre pour, au final, s'engager. Aussi cet engagement bien réel prend-t-il de multiples formes chez les Suisses, les Danois et les Belges que nos recherches ont interrogés. Sur le volet de la charité, le zèle de centaines de personnes – aussi bien en soutien des services de Santé des armées en campagne que depuis les principales villes neutres – est littéralement inédit, propulsant l'année 1870-1871 au rang, symbolique, de tournant dans la consécration pratique de plusieurs décennies de dynamiques théoriques et matérielles. Après les conflits de la fin des années 1840, après la Crimée, l'Italie et les États-Unis et quelques années après Dybbøl et Sadowa – autant de conflits et batailles ayant contribué à l'écriture d'un droit humanitaire coutumier –, la guerre franco-allemande voit se produire un orchestre de bienfaisance encore jamais vu des Européens. Largement critiques lorsque se pose la question du respect des principes de Genève, Henri Dunant et Gustave Moynier eux-mêmes reconnaissent une part de satisfaction, le premier se disant « rassuré » quant à « l'abnégation des civils¹ », le second se montrant heureux de la démonstration de tant de philanthropes faisant preuve d'une « énergie exemplaire² ». Preuve de la légitimité de la remarque ; pour Pierre Boissier, c'est même ce conflit de 1870 qui, au final, « a conduit le Comité de la Croix-Rouge à étendre son activité bien au-delà de ce qui avait été prévu³ ». Que cette remarque découle d'expériences positives comme négatives n'a que peu d'importance : l'engagement humanitaire de *l'Année*

¹ Gérard A. Jæger, Henry Dunant, *l'homme qui inventa le droit humanitaire*, *op.cit.*, p.212.

² Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.103.

³ Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.356.

terrible est tel et ses implications politiques, diplomatiques et théoriques sont telles que le continent dans son ensemble s'y trouve confronté et que les questions des soldats blessés, des victimes civiles de sièges ou des prisonniers de guerre sont discutées dans d'innombrables foyers. 1870-1871 représente en somme, au vu des résultats de notre enquête, une année de première maturité humanitaire. Non seulement l'action du neutre est-elle ici permise, mais elle est de plus attendue et naturellement anticipée par les sociétés victimes de l'état de guerre ; en cela, un schéma consensuel se révèle, offrant au continent un précédent tout à fait déterminant et suffisamment crédible malgré certaines errances. Car cette première maturité humanitaire n'échappe guère à quelques écarts ; populaire et plutôt respecté, l'acte charitable ouvre en effet des opportunités à des individus ou institutions poursuivant des objectifs plus égoïstes. C'est conscients de cette réalité que des dizaines de résidents français cherchent par exemple à protéger leurs foyers en y arborant le drapeau de Genève ou que le gouvernement fédéral helvétique se tourne officiellement vers Strasbourg afin de canaliser les émotions de moins en moins contrôlées de sa population. Mais en mobilisant un nombre inédit de nationalités, en légitimant peut-être définitivement la présence du neutre sur le champ de bataille et en indiquant leur marge de progression aux juristes et théoriciens travaillant sur la reconnaissance de traités humanitaires, la guerre franco-allemande (dans laquelle le neutre s'est imposé comme un acteur quotidien) reste, nous l'avons vu, une expérience positive dans ce qu'elle implique d'efforts charitables.

Acteur du grand élan de bienfaisance, le neutre peut aussi, dans une conception opportuniste de l'affrontement franco-allemand, devenir acteur des opérations militaires elles-mêmes. Guidés par le phare du 4 septembre, par la réputation de tel ou tel général inspirant une confiance transnationale, par une tenace rancune cultivée à l'encontre de la Prusse, par un intérêt économique ou par la simple envie de vivre l'aventure d'une guerre que tout le monde sait historique, des dizaines de Danois, de Suisses et de Belges font le coup de feu sur le théâtre français, expérimentant l'espace de quelques mois la vie pour le moins difficile d'un combattant d'un pays occupé et dont les tentatives de résistance se soldent toutes par de décevants échecs. En intégrant des unités de francs-tireurs

ou des bataillons d'armées régulières, ils deviennent ainsi, physiquement et matériellement, des soldats comme les autres. Les témoignages relatant les épreuves endurées aux côtés des Français sont nombreux et structurent bien des lettres envoyées depuis le front vers les États neutres. Ici, la « soignante » Sara Monod – dont la famille a ses racines au Danemark et dont plusieurs cousins de battraient en tant que soldats dans les rangs français – révèle combien son engagement se fait au prix de grands sacrifices : « Immédiatement engagée » par une ambulance impériale, elle est de la bataille de Forbach, « portée au feu » où elle doit « montrer un grand sang-froid et un courage admirable ». Selon les confidences détenues par le *Dagens Nyheder* du 16 septembre 1870, elle y vient au secours de 22 soldats avant d'être faite prisonnière par les Prussiens. Libérée après s'être enfin entretenue avec un membre du haut commandement allemand, elle s'engage dans une autre ambulance, est « à nouveau capturée », et promet, signe de son infortunée détermination, de « continuer à soigner les soldats français blessés et de toujours les soutenir par tous les moyens¹ ». Un Danois en poste au Havre au milieu de l'automne est quant à lui très clair vis-à-vis de l'aspect collectif des malheureux efforts défensifs :

Comme vous le savez, nous vivons ici en état de siège et attendons l'ennemi chaque jour. Jour et nuit, on travaille autant que possible à sécuriser la ville contre une attaque. Tous, à la fois jeunes et vieux, riches et pauvres, célibataires et mariés, apportent leur contribution. La ville est pleine de militaires, ou en tout cas d'hommes en tenue de militaire, qui s'exercent et apprennent l'art de la guerre.²

¹ En guise d'introduction à l'article informant du destin de Sara Monod, le *Dagens Nyheder* écrit, ce 16 septembre 1870 : « En plus des nombreux hommes qui par leur naissance ou leurs liens de parenté sont liés au Danemark, et qui, par conséquent, lorsque l'occasion s'est présentée, ont offert leurs services à la cause de la France, nous pourrions également nommer plusieurs femmes de haute estime qui de diverses manières consacrent leur vie et leur travail à la grande nation que nous admirons tous. Nous nous voyons donc capables de parler plus spécialement de l'une de ces femmes. Sara Monod provient de la présente famille de Conind dont une partie des membres a déjà vécu en France depuis de nombreuses années et dans une situation prospère et toute indépendante, ceci tout en conservant l'amour le plus vif pour leur patrie. » Dans le journal du 12 octobre, on apprend qu'elle a été « impliquée » dans la bataille de Sedan, « conduisant son ambulance au milieu d'une violente grêle ». Après avoir été recueillie chez un « paysan » des environs, elle se serait enfuie vers Paris où elle aurait repris du service.

² « Fragments d'une lettre du Havre », non datée, *Dagens Nyheder*, 8 octobre 1870.

D'ailleurs, les conditions météorologiques n'arrangent rien et ne font naturellement aucune différence entre les nationalités au service de la France. Le franc-tireur du *Fædrelandet* peut en témoigner, le 22 octobre autour de Rouen :

La "belle saison" est maintenant révolue ; il n'y a plus de chaleur ni de pollen, mais de la pluie et de la boue, qui dérangent ; la température est suffisamment agréable, mais cela fait 14 jours qu'il pleut tous les jours, et les routes sont complètement abimées et les vêtements détremés en permanence. On est si heureux lorsque se présente la rare possibilité de passer un moment suffisamment long dans un village pour sécher ses vêtements grâce au feu, mais cette joie ne peut être que courte ; deux heures après éclate une bonne vieille averse. La seule consolation réside dans le fait que les Prussiens, qui doivent se tenir plus concentrés encore, vivent certainement plutôt le pire que le meilleur, mais ce réconfort n'est pas toujours suffisant pour garder le moral.

La pénibilité est d'autant plus évidente, pour tous, que le danger est omniprésent :

Pour être d'une quelconque utilité, les Francs-tireurs doivent toujours être au plus près de l'ennemi, et le résultat est qu'il ne se passe jamais plus de deux heures sans que l'on ait peur d'un coup de feu ou d'un cri de défense "aux armes". Fatigué et affamé, on a finalement un campement et à peine obtenu de la soupe que l'on entend une salve à une courte distance, et l'on passe à nouveau la nuit sans avoir mangé.¹

Et que dire du témoignage de ce troisième soldat, Hans Svensen, un Danois de la légion étrangère originaire de Roskilde dont l'affectation sur le théâtre de guerre français reflète le désespoir de tout un pays ? Sa contribution aux combats automnaux des alentours d'Orléans est en effet révélatrice d'une impuissance collective :

Nous étions à Mascara depuis 4 jours seulement lorsqu'est arrivé un ordre nous demandant de rentrer en France en compagnie d'une troupe d'anciens soldats, et

¹ « Brev fra en dansk Franc-tireur », n°IV, 22 octobre 1870, *Fædrelandet*, 3 novembre 1870.

nous étions également quelques jours à Toulouse avant de prendre le train pour Orléans. Le chemin de fer était cependant bloqué par les Prussiens et nous avons donc dû marcher jusqu'à ce que nous tombions sur une résistance prussienne qui effectuait une mission de reconnaissance à environ un mille d'Orléans. Bien qu'ils étaient quatre fois plus nombreux que nous, nous nous sommes lancés dans le combat et après un violent combat de plus d'une heure, nous avons dû nous retirer avec de fortes pertes ; nous avons perdu la moitié de notre effectif. Au même moment, les Prussiens ont pris Orléans. D'après ce que j'ai appris, seuls 8 hommes du bataillon avec lequel j'étais en poste à Tours sont revenus, et je peux poursuivre en disant qu'aucun de mes anciens compagnons n'est revenu. Durant notre retraite depuis Orléans nous sommes passés par Bourges où j'ai été admis à l'hôpital, pas seulement pour recoudre la petite blessure que je m'étais faite au bras gauche, mais surtout parce que j'étais terriblement épuisé, puisque nous n'avions pas reçu de nourriture depuis 6 jours au sein de notre régiment (...). Durant le combat avec les Prussiens, j'ai perdu mon camarade plusieurs fois, et j'ai dû abandonner mon sac lors de la retraite, ce qui me fit perdre mes petites sources de confort.¹

Pourtant, le fait de partager ces épreuves ne garantit pas toujours, nous l'avons vu, la meilleure intégration au sein dans cette France en guerre. Peu importe sa motivation à combattre en faveur d'une œuvre de défense nationale dont les chances sont pourtant clairement limitées, le neutre rompant sa non-belligérance peut possiblement se confronter aux manifestations de défiance d'un corps social bouleversé par l'occupation d'une puissance étrangère et par les signes avant-coureurs d'une guerre civile dont on comprend bientôt l'inéluctabilité. Il résulte de cette méfiance nombre d'anecdotes indiquant l'arrestation de volontaires dont les racines plus ou moins germanophones (ou plutôt non-françaises) éveillent la suspicion de Français qui, parfois, se sont pourtant déjà battus à leurs côtés. Il en résulte aussi une apparente solidarité entre étrangers ; face à la succession d'échecs militaires et devant les injustices liées à leur statut, les volontaires danois ou suisses semblent vivre leur plus belle expérience lorsqu'ils se retrouvent, l'espace d'un dîner ou d'une promenade, entre compatriotes.

¹ Datée du 17 octobre et rédigée depuis un hôpital de Bourges, sa lettre est publiée par le *Dagens Nyheder* du 28 octobre 1870.

Que dire, donc, de l'engagement des Européens dans les événements de *l'Année terrible*, si ce n'est que cet engagement est aussi réel que varié et qu'il répond à des dynamiques politiques et sociales qui vont parfois jusqu'à dépasser le neutre lui-même ? Que la guerre s'invite à sa table ou qu'elle s'impose à sa conscience, le neutre joue un rôle majeur dans l'affrontement franco-allemand. Ses initiatives humanitaires sauvent des milliers de blessés et consolent des dizaines de milliers d'internés ou de prisonniers. Son sacrifice peut offrir un nouveau fusil à l'un des ensembles en campagne, donner un commandement à un bataillon ou même placer un général à la tête d'une armée. Ses engagements fortuits et maladroits, liés à la proximité géographique des combats ou au hasard d'un fait de guerre, permettent à tout un continent de découvrir ses actes et de se passionner pour des dizaines d'épiphénomènes du conflit. Si la définition de l'engagement se limite à la signature d'alliances militaires entre gouvernements, alors l'isolement des belligérants voulu par Bismarck et si souvent indiqué par l'historiographie est une indiscutable réalité. Mais si l'engagement se réfère à l'attention manifestée par l'opinion, à la participation physique et morale au grand concert charitable, à la fascination un brin romantique pour le parcours de soldats volontaires et à l'expression d'un sentiment d'implication dans les épreuves vécues par les parties en guerre, alors le neutre est un véritable acteur du conflit de 1870-1871 et l'isolement des belligérants devient très relatif. Sur les champs de bataille, dans les tentes de fortune où sont soignés des blessés, autour d'une place assiégée désespérée d'être ravitaillée ou même à l'atterrissage de hasardeux périples en ballons montés, le belligérant n'est pas seul et peut compter – et il le sait – sur le soutien de l'élément neutre. Peut-être est-ce cette acceptation, à grande échelle, du rôle et de la réputation du neutre, qui fait effectivement de la guerre franco-allemande un moment déterminant de la compréhension coutumière du principe de neutralité.

ÉCOLE DOCTORALE 519 SHS-PE
EA 3400 ARCHE

THÈSE présentée par :
Gilles Vogt

soutenue le : 4 mai 2018

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Histoire contemporaine

**Neutres face à la guerre franco-allemande
(1870-1871) ?**

**Diplomatie et dynamiques d'opinions dans les États
de Suisse, de Belgique et du Danemark**

VOLUME 2

THÈSE dirigée par :

M. BOURGUINAT Nicolas

Professeur, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

M. EL GAMMAL Jean

Professeur, Université de Lorraine

M. TIXHON Axel

Professeur, Université de Namur

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Mme HERRMANN Irène

Professeure, Université de Genève

Mme MAURER Catherine

Professeure, Université de Strasbourg

M. RYGIEL Philippe

Professeur, École normale supérieure de

Lyon

PARTIE III : Le neutre, vainqueur ou vaincu de la guerre franco-allemande ?

III. 1. Récit d'un printemps danois comme un autre (mars-juin 1871)

Près de huit mois après le déclenchement de la guerre, dans le froid des dernières semaines d'un hiver particulièrement rigoureux, l'Europe peut enfin reprendre son souffle : le 28 janvier 1871¹, la nouvelle de la signature d'un armistice de 21 jours est rendue publique. Elle se propage, très vite, dans les principales rédactions du continent. Cet armistice, c'est la possibilité, pour la plupart des places encore assiégées dont on pleurait le sort (Paris en tête), d'être enfin ravitaillées. C'est, en principe, la fin du calvaire pour des milliers de combattants ayant accumulé les malchances, les frustrations et les défaites depuis l'automne et, pour certains, depuis le début du mois d'août. Le cessez-le-feu invite aussi (et n'est-ce pas là le plus important ?) les observateurs à se projeter vers l'avenir et à imaginer, pour cette France meurtrie qui s'apprête à voter pour une nouvelle Assemblée nationale, un avenir qui soit enfin pacifique ; né du traumatisme d'une guerre malheureuse provoquée, en partie au moins, par un régime impérial dont les ambitions politiques et territoriales ne cessaient de menacer la tranquillité de l'Europe, le nouveau pouvoir que devraient consacrer les élections de février 1871 ne pourra que faire preuve, pense-t-on, de sagesse et d'humilité (et ce, même si le républicanisme modéré venait à prendre le dessus sur les courants monarchistes²). Lorsque Thiers et Bismarck s'accordent sur le contenu des préliminaires de paix, le 26 février, le soulagement est en tout cas réel pour les sociétés directement frappées par la guerre. Déjà le 27 janvier, la promesse d'un quotidien normalisé (accès à la nourriture, possibilité de se déplacer, retour anticipé des soldats dans le foyer familial) explique, selon les travaux de Stéphane Audoin-Rouzeau, l'acceptation générale et résignée de l'armistice : rapports de préfets, carnets de soldats et récits privés témoignent en

¹ En réalité, le cessez-le-feu est signé par Favre deux jours plus tôt, le 26 janvier 1871.

² Pauline Piettre a par exemple montré combien l'opinion britannique s'était contentée, malgré ses historiques réticences, de l'instauration d'un régime républicain et de la victoire, en février 1871, d'une ligne conservatrice somme toute modérée. L'important, pour l'Angleterre, était de prendre note de la disparition de cette France « dangereuse et agitée » qu'incarnait le régime du Second Empire. Cf. Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.*, p.65-66.

effet, malgré la volonté de résistance d'une minorité d'abord prête à répondre aux appels à la guerre à outrance de Léon Gambetta¹, de l'adhésion majoritaire du corps social à l'idée d'un arrêt des combats, tant dans une capitale pressée de voir ses boulangeries ravitaillées que dans les villes et villages de province². Exprimée lors des élections du 8 février (environ 400 des 645 sièges comptabilisés reviennent aux monarchistes, c'est-à-dire à ceux qui, à ce moment-là, sont assimilés au « parti de la paix³ »), l'envie de paix est indéniable et donne aux contemporains quelques raisons de faire part de leur satisfaction. Les lettres et journaux intimes mis à jour par Jean-François Lecaillon sont formels : ce sont des manifestations de soulagement qui se répandent à travers les régions françaises et dans les allées des camps d'internement allemands dans lesquels sont retenus 400 000 prisonniers de guerre français. Ce n'est que plus tard, dans la seconde moitié de l'année 1871, que la frustration, la « colère » et l'idée d'en venir à des « règlements de comptes » gagnent une partie non négligeable de la population⁴. Pour François Roth, on est même « frappé par la profonde aspiration à la paix » lorsque l'on lit la presse, les correspondances, les témoignages et les récits datés de cette fin d'hiver :

On attend le retour des prisonniers avec lesquels on peut échanger par Bâle, Bruxelles ou Genève, un peu de correspondance. Les habitants des zones occupées veulent une paix rapide pour obtenir un allègement de leurs charges et l'espoir d'une évacuation. (...) Les habitants des territoires occupés aspirent au retour à une situation normale ; ils mesurent qu'il faudra faire des sacrifices territoriaux. Ils semblent déjà résignés à cette nécessité inéluctable.⁵

¹ Rappelons qu'avant de s'en remettre au verdict des élections du 8 février 1871 (les républicains dits « radicaux » n'obtenant qu'une quarantaine de sièges sur les 645 comptabilisés), Gambetta appelle à la poursuite de la guerre, rejetant l'armistice du 28 janvier suivant une rhétorique qui n'a rien à envier, en terme de détermination, aux discours qui étaient les siens à l'automne 1870. Le 3 février 1871, le *Moniteur Universel* relaie par exemple un article dans lequel le tribun n'hésite pas à revendiquer une « indissoluble union » entre légitimistes, « fils des bourgeois de 1789 », « travailleurs des villes », « ouvriers » et « propriétaires des campagnes » dans l'optique de poursuivre l'œuvre de défense nationale. Il y qualifie d'ailleurs le cessez-le-feu du 28 janvier de « pacte infâme ».

² Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870, la France dans la guerre*, op.cit., p.293-303.

³ Au sujet de la prédominance de l'idée de paix dans le vote du 8 février 1871, voir *Ibid.*, p.303-308.

⁴ Jean-François Lecaillon, *Les Français et la guerre de 1870*, op.cit., p.182-198.

⁵ François Roth, *La guerre de 1870*, op.cit., p.463.

Naturellement, les Allemands accueillent la nouvelle de la signature des préliminaires de paix avec un soulagement identique, sinon décuplé ; là-bas, la perspective de réunir les familles séparées par la guerre est tout aussi stimulante, d'autant que les conditions fixées par Bismarck sont saluées avec fierté¹. Pour la France comme pour l'Allemagne, l'expression de ce sentiment de soulagement est attendue : après tout, les deux camps comptabiliseraient respectivement, en raison des combats et des maladies liées à la campagne militaire (fièvre typhoïde, dysenterie, typhus), environ 139 000 et 51 000 morts². L'Europe, elle, n'y est pourtant pas plus insensible. Nous l'avons remarqué, la guerre franco-allemande dépasse largement, tant par sa résonance politique que par ses répercussions territoriales et humanitaires, les seules frontières du théâtre de guerre. Anticipée, scrutée, commentée et véritablement vécue par les neutres, elle est une guerre à l'impact transnational qui voit son caractère « localisé » sans cesse défié par des centaines d'Européens prêts à s'engager sur un terrain charitable, militaire ou culturel. Elle est, en somme, un conflit qui donne aux neutres l'impression, intime, de participer à la lutte (d'ailleurs, les charges pesant sur les populations belges ou suisses touchées par l'effort de défense des frontières sont là, nous l'avons vu, pour donner à cette impression de sérieuses raisons d'exister). Et lorsque cette lutte prend fin, au mois de février 1871, ces neutres n'ont aucune raison de se désintéresser, soudainement, de son écho : au contraire, ils profitent de la nouvelle situation pacifique pour se livrer, peut-être une dernière fois, à une série d'appréciations dont les traits rappellent parfois les émotions alors manifestées par les sociétés belligérantes. Pourtant, la première impression qui se dégage de l'analyse des articles, lettres, carnets et autres ouvrages trahissant les sentiments des Suisses, des Danois et des Belges contemporains du règlement de la guerre a certainement de quoi surprendre celui qui, logiquement, s'attend à trouver chez ces témoins le commentaire passionné et partial des conditions de paix. Le premier constat qui se dégage de notre travail de dépouillement est, en effet, plutôt celui d'une volonté générale d'embrasser le printemps avec bonheur et détachement, comme si l'angoisse de huit mois de guerre nécessitait pour chacun, au fond, de détourner son regard et

¹ *Ibid.*, p.495.

² Selon les chiffres, toujours « incertains » en ce qui concerne le camp français, indiqués par François Roth. Cf. *Ibid.*, p.508-510.

d'oublier les malheurs du théâtre des opérations pour se consacrer à des occupations bien moins extraordinaires et bien plus apaisantes. Déjà partiellement indiqués¹, les témoignages optimistes de H.C. Andersen et de ses relations danoises en mai-juin 1871 doivent, en réalité, être replacés dans un contexte politique et philosophique plus large.

¹ Voir e titre I.1. de notre étude.

III. 1. 1. Le « cercle » Hans Christian Andersen : la villégiature malgré tout

Le cas de Hans Christian Andersen n'est évidemment pas le seul susceptible d'intéresser l'historien de l'Europe du traité de Francfort de mai 1871. Il est pourtant particulièrement frappant, peut-être représentatif, en tout cas tout à fait révélateur de l'état d'esprit d'une partie non négligeable des observateurs européens de l'après-guerre. Nous l'avons dit, les écrits du poète sont d'abord surprenants pour l'impression de calme et de distance qu'ils inspirent à leur lecteur. Les exemples déjà cités donnent un premier crédit à ce constat, et nombreux sont les documents qui, tout au long de nos recherches, sont venus appuyer, approfondir et finalement confirmer cette observation. Ainsi la sérénité du conteur est-elle par exemple évidente pour qui ouvre les pages de son imposant journal intime, œuvre personnelle en dix cahiers couvrant cinquante années d'existence, de 1825 à 1875¹. Dès son arrivée dans la résidence de Basnæs le 11 mai 1871, Andersen prend l'heureuse habitude de profiter de ses soirées pour retranscrire, dans ce carnet, ses humeurs et coups de cœur. Il y décrit surtout une atmosphère de vacances, s'attardant d'abord sur les conditions météorologiques, sur l'identité des visiteurs de la demeure, sur le récit de promenades ou sur les comptes rendus d'activités collectives. C'est ainsi qu'il tient visiblement beaucoup à témoigner de l'imprévisibilité du printemps danois : « Beau temps ensoleillé et doux », « matinée très sombre, mais le soleil se dévoile maintenant », « belle journée, les arbres fleurissent », « nuit très froide, à tel point que je ne pouvais voir à travers les vitres des fenêtres depuis mon lit ce matin », sont alors autant de confessions, *a priori* anecdotiques, que l'on remarque rapidement à la lecture de sa plume². Le romancier s'adonne également à la lecture à haute voix, toujours entouré de Mme Scavenius, la maîtresse de maison, et de ses (nombreux) invités ; c'est le cas le jeudi 11, le samedi 13, le dimanche 14, le mardi 16, le vendredi 19 à l'occasion de l'anniversaire d'un proche, mais également le 22, le 27 ou le 30 mai. Une distraction récurrente qui, d'ailleurs, ne semble pas être du goût du chien Bob

¹ *H.C. Andersen dagbøger 1825-1875 udgivet af det Danske Sprog- og Litteraturselskab under ledelse af Kåre Olsen og H. Topsøe Jensen*, 10 vol., Copenhague, G.E.C Gads Forlag, 1971-1975.

² On retrouve ces occurrences le 13, le 14, le 15, le 17 ou encore le 18 mai 1871. Cf. *H.C. Andersen dagbøger 1825-1875 udgivet af det Danske Sprog- og Litteraturselskab under ledelse af Kåre Olsen og H. Topsøe Jensen*, vol. IX (1871-1872), *op.cit.*, 1975, p.72-74.

qui, selon Andersen, ne partage guère l'enthousiasme de l'auditoire¹. Le séjour à Basnæs est aussi l'occasion de profiter de la clémence des conditions météorologiques pour s'adonner à la pratique du croquet, ainsi qu'en témoignent les entrées du 28 ou du 29 mai 1871 du journal intime du poète². Autant d'activités qui, en plus de mettre Andersen « d'humeur poétique » et de le pousser « à travailler à écrire l'histoire de *Tandpine*³ », dévoilent une sociabilité réelle qui ne peut qu'inviter le lecteur de ses papiers à questionner le caractère apparemment consensuel, à ce moment précis, de ce sentiment de plénitude et de décontraction. En effet, loin des grands questionnements soulevés ailleurs à l'occasion de la signature définitive de la paix franco-allemande (le 10 mai), le conteur et ses relations semblent bien profiter, ensemble, de cette quiétude printanière. Lorsqu'Andersen lit à voix haute, il ne le fait pas pour son propre plaisir, mais pour celui d'une tablée plus ou moins nombreuse absolument réceptive à ce type d'exercice. Le 11 mai, ce sont Henriette et Otto Scavenius (1849-1913)⁴ qui écoutent attentivement la lecture de *Bispen af Børglum* et *Hvad hele Familien sagde*⁵. Le 13, c'est pour animer un dîner partagé avec les Scavenius et d'autres convives – parmi lesquels figure la comtesse de Moltke (1845-1899)⁶ – que le romancier se fait narrateur⁷. Le 16, c'est au « cercle rassemblé ici » qu'Andersen dit avoir lu quelque récitation⁸. Le 19, ce ne sont pas moins de six personnes qui partagent le champagne avec le poète avant que ce dernier ne se lance encore une fois dans une dissertation à haute voix⁹. Le croquet ne se pratique pas seul non plus, et durant ces jours de détente au sud du Sjælland, nombre de proches viennent s'y essayer en compagnie d'Andersen : la comtesse

¹ C'est ce qu'il confie non sans ironie, le 2 juin 1871. Cf. *Ibid.*, p.81.

² *Ibid.*, p.79.

³ C'est ce qu'il exprime le 1^{er} juin 1871. Cf. *Ibid.*, p.80-81.

⁴ Fils d'Henriette Scavenius, Otto devient propriétaire de la demeure familiale de Basnæs en 1867. Dans ses correspondances, Andersen lui témoigne une sympathie qui n'a rien à envier à celle dont il fait preuve à l'égard de sa mère, Henriette.

⁵ *H.C. Andersen dagbøger 1825-1875 udgivet af det Danske Sprog- og Litteraturselskab under ledelse af Kåre Olsen og H. Topsøe Jensen*, vol. IX (1871-1872), *op.cit.*, p.71.

⁶ Il s'agit de Georgine Charlotte Sophie Sehestedt Juul, comtesse de Moltke, épouse du comte Otto Joachim Wilhelm Moltke (1828-1868), grand propriétaire danois portant le titre honorifique de *Hoffjægermester* (compagnon de chasse du roi), témoignage non négligeable, à cette époque, de bonne réputation auprès de la cour de Copenhague.

⁷ *H.C. Andersen dagbøger 1825-1875 udgivet af det Danske Sprog- og Litteraturselskab under ledelse af Kåre Olsen og H. Topsøe Jensen*, vol. IX (1871-1872), *op.cit.*, p.73.

⁸ *Ibidem.*

⁹ *Ibid.*, p.74-76.

de Moltke et son frère, le parlementaire Sehestedt-Juul, Lucie et Carl Castenschiold ou Michael et Agnes Rossing sont autant de noms que l'on retrouve dans les brefs comptes rendus de parties qu'offre le natif d'Odense au lecteur de son carnet. Quant au travail d'écriture, *a priori* solitaire ou du moins secret, il n'échappe pas à la sociabilité ambiante, Andersen profitant de la présence de ses amis pour les sonder et recueillir leur première réaction en dévoilant, lors du dîner du 5 juin, le début de la nouvelle histoire de *Tante Tandpine*¹. L'entourage du conteur paraît donc suivre un même élan d'optimisme dans ce qui ressemble bien, en somme, à un mois de mai relativement représentatif des habitudes de la haute société danoise du tournant des années 1860 et 1870 : lectures, croquet, promenades en forêt et réceptions s'imposent à Andersen et ses amis comme autant d'activités naturelles que la guerre franco-allemande ou l'écrasement de la Commune de Paris ne viennent guère modifier. À s'intéresser de plus près aux lettres que réceptionne le romancier au même instant, on remarque d'ailleurs une distance évidente avec les problématiques transnationales *a priori* soulevées par le traité de Francfort ; ainsi, pour la période février-avril 1871 (soit les trois mois immédiatement postérieurs aux derniers combats en France), aucune des six correspondances mises à jour dans le cadre de nos recherches et décachetées par Andersen ne mentionne la guerre, même implicitement². En mai, une seule des treize lettres destinées au poète – et présentes dans notre corpus – laisse une place au drame vécu par la capitale française³. En juin encore, les missives signées Jonna Stampe, Bjørnstjerne Bjørnson, Henriette Collin, Andreas Kreutzfeldt Bang (1805-1897) ou Horace Scudder n'utilisent guère d'encre pour commenter ce qui trait à la diplomatie ou aux nouvelles d'ordre politique⁴. Pendant « extérieur » de ce que l'on observe dans les limites de la demeure de Basnæs en mai-juin 1871, la correspondance

¹ *Ibid.*, p.82.

² Deux lettres envoyées à Andersen sont disponibles pour le mois de février et quatre pour le mois d'avril 1871. En réalité, sur les dix-sept correspondances de H.C. Andersen composant notre corpus pour la même période comprise entre le mois de février et le début du mois de mai 1871, aucune ne fait référence à la guerre franco-allemande.

³ Il s'agit d'une lettre de son amie Dorothea Melchior, écrite depuis la demeure de Rolighed le 28 mai 1871, lorsque la presse européenne relate les principaux événements de la semaine sanglante. Cf. HCAB, Dorothea Melchior à H.C. Andersen, Rolighed, 28 mai 1871, n°19249.

⁴ Si une métaphore guerrière est osée par le dramaturge norvégien Bjørnstjerne Bjørnson dans une lettre du 8 juin 1871, elle renvoie à une anecdote privée dans laquelle les affaires politiques internationales ne jouent aucun rôle. Cf. HCAB, Bjørnstjerne Bjørnson à H.C. Andersen, Kristiania, 8 juin 1871, n°14430.

d'Andersen souligne donc aussi la « normalité » ambiante. Nous évoquions en amont le propos enthousiaste d'un vice-consul danois invitant le poète à visiter le Minnesota ou la joie avouée d'une amie ayant participé à un dîner prestigieux à Copenhague, en mai ; nous pourrions par exemple mentionner, aussi, ces relations professionnelles qu'entretient toujours Andersen avec plusieurs écrivains, romanciers ou hommes de théâtre tout au long du printemps. Dès la première semaine du mois de janvier 1871 par exemple, le conteur danois adresse à l'homme de lettres américain Horace Elisha Scudder – par ailleurs traducteur anglophone d'une partie de ses œuvres – une série de conseils de lectures, admettant « attendre son avis avec anxiété¹ ». Dans les semaines qui suivent, les deux hommes poursuivent leurs échanges, s'écrivant en février, en avril ou encore en mai, et, à chaque fois, le sujet prédominant est bien celui qui les unit : la littérature scandinave et anglo-saxonne, les affaires de publication et d'édition, les travaux de traduction ou les critiques parues dans les journaux au sujet de leurs œuvres respectives². Le règlement de la guerre n'empêche pas non plus Alfred Ipsen (1852-1922), alors jeune écrivain de 19 ans, de solliciter l'expertise de Hans Christian Andersen au sujet de ses premiers écrits : le 11 mai 1871, Andersen lui répond, témoignant d'un certain enthousiasme pour une partie des poèmes composés par le jeune homme et l'invitant à poursuivre ses efforts³. De traité de Francfort ou de Commune de Paris il n'est pas non plus question dans les lettres qu'échange Andersen avec l'écrivain norvégien Andreas Munch (1811-1884) ; en contact dès l'hiver 1870-1871 à l'occasion, notamment, de la sortie de *Lykke-Peer*, les deux hommes profitent du printemps pour se transmettre quelques nouvelles, le Norvégien insistant pour accueillir son homologue danois chez lui, à Christiania, au mois de juin, et promettant

¹ HCAB, H.C. Andersen à Horace E. Scudder, Copenhague, 7 janvier 1871, n°14246.

² Ainsi dans une lettre datée du 10 avril 1871, Horace Scudder – qui rappelle son « enthousiasme pour la littérature scandinave » – remercie Andersen de ses conseils de lecture et lui fait part de la publication, aux États-Unis, de la seconde partie de son autobiographie *Mit Livs Eventyr* (*The Story of My Life*). Il espère à ce titre lui donner, prochainement, des informations à propos de la réception de l'ouvrage par « les plus grands journaux » du pays. Il est à noter que cette nouvelle édition ne sortira au Danemark qu'en 1877, sous le titre H.C. *Andersens Samlede Skrifter. Supplement til Mit Livs Eventyr*. Cf. HCAB, Horace E. Scudder à H.C. Andersen, Riverside-Cambridge, 10 avril 1871, n°19236.

³ HCAB, H.C. Andersen à Alfred Ipsen, Basnæs, 11 mai 1871, n°14388. Inconnu en 1871 et débutant à peine ses études à Copenhague, Alfred Ipsen connaîtra, à travers ses poèmes et récits dramatiques, une certaine popularité dans le Danemark des années 1880 et 1890.

également la livraison prochaine de son nouvel opus, *Moder og Søn*¹. Dans le même ordre d'idées, la missive que transmet Bjørnstjerne Bjørnson à Andersen le 8 juin 1871 se limite à une invitation à visiter la Norvège et à la description des dernières péripéties de la vie de gérant de théâtre que mène alors l'écrivain natif du district d'Østerdalen². Un mutisme d'autant plus assourdissant que l'on connaît l'engagement francophile et « scandinaviste » de Bjørnson au commencement de la guerre en 1870³. Dans la légèreté apparente de ce printemps de l'année 1871, on remarque également, dans les papiers d'Andersen, une certaine aspiration au voyage, à la visite d'amis plus ou moins éloignés et à la découverte de terres étrangères. Comme lors des années précédentes en somme, Andersen et ses relations s'inspirent de la quiétude de la belle saison pour sonder leurs proches et planifier leurs séjours estivaux. C'est dans cette optique que l'acteur et employé de théâtre Emmanuel Hansen (1846-1930) reçoit, via une lettre datée du 17 mai, les conseils et explications d'Andersen à propos de son excursion prochaine vers l'Angleterre⁴. C'est dans un même état d'esprit qu'Andreas Munch implore le poète danois de se rendre en Norvège en juin, lui-même profitant déjà, au mois de mai, d'un petit séjour à Copenhague⁵. C'est aussi conscient des habitudes d'Andersen et, plus généralement, de la haute société danoise, que le vice-consul danois à Minneapolis, Rambush (1839-1896), propose au romancier d'Odense de visiter l'ouest américain dans une lettre du 1^{er} mai⁶. Et c'est à ce moment-là, par ailleurs, qu'Hans Christian Andersen se dépêche par exemple d'écrire à une connaissance en partance prochaine pour les Antilles⁷. Finalement, la plume d'Andersen trahit

¹ HCAB, Andreas Munch à H.C. Andersen, Copenhague, 21 mai 1871, n°20609.

² HCAB, Bjørnstjerne Bjørnson à H.C. Andersen, Kristiania, 8 juin 1871, n°14430.

³ En 1870-1871, Bjørnson s'est depuis quelques années tourné vers des préoccupations d'ordre politique et il entame, en parallèle à ses écrits, une carrière d'essayiste. Outre une série de discours célébrant l'unité et la gloire des pays nordiques, l'écrivain se prononce clairement, en 1870, pour le parti de la France. Il multiplie alors les articles favorables à une alliance franco-scandinave et lance une souscription en faveur des familles victimes de la guerre. On le retrouve d'ailleurs, nous l'avons remarqué, dans les célébrations accompagnant l'accueil des naufragés du ciel Béziers et Rolier en novembre 1870 (voir le titre II.4.3. de notre étude).

⁴ HCAB, H.C. Andersen à Emmanuel Hansen, Basnæs, 17 mai 1871, n°14397.

⁵ Le hasard fait d'ailleurs que Munch séjourne, en mai 1871, au n°17 de la Todenskjodsgade à Copenhague, dans l'appartement qu'Andersen avait lui-même loué durant l'hiver, entre septembre 1870 et avril 1871. Cf. HCAB, Andreas Munch à H.C. Andersen, Copenhague, 21 mai 1871, n°20609.

⁶ HCAB, W.T. Rambusch à H.C. Andersen, Minneapolis, 1^{er} mai 1871, n°19239.

⁷ HCAB, H.C. Andersen à Harriet Melchior, Basnæs, 14 mai 1871, n°19668.

elle aussi la préoccupation somme toute matérielle d'un homme qui, tout au long du printemps, se demande où et en quelle compagnie il vivra son été : à Espe et Basnæs en mai certes, mais que faire ensuite ? Se rendre, comme souvent, chez les Melchior, au nord de Copenhague, dans la belle demeure de Rolighed ? Ou peut-être en Norvège, comme ne cessent de le répéter Bjørnson et Munch qui voudraient tant compter le poète danois parmi leurs invités ? Et pourquoi ne pas combattre cette intenable phobie des océans et retrouver quelques élans de jeunesse en traversant l'Atlantique pour rendre visite à ses contacts aux États-Unis d'Amérique¹ ? Ces questionnements que relaie régulièrement l'intense correspondance d'Andersen entre les mois de février et de juin 1871 renvoient décidément à autre chose qu'aux interrogations liées à la modification – pourtant réelle – de l'équilibre européen à l'occasion du dénouement de la guerre franco-allemande. Chez Andersen, chez les Scavenius, chez les Melchior, chez Alfred Ipsen, chez Henriette Collin, chez les Moltke ou chez Emmanuel Hansen, en somme, dans la quasi-totalité des lettres du conteur et de ses amis au printemps du traité de Francfort, c'est d'abord une impression de distance et d'insouciance qui capte la curiosité de l'historien. Tant et si bien d'ailleurs que l'on est tenté, naturellement, d'orienter dans un premier temps son regard vers d'autres réseaux de sociabilité contemporains pour y trouver quelques éléments susceptibles peut-être, d'infirmier cette propension à la tranquillité.

¹ Selon Kristen Dreyer, Andersen a développé une peur phobique des océans suite à la disparition de l'une de ses amies les plus proches, Henriette Wulff (1804-1858), lors du naufrage d'un navire à destination de l'Amérique en 1858. Cf. *H.C. Andersen og Basnæs : Brevet il Henriette Scavenius...*, vol.1, *op.cit.*, p.170.

III. 1. 2. L'immédiat après-guerre discret des observateurs danois

Or, le résultat du sondage critique d'autres réseaux (familiaux, géographiques, sociaux) ne brille *a priori* guère par son originalité. On retrouve en effet, dans les autres sources « privées » glanées dans le cadre de nos recherches, une même discrétion quant aux conséquences de la guerre de 1870. Les lettres de journalistes, de rédacteurs, d'historiens, de polémistes ou d'employés de télégraphes consultées pour la période mars-juin 1871 tendent avant tout à corroborer les impressions suscitées par la lecture des papiers Andersen. C'est le cas, par exemple, de la correspondance du linguiste Vilhelm Thomsen, un homme comptant de nombreux amis au Danemark, en France, en Italie ou sur les territoires allemands et dont la plume ne s'est pas particulièrement distinguée par sa modération durant les premières semaines du conflit franco-allemand¹. Engagé et souvent décidé à défendre la nationalité danoise dans les tourments philosophiques et politiques de l'automne et de l'hiver de l'année 1870², le penseur semble se défaire de ses vêtements de polémiste lorsque les premiers rayons du soleil viennent timidement transpercer les vitres encore givrées des habitations de Copenhague à la fin du mois de février 1871 ; à ce moment-là en effet, on ne trouve plus dans ses missives privées que des lettres relatives à des affaires personnelles, amicales ou strictement nationales, loin des débats transnationaux auxquels participait le linguiste lorsque le canon tonnait encore sur le sol français³. Une même préoccupation personnelle ressort de la lecture des correspondances de Peter Willemoes Becker (1808-1877), prêtre et historien dont les relations sont nombreuses et diverses à l'époque du conflit. À l'instar du cas de Thomsen, la

¹ Rappelons que Thomsen était encore à Paris fin mai 1870 à l'occasion d'un voyage qui l'avait mené, aussi, jusqu'en Italie. Sa correspondance est répertoriée dans la collection NKS 491 4° (I et II) du Centre des manuscrits de la Bibliothèque royale de Copenhague (KBC).

² En novembre 1870, il se lance notamment dans un débat épistolaire avec le professeur allemand Weber au sujet du destin des nationalités frontalières des États allemands (la Hollande et le Danemark sollicitant toute l'attention d'un Thomsen défendant avec ardeur la rétrocession du Schleswig du Nord « danois » à sa « patrie »). Cf. Vilhelm Thomsen au professeur A. Weber, 5.11.1870 et 1870-1871 ?, KBC, NKS 4291, 4°II.

³ Le 27 février 1871, il transmet par exemple une lettre au *Konsistorium* de l'Université de Copenhague afin d'obtenir la subvention nécessaire au rapatriement du critique littéraire Georg Brandes, alors coincé en Italie et souffrant de la maladie du typhus. Cf. Vilhelm Thomsen au *Konsistorium*, 27.2.1871, KBC, NKS 491, 4°II.

guerre ne semble nullement interférer dans ses projets d'écriture du printemps de l'année 1871 et c'est avec une sérénité déroutante que le chercheur poursuit ses travaux sur le XVIII^e siècle européen dans les semaines postérieures aux ultimes combats entre troupes allemandes et françaises¹. Pourtant relativement imposant, le fonds Carl Ploug, du nom de l'influent personnage politique et rédacteur du *Fædrelandet* de Copenhague, se montre tout aussi discret lorsque s'achèvent les dernières tractations franco-allemandes. Si la guerre est un sujet que le journaliste aime commenter, sa correspondance privée ne paraît s'emparer du sujet que lorsque les combats font rage, particulièrement en juillet, en août et en septembre 1870. À partir de l'hiver et plus encore au printemps, les références sont bien plus diffuses et disparaissent même totalement des collections mises à jour au cours de nos recherches². Même constat du côté de Heinrich Carl Ludvig Buchheister, collaborateur de l'officieux *Berlingske Tidende* et large contributeur, en 1870-1871, à la popularité du *Dagbladet*. Parmi les nombreuses lettres que reçoit cet observateur avisé de la vie publique, seules celles datées de l'été et de l'automne de l'année 1870 comportent des commentaires plus ou moins fournis sur le conflit franco-allemand ; les autres, dont certaines écrites pourtant quelques jours après la signature du traité de Francfort, intriguent surtout par leur distance vis-à-vis des questions internationales³. Les quelques correspondances reçues et rédigées, au même moment, par son confrère et propriétaire du *Dagbladet*, Carl Steen Andersen Bille penchent dans une direction similaire : Bille, qui a pourtant fait de son journal une tribune assumée de réflexions internationales et politiques, a semble-t-il principalement profité des quatre premiers mois de la guerre pour informer ses relations privées de ses appréciations relatives à la dispute des rives du Rhin⁴. La démonstration pourrait se poursuivre, par exemple, à travers

¹ Tout au long de l'année 1870 et en 1871, il profite notamment du concours du bibliothécaire copenhagois Christian Walter Bruun (1831-1906) qui s'emploie à référencer diverses lectures pouvant être utiles à ses travaux. Cf. Bruun, Chr. Overbibliothekar à Becker P.W., 29.1.1870-28.11.1870, KBC, NKS 2367 4°.

² Il s'agit du fonds NKS 3316 4° de la Bibliothèque royale à Copenhague.

³ KBC, NKS 2933, 4°.

⁴ C'est notamment le cas, nous l'avons vu, de sa correspondance avec Vilhelm Topsøe, un collaborateur plus ou moins régulier du *Dagbladet* envoyé spécial à Paris à partir du milieu du mois de juillet 1870 et qui sera amené, en avril 1872, à prendre la tête de la rédaction du journal. Sur les quinze lettres échangées entre les deux hommes et mises à jour durant nos travaux, onze

la poignée de lettres répertoriées que réceptionnent l'écrivain Edgar Collin¹, le chorégraphe Auguste Bournonville (1805-1879)² et l'archéologue et philologue Johan Louis Ussing (1820-1905)³. Et, toujours dans le domaine des arts et des sciences, lorsque les peintres Christen Dalsgaard (1824-1907) et Johan Julius Exner (1825-1910) s'écrivent à la même période – notamment en mars et mai 1871 – c'est uniquement pour évoquer des affaires familiales et échanger l'un ou l'autre renseignement d'ordre professionnel⁴. La quête de sentiments politiques en réaction au résultat de la guerre n'est d'ailleurs guère plus fructueuse après le dépouillement d'une partie des correspondances du dramaturge Jens Christian Hostrup (1818-1892), toutes datées d'avant la fin des combats⁵, et de celles du critique littéraire et historien des religions Hans Sofus Vodskov (1846-1910) qui n'échange visiblement à propos du conflit franco-allemand que lorsque le risque d'être mobilisé, en cas d'entrée en guerre du Danemark en juillet, le pousse à converser avec ses contacts à Copenhague⁶. Bien entendu, la discrétion de ces témoins, tous installés dans diverses localités du pays, peut n'être que le fruit de la fragmentation des collections consultées ; l'absence de mentions relatives à la guerre dans leur correspondance ne signifie pas que ces derniers n'ont pas écrit ou reçu, au printemps de l'année 1871, d'autres lettres à résonance plus politique et diplomatique. Aussi, la distance visiblement affichée à l'heure du règlement définitif du conflit n'enlève rien au fait que bien de ces témoins aient été, dans les mois précédents, non seulement des observateurs avisés du déchirement franco-allemand mais aussi, pour certains, des commentateurs tout à fait passionnés de son impact transnational. Ainsi, si le fonds Buchheister est apparemment muet entre février et juin 1871, il est bien plus loquace lorsque les batailles font rage à partir du mois d'août 1870 (en témoigne, par exemple, l'intense relation épistolaire que le rédacteur entretient avec son confrère Carl

sont datées de juillet-août 1870 tandis que la dernière a été écrite en décembre 1870. Cf. KBC, NKS 4446, 4°, I.

¹ Sur les neuf lettres inventoriées destinées à Edgard Collin entre juin 1870 et juillet 1871, une seule a pour sujet la guerre, le 9 août 1870. Cf. Fallesen Edv. à Edg. Collin, 24.6.1870-11.7.1871, KBC, NBD et Flinch, Alfr. à Edg. Collin, 21.7.1870, u. A., u. A., KBC, NBD.

² KBC, NKS 4127, 4°.

³ KBC, Add. 1013, 4°.

⁴ Les deux hommes échangent sept lettres entre juin 1870 et mai 1871. Cf. Christen Dalsgaard à Julius Exner, KBC, NKS 3862, 4°.

⁵ Voir notamment J.C. Hostrup à I.P. Trap et J.C. Hostrup à Herholdt, 1870[1], KBC, NBD.

⁶ Voir Diderichsen, Th. J. à H.S. Vodskov, 26.7.1870-18.10.1872, KBC, NKS 3087, 4°.

Bille dans derniers jours de la France impériale¹). Et la remarque vaut, par exemple, pour les cas de Vilhelm Thomsen, de Carl Ploug ou de Peter Willemoes Becker. Pourtant, c'est bien la retenue qui caractérise, de prime abord, le témoignage de ces personnalités du monde des arts, des lettres, de la science ou du journalisme au printemps de l'année 1871. Et quels que soient les éléments de nuance que nous ne manquerons pas de mettre à jour, cette retenue, fruit d'une première lecture des archives traitées, reste tout à fait remarquable ; elle révèle – nous le pensons – l'ultime évolution, en 1871, d'un schéma de représentations construit et modifié, selon les circonstances, depuis le début de l'été 1870. N'est-il en effet pas surprenant de constater la fin des échanges entre des commentateurs aussi enthousiastes que Carl Bille et Vilhelm Topsøe après décembre 1870² ? N'est-il pas étonnant de voir que l'industriel et fondateur de la *Store Nordiske Telegraf-Selskab*, Carl Frederik Tietgen, pourtant particulièrement intéressé par la conjoncture économique, sociale et politique du continent, ne contacte les rédactions danoises au sujet de la guerre et de ses possibles effets qu'à l'été et à l'automne 1870³ ?

¹ À Buchheister qui semblait s'en prendre principalement au Second Empire pour expliquer la débâcle du mois d'août, Bille répond notamment, dans une lettre du 25 août, que le mal provient plutôt de « la France elle-même » qui n'aurait pas « eu de gouvernement digne de ce nom » depuis plusieurs dizaines d'années. Cf. C. St. A. Bille à H.C.L. Buchheister, 25.8.1870, KBC, NKS 2933, 4°.

² C. St. A. Bille à Vilh. Topsøe, juillet-décembre 1870, KBC, NKS 4446, 4°, I.

³ Il contacte notamment la rédaction du *Dagens Nyheder* (Copenhague) à trois reprises en juillet-août. Cf. Tietgen C.F. à Red. Af. *Dagens Nyheder*, 20.7.1870, 26.7.1870, KBC, NBD.

III. 1. 3. Récits printaniers de Danois en France : un engagement à oublier

L'étonnement est peut-être plus grand encore pour qui se penche plus spécifiquement, pour la même période du printemps de l'année 1871, sur le témoignage des Danois se trouvant (ou s'étant trouvés) sur le sol français durant le conflit. Médecins, officiers, soldats, étudiants, femmes ou hommes ; ces Danois ont vécu plusieurs semaines (parfois plusieurs mois) de conflit¹, partageant l'infortune d'un pays qui n'était pas le leur, mesurant le désespoir d'une cause *a priori* étrangère à la leur et comprenant la détresse et le malheur de leurs compagnons d'armes français ou étrangers. Ils ont vécu dans des villes assiégées (Metz, Paris), ont commandé ou combattu lors de batailles déséquilibrées (en Lorraine, autour de la capitale, à Orléans, à Belfort), ont pansé les plaies de blessés, ont perdu des amis ou ont été injustement pris, comme des centaines d'autres, pour des espions allemands. Certains ont été blessés ou menacés d'exécution, d'autres ont été capturés par l'ennemi ou neutralisés, obligés parfois de parcourir des centaines de kilomètres, à pied et dans des conditions désastreuses, pour garder la liberté qui était la leur lorsqu'ils ont rejoint le théâtre de guerre. Peut-être plus encore que leurs compatriotes restés au Danemark, ces volontaires devaient donc accueillir le règlement du conflit avec une émotion particulière ; la signature des préliminaires de paix signifiait après tout, le 26 février, la fin d'une aventure éprouvante, unique et, bien entendu, dangereuse. Pourtant, à l'instar de leurs proches ayant passé *l'Année terrible* à l'abri des frontières du Jutland, les Danois en France recensés par nos travaux ne se montrent pas particulièrement loquaces une fois démobilisés ou revenus à des occupations moins exceptionnelles. Leurs journaux intimes, lettres et autres carnets privés ne témoignent pas d'un intérêt décisif pour les négociations franco-allemandes et les conséquences attendues de la paix au printemps 1871 ;

¹ Vingt-sept Danois présents sur le théâtre de guerre ont été recensés dans le cadre de nos travaux (vingt-six hommes et une femme). Dix-sept servent en France en tant que soldats (régiments réguliers et francs-tireurs), trois sont médecins ou infirmiers et sept sont des « témoins » dont l'occupation nous est inconnue. Leur expérience en France nous est principalement connue via à la mise à jour de leur correspondance. Au-delà des archives familiales et des documents conservés au Centre des manuscrits de la Bibliothèque royale de Copenhague, certaines de leurs lettres ont été publiées, durant le conflit, par une partie des titres de presse danois (principalement *l'Illustreret Tidende*, le *Fædrelandet*, le *Dagbladet* et le *Dagens Nyheder*).

si bien, d'ailleurs, que sur les trente-et-une correspondances directes répertoriées (écrites de la plume des volontaires), seules trois sont postérieures à la dernière semaine de février (pour pas moins de neuf lettres pour le seul mois de janvier 1871, dernier mois de combats effectifs). Un déséquilibre d'autant plus notoire que ces soldats, infirmiers et témoins danois s'étaient montrés particulièrement loquaces entre les mois de septembre et de décembre 1870 (seize correspondances recensées¹) et que la publication de « résumés » de lettres de Danois en France par la presse scandinave de l'époque paraît révéler une même tendance dégressive (seuls quatre résumés, sur les trente-deux traduits pour la durée de la guerre, ont été proposés au lectorat danois après le 26 février²).

Tableau n°1. Nombre de lettres de Danois en France (par mois, juillet 1870 – juin 1871) :

Non datées	5
Septembre 1870	3
Octobre 1870	6
Novembre 1870	2
Décembre 1870	2
Janvier 1871	9
Février 1871	1
Mars 1871	2
Juin 1871	1
Total	31

¹ Voir tableau n°1. Si la date d'écriture manque à cinq lettres, leur contenu ainsi que leur date de publication par la presse danoise nous donnent suffisamment d'indications pour en comprendre le contexte de rédaction. Ainsi, parmi ces cinq lettres, trois ont été rédigées avant la mi-décembre 1870 (puisque reproduites par les journaux en octobre, novembre et décembre) et deux après le mois de janvier 1871 (publiées par le *Dagens Nyheder* les 12 et 13 mars).

² Voir tableau n°2. Trois journaux du royaume proposent régulièrement des résumés de lettres de Danois en France adressées directement à leur rédaction ou à des proches qui en demandent la publicité. Entre le 25 juillet et le 13 mars 1871, on retrouve ainsi, au total, trente-deux articles spécifiques répartis entre le *Dagens Nyheder*, le *Dagbladet* et le *Fædrelandet*.

Tableau n°2. Nombre de résumés de lettres de Danois en France publiés par la presse du Danemark (par mois, juillet 1870 – juin 1871) :

Juillet 1870	1
Août 1870	2
Septembre 1870	12
Octobre 1870	4
Novembre 1870	5
Décembre 1870	1
Janvier 1871	2
Février 1871	2
mars 1871	3
Total	32

En somme, les commentaires du résultat du conflit ne sont pas légion, chez les volontaires danois, lorsqu'arrive le printemps. En cela, leur expérience semble correspondre à celle vécue par les hommes de lettres, artistes, personnages politiques ou rédacteurs précédemment mentionnés ; en adoptant une approche strictement quantitative, le schéma de représentations suivi par les Danois en armes serait donc *a priori* – à propos de la guerre et de sa compréhension – le même que celui qu'adoptent leurs compatriotes établis au Danemark entre mars et juin 1871. Le cas spécifique du lieutenant Wilhelm Dinesen, officier volontaire de l'armée de Bourbaki à partir de décembre et témoin privilégié des épreuves françaises jusqu'au début de l'été 1871, peut ici paraître édifiant. Capitaine du 18^e corps d'armée du général Billot sur la route de Belfort en janvier 1871, il est de ces près de 90 000 soldats démoralisés qui rejoignent la Suisse après la défaite d'Héricourt. Usant de ruses diverses et parcourant des chemins de traverse, il échappe à l'internement et parvient à rejoindre Lyon, via Genève, le 10 février. Il est à Bordeaux deux jours plus tard, apercevant, sur les marches du théâtre transformé en Assemblée nationale, les

illustres Garibaldi, Victor Hugo et Adolphe Thiers. Dans l'attente d'une possible reprise des combats, il est affecté au 26^e corps d'armée rassemblé à Poitiers et se dit encore prêt, fin février, à reprendre les armes. Démobilisé à l'occasion de la signature des préliminaires de paix, il se rend finalement à Paris et s'improvise observateur attentif de l'expérience communaliste. Ce n'est qu'à la toute fin du mois de juin qu'il prend la route de Strasbourg, de l'Allemagne puis de son Danemark natal¹. Dinesen a donc passé sept mois dans la France de *l'Année terrible* (dont deux mois de combats et deux autres de guerre civile), faisant le coup de feu contre les troupes allemandes autour de Belfort, couvrant la désastreuse retraite de l'armée de l'Est et échappant de peu à la mort, à Pontarlier et devant le Paris de la Commune. Des semaines d'épreuves que permet d'aborder son carnet de route, précieux document tenu, sous la forme d'un journal intime, entre le 27 novembre 1870 et le 31 décembre 1871². Dans les mois de combats effectifs et durant une large partie de la guerre civile, ce livret offre en effet un témoignage tout à fait inédit pour qui s'intéresse aux réactions spontanées d'un soldat étranger de la défense nationale : localisation, datation, description des batailles vécues ou observées et des compagnons rencontrés, tout y est inscrit avec précision et méticulosité. Pourtant, à mesure que le règlement du conflit franco-allemand semble scellé et que son aventure française touche à sa fin, c'est surtout par son silence que Dinesen surprend son lecteur, adoptant en cela un réflexe apparemment similaire à celui de ses compatriotes. Très loquace sous l'uniforme de l'armée de l'Est, en décembre 1870 et janvier 1871 (trente entrées de journal rédigées en décembre et trente-et-une en janvier), le volontaire danois l'est encore lorsque la paix ne tient qu'à la signature d'un armistice (vingt-huit entrées rédigées en février) et lors des premiers jours de la Commune, à Paris (vingt-et-une entrées en mars). Ensuite, il se montre plus discret et ne prend la plume qu'à quatorze reprises en avril, douze fois en mai et à peine quatre fois en juin 1871. En juillet, les treize jours durant lesquels il prend la peine d'ouvrir son carnet se concentrent quasiment

¹ Rappelons que Dinesen a publié, dès 1872, le récit de son expérience dans la France en guerre sous le titre *Paris sous la Commune* et que son parcours, depuis son enfance jusqu'aux rues de Paris en mai 1871, est très bien résumé par l'enquête biographique publiée en 2013 par Tom Buk-Swienty (*Kaptajn Dinesen : Ild og Blod, op.cit.*, 508p.).

² Sur le journal intime de Wilhelm Dinesen, voir le titre II.3.1. de notre étude.

tous dans la première quinzaine du mois, durant les diverses escales (Strasbourg, Kehl, Mannheim, Coblenze, Cologne, Hanovre, Hambourg) qui le mènent au Danemark¹.

Tableau n°3 : Nombre d'entrées quotidiennes rédigées dans le carnet de voyage/intime de Wilhelm Dinesen (par mois, 27 novembre 1870-31 décembre 1871) :

Novembre 1870	4
Décembre 1870	30
Janvier 1871	31
Février 1871	28
Mars 1871	21
Avril 1871	14
Mai 1871	12
Juin 1871	4
Juillet 1871	13
Août 1871	4
Septembre 1871	15
Octobre 1871	17
Novembre 1871	9
Décembre 1871	4

Comme si l'acte de faire la guerre était en quelque sorte étranger à son résultat et à ses conséquences, le propos de Dinesen confirme de prime abord cette impression de distance ; de traité de Francfort et de conséquences probables sur la fortune du Danemark, il n'est guère question, dans son journal, après l'excitation naturelle d'un séjour dans le Paris révolté. Suite à la ratification des accords franco-allemands à Francfort (le 10 mai), le capitaine n'attend pas moins de six jours pour écrire, constatant simplement, laconiquement, la chute

¹ Voir tableau n°3. Il est à noter qu'il manque une page à son carnet, entre le 23 et le 25 mars 1871.

de la colonne Vendôme¹. Au lendemain de l'approbation de ces accords par l'Assemblée nationale (le 18 mai), le Danois, qui avoue pourtant disposer de nombreuses relations à Versailles, ne consacre pas plus d'énergie à cette actualité ; il ne prend la plume que le 21 mai pour noter la tenue d'un concert dans le jardin des Tuileries, puis le 22 pour narrer l'agitation d'une capitale insurgée qui, sans le savoir, entame la dernière semaine de son expérience révolutionnaire². En juin, la détresse qui pourrait être celle d'un soldat démobilisé d'une armée vaincue n'apparaît pas davantage ; les 13 et 20 du mois, c'est bien pour notifier la visite d'amis, à Paris et Versailles, que Dinesen se résout à écrire³. Le 28, il confesse simplement le fait d'avoir fait ses adieux pour se rendre, le 29 à 7 heures du matin, sur les quais de la gare, direction Strasbourg⁴. Après une première quinzaine de juillet durant laquelle sa plume se borne surtout à renseigner les villes allemandes traversées sur le chemin du Danemark, Dinesen semble ensuite profiter, tout naturellement, de la quiétude de l'été ; au même titre qu'Andersen – avec lequel il partage, d'ailleurs, un certain nombre d'amis –, le Danois rend visite à des proches à Aarhus, au château de Frijsenborg ou à Randers (entre le 10 et le 20 juillet) et en reçoit d'autres dans son domaine de Katholm, à partir du 21 juillet. Dîners et discussions rythment alors ses journées jusqu'à la fin du mois d'août. L'étonnement est le même pour qui s'intéresse aux quelques lettres qu'il parvient à adresser à ses proches depuis ses différents lieux de stationnement en France. Sur les quatre correspondances dont nous disposons⁵, les deux que le Danois rédige postérieurement à la signature des préliminaires de paix ne comportent aucune indication d'ordre politique ou diplomatique. Le 15 mars 1871 depuis Argenton, c'est pourtant un

¹ Wilhelm Dinesen, *Agenda*, Paris-St Denis-Paris, mardi 16 mai 1871.

² Il dit ainsi avoir été réveillé à 8 heures du matin par un colocataire agité de l'Hôtel Mulhouse (situé boulevard Beaumarchais) avant de parcourir les rues de Paris non sans être obligé, ici et là, de participer symboliquement à la construction de barricades de fortune. Les 23, 24 et 25 mai, sa plume s'attarde également sur les combats de Paris, sur la vue des blessés et sur les tués ou les incendies. Cf. *Ibid.*, Paris, 23, 24, 25 mai 1871.

³ Ainsi reçoit-il la visite d'une certaine Adolphine le 13 juin, avant de saluer, le 20 à Versailles, « M. Martin avec Berthe ». Cf. *Ibid.*, Paris, Versailles, 13 et 20 juin 1871.

⁴ « Ai quitté Paris à 7 heures du matin direction Strasbourg », écrit-il simplement le jeudi 29 juin. Cf. *Ibid.*, Paris, 29 juin 1871.

⁵ Rappelons ici que quatre correspondances privées signées Wilhelm Dinesen font partie de notre corpus. Trois d'entre elles sont adressées à sa sœur, Thyra (le 24 janvier 1871 depuis Saint-Claude, le 15 mars depuis Argenton et le 21 juin depuis Versailles) et une, écrite depuis Chagny le 27 décembre 1870, est destinée à un ami.

Dinesen tout juste démobilisé qui écrit à sa sœur, Thyra ; mais s'il renseigne bien le fait que « son service en France soit maintenant achevé », sa lettre est surtout destinée à la féliciter pour ses fiançailles, à la rassurer à propos de sa santé et à lui demander de saluer famille et proches restés au Danemark¹. Le 21 juin à Versailles, ce n'est « que » pour l'anniversaire de cette même sœur que le capitaine sort son papier à lettre, insistant sur ses sentiments à l'égard de sa fratrie et de sa mère, et omettant à nouveau volontiers de mentionner le moindre élément pouvant rappeler le conflit tout juste achevé². Le contraste entre ces missives et celles que le capitaine rédigeait sous l'uniforme français, en décembre et janvier, est tout à fait saisissant ; à la même Thyra, le 24 janvier 1871, c'était une vie de combats que l'officier racontait, entre la description méticuleuse de son uniforme de capitaine et le récit déstructuré de violentes rencontres avec des soldats allemands, sur le chemin de la retraite³. Le 27 décembre 1870, c'était à un ami que le volontaire confiait son envie d'en découdre, son arrivée dans « un pays entièrement en armes » et son intention de connaître « la condition de l'Europe » vis-à-vis de la guerre⁴.

Dans le même ordre d'idées d'ailleurs, et comme pour tracer, encore une fois, une frontière imperméable entre les semaines de batailles et les jours postérieurs au règlement du conflit, les résumés de lettres de Danois que publie le *Dagens Nyheder* dans la première quinzaine du mois de mars abondent dans le même sens ; aux sentiments très politiques que confessaient, nous l'avons vu, nombre de combattants originaires du Danemark entre septembre 1870 et janvier 1871 vient se substituer, au début du printemps, une dialectique visiblement plus distante. Dans le journal du 7 mars 1871, on relaie ainsi une correspondance parisienne informant du dévouement de certains Danois de la capitale durant le conflit :

Dans une correspondance envoyée à un journal danois, on parle de MM. Møller et Modeweg parmi les Danois qui se sont distingués dans l'armée de Paris, et on y

¹ Wilhelm Dinesen, *Lettre à Thyra*, Argenton, 15 mars 1871.

² Wilhelm Dinesen, *Lettre à Thyra*, Versailles, 21 juin 1871.

³ Wilhelm Dinesen, *Lettre à Thyra*, Saint-Claude (Besançon), 24 janvier 1871.

⁴ Wilhelm Dinesen, *Lettre à Fritz*, Chagny, 27 décembre 1870.

évoque également le Dr. Emil Arendrup pour son dévouement inlassable dans le transport des blessés.

Le 12 mars, on trouve des nouvelles d'un autre Danois de Paris, soldat de la garde nationale « sévèrement frappé par le malheur durant le siège de la ville » et ayant perdu, entre bombardements et incendies « sa femme et deux de ses sept enfants ». Le lendemain encore, c'est le parcours d'un volontaire parti « après la bataille de Sedan » pour « aider la France aux abois » que retrace l'aperçu d'une correspondance, depuis son intégration dans l'armée de la Loire, en novembre, jusqu'à son expérience autour de Belfort et son accession au grade de capitaine. Mais de la considération de ces hommes pour les accords de paix, il n'est jamais question. Les témoins agissent ici comme si, au fond, cette question échappait totalement à leur jugement (eux qui ont pourtant risqué leur vie dans cet affrontement) et comme s'il était préférable, en somme, de tourner la page d'une vie de soldat décevante et éreintante.

III. 1. 4. Les rédactions danoises et le traitement de la paix : un commentaire à l'heure de Copenhague ?

La retenue apparente des Danois en France après la fin définitive des combats, notamment via les correspondances qui parviennent aux comptoirs des journaux du royaume, doit certainement inviter celui qui l'observe à en définir quelques explications. Or, l'une d'elles n'apparaît-elle pas en posant, très simplement, la question de savoir si les sentiments politiques des volontaires intéressent réellement, dans le contexte précis du printemps de l'année 1871, les rédactions danoises ? N'ont-elles pas choisi, elles aussi, la voie de la discrétion empruntée par les d'hommes de lettres, les artistes et les autres figures de la haute société dont nous avons déjà reproduit le témoignage ? La distance manifeste de certains rédacteurs ne nous est en effet pas inconnue ; les fonds séparés regroupant les archives épistolaires des « trois Carl » (Ploug, Buchheister et Bille) s'étaient surtout distingués, nous l'avons vu, par leur ton modéré (voire désintéressé) à l'égard du règlement de la guerre franco-allemande en mai-juin 1871. Un fait pour le moins surprenant pour qui mesure l'influence politique de ces journalistes ainsi que leur attrait tout à fait réputé pour les questions d'ordre diplomatique¹. Un fait qui, pourtant, se confirme d'une certaine manière à la lecture des journaux pour lesquels ils exercent, au printemps ; il est évident que le traité de Francfort, sa ratification par les chambres, en Allemagne et en France, ou les débats potentiellement facilités par sa mise en application ne paraissent guère être les seuls sujets capitaux, aux yeux du *Dagbladet*, du *Fædrelandet* ou même du *Berlingske*, lorsque reviennent les beaux jours. À ses 8500 abonnés², le *Berlingske Tidende* offrait pourtant, jusqu'aux préliminaires de paix au moins, une couverture tout à fait complète des événements français. Alimenté par les dépêches des principales agences européennes, dynamisé par la subjectivité de quelques éditoriaux bien sentis, le commentaire de l'organe officieux du gouvernement se basait surtout, pour la guerre, sur les récits plus ou moins réguliers de ses correspondants en France

¹ Voir, notamment, les titres I.1.2., I.1.3. et I.2. de notre étude.

² D'après les chiffres récoltés par Jette D. Søllinge et Niels Thomsen dans leur étude tout à fait remarquable des journaux danois depuis 1634. Cf. *De danske aviser 1634-1989*, vol.2, *op.cit.*, p.100-104.

(depuis Paris, Bordeaux ou Tours). Après la fin effective des combats, début février 1871, le journal montrait encore un intérêt évident pour le conflit et pour les débats liés à son règlement ; éditorial de deux colonnes sur le choix guerre/paix que s'apprêtait à faire la France (1^{er} février), articles alarmistes sur le risque de guerre civile (4 et 6 février), sur les conditions de paix (10 et 11 février) ou sur l'impact attendu d'une possible restauration des Orléans, voire des Bourbons (13 février), publication de lettres de Bordeaux (15 février) et de Paris (19 février) relatives à la marche vers les négociations franco-allemandes et à ses échos dans la population française : une couverture journalistique dynamique donc – et en première page – sur fond d'espairs pacifiques. Début mars encore, deux correspondances parisiennes étaient venues donner aux lecteurs du *Berlingske*, les 1^{er} et 15 du mois, un aperçu de l'humeur de la capitale suite à la ratification des préliminaires du 26 février par l'Assemblée nationale. Mais les questions d'ordre diplomatique s'étaient ensuite faites plus discrètes ; bien sûr, la Commune de Paris avait été proclamée, créant une situation révolutionnaire inédite qui devait solliciter l'entière préoccupation des correspondants du journal¹, mais la tendance devait se poursuivre en mai, alors même que le sort des insurgés parisiens semblait scellé et qu'un traité définitif se profilait sur la table des discussions franco-allemandes à Francfort. Ainsi le 8 mai, deux jours seulement après l'ouverture des tractations en Allemagne (événement annoncé, d'ailleurs, par le biais du télégraphe), la « lettre de Versailles » insérée en deuxième page du *Berlingske* est le seul article relatif à la situation française. Si des souvenirs du temps de la guerre reviennent bien à la plume de son rédacteur (qui narre son périple depuis Bruxelles jusqu'à Paris, au tout début du mois de mai²), on ne trouve dans cette lettre aucune mention du règlement du conflit ou des inquiétudes inhérentes à ce dernier. Le 16 mai 1871, ce sont les projections de ce correspondant relatives à l'avenir institutionnel de la France que découvrent les lecteurs de la feuille copenhagoise³. Et dans une

¹ Les lettres de Paris que le *Berlingske Tidende* publie les 3, 11, 20, 21, 24 et 25 avril 1871 sont ainsi exclusivement consacrées à la Commune.

² Le 4 avril 1871 s'ouvraient à Bruxelles les négociations franco-allemandes dans le but de discuter et de fixer les conditions d'un traité de paix définitif. Celui-ci sera finalement signé à Francfort, après trois jours de nouvelles tractations, le 10 mai.

³ Rédigeant sa lettre le 8 mai 1871, l'auteur réfugié à Versailles explique se lancer dans une telle projection afin de « comprendre le chaos politique qui règne actuellement en France », faisant

lettre datée du 21 mai et publiée le 27, ce même témoin annonce, depuis Versailles, le début des opérations de reconquête de Paris et s'en tient ainsi, tout au long de sa rédaction, aux seules informations concernant la guerre civile. Le 30 mai encore, quatre des cinq colonnes de la première page du *Berlingske* consistent en une compilation de dépêches et d'articles étrangers informant de l'écrasement des insurgés parisiens (sans compter un poème composé pour l'occasion, en deuxième page) ; le reste est consacré à l'Autriche-Hongrie et à l'Espagne, sans autre appréciation relative, par exemple, aux premiers jours de la mise en application des clauses de Francfort¹.

Que nous disent ces nouvelles pratiques éditoriales, effectivement différentes des habitudes prises par le journal pendant la durée du conflit ? Avant d'y voir une volonté assumée de marquer une rupture ou une envie d'omettre, peut-être, la fâcheuse réalité d'une Allemagne voisine unifiée et plus puissante que jamais, rappelons que le *Berlingske Tidende* suit là la pratique de la plupart de ses confrères danois ; les batailles terminées, les soldats (y compris les volontaires) rentrés ou en passe de le faire, il semble en effet logique de voir l'attention d'un bureau de Copenhague se porter vers d'autres actualités, actualités peut-être plus brûlantes que la question des conséquences parfois encore hypothétiques du traité de Francfort. En cela, l'extraordinaire coup de semonce que représente la révolte de Paris entre mars et mai 1871 ne pouvait que susciter les commentaires passionnés de l'Europe, qui plus est dans un royaume danois réputé pour sa modération politique et qui s'était largement réjoui, en février, de l'élection de l'orléaniste Thiers à la tête du pouvoir exécutif français². Il est certainement naturel également de profiter du retour du printemps pour habiller les journaux d'annonces et de brèves renvoyant à

référence à la fois à la l'épisode de la Commune et à la division de la nouvelle Assemblée nationale.

¹ Le constat est le même le lendemain, 31 mai ; ce jour-là, la reproduction d'un article du *Times* détaillant la prise de Paris par les Versaillais occupe la totalité de la première page du *Berlingske*. Les rapports franco-allemands ou les questions nationalitaires germano-danoises que le règlement du conflit a laissées en suspens n'apparaissent guère.

² Le *Berlingske Tidende* du 19 février 1871 en tête, ce dernier saluant l'élection d'un « modéré » et d'un homme connu et respecté par les cours d'Europe. Même son de cloche, par exemple, dans les colonnes du *Dagbladet*, journal qui, dès le 13 février, se félicitait de la victoire des monarchistes français et qualifiait les Orléans et leurs soutiens « d'hommes intègres et de bons patriotes » ; « il est évident que la monarchie a toujours eu une force tout autre que celle de la République », ajoutait par ailleurs le journal de Copenhague.

d'autres réjouissances que les nombreuses souscriptions, manifestations de soutien aux victimes et prisonniers ou autres anecdotes du théâtre de guerre qui, nous l'avons indiqué, occupaient une place tout à fait importante jusqu'en février 1871. La paix signée, c'est d'abord un sentiment presque spontané de soulagement qui doit favoriser – à l'instar de ce que nous observions, par exemple, dans les divers lieux de villégiature du royaume – la diffusion d'un message peut-être plus serein, en tout cas plus optimiste. C'est ainsi que le lecteur du *Berlingske* retrouve, dès la deuxième page du numéro du 31 mars (à quelques jours de l'ouverture des négociations de Bruxelles), une succession d'articles relatifs à la fête annuelle de l'Académie royale des Beaux-Arts, à la nouvelle œuvre du compositeur Asger Hamerik (1843-1923)¹, au programme du Théâtre du Casino ainsi qu'à la distribution des rôles dans la nouvelle pièce de Frits Holst (1834-1909), *Hverdagsfolk*, alors à l'affiche du Folketeatret². Même constat le 3 avril, avec de larges dissertations consacrées au jubilé du théologien, philologue et professeur à l'Université de Copenhague Henrik Nicolai Clausen (1793-1877)³, ou au retour visiblement très attendu de l'artiste Amalie Hagen (1831-1892) sur la scène du Théâtre du Casino⁴. Au mois de mai encore, sur fond, cette fois, de signature bien définitive de la paix, une large partie du journal est également réservée – entre deux lettres de Versailles ou de Paris relatives à la Commune – à ces actualités plus légères : compte rendu de la fête d'anniversaire du rabbin Abraham Alexander Wolff (1801-1891), présentation des sorties littéraires et retour sur un concert de l'Association de Musique à Copenhague (8 mai), annonce d'un nouvel événement musical ou encore critique – élogieuse – de la dernière représentation du Folketeatret (16 mai), autant d'informations relevant d'un domaine qui, s'il trouvait une petite place durant les semaines de guerre, gagne alors en proportion (au point, d'ailleurs, d'apparaître avant les

¹ Le journal fait référence à l'opéra *La Vendetta*, œuvre en cinq scènes que l'artiste Asger Hamerik avait composée lors de son séjour en Italie, en 1870. Le spectacle fut produit pour la première fois à Milan, le 23 décembre 1870.

² Officier de formation et de carrière, Holst n'écrivait alors que depuis 1863. Sa pièce *Hverdagsfolk*, présentée en 1871, est alors sa quatrième composition.

³ Recteur de l'Université de Copenhague entre 1869 et 1870, Clausen est alors surtout connu pour son rôle politique, notamment en tant que ministre sans portefeuille durant les trois années de la première guerre du Schleswig (1848-1851).

⁴ Hanne Amalie Hagen est effectivement une figure incontournable du théâtre danois des années 1850-1860. Proche du chorégraphe Auguste Bournonville, elle avait débuté au Théâtre Royal avant de devenir la principale attraction du Théâtre du Casino entre 1857 et 1867.

correspondances françaises de la rédaction ¹). L'humeur est donc aux distractions, et ce ne sont pas les correspondances de Hans Christian Andersen, datées de ce même printemps de l'année 1871, qui viendront nuancer cette impression². Ce ne sont pas non plus, nous l'avons dit, les confrères du *Berlingske* qui donneront un accent particulièrement grave au retour des beaux jours ; le *Dagbladet* de Bille et Buchheister offre lui aussi, à ses quelque 5000 lecteurs³, un focus bien visible sur l'actualité culturelle. Le 27 mai 1871 par exemple, on découvre en deuxième page le programme hebdomadaire du Théâtre Royal, des nouvelles du Musée zoologique ainsi que le compte rendu de la réunion annuelle des Diaconesses du Danemark. Le 30, plusieurs articles s'intéressent au congé de la Pentecôte et aux possibilités offertes par les parcs, forêts et autres lieux de promenade du royaume. On y lit notamment ce récit aux accents presque chantants :

Les excursions à l'occasion de la Pentecôte depuis la capitale ont pris cette année, comme on pouvait s'y attendre, une proportion exceptionnelle. La fin de l'hiver – qui, il y a une semaine encore, obligeait les gens à porter des vêtements épais pour se protéger du froid et des chutes de neige – au profit d'un véritable temps estival avec ses forêts de hêtres revivifiées, son ciel dégagé et sa chaleur soudaine a incité les gens à profiter des jours de la Pentecôte pour se mettre au vert. Par tous les moyens de transport possibles, les Copenhagois ont quitté la capitale ; trains, charrettes et bateaux étaient tous pleins, et il a fallu en acheminer d'autres pour contenter tout le monde. Comme le veut la coutume, le premier réflexe a été de se rendre au nord de Copenhague, dans les bois, ainsi que dans différentes localités du nord-est du Sjælland, mais certains ont fait le choix de voyager vers l'ouest ou le sud, et notamment vers les beaux endroits situés aux abords du chemin de fer du Sjælland du Sud. Nous pensons aux magnifiques jardins de Gisselfeld et

¹ Intitulés « Folketheatret », « Casinos Theater », « Concert » ou « Literatur » et toujours publiés en seconde page, ces articles n'ont pas totalement disparu durant la guerre franco-allemande. Jusqu'à la fin du mois de février 1871 pourtant, leur importance diminue visiblement et parallèlement à la multiplication d'encarts relatifs au conflit. Le phénomène est notamment édifiant lorsque le *Berlingske* publie son récit « Den Fransk-Tydske Krig », un retour en 72 actes sur les principaux événements du théâtre de guerre inséré, souvent sur une très large proportion de la deuxième page du journal, entre le 24 juillet 1870 et le 18 avril 1871.

² Comme lorsqu'il décrit à la comtesse de Moltke, le 5 mai 1871, le détail d'un concert donné à la cour, la veille, et auquel participaient plusieurs dizaines de personnalités. Cf. HCAB, H.C. Andersen à Julie Moltke, Copenhague, 5 mai 1871, n°14377.

³ Jette D. Søllinge et Niels Thomsen., *De danske aviser 1634-1989*, vol.2, *op.cit.*, p.120-123.

Gregentved, à la forêt autour de la sublime *Villa gallina*, à la carrière de calcaire, aux environs de Vordingborg où se sont également rendus plusieurs groupes en provenance de Copenhague. L'exode était important aussi à destination de Møen (350 passagers dans le "Zampa") et de Kullen où 300 personnes se sont rendues en bateau. Dans les seuls navires du Sund, on a compté 15 600 personnes à l'occasion de ce congé, à savoir 3700 entre Copenhague et Klampenborg ou Taarbæk, et environ 4500 entre Copenhague et Malmö. (...) Sur les chemins de fer du Sjælland, on a compté 17 000 passagers le premier jour, 11 000 sur la route de Helsingør et Klampenborg, 6000 vers l'ouest et le sud.¹

Le fait que ce compte rendu – véritable célébration du printemps et de la villégiature – soit publié, ce jour-là, au verso d'une première page exclusivement consacrée à la semaine sanglante ajoute certainement à l'impression de soulagement ; la pacification du théâtre de guerre français invite les Danois à prendre, enfin, une certaine distance vis-à-vis des sentiments d'inquiétude manifestés depuis plusieurs mois. Naturellement, spontanément, un certain optimisme accompagne donc l'accueil des conditions météorologiques estivales et les attentions se tournent avec plaisir vers des activités connues et habituellement associées au temps de paix. À côté du *Dagbladet* et du *Berlingske*, les autres titres embrassent d'ailleurs cette belle saison de la même manière, opposant à une couverture presque toujours conservatrice des événements de la Commune un commentaire enthousiaste de l'actualité théâtrale, muséale ou littéraire. À la même période par exemple, le *Dagens Nyheder* d'Edgar Collin et de Robert Watt ajoute un brin de légèreté à son appréciation particulièrement réactionnaire de l'insurrection parisienne ; le 20, le 21, le 22, le 23, le 24, le 27 ou le 30 mai 1871, les éditoriaux du journal sont accompagnés, en première page, d'articles détaillant programmes, critiques et récits de représentations théâtrales, de lectures, de jubilés ou d'autres réunions publiques. Ce n'était pas le

¹ Ce compte rendu « général » sur la villégiature des Copenhagois est accompagné, dans ce même *Dagbladet* du 30 mai 1871, de divers articles relatant le programme d'associations ou de personnalités à l'occasion de ce congé de la Pentecôte. On apprend par exemple que 130 Norvégiens se sont rendus à Copenhague à cette occasion pour y participer à une célébration en l'honneur du philosophe Nikolaj Frederik Grundtvig (1783-1872), tandis que l'Association de chant de l'Université de Copenhague choisissait Aarhus pour lieu de réunion.

cas – nous l’avons vu – durant le conflit franco-allemand¹. Même son de cloche du côté du *Fædrelandet*, journal très politique dont la couverture des faits de guerre a pu étonner par un goût prononcé pour les diatribes germanophobes et les élans nationalistes. Si elle n’oublie pas son combat en faveur du Schleswig danois², la tribune de Carl Ploug profite elle aussi du printemps pour faire la promotion, en mai 1871, d’informations moins polémiques ; le 13 mai, en première page, pour saluer la sortie d’un recueil de poésies signé Henrik Ibsen (1828-1906), le 15 mai à propos d’une exposition d’arts nordiques ou encore le 22, relativement aux récentes productions picturales d’artistes scandinaves. Comme chez ses confrères, les encarts annonçant diverses manifestations nationales ou locales ne manquent pas, et les nouvelles plus délicates que véhiculent correspondances privées et rubrique spécialisée sont naturellement équilibrées par l’impression de « normalité » ou d’habitude se dégageant, à quelques jours de l’été, de la lecture de comptes rendus de diverses festivités³.

On retrouve en somme, dans les pages imprimées des rédactions danoises, la représentation visible de la sérénité observée chez les quelques témoins que nos recherches ont interrogés au printemps de l’année 1871. La distance apparente remarquée dans les correspondances privées des journalistes Ploug, Bille, Buchheister ou Collin se retrouve d’une certaine manière dans les choix éditoriaux de leurs journaux. La quiétude et la normalité

¹ Encore en décembre 1870, à une époque où l’issue de la guerre ne fait quasiment plus de doutes, le *Dagens Nyheder* n’agrémente son commentaire très attentif de la guerre franco-allemande d’actualités culturelles qu’à quatre reprises (sur les 32 numéros qui paraissent ce mois-là, suppléments compris), en quatrième et dernière colonne de la première page.

² Si la ligne éditoriale se veut plus conservatrice en 1870, rappelons que le *Fædrelandet* n’en était pas moins un grand partisan de l’entrée en guerre en 1863-64, assumant un point de vue plutôt contradictoire mêlant références au libéralisme, au nationalisme, à la tradition religieuse et au scandinavisme. Durant la guerre franco-allemande, le journal (dont le nombre d’abonnés est en baisse constante) adopte la stratégie particulière de donner à une partie de l’opinion danoise du Schleswig du Nord une place imposante ; son but est alors de prouver la germanophobie des Danois de la région et la nécessité de profiter de la guerre pour régler (favorablement) la question du Schleswig.

³ Le contraste entre les numéros des 19 et 20 mai 1871 en est un bon exemple. Affichant, en première page, la lettre d’un correspondant du Schleswig du Nord s’inquiétant de l’avenir de l’obligation militaire dans une région maintenant rattachée à l’ensemble impérial allemand, le *Fædrelandet* du 19 mai prend des accents très politiques et renoue, le temps d’un numéro, avec des réflexes polémiques relativement fréquents durant la guerre franco-allemande. Le lendemain, c’est comme pour nuancer son propre engagement que le même journal publie, sur l’ensemble de la première page, une analyse critique de « la situation de l’art » en 1871 (sa couverture internationale et diplomatique se limitant, ce jour-là, à une compilation de dépêches relatives à la Commune, en troisième page).

des occupations de Hans Christian Andersen et de ses amis trouvent un écho évident dans la multiplicité des annonces et articles consacrés à la villégiature et aux exercices de distraction offerts par le royaume. Les confidences optimistes des artistes et autres hommes de lettres se matérialisent concrètement dans les programmes culturels publiés. Après sept bons mois inévitablement passés à l'heure de Paris et de Berlin, le temps semble être venu, en avril, mai et juin 1871, de vivre à nouveau à l'heure de Copenhague ; après tout, le soulagement est réel de voir l'intégrité du pays préservée malgré les incertitudes du temps de la guerre. Mais si l'heure de Francfort ne prend pas le pas en ce début d'été 1871, peut-être est-ce, aussi, parce que le règlement du conflit franco-allemand avait déjà largement inspiré les observateurs danois durant les mois précédents. Lettres de soldats, éditoriaux, journaux intimes et documents diplomatiques sont à ce titre, nous l'avons vérifié, formels ; le dénouement de la guerre et ses conséquences territoriales, politiques ou économiques ont en réalité été bien souvent anticipés et la discrétion que nous venons de mettre à jour est également le fruit de cette anticipation. Aussi paraît-il tout aussi naturel de rappeler que discrétion ne signifie guère désintérêt : des journaux profitent par exemple des nouvelles de la Commune pour éclairer, entre autre, les relations entre Versailles et Berlin, tandis que d'autres poursuivent, nous l'avons dit, la reproduction de correspondances – notamment en provenance du Schleswig – dont le ton reste éminemment politique. Quoi qu'il en soit, au sortir d'un affrontement dont on a beaucoup craint la dimension, l'impression de soulagement est évidente ; et son écho ne s'arrête d'ailleurs pas aux frontières Jutland.

III. 1. 5. Les résonnances occidentales du soulagement danois

Naturellement, l'idée d'un soulagement inhérent à la localisation et à la fin d'un conflit doit pouvoir se mesurer et s'apprécier, aussi, dans les sociétés ayant vécu au plus près des événements militaires. En Belgique comme en Suisse, la proximité du théâtre de guerre a engendré, notre analyse en témoigne, diverses inquiétudes (à propos de l'inviolabilité du territoire, des rapports entretenus avec les belligérants, etc.) dont la disparition n'a pu que favoriser, à l'occasion de la conclusion des combats, un sentiment général de satisfaction. On retrouve de fait et assez logiquement, chez les témoins interrogés entre Bruxelles et Berne, des accents rappelant la quiétude danoise du printemps de l'année 1871. Du côté belge, nombreuses sont d'ailleurs les études s'étant déjà employées à décrire le soulagement ressenti par une partie de l'opinion devant le règlement de la guerre franco-allemande. Patrice Baudeau à propos de la dissipation des rumeurs d'annexion de la Belgique par la France¹, Greet Draye pour les cercles littéraires flamands généralement heureux de la défaite de Paris² ou même Eliane Gubin et Jean-Pierre Nandrin qui remarquent une opinion, plurielle, « rassurée », même imparfaitement, devant les changements institutionnels se dessinant chez le voisin vaincu en 1871³ : autant de contributions qui mettent en lumière un certain consensus qui, au printemps, fait dire aux Belges que le statut d'État neutre est une bonne chose et que le royaume a suffisamment de raisons de bâtir – avec optimisme – sa politique post-guerre sur cette garantie internationale. Lorsque le dénommé O.F. Leconte publie, à Bruxelles, la seconde édition de son pamphlet, et alors que les préliminaires de paix sont tout juste en passe d'être signés, le bienfait de la paix (pour les anciens belligérants comme pour l'Europe) est l'argument fondateur de sa francophobie : la France vaincue,

¹ Dans une compréhension schématique et hiérarchisée de l'opinion belge, depuis l'entourage royal jusqu'aux masses surtout dépendantes de l'opinion bourgeoise et de la presse. Cf. Patrice Baudeau, « Les rumeurs d'annexion de la Belgique à la France, de la II^e République à Sedan », dans Marc Quaghebeur, Nicole Savy (dir.), *France-Belgique (1848-1914) : Affinités-Ambiguïtés*, *op.cit.*, p.29-45.

² Greet Draye, « Traum oder Fluch : Flämische Literaten über Deutschland, 1870-1914 », dans Hubert Roland, Marnix Beyen, Greet Draye (dir.), *Deutschlandbilder in Belgien 1830-1940*, Münster, Waxmann, 2011, p.93-96.

³ E. Witte, E. Gubin, J-P. Nandrin, G. Deneckere, *Nouvelle Histoire de Belgique, vol.1 : 1830-1905*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2005, p.15-18.

ses voisins peuvent tourner la page angoissante des menaces permanentes et profiter, donc, du bouleversement diplomatique que devront consacrer les semaines à venir¹. Bien que débarrassée de ses arrière-pensées particulièrement francophobes, la même invitation à profiter de la paix est véhiculée, dans les lendemains immédiats du règlement de la guerre, par un testament édité à Bruxelles ; le précis théologique décrit pour cela une série de valeurs à connaître et à diffuser, agrémentant ses explications d'un poème – *Religion universelle* – ressemblant beaucoup à une célébration (certes prudente) de l'actualité pacifique : « Un orage, ayant cessé / Embaume l'air, qu'il purifie ; / Une idée a pour succès / Le progrès, qu'elle vivifie », peut-on notamment lire dans cet appel². Même son de cloche chez le géographe et philanthrope Auguste Meulemans qui profite de son bilan des œuvres humanitaires, après la rencontre de Francfort, pour en quelque sorte fêter la neutralité et saluer ce qui pourrait être, selon lui, « le point de départ d'une organisation fraternelle³ ». Plus tard d'ailleurs, des éléments similaires se retrouvent dans le récit du docteur Zacharie Zéphyrin Merchie, inspecteur général du service de santé de l'armée belge en 1870, qui se souvient de la satisfaction générale ayant accompagné la fin de la guerre, particulièrement à propos de la conduite tout à fait respectable d'une Belgique pourtant largement sollicitée⁴. Le bourgmestre de Bruxelles Jules Anspach, le comte Louis de Merode, le rédacteur de *l'Étoile Belge* Gustave Lemaire ou le rabbin Emile Aristide Astruc, tous membres du bureau du Comité du pain fondé en septembre 1870 en faveur des blessés et victimes du conflit, ne diraient certainement pas mieux : le rapport final des activités de leur Comité, publié deux jours après la signature du traité de Francfort, se réjouit de l'arrêt naturel de ses travaux à la faveur du retour tant attendu de l'état de paix⁵. En somme, le temps semble être venu, à l'instar de ce que l'on observe au Danemark, de passer à autre chose et de voir l'avenir avec une pointe

¹ L'argument motive notamment le propos introductif de cet ouvrage particulièrement désordonné et surtout composé comme un témoignage à charge. Cf. O.F. Leconte, *La guerre franco-allemande de 1870-1871*, Bruxelles, Kiessling & Cie, 1871, p.5-8.

² *Testament contemporain conciliant tous les partis, toutes les opinions, toutes les religions, toutes les conditions et positions sociales et tendant au bien-être et à la paix générale*, Bruxelles, Typographie de Ch. Et A. Vanderauwera, 1871, p.34-36p.

³ Auguste Meulemans, *Les ambulances en Belgique et notamment à Bruxelles*, op.cit., p.21-22.

⁴ Z. Merchie (docteur), *Guerre de 1870-1871 : les secours aux blessés après la bataille de Sedan (avec documents officiels à l'appui)*, Bruxelles, H. Manceaux & Mucquardt et Cie, 1876, p.141-148.

⁵ *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre (rapport général)*, op.cit., 162p.

d'optimisme ; après tout, la neutralité belge a été respectée, les craintes vis-à-vis des appétits français se sont dissipées et les frayeurs causées par les quelques remontrances prussiennes ont progressivement et au moins temporairement disparu. D'une certaine manière, ce bilan positif permet également aux cercles politiques belges d'apprécier le lent retour du printemps. Le fait est très clair lorsque, quelques jours après la ratification des préliminaires de paix (fin février-début mars), Bruxelles est choisie comme ville devant abriter les ultimes pourparlers franco-allemands ; le chef du gouvernement catholique belge, le baron Jules d'Anethan, est alors heureux d'obtenir les félicitations et les encouragements des principales capitales européennes, signe qui ne trompe décidément pas pour la bonne réputation de son pays au sortir du conflit¹. Avant cela, l'enthousiasme impatient de quelques responsables politiques et patrons d'industrie avait déjà résonné dans les couloirs de la Chambre des représentants et du Sénat. À peine la menace d'une reprise des combats écartée, à la mi-février², qu'il est en effet déjà temps, pour certains, de profiter du flottement ambiant pour imposer une rythmique bruxelloise au commerce européen : c'est notamment le sens d'une motion d'ordre déposée au Sénat par le Gantois Jean-Auguste Casier (1820-1892), et ce dès le 14 février³. À ses collègues s'inquiétant, quatre jours plus tard, des difficultés générées par la paralysie des transports à destination de la France et de l'Allemagne, le ministre des Travaux publics Armand Wasseige (1812-1882) répond d'ailleurs par une tirade particulièrement optimiste et qui révèle, s'il en est, la satisfaction de l'entourage gouvernemental :

¹ C'est le cas, par exemple, depuis Saint-Pétersbourg, où, si l'on en croit les dires du représentant belge sur place, l'attitude de la Belgique « pendant la guerre entre de puissants voisins » obtient tous les suffrages. Cf. Dépêche du représentant belge à Saint-Pétersbourg à d'Anethan, Saint-Pétersbourg, 9 mars 1871, n°87, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871-décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

² À partir de la fin du mois de janvier et jusqu'à la signature effective des préliminaires de paix le 26 février, plusieurs nouvelles donnent aux Européens la conviction que les combats ne reprendront pas : passage en Suisse de l'armée de Bourbaki (1^{er} février), élection d'une Assemblée nationale à majorité « pacifiste » (8 février), reddition de Belfort (16 février) et élection d'Adolphe Thiers au poste de chef de l'exécutif (17 février) semblent en effet plutôt jouer en faveur de l'arrêt définitif de la lutte.

³ Annales parlementaires de Belgique, *Sénat, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 14 février 1871, p.91.

La Belgique qui, au milieu du conflit épouvantable qui a éclaté à ses portes, a pu jouir de la quiétude que vous savez et a vu toutes les branches de sa prospérité prendre un nouvel essor, peut se féliciter de n'avoir eu que de pareilles contrariétés à offrir.¹

« Prospérité », « nouvel essor » et « quiétude » : un vocabulaire que l'on n'attend *a priori* pas d'un témoin géographiquement si proche du conflit et qui, pourtant, se retrouve également dans la correspondance politique du ministère belge des Affaires étrangères. Les lettres qu'échange Bruxelles avec ses légations à l'étranger tendent effectivement à dévoiler une impression de sérénité retrouvée (au fil des nouvelles faisant état de l'arrêt des combats puis de la concrétisation des négociations diplomatiques) ; preuve en est, par exemple, le brusque arrêt des missives échangées entre Berne et Bruxelles le 20 février 1871, après sept mois d'intenses communications relatives aux mesures prises par les deux pays pour la défense de leurs frontières et l'internement des soldats belligérants rejetés sur leur sol. Le 20 février, les combats étant terminés et les préliminaires de paix en passe d'être signés, les deux États limitrophes du théâtre de guerre peuvent, semble-t-il, tourner la page et cesser, de fait, les conseils pratiques qu'ils n'avaient de cesse de se partager tout au long du conflit². Même constat (toute proportion gardée, la fréquence des échanges n'étant guère la même) du côté de la légation belge de Suède, où le représentant Van Loo ne prend visiblement la plume que le 6 janvier, dans cette première moitié de l'année 1871, pour informer Bruxelles de l'état de l'opinion scandinave devant l'écrasement de la France : après cela, aucune correspondance connue ne vient évoquer le conflit ni même la réception de son règlement³. Et si la voie paraît ainsi libre pour laisser place à une quiétude printanière presque habituelle, il n'est peut-être pas étonnant de voir la presse belge prendre le pouls de cet élan de sérénité en proposant, à l'instar de son homologue danoise, une série d'informations

¹ *Ibid.*, séance du 18 février 1871, p.128-134.

² On compte 23 lettres échangées entre Bruxelles et sa légation de Berne entre le 8 juillet 1870 et le 20 février 1871. Le 20 février 1871, d'Anethan demande une dernière fois à son représentant d'obtenir des renseignements auprès du Conseil fédéral helvétique, « sans attirer l'attention », à propos de la question du remboursement des dépenses occasionnées par l'internement de soldats belligérants. Cf. Lettre de d'Anethan à Van den Nest, Bruxelles, 20 février 1871, n°6, ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse*, n°7, 1871-1872, Ministère des Affaires étrangères.

³ Lettre de Van Loo à d'Anethan, Stockholm, 6 janvier 1871, n°3, ADB, *Correspondance politique : Légations, Danemark, Suède & Norvège*, n°10, 1871-1877, Ministère des Affaires étrangères.

contrastant sensiblement avec la gravité des nouvelles commentées prioritairement depuis le mois de juillet 1870. C'est ainsi par exemple que la rubrique « Arts, sciences et littérature » de *l'Indépendance belge* vient se glisser, trois jours seulement après la signature du traité de Francfort, en première page du journal ; l'effet est évident puisque la présentation de la nouvelle direction du Conservatoire répond, ce jour-là, à un éditorial en deux points relatif à l'insurrection parisienne et à l'humeur allemande à l'occasion de la paix. Surtout, la pratique se vérifie et pour la seule seconde quinzaine du mois de mai 1871, les arts ayant l'honneur de la « Une » à huit reprises, que cela soit pour la promotion des spectacles du Théâtre royal du parc, pour la description d'une exposition d'aquarellistes ou pour l'évocation du cirque Loisset qui, visiblement, profite également du regain d'intérêt du public pour les distractions culturelles¹. Le contraste avec les semaines de guerre est saisissant : c'est bien à de nouveaux choix éditoriaux, dictés par l'atmosphère post-guerre, que les nouvelles culturelles doivent leur popularité et leur visibilité au printemps de l'année 1871². Même l'austère *Journal de Bruxelles*, porte-voix du gouvernement d'Anethan dont les premières colonnes sont presque exclusivement structurées autour de discussions politiques et religieuses, s'ose d'ailleurs, en mai-juin à la publication d'actualités plus légères ; les 18 et 19 mai à propos des courses hippiques de Bruxelles, le 24 mai pour une exposition d'aquarellistes, le 4 juin pour un concert de bienfaisance et les 11 et 12 juin en offrant à la rubrique « Arts, sciences et lettres » une étonnante place en première page³.

Comme si les rédactions se passaient le mot au-delà des plaines encore fumantes du théâtre de guerre français, on retrouve – avec une surprise maintenant plus mesurée – des réflexes à peu près identiques dans la dynamique cité de Genève, berceau de l'influent *Journal de Genève* dont les avis politiques

¹ Les arts occupent une ou plusieurs des six premières colonnes de *l'Indépendance belge* les 13, 14, 18, 19, 21, 23, 24 et 31 mai 1871. Le 19, le journal va jusqu'à qualifier Bruxelles de « centre artistique de l'Europe », expositions et réunions artistiques s'y multipliant au printemps.

² Sur les 30 numéros de septembre 1870, la rubrique « Arts, sciences et littérature » ne se retrouve en première page de *l'Indépendance belge* qu'à deux reprises, dont l'une, le 15 septembre, pour dévoiler l'identité d'artistes français réfugiés à Bruxelles en raison des événements militaires.

³ Entre le 11 mai et le 30 juin 1871, le journal offre à cinq reprises un encart, en première page, à l'actualité culturelle ou sportive.

ont largement su inspirer Suisses, Français et nombre d'autres lecteurs européens tout au long de la guerre franco-allemande. À quatre reprises en mai 1871, la feuille, en plein essor durant le conflit, se résout à faire de brèves infidélités aux plumes des talentueux Jacques Adert et Marc Debrit en offrant une place de choix, en première page, au compte rendu d'une fête de chant (12 mai), à un hommage à l'artiste Karl Girardet (1813-1871 ; 17 mai), au récit d'une pétillante fête d'anniversaire (25 mai) ainsi qu'à une appréciation de la popularité revendiquée de l'Université de Bâle (28 mai). Des nouvelles pour le moins différentes, en terme notamment de « gravité », des correspondances et impressions de batailles qui ont fait la renommée du journal depuis le mois d'août 1870. Par comparaison, les préoccupations trahies par les « Unes » des trente numéros du mois de septembre 1870 paraissent, par exemple, bien moins légères : lettres de France, faits de guerre, organisation allemande, sort des Allemands expulsés de France, dépêches internationales relatives à la guerre, conséquences économiques et/ou territoriales du conflit en Suisse, siège de Strasbourg et action humanitaire, carte des différents théâtres de combat¹, question de l'asile pour les civils et convalescents des pays belligérants, rumeurs liées aux conditions prussiennes de paix et prise de Rome par les troupes italiennes sont alors en effet les seules informations que le *Journal de Genève* jugeait dignes d'apparaître en première page. Toujours au printemps mais dans le canton de Vaud cette fois, la *Gazette de Lausanne* semble quant à elle se passionner pour les nouvelles de la Commune de Paris : à l'exception d'une poignée d'éditoriaux consacrés au traité de Francfort², la guerre civile en France occupe l'intégralité de la première page du journal tout au long du mois de mai 1871. Pourtant, les invitations à la détente n'y sont pas non plus absentes et il suffit parfois « d'omettre » les articles relatifs à la reprise de Paris, à l'exécution d'otages ou à la propagation d'incendies pour découvrir, plus loin, quelques manifestations de douceur. Le constat – naturellement contrasté – est évident lorsque répondent au froid récit de l'écrasement de la Commune, fin mai, des

¹ Le 8 septembre 1870, une carte de Paris, de ses forts et de son réseau de voies ferrées accompagne l'éditorial du *Journal de Genève*. Le 18, c'est une carte récapitulant les faits de la bataille de Sedan que la feuille met en avant.

² Le 12 mai 1871 à propos de la conclusion du traité, puis le 15 concernant sa réception par l'Assemblée française réunie à Versailles.

comptes rendus d'activités culturelles dont l'objet et le succès reflètent certainement ce sentiment retrouvé de quiétude inhérent aux sociétés européennes du printemps de l'année 1871. Le 27 mai par exemple, c'est un concert « charmant » organisé à Lausanne par la société de chant mixte *l'Harmonie* qui justifie l'attention appuyée du journal, et ce à quelques colonnes seulement d'un long bulletin politique relatant la conquête de Paris par les Versaillais. Le lendemain, alors que les insurgés de la capitale française vivent les dernières heures de leur révolte, c'est à la dernière représentation du Casino-Théâtre que s'intéresse la rédaction de Lausanne, non mécontente d'offrir quelques signes de légèreté à un lectorat alors plutôt habitué à la découverte de faits de guerre et de bouleversements politiques : « *L'ombre* est un opéra charmant », lit-on ce jour-là en troisième page, et sa principale interprète, Mlle Régnauld, « parfaite », tandis que les rôles secondaires ont mérité « les applaudissements qui ont éclaté à plusieurs reprises ». La pratique est la même pour la quasi-totalité des journaux helvétiques consultés ; naturellement influencés par la récente expérience de l'internement de 88 000 soldats français (entre, rappelons-le, le début du mois de février et la fin mars) et interpellés par la question du droit d'asile à l'aune de la fuite des partisans de la Commune, le *Bund*, le *Chroniqueur*, le *Confédéré de Fribourg*, le *Freiburger Zeitung* ou le *Jura Bernois* n'abandonnent peut-être pas brutalement – comme cela peut être le cas au Danemark – leur couverture des événements français ou franco-allemands au printemps de l'année 1871. Mais à l'instar de leurs homologues européens, ils se décident à embrasser l'arrivée des beaux jours en offrant une tribune – plus ou moins conséquente – aux actualités fédérales et locales, tant artistiques que commerciales ou sociales. Preuve en est, par exemple, la disparition progressive de la rubrique « Nouvelles étrangères » du *Confédéré du Valais* alors que se concluent les discussions de Francfort ; les 23 et 27 avril, puis les 4, 11, 14 et 21 mai 1871, le bihebdomadaire d'obédience libérale ne se préoccupe que d'affaires bien spécifiques à la Confédération suisse, abandonnant son traditionnel et régulier intérêt pour les problématiques étrangères et particulièrement françaises et allemandes¹. Il y a donc une place, en Suisse également, pour

¹ Sur une base de parution bihebdomadaire, la rubrique « Nouvelles étrangères » du *Confédéré du Valais* apparaît dans 7 numéros du journal en février, 8 numéros en mars, 6 numéros en avril et

profiter d'un calme printanier que l'on attend forcément d'autant plus que le malheur de la guerre s'est invité, par l'intermédiaire des mines déconfitées des soldats de l'armée de l'Est, jusqu'au cœur de chacun des cantons. À Bâle, Berne, Fribourg, Saint-Gall, Genève, Glaris, dans le canton des Grisons, de Lucerne, de Neuchâtel, de Schaffhouse, de Schwyz, de Soleure ou de Zurich, la fin de l'affrontement franco-allemand doit permettre de tourner la page d'un exercice diplomatique périlleux et d'entamer les beaux jours avec un optimisme certainement comparable à celui manifesté par une Belgique apparemment confortée dans son statut. En somme, si l'infortune des troupes de Bourbaki est une épreuve pour la neutralité helvétique, elle est aussi une source de soulagement pour une société qui comprend, au contact de cette détresse, que le grand conflit touche à sa fin. C'est bien en voyant ces « nombreux enfants de vingt, vingt-et-un, vingt-deux ans », ces « soldats depuis quelques mois » paralysés par le froid et fatalement défaits qu'Henriette Bénét, co-fondatrice de la Congrégation de Marie Réparatrice occupée à soigner les malades aux alentours de Fribourg en février-mars 1871, comprend par exemple que le calme doit maintenant se substituer à une tempête qui l'a elle-même menée sur les routes d'un exil délicat, depuis Paris jusqu'à la Suisse, à la fin du mois d'août 1870¹. Le départ des Français internés, à la mi-mars, est un signal : celui de la paix définitive (les préliminaires ont été signés quelques jours auparavant) et de la possibilité d'une quiétude retrouvée. Un fait qui paraissent confirmer les récits de souvenirs de soldats suisses mobilisés pour la surveillance et la défense des frontières à l'occasion de la guerre franco-allemande, puisque sur les seize témoignages recensés, aucun ne va au-delà du mois de février 1871, comme si la nécessité de se tenir prêt à protéger l'intégrité de la Suisse neutre s'arrêtait justement à ce moment-là (sans considération particulière, donc, pour les conséquences possibles du nouvel équilibre diplomatique en passe d'être consacré²).

un seul en mai 1871.

¹ Elisabeth Bénét, « Souvenirs de la guerre de 1870-1871. Notes inédites sur l'internement des troupes françaises à Fribourg », *art.cit.*, p.97-135.

² Voir tableau n°4. La plupart de ces récits de souvenirs ont été l'objet de publications, parfois partielles, consultables à la Bibliothèque nationale à Berne. D'autres ont paru dans la *Revue militaire suisse*. Cet inventaire ne comprend pas les livres de marche de bataillons, disponibles aux Archives fédérales suisses.

Tableau n°4 : Périodes commentées par les récits de souvenirs de soldats suisses mobilisés pour la défense des frontières en 1870-1871 (et nombre de récits par période).

Juillet 1870-février 1871	4
Juillet 1870	2
Décembre 1870	1
Fin janvier 1871	4
Février 1871	4
Janvier-février 1871	1
Total	16

Certes, la tendance s'explique certainement par le licenciement d'une large partie des troupes et du grand quartier général de l'armée dès le 16 février¹, mais l'absence de commentaires relatifs aux semaines postérieures au rapatriement des Français n'en révèle pas moins, chez ces soldats helvétiques, une impression de « passer à autre chose » et de consciemment définir la fin du conflit franco-allemand non pas en mai, date de la signature du traité de paix définitif, mais bien en février, soit lorsque les derniers coups de canon sont entendus du côté de la Cluse, à quelques encablures du territoire suisse. N'est-ce pas d'ailleurs, justement, ce soulagement qui permet à Hans Herzog, général-commandant en chef de l'armée suisse, d'ordonner rapidement la démobilisation des troupes, de se démettre lui-même de ses fonctions et de profiter de l'arrivée du printemps, entre mars et juin 1871, pour rédiger son rapport final sur la mission de

¹ Ne reste alors en service qu'un état-major restreint destiné surtout aux affaires liées à l'internement de l'armée de Bourbaki. Pour la garde de ces internés, on comptait encore, au 2 février 1871, 19439 soldats et officiers suisses mobilisés, en même temps que 797 chevaux de selle et 1034 chevaux de trait. Cf. Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.990-992.

protection des frontières (présenté au Conseil fédéral dès le 19 juin 1871) ? De la même manière, ne retrouve-t-on pas des confessions tout à fait optimistes, à propos du début du printemps, dans le compte rendu d'activité remis à l'Assemblée fédérale par le nouveau président de la Confédération helvétique, Karl Schenk (1823-1895), le 28 juin 1871 ? Dans ce rapport politique (qui répond, en réalité, à un premier rapport daté du 8 décembre 1870), la très grande majorité des mesures détaillées sont en effet datées des mois de décembre, janvier, février et mars 1871 ; pour le sort de la légation helvétique à Paris, pour l'épisode de l'internement de l'armée de l'Est, pour la situation sanitaire (importation de maladies et de bestiaux depuis les zones de guerre), pour les affaires de police, de justice ou de finance, la fin des combats – couplée à la signature des préliminaires de paix – semble en réalité avoir lancé le signal d'un contexte nouveau, apaisé et certainement plus appréciable pour les principaux acteurs de la société suisse¹. Nul besoin, donc, d'attendre le traité de paix définitif pour entamer une politique plus soulagée, en levant par exemple la mise de piquet ordonnée le 16 juillet 1870 dès le 3 mars 1871 et en ne gardant que quelques détachements chargés, de mars à mai, de garder les parcs abritant le matériel français en attente de rapatriement². Et comme un écho à la satisfaction parfois manifestée, dès février, par une partie du cabinet belge, le président Schenk et le chancelier de la Confédération (ou chef de l'administration du Conseil fédéral) Johann Ulrich Schiess (1813-1883) ne manquent pas d'ajouter quelques notes positives à leur rapport : « La Suisse est sortie non-seulement en conservant intacts son honneur et son indépendance, mais encore élevée et retremnée », ose ainsi leur propos conclusif, non sans affirmer que le pays n'a de plus « cessé d'entretenir les meilleurs rapports avec les Gouvernements des deux États voisins belligérants³ ». Que cette confession soulagée réponde à un sentiment répandu au sein de la société, cela ne fait aucun doute ; elle en est même une sorte de consécration – le rapport étant daté de juin

¹ En même temps que ce rapport d'une cinquantaine de pages, le Conseil fédéral rend à l'Assemblée fédérale, ce 28 juin 1871, les pleins-pouvoirs qui lui furent confiés par l'arrêté fédéral du 16 juillet 1870 (ratifié par l'Assemblée le 22) dans le but de maintenir la neutralité du pays durant le conflit franco-allemand. Cf. « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 28 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°27, 8 juillet 1871, p.781-834.

² *Ibid.*, p.825.

³ *Ibid.*, p.834.

– après plusieurs semaines sans combat ni surveillance particulière des frontières. L'hébergement des internés français avait en effet déjà engendré des scènes dont la nature – spontanée, émouvante – rappelait parfois la célébration de la fin d'une guerre ; ici, on narrait la poignante embrassade entre deux officiers, l'un Suisse, l'autre Français, sur le débarcadère de Genève et sur fond d'applaudissements de la foule rassemblée pour saluer le départ des visiteurs¹, là, Henriette Bénnett se souvenait des malades qui « se pressaient pour dire adieu » et relatait les remerciements et manifestations de joie que s'échangeaient soldats français et infirmières au monastère de Hauteville, dans le canton de Fribourg, le 15 mars 1871². Peut-être est-ce plus qu'un hasard, donc, que de voir un observateur aussi avisé que le journaliste genevois Marc Debrit conclure ses imposantes *notes au jour le jour* sur la guerre franco-allemande par un chapitre parfaitement délimité entre le début de la campagne de l'Est (en janvier) et la signature des préliminaires de paix, fin février³. De même, d'ailleurs, qu'il est certainement révélateur de voir le pasteur Edouard Krieg – lui aussi auteur de notes quotidiennes relatives au conflit depuis Grandval, dans le Jura bernois – adopter une délimitation similaire⁴ ; au commencement du mois de mars 1871, à quelques jours du printemps donc, les inquiétudes se dissipent suffisamment pour que le contexte général soit considéré comme raisonnablement sûr et pacifique. C'est à partir de là qu'un bilan peut être établi, qu'une nouvelle ère politique, économique ou diplomatique peut être imaginée et que les beaux jours peuvent être sereinement accueillis. C'est ce que fait par exemple, entre autres analystes et témoins passionnés de l'actualité internationale, le philosophe Henri-Frédéric Amiel, dont le monumental journal intime profite de la signature des préliminaires de paix pour retranscrire toute sa francophobie dans ce qui n'est autre qu'un bilan (définitif) du conflit tout juste achevé ; c'est une « banqueroute diplomatique, militaire et nationale » complète de la France que notifie Amiel le 2 mars, « une épouvantable défaite », une « leçon qui compte

¹ 1870-1871 : *Souvenirs des frontières. Offert aux vétérans vaudois pour la réunion du 20 février 1921 à Lausanne, op.cit.*, p.15.

² Elisabeth Bénnett, « Souvenirs de la guerre de 1870-1871... », *art.cit.*, p.129.

³ Marc Debrit, *La guerre de 1870, notes au jour le jour par un neutre*, Genève, F. Richard Libraire-éditeur, 1871, 376p.

⁴ Edouard Krieg, *Il y a 25 ans : notes au jour le jour sur le rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871 avec un portrait du général Herzog, op.cit.*, 201p.

pour cinquante ans » et qui doit « remplacer », selon ses vues, « le cléricisme, le latinisme et le gallicisme ». Et si « le jour de l'Allemagne est à la fin venu », et que la défaite française doit précéder « le commencement de la vérité », alors l'écrivain peut, bien loin de potentiels sentiments d'inquiétude à l'aune du nouvel équilibre diplomatique en passe d'être consacré, envisager les semaines à venir avec « quelque confiance¹ ». Le lendemain d'ailleurs, depuis sa ville natale de Genève, l'homme se livre à une grinçante autocritique, signe, s'il en est, de l'achèvement d'un cycle :

Évidemment tu n'as pas tenu la balance tout à fait exacte depuis juillet dernier et en particulier cet hiver. La part du travail utile a été beaucoup trop petite. La rêverie sans but, la promenade pour la promenade ont trop remplacé la course d'affaires. Tu as paressé, zigzagué, sans travailler à quelque chose, sans aller quelque part, sans te proposer d'objet défini. Tu t'es si bien défait de tout pli et de toute contrainte, que tu ne t'encadres plus dans rien d'extérieur. Qu'es-tu ? Un écrivain ? Un orateur ? Un enseignant ? (...).²

Si la complainte du Genevois – grand adversaire de lui-même terrorisé par l'idée de vieillir – n'est pas tout à fait originale³, il y a dans ces lignes l'aveu évident d'un témoin mesurant la particularité des sept mois tout juste écoulés et comprenant, de fait, le début du printemps de l'année 1871 comme le possible point de départ d'un nouveau chapitre propice à divers questionnements (personnels mais aussi sociétaux). En Suisse comme au Danemark et en Belgique en somme, les conditions semblent au moins partiellement réunies, de mars à juin 1871, pour tourner la page d'une guerre inquiétante et pour vaquer, finalement, à des occupations moins extraordinaires. Bien sûr, la non-belligérance de ces pays peut expliquer la réalité de ces dynamiques ; à l'abri des codes encore coutumiers de la neutralité, les observateurs interrogés ont certainement plus de raisons concrètes de célébrer l'arrivée des beaux jours et

¹ Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.614-616.

² *Ibid.*, p.617.

³ Dans ce huitième cahier de son journal intime, cette tendance à l'autocritique est même une constante. La plume d'Amiel est très souvent pessimiste, et le philosophe ne masque que très rarement son malaise face au temps qui passe. Rien qu'en juillet 1870, il ne consacre à sa condition physique (qu'il juge déplorable) pas moins de cinq entrées, les 7, 10, 13, 14 et 16 juillet. Cf. *Ibid.*, p.153-159.

de ne pas systématiquement s'inquiéter des conséquences politiques (voire territoriales) du triomphe allemand ou de la défaite française.

III. 2. Printemps 1871 : le triomphe public de la neutralité ?

Comment expliquer, véritablement, l'optimisme ambiant du printemps de l'année 1871 ? Est-il viscéralement subjectif et politique, fruit, en somme, d'un sentiment de satisfaction engendré par la défaite française ? Célèbre-t-il la victoire allemande et la constitution d'un nouvel empire, gage d'une nouvelle répartition de la balance diplomatique aux dépens d'un ordre de Vienne définitivement dépassé ? Ou répond-t-il plutôt, et peut-être plus spontanément, à une joie partagée, en Suisse, au Danemark et en Belgique, devant le fait d'avoir su et pu rester étranger à un affrontement sans précédent et d'avoir habilement profité des garanties, protections et opportunités offertes par l'état de non-belligérance ?

III. 2. 1. La non-belligérance respectée : une satisfaction de circonstance

Il semble évident, à la lecture des témoignages précédemment reproduits, que la première hypothèse – celle d'un malheur français salué – n'est guère sérieusement envisageable. Bien sûr, la tendance existe et qu'elle ne manque pas de s'exprimer : plusieurs observateurs belges, notamment dans les cercles journalistiques, ont assumé leurs préférences, nous l'avons remarqué, dès les premières semaines de conflit, offrant une couverture clairement anti-française des événements militaires au moins jusqu'au mois de septembre 1870. Dans l'opinion des rédactions de *l'Indépendance belge* ou de *L'Étoile belge* par exemple, la chute du Second Empire est profitable à l'Europe et doit servir à façonner une nouvelle relation de confiance entre les grandes puissances et les États de moindre importance. Et si l'intransigeance allemande sera, ensuite, régulièrement dénoncée, la capitulation française n'en sera pas moins saluée, en 1871, en raison du signal qu'elle envoie aux partisans de la paix européenne et parce qu'elle oblige les plus fervents tenants de la guerre à outrance à dévoiler leur radicalité et à confirmer – toujours aux yeux de certains journaux – la nécessité d'une France à majorité conservatrice (ou, tout du moins, modérée). Même dans un francophile Danemark, des sentiments équivalents se font jour au printemps de l'année 1871 : l'effort de Gambetta est salué aussi longtemps qu'il paraît répondre à la volonté du plus grand nombre et que son caractère « national » renvoie à certaines heures de la guerre des Duchés, mais il est considéré avec suspicion une fois le verdict des urnes connu (vers le 10 février) et une fois l'opposition entre Paris et la nouvelle Assemblée nationale mise à jour¹. Quant à la seconde option, celle de voir avec satisfaction le triomphe d'une Allemagne unie autour de la Prusse, elle n'est très certainement pas celle retenue par la majorité des impressions exprimées. Un auteur comme le Genevois Henri-Frédéric Amiel pourrait certes en être l'un des porte-drapeaux ; francophobe

¹ C'est le cas notamment du *Fædrelandet* qui, durant l'hiver 1870-1871, n'hésite pas à saluer la nouvelle République française et son effort de défense nationale : « Quel autre peuple aurait poursuivi le combat comme le font les Français plutôt que de prier le vainqueur pour une paix ? Quelle autre nation aurait réussi à mettre de l'ordre dans la confusion ? », lit-on notamment dans un éditorial admiratif du 1^{er} décembre 1870. À l'occasion de l'armistice de la fin du mois de janvier 1871 et à l'aune des élections de février pourtant, le journal de Copenhague se veut bien plus conservateur, saluant, le 17 février, la victoire des modérés et monarchistes français sur les « radicaux » accusés de révolutionnarisme.

virulent, adversaire déclaré du catholicisme et critique résolu de ce qu'il qualifie de « système latin césarien » (comprendre, Rome et Paris), il n'a jamais hésité à dévoiler toute sa partialité dans les lignes souvent cinglantes de son journal intime, souhaitant dès juillet « le triomphe du germanisme et du protestantisme » pour le bien de « la marche générale du progrès¹ ». Aussi salue-t-il naturellement la redéfinition des cartes diplomatiques au printemps de l'année 1871, non sans craindre tout de même, comme il l'a régulièrement fait durant le conflit, la confiscation de la victoire de l'Allemagne entière par la seule influence prussienne². Mais avons vu là aussi que, généralement et suivant les dynamiques trahies par la majorité des documents composant notre corpus, le grand succès de Bismarck, le couronnement de Guillaume et la constitution d'un empire allemand amené à dominer l'Europe continentale (militairement comme diplomatiquement) est, en Suisse, au Danemark et en Belgique, plus une source d'interrogations craintives – en 1871 – que de joie ou de confiance aveugle en l'avenir. Non, c'est décidément une autre hypothèse qui permet d'expliquer, dans la plupart des cas remarqués, les élans d'optimisme et de sérénité partagés avant l'été 1871. Une hypothèse à deux résonances, trouvant son équilibre naturel quelque part entre la célébration du retour de l'état de paix en Europe et la notification, par les observateurs du continent, de la réussite politique du choix de la neutralité (même lorsque ce choix est circonstanciel). En somme, les dynamiques d'opinions – décrites, en amont, à grands traits – imposent, entre mars et juillet 1871, une constatation scientifique *a priori* contradictoire ; les femmes et hommes n'ayant eu de cesse d'exprimer leurs sympathies tout au long du conflit (y compris certains volontaires, ambulanciers, médecins ou soldats, ayant activement pris part aux combats) profitent de la fin de la guerre pour saluer le fait que leur pays soit resté étranger au grand affrontement (échappant donc aux malheurs directs de la guerre) grâce à la protection offerte par le principe de la neutralité. En cela, les témoins européens établissent une distinction consciente entre les dynamiques émotionnelles individuelles (le fait de se reconnaître ou

¹ Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.162.

² C'est ce qu'il exprime dès le 27 juillet 1870. Pour un aperçu résumé du point de vue d'Amiel sur l'Allemagne et la Prusse, on lira Ursula Schöni, *Henri-Frédéric Amiel : Réflexions sur les Français et les Allemands à l'occasion de la guerre franco-allemande de 1870-71*, Berne, Éditions A. Francke S.A., 1972, p.32-57.

non, personnellement, dans les actes, efforts ou épreuves de l'une des parties belligérantes) et les décisions gouvernementales qui assureraient en quelque sorte un espace de protection permettant, justement, la liberté d'appréciation de la parole privée.

Le fait paraît ainsi évident au printemps de l'année 1871 : si les relations du poète Hans Christian Andersen peuvent apprécier leur villégiature dans les quatre coins du royaume tout en regrettant, pourquoi pas, le résultat du conflit franco-allemand, et si, après avoir tout à fait partialement commenté les faits politiques et militaires, les lecteurs suisses ou belges peuvent découvrir avec envie le programme des animations culturelles relayées par leurs journaux, c'est bien parce que tous profitent de la double réalité de la fin de la guerre d'une part, et du fait que leur pays n'ait pas été entraîné dans cette guerre d'autre part (ne subissant donc pas, en mai 1871, les modifications induites par son règlement). Tout à fait conscients de ce bénéfice, nombreux sont ceux qui célèbrent explicitement cette liberté. Pour certains, le fait est *a priori* surprenant ; ardents défenseurs de l'un ou l'autre camp belligérant, ils omettent en effet l'indiscutable partialité dont il ont fait preuve durant plusieurs mois pour se tourner vers l'avenir. Un avenir qu'ils peuvent librement interrogés, donc, grâce à l'impartialité officiellement observée par les autorités de leur pays d'origine. À ce titre, il est tout à fait singulier de ne remarquer aucune critique de la non-belligérance du Danemark dans la correspondance des Danois ayant pourtant fait le coup de feu dans les rangs des armées françaises. Lorsque ces volontaires dressent un premier bilan de leur aventure et commentent (rarement) la politique du gouvernement de Copenhague, c'est surtout pour souligner la réputation du Danemark en France ; jamais il ne regrettent la timidité de leur pays à l'été 1870. La France n'ayant pas bougé en 1864 durant la difficile épreuve du Danemark, cela serait même un juste retour des choses : « Il n'est pas rare d'entendre des mauvais sentiments à l'égard du peuple danois dans son ensemble parce que nous n'avons pas pris part à la guerre », confie par exemple un franc-tireur danois depuis le Havre, dès le 28 septembre 1870, non sans relever le fait que « la France ne s'est pas mieux comportée » à l'égard de son pays six années plus tôt. Surtout, ce combattant peut se satisfaire (signe, encore

une fois, de cette disjonction entre sympathies individuelles et politique nationale) du fait que « ce malentendu » ne se soit guère déplacé « depuis les nations vers les individus¹ ». Un autre soldat, cité par le *Dagens Nyheder* du 8 octobre, rapporte combien, selon ses camarades soldats et lui-même, la passivité danoise de 1870 est une réponse « juste » à l'immobilité de la France en 1864². Généralement et au-delà des témoins physiques des faits de guerre, les points de vue positifs vis-à-vis de la neutralité et de la quiétude qu'elle permet ne sont pas rares chez les Danois du printemps de l'année 1871. Lorsque le très loquace Hans Christian Andersen confie à ses proches, en mai, combien l'inspiration semble lui revenir après plusieurs mois de « paralysie » due aux tristes nouvelles françaises³, on peut certainement y voir le soulagement d'un francophile décidé certes (et son journal intime le révèle⁴), mais qui n'en apprécie pas moins la tranquillité assurée, au Danemark, par la politique suivie par le gouvernement. Et l'idée est identique, au même moment, chez ses correspondants ; son amie Dorothea Melchior ne fait-elle pas le bilan horrifié des épreuves subies par la France dans une lettre du 28 mai 1871, regrettant à l'aune de la Commune le « vandalisme » du XIX^e siècle et se satisfaisant visiblement du fait que le Danemark ait pu se distinguer de ces « démarches guerrières⁵ » ? Dans les milieux politiques évidemment, la célébration de la neutralité doit prendre une proportion particulière ; grâce à la gestion distante et finalement modérée de la crise de juillet 1870, le royaume a évité le pire et son crédit diplomatique ne s'est pas amoindri. Depuis le mois d'août donc, particulièrement lorsque l'enfermement de Bazaine semblait sceller le sort du Second Empire, plusieurs personnages s'étaient déjà félicités de la neutralité danoise ; le ministre Andreas Frederik Krieger (heureux d'être « absolument libre par rapport à la France⁶ »), l'ancien président du Conseil et négociateur extraordinaire Christian Emil Frijs (satisfait d'échapper ainsi « aux difficultés » qu'un engagement aurait pu créer

¹ « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, *Fædrelandet*, 13 octobre 1870.

² « Fragments d'une lettre du Havre », *Dagens Nyheder*, 8 octobre 1870.

³ C'est ce qu'il explique notamment à son traducteur anglophone Horace Scudder, le 2 mai 1871 (HCAB, Copenhague, n°14374).

⁴ Dès la fin de l'été, Andersen y témoignait de sa « tristesse » devant les épreuves de la France. Fin janvier 1871 encore, il évoque son esprit « nerveux, tourmenté et choqué » face à la tournure de la guerre. Cf. *H.C. Andersens Dagbøger (1825-1875)*, vol.IX (1871-1872), *op.cit.*, p.35.

⁵ HCAB, Dorothea Melchior à H.C. Andersen, Rolighed, 28 mai 1871, n°19249.

⁶ Lettre de Krieger à Motzfeldt, Copenhague, 7 août 1870, *DNS* (vol.2), n°856, p.635-636

« juste en face d'un voisin surpuissant¹ »), ou encore le chef de la diplomatie Rosenørn-Lehn (dont la circulaire du 17 août 1870 rappelait à l'Europe combien la réserve du gouvernement avait permis au pays d'esquiver « de redoutables dangers² »). Le roi lui-même n'avait pas hésité, début octobre 1870, à faire de l'impartialité diplomatique du Danemark le grand sujet de son discours d'ouverture de la session parlementaire : « En maintenant la position neutre, comme nous l'avons fait depuis le début, nous avons réussi à épargner au pays les maux de la guerre », lançait-il, soulagé, aux représentants réunis sur les bancs du *Landstinget*³. Les préliminaires de paix signés au sortir de l'hiver 1870-1871, cette impression positive survit au moins partiellement aux quelque sueurs causées par la transformation constitutionnelle du voisin allemand ; c'est le sens d'une lettre que rédige Christian IX, le 10 mars 1871, à l'attention de sa fille Marie Sophie Frédérique Dagmar. Décidément rassuré quant au respect de l'intégrité de son royaume, le roi s'exclame, après un exposé particulièrement sombre de la situation française :

C'est un véritable don de Dieu que nous ayons pu rester en dehors des événements, et j'ai à remercier le tsar Alexandre qui a travaillé avec tant de zèle à ce que tous les États restent étrangers au conflit, ce qui a considérablement facilité mes propres efforts.⁴

Débarrassé de ses fonctions de négociateur, le comte de Frijs a lui aussi suffisamment de raisons pour revenir, fin mars 1871, sur le choix danois de la neutralité et, surtout, sur la pertinence de cette décision : à son ami et directeur du ministère des Affaires extérieures Peter Vedel, Frijs confesse combien il n'a jamais cru à l'utilité, à long terme, d'une alliance avec la France, et combien la modération du Danemark a permis de maintenir le pays – même fragilement –

¹ Lettre de Frijs à Rosenørn-Lehn, Copenhague, 8 août 1870, *DNS* (vol.2), n°865, p.640-644.

² Circulaire de Rosenørn-Lehn aux agents diplomatiques du royaume, 17 août 1870, *DNS* (vol.2), n°891, p.672-674.

³ *Rigsdagstidende: Forhandlinger paa Landstinget (Oredentlig Samling 1870-1871)*, n°1-209, Copenhague, J.H. Schulz, 1871, p.9-12.

⁴ Lettre de Christian IX à la princesse Maria Feodorowna, Copenhague, 10 mars 1871, *DNS* (vol.3), n°972, p.12-13.

dans le jeu diplomatique¹. Le Danemark ayant échappé aux malheurs directs de la guerre, la neutralité décidée en juillet peut donc légitimement être célébrée lorsque s'interrompt enfin le bruit du canon, au printemps ; les missives adressées par les représentants danois à Berlin, Saint-Pétersbourg et Vienne entre mars et mai 1871 vont indiscutablement dans ce sens, les retours des principaux cabinets européens étant visiblement positifs au moment où se pose la question, ici et là, de l'avenir des relations germano-danoises². Ce sont même ces retours optimistes de l'étranger, relativement à la conduite de Copenhague, qui expliquent l'apparition dans le royaume (et nous y reviendrons) d'un débat consacré à l'hypothèse de profiter du crédit de l'impartialité pour approcher la chancellerie allemande et obtenir, presque comme une récompense, un règlement favorable de la question du Schleswig³. Il est par ailleurs intéressant de noter que le verbe des responsables politiques danois tend à confirmer la disjonction consciemment établie (et vécue) entre la conduite de l'État non-belligérant et de ses institutions d'une part, et l'expérience individuelle des semaines de guerre, y compris au sein du cabinet royal, d'autre part. Au printemps de l'année 1871, si des observateurs aussi informés que les influents Krieger, Frijs ou Vedel ne manquent pas de partager leur soulagement vis-à-vis de l'écartement des menaces ayant pu peser sur l'intégrité du royaume, leur réserve très politique ne les empêche certainement pas de trahir les sympathies personnelles qu'ils éprouvent à l'aune du bouleversement diplomatique se dessinant sous leurs yeux ; Frijs souligne ainsi tout son « respect » pour « le peuple français⁴ », Krieger n'a jamais hésité à admettre sa « tristesse » devant le déroulement de la guerre⁵ et Vedel lui-même, personnage dont la modération a très directement pesé dans les décisions du cabinet en juillet, ne cache pas non

¹ Lettre du comte C.E. Frijs au directeur P. Vedel, Neapel, 22 mars 1871, *DNS* (vol.3), n°979, p.20-23.

² C'est notamment le sens d'une lettre du représentant Falbe depuis Vienne (le 8 mars), des missives de Quaade depuis Berlin (les 9, 10, 14 et 15 mars) ou encore d'une lettre de l'ambassadeur Vind depuis Saint-Pétersbourg (le 19 mars 1871).

³ Cette hypothèse, largement discutée au sein des cercles politiques et journalistiques danois à partir de février 1871, oblige même le ministre des Affaires étrangères, le baron Rosenørn-Lehn, à mettre la question à l'ordre du jour d'un important Conseil royal, le 1^{er} mai 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°984, p.28-30.

⁴ Dans la lettre qu'il adresse à Vedel le 22 mars 1871 (*DNS* (vol.3), n°979, p.20-22).

⁵ Il le fait, dans son journal intime, dès le 7 août 1870.

plus son « découragement », fin février 1871, à propos des conséquences attendues du triomphe allemand¹.

¹ Dans une lettre au représentant danois à Berlin, George Quaade, le 28 février 1871 (*DNS* (vol.3), n°966, p.4-5).

III. 2. 2. Le neutre permanent : un crédit particulier au lendemain du conflit ?

Au même moment, au sud d'une Alsace dont l'annexion est en passe d'être entérinée, la possibilité d'user de la crédibilité du statut de la neutralité pour gagner quelques avantages est également discutée ; dans les jours précédant les pourparlers de Francfort, on échange en effet, en Suisse, sur l'occasion que représenterait le traité de paix pour étendre l'aire d'influence de la Confédération sur la Savoie et, pourquoi pas, sur la région de Mulhouse¹. Dans l'attente d'une hypothétique mise en pratique de cette sollicitation, le seul fait de penser à glaner de tels bénéfices donne à la non-belligérance (ici permanente, puisque consacrée par un traité international) des contours décidément « positifs ». À l'instar de ce que l'on observe au Danemark, le dénouement de l'affrontement franco-allemand permet en tout cas aux témoignages de satisfaction de se multiplier, particulièrement dans les milieux politiques qui, sept mois durant, se sont efforcés d'agir en fonction des responsabilités incombant à l'intégrité reconnue et respectée du territoire helvétique. C'est bien dans le contexte de retour à l'état de paix que le Conseil fédéral peut par exemple rendre son rapport sur l'usage de ses pouvoirs affectés au maintien de la neutralité du pays, rapport qui, nous l'avons dit, célèbre une Suisse sortie « élevée » et « respectée » de la tourmente diplomatique². C'est également à la même période, une fois l'orage de la guerre passé, que les membres de ce même Conseil réceptionnent des dizaines de lettres – particulièrement de France – remerciant la Confédération helvétique pour l'humanité dont elle a tout de même su faire preuve à l'égard des infortunés civils et soldats français des territoires frontaliers ; autant de témoignages que les responsables suisses reçoivent avec

¹ Un dossier spécifique aux démarches helvétiques lors des négociations de paix franco-allemandes, composé de 91 documents, est conservé aux Archives fédérales à Berne : si certaines correspondances datent de septembre 1870, la plupart sont contemporaines des semaines de règlement effectif du conflit (février, mars et avril 1871). C'est le représentant suisse à Paris, Jean Conrad Kern, qui est le pilier de la démarche en faveur d'un élargissement de l'influence politique et économique de la Confédération sur la Haute-Savoie et les environs de Mulhouse (voir AFS, E2#1000/44#475 et #476). Pour le détail de cette démarche et pour en comprendre les motivations, voir le titre III.5.5. de notre étude.

² « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant le maintien de la neutralité pendant la guerre entre la France et l'Allemagne (du 28 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°27, 8 juillet 1871, p.834.

satisfaction et qui les confortent dans la bonne réputation de leur neutralité¹. Du côté d'un état-major militaire régulièrement sollicité, depuis juillet 1870, pour la défense « pratique » de cette neutralité, les signes de fierté sont tout aussi évidents : dans la *Revue militaire suisse* (imaginée comme un véritable support théorique pour les officiers du pays), les articles printaniers des éloquents Ferdinand Lecomte, Ernest Ruchonnet et Jules Dumur – tous membres de l'état-major général – se font l'écho de ce sentiment. Dans le cahier du 4 février 1871 déjà, un article consacré aux réorganisations des armées entamées dans plusieurs pays d'Europe fait l'éloge de « l'oasis neutre » que formerait une Suisse admirée : la complémentarité entre la non-belligérance perpétuelle et le système milicien aurait encore prouvé au monde la grande légitimité politique et institutionnelle de la Confédération². L'internement de l'armée de Bourbaki serait quant à lui « un événement favorable et devant contribuer, justement, à fortifier la position neutre » du pays³. Dans le numéro du 24 février, c'est encore une neutralité « efficacement maintenue et proclamée » que couvrent de louanges les rédacteurs, heureux de voir le territoire « préservé du danger⁴ ». Le 26 mai, la revue participe au débat provoqué notamment par Eugène Rambert (1830-1886), professeur de littérature à l'École polytechnique fédérale de Zurich qui voudrait profiter des enseignements de la guerre franco-allemande pour relancer la discussion sur la centralisation militaire : à cette occasion, la rédaction constate « mille voix de l'étranger et de tous les points cardinaux » qui « flattent » une organisation helvétique qui, en réalité, sortirait du conflit « plus sûre d'elle-même, plus solide au dedans, plus considérée au dehors⁵ ». Si le système fédéral milicien est naturellement au centre des préoccupations du rédacteur en chef Ferdinand Lecomte⁶, la neutralité est très consciemment et explicitement associée à ce dernier ; elle est donc, au moment où se précisent les pourparlers de paix, saluée comme une garantie aussi importante que le zèle

¹ Voir le dossier E27#1000/721#13397 des Archives fédérales suisses abritant, outre la lettre de remerciement du général Clinchant (datée du 20 mars 1871), des dizaines de messages en provenance de diverses localités françaises.

² *Revue militaire suisse (RMS)*, 16^e année (1871), n°4, p.97

³ *Ibid.*, p.110.

⁴ *RMS*, 16^e année (1871), n°5, p.131.

⁵ *RMS*, 16^e année (1871), n°10, p.281-288.

⁶ Qui publiera par ailleurs, entre 1872 et 1874, une *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871*, travail monumental (en quatre volumes) sur les faits militaires du conflit.

démontré par les milliers de Suisses ayant été appelés, entre juillet 1870 et mars 1871, à concourir à la défense du territoire. Le fait que les missives envoyées par les agents helvétiques depuis les capitales européennes (et surtout depuis Berlin¹) corroborent ce constat ne peut que rassurer les principaux acteurs politiques (y compris les journalistes) : le printemps de l'année 1871 est, en Suisse, celui d'une nouvelle célébration du statut d'État neutre. Suffisamment pour que sa résonance gagne les frontières d'un autre pays neutralisé, ce royaume de Belgique qui n'a pas non plus été épargné par les frayeurs liées à la proximité des champs de bataille ?

Il ne fait aucun doute que l'ancienneté, le sérieux et le crédit de la neutralité helvétique jouissent au nord des Ardennes – et particulièrement durant la guerre franco-allemande – d'une excellente réputation. Le système suisse d'indépendance et de protection de l'intégrité du sol fédéral suscite en effet d'indéniables manifestations d'admiration dès les premiers jours du conflit, en témoignent par exemple les télégrammes élogieux et fort enjoués du secrétaire de légation belge en Suisse, Joseph de Riquet de Caraman, en juillet 1870². Au-delà des conseils pratiques que s'échangent les chancelleries des deux pays, ce sentiment d'admiration perdure au fil des événements militaires, comme si la solidité de l'impartialité helvétique était un exemple dont la Belgique – pas toujours rassurée, nous l'avons indiqué, quant au respect de son invulnérabilité par les belligérants³ – a certainement nombre de raisons de s'inspirer. C'est notamment le cas lorsque les conséquences directes de la bataille de Sedan viennent alerter autorités et population belges, inquiètes devant la multiplicité

¹ Même en avril 1871, quelques semaines après que des échauffourées entre partisans français et allemands aient été créées, à Zurich, une situation de tension relativement préoccupante, le représentant helvétique à Berlin Bernhard Hammer s'efforce de rassurer le président de la Confédération quant aux dispositions pacifiques de la grande majorité de l'opinion allemande. Cf. Lettre du ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au Président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol. 2, n°354, 3 avril 1871, p.562-563.

² Il évoque notamment, dans une lettre du 8 juillet, « l'admirable organisation de la défense nationale en Suisse », louant le fait que 48 heures suffiraient à Berne pour « mettre en campagne » 150 à 200 000 hommes. Cf. Lettre de Caraman au baron Jules d'Anethan, Berne, 8 juillet 1870, n°107 (bis), ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse, 6, 1868-1870*, Ministère des Affaires étrangères.

³ Rappelons qu'en juillet 1870, les diplomates belges s'inquiètent notamment des déclarations de Paris et de Berlin laissant entendre que la neutralité bruxelloise serait respectée uniquement dans la mesure où la partie adverse en ferait de même.

des incidents d'ordre politique et pratique vis-à-vis du traitement des soldats réfugiés sur le territoire national. Ainsi le 9 décembre par exemple, alors que trois pétitions de combattants français désarmés mais retenus prisonniers en Belgique sont présentées à la Chambre des représentants, la solution du ministre des Affaires étrangères, le baron d'Anethan, se base, selon le principal intéressé, autant sur les « prescriptions du droit des gens » que sur « les règles observées en Suisse » ; c'est en s'inspirant de la pratique suivie par cet État « ayant de grandes similitudes avec la Belgique » que le ministre réaffirme le fait que les militaires appartenant à l'une ou l'autre des armées belligérantes n'ont pas le droit de traverser le sol belge pour regagner un autre point du théâtre de guerre¹. Et si la Suisse, « pays neutre, pays de liberté », est un exemple *a priori* naturel pour le cabinet, le précédent helvétique reparait régulièrement dans la discussion parlementaire, comme ici pour répondre à la problématique des prisonniers de guerre évadés gagnant le territoire neutre², ou là pour puiser quelques enseignements dans la conduite de la Confédération relativement aux déserteurs lors de la guerre de 1859³. Avant cela, sur les bancs de la même Chambre des représentants lors des séances des 10 et 15 novembre – séances largement consacrées à la réception de la note diplomatique allemande du 8 octobre 1870 critiquant l'attitude de la presse belge –, le chef du gouvernement belge s'était déjà appuyé sur l'exemple suisse (à propos de la « surveillance » exercée par les cantons sur les titres de presse pouvant « compromettre » la neutralité de la Suisse) pour étayer son propos et justifier la conduite de son ministère⁴. Le 24 novembre, c'était l'hypothèse d'une modification partielle de la constitution et d'un élargissement du suffrage qui motivait déjà Auguste Couvreur (1827-1894), élu à Bruxelles, à louer les peuples « chez lesquels les mœurs et les traditions tiennent lieu de constitution », c'est-à-dire l'Angleterre ou la Suisse dont le crédit populaire surpasserait nettement celui de nations mal

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 décembre 1870, p.271-272.

² *Ibid.*, p.273.

³ *Ibid.*, p.276.

⁴ Plutôt que de passer par une circulaire, comme l'a fait le Conseil fédéral suisse dans des circonstances comparables, le gouvernement du baron d'Anethan se décide à insérer dans le *Moniteur* des articles appelant à la prudence des rédactions et conseillant « une ligne de modération ». C'est cette solution – compatible, selon d'Anethan, avec la tradition de liberté de la Belgique – que le ministre défend ce jour-là devant la Chambre. Cf. *Ibid.*, séance du 15 novembre 1870, p.115. Voir le titre I.4.2. de notre étude.

instruites comme la France, l'Espagne ou le Portugal¹. Un message que son collègue Gustave Jottrand (1830-1906) ne manquait pas de développer, le lendemain, toujours à propos du suffrage universel :

En Europe, un pays comme le nôtre, un pays que souvent on a comparé à juste titre à la Belgique, bien que la forme générale de son organisation politique soit différente, la Suisse, peut vivre heureuse, tranquille et prospère, avec le système de suffrage universel le plus absolu, mais aussi tous les citoyens y savent lire, écrire et compter. (...) Voit-on l'étranger, que nous passons notre vie à craindre, profiter de ces circonstances pour réclamer de la Suisse des changements à son profit ? Voit-on l'étranger lui demander la suppression de la liberté de la presse, qu'elle possède comme nous ? Le voit-on lui contester le droit d'asile et d'hospitalité, qu'elle exerce comme nous ?²

Et si la votation suisse est un exemple, sa neutralité armée ne manque pas non plus de partisans, en témoignent par exemple les interventions des députés Adolphe le Hardy de Beaulieu (1814-1894), Gustave Hagemans (1830-1908), Jottrand ou Victor-Joseph David (1808-1874) qui, les 21 et 22 décembre 1870, se relaient pour vanter les mérites du modèle suisse d'organisation militaire, modèle qui selon eux « triomphera » dans la mesure où il permet aux puissances « moindres » de prouver à leurs voisins leur capacité de défense, et donc d'indépendance³. À l'heure des premiers comptes de la guerre franco-allemande, la voie empruntée par la Confédération helvétique refait surface : le 9 février 1871, c'est bien « ce qu'a fait la Suisse » en matière de levée de troupes qui doit justifier, selon le chef du gouvernement belge, la pertinence des démarches prises par son cabinet, en janvier, pour la surveillance des frontières du royaume⁴. En somme, la neutralité telle qu'elle est pratiquée par les cantons helvétiques est un succès ; un succès politique, pratique et diplomatique auquel s'associent et se réfèrent volontiers les Belges de l'année 1870-1871 (au point,

¹ Couvreur défend le fait que, chez les peuples suffisamment « instruits » (en Suisse, en Angleterre), la révision constitutionnelle est un acte naturel et récurrent qui doit être « favorisé » afin de répondre aux défis du présent. Il croit donc en la nécessité, pour la Belgique, de prendre exemple sur ces pratiques. Cf. *Ibid.*, séance du 24 novembre 1870, p.182

² *Ibid.*, séance du 25 novembre 1870, p.196.

³ *Ibid.*, séances des 21 et 22 décembre 1870, p.341-355.

⁴ *Ibid.*, séance du 9 février 1871, p.566.

parfois, de voir les personnages les plus importants de l'État s'approprier, dans leurs discours ou correspondances, les termes employés par les autorités fédérales de Berne¹). Et c'est donc naturellement qu'en observateurs attentifs de l'exemple suisse, ces Belges profitent à leur tour des semaines postérieures à la fin des combats pour célébrer la réussite de leur propre non-belligérance. Après tout, l'intégrité de la Belgique a été respectée et le souvenir des quelques épisodes de tension (avec la France en juillet, avec la Prusse et les États allemands, surtout, à partir de septembre) peut rapidement être remplacé par un sentiment général de satisfaction. C'est bien cette impression globalement positive qui s'exprime, en février, mars et avril 1871, dans les couloirs du Sénat et de la Chambre des représentants². C'est avec soulagement que le gouvernement accueille les félicitations des principales chancelleries d'Europe à l'occasion du début des pourparlers franco-allemands à Bruxelles, en avril³. En parallèle, la nouvelle de la tenue, en Belgique, de conférences destinées à accélérer le règlement définitif de la paix est également saluée par une presse qui insiste à son tour sur le crédit acquis par un royaume dont la neutralité a su se faire respecter ; *L'Écho du Parlement* en profite par exemple pour rappeler, le 2 mars, que « le premier devoir de tout citoyen [belge] est de désirer la paix et de conserver de bonnes relations avec les divers gouvernements de l'Europe », tandis que *La Meuse* choisit de célébrer la paix en conseillant à la France « d'abaisser les yeux vers la Suisse et la Belgique » afin d'y puiser « le désir de se donner une constitution libre » et « de bonnes institutions⁴ ». Le message paraît clair : si la Suisse est un exemple en 1871, la Belgique neutre l'est ici tout autant.

¹ Le 21 décembre 1870 par exemple, le baron d'Anethan s'adresse au Sénat, à propos des critiques rencontrées par la presse belge en Allemagne, en citant un message du Conseil fédéral suisse relatant la « difficulté » de la position des neutres vis-à-vis des intérêts belligérants. Cf. Intervention de d'Anethan au Sénat, 21 décembre 1870 (extrait des *Annales parlementaires*), ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

² Nous mentionnions en amont l'impression positive se dégageant notamment des discussions au Sénat, à la mi-février, à propos des avantages économiques associés par certains représentants belges à la neutralité. Cf. *Annales parlementaires de Belgique, Sénat, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 18 février 1871, p.91-134.

³ C'est le sens, nous l'avons dit, des missives reçues par Bruxelles tout au long du mois de mars et annonçant l'ouverture des pourparlers pour le 4 avril 1871.

⁴ « De bonnes institutions assureraient bien plus la grandeur de la France que tous les panaches et toutes les rodомontades de ce que nos voisins appelaient jadis un gouvernement fort », lit-on notamment dans cet éditorial du 1^{er} mars 1871.

III. 2. 3. Un triomphe à moitié

Depuis les lieux de villégiature du Danemark jusqu'aux principales rédactions suisses, bruxelloises ou copenhagoises en passant, bien entendu, par les coulisses des institutions nationales et des bureaux des diplomates, le printemps de l'année 1871 semble donc être propice à un sentiment diffus d'optimisme et, surtout, de soulagement ; le fait d'observer, enfin, le règlement d'une guerre longue de sept mois entre les deux plus grandes puissances du continent n'a rien d'anodin. Historique, le conflit franco-allemand l'est par ses acteurs bien sûr, mais aussi par sa proportion (en hommes, en matériel), par la fulgurance du triomphe allemand et, au final, par l'impact de son dénouement (unité de l'Allemagne qui se constitue en empire, organisation de la France en république, pertes et gains de territoires, équilibre diplomatique modifié, etc.). Cette monumentalité est parfaitement comprise et notifiée par les contemporains qui accueillent naturellement (et spontanément) la fin des combats avec bonheur : la première explication de la dynamique visiblement positive du printemps est donc à chercher dans une volonté suffisamment consensuelle de célébrer à la fois le retour de la paix et le fait d'avoir échappé aux malheurs de la guerre. Belgique, Suisse et Danemark sortent de l'expérience fatigués certes, mais aussi (et surtout) inviolés et rassurés quant à l'existence même de leurs institutions. La lecture des revues politiques proposées par les journaux de ces pays suffit certainement à prendre le pouls de ce qui répond avant tout à cette atmosphère de soulagement. *La Meuse* ne passe pas par quatre chemins et se réjouit surtout, le 28 février 1871 depuis Liège, d'une situation pacifique qui fait que « le monde peut respirer à l'aise ». *L'Écho du Parlement belge* affirme, le même jour, que « tout l'intérêt se résume actuellement dans le grand fait de la conclusion de ce grand drame, dont les péripéties ont tenu l'Europe en émoi pendant huit mois¹ ». Le *Journal de Bruxelles* s'en tient quant à lui au « grand acte » que représente la signature des préliminaires de paix, tandis que depuis Zoug, en Suisse, le *Neue Zuger-Zeitung* voit le télégramme annonçant la clôture définitive des combats comme « un rayon de soleil sur le monde et sur

¹ Il inaugure, ce même 28 février 1871, une rubrique intitulée « La Paix » et dans laquelle ses lecteurs trouveront, tout au long du mois de mars, une série de dépêches et d'analyses spécifiquement consacrées au règlement de la paix.

les cœurs de chacun¹ ». À Genève encore, sous le titre « La Paix », le *Journal de Genève* s'enflamme pour « l'inexprimable soulagement » ressenti dans « le monde entier » et pour le « frémissement de joie » que la rédaction a pu remarquer jusque dans les rues de la cité helvétique à l'annonce de « l'heureux bruit » de la fin de la guerre². Bref, la satisfaction de voir s'achever un affrontement grandiose et dangereux offre une première bonne raison aux témoins non-belligérants d'entrer de plain-pied dans les beaux jours promis par la conclusion d'un hiver en tout point rigoureux. Réelles, les réserves très franchement exprimées, ici et là, à propos de la fragilité que l'on prête à la paix paraissent d'abord s'effacer, donc, au profit d'un constat très circonstanciel notifiant le dépôt des armes par les deux parties belligérantes. Relativement à la distance maintenue avec les faits de guerre, la neutralité est donc un succès logique : en 1871, Belges, Suisses, Danois mais aussi Autrichiens, Italiens, Anglais, Russes ou Hollandais peuvent se retourner avec soulagement vers les semaines de conflit, leur territoire national ayant vu son intégrité préservée. La satisfaction partagée face à la localisation de la guerre motive ainsi un discours élogieux quant à la pratique de la non-belligérance en 1870-1871 : confrontés en amont, les témoignages de certains organes de presse, de responsables aussi influents que les Danois Frijs, Krieger et Vedel, que les Belges d'Anethan et Wasseige, que les Suisses Schenk, Schiess ou Hammer, ou que d'observateurs aussi avisés que Ferdinand Lecomte, Hans Christian Andersen, Henri-Frédéric Amiel ou Jules Anspach s'accordent tous pour rendre un hommage au moins partiel à l'état de neutralité. Considérée dans sa totalité, cette multitude d'impressions tend à dessiner les contours d'un phénomène apparemment dynamique, conscient et consensuel : il se dégage de l'appréciation collective de ces propos l'indiscutable sensation d'assister à une sorte de triomphe public de la non-belligérance. Un triomphe d'autant plus imaginable, pour les États concernés par nos recherches, que tous ont, nous l'avons signalé, vu la guerre de près : le Danemark a manqué d'y être entraîné par une France particulièrement pressante, la Belgique a connu les frayeurs de la proximité des coups de canons dès la fin du mois d'août 1870 et la Suisse n'a eu de cesse de s'inquiéter du

¹ Dans sa « chronique hebdomadaire » du 4 mars 1871.

² Dans l'édition du 28 février 1871.

déplacement des événements militaires avant d'offrir un asile forcé à plusieurs dizaines de milliers de soldats français. Nul doute que le mois de mars 1871, synonyme de paix, est accueilli dans ces pays avec une joie presque inévitable.

C'est pourtant en reversant, d'une certaine manière, la problématique du printemps de l'année 1871 que vient s'imposer, sans trop forcer, une multitude d'éléments susceptibles de nuancer l'apparent triomphe de cette neutralité. Par la signature et la publication des préliminaires de paix, fin février puis par leur consécration dans les termes austères du traité de Francfort en mai, n'est-ce pas très clairement la politique bismarckienne qui sort triomphante de ces mois de guerre, plutôt que des États restés étrangers au conflit et à son règlement ? Que valent les sentiments de soulagement que s'échangent témoins helvétiques, danois ou belges face aux monumentales célébrations allemandes, face à la manifestation physique du sentiment national germanique en une entité impériale naturellement menaçante puisque née d'une succession de fulgurances militaires et d'une stratégie politique conquérante ? Le bonheur d'accueillir le retour de la paix ne serait-il pas alors, en Europe, le seul fruit d'une émotion de circonstance dont les fondements, fragiles, sont fatalement amenés à s'effriter ? Analystes d'avant-garde et locomotives des dynamiques publiques, les éditorialistes ne sont-ils pas nombreux à noircir, déjà à la fin du mois de février et au début du mois de mars 1871, leur propre célébration de la paix ? Le *Chroniqueur* de Fribourg ne met-il pas en garde, dès le 4 mars, contre la « paix armée », cette « nouvelle ère » débutée avec la guerre franco-allemande et dont l'apparition signifie l'échec de la science diplomatique ? Le *Bien Public* de Gand ne s'émeut-il pas de la « dureté des conditions » imposées à la France et des « sentiments de douleur et de haine sourde du peuple français », citant, le 1^{er} mars, une série d'articles britanniques dénonçant l'intransigeance allemande et l'insuccès de neutres incapables de se mêler aux pourparlers ? Et depuis Copenhague, le *Dagens Nyheder* n'insiste-t-il pas, au même moment, sur les « tensions » inhérentes au retour de la paix et sur la « portée morale » (loin d'être positive) du dénouement du conflit¹ ? Indiscutablement, le résultat de la guerre est donc, nous le verrons, un fait catalyseur de sentiments bien plus

¹ Sous le titre « un exemple comme avertissement », dans son édition du 5 mars 1871.

circonspects et réservés dans ce printemps de l'année 1871. Bien avant le succès de la non-belligérance, c'est le triomphe de l'Allemagne (et l'humiliation parallèle de la France) qui s'impose et qui crée le doute dans la plupart des sociétés d'Europe. Il pose avec fracas la question si sensible du Schleswig au Danemark. Il éveille en Belgique des craintes oubliées depuis la nouvelle de Sedan. Il oblige la Suisse à débattre de sa constitution et à défendre sa conception de la nationalité.

Aussi la victoire de circonstance de peuples non-belligérants épargnés par les malheurs directs de la guerre ne suffit-elle pas à masquer la fragilité structurelle de l'état de neutralité ; la localisation du conflit est un succès, à l'heure des premiers bilans, dans la mesure où les dégâts humains et matériels se sont effectivement cantonnés au seul théâtre de guerre (bien que le décès, accidentel ou par maladie, de soldats mobilisés pour la surveillance des frontières en Belgique et en Suisse viennent déjà nuancer ce constat¹). Mais cette stricte délimitation du champ de bataille n'a nullement empêché les questions fondamentales de la conduite, de la considération, de la législation et de la réputation du neutre de traverser les frontières nationales et de proposer (ou d'imposer) aux sociétés contemporaines du conflit franco-allemand une série de discussions d'ordre politique, juridique ou économique. La première grande préoccupation des puissances européennes ayant été (et la correspondance du roi Christian IX le prouve, tout comme l'indique le projet de « Ligue des neutres » en août 1870) d'assurer l'isolement des belligérants, la neutralité est peut-être prioritairement comprise dans la simple non-belligérance qu'elle implique. Or, c'est bien sur son volet pratique – c'est-à-dire sur son contenu exact – que cette neutralité pose problème tout au long de la guerre et, logiquement, au moment de son règlement. Son triomphe, au printemps de l'année 1871, est donc naturellement incomplet puisque des critiques, états d'âme et ressentiments s'expriment partout (y compris, donc, en Suisse, au Danemark et en Belgique) pour regretter non seulement le traitement du neutre, mais aussi la trop grande

¹ À propos de l'état sanitaire des troupes qu'il a dirigées, le général helvétique Herzog écrit par exemple, dans son rapport final de juin 1871 : « À la suite de maladies contractées pendant l'occupation des frontières en 1871, il en mourut encore jusqu'ici 36, à la suite de la mise sur pied en 1870, 47 hommes, ce qui s'explique par le fait que beaucoup d'hommes ne tombèrent malade qu'après être rentrés dans leurs foyers ». cf. « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.2, n°29, 22.07.1871, p.994.

partialité de la compréhension coutumière de sa ligne de conduite. Comment ne pas rappeler par exemple, avant de questionner ce constat plus en détail, le fait que la déclaration de neutralité du Danemark ait été arrachée, le 25 juillet 1870, sous l'insistance de puissances étrangères, et que sa forme première – le simple rappel d'une ordonnance maritime datée du début du siècle¹ – ne soit décidément comparable à aucune autre proclamation de la même période ? Comment ne pas renvoyer aux échanges courtois mais sans concession entre le cabinet bruxellois et le secrétaire de la légation d'Allemagne du Nord en Belgique, Hermann Ludwig von Balan, à propos du comportement supposément inapproprié d'une partie de la presse belge à l'encontre des intérêts allemands² ? Comment, enfin, ne pas déjà mentionner les tensions nées, à la frontière germano-suisse, des manifestations *a priori* germanophobes observées dans les rues de Zurich, en mars 1871³ ? Autant d'épisodes très concrets de la vie des États neutres de cette *Année terrible* dont la réalité dévoile une partie des attentes, des doutes et des incertitudes associés par les acteurs neutres à la question décisive de leurs droits et de leurs devoirs. Des épisodes qui, couplés à d'autres, expliquent le pendant plus critique et circonspect des manifestations de soulagement observables en Europe au printemps de l'année 1871 ; l'impuissance manifestée par exemple par le chef de la diplomatie belge dès la fin du mois d'août 1870, alors qu'il rédige sur un coin de table une sorte de guide coutumier (et bien imparfait) de la neutralité pour répondre à l'afflux de soldats français en fuite⁴, n'a aucune raison de s'évaporer lorsque quelques mois plus

¹ Nous avons vu que la neutralité danoise est d'abord une réponse aux pressions combinées de la France, de la Prusse et, surtout, de la Russie (voir les titres I.3.2. et I.3.3. de notre étude).

² Rappelons qu'au début du mois d'octobre 1870, Balan transmet au gouvernement belge une dépêche dans laquelle Bismarck se plaint d'une presse belge dont le comportement ne serait « guère compatible avec les devoirs de la neutralité ». Le chancelier prussien, qui écarte toute idée de « menace », « demande » très explicitement au cabinet bruxellois d'examiner la question. Si l'épisode est à l'origine d'une intense correspondance entre Bruxelles et sa légation de Berlin, il est également discuté publiquement, à la tribune des Chambres, jusqu'à la fin du mois de décembre. Voir le titre I.4.2. de notre étude.

³ Les troubles engendrés à Zurich par la célébration de la paix par une partie de la population d'origine allemande obligent notamment le Conseil fédéral à décréter la mobilisation de deux bataillons ainsi que l'envoi sur place d'un commissaire fédéral tenu de mener l'enquête. Cf. « Extrait des délibérations du Conseil fédéral (Du 11 mars 1871) », *FFS*, XXIIIe année, vol.1, n°11, 18.03.1871, p.403. La question est plus particulièrement abordée dans le titre III.5.2. de notre étude.

⁴ On trouve aux Archives du ministère belge des Affaires étrangères un dossier non-relié composé d'une cinquantaine de feuilles manuscrites trahissant une série de réflexions théoriques relativement déstructurées à propos de l'internement des soldats français sur le territoire

tard – et bien que les préliminaires de paix soient déjà signés – ses homologues helvétiques ont toute les peines du monde à justifier la « passivité » dont les accusent les journaux allemands suite aux incidents de Zurich. Le droit international du neutre n'existe pas davantage lors du dénouement du conflit franco-allemand que durant sa phase de déclenchement. En somme, si la guerre de 1870 est un tournant pour la compréhension progressive du principe de neutralité, ce n'est pas parce qu'elle lui a donné une définition consensuelle (ou, disons, acceptable), mais bien parce qu'elle en a à nouveau (et plus que jamais) mis à jour d'évidentes limites pratiques.

national. Son auteur – contraint de s'appuyer sur les travaux fragmentaires de juristes pour composer son guide pratique - est très certainement le baron d'Anethan lui-même. Cf. ADB, *Guerre 1870 (internés), Polémique dans la presse sur les internés / Les internés français en Belgique en 1870*, n°12912, Ministère des Affaires étrangères.

III. 3. L'Allemagne unifiée, ce vainqueur de la neutralité ?

Fin août 1870, en Belgique. Les télégrammes se succèdent en provenance des postes-frontières : les grands combats des alentours de Metz et la marche vers le nord de l'armée de Mac-Mahon ont dangereusement rapproché les événements militaires du territoire neutre. L'effervescence est particulièrement perceptible depuis le poste de Bouillon, à une vingtaine de kilomètres seulement de la forteresse de Sedan, lieu où s'apprêtent à se rencontrer des masses inégalées de soldats et de matériel. Trente-deux missives au moins sont échangées, entre le 27 août et le 2 septembre, entre le poste avancé de l'armée belge et le ministère à Bruxelles : certaines sont signées du commandant en chef Pierre-Emmanuel Félix Chazal lui-même, et leur contenu révèle combien la surveillance des frontières demande de grands efforts d'organisation, de détermination et de sang-froid¹. C'est dans ce contexte particulier que le baron d'Anethan prend la plume, dans son bureau bruxellois, pour mettre autant d'ordre que possible dans ses idées : l'inévitable afflux de militaires étrangers en déroute représente un défi de taille pour une Belgique dont l'intégrité vient à peine d'être à nouveau reconnue par Paris et Berlin. C'est donc dans l'urgence que le ministre des Affaires étrangères établit une sorte de guide pratique de l'internement, succession de feuilles volantes où sont maladroitement compilées les solutions à divers problèmes extrêmement concrets : « Pourquoi les interne-t-on ? », « Le transit d'un convoi de prisonniers que les belligérants échangent est-il possible ? », « Comment doit s'effectuer le passage ? », et quid de « l'asile » ? Voilà des exemples d'interrogations que la plus haute personnalité du gouvernement se pose, dans ses notes, à l'approche du danger. Signe de l'impuissance de l'intéressé et de la fragilité du droit des neutres à l'époque du conflit, d'Anethan ne peut répondre à ces questions qu'avec l'aide – incomplète – d'ouvrages publiés plus ou moins récemment par des juristes dont la motivation transnationale ne masque pas totalement la filiation parfois inconsciente mais tenace à des réflexes nationaux. Laurent Basile Hautefeuille est un théoricien

¹ Ces trente-deux télégrammes sont conservés dans le dossier n°121 du fonds 1870/1871-19/14 (*Événements militaires, les belligérants, questions relatives à la neutralité*) des Archives du Musée Royal de l'Armée belge (MRA)

français et ses travaux (en 1839, 1844 puis dans les années 1850 et 1860) se penchent avant tout sur le droit maritime¹. August Wilhelm Heffter (1796-1880) a surtout imaginé sa grande contribution, *Le droit international de l'Europe*, depuis sa chaire de l'Université de Berlin en 1844 : le chapitre consacré au « droit de neutralité » n'y représente par ailleurs que quelque quatre-vingt des six cent pages que compte la publication². Le Suisse Johann Kaspar Bluntschli – auteur d'une définition alors relativement consensuelle du principe général de la neutralité terrestre³ – n'a jamais caché ses sympathies pour le parti national-libéral allemand et si son *Droit des gens moderne* a pu susciter l'admiration de ses contemporains en 1868, il est resté, deux ans plus tard, à l'état de simple traité théorique. C'est donc dans cette diversité de travaux et d'influences culturelles que le chef du gouvernement belge est amené à piocher en août-septembre 1870 ; les seules questions ayant à ce moment-là reçu la bénédiction d'un certain accord international étant d'ordre maritime (et, bien sûr, humanitaire, avec la signature de la Convention de Genève en 1864⁴), les chapitres de la neutralité « en pratique » restent encore à écrire et Bluntschli, Heffter ou Hautefeuille sont parmi les seuls capables d'offrir un quelconque support écrit.

Sans appel, le constat du début de la guerre franco-allemande ne prête donc guère à l'optimisme quant à la compréhension publique du rôle du neutre ; certes, être neutre signifie « ne pas participer à une guerre menée par des tiers et par conséquent prétendre à la paix pour son propre domaine⁵ », mais – et les

¹ Il est l'auteur d'une *Législation criminelle maritime* (1839), d'un *Code de la pêche maritime* (1844), d'un précis *Des droits et des devoirs des nations neutres, en temps de guerre maritime* (1848-1849) ou encore d'une *Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international* (1858).

² L'ouvrage est réédité, toujours en allemand, en 1848, 1855, 1861 et 1867. Sa première version française paraît en 1857. Une seconde est mise sous presse en 1866.

³ Rappelons que Jean-Jacques Langendorf voit le travail de Bluntschli sur la non-belligérance comme « la définition la plus satisfaisante » ayant été proposée au XIX^e siècle. Pourtant, s'il considère le Zurichois comme « le plus grand spécialiste d'alors de la neutralité », il ne pointe pas moins les faiblesses de ses travaux, et notamment l'impossibilité pratique de la dimension morale qu'il tend à associer à la neutralité. Cf. Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, *op.cit.*, p.44-45.

⁴ La Déclaration de Paris du 16 avril 1856 allait voir les principaux États reconnaître une codification internationale de la neutralité sur mer, relativement à la protection garantie par le pavillon neutre, à la saisie de marchandises neutres sous pavillon ennemi et au blocus maritime.

⁵ D'après la définition de Bluntschli en 1868.

travaux d'Éric Schnakenbourg l'ont parfaitement rappelé¹ – le guide comportemental et quotidien qu'implique ce consensus théorique reste désespérément vague. Ce manque de concertation véritablement internationale explique en tout cas l'évidente nuance associable à l'atmosphère heureuse et soulagée que le printemps de l'année 1871 laisse de prime abord s'exprimer. Le triomphe de la neutralité en est un, en mars 1871, en raison du succès de l'état de non-belligérance, c'est-à-dire en raison de la localisation effective du conflit durant les sept à huit mois de combats. Mais ce triomphe perd de son crédit lorsque sont méthodiquement étudiés les droits et les devoirs des pays neutres (et, naturellement, de leurs sociétés). Signe de l'immense difficulté de la question à l'époque, déjà, des derniers soubresauts de la guerre, l'aveu d'échec formulé par l'éminent juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns – alors bien aidé par le Suisse Gustave Moynier – depuis ses bureaux de Gand, en décembre 1870, est éloquent : « Une des questions les plus neuves et les plus intéressantes à traiter dans le droit international moderne serait celle des devoirs que la neutralité impose aux habitants et à la presse des pays neutres », écrit en effet l'homme de droit avant de confesser, impuissant, qu'il ne pourra guère « traiter cette question *in extenso* » mais tenter simplement de donner quelques pistes à la lumière des « faits de guerre² ». On comprend de fait qu'aussi satisfaits soient-ils de célébrer la paix et le cantonnement des affrontements au seul sol français, les témoignages des contemporains maintiennent une certaine distance critique vis-à-vis des assurances juridiques de l'état de neutralité et de la réception de cet état par les principales puissances du continent. Le fait étant, nous l'avons dit, particulièrement débattu avec la Prusse et les États allemands dont les succès militaires frappent les consciences à un rythme presque quotidien, il est naturel que la plupart des appréhensions relatives à la neutralité soient prononcées, à l'heure du bilan, à l'encontre ou par rapport cette Allemagne et à ses exigences.

¹ Si ses recherches portent exclusivement sur l'époque moderne, l'historien n'en remarque pas moins une « pratique » internationale de la neutralité dont les traits coutumiers régissent toujours, en réalité, les rapports interétatiques du XIX^e siècle. Son constat d'une neutralité « dynamique », placée « sur le point saillant de la rencontre de la paix et de la guerre » pour être l'objet de « négociations », « d'accommodements » et « d'ajustements » souvent débattus sur une base bilatérale entre le neutre et le belligérant garde en 1870, nous l'avons remarqué (voir le titre I.3. de notre étude), une indéniable actualité. Cf. Éric Schnakenbourg, *Entre la guerre et la paix...*, *op.cit.*, p.335-337.

² Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.72.

Les quelques incidents précédemment notifiés en sont de parlantes illustrations ; les tensions nées des manifestations de Zurich en mars, la réserve quasi-dictée de Copenhague lors de la guerre, les remontrances du cabinet belge à l'encontre de la presse du royaume : toutes ces réalités répondent très concrètement aux pressions exercées sur le neutre (directement ou non) par le facteur allemand. De fait et peu importe la société dont on cherche à éclairer les dynamiques, ce facteur allemand joue un rôle tout à fait décisif au printemps de l'année 1871. Il est, dans les faits, le sentiment dominant, visiblement, les grandes réserves exprimées et partagées par les témoins non-belligérants à propos de la conduite générale de la guerre et du respect international des effets de la neutralité.

III. 3. 1. Le printemps 1871 et le soulagement amer

Prendre le contre-pied des sentiments d'individus occupés à profiter par exemple, entre mars et juillet 1871, de leurs lieux traditionnels de villégiature, c'est apercevoir une première partie de l'ombre d'un voisin allemand dont la gloire militaire inquiète certainement plus qu'elle ne rassure. Dicté par le chancelier Bismarck et fidèle aux tendances trahies, depuis 1863 au moins, par la politique prussienne d'expansion, le règlement du conflit de 1870 n'est peut-être pas le règlement d'une affaire strictement franco-allemande. L'Europe a certes su éviter la propagation du différend, mais les conséquences politiques, économiques ou culturelles d'un tel affrontement dépassent naturellement les seules frontières du théâtre de guerre. En somme, si les signataires des préliminaires de Versailles (le 26 février) et du traité de Francfort (le 10 mai) sont exclusivement des plénipotentiaires français et allemands, les bouleversements institutionnels nés des combats (proclamation d'une république et renouvellement de l'Assemblée nationale du côté français, unification de l'Allemagne autour d'un empire dominé par la Prusse de l'autre côté) ainsi que les clauses du traité paix (et particulièrement le premier article consacrant l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine messine par l'empire allemand¹) touchent également, même indirectement, les intérêts nationaux – et, par extension, moraux – de nombre d'États neutres. Peu importent les sympathies philosophiques et le cadre spatial considérés, cette réalité est très naturellement notifiée, comprise et partagée par la plupart des observateurs contemporains. Il y a bien sûr ce soulagement, réel, d'être en mesure de célébrer, à Copenhague, Berne, Bruxelles et dans bien d'autres localités, le fait de n'avoir pas été frappé par les affres de la guerre. Il y a cette joie bien exprimée parfois, nous l'avons vu, au moment d'entrer dans la belle saison, en 1871, avec un esprit certainement plus apaisé qu'il ne l'était à l'été et à l'automne de l'année 1870, lorsque les coups de canon pouvaient sembler retentir jusque dans les ruelles des capitales neutres. Mais si l'envie de tourner la page est bien là, la transition ne se fait peut-être pas sans remous et les signes de méfiance, inévitables,

¹ On trouvera une version électronique du traité de Francfort dans la *Digithèque des Matériaux Juridiques et Politiques (MJP)* de l'Université de Perpignan : <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1871francfort.htm> [page consultée le 25 janvier 2017].

viennent rappeler à l'historien la grande fragilité d'un constat qu'il aimerait plus consensuel et exhaustif. En réalité, les traits constitutifs des dynamiques d'opinions sont complexes au Danemark comme en Suisse ou en Belgique, et la satisfaction de vivre la fin du conflit n'est qu'une trajectoire diffuse parmi d'autres sentiments indéniablement plus nuancés.

Revenons un instant au cercle gravitant autour de l'écrivain Hans Christian Andersen, cercle bien occupé il est vrai, au printemps de l'année 1871, à s'adonner à ses activités coutumières de détente et de récréation. Entre les parties de croquet, les lectures et les promenades qui font le bonheur des résidents et invités des domaines aristocratiques du royaume, les émotions moins reposées d'Andersen et de ses proches ne peuvent en effet s'empêcher de faire quelques apparitions et d'assombrir, un peu, ces premières impressions détachées dévoilées en amont. Depuis sa demeure de Rolighed au nord de Copenhague, Dorothea Melchior noircit ainsi sa propre célébration des beaux jours, le 28 mai 1871, par une confession des plus pessimistes :

Les derniers événements en France m'ont ébranlée, comme ils ont certainement ébranlé le monde entier. Un tel vandalisme, on ne pouvait le croire possible dans notre siècle, ce siècle où l'on pensait la civilisation capable de se détacher des démarches guerrières. Quels vices et quelles passions se sont dévoilés là-bas ; c'est comme si l'on avait ouvert un enclos de bêtes sauvages. (...) Quand tout cela pourra revenir à la normal ? Il faudra peut-être plus d'une génération pour savoir si le relèvement est possible.¹

Orientée, surtout, vers le Paris de la Commune, l'impression de l'amie d'Andersen n'en révèle pas moins la résignation d'une observatrice certes distante, mais marquée, aussi, par plusieurs mois d'événements militaires et de bouleversements politiques. Son interlocuteur n'est d'ailleurs pas en reste durant ce même mois de mai que l'on pensait pourtant propice à l'appréciation de la nouvelle période de paix promise par le traité de Francfort. À trois reprises dans la première quinzaine du mois, l'auteur de *Lykke-Peer* admet aux

¹ HCAB, Dorothea Melchior à H.C. Andersen, Rolighed, 28 mai 1871, n°19249.

destinataires de ses correspondances que la guerre l'avait « paralysé » et qu'il espère à présent – sans en être sûr – que l'air de la campagne permettra à sa « muse » (l'inspiration) de lui rendre enfin visite¹. Un espoir loin d'être évident si l'on en croit « le rêve horrible » que narre le conteur dans une lettre écrite alors que se répandent, à travers le royaume, les récits de la semaine sanglante². Ce mois de mai 1871 ne permet décidément pas à tous de tourner la page de *l'Année terrible*, et si les concerts ont tant de succès dans le Copenhague des lendemains du conflit, cela s'explique justement, selon Andersen, par le besoin d'évasion que les gens éprouvent alors³. Il faut dire que le dénouement de la guerre n'a pas laissé cet homme de lettres indifférent : depuis juillet 1870, il ne se privait guère de révéler, ici et là, ses sympathies tout à fait françaises. En janvier 1871 déjà, alors que le sort de la France paraissait scellé et que la paix était attendue pour « bientôt⁴ », on lisait dans sa plume toute la « perplexité et la peur » qu'inspiraient ses lectures « des horreurs de la guerre⁵ ». Une inquiétude alors partagée, ses archives en témoignent, par plusieurs de ses correspondants⁶. Dans son journal intime, Andersen offre par ailleurs le compte rendu d'une scène pour le moins révélatrice de la résignation perceptible, dans son pays, à l'heure des préliminaires de paix ; invité par le baron von Heydebrand und der Lasa (1818-1899), ambassadeur prussien à Copenhague, le 3 mars 1871, l'écrivain avoue en effet appréhender cette rencontre « dans ces temps où tant de choses font rapidement parler et compte tenu du fait que nous soutenions ici le peuple français ». Plus encore, Andersen dit « plaindre » le baron et sa femme, des gens « gracieux », « qui parlent danois » et qui sont assurément « sages » mais qui, pourtant, doivent évoluer dans un contexte – le Danemark de la fin de la guerre

¹ Il confesse cela au traducteur anglophone de ses œuvres, Horace Scudder, le 2 mai, au jeune écrivain Alfred Ipsen le 11 mai et à la comtesse de Holstein-Holsteinborg le 13 mai 1871.

² HCAB, H.C. Andersen à Dorothea Melchior, Basnæs, 28 mai 1871, n°14412.

³ « Je me réjouis d'entendre la réception des deux dernières représentations de Carl Price au théâtre. Il a un talent indéniable, et il est agréable de voir que le public partage ma vision. Pour beaucoup, ce sont les concerts qui symbolisent le printemps ; je peux bien comprendre que les gens aillent dans cette direction en ce moment », écrit notamment Andersen à Thérèse Henriques, le 15 mai, depuis Basnæs (HCAB, lettre n°14392).

⁴ Ce sont les projections auxquelles se livre Andersen lorsqu'il s'adresse, le 27 décembre 1870, à Anna Melchior (HCAB, lettre n°19220 depuis Copenhague).

⁵ HCAB, H.C. Andersen à Horace E. Scudder, Copenhague, 7 janvier 1871, n°14246.

⁶ L'Écossaise Alice Milbanks lui transmet par exemple une lettre remplie d'observations sur la guerre franco-allemande le 23 janvier 1871 (HCAB, lettre n°22225).

de 1870 – indéniablement défavorable à leur réputation¹. Et si la tentation de profiter d'un printemps clément s'imposait peut-être trop franchement chez certains, d'autres Danois étaient là, semble-t-il, pour rappeler leurs compatriotes à la retenue qui devait être celle d'une société ayant assisté, immobile, à la grande explosion politique et militaire. C'est par exemple au lendemain du règlement de la guerre franco-allemande que le romancier Meir Aron Goldschmidt (1819-1887), par ailleurs grand admirateur de productions littéraires et politiques parisiennes², fait publier dans la revue *Nyt dansk Maanedsskrift* un récit dont le personnage principal, un journaliste alsacien, trouve la mort, en pleine nuit, en voyant sa poitrine se déchirer alors qu'il est retenu prisonnier ; évidente, la métaphore ne prête certainement pas à sourire³. Marquante est également l'opposition que propose l'artiste N.G. Christensen dans *Illustreret Tidende* du 11 juin 1871 : à l'heureuse représentation picturale de la réunion de l'Association des étudiants d'Aarhus dans le bois de Marselisborg répond, ce jour-là, le dessin d'une maison parisienne s'effondrant, ravagée par les flammes, sur des soldats versaillais tentant tant bien que mal de s'échapper⁴. Avant cela, les premières semaines du printemps avaient déjà vu Johan Georg Pauli (1838-1928), responsable de l'atelier d'illustration du même journal, faire apparaître nombre de témoignages graphiques de l'infortune française et de la nouvelle donne diplomatique. Le 19 mars par exemple, la terreur inspirée par les soldats allemands à la population civile de Paris, les destructions causées par les bombardements prussiens aux alentours de Saint-Cloud ainsi que la détresse de voyageurs attendant la mise en marche des trains, sur les quais peu accueillants de la gare de Saint-Denis, semblaient là, en milieu

¹ H.C. Andersen *dagbøger 1825-1875 (...)*, vol.IX (1871-1872), *op.cit.*, p.29-30.

² Goldschmidt avait pour habitude de renseigner le public danois à propos de la littérature parisienne et des questions sociales soulevées en France dans la revue *Nord og Syd*. Les références à la France sont par ailleurs nombreuses dans ses écrits : *Hjemløs* (1853-1857), *Arvingen* (1865) ou *Kjærlighedshistorier fra mange lande* (1868) s'inspirent tous de ses propres expériences à Paris. Pour un aperçu des rapports entre Goldschmidt et la France, on lire Paul V. Rubow, « Danske Forfattere i Paris i tiden mellem Restaurationen og den Tredje Republik », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.202-207.

³ Goldschmidt publiera, en 1877, un recueil de récits (*Fortællinger og Virkelighedsbilleder*) dans lequel apparaîtront trois histoires inspirées de ses liens avec la France : la première est celle de ce journaliste alsacien, la seconde met en scène un zouave gardant l'entrée du jardin des Tuileries et la dernière détaille une visite pour le moins conformiste et conservatrice dans les rues du Paris de la Commune.

⁴ Voir annexe (n°III.1.1.).

de journal, pour sensibiliser le lecteur¹. Le 26 mars, une lithographie renvoyait au « nettoyage de la place de l'Étoile » suite au court passage des troupes allemandes. Le 2 avril, c'était au sort visuellement dramatique d'une poignée de Polonais tenus de porter l'uniforme prussien que s'intéressait l'artiste : stationnés au nord de la capitale française, ces derniers ne sont que des silhouettes à peine éclairées, entre les canons, par la lueur produite par une lune partiellement masquée par les nuages. Sur la même page, on retrouvait par ailleurs, tel un écho à cette obscurité, le dessin de dizaines de Parisiens désespérés et s'attaquant, fatigués de plusieurs semaines de malheur, à un café du rond-point des Champs Élysées². Au-delà de la circonstance (le Paris du siège et de l'armistice), c'est bien l'humain lui-même qui sort éreinté de ces œuvres ; l'humeur n'est pas à la fête et le soulagement attendu, au printemps de l'année 1871, découvre ici une face plus sombre dont l'importance ne peut échapper à l'historien. Dans les faits, c'est bien à cette époque, par exemple, que le poète Christian Winther (1796-1876) traînait son spleen sur les tables du café de la Régence, dans un Paris de l'automne 1871 marqué par la destruction et l'ennui ; Winther et sa femme, qui vivaient en France à la veille de la guerre franco-allemande, avaient passé les mois de conflit loin des canons, partageant leur tristesse devant le résultat de l'affrontement depuis Rome, en avril 1871³. Autre habitué de Paris, le peintre Lorenz Frølich (1820-1908) ne pouvait guère dissimuler ses émotions depuis la ville de Londres qui lui servait de lieu d'exil provisoire et de poste d'observation ; loin de la célébration de l'état de paix, la conclusion de la guerre est pour lui un crève-cœur⁴. Des fortunes similaires lient les peintres danois Adolf Henrik Mackeprang (1833-1911), Holger Roed (1846-1874) et Axel Helsted, trois artistes qui avaient espéré profiter du dynamisme parisien pour parfaire leur technique mais dont l'expérience française s'était brutalement arrêtée à l'occasion de la guerre : naturellement, la fin du rêve français et la destruction partielle de la ville qu'ils aimaient peindre ne va pas

¹ Voir annexe (n°III.1.2.).

² Voir annexe (n°III.1.3.).

³ Paul V. Rubow, « Danske Forfattere i Paris i tiden mellem Restaurationen og den Tredje Republik », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.210-211.

⁴ Il regagne d'ailleurs la capitale française après la guerre, et y vit jusqu'en 1875.

sans remords lorsqu'arrive le printemps¹. Dans le domaine artistique encore, que dire, bien sûr, du critique Georg Brandes, encore à Paris au printemps de l'année 1870 et qui apprend le triomphe définitif de l'Allemagne unifiée depuis l'Italie, affaibli par le typhus et contraint de demander un crédit exceptionnel au *Konsistorium* de l'Université de Copenhague pour regagner le Danemark² ? Évidemment, l'impression négative que renvoient ces exemples peut s'expliquer par un découragement d'abord personnel et pour ainsi dire égoïste : Winther, Frølich, Mackeprang, Helsted ou Brandes ont après tout en commun le fait d'avoir travaillé ou voulu travailler en France, et les conséquences du conflit ont, de fait, une influence très directe sur leurs propres projets. Il n'en reste pas moins, pourtant, que le sentiment est bien là, observable, perceptible et peut-être suffisamment fort pour toucher, par effet de ricochet, leurs amis et correspondants les plus proches. Lorsque Georg Brandes avoue sa maladie et la grande fatigue qui le ronge, dans l'Italie du mois de février 1871, en face des grands bouleversements du dehors, c'est à un Vilhelm Thomsen à son tour inquiet qu'il s'adresse pour obtenir le secours dont il a tant besoin ; et c'est bien Thomsen – comme contaminé par la gravité de la situation – qui relaie au Danemark la lettre de son ami en insistant bien sur le fait que « les événements politiques » ne sont pas là pour arranger les conditions de rapatriement³. De la même manière, le passé parisien de ces Danois motive également l'inquiétude visiblement sincère pour un réseau relationnel que l'on imagine meurtri (ou même atteint physiquement) par le déroulement et le dénouement de la guerre : révélatrice est à ce titre la correspondance qu'adresse Hans Christian Andersen à son amie Dorothea Melchior, fin mai 1871, pour en quelque sorte pleurer ses connaissances de Paris, dont certains seraient « entre la vie et la mort ». Véritablement triste, le conteur se demande même, à cette occasion et comme pour répondre au malheur de ses proches, « combien de temps » il « devra encore vivre avant qu'une puissante lumière » ne vienne « l'extraire à son tour de ce monde⁴ ».

¹ On lira, à propos de ces trois peintres et de leurs regrets français, la contribution de Sigur Schultz, « Danske Kunstnere i Paris i tiden mellem Restaurationen og den Tredje Republik », dans Franz von Jessen (dir.), *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.320-321.

² Thomsen au Konsistorium, 27.2.1871, KBC, NKS 491, 4^oII.

³ Thomsen au Konsistorium, 27.2.1871, KBC, NKS 491, 4^oII.

⁴ HCAB, H.C. Andersen à Dorothea Melchior, Basnæs, 28 mai 1871, n°14412.

Derrière le retour célébré du soleil et la satisfaction de jouir d'un nouvel état de paix, il y a donc un sentiment d'amertume ; quelque chose freine les contemporains dans leur élan d'optimisme au point de les pousser, nous le voyons, à partager leurs doutes et inquiétudes avec leur entourage. Certainement parlant, le cas du Danemark du printemps de l'année 1871 n'est par ailleurs pas extraordinaire : Suisse et Belgique offrent, au même moment, des exemples tout à fait comparables. C'est notamment vrai chez le Genevois, critique littéraire et philosophe Henri-Frédéric Amiel : aussi heureux soit-il, nous l'avons remarqué, de l'infortune d'une France qu'il ne manque jamais de déconsidérer, Amiel se montre en effet absolument obnubilé par le règlement de la guerre et par ses conséquences plus ou moins durables. Son imposant journal intime est à ce titre révélateur ; dans les semaines qui suivent la signature des préliminaires de paix, l'attention de l'auteur y est très largement accaparée par les grands débats (en France, en Allemagne et en Europe) liés au triomphe de la Prusse, à son impact sur l'équilibre diplomatique et la situation politique du continent. Les 27 et 28 février déjà, puis à dix-neuf reprises en mars et quinze fois en avril 1871, Amiel consacre une très large partie de ses observations à cette question, appréciant tour à tour l'infortune de ses voisins français, les échos confessionnels supposés de la nouvelle donne européenne ou les discussions naturellement échangées, tout autour de lui, au sujet de l'unification allemande¹. Le dynamisme et la récurrence de son travail rédactionnel témoignent bien sûr d'un souci particulier pour l'actualité et d'un état d'esprit certainement moins soulagé que ne semblait l'indiquer sa francophobie assumée. Les messages qu'offre sa plume abondent d'ailleurs, par moment, dans cette idée de satisfaction quelque peu préoccupée. Le 7 mars par exemple, alors qu'il s'en prend violemment à « l'énorme ulcère » que représenterait Paris, le Genevois en est réduit à comparer la capitale française aux Allemands qui, « fussent-ils barbares », « représentent relativement la santé, en face de cette décrépitude luxurieuse », et « l'honnête

¹ Seules les entrées du 1^{er}, du 5, du 9, du 10, du 12, du 13, du 15, du 16, du 18, du 20, du 26 et du 28 mars 1871 sont muettes au sujet de la guerre franco-allemande ou de l'insurrection parisienne. En avril, ce sont les entrées du 2, du 3, du 5, du 8, du 12, du 13, du 16, du 18, du 22 au 26, du 29 et du 30 avril qui renvoient à d'autres préoccupations que celles liées à la résonance de *l'Année terrible*. Cf. Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.606-744

rusticité en présence de la dépravation perverse¹ ». Si la confrontation est déséquilibrée, rusticité, barbarie et santé « relative » sont des compliments dont l'Allemagne se passerait peut-être volontiers. Le lendemain, on ne peut pas dire que l'optimisme ait regagné l'esprit d'Amiel :

La guerre nourrit la guerre, le mal augmente le mal, le soupçon alimente le soupçon. Tout principe malsain et destructeur possède une force d'extension et de propagation terribles. *Abysus abyssum vocat* (l'abîme appelle l'abîme). Le péché multiplie le péché. La mort semble éprouver une joie infernale à faire disparaître.²

Si la noirceur du trait renvoie ici partiellement à la santé chancelante du rédacteur³, son point de vue est une réponse tout aussi directe au contexte post-guerre dans lequel il l'exprime. À peine cinq jours plus tard, Amiel dénonce d'ailleurs « le monde » qui est, pour lui, « une bête féroce, immortelle et inextirpable ». Il poursuit : « Je ne lui reconnais aucun droit, mais il a la force et je me garde de me commettre avec lui, pour n'être pas broyé inutilement.⁴ » À la toute fin du mois de mars 1871, l'observateur du Léman se souvient avec amertume des six mois écoulés :

Qu'ai-je fait de mon hiver ? Je rougis d'y penser. Il me semble que j'ai été en léthargie ; ou du moins je ne me rappelle rien de bon, qui vaille six mois de ma vie. Je n'ai le souvenir d'aucune étude particulière. (...) Négligé le théâtre, les concerts, les bibliothèques, les amis, lu très peu de livres, écrit seulement quelques cents pages de journal, c'est-à-dire piétiné sur place, bousillé, rêvassé, relu, raturé.⁵

La grande réserve témoignée ici rejoint presque mot pour mot celle indiquée par exemple, au même moment et dans des circonstances identiques, par le Danois Hans Christian Andersen : la rudesse de l'hiver ainsi que la parfaite concentration que demande le suivi attentif du théâtre de guerre favorisent une forme d'inquiétude se matérialisant dans une appréciation bouleversée des

¹ *Ibid.*, p.626-627.

² *Ibid.*, p.629.

³ Amiel souffre, au sortir de l'hiver, d'une toux sèche et de maux de tête qui l'obligent à bénéficier des conseils de médecins.

⁴ Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.637.

⁵ *Ibid.*, p.669.

commodités offertes par l'environnement dans lequel les témoins évoluent. En somme, Andersen comme Amiel jouissent de distractions plus mesurées, n'écrivent que sporadiquement et passent la plupart de leur temps (visiblement en tout cas), durant le conflit franco-allemand, à s'émouvoir d'affaires politiques et, bien entendu, militaires. Surtout, les confidences d'Amiel éclairent une partie des dynamiques observables – toujours dans l'idée de nuancer la célébration consensuelle de l'état de paix – autour de lui, en Suisse et dans le canton de Genève. Son journal intime pointe ainsi régulièrement cette frange de l'opinion ne se satisfaisant pas, malgré les usages locaux d'une neutralité largement célébrée, des implications diplomatiques, institutionnelles ou économiques du dénouement de la guerre de 1870. Le 5 avril 1871, Amiel évoque de manière générale « une partie » des « radicaux » de la cité du Léman, qui « entendent parler République, Fédération, Commune » et ont, selon lui, « la naïveté de trouver là des confrères¹ ». Plus précis, l'écrivain l'était le 28 février, lorsqu'il soulignait la modération de son compatriote et confrère Théophile Droz (1844-1897), professeur de philosophie et d'histoire dont la réserve, à l'occasion du règlement de la guerre, semblait l'interpeller : « Il voudrait que les vainqueurs s'occupassent du bien de la France, et que les vaincus fussent traités en enfants gâtés.² » Le 30 avril, alors que les préparatifs des négociations définitives de paix coïncident avec la radicalisation de la Commune de Paris, d'autres relations d'Amiel subissent son sarcasme en même temps qu'elles témoignent, indirectement, de l'existence de sentiments pour le moins mitigés au printemps de l'année 1871 : le professeur de l'Académie de Genève Jean-Barthélémy-Gaïfre Galiffe (1818-1890), le critique neuchâtelois Félix Bovet (1824-1903), l'inévitable Droz mais aussi les dits Rambert, Girard, Charles Berthoud, Taillefer ou Despland sont tous des « contradicteurs » d'Amiel dont la tristesse (même relative) devant le sort malheureux du voisin français reflète le tiraillement de certains observateurs helvétiques en même temps qu'elle « donne raison » aux pressentiments germanophiles d'Amiel³.

¹ *Ibid.*, p.679.

² *Ibid.*, p.612.

³ *Ibid.*, p.697.

À s'écarter du cercle restreint (mais bien informé) du philosophe, le constat est le même : la Suisse ne se contente guère du soulagement accompagnant assez naturellement la fin des combats et le départ progressif des milliers d'internés français. Du côté d'une ville de Fribourg bien occupée, en février-mars 1871, à porter secours aux infortunés Français, difficile par exemple pour Henriette Bénett, sœur de la congrégation Marie Réparatrice, de profiter des assurances *a priori* inhérentes à la signature des préliminaires de paix : la fin de la guerre est, pour elle comme pour son entourage, une épreuve déprimante tant les effets néfastes du conflit semblent marquer les consciences. Un « spectacle de misère » s'est déployé devant l'infirmière visiblement en phase avec l'émotion exprimée par son logeur, Edmond de Gottrau, qui dit vouloir profiter de ce drame pour sensibiliser « tous les enfants » suisses et faire sur eux « une impression » qui « durera toute leur vie ». Soulagement de voir les combats s'achever ou non, l'expérience de la guerre ne s'explique pour ces Fribourgeois que par « l'ambition de quelques hommes » et son impact sur les sociétés d'Europe ne peut (et ne doit) qu'être durable. D'ailleurs, comment omettre, après le mois de mars, la « triste nouvelle » de Paris et le sort réservé là-bas aux connaissances – « prêtres et religieuses » – d'Henriette Bénett¹ ? À quelques lieues de là, le poète Jules Jurgensen, résident de Genève, ne peut guère s'empêcher non plus de dévoiler le versant décidément plus sombre du printemps de l'année 1871 : l'homme refuse la censure critique « sous réserve de neutralité » et préfère, alors que se taisent les coups de fusils, proposer deux compositions à résonnance résolument pessimiste. Son *Paris assiégé* présente en effet la capitale française sous les traits d'une femme vêtue de noir, tandis qu'un jeune défenseur de la ville y exprime tout son malheur sur fond de signature de l'armistice². En avril, sa *Revanche* prend le contre-pied des sentiments soulagés et s'attaque très directement à ceux qui, fatigués de plusieurs semaines de guerre, oublieraient un peu trop rapidement les horreurs du conflit et ceux qui n'ont pas eu la chance de revenir du combat :

Qu'on est bien au village après tant de combats !

¹ Elisabeth Bénett, « Souvenirs de la guerre de 1870-1871. (...) », *art.cit.*, p.117-118 et 131.

² Jules F.-U. Jurgensen, *Pendant la guerre : Trois poèmes...*, *op.cit.*, p.21-40.

Voici qu'avril revient ... Laboureurs et soldats
Se réchauffent au feu de la fête éternelle.
Qu'il fait bon de te revoir, barbillarde hirondelle !
Quand tu partis, petite, en nos champs dévastés
La guerre promenait ses flambeaux détestés.
(...)

Te voici revenue, ô gentille hirondelle !
Malgré tant de revers tu nous restes fidèle.
Salut à toi, salut ! Va construire au clocher
Un gîte d'où l'enfer pourrait seul t'arracher.

Comme toi je reviens plein d'angoisse au village
Comme toi j'ai souffert et, battu par l'orage,
Je rentre tout meurtri sous mon toit dépouillé,
Heureux de m'y revoir – mais le cœur désolé.
Ah ! La lutte fut longue et terrible et cruelle ;
La mort a parcouru la France à tire-d'aile.
Nous rentrons, mais, tristesse ! Ils ne reviendront pas,
Ceux que le plomb coucha dans l'ombre du trépas.

Cette brève histoire d'un « franc-tireur de seize ans » déposant les armes et revenant péniblement à la vie de fermier ne renvoie évidemment pas aux seuls regrets des Français fraîchement démobilisés ; lorsqu'il rédige ce poème, entre le 3 et le 7 avril 1871, Jurgensen s'adresse plus généralement à l'Europe et à la nécessité d'y faire triompher le droit « des contrats » en remplacement « des lois d'acier » symbolisées alors, c'est écrit noir sur blanc, par « les canons Krupp et les tons menaçants¹ ». De craintes vis-à-vis de la paix et du caractère plus ou moins pérenne des accords franco-allemands en passe d'être signés, il est d'ailleurs également question dans d'autres productions qui viennent, dans divers cantons, appuyer, confirmer ou préciser la complainte de Jurgensen. Comment ne pas penser par exemple au pasteur et journaliste politique Louis Vulliemin (1797-1879), ce fédéraliste vaudois habitué de la France dont la

¹ *Ibid.*, p.45-54.

correspondance avec ses homologues zurichoïses s'inquiète, dès la fin du mois de décembre 1870 et jusqu'au printemps, de la signification philosophique et morale de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine messine¹ ? Comment ne pas pointer la réaction de son confrère Edouard Krieg qui, depuis Porrentruy, confesse à la même période son intérêt pour la question de la distribution des territoires, en confrontant en quelque sorte le sort alsacien à celui que pourrait subir, pourquoi pas, son cher canton de Vaud ?

Je ne me soucie pas plus de savoir si l'Alsace, il y a des siècles, a appartenu à l'Allemagne que de savoir si le Pays de Vaud a appartenu, à la même époque, à la maison de Savoie ; je me préoccupe et des besoins et des vœux des populations, dont je les crois les meilleurs juges.²

Au-delà du message politique, la rhétorique est ici d'abord celle d'un observateur spontanément inquiet des conséquences – multiples – du règlement de la guerre franco-allemande. Dans un registre identique, soulignons d'ailleurs la passe d'armes pour le moins virulente entre les hommes de lettres William Reymond et Ernest Stroehlin, penseurs genevois tout à fait préoccupés eux aussi, au printemps, par les conditions du nouvel état de paix ; si les deux auteurs ne s'accordent absolument pas dans leur réflexion, l'existence même du débat qu'ils initient et alimentent prouve, si cela était encore nécessaire, l'indéniable poids moral, philosophique et politique des implications de la fin de la guerre de 1870³. En somme, que cela soit à Fribourg, à Zurich, à Genève ou à Neuchâtel, tout le monde en Suisse ne se satisfait pas immédiatement du mutisme des canons après le mois de février 1871. L'aspect humain ou humanitaire confirme et élargit par ailleurs, nous l'avons vu, ce sentiment de retenue, de modération, voire de méfiance vis-à-vis de la signification de la paix. C'est bien à l'heure du bilan que des comités helvétiques redoublent d'activité afin de venir en aide, par

¹ Une discussion relatée notamment par le pasteur Krieg, cf. *Il y a 25 ans : notes au jour le jour sur le rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871...*, op.cit., p.121-122.

² *Ibid.*, p.121

³ Lors des négociations de paix, vraisemblablement en février 1871, l'historien du protestantisme Ernest Stroehlin publie sous le pseudo Historicus *Les conditions de la paix et les droits de l'Allemagne* (Genève, Imprimeries Pfeffer et Puky), exposé en quelques dizaines de pages de sa vision germanophile du règlement de la guerre. C'est pour lui répondre que William Reymond publie son récit *La Prusse, la République et les conséquences de la guerre* (Genève, F. Richard), véritable manifeste antiprussien.

exemple, aux familles de prisonniers de guerre français ou aux « populations ruinées » par le conflit de l'autre côté de la frontière¹. C'est à ce moment-là – fin mars – que l'ultime rapport du Comité international de Bâle est mis sous presse et que lecteur y constate le dynamisme de ses membres depuis la signature des préliminaires de paix². Et c'est dans la même période que de multiples comités et commissions du même ordre se penchent, depuis la Belgique également, sur les besoins des victimes du conflit franco-allemand. Auguste Meulemans et les ambulances de Bruxelles, le comité pour l'assainissement des champs de bataille présidé par le docteur Hippolyte Guillery (1822-1879) et le prince russe Nicolas Orloff (1827-1885), le comité du pain en faveur des infortunés de la guerre de Jules Anspach et Louis de Merode ou encore l'Association belge de secours dont le magasin central reste très actif au Jardin botanique de Bruxelles : autant d'organisations dont la réputation, le statut et les publications témoignent, au printemps de l'année 1871, d'une très forte préoccupation pour les conséquences humaines, sociales et matérielles d'une guerre pourtant achevée³. En somme, dans les milieux littéraires et artistiques comme dans les cercles religieux et philanthropiques, la déflagration de 1870 est bien trop importante et ses effets trop évidents pour que la quiétude que nous observons chez les observateurs neutres, entre mars et juin 1871, ne dissimule guère des sentiments en réalité plus nuancés et naturellement moins soulagés. Les motivations de cette réserve sont, elles, évidemment diverses : facteur humain, débats liés à la distribution des territoires, balance diplomatique, craintes économiques et sociales et autres appréciations politiques se répondent, dans les faits, dans une succession de dynamiques plus ou moins fortes et plus ou moins consensuelles. Mais leur fondement commun, l'élément qui les lie et explique le

¹ Au printemps de l'année 1871, le Comité vaudois de secours aux militaires français et aux populations ruinées par la guerre fondé en septembre 1870 lance notamment un appel, dans son rapport, afin de répondre à la « détresse des paysans français » en constituant des comités locaux dans les cantons helvétiques et en récoltant divers dons en argent ou en nature. Cf. *Comité vaudois de secours aux militaires français et aux populations ruinées par la guerre*, *op.cit.*, 93p.

² *Rapport du Comité international de Bâle pour le secours aux prisonniers de guerre 1870-1871*, *op.cit.*, 113p.

³ Le Comité anversois de secours aux militaires blessés attend ainsi le mois d'août 1871 pour publier son rapport d'activité, divisant ses travaux à l'occasion de la guerre en deux grandes périodes : la première entre le 20 juillet et le 13 décembre 1870, la seconde entre le 13 décembre et le printemps de l'année 1871. Cf. *Comité anversois de secours aux militaires blessés en temps de guerre, Rapport sur les travaux du Comité pendant la guerre de 1870-1871*, *op.cit.*, 78p.

fait qu'elles s'expriment, c'est bien ce facteur allemand qui, tel un spectre intermittent, s'invite régulièrement à la fête de l'Europe post-guerre.

III. 3. 2. La grande victoire allemande, la stupeur malgré tout

Le printemps de l'année 1871 porte indiscutablement les germes d'un choc politique. En mai 1870, soit huit mois à peine avant la signature des préliminaires de paix à Versailles, la presse danoise, belge ou helvétique se pressait encore à Paris – par voie de correspondance et de dépêches – pour commenter les résultats du plébiscite proposé par l'empereur des Français. Les quelque sept millions voix obtenues par « l'empire libéral » avaient effectivement de quoi susciter l'intérêt des commentateurs du continent : le score dépassait les espérances des bonapartistes les plus convaincus et le régime gagnait trois millions de suffrages après des élections législatives décevantes en mai-juin 1869¹. Ainsi lorsque le *Journal de Charleroi* consacrait, par exemple, sa première page aux résultats du scrutin, le 11 mai 1870, il s'exprimait indéniablement pour la très grande majorité de ses homologues belges et étrangers, notifiant naturellement la « grande signification » de cette victoire et associant le vote à un rejet définitif « des procédés révolutionnaires » par des Français ayant affirmé toute la confiance que leur inspire Napoléon III². Quatre mois plus tard pourtant, ces mêmes journaux européens se pressaient de reproduire les dépêches annonçant successivement la défaite de l'armée de Mac-Mahon à Sedan, la capture de l'empereur, la déchéance de sa dynastie et la proclamation de la République française à Paris. Quatre à cinq mois après le plébiscite, la presse se passionnait pour le voyage du plus illustre des prisonniers, Napoléon III, entre les plaines fumantes de Sedan et son luxueux lieu de détention à Cassel. Comme

¹ En répondant très majoritairement « oui » à la question « le peuple approuve-t-il les réformes libérales opérées par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870 ? » (à 7,3 millions, contre 1,5 million de « non »), les Français donnaient à l'empereur une confiance inespérée. L'ampleur de la victoire d'un « oui » qui devait consacrer l'introduction d'un régime parlementaire (avec responsabilité des ministres devant le Corps législatif, et non devant l'empereur) renforçait néanmoins le cercle dit « autoritaire » de l'entourage dynastique, cercle qui refusait le virage libéral des institutions.

² Même les journaux réputés pour leur opposition au Second Empire, comme *l'Étoile belge* ou *l'Indépendance*, ne peuvent qu'admettre, dans leurs éditions des 10, 11, 12 et 13 mai 1870, la réalité d'une éclatante victoire pour Napoléon III. *L'Indépendance belge* du 11 mai évoque ainsi « un très incontestable succès pour l'empire », observant même un « vote dynastique » dans certaines circonscriptions habituellement plus mesurées. Au Danemark et en Suisse, le constat est le même : le 11 mai, le correspondant du *Journal de Genève* à Paris qualifie par exemple le score du « oui » de chiffre « que les plus fervents amis de l'empire n'osaient espérer », et pointe « l'échec » d'une opposition « complètement battue », tandis que la *Gazette de Lausanne* du lendemain cite ses confrères français pour souligner un « succès éclatant » synonyme de « confiance ».

si les circonstances extraordinaires de la guerre nuançaient automatiquement la surprise des observateurs, les Européens lisaient ensuite dans leurs journaux habituels des dizaines de témoignages relatant le bombardement de la capitale française, l'annexion programmée d'une partie non négligeable du territoire français ou les efforts désespérés de milliers de soldats dépareillés et fatalement balayés, sur les plaines de Normandie, de la Loire ou de Bourgogne, par des troupes allemandes éclatantes d'insolence. Et le plus normalement du monde, les rédactions danoises, suisses et belges étaient bien forcées de commenter, sept mois à peine après le plébiscite du 8 mai 1870, la formation d'un empire allemand unifié autour de l'influence autoritaire du binôme Guillaume-Bismarck, véritable symbole d'une nouvelle ère européenne aux accents berlinois. En somme, le choc n'est pas évitable, au printemps de l'année 1871, à la lecture des premiers bilans d'une année décidément terrible ; la fulgurance et la portée du triomphe allemand sont trop importantes pour que les neutres passent les conséquences de la guerre de 1870 sous silence. D'immenses bouleversements ont eu lieu aux portes de leurs territoires et c'est somme toute assez spontanément que des sentiments de méfiance et d'inquiétude s'invitent dans nombre de coups de plumes. Celles du journaliste et commentateur politique Carl Ploug et de ses correspondants sont certainement significatives de cet état de choc ; entre mai 1870 et l'hiver 1870-1871, on sent le trait s'assombrir, le crayon se faire moins insistant et le ton troquer son excitation pour des soupirs résignés. C'est en effet avec une joie non dissimulée que le rédacteur du *Fædrelandet* recevait en juillet 1870, nous l'avons constaté, les missives enthousiastes de ses proches à propos du déclenchement de la guerre franco-allemande. L'assureur Louis Ernst Bramsen, le politique Ole Edvard Sonne (1821-1910) ou le docteur Frederik Christian Krebs (1814-1881) : tous avaient profité des premiers jours de guerre pour célébrer leur pleine confiance en la fortune française (et danoise), avant de fléchir sous le coup des dépêches successives, à partir de la fin de l'été, et d'être bien obligés d'admettre l'ampleur du triomphe allemand¹. Et il est certainement naturel de voir Ploug fléchir à son tour, dans l'éditorial pour le moins pessimiste de son journal du 2 mars 1871 :

¹ Les trois lettres qu'adresse Louis Bramsen à Carl Ploug en 1870 sont évidemment particulièrement parlantes : Bramsen, qui vit en France au moment de la déclaration de guerre,

La paix est donc signée, et sous quelles conditions ! La magnanimité allemande s'était déjà faite remarquer dans les dispositions des accords de paix de Vienne et de Prague, mais ceci est certainement sa représentation la plus importante. Un million et demi de personnes qui ont probablement toutes oublié leurs origines allemandes en dehors de quelques traces écrites, qui ont depuis plusieurs générations appris à se comporter en citoyens français, à penser et à se conduire comme tels, et qui ne sont pas en reste vis-à-vis de n'importe quelle autre population française en matière d'amour de la patrie, doivent maintenant se prosterner devant le joug étranger, englobées dans un royaume avec lequel elles n'ont rien en commun, soumises à l'épreuve du dressage prussien, à coups de fouet et par l'éducation au bâton de caporal. Les principes de libre disposition des peuples et de libre constitution des États sont éjectés du droit international et de l'histoire mondiale.

Peu importent le retour du soleil, les fêtes d'étudiants et la planification des premiers séjours de villégiatures : pour le *Fædrelandet* de Carl Ploug, l'événement est donc trop grand pour ne pas injecter au soulagement ambiant de subtiles doses de perplexité. Surtout, les termes employés et le caractère exclamatif de ses impressions paraissent ici découler d'un sentiment de choc, comme si les semaines précédant la publication des préliminaires de paix n'avaient pas donné à sa plume suffisamment de facteurs d'anticipation. Ploug poursuit d'ailleurs, le même jour :

Malgré tout ce qui se dit, tout ce qui est écrit et pensé à propos du droit des gens, à propos d'une morale ordinaire et d'une responsabilité partagée du monde civilisé, c'est par un constat lourd et amer que nous voyons le droit international rester à l'état de théorie impuissante, la morale à l'état de simple marchandise et le monde civilisé à l'état d'une entreprise barbare dont la loi suprême répond à des calculs à court terme.

début par informer son correspondant de la « victoire » de Sarrebruck (lettre du 3 août) avant de témoigner de sa stupeur, début septembre, devant l'effondrement des ambitions françaises. Cf. Bramsen (Louis) à Carl Ploug, 3.8.1870-6.9.1870, NKS 3316 4°.

Non seulement le *Fædrelandet* se montre quelque peu sonné, donc, mais l'Europe doit, elle aussi, se sentir concernée par cette secousse au mois de mars 1871. Non loin de là d'ailleurs, toujours dans le réseau journalistique de Copenhague, les occupations de Carl Steen Andersen Bille semblent emprunter, peut-être inconsciemment, une rhétorique comparable. D'abord enthousiaste et impressionné, comme la plupart de ses confrères, par l'assurance politique (et militaire) d'un empire français qui n'hésite guère à porter le fer vers les frontières du Rhin, le propriétaire du *Dagbladet* est bien forcé de remarquer, dans les lettres qu'il échange durant le conflit avec ses collègues Vilhelm Topsøe et Heinrich Carl Ludvig Buchheister, combien l'humeur générale doit s'assombrir, presque fatalement, devant l'incroyable portée des faits de guerre. Ainsi, au même titre que son homologue du *Fædrelandet*, Bille met naturellement sur papier, dès le mois d'août 1870, les réflexions transnationales que lui inspire, par exemple, la retraite désordonnée de l'armée française à travers les plaines de Lorraine¹. Et si l'intransigeance manifestée par Bismarck dans les négociations de paix n'est de fait pas une surprise (les buts de guerre allemands sont connus, en Europe, dès la deuxième semaine de septembre 1870), cela n'empêche absolument pas le rédacteur de témoigner à son tour, dans les jours qui précèdent et suivent la signature des préliminaires, du sentiment de stupeur qu'engendre la victoire autoritaire de l'Allemagne dans les bureaux du journal :

Ce n'est pas qu'en France que l'on a senti ces derniers jours de l'appréhension et une forme d'excitation, mais bien partout où s'expriment des sympathies pour ce pays, c'est-à-dire dans un nombre encore inégalé d'endroits. En effet, l'infortune de la France a été telle que l'on anticipe avec anxiété le résultat des négociations entre le vainqueur et le conquis.

Cette confession angoissée du 27 février 1871 trouve son explication factuelle dans l'éditorial du lendemain :

¹ Le 25 août 1870, Bille partage déjà toute sa tristesse avec son collaborateur Buchheister, prédisant un « avenir sombre » pour l'ensemble du continent et particulièrement pour le Danemark. Cf. C. St. A. Bille à H.C.L. Buchheister, 25.8.1870, KBC, NKS 2933 4°.

Bismarck a obtenu tout ce qu'il demandait dans sa circulaire du 13 septembre, l'issue de la campagne a été décidée à Sedan, sans que les puissances neutres – qui ne voulaient pas voir la France trop affaiblie – ne parviennent à arracher la moindre concession de sa part. La Prusse a conquis ce qu'elle visait depuis le début de son effort, à savoir l'Alsace et la partie de la Lorraine autour de Metz qualifiée "d'allemande" mais en réalité bien française (...).

En somme et même si Bille et ses collaborateurs étaient largement en mesure de l'anticiper, le contenu des accords de paix marque indiscutablement les esprits ; le passage d'une période d'analyses théoriques et distantes à une réalité faite de bouleversements territoriaux et nationaux tout à fait concrets ne se fait pas sans un mouvement de recul, comme si l'officialisation de l'écrasement de la France donnait un sens à une multitude d'angoisses exprimées depuis plusieurs mois. Au début du mois de mars, le Danemark de Bille, de Buchheister ou de Ploug se réveille avec la confirmation d'un changement majeur : diplomatie, science militaire, économie ou culture se trouveront durablement modifiées par la guerre de 1870. On le savait certainement avant, en Europe, mais on le comprend peut-être pleinement au printemps de l'année 1871, lorsque l'attention peut soudainement se porter vers un horizon débarrassé de la fumée des canons. C'est assez naturellement, donc, que l'on retrouve des traces de ce « choc » ailleurs que dans les seules rédactions de Copenhague. À Bruxelles, dans les bureaux d'une *Indépendance belge* que l'on a connue particulièrement critique à l'égard de la France, la portée – colossale – de la paix motive la gravité de l'éditorial du 28 février 1871 : « L'émotion profonde » et la « douleur poignante » que causent à Paris « les dures conditions » de l'accord avec l'Allemagne sont regrettées par un journal qui, malgré ses désaccords passés avec ses voisins français, aurait espéré une paix « durable » et « inattaquable », et non celle-ci qui « menace de laisser subsister tant de ferments de division et de haine ». « Très dures », les conditions de paix le sont également pour le plus modéré *Écho du Parlement* du même jour, tandis que *La Meuse* admet, toujours le 28 février, comprendre « la douleur » des Français devant « un pareil traité » dont les implications sont « aussi dures » que ne le « craignaient » les observateurs. À Genève, le *Journal* nuance ses élans soulagés par le constat décidément inévitable de conditions

« excessives », caractère que « nul ne contestera » et qui prouve que « le vainqueur a usé dans toute sa rigueur de ce que l'on appelle son droit, le droit du plus fort » :

Toute protestation est inutile. On peut compatir au sort des populations arrachées à elles-mêmes, privées de leur libre arbitre, dépouillées de leur nationalité. Mais c'est à la guerre qu'il faut s'en prendre plus qu'à l'avidité du vainqueur.¹

Le réflexe est le même sous la plume des rédacteurs de la *Gazette de Lausanne* : clairement soulagés par « l'aurore de paix qui se lève enfin », ces derniers n'en pointent pas moins les « douloureuses » significations de l'issue des négociations, soulevant, au-delà des sentiments de joie naturellement exprimés chez les Européens, quelques nœuds politiques et diplomatiques fatalement engendrés par le triomphe allemand². Le 28 février 1871, le *Chroniqueur* de Fribourg rappelle quant à lui que la grande nouvelle du retour de la paix souffre du fait que « non-seulement les demandes d'annexion de la Prusse mais même l'importance de la somme demandée par elle » aient causé à Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg « une pénible impression », tandis que son homologue radical, le *Confédéré*, pose une question que nombre de pamphlétaires s'apprêtent à formuler : « L'Allemagne veut-elle pousser la France à la dernière extrémité ?³ ».

Libéraux, conservateurs, radicaux, suisses, danois ou belges, les journaux s'accordent donc, en mars 1871, pour proposer une couverture pour le moins nuancée de la signature des préliminaires de paix ; si le soulagement inspire, nous l'avons vu, la plume de plusieurs observateurs, l'ampleur de la victoire allemande et ses conséquences maintenant très concrètes (en matière de distribution des territoires, de modification de l'équilibre diplomatique, d'organisation militaire) viennent visiblement frapper les consciences européennes. Bien qu'anticipés et connus depuis le milieu du mois de septembre

¹ *Journal de Genève*, 28 février 1871.

² Le journal évoque, pêle-mêle, l'influence du parti national allemand en Autriche, la réorganisation de l'armée voulue par une partie de la Chambre en Angleterre ou les démarches faites par quelques « républicains » savoyards et autres révolutionnaires niçois en faveur d'une dénonciation du plébiscite de 1860. Cf. *Gazette de Lausanne*, 28 février 1871.

³ *Le Confédéré, journal des radicaux fribourgeois*, 1^{er} mars 1871.

1870, les buts de guerre allemands sont soudainement à nouveau commentés (et, la plupart du temps, regrettés) lorsque ces derniers sont officiellement atteints. Il ressort de fait de la lecture des éditoriaux et de la correspondance des rédacteurs une impression amère, comme si les acteurs du printemps de l'année 1871 avaient pleinement conscience de la superficialité et de la fragilité des célébrations qu'ils accordent volontiers à la pacification générale du continent. Le fait que les organes proches des cercles officiels empruntent, au même moment, une rhétorique similaire, ne fait certainement que renforcer cette constatation. Même très nettement neutralisé par les craintes allemandes du baron d'Anethan¹, le *Journal de Bruxelles*, véritable porte-parole du cabinet catholique belge, ne peut s'empêcher de notifier les « dures » conditions du vainqueur, révélant par la même occasion toute la magnanimité de Bismarck :

Nous ne doutons pas que la France n'ait fini par consentir même aux cessions territoriales, quelques dures que lui aient paru les conditions du vainqueur. M. de Bismarck s'était arrangé de façon à ce que l'expiration de l'armistice et la reprise immédiate des hostilités, en cas de refus, lui servissent d'*ultima ratio*.²

À Copenhague, le très modéré *Berlingske Tidende*, journal de la cour et des ministères successifs, relève également quelques ressentiments liés à l'accord franco-allemand. Ses rédacteurs Johan Frederik Christian Knudsen, Theodor Emil Manicus et Moritz Nathansen gardent bien la distance critique exigée des responsables politiques du royaume, mais ils ne remarquent pas moins, dès le 27 février 1871, le fait que la paix soit « décrite comme particulièrement dure » bien au-delà des seuls bureaux de presse français. Le lendemain, c'est au tour de l'intransigeance de Bismarck de subir le sarcasme certes mesuré du titre aux plus de 8000 abonnés³. Même le *Bund* de Johann Karl Tschärner (1812-1879), à

¹ La participation très directe du chef du gouvernement belge, le baron d'Anethan, à la rédaction du *Journal de Bruxelles* a notamment été questionnée par Jacques Lory. Jules d'Anethan fait alors partie du conseil d'administration du journal et n'hésite pas à y faire reproduire, « sur demande du roi de Prusse », une succession d'articles destinés à influencer les rédacteurs belges à propos de la francophilie supposée de leur neutralité. Cf. Jacques Lory, « Panorama de la presse belge en 1870-1871 », *op.cit.*, p.14-15.

² *Journal de Bruxelles*, 27 février 1871.

³ Le bulletin politique du *Berlingske* souligne en effet, le 28 février 1871, le succès très personnel de Bismarck dans la conclusion « d'une paix hâtive ». On y lit notamment : « Les plénipotentiaires français pensaient pouvoir obtenir un renouvellement du cessez-le-feu, ce que Bismarck a rejeté

Berne, dit comprendre – toujours dans l'idée de déceler ces traces d'amertume dans le nouvel état de paix – les Alsaciens qui, désespérés de devoir se séparer de la France, s'accrochent aux « rangs de l'opposition » ou à l'idée d'une « intervention des puissances neutres » pour « forcer » l'Allemagne à quelques aménagements¹. Discret puisque nuancé par les codes réservés de la science diplomatique, le mouvement de recul que s'autorisent les rédactions contrôlées par les gouvernements témoigne peut-être, en prime, d'un souci d'ordre politique. Le choc est partagé, la paix semble bien reçue avec scepticisme et la part de pessimisme accompagnant la fin de l'hiver est ressentie de la même manière qu'elle est vécue par les observateurs qui, en raison de leur occupation ou de leur filiation (notamment journalistique), prennent certainement moins de pincettes que ne le font Knudsen, Manicus ou Tscharnner. Mais au-delà de ces sentiments plutôt spontanés (puisqu'accompagnant, nous l'avons dit, la publication de préliminaires de paix naturellement amenés à être rapidement commentés), comment ne pas remarquer en effet, dans la précipitation des plumes officieuses et dans les doutes trahis par leurs explications au début du printemps, le reflet d'une préoccupation plus concrète chuchotée par les plus hautes sphères de l'État ? N'y a-t-il pas, dans les méfiances exprimées, la trace certes plus implicite d'un grand questionnement du neutre tout juste sorti indemne de huit mois de conflit ? Les réflexions peu rassurées, dès l'été 1870, d'un personnage aussi éminent que le chef du gouvernement belge, le baron Jules Joseph d'Anethan², ne prennent-elles pas tout leur sens lorsque la diffusion des dépêches confirmant l'immense triomphe allemand obligent les commentateurs de tous bords (et de tous pays) à établir ce type de bilans « immédiats » que se pressent de mettre sur papier les rédactions de l'ensemble du continent européen ? En d'autres termes, ne trouve-t-on guère d'accents internationaux et nationaux ou de considérations plus égoïstes dans l'état de stupeur qu'inspire l'écrasement de la France à partir, surtout, de la fin du mois de février 1871 ?

avec une grande assurance. «Un prolongement du cessez-le-feu – a fait remarquer le comte – n'a aucun intérêt : les Français ont eu un mois entier pour penser aux conditions de paix». »

¹ En « ami sincère » de la France, le *Bund* du 27 février 1871 dit néanmoins souhaiter la réconciliation des différents partis français autour de l'idée de paix.

² Nous faisons ici référence à ses notes personnelles trouvées aux Archives du ministère belge des Affaires étrangères à propos l'internement de troupes étrangères, notes peu assurées compilées en août 1870 alors que le théâtre de guerre se déplaçait vers les frontières belges.

Nous l'avons déjà remarqué, la neutralité est un succès politique dans le sens où la politique de non-belligérance qu'elle a naturellement indiquée a effectivement permis aux États ayant fait ce choix de rester étrangers aux faits de guerre. Mais le bilan politique général, celui que le fulgurant triomphe allemand impose à l'Europe au printemps – et ce sans que l'assurance des neutres n'ait pu contribuer à la construction du moindre obstacle au devant de la voie nationale tracée par le chancelier Bismarck –, pose, lui, d'évidentes questions presque existentielles aux institutions neutres, à leurs représentants les plus actifs comme à leurs sujets les plus distants. Le résultat de la guerre de 1870, c'est la victoire du facteur allemand européen et d'une conception prussienne de ce que représentent non seulement la nation, mais aussi la nationalité, la science militaire, la balance diplomatique et le dynamisme économique. Et se confronter à ce résultat-là à partir du mois de mars 1871, depuis Copenhague, Aarhus, Horsens, Liège, Bruxelles, Gand, Genève ou Berne, c'est évaluer en conséquence (et très logiquement) les pertes et gains non seulement de chacun des États neutres, mais plus largement de l'Europe entière.

III. 3. 3. Le facteur allemand, un souci pour l'Europe du temps de paix ?

Passée la stupeur, restent donc les premiers coups de plume cherchant – dans les couloirs des ministères, sur les bancs des parlements ou dans les appartements de telle ou telle rédaction – à donner un sens au bouleversement tout juste consacré par la signature d'un accord entre deux puissances majeures du continent européen. Qu'il soit d'ordre pratique, matériel ou politique, ce sens doit offrir à la seule expression spontanée de l'état de choc les éléments nécessaires à une appréciation peut-être plus reposée des implications (à court, moyen et long termes) de huit mois de guerre. Bien sûr, la confession brute du sentiment de stupeur s'accompagne bien souvent, dès sa première énonciation, de préoccupations plus larges à propos de la signification que l'on prête spontanément au triomphe d'une Allemagne unifiée. Multiples, les dynamiques reproduites en amont sont là pour témoigner de la conscience politique des Européens. Lorsque, fin mai 1871, l'amie d'Andersen confie son découragement pour une seconde moitié de siècle qu'elle aurait tant voulue pacifique, elle s'adresse bien à l'Europe (qu'elle associe instinctivement, en l'occurrence, à l'idée d'une « civilisation » » encore empêtrée dans des réflexes « barbares¹ »). En comptant les jours avant d'être « extrait » d'un monde devenu trop sombre, le conteur délivre d'ailleurs lui-même un message qui embrasse l'humanité et se détache de fait du simple effet de surprise². Lorsque les artistes danois Winther, Frølich, Mackeprang, Helsted ou Brandes regrettent le sort de Paris, de *leur* Paris, on imagine aisément le contour plus philosophique d'émotions dictées par une réelle proximité avec l'élément (même artistique) français. En Suisse, Amiel remarque au sein de son entourage ceux qui, réellement inquiets, s'indignent (certes timidement) devant les conditions imposées par Bismarck aux négociateurs français, conditions dont la sévérité serait préjudiciable à la tranquillité européenne. Et bien entendu, lorsque les éditorialistes pointent pêle-mêle un droit international « resté à l'état de théorie impuissante³ », une « forme d'excitation » attristée dans de nombreux pays où s'expriment des sentiments de sympathie à l'égard de la France ou une victoire de « conquête » d'une Prusse

¹ HCAB, Dorothea Melchior à H.C. Andersen, Rolighed, 28 mai 1871, n°19249.

² HCAB, H.C. Andersen à Dorothea Melchior, Basnæs, 28 mai 1871, n°14412.

³ *Fædrelandet*, 2 mars 1871.

dont le but ultime était l'annexion de provinces rhénanes¹, on comprend tout à fait que la rhétorique s'inspire de considérations politiques suffisamment réfléchies. En somme, le règlement de la guerre franco-allemand soulève un certain nombre d'interrogations transfrontalières dont la discussion n'attend pas ; au même titre que les nouvelles du front traversaient le continent en à peine une journée, les enseignements prêtés au cuisant échec français n'ont guère besoin de plus de temps pour s'imposer en première page des journaux, dans les lignes de carnets privés ou dans les rapports d'agents politiques et de diplomates. D'une certaine manière, l'organe officieux du cabinet royal danois, le *Berlingske Tidende*, parle ainsi pour l'Europe lorsqu'il met justement l'Europe au centre de son commentaire (et donc, de ses inquiétudes) dès le 6 janvier 1871 :

Une autre question est de savoir si un éventuel empire allemand, avec pour ambition de devenir la plus grande puissance d'Europe, sera une garantie pour un avenir pacifique, comme l'entendent les Allemands. Les autres nations se font du souci à cet égard. Elles voient au contraire la facilité avec laquelle, depuis 1863, tous les traités sont devenus superficiels et ont été piétinés quand se tenait devant eux une grande puissance ; un malheureux présage pour le droit des peuples en Europe.

Cette « question » relative à l'avenir de l'Europe est en effet une constante ; elle est de celles qui, une fois le dénouement de la guerre anticipé, mobilisent un consensus suffisamment important pour que notre corpus de documents administratifs, diplomatiques, privés ou journalistiques en offre de nombreux exemples. Depuis Aarhus, l'homologue du *Berlingske*, le *Aarhus Stiftstidende* dirigé par Harald Elmquist (1818-1883), adopte un ton comparable, regrattant, le 1^{er} mars 1871, le triomphe tenace du « vieux dicton *vae victis* » dans une Europe qui, selon lui, ne devrait plus en être là, et remarquant les « autres puissances » qui, devant la politique « extrême » de Bismarck, ne seraient plus loin de « surmonter leurs hésitations ou leur inertie² ». Il est précédé en cela, au Danemark, par la plume de Christian Vilhelm Rimestad qui remarque dans son

¹ *Dagbladet*, 27 février 1871.

² Dans ce même numéro du 1^{er} mars 1871, le journal d'Aarhus fait d'ailleurs le choix de consacrer aux actualités étrangères la totalité de la première page. Habituellement, ces actualités partagent la « Une » avec les informations nationales.

*Dags-Telegraf*en « la fin historique d'une époque » (sentiment que tout le monde, en Europe, était capable de mesurer¹), ou par le verbe du poète et compositeur Erik Nicolai Bøgh (1822-1899) dont la feuille – le *Folkets Avis* – emprunte les termes de l'économiste français Michel Chevalier (1806-1879) pressant l'Angleterre d'abandonner sa discrétion devant une Prusse cherchant ni plus ni moins à établir « une domination européenne² ». L'avenir du continent européen est également le souci que laisse transparaître, depuis Tournai, un *Courrier de l'Escaut* dont les toutes premières colonnes de l'édition du 2 mars 1871 s'inquiètent d'un relèvement inévitable de la France en cas de paix trop humiliante, relèvement que comprendraient par ailleurs, toujours dans cette optique « d'injustice », la majorité des puissances étrangères³. Il est imité, à peu près au même moment, par *La Meuse* qui, depuis la province liégeoise, regrette le coût humain des « lauriers » que procurent en général les « conquêtes⁴ », ou par le *Bien Public* de Gand qui reproduit volontiers le « langage » de la presse anglaise « généralement hostile à la Prusse » et qui, de manière « significative », « contient sur la situation de l'Europe et sur la décadence du droit international plus d'un aveu précieux à recueillir⁵ ». Que le journal de l'industriel Joseph de Hemptinne s'inquiète de la « gravité » du message envoyé par le triomphe allemand pour l'évolution juridique des rapports internationaux ou qu'il emprunte au *Times* ses « sombres prévisions » à propos d'une « crise financière » potentiellement imminente et dont les effets se feraient remarquer « dans le monde entier », l'éditorial relaie ici un message sans équivoque : l'isolement des belligérants était peut-être vrai sur le champ de bataille (et même là, le volontariat militaire et humanitaire apporte, nous l'avons vu, une nuance saisissante), mais il ne l'est pas au moment du règlement du conflit, lorsque l'heure est soudainement venue d'imaginer les principales conséquences

¹ *Dags-Telegraf*en, 4 janvier 1871.

² *Folkets Avis*, 28 janvier 1871.

³ Via une correspondance particulière en provenance de Cologne, datée du 28 février 1871.

⁴ *La Meuse*, 4 mars 1871.

⁵ Le *Bien Public* du 1^{er} mars 1871 reproduit à ce titre ce passage de la *Pall-Mall Gazette* : « La paix démontre que l'Europe est une fois de plus réduite à l'état d'anarchie politique. Chaque État fait ce qui lui semble être le droit à ses yeux et peut se considérer comme heureux s'il est assez fort pour conserver sa tête. Un arrangement dont les conditions peuvent être très graves pour les États neutres vient d'être conclu sans que ceux-ci aient eu la moindre voix au chapitre. »

transnationales du résultat politique de près de huit mois de combats¹. En cela, les articles mis à jour au cours de nos recherches renforcent indiscutablement le constat de David Wetzels qui, dans son *Duel of Nations*, remarquait combien l'Europe (et particulièrement l'Angleterre) avait profité du dénouement de la guerre pour manifester « sa crainte et son amertume » à l'égard d'une Allemagne effectivement agrandie et forte du titre, certes informel, de « puissance la plus imposante du continent² ». Ces articles belges, suisses et danois contredisent par ailleurs largement les réflexes d'une historiographie qui, à l'instar de François Roth, semblait surtout insister, jusque dans les années 1990 au moins, sur un supposé désintéressement de chancelleries européennes « prenant note » des bouleversements induits par le traité de Francfort mais qui, n'ayant pas vu leur quotidien connaître d'immenses transformations, n'auraient « pris conscience » de l'impact des changements engendrés par le conflit de 1870-1871 que plusieurs années après les faits³.

Le sort général du continent européen est bien un trait caractéristique de la compréhension « immédiate » de la portée morale, philosophique et pratique des grands accords du printemps de l'année 1871. Surtout, sa discussion dépasse très naturellement les seuls cercles informés (puisqu'au contact permanent de

¹ Toujours dans cet éditorial du 1^{er} mars, le journal s'interroge, tout comme une partie de ses homologues britanniques, quant à l'impréparation des puissances neutres qui n'ont pu qu'observer « une guerre de conquête » qui s'est déroulée « à leur grande surprise ». Plus loin, il souligne comme tant d'autres le danger de conditions de paix qui ne manqueront pas de créer « d'implacables ressentiments » dont sauront profiter « républicains rouges et légitimistes » et autres partisans d'une « revanche ».

² David Wetzels insiste notamment sur la perplexité de l'opinion libérale européenne face à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine messine ; il constate, principalement à l'aide de témoignages britanniques et autrichiens, une incompréhension générale devant le rejet, par Berlin, de l'idée d'un plébiscite susceptible de valider l'agrandissement territorial. Il rappelle par ailleurs que la question d'Alsace-Lorraine née de la guerre de 1870 (en tant que question « pénalisante » ayant contribué à la construction d'un « problème allemand européen ») est une réalité, ceci bien que cette question se soit d'abord posée, selon lui, à l'échelle de la relation franco-allemande et suivant une dialectique principalement axée sur l'idée de « sécurité » (la France, privée de ces régions, ressentirait le pressant intérêt de travailler au renforcement de sa sécurité et d'imaginer, donc, de nouvelles politiques d'alliances). Cf. David Wetzels, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.213-219.

³ François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.582-601. Notons que le constat d'une Europe particulièrement absente de l'expérience de la guerre de 1870 est encore celui qui ressort, semble-t-il, de la synthèse plus récente de Pierre Milza. Dans celle-ci, l'historien remarque en effet surtout cette Europe qui « observe » et qui, malgré quelques gesticulations diplomatiques, se contente finalement plutôt bien (l'Autriche en tête) des bouleversements institutionnels et territoriaux nés du conflit franco-allemand. Cf. Pierre Milza, *“L'Année terrible” : la guerre franco-prussienne (septembre 1870-mars 1871)*, *op.cit.*, p.324-340.

dépêches et de correspondances) des principaux journaux danois, suisses ou belges. Dans la production littéraire des lendemains des combats par exemple, l'élément européen est particulièrement remarquable ; le malheur de la France et l'extraordinaire succès de l'Allemagne unifiée ne sont en réalité guère abordables sans une attention additionnelle consacrée au devenir des autres États dans la mise en forme de ce bouleversement. Une préoccupation qui se traduit notamment par la floraison de publications revendiquant un caractère international (voire universel) ou contenant, dans leur titre, le terme *Europe*, dans les semaines qui suivent les derniers coups de fusils. Humanité, Europe et relations internationales s'invitent par exemple dans un Danemark post-guerre tout à fait révélateur de la tendance à « l'histoire immédiate » caractéristique de la période. Le spécialiste des affaires diplomatiques du *Berlingske*, Theodor Emil Manicus, y sort son *Dagbog eller chronologisk oversigt over begivenhederne i Europa fra 1. Juli 1870 til 30. April 1871*¹, un « journal » largement inspiré des éditoriaux qu'il rédigeait durant le conflit mais qui, comme son titre l'indique, fait du continent européen dans son ensemble le véritable théâtre des événements tout juste advenus : tractations entre chancelleries et réactions des neutres à l'été 1870, débats transnationaux à propos de la Russie et de son accès à la mer Noire à l'automne² ou impact moral des reproches faits à la non-belligérance luxembourgeoise en décembre³ sont là pour rappeler au lecteur la portée historique, pour l'Europe, des mois de guerre. Au même moment, les librairies danoises accueillent *Krigen i Europa*, une compilation de cahiers hebdomadaires proposée par les éditions Christensen et Ernst Lund, en échange d'une

¹ Theodor Emil Manicus, *Dagbog eller chronologisk oversigt over begivenhederne i Europa fra 1. Juli 1870 til 30. April 1871*, Copenhague, Berlingske Bogtrykkeri, 1871, 72p.

² Le 31 octobre 1870, Alexandre Gortchakov annonce que la Russie ne se considère plus liée par les clauses du traité de Paris (1856) relatives à la démilitarisation de la mer Noire. Une initiative dictée par les circonstances – la France étant affaiblie et la Prusse disposée à soutenir Saint-Pétersbourg – qui s'avère payante : en janvier 1871 est signé à Londres un nouveau traité garantissant à la Russie le droit de reconstruire sa flotte et ses principaux forts de la mer Noire. Un aperçu résumé de la question de la mer Noire au second-XIX^e siècle peut être lu dans le sixième chapitre de la contribution de Marie-Pierre Rey, *Le dilemme russe : la Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, 2002, 357p.

³ Rappelons que le 3 décembre 1870, Bismarck transmet à son représentant à Luxembourg une dépêche informant que le gouvernement prussien ne « se croyait plus tenu de respecter » la neutralité du Grand-Duché en raison d'une succession de supposés manquements à son impartialité. Motivant une réponse particulièrement détaillée du président du gouvernement luxembourgeois Emmanuel Servais, la dépêche fait grand bruit dans une Europe encore en gestation en matière de droits et de devoirs du neutre.

souscription, alors que les batailles faisaient encore rage : consacré surtout aux semaines précédant la grande débâcle de Sedan, l'ouvrage n'en perpétue pas moins l'idée que le sort des États non-belligérants ne peut être dissocié de l'infortune française¹. C'est également ce que découvrent les lecteurs dans un *Krigen 1870 : Historisk skildring* illustré sorti des bureaux des éditions Büchler à peine les canons déchargés : là, la construction politique du propos n'échappe à personne et l'immobilisme de l'Europe se hisse au rang de préoccupation prioritaire dès le chapitre introductif². August Isaac Wolff y va aussi de son récit d'histoire immédiate : déjà actif dans les premières semaines de guerre³ il profite du retour des beaux jours pour rédiger *son Preussens og Frankrigs Forberedelse til Krigen 1870-1871 og dennes begyndelse*, un précis aux accents surtout militaires qui, sur une centaine de pages, tend à prouver que le déroulement de l'affrontement franco-allemand résulte d'une « succession de choix et d'événements » impliquant en réalité d'autres « questions nationales » européennes, et notamment les guerres italiennes, la campagne austro-prussienne au Danemark en 1864 et l'expérience autrichienne de 1866⁴. Chez lui, la guerre de 1870 est un fruit mûr tombé d'un arbre – l'Europe – aux branches progressivement et fatalement fragilisées. Dans la même idée et à la même période, Conrad Sarauw (1816-1886) propose une imposante « description militaire populaire » du conflit tout juste achevé, rétrospective en deux volumes qui pointe elle aussi le poids décisif d'une décennie européenne (les années 1860) sur le déclenchement et le résultat du différend franco-prussien de 1870, ceci non sans poser la question de la « solidité » de la paix du printemps de l'année 1871 pour la fortune de l'ensemble du continent⁵.

¹ *Krigen i Europa*, *op.cit.*, 144p.

² Anonyme, l'auteur soutient que la guerre de 1870 est une conséquence logique de l'attentisme européen devant les « agressions » successives de la Prusse dans les années 1860. Il se rallie en cela à l'idée d'un conflit franco-allemand voulu et préparé – avec la complicité d'une Europe immobile – par un gouvernement prussien viscéralement conquérant. Cf. *Krigen 1870 : Historisk Skildring (med illustrationer)*, Copenhague, Fr. Büchlers Forlag, 1871, 168p.

³ Il publie notamment deux pamphlets d'une vingtaine de pages chacun en septembre 1870, compilés ensuite sous le titre *Imod Strømmen : to betragtninger under Krigen 1870 (op.cit., 40p.)*.

⁴ August Wolff, *Preussens og Frankrigs Forberedelse til Krigen 1870-1871 og dennes bedyngelse*, Copenhague, C.C. Lose, 1872, 107p.

⁵ Conrad Sarauw, *Krigen mellem Frankrig og Tydskland 1870-1871 : En populær militær beskrivelse*, 2 vol., Copenhague, E. Wagners Forlag, 1871-1872, 400 et 385p.

La fin de la guerre est aussi propice à ce type de littérature dans une Belgique naturellement soulagée, nous l'avons dit, de n'avoir pas été une sorte d'annexe aux lieux de batailles. Lorsque le dit Leconte publie son pamphlet aux allures historiques – *La guerre franco-allemande de 1870-1871* –, la paix n'est même pas encore signée et c'est une Europe toujours en attente de l'officialisation du dépôt des armes qui se retrouve au centre des lignes introductives de l'ouvrage : au-delà du témoignage à charge à l'encontre de la France (responsable devant le juge européen), les buts de guerre sont ici justifiés par un parallèle historique faisant référence aux bouleversements nationalitaires et territoriaux vécus par les États du continent depuis les années 1850 (les changements introduits par la guerre de 1870 sont donc simplement, à ce titre, de nouvelles évolutions auxquelles l'Europe saura s'habituer¹). La « civilisation européenne » est également ce qui inquiète la publication à l'accent théologique sortie des ateliers de la typographie Vanderauwera dans la première moitié de l'année 1871 : les « malheurs » observés depuis juillet 1870 sont là ceux de l'Europe entière et le message religieux doit aider à apporter la tranquillité à toutes les nations, pas seulement à l'Allemagne unifiée et à la France vaincue². Chez le géographe Auguste Meulemans, la guerre franco-allemande est au même moment celle qui témoigne de la légitimité et du crédit de la démarche européenne et internationale destinée à adoucir les conséquences humaines et matérielles des conflits³, et le contenu des premiers bilans établis par les différentes associations charitables du royaume de Belgique n'ont qu'à rappeler « l'universalité » de leur idéal pour s'inscrire dans une même considération transnationale⁴. À Bruxelles toujours, la marche vers la consécration du triomphe allemand inspire le pamphlet *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*, pamphlet dont l'auteur, s'il nous est inconnu, voit dans l'écrasement français le signe d'une « révolution » du

¹ O.F. Leconte, *La guerre franco-allemande de 1870-1871*, *op.cit.*, p.8-9.

² *Testament contemporain conciliant tous les partis, toutes les opinions, toutes les religions, toutes les conditions...*, *op.cit.*, p.28-31.

³ Auguste Meulemans, *Les ambulances en Belgique et notamment à Bruxelles*, *op.cit.*, p.21-22.

⁴ Le comité de Bruxelles de la Société internationale de secours pour les prisonniers de guerre rappelle ainsi, dans son rapport du printemps de l'année 1871, combien l'appui de comités étrangers a été déterminant dans le succès de son œuvre de collecte et d'acheminement des dons pour les prisonniers de guerre. Cf. *Société internationale de secours pour les prisonniers de guerre, Compte-rendu des opérations du Comité de Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie de J. Sannes, 1871, 71p.

« système politique de l'Europe » : « Les rapports se déplacent, les influences se renversent, tous les États voient se modifier jusqu'à un certain point les conditions de leur existence », lance dès l'introduction le commentateur qui s'inquiète à la fois de la réputation internationale des neutres et des conséquences de l'annexion programmée de l'Alsace et de la Lorraine messine pour l'avenir du continent¹. Parue simultanément, en 1872, à Bruxelles et Anvers (mais préparée l'année d'avant), la très esthétique *Histoire de la guerre de 1870-1871* manifeste une attention similaire pour l'Europe dans son ensemble : pour les rédacteurs de l'introduction à cette « relation illustrée de la campagne franco-allemande », l'affrontement entre la France et la Prusse est « historique » et le premier souvenir qu'il inspire, immédiatement après les combats, est celui d'un continent et « d'un Univers » à la fois « anxieux et attentifs² ». Évidemment, la production de juristes belges – principalement à Gand et Bruxelles – s'inscrit directement et bien volontiers dans cette compréhension tout à fait internationale de la guerre. Les batailles terminées, le docteur en droit Siegfried Weiss sort aux éditions Vanderauwera un traité politico-juridique au titre évocateur : *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre*. Imaginé comme un code historico-théorique de la réputation du neutre en Europe, l'ouvrage est une réponse directe à une autre production majeure de la Belgique contemporaine du règlement du conflit franco-allemand : *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international* de Gustave Rolin-Jaequemyns³. Si tant de pays doivent se sentir concernés par les enseignements de la guerre de 1870 chez Weiss ou Rolin-Jaequemyns, c'est aussi, bien sûr, l'avis que facilite et véhicule l'internationalisme revendiqué de l'œuvre charitable encore particulièrement active, en Suisse, aux lendemains immédiats de la signature des préliminaires de paix. Confessions du général Henri Dufour, des docteurs Frédéric Ferrière et

¹ *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de 1870*, Bruxelles, Chez les principaux libraires, 1870, p.5-6 et 27-28.

² *Histoire de la guerre de 1870-1871 : relation illustrée de la campagne franco-allemande*, op.cit., 312p.

³ Weiss s'en prend à ce qu'il qualifie de « fausses doctrines » berlinoises dominantes, et explique que « la science, la morale, la justice et l'humanité se sont abruties depuis vingt ans par le système des gouvernements allemands et des savants qui s'y sont accrochés » : parmi ces savants, il pointe Bluntschli, Franz von Holtzendorff (1829-1889) et son compatriote Rolin-Jaequemyns lui-même. Cf. Siegfried Weiss, *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique...*, op.cit., p.30-31.

August Socin, du juriste Hermann Christ-Socin (1833-1933) ou, bien sûr, du philanthrope Gustave Moynier¹ se mêlent, entre Bâle et Genève et depuis Saint-Gall jusqu'à Sion, aux innombrables rapports et bilans de comités dont la prétention (en matière d'aide aux victimes civiles et militaires du conflit, de soutien aux prisonniers de guerre ou même aux agriculteurs frontaliers) se veut, par définition, européenne². On remarque par ailleurs, dans les librairies helvétiques, un phénomène similaire à celui qu'engendre l'intérêt pour l'Europe dans les royaumes du Danemark et de Belgique : les rayons suisses voient en effet s'installer des ouvrages à vocation historique ainsi que des manifestes à résonance universelle, le tout bien aidé il est vrai par la rubrique « annonces » des principaux journaux de la Confédération. Le Vaudois Auguste Pellaux publie par exemple chez Grandchamp, dès les premières semaines suivant la signature de la paix, le récit de ses *Souvenirs* de caporal garibaldien ; plus que le message politique lié au volontariat militaire, l'idée qui frappe ici est celle d'un combat perçu comme « universel » et assurément « européen », clin d'œil évident au mariage rhétorique entre la guerre franco-allemande et le sort des États du continent³. Un mariage embrassé au même moment, aux éditions Sandoz de Neuchâtel, par l'imprimeur Georges Guillaume, ardent républicain ayant combattu autour de Paris entre septembre et novembre 1870 : c'est bien en tant qu'Européen sensible aux épreuves d'un Paris perçu dans son rôle de porte-parole d'une république universelle que le Neuchâtelois dit s'être décidé à « reprendre la carabine⁴ ». Le *Journal* de Schuler, ce Suisse témoin du siège de Paris, profite du même courant pour sortir des presses de Bienne et gagner à son tour, au printemps, les étalages des revendeurs : le « principe » (en l'occurrence

¹ Qui a, entre autres occupations, collaboré à la rédaction du traité théorique du Belge Rolin-Jaequemyns en décembre 1870.

² Gustave Moynier se souvient par exemple, à l'occasion des dix ans de l'œuvre de la Croix-Rouge, combien l'internationalité du « sentiment d'humanité » devait être au centre des actions entreprises en Europe durant la guerre franco-allemande. Il consacre à ce titre un chapitre particulier aux « neutres » et rappelle « l'union » des pays non-belligérants autour « d'un même sentiment de charité ». La principale manifestation de cette « coalition » n'est autre que l'Agence internationale de Bâle fondée par le Comité international de l'Association de secours aux militaires blessés dans le but de faciliter les travaux de correspondance et de renseignement entre les comités nationaux. Cf. Gustave Moynier, « Les dix premières années de la Croix-Rouge », *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, t.5, n°10, 1873, p.451-459.

³ Auguste Pellaux, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi 1870-1871*, *op.cit.*, 122p.

⁴ Georges Guillaume, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le siège de Paris par un volontaire suisse (septembre-novembre 1870)*, *op.cit.*, p.42-44.

républicain) est, chez lui également, le centre d'un récit qui contribue à son échelle au façonnement d'une lecture internationale des mois de conflit tout juste passés¹. Évidemment, des publications telles que le *Noël et Guerre ou Paix en Dieu* de Félix Bungener (1814-1874) ou *La Prusse, la République et les conséquences de la guerre* de William Reymond s'étaient déjà chargées, dans les ultimes épisodes de la marche négociée vers la paix, d'euphémiser les implications du grand défi franco-allemand : la première par une appréciation théologique du conflit proposant – jusque dans son titre – « quelques pages pour tous² », la seconde par un discours mêlant aspects culturels, scientifiques et politiques dans le but de souligner, justement, la complicité de l'Europe entière dans les accords de Versailles et de Francfort³. Dévoilées sous forme de recueil, chez l'éditeur Richard, une fois les combats terminés, les *notes au jour le jour* du journaliste de Genève Marc Debrit entrent elles aussi dans la mouvance littéraire de l'instant, son auteur ne manquant pas de mettre en avant « toutes les émotions » par lesquelles le monde « venait de passer » dans la production, patiente, de ce précis chronologique d'histoire immédiate⁴. L'austère *Der Krieg um die Rheingrenze 1870* du colonel fédéral helvétique Wilhelm Rüstow – dont le deuxième volume paraît à la fin de l'hiver 1870-1871 – n'échappe pas lui-même, malgré son réflexe militaire, à la promesse, adressée aux lecteurs potentiels de ce produit des éditions zurichoises Schulthess, d'un focus « politique » à résonance européenne⁵. Finalement, même des titres proposés par des auteurs français mais publiés par des maisons suisses (par suite des circonstances particulières de la guerre) peuvent certainement concourir au dynamisme de cette tendance littéraire : lorsque le professeur de Strasbourg Antoine Campaux partage par exemple ses humeurs dans son *Rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*⁶

¹ P. Schuler, *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, *op.cit.*, 437p.

² Félix Bungener, *Noël et Guerre ou Paix en Dieu : Quelques pages pour tous*, Lausanne, Georges Bridel Éditeur, 1870, 40p.

³ Reymond accuse notamment la Prusse d'avoir piétiné « les volontés des peuples » en annexant l'Alsace et la Lorraine et de « revendiquer », par de multiples annexions, « une science culturelle, littéraire et humaniste qu'elle n'a pas » mais qu'elle doit uniquement aux « foyers de connaissance » conquis depuis 1864 (il cite la Sarre, l'Alsace ou la Bavière). Cf. William Reymond, *La Prusse, la République (...)*, *op.cit.*, p.24.

⁴ Marc Debrit, *La guerre de 1870, notes au jour le jour par un neutre*, *op.cit.*, p.V-VII.

⁵ Wilhelm Rüstow, *Der Krieg um die Rheingrenze 1870 : politisch und militärisch dargestellt*, 2 vol., Zurich, F. Schulthess, 1870-1871, 167 et 176p.

⁶ Antoine Campaux, *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, *op.cit.*, 17p.

et sa *Visite au général Uhrich*¹, c'est à la France mais aussi à l'Europe que s'adressent ses hommages appuyés à une puissance non-belligérante venue au secours de milliers d'infortunés.

Véritable ciment liant les dizaines de publications apparaissant au printemps de l'année 1871, l'Europe est donc un élément essentiel de la première appréciation du règlement de la guerre de 1870. Le simple fait de la mentionner et de souligner l'internationalité des questionnements soulevés par les huit mois de conflit franco-allemand tend bien sûr à trahir, chez les Européens interrogés, un sentiment évident de perplexité. Diversifié et plus ou moins argumenté, ce sentiment est toutefois suffisamment répandu pour former un aspect remarquable des grandes dynamiques d'opinions accompagnant la fin des combats. Au-delà des expériences – multiples – de chacune des sociétés ou de chacun des individus sondés par nos recherches, les ponts jetés entre les semaines de guerre et le sort du continent européen dans son ensemble mettent tout le monde d'accord. Ainsi, avant même de se concentrer sur la réception strictement nationale de la guerre, Suisses, Danois et Belges témoignent dès janvier-février 1871 d'un caractère tout à fait déterminant de *l'Année terrible* : la guerre de 1870 est bien une guerre européenne et la théorie de l'isolement des belligérants, encore relativement répandue dans la production scientifique spécialisée, ne résiste absolument pas à l'examen pratique des premiers mois de l'année 1871. Lorsque le journal intime du premier ministre britannique William Ewart Gladstone met la « civilisation moderne » en face de ses responsabilités vis-à-vis des résultats du triomphe allemand², il ne se démarque donc guère d'une tendance finalement consensuelle et rejoint, par exemple, les confessions de personnages et d'acteurs aussi divers que les Danois Andersen, Elmquist, Rimestad, Manicus ou Wolff, que les Belges Joseph de Hemptinne, Auguste Meulemans, Gustave Rolin-Jaequemyns ou Siegfried Weiss ou que les Suisses Moynier, Socin, Debrit ou même Rüstow. Tous ont en effet, dans les bilans un

¹ Antoine Campaux, *Une visite au général Uhrich*, Bâle-Genève, H. Georg Libraire-éditeur, 1871, 48p.

² Ici cité par Pauline Piettre, à propos de l'annexion programmée de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine en septembre 1870. Cf. Pauline Piettre, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *art.cit.* p.64.

brin prématurés qu'ils établissent immédiatement après la bataille, une considération tout à fait spécifique pour cette même « humanité » ainsi identifiée comme une actrice de l'affrontement franco-allemand.

III. 3. 4. L'Europe et le règlement de la guerre, la partialité permise ?

Du sondage de carnets, de correspondances, de récits et d'autres articles européens du printemps de l'année 1871 s'impose donc un constat pour le moins contrasté. Historique, le fait d'apprendre l'arrêt des combats est très naturellement salué par les observateurs dont nous avons interrogé le témoignage : la signature d'un armistice (26 janvier), des préliminaires de paix (26 février) puis d'un traité définitif (10 mai) met fin, en pratique, à huit mois d'inquiétudes et d'interrogations. Certes, la France a été vaincue, certainement humiliée et finalement amputée, comme d'autres pays avant elle dans la décennie précédente, d'une partie de son territoire. Certes, l'effort de guerre de la Prusse a été spectaculaire et l'ampleur inégalée de son triomphe, au début de l'année 1871, inaugure une nouvelle ère symbolisée par la formation d'un empire dont le potentiel politique et militaire ne peut que susciter l'appréhension des commentateurs. Mais le retour d'un état pacifique, en Europe, prend souvent spontanément le pas, au départ, sur les autres considérations. Cet état pacifique est en effet à l'origine d'un sentiment de soulagement, parfois de joie, souvent de satisfaction opportune ; la non-belligérance inhérente à la neutralité a fonctionné. De fait, au sein de sociétés n'ayant pas eu à prendre les armes, à transformer leurs logis en hôpitaux de fortune ou à voir leurs champs dévastés par le fracas des charges de soldats, on peut, peut-être sans regret, profiter des beaux jours effectivement offerts par le printemps post-conflit. C'est dans cet état d'esprit et suivant ce constat que l'on remarque la haute société danoise s'adonner à ses occupations estivales tout à fait habituelles entre avril et juin 1871. C'est en réponse au retour de la paix que des étudiants de Copenhague ou d'Aarhus peuvent organiser leur fête annuelle sans penser cette fois au danger direct d'une contagion de l'affrontement. C'est toujours pour cette raison que les journaux peuvent, principalement à partir du mois de mars 1871, multiplier les articles au ton moins alarmé et parfois consacrés, justement, au compte rendu d'activités représentatives des beaux jours et de ce besoin qu'éprouvent certaines personnes à profiter de cette nouvelle situation ; l'article du *Dagbladet* relatant « les excursions à l'occasion de la Pentecôte » de Copenhagois avides de gagner forêts et autres lieux de villégiatures « par tous les

moyens de transport possibles » en est par exemple, nous l'avons dit, une parfaite démonstration¹. Le fait que des responsables politiques danois, belges et suisses se joignent à l'expression de ce soulagement donne par ailleurs une signification particulière au résultat de notre enquête². Par voie de presse, de récits et documents privés ou de confessions plus officielles (rapports de diplomates, correspondances ministérielles, notes gouvernementales), un consensus se dégage en réalité dans la compréhension, encore en travaux, du principe de neutralité : ce principe n'est pas transgressé lorsque les sociétés et les institutions neutres manifestent leur joie devant le dépôt des armes par les parties belligérantes. En fait, on ne craint pas – même dans un Danemark dont la francophilie avait un temps fortement assombri les relations avec le puissant voisin prussien, dans une Confédération helvétique dont la multi-nationalité peut poser problème au regard du crédit de Bismarck et de sa conception des nationalités³ ou dans une Belgique qui n'avait pas échappé non plus aux critiques des autorités allemandes dans son expérience de la guerre – de froisser le sentiment du vainqueur (ni du vaincu) en célébrant le retour de la paix. Célébrer l'avènement d'un nouvel état pacifique, voilà donc un sentiment qui, naturellement et spontanément, n'entre pas dans les émotions potentiellement « critiquables » ou du moins associables à la grande réflexion (alimentée notamment par des juristes comme les Belges Weiss et Rolin-Jaequemyns) consacrée aux droits et aux devoirs du neutre. Lorsque les sociétés du continent européen entament l'année 1871 (et, résolument, une nouvelle décennie) après huit mois de conflit entre les deux principales puissances de ce même continent, elles ont en tout cas acquis cette certitude et nul ne semble déplorer – pas même, nous l'avons vu, la plupart des étrangers volontaires au sein des armées françaises – le fait que la guerre soit arrivée à son terme.

¹ *Dagbladet*, 30 mai 1871.

² Nous citons en amont, par exemple, les témoignages printaniers du roi Christian IX et du comte de Frijs, personnalités évidemment centrales dans le Danemark de la guerre de 1870 dont le soulagement vis-à-vis de la fin du conflit transparaît dans les correspondances qu'ils échangent avec leurs collaborateurs ou leurs proches à partir de mars 1871.

³ Henri-Frédéric Amiel lui-même avait exposé, à ce titre, une partie de ses craintes dès le 7 septembre 1870. Ce jour-là, son journal intime posait en effet la question de « la frontière des langues » à l'aune du triomphe prussien annoncé par la nouvelle de Sedan. « La Suisse n'entend nullement entrer dans les trois groupes, Italie, France, Allemagne », écrivait notamment le philosophe alors visiblement peu rassuré. Cf. Henri-Frédéric Amiel, *Journal intime*, t. VIII (mai 1870-février 1871), *op.cit.*, p.231-232.

D'un autre côté pourtant, le succès tout à fait matériel de la non-belligérance (soit le fait d'avoir effectivement profité de la déclaration de neutralité pour épargner à son territoire national les affres d'une guerre) présente, nous l'avons remarqué, d'évidents signes de nuance. Mis à jour ici, le premier est évident et suffisamment consensuel, là encore, pour attirer l'attention de l'observateur des dynamiques d'opinions au moment du règlement de la guerre : il s'agit d'un sentiment d'amertume inhérent, en réalité, au soulagement repéré au printemps de l'année 1871. Spontanément, ce sentiment d'amertume se décline rapidement (par voie de presse ou de publications mais également dans une partie des sources privées consultées) sous deux formes souvent liées : l'expression d'une stupeur d'abord, d'un mouvement de recul devant l'ampleur du triomphe allemand (et, par opposition, de l'échec français) et une impression de perplexité ou d'inquiétude, ensuite, devant la signification associée, toujours spontanément, à ce résultat politique et militaire. Dans ces premières écritures, c'est l'Europe qui semble se faire une place assez naturelle au rang de préoccupation prioritaire : avant de se pencher sur leurs propres intérêts (ce qu'ils ne manquent pas de faire), les témoins européens apprécient la grande nouvelle de février et de mai 1871 de manière assez collective et, pour ainsi dire, générale. Qu'advient-il de l'équilibre diplomatique du continent, de cette « balance » qu'invoquent régulièrement les sources journalistiques et consulaires ? Que pourrait bien engendrer le grand bouleversement né du choc franco-allemand en matière de distribution des territoires, d'alliances, de domination politique et militaire en Europe ? En juillet 1870, l'affaire espagnole¹, la marche danoise vers la neutralité² comme les craintes belges pour la reconnaissance de l'intégrité du royaume par les belligérants³ avaient prouvé, si besoin était encore, que les États de moindre importance n'avaient d'autre choix que de percevoir la vie politique européenne comme un schéma, complexe et déséquilibré, de rapports de dépendance et de négociations entre « petites »

¹ La candidature au trône d'Espagne du prince Léopold avait évidemment prouvé, par un jeu d'influences contraires, le poids des intérêts français et prussiens dans les choix institutionnels espagnols. C'est bien la menace de Paris qui, au final, avait forcé le prince à retirer sa candidature.

² Voir les titres I.3.2. et I.3.3. de notre étude.

³ Voir le titre I.3.1. de notre étude.

chancelleries et grandes puissances. Le poids de l'Angleterre, de la Russie, de la France, de la Prusse et, dans une moindre mesure, de l'Italie et de l'Autriche conditionne en quelque sorte une partie des objectifs des autres États (Espagne, Portugal, Pays-Bas, Royaume de Suède-Norvège mais aussi, donc, Belgique, Danemark et Suisse) : or, les observateurs dont nous avons questionnés les impressions témoignent d'une parfaite connaissance de cet état de fait au printemps de l'année 1871 et s'interrogent de fait sur son devenir à l'aune de la domination de l'Allemagne unifiée (et légitimée par une succession de fulgurances militaires) sur le continent. Mise en lumière précédemment, la multiplication de productions littéraires suisses, belges ou danoises consacrant tout ou partie de leur propos à l'Europe, dans les lendemains immédiats de la guerre, n'est qu'une représentation de cette réalité.

Bien sûr, le fait de trouver des dizaines d'ouvrages consacrés à la guerre franco-allemande sur les comptoirs des revendeurs de Genève, Zurich, Bruxelles, Liège, Horsens ou Copenhague témoigne également, au printemps de l'année 1871, d'un intérêt non négligeable du lectorat local pour le conflit. S'ils évoquent l'avenir de l'Europe et des relations internationales, les pamphlétaires, historiens, philosophes et journalistes qui profitent des beaux jours pour publier leur production ne s'adresse pas moins prioritairement à une audience nationale ou régionale ; les impressions d'un August Isaac Wolff, dans son *Preussens og Frankrigs Forberedelse til Krigen 1870-1871 og dennes begyndelse*, ou celles d'un Conrad Sarauw qui voudrait proposer, dès 1871, *en populær militær beskrivelse* (une description militaire populaire) de la guerre tout juste achevée, se répandent par exemple, avant tout, *via* les éditions Lose et Wagner de Copenhague, auprès d'un lectorat danois (voire copenhagois). Celles de Rüstow ou du général-commandant en chef Hans Herzog (tout juste démobilisé et encore marqué par l'expérience des Verrières) s'imposent concrètement, en Suisse, comme des contributions surtout militaires dont le message politique (en faveur, surtout, de l'amélioration du matériel et de l'organisation de l'armée fédérale) est principalement destiné aux observateurs et décideurs helvétiques¹. Et

¹ Herzog profite de la fin de son rapport pour développer l'idée que les « amères expériences que les Français viennent de faire » doivent inspirer une série d'améliorations dans l'organisation

lorsque William Reymond et Ernest Stroehlin se querellent publiquement, à coups de plume, lors du règlement de la guerre, on doit y voir également les préoccupations naturelles de penseurs influencés par les débats suscités, à l'échelle genevoise et dans la Suisse multinationale, par la victoire diplomatique d'une conception de la nation pour le moins concurrente de l'idéal helvétique¹. En partie expliqué, bien sûr, par la grande publicité des faits de guerre et par les échos évidents d'un affrontement d'une telle importance technique et politique, l'intérêt du public national pour les publications proposant un commentaire ou une appréciation du conflit franco-allemand au printemps de l'année 1871 n'en trouve de fait pas moins son origine dans une lecture locale et pour ainsi dire opportuniste des batailles, de leurs conséquences ou des motivations de leurs principaux protagonistes. L'édition des renseignements critiques de Wolff, de Sarauw, d'Herzog, de Stroehlin ou de Reymond est en somme possible car le message de ces auteurs (géostratégique, politique, philosophique, historique) s'inscrit dans un contexte national propice à la découverte et à la discussion, justement, de visions spécifiquement helvétiques, danoises ou belges de la guerre. Si la neutralité est, nous l'avons dit, un succès dans ce qu'elle implique de non-belligérance, c'est donc aussi parce que cette non-belligérance développe un cadre national ou fédéral d'expression et de réception *a priori* libres. Écrivains, journalistes, politiques et autres commentateurs neutres ont la possibilité de proposer leur propre lecture car la neutralité – qu'elle soit circonstancielle ou permanente – leur offre pour le temps du conflit une protection physique, un dôme normatif certes incomplet et perfectible mais suffisamment solide pour garantir une autonomie d'appréciation. Et c'est bien dans cette construction dialectique, théorique et pratique des droits et des devoirs du neutre, dans cette sorte de norme admise de l'expérience de la non-belligérance, que les dynamiques proprement nationales se font jour relativement à la réception des grands défis soulevés par le choc opposant les deux armées les plus redoutées et

militaire helvétique. Il préconise notamment la poursuite d'une politique menant à une organisation « permanente » de l'armée, en renforçant notamment les « moyens d'instruction » pour les officiers d'état-major ou en remplaçant les inspecteurs de l'infanterie par « des divisionnaires permanents » qui œuvreraient dans le sens d'un « rapprochement entre états-majors et troupes ». Cf. Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.995.

¹ Voir, surtout, le titre 1.2.4. de notre étude.

les plus réputées du continent européen. Dans le Danemark de 1870-1871 où vit et gouverne, au moins en partie, la génération de l'année 1864 et de la traumatisante débâcle de Dybbøl, cette liberté d'appréciation pose ou relaie presque naturellement la question du Schleswig, véritable affaire nationale conditionnant tant de caractères du vécu de l'explosion rhénane. En Belgique, elle peut interroger l'avenir de l'institution neutre et tâcher de mesurer les échos attendus du triomphe allemand sur l'équilibre territorial et politique si cher à Bruxelles et à son protecteur le plus évident, Londres. En Suisse et à l'instar des problématiques discutées par Henri-Frédéric Amiel, William Reymond ou Ernest Stroehlin, le résultat (anticipé, puis confirmé) de la guerre interpelle dans ce qu'il signifie pour la compréhension générale des idées de nation et de nationalité, comme si les événements de Zurich, entre le 9 et le 11 mars 1871, avaient une résonance peut-être plus profonde que le simple malentendu d'abord invoqué par la presse¹. L'appréhension des trajectoires nationales observables dans chacune des sociétés spécifiquement interrogées par notre recherche doit en tout cas permettre d'ajouter de nouveaux indices, peut-être plus politiques, opportunistes et critiques, à la définition pratique et théorique du principe de neutralité dans cette Europe de *l'Année terrible*.

¹ Nous faisons ici référence à la tournure violente de la réunion de célébration convoquée par le « comité » allemand de Zurich à la Tonhalle, le 9 mars 1871. Ce soir là (mais aussi le lendemain et le surlendemain), des Allemands et des Suisses germanophiles s'opposent physiquement à plusieurs dizaines d'officiers Français internés ainsi qu'à des locaux partisans de la République française. Voir le titre III.5.2. de notre étude.

III. 4. Le Danemark et les Danois à l'heure du bilan de la guerre franco-allemande

Jamais la mort n'avait-elle fauché tant de personnes. J'ai été détroussé cette année de mon courage, de mon espoir, de ma peur.¹

La France, la plus grande puissance d'Europe, est entrée dans le cercle des malheureux : le peuple français se tient désormais en rang aux côtés du peuple finnois, du peuple polonais et du peuple danois. (...) La France aura besoin de beaucoup de temps pour son processus de régénération. Avant le temps de la libération, l'Europe devra, et peut-être surtout nous autres Danois, se préparer au pire.²

Une autre question est de savoir si un éventuel empire allemand, avec pour ambition de devenir la plus grande puissance d'Europe, sera une garantie pour un avenir pacifique, comme l'entendent les Allemands. Les autres nations se font du souci à cet égard. Elles voient au contraire la facilité avec laquelle, depuis 1863, tous les traités sont devenus superficiels et ont été piétinés quand se tenait devant eux une grande puissance ; un malheureux présage pour le droit des peuples en Europe.³

Il me semble qu'il sera encore plus impossible, pour le roi de Prusse et le bon Bismarck, de faire quelque chose ; il sera plutôt question de s'assurer que leur piété puisse contenir l'ambition allemande de pousser jusqu'à Skagen.⁴

La similitude apparente des préoccupations induites par ces quatre témoignages (dont certains ont, il est vrai, déjà été cités) est certainement évidente : il est ici question de subjectivité, d'implication *a priori* personnelle dans les épreuves de la France, de crainte ou d'angoisse vis-à-vis de la tournure

¹ Wilhelm Dinesen, *Agenda*, Katholm, 31 décembre 1871.

² « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, le Havre, 10 mars 1871, *Fædrelandet*, 18 mars 1871.

³ *Berlingske Tidende*, 6 janvier 1871.

⁴ Lettre du comte de Frijs, ancien président du Conseil, à Peter Vedel, directeur du ministère danois des Affaires étrangères, Boller, 20 août 1870, *DNS* (vol.2), n°896, p.681.

des événements militaires et de réflexion nationalitaire visiblement justifiée par le règlement du différend franco-allemand. Un consensus dialectique d'autant plus intrigant, dans la démarche critique de l'historien, que ces quatre témoignages ne sont guère exprimés au même instant et que les situations géographique, sociale et professionnelle de leurs auteurs diffèrent également. Œuvres de deux Danois volontaires dans l'armée française en 1870-1871 qui ne se sont guère connus dans leur aventure étrangère, les deux premières citations sont respectivement datées du 31 décembre 1871 et du 10 mars 1871 ; un franc-tireur stationné au Havre quelques jours seulement après la signature des préliminaires de paix devance donc de neuf mois le vétéran de la guerre des Duchés Wilhelm Dinesen qui, lui, s'exprime à la toute fin de l'année 1871 depuis son domaine familial de Katholm, dans le Jutland. Publiée dans le *Berlingske Tidende* du 6 janvier 1871, la troisième impression – certainement celle de Theodor Emil Manicus, alors principal rédacteur de la chronique diplomatique de la feuille – s'inscrit dans une série d'articles rétrospectifs proposés, au début de la nouvelle année et sur fond d'unification allemande, par le journal de Copenhague¹. La dernière confession n'est autre que celle de Christian Emil Frijs, responsable politique et figure inévitable, tant par son influence et que par ses responsabilités, du Danemark des années 1860 ; ici, l'ancien président du Conseil explique ses propres craintes (danoises) à son ancien collègue et ami, le directeur du ministère des Affaires étrangères Peter Vedel, le 20 août 1870. Été 1870, janvier, mars et décembre 1871, quatre temps de *l'Année terrible* donc, quatre moments durant lesquels l'actualité politique, les nouvelles militaires ou la réalité diplomatique sont évidemment différentes. Quatre temps qui voient pourtant s'exprimer – depuis des localités diverses et de la part de personnes qui n'exercent pas les mêmes fonctions – un sentiment apparemment consensuel : le Danemark joue une partie de sa fortune dans l'embrasement rhénan, et les Danois peuvent (ou doivent) se sentir concernés par le fruit de cet embrasement. « L'espoir » que mentionne Wilhelm Dinesen n'est-il pas, de fait, celui d'obtenir quelque chose de l'affrontement franco-allemand, en considérant cette déflagration comme l'enfant d'une décennie englobant, dans un même discours

¹ Intitulée « Tiblageblik paa 1870 » (rétrospective de l'année 1870), la rubrique paraît à sept reprises en première page du journal, entre le 3 et le 9 janvier 1871.

nationalitaire, la forteresse de Dybbøl en 1864 et les bords du Rhin en 1870-1871 ? La « peur » que confesse ensuite le soldat volontaire n'est-elle pas celle de l'engagement perdu, vain, aux côtés de troupes françaises désorganisées et acculées ? Et cette peur ne renvoie-t-elle pas plus généralement, lorsqu'il l'exprime en décembre 1871, à l'idée que le sort de son royaume du Danemark se soit au moins partiellement joué dans la confrontation entre une France « amie » de la cause nationale danoise¹ et une Prusse d'abord comprise, depuis Copenhague, comme le bourreau de 1864 ayant précipité la perte du Schleswig-Holstein ? Les craintes qu'admet la rédaction du *Berlingske* début janvier 1871 vont en tout cas dans ce sens : les « traités piétinés » par la Prusse depuis 1863, soit depuis le glissement des relations germano-danoises, doivent semble-t-il aussi expliquer le « souci » de chacun face à la nouvelle démonstration militaire de Berlin dans cette campagne de 1870. Et lorsque le comte de Frijs va jusqu'à s'inquiéter de l'intégrité du territoire danois « jusqu'à Skagen », c'est-à-dire jusqu'à l'extrême nord du Jutland, on ne peut qu'y voir l'implication personnelle et bien nationale d'un observateur très directement engagé et faisant référence, même implicitement, à la persistance d'un différend d'ordre géographique entre Copenhague et son voisin allemand. Ce différend, c'est donc la question du Schleswig, question latente, plus ou moins débattue et discutée mais qui, depuis la fin de l'année 1864, fait partie intégrante de l'identité danoise. C'est elle qui, nous l'avons remarqué, conditionne en grande partie les choix du cabinet Holstein-Holsteinborg en juillet-août 1870. C'est elle, aussi, qui façonne et structure dans des proportions tout à fait remarquables la réception nationale de la guerre franco-allemande au sein du royaume, particulièrement lorsque son dénouement paraît scellé.

¹ Rappelons qu'à l'occasion du règlement de la guerre austro-prussienne en 1866, une (timide) médiation française avait en effet permis d'insérer au traité de Prague (23 août 1866) un cinquième article mentionnant les districts nord du Schleswig (où vivait alors une population majoritairement danoise) et la possibilité d'une rétrocession de ces districts en faveur du Danemark sur la base d'un plébiscite dont les modalités restaient à définir.

III. 4. 1. 1870-1871 : la guerre finale d'une décennie

À l'heure des premiers bilans de la guerre franco-allemande, deux questions se posent aux Danois de l'année 1871 dans leur propre représentation du conflit tout juste achevé : la prudence du gouvernement danois qui a proclamé et maintenu la neutralité (non-belligérante, donc) du royaume a-t-elle effectivement été salutaire ou la défaite de cette France *a priori* « amie » de la cause du Danemark (et donc du Schleswig danois) supplante-t-elle au contraire, en raison des conséquences que lui prête la problématique nationalitaire danoise, ce grand sentiment de soulagement ou de satisfaction dont nous dressions déjà une partie du portrait ? À en croire l'historiographie référence de la période et, surtout, de la réception de la paix de 1871 par les cercles politiques, journalistiques et militaires du royaume, la première hypothèse semble indiscutablement tenir la corde. Grands contributeurs de la connaissance documentée et critique de la question du Schleswig dans le second XIX^e siècle, les historiens Aage Friis et Povl Bagge se sont longtemps accordés, dans l'entre-deux-guerres et dans les années suivant la seconde guerre mondiale, pour saluer la modération toute légitime du cabinet de Copenhague durant la guerre de huit mois entre les deux rives du Rhin ; chez eux, la mémoire historique de la guerre de 1870 est d'abord celle d'un désastre évité pour un Danemark largement affaibli par l'impact politique et territorial du drame de 1864. En 1938, Povl Bagge choisissait de lier très explicitement l'année 1864 aux conséquences (immédiates et durables) de la bataille de Sedan du 1^{er} septembre 1870 :

Avec la chute du Second Empire et la défaite de la France disparut l'espoir d'une aide française pour un règlement de la question du Schleswig du Nord ; et dans les années suivantes, les considérations de la politique étrangère danoise à l'égard de la France ne jouèrent qu'un rôle mineur. On avait compris à Paris que le gouvernement danois avait agi comme il devait le faire durant la guerre, et les relations entre les deux pays continuèrent à être amicales.¹

¹ Povl Bagge, « Frankrig og Slesvig (1864-1871) », dans Franz von Jessen, *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), *op.cit.*, p.165-166.

Son collègue Aage Friis l'avait quant à lui précédé dans cette approche, puisque son décisif *Danmark ved Krigsbrudet* insistait déjà, en 1923, sur les deux principaux protagonistes des négociations franco-danoises du début du mois d'août 1870 et sur l'intelligence politique de leur réserve vis-à-vis de l'élément français (et francophile) ; Peter Vedel, alors directeur des Affaires politiques du ministère danois des Affaires extérieures et son ami le comte de Frijs, négociateur extraordinaire à l'été 1870, étaient au centre du satisfecit de l'historien :

Ce fut une chance que se soit exprimée, dans cette grande crise durant laquelle nos erreurs auraient aisément pu nous apporter de grandes difficultés, voire provoquer la disparition de l'État ou du moins un demi-siècle de délicates conditions de vie pour notre peuple, l'influence décisive de deux hommes. Ainsi le Danemark est-il sorti de cette crise avec bonheur.¹

En 2013, ce « bonheur » était encore relayé et partagé dans une enquête biographique consacrée au soldat volontaire Wilhelm Dinesen : l'auteur de cette enquête, Tom Buk-Swienty, y remarquait la légitimité de la modération de Copenhague à l'été 1870, une entrée en guerre du Danemark aux côtés d'une France malheureuse portant, selon son regard, un véritable risque pour l'intégrité « du pays tout entier² ». Plus encore, bien sûr, que le commentaire au conditionnel des conséquences prêtées par ces chercheurs à une possible alliance entre le Danemark et la France pour la durée du conflit, les appréciations de l'historiographie danoise semblent naturellement insister sur l'idée d'une continuité politique entre l'année 1864 et les grands bouleversements de *l'Année terrible* ; c'est un Danemark blessé, frustré et pas vraiment en mesure d'imposer ses choix en raison du résultat de la guerre des Duchés qui avance prudemment dans les huit mois de conflit entre la France et cette Allemagne sur la voie de

¹ Aage Friis, *Danmark ved Krigsbrudet (Juli-August 1870)*, *op.cit.*, p.202. L'historien répète cette idée de réserve bénéfique dans une contribution plus tardive relative aux efforts des gouvernements danois successifs en faveur de la rétrocession du Schleswig après 1864, contribution dont les chapitres dédiés à la gestion de la crise de 1870 par le cabinet de Copenhague reprennent le propos général de l'ouvrage de 1923 en y ajoutant quelques nouveaux indices. Cf. Aage Friis, *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*, vol.3 (1870-1877), *op.cit.*, p.217-235.

² Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, *op.cit.*, p.240

l'unification. Ce sont donc les conséquences de la défaite de 1864 (et surtout la perte du duché du Schleswig, où vivent encore de nombreux Danois) qui conditionneraient très directement la réception de l'impact de 1871. Aage Friis présente d'ailleurs un parfait résumé de cette conclusion lorsqu'il explique, dans le produit de recherches publié en 1948, combien la guerre franco-allemande a pu représenter un « tournant » dans la politique extérieure danoise, cette dernière ayant déplacé le centre de gravité du règlement de la question du Schleswig depuis les intérêts « possibles » du continent dans son ensemble (dans un souci d'équilibre, notamment entre les visions concurrentes des deux grandes puissances que sont la France et la Prusse avant l'été 1870) vers des intérêts *a priori* « strictement » germano-danois (l'Allemagne s'étant imposée, à l'occasion de la guerre, comme la seule interlocutrice décidément interrogeable à propos de l'avenir du Schleswig¹).

En questionnant méthodiquement le corpus mobilisé dans le cadre de notre enquête, il ne fait aucun doute, en tout cas, que des ponts sont effectivement jetés par les Danois contemporains du dénouement de la guerre franco-allemande entre les différents défis nationalitaires vécus et plus moins surmontés par les Européens dans les années 1860. Chez nombre d'observateurs sondés (diplomates, rédacteurs, pamphlétaires ou artistes), les accords de paix de février et de mai 1871 paraissent former, en réalité, une sorte de représentation logique d'une évolution théorique et pratique entamée au minimum six ou sept années auparavant, c'est-à-dire dans les difficultés politiques, diplomatiques et militaires engendrées par la question polonaise d'une part, mais aussi (et peut-être surtout) par la brûlante question du Schleswig. À ce titre, les expressions reproduites en amont sont évidemment révélatrices ; depuis le Havre, le franc-tireur danois associe bien maintenant, en mars 1871, le peuple français aux « malheureux » du continent européen, c'est-à-dire aux Polonais et Danois insatisfaits du sort qui fut le leur dans les années précédentes. Quant à Theodor Emil Manicus, il profite bien de l'écrasement de la France, au début de l'année 1871, pour regretter dans son *Berlingske* la « superficialité » des traités depuis 1863 et le « mauvais présage » que le

¹ *Ibid.*, p.278.

traitement anticipé de l'élément français paraît promettre à l'Europe dans son ensemble. Mais ce sentiment est diffus et la dynamique qu'il incarne plus large ; impossible, pour l'historien, de s'intéresser, pour le cas du Danemark, au vécu du printemps postérieur à la guerre franco-prussienne sans remarquer l'importance décisive, surtout d'un point de vue politique, du facteur 1864 et des souvenirs que celui-ci peut éveiller chez les commentateurs. Chez les Danois ayant décidé de porter leur fusil sur le théâtre de guerre français en 1870-1871, cette vision continue des conflits nationalitaires des années 1860 est certainement attendue : sur les trente-et-une lettres de volontaires répertoriées pour la durée du conflit, onze établissent en effet un parallèle presque naturel entre les épreuves du Danemark en 1864 et le triste sort de la France en 1871¹. Et le constat est particulièrement vrai une fois le destin de la défense nationale scellé et les discussions de paix plus ou moins avancées. Le 13 mars 1871 par exemple, le *Dagens Nyheder* de Copenhague publie une lettre danoise de Paris relatant la célébration de fin d'année d'une vingtaine de soldats scandinaves réunis, dans des conditions matérielles et morales pour le moins difficiles, dans une maison de Bondy, aux avant-postes de la capitale française ; dans une atmosphère visiblement festive, les compagnons d'armes scandent tour-à-tour les cris de « vive la Suède ! », « vive le Danemark ! » et « vive la France ! », associant bien en cela les grands combats nationaux de ces pays². Dans deux lettres datées des 22 et 25 janvier 1871 et rédigées depuis Cambrai et Douai, un autre Danois volontaire se livre à une description comparative dont le fondement historique, en lien avec son Danemark de l'année 1864, semble évident : pour lui, les « marins » français au combat en 1870 ont « beaucoup de caractères » qui lui « rappellent ses compatriotes », tant leur « sang froid » lui paraît différent des « autres soldats » de France et plus proche de ce qu'on déjà pu prouver les

¹ Le *Fædrelandet* en publie la majorité, principalement à l'automne et durant l'hiver 1870 (le 13 octobre 1870 pour une lettre datée du 28 septembre, le 3 novembre pour une lettre datée du 22 octobre, le 21 novembre pour une lettre datée du 4 du même mois, le 17 janvier 1871 pour une lettre datée du 19 décembre 1870, le 19 janvier pour une lettre datée du 7, le 8 février pour une lettre datée du 22 janvier et enfin le 18 mars pour une lettre datée du 10 du même mois). Le *Dagens Nyheder* (Copenhague) en relaie aussi certaines (le 4 septembre 1870 pour une lettre non datée, le 8 octobre, le 11 janvier 1871 ou encore le 13 mars).

² La lettre est publiée sous le titre « la fête de Noël scandinave à Paris » et provient elle-même des confidences reçues par la rédaction du journal suédois *Aftonblad*. Elle met en scène une vingtaine de Scandinaves enrôlés, en novembre 1870, au sein de l'armée active commandée par le général Ducrot sur le théâtre de guerre parisien.

« Scandinaves¹ ». Avant cela, l'un de ses compatriotes, un franc-tireur stationné au Havre, se remémorait déjà, à la vue des travaux de défense entrepris dans la cité normande le 7 janvier 1871, ses souvenirs des efforts entrepris à Odense et Copenhague lors de la guerre des Duchés². Bien sûr, le fait que cinq des vingt-sept Danois en service en France en 1870-1871 soient clairement identifiés comme des vétérans de 1864 vient ajouter quelque crédit à cette observation³ : que leurs motivations soient économiques, sociales ou politiques, le fait que des Danois ayant combattu dans les murs de Dybbøl choisissent de reprendre du service aux côtés des Français en 1870 est une preuve en soi qu'une partie au moins de la cause attaquée ou défendue dans cette nouvelle guerre leur rappelle celle ayant justifié l'affrontement germano-danois six années auparavant. Mais les ponts reliant le règlement de l'explosion de 1864 et les tractations prêtées aux acteurs du grand conflit qu'observe l'Europe en 1870-1871 ne sont pas jetés par le seul cercle naturellement francophile des volontaires danois au sein des armées françaises ; le lien est assumé, aussi, par ceux restés dans les limites bien sûres – puisque protégées par la non-belligérance – du territoire du royaume.

Surtout, il est consciemment relayé par plusieurs responsables politiques bien obligés d'accueillir le récit des négociations franco-allemandes avec une résolution et une gravité subjectives. C'est évidemment alerté par les rumeurs faisant état de la signature d'un armistice que le représentant au *Landstinget* et ancien président des deux Chambres Mads Pagh Bruun prend par exemple la plume, dans un journal intime par ailleurs très irrégulièrement alimenté⁴, pour

¹ Ces deux lettres sont publiées, en un seul numéro, dans le *Fædrelandet* du 8 février 1871.

² « Brev fra en dansk Franc-tireur », n°VII, le Havre, 7 janvier 1871, *Fædrelandet*, 19 janvier 1871.

³ Parmi eux figure bien sûr Wilhelm Dinesen, 24 ans lors de son enrôlement en décembre 1870 et qui avait suivi les traces de son père (vétéran de la guerre de 1848-1851) en arborant l'uniforme de capitaine d'artillerie durant la guerre des Duchés. Rappelons également le parcours de Wilhelm Sponneck, fils du comte de Sponneck dont on connaît l'engagement grâce, notamment, aux écrits de Dinesen. S'étant distingué, aux côtés de son ami Wilhelm Dinesen, au sein de la huitième brigade défendant le fort de Dybbøl en avril 1864, Sponneck arrive lui aussi en France, à l'été 1870, avec une certaine expérience de l'adversaire prussien ; il combat autour de Metz avant de rejoindre Bruxelles et de regagner le théâtre de guerre français pour y servir aux côtés du général Bourbaki. Originaire de Tøving, au nord-ouest du Jutland, Jens Christian Nielsen a été des mêmes batailles défensives au printemps de l'année 1864 avant de rejoindre la France en janvier 1871. Une brève notice biographique des cinq vétérans de la guerre des Duchés combattant pour la France en 1870-1871 est consultable en annexe (n°IV.4.).

⁴ En 1871, Mads Pagh Bruun ne prend la plume qu'à dix-huit reprises, dont trois en janvier et sept en mars (soit dans une période effectivement propice aux rumeurs et discussions liées au

renseigner sa propre réception de l'événement. Le 27 janvier 1871, il se souvient ainsi de son Danemark, citant les paroles d'un « diplomate suédois » pour imaginer le futur des relations germano-danoises ; même subtil, le parallèle entre l'infortune passée de Copenhague et le malheur bien présent de Paris est ici indiscutable¹. Plus détaillées, les impressions du ministre Andreas Frederik Krieger relèvent d'un discours similaire ; les 8 et 11 mars 1871 en évoquant l'article 5 du traité de Prague, le 27 mars en mentionnant le Schleswig ou le 25 avril en posant très directement la question des districts nord du duché à l'aune de la conclusion presque définitive de la paix, le début de printemps du membre du gouvernement Holstein-Holsteinborg fait lui aussi la part belle aux liens entre les résultats des guerres de 1864 et de 1870². Dans les couloirs bien informés des plus hautes représentations du royaume, Krieger n'est pas le seul à user de cette passerelle : discrète mais bien réelle en janvier 1871³, l'attention de diplomates, d'agents de l'État en province et de responsables clés du gouvernement gagne indéniablement en intensité, à propos des implications durables de 1864, lorsque les pourparlers de paix entre la France et l'Allemagne en viennent à un stade suffisamment sérieux. Le 7 février par exemple et alors que des Français à genou s'appêtent à voter pour une nouvelle majorité dans l'optique de faire la paix, l'influent Peter Vedel transmet une lettre à son ami George Quaade, ambassadeur danois à Berlin, dans laquelle l'homme fort de la politique mesurée du royaume à l'été 1870 se réfère à l'expérience de la guerre des Duchés à trois reprises⁴. Trois semaines plus tard, il ajoute à sa missive trois nouvelles références⁵ et réceptionne en réponse, le 9 mars 1871 cette fois, une correspondance de son collègue stationné à Berlin qui s'apparente, en réalité, à une synthèse de la « question » germano-danoise depuis la paix de Vienne (30 octobre 1864) jusqu'à l'ère nouvellement introduite par le triomphe allemand

règlement du différend franco-allemand). Cf. Vagn Dybdahl, Birgit Nüchel Thomsen (dir.), *M.P. Bruuns Dagbog 1856-1874*, *op.cit.*, p.195-197.

¹ *Ibid.*, p.195.

² Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.137-138, 146-147 et 161.

³ On retrouve notamment, en janvier 1871, un échange entre le directeur politique du ministère des Affaires extérieures Peter Vedel et l'ambassadeur danois à Berlin, Georg Quaade, échange qui, s'il est surtout consacré à l'effectivité (ou non) du blocus maritime français sur les ports d'Allemagne du Nord, ne manque pas de faire apparaître, par deux fois, des éléments relatifs aux « habitants du Schleswig » et à l'année 1864. Cf. *DNS* (vol.3), n°962 et 963, p.1-2.

⁴ Lettre de Peter Vedel à Quaade, Copenhague, 7 février 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°965, p.3-4.

⁵ Lettre de Peter Vedel à Quaade, Copenhague, 28 février 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°966, p.4-5.

sur la rive française du Rhin¹. La question du Schleswig, latente depuis 1864, n'échappe pas même aux confessions du roi Christian IX, puisque c'est bien le « Schleswig danois » que le souverain promet au rang d'affaire idéalement négociable dans le cadre des accords post-guerre franco-allemande : une approche qu'il détaille notamment à sa fille, dans une lettre datée du 10 mars 1871². Il est imité et soutenu, quelques jours plus tard, par le ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn qui, dans une missive adressée à son principal agent à Vienne, s'inspire explicitement, fin mars, des épreuves des Danois du Schleswig pour obtenir l'attention des diplomates engagés dans la préparation de la paix définitive³. Tout au long du mois de mars 1871, la rhétorique est empruntée par la plupart des diplomates dont Aage Friis et Povl Bagge ont brillamment compilé le témoignage : Christian Falbe (1828-1896), représentant à Vienne, Carl Rudolph Emil Vind, son homologue à Saint-Pétersbourg, le comte de Frijs ou Peter Vedel assument tous, dans les écrits qu'ils transmettent à leurs collègues et supérieurs, une vision décidément continue des conflits nationalitaires et territoriaux de 1864 et de 1870⁴. La démarche n'est d'ailleurs pas particulièrement surprenante pour qui s'intéresse aux comptes rendus des séances du Conseil royal s'étant déroulées à la même période ; en conseil des ministres en effet (et en présence, donc, des personnages les plus influents du Danemark du printemps de l'année 1871), des connexions entre l'impact de la guerre de 1870-1871 et le souvenir des conflits du Schleswig sont très directement établies et leur appréciation paraît tout à fait assumée. Ainsi le 21 janvier 1871 par exemple, le roi détaille, devant les membres du gouvernement, le contenu d'une audience accordée à une députation de vétérans

¹ Quaade questionne en réalité, dans cette lettre, le devenir de l'article 19 de la paix de Vienne du 30 octobre 1864, article qui devait permettre aux sujets domiciliés sur le territoire des duchés cédés suite à la guerre de « se retirer avec leurs familles dans les États de Sa Majesté Danoise » dans un délai de six ans. Quaade commente l'idée de profiter du règlement de la guerre franco-allemande, au printemps de l'année 1871, pour obtenir un nouvel examen de cet article et, plus généralement, des droits des Danois du Schleswig. Lettre de Quaade à Peter Vedel, Berlin, 9 mars 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°969, p.6-11. Rappelons que le contenu du traité de 1864 est consultable en annexe (n°II.3.1.).

² Lettre de Christian IX à Maria Feodorowna, Copenhague, 10 mars 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°972, p.12-13.

³ Lettre de Rosenørn-Lehn à Falbe, Copenhague, 28 mars 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°982,, p.24-25.

⁴ Christian Falbe dans une lettre adressée à son ministre de tutelle, le baron Rosenørn, le 14 mars 1871 depuis Vienne, Carl Vind le 19 mars dans une missive adressée au même Rosenørn, où encore le comte de Frijs dont les confessions sont explicites dans la correspondance qu'il adresse à Peter Vedel le 22 mars 1871 depuis Neapel. Cf. *DNS* (vol.3), n°975, 977 et 979, p.16-20.

des guerres de 1848-1851 et de 1864 dans l'optique d'accélérer et d'officialiser la livraison de « décorations militaires » susceptibles de faire vivre le souvenir des combats danois en faveur du Schleswig¹ : source d'un débat pour le moins dynamique entre le souverain et le ministre de la Guerre Wolfgang Haffner, la question prend naturellement des proportions symboliques sur fond d'écrasement des derniers espoirs français sur le théâtre de guerre².

Les cercles politiques dévoilant leur schéma de compréhension – relayé, nous l'avons dit, dans les colonnes de la presse officieuse – la voie est évidemment libre, en parallèle, pour l'adoption d'une lecture similaire dans une partie au moins de la société. Ici et à l'instar de ce que nous remarquons à propos de l'intérêt spontané manifesté pour les conséquences européennes du résultat de la guerre de 1870, l'actualité littéraire du printemps de l'année 1871 permet de prendre le pouls d'une certaine dynamique dialectique. Comment ne pas constater en effet la solidité du lien établi entre le sort du Schleswig en 1864 et les attentes des habitants de ce même duché en 1870-1871 à la lecture d'un ouvrage tel que celui que répand par exemple Carlo Adalbert d'Obry Willemoes sur les étalages du royaume après la fin du conflit franco-allemand ? Paru alors que le contenu du traité de Francfort a déjà gagné les rédactions du continent, le récit de Willemoes n'est autre qu'une plongée satirique dans le quotidien de Danois du Schleswig arrêtés durant la guerre de 1870 pour leur idées antiprussiennes ; certains passages, comme le transfert de ces prisonniers francophiles à travers une Allemagne en pleine effervescence ou ces scènes de camaraderie avec des détenus français offrent, il est vrai, une aventure littéraire non dénuée d'humour en même temps qu'ils témoignent de l'évidence d'une expérience de 1870 comprise comme un prolongement tout naturel des épreuves de la décennie précédente³. Quant au propos introductif de la « représentation historique » qui apparaît en librairie au même moment – *Krigen*

¹ Harald Jørgensen (dir.), *Statsrådet Forhandlinger 1866-1872*, vol. XI (3 août 1866-25 mars 1872), *op.cit.*, p.405-408.

² Depuis la défaite d'Héricourt (14-17 janvier 1871), et de Saint-Quentin (19 janvier), l'effort de guerre français semble définitivement voué à l'échec, d'autant que les sorties entreprises vers Buzenval et Montretout (19 janvier) se montrent incapables de donner de l'air à une capitale plus que jamais isolée.

³ Carlo Adalbert Willemoes, *Nordslesvigernes Fangenskab i Året 1870*, *op.cit.*, 127p.

1870 – ne choisit-il pas, lui aussi, de placer son appréciation de l'affrontement franco-allemand dans la continuité du « démembrement du Danemark », c'est-à-dire de « l'expédition lancée par la Prusse contre le Danemark, sans la moindre base juridique, en 1864 » ? « Article 5 » (du traité de Prague), « protocole de Londres¹ » et autres « mauvais tours » joués par Bismarck entre Dybbøl, Sadowa et Sedan sont en tout cas au centre du récit, comme pour donner au dérapage des relations entre Paris et Berlin une origine politique bien définie². Même idée bien sûr dans un autre pamphlet printanier dont la germanophobie ne fait aucun doute : dans *Blodhunderne, eller sandfærdige fortællinger fra den fransk-tydske krig* (Chiens sanguinaires : ou histoires vraies de la guerre franco-allemande), l'auteur anonyme se veut offensif, cherchant à prouver « comment les Allemands ont déshonoré les femmes, tué des enfants, maltraité des soldats » et plaçant son propos – littéralement surréaliste – sous la tutelle mémorielle de 1864 et d'un Danemark « pillé » comme la France l'est à son tour³. Et si la guerre des Duchés n'y est pas précisément mentionnée, la « description militaire populaire » du conflit de 1870 que propose Conrad Sarauw au printemps de l'année 1871 explique également « l'éclatement » à l'origine de *l'Année terrible* par les actes de la Prusse dont « le refus », « l'intervention », les « machinations » et les « projets » ont créé, depuis 1866 au moins, les conditions d'une grande guerre⁴. Le dénominateur commun motivant ces quelques exemples de publications apparues dans les jours et semaines suivant la fin des combats sur le théâtre de guerre français réside donc bien dans la formulation d'un schéma de compréhension définissant la guerre franco-allemande comme un enfant d'une décennie durant laquelle les Danois ont eux-mêmes été confrontés à un conflit d'ordre nationalitaire. De fait, la guerre de 1870 apparaît elle aussi comme justifiée par la question des nationalités et par l'existence, en Europe, d'une problématique dont le règlement définitif se joue sur le terrain militaire. En cela, les pamphlets et précis d'histoire disponibles chez les revendeurs du royaume au

¹ Fruit de la première guerre des Duchés (1848-1851), le protocole de Londres officialise en quelque sorte le statu quo entre les éléments germanique et danois : l'autonomie législative du Schleswig est assurée tandis que la région reste sous tutelle directe de Copenhague.

² *Krigen 1870 : Historisk Skildring (med illustrationer)*, op.cit., p.5-11.

³ *Blodhunderne, eller sandfærdige fortællinger fra den fransk-tydske krig : hvorledes de humane Tydskerne skjændede Fruentimmer, myrdede Børn, mishandlede Soldater osv.*, op.cit., p.3-4.

⁴ Conrad Sarauw, *Krigen mellem Frankrig og Tydskland 1870-1871 : En populær militær beskrivelse*, vol.1 (1871), op.cit., p.3.

printemps de l'année 1871 rejoignent la vision apparemment assumée, « en haut », par les cercles politiques et gouvernementaux ; la perception trahie par les missives du ministre Rosenørn-Lehn correspond tout à fait, par exemple, à celle qu'avance Conrad Sarauw. À l'instar de ce qu'a pu remarquer l'historiographie danoise de la période (et avant d'en interroger d'autres facettes), la guerre de 1870 est donc bien, en quelque sorte, la guerre finale et représentative d'une décennie riche en bouleversements et, côté danois surtout, riche en déceptions.

III. 4. 2. Comme une guerre du Schleswig perdue

De l'adoption d'un tel schéma de compréhension à la confession de sentiments partiels vis-à-vis du dénouement de la guerre franco-allemande, il n'y a naturellement qu'un pas. De fait, si le conflit de 1870-1871 a pu être compris comme une sorte de troisième guerre du Schleswig, son règlement, défavorable à la puissance *a priori* la plus proche de la cause nationale danoise, ne peut qu'interpeller les observateurs. Au printemps, ces derniers dressent un constat sans appel : la guerre entre la France et les États allemands n'a pas réglé la question du Schleswig et les districts de la partie nord du duché, principales cibles des convoitises danoises, n'échappent guère à l'intégration au sein du nouvel ensemble impérial allemand. Bien sûr, cette lecture est particulièrement explicite chez les Danois volontaires, en France, sur le théâtre de guerre. Motivés, dans leur choix de s'en remettre au destin militaire de la France, par une partie au moins de leurs souvenirs personnels de la guerre des Duchés, ils témoignent explicitement d'une humeur frustrée, déçue ou malheureuse devant ce qu'ils comprennent bien comme une nouvelle défaite de la cause nationale danoise. À ce titre, le cas de Wilhelm Dinesen, cet officier enrôlé au sein de l'état-major de l'armée de Bourbaki en décembre 1870, nous a déjà offerts quelques révélations ; en appuyant, le 31 décembre 1871, sur sa « peur », ses « espoirs » sacrifiés et son « courage » envolé, le jeune aristocrate s'inscrit en effet pleinement dans cette tendance dialectique. Lorsque, plus tard, l'une de ses *Lettres de chasse* justifiera « le fracas des combats, le vrombissement de l'acier et le sifflement du plomb » par l'invocation du « droit des peuples » en tant qu'idéal, un nouveau pont sera d'ailleurs jeté, littéralement, entre les différentes épreuves nationalitaires des années 1860¹. Mais en 1871, il n'est pas le seul à dévoiler un intense sentiment de peine face à la déconvenue française. Déjà cité, le dit « franc-tireur danois » dont le récit paraît dans le *Fædrelandet* de Carl Ploug à la fin de l'hiver n'y va pas de main morte. Chez lui, le parallèle entre les événements de 1864 et de 1870 est non seulement évident, mais il est aussi tout à fait

¹ Wilhelm Dinesen, *Lettres de chasse*, *op.cit.*, p.87-88.

déterminant pour qui s'intéresse à l'avenir du royaume du Danemark et, plus généralement, au devenir du droit des nationalités :

Si le proverbe *Commune naufragium dulce* ne ment pas, alors nous avons, nous Danois, tout lieu d'être satisfaits. Nous sommes maintenant en grande et distinguée compagnie. Juste à côté de notre vieux navire se tient maintenant le plus fier trois-ponts que le monde ait connu, le jeune mais mémorable et conquérant drapeau de la Révolution, de la République et de l'Empire est maintenant piétiné au même titre que le vieux drapeau national danois. (...) *Commune naufragium dulce* – Oui, cela n'est pas sans vérité ! Les Polonais de 1863 et les Danois de 1864 peuvent bien, dans un moment d'amertume et avec une certaine légitimité, insister sur l'idée que l'un de ceux dont l'égoïsme peut être en partie vu comme responsable des malheurs de leur pays souffre aujourd'hui d'une punition terrible mais méritée. Mais cela ne résiste pas à un examen sérieux selon l'endroit que l'on considère ! La France, avec ses nombreuses et grandes fautes était et reste la seule puissance en Europe qui, bien que trop partiellement parfois, ait pris soin des affaires des faibles et des blessés et qui a soutenu le droit international des peuples et le droit de la nationalité contre les oppresseurs. Maintenant, la France a succombé et soudainement nous voyons les enfants du XIX^e siècle, qui se vantaient d'avoir des siècles d'avance, en venir à un temps plus sombre qu'il ne l'a jamais été auparavant. Si nous avons le droit de vivre aujourd'hui, demain ou peut-être après-demain, ce n'est pas parce que nous avons un droit reconnu de vivre – puisque le monde ne connaît maintenant guère d'autre droit que celui des oppresseurs – mais c'est parce que le cyclope Bismarck, ce digne représentant de l'esprit prussien, est pour le moment rassasié jusqu'au point d'en être malade ; dès que le dernier repas sera digéré, il en viendra à d'autres, et notre vie dépend d'heure en heure uniquement de l'appétit du cyclope. Voilà notre position en l'année du Seigneur 1871 !¹

Si l'élan d'amertume n'épargne ici pas la France, la principale préoccupation du volontaire se manifeste bien dans une considération pour le moins distante et critique de l'élément prussien et de ses rapports avec la question des nationalités depuis, donc, 1863. C'est en référence à un « cyclope », Bismarck, que ce soldat se

¹ « Brev fra en dansk Franc-tireur », non numérotée, Le Havre, 10 mars 1871, *Fædrelandet*, 18 mars 1871.

souvent, depuis le théâtre de guerre français en mars 1871, de l'infortune *a priori* comparable des Polonais insurgés et des habitants du Schleswig du Nord ; une rhétorique qui, naturellement, associe à ces différentes (et malheureuses) causes nationales un ennemi commun, ennemi dont le triomphe au printemps de l'année 1871 signifie ainsi la nouvelle défaite d'un idéal transnational. Des réflexes que l'on retrouve ailleurs, chez d'autres Scandinaves faisant le coup de feu dans la France en guerre ; à 400 mètres des Prussiens, dans le village de Bondy, huit Danois se ne joignent-ils pas à des camarades norvégiens et suédois pour chanter en l'honneur de leur pays natal et exprimer, toujours en chanson, la frustration de voir leur campagne de France prendre une tournure comparable au grand drame de 1864 ? Dans la lettre que ces soldats enrôlés au sein de l'armée active du général Ducrot envoient au journal suédois *Aftonblad*, le lien entre diverses problématiques nationalitaires des années 1860 est en tout cas assumé, au point d'ailleurs que certains engagés suédois promettent à leur commandement français de charger l'ennemi prussien, le lendemain de leur petite réunion, « en criant "vive la Suède"¹ ». À peu près au même instant, la correspondance d'un autre Danois stationné dans les environs de Lille ne trahit-elle pas à son tour une certaine obsession pour « l'ennemi » prussien ? Le 9 janvier 1871, le Copenhagois se désole bien d'avoir « passé un mois » à ne répondre qu'à de timides ordres de mouvements et de n'avoir « encore vu qu'un seul Prussien », un « pauvre prisonnier découragé qu'un gendarme tirait » : c'est bien là semble-t-il la raison de son voyage, le Prussien (et, donc, l'idée d'un ennemi commun avec la France depuis 1864), qui conditionne dans l'esprit du volontaire le succès de son enrôlement sur le lieu des combats en 1871². L'un de ses compatriotes menant, autour du Havre, une « guerre d'embuscade » ne confesse pas autre chose ; le 7 janvier, sa plume « fatiguée » relate avec un impressionnant souci du détail ces « embuscades réussies et ratées » entreprises le long de chemins de campagne peu connus et maladroitement balisés. Il faut bien là être inspiré par une invariable volonté de s'en prendre coûte que coûte à cet éternel « ennemi » (qui plus est lorsque celui-ci est militairement supérieur)

¹ *Dagens Nyheder*, 13 mars 1871.

² La correspondance de ce volontaire se décline en deux lettres écrites le 19 décembre 1870 et le 9 janvier 1871. Ces deux lettres sont publiées par le *Fædrelandet*, sur requête de la famille du soldat, le 17 janvier 1871.

pour vivre cette vie « si monotone et fatigante » qui « raconte toujours la même histoire » et reste « absolument ennuyeuse sur le long terme¹ ». D'ailleurs, Wilhelm Dinesen révèle lui aussi la prédominance du facteur prussien (et donc du souvenir de Dybbøl) dans son choix de vivre la campagne de l'armée de l'Est à partir de la fin du mois de décembre 1870 ; fin janvier 1871, en pleine retraite (désastreuse) à travers le Jura, il prend par exemple le temps d'écrire à sa sœur pour l'informer, entre autres félicitations liées à son récent mariage, de sa détermination visiblement intacte à « attaquer l'ennemi », détermination d'autant plus induite ici que « cela a failli mal tourner » pour lui comme pour l'ensemble des troupes défaites devant Belfort². Bien entendu, le fait qu'il réaffirme sa loyauté pour l'uniforme français aussi tard que le 25 février 1871 (soit la veille de la signature des préliminaires de paix) vient peut-être définitivement renforcer ce constat ; la débâcle de la mi-janvier et le triomphe, dans la France de février, du « parti de la paix », ne suffisent guère à calmer les ardeurs décidément antiprussiennes du jeune aristocrate³. Une façon d'expérimenter l'aventure française qui, pour les Danois en France, se résume certainement dans les termes admiratifs et engagés provenant – pour le moins symboliquement – de la plume d'un résident du Schleswig du Nord en décembre 1870 :

Nous devons en tout cas rendre hommage à un peuple qui, après tant de défaites et d'humiliations, loin de pleurer pour la « paix à tout prix », ne pense qu'à offrir des sacrifices plus grands et plus nombreux encore ainsi que son sang pour le salut de la patrie et pour son unité. Nous Danois, qui ne pouvons avoir oublié 1864, nous ferions sans aucun doute bien de nous livrer à une comparaison et de nous regarder dans un miroir.⁴

Peut-être est-ce justement parce qu'ils ont contemplé leur propre reflet, encore teinté de la poudre à canon maniée durant la guerre des Duchés, que les Danois

¹ « Brev fra en dansk Franc-tireur », n°VII, Le Havre, 7 janvier 1871, *Fædrelandet*, 19 janvier 1871.

² Quelques jours auparavant, Dinesen a été la cible de tirs nourris de soldats allemands retranchés dans un village que venait d'investir une partie de l'état-major du 18^e corps. Wilhelm Dinesen, *Lettre à Thyra*, Saint-Claude (Besançon), 24 janvier 1871.

³ Wilhelm Dinesen, *Agenda*, Argenton, 25 février 1871.

⁴ « Fra Sønderjylland », n°XV, 8 décembre 1870, *Fædrelandet*, 14 décembre 1870.

volontaires en France combattent jusqu'aux derniers espoirs de la fin du mois de janvier 1871 et qu'ils lisent leur délicat tour de service comme une réplique des épreuves et problématiques vécues en 1864.

Dans les villes naturellement plus sûres du royaume scandinave se dessine, au même moment, une dynamique assumant elle aussi cette partialité ; le fait est criant, déjà, en janvier 1871, c'est-à-dire durant les premières heures d'une nouvelle année que l'on sait déjà désastreuse pour l'élément français. Accueillant 1871 avec une série d'articles rétrospectifs présentant une synthèse des principaux événements politiques de l'année passée, la presse danoise ne manque pas, par exemple, de mettre les intérêts danois (et, avec eux, la question du Schleswig et de l'article 5 du traité de Prague) au centre des grands bouleversements observés, certes impuissamment, jusqu'à la fin du mois de décembre 1870. Dans son *Aarhus Stifts-Tidende* du 1^{er} janvier, Harald Elmquist propose ainsi un long retour sur « 1870 » dont les accents strictement institutionnels (expérience de l'empire libéral et du cabinet Ollivier en France, formation du gouvernement Holstein-Holsteinborg) semblent bien vite s'effacer au profit d'une appréciation toute nationale de la place du Danemark et de ses revendications dans les relations internationales :

La position du Danemark et le déroulement de la guerre ont en réalité conduit à de tristes perspectives pour la question vitale qui justifie à elle seule que nous poursuivions une politique étrangère, à savoir la question de la rétrocession du Schleswig. Nous avons cependant nourri l'espoir – pas encore totalement éteint – de voir cette attitude pacifique précoce du Danemark motivée par un engagement de la Russie à influencer notre voisin au sud en faveur de l'application de la paix de Prague. À quel point cet engagement sera-t-il une réalité, nous ne le savons guère et mettons la question aux mains de la Providence (...). Que notre peuple, aussi longtemps que ne s'exprimera du côté de notre vainqueur que la violation réfléchie de nos droits et de la justice humaine, ne ressente que douleur et peine à chaque nouvelle défaite venant frapper la malheureuse et valeureuse nation française, cela, aucun Allemand qui ne soit guère de mauvaise foi ne pourra nous le reprocher. Mais plus encore, les cœurs devraient saigner davantage à l'idée que

des frères danois, contraints par leurs maîtres allemands, doivent offrir leur vie et leur sacrifice dans les rangs des armées du roi Guillaume.¹

Un message d'autant plus clair d'ailleurs qu'il est précédé, le même jour et en tête de journal, d'un poème visiblement composé pour l'occasion ; en quelques vers, *Ved Aarsskiftet 1871* (autour du changement d'année 1871) s'adresse avec vigueur à la chère « patrie » danoise, exprimant la « douleur qui ronge la poitrine » des compatriotes séparés par la « frontière » mais qui restent, malgré tout, des « frères parlant de la même voix ». Un tableau peu optimiste, référence directe au Schleswig convoité, qui gagne un peu plus de noirceur dans l'une de ses ultimes strophes : « Les ennemis ont vaincu, l'espoir s'est fait silencieux, et nous craignons maintenant de savoir ce que le plus puissant fera.² » L'ennemi est donc identifié et il est le même, surtout, que celui qui dicte alors le sort d'une France en passe d'être vaincue. Du côté de Copenhague au même instant, le *Dagbladet* de Carl Steen Andersen Bille ne masque guère plus longtemps son attention tout à fait partielle pour la question du Schleswig dans le déclenchement, le déroulement et le règlement attendu de la guerre franco-allemande ; sobrement intitulé « Aaret 1870 » (l'année 1870), son éditorial du 1^{er} janvier 1871 se souvient en effet de l'été précédent au son des espoirs de la monarchie danoise, espoirs qui, vis-à-vis de la « réunification nationale », se portaient naturellement vers le parti français. Sur près de deux colonnes, à cheval entre les deux premières pages du journal, Bille résume à ce titre les discussions franco-danoises menées entre la mi-juillet et le 10 août 1870, concluant son appréciation par un clin d'œil assumé au Schleswig danois :

Chez nos frères du Schleswig, la déception amère vis-à-vis de la guerre a pu bien entendu exercer une pression plus forte encore (...). Les vagues de l'opinion se sont élevées haut dans le Schleswig lorsque la nouvelle de la guerre est arrivée, et

¹ L'article « 1870 » du 1^{er} janvier 1871 est suivi d'une série d'éditoriaux plus clairement consacrés à l'actualité internationale ; présentés sous le titre « Udlandet i 1870 », ils sont publiés les 2, 3, 4 et 5 janvier.

² Le texte original et complet est reproduit en annexe (n°III.2.1.).

l'on pensait arrivé le moment où le rêve de l'ouverture de la volière deviendrait enfin réalité.¹

De guerre du Schleswig perdue, il est question, aussi, dans le *Dagens Nyheder* de ces premiers jours du mois de janvier. Dès le 2, soit dans le premier numéro de l'année, un poème offensif domine – un peu à la manière de ce que propose Elmquist dans sa feuille du Jutland – les articles et dépêches relayés ; intitulé *Ved Aarsskiftet* (Autour du changement d'année), ce poème pose on ne peut plus directement la question du Schleswig par l'intermédiaire d'une dialectique accueillant la nouvelle année « pleine de tensions et remplie de remords » et regrettant la « mer de sang » qui entache le continent et expliquerait le cri de désespoir que peuvent partager Danois et Français :

Et la nouvelle année doit-elle ici nous réunir à cette bande qui a été arrachée par la violence ? Faut-il se remettre de la détresse et retrouver la terre du Schleswig sous les plis du drapeau national danois ?²

Le lendemain, c'est en première colonne et dans le premier paragraphe du feuilleton rétrospectif proposé par les rédacteurs Edgar Collin et Robert Watt, « Aaret 1870 » (l'année 1870), que se dévoile tout à fait explicitement la lecture nationale danoise des grands bouleversements nés de l'affrontement franco-allemand :

Plus qu'aucune des années précédentes, l'année passée a été pleine de changements, de tribulations, elle a été, en bref, une mauvaise année. Ce caractère a eu raison de la malheureuse France qui est passée des sommets à l'abîme, abîme dans lequel elle mène maintenant une lutte désespérée pour la préservation de sa nationalité et de sa position politique en Europe. Mais cette année a été monstrueuse pour nous aussi, Danois, nous qui avons en bien des points placé nos

¹ Cet éditorial du 1^{er} janvier 1871 est suivi, à l'instar de ce que propose le *Aarhus Stifts-Tidende* au même moment, de quatre articles consacrés aux relations internationales dans l'année 1870. Sous le nom « Udlandet i 1870 », ils sont publiés entre le 3 et le 7 janvier 1871.

² Le texte original et complet est reproduit en annexe (n°III.2.2.).

espoirs entre les mains d'une France puissante ; en cela, cette année a été d'un intérêt tout particulier pour nous également (...).¹

La déception est ici évidente. Les sorts du Danemark et de la France étant en quelque sorte liés, le triomphe allemand (indiscutable, déjà, au début de l'année 1871) n'est *a priori* pas une bonne nouvelle ; ce triomphe consacre en effet la domination d'un voisin redouté, d'une force militaire et diplomatique dont la tutelle sur le Schleswig paraît de plus en plus totale et inattaquable. Même dans la feuille par ailleurs plus modérée des journalistes et observateurs Frederik Christian Knudsen, Theodor Emil Manicus et Moritz Nathansen, le *Berlingske Tidende*, le rapprochement est en outre assumé, et ce dès le 6 janvier 1871 :

À l'hiver 1868, Moltke déclarait devant le parlement de la Confédération d'Allemagne du Nord que la paix en Europe ne serait assurée que le jour où se formerait au centre de notre continent une puissance suffisamment forte et grande pour combattre les États dépendants de sa volonté ; en d'autres termes, une grande puissance qui aurait l'hégémonie en Europe. Avec cela, l'article V du traité de Prague inséré sous l'influence de la France à propos de la réunification du Danemark devenait lettre morte.

Répété le 7 janvier, toujours dans le cadre des articles « Tilbageblik paa 1870 » (Rétrospective de l'année 1870) publiés en premières colonnes de journal, le parallèle entre les épreuves des années 1860 et le malheur français au sortir de l'hiver 1870-1871 est décidément essentiel². D'ailleurs, s'il ne devait pas le faire dans les termes bien choisis des influents rédacteurs du royaume, le lien entre 1864 et 1871 ne se priverait certainement pas de s'imposer au lecteur à travers les multiples correspondances, informations et résumés de lettres en provenance du Schleswig reproduits dans les mêmes journaux ; autre constante de la pratique journalistique du temps de la guerre (en parallèle à la publication de lettres de volontaires danois en France), cette attention appuyée pour l'actualité des districts perdus en 1864 prend en effet un accent tout à fait partial

¹ L'éditorial « Aaret 1870 » du *Dagens Nyheder* est en réalité décliné en trois articles (les 3, 4 et 5 janvier 1871).

² Le regard rétrospectif du *Berlingske* se décline en six articles répartis entre le 3 et le 9 janvier 1871.

lorsqu'arrive le moment d'imaginer les grandes conséquences de l'écrasement français. Si le fait est déjà évident à l'été 1870, le phénomène gagne en intensité au moment de l'armistice et des négociations de paix. En février 1871 par exemple, la traditionnelle rubrique « Hertugdømmerne » (Duchés) du *Berlingske Tidende* ne manque pas de jeter de solides ponts dialectiques entre la défaite danoise de 1864 et les déboires de la France de l'année 1870-1871¹ ; en opposant le sort des prisonniers de guerre français retenus sur le territoire du Schleswig à celui des habitants du duché tombés sur le champ de bataille français dans les semaines précédentes (10 février 1871²), en chiffrant les pertes en soldats « originaires des duchés » le 11 février³, en renseignant ses lecteurs sur le sort et les nouveaux combats politiques des représentants des districts nord du Schleswig Hans Andreasen Krüger et Nicolai Ahlmann (1809-1890) le 14 février ou en insistant sur la « grande effervescence » suscitée par les prochaines élections pour le Reichstag dès le 17 février, le *Berlingske* participe naturellement à la lecture « schleswigoise » (et donc danoise) du dénouement de la guerre franco-allemande, et ce avant même la signature des préliminaires de paix. Après cette signature et dans l'attente d'un traité définitif, les appréciations relatives à la fortune du Schleswig ne se taisent évidemment pas. Le 28 février 1871, la rubrique « Hertugdømmerne » présente les candidats « allemands » qui seront opposés à Hans Krüger pour les élections au Reichstag du 3 mars. Les 6, 7 ou encore 9 mars 1871, ce sont les résultats favorables aux « Danois » que se propose de commenter le journal de Copenhague : le 9 par exemple, alors qu'un éditorial s'inquiète largement de l'humeur de Paris en réaction à la paix, le *Berlingske* ne manque pas de citer le *Vestslesvigske Tidende* en remarquant que le « vote danois » était passé, à Tønder, de 75% en 1867 à 77% en 1871, et d'un rapport de « 36 Danois contre 5 Allemands » à « 37 contre 5 » dans la circonscription de Haderslev à la même période. En somme, et les nouvelles du Schleswig du 20 mars viennent le confirmer, la popularité du camp danois dans le duché perdu ne faiblit pas à l'aune du nouvel empire allemand, et son

¹ Sur fond de discussions franco-allemandes, la rubrique apparaît plus précisément à sept reprises en février et à huit reprises en mars 1871. Par comparaison, elle n'apparaît qu'à quatre reprises, par exemple, en janvier 1871.

² Par l'intermédiaire d'une lettre depuis le « Schleswig du Sud » (« Brev fra Sydslesvig ») datée du 29 janvier 1871.

³ « Brev fra Sydslesvig », 1^{er} février 1871.

expression, à l'occasion des élections au Reichstag, agit comme un phare pour le moins symbolique sur fond de règlement du conflit franco-prussien¹. Ici aussi, le parallèle entre les réalités politiques et territoriales nées de 1864 et les dynamiques nationales visibles alors que s'achève la guerre de 1870 est donc évident. Et le *Berlingske* n'est guère le seul à l'assumer. Dans son *Folkets Avis*, Erik Nicolai Bøgh promet par exemple, sur le modèle de la rubrique du journal officieux du gouvernement, des nouvelles régulières « depuis le Schleswig » (« Fra Slesvig² »). Le 13 janvier 1871, c'est dans cette rubrique que d'indiscutables liens sont tissés entre l'affrontement franco-allemand et l'avenir de la question du Schleswig ; tandis que l'éditorial s'intéresse au bombardement de Paris et à la délicate résistance des armées de la défense nationale, les correspondances schleswigoises reproduites paraissent en effet entonner, elles aussi en première page, une sorte de chant du cygne des Danois du duché :

Selon le *Flensburg Avis*, le doyen Peters a rassemblé samedi dernier les enfants des écoles danoises et les a informés du fait que, désormais, ils devront aller dans les écoles allemandes et qu'ils seraient donc répartis dans ces dernières. Cet acte est le dernier d'une série de mesures prises depuis 1864 contre les écoles publiques danoises à Flensburg.

Symbolique et soutenu par un récapitulatif de la germanisation de l'enseignement dans le duché depuis son annexion³, l'anecdote est de plus

¹ En réalité et suivant les résultats divulgués à la fin du mois de mars 1871, le parti « danois » l'emporte numériquement d'une courte majorité dans la totalité du Schleswig (934 voix d'écart entre les camps danois et allemand). Dans la première circonscription du duché, celle regroupant les districts particulièrement convoités par Copenhague et la plus importante d'un point de vue numérique, le candidat danois Hans Christian Krüger l'emporte néanmoins largement (12 593 voix contre 1677 en faveur de son opposant). Dans les trois autres circonscriptions, ce sont les candidats allemands qui obtiennent un siège au Reichstag.

² La rubrique « Fra Slesvig » du *Folkets Avis* apparaît à neuf reprises en janvier 1871 et à six reprises en février. En mars, elle apparaît cinq fois dans les dix premiers jours du mois et est accompagnée, à quatre reprises, d'une rubrique spécifiquement consacrée aux élections au Reichstag dans le Schleswig (« Valgene i Slesvig »).

³ À ce sujet, on conseillera la lecture du *Schleswig-Holstein 1815-1848 : A Study in National Conflict* de William Carr (Manchester, Manchester University Press, 1963, 346p.). Si le propos est surtout centré sur les années 1848-1851, la synthèse n'en oublie pas pour autant les années 1860 et propose un solide aperçu quantitatif de la diversité linguistique et culturelle (et de sa gestion par le pouvoir politique) du duché du Schleswig autour de 1864. Bien que principalement consacré au XX^e siècle, le chapitre consacré à la question dans le *Nations, Language and Citizenship* de Norman Berdichevsky n'en offre par ailleurs pas moins une synthèse intéressante (Jefferson, McFarland, 2004, p.191-198).

immédiatement suivie d'un article révélant tout le scepticisme du journal copenhagois devant une possible médiation russe en faveur d'une rétrocession du Schleswig du Nord¹. En mars et à l'instar de ce que l'on retrouve chez ses confrères du *Berlingske*, Erik Nicolai Bøgh joint à ses commentaires de la signature des préliminaires de paix, de la marche allemande dans Paris et de la radicalisation des tensions politiques en France un évident souci pour les dynamiques d'opinions au Schleswig. Le 6 mars par exemple, sa plume s'en prend d'abord à la sévérité des conditions de paix imposées par « les dirigeants prussiens » qui « ont délibérément imposé des conditions si strictes parce qu'ils ont bien réalisé que la paix ne pourra qu'être armée dans l'Europe des prochaines années », s'attaquant à une « terrible condamnation » qui prouverait que « les Allemands ne veulent ni la paix ni la réconciliation avec la France » et qu'ils « ne feront rien pour reconnaître la position des peuples opprimés ». Ensuite et comme pour offrir une représentation argumentée à cette réflexion, Bøgh ne se prive pas de relever, dans la rubrique schleswigoise du même jour, l'expression de tensions manifestes entre Allemands et Danois dans le duché convoité :

La nouvelle de la paix a été célébrée avec des tirs de canons, des illuminations, des flambeaux, des chants et des discours du côté de la Søndertorv de Flensburg. Plusieurs fenêtres de résidences de Danois ont été brisées : le *Flensborg Avis* se désole du fait que la police n'ait guère été en mesure d'empêcher de tels excès.

Même indirecte donc, la confrontation entre le traitement de l'élément français par l'Allemagne triomphante en 1871 et l'infortune visiblement perpétuelle des Danois d'un Schleswig du Nord annexé par la Prusse depuis 1864 paraît ici volontaire ; dans tous les cas, elle dévoile une appréciation similaire, de la part de la rédaction du journal, des différentes questions nationalitaires posées par la marche allemande vers l'unification. D'autres exemples peuvent par ailleurs servir au soutien de ce constat. Toujours à Copenhague, dans les bureaux d'une feuille dont le nom ne laisse planer aucun doute sur sa propre lecture de la

¹ Citant un journal allemand, le *Folkets Avis* s'inquiète d'une possible entente germano-russe laissant les mains libres à Saint-Pétersbourg dans ses affaires orientales en échange d'un abandon des hypothétiques promesses relatives à la rétrocession du Schleswig du Nord.

question du Schleswig, Carl Ploug et son *Fædrelandet* agrémentent par exemple également leur réception du dénouement du conflit franco-allemand d'apparitions régulières de correspondances du Schleswig, correspondances publiées notamment sous le titre « Fra Sønderjylland » (depuis le Jutland du Sud) et dont les impressions suivent souvent directement les colonnes éditoriales¹. C'est bien dans le cadre de l'une de ces lettres que se dévoile, le 15 mars 1871 en première page, un schéma de compréhension associant à son tour les bouleversements de 1864 et de 1870-1871 :

Nous autres jeunes et vieux, hommes et femmes, riches et pauvres entendons les opinions radicales qui se font jour, celles partageant les plus profondes sympathies pour la France et témoignant du plus grand mécontentement contre un peuple insensible et brutal qui, même après les combats, vient appauvrir le vaincu jusqu'à son dernier sou et piétine déjà les droits de la langue maternelle dans les provinces occupées. Cet état d'esprit est peut-être particulièrement fort et consensuel ; mais ici, ici où nous sommes sous le joug prussien depuis sept ans, ici où nous – quoique à plus petite échelle – avons vécu ce qu'ont pu vivre les provinces françaises durant l'hiver et ce qu'elles auront à supporter à l'avenir, nous pouvons facilement nous mettre à leur place.

Chez des commentateurs aussi divers que Carl Ploug, Carl Steen Andersen Bille, Harald Elmquist, Theodor Emil Manicus ou Erik Nicolai Bøgh, on retrouve donc, à l'entame du printemps de l'année 1871, un argumentaire assumant au moins partiellement (et régulièrement) une conception nationalitaire schleswigoise du résultat de la guerre franco-allemande ; chez ces analystes comme chez les Danois ayant choisi de mettre leur idéal au service des armées françaises, la guerre de 1870 a donc pu bien être une sorte de nouvelle guerre germano-danoise dont le dénouement paraît irrémédiablement défavorable à la grande ambition – nationale – de voir les sujets danois du duché du Schleswig exprimer librement leur volonté d'être rattachés à la couronne de Copenhague

¹ Début janvier 1871, la rubrique « Fra Sønderjylland » du *Fædrelandet* en est à sa seizième apparition. En réalité, elle s'était invitée à six reprises depuis le début de la guerre franco-allemande ; elle apparaîtra, en première ou deuxième page de journal, à quatre nouvelles reprises jusqu'à la mi-mai 1871. Le journal de Carl Ploug témoigne par ailleurs d'une attention quasi-quotidienne pour le Schleswig à travers de multiples articles consacrés aux expériences des Danois de Haderslev ou de Flensburg.

(en application, donc, de l'article 5 du traité de Prague de 1866). Le printemps de l'année 1871 annonce en cela une défaite, et les ponts que jettent ces témoins entre le drame de 1864 et le sort de la France au sortir de *l'Année terrible* servent ici de représentations dialectiques à cette défaite. Aussi, cette constatation semble parfaitement s'inscrire dans la découverte du principe de neutralité chez les contemporains de la guerre, découverte dont nous dévoilions déjà l'un des principaux caractères ; comprise, d'abord, dans ce qu'elle implique de non-belligérance (ce qui permet aux observateurs interrogés de témoigner, nous l'avons vu, d'un sentiment de soulagement ou de satisfaction lorsque le conflit est en passe d'être réglé, la non-belligérance de leur gouvernement ayant effectivement permis de protéger l'intégrité physique du territoire), la neutralité ne semble *a priori* (et spontanément) pas porteuse de contre-indications vis-à-vis de l'expression d'opinions partiales et, ici, plutôt germanophobes. Une liberté de ton que n'hésitent guère à employer les rédactions des principaux journaux du royaume dans les dernières semaines de conflit (rédactions qui, donc, assument publiquement leur partialité). La lecture nationalitaire abordant ce printemps de l'année 1871 dans ses similitudes avec l'été 1864 pose par ailleurs la question, à travers sa récurrence dans le corpus mobilisé, de son adaptabilité au sein des cercles *a priori* plus mesurés des responsables politiques du royaume. Les choix dialectiques de journaux lus, après tout, par plusieurs milliers de personnes¹, préfigurent-ils en somme les sentiments que trahiraient tout aussi ouvertement les porte-paroles des institutions du Danemark de *l'Année terrible*, révélant en cela un véritable consensus politico-juridique à propos de la définition surtout non-belligérante du principe de neutralité ? Ou la disjonction entre les représentants d'institutions neutres et l'humeur publique nuance-t-elle au contraire la partialité générale, dévoilant alors un cadre normatif de la neutralité certes en chantier, mais peut-être moins synonyme d'autonomie d'appréciation que de liberté de ton encadrée et/ou canalisée ?

¹ D'après les travaux de Jette Drachmann Søllinge et de Niels Thomsen, le *Fædrelandet* de Carl Ploug comptait par exemple 1500 abonnés en 1867 ; pour l'année 1870, le *Folkets Avis* d'Erik Nicolai Bøgh en totaliserait 10 000, le *Berlingske* 8500, le *Dagbladet* de Bille approximativement 5000 et le *Aarhus Stifts-Tidende* d'Elmqvist non moins de 3200. Cf. *De danske aviser 1634-1989*, vol.2, *op.cit.*, p.100-102, 109-110, 120-122 et 131-132.

III. 4. 3. Récits officiels et dynamiques officieuses : l'impossible impartialité ?

Certes, les articles à résonnance schleswigoise que s'autorise à publier le *Berlingske* dans les premiers mois de l'année 1871 apportent peut-être les premiers éléments de réponse à cette interrogation ; l'organe dirigé par Johan Frederik Christian Knudsen ne peut en effet masquer sa complicité toute politique avec la cour, et l'ombre bienveillante du gouvernement royal n'est jamais totalement étrangère à ses choix éditoriaux à l'époque de la guerre franco-allemande¹. Il ne fait aucun doute, pourtant, que les bureaux de la rédaction du journal ne sont guère les seuls espaces dans lesquels s'exprime publiquement le sentiment des principaux responsables politiques du royaume. Dans le bouleversement de l'année 1870-1871 (et, donc, également lors du dénouement du conflit), le message national des détenteurs des leviers de pouvoir (donc, de ceux-là même qui ont décidé et proclamé la neutralité du pays en juillet 1870) se révèle en réalité à plusieurs reprises, aussi bien dans la discrétion de leurs missives et correspondances que dans un cadre public plus assumé, particulièrement à la tribune des Chambres. Le roi Christian IX lui-même semble d'ailleurs avoir donné le *la* de cette expérience dès le mois d'octobre 1870, à l'occasion d'un discours d'ouverture de la session parlementaire qui ne taisait nullement la question du Schleswig à l'aune du nouvel ordre diplomatique et militaire :

La guerre s'est approchée de nos côtes. Mais en maintenant la position neutre, comme nous l'avons fait depuis le début, nous avons réussi à épargner au pays les maux de la guerre. Si le regard humain ne peut pas encore prévoir le dénouement ainsi que les conséquences de cette grande lutte, l'espoir perdue néanmoins parmi nous, un espoir souvent répété ici, de voir la question sur laquelle reposent les liens entre le Danemark et la Prusse trouver une solution qui permette d'assurer l'indépendance du royaume et de renforcer les bonnes relations avec notre puissant voisin au sud.²

¹ *Ibid.*, p.101-103.

² *Rigsdagstidende : Forhandlinger paa Landstinget (Oredentlig Samling 1870-1871)*, n°1-209, Copenhague, J.H. Schulz, 1871, p.9-12.

Assez explicitement, le clin d'œil à la rétrocession espérée du duché perdu, en pleine guerre franco-allemande, est donc publiquement assumé par le plus haut personnage – au moins symboliquement – du royaume danois. Aussi, ce discours du 3 octobre semble s'inscrire, d'un point de vue dialectique, dans l'association pratique que dressent les contemporains du conflit entre le principe de neutralité et l'idée de non-belligérance ; c'est bien « en maintenant la position neutre » que le Danemark a su, selon les dires du roi, échapper à l'état de guerre. Et c'est donc bien là l'intégrité physique du royaume que retient d'abord le souverain dans son allusion publique à la neutralité, laissant la question des droits et des devoirs précis du neutre en dehors de sa considération. Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que l'exemple que donne ici ouvertement Christian IX paraît en réalité incarner et peut-être symboliser les dynamiques rhétoriques que s'autorisent alors membres du gouvernement, diplomates et parlementaires. Si le roi, personnage pour le moins influent et artisan décisif et tout à fait déterminé de la modération copenhagoise en juillet 1870¹, trahit publiquement son réflexe rhétorique liant 1870 à 1864, la voie semble naturellement balisée pour l'expression de confessions identiques ou comparables dans les cercles gravitant autour du souverain. Dans une contribution qui devait compléter ses travaux présentés en 1923, Aage Friis a d'ailleurs très bien démontré, en 1948, l'attention absolument centrale que manifestent les correspondances politiques danoises pour « la question du Schleswig du Nord » à l'occasion du règlement de la guerre franco-allemande ; selon sa lecture d'archives ministérielles, le duché est bien un caractère essentiel des « choix politiques » observables notamment dans les rangs des Chambres². Il l'est évidemment au début du printemps de l'année 1871, lorsque les élections au Reichstag donnent à Hans Andersen Krüger une audience publique en même temps qu'elles rappellent les

¹ Rappelons que la détermination à maintenir la neutralité du royaume contraste, en juillet et dans les premiers jours du mois d'août 1870, avec les calculs francophiles d'une partie du cabinet Holstein-Holsteinborg. Si la neutralité danoise apparaît au départ opportuniste et éphémère aux yeux de certains observateurs européens, c'est en effet bien à l'aile nationale-libérale du gouvernement (menée par le ministre Christian Hall) que le doit le royaume ; poussé par ses liens avec Saint-Pétersbourg, Christian IX prône quant à lui, dès le départ, une réserve sans condition. Voir les titres I.3.2. et I.3.3. de notre étude.

² Il consacre d'ailleurs un chapitre complet à la confrontation entre « le point de vue du Parlement à propos de la guerre de 1870-71 » et les opinions du Schleswig du Nord. Cf. Aage Friis, *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*, vol.3 (1870-1877), *op.cit.*, p. 257-272.

commentateurs, si cela était encore nécessaire, au souvenir de l'élément danois du Schleswig¹. Mais il l'est déjà avant, au sortir d'un hiver évidemment riche en enseignements (triomphe effectif et unification confirmée de l'Allemagne, défaite française alors certaine) ; c'est en février 1871 par exemple, alors que l'armistice permet aux Européens de reprendre leur souffle et d'anticiper les conséquences de la paix, que l'éminent représentant au *Folkethinget* Niels Jokum Termansen (1824-1892) frappe à la porte du ministère des Affaires étrangères pour demander très directement « s'il y avait le moindre obstacle » à ce qu'il « interpelle » le ministre Rosenørn-Lehn au sujet de l'application de dispositions énumérées par le traité de Vienne du 30 octobre 1864 ; « lui et ses amis se voient obligés, dit-il, de faire quelque chose qui prouve aux habitants du Schleswig du Nord qu'ils ne sont guère oubliés² ». Ce n'est que quelques semaines plus tard que Krüger, député au Reichstag nouvellement constitué, se plaint de la timidité de Copenhague vis-à-vis de l'avenir des districts nord du duché, préparant en réaction une interpellation à présenter devant le parlement impérial³. Et si la détermination à poser la question sur un plan politique (et public) n'est peut-être pas partagée par tous, la discussion de l'affaire schleswigoise ne s'en impose pas moins à bon nombre de scrutateurs de l'actualité diplomatique. Par trois fois au début de l'année 1871, l'ancien président des deux Chambres Mads Pagh Bruun semble par exemple invité, dans un journal intime pourtant très irrégulièrement alimenté, à prendre le pouls du différend germano-danois ; fin janvier et fin mars, le député relaie en effet les bruits entendus dans les couloirs du parlement et des légations de Copenhague relatifs, bien entendu, à la

¹ « Si l'état d'esprit du royaume paraissait fort agité durant la guerre, cela n'était pas moins vrai dans le Schleswig du Nord où l'on gardait des liens permanents avec les compatriotes danois au-delà de la frontière », écrit notamment Aage Friis avant de dresser un lien symbolique entre l'impatience de ces Danois du Schleswig et les résultats obtenus par Krüger aux élections du 3 mars 1871 (et ce, malgré le triomphe allemand sur le Rhin et « l'exode » de plusieurs conscrits danois). Cf. *Ibid.*, p.267.

² Proche de la gauche (*Venstre*), Termansen jouit alors d'une notoriété indiscutable, tant pour son indépendance d'esprit que pour ses forts sentiments nationaux et sa détermination à défendre les Danois du Schleswig du Nord. Lorsqu'il évoque en février 1871 le traité de Vienne de 1864 (dont le contenu entier est disponible en annexe (n°II.3.1.)), c'est surtout pour questionner le futur de l'article 19 garantissant aux « sujets domiciliés sur le territoire cédé par le traité » la jouissance de « la faculté pleine et entière d'exporter leurs biens-meubles en franchise de droits et de se retirer avec leurs familles dans les États de Sa Majesté Danoise auquel cas la qualité de sujets danois leur sera maintenue ». Cet article étant valable six ans (donc, en principe, jusqu'à la fin du mois d'octobre 1870), il suscite un intérêt nouveau à l'aune de l'unification allemande. Cf. *Ibid.*, p.269.

³ *Ibid.*, p.270.

possibilité d'une entente entre les ennemis d'autrefois à l'occasion de la rédaction des accords de paix sur le Rhin¹. Le ton, lui, paraît plutôt pessimiste, en témoignent les entrées du 27 janvier et du 28 mars 1871 dont l'orientation trahit la résignation d'un commentateur particulièrement bien informé et ne voyant guère de motifs suffisants d'espoir dans le déroulement de *l'Année terrible*². Déjà mentionnées, les impressions de l'un de ses proches, le ministre de la Justice Andreas Frederik Krieger, vont par ailleurs dans le même sens : si le membre du gouvernement réfléchit visiblement régulièrement, en mars, avril et mai, quant à l'avenir du fameux article 5 du traité de Prague, le verbe n'est décidément pas celui d'un défenseur du Schleswig danois voyant la moindre victoire dans la nouvelle donne dessinée par la guerre franco-allemande. Le 16 janvier 1871 déjà, Krieger décrit les témoignages de méfiance et de frustration se faisant jour à l'occasion d'un dîner organisé par le baron Rosenørn, dîner auquel participent entre autres les parlementaires Jens Andersen Hansen (1806-1877) et Christopher Krabbe (1833-1913) ; les confidences du dernier cité (qui n'a visiblement guère hésité à demander à l'ambassadeur prussien Heydebrand und der Lasa « la rétrocession du Schleswig du Nord » à l'aune de « la marche prochaine du roi de Prusse dans Paris ») ne peuvent susciter que peu d'espoirs, le représentant allemand s'étant montré très évasif au sujet de l'avenir du duché³. Le 22 mars, Krieger confesse le fait d'avoir appris que « Termansen avait promis à Vedel d'abandonner l'interpellation schleswigoise envisagée », signe, s'il en est, d'une modération générale plutôt résignée⁴. Cette résignation, on la retrouve par ailleurs très symboliquement le 19 avril 1871, jour durant lequel le ministre ne prend la peine d'user de son encre que pour inscrire à la postérité le fait « les enseignements se font maintenant en allemand dans les écoles de villages du Schleswig du Nord⁵ ». Deux jours plus tard, Krieger admet encore combien il lui semblait que les négociations seraient maintenant « désagréables

¹ Vagn Dybdahl, Birgit Nüchel Thomsen (dir.), *M.P. Bruuns Dagbog 1856-1874*, *op.cit.*, p.195-196.

² « Le prince royal de Prusse semble être favorable au Danemark, mais sa femme l'influencerait et agirait contre nous », écrit notamment Bruun le 27 janvier 1871. Le 28 mars, il explique, reprenant les termes du ministre Rosenørn-Lehn qu'il venait de rencontrer, « qu'aucune proposition n'est venue de la Prusse ». Cf. *Ibid.*, p.196.

³ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5 *op.cit.*, p.116.

⁴ *Ibid.*, p.143.

⁵ *Ibid.*, p.159.

et difficiles avec l'Allemagne », principalement au sujet des habitants du Schleswig qui n'ont « pas répondu à la mobilisation des armées » et que la Prusse a considérés comme « déserteurs » en leur refusant le « droit d'émigration » prévu par l'article XIX du traité de Vienne de 1864¹. À l'approche des ultimes discussions franco-allemandes, début mai, le journal intime du ministre relaie encore – et avec une attention visiblement renforcée – les interrogations soulevées, au sein des cercles gouvernementaux, par le traitement du duché convoité par un voisin germanique plus puissant que jamais ; les 28 et 30 avril, mais aussi les 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 mai, les impressions de Krieger sont à ce titre plutôt pessimistes, en témoigne, par exemple, cette entrée du 5 mai 1871 remarquant « l'étrange discrétion » des journaux danois à propos de la situation des conscrits du Schleswig du Nord, discrétion dont la motivation semble répondre à l'expectative générale et à cette impression de désespoir matérialisée, entre autres, par de curieuses rumeurs annonçant l'union prochaine entre la princesse Thyra du Danemark (1853-1933), plus jeune fille du couple royal, et le roi Louis II de Bavière (1845-1886)². Sur fond de signature d'une paix définitive sur les bords du Rhin, le verbe que trahit le carnet du ministre danois de la Justice s'inscrit donc bien à son tour dans l'impression décidément répandue de comprendre *l'Année terrible* comme un écho – à nouveau malheureux – aux problématiques nationalitaires nées du conflit de 1864 ; le fait paraît d'autant plus clair d'ailleurs que le 3 juin encore, alors qu'approche l'incorporation de l'Alsace-Lorraine dans l'empire allemand³, Krieger n'a d'autre choix que de notifier le « changement d'opinion » du ministre allemand de la Guerre qui, « après avoir consulté les autorités militaires », se montre « maintenant opposé à nos revendications⁴ ». Parallèlement à l'expression des impressions intimes de cette figure du parti national-libéral, ministères, bureaux de représentations diplomatiques et cabinet royal se confrontent également, tout à fait

¹ *Ibid.*, p.160.

² Le lien entre le règlement espéré de la question du Schleswig et l'hypothétique union entre les cours danoise et bavaroise n'est pas explicitement assumé par Krieger. Néanmoins, le fait qu'il avance cette option, dans son journal intime, après quatre jours de commentaires consacrés à l'avenir des relations germano-danoises peut tout à fait aller dans ce sens ; posant un pied à la cour de Bavière et, donc, dans le nouvel ensemble impérial allemand, Copenhague gagnerait naturellement en visibilité. Cf. *Ibid.*, p.166.

³ Elle a lieu, officiellement, le 9 juin 1871.

⁴ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.171.

naturellement, à la grande question du Schleswig ; là encore, les imposants travaux de l'historien Aage Friis sont d'une réelle utilité. Ses « lettres et ordonnances » mises à jour et compilées, en 1932, relativement à « la politique du gouvernement danois » vis-à-vis de « la question du Schleswig du Nord », démontrent en effet l'évidence d'un souci schleswigois à l'occasion des tractations franco-allemandes dans le premier tiers de l'année 1871. Numériquement d'abord, ce ne sont pas moins de trente correspondances que l'historien a extirpées des fonds diplomatiques et ministériels des archives du royaume, documents sélectionnés, justement, pour leur insertion dans les débats engendrés alors par le triomphe de l'Allemagne voisine et produits entre le 12 janvier et le 1^{er} juillet 1871¹. Plus que le nombre – premier signe, tout de même, de l'attention particulière des décideurs danois – le contenu de ces missives corrobore parfaitement les confidences plus personnelles des parlementaires Bruun et Termansen ainsi que du ministre Andreas Frederik Krieger ; dans la chute française s'effondre aussi une partie au moins des espoirs de parvenir à la rétrocession partielle du duché. Signataire de neuf des trente lettres remarquées, le directeur du ministère des Affaires étrangères Peter Vedel s'impose bien sûr comme un parfait exemple : influente lorsqu'est discuté le futur de Copenhague, sa plume avance en effet dans ce printemps avec pragmatisme et, bientôt, avec un pessimisme non dissimulé. Tel un symbole des temps qui courent et de l'humeur perceptible dans le royaume, Vedel n'écrit-il pas à George Quaade combien il ne devrait, depuis son poste à Berlin, guère se faire d'illusion quant aux sympathies encore largement majoritaires dans le Danemark de la fin du mois de mars 1871, sympathies qui, si l'on « oublie les cercles les plus élevés », sont bien « très antiallemandes² » ? Un mois avant, soit deux jours à peine après la signature des préliminaires de paix à Versailles, Peter Vedel ne masquait en tout cas aucunement son découragement au même interlocuteur :

Soit dit en passant, je suis très découragé vis-à-vis de la question du Schleswig. La rétrocession du Schleswig du Nord sous une forme ou une autre est attendue par beaucoup sauf par moi-même. Je ne m'attendais néanmoins pas à ce que la

¹ *DNS* (vol.3), n°962 à 992, p.1-46.

² Sa lettre est datée du 28 mars 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°983, p.25-27.

question précise de l'article 19 rencontre de telles difficultés quasi-insurmontables, et si Bismarck ne donne pas de direction plus favorable que par le passé à cette affaire à son retour, je ne sais vraiment pas ce que nous pourrions faire pour éviter un règlement impossible et pour obtenir autre chose que la résolution de deux ou trois cas bien particuliers parmi les centaines d'autres en suspens, solution qui n'aura pour conséquence que de privilégier l'un ou l'autre Schleswigois ayant un droit plus important que les autres.¹

Tout ici indique cette tendance à mesurer et à anticiper l'avenir de la question nationalitaire danoise à l'aune du dénouement de la guerre de 1870 ; c'est bien le « retour de Bismarck » (donc, son retour aux affaires berlinoises maintenant attendu en raison de la fin de l'état de guerre) qui pourrait seul nuancer le pessimisme du responsable danois quant à l'avenir du Schleswig. Le 11 mars d'ailleurs, c'est vers l'improbabilité d'une aide extérieure que Vedel oriente sa résignation, détaillant dans une missive diplomatique les raisons qui expliqueraient, selon lui, l'isolement du royaume danois dans le contexte post-guerre franco-allemande². Auteur de non moins de onze des trente lettres répertoriées pour ces premiers mois de l'année 1871, l'ambassadeur danois à Berlin, George Quaade, ne semble pas non plus porteur, en parallèle, de nouvelles foncièrement optimistes. Dès le 9 mars, soit quelques jours seulement après la signature des préliminaires de paix et les élections au Reichstag, le diplomate rédige en effet ce qui s'apparente à un premier bilan : « Cela fait bien longtemps que je n'ai rien entendu qui puisse entretenir l'espoir d'une solution favorable à la question du Schleswig. » Dans la même correspondance (adressée, comme souvent, à son ami Peter Vedel), Quaade poursuit en admettant n'avoir guère eu l'occasion de s'entretenir à propos du duché avec qui que ce soit depuis le mois de novembre 1870, un délai certainement trop long qui explique le fait qu'il ne sache pas si les bonnes intentions que lui confiait alors le feld-maréchal Frédéric

¹ Cette lettre, adressée à Quaade, a été rédigée depuis Copenhague le 28 février 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°966, p.4-5.

² S'il paraît plus mesuré quant au soutien potentiel de Saint-Pétersbourg, Vedel se montre catégorique quant à l'inaction anticipée de Vienne : sa lettre à l'ambassadeur Quaade expose en effet, en trois points, l'indifférence de la cour autrichienne vis-à-vis du malheur danois. Il pense que le règlement du différend franco-allemand se fera sans le chancelier Beust et que ce dernier, plus intéressé par l'intégrité de l'Autriche, n'a aucune raison de s'adresser à Bismarck au sujet de l'article 5 du traité de Prague. Cf. *DNS* (vol.3), n°973, p.13-14.

von Wrangel (1784-1877) étaient suffisamment partagées au sein des cercles décisionnels prussiens. Début mars, la question est donc loin de trouver une solution et le Danois doit « avouer » qu'il éprouve lui-même « bien du mal à se forger une opinion quant à ce qu'il faut faire¹ ». Le 1^{er} avril 1871, alors qu'il s'adresse à son ministre de tutelle, le baron Rosenørn-Lehn, George Quaade ne peut d'ailleurs qu'insister ; la discussion qu'il a eue « il y a un certain temps » avec le diplomate allemand Karl von Werther reste alors, aussi positive fût-elle, « la seule remarque particulière qui, en termes de portée et de conditions, soit parvenue à [son] attention depuis bien longtemps ». Aussi le Danois avoue-t-il être incapable de mesurer l'importance plus générale des mots plutôt encourageants du baron, ce dernier ayant très bien pu mentionner l'avenir du Schleswig du Nord suivant ses impressions purement personnelles². Ce pessimisme est partagé, dans l'entourage du cabinet, par le comte Christian Emil Frijs ; président du Conseil jusqu'à la fin du mois de mai 1870 et négociateur extraordinaire du gouvernement au commencement de la guerre, Frijs adopte en effet à son tour, au moins partiellement, ce schéma associant à la paix franco-allemande du printemps de l'année 1871 une appréciation plutôt négative de la question du Schleswig. Dans une lettre du 22 mars adressée à Peter Vedel, le comte revient par exemple sur les rumeurs d'une hypothétique entente germano-danoise pour mieux en dénoncer le discrédit et révéler son propre point de vue :

Vous connaissez mon sentiment à cet égard, et je n'ai pas eu pour le moment de raison de changer d'avis ; mais je souhaiterais être en mesure de voir les choses autrement.³

Explicite, la référence de l'ancien chef du gouvernement à la résignation qui était la sienne, déjà, en août 1870, va dans le sens d'un optimisme très nuancé. Et la tendance que dessinent les témoignages des responsables politiques à partir de janvier explique certainement l'intervention toute solennelle du ministre des Affaires étrangères, en pleine séance du Conseil royal, le 1^{er} mai 1871 :

¹ *DNS* (vol.3), n°969, p.7-10.

² *DNS* (vol.3), n°984, p.28-29.

³ *DNS* (vol.3), n°979, p.21-23.

Rien ne suggère que le gouvernement prussien soit aujourd'hui prêt à s'occuper de la question du Schleswig. Si cette question doit être promue maintenant, cela serait à l'encontre de la volonté de la Prusse et on ne peut donc le concevoir sans une forte pression extérieure sur le gouvernement prussien. Bien sûr, une approche de notre part pour une mise en application de la paix de Prague n'aurait guère cet effet sur Berlin, d'autant que nous ne pouvons pas espérer être soutenus par une autre puissance en Europe. Parmi toutes les puissances, il n'y en a qu'une qui puisse, dans d'étroites limites, manifester une capacité et une volonté de défendre notre cause ; il s'agit de la Russie. Mais il est bien connu que Gortchakov a expliqué à notre ambassadeur qu'aussi longtemps que la paix entre la France et l'Allemagne ne se serait pas signée, la question du Schleswig devra attendre. Sur la base de deux hypothèses bien réelles, à savoir le fait que la Prusse ne souhaite guère régler la question actuellement et qu'aucune puissance ne soit aujourd'hui favorable à notre cause, une démarche de notre part à Berlin, loin de régler la question, porterait préjudice à notre problème.¹

En somme, si question du Schleswig il devait y avoir, dans le règlement de la guerre de 1870, cette dernière ne connaît, à travers le triomphe de la Prusse et la défaite française, aucune issue *a priori* favorable à Copenhague. En cela, il y a bien, dans les cercles officiels du royaume, les signes déjà remarqués ailleurs d'une sorte de nouvelle guerre du Schleswig perdue. Et si l'expectative que trahissent des décideurs aussi influents que Peter Vedel, Andreas Frederik Krieger, George Quaade ou Rosenørn-Lehn (sans omettre, nous l'avons dit, plusieurs parlementaires) s'exprime avec une modération indiquée, elle ne rejoint pas moins le modèle dialectique emprunté publiquement, dans son discours du 3 octobre 1870, par le roi Christian IX lui-même. Même discrètement donc, les milieux gouvernementaux révèlent, dans leur réception du problème schleswigois, une partialité toute nationale. La grande question nationalitaire du Danemark des années 1860 justifie en effet l'abandon de l'impartialité et le fait de regretter au moins timidement la grande victoire de l'Allemagne

¹ La reproduction de cette déclaration de Rosenørn-Lehn devant ses collègues du gouvernement est l'œuvre de Peter Vedel lui-même ; on ne trouve en effet aucune trace de cette réunion dans les comptes rendus officiels des séances du conseil. Andreas Frederik Krieger mentionne également cet épisode dans son journal intime. Cf. *DNS* (vol.3), n°988, p.34-35.

nouvellement unifiée semble à ce titre accepté. Ce constat apporte de fait un nouvel indice à la délicate et méthodique construction d'un schéma d'étude du principe (et de l'expérience) de la neutralité dans l'Europe de *l'Année terrible*. Non-belligérant, l'État neutre n'empêche visiblement guère ses sujets (au premier rang desquels figurent ses principaux serviteurs, souverains, ministres ou représentants) de voir dans le déroulement du conflit franco-allemand l'un ou l'autre signe défavorable à ce qu'ils considèrent comme leurs propres intérêts. Et c'est donc très naturellement que cette neutralité ne paraît pas non plus prévenir les sentiments dévoilant, à l'inverse, l'espoir d'obtenir quelques gains tout à fait opportunistes à l'heure où se décide véritablement le sort des deux parties belligérantes. L'essentiel étant, au final, qu'une partie du sort du neutre se joue, peu importent les sympathies, dans le grand affrontement qu'observe l'Europe entre juillet 1870 et février 1871.

III. 4. 4. Une résignation pas si désespérée ?

Le fait, bien remarqué, de voir dans le conflit franco-allemand une sorte de réplique des secousses ressenties en 1864 produit, parallèlement à la déception dont nous venons de présenter la dynamique, un second réflexe tout aussi naturel. S'il y a certainement beaucoup à perdre dans le triomphe d'un voisin plus que jamais administrateur du duché convoité par Copenhague, peut-être y a-t-il au contraire quelque chose à gagner dans l'écrasement sans précédent d'un élément français dont on a su repousser les approches à l'été 1870. Malgré la méfiance générale des milieux diplomatiques et malgré la pression toute germanophobe d'une grande partie de l'opinion danoise, le cabinet Holstein-Holsteinborg a en effet su résister aux sirènes du Quai d'Orsay fin juillet-début août 1870, proclamant (certes avec distance¹) une neutralité tout de même bénéfique à l'effort de guerre allemand puisqu'empêchant, très concrètement, un débarquement français sur les rives danoises pour une hypothétique marche commune sur la Confédération d'Allemagne du Nord². Il ne fait aucun doute que c'est bien là ce que sous-entendait habilement Christian IX lorsque, devant les parlementaires réunis, il faisait référence, le 3 octobre 1870, à une guerre qui

¹ Décidée en conseil des ministres le 25 juillet 1870, la neutralité danoise est, nous l'avons remarqué, portée à la connaissance du public par la reproduction d'une lettre patente signée du ministre des Affaires étrangères annonçant la remise en vigueur d'une ordonnance de 1803 consacrée à « la conduite des commerçants et gens de mer en temps de guerre entre puissances maritimes étrangères ». À cette ordonnance de 18 articles de principe auxquels s'ajoutent les dispositions votées dans le cadre du traité de Paris d'avril 1856 (relativement au droit maritime des neutres) se joint tout de même une lettre construite surtout comme une réponse aux pressions de Berlin (mais bien transmise à la plupart des représentants danois à l'étranger) : le Danemark s'y déclare bien étranger au conflit franco-allemand mais une mention, dictée par les nationaux-libéraux du cabinet, y laisse tout même entendre la possibilité d'un changement de politique « selon les intérêts futurs aussi bien que présents ». L'ordonnance et les traces de son élaboration sont consultables aux Archives du royaume (RA, Aktstykker vedr. Londonerkonferen 1864, 2-0285/164 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission : 1846-1912, Samlede sager, n°13 et 15). Les discussions menant à la rédaction de la lettre transmise aux représentants du Danemark à l'étranger sont reproduites, elles, dans les comptes rendus de séance du Conseil royal (cf. Harald Jørgensen (dir.), *Statsrådet Forhandling 1866-1872*, vol. XI (3 août 1866-25 mars 1872), *op.cit.*, p.369-375). Voir, par ailleurs, le titre I.3.2. de notre étude.

² Rappelons que le projet français se basait sur l'envoi par Paris de 30 à 40 000 hommes vers la Baltique ; avec l'aide d'un corps danois, ces troupes devaient attaquer la Prusse dans les duchés convoités par Copenhague et menacer, en somme, le nord de la Confédération allemande. Le plan est discuté en privé par Napoléon III et le général Waldemar Raasløff, par ailleurs ancien ministre danois de la Guerre, le 15 juillet 1870. Le 17, l'empereur français rencontre à nouveau le général qui, malgré son statut d'observateur privé, accompagne l'ambassadeur danois à Paris Léon Moltke-Hvitfeldt. Le scepticisme des négociateurs de Copenhague, au début du mois d'août 1870 (bien aidés, il est vrai, par les défaites de Wissembourg, Fröschwiller et Forbach), accélère finalement l'abandon de cette stratégie.

s'était « approchée » des « côtes » du Danemark mais que la sagesse de Copenhague a su repousser, espérant en retour « voir la question sur laquelle se reposent les liens entre le Danemark et la Prusse » trouver cette fameuse « solution qui permette d'assurer l'indépendance du royaume et de renforcer les bonnes relations ». Adressé, évidemment, au voisin prussien, l'appel du pied du souverain symbolise et incarne indiscutablement ce courant qui, dans le royaume, voudrait croire en la possibilité d'arracher quelques dispositions favorables au Schleswig danois dans le cadre du grand jeu diplomatique naturellement introduit par le règlement de la guerre franco-allemande. Au printemps de l'année 1871, ce courant à tentation positive est bien réel et rassemble plusieurs personnalités dont la position (professionnelle, politique ou sociale) et l'entourage font qu'ils s'imposent en commentateurs particulièrement intéressés de l'actualité diplomatique ; un courant qui se nourrit bien évidemment, par ailleurs, de l'état de soulagement dont nous avons déjà pu souligner les principaux caractères à l'occasion de la signature de la paix. L'intégrité du territoire étant définitivement assurée, la place est laissée, certes, aux sentiments regrettant peut-être la chute d'un parti *a priori* plus proche des ambitions nationalitaires danoises, mais aussi à des impressions associant bien la non-belligérance respectée de Copenhague à la probabilité (même infime) d'en user à des fins politiques. Quel que soit le regard d'abord adopté, il est indéniable que les mois de janvier à juin 1871 sont propices, au Danemark, à la propagation de rumeurs faisant état de la discussion du dossier schleswigois parallèlement aux négociations en passe d'être conclues sur le Rhin. N'y a-t-il pas d'ailleurs quelque chose de symbolique à lire le timide élan d'espoir du poème *Ved Aarsskiftet* que proposent déjà les rédacteurs Edgar Collin et Robert Watt dans leur *Dagens Nyheder* au commencement de l'année 1871 ? Anonyme, leur collaborateur choisit bien de conclure son appréciation dramatique de la guerre par un questionnement tout à fait national interrogeant la possibilité de profiter de « la nouvelle année » pour « réunir » le Danemark à « cette bande » qui fut « arrachée par la violence », croyant peut-être pouvoir « retrouver la terre du Schleswig sous les plis du drapeau national danois¹ ». Et lorsque l'artiste copenhagois Hans Haagen Nyegaard (1824-1893) profite de son œuvre *Under*

¹ *Dagens Nyheder*, 2 janvier 1871.

Kampen (Lors du Combat) pour appeler ses compatriotes à comprendre l'infortune de la France comme un écho des malheurs passés du Danemark, n'assume-t-il pas au même moment l'idée de combattre pour l'accomplissement des espérances schleswigoises ?

Ne remarques-tu pas qu'il s'agit là de la Vie ? De ta propre vie ? (...) N'y a-t-il pas dans la vie qui se joue, quelque chose de la nôtre ? Où est le salut, pour nous, au milieu de cette bataille mortelle ?¹

Si la solution n'est qu'implicitement présentée, nul doute que le verbe – déterminé – tend effectivement à participer à cette dynamique ambitionnant, alors que le sort du conflit franco-allemand ne peut plus faire de doute, de saisir avec un brin d'opportunisme les chances potentiellement offertes par les futurs pourparlers. Il faut dire que l'actualité militaire et diplomatique se prête à quelques calculs ; tandis que les batailles de Bapaume (3 janvier), d'Héricourt (14-17 janvier) et de Saint-Quentin (19 janvier) se chargent de dévoiler les ultimes limites de la défense nationale française, l'entrée en vigueur juridique de l'empire allemand (1^{er} janvier), la proclamation très symbolique de ce dernier (18 janvier), l'armistice de vingt-et-un jours (26 janvier) puis l'élection d'une assemblée française à majorité pacifiste (8 février) et d'Adolphe Thiers au poste de chef de l'exécutif (17 février) sont autant de nouvelles qui, très naturellement, frappent les Européens en même temps qu'elles les invitent à réfléchir aux lendemains du conflit. Bien sûr, la signature des préliminaires de paix (26 février), le premier vote au Reichstag (3 mars), l'acte final de la conférence de Londres mettant fin à la neutralisation de la mer Noire (13 mars) le retour de Guillaume en Allemagne (15 mars) et l'ouverture des négociations pour une paix définitive (4 avril) finissent par faire comprendre aux observateurs qu'ils assistent aux derniers sursauts d'un acte inédit². En réaction, peut-être est il donc temps d'anticiper effectivement le règlement de l'explosion sur le Rhin et d'espérer, à l'instar des poèmes que publient les feuilles de Robert Watt et Johan Georg Pauli, une possible appréhension internationale de la question du

¹ Il publie son poème dans *l'Illustreret Tidende*, du 1^{er} janvier 1871.

² Rappelons qu'une chronologie de la guerre est consultable en annexe (n°I.1.).

Schleswig. C'est en tout cas le pari qu'osent plus ou moins franchement certains membres éminents du gouvernement danois. Parmi eux figure par exemple l'influent Peter Vedel, véritable pilier de l'administration de Copenhague, grand artisan de la politique extérieure du royaume depuis les bureaux du ministère dont il dirige les collaborateurs (à défaut d'être lui-même ministre) et personnage dont la modération diplomatique et politique n'induit d'ailleurs, *a priori*, aucune obsession incontrôlée vis-à-vis de la rétrocession du duché. À partir du mois de février 1871 surtout (et en compagnie de l'ambassadeur danois à Berlin George Quaade), ce dernier alimente ou reproduit en effet la plupart des bruits relatifs à une hypothétique prise en compte des intérêts scandinaves dans la nouvelle donne internationale ; les 7 et 28 février, les 9, 10, 11, 14, 17, 20, 23 et 28 mars mais aussi les 1^{er}, 16 et 22 avril, les deux hommes échangent à ce sujet, sondant, critiquant ou regrettant les chances de voir les principales puissances considérer la voix de Copenhague dans le règlement de la guerre franco-allemande. Le 7 février 1871, c'est à propos de la discussion entre le ministre Rosenørn-Lehn et le parlementaire Niels Jokum Termansen que l'espoir paraît ainsi timidement permis sous la plume de Vedel :

Il [Termansen] s'est satisfait d'une déclaration de Rosenørn disant qu'il était bien conscient du fait que les principes de la paix de Vienne n'aient guère été respectés, mais qu'il espérait pouvoir concrétiser ses efforts et profiter des conditions pacifiques en Prusse pour éliminer les difficultés qui, jusqu'à maintenant, ne permettaient aucun arrangement.¹

Les « conditions » invoquées seront-elles réunies ? « Si Bismarck donne une direction plus favorable » à la question « à son retour » du front, tempère déjà Vedel le 28 février 1871². Pourtant, une fenêtre semble s'entre-ouvrir à peine quelques jours plus tard. Au début du mois de mars en effet, la rumeur court, dans les couloirs des bureaux de Copenhague, de l'ambition bismarckienne d'assurer rapidement une nouvelle « triple alliance » sur la base d'une entente avec l'Autriche et la Russie ; mentionnée pour la première fois par le représentant danois à Vienne Christian Falbe (via un télégramme chiffré daté du

¹ *DNS* (vol.3), n°965, p.3-4.

² *DNS* (vol.3), n°966, p.4-5.

8 mars 1871), l'information mobilise bientôt le personnel diplomatique du royaume, conscient de l'opportunité politique que pourrait représenter un tel rapprochement. Dès le 9 mars, une lettre du ministre des Affaires étrangères lui-même alerte et interpelle directement le duo Quaade-Vedel à ce sujet :

Falbe mande par voie télégraphique que la triple alliance est au point de se former entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, et demande s'il doit faire des démarches auprès de Beust pour l'exécution de l'article V¹. Je ne suis pas disposé à employer l'Autriche, mais peut-être plutôt la Russie. Quelle est votre opinion ?²

Autriche ou Russie, l'idée de la correspondance adressée à George Quaade est pour le moins claire ; Copenhague pourrait bénéficier, pourquoi pas, des services d'un intermédiaire pour présenter et défendre ses arguments devant le voisin allemand. Peu importe le crédit de la rumeur faisant état de cette triple alliance, l'hypothèse d'en user est en tout cas le principal objet de sept missives échangées entre ministres et agents danois entre le 8 et le 14 mars 1871. Si Quaade pense, depuis Berlin le 10 mars, que l'alliance est « très loin d'être probable », cela ne l'empêche pas, par exemple, de transmettre à Vedel ce qui s'apparente à un mémorandum exclusivement consacré cette possibilité d'un appui externe pour un Danemark en quête de visibilité ; le prince-royal de Prusse et sa femme, la Russie avec laquelle « aucune alliance ne semble signée » à Berlin, l'Autriche avec laquelle la Prusse paraît établir d'amicales relations, tel ou tel diplomate allemand dont les propos ont pu inspirer l'espoir du Schleswig danois : autant d'éléments dont le point de vue vis-à-vis de la question nationale danoise est interrogé par le diplomate et qui représentent, de fait, un motif (même infime) d'espérance³. La rumeur de la formation d'une triple alliance potentiellement profitable à Copenhague est par ailleurs notifiée, au même instant, par la plume consciencieuse du ministre Andreas Frederik Krieger. Dans son journal intime apparaissent en effet, le 8 mars, les signes de cette nouvelle piste :

¹ Rosenørn fait ici référence à la mise en application des dispositions inscrites dans l'article 5 du traité de Prague d'août 1866, c'est-à-dire à l'organisation, par les autorités prussiennes, d'un plébiscite destiné à consacrer la séparation des districts nord et sud du duché du Schleswig.

² *DNS* (vol.3), n°968, p.6.

³ Ce mémorandum est daté du 9 mars 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°969, p.6-11.

Falbe télégraphie le fait que l'on observerait des signes, du côté des deux empereurs, d'une volonté de parvenir à une triple alliance et que la tendance serait à l'acceptation de cette offre. Il demande s'il doit rappeler Beust au souvenir de l'article V. D'abord, nous devons savoir ce que disent Vind et Quaade.¹

Mesuré, le propos de Krieger ne témoigne pas moins, en s'en remettant aux confidences des agents danois de Saint-Pétersbourg et de Berlin, de la tendance bien réelle à la compréhension peut-être internationale du règlement du conflit franco-allemand. Les 10 et 11 mars, des missives signées Rosenørn-Lehn² et Peter Vedel³ confirment cet intérêt tandis qu'au même instant, les mots qu'adresse Christian IX à sa fille, la princesse Dagmar de Danemark, s'inscrivent on peut plus explicitement dans ces calculs politiques :

Il [le tsar Alexandre] serait maintenant tout autant remercié s'il cherchait à soutenir son oncle pour arriver enfin à la rétrocession du Schleswig danois, de préférence avec Flensburg. Si cela ne pouvait se faire, alors nous devrions cependant obtenir le Schleswig du Nord avec l'île d'Als et le Sundevitt, régions qui sont totalement danoises. Je ne voudrais pas importuner l'empereur en lui écrivant moi-même à ce sujet, mais je prie ma douce Minny et son chaleureux cœur danois d'évoquer cette question auprès de lui afin qu'il réponde à son oncle en obtenant cette solution dans un temps qui me semble actuellement particulièrement favorable. Cette rétrocession serait également une petite récompense puisque nous avons maintenu une stricte neutralité, et cela contribuerait à l'établissement de bonnes relations entre le Danemark et l'Allemagne. Parlez s'il vous plaît rapidement et sérieusement avec lui de cette question, et tenez-moi informé de son opinion et de ce qu'il pense pouvoir faire en notre faveur.⁴

¹ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.137.

² Il demande à son représentant à Copenhague de ne faire « aucune démarche pour le moment auprès de Beust » mais de « rapporter soigneusement » le moindre élément qui puisse renseigner le gouvernement danois sur « la marche des négociations sur la triple-alliance ». Cf. *DNS* (vol.3), n°970, p.11.

³ Méfiant, Vedel n'en résume pas moins, dans une lettre adressée à Quaade le 11 mars, les dispositions qui, selon lui, seront rencontrées par Copenhague dans ses sollicitations potentielles à Saint-Pétersbourg et Vienne. Cf. *DNS* (vol.3), n°973, p.13-15.

⁴ *DNS* (vol.3), n°972, p.12-13.

Il faut finalement une lettre viennoise de Christian Falbe pour que, le 14 mars, ce premier grand jeu d'ordre diplomatique abandonne une première fois l'idée de s'accoler à ce « temps particulièrement favorable » que pensait décrire Christian IX¹. Il n'empêche que la dynamique politique (et rhétorique) est indiquée ; sur fond de négociations de paix entre les deux rives du Rhin et au sortir d'un événement naturellement traumatisant pour un continent inquiet de la possible contagion du différend franco-allemand, les principaux décideurs du royaume semblent presque instinctivement miser sur une internationalisation – bénéfique cette fois – du règlement de la guerre. L'ouverture de discussions entre la France et l'Allemagne unifiée donnerait à Copenhague la chance de rappeler l'Europe au souvenir de sa question nationale, rappel d'autant plus induit que la neutralité de 1870 aurait à présent prouvé les bonnes intentions du Danemark. C'est, là encore, ce qu'admet tout à fait clairement le roi lui-même lorsqu'il associe l'idée d'une rétrocession du Schleswig à une « petite récompense » dans la correspondance qu'il échange avec sa fille le 10 mars 1871. C'est aussi certainement pour cette raison que la méfiance avouée de Peter Vedel ne suffit visiblement guère à lui faire abandonner totalement l'espoir d'une solution négociée ; il est au contraire l'un des premiers proches du cabinet à évoquer, en même temps que l'improbabilité d'un soutien austro-russe, d'autres hypothèses pouvant potentiellement profiter aux Danois du Schleswig. Dans la missive plutôt pessimiste qu'il transmet à son ami George Quaade le 11 mars, c'est lui qui, par exemple, détaille les éléments retenant Vienne et Saint-Pétersbourg avant d'attirer l'attention de son destinataire sur les autres caractères de la rumeur circulant alors à travers le royaume relativement à un accord germano-danois :

Ici, cela fait 14 jours que la rumeur circule à propos d'une proposition prochaine de la Prusse, et la version la plus répandue est celle d'une intégration au sein de l'union douanière (avec la précision que cela ne concernerait que la partie continentale !) en échange d'une récupération du Schleswig ou de la ligne de

¹ Falbe justifie dans sa lettre une information « positive » et « secrète » à l'origine de son premier télégramme du 8 mars relatif à une triple alliance. Il prend par ailleurs note de l'ordre de Copenhague de ne pas approcher Beust et informe son ministre de l'incrédulité des agents de Saint-Pétersbourg stationnés à Vienne à propos d'une hypothétique intervention russe en faveur de l'article 5 du traité de Prague. Cf. *DNS* (vol.3), n°975, p.16-17.

Flensburg. Ces derniers temps, une variante dit qu'une alliance offensive et défensive doit être formée, etc. Heydebrand lui-même agit récemment comme si il craignait devoir être porteur de quelque projet, mais il n'a sûrement rien de précis à suivre.¹

Cette information annonçant l'union commerciale du Danemark et de l'Allemagne rencontre un petit succès ; importée, vraisemblablement, depuis les calculs spéculatifs d'une partie de la presse européenne au début du mois de mars 1871², la rumeur est reprise au Danemark une fois la piste de l'apport politique de l'Autriche et de la Russie abandonnée. Sollicité par le cabinet de Saint-Pétersbourg (qui, lui aussi, ne fait alors que s'inspirer de certains commentaires journalistiques), le diplomate Carl Rudolph Emil Vind donne un corps inédit à l'affaire lorsqu'il sonde les impressions du ministre des Affaires étrangères Rosenørn-Lehn le 19 mars 1871³ ; reçue avec circonspection, sa lettre est à l'origine d'une certaine effervescence au sein des cercles de décision de Copenhague puisqu'elle mobilise notamment l'attention de l'ancien président du Conseil et négociateur extraordinaire Christian Emil Frijs (22 mars), de Peter Vedel (28 mars) ou du représentant danois à Berlin George Quaade (1^{er} avril). Et si le dernier cité qualifie la rumeur de « tout à fait infondée⁴ », cela n'a guère empêché des observateurs aussi avisés qu'Andreas Frederik Krieger ou que le parlementaire Mads Pagh Bruun de considérer ce bruit comme suffisamment sérieux pour être notifié dans leurs carnets personnels. Le ministre de la Justice mentionne en effet la question, dans son journal intime, le 27 mars 1871, en remarquant ce qu'il lie à « une rumeur » née « de différentes sources » mais que nul ne saurait exhaustivement appréhender avant la signature définitive de la

¹ *DNS* (vol.3), n°973, p.13-14.

² Dans une lettre datée du 22 mars, le comte de Frijs associe la « rumeur » aux informations « qui se trouvaient dans les journaux italiens ». Cf. *DNS* (vol.3), n°979, p.20-22.

³ « Plusieurs journaux ayant répété ces derniers jours un bruit d'après lequel le cabinet de Berlin aurait proposé au gouvernement du Roi d'entrer dans l'union douanière allemande contre la restitution du Nord-Slesvig (sic), le prince Gortchakow (sic) m'a demandé si cela nous conviendrait en ajoutant cependant qu'il n'avait aucune donnée sur la réalité d'une telle intention du gouv't. (sic) prussien », télégraphie Vind à son ministre de tutelle, non sans admettre avoir pris la liberté de confier au diplomate russe le fait que cette solution paraissait contraire à « l'indépendance du pays ». Cf. *DNS* (vol.3), n°977, p.18-19.

⁴ *DNS* (vol.3), n°984, p.28-30.

paix¹. Bruun prend quant à lui la plume le 28 du même mois, confessant le fait que les propositions prussiennes se faisaient toujours attendre et ce bien que « des allusions » relatives à « une intégration au sein de l'union douanière » tendaient effectivement à se faire entendre « de tous les côtés² ». Quoi qu'il en soit, le semblant de projet connaît le même destin que l'optimiste hypothèse d'une triple alliance impériale profitable au Danemark ; son crédit s'envole très rapidement et le ministre des Affaires étrangères se charge bien, dans son intervention du 1^{er} mai devant le Conseil royal, de tempérer peut-être définitivement les espoirs de ceux qui pouvaient être tentés de miser sur une proposition de règlement en provenance du cabinet berlinois³. Preuve ultime, pour l'historien, de l'inconsistance du bruit « commercial », son absence remarquable dans la synthèse que consacre le spécialiste Aage Friis à la politique schleswigoise du gouvernement danois dans la guerre franco-allemande ; dans le court chapitre spécifiquement orienté vers les espoirs et les déceptions perceptibles au Danemark dans les dernières semaines de conflit sur le Rhin, seule l'éventualité d'un appui externe (sous diverses formes) favorable à Copenhague paraît en effet véritablement mériter l'attention du chercheur⁴. Il faut dire que parallèlement aux simples rumeurs, de véritables nouvelles tendent, après la fin de la guerre, à favoriser l'excitation de quelques protagonistes : les rencontres entre Alexandre Gortchakov et le binôme Bismarck-Guillaume (dans la première moitié du mois de juin 1871), entre Beust

¹ Elise Koppel, Aage Friis, Peter Munch, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, *op.cit.*, p.146-147.

² Vagn Dybdahl, Birgit Nüchel Thomsen (dir.), *M.P. Bruuns Dagbog 1856-1874*, *op.cit.*, p.196.

³ Construite comme une sorte de rapport destiné certainement à dévoiler très officiellement les limites des rumeurs circulant dans le royaume depuis le début du mois de mars 1871, l'intervention de Rosenørn-Lehn assure ce jour-là que la question du Schleswig n'a que peu de chance d'être discutée sans le soutien d'une puissance externe (et, particulièrement, de la Russie). Le ministre informe par ailleurs ses collègues de l'impossibilité d'arriver à un quelconque règlement avant la signature d'un traité de paix franco-allemand.

⁴ Au-delà de la fameuse triple alliance, Aage Friis questionne notamment, pour la période du printemps de l'année 1871, les rumeurs faisant état d'une certaine implication du prince Jean de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg (1825-1911), frère de Christian IX, dans l'amélioration attendue des relations germano-danoises. Respecté à l'étranger (notamment pour ses œuvres en faveur de la Grèce), le prince aurait en effet déclaré publiquement, sur fond de discussions franco-allemandes, qu'il misait sur une « évolution tout à fait satisfaisante » des rapports entre Danois et Allemands grâce, justement, aux opportunités diplomatiques offertes par le nouvel équilibre post-guerre. Friis mentionne également l'hypothèse d'une approche politique de Charlotte de Wurtemberg, amie influente de la princesse Dagmar de Danemark que l'on espère être en mesure de présenter la « petite question du Schleswig » au chancelier Bismarck grâce, notamment, aux bons offices de la reine Augusta (1811-1890). Cf. *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*, vol.3 (1870-1877), *op.cit.*, p.275-294.

et le chancelier allemand (à Gastein, en août) et entre Guillaume et François-Joseph (en septembre à Salzbourg) sont de notoriété publique et les termes échangés à ces occasions alimentent forcément les spéculations des Européens. Pourtant, même la réunion de septembre 1871 entre Christian IX et l'empereur Guillaume n'apporte aucun crédit nouveau, en provenance de Baden-Baden, aux espérances engendrées par cette riche actualité diplomatique. Porteuse d'espoirs dans la mesure où elle donne au drame national de 1864 un écho certainement voulu et quelque part anticipé, *l'Année terrible* n'apporte finalement et très concrètement aucune satisfaction politique au Danemark (autre, nous l'avons vu, que la satisfaction bien réelle d'avoir échappé aux affres de l'affrontement). La chute d'une France *a priori* plus proche de la cause du Schleswig est un premier revers pour une partie de l'opinion et du cabinet. Le triomphe d'un voisin administrateur du duché convoité en est un deuxième ; d'autant plus d'ailleurs que ce voisin, à présent plus puissant que jamais, n'envoie aucun signal optimiste aux observateurs de Copenhague. Enfin, l'isolement diplomatique du royaume scandinave – grand constat de ces semaines de règlement de la guerre franco-allemande – frappe et désole ceux qui pariaient encore, plus ou moins consciemment, sur l'importance internationale de la question du Schleswig. C'est suivant ces remarques inspirées de la lecture des correspondances politiques qu'Aage Friis put dans un premier temps définir les traits du « tournant » représenté par le conflit de 1870 dans les affaires extérieures danoises, ce dernier ayant favorisé le déplacement de l'affaire du Schleswig depuis un centre de gravité potentiellement international vers une échelle germano-danoise plus restreinte¹. Un constat que l'ajout de quelques carnets personnels tenus par certains décideurs du royaume scandinave ne vient nullement nuancer ; lorsqu'elles existent et s'expriment dans le Danemark de l'année 1871, les dynamiques d'espoir s'accrochent à des bruits trop vagues et bien trop peu documentés pour offrir une véritable issue à leurs préoccupations nationales. Les termes de Friis, eux, résument donc toujours parfaitement l'impact visuel et rhétorique des gesticulations danoises dans les semaines et les mois suivant les tractations entre la France et l'Allemagne :

¹ *Ibid.*, p.278.

Durant la guerre et après la signature de la paix, aucune grande puissance n'a sérieusement fait sienne la question qui tiraillait si fortement l'esprit du gouvernement danois, et Vedel avait tout à fait raison lorsque, dans un mémorandum rédigé plus tard au sujet de la politique danoise, il put écrire que le point de vue de son ministère des Affaires étrangères avait trouvé là une évidente confirmation. Peu importe le poids supporté, personne n'avait le choix : on devait attendre patiemment que les circonstances évoluent de façon à ce qu'une action danoise paraisse plus favorable.¹

Aussi neutre fût-elle, la patience du Danemark de *l'Année terrible* ne trouve aucune récompense si l'on considère (ainsi que nous l'avons remarqué²) la rétrocession du Schleswig comme le principal facteur conditionnant l'attitude de Copenhague depuis le mois de juillet 1870. En cela et quelles qu'aient pu être les rumeurs véhiculées à travers le royaume à partir, surtout, du mois de février 1871, la guerre franco-allemande est bien une nouvelle guerre du Schleswig perdue.

¹ *Ibid.*, p.293-294.

² Voir les titres I.3.2. et I.3.3. de notre étude.

III. 5. Des neutres permanents aux espoirs neutralisés ? Les accents politiques du printemps 1871 en Belgique et en Suisse

Si l'origine et la compréhension théorique du principe de neutralité ont déjà été questionnées, comment ne pas user des dynamiques politiques du printemps de l'année 1871 pour interroger, une nouvelle fois, le contraste apparent entre neutralité de circonstance et neutralité dite permanente ? *A priori*, difficile en effet de trouver d'évidentes ressemblances entre l'expérience d'un Danemark neutralisé par le choix souverain de son gouvernement pour le temps du conflit franco-allemand (et qui, de fait, a agi de la sorte, nous l'avons déjà remarqué, suivant une logique politique pesant les idées de pertes et de gains potentiels) et des cas tels que ceux qu'incarnent naturellement, dans l'Europe du second-XIX^e siècle, le royaume de Belgique et la Confédération helvétique. Reconnues respectivement depuis 1839¹ et, en pratique, 1815², les neutralités belge et suisse ne répondent en effet, en 1870-1871, à aucune ambition politique concrètement dictée par les circonstances d'un affrontement sur le Rhin. Si la Suisse et la Belgique rappellent aux puissances belligérantes et à l'Europe entière qu'elles sont neutres lorsque débute la guerre franco-allemande, ce n'est pas, nous l'avons vu, pour revendiquer une situation exceptionnelle, mais bien pour renvoyer les puissances aux traités internationaux qu'elles ont elles-mêmes signés, facilités ou voulus concernant, justement, la jouissance de leur neutralité. En somme et puisqu'ils sont déjà neutres avant l'explosion des tensions, il n'y aurait pour ces États naturellement rien à gagner dans le fait

¹ Rappelons que le protocole du 20 juin 1831, fruit d'une conférence internationale, reconnaissait l'indépendance de la Belgique tout en consacrant l'exigence, formulées par les principaux signataires du document (France, Autriche, Angleterre, Prusse et Russie), de la formation d'un État belge perpétuellement neutre. Fruit de ce compromis, le « Traité des 18 articles » du 15 novembre 1831 n'est définitivement reconnu et accepté qu'après la signature de nouveaux accords entre la Belgique, les Pays-Bas et les puissances médiatrices, le 19 avril 1839. Rappelons également que les traités de 1831 et 1839 sont consultables en annexe (n°II.2.).

² Nous avons vu que l'*Acte portant reconnaissance et garantie perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire*, signé à Paris le 20 novembre 1815 par l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie et la Grande-Bretagne., n'était autre qu'un compromis offrant à la députation suisse du Congrès de Vienne la neutralité qu'elle-même s'était efforcée de défendre depuis septembre 1814. La neutralité helvétique y est bien décrite comme répondant « aux vrais intérêts de la politique de l'Europe entière ». Contrairement au cas belge, elle n'implique donc, *a priori*, aucune contrepartie même si, naturellement, l'indépendance neutre de la Suisse sous-entend la nécessité d'être capable de défendre à la fois son unité et son intégrité territoriale. Le contenu intégral de l'acte de 1815 est consultable en annexe (n°II.1.).

d'être étrangers au conflit (autre, encore une fois, que la préservation de l'intégrité du territoire), et c'est de fait avec un souci du détail renforcé que l'historien doit y repérer et confronter les caractères souvent plus implicites de la réception politique du règlement de la guerre franco-allemande. Car aussi permanente fût-elle, la neutralité de « petits » pays frontaliers de puissants belligérants dont on aime imaginer l'appétit territorial n'empêche certainement pas la diffusion d'émotions partiales mêlant, à l'image de ce que vivent les Danois, excitations et craintes de tous ordres. Le printemps de l'année 1871 frappe tout autant, nous l'avons déjà souligné, les consciences des observateurs abrités derrière les digues invisibles mais bien préservées de la non-belligérance au-delà des Ardennes et sur l'autre versant du Jura ; le soulagement d'avoir surmonté l'épreuve indemne et les inquiétudes soulevées par la question de l'avenir du continent européen en étaient, il est vrai, de premiers révélateurs. Mais un neutre permanent dont le statut est garanti et scellé par des traités peut-il, plus personnellement, craindre les grandes conséquences de l'affrontement sur le Rhin ou espérer, à l'inverse, quelques avantages opportunistes ? Évidemment, le cours même de la guerre et la diffusion des bruits dont elle est à l'origine balisent ici déjà l'enquête historique : du déclenchement du conflit au déplacement des lieux de bataille, de la candidature du prince Hohenzollern à des affaires d'occupation territoriale ou d'annexion pure et simple, nombreuses sont évidemment les nouvelles dont l'écho dépasse le cadre binational franco-allemand pour s'adresser peut-être inévitablement aux problématiques helvétiques et belges. La Belgique n'est-elle pas mentionnée dans le fameux « traité Benedetti » que se plaît à faire reproduire le chancelier Bismarck à la fin du mois de juillet 1870 ? La pratique de la neutralité belge n'est-elle pas déjà débattue entre septembre et décembre 1870, depuis l'arrivée des « fuyards » de Sedan jusqu'aux affaires liées au passage de convois de blessés, le tout sur fond de scepticisme un brin polémique de la presse du royaume¹ ? La note que transmet Bismarck à son représentant au Luxembourg le 3 décembre 1870 ne

¹ Un dossier du fonds 1870/1871 du Musée Royal de l'Armée de Bruxelles (MRA) est spécifiquement consacré aux questions polémiques relatives à la neutralité belge et à ses rapports avec l'élément allemand. MRA, 1870/1871, 19/14, n°118 à 132.

rappelle-t-elle pas par ailleurs les neutres permanents (le Luxembourg en étant¹) au souvenir de la possible fragilité des traités internationaux² ? Et les coups de canon entendus depuis la Suisse au début de l'année 1871 ne forcent-ils pas enfin commentateurs et décideurs helvétiques à travailler une nouvelle fois leur organisation défensive et à imaginer les conséquences sanitaires, matérielles mais aussi politiques de l'afflux anticipé de soldats et de civils français en déroute ? Il est certain, en tout cas, que le dénouement du conflit franco-allemand et les tractations menées entre Versailles et Bordeaux au printemps ne manquent pas de gravité pour les États perpétuellement neutres : dans la double réalité du triomphe allemand et de la défaite française se jouent naturellement des épisodes qui, en dessinant progressivement un nouvel ordre politique en Europe, suscitent des émotions tout aussi politiques à Bruxelles et Berne. Rapports, correspondances, comptes rendus et autres documents administratifs sont là pour en témoigner, dans une dynamique qui n'a décidément rien à envier à ce que l'on découvre dans les milieux les mieux informés du Danemark de la même période. Révélatrice est la présence, par exemple, d'un dossier entièrement consacré aux « intentions présumées de l'Allemagne d'annexer le territoire suisse » (*Angebliche Absichten Deutschlands, Schweizerisches Gebiet zu annektieren*) dans le fonds des Affaires étrangères des Archives fédérales suisses ; la plupart des documents s'y trouvant relèvent en effet de correspondances diplomatiques, de télégrammes et de rapports relatifs, entre janvier et février 1871, aux facteurs de tension entre Suisses et Allemands à la frontière germano-helvétique³. Dans une logique identique, on retrouve dans les collections du Musée Royal de l'Armée de Bruxelles nombre de dossiers indiquant la pleine implication des autorités gouvernementales et militaires dans les semaines de dénouement et de règlement de la guerre franco-allemande : liés

¹ C'est le traité de Londres du 11 mai 1867, signé par l'Autriche, la Prusse, la Belgique, la France, l'Angleterre, le Piémont-Sardaigne, la Russie, le Luxembourg et les Pays-Bas, qui proclame le statut « perpétuellement neutre » du Grand-Duché, neutralité que l'on précise alors non-armée et qui est placée « sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires ». Moyen de mettre fin aux convoitises internationales vis-à-vis d'un Grand-Duché doté, avant 1867, d'un système défensif particulièrement solide (notamment assuré par le stationnement d'une garnison prussienne), la neutralité permanente est par ailleurs mentionnée dans le premier article de la Constitution luxembourgeoise du 17 octobre 1868.

² Nous faisons ici référence à la note mentionnée en amont dans laquelle Bismarck informe du fait que le gouvernement prussien « ne se croyait plus tenu de respecter » la neutralité du Grand-Duché en raison d'une succession de supposés manquements à son impartialité.

³ AFS, E2#1000/44#475 et #477.

à la question de la « circulation en Belgique » (des internés, des officiers étrangers et des ambulances), au ravitaillement de places fortes par des sujets neutres, au traitement des réfugiés civils fuyant les ultimes batailles ou à la saisie de marchandises ou d'armes, ces documents sont évidemment autant de signes d'une effervescence à la fois matérielle, économique et politique dans un temps propice à la construction et à la (re)définitions de grands schémas d'appréhension¹. Si espoirs et craintes il y a, aussi, en Suisse et Belgique, reste donc à en souligner les caractères spécifiques et à en présenter les motivations les plus récurrentes ; car les sentiments du printemps de l'année 1871 ne se résument certainement pas, contrairement aux projections que serait tenté d'établir l'historien, à la seule préoccupation nationalitaire de deux États inquiets, à des degrés variables, d'une nouvelle victoire militaire de la conception prussienne de la nation. Les inquiétudes, lorsqu'elles s'expriment, prennent en effet des formes diverses ; aussi n'hésitent-elles guère à laisser place, parfois, à de brefs mais réels élans d'opportunisme au moment de sonder les implications des discussions franco-allemandes.

¹ MRA, 1870/1871, 19/14, n°125, 126 et 129 à 132.

III. 5. 1. Inquiétudes jurassiennes et impressions militaires

La mise à jour des dynamiques politiques du printemps de l'année 1871 n'a évidemment pas pour but d'omettre une réalité essentielle de la guerre de 1870 ; d'un point de vue militaire, ce conflit n'a vu s'affronter que les armées françaises et allemandes, et Danemark, Suisse et Belgique n'ont en effet pas eu à souffrir directement de l'horreur des combats. En interrogeant les espoirs et les craintes des décideurs et des observateurs les plus attentifs du temps du règlement de la guerre, ce sont donc plutôt des signes de nuance qui tendent à capter l'attention de l'historien. Car si les champs de bataille n'ont guère dépassé les frontières françaises, l'impact politique, diplomatique, culturel ou économique du différend, quant à lui, parle bien assez directement aux Européens. Les calculs parfois précipités de membres influents du cabinet danois à partir du mois de février 1871 ont certainement déjà donné quelques justifications à ce constat ; en spéculant, en quelque sorte, quant à la possibilité de profiter des grands changements induits par les négociations de Versailles et de Francfort pour trouver une issue favorable à la question du Schleswig du Nord, Copenhague contribuait naturellement à donner à la fin de la guerre franco-allemande des contours transnationaux. C'est d'ailleurs dans cet élan d'espoirs finalement déçus que l'on trouvait dans les divers témoignages interrogés les traces de ces ponts dialectiques et politiques jetés entre le drame national de 1864 et le triomphe allemand de 1871, comme si, au fond, la paix de Francfort venait mettre fin à une nouvelle guerre schleswigoise. À lire une première fois les confessions de contemporains helvétiques et belges, déceptions, craintes et appréhensions ne sont en tout cas pas l'apanage des seuls observateurs danois. Aussi permanentes et reconnues fussent-elles, les neutralités de Berne et de Bruxelles n'échappent en effet nullement à la compréhension tout à fait subjective, partielle et peut-être partielle des droits et des devoirs qu'elles devraient impliquer. Être neutre permanent en 1871, ce n'est pas faire preuve de davantage d'impartialité que ne le font, au même moment, les témoins danois. Abordant le cas helvétique à l'occasion du centenaire de *l'Année terrible*, Éric Gruner remarquait déjà (à travers journaux et documents administratifs, surtout) « les sympathies » et « clivages

psychologiques » inspirés par la guerre franco-allemande à l'opinion de la Confédération ; malgré les « caractères permanents de la Suisse » (dont la neutralité est le premier versant), de véritables « craintes » s'expriment en effet, selon l'historien, particulièrement lors du règlement du conflit :

La crainte de la Suisse fait alors place à une sorte de complexe d'infériorité de petit pays isolé. À une époque où le monumental paraît seul compter, où les grandes décisions semblent dépendre uniquement du potentiel militaire, un sentiment de peur s'empare du petit.¹

Pour lui, la partialité de l'élément helvétique ne fait aucun doute ; elle est au contraire une constante qui gagne en intensité lorsque la chute humiliante de la France nouvellement républicaine coïncide avec la consécration de « l'argument linguistique » de la nation. Dans ce que l'historien définit comme « un choix » de « politique intérieure », les Suisses appréhenderaient le nouvel ordre européen sous le prisme de leur propre constitution, cherchant leurs dynamiques de lecture dans leur expérience fédérale. C'est ce qui expliquerait la « spontanéité » avec laquelle les citoyens helvétiques se seraient orientés vers la France républicaine, plus encore au début du mois de février 1871 (c'est-à-dire lorsque l'arrivée des troupes vaincues de Bourbaki met un terme à un mois ayant vu la proclamation et la première affirmation de l'empire allemand). Cette lecture « interne » expliquerait aussi, chez Éric Gruner, le détournement progressif des Suisses – fatigués des querelles intestines du voisin français, particulièrement sous la Commune – vers des sympathies peut-être plus germaniques. Quoi qu'il en soit, les sentiments helvétiques ne se cacheraient pas et la « transformation des esprits » trouverait, au printemps de l'année 1871, des « nuances » sur « les plans social, linguistique et religieux » mais aussi économique². Évidemment, à

¹ Éric Gruner, « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », *art.cit.*, p.236-237.

² L'historien met l'accent sur le « poids » des « éléments linguistiques, confessionnels ou culturels » dans la lecture de la guerre de 1870-1871 par les Suisses ; il explique que l'argument linguistique naturellement induit par le triomphe allemand éveille une discussion dont la réception construira, en Suisse, le premier fondement des fractures que connaîtra l'État plurilinguistique durant la Grande Guerre. D'un point de vue culturel, c'est le positionnement suisse vis-à-vis du *Kulturkampf* qui conditionne le constat de Gruner, et notamment l'idée – reprise dans certains milieux politiques et journalistiques – d'opposer au concile du Vatican le « triomphe de la science germanique », ce dernier étant dans une certaine mesure perçu comme un contrepoids nécessaire à « l'impérialisme romano-papiste ». *Ibid.*, p.239-241.

l'instar de ce que dévoilent observateurs et décideurs du Danemark au même instant – et dans le prolongement naturel des interrogations européennes déjà remarquées –, ce sont bien les grands événements du théâtre français qui s'imposent, avec toute leur dimension transnationale, à l'opinion suisse. À partir de la fin du mois de décembre 1870, il est évident que la démultiplication des centres de gravité du conflit a pour conséquence le déplacement d'une partie des armées engagées vers des régions frontalières de la Confédération ; on comprend en effet, suivant notamment les rapports de journaux lyonnais relatifs à la confiscation des locomotives à la seule fin de transport de matériel et de troupes¹, que des masses de soldats sont en passe de tirer le coup de feu à Dôle, Vesoul, Besançon ou Belfort, c'est-à-dire à quelques encablures seulement du Jura helvétique. Bien sûr, lorsque les combats sont effectivement engagés, à partir du 9 janvier 1871, les Suisses ne peuvent observer ces grands affrontements avec indifférence ; déjà à Villersexel (9 janvier) puis à Héricourt (14-17 janvier), Besançon (où l'armée de l'Est en déroute arrive le 23 janvier), Pontarlier (ville frontalière atteinte le 28 janvier) et la Cluse (dernier combat d'arrière-garde, le 1^{er} février), les mouvements et péripéties de la formation du général Charles-Denis Bourbaki éveillent très naturellement la conscience d'une population qui, si elle profite bien de la protection que lui garantit la neutralité, n'en reste pas moins toute proche des coups de canon². La signature de la convention des Verrières entre les généraux français et helvétique Justin Clinchant³ et Hans Herzog, dans la matinée du 1^{er} février, consacre alors en quelque sorte, chez les Suisses, deux enseignements majeurs ; d'une part, la

¹ Auteur d'une synthèse remarquable sur le destin de l'armée de l'Est, Henri Ortholan insiste particulièrement sur le renseignement allemand et sur rôle joué par les journaux français (et neutres) dans la divulgation (évidemment involontaire) d'informations pourtant primordiales à l'hypothétique réussite de l'entreprise menée par le général Bourbaki. Il donne notamment l'exemple de la presse lyonnaise qui, dès le 19 décembre 1870, fit savoir à ses lecteurs que les compagnies de chemin de fer n'assureraient plus de transports civils, ces transports étant à présent destinés « à transporter des troupes qui devaient opérer dans l'Est » : lus par les Allemands (et particulièrement depuis Berne), ces articles permirent l'organisation réfléchie de leurs lignes de défense devant Belfort. Cf. Henri Ortholan, *L'Armée de l'Est 1870-1871*, *op.cit.*, p.50.

² Pour une représentation cartographiée des mouvements et rencontres militaires du mois de janvier 1871, le long de la Lisaine et du Doubs ainsi que devant Pontarlier, voir l'annexe (n°V.1.).

³ Le 26 janvier, le général Bourbaki (qui a manqué de se suicider) est relevé de son commandement par Bordeaux ; Gambetta confie immédiatement le commandement de l'armée à Clinchant, un officier ayant fait toutes les campagnes du Second Empire, souvent blessé, régulièrement cité pour ses hauts faits et évadé de captivité en novembre 1870, alors qu'il était retenu aux côtés de du maréchal Bazaine.

réalité de la confrontation – physique, visuelle, matérielle – avec la guerre (à travers les réfugiés et soldats en déroute internés sur le territoire fédéral), et d'autre part, la confirmation (si celle-ci était encore nécessaire) du triomphe inédit d'un voisin allemand maintenant renforcé par une organisation impériale (les événements devant Belfort, en janvier 1871, se déroulant en effet parallèlement à l'entrée en vigueur juridique du nouvel empire allemand¹). C'est bien cette double résonance qui motive et conditionne les inquiétudes helvétiques du début du printemps de l'année 1871. Car si la paix est bien en marche (l'armistice est signé le 26 janvier), difficile pour les observateurs, décideurs, journalistes et autres témoins de Berne, Zurich, Bâle, Genève ou Sion de se limiter au soulagement inhérent à la nouvelle situation ; trop graves, les nouvelles des frontières rappellent l'élément suisse à la particularité de l'instant et à ses échos tout à fait transnationaux. La multiplicité des dossiers consacrés à l'arrivée anticipée et amortie des quelque 90 000 soldats de l'armée de Clinchant représente certainement, pour l'historien découvrant les collections des Archives fédérales suisses, un premier indice d'appréhension ; rapport et correspondances du général Herzog², divers livres de marche de bataillons et carnets de soldats helvétiques mobilisés pour la défense de la frontière à l'aune des combats le long du Doubs³, documents liés à l'organisation de la justice militaire vis-à-vis des milliers d'internés⁴, missives échangées au sein des cercles gouvernementaux⁵ et autres lettres réceptionnées par les autorités fédérales et cantonales en provenance du territoire français⁶ sont autant de traces, matérielles et dialectiques, d'un sentiment d'émotion et de forte implication de la Confédération helvétique dans l'extraordinaire épreuve des Français débandés à la fin du mois de janvier 1871. L'internement des malheureux du Doubs est un

¹ Entré juridiquement en vigueur le 1^{er} janvier 1871, l'empire allemand se constitue progressivement, déjà, dans les semaines qui suivent : la proclamation de l'empire à Versailles (18 janvier) et l'approbation des députés de la Chambre en Bavière (21 janvier) sont en effet des événements majeurs dont la presse européenne (et suisse) mesure la solennité.

² E27#1000/721#13404 (rapport) /721#13410 (correspondance).

³ Trois carnets de soldats (bataillons n°1, 11 et 15) ainsi qu'un livre de marche (3^e division) renvoient, dans la collection E27#1000/721, à l'occupation de la frontière entre la mi-janvier et mars 1871.

⁴ Il s'agit du dossier 721#13385 du fonds E27#1000 des Archives fédérales.

⁵ On retiendra notamment les « Extraits des délibérations du Conseil fédéral » reportés et compilés dans la *Feuille Fédérale* de l'année 1871.

⁶ Ces lettres (notamment de remerciement) sont compilées au sein du dossier 721#13397 du fonds E27#1000 des Archives fédérales, à Berne.

événement, un fait de guerre littéralement inédit dont la réalité ne peut que faire forte impression au sein d'une société jusque-là relativement épargnée – épisode des quelques centaines de réfugiés strasbourgeois excepté – par les conséquences humaines de la guerre. Dans le souvenir de l'expérience neutre de l'élément helvétique en 1870-1871, l'accueil de l'armée de l'Est débandée est d'ailleurs, pour l'historiographie spécialisée, un trait tout à fait central ; dans sa tentative de donner à la neutralité une « perspective » historique, Jean-Jacques Langendorf ne mentionne-t-il pas, par exemple, cet épisode comme une étape vers « l'affirmation » théorique du principe, appuyant sur la portée morale et matérielle de l'expérience des hôtes suisses ?

Aussitôt ce fut la ruée d'une cohue qui traversa la frontière. (...) Le ravitaillement, l'évacuation de ces troupes vers l'intérieur, leur hébergement posera de graves problèmes à la Suisse, d'autant plus qu'un hiver très froid, avec de fortes chutes de neige, sévissait. Les Suisses, qui n'avaient mobilisé qu'un peu plus de 20 000 hommes, craignaient au plus haut point l'indiscipline ou les possibles révoltes de cette énorme débâcle militaire, mais tout se passa bien.¹

Le sentiment de crainte suscité par le déroulement des combats à l'est de la France est remarqué par l'historien ; au sortir d'un hiver difficile rythmé par la lecture d'articles et de dépêches consacrés à l'affrontement des plus grandes armées (voisines) du continent, le déplacement de « l'énorme débâcle militaire » de 90 000 hommes vers le territoire helvétique neutre ne va guère sans un mouvement de recul. Un mouvement qui explique, certainement, la fréquence du sujet dans les récits accompagnant ce début de printemps ; naturellement, c'est bien la peine des soldats français et les efforts helvétiques en faveur de l'amélioration de leur sort au sein du territoire fédéral qui alimentent les premières confessions et les quelques récits d'histoire immédiate que peut découvrir l'historien. Le fait est criant, par exemple, chez l'écrivain genevois Marc Monnier dont le témoignage paraît dans la *Revue des Deux Mondes* quelques semaines après le règlement du conflit franco-allemand ; dans une dialectique qui transpire l'émotion, l'internement de ceux qu'il va jusqu'à appeler « nos

¹ Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, op.cit., p.72-73.

soldats de l'armée de l'Est » y occupe en effet une importance tout à fait décisive. « Reçus de bon cœur », les soldats de Clinchant frappent les esprits helvétiques, favorisant, forcément, quelques impressions de partialité :

Nous avons vu entrer en Suisse les adolescents qui sortaient de ces épreuves ; ils vivaient encore, mais décharnés, tremblant de fièvre, les yeux enfoncés et ternes ; ils marchaient encore d'un mouvement machinal, sans savoir où ils allaient ; ils regardaient, mais sans voir ; ils se laissaient abattre par l'ennemi, qui de loin, par derrière, jusqu'à la dernière heure, sans un éclair de pitié, tirait sur eux ; les obus partant de batteries invisibles passaient par-dessus la montagne, et venaient éclater sur la route. Ainsi défilait cette lugubre procession de corps inertes avec la stupeur et l'égoïsme du désespoir, abandonnant leurs morts, leurs mourants, s'abandonnant eux-mêmes, refusant parfois la vie que vous veniez leur rendre, vous disant quand vous leur tendiez une gourde : - Laissez-moi tranquille. – Mais que voulez-vous donc ? – Je veux mourir.¹

Chez le Genevois, le souvenir de l'accueil des Français ne va pas sans accent dramatique ; mais il ne va pas, non plus, sans l'expression d'un certain respect (même inspiré par la pitié) pour l'infortune française. C'est bien en saluant des internés « doux et bons, reconnaissants et pacifiques » que Monnier renseigne la grande vitalité des cantons en faveur des troupes étrangères ; là, les Français « partageaient leur soupe et leur viande avec les marmots du pays », à Morges ils participèrent aux efforts communs pour combattre les flammes², depuis Interlaken, ils envoyèrent de l'argent au bénéfice des Suisses victimes du siège de Paris³. Tout, en somme, renvoie aux dispositions *a priori* « admirables » de la population helvétique pour les malheureux soldats ; dispositions qui s'exprimeraient « partout », puisque « toutes les classes, les castes, les parties, les sectes même, coururent aux internés », au point que, parfois « les amis des Prussiens devinrent Français par miracle⁴ ». Évidemment, la francophilie de l'auteur joue à plein et son attention pour les « irritations » des Allemands

¹ Marc Monnier, « La Suisse pendant la guerre de 1870 – Nos émigrés de Strasbourg et nos soldats de l'armée de l'Est », *art.cit.*, p.54.

² Le 2 mars 1871, l'arsenal de Morges explose, faisant de nombreux morts et blessés ; parmi les victimes, on compte une vingtaine d'internés français.

³ Marc Monnier, « La Suisse pendant la guerre de 1870... », *art.cit.*, p.55.

⁴ *Ibid.*, p.57-58.

n'échappe certainement guère à ce parti pris¹ ; pourtant, il n'est à ce moment-là – quelques semaines après la fin du conflit – pas le seul commentateur à donner à l'épisode une place immédiatement particulière. Dans le récit de son exil, depuis Paris jusqu'aux alentours de Fribourg, Henriette Bénnett offre aux malheureux de l'armée de l'Est ses notes les plus fournies. Le 7 février 1871, elle appuie par exemple, elle aussi, sur l'effet pour le moins dramatique de leur entrée sur le territoire fédéral :

Voici deux jours que nous sommes à Fribourg appelées pour soigner les malheureuses victimes de cette hideuse guerre, ils arrivent ici par milliers et milliers. La charité est descendue du ciel à Fribourg, mais comment suffire pour secourir tant de misérables ? (...) On ne s'attendait pas à un débordement semblable ; quel cœur, quel dévouement chez les Suisses !²

Comment ne pas laisser, d'ailleurs, l'émotion briser son impartialité lorsqu'arrivent les restes du régiment des Guides de l'Impératrice ? Un souvenir « vivant », image « d'hommes dévorés par la fièvre et la faim » :

Ils arrivèrent par le pont suspendu. M. Edmond de Gottrau était au balcon avec nous, son bon cœur saignait à la vue de si grands malheurs. Il avait tant pleuré que sa figure était toute défaite, il me dit : “Nous amènerons tous nos enfants voir ce spectacle de misère, il faudra que ça fasse sur eux une impression qui durera toute leur vie. Nous leur dirons : voilà la guerre, regardez ces victimes de l'ambition de quelques hommes. (...) Lorsqu'il sera question d'une guerre, ils sauront alors qu'il faudra à tout prix éviter un pareil malheur”.³

Le « cœur » des Suisses paraît effectivement se serrer ; la fin de la guerre franco-allemande se conjugue chez eux avec l'absorption physique, visuelle et psychologique d'un flot de malades, de blessés et de démoralisés, comme si le danger des canons et la puissance inédite du voisin allemand avaient trouvé une parfaite incarnation. L'effet serait en tout cas général, en témoigne l'aide inestimable et spontanée du dit « capitaine Raemy », un officier helvétique dont

¹ *Ibid.*, p.58.

² Elisabeth Bénnett, « Souvenirs de la guerre de 1870-1871 ... », *art.cit.*, p.115-116.

³ *Ibid.*, p.117.

le souvenir anime encore l'esprit d'Henriette Bénnett et qui, dans l'urgence, apportait des « douceurs » aux internés, « se privant de ce qu'il recevait de sa famille pour sa propre consommation¹ ». De drame, il est aussi question dans les *notes au jour le jour* publiées dans les semaines suivant le conflit par le rédacteur Marc Debrit ; à l'aide notamment de témoignages d'acteurs directs de l'œuvre charitable, le commentateur donne à l'épisode une mesure particulière. Il s'agit pour lui de « l'un des événements les plus considérables de cette campagne », événement qui a donc directement concerné la Confédération helvétique et auquel elle s'est confrontée avec gravité². Chez Debrit, le désarroi des voisins débandés est absolument marquant, « les souffrances qu'ont subies ces malheureux soldats » frappent par le détail de leur description et par l'impression de grande implication de tout un pays :

Parmi les malades et blessés qui ont traversé Genève ces derniers jours, plusieurs avaient les pieds gelés, tous se plaignaient d'avoir passé des jours entiers sans vivres, d'avoir dormi sur la neige en ayant à peine de quoi se couvrir. (...) La retraite vers le sud se fit dans des conditions désastreuses. L'ennemi, un ennemi infatigable, les harcelait de tous côtés, ne leur laissant pas un jour, pas une heure pour se reposer de leurs fatigues et reformer leurs rangs désunis. (...) Toutes les issues étaient fermées à la fois ; on marchait, on dormait, ou plutôt l'on veillait, entouré de dangers ; à chaque instant, une alerte était donnée : il fallait combattre, disputer pied à pied un village, une maison ; puis, au lieu de s'arrêter pour reprendre haleine, marcher, marcher encore, en laissant derrière soi une longue trainée de morts, de malades et de blessés.³

Naturellement, en ajoutant à cette synthèse les exclamations pour le moins désolées de soldats suisses tenus d'assurer le passage des internés, soldats dont la plume ne manque pas de relever le caractère « affligeant » ou « navrant » de l'expérience⁴, le chercheur comprend la nature littéralement extraordinaire de ce que vit la Suisse au moment-même où se répand la nouvelle de l'arrêt des

¹ Elle explique par ailleurs que « les visiteurs se succédaient, chargés de gelées, sirops, compotes, confitures, biscuits, vins vieux ». Cf. *Ibid.*, p.120-122.

² Marc Debrit, *La guerre de 1870, notes au jour le jour par un neutre, op.cit.*, p.293.

³ *Ibid.*, p.293-294.

⁴ Il cite notamment des témoignages reçus par la rédaction du *Journal de Genève* en provenance de Neuchâtel. Cf. *Ibid.*, p.307-309.

combats franco-allemands. Aussi neutre soit-elle et aussi disposée s'était-elle montrée, par exemple en août 1870, à l'égard d'infortunés d'origine allemande¹, la Suisse de février-mars 1871 ne peut rester insensible au sort des dizaines de milliers de Français qui franchissent sa frontière tel un symbole, physique et dramatique, du dénouement du conflit. Cela est vrai chez les commentateurs dont nous venons d'apprécier le point de vue, mais cela est vrai, aussi – et nous en avons dévoilé une partie du trait – chez les principaux serviteurs de l'autorité fédérale. Les témoignages de soldats tenus, fin janvier, de garder la frontière menacée par le déplacement des armées françaises et allemandes sont nombreux : les premiers lieutenants Hermann-Manuel et Scherz, le colonel Albert Rilliet (1809-1883) ou le lieutenant bâlois Burckhardt-Zahn en sont notamment de parfaits exemples². Le général Herzog lui-même, signataire de la convention d'internement, peine visiblement à masquer son empathie lorsqu'il décrit, dans son rapport de juin 1871, les circonstances bien particulières de l'afflux de soldats français en février :

En souliers déchirés, ou chaussés de sabots, voire même seulement de guenilles dont ils s'étaient enveloppés les pieds, ces pauvres soldats se traînaient péniblement à travers une neige profonde. Les chevaux, raidis par le froid glacial d'une nuit passée au clair de la lune, depuis longtemps sans nourriture, et sans

¹ Rappelons qu'au mois d'août 1870, une succession de décrets avait ordonné et accéléré, en France, l'expulsion des immigrés d'origine allemande. Après consultation du corps diplomatique de Paris, il avait été décidé de rapatrier ces malheureux *via* la Suisse (pour les sujets d'Allemagne du Sud) et la Belgique (pour les sujets d'Allemagne du Nord). Dès le 12 août 1870, Jean Conrad Kern, ambassadeur helvétique à Paris, avait télégraphié cette information au Conseil fédéral ; il demandait l'intervention des autorités pour obtenir des gouvernements de Bade et de Bavière un crédit « considérable » pour « rendre possible le rapatriement des nombreux indigents expulsés ». L'escale que feront ensuite ces expulsés, dans les gares du nord de la Suisse, sera à l'origine de scènes de solidarité et de charité comparables, toutes proportions gardées, à ce que les Européens observeront en février 1871 à l'occasion de l'internement de l'armée de l'Est. Pour consultation des premières correspondances liées à cet épisode, voir Lettre du ministre de Suisse J.C. Kern, au Conseil fédéral, *DDS*, vol. 2, n°277, 18 août 1870, p.416-420. Voir, aussi, le titre II.1.3. de notre étude.

² On retrouve le témoignage de ces hommes dans une publication de 1916 qui, si elle se défend de « donner un récit complet de l'occupation des frontières », admet vouloir offrir une compilation des « scènes les plus caractéristiques » de cette occupation en se basant exclusivement sur « les mémoires » de soldats suisses. Nombre de récits mis à jour concernent plus précisément la période janvier-mars 1871. Cf. Wilhelm J. Meyer, *À la frontière en 1870-1871 : souvenirs extraits des récits de soldats suisses*, *op.cit.*, 117p.

ferrage à glace, ne pouvaient presque plus se tenir et avaient la plus grande peine à traîner les voitures.¹

S'il n'y a pas de partialité politique, il y a chez le chef de l'armée fédérale comme chez bien d'autres témoins une indéniable émotion, partielle elle aussi, devant ce que la guerre a pu provoquer de terrible chez le voisin français. Dans le sillage de l'armée de l'Est, c'est bien l'horreur de la guerre qui, mêlée à une sorte d'incarnation tout à fait visuelle de la puissance de l'élément allemand, entre en contact direct avec la société helvétique. Et en même temps qu'il est une épreuve bien présente préoccupant immédiatement l'opinion, cet épisode s'affirme tout aussi rapidement comme une pierre décisive des fondements des premiers souvenirs de la guerre franco-allemande en Suisse. Tout à fait criant est à ce titre l'ordre du jour que fait parvenir le général Herzog aux officiers et soldats helvétiques licenciés, depuis Neuchâtel, le 9 février 1871 :

Un terrible spectacle s'est déroulé sous vos yeux. Vous avez pu assister à ce fait désolant d'une grande armée où les liens de la discipline étaient presque entièrement détruits, ce qui l'avait mise dans cet état de dissolution que nous avons tous constaté avec chagrin. Puisse ce spectacle se graver dans votre mémoire, et, comme un terrible exemple, augmenter la conviction que sans discipline et subordination, il n'y a pas de bonne armée, le courage et les sacrifices sont vains. (...) En arrivant chez vous, mettez vos armes et votre équipement dans le meilleur état, et tenez-vous constamment prêts à endosser de nouveau au premier signal l'uniforme honorable du soldat.²

« Terrible », « désolant », « chagrin », « sacrifice » ; les soldats excusés ce jour-là regagnent leurs foyers avec une impression de gravité certes calculée (on comprend en effet l'opportunisme stratégique d'un général Herzog soucieux de la tenue de ses troupes) mais non moins réelle et certainement marquante : aussi tôt que le 9 février 1871, un événement majeur (l'arrivée de l'armée de l'Est) a imposé son souvenir au tout premier travail mémoriel des témoins neutres.

¹ Herzog (général), « Rapport sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 (du 19 juin 1871) », *FFS*, XXIII^e année, vol.2, n°29, 22 juillet 1871, p.977.

² Ordre de licenciement du 9 février 1871 (Neuchâtel). Cf. *RMS*, 16^e année (1871), n°5, p.137.

Forcément, la pitié inspirée par les milliers de malheureux venus du Jura favorise une certaine partialité entretenue, parallèlement, par la multiplication de messages de soutien et de remerciement traversant la frontière franco-helvétique¹. Et si les regards se tournent alors surtout vers les provinces françaises meurtries par des mois de conflit, quelques élans d'attention sont réservés, aussi, au voisin allemand et à sa réputation ; l'extraordinaire retraite des 90 000 infortunés de l'armée de Bourbaki met en lumière, lorsque cela n'était pas déjà fait, l'implacable force militaire de cette Allemagne à présent unifiée. Les récits suisses de l'épreuve française de la fin du mois de janvier donnent ici d'indéniables indications, en témoigne, par exemple, le vocabulaire utilisé par le journaliste genevois Marc Debrit dans sa description des difficultés françaises ; c'est bien « l'ennemi infatigable », « harcelant » les soldats de l'armée de l'Est dans leur mouvement de retraite, que choisit d'associer l'écrivain aux « conditions désastreuses » dans lesquelles les Français finissent par parvenir à rejoindre la Suisse². Aussi n'est-ce peut-être guère un hasard que de lire dans le supplément au cinquième cahier de la *Revue militaire suisse* daté du 24 février 1871 une sorte de rétrospective du volet strictement militaire de la guerre franco-allemande, rétrospective qui, plutôt que de « jeter la pierre à l'armée impériale », appuie sur « la sage et vigoureuse direction des opérations prussiennes » basées sur une « solide et soutenue offensive³ ». En somme, la supériorité du voisin allemand apparaît en février avec un éclat inédit puisque présenté très directement, par l'intermédiaire des blessés et malades français, à l'opinion helvétique. Ainsi, si l'horreur de la guerre provoque, nous l'avons vu, un premier mouvement de recul, la signification plus militaire et politique de cette horreur favorise un second réflexe plutôt défensif ; n'y a-t-il en effet pas quelque chose à craindre de ce triomphe phénoménal d'une armée voisine à présent unifiée et portant le flambeau conquérant des guerres déjà victorieuses de 1864 et 1866 ?

¹ Les échanges prennent des formes variées, depuis la lettre formelle du général Clinchant (20 mars 1871) jusqu'à des dizaines de poèmes, messages de conseils municipaux ou textes plus personnels de magistrats, de soldats ou de prêtres français. AFS, E27#1000/721#13397.

² Marc Debrit, *La guerre de 1870, notes au jour le jour par un neutre*, op.cit., p.293-294.

³ *RMS*, 16^e année (1871), n°5, p.148-154.

III. 5. 2. Un voisin trop puissant ? Vent de craintes en provenance de Zurich

À l'instar de ce que l'on observe au Danemark au même instant, il ne fait aucun doute que la puissance de l'élément allemand et le déséquilibre politique et militaire *a priori* né de l'écrasement de la France provoquent, en Suisse également, quelques interrogations. Dans sa contribution à la question, c'est bien vis-à-vis de cette Allemagne triomphante (et menaçante) qu'Éric Gruner remarquait ces « craintes » qui devaient accompagner le règlement de la guerre franco-allemande, craintes exprimées alors que « le monumental » et le « potentiel militaire » paraissent seuls compter, c'est-à-dire à une époque où l'éclatante victoire allemande semble consacrer la prédominance d'une sorte de loi du plus fort¹. Par une lettre datée du 20 février 1871, c'est en effet à un nouvel empereur que le Conseil fédéral suisse doit adresser « ses félicitations les plus respectueuses » ; en huit mois de guerre, c'est toute la balance européenne qui s'est retrouvée bouleversée en même temps que s'affirmait avec implacabilité le potentiel allemand. Le message adressé au nouveau maître de cet empire voisin revêt de fait, au-delà de l'enthousiasme feutré dicté par le langage diplomatique, de nuances pour le moins symboliques au sujet des répercussions plus européennes de l'un des principaux résultats du conflit de 1870 :

Cela répond également à l'espoir que les autres États et peuples pourront, dans la grande création politique qui vient d'être accomplie, trouver une place de choix pour la justice, pour la noble compétition et pour l'ensemble des efforts en faveur des droits de la civilisation et de l'authentique humanité.²

Si la référence n'est évidemment pas explicite et que son analyse peut peut-être relever de quelques suppositions, on comprend ici la dimension particulière que peut prendre, à ce moment-là, ce court passage relayant le souci très politique d'un État voisin tenu d'absorber la consécration bien réelle de la vision prussienne des nationalités ; une vision qui, théoriquement, se veut contraire aux fondements constitutionnels d'une Confédération helvétique multinationale et

¹ Éric Gruner, « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », *art.cit.*, p.236-237.

² Le Conseil fédéral à Guillaume Ier, *DDS*, vol.2, n°335, 20 février 1871, p.521-522.

plurilinguistique. Le fait que la confirmation du triomphe allemand intervienne parallèlement à l'afflux massif d'internés français – donc, d'ennemis de l'armée allemande – n'est par ailleurs certainement pas étranger à ces confessions inquiètes. Dès le début du mois de février et malgré le soulagement qu'inspire la signature d'un armistice, la potentielle implication politique et diplomatique de la Suisse dans les premières semaines de règlement de la guerre franco-allemande a plusieurs raisons d'être discutée ; la Suisse a ouvert ses frontières à des milliers de soldats pourchassés par les troupes allemandes et le sort de ces internés dépend bien entendu, aussi, des accords susceptibles d'être signés entre les gouvernements français et allemand. La situation peut-elle jouer contre les intérêts helvétiques ? Le Genevois Marc Monnier le pense, lui qui constate des Allemands qui « s'irritaient fort de cette charité » en citant, notamment, les termes peu sympathiques de la *Gazette d'Ulm* :

Nos compliments à la Suisse pour ces hôtes inattendus ; nous lui en souhaitons le double. Une petite leçon ne pourra faire aucun mal à ces messieurs d'outre-lac. Il n'est pas douteux que ces 80 000 Français vont devenir une calamité pour la Suisse, car elle n'est pas préparée à recevoir tant de monde ; mais c'est là précisément ce que nous désirons.¹

Pour Monnier, l'Allemagne misait donc, même symboliquement, sur les « embarras » que pouvait causer cette situation inédite à des Suisses qui, comme protégés par leur neutralité, seraient bien obligés d'effectuer moult efforts pour surmonter l'instant. Le professeur Antoine Campaux, résident strasbourgeois réfugié à Fribourg depuis le mois de septembre 1870, croit lui aussi constater cette défiance dans les souvenirs qu'il rédige quelques semaines après la guerre ; pour lui, « les foudres de la nation victorieuse » n'avaient « pas assez de railleries » pour « l'héroïque » et « imprudente » générosité helvétique au début du mois de février 1871². À l'instar de Marc Monnier, Campaux cite une partie de

¹ Marc Monnier, « La Suisse pendant la guerre de 1870... », *art.cit.*, p.58. En réalité, Monnier semble avoir volontairement simplifié le propos du journal allemand ; les termes exacts du rédacteur d'Ulm étant les suivants : « Nos compliments à la Suisse pour ses 80 000 prisonniers et puisse-elle bien s'en trouver ! Nous sommes très heureux que ces hôtes non attendus soient entrés en Suisse, et nous lui en souhaiterions le double. »

² Antoine Campaux, *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, *op.cit.*, p.11.

la presse allemande, dénotant les quelques sévères critiques inspirées, dans certaines rédactions, par la protection offerte par la Confédération à des milliers de soldats français poursuivis par des troupes prussiennes et bavaroises :

L'Allemagne n'a certes pas de motif pour se plaindre de la trop grande amitié de la Suisse, car la plupart des journaux de la Suisse, et surtout de la Suisse allemande, ont exprimé pendant la guerre, très ouvertement leurs sympathies pour la France, ont cherché par toute sorte de mensonges à nuire à la cause allemande, de telle sorte qu'une petite leçon ne pourrait faire aucun mal (...).¹

Révéléateur est le fait que les cercles diplomatiques helvétiques soient également titillés par la question. Le grand épisode de février-mars 1871 est en effet, nous l'avons dit, un tournant absolument central dans l'expérience suisse de la guerre ; les courants qu'il entraîne, forts, plutôt massifs et plus ou moins inquiets, mobilisent donc logiquement – dans ce qu'ils impliquent de discussions internationales – les plus hautes autorités fédérales. Dès les premiers jours du processus d'internement, Bernhard Hammer, ministre helvétique à Berlin, fait ainsi parvenir une lettre confidentielle à Karl Schenk, président de la Confédération ; sous un angle qui peut peut-être surprendre, le représentant relaie une partie des doutes suscités, notamment dans le Bade, par cette œuvre de charité neutre :

Hier, j'ai eu la visite du représentant local du Bade (...). Il m'a dit à cette occasion, entre autres choses, que son gouvernement lui avait demandé d'approcher le cabinet berlinois dans le but de demander au gouvernement fédéral suisse de s'assurer du fait que les troupes françaises arrivées en Suisse ne soient pas transférées dans les régions de la rive droite du Rhin helvétique. Il a expliqué cela en évoquant la peur de la population des districts allemands de voir une possible fuite d'internés vers les frontières peu protégées du Bade ; le Rhin formerait alors une barrière désirable. Je dois dire que j'étais surpris par cette référence particulière à la ligne du Rhin comme un point d'internement, même si je suppose,

¹ Extrait du *Journal d'Ulm*. Cf. *Ibidem*.

en examinant la question plus précisément, que le gouvernement du Bade a peut-être uniquement demandé cela en raison de plaintes venues des dits districts.¹

Si la demande reste discrète, le fait est là : l'accueil de plus de 80 000 soldats français par les autorités helvétique engendre interrogations et manifestations de méfiance ; certes, ces mouvements semblent plutôt répondre à des dynamiques privées *a priori* indépendantes du pouvoir central, mais la démarche du représentant badois à Berlin rappelle certainement Berne au souvenir des quelques exercices d'équilibriste effectués, depuis septembre 1870, par la Belgique ou le Luxembourg. Cette crainte suisse est d'ailleurs remarquée par Henri Ortholan qui, dans sa riche synthèse du parcours de l'armée de Bourbaki, garde une petite place aux coulisses diplomatiques de l'épisode de février ; le Conseil fédéral, soucieux de ne pas se mettre « en porte-à-faux » vis-à-vis de l'Allemagne, s'empresse de prévenir le grand état-major allemand à Versailles de la signature d'une convention d'internement entre les généraux Clinchant et Herzog. Rapidement, le président Karl Schenk prend par ailleurs la peine d'ouvrir les négociations nécessaires avec les gouvernements français et allemand pour l'organisation du rapatriement des soldats infortunés². Lors du rapatriement effectif des troupes et à l'occasion de célébrations organisées ici et là, ordre est de plus donné de ne pas froisser les voisins victorieux ; c'est le cas, par exemple, à Tablet et Saint-Fiden, localités proches du canton de Saint-Gall dont les fêtes de départ, prévues pour le 17 mars 1871, sont en quelque sorte modérées par des autorités communales soucieuses d'éviter tout débordement antiallemand³. Le volet diplomatique lié au sort de l'armée de l'Est ne semble pourtant pas devoir être, au départ, particulièrement délicat : propos journalistiques et demande badoise connaissent en effet, selon Bernhard Hammer, un écho limité au sein de l'entourage du chancelier Bismarck ; dès le 13 février, la lettre qu'il fait transmettre à la présidence de la Confédération insiste par exemple sur la circonspection du secrétaire Hermann von Thile devant les

¹ Le ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au président de la Confédération K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°333, 13 février 1871, p.518-519.

² Henri Ortholan, *L'Armée de l'Est 1870-1871*, *op.cit.*, p.193-194.

³ *Ibid.*, p.197-198.

inquiétudes exprimées par le diplomate badois à Berlin¹. Le 7 février, une lettre signée Bismarck s'était d'ailleurs déjà chargée de rassurer les décideurs les plus impressionnés ; face à la demande bernoise de régler rapidement la question du rapatriement des internés, le chancelier avait certes botté en touche, mais il avait explicitement insisté, aussi, sur la neutralité suisse « loyalement maintenue » et sur le fait que, dans l'optique d'un accord de paix, l'Allemagne pouvait certainement se satisfaire de l'immobilisation des troupes de l'armée de l'Est en territoire non-belligérant².

Pourtant, une nouvelle de Zurich éveille, en mars 1871, un véritable sentiment d'inquiétude : dans le canton de la cité germanophone où sont internés environ 11 000 soldats français³, un événement plus ou moins spontané se charge en effet de ressusciter les craintes de ceux qui ne voyaient aucune entorse à la conduite neutre dans les quelques signes de respect et d'amitié échangés entre la population et les infortunés de guerre. Parallèlement aux premiers indices de règlement du conflit franco-allemand, un comité s'était en effet empressé, dès le 31 janvier 1871, d'appeler à une célébration dans une salle de la Tonhalle, au centre de la ville. Composé surtout d'Allemands de l'Université de Zurich (l'architecte Gottfried Semper (1803-1879), le mécène Otto Friedrich Ludwig Wesendonck (1815-1896) et le penseur et historien Johannes Scherr (1817-1886) étant les signataires les plus remarquables), le comité s'en était remis, dans sa déclaration originelle, à « tous les Allemands » vivant à Zurich ainsi qu'aux « Suisses qui sont des amis de la cause allemande » afin de « voir un événement joyeux dans le rétablissement de l'empire allemand⁴ ». Si la pression politique et journalistique des cercles francophiles du canton et de la Confédération avait entraîné le rapide report de la fête (initialement prévue le 2 février), cette dernière a finalement bien lieu le 9 mars sous la forme

¹ Le ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au président de la Confédération K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°333, 13 février 1871, p.519.

² « Conseil fédéral : Procès-verbal de la séance du 10 février 1871 », *DDS*, vol.2, n°330, 10 février 1871, p.515.

³ La répartition des internés français, par canton, est consultable sous la forme d'un tableau en annexe (n°VII.3.).

⁴ La déclaration du 31 janvier 1871 est notamment reproduite par Daniel Rickenbacher, dans un article publié en novembre 2013 dans le *Tagblatt der Stadt Zürich*. Cf. « Tonhallekrawall und "Deutschenhass" », *Tagblatt der Stadt Zürich*, 26 novembre 2013.

relativement feutrée d'une réception musicale. Or, à cette date, la cité de Zurich vit encore partiellement au rythme de l'attraction des 4000 internés français abrités en ses murs, et la publicité faite à cette célébration germanophile ne va pas sans un mouvement de recul. C'est donc sans grand étonnement que les 800 « Allemands » rassemblés dans la Tonhalle voient arriver, ce jour-là, une poignée de Français et de Zurichois francophiles bien décidés à mettre un terme à la fête ; plusieurs minutes durant, des vitres sont brisées et des scènes d'une grande violence opposent des dizaines de personnes finalement rejetées sur la place Bellevue et prises en chasse par une compagnie de 150 soldats helvétiques. L'arrestation et la mise en détention de 29 émeutiers ne calme d'ailleurs pas les ardeurs des deux camps ; le lendemain, 300 à 400 individus demandent bruyamment la libération des détenus et s'en prennent à un bataillon de l'armée. Le 11 mars, des escarmouches ont encore lieu devant l'Hôtel de Ville et devant le centre pénitencier, forçant les autorités communales à s'en remettre aux instances fédérales pour obtenir l'envoi de renforts. Durant trois jours donc, la ville de Zurich est le théâtre d'émeutes durant lesquelles s'affrontent très directement partisans français et allemands. La présence d'éminents résidents allemands de Zurich et d'officiers français internés n'arrange pas tout à fait les affaires d'une Suisse soucieuse, nous l'avons vu, de donner des gages solides quant au sérieux de sa neutralité ; l'épisode paraît d'autant plus grave, d'ailleurs, que cinq personnes ont trouvé la mort lors de ces combats de rue. La tension retombée et les allées pacifiées, reste l'impact, important, de l'événement. Très rapidement, des Allemands qui avaient élu domicile au sein de la cité helvétique se détournent de la Suisse : c'est le cas notamment du docteur Adolf Gusserow (1836-1906) et d'Otto Wesendonck, qui regagnent, rancuniers, l'Allemagne maintenant unifiée. Pour l'historien Daniel Rickenbacher, ce résultat politique et culturel est même l'un des principaux enseignements de l'épisode : « En conséquence des événements du 9 au 12 mars 1871, Zurich a perdu parmi ses plus brillants esprits », écrit-il en conclusion d'une synthèse passionnante de ces journées particulières¹. Reste que l'affaire de la Tonhalle secoue également les

¹ *Ibidem*. On lira également une courte biographie du colonel Rodolphe de Hess, commandant de la place de Zurich en février-mars 1871, dans un numéro de la *Revue militaire suisse* daté de 1885. L'auteur de la nécrologie revient sur le rôle du militaire dans les émeutes des 9, 10 et 11

milieux diplomatiques : un mois après l'entrée déjà remarquable de dizaines de milliers d'internés français dans les limites protectrices de la Confédération neutre, la nouvelle d'émeutes sanglantes dans la ville germanophone de Zurich frappe forcément les esprits et ouvre, potentiellement, une phase de défiance avec le nouvel empire allemand. En plus d'être une réponse à des troubles internes, la prompt réaction du Conseil fédéral est déjà un signal envoyé à l'Europe et au voisin victorieux. Le 11 mars 1871, la délibération ordonnant la mobilisation de bataillons supplémentaires et la délégation à Zurich d'un commissaire fédéral chargé d'enquêter sur les émeutes semblent en effet délibérément taire l'aspect bien politique de la réunion germanophile du 9 au soir ; sont plutôt pointés des « désordres graves » s'étant produits « à l'occasion de la fête organisée par les Allemands » non pas, visiblement, pour crier victoire ou pour saluer l'avènement d'un nouvel empire, mais simplement pour « célébrer le rétablissement de la paix¹ ». Deux jours plus tard, Berne montre encore sa détermination en annonçant l'ouverture d'une enquête fédérale afin de faire toute la lumière sur les « scènes de violence » et les « tentatives de sédition » ayant eu lieu à Zurich ; à la tête de cette réaction figure le procureur général extraordinaire Hans Weber (1839-1918), juriste de Lenzbourg dont la réputation n'est pas à faire et qui, ayant longuement étudié à Heidelberg et Munich, est tout à fait familier de l'élément allemand et des subtilités des relations germano-helvétiques². Le 15 mars, le Conseil fédéral délibère à nouveau, affirmant sa confiance « dans la conviction que le gouvernement de Zurich pourvoira de son chef à ce que l'enquête fédérale suive régulièrement son cours » afin que « bonne justice soit faite³ ». Reste donc à définir, dans les

mars et explique la gravité des événements par la spontanéité des manifestations. Cf. « Le colonel Hess », *RMS*, 30e année (1885), n°10, p.417-421.

¹ « Extrait des délibérations du Conseil fédéral (du 11 mars 1871) », *FFS*, XXIIIe année (1871), vol.1, n°11, 18 mars 1871, p.403.

² Hans Weber étudie le droit à Heidelberg, Munich puis Zurich. Parallèlement à son activité d'avocat, l'homme originaire de Lenzbourg, par ailleurs député radical au Grand Conseil argovien, est également le rédacteur de *l'Aargauisches Wochenblatt*. Procureur général extraordinaire lors du procès des émeutes de Zurich en 1871, Weber devient conseiller national en 1872 puis juge au Tribunal fédéral de 1876 à 1908. Partisan d'une révision constitutionnelle dès 1872, il se fait entendre au sujet, notamment, des articles liés à l'école. Cf. Vanessa Duss, « Hans Weber », in *Dictionnaire histoire de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3805.php?topdf=1> (fiche consultée le 16 mai 2017).

³ « Extrait des délibérations du Conseil fédéral (du 11 mars 1871) », *FFS*, XXIIIe année (1871), vol.1, n°11, 18 mars 1871, p.404.

discussions entamées dans les couloirs des institutions fédérales à Berne, les contours de ce qui ferait une « bonne justice » ; à en croire les documents diplomatiques de la période avril-mai 1871, nul doute que le facteur allemand joue à plein pour un pays quelque peu embarrassé par le cas des internés et qui a peut-être intérêt à faire oublier à ses voisins conquérants et victorieux qu'il fut l'un des seuls à reconnaître, dès le 8 septembre 1870, le gouvernement français de la défense nationale. Naturellement, les regards suisses se tournent vers le duo Bismarck-Guillaume et vers les signes potentiels d'agacement qu'emprunteraient, pourquoi pas, les plus hauts responsables du nouvel empire allemand à une partie de ses organes de presse. C'est ce que l'on lit très clairement, par exemple, dans une correspondance pour le moins alarmiste adressée par le secrétaire du département politique helvétique Edouard Secretan (1848-1917) au secrétaire de la légation suisse à Paris Charles Lardy (1847-1923) :

(...) Les journaux allemands tombent à bras raccourcis sur le peuple suisse et lui font porter la responsabilité du mouvement de Zurich dont on a fait un véritable événement. Ce sont des insultes et des grossièretés incroyables. Monsieur Hammer nous écrit que depuis cette malheureuse histoire, sa position à Berlin ne s'est pas améliorée.

D'ailleurs, Secretan ne ménage pas certaines personnalités du gouvernement cantonal zurichois, et notamment le député Johann Jakob Sulzer (1821-1897) qu'il accuse d'avoir publiquement contribué à l'éveil de défiances allemandes :

« Ce qui a surtout excité l'indignation de cette brave presse allemande, c'est le discours imprudent prononcé dans le Grand Conseil de Zurich par M. le député Sulzer où il dit entre autres que depuis la guerre, la "haine des Allemands (*Deutschenhass*) n'a fait que grandir dans le peuple de Zurich et que désormais c'est un élément avec lequel il faudra compter". Ce mot les a exaspérés et vraiment on les comprend.¹

¹ Le Secrétaire du Département politique, E. Secretan, au Secrétaire de la Légation de Suisse à Paris, C. Lardy, *DDS*, vol.2, n°358, 17 avril 1871, p.567-568.

Clairement, c'est le regard de Berlin qui est ici scruté, craint et mesuré ; et si l'impression de maîtriser la situation peut soulager certaines préoccupations au soir du 12 mars, la peur d'une étincelle précipitant la protestation explicite du cabinet allemand n'est décidément pas loin. C'est exactement ce que relaie également, en amont, le ministre helvétique à Berlin Bernhard Hammer ; le 3 avril 1871, sa lettre confidentielle semble conçue comme une alerte adressée à ses supérieurs, cette dernière détaillant « l'excitation la plus passionnée » provoquée, en Allemagne, par les nouvelles de Zurich. Dans ce qui s'apparente à un long rapport politique, Hammer pointe « l'expression désastreuse » employée par le député Johann Jakob Sulzer, expression à l'origine de « véritables malentendus » s'exprimant « à l'encontre de la Suisse, de ses institutions, de son peuple et de sa presse ». Inquiet, le représentant à Berlin l'est assurément :

Je suis également personnellement interpellé par des gens de toutes origines ; et si je parviens à convertir ces derniers à un jugement plus calme, je ne peux ignorer le fait que l'insatisfaction et la défiance des esprits ont pris des proportions profondes qui m'inquiètent, si ce n'est pour le présent, du moins pour de futures éventualités.

Hammer prévient, très directement :

Le sentiment national allemand a été exacerbé par le passé récent d'une telle manière que l'on doit l'aborder avec une précaution extrême du côté de la Suisse.

Dans l'entourage le plus proche de Bismarck, nul doute que l'on est au courant des incidents, de leurs conséquences humaines et du symbole qu'ils représentent. Pourtant, l'agacement semble encore épargner les sphères les plus redoutées du nouvel ensemble impérial :

Mes relations avec le département des Affaires étrangères sont restées plutôt amicales, et je n'ai pas eu de désaccords avec eux à ce sujet. Le chancelier Bismarck, avec lequel j'ai diné le 22 mars (à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur) et auquel j'ai exprimé mes regrets vis-à-vis des incidents embarrassants de Zurich, m'a assuré du fait qu'il savait faire la distinction entre

l'attitude du gouvernement et ces incidents qui échappent au contrôle de la force publique ; aussi m'a-t-il exprimé de manière très enjouée sa satisfaction et sa reconnaissance pour notre attitude durant la guerre.

Et si l'ambassadeur avoue combien il a pu craindre la tenue d'une discussion consacrée à l'épisode de Zurich lors de la dernière séance au Reichstag, il admet que son « angoisse » était « infondée » et que les choses ont été, à ce propos, parfaitement calmes¹. Le 25 avril, Bernhard Hammer peut définitivement rassurer ses pairs : les conversations de partis relatives à de possibles messages d'encouragement et de soutien destinés aux Allemands de l'étranger ne risquent pas, au Reichstag comme ailleurs, de s'en référer aux incidents zurichois². Le soufflet d'inquiétude retombe d'autant plus que quelques jours plus tard, une nouvelle correspondance berlinoise informe le Conseil fédéral helvétique de la satisfaction, maintenant très officielle, du chancelier Bismarck vis-à-vis de la conduite neutre de la Suisse depuis le mois de juillet 1870³. En somme, les émeutes des 9, 10 et 11 mars 1871 impliquant non seulement des Français retenus sur le territoire helvétique mais également des citoyens suisses⁴ ont donné à la Confédération des raisons précises et qualifiables d'exprimer quelques craintes au moment du règlement de la guerre franco-allemande.

Soulagés, comme d'autres en Europe, par la nouvelle de la signature d'un armistice, les Suisses sont très vite rattrapés par l'impact matériel, humain et politique du conflit et de son résultat. En deux temps, ils sont d'une certaine manière tenus d'absorber, physiquement, une partie tout à fait impressionnante des conséquences de la guerre. En accueillant d'abord près de 90 000 Français

¹ Le Ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au Président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°354, 3 avril 1871, p.563-563.

² Le Ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au Président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°361, 25 avril 1871, p.572-573.

³ Le Ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au Président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°362, 2 mai 1871, p.573-574.

⁴ S'il est courant de lier l'épisode de la Tonhalle à la seule présence d'internés français, des Zurichois ont bien pris part aux émeutes et certains ont été arrêtés et jugés en même temps que les officiers français. C'est le cas par exemple d'un certain Simon Leber, né dans le canton d'Argovie en 1849 et serrurier de profession dont le nom est cité par le président de la Chambre criminelle du III^e arrondissement fédéral le 18 mai 1871. « Accusé d'avoir pris part aux actes qui ont eu lieu le 9 mars », l'homme – dont les autorités ignorent le domicile – est tenu de se présenter devant le Jury fédéral, à Zurich, le 30 mai 1871. Cf. « Citation édictale (Insertion) », *FFS*, XXXIII^e année, vol.2, n°20, 20 mai 1871, p.437.

démoralisés et poursuivis, jusqu'aux frontières du territoire fédéral, par les troupes allemandes, la Suisse a offert à sa charité déjà réputée un accent politique qu'elle aurait certainement préféré éviter ; les missives de Berne en direction de Berlin et Versailles prouvent, à ce moment-là, l'effort entrepris dans l'idée de justifier cette adaptation toute pratique de la neutralité. Puis dans la deuxième semaine du mois de mars, alors que ces internés français bénéficient encore, en quelque sorte, des élans d'humanité observables dans la quasi-totalité des cantons, le drame des trois jours de Zurich vient explicitement questionner, alors même que les inquiétudes semblaient s'être envolées, le point de vue helvétique et le crédit constitutionnel d'un État multinational. Depuis la lecture pour le moins angoissée d'éditoriaux offensifs de la presse allemande jusqu'à l'échange de correspondances au sein des départements fédéraux et des représentations diplomatiques concernées, l'affaire de la Tonhalle est semblé-t-il vécue comme un échec politique et comme une sorte d'alerte rappelant les décideurs non seulement à la grande particularité de l'État suisse, mais aussi, surtout, à la place inédite prise par l'Allemagne voisine dans les rapports européens. La principale question qu'invitent à approfondir les termes de Bernhard Hammer, de Karl Schenk ou d'Edouard Secretan est en réalité la suivante : à l'aune de l'expérience de février-mars 1871, la Suisse fédérale, plurilinguistique et neutre risque-t-elle d'être une victime collatérale du triomphe berlinois ? Si nous avons bien vu que les confessions printanières du cabinet allemand tendent au final à rassurer les observateurs et acteurs les moins optimistes, le seul fait de poser, même indirectement, une question de cette nature illustre l'impact politique tout à fait extraordinaire du dénouement de huit mois de conflit ayant vu un empire conquérant prendre la place d'un autre ; et lorsque la campagne de France démontrait un potentiel avant tout militaire et stratégique, la marche vers la paix invoque quant à elle des aspirations plus philosophiques et consacre, sur le volet diplomatique, la victoire impressionnante de la conception bismarckienne des nations et de la nationalité. Ainsi que le constate Daniel Rickenbacher, la fin de l'hiver 1870-1871 et l'épisode zurichois engendrent ainsi, si ce n'est une rupture menaçante, du moins un instant historique de méfiance et de regards critiques (notamment d'un point de vue théorique, relativement à la définition de la nation) entre une partie des

opinions allemande et helvétique. L'exemple des Zurichois d'adoption Adolf Gusserow et Otto Wesendonck quittant la Confédération avec rancœur pour ne plus jamais y revenir est à ce titre édifiant ; derrière les barrières encore solides de la science diplomatique se cachent, toujours, des dynamiques sentimentales, publiques ou privées, échappant naturellement au contrôle feutré des institutions. Peu importe l'imperméabilité à nouveau reconnue, dans l'immédiat, de la constitution helvétique, le résultat de la guerre de 1870 est un choc, aussi, pour une grande partie des Suisses : et de ce choc découlent assez spontanément une série de problématiques culturelles qui n'attendaient qu'une étincelle (en l'occurrence, les événements de février-mars 1871) pour se manifester avec intensité. En 1971, Éric Gruner remarquait déjà la réception très critique du triomphe de l'empire allemand sur un peuple suisse dont le libéral-radicalisme se détourne, à cet instant, des scènes « d'enthousiasme pour le Reich et le Kaiser ». L'unification allemande sur le modèle prussien pose effectivement, selon l'historien, une question interne à la Confédération : le choix d'une organisation impériale donnant l'impression d'une verticalité favorable à Berlin ne répond *a priori* pas à l'idéal suisse de « fédération d'États égaux en droit » et ce, même si la « discipline » et « l'autorité gouvernementale » de cette Allemagne victorieuse garantissent un contre-modèle respectable à une France empêtrée, à partir de la fin mars, dans une situation de guerre civile¹. Pourtant, l'aventure nationale et communautaire du voisin frappe naturellement les consciences et offre en quelque sorte une alternative à l'opinion helvétique : la tradition plurilinguistique et « purement politique » de la constitution suisse s'oppose, même partiellement, à « l'attraction » exercée par un nouvel empire justifiant un sentiment d'appartenance basé sur l'affect et la culture. Les tentations avouées de personnages helvétiques aussi influents que le conseiller Emil Welti (1825-1899) ou le nouvelliste Gottfried Keller (1819-1890) sont là pour rappeler l'importance du moment ; le dernier cité ne va-t-il pas jusqu'à faire savoir aux Strasbourgeois nouvellement annexés rencontrés lors d'un banquet organisé en l'honneur d'un professeur allemand appelé à exercer ses fonctions en Alsace « qu'ils ne devraient pas se trouver trop malheureux dans le nouvel Empire » et que « peut-être le moment pourrait-il arriver où cet Empire supporterait aussi

¹ Éric Gruner, « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », *art.cit.*, p.237-238.

des institutions qui seraient nécessaires à la Suisse » jusqu'à rendre « concevable » un « retour » de cette dernière dans le giron du Reich¹ ? Certes, nous avons vu combien le doute politique devait s'estomper au gré des déclarations rassurantes de Berlin, mais la discussion helvétique vis-à-vis du crédit institutionnel de l'État fédéral, plurilinguistique et neutre a donc bien existé (d'autant plus que le symbole allemand de 1871 ne s'arrête pas à l'aspect culturel puisqu'il empiète, aussi, sur un volet religieux qui ne laisse guère insensibles les tenants suisses d'un protestantisme conservateur et les milieux plus proches de la gauche²). Si la Confédération helvétique a dû être, quelque part et à l'instar de ce qu'ont pu ressentir certains Danois au même instant, une victime par extension du règlement du conflit franco-allemand, c'est précisément dans cette réalité de la simple possibilité d'une conversation et d'une confrontation internes à la Suisse à propos du modèle que propose alors un État voisin victorieux, conquérant et partageant une partie des habitudes linguistiques et culturelles de la population suisse. La neutralité étant, depuis 1815, le trait reliant les éléments de ce pays multinational, elle se trouve naturellement, elle aussi (et correspondances politiques entre Berne, Versailles et Berlin le prouvent), au centre des discussions se faisant jour au sortir de l'hiver 1870-1871.

¹ D'après les confidences de Hans Kriesi (*Gottfried Keller als Politiker*, Frauenfeld, Huber & Co., 1918, p.204).

² Parallèlement aux nouvelles littéralement extraordinaires du théâtre de guerre, l'année 1870-1871 est marquée par la résonance philosophique du concile du Vatican ayant notamment décidé l'infaillibilité pontificale. La victoire d'une Allemagne schématiquement perçue comme une puissance protestante championne d'un esprit scientifique opposé au romano-papisme favorise l'adhésion, en Suisse, de milieux protestants ou même catholiques progressistes. On pense bien sûr, parmi les soutiens « religieux » de cette Allemagne triomphante, au fondateur de l'Association suisse des catholiques libéraux Augustin Keller (1805-1883), au juriste Hans Weber ou au philosophe genevois Henri-Frédéric Amiel. Sur les interrogations culturelles, religieuses et constitutionnelles plus généralement soulevées dans la Suisse de la seconde moitié du XIX^e siècle par le modèle allemand, on lira notamment Markus Kutter, « Suisses et Allemands : des gens différents – mais en quoi ? », dans Jürg Altwegg, Robert de Weck (dir.), *L'Allemagne vue par les Suisses allemands*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006, p.41-54. Les travaux d'Oliver Zimmer restent par ailleurs incontournables, tant pour questionner le rapport entre la conception suisse de la nation et celle qu'assument majoritairement ses puissants voisins que pour comprendre l'affirmation théorique et politique d'un nationalisme helvétique cherchant à transgresser les clivages régionaux. Pour un aperçu synthétique de ses conclusions, voir « Switzerland: Circumscribing Community in Constructions of Swiss Nationhood », dans Timothy Baycroft, Mark Hewitson (dir.), *What is a Nation? Europe 1789-1914*, New York, Oxford University Press, 2006, p.100-119.

III. 5. 3. La Belgique : une indépendance sans cesse menacée ?

À Bruxelles, Liège, Anvers ou Gand, nul doute que le grand bouleversement politique européen couronné en même temps que l'est le nouvel empereur Guillaume alimente également quelques réflexions craintives. Contrairement à son homologue helvétique, le royaume de Belgique s'est vu imposer le statut d'État neutre permanent par les grandes puissances signataires des traités de 1831 et 1839 ayant garanti son indépendance. Aussi son impartialité est-elle de fait plus une exigence qu'une garantie internationale voulue par les Belges eux-mêmes ; naturellement, le fait que deux des principaux signataires de ces traités soient les protagonistes du conflit de 1870-1871 n'est pas sans signification pour le crédit du royaume. C'est conscients de cela, d'ailleurs, que les décideurs belges avaient particulièrement travaillé, dès juillet 1870, à l'obtention, de la part des chancelleries belligérantes, de l'assurance de leur volonté de respecter la neutralité de Bruxelles¹. C'est également bien familier de cette réalité que le cabinet d'Anethan s'était efforcé, entre octobre et décembre 1870, de comprendre et de pacifier les remarques peu accommodantes reçues depuis Berlin au sujet, surtout, d'une supposée germanophobie de certains rédacteurs belges. Et c'est encore, bien évidemment, avec cet élément à l'esprit que le royaume de Belgique aborde les semaines de règlement de la guerre franco-allemande. Y'a-t-il en somme, chez ces Belges abrités derrière le rempart de la neutralité, une impression de gravité comparable à ce qu'expérimentent Suisses et Danois lorsque se précisent les conditions du dénouement du conflit ? Indiscutablement et même si les tendances diffuses diffèrent des cas précédemment éclairés, la réponse à cette question est positive. Comme ailleurs, le grand soulagement du début du printemps de l'année 1871 est réel et nous avons renseigné ses principales dynamiques ; mais, comme ailleurs, ce soulagement trouve assez rapidement, et particulièrement dans les milieux politiques, des sources nationales de nuance. Ici, le chercheur peut être frappé par la récurrence des réflexions militaires chez ceux qui, depuis Bruxelles principalement, voient dans le triomphe de l'Allemagne l'un ou l'autre élément de préoccupation. Dans un royaume où le

¹ Voir le titre I.3.1. de notre étude.

débat sur l'organisation de l'armée a été, il est vrai, une constante tout au long des huit mois de combats sur un théâtre de guerre parfois très proche du territoire national¹, l'idée de comprendre le résultat de la fin du mois de février 1871 dans ce qu'il implique de science stratégique (en matière, notamment, de recrutement des troupes et d'armement) paraît pour le moins naturelle. On retrouve donc cette idée sous la plume de plusieurs commentateurs, que ces derniers soient des habitués des couloirs des Chambres et des ministères, qu'ils soient entraînés au coup de feu ou qu'ils sévissent plutôt en tant que pamphlétaires ou journalistes. L'un des plus illustres à s'exprimer dès les premiers jours de la marche négociée vers la paix est le général Pierre-Emmanuel Félix Chazal lui-même, lui qui, depuis l'été 1870, s'était distingué par son commandement autoritaire et respecté de l'armée belge d'observation ; en mai 1871 par exemple, Chazal défend avec vigueur un projet de réorganisation militaire d'inspiration prussienne. Chez lui, le dénouement de la guerre franco-allemande est un signal et les Belges doivent lire l'écrasement de la France à l'aune de la supériorité d'un adversaire dont la puissance ne peut qu'être crainte : la conscription (modèle belge d'alors dont Paris a été le porte-drapeau) a échoué et des enseignements absolument déterminants sont à tirer de cet échec. Et c'est à l'aide d'un discours littéralement dramatique que le général exhorte les députés de son pays à plancher sur la définition d'un système comparable à l'organisation de Berlin :

Pour ma part, je suis heureux d'avoir trouvé cette occasion de dire devant vous, à une heure aussi propice, la vérité au pays. Je me sens soulagé d'un grand poids, de celui de toute responsabilité morale dans les conséquences désastreuses que pourrait avoir dans l'avenir le maintien d'une situation contre laquelle je vous ai fait entendre une ferme et loyale protestation. Oui, Messieurs, je l'atteste, en finissant, je l'atteste en mon âme et conscience, la patrie est en péril, si nous maintenons notre injuste et défectueux système de recrutement militaire, si nous n'adoptons pas de principes plus équitables et mieux en harmonie avec nos institutions libérales. Ceux qui maintiendront la situation actuelle auront à le regretter peut-être amèrement un jour, ils encourront une responsabilité dont je

¹ Voir, à ce sujet, le titre I.4.1. de notre étude.

supplie tous les membres de la Commission de se dégager, en adoptant le principe du service personnel obligatoire.¹

« Vérité », « grand poids », « responsabilité », « patrie en péril » : la dialectique de Chazal rejoint certainement, dans son pessimisme, les élans interrogatifs observés à la même période en Suisse ou au Danemark. Surtout, elle ouvre la voie à une véritable réflexion sur ce que représente le triomphe allemand chez les Belges et sur l'hypothèse de comprendre la Belgique neutre comme une autre victime collatérale du résultat de la guerre de 1870. Il faut dire que le discours qu'il tient les 17 et 31 mai 1871 est loin d'être improvisé. Avant cet appel passionné, d'autres s'étaient bien chargés de pointer l'éclatante domination militaire allemande, soulignant en cela la potentielle fragilité de leur propre État et de leur propre armée dans une Europe maintenant dominée par Berlin. Dans sa *guerre franco-allemande de 1871*, le dénommé Leconte insistait déjà, alors que venait d'être signé l'armistice, sur le grand crédit stratégique des Allemands victorieux : heureux de l'humiliation française, l'auteur ne remarquait pas moins l'importance consacrée de « l'instruction obligatoire » dans un paragraphe introductif dont la francophobie apparente n'épargnait pas totalement la Prusse égratignée, entre les lignes, pour ses annexions passées en Pologne et au Danemark². Au parlement, la question de l'impact de la démonstration militaire de l'élément prussien accompagne également les nouvelles relatives au retour progressif de l'état de paix. Le 17 février, le député de l'arrondissement de Charleroi Eudore Pirmez (1830-1890) profite ainsi de la discussion du budget du ministère de l'Intérieur pour faire le lien avec le rôle joué par l'instruction dans la grande victoire des soldats allemands :

On serait bien plus juste, d'après moi, si l'on donnait une part dans les causes d'ailleurs si multiples des succès de l'Allemagne à l'instruction supérieure des

¹ Pierre-Emmanuel Félix Chazal, *Service militaire obligatoire : discours prononcé devant la Commission de Réorganisation militaire le 17 et le 31 mai 1871*, Liège, Imprimerie et lithographie de N. Redouté, 1871, p.40-41.

² L'auteur appelle en effet les Français à faire le deuil de l'Alsace, affirmant que « l'Autriche ne regrette guère ses provinces italiennes » et ajoutant que « la Prusse devrait et pourrait fort bien céder les quelques districts danois, même abandonner sa province polonaise, sans pour cela amoindrir, en quoi que ce soit, sa force ou son influence ». cf. O.F. Leconte, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, op.cit.*, p.9-11.

officiers et des classes élevées de l'Allemagne. L'armée allemande connaissait tout ce qui était en France : politique, gouvernement, partis, armée, finances, lieux, chemins de fer. L'armée française, elle, ignorait complètement tout ce qui existait en Allemagne, même la force de son armée et de ses armes !¹

La veille, devant le Sénat, le général et ministre de la Guerre Henri Louis Gustave Guillaume avouait déjà combien, « à la lumière de l'expérience de cette guerre », une « réflexion » devait avoir lieu à propos de « l'organisation militaire », réflexion d'autant plus nécessaire que des élus s'étaient succédés ce jour-là, à la tribune, pour pointer les hésitations de l'intendance de l'armée belge d'observation devant les grands événements frontaliers ayant tenu le pays en haleine : « Imperfection », « lourdeur » et « précipitation » servent alors d'arguments critiques en comparaison à la très forte impression produite par la conduite des armées allemandes². Il existe, en somme, un courant d'opinion dont le principal souci semble lié à la signification de la science militaire d'un voisin plus puissant que jamais. Dans un pays dont la tranquillité a été quelque peu bousculée par les remarques pressantes de Berlin à l'automne 1870, la frontière entre le questionnement politique relatif à une réforme de l'armée et le sentiment plus précis d'inquiétude face à un annexionnisme prussien décidément triomphant n'est, naturellement, pas tout à fait imperméable. Le 31 décembre 1870 par exemple, au tournant d'une année dont on comprend déjà, en Europe, qu'elle sera fatale à l'intégrité de la France, l'informé Camille Lemonnier ne concluait-il pas son tableau particulièrement noir de la bataille de Sedan d'une sorte de cri dont le message ne se dirigeait pas seulement vers les frustrations parisiennes ?

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 17 février 1871, p.638.

² Parmi ces intervenants critiques figure par exemple le baron Edmond de Sélvs Longchamps (1813-1900), sénateur d'obédience libérale qui demande que « l'on prenne les événements en compte » dans le « service dû par les soldats » ; à côté de lui, on remarque également l'interpellation du baron Paul Valéry Jules de Béthune (1830-1901) – par ailleurs spécialiste reconnu des questions économiques et financières – demandant « une nouvelle répartition » des troupes afin d'alléger les charges de certains départements. Cf. Annales parlementaires de Belgique, *Sénat, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 16 février 1871, p.107.

Oui, pauvre cœur sourcilleux, à présent tout est fini, sans que tu pensasses si bien dire. Il me sembla alors voir tous ces macabres, la bouche pleine de terre et les vers les ronger.¹

Ce n'est d'ailleurs que deux jours plus tard qu'un frisson parcourt certainement le corps du ministre des Affaires étrangères Jules d'Anethan lorsque, depuis son bureau bruxellois, il déchiffre la lettre de son représentant à Stockholm. Ce dernier l'informe en effet d'un « bruit » qui, depuis Berlin, donnerait suffisamment de crédit à une sorte de pacte convenu entre deux puissances – la France et l'Allemagne – ouvertes au principe de l'annexion territoriale, pacte qui, en dédommagement de la perte de l'Alsace et de la Lorraine messine, enverrait directement les provinces wallonnes sous la coupe de l'élément français². Le 13 janvier 1871, parallèlement aux ultimes faits de guerre sur le sol français, le principal agent belge à Londres reproduit les termes du journal *Pall Mall Gazette*, confirmant en quelque sorte la réalité de la rumeur questionnant le sort de Lège et de sa région : « La France et l'Allemagne pourront toujours arriver à s'entendre aux dépens de l'Angleterre en permettant au premier de ces pays de prendre la Belgique », écrit le diplomate qui voit dans les calculs de cette presse des insinuations qui ne seraient « pas si intrinsèquement absurdes en elles-mêmes » avant d'imaginer l'attitude de l'Angleterre dans le cas d'une « destruction de l'indépendance de la Belgique³ ». Et si une lettre de Stockholm paraît clairement nuancer la nouvelle trois jours plus tard, il n'en reste pas moins que l'hypothèse d'une combinaison bismarckienne est à nouveau mise sur papier et portée à l'attention à présent fébrile des plus hauts responsables du royaume neutre⁴. Dans les cercles proches du cabinet, la réception du résultat de la guerre

¹ Camille Lemonnier, *Les Charniers (Sedan)*, *op.cit.*, p.240.

² Datée du 2 janvier 1871, la lettre du représentant n'arrive à Bruxelles que le 31 janvier en raison des glaces qui empêchent la navigation. Sceptique, l'ambassadeur invite d'Anethan à apprécier lui-même le « sérieux » de la proposition prêtée à l'Allemagne. Cf. Lettre de Van Loo à d'Anethan, Stockholm, 6 janvier 1871, n°2, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

³ Lettre de Beaulieu à d'Anethan, Londres, 13 janvier 1871, n°16, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

⁴ Le représentant de la Belgique à Stockholm explique avoir obtenu de nouvelles précisions grâce aux informations détenues par le ministre suédois des Affaires étrangères, Carl Wachtmeister (1823-1871). Ainsi, la combinaison franco-allemande vis-à-vis de la Belgique n'aurait été imaginée par Bismarck que dans le cadre d'une restauration bonapartiste ; cette restauration étant impossible au début de l'année 1871, l'intégrité de la Belgique serait pour le moment

– faite, nous l’avons dit, d’accents particulièrement militaires – s’accompagne donc bien d’un mouvement de recul destiné à appréhender l’avenir de la Belgique dans une Europe diplomatiquement bouleversée. Visiblement, et peu importe le crédit du bruit de couloir que l’on commente, le sort du royaume pourrait être menacé par l’immense démonstration armée et politique du voisin allemand. Aussi en vient-on, à l’instar de ce que révèle la correspondance du chef du gouvernement, à mesurer assez explicitement les risques encourus, à l’avenir, par l’État neutre plurilinguistique. Tout à fait révélatrice est la remarque adressée par l’entourage royal à d’Anethan alors même que les canons semblent s’être définitivement tus sur le théâtre de guerre français : le 22 janvier en effet, le ministre réceptionne une lettre inspirée des observations de Léopold II lui-même, lettre attirant l’attention du meneur du parti catholique sur un article du *Times* signé John Russel (1792-1878) appelant l’Angleterre à renforcer son potentiel militaire à l’aune du nouvel équilibre européen, ceci afin de répondre notamment aux « obligations » et « garanties » assumées par Londres vis-à-vis d’États tiers (et, donc, de la Belgique neutre). Le fait que le roi ordonne la reproduction de cet article dans le *Journal de Bruxelles* du 26 janvier 1871 prouve, au besoin, une volonté de rassurer l’opinion quant à la position du royaume belge sur la carte se dessinant sur les ruines de Sedan, d’Orléans et de Belfort¹. Le 31 janvier encore, le frémissement de l’opinion quant à la consécration, en 1871, d’une sorte de droit de conquête à l’échelle de l’Europe,

garantie. Cf. Dépêche de Van Loo à d’Anethan, Stockholm, 16 janvier 1871, n°4, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères. Notons ici que le spectre d’une restauration bonapartiste (que l’on imagine négociée entre l’impératrice, Bazaine et Bismarck) émeut très vite – dès l’automne 1870 – les commentateurs français et européens. En 1871, la littérature française en fait même l’un de ses principaux sujets d’analyse, l’idée de restauration participant naturellement à la recherche des facteurs explicatifs de l’humiliante défaite. On notera, parmi ces titres accusateurs, ceux d’Edouard Auguste Spoll (*Guerre de 1870 : Campagne de la Moselle*, Paris, Librairie Militaire de J. Dumaine, p.259-288) et de Martiny de Riez (*Histoire illustrée de la guerre de 1870-1871 et de la guerre civile à Paris*, Laon, Chez M. Deneuille, 1871, p.204-226). L’historiographie s’est elle-même largement intéressée à la question, depuis les travaux de Maurice Baumont sur le maréchal Bazaine (*Bazaine, les secrets d’un maréchal (1811-1888)*, Paris, Imprimerie nationale, 1978, p.390-395) jusqu’aux contributions ayant traité à la diplomatie de *l’Année terrible* (voir, par exemple, Michael Howard, *The Franco-Prussian War : The German invasion of France 1870-1871*, *op.cit.*, p.204-225 ou Geoffrey Wawro, *The Franco-Prussian War : The German conquest of France in 1870-1871*, *op.cit.*, p.240-247). On lira néanmoins surtout David Wetzel, *A duel of Nations : Germany, France & the Diplomacy of the War of 1870-1871*, *op.cit.*, p.122-144.

¹ Lettre du Cabinet du roi à d’Anethan, Palais de Bruxelles, 22 janvier 1871, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

apparaît entre les lignes d'un article du titre néerlandais *Neue Rotterdamsche Courant* que s'empresse de relayer le représentant belge à La Haye : réagissant à un texte paru dans un organe allemand « pronostiquant et justifiant l'annexion de la Belgique et de la Hollande par le nouvel empire germanique », la rédaction néerlandaise (et, avec elle, son correspondant belge) s'inquiète en effet des « tendances pangermaniques de certains¹ ». En février et mars, l'enclenchement du processus de paix ne calme pas toujours les craintes nationales belges. Le 2 février, le député catholique de l'arrondissement de Roulers, Barthélemy Charles Joseph Dumortier, profite ainsi d'un plaidoyer en faveur de l'intégrité de Rome pour mettre en garde ses collègues de la Chambre contre une spoliation de la Belgique que pourrait, selon lui, favoriser les négociations entre la France et l'Allemagne :

Ne vous faites pas d'illusions, Messieurs ; les déboires de la Belgique ne sont pas terminés et qui sait s'ils ne grandiront pas encore après la conclusion de la paix ? Qui sait quelles seront les prétentions des parties en cause à l'égard de la Belgique ? Et quelle force aurez-vous devant ces prétentions quand vous serez venus justifier les spoliations dont Rome et les États pontificaux ont été l'objet ? (...) Mais prenez-y garde : si, la guerre avec la France terminée, notre puissant voisin de l'Est venait à s'emparer de la Belgique, et si vous protestiez alors, il viendrait vous objecter le langage que vous tenez aujourd'hui, il justifierait son agression par vos propres paroles (...).²

Les 11 février et 8 mars 1871, deux lettres londoniennes rappellent Bruxelles à l'importance de la protection anglaise dans le nouveau contexte continental : la première détaille une intervention à la Chambre des Communes s'étant émue du sort potentiellement réservé à la Belgique dans la continuité de ce que l'on a observé depuis le début des années 1860³, la seconde renseigne le gouvernement belge à propos des discussions mettant aux prises, à la Chambre

¹ Dépêche du représentant belge à La Haye à d'Anethan, La Haye, 31 janvier 1871, n°34/46, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

² Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 2 février 1871, p.506.

³ Dépêche de Beaulieu, représentant à Londres, à d'Anethan, 11 février 1871, Londres, n°45, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

des Lords, le marquis de Salisbury (1830-1903), lord Granville et le comte de Malmesbury (1807-1889) au sujet du regard britannique sur les affaires européennes et de l'apparent désintérêt des plus hautes sphères de l'État pour la défense de l'intégrité de Bruxelles¹. En somme, les conséquences très concrètes prêtées, pour ce qui concerne les intérêts belges, à l'unification allemande et au triomphe militaire de Berlin alimentent bien quelques spéculations plutôt pessimistes. Comme au Danemark et en Suisse, le printemps de l'année 1871 est l'occasion d'imaginer la mesure du rapport pertes/gains que pourrait expérimenter Bruxelles dans le bouleversement politique qu'incarne la double réalité d'une France humiliée et d'une Allemagne plus que jamais confortée. Dans l'élaboration de ces calculs, une part non négligeable des réflexions s'exprime négativement ; même si les nuances sont nombreuses, une telle démonstration d'un voisin à l'appétit évident engendre de légitimes inquiétudes. La chute d'un Second Empire souvent scruté avec méfiance peut certes être généralement saluée², mais l'avènement d'une nouvelle puissance impériale vêtue de lauriers glanés sur des champs de bataille disséminés à travers le continent européen n'est, au final, certainement pas là pour rassurer une Belgique largement dépendante des intentions des principaux signataires des traités ayant garanti son indépendance et sa neutralité.

¹ Le marquis de Salisbury et le comte de Malmesbury s'en prennent au ministre des Affaires étrangères qu'ils accusent de ne pas prendre la mesure de l'impact du triomphe allemand et de la menace générale que fait peser le droit de conquête sur les États qui ne peuvent se défendre eux-mêmes. La Belgique est au centre du débat et Granville se défend en affirmant que l'influence de l'Angleterre ne diminuera pas à l'aune de la nouvelle donne diplomatique et que cette dernière « ne répudiera aucun de ses engagements ». Cf. Dépêche de Beaulieu à d'Anethan, Londres, 8 mars 1871, non numérotée, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

² Voir, notamment, Patrice Baubeau, « Les rumeurs d'annexion de la Belgique à la France, de la II^e République à Sedan », dans Marc Quaghebeur, Nicole Savy (dir.), *France-Belgique (1848-1914) : Affinités-Ambiguïtés*, op.cit., p.36-37.

III. 5. 4. 1871 : l'indiscutable crédit politique de Bruxelles

Les craintes parcourant bureaux et rédactions du royaume belge ne doivent pourtant pas effacer totalement les quelques notes positives qui se permettent d'accompagner ici et là les contemporains du règlement de la guerre franco-allemande. Dans les calculs politiques qu'observe le chercheur apparaissent en effet, aussi, des gains potentiels sur lesquels espèrent miser – avec certes plus ou moins d'ardeur – les responsables et commentateurs du pays. La disparition d'un régime bonapartiste franchement redouté en est, nous l'avons dit, l'une des premières grandes tendances. C'est d'ailleurs en ayant pris note de cette réalité que la représentation bruxelloise de Munich peut transmettre à Jules d'Anethan, le jour-même de l'armistice de vingt-et-un jours, une sorte de mémorandum destiné à mesurer la résonance de la dissolution des États de l'Allemagne du Sud dans un nouvel ensemble nettement influencé par l'élément prussien : « Nous devons nous féliciter qu'il n'y ait plus de question de l'Allemagne du Sud », y ose le correspondant belge qui se justifie en rappelant la récurrence des rumeurs d'arrangements territoriaux impliquant ces régions au détriment des intérêts de pays comme la Belgique, la Suisse ou le Luxembourg. En cela, « l'intérêt belge est du côté de l'union » bien qu'il ne faille guère « exagérer le profit » que Bruxelles sera amené à en tirer. Et si l'orage ne s'écarte certainement pas indéfiniment – la question allemande étant plus « transformée que résolue » – la Belgique peut légitimement jouir, au printemps de l'année 1871, d'un « intérêt transitoire » dans le processus d'unification dans la mesure où ce dernier apporte un état de paix dont le bienfait est « assez considérable » pour l'affirmation du royaume¹. Dans les couloirs de la Chambre des représentants et du Sénat, nul doute que l'on garde un œil sur les contours espérés de ce bienfait. Le 14 février 1871, le sénateur Jean-Auguste Casier dévoile ainsi, dans sa motion d'ordre à propos des difficultés de transport liées au conflit franco-allemand, toute son ambition de profiter de la situation pacifique pour voir le commerce belge prendre un essor déterminant : il faut selon lui rapidement « rétablir les communications avec l'Allemagne et par la

¹ Dépêche de Grenniol (?), représentant à Munich, à d'Anethan, Munich, 26 janvier 1871, n°35, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

suite avec la Suisse et l'Italie pour le transport des marchandises », ceci afin d'honorer des « commandes » et « contrats » qui ne manquent pas¹. Le 18 février, c'est au tour du baron Henri t'Kint de Roodenbeke-de Naeyer (1817-1900) de voir en la nouvelle tranquillité de cette fin d'hiver le moment opportun pour offrir au département des Travaux publics des moyens supplémentaires ; pour lui, la « prospérité » belge n'est pas passagère et Bruxelles a des atouts à faire valoir dans le tournant qu'empreinte le continent européen :

J'engage M. le ministre des Travaux publics à prendre résolument parti, car je ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent que cette prospérité imprévue, inouïe, dont nous jouissons aujourd'hui, viendra à cesser avec la paix. L'industrie, si nous tenons compte de ce qui se passe dans les pays limitrophes, peut produire à des conditions exceptionnelles de bon marché ; ce ne sont ni les capitaux ni les bras qui lui font défaut, elle peut défier toute concurrence. Quant au commerce, il est permis d'espérer que les relations nouvelles qui se sont ouvertes depuis quelque temps se consolideront et que le port d'Anvers deviendra, plus que jamais, l'entrepôt de l'Europe centrale. Sa situation même l'indique.²

Le sénateur est imité, dans la même séance, par un Jean-Auguste Casier décidément décidé à exploiter au mieux les perspectives internationales à présent offertes :

Les Anglais disent : *Time is money* et cela est surtout vrai dans le cas présent. La Belgique, outre son commerce personnel, qui nécessite déjà un grand matériel de locomotion, a encore l'avantage de servir au transit des marchandises qui arrivent des pays d'outre-mer et transitent par son territoire pour être dirigées en Allemagne, en Suisse et dans le centre de l'Europe : plus nous offrirons de facilité à ce mouvement de transit, plus il se développera et plus nous en retirerons les bénéfices. Si nous y mettons trop de lenteur, nos voisins nous remplaceront et attireront ce transit dans leur pays et une fois le courant établi sur un autre territoire, nous aurons bien du mal à le ramener par chez nous.³

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Sénat, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 14 février 1871, p.91.

² *Ibid.*, séance du 18 février 1871, p.128.

³ *Ibid.*, séance du 18 février 1871, p.131.

Pour le ministre Armand Wasseige, l'instant est tout cas indiqué pour obtenir de la Chambre un crédit supplémentaire de 6,5 millions de francs, crédit réparti en trois axes : 4,5 millions pour l'extension du matériel de traction et des transports, un peu moins de 2 millions pour l'établissement de voies et d'installations destinées à l'emmagasinage, au chargement et au déchargement et, enfin, 500 000 francs pour l'extension des lignes et appareils télégraphiques. Forte de l'expérience de la guerre tout juste achevée, la Belgique, qui a vu « sa prospérité prendre un nouvel essor », doit donc, selon le cabinet, embrasser avec détermination le potentiel induit par l'arrivée du printemps. Le fait que le projet de crédit soit finalement adopté à l'unanimité des membres du Sénat présents ce jour-là (et par 79 voix contre 1 à la Chambre des représentants, le 7 février) prouve, s'il en est, l'existence d'un véritable élan d'optimisme dans les consciences des décideurs belges contemporains du règlement du conflit franco-allemand¹. Si le volet militaire peut, lui, causer quelques frayeurs à une Belgique peu rassurée, nous l'avons vu, quant au crédit de son système de recrutement, le retour de la paix n'empêche pas non plus de répandre dans le royaume une certaine positivité vis-à-vis du service armé. L'armistice entre la France et l'Allemagne signé, les perspectives sont certainement plus joyeuses pour les milliers de soldats appelés sous les drapeaux de l'armée d'observation et pour les centaines de familles et de villages concernés par la mobilisation. Encore une fois, ce trait d'optimisme est assez clair dans les rangs de parlementaires soucieux, dès le mois de janvier 1871, d'éviter au royaume d'excessives dépenses militaires. Le 9 février par exemple, la séance à la Chambre des représentants consacrée à la discussion d'un projet de crédit au bénéfice du ministère de la Guerre est l'occasion pour certains d'entre eux de faire part de leur optimisme vis-à-vis de la solidité du processus de paix engagé et de l'imperméabilité des frontières belges. Pour le député de l'arrondissement de Virton Philippe-Guillaume Bouvier (1816-1885), il est ainsi urgent de comprendre l'armistice dans ce qu'il implique de positif et d'en finir avec la convocation de troupes : « L'armistice, à l'heure qu'il est, est accepté, et si les nouvelles télégraphiques que j'ai lues dans les journaux sont exactes, il est question même de le prolonger »,

¹ Déposé à la Chambre des représentants le 18 janvier 1871, l'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 1 à la Chambre (le 7 février) et à l'unanimité des 35 membres du Sénat présents lors de la séance du 18 février 1871. Cf. *Ibid.*, p.136.

lance le représentant qui demande en conséquence au général Guillaume de renvoyer dans leur foyer les 12 000 miliciens appelés aux armes en janvier¹. Il est appuyé par l'influent libéral Walthère Frère-Orban qui ne croit pas plus à la nécessité de poursuivre sur la voie de la défense craintive : « Évidemment, nous n'avons pas autre chose à craindre. Personne ne songe, j'imagine, à diriger des hostilités contre nous.² » Pour les deux hommes, la paix ouvre une période propice au dynamisme de la Belgique et l'utilisation de forces vives pour des tâches alors futiles n'a d'autre résultat que de pénaliser la relance économique, culturelle et sociale attendue par beaucoup. Les termes employés par la suite par Bouvier sont ici révélateurs :

Eh bien, aujourd'hui que le temps est plus serein, que les esprits sont plus calmes et que la paix paraît prochaine, j'engage vivement le gouvernement à renvoyer les miliciens dans leurs foyers, à les rendre à leurs familles, à la culture, à l'industrie.³

Ils sont, par ailleurs, appuyés par l'intervention de Jules Guillery (1824-1902) qui exhorte le gouvernement à expliquer à la Chambre la raison pour laquelle, « alors que la situation est calme, alors que la Belgique n'est d'aucun danger à l'intérieur et à l'extérieur », le nombre d'hommes sous les drapeaux est plus élevé au début du mois de février qu'au mois de décembre de l'année 1870⁴ ; on ne peut plus croire, la rhétorique du député est celle d'un observateur attentif persuadé de la sérénité apportée à l'Europe et à la Belgique par l'ère de paix semblant éclore du sol encore fumant de la France voisine. D'ailleurs, le licenciement de 10 000 soldats belges mobilisés intervient quelques jours plus tard, ainsi qu'en témoignent les confidences du ministre Guillaume devant la Chambre, le 15 février 1871⁵. L'horizon semble donc véritablement se dégager et les inquiétudes qui traversent bien, nous l'avons dit, des pans non négligeables de la société ainsi que les cercles de décision du royaume ne suffisent visiblement pas à faire totalement disparaître l'optimisme inhérent à une période célébrant le retour

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 février 1871, p.563.

² *Ibidem*.

³ *Ibid.*, p.565.

⁴ *Ibid.*, p.568.

⁵ *Ibid.*, séance du 15 février 1871, p.613.

d'un état pacifique. Reste à savoir si la Belgique peut, dans ces heures décisives, dépasser le seul satisfecit moral pour obtenir l'un ou l'autre gain peut-être plus concret. Contrairement à ce qu'indiquent les sources danoises du printemps de l'année 1871 (relativement, surtout, aux espoirs clairement manifestés de voir la question nationale du Schleswig trouver un dénouement favorable aux intérêts de Copenhague), documents diplomatiques et administratifs, coupures de presse, extraits de journaux et autres carnets ne révèlent spontanément, pour le cas belge, aucune dynamique réellement orientée vers la quête d'une quelconque récompense politique liée au triomphe allemand ou à l'inédite défaite française. Les discussions parlementaires dont nous venons de constater le propos le prouvent, les Belges soucieux, depuis juillet 1870, de voir leur indépendance définitivement reconnue paraissent avant tout chercher le témoignage du soutien des principales puissances européennes. Conscient de la particularité de sa position et de sa constitution, le royaume aborde la fin de l'hiver 1870-1871 avec un opportunisme prudent qui doit se satisfaire des bonnes intentions d'un continent en plein bouleversement. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le baron d'Anethan et le général Guillaume justifient la mobilisation de plus de 10 000 soldats supplémentaires en janvier 1871, mobilisation qui, nous l'avons remarqué, suscite l'incompréhension d'une opposition libérale prête à miser sur la solidité des intentions de paix se faisant jour sur le théâtre de guerre français. Le 9 février, d'Anethan prend en effet la Suisse pour exemple, renvoyant (encore) en cela à la nécessité, pour les États neutres, de donner aux garants de leur indépendance le signe très concret de leur capacité de défense :

D'ailleurs, avons nous fait autre chose que les autres nations neutres ? Qu'a fait la Suisse ? Dès l'instant où elle a pu penser que son territoire était menacé, elle a rappelé de nouvelles brigades et c'est grâce à cette précaution qu'elle a pu, dans des circonstances graves, parer à tous les événements. Elle a rappelé deux brigades sous les armes, elle a rappelé également de l'artillerie et c'est, je le répète, grâce à ces troupes que la convention entre le général Clinchant et le général Herzog a pu se faire. Si la Suisse n'avait eu que quelques hommes à sa

frontière, elle n'aurait pas pu s'engager à désarmer l'armée qui voulut se réfugier sur son territoire.¹

Pour l'académicien et conservateur de musée bruxellois Théodore Juste, c'est ce genre de démonstrations qui, à un moment charnière pour le pays, a permis à la Belgique d'obtenir des semaines de règlement du conflit franco-allemand un crédit politique certainement renouvelé ; dans la biographie consacrée à Léopold II qu'il rédige quelques années après la guerre de 1870, l'écrivain se souvient surtout, non pas des craintes pourtant réelles vis-à-vis de l'organisation militaire et du succès d'un voisin allemand partisan du droit d'annexion, mais bien d'un soulagement légitime quant à la réputation de Bruxelles en Europe :

La Belgique était sortie avec honneur d'une redoutable épreuve ; en accomplissant religieusement les devoirs que lui imposait la neutralité, elle avait affermi son existence et s'était conciliée l'estime et les sympathies des autres nations. Léopold II avait vu aussi grandir sa renommée : comme chef de la Belgique indépendante et neutre, il avait montré une impartialité et une prudence au-dessus de tout éloge.²

S'il n'est pas particulièrement enthousiaste (du moins n'est-il pas exprimé ainsi), un certain crédit politique belge existe bien, à travers l'Europe, une fois les préliminaires de paix signés. Sa plus évidente manifestation réside naturellement dans le choix de faire de Bruxelles le lieu de réunion des négociateurs français et allemands préparant, à partir du 4 avril 1871, les dispositions tenues d'apparaître dans le traité de paix définitif. Ce choix motive notamment les plus chaleureuses félicitations du cabinet russe, félicitations que se presse de transmettre la représentation belge de Saint-Pétersbourg dans une dépêche du 9 mars 1871 : l'attitude de la Belgique y est saluée et cette dernière sortirait « grandie aux yeux de l'Europe » de l'épreuve de 1870-1871³. La bonne

¹ Annales parlementaires de Belgique, *Chambre des représentants, Session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871, séance du 9 février 1871, p.566.

² Théodore Juste, *Léopold Ier et Léopold II, Rois des Belges : leur vie et leur règne*, Bruxelles, C. Mucquardt, 1878, p.377.

³ Dépêche du représentant belge à Saint-Pétersbourg à d'Anethan, Saint-Pétersbourg, 9 mars 1871, n°87, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 - décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

réputation belge apparaît également à la lecture des correspondances rédigées par le chef du gouvernement lui-même dans les premiers mois de l'année 1871 ; les rumeurs d'arrangements contraires aux intérêts de la Belgique ne paraissent au final le toucher que très indirectement, et sa plume garde visiblement l'assurance des confessions rassurantes obtenues à l'étranger. Le 1^{er} février, soit moins d'une semaine après l'armistice de vingt-et-un jours, le ministre peut ainsi répondre aux « bruits » perçus et reproduits par son représentant à Stockholm en expliquant que, de son côté, ces rumeurs n'avaient pas « la moindre créance » et en insistant sur les « démentis » audibles depuis les principales places concernées¹. Le même jour, d'Anethan se permet même de transmettre à son envoyé à Berne les conseils du gouvernement belge quant au traitement et au rapatriement des blessés belligérants devenus invalides et de ceux dont la convalescence serait présumée devoir excéder la durée de la guerre, signe, s'il en est, de l'assurance d'un pays neutre dont l'expérience pourrait bénéficier à d'autres². D'un point de vue culturel, l'intégrité réaffirmée de la Belgique permet également à certains d'entrevoir quelques améliorations. Greet Draye a par exemple bien constaté, dans ses travaux sur les relations germaniques de la littérature flamande entre 1870 et 1914, combien la victoire allemande de 1871 a pu susciter le « respect » d'auteurs tels que Jacob Heremans (1825-1884) ou Willem Jan d'Ablaing van Giessenburg (1812-1892) : impressionnés par le triomphe de Berlin, par l'unification de l'Allemagne et par la défaite d'une France dont on avait coutume de pointer l'irrespect envers la Flandre, ces derniers partagent en 1871 une « vision culturelle » de l'instant et se plaisent à jeter des ponts linguistiques entre le bas-allemand et le flamand³. De bonnes dispositions qui, dans les faits, ne se limiteraient d'ailleurs pas au rapprochement entre penseurs, commentateurs et autres sujets germanophones et néerlandophones. Dans les archives du Musée Royal de l'Armée à Bruxelles, on

¹ Dépêche de d'Anethan à Van Loo, Bruxelles, 1^{er} février 1871, n°2, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

² Lettre de d'Anethan à Van den Nest, Bruxelles, 1^{er} février, n°3210, ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse*, n°7, 1871-1872, Ministère des Affaires étrangères.

³ Greet Draye, « Traum oder Fluch : Flämische Literaten über Deutschland, 1870-1914 », dans Hubert Roland, Marnix Beyen, Greet Draye (dir.), *Deutschlandbilder in Belgien, 1830-1940*, *op.cit.*, p.95-96. Notons que la première loi linguistique concernant l'usage des langues « maternelles » dans les tribunaux n'est votée qu'en 1873. Ce n'est par ailleurs qu'en 1898 que le flamand devient la seconde langue officielle du royaume.

retrouve en effet, parmi les documents relatifs à « l'esprit public » belge durant l'épreuve de 1870-1871, une série de lettres transmises au ministère de la Guerre, en mai-juin 1871, par les autorités de la localité de Bouillon. Dans cette localité surtout réputée pour son rôle de poste avancé lors de l'afflux de fuyards de Sedan au début du mois de septembre 1870, on constate ainsi, à l'occasion du règlement de la guerre, diverses scènes de bonne entente ou même de fraternisation entre des soldats allemands stationnés du côté français de la frontière et la population de Bouillon visiblement avide de célébration. Prenons le témoignage du lieutenant-général commandant la 3^e division territoriale de Liège, transmis au général Guillaume le 12 mai 1871 :

À notre arrivée ici, nous avons vu parfois quelques officiers et soldats allemands venir passer plusieurs heures en ville. Le nombre a augmenté assez sensiblement jusqu'à présent et aujourd'hui c'est par centaines que les hommes arrivent. À Bouillon, pour le moment, il n'y a pas de police locale ; le dimanche on danse partout. Les Allemands sont dans d'excellents rapports avec nos soldats, nos sous-officiers, nos officiers.

La bonne humeur serait telle qu'il deviendrait urgent, dans cette atmosphère printanière, de « faire limiter par les autorités allemandes le nombre de soldats qui arrivent ici presque chaque jour, et qui ira toujours en augmentant en présence des bals publics que la petite ville offre depuis dimanche », ceci afin de ne pas « froisser » une France pouvant voir ces « bonnes relations » avec incompréhension¹. L'absence, dans les dossiers consacrés aux tensions germano-belges de la guerre, de tout malentendu postérieur au mois de décembre 1870 est par ailleurs symptomatique² : il semble bien, à la lumière des informations et notices archivées, que la Belgique aborde la fin de l'hiver avec un crédit politique propice au soulagement. Ce soulagement qui, dans ce cas précis, n'attend certainement pas de récompense comparable à ce qu'espèrent alors les décideurs danois, est, nous l'avons vu, un trait constitutif de la littérature belge

¹ L'événement motive quatre lettres, entre le 12 mai et le 6 juin 1871. Cf. Bouillon : excursion de soldats allemands, n°227, MRA, 1870/1871, 19/19, n°209 à 227.

² La dernière occurrence (d'un point de vue chronologique) relaie la note adressée par Bismarck au gouvernement du Luxembourg, en date du 3 décembre 1870. Cf. MRA, 1870/1871, 19/14, n°118 à 132.

immédiatement postérieure au conflit. Les titres qui gagnent les étalages du royaume à partir du mois de mars et jusqu'à la fin de l'année 1871 proposent en effet, surtout, un travail de rétrospection, d'analyse et de souvenir dont la nature tend à « clore » *l'Année terrible* et à favoriser l'impression d'une expérience effectivement révolue. Chez Leconte qui, malgré sa méfiance à l'encontre de la France, croit la paix durable¹, chez Auguste Meulemans qui se permet de lier neutralité et œuvres charitables dans un résumé qui n'est autre qu'un bilan définitif des événements, chez Siegfried Weiss qui établit, comme son homologue Rolin-Jaequemyns, un récapitulatif juridique des épreuves passées ou encore chez le général Chazal lui-même dans son appréciation du chantier militaire : les principales confessions des semaines de règlement de la guerre ne soutiennent pas particulièrement de craintes quant à une potentielle nouvelle explosion et la tendance est plutôt, nous le remarquons, à l'établissement de récits théorico-historiques appelant à profiter des enseignements tirés de huit mois d'inquiétudes pour définitivement consacrer l'autorité politique et diplomatique du royaume de Belgique. De fait et si la neutralité ne garantit pas forcément, durant les faits de guerre, la tranquillité des sujets en bénéficiant, elle paraît tout de même offrir aux Belges un cadre positif d'expression et d'expériences dont le bienfait apparaît avec un peu plus de convictions au fil des nouvelles annonçant le dénouement prochain et définitif de l'affrontement franco-allemand. Aussi le gain associable au cas belge est-il peut-être à chercher dans cette idée ; la non-belligérance du pays ayant au final été respectée et son crédit suffisamment discuté, Bruxelles est en mesure d'entamer la seconde moitié de l'année 1871 avec une assurance renouvelée qui permet une série de réflexions pratiques et juridiques destinées surtout à justifier un peu plus encore sa respectabilité internationale. La création à Gand, deux ans seulement après la guerre franco-allemande, de l'Institut de droit international n'est évidemment pas tout à fait étrangère à l'état d'esprit observable, déjà, en 1871. Plus symbolique encore est le fait que l'on retrouve le juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns dans la mise en place, la coordination et la définition des statuts de cet institut : durant le

¹ Il rédige en effet son récit historico-politique avant la signature du traité de Francfort ; ce qui ne l'empêche pas de comprendre l'armistice et les préliminaires de paix comme des étapes décisives dont la solidité ne peut être discutée. Cf. O.F. Leconte, *La guerre franco-allemande de 1870-1871*, *op.cit.*, p.5-8.

conflit de 1870, il avait été de ceux qui, depuis un territoire neutre, s'étaient efforcés de commenter l'actualité dans l'idée de parfaire les coutumes alors bien perfectibles du droit de la guerre et de la neutralité¹.

¹ Les statuts de l'Institut ont été adoptés par une conférence juridique internationale réunie à Gand le 10 septembre 1873. Deux des fondateurs de l'Institut, Moynier et Rolin-Jaequemyns, pointent dès cette première réunion le rôle de la guerre de 1870 dans la décision de fonder une association scientifique destinée à œuvrer, à son échelle, à une véritable mise en application des Conventions de Genève.

III. 5. 5. La Suisse, ce vainqueur de 1871 ?

À la lecture de la *déclaration portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire* du 20 novembre 1815, un sentiment particulier se dégage ; comme une impression, ne serait-ce que dialectique, de lire une série de dispositions dictées par les puissances européennes en faveur d'un État dont la neutralité apparaîtrait comme une récompense. D'abord, la déclaration s'inscrit résolument et explicitement dans les règlements politiques du Congrès de Vienne : elle répond donc généralement aux principes édictés par les vainqueurs de la France napoléonienne, participant non seulement à l'établissement d'un nouvel équilibre continental, mais aussi, bien sûr, à la consécration de sanctions territoriales prises, sous l'influence combinée de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, à l'encontre d'une France dont on craint l'esprit de conquête. C'est bien dans cette optique que le traité de neutralité de 1815 érige *de facto* la Suisse en État-tampon formant, aux côtés du royaume des Pays-Bas, de la Prusse rhénane et du Piémont, une sorte de cordon sanitaire compris comme une ceinture de protection limitant la liberté de manœuvre de Paris. C'est également dans cet esprit que la Suisse bénéficie par la même occasion d'un accroissement territorial aux dépens de la France : les cantons de ce qui formait la République de Genève lui reviennent, au même titre que la principauté de Neuchâtel (qui reste alors propriété personnelle du roi de Prusse) et que le Valais (renommé, sous l'Empire, département du Simplon¹). Mais plus encore que ces décisions qui, en réalité, consacrent surtout l'effacement des conquêtes révolutionnaires et napoléoniennes, la déclaration de reconnaissance internationale de novembre 1815 met en lumière la question de la Savoie :

Les Puissances reconnaissent et garantissent également la neutralité des parties de la Savoie désignées par l'acte du Congrès de Vienne du 29 mars 1815 et par le

¹ L'accroissement territorial de la Suisse est certainement nuancé, tout de même, par la confirmation du rattachement de Mulhouse (jusque-là cité-État alliée de la Confédération) à la France. Au sujet des discussions engendrées par la délimitation du territoire helvétique en 1814-1815, on lira le résumé proposé dès 1863 par Alexandre Daguët et Auguste Vouga, *La Suisse illustrée*, vol.2, Bâle, Krüsi Imprimeur-Éditeur, 1863, p.579-586.

traité de Paris de ce jour, comme devant jouir de la neutralité de la Suisse, de la même manière que si elles appartenait à celles-ci.¹

En somme, les règlements de Vienne donnent à la Suisse neutre la mission explicite de garantir l'intégrité des régions de la Savoie situées au sud du Léman à présent neutralisées (il s'agit du Chablais, du Faucigny et des terres au nord d'Ugine²), faisant de fait entrer un territoire délaissé par la Sardaigne et successivement convoité et occupé par les Français sous l'aire d'influence de la neutralité armée de la Confédération. Cette Confédération apparaît naturellement, en conséquence et symboliquement du moins, comme un État favorisé par les vainqueurs de 1815 : son bras a la capacité de s'étendre, avec l'aval des principales puissances, jusqu'à des terres étrangères dont la possession définitive a longtemps attisé les convoitises. Le fait que l'absence de véritables précisions géographiques et politiques fasse en réalité de cette responsabilité une charge délicate pour les épaules de la Suisse de la première moitié du XIX^e siècle³ ne change que peu de choses, d'autant que le traité de Turin du 24 mars 1860 consacrant le rattachement de Nice et de la Savoie à la France constate simplement, tout en gardant le *statu quo*, une domination habituellement française sur la région neutralisée⁴. Ainsi la Confédération

¹ L'Acte du 29 mars 1815 acceptant les « conditions mises par le roi de Sardaigne à la cession des territoires en faveur du canton de Genève » définit la neutralisation de la Savoie sous protection helvétique comme suit : « Le Chablais, le Faucigny et le territoire au nord d'Ugine seront compris dans la neutralité de la Suisse, garantie par toutes les Puissances. Lorsque les Puissances voisines de la Suisse seront en hostilité, ou sur le point de l'être, les troupes sardes pourront se retirer par le Valais, et aucunes autres troupes ne pourront y stationner ni les traverser, sauf celles que la Confédération jugera à propos d'y placer ; l'administration civile sarde continuant à fonctionner et pouvant aussi employer la garde municipale pour le maintien de l'ordre. » Le statut est également rappelé dans l'Acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815 (article 92). Le texte intégral de la déclaration de neutralité de la Suisse du 20 novembre 1815 est consultable en annexe (n°II.1.)

² Une représentation cartographique des territoires savoyards concernés est consultable en annexe (n°V.2.).

³ Jean-Jacques Langendorf qualifie la neutralisation de la Savoie de « mauvaise affaire » pour la diplomatie helvétique : il pointe la responsabilité qui incombait alors à une Suisse « tout juste consolidée et encore faible sur ses jambes » et dénonce le « manque de précision » des traités se rapportant à cet objet. Il rappelle en effet qu'aucune carte n'était annexée à ces stipulations géographiques, rendant les « limites des zones méridionales mal définies », et que l'intervention armée dans la région étant laissée à l'appréciation des autorités helvétiques, l'interprétation différait selon les pays et entraînait de fait d'inévitables malentendus. Cf. Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective*, op.cit., p.134-154.

⁴ C'est l'article 2 du traité de Turin qui régit plus particulièrement le cas de la Savoie. Devant la délicatesse de la question, des négociations sont par ailleurs prévues pour arriver à un

helvétique s'est-elle avancée dans la guerre franco-allemande de 1870 bien assurée, dans les faits, par son statut de protectrice de cette partie de la Savoie ; et c'est sans grande surprise que l'historien peut s'attarder, dans les collections des Archives fédérales à Berne, sur quelques dossiers spécifiquement consacrés aux liens entre cette brûlante affaire et le cours du conflit¹. Car la question ne tarde effectivement pas à se poser et ses implications motivent nombre de commentaires, de discussions et d'explications – aussi bien journalistiques que diplomatiques – tout au long de la guerre. Dès le milieu du mois de juillet 1870, nous avons vu combien les messages suisses réaffirmant à l'Europe la légitimité de la neutralité helvétique se pressaient, inquiets des transformations prêtées aux futurs faits de guerre, de rappeler aux principales chancelleries la spécificité du cas savoyard et les liens très officiels unissant les territoires au sud du Léman à la Suisse neutre. C'est notamment dans l'optique d'obtenir la confirmation du *statu quo* jusqu'ici en vigueur que le ministre plénipotentiaire de la Confédération en poste à Paris, Jean Conrad Kern, transmet au cabinet du ministre Agénor de Gramont une série de notices et de justifications spécialement consacrées à la Savoie neutralisée et aux droits internationaux que peut y exercer la Suisse². Outre sa première déclaration de neutralité (notifiée par ses ambassadeurs dès le 16 juillet), Berne avait de plus pris soin de préciser, dans une seconde déclaration adressée aux puissances européennes le 18 juillet, son intention de répondre scrupuleusement aux responsabilités lui ayant été confiées dans le cadre des traités de 1815 et de 1860 relativement à une possible occupation des régions savoyardes³. À la fin du mois de juillet, l'affaire de la Savoie crée en tout cas quelques malentendus, certes sans gravité, entre une

compromis franco-helvétique. Lorsque débute la guerre de 1870, ces négociations n'ont pas encore eu lieu, si bien que les stipulations de 1815 s'appliquent encore *de facto*.

¹ Plus de 90 documents (principalement des lettres et autres missives de diplomates, hors documents diplomatiques traditionnels) résument ainsi les approches helvétiques entre septembre 1870 et avril 1871. La plupart concernent effectivement les semaines de règlement de la guerre et les démarches en faveur de la sauvegarde des intérêts commerciaux entre la Suisse et l'Alsace du Sud se joignent à celles ayant plus spécifiquement trait à la question de la Savoie. Voir, principalement, le dossier « Affaire de la correction des frontières aux dépens de la France et éventualité d'un rattachement à la Suisse de l'Alsace du Sud et de la Savoie », AFS, E2#1000/44#475.

² Voir notamment : Lettre du ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°254, 21 juillet 1870, p.386-388.

³ Notification diplomatique aux Puissances (du 18 juillet 1870), *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°29, 23 juillet 1870, p.11-12.

Suisse soucieuse de souligner sa totale indépendance à propos d'une hypothétique mise en application de son droit de protection et un cabinet impérial français cherchant, dans ses échanges diplomatiques, à pointer l'intérêt d'une entente préalable entre les deux gouvernements¹. À l'automne, le cas du Chablais et du Faucigny ressurgit, la tournure pour le moins désastreuse de la campagne française et le déplacement du théâtre de guerre inspirant l'inquiétude d'une partie des populations concernées et réveillant, de la Haute-Savoie aux couloirs des institutions fédérales bernoises, l'idée d'une occupation préventive des provinces neutralisées. Dès le milieu du mois de septembre 1870, quelques articles de presse relaient déjà l'hypothèse ; certains, publiés par exemple par le *Journal de Genève* du 24, allant jusqu'à emprunter à l'une ou l'autre rédaction allemande l'exposé d'un possible rattachement définitif de la Savoie à l'autorité helvétique à l'occasion d'un accord de paix que l'on espère alors imminent². En octobre et novembre, l'intérêt pour la question s'accroît un peu plus encore lorsque Berne réceptionne, non sans surprise, une lettre du préfet de Savoie Eugène Alexandre Guiter (1822-1872) ; tout en gardant le prudence qui doit être celle d'un serviteur de la défense nationale, le préfet n'y sonde pas moins les intentions du Conseil fédéral, sous-entendant non sans

¹ Dans la réponse qu'il donne à la notification diplomatique helvétique, Gramont précise le point de vue français, le 25 juillet : « En ce qui touche la situation de certaines parties de l'ancienne province de Savoie, appelées en 1815 à participer au bénéfice de la neutralité suisse, cette question a fait naguère l'objet d'un échange de vues entre les Puissances, sans qu'un accord ait pu s'établir. Notre intention ne saurait être d'en reprendre la discussion dans les conjonctures actuelles et nous sommes persuadés que telle n'est pas non plus la pensée du gouvernement fédéral. Il nous suffit de savoir que si les circonstances qu'il a en vue venaient à se produire, il n'adopterait aucune mesure sans une entente préalable avec le gouvernement de l'Empereur. » Cf. Lettre du ministre français des Affaires étrangères, le duc de Gramont, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°260, 25 juillet 1870, p.394-395. Transmise à la représentation helvétique française le 12 août 1870, la réponse du Conseil fédéral suisse s'étonne des dires du ministre français et rappelle le fait que l'entente préalable envisagée par Berne ne concernait aucunement le « droit en lui-même ou l'usage de ce droit » mais uniquement « le mode de procéder » à l'exécution de ce droit. La Suisse insiste ainsi sur le fait qu'elle « se réserve la faculté d'apprécier, suivant les circonstances, s'il y a lieu de faire usage de son droit ». Elle exige par ailleurs d'être associée à « toute modification éventuelle de l'état des choses actuellement établi », craignant visiblement que des négociations entre la France et d'autres puissances européennes ne viennent amender les dispositions savoyardes des traités de 1815 et de 1860. Cf. Lettre du Conseil fédéral au ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, *DDS*, vol.2, n°273, 12 août 1870, p. 411-412.

² Le 15 septembre, le *Confédéré du Valais* évoque également le cas de la Savoie. Le *Journal de Genève* qui, le 20, évoquait déjà les quelques fuyards français gagnant la région dans l'espoir de profiter de la protection suisse, cite quant à lui la *Gazette de Cologne* dans son édition du 24 ; le journal allemand pense en effet que le rattachement de la Savoie à la Suisse peut être une issue logique du conflit en cours.

quelques acrobaties dialectiques combien la protection helvétique de la Savoie neutralisée serait en mesure de soulager les Français de la région¹. Appuyée par les initiatives privées de dits « comités républicains » de localités savoyardes et par la réponse que lui apporte naturellement le gouvernement fédéral suisse², la lettre du préfet français introduit au sujet de la Savoie une période d'intenses discussions matérialisée, surtout, par le commentaire que lui consacre la presse des cantons helvétiques voisins des possessions françaises neutralisées. Les 6, 8, 9, 13, 15 et 20 octobre 1870 par exemple, le *Journal de Genève* consacre un ou plusieurs articles à la nécessité d'arriver à un règlement définitif de l'affaire. Les 3, 6, 9, 10 et 12 novembre, le titre de la cité du Léman récidive, soucieux cette fois de démêler le vrai du faux dans les nouvelles faisant état des approches savoyardes effectivement discutées par les plus hauts responsables helvétiques, à Berne. La problématique est si évidente, d'ailleurs, que le département politique suisse présidé par Jakob Dubs prend le dossier à bras le corps : le 4 novembre, une notification d'occupation de la Savoie est préparée en réponse aux appels du pied des populations frontalières³ tandis que le 10, tout semble préparé dans l'optique de dépêcher à Tours une délégation investie des pouvoirs nécessaires à la discussion et à la signature de solides arrangements franco-

¹ « Ce qu'il nous importerait de savoir c'est, au cas où les Prussiens arriveraient jusqu'à nous, si la Confédération helvétique exigerait et au besoin ferait respecter par la force de ses armes la neutralité stipulée par elle et pour elle ? », demande notamment le préfet qui invoque, pour justifier son approche, le besoin de donner « une direction sûre » aux préparatifs de défense des Savoyards. Cf. Lettre du préfet de la Savoie, E. Guiter, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, 22 octobre 1870, n°297, p.454-455. En 1963, le résultat des recherches de Jacques Lovie sur la réputation, l'intégration et le rôle de la Savoie dans la vie française des années 1860-1875 relève d'ailleurs la délicatesse de la démarche menée par le préfet Guiter. Selon l'historien, les discussions entre le Conseil fédéral suisse et les autorités savoyardes s'expliquent surtout par la pression exercée par un conseil général de Haute-Savoie inquiet des conséquences militaires de la reddition de Metz. Assumée par Guiter, l'approche en direction de Berne, « très risquée », provoque « fatalement » de houleuses « discussions » au sein des cercles politiques savoyards : dans les journaux *Le Faucigny* et le *Patriote Savoisien*, des articles pointent par exemple le danger d'une telle sollicitation dans un contexte de « défense nationale » et regrettent, aussi, la maladresse d'un conseil général encore largement composé de personnalités proches du Second Empire. Cf. Jacques Lovie, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, *op.cit.* p.509-514.

² Lettre du Conseil fédéral au préfet de la Savoie, E. Guiter, *DDS*, vol.2, n°298, 28 octobre 1870, p. 455.

³ Le délégué au département politique Jakob Dubs justifie la préparation de ce projet d'occupation en huit articles par les pétitions adressées à Berne par le préfet de Savoie, par « le comité républicain de Bonneville » et par « le Comité central de la province de Faucigny ». Il pointe aussi le risque que comporte le déplacement vers le sud des combats franco-allemands. Cf. Proposition du Chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°300, 4 novembre 1870, p.457-460.

helvétiques¹. Si la question semble perdre en gravité au début de l'hiver (devant l'intervention, plutôt distante et modérée, de Favre et de Gambetta²), l'entame du printemps entrouvre presque naturellement et assez spontanément la porte menant à de nouvelles supputations : la Suisse peut-elle et doit-elle, comme ce fut le cas en 1815, participer au règlement de la guerre et bénéficier de l'un ou l'autre accord négocié dans le cadre du dénouement de cet affrontement colossal entre ses voisins les plus puissants ?

Spontanément, la réponse peut paraître devoir être positive, en témoigne par exemple cet article du *Confédéré du Valais* qui, le 23 février 1871 (soit à quelques heures de la signature des préliminaires de paix), donne la parole à des « républicains savoyards » qui demanderaient à la Confédération helvétique d'occuper les provinces neutralisées. Pourtant, des différences majeures opposent la Suisse de 1815 à celle de 1871. En 1815, la voix de Berne n'en était qu'une parmi des dizaines d'autres impliquées dans le bal diplomatique du Congrès de Vienne ; elle était, aussi écoutée fût-elle, une composante d'un jeu véritablement européen dont la volonté était de mettre un terme définitif à une guerre internationale puisque mettant aux prises, plusieurs années durant, une grande partie du continent. La Suisse de 1815 pouvait de fait être en quelque sorte récompensée : État tombé, *de facto*, sous le giron napoléonien, elle avait profité des difficultés militaires françaises pour exprimer une première fois ses envies de neutralité (par la voix d'une Diète extraordinaire, réunie entre le 15 et le 26 novembre 1813) avant que ses délégués au Congrès de Vienne ne s'accordent, malgré leurs divergences politiques, sur l'idée de défendre ce

¹ Proposition du Chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, *DDS*, vol.2, n°301, 10 novembre 1870, p.461-463.

² Suite à un droit de réponse du préfet de Savoie publié dans la presse helvétique au milieu du mois de novembre 1870 (droit de réponse qui réfute toute volonté locale de s'en remettre à la protection suisse et qui affirme la détermination des Savoyards à combattre pour la défense nationale), Jules Favre s'entretient directement avec l'ambassadeur suisse en France Jean Conrad Kern ; il lui explique le fait que le gouvernement français n'avait eu que de brèves informations au sujet du « mouvement qui s'est produit dans la Savoie du Nord pour demander l'occupation » mais croit pouvoir assurer au représentant de Berne la détermination de Paris et de Tours à blâmer l'opinion prêtée au préfet de Savoie. Favre admet également ne pas voir d'utilité dans de telles « mesures militaires », la Suisse « n'ayant pas à craindre la violation de sa neutralité » et sa position étant suffisamment « sauvegardée par les déclarations données au début de la guerre ». Cf. Lettre du ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, J. Dubs, *DDS*, vol.2, n°310, 17 décembre 1870, p.475-477.

principe dès le 25 septembre 1814. Déjà reconnue le 20 mars 1815, l'indépendance neutre de la Confédération helvétique fut, en raison des Cent jours, ajournée : conscientes de la délicatesse de l'entreprise napoléonienne et pressées par les puissances européennes coalisées, les autorités suisses s'engageaient alors aux côtés des adversaires de la France, ouvrant le territoire à leurs troupes et refusant, naturellement, de reconnaître le nouveau gouvernement de Napoléon. D'une certaine manière, la déclaration portant reconnaissance de la neutralité et de l'indépendance helvétique du 20 novembre 1815 (et les précisions savoyardes liées à cette dernière) put ainsi apparaître comme une récompense, en témoigne d'ailleurs le message d'un document soulignant les « vrais intérêts » que « l'Europe entière » saura tirer de la nouvelle situation. En 1871, la donne n'est évidemment pas tout à fait comparable : la guerre a opposé la France à l'Allemagne, et son règlement, bien engagé à partir de la fin janvier, semble étranger aux Européens restés neutres. L'hypothèse de profiter des négociations franco-allemandes pour obtenir quelques avantages paraît donc très optimiste, si ce n'est illusoire (et le cas danois, détaillé précédemment, en est un signe manifeste). Comprise par les décideurs du continent et par les Suisses eux-mêmes, cette réalité n'empêche pourtant pas Berne d'imaginer les pistes susceptibles de mener au plus près des négociateurs français et allemands ; la question de la Savoie (et, avec elle, celle d'autres territoires frontaliers) peut alors réapparaître et motiver une partie au moins des approches diplomatiques helvétiques de la fin de l'hiver. Et l'horizon semble effectivement s'éclaircir au sortir de *l'Année terrible* : le 4 mars 1871, suite à une demande expresse du département politique suisse, le marquis de Châteaurenard (1825-1896), représentant français à Berne, n'est-il pas en mesure d'informer ses homologues neutres de la détermination manifestée par le ministre Favre de « prêter les mains à un arrangement satisfaisant pour les deux pays » au sujet des départements savoyards ? Ne répète-t-il pas le détail de cette offre au président de la Confédération Karl Schenk le 4 juillet 1871¹ ? Avant ces échanges rassurants menés, dans les faits, sur une base strictement bilatérale tout à fait étrangère aux accords de paix concluant le conflit de 1870-

¹ Lettre du ministre de France à Berne, le marquis de Châteaurenard, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°370, 4 juillet 1870, p.583-584.

1871, les intérêts helvétiques paraissent pourtant discutés avec moins d'empressement. Ignorant encore l'intention du chancelier Bismarck d'isoler diplomatiquement ses interlocuteurs français et de traiter, en conséquence, sans la moindre ingérence externe, Berne semble en effet décidé à sonder, avec plus ou moins d'insistance, les intentions des parties belligérantes à l'occasion des différentes périodes de négociation de la paix. On retrouve de fait les premières traces de cette agitation helvétique en septembre 1870 lorsqu'émergent, depuis les ruines de Sedan et de la dynastie impériale française, les rumeurs d'un arrangement prochain entre Paris et Berlin. Le 12 septembre 1870, les autorités de Berne posent déjà la question de la correction des frontières : le bureau d'État demande en effet au département militaire un rapport, aussi détaillé que possible, sur les modifications territoriales pouvant découler de la guerre et de la victoire allemande. Neuf jours plus tard, la réponse du département, signée Hermann Siegfried (1819-1879), arrive sur le bureau du président de la Confédération Jakob Dubs ; elle se décline en trois étapes qui, mises en commun, forment le schéma dialectique (et politique) que tendra à revendiquer la Suisse jusqu'au printemps de l'année 1871. Consacrée au cas savoyard, la première étape est la plus développée ; le département y lie très directement l'intégrité de la neutralité helvétique à la possibilité, pour les armées françaises, d'user de leurs positions en Savoie pour attaquer le « flanc ouest de l'Allemagne du Sud » en passant par la Suisse. Siegfried justifie sa démonstration comme suit :

Avec l'annexion de la Savoie par la France, le sud-ouest de la Suisse est entouré par la France, coupé à Genève (...) et, de fait, la capacité de défense de la Suisse a diminué. Dans ces circonstances, nous sommes appelés à user d'une plus grande partie de nos troupes contre une démonstration française qui serait dirigée contre ces régions de la Confédération.¹

Aussi le rapport appuie-t-il sur le fait que ce danger ne semblait qu'être renforcé par les gains anticipés de l'Allemagne autour de Belfort, de Strasbourg et jusqu'à la barrière des Vosges : « Il serait alors bien plus approprié pour les Français de marcher vers l'Allemagne en traversant la Suisse et le danger d'une violation de

¹ Rapport du Chef du Bureau de l'État-major, le colonel H. Siegfried, au département militaire, *DDS*, vol.2, n°289, 21 septembre 1870, p.436.

notre neutralité serait donc plus grand. » En conséquence, un « renforcement de la capacité de défense de la Suisse » afin d'écartier la menace d'une « attaque française au sud du lac de Genève » deviendrait nécessaire. Ce renforcement passerait, pour le colonel Hermann Siegfried, par une entente internationale susceptible de modifier les frontières actuelles et de donner – pourquoi pas – à la Suisse neutre les gages nécessaires à sa défense et à l'inviolabilité de ses voisins :

L'intérêt militaire qu'ont l'Allemagne et l'Italie à défendre notre neutralité, et les obligations que nous devons assumer vis-à-vis de cette neutralité exigent que la France ne soit pas en possession des rives au sud du Léman. Une motivation plus importante encore que les obligations liées à la neutralité, nous voulons parler du devoir de préservation nationale, requiert de notre part le fait que nous utilisions tous les moyens pour éviter que la France ne soit en possession de ce flanc sud. La frontière franco-suisse entre Genève et Bâle était déjà faible en raison de sa géographie. En nous projetant vers la gauche, toutes nos positions sont menacées le long de la frontière sur le flanc droit et nos connexions vers l'est de la Suisse sont ainsi compromises dès le départ. Plus encore ; sur le flanc gauche, qui est le plus faible en raison de sa position, non seulement les passages du Jura appartiennent à la France, mais aussi le Pays de Gex (...). Ces positions ainsi que le Pays de Gex se situent sur le flanc d'un lien étroit entre le lac et Genève. Si nous acceptons cet état défavorable de la frontière en raison de son crédit historique et légal, nous devons rejeter les ambitions actuelles de la France qui consistent à aggraver l'isolement de Genève (...).¹

Déjà implicite, la référence à un rattachement de la Savoie neutralisée à la Confédération helvétique est finalement assumée par le rapporteur et l'idée de profiter du discrédit français et du règlement attendu de la guerre se révèle maintenant explicitement :

Nous n'avons pas de prétention légale sur la propriété de la Savoie du Nord. Mais puisque la neutralité de cette région est absurde en étant aux mains de la France, la cession peut être obtenue en revendiquant nos droits liés à la neutralité (...). On arrive donc au point de vue que, autant pour des raisons militaires que politiques,

¹ *Ibid.*, p.436-437.

il paraît correct de désigner le département de la Haute-Savoie dans ses limites actuelles comme étant le territoire pour lequel la Suisse peut se positionner en vue d'une possession.¹

Comparable peut-être aux sondages menés, tout au long de la guerre, dans un Danemark pour le moins contrarié par le sort de son ancien duché du Schleswig (à la différence près que le territoire mentionné dans le présent rapport n'a guère été arraché à la Suisse à la suite d'un quelconque conflit antérieur à l'année 1870-1871), l'audace helvétique n'est pourtant plus si surprenante à la lecture du deuxième point du document transmis aux plus hautes responsables de la Confédération le 21 septembre 1870. Latent depuis 1815 et particulièrement brûlant en raison des responsabilités conférées à la Suisse par les traités, le cas savoyard est certes important, mais il n'est pas seul à inspirer la réflexion opportuniste du département militaire. À Genève, Bâle ou Berne et comme dans l'ensemble du continent, on mesure en effet, dès le milieu du mois de septembre, les prétentions de Bismarck et de ses conseillers sur l'Alsace et sur une partie de la Lorraine. Et de l'évidence d'une cession de ces régions à l'Allemagne à la probabilité d'inviter les intérêts d'un État tiers dans les négociations préalables à ce transfert d'autorité, il n'y a qu'un pas que sont visiblement prêts à franchir ceux qui, depuis les institutions fédérales de Berne, sont appelés à imaginer les contours des futurs arrangements franco-allemands. Ainsi trouve-t-on, dans le même rapport du 21 septembre, un propos récapitulatif de la question alsacienne, de ses implications linguistiques et commerciales et de ses liens, certes évidents, avec l'élément helvétique. Opportuniste, la conclusion de ce propos ne manque pas d'optimisme :

Dans le cas d'une modification territoriale en Alsace, le but serait de faire en sorte que la route de Bâle à Miécourt via Ferrette tombe sous notre domination en étendant notre frontière depuis Bonfol jusqu'à l'extrémité de Huningue au niveau du Rhin. Une telle extension de la frontière ne devrait pas être si difficile dans le cadre d'une union du Haut-Rhin avec l'Allemagne, car l'Allemagne ne peut voir aucun intérêt dans ce petit territoire tandis que la solution serait acceptable pour

¹ *Ibid.*, p.438-439.

la France qui garderait ainsi sa connexion avec Bâle sans être interrompue par un territoire allemand.¹

Si ces calculs ne sont exprimés que dans le cadre tout à fait confidentiel d'un document de travail, le rapport du 21 septembre n'en est pas moins révélateur à bien des égards. D'abord, il prouve, si cela était nécessaire, la grande implication de l'Europe neutre dans les faits de guerre et sa détermination constante et possiblement intéressée à anticiper autant que possible les conditions du dénouement du différend franco-allemand. Ensuite, le papier de Siegfried éclaire l'audace opportuniste d'une Suisse indiscutablement confortée par les droits, historiques, que lui confèrent encore, au moment du conflit de 1870, les traités de 1815 et 1860. Enfin, la note transmise à Jakob Dubs détaille les intentions de la Confédération ; son ton n'est aucunement directif et son ambition reste consciemment dépendante des dispositions des principaux cabinets européens (le rapport rappelle d'ailleurs, à propos de la Savoie, que la Suisse n'a *a priori* aucun droit à réclamer directement la possession des territoires français neutralisés), mais son assurance politique semble suffisamment grande pour établir des spéculations diplomatiques susceptibles de consacrer ce qui n'est autre qu'un accroissement territorial de la Confédération. Officiellement resté lettre morte, le document du département militaire n'en inspire d'ailleurs pas moins un « projet de note aux gouvernements des États allemands belligérants » préparé par Jakob Dubs lui-même et présenté au Conseil fédéral le 24 septembre 1870. Jamais transmis aux agents helvétiques à l'étranger (en raison, certainement, de l'échec de l'entretien de Ferrières qui s'était ouvert quatre jours plus tôt), ce projet devait exprimer à l'Europe entière une partie au moins des

¹ Rapport du Chef du Bureau de l'État-major, le colonel H. Siegfried, au département militaire, *DDS*, vol.2, n°289, 21 septembre 1870, p.440. Sur les relations commerciales franco-suisse et particulièrement franco-bâloises à l'aune des rectifications géographiques induites par le règlement de la guerre franco-allemande, on lira notamment Hans Bauer, *Basel, gestern-heute-morgen*, Bâle, Springer Basel AG, 1981, p.282-289. Publié un an seulement après la fin de la guerre, le manuel proposé par l'Association des jeunes commerçants suisses sous le titre *Welche Einflüsse hatte der deutsch-französische Krieg 1870-1871 auf schweizerischen Handel und Industrie ?* (Bâle, Schweighauserische Buchdruckerei, 1872, 165p.) reste par ailleurs d'une grande utilité. On y trouve en effet une étude particulièrement détaillée de l'impact du traité de Francfort sur les cours de bourse, l'artisanat, les transports, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie de la Confédération helvétique, le tout dans une approche comparative opposant systématiquement le bilan antérieur à l'annexion de l'Alsace à celui établi douze mois après la rectification de la frontière franco-allemande.

remarques détaillées dans le rapport du 21¹. Les négociations franco-allemandes ne débouchant, à l'automne, sur aucune solution, il faut attendre les dernières semaines de l'hiver 1870-1871 pour observer le réveil bien opportun des décideurs suisses. Immédiatement après la signature de l'armistice du 26 janvier, le gouvernement fédéral suisse s'agite en effet avec un empressement visiblement décuplé ; depuis les notes du département politique les 2 et 4 février 1871 jusqu'aux rapports et télégrammes de l'ambassadeur Kern entre le 21 et le 25, en passant par les adresses et notices de notables et d'experts mandatés par le pouvoir central, les premières salves helvétiques ne manquent guère d'allant. Elles sont néanmoins accueillies fraîchement par les maîtres temporaires de Versailles : à la fin du mois de février, Jean Conrad Kern s'empresse, devant le scepticisme agacé manifesté par Bismarck, d'exhorter ses collègues restés à Berne à abandonner toute démarche orientée vers Berlin et à ne plus se faire « d'illusions » quant au rôle que pourrait être amenée à jouer une puissance neutre comme la Suisse dans le règlement du grand conflit². Les préliminaires de paix ratifiés et rendus publics, la voix de la Confédération se fait pourtant encore pressante, l'idée étant alors de contourner le veto allemand pour convaincre les

¹ Le projet de note aux puissances pointe la nécessité de trouver une solution durable à la question savoyarde, soulignant le droit historique de la Suisse et sa volonté de disposer de frontières défendables ; reprenant les termes du rapport du 21 septembre, cette note lie très concrètement le rattachement prévu de l'Alsace à l'Allemagne à la crainte helvétique de prévenir une « guerre future » qui verrait les armées françaises attaquer l'Allemagne du Sud en passant par la Suisse. À propos des frontières alsaciennes de Confédération, la note avance notamment le fait que « l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne réagirait sur la frontière nord de la Suisse près de Bâle d'une manière sensible quant aux intérêts de la Suisse » ; pour justifier ce constat, Jakob Dubs rappelle notamment l'adhésion volontaire de la ville de Mulhouse à la République française ainsi que les « rapports » historiques qui « n'ont pas été rompus » entre cette ville et la Confédération helvétique. En conséquence, le projet de note ose, non sans confiance : « Dans le cas où les rapports existants viendraient à être changés dans le sens d'un retour à l'ancien état des choses, ce ne serait pas à l'Allemagne mais à la Suisse à faire valoir ses droits sur cette portion de pays. » S'il admet que « le Conseil fédéral est bien éloigné de vouloir élever de semblables prétentions », le président Dubs n'en souligne pas moins le risque que représente l'annexion pour les intérêts commerciaux de la ville et du canton de Bâle qui gagneraient à maintenir une connexion géographique directe avec un territoire français. Cf. « Projet de note aux gouvernements des États allemands belligérants », E2#1000/44#475 (pour la version originale française) et Proposition du Chef du département politique, J. Dubs, au Conseil fédéral, DDS, vol.2, n°292, 24 septembre 1870, p.445-449 (pour la version germanophone).

² Dans sa lettre confidentielle du 25 février 1871, Kern est on ne peut plus clair quant à l'agacement affiché par Bismarck vis-à-vis des projections helvétiques basées, pour une grande majorité, sur les rapports établis dès septembre 1870 : Bismarck regrette en effet « l'immixtion d'une puissance étrangère », rappelant à l'ambassadeur suisse que la Confédération « n'obtiendrait peut-être rien » même après la conclusion de la paix. Une distance non moins critique est affichée, au même moment, par Thiers et Favre. Cf. Lettre du ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk, DDS, vol.2, n°337, 25 février 1871, p.527-528.

négociateurs français du bienfait d'une partie des appréciations territoriales présentées dans le rapport de septembre 1870. C'est dans cette optique que, le 10 mars 1871, le ministre helvétique en France présente à Jules Favre tout l'intérêt que représenterait la parole suisse dans la sauvegarde des avantages économiques de la France elle-même. C'est également dans le but bien précis de peser sur les accords de paix et sur la nouvelle distribution des territoires que Kern rencontre directement les négociateurs français les 11, 12 et 15 mars 1871 : chaque entretien est l'occasion pour Berne de justifier ses prétentions, de cartographier son ambition et de pointer l'urgence financière et commerciale d'une entente avec Paris¹. Le 5 avril, la légation helvétique en France réceptionne une nouvelle carte détaillant assez concrètement les suggestions du Conseil fédéral : ordre est donné, dans le même temps, d'en expliciter les principales implications au cabinet d'Adolphe Thiers². Mais l'optimisme a ses limites et les bonnes relations qu'entretiennent les décideurs suisses avec le plénipotentiaire français Eugène Goulard (1808-1874) ou avec l'industriel mulhousien et récent député Alfred Koechlin-Steinbach (1825-1872) ne suffisent pas : en avril, on comprend aisément que le traité de paix se discutera sur une base exclusivement bilatérale et que l'indulgence de la chancellerie allemande se dirigera, à travers le symbole belfortin, uniquement au profit de la France. Aussi les dernières lettres mentionnant la possibilité d'un gain helvétique peinent-elles à masquer leur résignation. Le 10 avril, le compte rendu que fait parvenir Kern, depuis Versailles, à la présidence de la Confédération peut certes se réjouir de l'oreille attentive trouvée chez le négociateur français Goulard qui « s'est montré très favorable » aux idées de Berne, mais elle ne peut taire le poids tout à fait prédominant d'un Bismarck dont l'humeur serait bien plus critique³. Le 18 du même mois, la réponse du président Karl Schenk ne se distingue pas non plus par son accent positif : s'il s'y réjouit de l'intérêt du Mulhousien Koechlin pour l'hypothèse d'un rattachement du sud du Haut-Rhin à la Suisse (particulièrement

¹ Voir les documents n°451, 452 et 479 du dossier 44#475 du fonds E2#1000 des Archives fédérales suisses.

² « Lettre du ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk », 6 avril 1871, AFS, E2#1000/44#475. La carte proposée par le Conseil fédéral est annexée à une lettre d'instruction du 29 mars 1871 : une photographie du document original est consultable en annexe (n°V.3.).

³ Lettre du ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk, DDS, vol.2, n°356, 10 avril 1871, p.564-565.

pour des raisons commerciales), Schenk rappelle surtout combien « il ne manifeste que peu d'espoirs dans l'idée d'être en mesure de défendre cette solution ». Aussi conclut-il en ajoutant que la question savoyarde ne semblait pas davantage « de nature à ce qu'une approche soit possible dans les prochains temps », « l'humeur de la population étant favorable à un maintien en faveur de la France aussi longtemps que la France restera une république¹ ». C'est donc au final sans grande surprise que l'historien peut clore le dossier consacré aux ambitions territoriales helvétiques durant l'*Année terrible* sans autre mention notable² ; contrairement à l'année 1815, le grand bal diplomatique du début de printemps n'est ouvert, en 1871, qu'aux seuls participants français et allemands. Reléguée, au même titre que les autres nations neutres, au rang de simple observatrice, la Suisse doit se contenter d'aborder l'été avec la promesse plus ou moins formelle de l'ouverture prochaine de discussions franco-helvétiques susceptibles d'apporter au cas de la Savoie neutralisée une solution durable et concrète³. Mais le dynamisme qu'elle manifeste à chaque rumeur de pourparlers de paix est certainement révélateur non seulement de l'imprécision du droit international du neutre, mais aussi de la latitude laissée à l'État non-belligérant pour trouver sa place dans le concert post-conflit et faire valoir ses propres prétentions. L'importante correspondance de l'ambassadeur Jean Conrad Kern – personnage influent que les journaux helvétiques disent proche de la famille Bonaparte, qui entretient de bonnes relations avec les républicains modérés de Paris et qui, dans le même temps, ne cache pas ses bonnes dispositions du côté de la Bavière – suffit, seule, à dévoiler l'évidence de cette assurance politique. Le

¹ Lettre du président de la Confédération, K. Schenk, au ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, *DDS*, vol.2, n°360, 18 avril 1871, p.570-572.

² On notera tout de même la mention, même brève, du règlement de la guerre de 1870 dans la thèse que François Schröter a consacrée au tracé des frontières de la Suisse et à ses implications directes en matière de droits et de devoirs internationaux. Le chercheur profite en effet d'une mise en perspective historique pour rappeler que « la surface territoriale de la Suisse n'a pas varié depuis 1815 et que toutes les menues corrections du tracé des frontières qui sont intervenues depuis lors ont été effectuées en respectant strictement le principe dit de compensation des surfaces ». En somme, la Suisse se distingue selon lui, dans une Europe du XIX^e siècle caractérisée par l'instabilité des frontières nationales, par une « stabilité » tout à fait marquante. Le printemps de l'année 1871 ne vient, lui, nullement bouleverser cette stabilité. Cf. François Schröter, *Les frontières de la Suisse : questions choisies*, Genève-Zurich-Bâle, Schulthess Médias Juridiques SA, 2007, p.91-97.

³ Voir la lettre du ministre de France à Berne, le marquis de Châteaurenard, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°370, 4 juillet 1871, p.583-584. Notons qu'il faut attendre le traité de Versailles de 1919 (article 435, alinéa 1) pour voir la neutralisation de la Savoie abrogée, et 1928 pour sa suppression définitive.

26 février lorsque, trop pressante, la Suisse se voit conseillée de s'en tenir aux seules confessions de Bismarck pour obtenir un quelconque avantage¹, l'avant-veille pour évoquer la possibilité, réelle mais risquée, d'une « petite rectification de frontière » favorable à la Confédération², le 21 mars dans un rapport qui préconise une approche directement orientée vers Favre et Thiers³, le 29 mars dans une lettre détaillant très explicitement les accroissements envisagés par Berne⁴ ou encore le 18 avril lorsque le Conseil fédéral donne enfin l'ordre d'abandonner la piste bavaroise pouvant donner accès aux négociations⁵ : l'agitation diplomatique est aussi intense qu'audacieuse, témoignant d'une concentration politique de tous les instants. Du côté de la représentation helvétique à Berlin, l'impression est d'ailleurs identique : dès le 27 janvier 1871 lorsque, rassuré des témoignages cordiaux du département prussien des Affaires extérieures, Bernhard Hammer propose à Berne de « clore la question » savoyarde en osant l'occupation du territoire⁶, puis le 1^{er} avril pour indiquer l'opposition générale des décideurs allemands à une concession alsacienne quelconque⁷ jusqu'à une série de correspondances qui, en mai 1871, pointent surtout la nécessité d'en revenir à des relations respectueuses débarrassées de sous-entendus, les agents de la Confédération ne laissent rien au hasard et embrassent avec opportunisme l'effervescence diplomatique inhérente au retour de la paix. Dans la grande complexité des gains considérés (la question de la Savoie neutralisée d'une part, qui a suscité discussions et malentendus depuis son règlement en 1815, et la question des limites sud de l'Alsace d'autre part,

¹ Lettre du président de la Confédération, K. Schenk, au ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, *DDS*, vol.2, n°338, 26 février 1871, p.528-530.

² Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°336, 24 février 1871, p.522-526.

³ Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°347, 21 mars 1871, p.549-551.

⁴ Le Conseil fédéral adresse ce jour-là à Kern un projet de résolution en deux points ayant pour base la rectification de la frontière : il évoque une « ligne entre Bonfol, Morbach, Werentzhouse, Follensbourg, Attenschwiller à Huningue » ainsi qu'une autre allant de « Lucelle à Winkel au sud en passant par Kiffis et Klösterli », et explique que « les points localisés dans les limites prédéfinies devront revenir à la Suisse et être inclus dans sa neutralité ». Cf. Lettre du Conseil fédéral au ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, *DDS*, vol.2, n°351, 29 mars 1871, p.555-558.

⁵ Cette consigne fait suite à plusieurs semaines de scepticisme palpable du côté de Berlin. Cf. Lettre du président de la Confédération, K. Schenk, au ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, *DDS*, vol.2, n°360, 18 avril 1871, p.570-572.

⁶ Lettre du ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°319, 27 janvier 1871, p.493-494.

⁷ Lettre du ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°352, 1^{er} avril 1871, p.558-560.

limites dont la vitalité commerciale profite à la Suisse) et dans la grande implication des responsables suisses à en défendre l'intérêt dans le premier tiers de l'année 1871, deux enseignements majeurs apparaissent concrètement. Dans la continuité des sentiments de soulagement mis à jour précédemment et en réponse aux espoirs manifestés, au même moment, dans les cercles politiques de Bruxelles et de Copenhague, le premier enseignement a naturellement trait à la pratique-même de la neutralité et aux droits et devoirs qu'implique cette pratique ; pour les Suisses comme pour les Danois, aucune règle (coutumière ou écrite) ne paraît indiquer l'obligation, pour le neutre, de conserver sa réserve lorsque les gouvernements belligérants entament la négociation de la paix. On peut donc être neutre et se revendiquer comme tel tout en cherchant à profiter de la nouvelle situation engendrée par la guerre pour obtenir un avantage politique ou une récompense symbolique et/ou territoriale. À ce titre, les cas helvétiques et danois se rejoignent. Ainsi que l'a bien démontré l'historien Povl Bagge, c'est bien l'infortune française de 1870-1871 qui a en quelque sorte simplifié l'appréhension diplomatique de Copenhague qui, dans la période de préparation du traité de Francfort, comprend que le destin du Schleswig ne se négociera plus qu'à Berlin et sans la nécessité d'établir de nouveaux calculs militaires. Pour la Suisse, c'est, nous l'avons dit, en prenant acte de l'affaiblissement du voisin français que des accroissements territoriaux sont envisagés, accroissements qui, bien qu'ils soient discutés avec les négociateurs parisiens, se feraient *de facto* aux dépens de la France. Le second enseignement est en réalité lié à cette première constatation ; forts de leur neutralité préservée, les États non-belligérants interrogés font de leur impartialité l'argument clé de leurs revendications. L'exemple du Danemark est là aussi tout à fait parlant, le gouvernement Holstein-Holsteinborg ne masquant aucunement l'idée de considérer la rétrocession du Schleswig comme une sorte de prix destiné à récompenser le fait d'avoir su résister aux sirènes pourtant tentantes de l'élément français en juillet-août 1870. Pour les ambitions helvétiques, la rhétorique est somme toute similaire, en témoigne notamment la réponse que donne l'ambassadeur Kern à un chancelier Bismarck qui, fin février, se lasse des non-dits de son interlocuteur en l'exhortant à se montrer plus explicite si c'est bien « une cession de territoire » que « demande » le gouvernement suisse :

Le but de la Suisse ne peut pas être de chercher à étendre son territoire. Elle demande une rectification de frontière, destinée à faciliter la défense de sa neutralité ; elle tient à sauvegarder ses intérêts commerciaux qui pourraient éventuellement se trouver compromis par l'interposition d'un troisième territoire entre la Suisse et la France.¹

Dans une Europe où la définition exacte des droits et des devoirs du neutre manque encore de précisions, la neutralité peut donc visiblement devenir argument politique, comme si la non-belligérance maintenue à l'occasion de l'affrontement entre les deux principales puissances du continent devait presque logiquement inspirer le respect et la compréhension des combattants (et particulièrement des vainqueurs). Aussi l'approche helvétique de la fin de l'hiver 1870-1871 s'inscrit-elle dans cette tendance, non sans emprunter d'ailleurs à sa propre expérience historique les justifications peut-être manquantes ; en défendant devant Bismarck la nécessité d'être en mesure de défendre physiquement et géographiquement son impartialité, Berne rappelle en effet Berlin au souvenir de 1815 et à l'unanimité s'étant exprimée, à ce moment-là, en faveur de l'intérêt très européen d'une Suisse renforcée dans sa neutralité. Écoutée, la dialectique helvétique n'est pourtant pas entendue ; le temps de la restauration est indiscutablement révolu et les succès de la Prusse, définitivement validés par le triomphe de 1871, en sont d'ailleurs les plus évidentes représentations.

¹ Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°336, 24 février 1871, p.522-526.

Conclusion de la partie III

Pénétrer les dynamiques d'opinions se faisant jour dans les États neutres du printemps de l'année 1871 est une entreprise périlleuse et pour le moins surprenante. Périlleuse, car le soulagement attendu et bien réel des sociétés européennes contemporaines du règlement de la guerre n'inspire pas forcément de lecture critique ; l'historien ne peut être très étonné d'observer les tendances positives des commentateurs du traité de Francfort, ce dernier mettant fin à huit mois d'inquiétudes, de suppositions et, parfois, d'espoirs déçus dont les motivations dépassent naturellement les seules limites du théâtre des combats. Dans un Danemark lui-même physiquement et moralement heurté, par le passé, par l'élément prussien et qui n'a pas échappé à quelques frayeurs durant l'été 1870, le phénomène est ainsi évident ; le printemps concluant *l'Année terrible* y est célébré avec vigueur, que cela se manifeste par l'inspiration enjouée de poètes et d'écrivains de tous ordres (nous avons vu, dans le détail, le cas de Hans Christian Andersen et de ses proches et correspondants) ou par la bonne humeur exprimée par les habitants de Copenhague ou d'Aarhus qui, nous l'avons remarqué, profitent du retour des beaux jours pour apprécier quelques instants de détente dans les campagnes environnant les centres urbains ou à la tribune de salles de théâtre et de spectacle (revigorées, elles aussi, par la pacification des tensions internationales). Certes revendiqué, dans certains cas, avec un enthousiasme plus mesuré (dû, surtout, à la proximité géographique des derniers champs de bataille et aux problèmes très pratiques que cela engendre), le soulagement n'en est pas moins réel dans le discours et les actes qu'assument alors les résidents des cantons suisses et des provinces belges. Première réflexion découlant du dépouillement et de l'analyse critique des documents d'archives consultés, ce sentiment de bonheur inspire naturellement le constat scientifique suivant : le fait de se réjouir du retour de la paix n'est pas perçu par les Européens de l'année 1871 comme une entrave au devoir d'impartialité *a priori* inhérent au principe de neutralité. Il est possible et généralement permis, dans les faits, de saluer la nouvelle de la fin du calvaire français sans porter offense au vainqueur allemand. Les normes de la neutralité n'étant guère

établies, il est même autorisé de regretter la sévérité germanique et de souligner – dans les correspondances et carnets intimes, mais aussi dans les journaux et les missives politiques – l’injustice du malheur frappant alors les Français (au point, parfois, d’admirer le jusqu’au-boutisme de l’œuvre de défense nationale incarnée par Léon Gambetta). C’est en cela que s’impose d’ailleurs la première nuance du soulagement printanier ; la France ayant les deux genoux à terre et la paix étant en passe d’être conclue, les regards se tournent plus facilement vers Berlin et vers l’ampleur du triomphe wilhelmien, favorisant un mouvement de recul qui n’hésite pas, notamment en Suisse et au Danemark, à se parer d’accents critiques. En posant la question de l’avenir institutionnel, diplomatique et commercial de l’Europe, les témoins neutres offrent un fondement solide à ces critiques ; chez les Danois Andersen, Rimestad, Elmquist ou Wolff comme chez les Belges Hemptinne, Meulemans, Rolin-Jaequemyns ou Weiss et chez les Suisses Moynier, Debrit et Rüstow, « l’humanité » est en effet, au printemps, érigée au rang de préoccupation première. L’isolement militaire des belligérants n’empêche ainsi nullement l’expression d’appréhensions véritablement continentales ; l’Homme européen est une victime collatérale du conflit franco-allemand et le futur qui lui paraît maintenant promis est logiquement anticipé, mesuré et parfois regretté. Bien sûr, la fréquence des réflexions relativement générales sur le sens transnational de la démonstration allemande doit être comprise, pour être exhaustivement considérée, en lien avec les facteurs nationaux qui en favorisent l’expression. Et c’est dans le travail de mise à jour de ces facteurs que l’historien rencontre, au gré des sources consultées et confrontées, un tiraillement inédit et suffisamment perceptible entre une série de craintes nées de l’impact attendu du bouleversement de l’équilibre européen et des dynamiques diffusant une lecture plus optimiste de la situation. Car les espoirs sont là, perceptibles, quelquefois nombreux et audacieux. Ils sont là à Copenhague et dans les provinces d’un royaume danois obnubilé par sa grande question nationale du Schleswig. Ils s’y dévoilent avec clarté, aussi bien dans les lettres que se transmettent les rédacteurs, écrivains ou artistes que nous avons interrogés que dans les échanges souvent intenses des parlementaires, des membres du gouvernement et des proches du cabinet royal. 1871 incarne, nous l’avons vu, la transition d’une *slesvigske spørgsmål* que l’on espérait jusque-là internationaliser vers un

problème germano-danois absolument insensible aux possibles tentatives d'ingérence de chancelleries étrangères¹. C'est bien en effet au sortir de la guerre que l'attention du Danemark se porte presque exclusivement sur les intentions de Berlin, en témoignent les correspondances, rapports et contre-rapports que se transmettent avec une grande régularité le directeur du ministère des Affaires étrangères Peter Vedel et l'ambassadeur en Allemagne du Nord George Quaade, entre février et avril 1871². Les confessions des diplomates Christian Falbe et Carl Rudolph Emil Vind, du ministre Andreas Frederik Krieger, du député Mads Pagh Bruun ou de Christian IX lui-même confirment par ailleurs parfaitement cette tendance printanière ; tout est imaginé, tenté ou discuté pour que l'issue de l'affrontement franco-allemand puisse représenter un véritable tournant politique pour un Danemark encore marqué par les tensions ayant rythmé l'été décidément mouvementé de l'année 1870. Le fait que les arrangements supposés en viennent à pronostiquer une improbable intégration du royaume scandinave dans l'union douanière allemande n'est est que plus représentatif de l'effervescence de l'instant ; en somme, la neutralité est comprise comme un acte politique fort dont le sérieux donnerait peut-être droit à un crédit renouvelé auprès d'un voisin allemand plus puissant que jamais. Cet argumentaire est en outre assumé, au même moment, par les décideurs helvétiques. Confrontée aux conséquences culturelles et économiques du triomphe de la conception prussienne de la nationalité, la Suisse ne masque guère ses inquiétudes lorsque, empêtrée dans la gestion délicate de l'internement de près de 90 000 soldats français et dans le règlement de la crise zurichoise du début du mois de mars, elle subit les foudres d'une partie de la presse des régions germaniques frontalières ainsi que la circonspection de quelques diplomates proches du chancelier Bismarck. Elle n'hésite pourtant pas à embrasser la période d'opportunités potentiellement ouverte par les négociations de paix à Versailles, Bruxelles puis Francfort : dès septembre 1870 puis plus encore entre janvier et avril 1871, Berne se renseigne avec insistance sur la probabilité d'obtenir

¹ Aage Friis, *Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark*, vol.3 (1870-1877), *op.cit.*, p.278.

² Nous avons vu que ces derniers s'étaient entretenus à treize reprises au moins entre le 7 février et le 22 avril 1871, à chaque fois au sujet des bruits faisant état d'un règlement possible de la question du Schleswig à l'occasion de la paix franco-allemande.

quelques avantages profitables à ce qu'elle considère comme les intérêts européens de sa propre intégrité. Si ses approches relatives à une modification des frontières de l'Alsace du Sud sont vaines (au point, nous l'avons vu, d'irriter les plus hauts responsables allemands), et si sa problématique savoyarde est plus écoutée que concrètement débattue, la Confédération helvétique avance dans ce printemps avec assurance, confortée par son expérience historique des relations internationales post-conflits (particulièrement les épisodes de 1815 et de 1859-1860) et par la crédibilité encore démontrée de sa neutralité. Symbole de la confiance de tout un personnel politique : la déception non dissimulée des agents helvétiques lorsque ces derniers prennent la mesure de l'isolement français et de l'impossibilité, pour une puissance neutre quelconque, de s'inviter à la table des discussions franco-allemandes. Chez les Belges interrogés par nos recherches, la question territoriale est absente des réflexions ; dépendante des grandes puissances (et notamment des deux parties belligérantes en 1870-1871) dans la jouissance de sa neutralité permanente (qui lui a été imposée, et non offerte, par les traités des années 1830), la Belgique cherche surtout à user des semaines de règlement de la guerre pour définitivement asseoir sa respectabilité internationale. À ce titre, les élans d'inquiétude orientés vers le voisin allemand triomphant et vers l'infime éventualité d'une entente germano-française contraire à l'indépendance politique et géographique de Bruxelles évoluent et se dissipent, durant le printemps de l'année 1871, au rythme des témoignages de satisfaction manifestés depuis les principales places européennes. Repris et commentés par la littérature contemporaine, ces témoignages se matérialisent même, sur le « terrain », par des scènes de fraternisation entre soldats allemands stationnés aux alentours de Sedan et civils belges des localités frontalières.

Quel que soit le cas considéré, un trait semble donc lier l'expérience neutre des Danois, Suisses et Belges. Partout, la neutralité est d'abord vécue comme un rempart permettant, justement, de se départir des convenances feutrées que devrait imposer l'impartialité. Ce constat est évident pour qui découvre les premières réactions des Européens au moment où la marche du processus de paix semble irréversible. C'est en effet la neutralité qui permet à Andersen et ses amis, au philosophe Amiel ou à l'écrivain belge Camille

Lemonnier de se réjouir bruyamment de la fin des combats, d'apprécier sans retenue la pacification des tensions et de saluer la tranquillité retrouvée d'une France ayant enduré des épreuves peu enviables. C'est aussi et peut-être paradoxalement la neutralité qui donne aux observateurs le droit très pratique de regretter la sévérité allemande à l'encontre de cette même France et de ne pas adhérer aux conditions de paix telles qu'elles sont présentées par les organes de presse proches du cabinet berlinois. Nombreux sont en effet les exemples nous ayant permis d'illustrer cette tendance, depuis les confidences découragées de Dorothea Melchior¹ jusqu'aux sentiments peïnés des artistes Winther, Frølich, Mackeprang, Helsted ou Brandes, en passant par l'entourage très critique d'Amiel et par les éditoriaux pour le moins inquiets de titres aussi divers que le *Dags-Telegraf* (4 janvier 1871), le *Bien Public* (1^{er} mars) ou *La Meuse* (4 mars) ; tous – rédacteurs, journalistes, commentateurs privés – s'accordent à nuancer avec gravité le soulagement accompagnant le démantèlement des canons. La non-belligérance ayant été, à l'occasion de la guerre, un indiscutable succès (les pays n'ayant guère participé au conflit ayant effectivement échappé aux affres des combats), la parole des neutres semble de fait se libérer naturellement, cherchant dans le grand vivier philosophique et pratique de la guerre franco-allemande une multitude d'informations susceptibles de servir une réflexion transnationale et continentale aux conclusions potentiellement bénéfiques à ses propres institutions, voire à l'Europe entière. C'est dans la continuité de ce constat qu'un second trait se fait jour dans l'expérience neutre des Européens. Peut-être plus surprenant, ce trait réside dans l'utilisation tout à fait consciente de la protection et du crédit garantis par la neutralité à des fins d'ordre politique. Le cadre normatif des droits et des devoirs des neutres étant, en 1870-1871, toujours en chantier (et la production théorique contemporaine de la guerre n'en est qu'une évidente illustration), la libre interprétation laissée aux acteurs et observateurs du continent leur permet d'ériger la non-belligérance effective au rang d'argument diplomatique. Lorsque le roi du Danemark Christian IX assume, dans son discours d'octobre 1870, une dialectique liant le choix fait par Copenhague de rester neutre et l'espoir de voir enfin le différend germano-

¹ Dans la lettre qu'elle transmet à Hans Christian Andersen, depuis Rolighed, le 28 mai 1871 (HCAB, n°19249).

danois lié au duché du Schleswig trouver une solution, il assume ce qui n'est autre qu'une demande de récompense implicitement adressée à la chancellerie prussienne¹. D'une certaine manière, la justification que donne l'ambassadeur de la Confédération suisse en France, Jean Conrad Kern, à un Bismarck montrant, en février 1871, des signes d'agacement devant les ambitions territoriales du gouvernement fédéral bernois est sensiblement similaire à ce discours ; c'est bien pour « faciliter la défense de sa neutralité » (dont le traité de 1815 a souligné l'importance pour l'Europe dans son ensemble) que le plénipotentiaire helvétique détaille au vainqueur de la guerre les recommandations de la Suisse en matière de partage des régions alsacienne et savoyarde². Du côté de Bruxelles, l'assurance est la même lorsque le chef de gouvernement, le baron d'Anethan, se permet d'écarter les rumeurs de marchandage de tout ou partie du royaume³ avant de transmettre à son représentant en Suisse les conseils de la Belgique en matière de traitement des internés belligérants⁴ : la bonne conduite du neutre offre un crédit politique dont la résonance doit dépasser les frontières nationales.

Si la neutralité est un argument de discussion diplomatique au sortir de la guerre de 1870, il semble néanmoins nécessaire, pour conclure, d'en apprécier toute la limite pratique. En 1871, la Suisse cherche par bien des moyens à étendre son aire d'influence sur les environs de Mulhouse ainsi que sur la Savoie neutralisée. Copenhague se démène non sans appréhension pour inviter Berlin à envisager une rétrocession des districts du Schleswig du Nord. La Belgique voudrait quant à elle inscrire son indépendance dans les consciences de chacune des grandes puissances et ériger sa neutralité en évidence européenne durable et indiscutable. Or, le sort pour le moins délicat de ces revendications dans les années et décennies suivant le conflit prouve, au besoin, que l'assurance politique de l'élément neutre reste invariablement dépendante du bon vouloir

¹ *Rigsdagstidende : Forhandlingerne paa Landstinget (Oredentlig Samling 1870-1871)*, n°1-209, Copenhague, J.H. Schulz, 1871, p.9-12.

² Le ministre de Suisse à Paris, J.C. Kern, au président de la Confédération, K. Schenk, *DDS*, vol.2, n°336, 24 février 1871, p.522-526.

³ Dépêche de d'Anethan à Van Loo, Bruxelles, 1^{er} février 1871, n°2, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense Militaire*, vol. 2, janvier 1871 – décembre 1877, Ministère des Affaires étrangères.

⁴ Lettre de d'Anethan à Van den Nest, Bruxelles, 1^{er} février, n°(3210), ADB, *Correspondance politique : Légations, Suisse*, n°7, 1871-1872, Ministère des Affaires étrangères.

des États les plus influents. Dès le printemps de l'année 1871, la Confédération helvétique voit en effet la région de Mulhouse annexée par l'Allemagne tandis que le cas de Belfort est tranché au seul profit de la France vaincue. Aussi devra-t-elle attendre le traité de Versailles de 1919 (article 435, alinéa 1) pour voir la neutralisation de la Savoie abrogée (au profit, encore, de la France, qui en garde la possession). En 1879, le Danemark observe quant à lui, impuissant, la signature d'un accord austro-allemand déchirant le traité de Prague de 1866 (et avec lui, toute référence à une possible votation des populations des duchés¹) ; ce n'est qu'en 1920, à l'occasion des plébiscites du 10 février et du 14 mars, que le Schleswig du Nord retrouvera la tutelle de Copenhague². Quant au destin d'une neutralité permanente belge *a priori* renforcée par les épreuves de *l'Année terrible*, peut-être suffit-il de mentionner l'ultimatum allemand du dimanche 2 août 1914 (et l'invasion qui suivit) pour mesurer la fragilité des témoignages de respect et d'assurance reçus par le cabinet bruxellois dans la douceur du printemps de l'année 1871. Si le conflit de 1870 est un tournant pour le principe de neutralité, il l'est donc surtout d'un point de vue moral et théorique ; à l'instar de ce que remarque le juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns dès le mois de décembre 1870, il a principalement permis de créer et de motiver une multitude de discussions (d'ordre, nous l'avons vu, pratique, territorial, politique ou militaire) ayant contribué à l'écriture progressive et partielle d'un schéma normatif uniforme et universel.

¹ C'est dans le cadre des négociations préalables à la signature du traité austro-allemand du 7 octobre 1879 (consacrant une assistance mutuelle en cas d'agression extérieure) qu'est définitivement abandonné l'article 5 du traité de Prague. On lira à ce sujet le résumé proposé par Otto Planze, *Bismarck and the Development of Germany (1871-1880)*, vol.2, Princeton, Princeton University Press, 1990, p.114-117.

² Le 10 février 1920 et suivant les dispositions du traité de Versailles, la zone 1 (Schleswig du Nord), définie selon les souhaits du gouvernement danois, vote à près de 75% le rattachement au Danemark. Le 14 mars, la zone 2, dite « Schleswig central », vote à 80% en faveur de l'Allemagne. Conséquence du vote, le Schleswig du Nord fut rattaché au Danemark en juin 1920 sous la dénomination de « Jutland du Sud ».

Conclusion générale

Le 8 septembre 1873, devant l'Assemblée générale de la Paix et de la Liberté réunie à Genève, le juriste français Charles Lemonnier – par ailleurs théoricien de l'idée fédérative européenne – présente un projet « d'arbitrage international », projet qu'il décline en un traité composé de douze articles et qui lierait, par exemple, deux États décidés à ne plus voir la guerre comme un moyen privilégié de régler les différends pouvant les opposer. À l'été 1870, rappelle-t-il, France et Allemagne du Nord s'étaient en effet « précipitées dans la guerre horrible » sans jamais se souvenir de l'existence de la clause du traité de Paris de mars 1856 invitant les gouvernements à se tourner, avant tout, vers la solution de l'arbitrage. L'héritage du conflit franco-allemand est évident : il est temps, en 1873, d'offrir un crédit juridique à cette idée de règlement pacifique des litiges entre États. Pour Lemonnier pourtant, cette solution passe par l'adoption de « principes généraux » imaginés, dans un premier lieu, sur une base bilatérale. L'exemple de traité qu'il transmet ce jour-là à son auditoire genevois imagine un accord franco-britannique et la nomination, par ces nations, d'un tribunal composé de « trois personnes », mais il ne donne aucune précision quant à la nationalité de ces juges ou quant au rôle que serait amenée à jouer l'Europe. Aussi, jamais n'utilise-t-il, dans son exposé, l'appellation « neutre ». En réalité, il est selon lui « irrationnel » de « demander à des nations, qui ne reposent point sur un même principe politique, d'établir entre elles un code positif¹ ». Il y a donc, dans cette salle de Genève de l'automne de l'année 1873, comme un air de pragmatisme résigné : l'internationalisme résolu attendra, le rêve d'un arbitrage européen permanent aussi. Est-ce à dire que Lemonnier dresse ici une sorte de constat d'échec répondant, entre autres, aux enseignements de la guerre de 1870 ? Pour qui se souvient du vocabulaire emprunté par la presse européenne dans les premières semaines de l'affrontement franco-allemand, la réponse à

¹ Charles Lemonnier, *De l'arbitrage international et de sa procédure : mémoire présenté à l'assemblée générale de la paix et de la liberté le 8 septembre 1873*, Genève, Imprimerie Coopérative, 1873, 22p. Sur la réunion de septembre 1873 à Genève, voir notamment les indications contextuelles qu'en offre Carol Bergami, « Quelle démocratie pour quelle organisation internationale ? Le pacifisme français et la naissance d'un constitutionnalisme républicain, 1840-1889 », *Les Cahiers Irice*, vol. 12, n°2, 2014, p.17-30.

cette question est certainement positive. Nous avons bien remarqué combien les rédacteurs belges, suisses et danois (mais aussi britanniques ou russes) s'étaient instinctivement tournés, alors que la paix était de plus en plus menacée, vers « les neutres », ces administrations étrangères ainsi dénommées en raison de leur seule indifférence (supposée) aux enjeux politiques soulevés par l'affaire du trône d'Espagne ; Paris et Berlin semblant résolus à prendre les armes, ces « neutres » (qu'ils le soient en vertu de traités internationaux ou que leur neutralité ne soit qu'accidentelle) étaient bien les seuls vers lesquelles reposaient les espoirs de l'Europe et l'on imaginait, à l'instar du *Journal de Genève* du 16 juillet ou de *l'Indépendance belge* du 30 juillet 1870, l'organisation de sortes de « conseils » destinés, dans un acte d'arbitrage, à « résoudre la question espagnole » et à écarter, de fait, le danger de la guerre. Cette lecture simplificatrice, Charles Lemonnier la rejette concrètement, donc, trois ans plus tard, refusant d'employer le terme « neutre » dans un projet d'arbitrage diplomatique dont la nature juridique se révèle bien plus bilatérale qu'internationale (écartant, de fait, l'idée d'une influence décisive des États « désintéressés » ou étrangers au différend opposant les puissances contractantes). En cela, sa proposition révélerait bien, dans les faits, l'échec des neutres de l'année 1870-1871.

1870-1871 et le fait politique : la neutralité opportune

Si le succès ou l'insuccès de la neutralité se mesurait à sa capacité à empêcher ou à mettre fin à un différend entre États tiers, nul doute que cette dernière aurait peu de raisons de se réjouir de son œuvre dans les tourments de *l'Année terrible*. Lorsque le Français Adolphe Franck s'adresse au roi Guillaume dans l'une de ses fameuses *Lettres sur la guerre de 1870*, c'est d'ailleurs bien ce qu'il retient : les souverains, ministres et autres ambassadeurs d'Europe « assistent silencieux et indifférents » à une « tragédie épouvantable » qui exigerait pourtant – et c'est là l'objet de sa troisième lettre – l'intervention des « puissances neutres¹ ». D'une certaine manière, cette lecture n'est pas tout à fait étrangère aux historiens qui, souvent, tendaient à lier « l'isolement » supposé des belligérants à la « neutralité » des cabinets européens : chez François Roth par exemple, l'Europe neutre est bien celle qui n'a pas répondu aux appels du pied de la France, qui s'est montrée complaisante envers les intrigues de Bismarck et qui n'a ni empêché ni stoppé les opérations militaires². Notre enquête à travers cette Europe de l'année 1870-1871 montre, quant à elle, combien ce raisonnement invoquant les notions d'échec et de réussite de la neutralité oblige le chercheur à prendre en compte des dynamiques d'opinions complexes, contradictoires et évolutives impliquant, successivement ou simultanément, des considérations politiques, matérielles, culturelles ou strictement militaires. Si échec il y a pour les neutres de l'année 1870, ce n'est, *a priori*, pas celui d'avoir laissé la guerre se déclencher ; à l'inverse d'ailleurs, les gouvernements neutres paraissent d'abord se réjouir de la réussite de leur entreprise de localisation du conflit, un différend entre la France et l'Allemagne ayant fait craindre une généralisation de l'état de guerre. C'est ce « succès » que remarque Stéphanie Burgaud au sujet de la diplomatie russe du temps de la guerre de 1870, et ce bien que Saint-Pétersbourg ait espéré, en vain, l'adoption générale d'une neutralité non-armée³. C'est également ce succès que salue par exemple un Christian IX tout heureux de voir ses « propres efforts » en faveur de la non-belligérance danoise « facilités »

¹ Adolphe Franck, *Lettres sur la guerre de 1870*, *op.cit.*, p.7-15 et 27-36.

² François Roth, *La guerre de 1870*, *op.cit.*, p.158-162.

³ Stéphanie Burgaud, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, *op.cit.*, p.390.

par le zèle manifesté par les principaux neutres (Russie et Angleterre en tête) en faveur d'une restriction des limites géographiques de l'affrontement¹. L'échec que s'accordent à regretter la plupart des Danois, des Suisses et des Belges que nos recherches ont interrogée réside, surtout, dans la signification politique de la paix de Francfort : unifiée autour d'un empire et s'autorisant un nouvel agrandissement territorial, l'Allemagne est regardée avec une inédite perplexité, les seules inquiétudes à l'égard de la France étant, nous l'avons vu, rapidement supplantées par de réelles craintes vis-à-vis du sort de l'Europe entière et de l'équilibre – militaire et diplomatique – des puissances. Au printemps de l'année 1871, la parution de dizaines d'ouvrages revendiquant un caractère « européen » en est l'une des évidentes manifestations. Mais plutôt que d'échecs ou de réussites, nos travaux ont souligné la prédominance d'un rapport gains/pertes dans le bilan général que dresse cette Europe de l'année 1870 ; c'est donc ce rapport qui, selon nous, doit être privilégié dans le but de définir et de comprendre la résonance politique de la guerre dans les cabinets et les sociétés neutres. De gain ou de perte, il est question – cela est indéniable – dans les administrations non-belligérantes. Depuis l'été 1870 jusqu'au mois de mai 1871, le cabinet danois ne répond, dans ses choix et ses réflexions, qu'à un seul facteur décisif : celui de sa grande question du Schleswig ou, en d'autres termes, de son désir obsessionnel de récupérer une partie du duché perdu en 1864. Plus encore que la France dont on peut anticiper l'invocation opportuniste des espoirs schleswigois dans ses approches en direction de Copenhague (et elle ne s'en prive guère, en témoigne, notamment, la lettre que transmet Gramont à son ambassadeur au Danemark le 18 juillet 1870²), la question est par ailleurs parfaitement assumée par les autres chancelleries européennes. C'est le cas d'une Russie déterminée à agir en faveur de la neutralité danoise, quitte à contribuer à l'idée d'un arrangement futur susceptible de récompenser la

¹ Voir, à ce sujet, la lettre qu'il transmet à sa fille le 10 mars 1871. Cf. *DNS* (vol.3), n°972, p.12-13.

² Gramont détaille dans cette lettre la conception française du règlement de la question du Schleswig en cas d'alliance heureuse entre Paris et Copenhague. Le ministre des Affaires étrangères assume notamment un point de vue « national » du problème germano-danois, insistant sur la nécessité, pour le Danemark, de viser avant tout les duchés du Schleswig effectivement peuplés de Danois. Le Holstein germanophone reste, lui, complètement « en dehors » des considérations françaises. Cf. *EDN* (vol.2), n°812, p.109-110.

passivité de Copenhague¹. Mais c'est le cas, aussi, de Bismarck lui-même qui, dans les entretiens qu'il mène avec les neutres à la fin du mois de juillet 1870, affirme que la « résistance » du Danemark face à l'insistance française pourrait « avantageusement » influencer sur le différend territorial germano-danois². Conséquence naturelle de cette attention pour l'affaire du Schleswig, la résignation des Danois du printemps de l'année 1871 (qui, pour beaucoup, jettent des ponts entre l'infortune française et leurs propres déceptions, six à sept années plus tôt) reprend quelques couleurs lorsque se répandent, dans les rédactions et les couloirs des institutions, diverses rumeurs faisant état de tractations internationales éventuellement favorables aux intérêts de Copenhague. Bonnes dispositions de Saint-Pétersbourg ou de Vienne à l'égard du Schleswig du Nord, bruits relatifs à une intégration du Danemark au sein de l'union douanière allemande voire utilisation de la neutralité adoptée durant le conflit comme argument susceptible d'ouvrir de nouvelles discussions germano-danoises : les options font certes long feu mais elles témoignent de l'existence d'une vision opportuniste de la neutralité, vision qui voudrait, sur un plan politique, associer le choix circonstanciel de la non-belligérance à un acte positif que le vainqueur (en particulier) aurait tout intérêt à saluer. Cette conception opportuniste n'est d'ailleurs – et c'est là un deuxième enseignement de notre lecture politique du fait d'être neutre – guère réservée aux administrations dites « neutres accidentelles ». L'exemple suisse est, à ce titre, tout à fait révélateur ; auréolée, en quelque sorte, de l'imagerie post-napoléonienne d'une neutralité perpétuelle offerte – notamment sur leur demande – aux plénipotentiaires suisses du Congrès de Vienne, la Confédération avance dans l'année 1870-1871 avec une indéniable confiance politique. Symbole de cette assurance, le rapport signé Hermann Siegfried frappe, à la fin du mois de septembre 1870, par la clarté de ses prétentions : l'annexion de la Savoie du Nord serait envisageable en « revendiquant » les « droits » helvétiques « liés à la neutralité », et celle de l'Alsace du Sud ne serait pas absurde à condition d'indiquer les avantages économiques que chacune des parties belligérantes en tirerait. Objet d'un

¹ Voir, par exemple, la lettre de Westmann à Mohrenheim, rédigée depuis Saint-Pétersbourg le 23 juillet 1870. Cf. *EDN* (vol.2), n°839, p.136-137.

² Voir la lettre que rédige Paul d'Oubril, depuis Berlin, le 29 juillet 1870. Cf. *EDN* (vol.2), n°867, p.167-169.

« projet de note aux gouvernements des États allemands belligérants » présenté dans la discrétion de la réunion du Conseil fédéral du 24 septembre 1870, le rapport stimule les espoirs suisses jusqu'en avril 1871 ; agacée, l'Allemagne finit alors par rappeler aux agents helvétiques que de la guerre franco-allemande ne pourra naître qu'une paix négociée sur une base strictement bilatérale. Ces appréciations politiques participent indéniablement à la construction d'une facette tout à fait décisive de la compréhension du fait d'être neutre dans l'Europe de la guerre de 1870 ; aucune règle n'empêche en effet les Danois et les Suisses de poser ce regard opportuniste sur le principe de neutralité et d'adopter, de fait, une définition relativement « libre » des devoirs qu'imposerait ce principe. On peut donc, *a priori*, être neutre et chercher, dans le même temps, à profiter des bouleversements engendrés par le conflit pour obtenir un avantage politique ou une récompense territoriale. Le témoignage des philanthropes et des soldats volontaires dont nous avons indiqué le parcours va, d'une certaine manière, dans une même direction ; en s'engageant personnellement sur le théâtre de guerre, ces acteurs de *l'Année terrible* originaires de pays neutres incarnent bien une certaine idée de la neutralité « libre ». Wilhelm Dinesen et son ami Wilhelm Sponeck se sentent libres de quitter l'armée danoise (dans laquelle ils servent encore¹) pour mettre leur fusil au service de la France en guerre. Les Suisses et Belges faisant le coup de feu au sein d'unités de corps francs se sont permis, librement, de franchir la frontière de leur pays neutre pour s'engager aux côtés des combattants français. Qu'ils le fassent en vertu de leur rancœur à l'égard de la Prusse, en réponse à leur idéal philosophique (volonté, intime, de défendre la République du 4 septembre ou, pour certains, la « fille aînée de l'Église ») ou encore pour vivre l'aventure promise par l'uniforme des Chemises rouges de Garibaldi, tous le font par opportunisme ; ils se battent en France parce qu'ils ont des raisons, personnelles, de le faire. Sur leur route, ces volontaires croisent des infirmiers, des médecins, des ambulanciers et des observateurs étrangers qui, comme eux, voient dans la

¹ Officier de l'armée danoise en 1870, Wilhelm Dinesen s'assure par exemple – nous l'avons remarqué – des bons offices de sa hiérarchie avant de prendre le chemin de la France. Par l'intermédiaire de son père et de son oncle, il obtient la garantie de retrouver son grade de premier-lieutenant une fois son aventure française achevée. Cf. Tom Buk-Swienty, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod, op.cit.*, p.230-231.

neutralité un moyen de concrétiser, librement, des objectifs « privés ». C'est le cas, par exemple, des Suisses Frédéric Ferrière et Henri Dunant : le premier veut, nous l'avons remarqué, vaincre ses propres démons et soumettre son statut d'apprenti en se mesurant aux conséquences humaines de la guerre, tandis que le second, plus expérimenté, semble chercher dans une nouvelle mobilisation d'ordre humanitaire un moyen de réhabiliter un nom sérieusement écorché par l'échec de ses entreprises commerciales. Lorsque la neutralité est vue pour la latitude qu'elle permet (ou du moins qu'elle n'interdit pas) et pour son utilité en matière d'épanouissement personnel ou collectif, il n'est plus question de neutralité permanente, de non-belligérance circonstancielle ou d'inviolabilité de personnes et de bâtiments couverts par le symbole de l'école de Genève ; il est question de lecture subjective d'un conflit étranger, d'ambition individuelle de s'y mesurer et d'appréciation véritablement européenne de la guerre franco-allemande. Naturellement, la part d'opportunisme accompagnant le choix d'une administration, d'une association ou d'un individu n'enlève rien à la sincérité de leurs travaux ou de leur engagement. Notre étude a montré combien les soldats volontaires partageaient, intimement, le sort pour le moins dramatique de leurs compagnons d'armes français : ils devenaient des soldats comme les autres lorsqu'ils « vivaient en état de siège », éreintés par des heures d'attente, d'embuscades manquées ou d'exercices inutiles¹. Ils sont sincèrement touchés, eux aussi, par les défis matériels et moraux de l'occupation allemande ainsi que par la rudesse d'un hiver aussi craint que les canons prussiens². Les soignants « neutres » (ou protégés, en principe, par la neutralité que leur confère la Convention de 1864, à condition d'en respecter les préceptes) bivouaquent, évoluent, battent en retraite et risquent l'arrestation au même titre que les milliers de soldats auxquels ils proposent leurs soins : la Belge Ida de Crombrugge en est, nous l'avons vu, un exemple saisissant, elle qui, partie de Gand, dirige un lazaret à Sarrebruck avant d'être envoyée à Metz à la fin du mois d'octobre pour se retrouver enfin, au début de l'année 1871, à Cambrai. Armée de sa science médicale, elle se rend là où se fait la guerre, là où se font et défont les espoirs des belligérants ; son investissement est, de fait, aussi intense que

¹ Voir, par exemple, les « Fragments d'une lettre du Havre » que publie le *Dagens Nyheder* du 8 octobre 1870.

² « Brev fra en dansk Franc-tireur », n°IV, 22 octobre 1870, *Fædrelandet*, 3 novembre 1870

sincère. Quant à la mission helvétique en faveur de Strasbourg, le Conseil fédéral en a certes pris la direction « morale » afin de canaliser, opportunément, les émotions d'une opinion de plus en plus peinée, mais les efforts humanitaires n'en portent pas moins leurs fruits et contribuent très concrètement à l'amélioration du sort d'une partie des victimes du conflit. Les centaines de Strasbourgeois évacués et accueillis en Suisse à partir du milieu du mois de septembre 1870 sont certainement totalement indifférents, d'ailleurs, à la question de la motivation politique des autorités helvétiques ; des neutres sont venus à leur secours et ont déployé, comme le montre avec admiration le monument sculpté par le Colmarien Auguste Bartholdi, un bouclier salvateur au-dessus de la tête de leurs enfants¹.

¹ Voir annexe (n°VI.1.3.).

1870-1871 et le fait charitable : la neutralité attendue

Si les Européens interrogés par nos recherches partagent, pour beaucoup, une conception « libre » de la neutralité, c'est parce que leur environnement les invite, d'une certaine manière, à adopter cette lecture. Dans le langage feutré de la science diplomatique comme dans le verbe plus polémique des journaux ou dans les confidences intimes échangées sur les champs de bataille ou au chevet des lits d'hôpitaux, le neutre est attendu par l'Europe de *l'Année terrible*. Son avis est anticipé, ses choix scrutés, son aide (charitable ou politique) espérée et acceptée par les belligérants. Sur le volet humanitaire, la tendance semble, il est vrai, particulièrement évidente. En 1870, la bienfaisance du neutre n'en est pas à son coup d'essai (pour ne citer que lui, le chirurgien suisse August Socin avait déjà dirigé un lazaret à Vérone, en 1866) et le droit humanitaire qu'écrivent les Européens est un droit à vocation internationale (en témoigne, bien sûr, la Convention de Genève de 1864). De fait, les philanthropes neutres partis pour le théâtre de guerre prouvent d'abord, dans leurs rapports et récits, combien ils font de leur présence sur le front un acte naturel ne nécessitant, au fond, pas ou peu d'explications. Ils poursuivent leur tâche avec une détermination presque déroutante, comme si l'insensibilité aux épreuves physiques et morales d'une guerre de cette envergure faisait partie, elle aussi, des caractères du neutre. Ainsi Frédéric Ferrière est-il successivement un témoin de l'horreur de Wœrth, un soignant inexpérimenté rejeté par son oncle, un médecin affecté à une unité allemande qui ne lui offre qu'une confiance très relative, un ambulancier risquant sa vie à chaque transport de blessés puis un porteur du brassard de Genève abandonné à son sort et menacé d'exécution par les Français avant de tomber gravement malade ; pourtant, à peine reposé à la fin du mois de décembre 1870, il repart, nullement découragé, vers la France en guerre et se dit bien prêt, malgré de sensibles déceptions, à se mesurer une nouvelle fois à la résonance humaine de l'affrontement franco-allemand. À 73 ans, son compatriote Guillaume-Henri Dufour n'a peut-être pas les jambes pour déambuler entre les campements militaires, mais lui-même ne profite pas moins de la fin de l'été 1870 pour approcher le Conseil fédéral afin que la Suisse participe au défi auquel font alors face des autorités belges un brin bousculées

par l'arrivée de centaines de fuyards et de blessés des combats des Ardennes ; pour lui comme pour Ferrière, le crédit du neutre est non seulement suffisant, mais il est également indiqué et attendu lorsque se pose la question du soulagement des victimes d'un conflit externe. Le Belge Camille Lemonnier n'a rien d'un soignant, mais lui aussi prouve, à travers sa propre expérience, l'adhésion des Européens (en particulier belligérants) à cette appréhension de la neutralité. C'est en effet son passeport belge – donc, celui d'un État neutre – qui permet à l'écrivain d'arpenter les lieux de combat aux alentours de Sedan sans grande difficulté ; c'est même ce passeport qui lui permet d'être escorté par des cavaliers allemands jusqu'à la forteresse de Sedan et de s'arrêter, ici et là, pour venir en aide à des blessés parqués dans des lazarets de fortune. Tout comme Socin et Ferrière, Lemonnier ne semble par ailleurs jamais pressé de regagner le confort garanti par la neutralité de son pays ; bien au contraire et avec un naturel remarquable, il prend le temps d'offrir du réconfort à des dizaines de Français démoralisés, observe des scènes d'amputation, transmet les dernières nouvelles militaires et politiques aux civils qu'il croise, collecte des lettres trouvées dans les vêtements de soldats tués et finit par en recopier le contenu afin de contribuer, à son échelle, à l'écriture d'un chapitre « humain » de la guerre franco-allemande. Révélateurs par les détails qu'ils fournissent, ces parcours individuels ne sont – nous l'avons vu – que la représentation particulière d'une mobilisation massive, régulière et internationale. Au centre de celle-ci se déploient les efforts d'une figure tutélaire forte et indiscutablement respectée, déjà, par les gouvernements et les sociétés d'Europe ; la Croix-Rouge de l'année 1870 n'a certes que six années d'existence, mais ses fondements théoriques et pratiques (notamment en Crimée et durant la guerre d'Italie) sont anciens et ses principaux ambassadeurs n'hésitent pas, à l'instar d'Henri Dunant auprès de l'impératrice Eugénie, à s'adresser aux plus hauts représentants des cabinets belligérants. Cette Croix-Rouge offre un exemple, une sorte de phare susceptible de guider et d'encadrer la demande, réelle, en faveur de l'apaisement des conséquences humaines d'un conflit armé entre nations. Le dynamisme de l'Association belge de secours aux militaires blessés est ici significatif : cette « branche » belge est en effet préparée (elle a, entre 1864 et 1870, fondé un journal, formé des sous-comités, participé à l'effort médical de la guerre austro-

prussienne et obtenu le patronage du roi Léopold II), solidement organisée (publication de circulaires dès juillet 1870, création de sections dans plusieurs localités belges, mise en place de séances de formation pour les infirmières et infirmiers prêts à se rendre sur les lieux de combat, établissement de véritables réseaux humanitaires en lien avec des organismes politiques ou culturels) et physiquement active (envoi de soignants vers Sarrebruck, Metz, Mouzon ou Arras, multiples récoltes de dons). En mai 1871, elle peut donc contempler son œuvre avec satisfaction et distribuer à ses agents volontaires un diplôme célébrant, justement, tant la réussite que la bonne réception de ses travaux¹. Associations de Suisse, des Pays-Bas, du Luxembourg ou d'Angleterre ne font que confirmer ce sentiment positif : la guerre de 1870 est un événement moteur dans l'affirmation concrète de l'école de Genève et Gustave Moynier lui-même ne se prive d'ailleurs guère de saluer ce « tournant² ». En dehors de cette école, la charité de *l'Année terrible* trouve par ailleurs une place auprès des dizaines de comités qui, en Belgique, en Suisse et au Danemark, se forment pour apporter leur propre réponse au grand défi humanitaire. Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre, Comité du pain à Bruxelles, Comité pour les Allemands expulsés de France, Comité des Dames à Copenhague : autant de relais qui sont en mesure de revendiquer une parfaite intégration dans la mobilisation charitable et dont l'action (appels aux dons diffusés par voie de presse, constitution d'un bureau, organisation de souscriptions, distribution de dons, rédaction de rapports d'activité) témoigne d'une assurance qui n'a certainement rien à envier au crédit dont jouissent, au même instant, les émissaires de la Croix-Rouge. Autant d'initiatives qui s'inscrivent, aussi, dans une tendance sociétale plus large impliquant des centaines d'individus et d'associations ; à Genève, Aarhus, Copenhague, Neuchâtel ou Sion, des lectures, des pièces de théâtre et des concerts proposent en effet, tout au long du conflit, de consacrer tout ou partie de leur recette aux victimes de la guerre ainsi qu'aux soldats neutres mobilisés pour la défense des frontières.

¹ Voir annexe (n°VI.3.).

² Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, op.cit., p.103.

Peut-être est-ce ici, sur un registre plus moral que politique, que le neutre de l'année 1870-1871 obtient ce qui s'apparente à un succès ; sûr de son autorité et familier de l'immense défi soulevé par les conséquences humaines de la guerre franco-allemande, il s'impose naturellement comme un troisième acteur – absolument majeur – de l'affrontement. Précieuse (rappelons, pour ne citer que cet exemple, les 131 929 francs récoltés par le Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre, comité dont les membres distribuent des dons à Ulm, Breslau, Mayence, Leipzig, Metz, Sedan, Besançon ou encore dans le département de la Côte-d'Or et qui, face à la détresse de certaines familles de Montbéliard, permet à 43 enfants d'être accueillis à Lausanne dans l'attente d'une amélioration de la situation de leur foyer d'origine), son aide est aussi anticipée, attendue et acceptée par les sociétés belligérantes. Lorsque Jean-Jacques Lochmann et ses collègues du Comité vaudois viennent en aide aux soldats français retenus en Allemagne, personne, parmi les Français et les Allemands, ne semble imaginer le fait de les en empêcher. Arrivés à Metz dès les premières heures de l'ouverture des portes de la ville (au tout début du mois de novembre 1870), les Belges Lemaire et Astruc ne rencontrent aucun obstacle dans leur volonté de soulager les souffrances de près de 20 000 blessés et malades belligérants ; ils sont au contraire de ces « secours qui arrivent de toutes parts¹ » et qui servent tant les intérêts des forces assiégeantes (dont les services de santé sont débordés) que ceux des assiégés (affaiblis et naturellement demandeurs de soutien). La même observation peut être faite au sujet du Bâlois August Socin qui dirige, sans qu'aucune voix ne s'y oppose, les soins prodigués, à Karlsruhe (donc, en territoire « belligérant »), en faveur de 643 blessés des batailles de Wissembourg, de Wœrth, de Metz, de Strasbourg, de Raon ou de Belfort. S'il exerce entre les lits du lazaret de cette gare allemande, c'est même parce qu'il a répondu, avec empressement, à l'appel de la *Badische Fraueverein*, une association badoise qui avait vu en lui le meilleur élément susceptible de mener à bien cette éreintante mission. Socin est donc un neutre appelé ; un soutien voulu et attendu. Il incarne aussi – dans le sillage des centaines d'initiatives plus ou moins organisées se faisant jour dans et en dehors du champ de bataille – cette filiation presque naturelle, dans l'imaginaire

¹ *Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général, op.cit., p.61.*

populaire, entre le neutre et la tâche humanitaire. Les émissaires du Comité du pain bruxellois Jules Anspach, Jacob Heremans ou Gustave Lemaire ne s'apparentent-ils pas, ainsi que nous l'avons remarqué, à ce fantasme du « Bon Samaritain » sacrifiant sa propre existence pour apporter du pain, des soins et du réconfort aux soldats tombés sur les lieux de combat et aux civils piégés par les obus ? En organisant une bonne dizaine de visites à travers la France en guerre, ce comité bruxellois fait certes preuve d'un zèle remarquable ; les 1177 familles lorraines¹ bénéficiant d'une partie de ses dons ont de fait des raisons naturelles d'associer ses ambassadeurs, dans un coin de leur esprit, à des héritiers décidément respectables de Florence Nightingale et de ses considérations, lampe à la main, pour les mourants de la guerre de Crimée. Apprès des armées belligérantes de l'année 1870-1871, cette réputation charitable du neutre paraît par ailleurs tout aussi entendue. États-majors français et allemand accueillent des centaines d'aidants étrangers motivés par l'inviolabilité que leur offre le brassard à la croix rouge, ils acceptent la venue et l'installation d'ambulances complètes venues de pays neutres et ne peuvent que se féliciter lorsque, le 8 août 1870, le général de l'armée helvétique, Hans Herzog, exhorte ses propres médecins militaires à se mettre au service des unités médicales des corps belligérants². Sur un volet plus politique, la réputation du neutre bienfaisant explique le statut d'observateur critique (voire de juge) que lui prêtent les administrations en guerre ; puisque le neutre est un acteur humanitaire du conflit et puisque lui-même ne manque pas de donner son point de vue quant à la conduite « humaine » des armées en campagne³, pourquoi ne pas faire de lui, en effet, une sorte de témoin utile à une entreprise de déstabilisation de l'adversaire ? Assumé par nombre de pamphlétaires⁴, cet angle « d'attaque » est récurrent dans les cercles politiques, tant à Paris qu'à Berlin. Nous avons vu

¹ *Ibid.* p.77-80

² Rappelons qu'en date du 1^{er} novembre 1870, ils sont 146 médecins et 40 étudiants en médecine originaires de Suisse à servir sur les lieux de combat. Cf. Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, *op.cit.*, p.23.

³ Nous avons vu que Gustave Moynier lui-même faisait de ce comparatif entre les efforts humanitaires français et allemands un objet central d'analyse. Cf. Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, *op.cit.*, p.104-119.

⁴ Rappelons, par exemple, l'essai signé Charles Aimé Dauban ; en quelques pages, ce dernier dresse en effet un portrait inhumain du soldat allemand, évoquant, successivement et sans jamais en donner la preuve, des exécutions sommaires, des enrôlements forcés ou des « meurtres » de prisonniers de guerre ou de civils. Cf. Charles Aimé Dauban, *La guerre comme la font les Prussiens*, *op.cit.*, p.49-87.

combien la diplomatie de la République du 4 septembre – en quête d’alliés ou, du moins, d’un soutien moral européen – s’était appliquée à stimuler les « sentiments d’humanité¹ » des puissances neutres en dénonçant, notamment, la « guerre d’extermination » que livreraient les troupes allemandes². La réponse allemande, matérialisée notamment par la circulaire du 9 janvier 1871, était d’ailleurs du même ordre : le harcèlement des francs-tireurs et les abus français au sujet de la protection offerte par le brassard de Genève prouveraient « un mépris persistant » des préceptes humanitaires (et particulièrement de la Convention de Genève de 1864) dont l’Allemagne serait forcée de tenir compte dans sa propre lecture des obligations morales liées à l’acte de guerre³. La diversité des réactions chez les observateurs neutres montre, nous l’avons vu, combien ces derniers paraissent accepter le rôle de témoins que leur prêtent les sujets et États en conflit. Sommés de se prononcer, les neutres ne s’en privent pas et offrent une confirmation pratique à l’idée selon laquelle ils seraient les garants naturels de l’idéal humanitaire. Leur pouvoir reste pourtant strictement symbolique et leurs dénonciations ne sont qu’indicatives ; le *Journal de Genève* se charge bien de rappeler à ses lecteurs que l’œuvre de la Convention de Genève reste basée sur la souveraineté des administrations signataires⁴ et si condamnation il devait y avoir, elle ne serait assumée, comme l’indique Gustave Moynier, que par l’indignation de « l’opinion publique⁵ ». Il n’empêche que l’implication physique et morale du neutre européen dans le défi charitable de la guerre de 1870 donne à la neutralité elle-même (puisque cette dernière est la condition-même de la tâche humanitaire) une résonance généralement positive. Si le conflit franco-allemand n’est pas la grande démonstration philanthropique que célèbre avec admiration Victor Segesvary⁶ (nous avons en effet observé nombre d’abus liés au port du brassard de la Croix-Rouge ainsi que d’évidents

¹ Suivant l’expression utilisée par le comte de Chaudordy dans une lettre adressée à Londres, le 14 octobre 1870. Cf. *AD1871-1872* (t.III), p.786-788.

² On retiendra surtout la circulaire française du 29 novembre 1870, circulaire dans laquelle sont listées de supposées exactions allemandes (pillages, exécutions sommaires, arrestations et réquisitions arbitraires, destructions de villages, profanations). Cf. Charles Aimé Dauban, *La guerre comme la font les Prussiens*, *op.cit.*, p.88-95.

³ Voir à ce sujet Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.334-335.

⁴ *Journal de Genève*, 24 août 1870.

⁵ Cité par Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge...*, *op.cit.*, p.353.

⁶ Victor Segesvary, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, *op.cit.*, p.42.

cas de transgression du statut d'inviolabilité supposément garanti aux neutres porteurs des insignes de Genève), elle n'est pas non plus, d'après le résultat de nos recherches, l'avertissement quasi-fatal au droit humanitaire que semblent regretter les travaux de Pierre Boissier¹, de Gérard Jæger² ou de Jean Pictet³ (travaux qui, aussi complets fussent-ils, paraissent excessivement influencés tant par le perfectionnisme critique des figures tutélaires de la charité des années 1860 que par les expérimentations effectivement plus heureuses et consensuelles du XX^e siècle). Les témoignages suisses, danois et belges que nous avons interrogés prouvent en réalité le sentiment d'assurance avec lequel l'Europe de l'année 1870 accueille l'explosion franco-allemande : conflits et débats philosophiques passés ont permis au continent de se préparer et aux cabinets belligérants de comprendre, spontanément, l'intérêt de s'en remettre à l'appui offert par l'élément neutre. Sur le terrain ou à « l'arrière », ce neutre manifeste une détermination constante et dessine, au fil des opérations militaires, un schéma humanitaire international varié, dynamique et tout à fait réactif. De fait, il devient acteur – neutre – de la guerre ; tandis que les philanthropes Francis Lieber, Anatole Demidoff ou Florence Nightingale offraient leurs services dans des conflits (aux Etats-Unis et en Crimée) impliquant leur pays d'origine, Frédéric Ferrière, Camille Lemonnier, Louis Appia ou August Socin rassurent et soignent les victimes d'une guerre franco-allemande qui leur est étrangère et répondent en cela, malgré les obstacles politiques, à un idéal indiscutablement transnational. La guerre de 1870 est, selon notre constat, celle d'un premier moment humanitaire neutre ; saluée par la plupart des contemporains, la mobilisation charitable que nous avons détaillée offre en effet des perspectives positives à l'Europe du dernier tiers du XIX^e siècle. L'Agence internationale de Bâle formée en juillet 1870 ainsi que le Comité international de secours en faveur des prisonniers de guerre fondé quelques semaines plus tard

¹ Pour Pierre Boissier, le fait que le droit de Genève « ne sombra pas corps et biens » au sortir de l'année 1870-1871 relève du « miracle » tant les abus auraient été nombreux tout au long du conflit franco-allemand. Cf. Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge ...*, *op.cit.*, p.334.

² Chez Gérard Jæger, ce sont surtout les « négligences réelles » pour la Convention de Genève qui caractérisent la guerre de 1870. Cf. Gérard A. Jæger, *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, *op.cit.*, p.211.

³ De « graves difficultés » résumant, chez Jean Pictet, le fait humanitaire de *l'Année terrible*. Cf. Jean Pictet, *Développement et principes du droit international humanitaire*, *op.cit.*, p.39

ne serviront-ils pas d'exemples, ainsi que nous l'avons rappelé, à l'Agence internationale de Trieste de la guerre russo-turque de 1877 ou à l'Agence internationale de Belgrade mise en activité, en 1912, à l'occasion de la guerre des Balkans ?

1870-1871 et le fait théorique : la neutralité non-belligérante

Neutralité opportune et neutralité du fait humanitaire introduisent naturellement un troisième caractère – finalement prédominant – de la compréhension du fait d’être neutre dans le quotidien du conflit franco-allemand. Si le neutre est en droit d’exposer ses griefs, de revendiquer une quelconque récompense lorsque s’ouvrent les négociations de paix ou de parcourir les champs de bataille en étant protégé par l’inviolabilité du sigle de Genève, c’est bien, à l’origine, parce qu’il considère sa non-belligérance comme le principal trait constitutif de son identité. Le neutre est neutre parce qu’il ne combat pas, parce qu’il a refusé de répondre aux ordres de mobilisation de Paris et de Berlin et parce que son gouvernement a proclamé une même non-belligérance. À ce sujet, les dynamiques d’opinions se faisant jour dans l’Europe de *l’Année terrible* sont, pour la plupart, éloquentes ; Suisses, Danois et Belges sondés retiennent de la neutralité ce qu’Éric Schnakenbourg qualifie de sens originel du terme, c’est-à-dire l’idée selon laquelle le neutre est surtout celui « qui ne choisit pas » et qui, pour exister en tant que tel, a besoin d’un conflit externe à propos duquel il reste étranger¹. C’est cette neutralité non-belligérante qui explique les élans de sérénité partagés à travers le continent au printemps de l’année 1871 ; des dizaines de femmes et d’hommes profitent en effet de la fin de la guerre, nous l’avons remarqué, pour se féliciter du fait que leur propre pays soit resté étranger aux combats et qu’il ait, grâce à la protection offerte par la neutralité, échappé aux affres de la guerre. C’est cette neutralité non-belligérante qui permet à ces mêmes Européens d’absorber le choc du dénouement de l’affrontement franco-allemand. Face à l’ampleur du triomphe allemand, Suisses, Belges et Danois prennent la plume pour notifier, librement, la perplexité que leur inspire le règlement de la guerre. Le *Fædrelandet* qui regrette la soumission des « principes de libre disposition des peuples et de libre constitution des États² », le *Journal de Genève* qui s’interroge quant aux conditions « excessives » exigées par l’Allemagne³, *l’Indépendance belge* qui voit dans la paix telle que le

¹ Voir Éric Schnakenbourg, *Entre la guerre et la paix...*, op.cit., p.9-16

² *Fædrelandet*, 2 mars 1871.

³ *Journal de Genève*, 28 février 1871.

vainqueur l'a voulue des « ferments de division et de haine¹ » : l'inquiétude des rédactions donne le *la* à une tendance forte qui, tant dans la presse que dans les milieux politiques, littéraires ou artistiques, voit en ce nouveau succès du droit de conquête (matérialisé par l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine messine) le signe d'une menace pour l'avenir institutionnel et juridique du continent européen. C'est d'ailleurs au nom de cette même non-belligérance que les acteurs neutres avaient accompagné le déclenchement du conflit par la construction d'un schéma de lecture et de jugement des combattants et des enjeux de la grande lutte. Spontanément indifférents aux supposés devoirs de réserve et d'impartialité qu'indiquerait la neutralité de leur gouvernement, les témoins étrangers ne s'étaient nullement privés de dénoncer les intrigues politiques de Paris et de Berlin, de pronostiquer une franche offensive française, de pointer la supériorité technique et stratégique de tel ou tel camp ou de majoritairement regretter, à partir du mois de septembre 1870, la sévérité allemande ainsi que les épreuves humaines et matérielles endurées par les Français. Ils ne s'étaient aucunement tus lorsque la conception de la nation opposait théoriciens, journalistes et responsables politiques de France et d'Allemagne ; à l'instar des Suisses Henri-Frédéric Amiel, Friedrich Bernet, Ernest Sroehlin et William Reymond, ils avaient même fait de ce débat franco-allemand une affaire européenne et s'étaient prononcés, dans une confrontation dialectique entre conquêtes et droit des peuples, suivant leurs propres problématiques nationalitaires. Dès le début du mois de juillet 1870, Paris et Berlin avaient compris, de leur côté, tout l'intérêt d'user de cette neutralité partielle et de faire de l'Europe une sorte de tribunal moral dont le jugement – principalement prononcé par l'opinion – serait profitable à leurs projets politiques. L'épisode de la divulgation, par Bismarck, du contenu du traité Benedetti est à ce titre révélateur ; sur un ton dramatique parfaitement calculé, c'est bien devant l'ambassadeur belge à Berlin, Jean-Baptiste Nothomb, que le chancelier avait révélé « l'idée d'une compensation » animant la France du Second Empire aux dépens de la Belgique et du Luxembourg neutres². En tendant à l'agent belge le document compromettant, l'homme fort de Berlin ne s'adressait par ailleurs pas

¹ *L'Indépendance belge*, 28 février 1871.

² Lettre du 24 juillet 1870 (Palais de Bruxelles à Beyens), ADB, Papiers Beyens, Caisse 6 étui 1, AI/P262, n°340/Farde VII, Ministère des Affaires étrangères.

qu'à Bruxelles et cherchait, surtout, à provoquer l'indignation de l'influent cabinet de Londres – protecteur historique de la Belgique indépendante – ainsi que du public européen en général. Que l'entreprise ait, selon le résultat de nos recherches, globalement échoué ne modifie en rien le constat pratique ; consciemment et volontairement, le belligérant peut se tourner vers l'Europe neutre pour y motiver des appréciations partiales *a priori* contradictoires avec la réserve exigée de sociétés protégées par la neutralité.

Cette appréhension crée, naturellement, une situation de paradoxe : respectivement enthousiasmés par les nouvelles provenance du Rhin (nouvelles qui leur sont, grâce aux correspondances de guerre et au télégraphe, facilement accessibles) et étourdis par la résonance philosophique de l'explosion du milieu du mois de juillet, sociétés neutres et cabinets belligérants ne remarquent pas la fragilité politique de la subjectivité qu'ils revendiquent ou sollicitent. Ils ne voient pas combien leur lecture principalement non-belligérante de la neutralité souffre, en réalité, d'une sorte de faiblesse originelle liée à l'inévitabilité de sa rencontre avec les intérêts diplomatiques et militaires des autorités belligérantes. Ces même autorités qui, en jouant avec ce tribunal neutre, ne mesurent peut-être pas à quel point elles contribuent, elles aussi, à l'expression de ce paradoxe et à l'établissement d'une disjonction, forte, entre la neutralité du fait politique et celle, plus simple (puisque liée, nous l'avons indiqué, à la définition historique du terme), du fait quotidien. L'affaire du traité Benedetti cessant d'intéresser l'Europe et les combats effectivement engagés, les Allemands ont-ils le moindre intérêt à accepter le jugement partial des neutres ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils s'assurent, au contraire, de la modération (voire du silence) de sociétés européennes qu'ils savent impressionnées par leurs premières grandes victoires ? Quant à la France, pourquoi écouterait-elle, sans rechigner, le point de vue de ceux qui voient en elle l'élément agressif – puisque « supérieur » – du début de campagne ? Mais ne serait-elle pourtant pas tentée de profiter du tribunal neutre une fois son territoire envahi, tant pour dénoncer le traitement que lui inflige son adversaire que pour trouver cet appui international qui lui fait tant défaut ? Encore à l'état de chantier, la question des droits et des devoirs des sujets neutres est, en réalité, le nœud de la tension

européenne de l'année 1870-1871 ; elle est une sorte de fil rouge problématique dont les conséquences pratiques modifient les sympathies, bouleversent la tranquillité des rapports entre belligérants et non-belligérants et obligent les chancelleries à s'adapter et à user, parfois, de leurs outils législatifs pour influencer sur la conduite de leur société. Si le juriste belge Gustave Rolin-Jaequemyns considère, en décembre 1870, le comportement des habitants et de la presse des pays neutres comme étant « l'une des questions les plus neuves et les plus intéressantes à traiter dans le droit international moderne », c'est bien parce que cette question n'a alors trouvé aucune solution consensuelle et qu'elle nécessite, à l'aune des expériences de la guerre franco-allemande, un nouvel effort de codification. Pour lui, il faut dissocier diplomatie et « manifestations d'opinions individuelles » et admettre, de fait, la « plus entière liberté » dont bénéficieraient les citoyens pour faire part de leurs sympathies, de leurs déceptions et de tout autre sentiment répondant, d'un point de vue juridique, à une affaire de « convenance nationale¹ ». Si la liberté d'expression des sentiments individuels relève d'une compréhension propre à chaque administration, nous avons effectivement remarqué que les gouvernements neutres revendiquaient, dans leur manière de promulguer leurs lois de neutralité, la souveraineté de leur choix ; le Conseil fédéral suisse adopte bien, dès le 16 juillet 1870, sept articles (sur l'interdiction d'exportation de matériel de guerre, sur l'internement, sur la mobilisation des cantons frontaliers à des fins défensives) dont la légitimité tient, selon les indications des membres du gouvernement fédéral, au fait qu'ils aient souverainement été jugés « compatibles avec la position neutre de la Suisse² ». Du côté belge, les arrêtés royaux publiés entre juillet et septembre 1870 indiquent une même logique : leur insertion au *Moniteur belge* est un acte souverain *a priori* motivé par l'idée que se font les autorités du royaume de la neutralité et des détails de son « expérience » à l'occasion d'une guerre entre

¹ Gustave Rolin-Jaequemyns, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, *op.cit.*, p.75-76.

² « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant la position actuelle de la Suisse et les mesures à prendre pour la défense de sa neutralité (du 16 juillet 1870), *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°29, 23 juillet 1870, p.7-8.

deux des plus grandes puissances du continent¹. Mais si le verbe est souverain et relativement « libre », sa confrontation avec l'élément belligérant se fait, elle, avec une assurance toute relative. Le facteur politique étranger est en réalité, pour les cabinets neutres, un indice de pression déterminant. C'est en vertu de ce facteur que le gouvernement belge notifie à la population, dès le 22 juillet, la nécessité d'éviter « tout acte contraire aux devoirs de la neutralité » et qui exposerait l'État « à des hostilités de la part d'une puissance étrangère² ». C'est en raison de la même ombre extérieure que le baron d'Anethan et son ambassadeur Jean-Baptiste Nothomb justifient tant bien que mal la liberté de ton des journaux belges et prient le chancelier Bismarck de leur indiquer les efforts politiques qui, selon son point de vue, seraient susceptibles de lever le malentendu existant alors, au mois d'octobre 1870, entre Bruxelles et Berlin³. C'est également pour répondre aux signes de défiance affichés par la presse allemande que le Conseil fédéral helvétique ordonne une enquête au sujet de certains journaux imprimés en Suisse et qu'il engage les cantons à exercer, pour la durée de la guerre, une « surveillance plus active » contre des « tentatives de compromettre » la neutralité de la Confédération, c'est-à-dire, dans ce cas, contre ceux qui « prennent ostensiblement parti » par voie de presse ou de manifestation publique⁴. Le belligérant peut donc engendrer, par ses seules appréciations, un encadrement de cette liberté instinctivement associée à la neutralité non-belligérante ; un constat qui, en plus de prouver l'adoption d'une lecture bilatérale de la diplomatie du neutre, montre combien les assertions de Gustave Rolin-Jaequemyns sont loin d'être consensuelles dans les épreuves quotidiennes de la guerre franco-allemande. Dans les tourments d'un conflit colossal, des récits d'occupation, des nouvelles de sièges et de défis humanitaires, la neutralité de *l'Année terrible* s'inscrit parfaitement dans cette décennie de « négociation de la neutralité » que remarque, pour les années 1859

¹ Voir Jean Servais Guillaume Nypels, *Pasinomie ou collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlement généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, vol.5, *op.cit.*, p.394, 415, 424 et 432-433.

² *Bulletin usuel des lois et arrêtés concernant l'administration générale*, t.IV (1861-1870), *op.cit.*, p.852.

³ Voir notamment la dépêche que transmet Jules d'Anethan à Jean-Baptiste Nothomb, le 16 octobre 1870, ADB, *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*, vol.1, juin 1835-décembre 1870, Ministère des Affaires étrangères.

⁴ Extrait des délibérations du Conseil fédéral (du 20 août 1870) », *FFS*, XXIIe année, vol.3, n°36, 24 août 1870, p.245-246.

à 1871, Maartje Abbenhuis¹. En Suisse comme en Belgique et au Danemark, la neutralité est en effet, en pratique, le fruit de négociations bilatérales ou tripartites, de frictions philosophiques et d'adaptations juridiques. À l'été 1870, elle mobilise les administrations soucieuses, bien sûr, de proclamer leur non-belligérance, mais aussi déterminées, dans un climat d'exacerbation des tensions politiques et des sentiments nationalistes, à prouver aux belligérants et à l'Europe la solidité, le sérieux et la légitimité du choix de la passivité. Évidente dans un Danemark où la déclaration de neutralité répond à une confrontation de divers objectifs et de différentes tendances (tant en interne, entre nationaux-libéraux et conservateurs, qu'en externe, entre les poids contradictoires de Paris et de Saint-Pétersbourg et l'influence du voisin nord-allemand), l'observation n'est pas moins vraie pour les pays neutres permanents que sont la Belgique et la Confédération helvétique. Dans les trois cas, l'acte de devenir neutre sollicite en effet l'énergie de dizaines de responsables politiques et de juristes ; électrisés par la guerre et par les enjeux territoriaux, culturels et matériels d'un affrontement de cette envergure, ces neutres mènent des discussions parfois difficiles avec leurs homologues étrangers (et, surtout, avec leurs homologues belligérants) et témoignent, à travers leur correspondance, de la nature possiblement contraignante du fait d'être neutre. Devenir neutre en 1870, c'est faire preuve d'anticipation à l'image d'un Jean Conrad Kern multipliant les entretiens dans la capitale française afin de connaître les ambitions des principales puissances et d'être en mesure de préparer, très tôt, l'organisation armée de la neutralité de la Confédération helvétique². C'est savoir lire les intentions voilées et les non-dits de Paris et de Berlin et pouvoir leur opposer, à l'instar des agents du gouvernement d'Anethan, des soutiens politiques (en l'occurrence, celui de la Grande-Bretagne) et des garanties physiques et juridiques dont le crédit ne souffrirait d'aucune contestation. C'est donc être prêt à proclamer une neutralité par étapes qui ne gagne en précision qu'une fois une série d'épreuves et de malentendus traversés ; le cas du Danemark, tiraillé

¹ Maartje Abbenhuis, *An Age of Neutrals : Great Power Politics, 1815-1914*, op.cit., p.96-145.

² Voir, en particulier, les deux télégrammes que transmet l'ambassadeur helvétique à Paris à ses supérieurs le 14 juillet 1870, télégrammes qui informent le Conseil fédéral de la rupture prochaine des relations franco-allemandes et de la nécessité de préparer la défense du territoire neutre. Cf. Télégrammes de Kern au Conseil fédéral helvétique, Paris, 14 juillet, AFS, E23000#1000/716#709.

jusqu'à sa déclaration du 25 juillet 1870 avant d'être au centre de pressantes attentions étrangères et de surmonter la division de son propre cabinet pour, enfin, profiter de la déroute française du début du mois d'août pour manifester sa satisfaction d'être resté passif, est, à ce titre, un cas tout à fait symptomatique. Étudier celui qui devient et reste neutre en 1870-1871, c'est donc, dans le sillage de l'appel de Maartje Abbenhuis, être prêt à découvrir un élément véritablement actif dont les objectifs, la conduite et les difficultés constituent une part effectivement essentielle de l'orchestre diplomatique et de l'équilibre politique à la tête desquels trônent les « grandes puissances¹ ». C'est observer ce neutre décidé à vivre sa neutralité comme une entrée en guerre, depuis la mise en place d'un imposant système de défense jusqu'à la publication d'avis à la population qui n'ont souvent rien à envier à la rhétorique adoptée, au même instant, par les autorités belligérantes. C'est distinguer un neutre réactif et capable de s'adapter au déroulement de la guerre ainsi qu'à sa résonance politique ; un neutre qui, à l'instar de Copenhague et de Berne, n'hésite pas à espérer l'obtention de quelques avantages lorsque se répand le bruit de l'imminence d'une paix. C'est, aussi, comprendre le choix de centaines de sujets rompant volontairement leur statut de non-belligérants pour participer, les armes à la main, à l'affrontement rhénan. C'est aussi voir que la non-belligérance que les Européens associent prioritairement au fait d'être neutre n'empêche nullement les foyers neutres d'être directement frappés par l'état de guerre existant entre la France et l'Allemagne. La séparation de familles en raison de la mobilisation des armées neutres, l'occupation de villages frontaliers par ces mêmes armées, la réquisition de matériel et de denrées au bénéfice des soldats surveillant les limites du territoire, la rencontre avec des sujets belligérants au détour d'un poste-frontière plus ou moins bien gardé, les efforts que nécessite l'internement de troupes étrangères : ces réalités rythment l'expérience des populations non-belligérantes et prouvent, aussi, combien ces populations embrassent avec résolution et dynamisme les échos d'une guerre qui, décidément, ne leur est guère étrangère.

¹ Maartje Abbenhuis, *An Age of Neutrals : Great Power Politics, 1815-1914*, op.cit., p.11-13.

Si le conflit de l'année 1870-1871 n'offre que peu de certitudes théoriques à la neutralité, il lui donne, au fil des malentendus diplomatiques et des réalisations pratiques et quotidiennes, une direction dont la discussion servira, postérieurement, à l'écriture d'une définition plus consensuelle. L'Agence de Bâle et le Comité international de secours en faveur des prisonniers de la guerre de 1870 n'inspirent-ils pas la mission des Agences internationales de Trieste et de Belgrade sept et quarante-sept ans plus tard ? La défense des frontières helvétiques en 1870 n'est-elle pas élevée par certains au rang de référence historique lorsque la Confédération fait face au grand défi de la première guerre mondiale¹ ? Le concert charitable offert par les neutres de *l'Année terrible* ne donne-t-il pas à Gustave Moynier, père de la Croix-Rouge, de précieux éléments de réflexion dans son travail de soutien et de développement du droit international humanitaire² ? L'accueil des près de 90 000 soldats de l'armée de l'Est sur le territoire suisse ne motive-t-il pas, en même temps qu'un intense travail mémoriel, la première tentative, en 1880, de réglementation internationale de l'internement de troupes belligérantes en territoire neutre³ ? Le bilan de la guerre franco-allemande n'est-il pas à l'origine, comme le remarque très justement Annie Stora-Lamarre, de la fondation de multiples revues de droit international (et de l'Institut de droit international lui-même) martelant, dans les pays ayant été neutres en 1870-1871, « l'idée d'appartenir à une communauté européenne où les juristes parleraient la même langue⁴ » ? Les inspirations sont nombreuses et témoignent de la position charnière de la lutte franco-allemande dans la construction, très progressive, d'un véritable code des droits et des devoirs du neutre ; car si la neutralité de l'année 1870 est d'abord non-belligérante, elle n'en est pas moins une qualité dynamique et porteuse, à ce titre, d'enseignements politiques et intellectuels décisifs.

¹ Voir notamment, *1870-1871 : Souvenirs des frontières. Offert aux vétérans vaudois pour la réunion du 20 février 1921 à Lausanne, op.cit.*, p.4.

² Gustave Moynier, *La Croix-Rouge : son passé et son avenir, op.cit.*, p.198-205.

³ Le 9 septembre 1880 sont en effet rédigées les « lois de la guerre sur terre », lois établies par une commission composée de représentants de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France, de la Russie, de l'Espagne, de l'Autriche, de la Suisse, de l'Italie et des Pays-Bas. Mise en avant et défendue par l'Institut de droit international, cette codification présente, dans son 79^e article, une définition de l'internement de corps réfugiés sur le sol neutre. Cf. Jean-Jacques Langendorf, *Histoire de la neutralité : une perspective, op.cit.*, p.100.

⁴ Annie Stora-Lamarre, « La guerre au nom du droit », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [en ligne], vol.30, 2005, mis en ligne le 1^{er} avril 2008 [consulté le 22 décembre 2017], <http://journals.openedition.org/rh19/1017>.

Sources et bibliographie

I. Archives

1. Suisse

Archives fédérales suisses (AFS), Berne :

E2#1000/44#475* (*Frage betr. Grenzkorrekturen gegen Frankreich beim Übergang des Elsasses an Deutschland, v.a. Abtretung des südlichen Elsasses und Hochsavoyens an die Schweiz*).

E2#1000/44#476* (*Bericht des BAR vom 6.1.1893 über schweizerische Begehren bei der Annexion des Elsasses durch Deutschland 1871*).

E2#1000/44#477* (*Angebliche Absichten Deutschlands, schweizerisches Gebiet zu annektieren*).

E2#1000/44#484* (*Berichte und Notifikationen über Enthüllungen Bismarcks in der "Times" betr. Vertragsentwurf Graf Benedettis vom August 1866 über u.a. Annexion Belgiens durch Frankreich und andere "Länderverschacherungsprojekte" u.a. der Westschweiz an Frankreich*).

E2#1000/44#486* (*Mitteilung des Notenwechsels Norddeutscher Bund [Bismarck] – Luxemburg betr. Angebliche Neutralitätsverletzungen durch Luxemburg, Dez. 1870*).

E2#1000/44#489* (*Zwistigkeiten zwischen der schweizerischen und deutschen Grenzbevölkerung sowie Militärpersonen. Beleidigung der Kriegführenden durch die Presse. Manifest der "Internationale" zu Gunsten des republikanischen Frankreich*).

E2#1000/44#498* (*Eisenbahn-Transit deutscher und franz. Kriegsverwundeter und -gefangener durch die Schweiz. Projekt eines Spitals in Basel für die Verwundeten der kriegführenden Parteien, u.a. Eingabe General Dufours, Agentur in Basel des Internat. Roten Kreuzes*).

E2#1000/44#500* (*Schutz der Schweizer in Frankreich und Deutschland während des Krieges*).

E2#1000/44#501* (*Militärdienst der Schweizer in der französischen und algerischen Nationalgarde*).

E2#1000/44#502* (*Verwendung für in deutsche oder französische Kriegsgefangenschaft geratene Schweizer, u.a. Fremdenlegionäre*).

E2#1000/44#503* (*Schadenersatzforderungen bei den Kriegsparteien für beschlagnahmtes, beschädigtes und gekapertes [Prisenfragen] Eigentum von Schweizern. Verhaftung und Misshandlung von Schweizern in Frankreich durch deutsche Truppen*).

E2#1000/44#514* (*Hilfeleistung und Aufnahme von Flüchtlingen aus der kriegsgeschädigten Stadt Strassburg. Gründung und Abordnung eines schweizerischen Komitees nach Strassburg, u.a. BR Schenk und StR Köchlin, Basel. Dankadressen, u.a. der Stadt Pontarlier*).

Livres de marche et carnets d'officiers :

E27#1000/721#13404
E27#1000/721#13410
E27#1000/721#13425
E27#1000/721#13426
E27#1000/721#13441
E27#1000/721#13440
E27#1000/721#13444
E27#1000/721#13445
E27#1000/721#13448
E27#1000/721#13449

Internement de troupes françaises en territoire helvétique :

E27#1000/721#13385
E27#1000/721#13397

Documents diplomatiques :

E2300#1000/716#709 (*Paris, Politische Berichte und Briefe, Militärberichte, vol.23 & 24, 1870-1871*).

E2300#1000/716#84 (*Berlin, Politische Berichte und Briefe, Militärberichte, vol.1, 1867-1873*).

Archives publiées ou reliées :

AFS, Publications officielles numérisées, *Documents diplomatiques suisses (DDS)*, vol. 2, 1866-1872, 760p.

AFS, Publications officielles numérisées, *Feuille fédérale suisse (FFS)*, 1870 (vol.2), 1144p.

AFS, Publications officielles numérisées, *Feuille fédérale suisse (FFS)*, 1870 (vol.3), 1870, 1118p.

AFS, Publications officielles numérisées, *Feuille fédérale suisse (FFS)*, 1871 (vol.1), 544p.

Presse

Basler Nachrichten, Der Bund, Feuille d'Avis de Neuchâtel, Gazette de Lausanne, Journal de Genève, Le Chroniqueur, Le Confédéré du Valais, Le Jura Bernois, Neue Zuger-Zeitung, Nouvelliste Vaudois.

2. Belgique

Archives du ministère des Affaires étrangères (ADB), Bruxelles :

Cl B32, B-2471, Guerre entre la France et la Prusse.

Correspondance politique : Départements ministériels belges, 7, 1861-1870, Ministère des Affaires étrangères. 1870/Guerre franco-allemande (dossier intra).

Correspondance politique : Légations, Suisse (CPS), vol. 6 (1868-1870) et vol.7 (1871-1873).

Correspondance politique : Légations, Danemark (CPDK), vol. 9, 1870-1871. A.E.F., vol. XI, 1869-1870.

Guerre 1870 (internés), Polémique dans la presse sur les internés / Les internés français en Belgique en 1870 (n°12912).

Indépendance, Neutralité, Défense militaire, vol.1 et 2 (1835-1873).

Musée Royal de l'Armée (MRA), Bruxelles :

1870/1871, 19/14, n°118 à 132. Événements militaires, les belligérants, questions relatives à la neutralité.

1870/1871, 19/31, n°109-117. Intendance, Service de santé, gendarmerie, voies ferrées, interruptions, surveillance de la frontière.

1870/1871, 19/19, n°209 à 227. Blessés français, mémoires sur les internés français, les blessés, etc., affaires diverses.

1870/1871, 19/2D5, 49bis. « 5^e division de ligne (mobile) livre de correspondance, du 1^{er} août 1870 au 28 février 1871.

P.E.F. Chazal, 39/3, 58-92, I. 1106 – IV. 35.

Archives reliées ou publiées :

Annales parlementaires de Belgique: *Chambre des représentants, Session législative extraordinaire d'août 1870 et session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871.

Annales parlementaires de Belgique : *Sénat, Session législative extraordinaire d'août 1870 et session législative ordinaire 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie de Deltombe, 1871.

Pasinomie ou collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlement généraux qui peuvent être invoqués en Belgique, vol.5 et 6, Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1870-1871, 528 et 361p.

Presse :

Journal de Bruxelles, Journal de Charleroi, Le Bien Public, Le Courrier de l'Escaut, L'Étoile Belge, L'Écho du Parlement, L'Indépendance belge, La Meuse.

3. Danemark

Rigsarkivet (RA), Copenhague :

2-0285 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission. 1846-1912 Samlede sager (aflev.1921), *Nordslesvig Spec. Pragfredens Art. 5 og dens ophævelsa 1866-1879*, n°165.

2-0285 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission. 1846-1912 Samlede sager (aflev.1921), *Akstykker vedr. Londonerkonferen 1864 mm.*, n°164.

2-0285 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission. 1846-1912 Samlede sager (aflev.1921), *Aktst. vedr. Postconventionen ml. Danm. Og Tyskl. 1866-1879*, n°167.

2-0285 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission, 1850-1912 Ordre (aflev. 1921), *1862-1887*, n°13.

2-0285 Berlin, diplomatisk repræsentation og militærmission, 1849-1912 Depechekoncepter (aflev.1921), *1866-1874*, n°21.

2-0419, Paris, diplomatisk repræsentation, 1848-1874 Depechekoncepter, *1855-1874*, n°208.

2-0419, Paris, diplomatisk repræsentation, 1853-1883 Diverse Sager, *1853-1883*, n°260.

2-0419, Paris, diplomatisk repræsentation, 1853-1883 Diverse Sager, *1864-1879 Sager vedr. Danske officerer i franske tjeneste*, n°256.

2-0419, Paris, diplomatisk repræsentation, 1854-1886, Korrespondance journal, *1867-1880*, n°265.

06498 : Vedel, P., Direktør i UM.

Københavns Amt Nordre Birk (Landsarkivet for Sjælland).

Archives publiées ou reliées :

Brevbasen H.C. Andersen : *Brevet il, fra og om H.C. Andersen* – H.C. Andersen-Centret ved Syddansk Universitet i Odense-H.C. Andersens Hus, lien : <http://andersen.sdu.dk/brevbase/>.

Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmål, 1864-1879 : Aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik*, vol. 1 et 2 (1870-1871), Copenhagen, Henrik Koppels Forlag, 1921-1938.

Aage Friis, Povle Bagge, *Europa, Danmark og Nordslesvig : Aktstykker og breve fra udenlandske arkiver til belysning af Danmarks udenrigspolitiske stilling efter freden i Wien, 1864-1879*, vol. 2, Copenhagen, Levin & Munksgaards Forlag, 1945.

Harald Jørgensen, *Statsrådet Forhandlinger 1866-1872*, vol. 11, 3. August 1866-25 mars 1872, Rigsarkivet-Munksgaard Forlag, 1974.

Rigsdagstidende, *Forhandlinger på Folkethinget & Forhandlinger på Landstinget : Ordentlig Samling 1870-1871*, 3 vol., Copenhagen, J.-H. Schulz, 1871.

Det Kongelige Bibliotek (KBC), Copenhagen :

NKS 4291, 4°, I, II & III, Breve til og fra Vilh. Thomsen.

NKS 2342, 4°, I, Breve fra Nicoline Collett.

NKS 2367, 4°, I, Breve til P.W. Becker.

NKS 3316, 4°, I, Breve til Carl Ploug.

NKS 4446, 4°, I, Breve fra C.St.A. Bille til Vilh. Topsøe.

NKS 3681, 4°, Breve til Chr. Bruun.

NKS 2617, 2°, 4, Heinrich Heydorn, Breve fra Krigen 1870-1871.

NKS 2933, 4°, Breve til red. Buchheister.

NKS 3087, 4°, Diederichsen, Th.J. til H.S. Vodskov.

NDB (divers).

Add. 1142, 4°, Breve fra Anna Kaalund til Kr. Kaalund, 1870-1874.

Add. 1231, 4°, Breve fra Anders Fryxell til Edv. Holm, 1870-1871.

Presse :

Aarhus Stifts-tidende, Berlingske Tidende, Dagbladet et Dagens Nyheder, Dags Telegraf, Dannevirke, Fædrelandet, Folkets Avis, Horsens Folkebad, Illustreret Tidende.

II. Bibliographie

1. Études scientifiques

Répertoires bibliographiques et recueils :

ARCHIVES *diplomatiques 1871-1872, Recueil de diplomatie et d'histoire*, IV t. (11^e et 12^e années), Paris, Librairie diplomatique d'Amyot, 1872, 1532p.

BALDAMUS, Eduard, *Literatur des deutsch-französischen Krieges 1870-1871. Verzeichniss aller in Deutschland in Bezug auf den Krieg erschienenen Bücher, Karten und Pläten*, Leipzig, Hinrichs Verlag, 1871, 164p.

BLASER, Fritz, *Bibliographie Der Schweizer Presse*, Bâle, Birkhäuser Verlag Basel, 2 vol., 1956-1958, 1441p.

BOURACHOT, Christophe, *Bibliographie critique des mémoires sur le Second Empire : 2 décembre 1852-4septembre 1870*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1994, 191p.

ECHARD, E. William, *Foreign Policy of the French Second Empire : A Bibliography*, Westport, Greenwood, 1988, 436p.

LE QUILLEC, Rober, *Bibliographie critique de la Commune de Paris (1871)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2006, 649p.

LES *origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871 : recueil de documents publié par le ministère des Affaires étrangères*, 29 vol., Paris, G. Ficker, 1910-1932.

PALAT, Barthélémy-Edmond, *Bibliographie générale de la guerre de 1870-1871. Catalogue alphabétique et raisonné des publications de toute nature concernant la guerre franco-allemande parues en France et à l'étranger*, Paris, Berger-Levrault, 1896, 582p.

PAUL, Pierre, « Essai de bibliographie sur la guerre de 1870-1871 », *Revue Historique des Armées*, n°27, vol.1, 1971, p.203-209.

REINACH, Joseph, *Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Léon Gambetta (4 septembre 1870-6 février 1871)*, Paris, G. Charpentier et Cie Editeurs, 1886, 528p.

REY, Claudine, GAYAT, Annie, PEPINO, Sylvie, *Petit dictionnaire des femmes de la Commune : les oubliées de l'Histoire*, Paris, Le Bruit des autres, 2013, 301p.

SCHULZ, Albert, *Bibliographie de la guerre franco-allemande (1870-1871) et de la Commune de 1871. Catalogue de tous les ouvrages publiés en langues française et allemande de 1871 à 1885 inclusivement, suivi d'une table systématique*. Paris, Le Soudier, 1885, 128p.

« Bibliographie. Le conflit franco-allemand de 1870 », *Cahiers d'Histoire militaire*, 1970, n°2, p.103-121.

SØLLINGE, Jette D., THOMSEN Niels Thomsen, *De danske aviser 1634-1989*, vol. 2 (1848-1917), Odense, Odense Universitetsforlag, 1989, 727p.

Diplomaties française et allemande dans les années 1860, sociétés belligérantes et faits militaires de la guerre de 1870-1871 :

APRILE SYLVIE, *La II^e République et le Second Empire 1848-1870 : du prince-président à Napoléon III*, Paris, Pygmalion, 2000, 397p.

AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *1870, la France dans la Guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420p.

(et) BECKER, Jean, *La France, la nation, la guerre (1850-1920)*, Paris, CDU SEDES, 1996, 342p.

BARKER, Nancy Nichols, *Distaff Diplomacy : The Empress Eugénie and the Foreign Policy of the Second Empire*, Austin, University of Texas Press, 1967, 254p.

BENOISTEL, Mathilde, LE RAY-BURIMI, Sylvie, POMMIER, Christophe (dir.), *France-Allemagne(s), 1870-1871. La guerre, la Commune, les mémoires*, Paris, Gallimard, 2017, 304p.

BLANCHARD, Marcel, « La politique française et la percée des Alpes suisses (1860-1870) », *Revue de Géographie Alpine*, vol.30, n°2, 1942, p.199-223.

BONHOMME, Éric, *De l'Empire à la République : Comités secrets du Parlement (1870-1871)*, Paris, Perrin, 2011, 249p.

BREUILLY, John, *Austria, Prussia and the Making of Germany, 1806-1871*, Londres, Longman, 2011 (2002), 196p.

BRULEY, Yves, *La diplomatie du Sphinx : Napoléon III et sa politique internationale*, Paris, CLD Editions, 2015, 357p.

Le Quai d'Orsay impérial, Paris, Editions A. Pedone, 2012, 492p.

BURGAUD, Stéphanie, *La politique russe de Bismarck et l'unification allemande : mythe fondateur et réalités politiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, 504p.

CARON, François, *La France des patriotes : Histoire de France (1851-1918)*, Paris, Fayard, 1985, 672p.

CHRASTIL, Rachel, *The Siege of Strasbourg*, Cambridge, Harvard University Press, 2014, 302p.

CLAYSON, Hollis, *Paris in Despair : Art and Everyday Life under Siege (1870-1871)*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 2002, 485p.

CORBIN, Alain, *Le village des "cannibales"*, Paris, Flammarion, 2016 (1990), 210p.

GADILLE, Jacques, *La Pensée et l'action politique des évêques français au début de la III^e République (1870-1883)*, vol.1, Paris, Hachette, 1967, 352p.

GARRIGUES, Jean, *Les Hommes Providentiels : Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012, 480p.

HERBECOURT (d'), Pierre, « L'idée de la nation armée dans la Guerre de 1870 en France et en Prusse », *Magazine de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Angers*, n°5-6, 1971-72, p.79-82.

HORNE, Alistair, *The Fall of Paris : The Siege and the Commune (1870-71)*, Londres, Penguin Books, 2007, 480p.

HOWARD, Michael, *The Franco-Prussian War : The German invasion of France 1870-1871*, Londres-New York, Routledge, 2005, 536p.

HOYNDORF, Roland, SCHNEIDER, Willy, *1870 : la perte de l'Alsace-Lorraine*, Strasbourg, Éditions Corpus, 2000, 83p.

LATTA, Claude, PERROT, Michel, ROUGERIE, Jacques (dir.), *La Commune de 1871 : L'événement, les hommes et la mémoire*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004, 412p.

LAURENT, Sébastien, *Politiques de l'ombre : État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, 704p.

- LECAILLON, Jean-François, *Été 1870 : la guerre racontée par les soldats*, Paris, Giovanangeli, 2002, 254p.
- Les Français dans la guerre de 1870*, Paris, Giovanangeli, 2004, 223p.
- Le Souvenir de 1870. Histoire d'une mémoire*, Paris, Giovanangeli, 2011, 253p.
- LEMIEUX, Carl Rudolf, *Guerre défensive ou duel pour la prépondérance ? Nouveau regard sur les origines de la guerre franco-prussienne de 1870-71*, Montréal, Recueil des Mémoires de l'Université de Montréal, 2009, 129p.
- LOVIE, Jacques, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Chambéry, Presses Universitaires de France, 1963, 632p.
- MARBECK, Georges, *Haute-faye : L'Année terrible*, Paris, Robert Laffont, 1982, 408p.
- MILZA, Pierre, *L'Année terrible : La Commune (mars-juin 1871)*, Paris, Perrin, 2009, 514p.
- L'Année terrible : La guerre franco-prussienne (septembre 1870 – mars 1871)*, Paris, Perrin, 2009, 468p.
- Napoléon III*, Paris, Perrin, 2006, 852p.
- MIQUEL, Pierre, *Le Second Empire*, Paris, Perrin, 2008, 554p.
- MULLER, Claude, *L'Alsace du Second Empire 1852-1870*, Strasbourg, Éditions du Belvédère, 2015, 281p.
- OBERLE, Raymond, *Alsace : 1870, L'Année terrible*, Belfort, Éditions G4J, 2000, 158p.
- ORTHOLAN, Henri, *L'Armée de l'Est 1870-1871*, Paris, Giovanangeli, 2009, 222p.
- L'Armée de la Loire 1870-1871*, Paris, Giovanangeli, 2005, 256p.
- L'Armée du Nord 1870-1871*, Paris, Giovanangeli, 2011, 158p.
- L'Armée du Second Empire (1852-1870)*, Paris, Soteca, 2010, 365p.
- PERRY, Laurence, BISCHOFF-MORALES, Agathe (dir.), *1870, Strasbourg brûle-t-il ?*, Strasbourg, Archives de Strasbourg, 2010, 160p.
- PREVOTAT, Jacques, VAVASSEUR-DESPERRIERS, Jean (dir.), *Les "chrétiens modérés" en France et en Europe (1870-1960)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013, 485p.
- PRICE, Roger, *Second Empire : An Anatomy of Political Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, 508p.
- ROTH, François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, 778p.
- ROUSSET, Léonce, *Les combattants de 1870-1871*, Paris, À la Librairie Illustrée, 1891, 368p.
- ROWELL, Jay, SAINT-GILLE, Anne-Marie, *La société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles, perspectives allemandes et françaises*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, 373p.
- ROYNETTE, Odile, « Écrivains et journalistes, témoins et acteurs de la violence de la guerre (Sedan, 1870) », dans BIARD, Michel (dir.), *Combattre, tolérer ou justifier ? Écrivains et journalistes face à la violence de l'État (XVI^e-XX^e siècle)*, Cahiers du GRHIS n°20, Rouen, Presses Universitaires Rouen-Havre, 2009, p.111-126.
- « Le village de la mort. Les "atrocités allemandes" en 1870-1871 », dans DEMARTINI Anne-Emmanuelle, KALIFA, Dominique, (dir.), *Imaginaire et sensibilités au XIX^e siècle. Études pour Alain Corbin*, Paris, Créaphis, 2005, p.257-268.
- SHANN, Stephen, DELPERIER Louis, *French Army 1870-71 : Franco-Prussian War*

(1. *Imperial Troops*), Oxford, Osprey Publishing, 1991, 48p.
 SHOWALTER, Dennis E., « The Political Soldiers of Bismarck's Germany: Myths and Realities », *German Studies Review*, vol.17, n°1 (février 1994), p.59-77.
 SOLKA, Michael, PAVLOVIC, Darko, *German Armies 1870-71 (1. Prussia)*, Oxford, Osprey Publishing, 2004, 48p.
 TAITHE, Bertrand, *Citizenship & Wars: France in turmoil 1870-1871*, Londres-New York, Routledge, 2001, 263p.
 TOMBS, Robert, *Paris, bivouac des révolutions: la Commune de 1871*, Paris, Libertalia, 2014. 470p.
 WAWRO, Geoffrey, *The Franco-Prussian War: The German Conquest of France in 1870-1871*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 327p.
 WETZEL, David, *A duel of Giants: Bismarck, Napoleon III and the Origins of the Franco-Prussian War*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2003, 264p.
A Duel of Nations: Germany, France and the Diplomacy of the War of 1870-1871, Madison, The University of Wisconsin Press, 2012, 248p.

Diplomatie européenne dans les années 1860, gouvernements et sociétés neutres durant la guerre de 1870-1871 :

ADRIANSEN, Inge, BO FRANDSEN, Steen (dir.), *Efter 1864: Krigens følger på kort og langt sigt*, Odense, Syddansk Universitetsforlag, 2016, 294p.
 ANNET, Pascal, *L'internement des soldats français en Belgique pendant la guerre franco-allemande*, Louvain, Mémoire de l'Université catholique de Louvain, 1988, 209p.
 BARBIER, Jean-Baptiste, « Vues anglaises sur la France dans la défaite, 1870 et 1940 », *Aux Carrefours de l'Histoire*, n°29, 1960, p.191-205.
 BARTHOLDI, Auguste, *Le Monument à la Suisse secourant les douleurs de Strasbourg pendant le siège de 1870*, Colmar, Publication du Musée Bartholdi, 1999, 120p.
 BAUER, Hans, *Basel, gestern-heute-morgen*, Bâle, Springer Basel AG, 1981, 303p.
 BECHET, Christophe, « Le dispositif d'interruption des chemins de fer belges pendant la guerre de 1870-1871 », dans COLIGNON Alain, LANNEAU, Catherine, RAXHON, Philippe (dir.), *Radicalités, Identités, Patries, hommage au professeur Francis Balace*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège, 2009, p.153-165.
 « Les traumatisés de Sedan (1870) et la Belgique », dans COCHET François (dir.), *Expérience combattante - XIX^e-XXI^e siècles, IV - L'expérience traumatique*, Paris, Éditions Riveneuve, 2015, p.63-79.
Traverser la Belgique? De l'indépendance au Plan Schlieffen (1839-1905), Liège, Catalogue des thèses de l'Université de Liège, 2012, 1172p.
 BONJOUR, Edgard, *La neutralité suisse: synthèse de son histoire*, Genève, La Baconnière, 1979, 240p.
 BOSS, Walter, *Danmarks udenrigspolitik 1720-1982*, Copenhague, Forlaget Systime, 1982, 256p.
 BRAEKMAN, Émile, « La guerre franco-allemande de 1870 et les protestants en Belgique », *Revue Belge d'Histoire Militaire*, vol.23, n°2, 1979, p.165-175.
 BRUNEL, Nicolas, *La Belgique pendant le conflit franco-prussien de 1870-1871, situation politique du pays. La mobilisation de l'armée et sa 5^e division mobile*, Louvain, Mémoire de Licence de l'Université catholique de Louvain, 2006-2007, 263p.

BRUUN, Daniel, *Fra Dybbøl til Sedan: Prøjsens Kampe 1864, 1866, 1870*, Copenhagen, A. Christiansens Forlag, 1911, 155p.

BUGNION, François, « L'arrivée des "Bourbaki" aux Verrières : L'internement de la Première Armée française en Suisse le 1^{er} février 1871, *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, vol.78, n°818, 1996, p.191-203.

BUK-SWIENY, Tom, *Slagtebænk Dybbøl 18. April 1864*, Copenhagen, Gyldendal, 2012, 400p.

1864: *The forgotten war that shaped modern Europe*, Londres, ProfileBooks, 2015, 400p.

CALMES, Christian, *Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg : Le Luxembourg dans la guerre de 1870*, vol.8, Luxembourg, Saint Paul, 1970, 672p.

CHEVALIER, Christophe, « Un pays sans politique étrangère ? Les questions de sécurité nationale en Belgique au XIX^e siècle », *Contemporanea*, vol.38, n°2, 2016, (disponible en ligne : <http://www.contemporanea.be/nl/node/80>)[consulté le 15 décembre 2017].

CHRISTENSEN, Mogens, *Den Danske Presses Reaktion på den fransk-tyske Krig 1870 indtil slaget ved Sedan*, Copenhagen, Historie-Hovedsag (Speciale n°121-0190-4 : Danmarks Histoires 1814-1870), 19 ??, 134p.

DELCORDE, Raoul, *Les diplomates belges*, Anvers, Mardage, 2010, 205p.

DEMOULIN, Robert, « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, vol.122, n°1, 1957, p.127-238.

EMBREE, Michael, *Bismarck's First War : The Campaign of Schleswig and Jutland, 1864*, Londres, Helion & Company, 2006, 480p.

EPKENHANS, Michael, GROß, Gerhard P. (dir.), *The Danish Straits and German Naval Power 1905-1918*, Potsdam, Militärgeschichtliches Forschungsamt, 2010, 188p.

FRIIS, Aage, *Danmark ved Krigsudbrudet (Juli-August 1870)*, Copenhagen, Henrik Koppels Forlag, 1923, 222p.

Den danske regering og Nordslesvigs genforening med Danmark, vol.3 (1870-1877), Copenhagen, Levin & Munksgaard Forlag, 1948, 474p.

GALLHAGER, Thomas F., « British military thinking and the coming of the Franco-Prussian War », *Military Affairs*, n°39, Février 1975, p.19-22.

GARSOU, Jules, *Le Grand Duché de Luxembourg entre la Belgique, la France et la Prusse (1867-1871)*, Luxembourg, Editions des « Cahiers Luxembourgeois », 1937, 84p.

GELINET, L., *Le Grand-Duché de Luxembourg vis-à-vis de la France et de l'Allemagne*, Paris, Jouvett et C^{ie}, 1888, 95p.

GILLET, Thierry, *Le Luxembourg pendant la guerre franco-allemande 1870/71*, Strasbourg, Catalogue des mémoires de l'Université de Strasbourg, 2017, 184p.

HELBLING, Hanno, *Histoire suisse*, Genève, Droz, 1964, 111p.

JESPERSEN, Knud J.V., « Recovery from disaster : the reconstruction of the Danish army after the Dano-Prussian War of 1864 », *Militärhistorisk Tidsskrift*, n°186, 1982, p.19-28.

JESSEN (von), Franz, *Danske i Paris gennem tiderne*, Bind II (1820-1870), Copenhagen, C.A. Reitzels Forlag, 1938, 336p.

KASPERSEN, Lars Bo, *Danmark i Verden*, Copenhagen, Hans Reitzel Forlag, 2008, 264p.

KENNEDY, Paul Michael, *The rise of the Anglo-German antagonism, 1860-1914*, Winchester, Humanity Books, 1980, 604p.

- KESSLER, Nicolas, *Scandinavie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 405p.
- KEUNINGS, Luc, *Des polices si tranquilles : une histoire de l'appareil policier belge au XIX^e siècle*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2009, 299p.
- KLINT, Helge, « Danske hær i sommeren 1870 », *Historisk Tidsskrift*, Bind 12, n°5 (1971), p.85-118.
- L'HUILLIER, Ferdinand (dir.), « Dimensions et résonances de l'année 1871 », *RHMC*, t.XIX, avril-juin 1972, 388p.
- LA COMMUNE *et les étrangers : Migration*, n°35, 3^e trimestre 2010.
- LIDEGAARD, Bo, *A Short History of Denmark in the 20th Century*, Copenhagen, Gyldendal, 2009, 397p.
- LONGUE, Mathieu, *Léopold II, Une vie à pas de géant*, Bruxelles, Éditions Racine, 2007, 285p.
- LORY, Jacques, « Panorama de la presse belge en 1870-1871 », *Cahiers du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine*, n°32, Louvain-Paris, 1963, p.3-39.
- MABILLE, Xavier, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1986, 396p.
- MACK, Charles R., LESESNE, Henry H. Lesesne, *Francis Lieber and the Culture of the Mind*, Columbia, University of South Carolina Press, 2005, 196p.
- MATHIASSEN, Henning, « Ballongferden med Ville d'Orléans til Norge i 1870 : Hva har den med Drammen å gjøre ? », *Filatelistisk Årbok*, 2012, p.127-130.
- MEUWLY, Olivier (dir.), *Histoire de la presse politique en Suisse romande au XIX^e siècle*, Gollion, Infolio, 2011, 367p.
- PETITPIERRE, Jacques, *Neuchâtel et la Confédération suisse devant l'Europe (1856-1857)*, Neuchâtel, Éditions H. Messeiller, 1958, 413p.
- PRATT, Michael, « A fallen idol : The impact of the Franco-Prussian War on the perception of Germany by British intellectuals », *International History Review*, n°7, Novembre 1895, p.543-75.
- QUAGHEBEUR, Marc, SAVY, Nicole (dir.), *France-Belgique (1848-1914) : Affinités-Ambiguïtés*, Bruxelles, Labor, 1997, 529p.
- RAXHON, Philippe, « La Belgique et les préludes de la guerre franco-allemande de 1870 », *Annales de l'Est, Association d'historiens de l'Est*, numéro spécial, 2008, p.203-221.
- « Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 », dans DUJARDIN, Vincent, ROSOUX, Valérie, WILDE (de), Tangué (dir.), *Léopold II, entre génie et gêne : politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Éditions Racines, 2009, p.105-125.
- RAYMOND, Dora Neill, *British policy and opinion during the Franco-Prussian War*, New York, Thèse de l'Université de Columbia, 1921, 435p.
- REY, Marie-Pierre, *Le dilemme russe : la Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, 2002, 357p.
- REYNEBEAU, Marc, *Histoire belge 1830-2005*, Bruxelles, Éditions Racine, 2005, 338p.
- RICKENBACHER, Daniel, « Tonhallekrawall und "Deutschenhass" », *Tagblatt der Stadt Zürich*, 26 novembre 2013.
- ROKEGHEM (van), Suzanne, VERCHEVAL-VERVOOT, Jeanne, AUBENAS, Jacqueline, *Des Femmes dans l'Histoire en Belgique depuis 1830*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2006, 303p.

- ROLAND, Hubert, BEYEN, Marnix, GREET, Draye (dir.), *Deutschlandbilder in Belgien 1830-1940*, Münster, Waxmann, 2011, 478p.
- SCHERER, Paul, « British neutrality during the Franco-Prussian War », *IRHP*, vol.1, n°3 (1964), p.107-117.
- SCHMIDT, Jan Hendrik, *Der unterschätze Krieg: Europa und der deutsch-französische Krieg von 1870/1871*, Hambourg, Disserta Vorlag, 2014, 128p.
- SCHRÖTER, François, *Les frontières de la Suisse: questions choisies*, Genève-Zurich-Bâle, Schulthess Médias Juridiques SA, 2007, 663p.
- SEVALDSEN, Jørgen (dir.), *Britain and Denmark: Political, Economic and Cultural Relations in the 19th and 20th Centuries*, Aarhus, Museum Tusulanum Press, 2003, 656p.
- TSCHARNER, Bénédict, *Johann Konrad Kern, Homme d'État et diplomate*, Presigny & Genève, Éditions de Penthes, 2005, 80p.
- VAN DEN DUNGEN, Pierre, *Milieus de presse et journalistes en Belgique (1828-1914)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005, 562p.
- VERNEUIL, Christophe, *La Belgique entre la France et l'Allemagne de 1830 à 1914: diplomatie et stratégie*, Paris, Thèse de l'Université Paris 4, 3 vol., 1173p.
- VIVARELLI, Roberto, « 1870 in European History and Historiography », *The Journal of Modern History*, n°53, vol.2 (Juin 1981), p.167-188.
- WEBER, Caroline Elisabeth, *Der Wiener Frieden von 1864: Wahrnehmungen durch die Zeitgenossen in den Herzogtümern Schleswig und Holstein bis 1871*, Francfort, Peter Lang, 2015, 164p.
- WECK (de), Hervé, « Aux confins de la Suisse. Menaces et mesures de défense dans le nord du Jura bernois (1871-1918) », *Revue d'Alsace*, n°139, 2013, p.105-118.
- La Suisse peut-elle se défendre seule? Défense autonome, coopération militaire, des guerres de Bourgogne à nos jours*, Bière, Éditions Cabédita, 2011, 159p.
- WESTERGAARD, Waldemar, *Det Slesvigske Spørgsmaal og Krigen 1864*, Copenhague, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck, 1946, 141p.
- Østvedt, Ernar, *Den første luftferd over Norge*, Skien, Oluf Rasmussens Forlag, 1968, 111p.

Cadre théorique (1) : opinion publique (concept et études pratiques) :

- BLONDIAUX, Loïc, « L'opinion publique », dans GINGRAS, Anne-Marie (dir.), *Communication politique: État des savoirs, enjeux et perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, p.137-145.
- BOURDIEU, Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, n°318, janvier 1973, p.1292-1309.
- CARROL, Eber Malcom, « French Public Opinion on War with Prussia in 1870 », *American Historical Review*, vol.31, n°4, juillet 1926, p.679-700.
- CASE, Lynn Marshale, *French Opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 1954, 339p.
- DESCHAMPS, Henry-Thierry, *La Belgique devant la France de Juillet: l'opinion et l'attitude françaises de 1839 à 1848*, Genève, Droz, 1956, 580p.
- GÁITI, Brigitte, « L'opinion publique dans l'histoire politique: impasses et bifurcations », *Le Mouvement Social*, vol.221, n°4, 2007, p.95-104.

- HUCKER, Daniel, *Public Opinion and the End of Appeasement in Britain and France*, Londres-New York, Routledge, 2016, 295p.
- JASPAR, Henri, « L'opinion belge et les relations entre la Belgique et l'Allemagne », *Politique étrangère*, vol.1, n°3, 1936, p.5-19.
- JEANNENEY, Jean-Noël, *Une histoire des médias : des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1996, 374p.
- KAUFMANN, Laurence, « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage et société*, vol.100, n°2, 2002, p.49-79.
- KERSHAW, Ian, *Popular Opinion and Political Dissent in the Third Reich, Bavaria 1933-1945*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2002, 462p.
- LABORIE, Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, 416p.
- LORANT, André, *Le compromis austro-hongrois et l'opinion publique française en 1867*, Genève, Librairie Droz, 1971, 242p.
- LUGRIN, Gilles, *Généricité et intertextualité dans le discours publicitaire de presse écrite*, Berne-Berlin-Bruxelles-Francfort-New York-Oxford-Vienne, Peter Lang, 2006, 487p.
- MARLIN, Roger, *L'opinion franc-comtoise devant la guerre de Crimée*, Paris, Les Belles Lettres, 1957, 68p.
- MAZUREL, Hervé, DELUERMOZ, Quentin, FUREIX, Emmanuel, OUALDI, M'hamed, « Écrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, vol.47, 2013, p.155-189.
- McMULLEN, Mary, *British Public Opinion and the Origins of the Crimean War : The Impact of Public Opinion on Foreign Policy, 1830-1854*, Montréal, Catalogue des thèses et mémoires de l'Université McGill, 1973, 99p.
- OZOUF, Jacques, « Mesure et démesure : l'étude de l'opinion », *Annales ESC*, 21^e année, n°2, 1966, p.324-345.
- OZOUF, Mona, « Quelques remarques sur la notion d'opinion publique au XVIII^e siècle », *Réseaux*, vol.5, n°22, 1987, p.79-103.
- QUERE, Louis, « Opinion : l'économie du vraisemblable. Introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique », *Réseaux*, vol.8, n°43, 1990, p.33-58.
- REYNIE, Dominique, « La théorie de l'opinion publique à la recherche d'un nouveau souffle », *Hermès, La Revue*, vol.31, n°3, 2001, p.21-27.
- Le triomphe de l'opinion publique : l'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, 357p.
- ROSENWEIN, Barbara, « Worrying about Emotions in History », *American Historical Review*, vol.107, 2002, p.821-45.
- (et) DEBIES, Marie-Hélène, DEJOIS, Catalina, « Histoire de l'émotion : méthodes et approches », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol.193, 49^e année, Janvier-mars 2006, p.33-48.
- PIETTRE, Pauline, « Le regard des britanniques sur la France en guerre (1870-1871) : l'évolution d'une opinion attentive », *Histoire, économie & société*, 2012/3, 31^e année, p.51-66.
- SCHIEBER, Clara Eve, « The Transformation of American Sentiment towards Germany, 1870-1914 », *The Journal of International Relations*, vol.12, n°1 (juillet 1921), p.50-74.
- STENGERS, Jean, « Aux origines de la guerre de 1870 : gouvernement et opinion publique », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol.34, n°3, 1956, p.701-747.

« Le rôle de l'opinion publique dans la genèse d'une guerre ; 1870 et 1914 », *Revue belge de Philologie et d'histoire*, vol.82, n°1-2, 2004, p.407-430.
ZALLER, John, *The Nature and Origins of Mass Opinion*, New York, Cambridge University Press, 1992, 381p.

Cadre théorique (2) : neutralité (concept et études pratiques) :

- ABBENHUIS, Maartje, *An Age of Neutrals: Great Power Politics, 1815-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, 300p.
- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, 832p.
- BANNING, Émile, *Les origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Dewit, 1927, 276p.
- BOTT, Sandra, HANHIMÄKI, Jussi M., SCHAUFELBUEHL Janick Marina, WYSS, Marco, *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War : Between or within the blocs?*, New York, Routledge, 2016, 238p.
- CARTON, Alain, *Les neutres, la neutralité et l'Europe*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1991, 185p.
- DE CALUWE, Jacques, RAXHON, Philippe, RAINKIN, Marcel, GODEAUX, Bernard, *Une introduction à la neutralité active*, Liège, Céfal, 2006, 128p.
- DESCAMPS, Edouard Eugène, *La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique*, Bruxelles, Veuve F. Larcier, 1902, 639p.
- GABRIEL, Jürg Martin, *The American Conception of Neutrality After 1941*, New York, Palgrave MacMillan, 2002, 309p.
- HALPERIN, S. William, *Diplomat under stress : Visconti-Venosta and the crisis of July 1870*, Chicago, Chicago University Press, 1963, 196p.
- « Italy and the genesis of the League of Neutrals of August 1870 », dans Mélanges Pierre Renouvin, *Études d'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p.147-58.
- JOST, Hans Ulrich, « Origines, interprétations et usages de la "neutralité helvétique" », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol.93, n°1, p.5-12.
- LANGENDORF, Jean-Jacques, *Histoire de la neutralité : une perspective*, Dijon, Infolio, 2007, 351p.
- LE BARREAU, Lucie, *L'État tiers en relations internationales : déclinaisons d'identités stratégiques médianes : neutralisation, finlandisation, neutralité*, 1 vol., Thèse de l'Université Jean Moulin, (Lyon), 2015, 432p.
- LETTEVAL, Rebecka, SOMSEN, Geert, WIDMALM Sven (dir.), *Neutrality in Twentieth-Century Europe : Intersections of Science, Culture and Politics after the Forst World War*, New York, Routledge, 2012, 351p.
- PERRENOUD, Marc, « L'économie suisse et la neutralité à géométrie variable », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol.93, n°1, 2009, p.77-86.
- SCHNAKENBOURG, Éric, *Entre la guerre et la paix : Neutralité et relations internationales, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 375p.
- TAMSE, Coenraad Arnold, « The Role of Small Countries in the International Politics of the 1860s : The Netherlands and Belgium in Europe », dans *Acta Historiae Neerlandicae : Studies on the History of the Netherlands*, vol.IX, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976, p.143-169.

TUMA, Sofia Valdez, *La neutralité portugaise au XVIII^e siècle : d'Hugo Grotius à l'action politique et diplomatique*, 1 vol., Thèse de l'Université Panthéon-Sorbonne et de l'Université de Lisbonne, [S.I.], [s.n.], 2010, 438p.
VERRAES, Fernand, *Les lois de la guerre et de la neutralité*, t.II, Bruxelles, Oscar Schepens & Cie Editeurs, 1906, 293p.

Cadre théorique (3) : nationalisme et nationalités, internationalisme, volontariat international :

ALTWEGG, Jürg, DE WECK, Robert (dir.), *L'Allemagne vue par les Suisses allemands*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006, 124p.
BARIETY, Jacques, FLEURY, Antoine (dir.), *Mouvements et initiatives de Paix dans la politique internationale (1867-1928)*, Berne, Peter Lang, 1987, 391p.
BARTHEL, Charles (dir.), *Au service de l'humanité : histoire de la Croix-Rouge luxembourgeoise (1870-2014)*, Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise, 2014, 349p.
BAYCROFT, Timothy, HEWITSON, Mark (dir.), *What is a Nation ? Europe 1789-1914*, New York, Oxford University Press, 2006, 400p.
BERDICHEVSKY, Norman, *Nations, Language and Citizenship*, Jefferson, McFarland, 2004, 288p.
BERGAMI, Carol, « Quelle démocratie pour quelle organisation internationale ? Le pacifisme français et la naissance d'un constitutionnalisme républicain, 1840-1889 », *Les Cahiers Irice*, vol. 12, n°, 2014, p.17-30.
BOISSIER, Pierre, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge : de Solférino à Tsoushima*, Genève, Institut Henry Dunant, 1978, 512p.
BROWNLIE, Ian, « Volunteers and the Law of War and Neutrality », *The International and Comparative Law Quarterly*, vol.5, n°4 (octobre 1956), p.570-580.
BUK-SWIENTY, Tom, *Kaptajn Dinesen : Ild og Blod*, Copenhagen, Gyldendal, 2013, 508p.
BUGNION, François, « La neutralité du Comité international de la Croix-Rouge et celle de la Suisse », dans FISCHER-LESCANO, Andreas, GASSER, Hans-Peter, MARAUHN, Thilo, RONZITTI Natalino (dir.), *Frieden in Freiheit – Peace in Liberty – Paix en liberté*, Baden-Baden, Nomos, 2008, p.363-374.
CARR, William, *Schleswig-Holstein 1815-1848 : A Study in National Conflict*, Manchester, Manchester University Press, 1963, 346p.
CEADEL, Martin, *Semi-Detached Idealists : the British Peace movement and International relations, 1854-1945*, New York, Oxford University Press, 2000, 477p.
Thinking about Peace and War, New York, Oxford University Press, 1987, 222p.
CHALINE, Nadine-Josette, *Empêcher la guerre : le pacifisme du début du XIX^e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, Amiens, Éditions Encrege, 2015, 249p.
COOPER, Sandi E., *Patriotic Pacifism : Waging War on War in Europe (1815-1914)*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1991, 336p.
CREPIN, Annie, « De la nation armée au service militaire obligatoire : la conscription au XIX^e siècle. Perspectives et méthodologie d'un champ historiographique », *Annales historiques de la Révolution française*, n°316, 1999, p.373-381.

- DAVIES, Thomas, *NGOs : A New History of Transnational Civil Society*, New York, Oxford University Press, 2014, 301p.
- DHONDT, Pieter, « Nineteenth-century University Jubilees as the Driving force of Increasing Nordic Cooperation », *History of Science and Medicine Library – Scientific and Learned Cultures and Their Institutions*, vol.25 & vol.4, 2011, p.1-9.
- DIROU, Armel, *La guérilla en 1870 : résistance et terreur*, Paris, Giovanangeli, 2014, 295p.
- « Les francs-tireurs pendant la guerre de 1870-1871 », *Stratégique*, vol. 93, 94, 95, 96, n°1, 2009, p.279-317.
- DJUROVIC, Gradimir Djurovic, *L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry Dunant, 1981, 320p.
- DUPONT, Alexandre, « "Ayudemos a Francia" : les volontaires espagnols dans la guerre franco-allemande de 1870-1871 », *Mélanges de la Casa Velázquez*, 45-1, 2015, p.199-219.
- DURANT, André, « Un livre d'Henry Dunant écrit en collaboration avec le docteur Chéron », *International Review of the Red Cross*, vol.67, n°775 (octobre 1985), p.267-279.
- FERRIERE, Adolphe, *Le Dr Frédéric Ferrière, son action à la Croix-Rouge internationale en faveur des victimes de la guerre*, Genève, Editions Suzerenne, 1948, 168p.
- FRANCK, Christian, « Y a-t-il un État belge ? Introduction », dans DUMONT Hugues, FRANCK Christian, OST, François, BROUWER (de), Jean-Louis (dir.), *Belgitude et crise de l'État belge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1989, p.43-48.
- FREYMOND, Jean F., « L'humanitaire dans la politique extérieure de la Suisse », *Annuaire suisse de politique de développement*, n°18, 1999, p.25-37.
- FRIISBERG, Claus, *En nation dannes : Danmark og danskerne til 1920*, Varde, Vestjysk Kulturforlag, 2005, 495p.
- FROIDEVAUX, Didier, « Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *Swiss Political Science Review*, vol.3, n°4, 1997, p.1-58.
- GILL, Rebecca, *Calculating compassion : Humanity and relief in war, Britain 1870-1914*, Manchester & New York, Manchester University Press, 2013, 272p.
- « The origins of the British Red Cross Society and the politics and practices of relief in war, 1870-1906 », *Asclepio. Revista de Historia de la Medicina y de la Ciencia*, n°66 (1), janvier-juin 2014, p.1-13.
- GREVY, Jérôme, HEYRIES, Hubert, MALTONE, Carmela, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne : Histoire d'une passion pour la démocratie*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, 252p.
- GUIVARC'H Marcel, « Les ambulances civiles pendant la guerre franco-prussienne (19 juillet 1870-28 janvier 1871) », *E-mémoires de l'Académie Nationale de Chirurgie*, 2007, 6 (2), p.57-61.
- HAUG, Hans, *Humanité pour tous : le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Berne-Stuttgart-Vienne, Editions Paul Haupt, 1993, 690p.
- HOLMBERG, Ake, « On the practicality of Scandinavism : Mid-nineteenth-century debate and aspirations », *Scandinavian journal of history*, vol.9, n°3, 1984, p.171-182.
- IPPERCIEL, Donald, *La Suisse : un cas d'exception pour le nationalisme ?*, *Swiss Political Science Review*, vol.13, n°1, p.39-67.
- JAY, Robert, « Alphonse de Neuville's "The Spy" and the Legacy of the Franco-

- Prussian War », *Metropolitan Museum Journal*, vol. 19-20 (1984-1985), p.151-162.
- JUNG, Joseph, *Alfred Escher : Un fondateur de la Suisse moderne*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012, 117p.
- JÆGER, Gérard A., *Henry Dunant, l'homme qui inventa le droit humanitaire*, Paris, Editions de l'Archipel, 2009, 305p.
- LAITY, Paul, *The British Peace Movement 1870-1914*, Oxford, Clarendon Press, 2001, 270p.
- LEWIS, Mark, *The Birth of the New Justice : The Internationalization of Crime and Punishment (1919-1950)*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 360p.
- LOGIE, Jacques, *1830, de la régionalisation à l'indépendance*, Paris-Gembloux, Éditions J. Duculot, 1980, 540p.
- MERLE, Marcel, *Pacifisme et Internationalisme (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 1966, 360p.
- MILZA, Pierre, *Garibaldi*, Paris, Fayard, 2014, 731p.
- MOLIS, Robert, *Les Francs-tireurs et les Garibaldi : Soldats de la République (1870-1871 en Bourgogne)*, Paris, Editions Tirésias, 1995, 362p.
- MORELLI, Anne (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1995, 312p.
- NOUAILLE-DEGORCE, Patrick, *Les volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870-1871 : les Zouaves pontificaux au secours de la République*, Allaire, Edilys Éditions, 2015, 146p.
- PARENT, Christophe, *Le concept d'État fédéral multinational : Essai sur l'union des peuples*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, 492p.
- PICTET, Jean, *Développement et principes du droit international humanitaire*, Genève-Paris, Institut Henry-Dunant & A. Pedone, 1983, 117p.
- Le Droit humanitaire et la Protection des Victimes de la Guerre*, Leiden, A.W. Sijthoff, 1973, 152p.
- RENS, Ivo, GIESEN, Klaus-Gerd, « Jean-Jacques de Sellon : pacifiste et précurseur de "l'esprit de Genève" », *Revue suisse d'histoire*, t.35, n°3, 1985, p.261-287.
- RIALL, Lucy, *Garibaldi, Invention of a Hero*, New Haven, Yale University Press, 2007, 496p.
- RODOGNO, Davide, STRUCK, Bernhard, VOGEL, Jakob (dir.), *Shaping the Transnational Sphere : Experts, Networks and Issues from the 1840s to the 1930s*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2015, 320p.
- ROSENNE, Shabtai, *The Perplexities of Modern International Law*, La Haye-Londres-Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2002, 498p.
- RUYSSSEN, Théodore, *Les sources doctrinales de l'internationalisme*, vol.3, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, 593p.
- SEGESVARY, Victor, *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry-Dunant, Editions L'Âge d'Homme, 1971, 42p.
- SINOUE, Gilbert, *La Dame à la lampe : une vie de Florence Nightingale*, Paris, Calmann-Levy, 2008, 288p.
- SOCIETE Henry Dunant, *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix-Rouge (1840-1869)*, Genève, Société Henry Dunant, 1991, 419p.
- STENGERS, Jean, *Histoire du sentiment national en Belgique, des origines à 1918*, t.I, Bruxelles, Éditions Racine, 2000, 342p.

SWAIN, Valentine A.J., « Franco-Prussian War 1870-1871 : Voluntary Aid for the Wounded and Sick », *The British Medical Journal*, vol.3, n°5721 (août 1970), p.511-514.

THERMEAU, Gérard, « Sauver Rome et la France : La destinée de trois zouaves pontificaux », *Entretiens*, vol.2, 2002, p.135-180.

TRASNEL, Christophe, *Le nationalisme de contestation : Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada*, Montréal, Thèses et mémoires électroniques de l'Université de Montréal, 2004, 629p.

TRAUSCH, Gilbert, « Historiens, publicistes et nationalistes belges face à la question du Luxembourg à la veille de la Première Guerre Mondiale », *Revue de l'Université de Bruxelles*, n°1-2, 1981, p.37-60.

VAN DEN DUNGEN, Peter (dir.), *West European Pacifism and the Strategy for Peace*, Londres, The Macmillan Press Ltd., 1985, 218p.

VEILLETTE, Josianne, *Récit national et imaginaires identitaires au double prisme du « bilinguisme » et de la « migration » : Une autre lecture des dynamiques de cohabitation dans deux petites communes suisses*, Berne, Peter Lang SA, 654p.

VOGT, Gilles, « Quand un neutre prend les armes : Wilhelm Dinesen (1845-1895), un Danois dans la guerre franco allemande de 1870-1871 », *Source(s), Cahiers de l'équipe de recherche Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe*, n°4, 1^{er} semestre 2014, p.65-76.

WALTER, François, « 1291-1991 : Présence et absence de l'histoire. La Suisse en vacances d'histoire », dans INSTITUT national genevois (ING), *Regards sur une Suisse jubilaire, 1291-1991*, Genève, Nouvelle série des Actes de l'ING, p.105-118.

WERNER, Michael, « La nation revisitée en 1870-1871. Vision et redéfinition pendant le conflit franco-allemand », *Revue Germanique internationale*, n°4, 1995, p.181-200.

2. Publications contemporaines des années 1860 et de la guerre franco-allemande

Récits politiques, carnets privés et souvenirs de guerre :

1870-1871. *Souvenirs des frontières. Offert aux vétérans vaudois pour la réunion du 20 février 1921 à Lausanne*, Lausanne, Imprimeries réunies S.A., 1921, 16p.

AMIEL, Henri-Frédéric, *Journal intime*, t.8 (mai 1870-février 1872), Lausanne, L'Âge d'Homme, 1988, 1352p.

ANDERSEN, Hans Christian, *H.C. Andersens Dagbøger 1825-1875*, vol.8 et 9, Copenhague, G.E.C. Gads Forlag, 1975, 464 et 397p.

H.C. Andersen og Basnæs : Breve til Henriette Scavenius 1855-1874, udgivet med en biografisk ramme og kommentarer af Kirsten Dreyer, vol.1, Copenhague, Gads Forlag, 2007, 316p.

ANNUAIRE de l'armée belge pour 1870, publié sur les documents du Ministère de la Guerre, Bruxelles, Imprimerie Demanet, 1870, 437p.

BALLUE, Arthur, *Les zouaves à Paris pendant le Siècle. Souvenirs d'un zouave*. Paris, Le Chevalier, 1872, 137p.

BATAILLE (une) à l'école de Mme Europe, ou comment Guillaume rossa Louis et comment John les laissa faire, Lausanne, L. Meyer, 1871, 30p.

BELLEVAL, Comte de, *Campagne de France (1870-1871), Journal d'un capitaine de francs-tireurs*, Paris, Lachaud, 1872, 228p.

BENETT, Elisabeth, « Souvenirs de la guerre de 1870-1871. Notes inédites sur l'internement des troupes françaises à Fribourg », *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, II, 1937, p.97-137.

BERETNING *im hærens sælles Underviisningsandtalters Virksomhed i Tidsrummet fra den 1ste Mai 1870 til Udgangen af April 1871*, Copenhague, C.L.E. Hansen, 1872, 20p.

BERUFUNG *Belgiens auf das Ruhige und Billige Urtheil Deutschlands*, Cologne-Leipzig, Verlag von Eduard Heinrich Mayer, 1871, 42p.

BISMARCK (von), Otto, *Mémoires authentiques du Prince de Bismarck : pensées et souvenirs*, 2 vol., Paris, Librairie H. Le Soudier, 1899, 479 et 384p

BLECH, *La défense de Strasbourg jugée par un républicain, lettre à un patriote de la Suisse*, Neuchâtel, Chez les Principaux Libraires, 1871, 22p.

BLODHUNDERNE, *eller sandfærdige fortællinger fra den fransk-tydske krig : hvorledes de humane Tydskerne skjændede fruentimmer, myredede Børn, mishandlede Soldater, osv.*, Copenhague, Jul. Strandbergs Forlag, 1871, 36p.

BLUMER, Othmar, *Erinnerungen an die Grenzbesetzung 1870/71*, Winterthur, Buchdruckerei von Geschwister Ziegler, 1891, 107p.

BOUVETTE, Albert d'Otreppe, *Invocation à la paix au lieu d'un cri de guerre, d'un appel aux armes*, Liège, Imprimerie Carmanne, 1870, 24p.

BRAIG, J.D., *La Debonado ; Scenes, Sketches and Incidents in France and Germany during the War*, Londres, James Nisbet & Co, 1871, 284p.

BRAULT, Elie, *La France devant l'invasion (du 1er juillet 1870 au 1er mars 1871)*, Paris, E Thorin, 1871, 336p.

BÜLOW (von), Hans, *Heldenthaten deutscher Offiziere und Mannschaften in den Feldzügen der Jahre 1864, 1866 und 1870-1871*. Leipzig-Hambourg-Berlin, J. Brehse-Brauer und Co, 1889-1890, 301p.

BUNGENER, Félix, *Noël et Guerre ou Paix en Dieu : Quelques pages pour tous*, Lausanne, Georges Bridel Editeur, 1870, 40p.

CAMPAUX, Antoine, *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, Fribourg, M. Soussens Libraire-éditeur, 1871, 17p.

Une visite au général Uhrich, Bâle et Genève, H. Georg Libraire-éditeur, 1871, 48p.

CAPPER, Samuel James, *Wanderings in War Time : being notes of two journeys taken in France and Germany in the autumn of 1870 and the spring of 1871*, Londres, Richard Bentley and Son, 1871, 346p.

CHAZAL, Pierre-Emmanuel Félix, *Service militaire obligatoire : discours prononcé devant la commission de réorganisation militaire le 17 et le 31 mai 1871*, Liège, Imprimerie et lithographie de N. Redoute, 1871, 41p.

CLARETIE, Jules, *La France envahie (juillet à septembre 1870), Forbach et Sedan, Impressions et souvenirs de guerre*, Paris, Barba, 1871, 384p.

COGNETTI, Giampaolo, *L'empereur d'Allemagne et l'Europe*, Napoli, Androsio, 1871, 62p.

DABOT, Henri, *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier Latin du 14 mai 1869 au 2 décembre 1871*, Péronne, E. Quentin, 1875, 323p.

DAGBOG holdt af Rasmus Petersen S/S "Great Northern" fra 2. August 1870 til 4. Januar 1871, [S.I.], GN Store Nord, 1994, 65p.

- DEBRIT, Marc, *La guerre de 1870, notes au jour le jour par un neutre*, Genève, F. Richard Libraire-éditeur, 1871, 283p.
- DE LA VEGA, Désiré de Garcia, *La neutralité de la Belgique et la liberté de la presse*, Bruxelles, Aug. Decq. Libraire-Editeur, 1870, 14p.
- DESCHAUMES, Edmond, *Le grand patriote (Gambetta)*, Paris, Havard, 1888, 393p.
- La guerre nationale 1870-1871*, Paris, Alphonse Lemerre, 1871, 406p.
- DINESEN, Wilhelm, « Den franske Republiks Nederlag i 1870-1871 med særligt hensyn til Østarméen », *Militært Tidsskrift*, 16^e édition, 1887, p.132-157.
- Dinesens dagbog 1871 : Agenda*, KBC, Håndskriftafdelingen Utilg. 727 Wilhelm Dinesen A.I.7. Dagbøger m.v., 56p.
- Fra Ottende Brigade*, Copenhagen, Lindhardt og Ringhof, 2013, 80p.
- Lettres de Chasse*, Paris, Michel de Maule, 2009, 198p.
- Paris sous la Commune*, Paris, Michel de Maule, 2003, 400p.
- « DISCOURS prononcé par M. Ch.-A. Fraikin, dans la séance publique de la classe des Beaux-Arts de l'académie de Belgique, le 24 septembre 1870 », *Bulletins de l'académie royale de Belgique*, 2^e série, t.XXX, n^o9 et 10, 1870, p.172-175.
- DUMAS, Jean-Baptiste, *La guerre sur les communications allemandes en 1870. Première campagne de l'Est. Campagne de Bourgogne*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1891, 335p.
- DYBDAHL, Vagn, THOMSEN, Birgit Nüchel (dir.), *M.P. Bruuns Dagbog 1856-1874*, Aarhus, Universitetsforlaget i Aarhus, 1961, 313p.
- EUROPA *nach dem letzten Kriege. Von dem Verfasser von "Russland und die Türkei" und "Russland und Deutschland"*, Berlin, C.Duncker, 1871, 74p.
- FAVAGER, Henriette, *Quelques souvenirs de l'année terrible à Paris par une neuchâteloise*, Neuchâtel-Fischbacher, Delachaux et Nestlé, 1905, 54p.
- FAVRE, Jules, *Gouvernement de la Défense nationale*, Paris, Plon, 1871-75, 597p.
- FERRIER, Henri, *La guerre : appels de Dieu*, Genève, s.n., 1870, 8p.
- FISCHBACH, Gustave, *Le siège et le bombardement de Strasbourg*, Strasbourg, Maurice Schauenburg Imprimeur-Editeur, 1871, 263p.
- FORBES, Archibald, *My Experiences of the War between France and Germany*, 2 vol., Leipzig, Bernhard Tauchnitz, 1871, 383 et 400p.
- FOUBERT, Auguste, *Vandales et vautours, ou l'invasion par un franc-tireur du corps de Lipowski*, Rennes, Leroy fils, 1871, 257p.
- FRANKREICH *und seine Stellung zu den andern europäischen Mächten vor Ausbruch des Krieges im Jahre 1870*, Wien, Gerold's Sohn, 1871, 49p.
- FREYCINET (de), Charles, *La guerre en province pendant le siège de Paris 1870-1871*, Paris, Michel Lévy Frères, 1871, 447p.
- Souvenirs 1848-1878*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1912, 403p.
- FURLEY, John, *Struggles and Experiences of a Neutral Volunteer*, Londres, Chapman and Hall, 1872, 670p.
- GALEMBERT, Baron de, *Une des causes de nos malheurs. La politique unitaire du Second Empire*, Nevers, Fay, 1871, 70p.
- GAMBETTA, Léon, *Souvenirs (1838-1882)*, Paris, Imprimeries Tolmer, 1883, 112p.
- GARIBALDI, Giuseppe, *Mémoires d'un Chemise rouge*, Paris, Maspero, 1981 (1872), 421p.
- GAUDARD, Friedrich, *Von 40 Jahren. Erinnerung an die Grezbestzung 1870/1871*, Bern, Uniformenfabrik in Bern, 1910, 21p.

GRAMONT, Agénor de, *La France et la Prusse avant la guerre*, Paris, Dentu, 1872, 426p.

GUENOT, Charles, *Le soldat de la croix ou les Francs et la guerre sainte*, Tournai, Casterman, 1870, 157p.

GUILLAUME, Georges, *Souvenirs d'un franc-tireur pendant le Siège de Paris, par un volontaire suisse*, G. Guillaume fils, Neuchâtel, 1871, 335p.

GUYON, Charles, *Souvenirs de 1870-1871, Le franc-tireur Kolb. L'Espion, l'Évasion*. Paris, Lecène et Oudin, 1888, 252p.

GYSELYNCK, Charles Louis, VAN DAMME, Eugène, *La guerre entre la France et la Prusse : résumé rétrospectif des parties belligérantes*, Gand, Hage, 1870, 83p.

HANSEN, Jules, *Les coulisses de la diplomatie : Quinze ans à l'étranger (1864-1879)*, Paris, Baudry, 1880, 391p.

HAUSSONVILLE (d'), Comte, *La France et la Prusse devant l'Europe, lettre adressée aux journaux de Paris*, Paris, Sauton, 1870, 32p.

HISTOIRE de la guerre de 1870-1871 : *relation illustrée de la campagne franco-allemande*, Bruxelles-Anvers, J. Rozez-Administration de l'illustration européenne-J.-P. Van Dieren, 1872, 312p.

JANE, Paul, *1870-1871 : L'année sanglante*, Leipzig-Bruxelles-Gand, 1872, 96p.

JURGENSEN, Jules, *Pendant la guerre : Trois poèmes : Le soir du combat, Paris assiégé, La revanche*, décembre 1870-avril 1871, Genève, F. Richard, 1871, 54p.

JUSTE, Théodore, *Léopold Ier et Léopold II, Rois des Belges : leur vie et leur règne*, Bruxelles, C. Mucquardt, 1878, 640p.

M. de Bismarck et Napoléon III, à propos des provinces belges et rhénanes, Bruxelles, C. Muquardt, 1871, 166p.

JUTEAU, Joseph, *Rapport sur la campagne de l'Est (1870-1871)*, Paris, E. Lachaud, 1871, 71p.

KELLER, Em., *Erinnerungs-Blatt für das Bataillon Nr.11 (Graf). Seine Märsche, Kantonnements, u.s.w. Während der eidgenössischen Grenzbesetzung 1871*, Zürich, 1871, 8p.

KLOPP, Onno, *La politique prussienne jugée par un patriote allemand et protestant*. Montauban, E. Biermann fils, 1871, 46p.

KRIEG, Edouard, *Il y a 25 ans : notes au jour le jour sur le rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871*, Porrentruy, Imprimerie et Lithographie du Jura, 1897, 201p.

KRIEGER, Andreas Frederik, *Andreas Frederik Kriegers Dagbøger 1848-1880*, vol.5, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, 1923, 389p.

KRIGEN 1870 : *Historisk Skildring (med Illustrationer)*, Copenhague, Fr. Büchlers Forlag, 1871, 168p.

KRIGEN *I Europa*, Copenhague, Christensen og Ernst Lund, 1870, 144p.

L'ALLEMAGNE et la Belgique pendant et après la guerre de 1870, Bruxelles, Lesigne, 1870, 31p.

L'ALLEMAGNE et les neutres, Bruxelles, Kiessling & CXie, 1870, 15p.

L'OLIVIER, Émile, *Appel aux peuples : exterminons la guerre!*, Bruxelles, Imprimerie Ad. Mertens, 1870, 16p.

LABOUCHERE, Henry du Pré, *Diary of the Besieged Resident in Paris*, Londres, Hurst & Blackett, 1871, 391p.

LALLEMAND, De, *Précis des actes de la diplomatie impériale et de ses principales fautes pendant les dix dernières années de l'empire*, Paris, Dentu, 1871, 66p.

LAMARQUEROUGE, C. de, *Tyrannie et liberté ou les souverains sanguinaires du XIX^e siècle : appréciation de la guerre franco-prussienne et de la politique de l'Europe pendant cette guerre*, Bruxelles, Chez Tous les Libraires, 1871, 59p.

LARZILLIERE, Paul-Alphonse, *L'artillerie au siège de Strasbourg en 1870, notes recueillies par un officier de l'artillerie suisse*, Paris, Ch. Tanera Éditeur, 1872, 39p.

LECOMTE, Ferdinand, *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871*, 4 vol., Genève-Bâle, H. Georg, 1872-1874, 448, 536, 487 et 394p.

LECONTE, O.F., *La guerre franco-allemande de 1870-1871*, Bruxelles, Kiessling et Cie, 1871, 236p.

LEDEUIL, Edouard, *Les volontaires français*, Paris, Lachaud, 1872, 51p.

LEGGÉ, Edward, *"Killed at Saarbruck" : An Englishman's Adventures during the War*, Londres, J.C. Hotten, 1870, 124p.

LEMONNIER, Camille, *Les Charniers (Sedan)*, Paris, Alphonse Lemerre Éditeur, 1881 (1871), 242p.

LETTRE d'un villageois sur la guerre, Bruxelles, s.n., 1870, 22p.

LIGUE de la Paix, *Assez de guerre ! Cri de la famille*, Genève, 20 août 1870, Soullier et Wirth, 8p.

MANICUS, Theodor Emil, *Dagbog eller chronologisk oversigt over begivenhederne i Europa fra 1. Juli 1870 til 30. April 1871*, Copenhague, Berlingske Bogtrykkeri, 1871, 72p.

MAQUEST, Pierre, *La France et l'Europe (1870-1871). Encyclopédie politique, militaire et anecdotique*, Bruxelles, Muquardt, 1873, 866p.

MICHEL, Louise, *Souvenirs et Aventures de ma vie*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000 (1905), 180p.

MEYER, Wilhelm J. *À la frontière en 1870-1871, souvenirs extraits des récits de soldats suisses*, Lausanne, Georges Bridel & Cie Editeurs, 1916, 117p.

« MOBILISATION de l'armée belge en 1870 », *Revue Militaire de l'Étranger*, n°36, 26 juin 1872, p.374-375.

MONNIER, Marc, « La Suisse pendant la guerre de 1870 – Nos émigrés de Strasbourg et nos soldats de l'armée de l'Est », *Revue des Deux Mondes*, 2^e période, t. 93, 1871, p.30-59.

MOLTKE, Comte de, *La guerre de 1870*, Paris, Librairie H. Le Soudier, 1891, 499p.

OLLIVIER, Emile, « La guerre de 1870 : nos défaites diplomatiques », *Revue des Deux Mondes*, LXXX^e année, 5^e période, t.60, 1910, p.286-292.

OLSEN, J., *Bør Danmark holde sig neutralt under Krigen mellem Prøjsen og Frankrig ? Et par Tidsbetragtninger*, Copenhague, L.A. Jørgensens Forlag, 1870, 31p.

ORIENT de Bruxelles, *Loge des amis philanthropes : séances du 12 et 15 septembre 1870, adresse à tous les maçons de France et d'Allemagne*, Bruxelles, Imprimerie Bols-Wittouck, 1870, 14p.

PELLAUX, Auguste, *Souvenirs d'un Vaudois caporal de francs-tireurs dans l'armée de Garibaldi, 1870-1871*, Yverdon, Grandchamp, 1892 (1871), 122p.

POUJADE, Eugène, *La diplomatie du Second Empire et celle du 4 septembre 1870*, Paris, Cherbuliez, 1871, 242p.

REVEL, Paul, *Les misères de la guerre et nos misères morales : sermon sur Luc XIII, 1-5, prêché à Neuveville le 18 septembre 1870*, Neuveville, A. Godet, 1870, 24p.

REYMOND, William, *La Prusse, la République et les conséquences de la guerre*, Genève, F. Richard Libraire-Editeur, n.d., s.n., 36p.

- RODRIGUES, Edgard, *Les volontaires de 1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1874, 235p.
- ROTHAN, Gustave, *Souvenirs diplomatiques. Les origines de la guerre de 1870. La politique française en 1866*. Paris, Calmann-Lévy, 1879, 486p.
- Souvenirs diplomatiques. L'affaire du Luxembourg. Le prélude de la guerre de 1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1882, 542p.
- Souvenirs diplomatiques. L'Allemagne et l'Italie (1870-71)*. Paris, Calmann-Lévy, 1884, 399p.
- Souvenirs diplomatiques. La Prusse et son roi*. Paris, Calmann-Lévy, 1888, 396p.
- ROUSSELOT, Gustave, *Souvenirs d'un volontaire de Paris. Guerre de 1870-1871*, Bevaix, s.n., 1876, 390p.
- RUSSELL, William Howard, *My Diary of the last Great War*, Londres & New York, George Routledge and Sons, 1874, 583p.
- RÜSTOW, Wilhelm, *Der Krieg um die Rheingrenze 1870 : politisch und militärisch dargestellt*, 2 vol., Zurich, F. Schulthess, 1870-1871, 167 et 176p.
- SAINT-VICTOR, Paul de, *Barbares et bandits, La Prusse et la Commune*, Paris, M. Lévy, 1872, 288p.
- SARAUW, Conrad, *Krigen mellem Frankrig og Tydskland 1870-1871 : En populær militær beskrivelse*, 2 vol., Copenhague, E. Wagners Forlag, 1871-1872, 400 et 385p.
- SCHMEIDLER, W.F. Carl, *Europa und der deutsch-französische Krieg 1870-1871*, Leipzig, Grunow, 1871-72, 369p.
- SCHÖNI, Ursula, *Henri-Frédéric Amiel : réflexions sur les Français et les Allemands à l'occasion de la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Berne, Editions A. Francke S.A., 1972, 121p.
- SCHULER, P., *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris (15 septembre 1870-30 janvier 1871)*, Bienne, Chez tous les libraires, 1871, 300p.
- SCHWARTZ, L. (lieutenant), *Aperçu critique des opérations militaires pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Arlon, M. Poncin, 1873, 177p.
- TESTAMENT *contemporain conciliant tous les partis, toutes les opinions, toutes les religions, toutes les conditions et positions sociales et tendant au bien-être et à la paix générale*, Bruxelles, Typographie de Ch. et A. Vanderauwera, 1871, 36p.
- TIMON-DAVID, Paul, *L'odyssée gambettiste 1870-1871*, Paris, E. Dentu, 1872, 72p.
- VANDEVELDE, L., *Commentaires sur la guerre de 1870-1871*, Bruxelles, Imprimerie et Lithographie de E. Guyot, 1872, 400p.
- VOR *Trøst i Liv og Død : En Erindring fra Krigen i 1870*, Copenhague, Kirkelig Forening for den indre Mission i Danmark, 1903, 18p.
- WACHTER, Alfred-Oscar, *La guerre franco-allemande de 1870-71 : histoire politique, diplomatique et militaire*, Paris, L. Baudoin, 1895, 458p.
- WELCHE *Einflüsse hatte der deutsch-französische Krieg 1870-1871 auf schweizerischen Handel und Industrie ?*, Bâle, Schweighaurische Buchdruckerei, 1872, 165p.
- WILLEMOS, Carlo Adalbert, *Nordslesvigernes Fangenskab i Året 1870*, Tønder, Forlaget Neffen, 1986 (1871), 127p.
- WOLFF, August, *Imod Strømmen : To Betragtninger under Krigen 1870*, Copenhague, I Commission hos Andr. Schou., 1870, 40p.
- Preussens og Frankrigs Forberedelse til Krigen 1870-1871 og dennes betydning*, Copenhague, C.C. Lose, 1872, 107p.

ZÜRICHER, Capitaine, *Zur Grenzbesetzung von 1870. Ein Vortrag*, Bern, Jent und Reinert, 1871, 34p.

Réflexions juridiques et récits humanitaires :

ANONYME, *Recueil de documents sur les exactions, vols et cruautés des armées prussiennes en France, publié au profit de la Société internationale de secours aux blessés*, Bordeaux, Feret et Fils, 1871, 112p.

ASSOCIATION *belge de secours aux militaires blessés, Comité de Saint-Nicolas, Rapport présenté en séance du Comité le 28 juillet 1871, s.n., 4p.*

ASSOCIATION *belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, circulaire du Comité central aux membres des sections en province*, Bruxelles, Imprimerie et lithographie de E. Guyot, 1870, 4p.

ASSOCIATION *belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, Lettre (circulaire) aux membres de l'Association et aux Comités sectionnaires et autres correspondants dans les provinces*, Bruxelles, Imprimerie de J. Sannes, 1870, 4p.

ASSOCIATION *belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre, Lettre (circulaire) du Comité central à MM. Les membres de l'Association, aux Comités sectionnaires et aux correspondants du Comité central dans les provinces*, Bruxelles, Imprimerie de J. Sannes, 1870, 3p.

BULLETIN *de l'Association belge de secours aux militaires blessés*, Bruxelles, Imprimerie de H. Manceaux, 1870, 12p.

BURGGRÆVE, docteur, *La Croix-Rouge ou soins à donner aux blessés de la guerre suivi d'une communication faite à l'Académie royale de médecine de Belgique*, Bruxelles, Imprimerie de Henri Manceaux, 1870, 73p.

BURCKHARDT, Albert, « Vier Monate bei einem Preussischen Feldlazareth während des Krieges von 1870 », *Bulletin International des Sociétés de secours aux militaires blessés*, 2^e année (1871), n°9, p.43-47.

CALVO, Charles, *Le droit international théorique et pratique*, Paris, Amyot, 1870, 853p.

COMITE *anversois de secours aux militaires blessés en temps de guerre, Rapport sur les travaux du Comité pendant la guerre de 1870-1871*, Anvers, Imprimerie E. Gressin Dumoulin, 1871, 78p.

COMITE *de secours aux militaires blessés en temps de guerre, Appel en faveur des victimes de la guerre, sans distinction de nationalité, adressé aux Belges et aux étrangers qui résident en Belgique*, Bruxelles, Imprimerie et lithographie E. Guyot, 1870, 3p.

COMITE *du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général*, Bruxelles, Imprimerie et Lithographie de E. Guyot, 1871, 162p.

COMITE *vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre : Rapport sur l'œuvre du Comité (1870-1871)*, Lausanne, Imprimerie George Bridel, 1871, 93p.

COMPTE *rendu des travaux du Comité international de secours aux militaires blessés (du 15 juillet au 31 décembre)*, Genève, Imprimerie Soullier et Wirth, 1871, 36p.

CHRISTOT, docteur, *Le massacre de l'ambulance de Saône-et-Loire : rapport lu au Comité central de secours aux blessés, le 7 juillet 1871*, Lyon, Imprimerie d' Aimé Vingtrinier, 1871, 16p.

- CROMBRUGGHE (de), Ida, *Journal d'une infirmière pendant la guerre de 1870-1871*, Bruxelles, Librairie Plyglotte de F. Claasen, 1871, 219p.
- DAUBAN, Charles Aimé, *La guerre comme la font les Prussiens*, Paris, Henri Plon Imprimeur-Éditeur, 1871, 128p.
- DUCKER, Charles, *Les violations de la Convention de Genève par les Français en 1870-1871 : dépêches, protocoles, rapports, etc.*, Berlin, Éditeur Carles Duncker, 1871, 39p.
- FIGLIORE, Pasquale, *Nouveau droit international public suivant les besoins de la civilisation moderne*, Paris, Auguste Durand et Pedone-Lauriel, 1868, 526p.
- FISCHBACH, Gustave, *Le siège et le bombardement de Strasbourg*, Strasbourg, Maurice Schauenburg Imprimeur-Editeur, 1871, 263p.
- GOUBAU, J., *Des droits et des devoirs des neutres dans leurs relations commerciales et maritimes pendant la guerre*, Anvers, DeLa Montagne, 1870, 15p.
- LA SOCIÉTÉ néerlandaise de secours aux militaires blessés pendant la guerre de 1870-1871, La Haye, Imprimerie de C. Blommendaal, 1872, 163p.
- LAVENAY, A. de, *Hommage d'un Français à la Suisse hospitalière. Guerre de 1870-1871*, Genève, H.Georg, 1871, 56p.
- LEMONNIER, Charles, *De l'arbitrage international et de sa procédure : mémoire présenté à l'assemblée générale de la paix et de la liberté le 8 septembre 1873*, Genève, Imprimerie Coopérative, 1873, 22p.
- La vérité sur le Congrès de Genève*, Berne-Genève, Vérésoff et Garrigues, 1867, 50p.
- MERCHIE, docteur, *Guerre de 1870-1871 : Les secours aux blessés après la bataille de Sedan (avec documents officiels à l'appui)*, Bruxelles, H. Manceaux & Muquardt et Ce, 1876, 244p.
- MEULEMANS, Auguste, *Les ambulances en Belgique et notamment à Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie du Cosmopolite, 1871, 22p.
- MOYNIER, Gustave, *Considérations sur la sanction pénale à donner à la Convention de Genève*, Lausanne, Imprimerie F. Regamey, 1893, 33p.
- Étude sur la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*, Paris, Joël Cherbuliez, 1870, 376p.
- La Croix-Rouge : son passé et son avenir*, Paris, Sandoz & Thuillier, 1882, 287p.
- « Les dix premières années de la Croix-Rouge », *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, t.5, n°10, 1873, p.451-459
- Note sur la création d'une Institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève lue au Comité international de secours aux militaires blessés dans sa séance du 3 janvier 1872*, Genève, Soullier et Wirth, 1872, 12p.
- (et) APPIA, Louis, *La guerre et la charité : traité théorique et pratique*, Genève-Paris, Joël Cherbuliez, 1867, 401p.
- PAULSEN, H., *To Folkeretlige Foredrag : Den Fransk-Tydske Krig 1870-71 og Folkeretten i Krigstid – Pariserdeklaration af 1856*, Copenhague, Trykt Hos Nielsen & Lydicke, 1905, 63p.
- PRINS, Adolphe, *Le mouvement pour l'amélioration des rapports internationaux*, Bruxelles, Typographie de M. Weissenbruch, 1873, 13p.
- RAPPORT du Comité international de Bâle pour secours aux prisonniers de guerre 1870-1871, Bâle, Imprimerie G.A. Bonfantini, 1871, 113p.

RAPPORT *présenté au Comité pour l'assainissement des champs de bataille par MM. Le Prince Orloff, président, et le docteur Guillery, membre délégué*, Bruxelles, 15 mai 1871.

REVON, Michel, *L'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir*, Paris, A. Rousseau, 1892, 541p.

ROLIN-JAEQUEMYNS, Gustave, *La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international*, Gand, Imprimerie et lithographie de I.-S. van Dosselaere, 1870, 80p.

SOCIÉTÉ *internationale de secours pour les prisonniers de guerre, Compte-rendu des opérations du Comité de Bruxelles*, Bruxelles, Imprimerie de J. Sannes, 1871, 71p.

SOCIN, Agust, *Kriegschirurgische Erfahrungen gesammelt in Carlsruhe (1870 und 1871)*, Leipzig, Verlag von F.C.W. Vogel, 1872, 218p.

STAEHLING, Charles, *La mission suisse à Strasbourg pendant le bombardement en septembre 1870*, Strasbourg, Imprimerie de J. H. ED. Heitz, 1874, 61p.

WEISS, Siegfried, *La guerre de 1870 et la neutralité de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre*, Bruxelles, Ch. et A. Vanderauwera, 1871, 32p.

Annexes

Annexe I. Chronologies

Annexe I.1. Chronologie de la guerre franco-allemande

Juillet 1870

2 juillet : Première annonce d'une nouvelle candidature du prince Léopold de Hohenzollern à la couronne d'Espagne.

6 juillet : Discours agressif du duc de Gramont, ministre des Affaires étrangères, à la tribune du Corps législatif.

7 juillet : Le gouvernement français demande à la Prusse le retrait de la candidature du prince Léopold.

12 juillet : L'ambassadeur d'Espagne à Paris annonce au gouvernement français la renonciation du prince de Hohenzollern.

13 juillet : Dépêche d'Ems.

15 juillet : Le gouvernement français fait voter les crédits de guerre par le Corps législatif. Guillaume décrète la mobilisation de son armée.

18 juillet : Notification du Conseil fédéral helvétique concernant la neutralité de la Suisse.

19 juillet : La France déclare la guerre à la Prusse.

20 juillet : Neutralité de l'Autriche et de l'Italie.

21 juillet : Circulaire informant de la neutralité du royaume de Belgique.

25 juillet : Neutralité du Danemark.

27 juillet : Metz, Thionville, Longwy, Bitche, Marsal, Phalsbourg, Montmédy, Verdun et Toul sont déclarés en «état de siège».

28 juillet : Napoléon III arrive à Metz et prend le commandement de l'armée du Rhin.

Août 1870

2 août : Promenade de Sarrebruck. L'Etat-major allemand est à Mayence.

4 août : Attaque allemande à Wissembourg.

6 août : Batailles de Spicheren et de Wœrth.

9 août : Le gouvernement Ollivier démissionne.

10 août : Charles Cousin-Montauban, comte de Palikao, forme le nouveau gouvernement.

12 août : Nancy est occupée. Bazaine reçoit le commandement en chef de l'armée du Rhin.

14 août : Bataille de Borny-Notteville, près de Metz.

16 août : Bataille de Rezonville-Mars la Tour, près de Metz. Napoléon III se rend à Verdun puis à Châlons-sur-Marne.

18 août : Bataille de Saint-Privat, près de Metz, la plus meurtrière du conflit. Bar-le-duc, préfecture de la Meuse, est occupée.

20 août : Début du blocus de Metz où est retranchée l'armée de Bazaine. La troisième armée allemande marche vers Paris.

30 août : « Surprise » de Beaumont, au cours de laquelle le corps d'armée du général de Faily est mis en déroute par les Allemands.

31 août : Combats à Noisseville ; Bazaine tente de briser l'encerclement de son armée dans Metz.

Septembre 1870

1er septembre : Bataille de Sedan.

2 septembre : Capitulation de Sedan.

4 septembre : Déchéance de l'Empire et proclamation de la République. Le gouvernement de la défense nationale se met en place sous la présidence du général Trochu.

11 septembre : Départ de la délégation du gouvernement pour Tours. Formée six jours plus tôt à Bâle, la délégation suisse entre dans Strasbourg.

15 septembre : Première évacuation de civils strasbourgeois.

17 septembre : Deuxième évacuation de civils strasbourgeois.

19 septembre : Début du siège de Paris. Combat de Châtillon, au sud de la capitale. Troisième évacuation de civils strasbourgeois.

20 septembre : Les troupes italiennes occupent Rome.

20 et 21 septembre : Entretiens de Ferrières entre Bismarck et Jules Favre, ministre des Affaires étrangères.

22 septembre : Quatrième et dernière évacuation de civils strasbourgeois.

23 septembre : Capitulation de Toul.

28 septembre : Capitulation de Strasbourg.

30 septembre : Attaques de Chevilly et de Choisy-le-Roi, au sud-est de Paris.

Octobre 1870

3 octobre : Le grand-duc de Bade propose d'entrer dans la Confédération de l'Allemagne du Nord.

5 octobre : Guillaume établit son quartier général à Versailles.

6 octobre : Bataille de Nompelize-La Bourgonce, près de Saint-Dié.

7 octobre : Attaque du parc de la Malmaison. Depuis Montmartre, Léon Gambetta quitte Paris par ballon-monté.

9 octobre : Rome devient la capitale de l'Italie.

11 octobre : Gambetta arrive à Tours. Les Bavarois occupent Orléans.

21 octobre : Combats de la Malmaison, à l'ouest de Paris.

27 octobre : Signature de la capitulation de Metz.

29 octobre : Entrée des Prussiens dans Metz.

30 octobre : Combat du Bourget, au nord de Paris. Thiers, parti à Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg, passe par Paris puis se rend à Versailles.

31 octobre : Journée révolutionnaire à Paris ainsi que dans plusieurs villes du Sud de la France.

Novembre 1870

1er novembre : Premiers entretiens Thiers-Bismarck à Versailles.

2 novembre : Mobilisation des hommes valides de 21 à 40 ans et levée en masse. Début du siège de Belfort.

8 novembre : Capitulation de Verdun.

9 novembre : Bataille de Coulmiers, principale victoire des Français pendant la guerre.

10 novembre : « Libération » d'Orléans par les troupes françaises.

15-25 novembre : Accords entre le Bade, la Hesse, la Bavière et le Wurtemberg avec la Confédération d'Allemagne du Nord, prélude à la création de l'Empire allemand.

24 novembre : Capitulation de Thionville.

28 novembre : Combat de Beaune-la Rolande, au nord-ouest d'Orléans.

Décembre 1870

1er-3 décembre : Tentative de percée de l'armée de Paris à Champigny-sur-Marne.

2-4 décembre : L'armée de Loire est battue à Loigny et Patay.

5 décembre : Nouvelle occupation d'Orléans par les Allemands, qui entrent également dans Rouen.

8 décembre : Accord entre les Etats du Sud et la Confédération d'Allemagne du Nord sur la future constitution allemande. Transfert de la délégation de Tours à Bordeaux.

14 décembre : Capitulations de Phalsbourg et de Montmédy.

18 décembre : Bataille de Nuits-Saint-Georges.

20 décembre : La Confédération de l'Allemagne du Nord devient l'Empire allemand.

23 décembre : Bataille de Pont-Noyelles.

27 décembre : Bombardement allemand des forts de l'Est de Paris et occupation du plateau d'Avron, à une dizaine de kilomètres à l'est de Paris.

Janvier 1871

1er janvier : L'Empire allemand entre juridiquement en vigueur.

3 janvier : Bataille de Bapaume. Capitulation de Mézières.

5 janvier : Début du bombardement des forts du Sud et de la rive gauche de Paris.

9 janvier : L'armée de l'Est du général Bourbaki attaque et vainc à Villersexel.

10-12 janvier : Bataille devant le Mans et entrée dans la ville du prince Frédéric-Charles.

15-17 janvier : Combats à Héricourt. Retraite de l'armée de Bourbaki.

18 janvier : Proclamation de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces du château de Versailles.

19 janvier : Défaite de l'armée du Nord à Saint-Quentin.

22 janvier : Démission du général Trochu. Vinoy devient gouverneur de Paris.

25 janvier : Capitulation de Longwy.

26 janvier : Signature à Versailles d'un armistice de 21 jours. Bourbaki tente de se suicider à Besançon ; Clinchant lui succède à la tête de l'armée de l'Est.

29 janvier : Les Allemands prennent possession des forts entourant Paris.

Février 1871

1er-2 février : L'armée de Bourbaki passe en Suisse.

6 février : À Bordeaux, Léon Gambetta démissionne.

8 février : Election de l'Assemblée nationale : victoire du « parti de la paix » de tendance monarchiste et modérée.

13 février : Le cessez-le-feu devient général.

14 février : Réunion à Bordeaux de l'Assemblée nationale.

16 février : Reddition de Belfort, forteresse défendue par Denfert-Rochereau.

17 février : Adolphe Thiers est élu chef de l'exécutif provisoire.

26 février : Signature des préliminaires de paix.

Mars 1871

1er mars : Défilé des troupes allemandes sur les Champs-Élysées.

12 mars : La forteresse de Bitché ouvre ses portes.

18 mars : Affaire des canons de Montmartre. Thiers évacue Paris.

21 mars : Proclamation de la Commune de Paris. Bismarck devient chancelier du Reich allemand.

26 mars : Élection du conseil général de la Commune.

Avril 1871

8 avril : Thiers nomme le maréchal de Mac-Mahon à la tête de l'armée de Versailles.

Mai 1871

10 mai : Signature du traité de Francfort entre la France et l'Allemagne.

21-28 mai : Semaine sanglante et fin de la Commune de Paris.

Juin 1871

9 juin : Incorporation de l'Alsace-Moselle dans l'Empire allemand.

16 juin : Parade de la victoire à Berlin.

(Principale source : François Roth, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, p.737-742.)

Annexe I.2. Chronologie du siège de Strasbourg (juillet-septembre 1870)

Juillet 1870

21 juillet : Arrivée du général J-J. Alexis Uhrich à Strasbourg.

Août 1870

Premiers jours du mois d'août : Mac-Mahon et son armée défilent dans Strasbourg. Ils partent vers le nord de l'Alsace.

4-6 août 1870 : Batailles de Wissembourg et Woerth/Frœschwiller.

7 août : Les débris de l'armée de Mac-Mahon rentrent à Strasbourg. Les Badois sont à Brumath.

8 août : Le major badois Amerongen adresse à Strasbourg la sommation d'usage, depuis la Porte de Saverne. La garnison de la ville la rejette.

12 août : Les moyens de communication de Strasbourg sont coupés.
13 août : La ville est cernée par la division badoise. Le premier obus tombe sur le Faubourg de Saverne. Début du siège.
14 août : Le lieutenant général prussien August von Werder prend la tête du corps de siège avec son XIV^e corps d'armée.
20 août : Première demande d'évacuation des civils par Uhrich. Werder refuse.
23 août : L'artillerie de siège arrive. Werder annonce à Uhrich que le bombardement « intensif » de la ville va débiter.
24 août : Échec d'une tentative de sortie de la garnison de Strasbourg. Le soir, de nombreux incendies se déclarent : le Temple-Neuf, siège de la bibliothèque, est en feu.
25 août : Les incendies se multiplient. Nouvelle demande de reddition rejetée.
27 août : Fin de la tactique de bombardement systématique. Un siège en règle débute, l'approche se fera depuis Koenigshoffen et Schiltigheim.

Septembre 1870

1^{er} septembre : Uhrich obtient une dépêche du ministre de la Guerre l'invitant à résister et à compter sur une victoire française autour de Metz.
2-3 septembre : Échec d'une nouvelle tentative de sortie de la garnison.
3 septembre : Werder donne à Uhrich la nouvelle de la capitulation de Sedan. Uhrich refuse de le croire.
6 septembre : La seconde parallèle des assiégeants est achevée.
10 septembre : De nouveaux bâtiments incendiés. Les délégués suisses arrivent à Mundolsheim, quartier général des assiégeants.
11 septembre : Entrée des Suisses dans Strasbourg par la Porte Nationale.
12 septembre : La République est proclamée à Strasbourg. Les Allemands achèvent la troisième parallèle.
15 septembre : Départ des premiers réfugiés par la Porte d'Austerlitz.
17 septembre : Départ du deuxième convoi de réfugiés. Suivi de deux autres les 19 et 22 septembre.
20 septembre : La préfecture, en feu, accueille son nouveau préfet, Edmond Valentin, entré dans la place grâce à son « déguisement ».
25 septembre : Alors que la garnison a abandonné plusieurs lunettes de la citadelle, les Allemands parviennent à ouvrir deux brèches, de part et d'autre de la Porte de Pierre.
27 septembre : Les proches du commandant Uhrich annoncent que « Strasbourg est à la merci de l'ennemi ». À 17h, Uhrich fait hisser le drapeau blanc sur la cathédrale et envoie un parlementaire au quartier général allemand.
28 septembre : À 2h du matin, la capitulation est signée. À 8h, les Allemands prennent possession des portes de la ville. À 11h, la garnison sort et rend ses armes.
29 septembre : Uhrich quitte Strasbourg pour la Suisse.
(Source : Franck Burckel, « Strasbourg brûle-t-il ? Chronologie d'un siège », Laurence Perry, Agathe Bischoff-Morales (dir.), 1870, *Strasbourg brûle-t-il ?*, Strasbourg, Archives de Strasbourg, 2010, p.16-27).

Annexe I.3. Chronologie de la mission suisse en faveur de Strasbourg (septembre 1870)

Septembre 1870

5 septembre : Premier conseil en faveur de Strasbourg à Bâle, à l'initiative du docteur Théophile Bischoff. Le comité chargé de concourir à l'évacuation des civils Strasbourgeois est nommé : il se compose de Bischoff, du docteur Röhmer, du colonel Otto van Büren, du secrétaire Hans de Wattenwyl et de Charles Staehling (réfugié de Strasbourg). Une lettre demande le soutien et l'intervention du Conseil fédéral suisse.

7 septembre : Le Conseil fédéral apporte son soutien au comité et conseille l'envoi d'une députation. Des mesures fédérales seront prises en faveur des réfugiés.

8 septembre : Départ de la délégation suisse. Les délégués sont munis de diverses lettres de recommandation.

9 septembre : Les délégués sont à Oberschaeffolsheim, quartier général de la division badoise.

10 septembre : Les délégués se présentent au général von Werder à Mundolsheim : ils obtiennent son feu vert. Une lettre est envoyée au général Uhrich pour informer le camp français de la démarche helvétique.

11 septembre : Le général Uhrich donne son accord aux délégués. La députation suisse pénètre dans Strasbourg vers 11h par la Porte Nationale. Les modalités d'évacuation des civils sont discutées.

12 septembre : Nouvel entretien des délégués avec le général von Weder à Mundolsheim. Staehling obtient du grand duc de Bade des mesures favorables pour le transport des réfugiés par le chemin de fer badois.

13 septembre : Nouvelle visite des délégués à Strasbourg. Une partie de la députation se rend à Lahr pour préparer l'arrivée des Strasbourgeois.

14 septembre : Staehling se rend seul dans Strasbourg.

15 septembre : À 8h, les délégués suisses se présentent aux alentours de la Porte d'Austerlitz. À 9h30, le premier convoi de réfugiés peut quitter Strasbourg. Trois autres convois suivront (17, 19 et 22 septembre). Environ 1300 réfugiés strasbourgeois sont en Suisse en date du 23 septembre.

Annexe II. Documents juridiques

Annexe II.1. Déclaration des Puissances portant reconnaissance et garantie perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire (signée à Paris le 20 novembre 1815)

« L'accession de la Suisse à la déclaration donnée à Vienne, le 20 mars 1815, par les Puissances signataires du Traité de Paris ayant été dûment notifiée aux ministres des Cours impériales et royales, par l'acte de la diète helvétique du 27 mai suivant, rien ne s'opposait à ce que l'acte de la reconnaissance et de la garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières fût fait conformément à la déclaration susdite. Mais les Puissances ont jugé convenable de suspendre jusqu'à ce jour la signature de cet acte, à cause des changements que les événements de la guerre et les arrangements qui devaient en être la suite, pouvaient apporter aux limites de la Suisse et des modifications qui pouvaient aussi en résulter dans les dispositions relatives au territoire associé au bienfait de la neutralité du corps helvétique.

Ces changements se trouvant désormais déterminés par les stipulations du Traité de Paris de ce jour, les Puissances signataires de la déclaration de Vienne font par le présent acte, une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse, et elles lui garantissent l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans ses nouvelles limites, telles qu'elles sont fixées, tant par l'acte du Congrès de Vienne que par le Traité de Paris de ce jour, et telles qu'elles le seront ultérieurement, conformément à la disposition du 3 novembre ci-joint en extrait qui stipule en faveur du corps helvétique un nouvel accroissement de territoire à prendre sur la Savoie pour arrondir et désenclaver le canton de Genève.

Les Puissances reconnaissent et garantissent également la neutralité des parties de la Savoie désignées par l'acte du Congrès de Vienne du 29 mars 1815 et par le Traité de Paris de ce jour, comme devant jouir de la neutralité de la Suisse, de la même manière que si elles appartenaient à celles-ci.

Les Puissances signataires de la déclaration du 20 mars reconnaissent authentiquement par le présent acte que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière.

Elles déclarent qu'aucune induction défavorable aux droits de la Suisse, relativement à sa neutralité et à l'inviolabilité de son territoire, ne peut ni ne doit être tirée des événements qui ont amené le passage des troupes alliées sur une partie du sol helvétique. Ce passage, librement consenti par les cantons dans la convention du 20 mai, a été le résultat nécessaire de l'adhésion franche de la Suisse aux principes manifestés par les Puissances signataires du Traité d'alliance du 25 mars.

Les Puissances se plaisent à reconnaître que la conduite de la Suisse dans cette circonstance d'épreuve a montré qu'elle savait faire de grands sacrifices au bien général et au soutien d'une cause que toutes les Puissances de l'Europe ont défendue ; et qu'enfin la Suisse était digne d'obtenir les avantages qui lui sont assurés, soit par les dispositions du Congrès de Vienne, soit par le Traité de Paris de ce jour, soit par le présent acte auquel toutes les Puissances de l'Europe sont invitées à accéder.

En foi de quoi la présente déclaration a été faite et signée à Paris, le 20 novembre de l'an de grâce 1815.

Pour l'Autriche : METTERNICH, WESSENERG.

Pour la France : RICHELIEU.

Pour la Grande-Bretagne : CASTLEREACH, WELLINGTON.

Pour le Portugal : PALMELLA, B. JOAQUIM LOBO DA SILVEIRA.

Pour la Prusse : HARDENBERG, DE HUMBOLDT.

Pour la Russie : RASSOUMOFFSKY, CAPO D'ISTRIA. ».

(Source :

Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ch1815n.htm> (page consultée le 13 novembre 2017)).

Annexe II.2. Traités d'indépendance du royaume de Belgique

Annexe II.2.1. Traité de Londres du 15 novembre 1831

« Les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, prenant en considération les événements qui ont eu lieu dans le Royaume-Uni des Pays-Bas depuis le mois de septembre 1830, l'obligation où elles se sont trouvées d'empêcher que ces événements ne troublassent la paix générale, et la nécessité qui résultait de ces mêmes événements d'apporter des modifications aux transactions de l'année 1813 par lesquelles avait été créé et établi le Royaume-Uni des Pays-Bas et Sa Majesté, le roi actuel des Belges s'associant à ces intentions des cours ci-dessus mentionnées, ont nommé pour leurs plénipotentiaires savoir : (...)

Article premier.

Le territoire belge se composera des provinces de Brabant méridional, Liège, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg, telles qu'elles ont fait partie du royaume uni des Pays-Bas constitué en 1815, à l'exception des districts de la province de Limbourg désignés dans l'article 4.

Le territoire belge comprendra en outre la partie du grand-duché de Luxembourg indiquée dans l'article 2.

Article 2.

Dans le grand-duché de Luxembourg, les limites du territoire belge seront telles qu'elles vont être décrites ci-dessous :

A partir de la frontière de France entre Rodange, qui restera au grand-duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon à Longwy, la ville d'Arlon avec sa banlieue, et la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Messancy, qui sera sur le territoire belge, et Clémency, qui restera au grand-duché de Luxembourg, pour aboutir à Steinfort, lequel endroit restera également au grand-duché. De Steinfort, cette ligne sera prolongée dans la direction d'Eischen, de Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Parette et Perlé, jusqu'à Martelange ; Hecbus, Guirsch, Grende, Nothomb et Parette devant appartenir à la Belgique, et Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange, au grand-duché. De Martelange, ladite ligne descendra le cours de la Sûre, dont le thalweg servira de limite entre les deux États, jusque vis-à-vis Tintange, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, et passera entre Surrel, Harlange, Tarchamps, qu'elle laissera au grand-duché de Luxembourg, et Honville, Hivarchamps et Loutermange, qui feront partie du territoire belge ; atteignant ensuite, aux environs de Doncols et de Soulez, qui resteront au Grand-Duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne, appartiendront à la Belgique ; et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne, continueront d'appartenir au grand-duché de Luxembourg.

Il est entendu, qu'en traçant cette ligne, et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte jointe, pour plus de clarté, au présent article, les commissaires démarcateurs, dont il est fait mention dans l'article 6, auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Article 3.

Pour les cessions faites dans l'article précédent, il sera assigné à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, une indemnité territoriale dans la province de Limbourg.

Article 4.

En exécution de la partie de l'article premier relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions indiquées dans l'article 2, il sera assigné à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunis à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous.

1° Sur la rive droite de la Meuse, aux anciennes enclaves hollandaises sur ladite rive de la province de Limbourg, seront joints, les districts de cette même province, sur cette rive, qui n'appartenaient pas aux États-Généraux en 1790, de façon que la partie de la province actuelle de Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse, et comprise entre ce fleuve à l'ouest, la frontière du territoire prussien à l'est, la frontière actuelle de la province de Liège au midi, et la Gueldre hollandaise au nord, appartiendra désormais tout entière à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° Sur la rive gauche de la Meuse, à partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant septentrional, Il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse au-dessous de Wessem, entre cet endroit et Stevensweert, au point où se touchent sur la rive gauche de la Meuse les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maëstricht, de manière que Bergerot, Stamproy, Neer-Itteren, Ittervoord et Thorn, avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans la province de Limbourg sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de Maëstricht, laquelle, avec un rayon de territoire de douze cents toises à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Article 5.

Il sera réservé à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, de s'entendre avec la Confédération germanique et les agnats de la maison de Nassau, sur l'application des stipulations renfermées dans les articles 3 et 4 ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les agnats ci-dessus nommés de la maison de Nassau, soit avec la Confédération germanique.

Article 6.

Moyennant les arrangements territoriaux arrêtés ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement, pour jamais, à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux, situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les articles 1, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées conformément à ces mêmes articles, par des commissaires démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maëstricht.

Article 7.

La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Article 8.

L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique, d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'article 6 du traité définitif conclu entre Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et les États-Généraux, le 8 novembre 1783, et conformément audit article, des commissaires, nommés de part et d'autre, s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Article 9

Les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du Congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières

navigables, seront appliquées aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut, il sera convenu que le pilotage et le balisage, ainsi que la conservation des passes de l'Escaut en aval d'Anvers, seront soumis à une surveillance commune ; que cette surveillance commune sera exercée par des commissaires nommés à cet effet de part et d'autre ; que des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord, et que ces droits seront les mêmes pour le commerce hollandais et pour le commerce belge.

Il est également convenu que la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver d'Anvers au Rhin et vice versa, restera réciproquement libre, et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés qui seront provisoirement les mêmes pour le commerce des deux pays.

Des commissaires se réuniront, de part et d'autre, à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article, et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêche, dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité en faveur des sujets des deux pays.

En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables, ci-dessus mentionnés, restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831, à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent et traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge.

Article 10

L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays, continuera d'être libre et commun à leurs habitants.

Il est entendu, qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions ; et que, de part et d'autre, il ne sera perçu sur la navigation des canaux que des droits modérés.

Article 11.

Les communications commerciales par la ville de Maëstricht et par celle de Sittard, resteront entièrement libres, et ne pourront être entravées sous aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces deux villes, conduisent aux frontières de l'Allemagne, ne sera assujetti qu'au paiement de droits de barrière modérés pour l'entretien de ces routes, de telle sorte, que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle, et que moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient entretenues en bon état, et propres à faciliter ce commerce.

Article 12.

Dans le cas où il aurait été construit en Belgique une nouvelle route, ou creusé un nouveau canal, qui aboutirait à la Meuse vis-à-vis le canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que ladite route ou ledit canal fussent prolongés d'après le même plan entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

Cette route ou ce canal qui ne pourraient servir que de communication commerciale, seraient construits, au choix de la Hollande, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Hollande fournirait, et qui exécuteraient, aux frais de la Belgique, les travaux convenus ; le tout sans charge aucune pour la Hollande, et sans préjudice de ses droits de souveraineté exclusifs sur le territoire que traverserait la route ou le canal en question.

Les deux parties fixeraient d'un commun accord le montant et le mode de perception des droits et péages, qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

Article 13.

§ 1. A partir du premier janvier 1832, la Belgique, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas, de rentes annuelles, dont les capitaux seront transportés du débet du grand-livre à Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas, sur le débet du grand livre de la Belgique.

§ 2. Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand-livre de la Belgique, par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme totale de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas de rentes annuelles, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge, et la Belgique s'engage à n'admettre ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de sa dette publique, provenant de sa réunion avec la Hollande, et toute autre dette nationale belge, déjà créée ou à créer.

§ 3. L'acquittement de la somme de rentes annuelles ci-dessus mentionnée de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas, aura lieu régulièrement de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent, ni pour l'avenir.

§ 4. Moyennant la création de ladite somme de rentes annuelles de huit millions quatre cent mille florins, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume uni des Pays-Bas.

§ 5. Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder à la liquidation des fonds du syndicat d'amortissement et de la banque de Bruxelles, chargés du service du trésor général du royaume uni des Pays-Bas. Il ne pourra résulter de cette liquidation aucune charge nouvelle pour la Belgique, la somme de huit millions quatre cent mille florins de rentes annuelles comprenant le total de ses passifs. Mais s'il découlait un actif de ladite liquidation, la Belgique et la Hollande la partageront dans la proportion des impôts acquittés par chacun des deux pays, pendant leur réunion, d'après les budgets consentis par les États généraux du royaume uni des Pays-Bas.

§ 6. Dans la liquidation du syndicat d'amortissement seront comprises les créances des domaines dites *domein los renten* ; elles ne sont citées dans le présent article que pour mémoire.

§ 7. Les commissaires hollandais et belges, mentionnés au paragraphe 3 du présent article, et qui doivent se réunir en la ville d'Utrecht, procéderont, outre la liquidation dont ils sont chargés, au transfert des capitaux et rentes, qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume uni des Pays-Bas, doivent retomber à la charge de la Belgique, jusqu'à concurrence de huit millions quatre cent mille florins de rentes annuelles. Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant à la Belgique ou concernant son administration.

Article 14.

La Hollande ayant fait exclusivement, depuis le 1er novembre 1830, toutes les avances nécessaires au service de la totalité des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, et devant les faire encore pour le semestre échéant au 1er janvier 1832, il est convenu que lesdites avances calculées depuis le 1er novembre 1830 jusqu'au 1er janvier 1832, pour quatorze mois, au prorata de la somme de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont la Belgique reste chargée, seront remboursées par tiers au trésor hollandais par le trésor belge. Le premier tiers de ce remboursement sera acquitté par le trésor belge au trésor hollandais le 1er janvier 1832, le second au 1er avril, et le troisième au 1er juillet de la même année ; sur ces deux tiers, il sera bonifié, à la Hollande, un intérêt calculé à raison de cinq pour cent par an, jusqu'à parfait acquittement aux susdites échéances.

Article 15.

Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'article 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Article 16.

Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes ou autres de semblable nature, construits en tout ou en partie aux frais du royaume uni des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés.

Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction des ouvrages, et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

Article 17.

Les séquestres qui auraient été mis en Belgique, pendant les troubles, pour cause politique, sur des biens et domaines patrimoniaux quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits, sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

Article 18.

Dans les deux pays, dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles, les habitants et propriétaires, s'ils veulent transférer leur domicile d'un pays à l'autre, auront la liberté de disposer, pendant deux ans, de leurs propriétés, meubles ou immeubles, de quelque nature qu'elles soient, de les vendre, et d'emporter le produit de ces ventes, soit en numéraire, soit en autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droits, autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur dans les deux pays, pour les mutations et transferts.

Il est entendu, que renonciation est faite, pour le présent et pour l'avenir, à la perception de tout droit d'aubaine et de détraction, sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique et des Belges en Hollande.

Article 19.

La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

Article 20.

Les dispositions des articles 11 jusqu'à 21 inclusivement, du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du Congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection de domicile, qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre État, et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires ainsi qu'aux propriétés, qui, en Hollande, dans le grand-duché de Luxembourg, ou en Belgique, se trouveront dans le cas prévu par les susdites dispositions des actes du Congrès de Vienne.

Les droits d'aubaine et de détraction étant abolis dès à présent entre la Hollande, le grand-duché de Luxembourg et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de détraction seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

Article 21.

Personne, dans les pays qui changent de domination, ne pourra être recherché ni inquiété en aucune manière, pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux événements politiques.

Article 22.

Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme, seront acquittés, à l'avenir, de part et d'autre, à tous les titulaires, tant civils que militaires, qui y ont droit, conformément aux lois en vigueur avant le 1er novembre 1830.

Il est convenu que les pensions et traitements susdits, des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique, resteront à la charge du trésor belge, et les pensions et traitements des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui le royaume des Pays-Bas, à celle du trésor hollandais.

Article 23.

Toutes les réclamations des sujets belges sur des établissements particuliers, tels que fonds de veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds de legs, et de la caisse des retraites civiles et militaires, seront examinées par la commission mixte de liquidation, dont il est question dans l'article 13, et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisses.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires et les consignations, seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres.

Si du chef des liquidations, dites françaises, des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par ladite commission.

Article 24.

Aussitôt après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux commandants des troupes respectives pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination. Les autorités civiles y recevront aussi en même temps les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux aux commissaires qui seront désignés à cet effet de part et d'autre. Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut.

Article 25.

Les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, garantissent à Sa Majesté le roi des Belges l'exécution de tous les articles qui précèdent.

Article 26.

A la suite des stipulations du présent traité, il y aura paix et amitié entre Sa Majesté le roi des Belges, d'une part, et leurs Majestés, l'empereur d'Autriche, le roi des Français, le roi de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

Article 27.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Londres, dans le terme de deux mois ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 15 novembre de l'an de grâce 1831 ».

(Source :

Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/be1831londres.htm> (page consultée le 9 novembre 2017)).

Annexe II.2.2. Traité entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et les Pays-Bas de l'autre part, relatif à la séparation de la Belgique d'avec les Pays-Bas (conclu et signé à Londres le 19 avril 1839)

« Au nom de la très sainte et indivisible Trinité.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, étant disposé à conclure un arrangement définitif sur la base des 24 articles arrêtés par les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, le 14 octobre 1831 et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, Sa Majesté le roi des Français, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Prusse et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, ayant pris en considération leur traité conclu avec Sa Majesté le Roi des Belges le 15 novembre 1831, leurs dites Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, le sieur Salomon Dedel, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, commandeur de l'ordre de l'Étoile Polaire de Suède, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté britannique ;

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, le sieur Frédéric-Chrétien-Louis, comte de Senfft-Pilsach, grand'croix de l'ordre Impérial de Léopold, de celui de St-Joseph de Toscane, grand'croix décoré du Grand cordon de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chevalier des ordres de St-Jean de Jérusalem et de l'Aigle Blanc, grand'croix de la Légion d'honneur, de l'ordre du Mérite de Saxe, et de celui de St Stanislas, etc., chambellan et conseiller intime actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté le Roi des Pays-Bas ;

Sa Majesté le Roi des Français, le sieur Horace- François- Bastien, comte Sébastiani Porta, grand'croix de son ordre Royal de la Légion d'honneur, grand cordon des ordres du Croissant de Turquie, de Léopold de Belgique, de Ferdinand de Naples, du St-Sauveur de Grèce, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, etc., etc., lieutenant général de ses armées, membre de la Chambre des Députés de France, son ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté britannique ;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très honorable Henri-Jean, vicomte Palmerston, baron Temple, pair d'Irlande, conseiller de Sa Majesté britannique en son conseil privé, chevalier grand'croix du très honorable ordre du Bain, membre du Parlement, et principal secrétaire d'État de Sa Majesté britannique pour les affaires étrangères ;

Sa Majesté le Roi de Prusse, le sieur Henri-Guillaume, baron de Bülow, grand'croix de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse de la seconde classe, grand'croix de l'ordre Royal des Guelphes, commandeur des ordres de St-Stanislas de Russie, et du Faucon de Saxe-Weimar, etc., son chambellan conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté britannique, et

Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, le sieur Charles-André, comte Pozzo di Borgo, général d'infanterie de ses armées, son aide-de-camp général, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près Sa Majesté britannique, chevalier des ordres de Russie et de l'ordre militaire de St-George de la quatrième classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand'croix de l'ordre Royal de Saint-Etienne de Hongrie, de l'Aigle Noir et Rouge de Prusse, de l'ordre de la Tour et de l'Épée de Portugal, de l'ordre de St-Ferdinand de Naples, de l'ordre Royal des Guelphes, commandeur grand'croix de l'ordre du Bain, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article premier

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, s'engage à faire immédiatement convertir en traité avec Sa Majesté le Roi des Belges, les articles annexés au présent acte, et arrêtés d'un commun accord sous les auspices des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Article 2

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, Sa Majesté le Roi des Français, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Prusse et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies déclarent que les articles mentionnés dans l'article qui précède, sont considérés comme ayant la même force et valeur que s'ils étaient insérés textuellement dans le présent acte ; et qu'ils se trouvent ainsi placés sous la garantie de leurs dites Majestés.

Article 3

L'union qui a existé entre la Hollande et la Belgique en vertu du traité de Vienne du 31 mai 1815, est reconnue par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, être dissoute.

Article 4

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres, dans le délai de six semaines, ou plus tôt si faire se peut. L'échange de ces

ratifications aura lieu en même temps, que celui des ratifications du traité entre la Hollande et la Belgique.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le dix-neuf avril, l'an de grâce mil huit cent trente-neuf.
DEDEL.
SENFFT.
SEBASTIANI.
PALMERSTON.
BULOW.
POZZO DI BORGO.

Le Ministre des affaires étrangères déclare que le traité qui précède, avec l'annexe y appartenant, a été ratifié par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas le 26 mai 1839, et par Leurs Majestés Impériales et Royales d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, les 19, 18, 22, 20 et 6 du même mois, et que les ratifications respectives ont été échangées à Londres le 8 juin 1839 ».

[L'annexe au traité comprend les 24 articles qui sont insérés mot à mot dans le traité ci-dessous entre la Belgique et les Pays-Bas].

(Source :

Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/be1839.htm> (page consultée le 13 novembre 2017)).

Annexe II.2.3. Traité entre la Belgique et la Hollande, relatif à la séparation de leurs territoires respectifs (signé à Londres le 19 avril 1839)

« Au nom de la très sainte et indivisible Trinité.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, et Sa Majesté le Roi des Belges, prenant en considération leurs traités conclus avec les Cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, savoir : par Sa Majesté le Roi des Belges le 15 novembre 1831 et par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, en ce jour, leurs dites Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, le sieur Salomon Dedel, commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais, commandeur de l'ordre de l'Étoile Polaire de Suède, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté britannique ;

Et Sa Majesté le Roi des Belges, le sieur Sylvain van de Weyer, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté britannique, officier de l'ordre de Léopold, grand'croix de l'ordre d'Ernest de Saxe, de l'ordre de la Tour et de l'Épée, de l'ordre Militaire et Religieux des Saints Maurice et Lazare, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, etc. , etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article premier.

Le territoire belge se composera des provinces de :
Brabant-méridional.

Liège,

Namur,

Hainaut,

Flandre-occidentale,

Flandre-orientale,

Anvers,

Limbourg ;

telles qu'elles ont fait partie du royaume des Pays-Bas constitué en 1815, à l'exception des districts de la province de Limbourg désignés dans l'article 4.

Le territoire belge comprendra en outre la partie du Grand-Duché de Luxembourg indiquée dans l'article 2.

Article 2.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, consent à ce que dans le Grand-Duché de Luxembourg, les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous :

A partir de la frontière de France entre Rodange, qui restera au Grand-Duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon à Longwy, la ville d'Arlon avec sa banlieue, et la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Messancy, qui sera sur le territoire belge, et Clémency, qui restera au Grand-Duché de Luxembourg, pour aboutir à Steinfort, lequel endroit restera également au Grand-Duché. De Steinfort cette ligne sera prolongée dans la direction d'Eischen, de Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Parette et Perlé, jusqu'à Martelange ; Hecbus, Guirsch, Grende, Nothomb et Parette devant appartenir à la Belgique, et Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange, au Grand-Duché. De Martelange, ladite ligne descendra le cours de la Sûre, dont le thalweg servira de limite entre les deux États, jusque vis-à-vis Tintange, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, et passera entre Surret, Harlange, Tarchamps, qu'elle laissera au Grand-Duché de Luxembourg, et Honville, Livarchamps et Loutremange, qui feront partie du territoire belge ; atteignant ensuite, aux environs de Doncols et de Soulez, qui resteront au Grand-Duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne, appartiendront à la Belgique, et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne, continueront d'appartenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est entendu, qu'en traçant cette ligne, et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte,

jointe pour plus de clarté au présent article, les commissaires démarcateurs, dont il est fait mention dans l'article 6, auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Article 3.

Pour les cessions faites dans l'article précédent, il sera assigné à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, une indemnité territoriale dans la province de Limbourg.

Article 4.

En exécution de la partie de l'article premier relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions que Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, fait dans l'article 2, Sa dite Majesté possédera, soit en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg, soit pour être réunis à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous :

1° Sur la rive droite de la Meuse : Aux anciennes enclaves hollandaises sur ladite rive, dans la province de Limbourg, seront joints, les districts de cette même province, sur cette même rive, qui n'appartenaient pas aux États-Généraux en 1790, de façon que la partie de la province actuelle de Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse, et comprise entre ce fleuve à l'ouest, la frontière du territoire prussien à l'est, la frontière actuelle de la province de Liège au midi, et la Gueldre hollandaise au nord, appartiendra désormais toute entière à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° Sur la rive gauche de la Meuse : A partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant-Septentrional, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse au-dessus de Wessem, entre cet endroit et Stevenswaardt, au point où se touchent sur la rive gauche de la Meuse les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maestricht, de manière que Bergerot, Stamproy, Neer-Itteren, Ittervoordt et Thorn avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans la province de Limbourg sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de la ville de Maestricht, laquelle, avec un rayon de territoire de douze cents toises à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Article 5.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, s'entendra avec la Confédération germanique et les Agnats de la maison de Nassau, sur l'application des stipulations renfermées dans les articles 3 et 4 ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les Agnats ci-dessus nommés de la Maison de Nassau, soit avec la Confédération germanique.

Article 6.

Moyennant les arrangements territoriaux arrêtés ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement pour jamais, à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux, situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les articles 1, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées conformément à ces mêmes articles, par des commissaires démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maestricht.

Article 7.

La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Article 8.

L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique, d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'article 6 du traité définitif conclu entre Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et les États-Généraux, le 8 novembre 1785, et conformément audit article, des commissaires nommés de part et d'autre s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Article 9

1. Les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement de l'acte général du Congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

2. En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut et de ses embouchures, il est convenu que le pilotage et le balisage, ainsi que la conservation des passes de l'Escaut en aval d'Anvers, seront soumis à une surveillance commune, et que cette surveillance commune sera exercée par des commissaires nommés à cet effet de part et d'autre.

Des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord, et ces droits seront les mêmes pour les navires de toutes les nations.

En attendant, et jusqu'à ce que ces droits soient arrêtés, il ne pourra être perçu des droits de pilotage plus élevés que ceux qui ont été établis par le tarif de 1829 pour les bouches de la Meuse, depuis la pleine mer jusqu'à Helvoet, et de Helvoet jusqu'à Rotterdam en proportion des distances. Il sera au choix de tout navire se rendant de la pleine mer en Belgique, ou de la Belgique en pleine mer par l'Escaut, de prendre tel pilote qu'il voudra ; et il sera loisible d'après cela, aux deux pays, d'établir dans tout le cours de l'Escaut et à son embouchure, les services de pilotage qui seront jugés nécessaires pour fournir les pilotes. Tout ce qui est relatif à ces établissements sera déterminé par le règlement à intervenir, conformément au § 6 ci-après. Le service de ces établissements sera sous la surveillance commune mentionnée au commencement du présent paragraphe. Les deux Gouvernements s'engagent à conserver les passes navigables de

l'Escaut et de ses embouchures, et à y placer et y entretenir les balises et bouées nécessaires, chacun pour sa partie du fleuve.

3. Il sera perçu par le gouvernement des Pays-Bas, sur la navigation de l'Escaut et de ses embouchures, un droit unique de fl. 1,50 par tonneau, savoir fl. 1,12 pour les navires qui, arrivant de la pleine mer, remonteront l'Escaut occidental pour se rendre en Belgique par l'Escaut ou par le canal de Terneuze, et de fl. 0,38 par tonneau, des navires qui, arrivant de la Belgique par l'Escaut ou par le canal de Terneuze, descendront l'Escaut occidental pour se rendre dans la pleine mer. Et afin que lesdits navires ne puissent être assujettis à aucune visite, ni aucun retard ou entrave quelconque dans les rades hollandaises, soit en remontant l'Escaut de la pleine mer, soit en descendant l'Escaut pour se rendre en pleine mer, il est convenu que la perception du droit susmentionné aura lieu par les agents néerlandais à Anvers et à Terneuze. De même les navires arrivant de la pleine mer pour se rendre à Anvers par l'Escaut occidental, et venant d'endroits suspects sous le rapport sanitaire, auront la faculté de continuer leur route, sans entrave ni retard, accompagnés d'un garde de santé, et de se rendre ainsi au lieu de leur destination. Les navires se rendant d'Anvers à Terneuze et vice versa, ou faisant dans le fleuve même le cabotage ou la pêche (ainsi que l'exercice de celle-ci sera réglé en conséquence du § 6 ci-après), ne seront assujettis à aucun droit.

4. La branche de l'Escaut, dite l'Escaut oriental, ne servant point dans l'état actuel des localités à la navigation de la pleine mer à Anvers et à Terneuze, et vice versa, mais étant employée à la navigation entre Anvers et le Rhin, celle-ci ne pourra être grevée dans tout son cours, de droits ou péages plus élevés que ceux qui sont perçus d'après les tarifs de Mayence du 31 mars 1831, sur la navigation de Gorcum jusqu'à la pleine mer, en proportion des distances.

5. Il est également convenu que la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver d'Anvers au Rhin et vice versa, restera réciproquement libre, et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés, qui seront les mêmes pour le commerce des deux pays.

6. Des commissaires se réuniront de part et d'autre à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article, et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêcherie dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité et égalité en faveur des sujets des deux pays.

7. En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation de la Meuse et de ses embranchements restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831, à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer à ladite rivière.

8. Si des événements naturels ou des travaux d'art venaient par la suite à rendre impraticables les voies de navigation indiquées au présent article, le

gouvernement des Pays-Bas assignera à la navigation belge d'autres voies aussi sûres et aussi bonnes et commodes, en remplacement desdites voies de navigation devenues impraticables.

Article 10

L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays, continuera d'être libre et commun à leurs habitants. Il est entendu, qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions, et que de part et d'autre il ne sera perçu sur la navigation desdits canaux que des droits modérés.

Article 11.

Les communications commerciales par la ville de Maestricht et par celle de Sittard, resteront entièrement libres, et ne pourront être entravées sous aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces deux villes, conduisent aux frontières de l'Allemagne, ne sera assujéti qu'au paiement de droits de barrière modérés pour l'entretien de ces routes, de telle sorte, que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle, et que moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient entretenues en bon état, et propres à faciliter ce commerce.

Article 12.

Dans le cas où il aurait été construit en Belgique une nouvelle route, ou creusé un nouveau canal, qui aboutirait à la Meuse vis-à-vis du canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que ladite route ou ledit canal fussent prolongés d'après le même plan entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

Cette route ou ce canal qui ne pourraient servir que de communication commerciale, seraient construits, au choix de la Hollande, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Hollande fournirait, et qui exécuteraient, aux frais de la Belgique, les travaux convenus ; le tout sans charge aucune pour la Hollande, et sans préjudice de ses droits de souveraineté exclusifs sur le territoire que traverserait la route ou le canal en question.

Les deux parties fixeraient d'un commun accord le montant et le mode de perception des droits et péages, qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

Article 13.

1. A partir du premier janvier 1839 la Belgique, du chef du partage des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de cinq millions de florins des Pays-Bas, de rente annuelle, dont les capitaux seront transférés du débet du grand-livre d'Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume des Pays-Bas, sur le débet du grand-livre de la Belgique.

2. Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand-livre de la Belgique, par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme totale de 5.000.000 florins des Pays-Bas de rente annuelle, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge ; et la Belgique s'engage à n'admettre ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de sa dette publique, provenant de sa réunion avec la Hollande, et toute autre dette nationale belge, déjà créée, ou à créer.

3. L'acquittement de la somme de rentes annuelles ci-dessus mentionnées de 5.000.000 de florins des Pays-Bas aura lieu régulièrement de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent, ni pour l'avenir.

§ 4. Moyennant la création de ladite somme de rentes annuelles de 5.000.000 de florins, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume des Pays-Bas.

§ 5. Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder au transfert des capitaux et rentes, qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, doivent passer à la charge de la Belgique, jusqu'à la concurrence de 5.000.000 de florins de rente annuelle. Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant à la Belgique ou concernant son administration.

Article 14.

Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'article 15 du traité de Paris, du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Article 15.

Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes ou autres de semblable nature, construits en tout ou en partie aux frais du royaume des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés.

Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction de ces ouvrages, et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

Article 16.

Les séquestres qui auraient été mis en Belgique, pendant les troubles, pour cause politique, sur des biens et domaines patrimoniaux quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits, sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

Article 17.

Dans les deux pays, dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles, les habitants et propriétaires, s'ils veulent transférer leur domicile d'un

pays à l'autre, auront la liberté de disposer, pendant deux ans, de leurs propriétés, meubles ou immeubles, de quelque nature qu'elles soient, de les vendre, et d'emporter le produit de ces ventes, soit en numéraire, soit en autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droits, autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur dans les deux pays, pour les mutations et transferts. Il est entendu, que renonciation est faite, pour le présent et pour l'avenir, à la perception de tout droit d'aubaine et de déduction, sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique et des Belges en Hollande.

Article 18.

La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

Article 19.

Les dispositions des articles 11 jusqu'à 21 inclusivement du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du Congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection de domicile, qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre État, et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires ainsi qu'aux propriétés, qui, en Hollande, dans le Grand-Duché de Luxembourg, ou en Belgique, se trouveront dans les cas prévus par les susdites dispositions des actes du Congrès de Vienne.

Il est entendu que les productions minérales sont comprises dans les productions du sol mentionnées dans l'article 20 du traité du 3 mai 1815 sus-allégué. Les droits d'aubaine et de déduction étant abolis dès-à-présent entre la Hollande, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de déduction, seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

Article 20.

Personne, dans les pays qui changent de domination, ne pourra être recherché ni inquiété en aucune manière, pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux événements politiques.

Article 21.

Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme, seront acquittés à l'avenir de part et d'autre, à tous les titulaires, tant civils que militaires, qui y ont droit, conformément aux lois en vigueur avant le 1er novembre 1830.

Il est convenu que les pensions et traitements susdits, des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique, resteront à la charge du trésor belge, et les pensions et traitements des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui le royaume des Pays-Bas, à celle du trésor néerlandais.

Article 22.

Toutes les réclamations des sujets belges sur des établissements particuliers, tels que fonds de veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds de léges, et de la caisse des retraites civiles et militaires, seront examinées par la commission mixte, dont il est question dans l'article 13, et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisses.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires et les consignations, seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres.

Si du chef des liquidations, dites françaises, des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par ladite commission.

Article 23.

Seront maintenus dans leur force et vigueur, les jugements rendus en matière civile et commerciale, les actes de l'état civil, et les actes passés devant notaire ou autre officier public sous l'administration belge, dans les parties du Limbourg et du Grand-Duché de Luxembourg, dont Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, va être remis en possession.

Article 24.

Aussitôt après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux comandants des troupes respectives, pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination. Les autorités civiles y recevront aussi, en même temps, les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux aux commissaires qui seront désignés à cet effet de part et d'autre.

Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut.

Article 25.

À la suite des stipulations du présent traité, il y aura paix et amitié entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, d'une part, et Sa Majesté le Roi des Belges, de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs états et sujets respectifs.

Article 26.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Londres, dans le délai de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

Cet échange aura lieu en même temps que celui des ratifications du traité conclu en ce jour entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, et Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, le Roi des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse et l'Empereur de Toutes les Russies.

En foi de quoi les Plénipotentiaires susdits ont signé le présent traité, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le dix-neuf avril de l'an de Grâce mil huit cent trente-neuf.

Dedel.

Sylvain van de Weyer.

Le Ministre des affaires étrangères déclare que le traité qui précède a été ratifié par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas le 26 mai 1839, et le 28 du même mois par Sa Majesté le roi des Belges ;

De même que les ratifications respectives ont été échangées à Londres le 8 juin 1839 ».

(Source :

Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/be1839.htm> (page consultée le 13 novembre 2017)).

Annexe II.2.4. Acte d'accession

« Les Plénipotentiaires des Cours des Pays-Bas, d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande Bretagne, de Prusse et de Russie, ayant signé aujourd'hui les traités conclus entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg et les cinq Cours, entre Leurs Majestés le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg et le Roi des Belges, et entre les cinq Cours et Sa Majesté le Roi des Belges, les Plénipotentiaires ont jugé à propos que les Plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, munis des pleins pouvoirs de la Diète de la Confédération germanique, fussent invités à accéder, au nom de ladite Confédération, aux dispositions, concernant le Grand-Duché de Luxembourg, contenues dans les traités susdits.

En conséquence, les Plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, représentant la Diète en vertu des susdits pleins pouvoirs, déclarent que la Confédération germanique accède formellement aux arrangements territoriaux concernant le Grand-Duché de Luxembourg, contenus dans les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'annexe des traités conclus en ce jour, entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg et les cinq Cours, et entre les cinq Cours et Sa Majesté le Roi des Belges, ainsi que dans les articles correspondants du traité signé en même temps entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg et Sa Majesté le Roi des Belges ; et ils prennent envers les Cours des Pays-Bas, d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, au nom de la Confédération germanique, l'engagement, que celle-ci se conformera en tout aux stipulations renfermées dans lesdits articles, dont la teneur suit mot à mot, en tant qu'elles peuvent concerner la Confédération germanique.

Article premier.

Le territoire belge se composera des provinces de :

Brabant-méridional.

Liège,

Namur,

Hainaut,
Flandre-occidentale,
Flandre-orientale,
Anvers,
Limbourg ;
telles qu'elles ont fait partie du royaume des Pays-Bas constitué en 1815, à l'exception des districts de la province de Limbourg désignés dans l'article 4.

Le territoire belge comprendra en outre la partie du Grand-Duché de Luxembourg indiquée dans l'article 2.

Article 2.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, consent à ce que dans le Grand-Duché de Luxembourg, les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous :

A partir de la frontière de France entre Rodange, qui restera au Grand-Duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon à Longwy, la ville d'Arlon avec sa banlieue, et la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Messancy, qui sera sur le territoire belge, et Clémency, qui restera au Grand-Duché de Luxembourg, pour aboutir à Steinfort, lequel endroit restera également au Grand-Duché. De Steinfort cette ligne sera prolongée dans la direction d'Eischen, de Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Parette et Perlé, jusqu'à Martelange ; Hecbus, Guirsch , Grende, Nothomb et Parette devant appartenir à la Belgique, et Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange, au Grand-Duché. De Martelange, ladite ligne descendra le cours de la Sûre, dont le thalweg servira de limite entre les deux États, jusque vis-à-vis Tintange, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, et passera entre Surret, Harlange, Tarchamps, qu'elle laissera au Grand-Duché de Luxembourg, et Honville, Livarchamps et Loutremange, qui feront partie du territoire belge ; atteignant ensuite, aux environs de Doncols et de Soulez, qui resteront au Grand-Duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne, appartiendront à la Belgique, et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne, continueront d'appartenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est entendu, qu'en traçant cette ligne, et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte, jointe pour plus de clarté au présent article, les commissaires démarcateurs, dont il est fait mention dans l'article 6, auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Article 3.

Pour les cessions faites dans l'article précédent, il sera assigné à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, une indemnité territoriale dans la province de Limbourg.

Article 4.

En exécution de la partie de l'article premier relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions que Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, fait dans l'article 2, Sa dite Majesté possédera, soit en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg, soit pour être réunis à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous :

1° Sur la rive droite de la Meuse : Aux anciennes enclaves hollandaises sur ladite rive, dans la province de Limbourg, seront joints, les districts de cette même province, sur cette même rive, qui n'appartenaient pas aux États-Généraux en 1790, de façon que la partie de la province actuelle de Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse, et comprise entre ce fleuve à l'ouest, la frontière du territoire prussien à l'est, la frontière actuelle de la province de Liège au midi, et la Gueldre hollandaise au nord, appartiendra désormais toute entière à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° Sur la rive gauche de la Meuse : A partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant-Septentrional, Il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse au-dessus de Wessem, entre cet endroit et Stevenswaardt, au point où se touchent sur la rive gauche de la Meuse les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maestricht, de manière que Bergerot, Stamproy, Neer-Itteren, Ittervoordt et Thorn avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans la province de Limbourg sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de la ville de Maestricht, laquelle, avec un rayon de territoire de douze cents toises à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Article 5.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, s'entendra avec la Confédération germanique et les Agnats de la maison de Nassau, sur l'application des stipulations renfermées dans les articles 3 et 4 ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les Agnats ci-dessus nommés de la Maison de Nassau, soit avec la Confédération germanique.

Article 6.

Moyennant les arrangements territoriaux arrêtés ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement pour jamais, à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux, situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les articles 1, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées conformément à ces mêmes articles, par des commissaires démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maestricht.

Article 7.

La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Les Plénipotentiaires des Pays-Bas, d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, en vertu de leurs pleins pouvoirs, acceptent formellement, au nom de leurs Cours respectives, ladite accession, de la part de la Confédération germanique.

Le présent acte d'accession sera ratifié par les Cours des Pays-Bas, d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ainsi que par la Confédération germanique, moyennant un arrêté de la Diète, dont expédition sera faite au nombre de copies nécessaires. Et les actes de ratification respectifs seront échangés à Londres, dans l'espace de six semaines, à dater de ce jour, ou plus tôt, si faire se peut, et en même temps que se fera l'échange des ratifications des trois traités susdits.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent acte d'accession, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le dix-neuf avril de l'an de Grâce mil huit cent trente-neuf.

Dedel.

Senfft.

Sylvain van de Weyer.

H. Sebastiani.

Palmerston.

Bülow.

Pozzo di Borgo.

Le Ministre des affaires étrangères déclare que l'acte d'accession qui précède des Plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, au nom de la Diète germanique, a été ratifié par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas le 26 mai 1839, et par le Président de la Diète le 11 du même mois ; de même que l'échange de ces ratifications a eu lieu à Londres le 8 juin 1839 ».

(Source :

Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/be1839.htm> (page consultée le 13 novembre 2017)).

Annexe II.3. Traités liés au règlement de la question du Schleswig

Annexe II.3.1. Traité de Vienne du 30 octobre 1864

Signé par l'Autriche, la Prusse et le Danemark suite à la guerre des Duchés, le traité se compose de 24 articles composés comme suit :

« Article I.

Il y aura à l'avenir paix et amitié entre Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse et sa Majesté le Roi de Danemarck ainsi qu'entre Leurs héritiers et successeurs, Leurs États et sujets respectifs à perpétuité.

Article II.

Tous les traités et conventions conclus avant la guerre entre les hautes Parties contractantes sont rétablis dans leur vigueur en tant qu'ils ne se trouvent pas abrogés ou modifiés par la teneur du présent Traité.

Article III.

Sa Majesté le Roi de Danemarck renonce à tous Ses droits sur les Duchés de Slesvic, Holstein et Lauenbourg en faveur de Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse, en S'engageant à reconnaître les dispositions que Leurs dites Majestés prendront à l'égard de ces Duchés.

Article IV.

La cession du Duché de Slesvic comprend toutes les Iles appartenant à ce Duché aussi bien que le territoire situé sur la terre ferme. Pour simplifier la délimitation et pour faire cesser les inconvénients qui en résultent de la situation des territoires jutlandais enclavés dans le territoire du Slesvic, Sa Majesté le Roi de Danemarck cède à Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse les possessions jutlandaises situées au Sud de la ligne de frontière méridionale du district de Ribe, telles que le territoire jutlandais de Moegeltondern, l'île d'Amrom, les parties jutlandaises des îles de Foehr, Sylt et Roemoe etc.

Par contre, Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse consentent à ce qu'une portion équivalente du Slesvic comprenant outre l'île d'Aeroe des territoires servant à former la contiguité du district susmentionné de Ribe avec le reste du Jutland et à corriger la ligne de frontière entre le Jutland et le Slesvic du côté de Kolding, soit détachée du Duché de Slesvic et incorporée dans le Royaume de Danemarck.

Article V.

La nouvelle frontière entre le Royaume de Danemarck et le Duché de Slesvic partira du milieu de l'embouchure de la baie du Hejlsminde sur la petit Belt, et après avoir traversé cette baie, suivra la frontière méridionale actuelle des paroisses de Hejls, Vejstrup et Taps, cette dernière jusqu'au cours d'eau qui se trouve au Sud de Gejlbjerg et Bräuore, elle suivra ensuite ce cours d'eau à partir de son embouchure dans la Fovs-Aa, le long de la frontière méridionale des paroisses d'Ödis et Vandrup et de la frontière occidentale de cette dernière jusqu'à la Königs-Au (Konge Aa) au Nord de Holte. De ce point le Thalweg de la Königs-Au (Konge-Aa) formera la frontière jusqu'à la limite orientale de la paroisse de Hjortlund. À partir de ce point le tracé suivra cette même limite et son prolongement jusqu'à l'angle saillant au Nord du village d'Obekjar, et ensuite la frontière orientale de ce village jusqu'à la Gjels-Aa. De là la limite orientale de la paroisse de Seem et les limites méridionales des paroisses de Seem, Ribe et Vester-Vedsted formeront la nouvelle frontière qui, dans la mer du Nord, passera à distance égale entre les îles de Manoe et Roemoe.

Par suite de cette nouvelle délimitation sont déclarés éteints, de part et d'autre, tous les titres et droits mixtes, tant au Séculier qu'au Spirituel qui ont existé jusqu'ici dans les enclaves, dans les îles et dans les paroisses mixtes. En conséquence le nouveau pouvoir souverain, dans chacun des territoires séparés par la nouvelle frontière, jouira à cet égard de la plénitude de ses droits.

Article VI.

Une commission internationale composée de Représentans des Hautes Parties contractantes sera chargée, immédiatement après l'échange des ratifications du présent Traité, d'opérer sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière conformément aux stipulations du précédent Article.

Cette Commission aura aussi à répartir entre le Royaume de Danemarck et le Duché de Slesvic les frais de construction de la nouvelle chaussée de Ribe à Tondern proportionnellement à l'étendue du territoire respectif qu'elle parcourt. Enfin la même Commission présidera au partage des biensfonds et capitaux qui jusqu'ici ont appartenu en commun à des districts ou des communes séparés par la nouvelle frontière.

Article VII.

Les dispositions des articles XX, XXI et XXII du traité conclu entre l'Autriche et la Russie le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, aux droits qu'ils exerceront et aux rapports de voisinage dans les propriétés, coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires, ainsi qu'aux propriétés qui, en Slesvic et en Jutland, se trouveront dans les cas prévus par les susdites dispositions des actes du congrès de Vienne.

Article VIII.

Pour atteindre une répartition équitable de la dette publique de la Monarchie danoise en proportion des populations respectives du Royaume et des Duchés et pour obvier en même tems aux difficultés insurmontables que présenterait une liquidation détaillée des droits et prétentions réciproques, les Hautes Parties contractantes ont fixé la quote-part de la dette publique de la Monarchie danoise qui sera mise à la charge des Duchés, à la somme ronde de vingt neuf millions de Thalers (monnaie danoise).

Article IX.

La partie de la dette publique de la Monarchie Danoise qui, conformément à l'article précédent, tombera à la charge des Duchés, sera acquittée, sous la garantie de Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse, comme dette des trois Duchés susmentionnées envers le Royaume de Danemarck, dans le terme d'une année, ou plus tôt si faire se pourra, à partir de l'organisation définitive des Duchés.

Pour l'acquittement de cette dette les Duchés pourront se servir, au total ou en partie, de l'une ou de l'autre des manières suivantes :

1. Paiement en argent comptant (75 Thales de Prusse = 100 Thalers monnaie danoise) ;
2. Remise au trésor Danois d'obligations non remboursables portant intérêt de 4p.c. et appartenant à la dette intérieure de la Monarchie Danoise ;

3. Remise au trésor Danois de nouvelles obligations d'État à émettre par les Duchés, dont la valeur sera énoncée en Thalers de Prusse (au taux de 30 la livre) ou en Mark de banque de Hambourg, et qui seront liquidées moyennant une annuité semestrielle de 3p.c. du montant primitif de la dette, dont 2p.c. représenteront l'intérêt de la dette dû à chaque terme, tandis que le reste sera payé à titre d'amortissement.

Le paiement susmentionné de l'annuité semestrielle de 3p.c. se fera tant par les caisses publiques des Duchés que par des maisons de banque à Berlin et à Hambourg.

Les obligations mentionnées sous 2 et 3 seront reçues par le trésor Danois à leur taux nominal.

Article X.

Jusqu'à l'époque où les Duchés se seront définitivement chargés de la somme qu'ils auront à verser conformément à l'article VIII du présent Traité au lieu de leur quotepart de la dette commune de la monarchie danoise, ils payeront par semestre 2 pour cent de la dite somme, c'est-à-dire 580.000 Thalers (monnaie danoise). Ce paiement sera effectué de manière que les intérêts et les à-compte de la dette danoise, qui ont été assignés jusqu'ici sur les caisses publiques des Duchés, seront aussi dorénavant acquittés par ces mêmes caisses. Ces payemens seront liquidés chaque semestre et pour el cas où ils n'atteindraient pas la somme susmentionnée, les Duchés auront à rembourser le restant aux finances danoises en argent comptant : au cas contraire il leur sera remboursé l'excédant de même en argent comptant.

La liquidation se fera entre le Danemarc et les autorités chargées de l'administration supérieure des Duchés d'après le le mode stipulé dans le présent article, ou tous les trimestres en tant que de part d'autre cela serait jugé nécessaire. La première liquidation aura spécialement pour objet tous les intérêts et à-compte de la dette commune de la Monarchie Danoise payés après le 23 décembre 1863.

Article XI.

Les sommes représentant l'équivalent dit de Holstein-Ploen, le restant de l'indemnité pour les ci-devant possessions du Duc d'Augustenbourg, y compris la dette de priorité dont elles sont grevées, et les obligations domaniales du Slesvic et du Holstein, seront mises exclusivement à la charge des Duchés.

Article XII.

Les Gouvernements d'Autriche et de Prusse se feront rembourser par les Duchés les frais de la guerre.

Article XIII.

Sa Majesté le Roi de Danemarc s'engage à rendre immédiatement après l'échange des ratifications du présent Traité, avec leurs cargaisons tous les navires de commerce autrichiens, prussiens et allemands amenés pendant la guerre ; ainsi que les cargaisons appartenant à des sujets autrichiens, prussiens et allemands

saisies sur des bâtimens neutres ; enfin tous les bâtimens saisis par le Danemarck pour un motif militaire dans les Duchés cédés.

Les objets précités seront rendus en l'état, où ils se trouvent, bona fide, à l'époque de leur restitution.

Pour le cas que les objets à rendre n'existassent plus, on en restituera la valeur et s'ils ont subi depuis leur saisie une diminution notable de valeur, les propriétaires en seront dédommagés en proportion. De même il est reconnu comme obligatoire d'indemniser les frêteurs et l'équipage des navires et les propriétaires des cargaisons de toutes les dépenses et pertes directes qui seront prouvées avoir été causées par la saisie des bâtimens, telles que droits de port ou de rade, frais de justice et frais encourus pour l'entretien ou le renvoi à domicile des navires et des équipages.

Quant aux bâtimens qui ne peuvent pas être rendus en nature, on prendra pour base des indemnités à accorder la valeur que ces bâtimens avaient à l'époque de leur saisie. E ce qui concerne les cargaisons avariées ou qui n'existent plus, on en fixera l'indemnité d'après la valeur qu'elles auraient eu au lieu de leur destination à l'époque où le bâtiment y serait arrivé d'après un calcul de probabilité.

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse feront également restituer les navires de commerce pris par Leurs troupes ou Leurs bâtimens de guerre, ainsi que les cargaisons en tant que celles-ci appartenaient à des particuliers.

Si la restitution ne peut pas se faire en nature, l'indemnité sera fixe d'après les principes susindiqués.

Leurs dites Majestés s'Engagent en même temps à faire entrer en ligne de compte le montant des contributions de guerre prélevées en argent comptant par Leurs troupes dans le Jutland. Cette somme sera déduite des indemnités à payer par le Danemarck d'après les principes établis par le présent article.

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et le Roi de Danemarck nommeront une commission spéciale qui aura à fixer le montant des indemnités respectives et qui se réunira à Copenhague au plus tard six semaines après l'échange des ratifications du présent traité.

Cette commission s'efforcera d'accomplir sa tâche dans l'espace de trois mois. Si après ce terme, elle n'a pas pu se mettre d'accord sur toutes les réclamations qui lui auront été présentées, celles qui n'auront pas encore été réglées seront soumises à une décision arbitrale. À cet effet Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse et Sa Majesté le Roi de Danemarck s'entendront sur le choix d'un arbitre.

Les indemnités seront payées au plus tard quatre semaines après avoir été définitivement fixées.

Article XIV.

Le Gouvernement danois restera chargé du remboursement de toutes les sommes versées par les sujets des Duchés, par les communes, établissements publics et corporations dans les caisses publiques danoises à titre de cautionnement, dépôts ou consignations.

En outre seront remis aux Duchés :

1. Le dépôt affecté à l'amortissement des bons du trésor holsteinois ;
2. Le fonds destiné à la construction de prisons ;
3. Les fonds des assurances contre incendie ;
4. La Caisse des dépôts ;
5. Les capitaux provenant de legs appartenant à des communes ou des institutions publiques dans les Duchés ;
6. Les fonds de Caisse provenant des recettes spéciales des Duchés et qui se trouvaient bona fide dans leurs Caisses publiques à l'époque de l'exécution fédérale et de l'occupation de ces pays.

Une commission internationale sera chargée de liquider le montant des sommes susmentionnées en déduisant les dépenses inhérentes à l'administration spéciale des Duchés.

La collection d'antiquités de Flensbourg qui se rattachait à l'histoire du Slesvic mais qui a été en grande partie dispersée lors des derniers événements y sera de nouveau réunie avec le concours du Gouvernement danois.

De même les sujets danois, communes, établissements publics et corporations qui auront versé des sommes à titre de cautionnements, dépôts ou consignations dans les caisses publiques des Duchés, seront exactement remboursés par le nouveau Gouvernement.

Article XV.

Les pensions portées sur les budgets spéciaux soit du Royaume de Danemarck, soit des Duchés, continueront d'être payées par les pays respectifs. Les titulaires pourront librement choisir leur domicile soit dans le Royaume, soit dans les Duchés.

Toutes les autres pensions tant civiles que militaires (y compris les pensions des employés de la liste civile de feu Sa Majesté le Roi Frédéric VII, de feu son Altesse Royale Monseigneur le Prince Ferdinand et de feu Son Altesse Royale Madame la Landgrave Charlotte de Hesse née Princesse de Danemarck et les pensions qui ont été payées jusqu'ici par le Secrétariat des grâces seront réparties entre le Royaume et les Duchés d'après la proportion des populations respectives.

A cet effet on est convenu de faire dresser une liste de toutes ces pensions, de convertir leur valeur de rente viagère en capital et d'inviter tous les titulaires à déclarer, si, à l'avenir, ils désirent toucher leurs pensions dans le Royaume ou dans les Duchés.

Dans les cas, où, par suite de ces options, la proportion entre les deux quote-parts, c'est-à-dire, entre celle tombant à la charge des Duchés et celle restante à la charge du Royaume, ne serait pas conforme au principe proportionnel des

populations respectives, la différence sera acquittée par la partie que cela regarde.

Les pensions assignées sur la Caisse générale des veuves et sur le fonds des pensions des militaires subalternes, continueront d'être payées comme par le passé en tant que ces fonds y suffisent. Quant aux sommes supplémentaires que l'Etat aura à payer à ces fonds, les Duchés se chargeront d'une quote-part de ces supplémens d'après la proportion des populations respectives.

La part à l'institut de rentes viagères et d'assurances pour la vie, fondé en 1842 à Copenhague, à la quelle les individus originaires des Duchés ont des droits acquis, leur est expressément conservée.

Une commission internationale, composée de représentans des deux parties, se réunira à Copenhague immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité pour régler en détail les stipulations de cet article.

Article XVI.

Le Gouvernement Royal de Danemarc se chargera du paiement des apanages suivans :

De S. M. la Reine Douairière Caroline Amélie,

De S. A. R. Madame la Princesse héréditaire Caroline,

De S. A. R. Madame la Duchesse Wilhelmine Marie de Glücksbourg,

De S. A. Madame la Duchesse Caroline Charlotte Marianne de Mecklenbourg-Strelitz,

De S. A. Madame la Duchesse Douairière Louise Caroline de Glücksbourg,

De S. A. Monseigneur le Prince Frédéric de Hesse,

De L. L. A. A. Mesdames les Princesses Charlotte, Victoire et Amélie de Slesvic-Holstein-Sonderbourg-Augustembourg.

La quote part de ce paiement tombant à la charge des Duchés d'après la proportion de leurs populations, sera remboursée au Gouvernement danois par celui des Duchés.

La commission mentionnée dans l'Article précédent sera également chargée de fixer les arrangemens nécessaires à l'exécution du présent article.

Article XVII.

Le nouveau Gouvernement des Duchés succède aux droits et obligations résultant de contrats régulièrement stipulés par l'administration de Sa Majesté le Roi de Danemarc pour des objets d'intérêt public concernant spécialement les pays cédés.

Il est entendu que toutes les obligations résultant de contrats stipulés par le Gouvernement danois par rapport à la guerre et à l'exécution fédérale, ne sont pas comprises dans la précédente stipulation.

Le nouveau Gouvernement des Duchés respectera tout droit légalement acquis par les individus et les personnes civiles dans les Duchés.

En cas de contestation les Tribunaux connaîtront des affaires de cette catégorie.

Article XVIII.

Les sujets originaires des territoires cédés, faisant partie de l'armée ou de la marine danoise, auront le droit d'être immédiatement libérés du service militaire et de rentrer dans leurs foyers.

Il est entendu que ceux d'entr'eux qui resteront au service de Sa Majesté le Roi de Danemarck, ne seront point inquiétés pour ce fait, soit dans leurs personnes, soit dans leurs propriétés.

Les mêmes droits et garanties sont assurés de part et d'autre aux employés civils originaires du Danemarck ou des Duchés qui manifesteront l'intention de quitter les fonctions qu'ils occupent respectivement au service soit du Danemarck, soit des Duchés ou qui préféreront conserver ces fonctions.

Article XIX.

Les sujets domiciliés sur les territoires cédés par le présent traité jouiront pendant l'espace de six ans à partir du jour de l'échange des ratifications et moyennant une déclaration préalable à l'autorité compétente de la faculté pleine et entière d'exporter leurs biens-meubles en franchise de droits et de se retirer avec leurs familles dans les États de Sa Majesté Danoise, auquel cas la qualité de sujets danois leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire cédé.

La même faculté est accordée réciproquement aux sujets danois et aux individus originaires des territoires cédés et établis dans les États de Sa Majesté le Roi de Danemarck.

Les sujets qui profiteront des présentes dispositions ne pourront être, du fait de leur option, inquiétés de part ni d'autre dans leurs personnes ou dans leurs propriétés situées dans les États respectifs.

Le délai susdit de six ans s'applique aussi aux sujets originaires soit du Royaume de Danemarck, soit des territoires cédés qui, à l'époque de l'échange des ratifications du présent traité, se trouveront hors du territoire du Royaume de Danemarck ou des Duchés. Leur déclaration pourra être reçue par la Mission danoise la plus voisine, ou par l'autorité supérieure d'une province quelconque du Royaume ou des Duchés.

Le droit d'indigénat tant dans le Royaume de Danemarck que dans les Duchés, est conservé à tous les individus qui le possèdent à l'époque de l'échange des ratifications du présent traité.

Article XX.

Les titres de propriété, documents administratifs et de justice civile concernant les territoires cédés, qui se trouvent dans les Archives du Royaume de Danemarck, seront remis aux commissaires du nouveau Gouvernement des Duchés aussitôt que faire se pourra.

De même toutes les parties des archives de Copenhague qui ont appartenu aux Duchés cédés et ont été tirées de leurs Archives, leur seront délivrées avec les listes et registres y étant relatifs.

Le Gouvernement danois et le nouveau Gouvernement des Duchés s'engagent à se communiquer réciproquement, sur la demande des autorités administratives supérieures, tous les documents et informations relatives à des affaires concernant à la fois le Danemarck et les Duchés.

Article XXI.

Le commerce et la navigation du Danemarck et des Duchés cédés jouiront réciproquement dans les deux pays des droits et privilèges de la nation la plus favorisée en attendant que des traités spéciaux règlent cette matière.

Les exemptions et facilités à l'égard des droits de transit qui, en vertu de l'article II du traité du 14 mars 1857, ont été accordées aux marchandises passant par les routent et les canaux qui relie ou relieront la mer du Nord à la mer Baltique, seront applicables aux marchandises traversant le Royaume et les Duchés par quelque voie de communication que ce soit.

Article XXII.

L'évacuation du Jutland par les troupes alliées sera effectuée dans le plus bref délai possible, au plus tard dans l'espace de trois semaines après l'échange des ratifications du présent traité.

Les dispositions spéciales relatives à cette évacuation sont fixées dans un protocole annexé au présent traité.

Article XXIII.

Pour contribuer de tous leurs efforts à la pacification des esprits, les hautes Parties contractantes déclarent et promettent qu'aucun individu compromis à l'occasion des derniers événements, de quelque classe et condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété à raison de sa conduite ou de ses opinions politiques.

Article XXIV.

Le présent Traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Vienne dans l'espace de trois semaines ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes. Fait à Vienne le 30^e jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil huit cent soixante quatre ».

[Source :

« Friedens-Tractat zwischen Oesterreich, Preußen und Dänemark vom 30. October 1864 », *ambwien.um.dk*,

<https://web.archive.org/web/20110719132918/http://www.ambwien.um.dk/NR/rdonlyres/A/B922586-4291-44C2-BFFA-0FF1424170A2/0/Fredstraktat1864.pdf> (document consulté le 9 novembre 2017).

Annexe II.3.2. Traité de Prague du 23 août 1866**« Article premier.**

Entre S. M. le Roi de Prusse et S. M. l'Empereur d'Autriche ainsi qu'entre leurs héritiers et descendants et les États et sujets des deux parties, il y aura désormais une paix et une amitié perpétuelles.

Article 2.

En vue de l'exécution de l'article 6 des préliminaires de paix signés le 26 juillet de l'année courante à Nikolsbourg, et après que S. M. l'Empereur des Français a fait déclarer officiellement le 29 juillet ejusdem à Nikolsbourg, par son

ambassadeur accrédité près de S.M. le roi de Prusse, « qu'en ce qui concerne le gouvernement de l'Empereur la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix, » S. M. l'Empereur d'Autriche accède également pour sa part à cette déclaration et donne son consentement à la réunion du royaume lombard-vénitien au royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes qui seront reconnues afférentes aux territoires cédés, conformément au précédent traité de Zurich.

Article 3.

Des deux parts les prisonniers de guerre seront remis immédiatement en liberté.

Article 4.

S. M. l'Empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son assentiment à une nouvelle organisation de l'Allemagne sans la participation de l'Empire d'Autriche. Sa Majesté promet également de reconnaître l'union fédérale plus étroite qui sera fondée par S. M. le Roi de Prusse au nord de la ligne du Main, et déclare consentir à ce que les États Allemands situés au sud de cette ligne contractent une union dont les liens nationaux avec la Confédération du nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties, et qui aura une existence internationale indépendante.

Article 5.

S. M. l'Empereur d'Autriche transfère à S. M. le Roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne du 30 octobre 1864 lui avait reconnus sur les duchés de Schleswig et de Holstein, avec cette réserve que les populations des districts du nord du Schleswig seront de nouveau réunies au Danemark si elles en expriment le désir par un vote librement émis

Article 6.

Conformément au désir exprimé par S. M. l'Empereur d'Autriche, S. M. le Roi de Prusse se déclare prêt à laisser subsister, lors des modifications qui doivent avoir lieu en Allemagne, l'état territorial du royaume de Saxe dans son étendue actuelle, en se réservant par contre de régler en détail, par un traité spécial avec S. M. le roi de Saxe, les questions relatives à la part de la Saxe dans les frais de guerre, ainsi qu'à la position future du royaume de Saxe dans la Confédération du nord de l'Allemagne. En revanche, S. M. l'Empereur d'Autriche promet de reconnaître la nouvelle organisation que le Roi de Prusse établira dans le nord de l'Allemagne, y compris les modifications territoriales qui en seront la conséquence.

Article 7.

Afin de répartir les propriétés de la Confédération telle qu'elle a existé jusqu'ici, une commission se réunira à Francfort-sur-le-Main dans les six semaines au plus tard après la ratification du présent traité ; cette commission recevra communication de toutes les créances et prétentions sur la Confédération germanique, lesquelles devront être liquidées dans les six mois. La Prusse et l'Autriche se feront représenter dans cette commission ; tous les autres

gouvernements qui ont fait partie jusqu'ici de la Confédération pourront en agir de même.

Article 8.

L'Autriche conserve le droit d'enlever les propriétés impériales des forteresses fédérales et la part matriculaire de l'Autriche de la propriété mobilière fédérale, ou d'en disposer autrement ; il en est de même de toutes les propriétés mobilières de la Confédération.

Article 9.

Aux fonctionnaires, serviteurs et pensionnés de la Confédération, autant qu'ils sont portés sur le budget fédéral, les pensions qui leur reviennent ou qui leur sont déjà accordées restent garanties, en proportion de la matricule ; toutefois le gouvernement royal prussien prend à sa charge les pensions et subventions des officiers de la ci-devant armée du Schleswig-Holstein et de leurs héritiers, lesquelles étaient payées jusqu'ici par la caisse matriculaire fédérale.

Article 10.

Les pensions accordées par le gouvernement impérial autrichien dans le Holstein restent acquises aux personnes intéressées. La somme de 449,500 thalers, monnaie du Danemark en obligations d'État du Danemark à 4 pour 100, qui se trouve encore en possession du gouvernement impérial autrichien, somme appartenant au trésor holsteinois, sera restituée à celui-ci immédiatement après la ratification du présent traité.

Nul habitant des duchés du Holstein et du Schleswig et nul sujet de LL. MM. le Roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche ne sera poursuivi, inquiété ou atteint dans sa personne ou dans sa propriété du chef de sa conduite politique pendant les derniers événements et durant la guerre.

Article 11.

S. M. l'Empereur d'Autriche prend l'engagement de payer à S. M. le Roi de Prusse la somme de 40 millions de thalers de Prusse pour couvrir une partie des frais que la guerre a occasionnés à la Prusse. Mais il y a lieu de retrancher de cette somme le montant de l'indemnité des frais de guerre que S. M. l'Empereur d'Autriche a encore le droit d'exiger des duchés de Schleswig et de Holstein en vertu de l'article 12 du traité de paix du 30 octobre 1864 précité, soit 15 millions de thalers, plus 5 millions, comme montant des frais d'entretien de l'armée prussienne supportés par les pays de l'Autriche occupés par cette armée, jusqu'au moment de la conclusion de la paix, de manière qu'il ne reste plus à payer comptant que 20 millions de thalers de Prusse. La moitié de cette somme sera versée en espèces à l'échange des ratifications du présent traité, et la seconde moitié, également en espèces, trois semaines plus tard à Oppeln.

Article 12.

L'évacuation des territoires autrichiens occupés par les troupes royales prussiennes sera terminée dans les trois semaines qui suivront l'échange des ratifications. A dater du jour de l'échange des ratifications, les gouverneurs généraux prussiens restreindront leurs fonctions aux attributions purement

militaires. Les dispositions spéciales d'après lesquelles cette évacuation aura lieu seront arrêtées dans un protocole séparé, qui formera une annexe au présent traité.

Article 13.

Tous les traités et conventions conclus entre les hautes parties contractantes avant la guerre sont de nouveau remis en vigueur par le présent traité, autant que par leur nature ils ne doivent cesser d'exister en suite de la dissolution de la Confédération germanique. La convention générale d'extradition conclue le 10 février 1831 entre les États confédérés allemands, ainsi que les dispositions additionnelles qui s'y rattachent, conserveront spécialement leur vigueur entre la Prusse et l'Autriche.

Toutefois, le gouvernement impérial autrichien déclare que la convention monétaire conclue le 24 janvier 1837 perd, par la dissolution de la Confédération germanique, la partie la plus essentielle de sa valeur pour l'Autriche, et le gouvernement royal prussien se déclare prêt à entrer en négociations sur la suppression de cette convention avec l'Autriche et les autres signataires. De même les hauts contractants se réservent d'ouvrir aussitôt que possible des négociations concernant la révision du traité de commerce et de douanes du 11 avril 1865, dans le sens d'une plus grande facilité à introduire dans les relations entre les deux pays.

Provisoirement le traité précité entrera en vigueur, avec la réserve que chacun des hauts contractants aura la faculté de le retirer après en avoir fait la déclaration six mois à l'avance ».

(Source : Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1866prague.htm> (page consultée le 15 novembre 2017)).

Annexe II.4. Conventions de Genève

Annexe II.4.1. Convention de Genève du 22 août 1864

« Article 1.

Les ambulances et les hôpitaux militaires seront reconnus neutres, et, comme tels, protégés et respectés par les belligérants, aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés.

La neutralité cesserait si ces ambulances ou ces hôpitaux étaient gardés par une force militaire

Article 2.

Le personnel des hôpitaux et des ambulances, comprenant l'intendance, le Service de santé, d'administration, de transport des blessés, ainsi que les aumôniers, participera au bénéfice de la neutralité lorsqu'il fonctionnera, et tant qu'il restera des blessés à relever ou à secourir.

Article 3.

Les personnes désignées dans l'article précédent pourront, même après l'occupation par l'ennemi, continuer à remplir leurs fonctions dans l'hôpital ou l'ambulance qu'elles desservent, ou se retirer pour rejoindre le corps auquel elles appartiennent.

Dans ces circonstances, lorsque ces personnes cesseront leurs fonctions, elles seront remises aux avant-postes ennemis par les soins de l'armée occupante.

Article 4.

Le matériel des hôpitaux militaires demeurant soumis aux lois de la guerre, les personnes attachées à ces hôpitaux ne pourront, en se retirant, emporter que les objets qui seront leur propriété particulière.

Dans les mêmes circonstances, au contraire, l'ambulance conservera son matériel.

Article 5.

Les habitants du pays qui porteront secours aux blessés seront respectés et demeureront libres.

Les généraux des Puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité, et de la neutralité qui en sera la conséquence.

Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées.

Article 6.

Les militaires blessés ou malades seront recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Les commandants en chef auront la faculté de remettre immédiatement aux avant-postes ennemis les militaires ennemis blessés pendant le combat, lorsque les circonstances le permettront et du consentement des deux partis. Seront renvoyés dans leur pays ceux qui, après guérison, seront reconnus incapables de servir.

Les autres pourront être également renvoyés, à condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

Les évacuations, avec le personnel qui les dirige, seront couvertes par une neutralité absolue.

Article 7.

Un drapeau distinctif et uniforme sera adopté pour les hôpitaux, les ambulances et les évacuations. Il devra être, en toute circonstance, accompagné du drapeau national.

Un brassard sera également admis pour le personnel neutralisé, mais la délivrance en sera laissée à l'autorité militaire.

Le drapeau et le brassard porteront croix rouge sur fond blanc.

Article 8.

Les détails d'exécution de la présente Convention seront réglés par les commandants en chef des armées belligérantes, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs, et conformément aux principes généraux énoncés dans cette Convention.

Article 9.

Les Hautes Puissances contractantes sont convenues de communiquer la présente Convention aux gouvernements qui n'ont pu envoyer des plénipotentiaires à la Conférence internationale de Genève, en les invitant à y accéder ; le protocole est à cet effet laissé ouvert.

Article 10.

La présente Convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Berne, dans l'espace de quatre mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Genève, le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an mil huit cent soixante-quatre ».

(Source :

« Convention de Genève du 22 août 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Genève, 22 août 1864 », *Comité International de la Croix-Rouge*, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?action=openDocument&documentId=8E19B77DA9AC5183C12563140043A0D3> (page consultée le 14 novembre 2017)).

Annexe II.4.2. Articles additionnels à la Convention de Genève du 22 août 1864 (20 octobre 1868)

« Article premier.

Le personnel désigné dans l'article deux de la Convention continuera, après l'occupation par l'ennemi, à donner, dans la mesure des besoins, ses soins aux malades et aux blessés de l'ambulance ou de l'hôpital qu'il dessert. Lorsqu'il demandera à se retirer, le commandant des troupes occupantes fixera le moment de ce départ, qu'il ne pourra toutefois différer que pour une courte durée en cas de nécessités militaires.

Article 2.

Des dispositions devront être prises par les Puissances belligérantes pour assurer au personnel neutralisé, tombé entre les mains de l'armée ennemie, la jouissance intégrale de son traitement.

Article 3.

Dans les conditions prévues par les articles un et quatre de la Convention, la dénomination d' ambulance ' s'applique aux hôpitaux de campagne et autres établissements temporaires qui suivent les troupes sur les champs de bataille pour y recevoir des malades et des blessés.

Article 4.

Conformément à l'esprit de l'article cinq de la Convention et aux réserves mentionnées au Protocole de 1864, il est expliqué que, pour la répartition des charges relatives au logement de troupes et aux contributions de guerre, il ne sera tenu compte que dans la mesure de l'équité du zèle charitable déployé par les habitants.

Article 5.

Par extension de l'article six de la Convention, il est stipulé que, sous la réserve des officiers dont la possession importerait au sort des armes et dans les limites fixées par le deuxième paragraphe de cet article, les blessés tombés entre les mains de l'ennemi, lors même qu'ils ne seraient pas reconnus incapables de servir, devront être renvoyés dans leur pays après leur guérison, ou plus tôt si faire se peut, à la condition toutefois de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre.

Article 6.

Les embarcations qui, à leurs risques et périls, pendant et après le combat, recueillent ou qui, ayant recueilli des naufragés ou des blessés, les portent à bord d'un navire soit neutre, soit hospitalier, jouiront jusqu'à l'accomplissement de leur mission de la part de neutralité que les circonstances du combat et la situation des navires en conflit permettront de leur appliquer. L'appréciation de ces circonstances est confiée à l'humanité de tous les combattants.

Les naufragés et les blessés ainsi recueillis et sauvés ne pourront servir pendant la durée de la guerre.

Article 7.

Le personnel religieux, médical et hospitalier de tout bâtiment capturé, est déclaré neutre. Il emporte, en quittant le navire, les objets et les instruments de chirurgie qui sont sa propriété particulière.

Article 8.

Le personnel désigné dans l'article précédent doit continuer à remplir ses fonctions sur le bâtiment capturé, concourir aux évacuations de blessés faites par le vainqueur, puis il doit être libre de rejoindre son pays, conformément au second paragraphe du premier article additionnel ci-dessus. Les stipulations du deuxième article additionnel ci-dessus sont applicables au traitement de ce personnel.

Article 9.

Les bâtiments hôpitaux militaires restent soumis aux lois de la guerre, en ce qui concerne leur matériel ; ils deviennent la propriété du capteur, mais celui-ci ne pourra les détourner de leur affectation spéciale pendant la durée de la guerre.

Article 10.

Tout bâtiment de commerce, à quelque nation qu'il appartienne, chargé exclusivement de blessés et de malades dont il opère l'évacuation, est couvert par la neutralité ; mais le fait seul de la visite, notifié sur le journal du bord, par un croiseur ennemi, rend les blessés et les malades incapables de servir pendant la durée de la guerre. Le croiseur aura même le droit de mettre à bord un commissaire pour accompagner le convoi et vérifier ainsi la bonne foi de l'opération.

Si le bâtiment de commerce contenait en outre un chargement, la neutralité le couvrirait encore pourvu que ce chargement ne fût pas de nature à être confisqué par le belligérant.

Les belligérants conservent le droit d'interdire aux bâtiments neutralisés toute communication et toute direction qu'ils jugeraient nuisibles au secret de leurs opérations.

Dans les cas urgents, des conventions particulières pourront être faites entre les commandants en chef pour neutraliser momentanément d'une manière spéciale les navires destinés à l'évacuation des blessés et des malades.

Article 11.

Les marins et les militaires embarqués, blessés ou malades, à quelque nation qu'ils appartiennent, seront protégés et soignés par les capteurs. Leur rapatriement est soumis aux prescriptions de l'article six de la Convention et de l'article cinq additionnel.

Article 12.

Le drapeau distinctif à joindre au pavillon national pour indiquer un navire ou une embarcation quelconque qui réclame le bénéfice de la neutralité, en vertu des principes de cette Convention, est le pavillon blanc à croix rouge. Les belligérants exercent à cet égard toute vérification qu'ils jugent nécessaire. Les bâtiments hôpitaux militaires seront distingués par une peinture extérieure blanche avec batterie verte.

Article 13.

Les navires hospitaliers, équipés aux frais des sociétés de secours reconnues par les Gouvernements signataires de cette Convention, pourvus de commission émanée du Souverain qui aura donné l'autorisation expresse de leur armement, et d'un document de l'autorité maritime compétente, stipulant qu'ils ont été soumis à son contrôle pendant leur armement et à leur départ final, et qu'ils étaient alors uniquement appropriés au but de leur mission, seront considérés comme neutres ainsi que tout leur personnel.

Ils seront respectés et protégés par les belligérants.

Ils se feront reconnaître en hissant, avec leur pavillon national, le pavillon blanc à croix rouge. La marque distinctive de leur personnel dans l'exercice de ses fonctions sera un brassard aux mêmes couleurs ; leur peinture extérieure sera blanche avec batterie rouge.

Ces navires porteront secours et assistance aux blessés et aux naufragés des belligérants sans distinction de nationalité.

Ils ne devront gêner en aucune manière les mouvements des combattants. Pendant et après le combat, ils agiront à leurs risques et périls. Les belligérants auront sur eux le droit de contrôle et de visite ; ils pourront refuser leur concours, leur enjoindre de s'éloigner et les détenir si la gravité des circonstances l'exigeait.

Les blessés et les naufragés recueillis par ces navires ne pourront être réclamés par aucun des combattants, et il leur sera imposé de ne pas servir pendant la durée de la guerre.

Article 14.

Dans les guerres maritimes, toute forte présomption que l'un des belligérants profite du bénéfice de la neutralité dans un autre intérêt que celui des blessés et des malades, permet à l'autre belligérant, jusqu'à preuve du contraire, de suspendre la Convention à son égard.

Si cette présomption devient une certitude, la Convention peut même lui être dénoncée pour toute la durée de la guerre.

Article 15.

Le présent Acte sera dressé en un seul exemplaire original qui sera déposé aux archives de la Confédération suisse.

Une copie authentique de cet Acte sera délivrée, avec l'invitation d'y adhérer, à chacune des Puissances signataires de la Convention du 22 août 1864, ainsi qu'à celles qui y ont successivement accédé.

En foi de quoi les Commissaires soussignés ont dressé le présent Projet d'articles additionnels et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Genève, le vingtième jour du mois d'octobre de l'an mil huit cent soixante-huit ».

(Source : « Articles additionnels à la Convention du 22 août 1864. Genève, 20 octobre 1868 », *Comité International de la Croix-Rouge*, <https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?action=openDocument&documentId=125B5FD4B87F39D2C12563140043A10A> (page consultée le 14 novembre 2017)).

Annexe III. Documents de presse

Annexe III.1. Extraits de l'Illustreret Tidende

Annexe III.1.1. Illustrations (11 juin 1871)



Statsretsmagforeningens Møde i Helsingørsk Slot den 11de Juni 1871. (After en Tegning af H. C. Christensen)

men, at det vil være uinteressant at opdrage hende
over sin Stand; hun er jo af simpel Herkomst, en
Gartnerens Datter — at lade hende lære Fransk og
Tydsk og sige Sager. Nej, lad hende blive opført

i Kjøbing og Helsingørsk o. s. v., saa er der altid
Udsigt til, naar jeg ikke længere kan holde Døden
horte fra Døds-Nænde, at hun kan gøre sig Uæd.-
»Ja, men det er jo netop det, jeg ikke vil

have. Hun skal udførelse sine sunde, naturlige
Evner, for med Tiden at blive en forstandig, danst
Husmoder.»
»For at blive Husmoder maas hun da have en



Faldet den 1ste Juni de 1871 under Besættelsen af København.

Annexe III.1.2. Illustrations (19 mars 1871)



Arrestation des prisonniers et de St. Denis sous l'occupation française. Colonne, sur le boulevard de Strasbourg à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

228



Place de St. Denis et St. Denis.



Illustration 176. Paris sous l'occupation française.

Annexe III.1.3. Illustrations (2 avril 1871)



Strædet ved Kølvs og Ros-Pæle i Christenstads efter Eddiesens Bortkørsel.

Idé tilføiede efter ham. »At tilbidsattes for en gammel Jordløs Skyld som Tante Daisy! Han har vist Penge. Ak, hvad vide jeg ikke give til, at JEG var rig!»

Mr. Stewart fandt, at Daisy saae noget modtaget ud. »Er De Kjød af hende? Plager hun Dem?»

»Det har jeg ikke høyle mig om. Hun er meget godmodig.»

»Naar hun bliver færdig.»

»Hun besidder smageligt des kristelige Dyd, at ønske at behages.»

»Det er en Dyd hos en Kvinde, at ønske at behage dem, som ljetjese det.»

»Jeg antager, at disse Kvinder finde, at Enhver fortjener at behages.»

»Enhver Mand,« rettede Mr. Stewart hende, »men det er i mine Øine snarere en Løst end en Dyd.»

Daisy gik mod ham til Hælsingen, lever De traf Myrha, der, støttende sig til stakket, læste en aviser og spændte samtale med Indskæret. Mr. Stewart smedte Daisy et halvt skjønstødt, halvt argerligt Ørskast.

De Eddiesne blev som længe borte, at Daisy blev urelig.

Myrha havde prøvet af, at han kunde ride hvilken Hest det skulde være, men Daisy læste alt kjendt hende længe nok til ikke at stole ubetinget paa hendes Forsikringer, og da hun ønskede herte Hovslageren, skyndte hun sig ned til Laugen.

»Mr. Stewart frygter, at De har været urelig, Tante Daisy, men jeg haaber hun har taget det. Vi have gjort den delige Kjædeten. Mr. Stewart har været som sød at skaffe mig den yndige Hest. Jeg skal altid holde af ham, som Demene siger.»

»Hest er altsaa gjort gødt!»

»Ikke med os,« svarede Mr. Stewart og saae vist paa det alvorlige, hige Ansigt.

Myrha saae straalende og gaa en vis Maade som elskværdig ud, som noget Myrha-ke kunde see ud.

»Jeg behøver ikke at spørge, om De er træt, Myrha,« sagde Daisy.

»Træt? Nej, Tante Daisy.« Og lød Mr. Stewart hjælp hende ned, naar hun i sin overræmmende Opvækkelse ud, som om hun var mere end halvt til-

bedelig til at kysse ham. »Han siger, at han, hvis De tillader det, Tante Daisy, vil blive her og drikke Thee med os, indtil det er taget hjem og optie til Middag. Jeg vil strax løbe ind og klæde mig om, thi trods den gode Friskost, vi fik, er jeg meget sulten.»

Daisy blev i Hæsen med Mr. Stewart, til Myrha igjen kom ud til dem.

»Thee er deilig, og Alting ser saa pænt ud. Og ser jeg ikke ogsaa paa ud, Tante Daisy?» Spørgsmålet med Tante gjoeldt Tante Daisy, som Spørgsmålet med Demene Mr. Stewart.

»Jo vist gjør De, kjære Datter. Men er det sandeligt, at De, Myrha, efterat være bleven skæn af Kjædeten, gaar ud saa tyndt klædt, som De er?» Det er ikke Sommer endnu.»

»Men ligesaa været som en Sommer, Tante Daisy.»

Han stod altsaa og afstedt for at lade sig høre. Det Frønselige i hendes Forfølgelse gjorde den betydelig og gav det et hørdigt og vidlydigt Præg. Han var langt mere end Jønk, var



Den gamle Engles Øie efter Besættelsen paa den gamle Sommer.

Annexe III.2. Poèmes

Annexe III.2.1. Ved Aarskiftet 1871. Extrait du Aarhus Stifts-Tidende (1^{er} janvier 1871)

Danmark ! vort yndige Fædreneland,
Deiligt I Vinterens sneehvide Kaabe,
Hver, der kan elske ønske og haabe,

Beder for Dig, vor hjemlige Strand,
At dog Aarets gryende Morgen
Bringer Dig Held og slukker Dig Sorgen.

Sorgen, der nager dit Moderbryst,
Over de Saar, der dybest blev slagen,
Over den Grændse, der blodigt blev dragen
Mellem os, Brødre af samme Røst
Danskere Hjerter vist aldrig slaaer
End hos dem, der i Trældommen gaaer.

Aaret, der svandt, det tændte en Gnist,
Stormagt mod Stormagt vældigen strider,
Haabstrærk vi lytted, Søndringens Tider
Syntes at endes her og hist ;
Fjenderne seired – Haabet tang stille,
Frygte vi maae, hvad de Mægtige ville.

Herre ! Du stemme for Voldsmandens Skridt,
Du, der lærte os Elskens og Haabens,
Lærte os troe : Du Glemmer ei Draabens,
Skjøndt Du lod Havet bølge sig frit.
Herre, Du styrke paa Nytaarsmorgen
Haabet, a endes skal Folkesorgen !

Annexe III.2.2. Ved Aarsskiftet. Extrait du Dagens Nyheder (2 janvier 1871)

Nytaaer er kommen ! – Uroomspændte,
Opfyldt af Sorg vi vor Hilsen det bød.
Angstfuldt beklemte
Bange vi vente,
Hvad der vil spire frem af dets Skjød.

Trængsler og Nød og sorgtunge Dage
Har vi alt prøvet i fuldeste Maal ;
Skal vi nu drage
Atter tilbage
Gjennem det samme Pinslernes Baal ?

Hvad eller er bag Sløret forborgen
Det, vi har ønsket saa mangen en Gang ;
Skal der paa Sorgen
Følge en Morgen,
Vaarlyst og fuld af Solskin og Sang ?

Skal vore Venner længer ei lide,
Skal op af Blodhavets bundløse Vand
Seierens hvide
Svane fremglide

Bringende Fred til Folk og til Land ?

Og skal herhjemme Nytaaret binde
Atter der Baand, som blev flænget med Vold ;

Skal vi forvinde
Nøden, og finde
Slesvigs Jord under Danebrogs Fold ?

Mørkt seer det ud, men er ei saa ilde,
Thi den maa seire, den Sag, som er god ;
Haabglimt der spille,
Bare vi ville
Se dem, og voxe i Tillid og Mod.

Der er en Magt, som Ingen kan kue.
Selv om med Vold man vil slette den ud,
Skal vi dog skue
Flammende lue
Skriften, hvormed den prented' sit Bud.

Thi denne Magt, der hersker paa Jorden,
Det er Historiens evige Lov ;
Urokket staaer den,
Vækker med Torden
Retten, naar altfor længe den sov.

Trygt kan vi da paa Fremtiden bygge,
Sandhedens Lys vil den tænde en Dag,
Og vil betrygge,
Skjærme og hygge
Frihed og Fred og den gode Sag.

Voldsherredømmets Vælde maa falde,
Men ifald nu alt det Dødsstødet faaer,
- Da skal vi Alle
Jublende kalde
Rigtig velsignet det nye Aar !

1896 Indbydelse af alle de... 1679... 1713... 1716... 1719... 1720... 1777... 1884... 1893... 1898...

Udbydere. Avertissement modtoges daglig paa... Frederiksborgs... Korffabrikater...

Sejlsma! Den 18de afsaad et femdeligt Brav, som forhaabentlig er modtaget...

Tirsdagen den 26de Juli 1870, Kl. 1 Eftermiddag, afholdes i Marineministeriet...

Tirsdagen den 26de Juli 1870, Kl. 12 Middag, afholdes i Marineministeriets skriftlige...

450 Centner saltet Flisak og 600 Tdr. Juni Maanedes Grea-smær...

Kjebenhavns Vandværk. Den Grund af Børneshøjens Ombygning og Ombygning af Vandledningerne...

Øbeg er afbrændt: Kort over Tydskland, udgivet af H. Bull 1870...

Kort over Mellemuropa. Størrelse 24" og 15". Fra Bøll til 28 Breffer...

Specialkort over Krigsskuepladsen. Pris: 24 Bk. Faas i alle Boglader...

Ertratrog fra Noesilde til Kjøbenhavn. Søndag den 24de Juli vil der, foretaget af Emil Olsens...

Davehole Kuglebrue i Bøll udbydes, med og uden Blak om, laast til Bygges...

Nye Søb-Cylinderbrue, der ere afstaaende og regulerbare, laast til 9 Bk. Gilt...

Cylinderbrue, Græfter, Hænder...

Et Parti Havana-Cigarer, af en fortrinlig Kvalitet og god Forbrænding...

Udsalg af Dame-Overskykker. Paa G. Amagerort Nr. 13, 1ste Sal, ligesom Døllsgaardsstræde...

Grundig rent og fritaget for alle afstede og kemiske Dunster bliver Alt, som vaskes i det befendte...

Stort Udsalg i denne Maaned 2000 Sommerfrakker, 1000 Vår Denklæder, 1000 Vinterfrakker...

Portland Cement af Mr. Johnson & Komp. erholdes fra Skibh og Christiansholm...

Den nye Rigtigenspasse faaes i St. Regnegade 17, Bonstiften. Brugs-Indvinding...

Enre Tøjninger krængeløstige Gabelt von Schirmerstein og Weissen laast enen i Høst...

Dyt Aftenblad, red af B. Hartvigsen, udsæer 7 Gange ugentlig... Danmarks billigste Dagblad...

Gamle Malerier laast i Gule Stræde 16, Stam. Bruspulvere (monserende Sodavands-pulvere)...

Manchestertøjer, Natstøjer, Fløpper, Mandetter, Soffer, Underbenklæder, Undertrøier...

Bog-Auktion. Tirsdagen den 26de Juli forsk. Form. Kl. 11, og ligeledes den følgende Dag...

154. - Skaldte E. blev bedt laast og pludselig gredes en... - De kan laastde var gredes paa... - Det Skaldte og det... - Det unge Skaldte er E. som... - Skaldte Nyl. - Skaldt laast af... - Det er en... - Den...

at Valat alle faa, at der... - Den... - Det... - Det...

at Valat alle faa, at der... - Den... - Det... - Det...

Annexe III.3.2. Annonces du Bund (Suisse)

Annexe III.3.2.1. Annonces du 9 juillet 1870

Norddeutscher Lloyd. Postdampfschiffahrt von Bremen nach Newyork, Baltimore, New-Orleans und Havana.

Table with columns for destination (Newyork, Baltimore, New-Orleans, Havana), departure date, and ship name.

Passage-Briefe nach Newyork: Jede Fahrt 105 Thaler, zweite Fahrt 100 Thaler, Rückfahrt 34 Thaler St. G.
Passage-Briefe nach Baltimore: Jede Fahrt 105 Thaler, zweite Fahrt 100 Thaler, Rückfahrt 34 Thaler St. G.

Hamburg-Amerikanische Packetfahrt-Aktien-Gesellschaft. Direkte Postdampfschiffahrt zwischen Hamburg und New-York.

Table with columns for destination (Newyork, Baltimore, New-Orleans, Havana), departure date, and ship name.

Passage-Briefe nach Newyork: Jede Fahrt 105 Thaler, zweite Fahrt 100 Thaler, Rückfahrt 34 Thaler St. G.
Passage-Briefe nach Baltimore: Jede Fahrt 105 Thaler, zweite Fahrt 100 Thaler, Rückfahrt 34 Thaler St. G.

EN GROS ET EN DETAIL. Copying-Ink. Certificats. (An Wiederverkäufer angemessenen Rabatt!) Brunner, Schwyler & Sohn in St. Gallen.

Zum Verlaufen: Bureau de change. Primarlehrer junge Leute, Pension.

Ein Arzt. Blumenpapier. Anleitung zum Ringen. Commis-Job-Gesuch.

Zum Verlaufen: Für Buchdrucker. Für Turner! Stelle-Gesuch. Für Hotelbesther.

1. Mal Eröffnung des Karibanes. Stelle-Gesuch.

Bureau de change. Primarlehrer junge Leute, Pension.

Ein Arzt. Blumenpapier. Anleitung zum Ringen. Commis-Job-Gesuch.

Zum Verlaufen: Für Buchdrucker. Für Turner! Stelle-Gesuch. Für Hotelbesther.

1. Mal Eröffnung des Karibanes. Stelle-Gesuch.

Bureau de change. Primarlehrer junge Leute, Pension.

Ein Arzt. Blumenpapier. Anleitung zum Ringen. Commis-Job-Gesuch.

Zum Verlaufen: Für Buchdrucker. Für Turner! Stelle-Gesuch. Für Hotelbesther.

1. Mal Eröffnung des Karibanes. Stelle-Gesuch.

Schweizerische Rentenanstalt. Lebensversicherungen und Leistungen.

Table with columns for insurance type, amount, and interest rate.

G. F. Leuthold's Großes Panorama von Rigi-Kulm in Etui mit Goldblei und eleganter Ausstattung. Preis Fr. 6.

SOCIÉTÉ SUISSE REMAÏENI, FLOGIATI ET C. Vins fins.

Metall-Pulver. Eigenschaften-Berkauf.

Wohn- und Gasthaus. Dr. Günther's Spezifium gegen Malaria und Malaria.

Waldbarre-Gesuch. Metzger-Lehrling. Stelle-Gesuch.

INTERLAKEN.

1. Mal Eröffnung des Karibanes. Stelle-Gesuch.

Schweizerische naturforschende Gesellschaft. Die Abhaltung der Jahresversammlung...

Gasthof-Empfehlung. Der Unterzeichnete empfiehlt seinen auf's Beste eingerichteten Gasthof...

Landwirthschaftliche Maschinen. D. Kaufmann in Schaffhausen. Dreifachschleifen mit Kuppelwerk...

Wein- und Obstpressen. empfiehlt wie in den vorhergehenden Jahren...

Kriegskarte. Kriegskarte der Nordsee und des Baltischen Meeres...

Vacante Lehrstelle an der Primarschule Zug. An der kantonalen und kantonalen Primarschule...

Institut Delessert. Im Laufe des Jahres wird hier, bei uns anlässlich...

Omnibus. Illustriertes Wochenblatt. Vierteljährlich Fr. 1.75.

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Schweizerische Rentenanstalt. Das Kapital für Altersversicherung kann ganz bequem...

Fabnenstickerei in der Wäldchen. Miltardschafnen. Schweizer Waser...

Gen feil! Gutes 1000 Zentner in Berlin oder getrocknet in Wien...

A vendre au bord de Lac Léman une magnifique propriété viticole...

Pour parents. Das Gemälde de la Soiee romantique habituelle...

Ein tüchtiger Sattlermeister, welcher das Reparieren von Sattelstücken...

Offene Stelle. In einer Fabrik bei St. Gallen...

Gesucht. Zum letzten Mal wird ein tüchtiger Schlosser gesucht...

Offene Stelle. In der Maschinenfabrik bei Winterthur...

Wechsel auf Amerika. Amerikanisches Papiergeld. Ein Verkaufsmittel...

Gen feil! Gutes 1000 Zentner in Berlin oder getrocknet in Wien...

A vendre au bord de Lac Léman une magnifique propriété viticole...

Pour parents. Das Gemälde de la Soiee romantique habituelle...

Ein tüchtiger Sattlermeister, welcher das Reparieren von Sattelstücken...

Offene Stelle. In einer Fabrik bei St. Gallen...

Gesucht. Zum letzten Mal wird ein tüchtiger Schlosser gesucht...

Offene Stelle. In der Maschinenfabrik bei Winterthur...

Reise Photographieen von Frau General Hans Herzog...

Gen feil! Gutes 1000 Zentner in Berlin oder getrocknet in Wien...

A vendre au bord de Lac Léman une magnifique propriété viticole...

Pour parents. Das Gemälde de la Soiee romantique habituelle...

Ein tüchtiger Sattlermeister, welcher das Reparieren von Sattelstücken...

Offene Stelle. In einer Fabrik bei St. Gallen...

Gesucht. Zum letzten Mal wird ein tüchtiger Schlosser gesucht...

Offene Stelle. In der Maschinenfabrik bei Winterthur...

Annexe IV. Composition des gouvernements (ainsi que de leurs ambassades française et allemande) et éléments biographiques

Annexe IV.1. Composition du Conseil fédéral suisse

Au 1^{er} janvier 1870.

Président de la Confédération et département politique : Jakob Dubs (Zurich, libéral-radical).

Vice-président de la Confédération et département de l'Intérieur : Karl Schenk (Berne, libéral-radical).

Département des Finances : Paul Ceresole (Vaud, libéral-radical).

Département militaire : Emil Welti (Argovie, libéral-radical).

Département de Justice et de Police : Melchior Josef Martin Knüsel (Lucerne, libéral-radical).

Département des Postes : Jean-Jacques Challet-Venel (Genève, libéral-radical).

Département du Commerce et des Péages : Wilhelm Matthias Naeff (Saint-Gall, libéral-radical).

Au 1^{er} janvier 1871.

Président de la Confédération et département politique : Karl Schenk (Berne, libéral-radical).

Vice-président de la Confédération et département militaire : Emil Welti (Argovie, libéral-radical).

Département des Finances : Paul Ceresole (Vaud, libéral-radical).

Département de l'Intérieur : Jakob Dubs (Zurich, libéral-radical).

Département de Justice et de Police : Melchior Martin Knüsel (Lucerne, libéral-radical).

Département des Postes : Jean-Jacques Challet-Venel (Genève, libéral-radical).

Département du Commerce et des Péages : Wilhelm Matthias Naeff (Saint-Gall, libéral-radical).

Ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris : Jean Conrad Kern.

Ministre plénipotentiaire de Suisse à Berlin : Bernhard Hammer.

(Source : « Liste des conseillers fédéraux établie par le gouvernement fédéral suisse », <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/elections-du-conseil-federal-depuis-1848/alle-bundesraete-liste.html> (page consultée le 16 novembre 2017) et « composition des Collèges depuis 1848 », <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/composition-gouvernement-depuis-1848/departementsvorsteher-liste.html> (page consultée le 16 novembre 2017)).

Annexe IV.2. Composition du gouvernement belge

Composition définitive suite aux élections législatives du 2 août 1870 (remportées par le parti catholique).

Chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères : Jules d'Anethan.

Ministre de la Guerre : Henri Guillaume.
Ministre de la Justice : Prosper Cornesse.
Ministre de l'Intérieur : Joseph Kervyn de Lettenhove.
Ministre des Finances : Pierre Tack.
Ministre des Travaux publics : Victor Jacobs.

Ambassadeur du royaume de Belgique à Paris : Eugène Henri Léonard Beyens.
Ambassadeur du royaume de Belgique à Berlin : Jean-Baptiste Nothomb.

(Source : Jean Servais Guillaume Nypels, *Pasinomie ou collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlement généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, vol.5, Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1870, p.390).

Annexe IV.3. Composition du gouvernement danois

Composition au 28 mai 1870, suite à un compromis entre les nationaux-libéraux et les membres du *Mellempartiet* (parti dit de « compromis » entre les groupes *De Nationalliberale* et *De Nationale Godsejere*).

Président du Conseil : Ludvig Holstein-Holsteinborg (*Mellempartiet*).
Ministre des Affaires étrangères : Otto Ditlev Rosenørn-Lehn (*Mellempartiet*).
Ministre des Finances : Carl Emil Fenger (National-libéral).
Ministre de l'Intérieur : Christen Andreas Fonnesbech (*Mellempartiet*).
Ministre de la Justice : Andreas Frederik Krieger (National-libéral).
Ministre de l'Eglise et de l'Instruction : Carl Christian Hall (National-libéral).
Ministre de la Guerre et de la Marine : Wolfgang Haffner (*Mellempartiet*).

Ambassadeur du royaume du Danemark à Paris : Léon Moltke-Hvitfeldt.
Ambassadeur du royaume du Danemark à Berlin : George Quaade.

(Source : « Regering Holstein-Holsteinborg », *Statsministeriet*, http://www.stm.dk/_p_5457.html (page consultée le 16 novembre 2017). Voir également Kaare R. Skou, *Dansk Politik : A-Å leksikon*, Copenhague, Aschehoug Dansk Forlag, 2007, p.341).

Annexe IV.4. Profil de cinq vétérans de la guerre des Duchés portant l'uniforme français en 1870-1871

Wilhelm Dinesen

Capitaine de la huitième brigade ayant notamment combattu à Dybbøl, le 18 avril 1864, l'aristocrate Dinesen (1845-1895) est le fils d'Adolph Wilhelm Dinesen (1807-1876), un officier d'artillerie s'étant distingué durant la première guerre du Schleswig (1848-1851). Candidat à l'enrôlement auprès de l'armée autrichienne en 1866, il se ravise avant de faire le choix de la France à la fin de l'année 1870. Arrivé à Dieppe début décembre (après une courte escale en Angleterre), Wilhelm Dinesen rejoint Bourges où il intègre l'état-major du 18^e corps d'armée du général Billot. Il fait le coup de feu auteur de Belfort, en janvier 1871, et partage le sort désastreux de l'armée de l'Est. Arrivé en Suisse, il parvient à échapper à l'internement et à rejoindre Lyon. En février 1871, il passe de Bordeaux à Argenton avant de se rendre à Paris dans la nuit du 17 au 18 mars.

Il assiste aux premières heures de la révolte parisienne et vit entre Paris et Versailles durant la totalité de l'épisode communaliste. Il ne quitte la France qu'en juin 1871.

Wilhelm Sponneck

Ami d'enfance de Wilhelm Dinesen et fils du comte Wilhelm Carl Eppingen Sponneck, ancien ministre des Finances du Danemark, Sponneck (1842-1921) fait également le coup de feu au sein de la huitième brigade danoise, à Dybbøl, durant la guerre des Duchés. Dès l'été 1870, il met son fusil au service de la France impériale et se bat notamment autour de Metz avant d'y être encerclé en compagnie du maréchal Bazaine. Il parvient à s'évader, gagnant Bruxelles avant de repasser la frontière et de se rendre, en décembre 1870, au point de rassemblement de l'armée de Bourbaki. Enrôlé au sein du 18^e corps du général Billot, c'est aux côtés de son compatriote et ami Wilhelm Dinesen qu'il connaît les défaites du début du mois de janvier 1871 et qu'il couvre la retraite de l'armée débandée en direction de la Suisse. Echappant, lui aussi, à l'internement, il est à Bordeaux mi-février puis à Paris lorsque débute l'épisode de la Commune. Durant les semaines de guerre civile, il est proche des « amis de l'Ordre » mais ne manque jamais de partager quelques instants avec un Dinesen bien moins critique envers les insurgés.

Jens Christian Nielsen

À l'âge de 18 ans à l'automne 1863, Nielsen s'était proposé pour le service militaire. Le 9 avril 1864, il avait été fait prisonnier, en tant qu'artilleur, devant la forteresse de Dybbøl. Il part pour la France le 10 janvier 1871, voyageant vers l'Angleterre puis le nord de la France.

Un étudiant originaire de Christiania

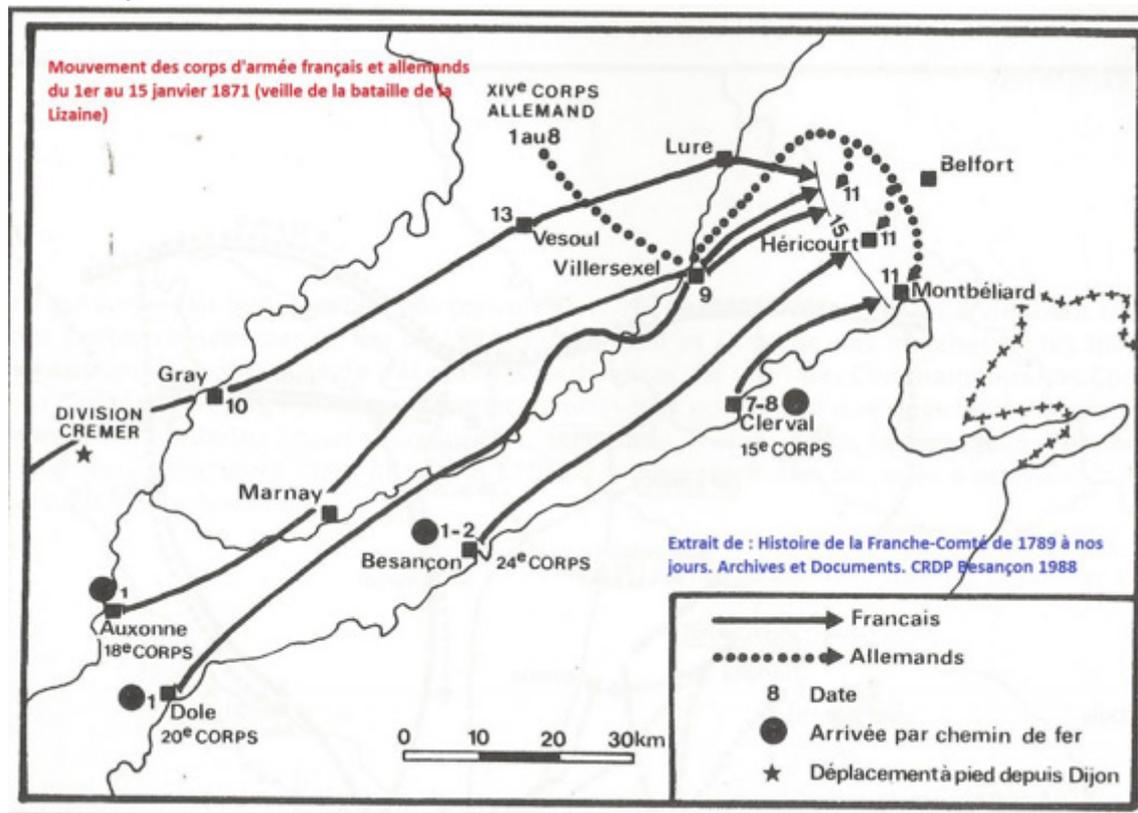
Un étudiant en médecine de Christiania, médecin volontaire dans l'armée danoise en 1864, parti le 4 septembre 1870. Cherchant à intégrer l'armée française, le jeune homme part pour rejoindre des compatriotes déjà stationnés à Tours.

Le « franc-tireur danois » du *Fædrelandet*

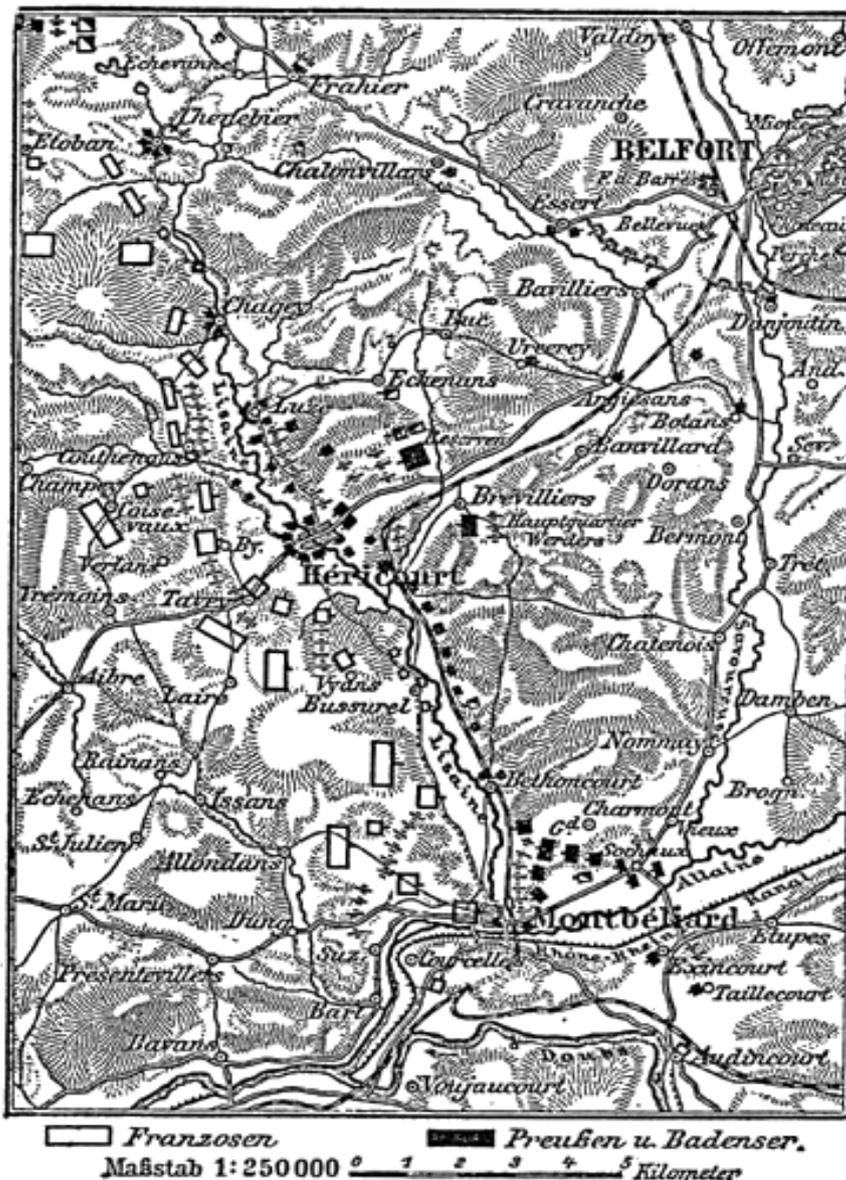
Parmi les nombreuses lettres rédigées par le même volontaire et publiées par le *Fædrelandet* durant l'automne et l'hiver 1870, celle du 28 septembre 1870 trahit le statut de vétéran du franc-tireur. Contrairement au service régulier qui fut le sien en 1864, le Danois vit pourtant, dans cette France de la défense nationale, d'embuscades, de coups de force plus ou moins réussis et d'opérations de harcèlement dont l'efficacité reste limitée. Frustré, il profite d'une ultime lettre, le 18 mars 1871, pour nuancer la responsabilité de Napoléon III et pour expliquer le désastre français par l'instabilité politique et l'indiscipline caractérisant, selon lui, le peuple français.

Annexe V. Cartes

Annexe V.1. Cartes des mouvements et positions de l'armée de l'Est devant Belfort (janvier 1871)

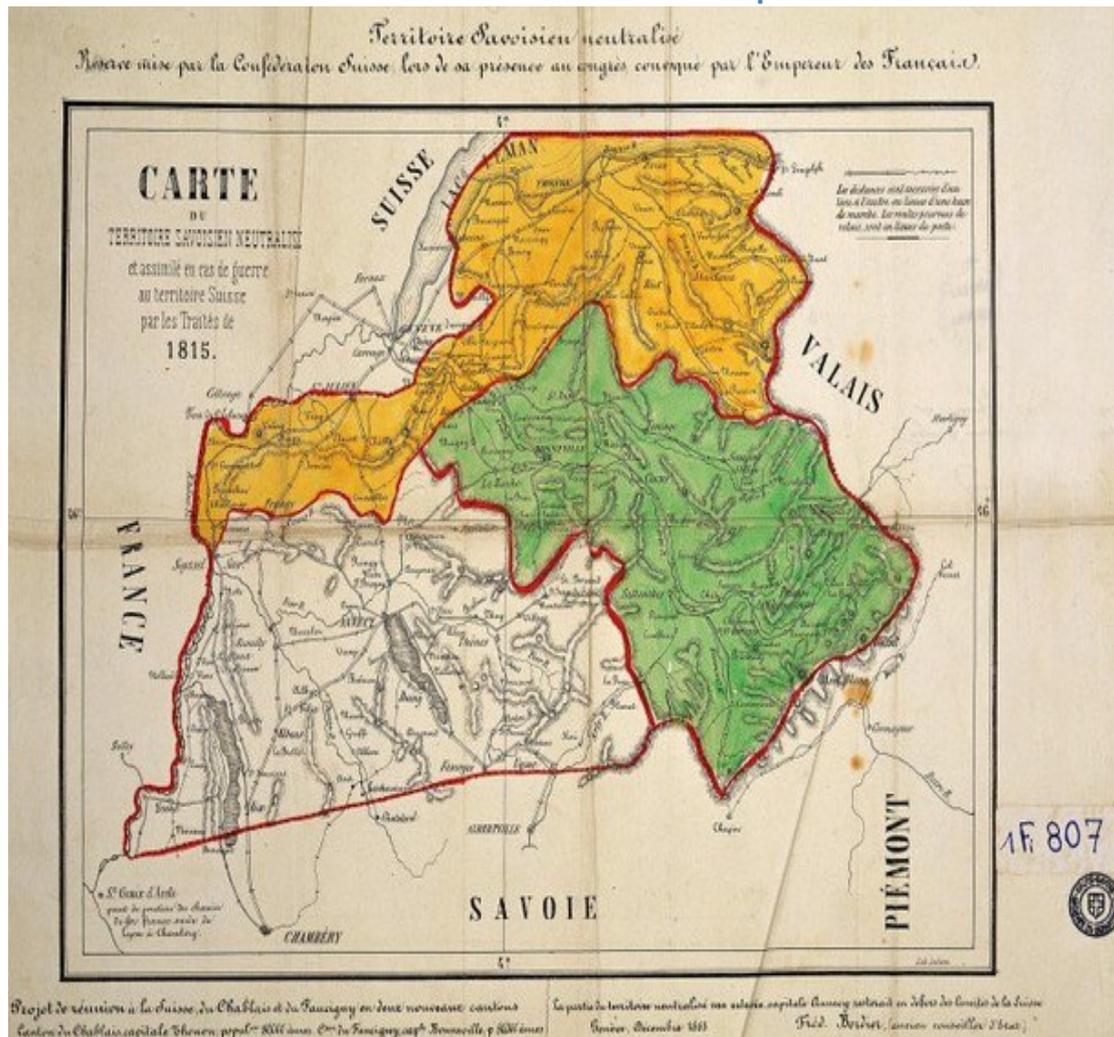


(Mouvements des armées entre le 1^{er} et le 15 janvier 1871. Source : Archives et Documents. CRDP Besançon 1988, http://aetdebesancon.blog.lemonde.fr/files/2016/12/09_01-PC-Villersexel-1871-carte-1024x729.jpg (page consultée le 13 novembre 2017)).



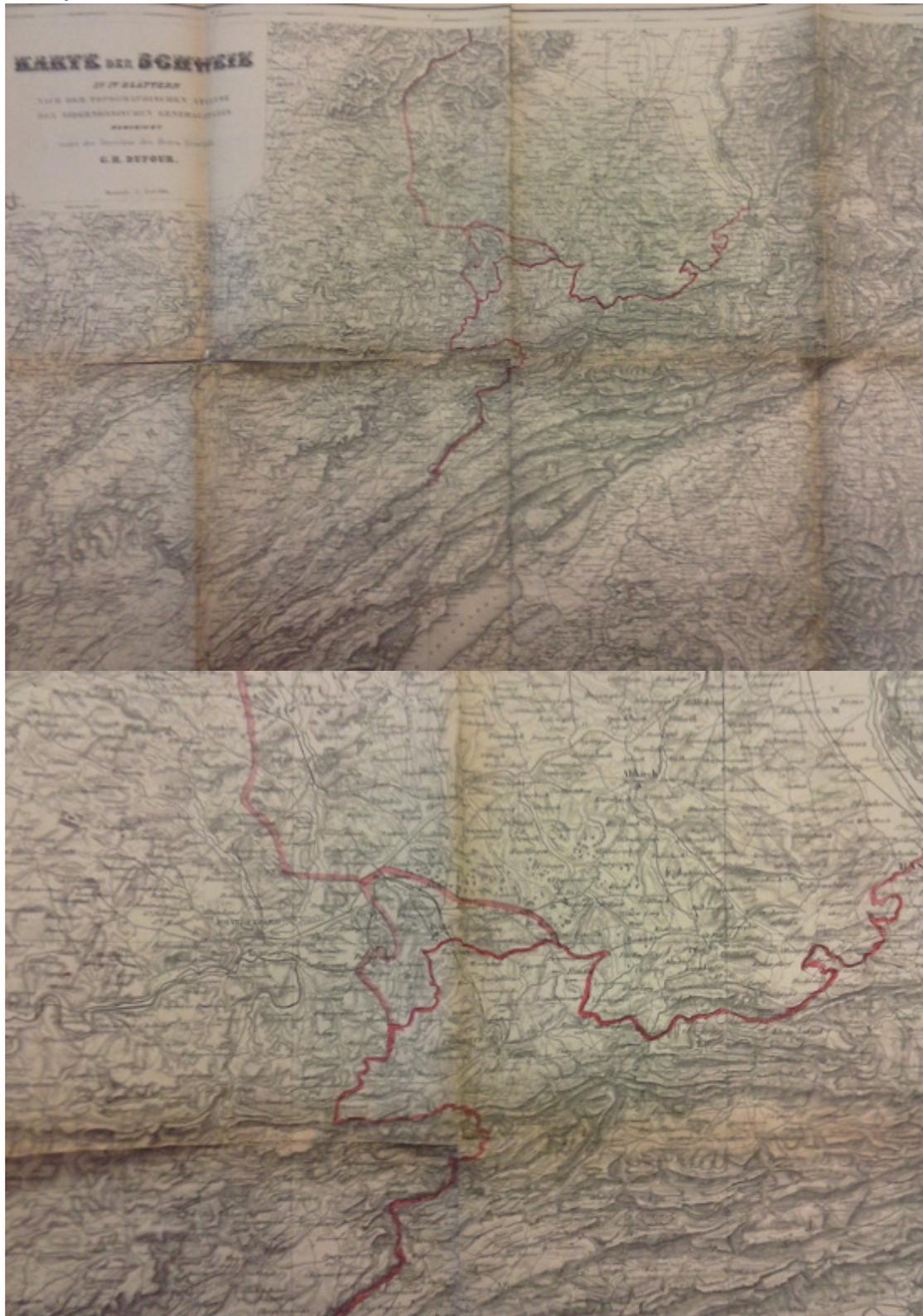
(Les positions des deux armées à Héricourt. Source : Meyers, *Kärtchen zur Belagerung von Belfort 1870-1871* (1885), https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AMeyers_b2_s0642_b1.png, (page consultée le 13 novembre 2017)).

Annexe V.2. Carte du territoire savoisien neutralisé par les traités de 1815.



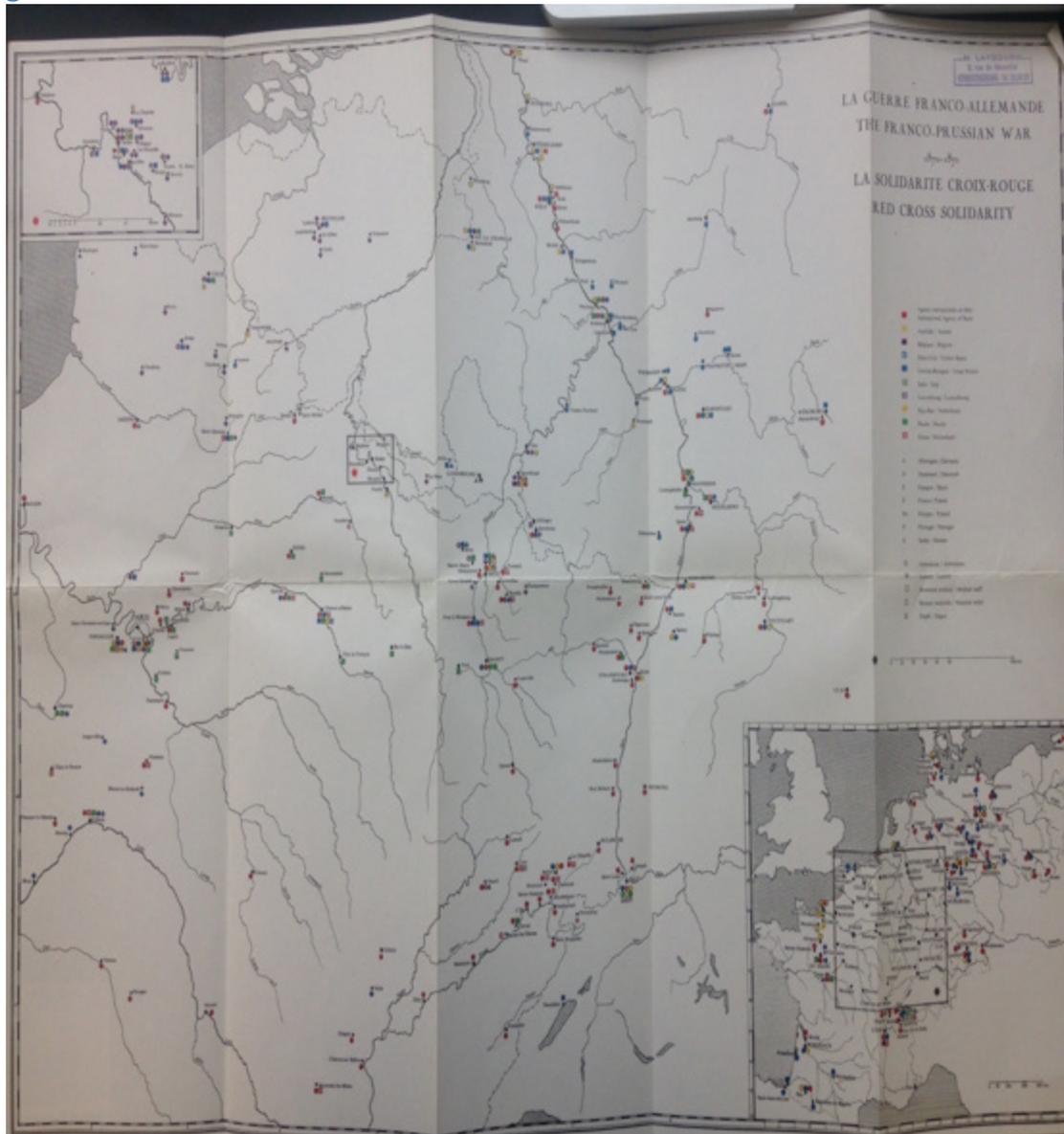
(Source : F. Bordier, *Carte du territoire savoisien neutralisé. Projet de réunion du Chablais et du Faucigny en de nouveaux cantons* (1863), Archives d'État, Genève).

Annexe V.3. Carte de la rectification des frontières haut-rhinoise confiée à l'ambassadeur helvétique à Paris par le Conseil fédéral suisse (du 29 mars 1871)

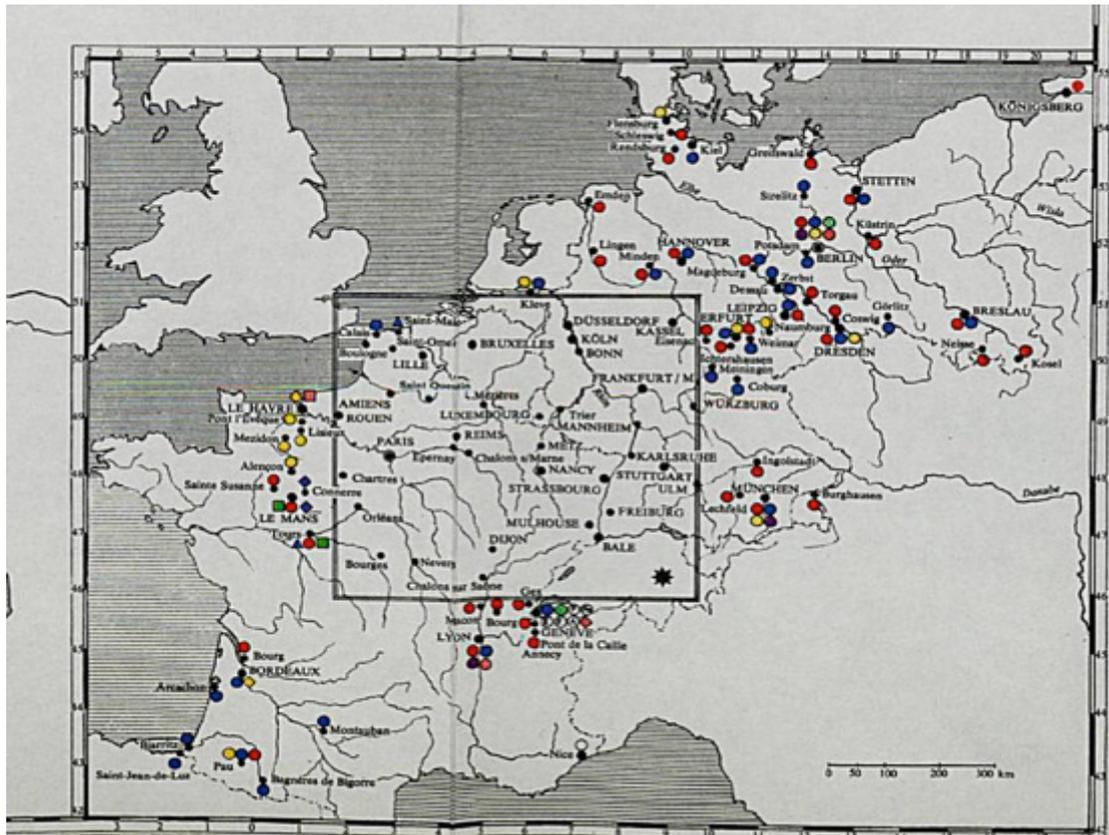


(Source : « Lettre de J.C. Kern au président de la Confédération, K. Schenk », 6 avril 1871, AFS, E2#1000/44#475*).

Annexe V.4. Carte représentant la solidarité de la Croix-Rouge durant la guerre franco-allemande



(1/2)



(2/2. Source : *La guerre franco-allemande de 1870-1871, la naissance de la solidarité de la Croix-Rouge*, Genève, Institut Henry-Dunant, Editions L'Âge d'Homme, 1971, 47p., annexe).

Annexe V.5. Carte représentant la question du Schleswig en 1864



(Source : « The Schleswig-Holstein Question 1864 », *The Map Archive* : <https://www.themaparchive.com/schleswigholstein-question-1864.html> (page consultée le 17 décembre 2017))

Annexe VI. Documents, objets et représentations de l'œuvre charitable en 1870-1871

Annexe VI.1. Représentations artistiques de la mission suisse en faveur de Strasbourg

Annexe VI.1.1. Alfred Touchemoulin, *Réception des délégués suisses à la Porte nationale par la Municipalité de Strasbourg*



(H.s.t., 125,00 X 155,00 cm, S.b.g., n.d., Musée Historique, Strasbourg).

Annexe VI.1.2. Théophile Schuler, *L'arrivée des délégués suisses à Strasbourg pendant le bombardement, 11 septembre 1870*



(H.s.t., 150,00 X 105,00 cm, signée et datée, 1875, Musée d'Histoire, Berne (Suisse)).

Annexe VI.1.3. Auguste Bartholdi, *La Suisse secourant les douleurs de Strasbourg pendant le siège de 1870* (miniature et relief du Hirsbrey)



(86 X 78 X 48, 1895, Musée des Beaux-Arts de la ville de Paris, PPS832).



(Relief du Hirsbrey. Positif papier au charbon (22,00 X 45,20 cm.), monté sur support cartonné.
S.b.d. : timbre sec, monogramme « G[aston] B[raun] – Dornach – Paris », n.d., [c. 1895], Musée
Bartholdi, Inv. Série 2P9).

Annexe VI.2. Listes de donateurs en faveur d'œuvres charitables

Annexe VI.2.1. Liste des donateurs en faveur du Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre

— 33 —

DONS DE LINGERIE & VÊTEMENTS

LISTE DES DONATEURS

Lausanne.	
Archinard-Roman, madame,	Bolle, madame,
Anonyme, de l'École de charité,	Brückner,
Anonymes divers,	Buffat, professeur,
Archinard-Fischer, madame,	Baud, Fanny, madame,
Auberjonois, Gustave, *	Bollens, *
Auberjonois, Victor, *	Berchem, van,
d'Allés, madame,	Burnand, Ls., *
Anonyme française,	Blumer-Curtat,
Archinard, mademoiselle,	Bergier de La Harpe, M ^{me} et M ^{lle} ,
Agassiz,	Burnier, Frédéric,
Audiran (d') de Châtillon,	Burnand, madame,
Alexandre, cocher,	Bauverd,
Albenas (d'), madame,	Bussièrre, (le baron de)
Burnand-Curchod, madame,	Burdet, directeur de la ferme d'ici
Beck-Bernard, *	plinaire des Croisettes,
Bettex,	Bossanges (de), madame,
Boissière, madame,	Bontoux, A. *
Brocon, *	Blattner, pasteur,
Beau-Rivage (dames de l'hôtel),	Bujard, madame,
X. à Belle-Rose,	Bury, juge cantonal,
Bernoni, madame,	Burnier, Dr; M. et M ^{me} ,
Bontoux, Marie, madame,	Blanchenay, anc. conseiller d'Etat,
Blanc et famille,	Blumer, madame,
Barbaz-Mayor, madame,	Bergeron, *
Borgeaud, *	Blanc, Jules,
Bowles, mademoiselle,	Cardon,
Bontoux, Blanche, mademoiselle,	Chautems, madame,
Boiteau, père,	Cornaz-Savary, madame,
Benoit, madame,	Carrard-Duvillard, *
Barnaud, *	Caster et Courvoisier, mesdames,
Bernard, *	Chatelanat, madame,
Brühlmann, madame,	Cornaz, Ed. M. et M ^{me} ,
Bischoff, *	Chavannes, mademoiselle,
	Chanson,
	Caénod, mademoiselle,

Gejay (de), L., mademoiselle,
 Gejay (de), Henriette, mademoiselle,
 Gejay (de), W., madame,
 Gejay (de), Auguste,
 Guinod,
 Constant (de), Victor, madame,
 Chavannes, madame,
 Crawford,
 Chaves, Henriette, madame,
 Chabonay, madame,
 Cornaz-Fevet, Ed., madame,
 Gilbert (de), M^{me} la comtesse,
 Gomis, S., mademoiselle,
 Gornaz-Landolt, madame,
 Guinod, madame,
 Guiser,
 Gams,
 Chamberlain, madame,
 Croiset, Albert,
 Chavannes,
 Carched,
 Chavannes-Carrard, madame.
 David-Pellis, madame,
 Desvillayes,
 Dubur Hermonjat, pension de M^{me},
 Dupervex, professeur,
 Dubur, madame,
 Dutoit,
 Dacheis, pharmacien,
 Dollfus, madame,
 Depierre,
 Du Plessis, D^r,
 Dubelet, madame,
 Depierre,
 De plusieurs domestiques,
 Durand, notaire,
 Durand, madame,
 Dumar,
 Domestiques de M. Matthey,
 Emery-Bugnon,
 Eilen, le révérend,
 D'Ernot-Vervey, madame,
 Estrambin, héris, par M. Masson,
 Estoppey, Louis,
 Francillon, Marc, madame,

Francillon, E., madame,
 Francillon, G.,
 Fatio, madame,
 Fanckhauser, mademoiselle,
 Faure, Jules, madame,
 Fleury, général,
 Freudenreich (de),
 Freudenreich (de), de Sévry, M.
 Foréty, madame,
 Gaiser, madame,
 Grenier-Bourgeois, madame,
 Gonis-Purchat,
 Gindroz,
 Gameter, madame,
 Galliard,
 Germain, madame,
 Grillet, Fanny, madame,
 Giroud, Henri,
 Gardard, Marie, mademoiselle,
 Grenier,
 Geisser, madame,
 Guehlin, mademoiselle,
 Grasset, madame,
 Gardard-Dautin, madame,
 Geoffroy, madame,
 Hoffmann-Rittener, madame,
 Harding, capitaine,
 Hoek, madame,
 Hacke,
 Hoffmann, Elise, mademoiselle,
 Hagonin,
 Hansamann,
 Hansamann, madame,
 Hope, madame,
 Hoek,
 Ingold, madame,
 Joël, syndic,
 Joly-Blanc,
 Jacard-Gély, par Mme, du comité
 de secours pour les blessés,
 Jordan,
 Joubert, madame,
 Jacard-Gély, madame,
 J. R. madame et mademoiselle,
 Kohler, Charles, madame,

Kohler, Amélie,
 Kohler, marchand-tailleur,
 Kuhn, C.,
 Kuhn, madame,
 Kolla,
 Kalinakot,
 Kraser, madame,
 Lambert, D^r,
 Liarlet, madame,
 Le Coultre, mademoiselle,
 Lochmann,
 Largaier, pension,
 Largaier, mademoiselle,
 Lapey,
 Leyvraz,
 Lequin, M^{me} v. et ses deux sœurs,
 Mandrot, mademoiselle,
 Magnat, madame,
 Mercier, Adolphe,
 Meuron-Verdel, M^{me} de
 Mellet, mademoiselle,
 Meuron-de Charrière, M^{me} de
 Martignier, madame,
 Michaud, mademoiselle,
 Menthonnex,
 Marsch,
 Marcel, madame,
 Marcel, Félix,
 Miniel, madame,
 Martin,
 Mandrot, Georges, madame,
 Miry, madame,
 Meyer,
 Mègros,
 Morgenthaler, mademoiselle,
 Margot, madame,
 Margot, dames de la Pension,
 Muller-Dutoit, madame,
 Monneron-Monnard,
 Montour (de), M. et M^{me},
 Mèandre, madame,
 Marguerat, marchand-tailleur,
 Monod-Arb, madame,
 Monod,
 Muret-Tallichet, madame,

Meuron (de), madame,
 Meyer, madame,
 Muret-Fatio, 1 caisse de liv. 71 vol.,
 Neveu, madame,
 Neudier,
 Omer,
 Orzechewicz, madame,
 Panchaud, Ed., madame,
 Perlonnet,
 Perlonnet, mademoiselle,
 Payot, à l'Etatlette,
 Piret, Charles,
 Puzat, Charles,
 Poutalis (de), M^{me} la comtesse,
 Pelli-Birengier, madame,
 Proust, madame,
 Pfleger,
 Pradelervand, madame,
 Paure,
 Pinot-Dubasov, madame,
 Rappold, madame,
 Rastier-Magret, madame veuve,
 Ribauxpierre (de),
 Roux,
 Renevier-Secretan, madame,
 Robichon,
 Raffy, madame veuve,
 Racaux, professeur,
 Riben, Samuel, madame,
 Roussy, madame,
 Refenacht,
 Rivier-Vauvieux, madame,
 Sausure (de), V., madame,
 Sausure (de), Max, madame,
 Schwab-Picard,
 Sumbac, madame,
 Schoupenikow (de), madame,
 Sোধer, madame veuve,
 Scholl, mademoiselle,
 Sévry (de), mademoiselle,
 Sévry (de), madame,
 Scott,
 Sandot,
 Schirwanck,

Saint-Julien (de), M^{me} la comtesse,
 Saure, mademoiselle,
 Spach, négociant,
 Saure, madame,
 Tablin,
 Trinquier,
 Tissot, Emma, mademoiselle,
 Trouchin, madame,
 Tillon, mademoiselle,
 Tossier, madame,
 Turry,
 Tissot, Ed. M. et M^{me},
 Trey (de), madame,
 Vautier, madame,
 Vautier,
 Vallotton,
 Wagen-Will, madame,
 Waller,
 Villanier-Grand,
 Vuillermot, madame,
 Vint,
 Vuillet-Périer,
 V. F. (de)
 Zerna,
 Comité de dames françaises,
 Comtesse Mellier,
 Melligari, mesdames,
 Répertoire suisse
 Kergu,
 André, Ed.,
 Crismon-Cornabé,
 Monod, Ed., madame,
 Muret-Cornabé, nombreux et impor-
 tants envois de comité de dames
 de Morges,
 Muret-Lamboury
 Tverdin,
 Anonyme,
 Labiche, fabricant de cigares, 120 pa-
 quets talon,
 Quelques dames françaises par M.
 Allard,
 Vautier, freres, une caisse talon et
 cigares

Vevey.
 Blanc, Jenny, mademoiselle,
 Balfour, madame,
 Blanc,
 Comité français de secours, (trois
 beaux envois par M. Polvres),
 Genton, madame,
 Oville, freres,
 Prior, par madame,
 Princesse Troubetskoï, (madame),
 envoi considérable et très riche)
 Moutoux et Veveys.
 Carwick, madame,
 Crawford,
 Cooper, mademoiselle,
 Gachosowski, madame,
 Nicoloff,
 Pension Vautier, (envoi de dames),
 Un monsieur russe,
 Smith, M. et mademoiselle,
 Grist, madame,
 Tallefer,
 Weale,
 Clarena,
 Anonyme,
 Vaichoud, madame,
 Sociétés de petites filles,
 Quelques dames françaises,
 Vinsol,
 Saugy (de), Alfred, M. et madame
 Ermentien,
 Chambaz, Charlotte, madame,
 Morat,
 P. P., madame,
 Grenchen (Sœurs),
 Forget, H. deux envois,
 Genellier,
 Murali (de), madame,
 Ependas,
 Du Plessis, Henri,
 Dity,
 Gaudin, Frid,

Yverhois.
 Anonyme,
 Comaz, Ed.,
 Desmyriez, Suzette, mademoiselle,
 Greuter,
 Gottrau, madame,
 Cornaz, Christine, madame,
 Tscheler, pasteur,
 Lutry,
 Burrier, madame, (par M. Dolomieu),
 Meyer,
 L'Étrivaux,
 Forney-Sales, F.,
 Glinz, pasteur,
 Cizez,
 De quelques dames, par M. le pré-
 sident Cosey,
 Vuillerens,
 Tallichet, Elise, madame,
 Romani sur Morges,
 Un envoi,
 Adenz,
 Comité,
 Penthiériaz,
 Municipalité,
 Yverna,
 De quelques Messieurs,
 Biez,
 M^{me} Mercanton,
 M. Mercanton,
 Bex,
 Quelques dames françaises de l'hôtel
 de l'Union,
 Lamy, madame, de Paris,
 Allinger, Barbara, mademoiselle,
 Saint-Prez,
 Warnery, madame,
 Altig-Sieberg, madame,

Zürichens.
 Widmer-Rochat, M. L.,
 Bivaz,
 Fenjullaz-Jennin,
 Bismet,
 par M. Rapin-Jennin,
 Ombel,
 Ponthus-Guiser, madame,
 Bonneville (de), mademoiselle
 Vuavrens,
 Anonyme,
 Arbenna,
 Lagier, Juste,
 Muzin,
 Morier, Paul,
 Frossard, madame,
 Lutry,
 André, pasteur,
 Orbe,
 Ertel, madame,
 Bessire, L., madame,
 De quelques personnes,
 Biez,
 Albrecht, Joseph,
 Buchlin,
 Mattinger, Jean,
 Biez,
 Rothschild (de), Nathanael, madame,
 Envoi des plus considérables,
 Comité de secours. Envoi très impor-
 tant,
 Turia,
 Rothschild (de), James, madame,
 Envoi très considérable,
 Gruntha,
 Haden, mademoiselle,
 Godes,
 Decroix-Bertoin, madame,

— 28 —		— 29 —	
Eclépens.	Rances.	Bougmont.	Sainte-Croix.
Jost, S.	Dilly, pasteur.	de Sieberthal-Gottier et ses enfants.	Comité.
Létray.	Lavey.	Châtel Saint-Denis.	Rosimères.
Société de couture de l'Eglise nationale.	Envoi de quelques personnes de Lavey, Anonymes.	Un ouvrier vaudois.	Par M. Battin, pasteur.
Dagnères.	Irethonnières.	Fully.	Saint-Tréphin.
Monthod, madame.	Anonymes de Brethonnières.	Clévas.	Les enfants de l'école.
Payerne.	Mathod et Dusséran.	Savigny.	Corcelles près Payerne.
Mastral(de), Louise. — de Gardanne.	Comité local, par M. A. Huber (beaux envois).	Migrot, pasteur.	Comité de dames.
Valeyres-a-Rances.	Grandson.	Châtillon-d'Œr.	Parlans.
Envoi des communes de Raulmes, Rances, Sorepy et Valleyres, par M. le pasteur Vautier.	Envoi de quelques dames, M ^{me} Rey-Rey.	Par M. Leresche, pasteur. Quelques personnes.	Quelques personnes.
Santier.	Dalla.	Bendon, sur Vevy.	Comité de Cosnaxay.
Comité local.	A. R. Brachard.	Lois (de).	Par M. Gaudin, plusieurs envois.
Basine.	Le Dentier.	Tour-de-Pellis.	Hovalles.
Quelques personnes.	Comité local, par M. Ad. Aubert (bateau de Derrière la Côte).	Plusieurs dames, par M. Durbin.	Taillefer, Samuel, Taillefer, Louis.
Aigle.	Begnins.	Comité d'Aigle.	Plan.
Comité du cercle.	Comité local, par M ^{me} de Porles. Envois importants des communes de Bassins, Burtigny, Le Vaux, Begnins.	Par M. Auguste de Lois.	Gilliard-Cherbellin.
Charmes.	Gingins.	Interlaken.	L'Isle.
Comité.	Par M ^{me} de Gingins-d'Eclépens.	Anonyme.	Quelques person., par M ^{me} Gréoux.
Cedrelin.	Ormoins-la-ville.	Villars-le-Terred.	Châtelard.
Deytard, pasteur.	Envoi des communes de la paroisse par M. le pasteur Turin.	Par M. le curé.	Marquis, madame.
Dullin.	Quarrens.	Fryn.	
M ^{me} Borel-de Meuron.	Une Vaudoise du Jura.	Par M. Louis Vautier.	
Wich.	Sarich.		
Panchaud de Bollens.	Envoi de deux dames françaises par M ^{me} Kubli.		
Payerne.	Domo d'Ossola.		
M ^{me} Constant-d'Herménches, M. Bredthaupt.			
Oully.			
Fonjallaz, mademoiselle, Dubois, Anonyme.			
Tillenens.			
Pilet Mollet.			
Mex.			
Un pauvre impotent, p. M. de Sévry.	Brouard.		

ENVOIS EN NATURE.

A) SECTION DES PRISONNIERS.

Œs, 12 caisses lingerie et vêtements (1616 liv.) — 124 bouteilles vin de Bordeaux; — 1 barrique de vin rouge (grande vitesse) (400 liv.).
 A Meyence, au comité de secours: 1 caisse d'objets donnés pour cette destination par quelques dames; — 1 caisse lingerie et vêtements (243 liv.); — 2 caisses chausures en paille tressée, pour malades, 129 paires (achetées à Fribourg en Brisgau).
 Magdebourg, 1 ballot de vêtements, par destination spéciale (57 liv.).

(Source: Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre, Lausanne, Imprimerie George Bridel, 1871, p.23-29).

Annexe VI.2.2. Comité du pain bruxellois : bilan des souscriptions

Annexe VI.2.2.1. Liste de souscription du Comité du pain (avec valeur des dons)

ANNEXE N° 22.		— 145 —	
LISTE DE SOUSCRIPTION.			
Dons en argent.			
<p>Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges, don sur le plateau de l'exposition de tableaux . fr. 2,000</p> <p>Son Altesse Royale Mousignieur le comte de Flandre, don sur le plateau de l'exposition et prix de sa loge, représentation au théâtre de la Monnaie, le 29 janvier 1871 . 500</p> <p>M. le comte Louis de Merode . 700</p> <p>M. Gustave Lemaire . 25</p> <p>M. le docteur Feigineux . 25</p> <p>M. V. Limagne, propriétaire . 25</p> <p>M. J. Tasson, fil., industriel . 25</p> <p>M. G. Beremans, bijoutier . 25</p> <p>M. H. Weber, avocat . 25</p> <p>M. J. Bouquet, avocat . 25</p> <p>M. H. Van Cattaen, propriétaire . 25</p> <p>M. Deroubaix, docteur . 20</p> <p>M. de Doncker, notaire . 100</p> <p>M. Rochelies, pasteur protestant . 20</p> <p>M. Rochelies, pasteur d'une congrégation à la chapelle de la rue Belliard . 115</p>	<p>Report . fr. 3,655</p> <p>M. Rochelies, produit d'une congrégation à La Haye . 580</p> <p>M. Rochelies, produit de brevets de souscriptions à 10 c^m . 217 65</p> <p>M. Noyte, don de 50^m cadule . 100</p> <p>M. Rodolphe Comont, banquier . 100</p> <p>M. Pirus-Vandort, membre de la Députation permanente du Brabant . 50</p> <p>M. Astruc, grand rabbin . 10</p> <p>M. Astruc, quête faite à la suite d'une prédication dans la synagogue d'Arion . 117 60</p> <p>M. Astruc, produit d'une conférence donnée au cercle des Arts, à Bruges . 100</p> <p>M. Anspach, Eugène . 25</p> <p>M. Sandfort, ancien ministre des Etats-Unis . 500</p> <p>M. Ed. Olet . 100</p> <p>MM. Waring, frères, entrepreneurs des travaux de la Senne . 500</p> <p>M. R. de Ville Châtel, ingénieur constructeur, 33, rue Manchester, son personnel et ses ouvriers, 2^me souscription . 200</p>	<p>Report . fr. 6,314 70</p> <p>M^{me} Eugénie Oppenheim . 250</p> <p>M^{me} la baronne G. de Rothschild . 2,250</p> <p>M. Em. F., à Molenbeek . 50</p> <p>M. et M^{me} Thierry . 50</p> <p>M^{me} Thierry . 10</p> <p>Anonyme de Belhain . 6</p> <p>M. L. V. de Poog . 2</p> <p>Anonyme . 2</p> <p>M. Belfroy, louquier . 100</p> <p>M. Bonin . 1</p> <p>M. Domis de Somerpont . 25</p> <p>M. Toussaint, notaire à Bruxelles . 100</p> <p>M. Vanhaveren . 10</p> <p>M. Mouton . 10</p> <p>M. Martens . 10</p> <p>M. Maris . 10</p> <p>M. Crick . 10</p> <p>M. Macs . 10</p> <p>M. Bostfeld . 10</p> <p>M. Delefortrie . 10</p> <p>M. Schayven . 10</p> <p>M. Neller . 10</p> <p>M. Goussmans . 10</p> <p>M. Van Bevere . 10</p> <p>M. Van den Eynde . 10</p> <p>M. Wasse . 10</p> <p>M. Morres . 10</p> <p>M. Emmel, notaire . 10</p> <p>M. Van Mervinstes . 10</p> <p>M. Keutels, notaire à Thourout . 10</p> <p>M. E. D. à . 10</p> <p>M. O. V. . 10</p> <p>M. D. H. . 10</p> <p>M. D. . 10</p> <p>Anonyme, hôtel de Saude . 10</p> <p>M^{me} E. d'Hoogvorst . 10</p> <p>M^{me} Vermeeren-Gucht . 5</p>	<p>Report . fr. 9,308 70</p> <p>M^{me} A. Van Cattaen . 20</p> <p>M. A. Van Cattaen . 20</p> <p>M^{me} Laure Van Cattaen . 20</p> <p>M^{me} V. rue Neuve . 20</p> <p>M^{me} la comtesse Fratinska . 20</p> <p>M. Magélieux, rue des Frères . 20</p> <p>M^{me} Hart . 20</p> <p>M^{me} de Daut . 20</p> <p>M. Malile . 20</p> <p>M. A. Hirsch, de Paris . 25</p> <p>M. et M^{me} Jules Gonthals . 40</p> <p>M^{me} Rey, rue du Prince Royal . 20</p> <p>L'Indépendance belge, fonds provenant de la souscription ouverte par ce journal . 2,000</p> <p>MM. les clercs de l'étude de M^{re} De Doncker . 22 50</p> <p>Anonyme . 5</p> <p>M. Bost, rue du Buis . 10</p> <p>Anonyme . 22 00</p> <p>M^{me} Malinier . 2</p> <p>La Colonie française à Bruxelles . 100</p> <p>M. G. Washer . 2</p> <p>M. Wery . 1</p> <p>Anonyme . 1</p> <p>Anonyme . 1</p> <p>M. Samois . 2</p> <p>M. Hollander . 1</p> <p>M. Carols . 1</p> <p>M. Papin-Dupont . 10</p> <p>M. Oppenheim . 5</p> <p>Anonyme . 1</p> <p>Anonyme . 1</p> <p>M. Lebon . 100</p> <p>L'Étoile belge, fonds de la souscription ouverte par ce journal . 1,000</p> <p>Le comte de Merode-Westerloo . 250</p>
A reporter . fr. 3,655	A reporter . fr. 6,314 70	A reporter . fr. 9,308 70	A reporter . fr. 14,000 20

— 146 —		— 147 —	
<p>Report . fr. 15,632 29</p> <p>Le cercle industriel à Bruxelles, par l'intermédiaire de l'Association belge de secours aux militaires blessés et malades . 200</p> <p>M. Debaet, agent de change . 20</p> <p>M. Galois, rue Neuve . 20</p> <p>Collecte faite pour les blessés, à la librairie anglaise de L. Armes, rue de Namur, 2 . 20</p> <p>La direction de Jour. de Bruxelles . 20</p> <p>M. E. D. . 20</p> <p>M. Demot . 17</p> <p>M^{me} Kabaïals . 20</p> <p>M^{me} Derbaechelder . 20</p> <p>Collecte par M. Demot . 60</p> <p>Anonyme . 20</p> <p>M. Félix Tasson . 5</p> <p>M. Périer . 5</p> <p>M. Willink de Bruckelaer, de Barlem . 50</p> <p>M^{me} Catz, impasse du Parc . 25</p> <p>Comité français de Londres . 250</p> <p>M. le baron de Doyl . 20</p> <p>Anonyme . 20</p> <p>M. Henri de Laurencel . 50</p> <p>M^{me} Herman Koenigswalter, 23, quai au Bois à bréler . 50</p> <p>M^{me} V^o Vaagor . 25</p> <p>M. Michael A. Levy, 27, rue de Luxembourg . 20</p> <p>M. Charles Isaac, 58, rue de la Loi . 50</p> <p>M. Victor Beraups, 17, rue Nuytator . 100</p> <p>M. Henri Schuster, 12, rue de Haris . 50</p> <p>M. Reynal de Paris . 10</p> <p>M^{me} R . 5</p> <p>M. Ales, 2, boulevard du Régent . 20</p>	<p>Report . fr. 15,632 29</p> <p>M. Arnold Van Praag, 90, rue de la Montagne, quête faite par lui . 80</p> <p>M. Brevilaphe-Kaspel . 40</p> <p>M. W. Hartog . 20</p> <p>M. Loewensthein-Polst, rue de Larden, 81 . 50</p> <p>M. Strass, expéditeur de machines, 6, quai Forcades, Anvers . 70</p> <p>M. Coenens, marchand de cigares, rue Galvani . 50</p> <p>M. Charles Michel, agent de change, à Liège (produit d'une souscription) . 122</p> <p>M. Cambaert de Londres, deux Bank notes de 5 livres sterling . 100 25</p> <p>M. Nicolai, juge de paix de Delhain . 62</p> <p>Anonyme . 2</p> <p>M^{me} la marquise Maison . 20</p> <p>M^{me} Wyzkens . 20</p> <p>Anonyme . 5</p> <p>Anonyme de Walverthem . 20</p> <p>Anonyme français . 50</p> <p>M. Bodart, père, de Bay . 100</p> <p>M^{me} Xaant, 72, rue des Drapiers . 100</p> <p>M^{me} Maurice Oppenheim . 50</p> <p>Comtesse Colons Walska, Héral de Flandre . 20</p> <p>Anonyme français . 20</p> <p>Anonyme français . 20</p> <p>Anonyme de Franceries . 20</p> <p>Anonyme . 20</p> <p>M. le comte de Castries . 100</p>	<p>Report . fr. 16,941 65</p> <p>M^{me} Faber, surplus du prix de deux étalles d'orchestre . 11</p> <p>M^{me} la comtesse Werner de Meurlo . 100</p> <p>M. le comte de Merode-Westerloo . 100</p> <p>M^{me} Anselme . 2</p> <p>M^{me} Coppens . 20</p> <p>M. Harlay . 5</p> <p>M^{me} Sings . 2</p> <p>M. Aug Scholer . 2</p> <p>M. Alphonse Rivier . 10</p> <p>M. S. S . 2</p> <p>M. W. Yangsthem . 60</p> <p>M. Hélène Schmidt . 1 50</p> <p>M. S. S . 100</p> <p>M. S. S . 40</p> <p>M^{me} la baronne de Perponcher . 60</p> <p>M. S. S . 10</p> <p>M^{me} V^o Copen . 10</p> <p>M^{me} la donataire Voornberg d'Amsterdam . 200</p> <p>M. l'abbé Dupont, prêtre français . 20</p> <p>M. Adolphe Perrand, prêtre de l'abbaye, professeur à la Sorbonne . 100</p> <p>Prince et princesse Antoine d'Arenberg . 200</p> <p>M^{me} Cassel . 200</p> <p>E. Béat Lécissou . 100</p> <p>M. Van Praag . 40</p> <p>Anonyme . 20</p> <p>Journal de Bruxelles, produit de souscriptions . 175</p> <p>M. Ervies, rue Royale . 200</p> <p>M. Em. Oult, 87, rue de Liedekerke . 200</p> <p>M^{me} Emerique de Paris . 100</p> <p>M. Durieux . 20</p> <p>M. le notaire Delekerpere de Charleroi . 100</p>	<p>Report . fr. 15,273 14</p> <p>M. Bertold, sergent-fourrier au premier bataillon indigène . 50</p> <p>Le chef de bataillon de Gares . 20</p> <p>Le sous-lieutenant Gault . 10</p> <p>Sergent d'infanterie de marine Louvel . 2</p> <p>20 livres sterling de lord Rainger, avec destination spéciale pour le département des Vauges . 500</p> <p>Comte Arthur de Liedekerke . 100</p> <p>Anonyme de Annonces . 100</p> <p>M. Van Loon, Woomburg d'Amsterdam . 400</p> <p>M. Bouvier, avocat à Bruxelles . 10</p> <p>M. Hamiltet . 25</p> <p>M^{me} V^o L. E . 20</p> <p>Une dame anglaise . 20</p> <p>M. J. Lenders d'Elboom . 20</p> <p>M^{me} Balgway . 200</p> <p>1^{er} régiment d'artillerie et son colonel, comte Vanderstraeten Poethen . 500</p> <p>Comte Léopold de Beauflort . 20</p> <p>M. A. Purgon, baron, Vindwill-Aix, France . 20</p> <p>M. le duc de Ninopoit . 100</p> <p>M. Gilbert, cuisinier de M. le comte de Merode-Westerloo . 20</p> <p>M. de Billy, souscription à l'Annuaire Lémorial (Seine et Loire), destination spéciale aux blessés des ambulances de Metz . 200</p> <p>M. de Hirsch . 1,000</p> <p>M. Georges Montelore . 500</p> <p>M. Cohen de Londres . 250</p> <p>La famille Oppenheim . 1,500</p> <p>M^{me} D. Cohen . 50</p> <p>M^{me} Rhein . 20</p> <p>M^{me} Halmar . 20</p> <p>M^{me} Straus . 10</p>
A reporter . fr. 15,632 29	A reporter . fr. 16,941 65	A reporter . fr. 16,941 65	A reporter . fr. 25,293 14

Rapport . fr. 25,383 64		Rapport . fr. 29,406 20	
M ^{me} Ernest Meyer	10	M. le comte de Paris	500
M ^{me} Buzaline	5	M. le duc de Nemours	500
M ^{me} Bouscrot	3	M ^{me} Eugénie Faber	500
M. Tolasso	20	M ^{me} Antoinette de Dauterghem	50
M. Van	15	M ^{me} la baronne Prière	50
M ^{me} Bussel	3	M. Gentil de New-York	500
M ^{me} Bernard	5	Dame anonyme	5
M ^{me} Kock	5	M. le pasteur Host, à Verviers	50
M ^{me} Biedermann	5	Les élèves de l'Institution Laurent	20
M ^{me} Bass	20	M. John J. Walsh	500
M ^{me} Flachfeld	5	M ^{me} Sabin de Jonvalges	10
M ^{me} Dumont	20	Anonyme	10 50
M ^{me} Franckel Elie	20	M ^{me} Gayot	10
M ^{me} Bayen	10	Baronne de Boygno	40
M ^{me} Sarchi	10	M. Van Belle, à Anvers	40
M. Baer	20	M. Kreglinger, canal au Havre	200
M ^{me} Simon Soban	30	M. X	1 0
M. Oury-Caban	50	Marquise de Ferrieres	200
M ^{me} Field	20	Marquis de Mortemart	200
M. Balda	50	M ^{me} Haysmans de Gand	20
M. Wersch	105	M ^{me} Simon	20
M ^{me} Kariga Werther	100	M. Olin	40
Anonyme	1	M. Wall	10
M ^{me} Veinmann	50	M. Beau	20
M. Kaufmann	15	M. Goldhart	400
M. Edmond Caban	5	Comtesse de Marger	20
Le Cercle artistique et littéraire d'Anvers	2,000	M ^{me} Renard	15
M. Demester, bijoutier	27 45	M ^{me} Rasco	5
M ^{me} V ^e Sigart, rue de l'Écluse, 105	200	M ^{me} Lubin-Lajouan	20
M. Sellier	100	M ^{me} Massot	2
Anonyme	10	M ^{me} de Faucoupre	5
M ^{me} la comtesse de Thiéssé, née de Borsée	100	M. Faure, part allouée au profit de l'auteur du Comité du pain, sur le produit de la représentation par lui donnée au grand Théâtre, en faveur des victimes de la guerre	1,500
Anonyme, pour Jean Boyer	20	Société générale pour favoriser	
Les enfants de M. Dehain	6		
M. le duc d'Anjou	1,500		
A reporter	fr. 25,383 64	A reporter	fr. 29,406 20

Rapport . fr. 23,829 80		Rapport . fr. 20,920 34	
l'industrie nationale	500	M ^{me} Mandel de Louvain	200
Comité Auguste d'Essel, en surplus de sa loge, représentation du 19 janvier	70	M. Charles Haversch	1,000
M. Gustave Vandobossche d'Hey (vieux), en surplus de sa loge, représentation du 10 janvier	40	Anonyme lettre B	40
Comité Guillaume de Grevin, en surplus de sa loge, représentation du 10 janvier	30	M. de Selys Longchamps	50
Baronne Jules de Gontov-d'Yve	60	M. Wierck	50
M. Jules Quadt, français, établi à Bruxelles	20	M. Deles, commissaire du Gouvernement belge près l'exposition de Naples	27 50
M. l'avocat Barbanson, ancien membre du Congrès national	50	M. Posters, rue Verte	105
M. John Sitter	250	M. Bouking, ancien médecin de l'armée des Indes	100
M ^{me} la baronne Saey (Charles)	105	M. le comte Ed. Caban et M. Louis Caban, d'Anvers	111 77
M. Faure, artiste lyrique	500	M. A. Eyckman, vice-consul de France, à Louvain, producteur de souscriptions recueillies à Louvain	1,500
M. Duront et fils	5	M. Faignoux, par souscriptions à 10 centimes	15
M. Bischoffheim, produit d'une collecte	1,225	Sœur Rosalie	10
M ^{me} Emily Stiphens, Leicester	78 75	Anonyme pour les malheureux. Idem	45
Anonyme	100	Lady Barchan	50
Anonyme	500	Anonyme	10
M. Bischoffheim	1,000	Le vicomte et la vicomtesse de Ganay	500
M. Vanderbeck-Marly, d'Anvers	200	M. Eyles, à Paris	20
Journal de Bruxelles, différentes souscriptions	115 50	M. Laroelle, à Bruxelles	40
M. Ch. Donnart	100	M. Campo	25
M. S. R. Goldschmidt	500	M. Bougarta, docteur à Tieltole	50
M. id.	500		
A reporter	fr. 23,829 80	Total	fr. 20,920 34

Comité de Saint-Petersbourg.

Une somme de 2,830 francs, remise par M. le comte Léon Malmstsch au nom de ce comité, a été distribuée par les soins du Comité du pain dans différentes communes des départements de l'Aisne et de la Somme.

(Source : Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général, Bruxelles, Imprimerie et Lithographie de E. Guyot, 1871, p.144-149).

Annexe VI.2.2.2. Liste des dons en nature

ANNEXE N° 23.		Dons en nature.	
DONS EN NATURE.		NATURE DES SECOURS.	
M. le duc de Saxe-Gotha	300 pains.		
M. POELMAN, quartier Léopold	200 pains.		
M. J. BEQUET	50 pains.		
Anonyme	9 pains.		
M. BOOT, rue du Boulet	1 caisse de cigares.		
M. Frans DOÏZE, rue Fossé aux Loups	25 bouteilles de vin.		
M. DE GREUSER, rue de Erabant	Chocolat.		
MM. LADONNE frères, de Bordeaux	Deux barriques de vin de Bordeaux.		
M ^{me} DENIERIES, Marché-au-Bois	Une boîte de riz.		
M. DECONINCK, saunier	10 sacs de sel.		
M ^{me} la baronne DE LA FAULLE, de Gand	Un habit d'habilléments.		
M ^{me} LEENMANS, Marché aux Poissons	Une boîte de riz.		
M ^{me} REMELMANS et M ^{me} Léon ORBAN, rue de Marais	100 bouteilles vin de Bordeaux, 20 chemises, 24 couvertures de laine.		
Comité de St-Josse-ten-Noode pour secours aux militaires blessés, sous la présidence de M ^{me} FABER	220 chemises d'homme, 198 caleçons, 475 bandes de corps, 5,000 compresses ordinaires, 5,000 compresses fenestrées, 60 essie-mains, 48 mouchoirs, 6 bandes de tte, 500 bandes roulées, charpie, bolles pour cataplasmes.		
M. Félix WASHER	5 caisses de cigares.		
La princesse Eugène de CARANAS-GRIMAY, au nom du comte de Roussin-Rainard-Belgique.	38 douzaines de chemises, 20 douzaines de bandes de poitrine, 43 draps vieux, 53 draps neufs, 22 couvertures, 21 chemises de blessés, 19 caleçons de blessés, 12 09		

SOMS DES DONATEURS.		NATURE DES SECOURS.	
M. BIESWAJ DE HAERBRUCK		soixante-mains, 8 paires de bas, 4 paires de chaussettes en laine, 2 paires de tte gris, 12 mouchoirs, 3 caisses de charpie, 500 compresses à trois, une caisse contenant 1,200 bandes de 3 à 6 mètres.	
M ^{me} TARBÉ, des Sablons		Cinq boîtes charpie et linges, savoir : n° 1 contenant 20 draps, des bandes et des compresses, n° 2, des bandes et des compresses, n° 3, 21 kg. de charpie, les n° 4 et 5, des compresses; en tout, 300 bandes, 377 grandes compresses, et 2,724 mouchoirs et pelles.	
M. SANFORD		6 chemises en flanelle, 12 caisses, 6 gilets, 1 douzaine de chaussettes.	
M ^{me} E. ANSPACH		Box pour 25 pains.	
M. Richard STEPHENS		Charpie, chemises.	
Duchesse DE CASTRIES		2 pièces de flanelle, 24 bandes de flanelle, 4 paires de chaussettes, 6 paires de bas en coton, 1 pantalon, 3 vestes, 3 casquettes, 6 paires de draps, 6 caleçons en coton écarlate, 2 chemises, 2 coupes de coton écarlate.	
M ^{me} BEROUBAIX		5 écharpes.	
M ^{me} JACOT		4 chemises de flanelle pour homme, 6 chemises en toile, du linge.	
M ^{me} LINDOSCH, rue du N°6		Serviettes et draps de lit.	
M ^{me} KOENIGSWATER		Chemises, baslages et tte.	
Anonyme		12 casquettes, 3 ceintures en flanelle rouge, 2 caleçons en flanelle bleue, 4 chemises d'homme.	
M ^{me} HALPREN, de Paris		1 chemise d'homme, 2 chemises de femme habilléments d'enfant, 2 draps de lit, 1af laines.	
M ^{me} R. ESSE		24 caleçons en laine, 12 gilets, 20 paires de chaussettes, 12 paires de laines.	
M ^{me} MISAET, 72, rue des Drapiers		Charpie.	
		2 mouchoirs de femme, 2 gilets en flanelle 2 bonnets d'enfant, 4 paires de bas en coton 2 paires de chaussettes en laine, 7 paires de bas en laine pour enfant, 2 coupes d'été 1 chemise en coton, 1 coupe d'été pour mouchoirs de poche, 1 pelote en flanelle pour enfant.	

NOMS DES DONATEURS.	NATURE DES SECOURS.
Comité central International de Bruxelles, aux ambulances et familles nécessiteuses de Metz	7 caisses de biscuits (200 kilog.), 1 caisse de Libbig.
M ^{me} LEGRELLE D'HANINS DE BERCKEN	2 caisses de linge, 3 caisses de charpie, 2 caisses de chemises et linge, 1 panier de bandes, 1 panier de linge, charpie, draps et chemises.
M ^{me} DEVLADER	2 mètres d'étoffe de laine, paletot de femme, 4 paquets de laine à tricoter, 12 chemises de femme, 10 paires de bas, 10 paires de chaussettes.
Le docteur BOMMELAER	1 oignon de coton, linge, charpie.
M ^{me} TENOT, de Londres	6 chemises en flanelle, 2 paires de chaussettes, 2 paires de chausures.
Le Comité français de St-Petersbourg, par l'entremise de M. le comte Léon Mniszech.	48 couvertures en laine, 24 paires de draps, 24 chemises d'homme, laine rouge, 24 chemises écossais, 30 jupes de femme, 25 jupes d'enfant, 12 habits d'homme, 12 chemises de femme, 9 chemises d'enfant, 14 camisoles en laine, 14 cassaques en laine, 12 camisoles en coton, 15 écharpes d'homme, 12 mouchoirs de tête, 64 capotils d'enfant, 3 chemises en laine pour malades, 12 paires de bas, 96 paires de chaussettes d'enfant, 24 paires de pastouffes, 12 paires de poignets tricotés, 6 fichus tricotés, 3 tabliers, 3 habillements d'homme complets, 3 paires de chausures.
Dons divers.	3,000 paires de sabots.
Anonyme	Une obligation de la ville de Bruxelles 1862, au capital de 100 francs, portant le numéro 165190.

(Source : Comité du pain : secours aux blessés et aux victimes de la guerre, rapport général, Bruxelles, Imprimerie et Lithographie de E. Guyot, 1871, p.150-152).

Annexe VI.3. Photographie d'un diplôme remis à un agent de la Croix-Rouge belge le 25 mai 1871



(Source : Diplôme remis aux volontaires ayant contribué à l'œuvre de la Croix-Rouge belge, délivré à Bruxelles le 25 mai 1871 pour services rendus au sein des ambulances de la campagne de 1870-1871, 1871, KBR).

Annexe VII. Autres

Annexe VII.1. Liste des ballons-montés partis de Paris entre le 23 septembre 1870 et le 28 janvier 1871

**Listes des Ballons Montés, classés par ordre alphabétique
et classés par date et numéro**

© Philflash

Nom	n°	Date	n°	Nom	Date
Archimède	31	21/11/1870	1	Neptune	23/09/1870
Armand Barbès	6	07/10/1870	2	Ville de Florence	25/09/1870
Armée de Bretagne	39	05/12/1870	3	États-Unis	29/09/1870
Armée de La Loire	53	31/12/1870	4	Céleste	30/09/1870
Bataille de Paris	36	01/12/1870	5	Non dénommé n°1	30/09/1870
Bayard	52	29/12/1870	6	Armand Barbès	07/10/1870
Bretagne	20	27/10/1870	7	George Sand	07/10/1870
Céleste	4	30/09/1870	8	Non dénommé n°2 Ou	07/10/1870
Colonel Charras	21	29/10/1870	8	Piper n°1	07/10/1870
Daguerre	28	12/11/1870	9	Washington	12/10/1870
Davy	45	18/12/1870	10	Louis Blanc	12/10/1870
Délivrance	48	23/12/1870	11	Godefroy Cavaignac	14/10/1870
Denis Papin	40	07/12/1870	12	Jean Bart n°1	14/10/1870
Duquesne	55	09/01/1871	13	Jules Favre n°1	16/10/1870
Égalité	32	24/11/1870	14	Jean Bart n°2	16/10/1870
États-Unis	3	29/09/1870	15	Victor Hugo	18/10/1870
Ferdinand Flocon	23	04/11/1870	16	Lafayette Ou	19/10/1870
Franklin	38	05/12/1870	16	République Universelle	19/10/1870
Fulton	22	02/11/1870	17	Garibaldi	22/10/1870
Galilée	24	04/11/1870	18	Montgolfier	25/10/1870
Gambetta	56	10/01/1871	19	Vauban	27/10/1870
Garibaldi	17	22/10/1870	20	Bretagne	27/10/1870
Général Bourbaki	63	20/01/1871	21	Colonel Charras	29/10/1870
Général Cambronne	67	28/01/1871	22	Fulton	02/11/1870
Général Chanzy	46	20/12/1870	23	Ferdinand Flocon	04/11/1870
Général Daumesnil	64	22/01/1871	24	Galilée	04/11/1870
Général Faidherbe	59	13/01/1871	25	Ville de Châteaudun	06/11/1870
Général Renault	41	11/12/1870	26	Non dénommé n°3 Ou	07/11/1870
Général Uhrich	30	18/11/1870	26	Piper n°2	07/11/1870
George Sand	7	07/10/1870	27	Gironde	08/11/1870
Gironde	27	08/11/1870	28	Daguerre	12/11/1870
Godefroy Cavaignac	11	14/10/1870	29	Niepce	12/11/1870
Gutenberg	44	17/12/1870	30	Général Uhrich	18/11/1870
Jacquard	34	28/11/1870	31	Archimède	21/11/1870
Jean Bart n°1	12	14/10/1870	32	Égalité	24/11/1870
Jean Bart n°2	14	16/10/1870	33	Ville d'Orléans	24/11/1870
Jules Favre n°1	13	16/10/1870	34	Jacquard	28/11/1870
Jules Favre n°2	35	30/11/1870	35	Jules Favre n°2	30/11/1870
Kepler	57	11/01/1871	36	Bataille de Paris	01/12/1870
Lafayette	16	19/10/1870	37	Volta	02/12/1870
Lavoisier	47	22/12/1870	38	Franklin	05/12/1870
Louis Blanc	10	12/10/1870	39	Armée de Bretagne	05/12/1870
Merlin de Douai	51	27/12/1870	40	Denis Papin	07/12/1870
Monge	58	13/01/1871	41	Général Renault	11/12/1870
Montgolfier	18	25/10/1870	42	Ville de Paris	15/12/1870
Neptune	1	23/09/1870	43	Parmentier	17/12/1870
Newton	54	04/01/1871	44	Gutenberg	17/12/1870
Niepce	29	12/11/1870	45	Davy	18/12/1870
Non dénommé n°1	5	30/09/1870	46	Général Chanzy	20/12/1870
Non dénommé n°2	8	07/10/1870	47	Lavoisier	22/12/1870
Non dénommé n°3	26	07/11/1870	48	Délivrance	23/12/1870
Parmentier	43	17/12/1870	49	Rouget de Lisle	24/12/1870
Piper n°1	8	07/10/1870	50	Tourville	27/12/1870
Piper n°2	26	07/11/1870	51	Merlin de Douai	27/12/1870
Poste de Paris	62	18/01/1871	52	Bayard	29/12/1870
République Universelle	16	19/10/1870	53	Armée de La Loire	31/12/1870
Richard Wallace	66	27/01/1871	54	Newton	04/01/1871
Rouget de Lisle	49	24/12/1870	55	Duquesne	09/01/1871
Steenackers	61	16/01/1871	56	Gambetta	10/01/1871
Torricelli	65	24/01/1871	57	Kepler	11/01/1871
Tourville	50	27/12/1870	58	Monge	13/01/1871
Vauban	19	27/10/1870	59	Général Faidherbe	13/01/1871
Vaucanson	60	15/01/1871	60	Vaucanson	15/01/1871
Victor Hugo	15	18/10/1870	61	Steenackers	16/01/1871
Ville de Châteaudun	25	06/11/1870	62	Poste de Paris	18/01/1871
Ville de Florence	2	25/09/1870	63	Général Bourbaki	20/01/1871
Ville de Paris	42	15/12/1870	64	Général Daumesnil	22/01/1871
Ville d'Orléans	33	24/11/1870	65	Torricelli	24/01/1871
Volta	37	02/12/1870	66	Richard Wallace	27/01/1871
Washington	9	12/10/1870	67	Général Cambronne	28/01/1871

(Source: Liste des ballons-montés établie par l'Académie de Philatélie (Jean-François Brun), <http://www.coppoweb.com/ballons/liste%20des%20ballons%20montes%20par%20jf-brun.pdf> (page consultée le 14 novembre 2017)).

Annexe VII.2. Photographie de la médaille commémorative 1870-1871
(Belgique)



(Avers)



(Revers)

(Source : Fdutil - Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=21166118> (page consultée le 16 novembre 2017)).

Annexe VII.3. Répartition des internés français de l'armée de Bourbaki en Suisse (par canton)

Canton d'Argovie : 8800	Canton de Neuchâtel : 1500
Canton d'Appenzell : 1800	Canton de Schaffhouse : 1200
Canton Bâle ville : 1500	Canton de Schwyz : 1000
Canton Bâle campagne : 1500	Canton de Soleure : 8000
Canton de Berne : 20 000	Canton de Thurgovie : 3900
Canton de Fribourg : 4000	Canton d'Unterwald : 700
Canton de Saint-Gall : 7100	Canton d'Uri : 400
Canton de Genève : 1000	Canton de Vaud : 8000
Canton de Glaris : 1000	Canton du Valais : 1000
Canton des Grisons : 1000	Canton de Zug : 900
Canton de Lucerne : 5000	Canton de Zurich : 11 000

(Source : Henri Ortholan, *L'Armée de l'Est 1870-1871*, Paris, Giovanangeli Editeur, 2010, p.182).

Résumé

Remarquant la nature transfrontalière des défis politiques et culturels soulevés par la guerre franco-allemande de 1870-1871, cette thèse propose d'interroger l'expérience de la neutralité dans les sociétés de trois États – le Danemark, la Suisse et la Belgique – choisis pour leur complémentarité en matière de stratégie, de géographie, d'institutions et d'organisation constitutionnelle. Documents diplomatiques, archives administratives, journaux, publications contemporaines du conflit, témoignages artistiques, correspondances et carnets privés servent une étude transnationale déclinée en trois principales orientations. La première met en lumière l'environnement technique et technologique dans lequel évoluent les neutres, les sentiments que trahissent leurs témoignages ainsi que leurs efforts pour devenir et rester non-belligérants. La deuxième questionne l'engagement des neutres dans la guerre à travers, notamment, le parcours de philanthropes et de soldats volontaires. La troisième orientation pose enfin une question *a priori* paradoxale : le neutre est-il un vainqueur ou un vaincu du conflit franco-allemand ?

Mots-clés : neutralité, opinion publique, diplomatie, droit international humanitaire, histoire contemporaine, Danemark, Suisse, Belgique, guerre de 1870-1871.

Résumé en anglais

Noting the cross-border nature of the political and cultural challenges raised by the Franco-German War of 1870-1871, this doctoral thesis proposes to question the experience of neutrality within the societies of three States – Denmark, Switzerland and Belgium – chosen for their complementarity in terms of strategy, geography, institutions and constitutional organisation. Diplomatic documents, administrative archives, newspapers, publications, artistic works, letters and private documentation serve a transnational study divided into three main directions. The first direction reveals the technical and technological environment in which neutrals operate, the feelings betrayed by their testimonies and their efforts to become and remain non-belligerent. The second direction interrogates the involvement of the neutrals during the war through – among others – the trajectories of philanthropists and volunteer soldiers. The third orientation poses a seemingly paradoxical question: is the neutral a victor or a vanquished of the war of 1870-1871?

Keywords: neutrality, public opinion, diplomacy, international humanitarian law, modern history, Denmark, Switzerland, Belgium, Franco-German War of 1870-1871.